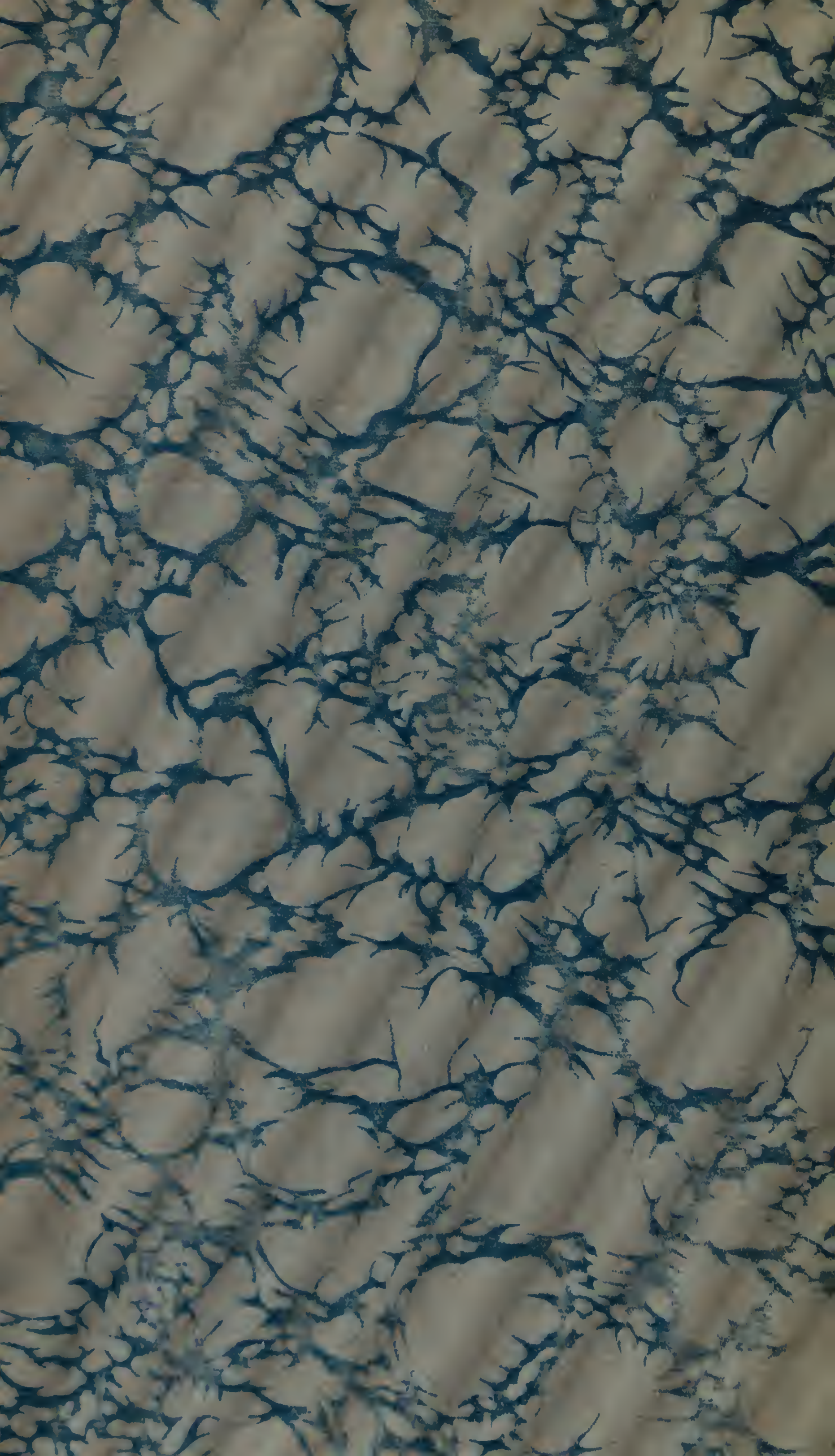




LA

REVUE SOCIALISTE

VII



LA

REVUE SOCIALISTE

RÉDACTEUR EN CHEF :

BENOIT MALON

TOME VII

(Janvier-Juin 1888)



PARIS
LIBRAIRIE DE LA "REVUE SOCIALISTE"
8, Rue des Martyrs
1888

LE TRAVAIL DES PRISONS

La question du travail exécuté dans les prisons est une de celles qui passionnent le plus vivement la classe ouvrière. Toutes les fractions socialistes — et bon nombre de députés radicaux — l'ont soulevée dans leurs programmes. Ni les uns ni les autres n'ont encore présenté de solution précise, car il ne s'agit pas de supprimer le travail dans les prisons comme on l'a parfois demandé, mais de le rendre inoffensif pour le travail libre.

Le défaut de solution ferme que nous signalons ici provient sans doute de ce que les éléments du problème économique soulevé par cette très-grave question n'ont pas été suffisamment analysés. Ensuite, aux yeux de beaucoup, la réorganisation du travail des prisons n'est qu'un tout petit bout de réforme à opérer; et les petites réformes ne passionnent guère. On s'est donc borné, sous la pression de ceux qui souffraient directement de la concurrence des prisons, à réclamer contre elles des mesures mal définies et incertaines.

Dans cet article, nous voudrions résumer l'état de la question, mettre en lumière les abus résultant du système actuel de travail, puis indiquer la solution qui nous paraîtra se dégager de l'exposé des faits. Ceci nous sera d'autant plus facile, que la question a été agitée simultanément en 1886, en Europe et en Amérique, et discutée lumineusement dans tous ses détails.

En Amérique, en effet, le second rapport du Bureau du Travail de Washington est entièrement consacré à son examen (1). M. Carrol D. Wright, le directeur de cet important service de statistique, qui joint à de vastes connaissances économiques une sincérité et une indépendance de pensée qu'on ne saurait trop louer chez un fonctionnaire, s'est livré à une étude pleine de faits et de documents suggestifs, touchant l'organisation du travail dans les prisons, son action sur le travail libre, les salaires et les divers systèmes en usage, non seulement aux États-Unis, mais dans le monde entier.

(1) *Second annual report of the commissioner of labor ; Labor convict.* — Washington, 1887.

Én France, lors de la dernière discussion du budget, chapitre du service pénitentiaire, M. Dupuy, député de l'Aisne, dénonça avec beaucoup de force les abus de l'organisation actuelle. Représentant un département dont une catégorie de travailleurs est cruellement éprouvée par la concurrence des détenus — les vanniers — il fit un exposé complet et navrant de la situation. Son discours, abondant en renseignements et détails de toute sorte, est un travail précieux que nous aurons à citer plus d'une fois. Nous le ferons d'autant plus volontiers, que le tableau tracé par l'honorable député de l'Aisne n'a pas eu tout le retentissement qu'il méritait d'avoir. La chambre ne prit aucune résolution ferme, malgré ses adjurations appuyées sur l'exposition d'un ensemble de faits vraiment lamentables. Le ministre de la guerre auquel il s'adressa en désespoir de cause, donna seul quelques promesses vagues qui ne tranchaient nullement la question. Quant à la presse, même la presse socialiste, qui avait pourtant en cette circonstance un excellent parti à tirer des recherches et des constatations faites par M. Dupuy,elle resta muette.

Cette année,il va sans doute revenir à la charge devant la chambre ; peut-être même quand cet article paraîtra, le parlement aura-t-il été saisi et le problème résolu ou ajourné ? Mais cette fois, M. Dupuy et les partisans d'une organisation plus rationnelle du travail des prisons auront l'appui du rapporteur spécial de budget. La commission du budget, en effet, ayant scindé en deux celui de l'intérieur, eut l'heureuse idée de confier à M. Millerand le rapport sur le service pénitentiaire. A cette circonstance, peut-être purement fortuite, nous devons un rapport sur le budget des prisons qui sort des banales redites des rapporteurs ordinaires, un rapport qui aborde avec une grande élévation de pensée et une indépendance courageuse d'opinion les problèmes de moralité et de réorganisation de travail que comporte le fonctionnement actuel de ce service. M. Millerand appuie donc de son autorité de rapporteur la réforme trop longtemps ajournée des divers systèmes de travail vicieux en usage ; même il n'a pas reculé devant l inscription au budget de sommes retranchées par le gouvernement sous prétexte d'économies, en réalité, aggravant encore par la suppression d'une colonie agricole pénitentiaire l'action déjà si défectueuse du travail servile sur le travail libre.

Par cette introduction sommaire des recherches et des travaux spéciaux auxquels a donné lieu le problème de la production pénitentiaire, rien que cette année, on voit que la question n'est pas de celles qui se présentent inopinément. Comme on dit de certaines réformes politiques, celle-là est mûre et depuis longtemps à point.

Nous allons tâcher de l'exposer aussi complètement que possible.



Bien que la concurrence du travail des prisons ait soulevé depuis plus de cinquante ans les protestations légitimes des ouvriers libres, son organisation est de date très-récente. Sous l'ancien régime, au moyen-âge et dans l'antiquité, le travail dans les prisons n'existait pas. L'antiquité faisait souffrir les prisonniers pour les punir ; elle les torturait ou les tuait, mais ne les faisait point travailler — sauf quand la condamnation (à Rome et en Grèce), frappant un homme libre, entrainait la perte de sa liberté. Alors le condamné, tombé en esclavage, devenait l'esclave, le forçat de l'État.— Au moyen-âge, le régime des prisons subit peu de changements. Sous la monarchie, seulement, le travail fut institué pour une catégorie de prisonniers condamnés à ramer sur les galères. On estime que les premières peines prononcées dans ces conditions remontent à Philippe-le-Bel, et on sait combien infiniment restreinte était alors notre marine. L'ordonnance d'Orléans (sous Charles IX) est la première loi écrite qui en fasse mention.

Les condamnés ordinaires étaient jetés pêle-mêle dans des réduits malsains, hommes, femmes et enfants vivant dans une promiscuité hideuse et sans distinction de délits. Ils ne travaillaient pas. On ne peut que difficilement se faire aujourd'hui une idée de l'enfer que présentait l'intérieur d'une prison de ce temps. Aussi, la mortalité y était-elle grande et la corruption plus grande encore. Là-dessus, comme en toutes choses, la philosophie si profondément humaine du XVIIIe siècle provoqua des changements. Par ordonnance en date du 30 août 1780, Louis XVI prescrivit la séparation des condamnés, la création de cours, d'infirmeries, qui apportèrent quelque soulagement dans ces lieux de douleurs. On sépara les sexes, les enfants furent incarcérés dans des prisons spéciales, les prisonniers pour dettes, isolés. C'est également vers cette date qu'on essaya d'introduire le travail dans les prisons. Le philanthrope Howard, propagateur infatigable du régime du travail pour les prisonniers et qui, dans ce but visita toutes les prisons du continent dont il nous a laissé un tableau très détaillé, plein de renseignements précieux, écrivait en 1784 : « Les Français commencent à se préoccuper du mauvais état de leurs réglements qui confinent leurs prisonniers dans l'oisiveté. A cet effet, ils viennent d'instituer le travail à Bicêtre. » Il décrit le travail de ces détenus et constate qu'alors, ceux-ci paraissaient se porter beaucoup mieux que lors d'une précédente visite faite à cette prison où le travail n'était pas encore usité. Mais là se bornait la tentative pour les prisons d'hommes. A Bordeaux, seulement, à la prison des femmes, il

constata que 24 condamnées étaient occupées à des travaux de couture — et c'est tout.

La Révolution, qui apporta tant et de si profondes modifications au régime pénal antérieur, légifera sur le travail des prisons, qu'elle institua en principe. Mais en fait, elle ne changea pas grand chose à ce qu'elle avait trouvé. En 1819 seulement, on se préoccupa de réglementer le travail des prisonniers et une ordonnance du 9 avril créa des commissions spéciales chargées de surveiller le fonctionnement, jusque-là lettre morte, de la loi de 1792. Dans son discours, M. Dupuy a cité l'article 41 des instructions ministérielles, ainsi conçu : « La Commission sera attentive à ne pas léser, autant que faire se pourra, les intérêts de l'industrie locale, soit à raison des genres d'ouvrages qui se font dans les prisons, soit à raison des prix. »

Ce n'est réellement qu'à partir de cette date, que le travail des prisons se trouva organisé en France. Mais c'est surtout sous la monarchie de Juillet qu'il se propagea rapidement et s'étendit dans tous les établissements pénitentiaires un peu importants.

Hélas, avec la généralisation du travail, s'étendirent aussi les abus : une exploitation féroce et sans limite des prisonniers, un régime barbare dont les effets furent tels, que la mortalité des détenus qui devait diminuer par suite de l'introduction d'un exercice salutaire dans la vie malsaine de la réclusion, s'accrut dans des proportions inouïes. On était en pleine révolution industrielle ; l'ère du machinisme s'ouvrait, avec la multiplication de la force-vapeur, qui broya tant de vies ouvrières et accusa si lamentablement l'antagonisme de classes funèbrement proclamé à Lyon, en 1832, à la Croix-Rousse. Les capitalistes se jetèrent sur la chair ouvrière de nos prisons avec d'autant plus de férocité gloutonne, qu'elle était sans défense, livrée pieds et poings liés à ses fixations arbitraires, et indéfiniment renouvelable. Le Dr Villermé, auquel l'humanité est redevable d'avoir dénoncé avec tant d'émotion et de pitié douloureuse les misères de l'industrialisme libre, dénonça avec non moins de douleur attristée les ravages du travail esclave et les crimes de l'administration pénitentiaire, complice des entrepreneurs. Dans ses études sur la mortalité effrayante des prisons, qu'il attribuait à l'exténuation des longues heures de journée de travail imposées par les entrepreneurs, il concluait par cette parole amère, accusation sanglante, tombant de la bouche d'un homme comme Villermé : « Les détenus vivront ou mourront, selon que l'administration le voudra. » L'administration, soit profit criminel, soit simplement, indifférence barbare pour la vie de ses prisonniers, se désintéressait de la question; et les entrepreneurs moissonnaient les vies humaines avec de larges profits.— Je citais l'autre jour cette réflexion profonde

d'un ancien magistrat (E. Mouton, *Le Devoir de punir*) : Personne ne prend la défense des criminels, quand on est injuste envers eux. — Comme cette observation est bien vraie !

Mais l'exploitation sans frein des prisonniers avait son contre-coup sur le travail libre. Le salaire dérisoire payé aux détenus faisait baisser le salaire des ouvriers, en même temps que l'emploi des premiers, dans certaines branches d'industrie, jetait dans les affres du chômage les ouvriers de la même profession. De là les plaintes très vives de la classe ouvrière, qui allèrent croissant sous le règne de Louis-Philippe.

Le gouvernement provisoire y fit droit le 24 mars 1848, en suspendant le travail dans les prisons. Au rapport des inspecteurs généraux, cette suspension eut des effets désastreux sur la moralité des détenus. Bien que nombre de récriminations contre l'acte, socialiste en somme, du gouvernement provisoire, fussent peut-être exagérées, comme on exagérait alors le résultat de toute mesure contestable prise au lendemain de Février, nous avons lieu de croire néanmoins, que ces rapports contenaient une forte part de vérité.—

Si le niveau de la moralité baissa, en revanche, celui de la santé s'éleva ; la mortalité diminua dans des proportions considérables, parfaitement mises en lumière par M. Schœlcher au cours de la discussion du projet de loi rétablissant le travail (séance du 5 janvier 1849). Ce qui démontrait combien avait été inhumain le système de travail précédemment appliqué.

En 1849, le travail fut donc rétabli dans les prisons par une loi expresse de l'Assemblée constituante. Au cours de la discussion, divers orateurs avaient insisté, entre autres, Marcel Barthe, M. Schœlcher, sur la nécessité de ne pas concurrencier le travail et l'industrie libres. L'Assemblée s'arrêta à ce moyen terme : le travail serait rétabli dans les prisons, mais les produits fabriqués seraient consommés par l'État. De cette façon, disait le rapporteur, M. Rouher, — le « citoyen » Rouher au *Moniteur* — le marché des produits ne saurait être affecté par la production des prisonniers.

Malgré cette clause formelle, le travail des prisons ne tarda pas à s'appliquer à une foule d'industries parfaitement étrangères à l'État. Aucune modification sérieuse n'ayant été apportée depuis à l'organisation du travail, cet abus s'est perpétué et les choses sont encore où elles en étaient avant 1848. Elles se sont même aggravées, sinon sous le rapport des longues journées de travail — ce qui était impossible, l'exploitation de la force-travail susceptible d'être tirée d'un détenu, ayant atteint dès le premier jour, sous la monarchie de Juillet, son maximum de rendement — mais sous le rapport de la quantité de travail et de travailleurs employés. En 1848, en effet, les prisons de quelque importance étaient seules soumises

au travail. Les détenus des prisons d'arrondissement dans lesquelles passait une population moyenne annuelle de 52 à 53.000 individus, ne travaillaient que peu ou point ; — « sur 361 prisons, disait Marcel Barthe, il y en a 355, où le travail n'existe pas. » Depuis 1848, le travail des prisons a donc plus que triplé, cette augmentation aggravant les conditions déjà lamentables du travail libre.

Dans quelle proportion, maintenant, le travail des prisonniers influe-t-il sur le travail libre ? C'est ce que nous allons voir, en nous appuyant sur des faits et des données précis.



Tout d'abord, hâtons-nous de dire qu'aux yeux de l'administration supérieure des prisons, « il n'existe pas une question générale du travail dans les prisons (1). » Les économistes non plus, ne croient pas qu'on doive attribuer au travail *servile*, comme l'a très heureusement et énergiquement qualifié M. Limouzin, une action sensible sur le travail libre. Les arguments des uns et des autres peuvent se résumer de la façon suivante :

1° « L'emprisonnement n'entraîne pas une création véritable de travail, mais un déplacement, une transformation. » En d'autres termes, le travail dépensé dans les prisons ne prend pas au marché une quantité de travail supplémentaire équivalent, car les prisonniers travaillaient avant d'entrer en prison. Ils ne font que se déplacer, changer de profession — ce que l'économiste précité définit élégamment une « transformation. »

2° « La modicité de la main d'œuvre est plus apparente que réelle. Le salaire payé aux détenus n'est définitivement arrêté qu'après une série d'enquêtes et de comparaisons ayant pour but de permettre à l'administration « d'assurer une équivalence complète entre les prix de revient de la main-d'œuvre supportés par les concessionnaires de prisons et ceux qui incombent aux industriels employant des ouvriers libres. »

Ces deux arguments préviennent les deux objections principales que soulève la question du travail des prisons, auquel on reproche à juste droit : 1° de diminuer la quantité de travail qui serait sans lui à la disposition des ouvriers libres ; 2° d'avilir le prix de la main-d'œuvre par la concurrence que fait la production pénitentiaire payée à vil prix, à la production générale.

Voyons ce qu'ils valent en théorie et en fait :

1° L'emprisonnement n'entraine pas une création véritable de travail.— D'abord, on pourrait répondre à MM. les économistes

(1) Opinion de M. Herbette, citée à la séance de la Société d'Économie politique du 5 janvier M. Gary.

qu'il y a eu véritablement à l'origine, création de nouveaux travailleurs, puisque les prisonniers ne travaillaient pas et que leur main-d'œuvre a fait forcément concurrence à celle des ouvriers libres, du jour où ils ont été astreints au travail. Mais ne chicanons pas l'économie politique pour si peu. Le point important est celui-ci : le déplacement ou la « transformation » du travail n'entraînent-ils pas de graves perturbations dans les branches d'industries où ils s'opèrent ?

Le déplacement de travail qui s'effectue par l'emprisonnement est une accumulation de travailleurs pris un peu partout, qu'on rassemble sur un point donné. Ce déplacement n'a aucune influence sur les lieux où le travailleur a été pris, mais il en a une grande au lieu où il est amené par masses. De même, quant à la simple « transformation » du travailleur. La moitié des prisonniers appartiennent à l'agriculture et c'est à des travaux industriels qu'ils vont être employés. La « transformation » n'influe pas sur le travail agricole, qui ne hausse pas d'un centime dans le village où un valet de ferme a été condamné à un an de prison. Elle n'influera même pas sur l'ensemble de l'industrie, si on se borne à observer la somme générale du travail et des salaires dans leur totalité. Il n'en sera plus de même, si on observe en détail les genres de travaux entre lesquels les détenus sont répartis, et les nouvelles conditions locales de travail et de salaire qu'ils pourront déterminer dans la région où on les aura massés.

Nous disons : *les conditions locales de salaire et de travail* que pourra déterminer l'introduction de la concurrence pénitentiaire dans une région et une branche d'industrie données. Nous touchons ici à une question capitale sur laquelle nous devons nous arrêter et présenter quelques observations théoriques générales, après quoi, nous détruirons, chiffres en mains, les assertions de l'économie libérale.

Les économistes font dépendre le taux du salaire — ou l'abondance du travail — du rapport existant entre l'offre et la demande sur une vaste surface et par rapport à la masse des ouvriers. Or, il n'est pas rare d'observer dans un pays des différences considérables de salaires entre deux localités parfois de la même région. Ici, le salaire des maçons s'élève à 5 francs. Là, à 3 fr. 50. Pourquoi ? C'est que le salaire n'est que nominal, que son taux effectif, varie avec le prix des objets d'alimentation ?... Point. On observe des pays où le salaire d'une profession donnée est très bas, et où les vivres sont très-chers. Tandis que dans d'autres, pendant la même période, les objets de consommation étant meilleur marché, le salaire de la même profession ne laisse pas d'être plus élevé que dans le pays précédent.

Indépendamment de la coutume (1) qui joue un rôle important dans les variations des salaires, on doit attribuer ces dépressions de niveau à une cause générale que les économistes ne font jamais entrer en compte. Ils considèrent que, sauf de très rares exceptions, les forces économiques sont en équilibre constant, une circulation incessante les nivelant, déplaçant toutes choses, production et consommation, au mieux des intérêts généraux et particuliers. L'offre et la demande sont les grands régulateurs de ce circulus économique,— qui traverse en tous sens le marché universel. Sur le marché, la concurrence les abouche et elles s'équilibrent l'une par l'autre. Le travail pénitentiaire se répartissant à la surface par le jeu de ce mécanisme, ses effets sont insensibles sur la masse de main-d'œuvre qu'il déplace, la proportion du travail libre au travail servile étant infime.

La théorie est ingénieuse, mais radicalement fausse. Le marché économique n'est pas un. Produits et main-d'œuvre sont inégalement répandus à la surface, ne circulent pas avec régularité. Dès lors, l'offre et la demande ne correspondent pas rigoureusement entre elles et ne s'abouchent pas avec la justesse mathématique que les économistes attribuent à leur action réciproque. Le marché tend à s'unifier, à devenir mondial, c'est certain. Mais cette tendance est loin d'être réalisée. De là les écarts : la rareté persistante de la main d'œuvre, partant l'élévation des salaires sur un point ; son abondance non moins persistante sur un autre ; l'excédent de produits ici, le déficit là. Les divers points du marché ne communiquent pas entre eux comme plusieurs tubes dans un vase d'eau et le fameux niveau est souvent loin de s'établir. Les économistes font abstraction de ces particularités. Pour eux, le mécanisme est d'une simplicité élémentaire : Le marché du travail et des produits présente une offre de —, une demande de — ; l'excédent de l'offre ou de la demande étant de —, cet excédent constitue la différence dont l'action, dans un sens ou dans l'autre, fera varier, en se répartissant à la totalité de chaque industrie, les conditions dans lesquelles cette industrie fonctionne.

Dans le cas qui nous occupe, les faits nous montrent que le « déplacement » du travail et des travailleurs, répartis même sur un industrie considérable, peut y déterminer sur certains points des troubles profonds — d'autant plus douloureux, que l'affection est locale, concentrée, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

---

(1) V. Villey : La *Question des Salaires*, où cet auteur a réuni un grand nombre de ces anomalies apparentes, présentant des différences de salaire considérables dans les mêmes professions.

Nous allons le prouver par les faits et les chiffres suivants, empruntés à l'intéressant rapport de M. Carrol D. Wright.

***

Il s'agit de l'industrie de la barillerie et caisses pour viandes de conserve, aux États-Unis. Ce n'est pas une industrie locale, puisqu'elle est répandue dans presque tous les États. Elle occupe un personnel de 25.973 individus, chiffre assez élevé. — Le nombre de prisonniers employés à cette industrie est de 667 seulement : soit dans la proportion de 1 a 38.9. Ils sont répartis dans cinq Etats et de la façon suivante : Illinois, 188 ; Indiana, 125 ; Ohio, 45 ; Pensylvanie, 265, Virginie 44. — D'après les théories économistes, la concurrence s'exerçant ici selon le rapport de 1 à 38,9, le travail de ces prisonniers aura pour résultat de peser partout sur les salaires et le travail libres, dans la proportion d'un trente-huitième ?

Or, voici ce que révèle pour Chicago le rapport de M. Carrol Dr Wright :

Le bureau du Travail de l'Illinois a relevé sur les livres de l'entrepreneur du pénitencier de Joliet le chiffre de ses ventes à Chicago, qui présentent la progression suivante, de 1875 à 1885 : En 1875, la production totale des pièces vendues à Chicago était de 207.466. L'année suivante, elle s'élève à 214.137 ; et elle suit une marche ascendante non interrompue jusqu'à 1885, dernière année observée, où son chiffre se monte à 745.261.

Pendant que l'industrie pénitentiaire triplait ainsi sa vente, comment se comportait l'industrie libre ? Le même bureau du travail a relevé soigneusement les chiffres de vente des 36 principaux établissements de Chicago pour les dix années correspondantes,et voici ce que révèle cet examen : En 1875 la vente de ces 36 maisons était de 120.464 pièces ; elle s'accroît légèrement les années suivantes, oscillant jusqu'en 1879 autour de 140.000 ; monte à 180.000 en 1880, puis elle décroît progressivement, pour tomber à 155.000 en 1885.

Ces chiffres sont déjà significatifs. Tandis que la vente des produits pénitentiaires triple, celle de l'industrie libre augmente à peine d'un tiers. A quel prix? Au prix d'une lutte effroyable entre concurrents, décimés les uns par les autres ; au prix d'une réduction progressive de la main d'œuvre et des salaires. Car la production pénitentiaire a triplé son chiffre sans augmentation de détenus, partant en économisant le prix du travail ; en perfectionnant son outillage, voie dans laquelle les industriels libres se sont efforcés de la suivre. Mais dans cette lutte désespérée, ceux-ci ont marché d'un pas inégal ; les uns restant en arrière, les autres, hors d'haleine, tombant sur le chemin.

Voici, en effet, un aperçu des désastres survenus de 1880 à 1885.

Le cens de 1880 relevait à Chicago 65 ateliers occupant 686 ouvriers. En 1885, 16 ateliers occupant 285 ouvriers avaient disparu. En tenant compte des doubles emplois, des maisons nouvelles, relevées ou ayant transformé leur industrie, des ouvriers passés dans l'atelier voisin, le rapport officiel arrive à cette constatation : en 1885, il n'y avait plus que 34 ateliers occupant 403 ouvriers, « compétiteurs survivants », nous dit-il, des ateliers pénitentiaires.

En même temps que le nombre des patrons et des ouvriers se réduisait pour une production légèrement accrue, les salaires, naturellement, baissaient. L'enquête officielle a porté, pour ce dernier point, sur neuf établissements les plus importants, pendant ces dix années, et voici la marche dépressive suivie par le salaire, de 1875 à 1885 : 613 dollars ; — 611 ; — 599 ; — 577 ; — 570 ; — 545 ; — 523 ; — 510 ; — 481 ; — 445 ; — 432.

De 613 dollars en 1875, le salaire, en 1885, est tombé à 432. Soit une diminution de 30 pour cent — près du tiers !

Mais est-ce bien à la seule concurrence du travail des prisons qu'est due la condition lamentable faite aux ouvriers de Chicago, dans l'industrie qui nous occupe ?

Sans nul doute, les renseignements complémentaires suivants, fournis par le Rapport de M. Carrol D. Wright, le prouvent jusqu'à l'évidence :

L'entrepreneur du pénitencier de Joliet qui a causé ces ravages, est également concessionnaire du pénitencier de l'Indiana à Michigan, où il occupe 166 hommes ; en tout, avec ses ouvriers de Joliet : 370. Le nombre d'ouvriers libres correspondant à ces deux États, s'élève à 4.933. La concurrence du travail des prisons au travail libre est donc ici dans la proportion de 1 à 16,6. D'autre part, le concessionnaire écoule ses produits surtout à Chicago : le marché de Chicago est écrasé par cette abondance de produits et subit une dépression énorme, qui ne se répercute pas sur les autres marchés, bien que la même industrie s'étende à bien d'autres États.

Voici, en effet, un tableau comparatif des salaires de cette catégorie des travailleurs, dans dix villes principales. Nous avons mis en italique le nom des marchés où le concessionnaire de Joliet écoule ses produits :

VILLES	PRIX DES PIÈCES FABRIQUÉES	SALAIRE MOYEN PAR SEMAINE DES OUVRIERS
—	—	—
Chicago	0 doll. 25 c.	7 doll. 50
Milwaukee	— 30	9 »»
St-Louis	— 30	9 »»
Kansas City	— 30	9 »»
Indianapolis	— 33.5	10 »»
Louisville	— 35	10 50

Denver	—	35	10	50
Buffalo	—	40	12	»»
Rochester	—	40	12	»»
Baltimore	—	40	12	»»

La décroissance du salaire dans ces diverses villes est en raison directe du chiffre d'affaires traitées par le concessionnaire ; depuis Indianapolis où il écoule très peu, jusqu'à Chicago, son entrepôt général.

N'est-ce pas la confirmation éclatante de ce que nous formulions plus haut, savoir : que la circulation économique n'est pas régulière, que ses à-coups ne se répartissent pas en ondulations insensibles sur toute la masse des ouvriers et du travail !

***

Si la production pénitentiaire exerce de tels ravages sur une branche d'industrie libre considérable qu'elle concurrencie dans la proportion totale de 1 à 39, quels ne doivent pas être ses effets désastreux sur une industrie limitée à un personnel restreint !

L'année dernière, M. Dupuy a cité ce fait :

La vannerie occupe en France 3 ou 4.000 ouvriers — dont 2.680, résidant dans le département de l'Aisne, ont signé une pétition demandant une réorganisation du travail des prisons en ce qui concerne la vannerie.

Le nombre des prisonniers employés aux travaux de vannerie s'élève à **Seize cents** — 1.200 dans les maisons centrales et 400 dans les prisons militaires.

N'est-ce pas effrayant ! La proportion du travail des prisons au travail libre dans cette industrie est de 1 à 3 — du tiers ! Se figure-t-on quelle effroyable baisse de salaire doit provoquer sur cette catégorie de travailleurs une concurrence pareille ?

Il serait curieux, si l'administration française faisait les statistiques soignées usitées en Amérique pour les choses du travail, de comparer les prix de vente actuels de la vannerie, avec les prix antérieurs à cette concurrence meurtrière des prisons. Je doute fort qu'ils aient baissé dans la même proportion que les salaires.

Enfin, il y a un autre cas, très fréquent celui-là, mais sur leque les statistiques officielles sont muettes. C'est celui où le travail des prisons est employé par l'entrepreneur à des industries purement locales qui deviennent entre ses mains un véritable monopole. En 1849, au cours de la discussion du projet de loi adopté le 9 janvier, rétablissant le travail des prisons, Marcel Barthe, qui prononça le meilleur discours sur la matière, insista vivement sur ce point. « Comme un entrepreneur, dit-il, cherche avant tout à réaliser

des bénéfices, il ne fait fabriquer par les prisonniers que des produits qui ont cours dans la localité. Une prison devient entre ses mains une fabrique privilégiée contre laquelle toute concurrence devient impossible...»

L'administration, il est vrai, prétend qu'elle calcule les prix de revient de l'entrepreneur sur ceux de l'industrie ordinaire, et que dès lors, le salaire du travail servile étant au même taux que celui du travail libre, les prix ne sont pas avilis. Mais le travail est enlevé aux ouvriers libres par l'entrepreneur des prisons et la surabondance de la main-d'œuvre en résultant déprécie forcément les salaires des ouvriers et des prisonniers, qui, dans cette circonstance, s'affament réciproquement.

Cet argument, d'ordre surtout administratif, m'amène à examiner la deuxième proposition optimiste résumée plus haut et qui ne coûtera pas grands frais de réfutation.

***

2° « Le but que doit se proposer invariablement l'administration, nous dit-on, est d'assurer une équivalence complète entre les prix de revient de la main-d'œuvre supportés par les concessionnaires entrepreneurs de prisons et ceux qui incombent aux industriels employant des ouvriers libres. » A cet effet, elle procède à une série d'enquêtes et de comparaisons, conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 avril 1882 qui est, selon l'expression de M. Dupuy, « la grande charte » du travail des détenus, et dont nous venons de citer un passage. « La modicité de la main-d'œuvre pénitentiaire, concluent les défenseurs du présent état de choses, est donc plus apparente que réelle (1). »

L'administration, en effet, est le tuteur des prisonniers qu'elle doit défendre contre la rapacité des entrepreneurs. Elle doit surveiller les hausses de salaire survenues dans l'industrie, pour en faire profiter ses pupilles, remanier souvent les tarifs... — Or voici ce que dit M. Millerand à cet égard, dans son rapport du budget de 1888 : « De l'état des industries, métiers et travaux exercés dans les maisons centrales, il ressort que cinquante-deux tarifs sont antérieurs à l'arrêt de 1882. *Il en est dont l'établissement remonte à 1860.* » Et nous sommes en 1888 ! — Voilà quelle confiance on peut avoir dans les déclarations officielles, les prétendues enquêtes préalables et l'opinion de l'administration, quand M. Herbette déclare solennellement qu'il n'y a pas de réforme à opérer !

Si, il y a une réforme à opérer, — une réforme radicale et d'une application facile, réforme urgente, car on a vu de quel poids le

(1) *Société d'Économie politique*, séance du 5 janvier 1886.

travail des prisons écrase le travail libre. Nous allons indiquer dans quel sens.



Il ressort des faits cités que la production pénitentiaire peut faire une concurrence meurtrière au travail libre :

1° Lorsqu'elle s'applique à une industrie peu importante, occupant un nombre d'ouvriers très restreint, comme c'est le cas pour la vannerie. Alors, prisonniers et ouvriers libres se concurrencient et s'affament réciproquement dans des conditions particulièrement douloureuses.

2° Lorsque la production pénitentiaire s'applique à une industrie considérable, mais que le travail et ses produits ne sont pas répartis à la surface du pays. Concentrés dans une région et s'accumulant sur un marché, les produits pénitentiaires peuvent y déterminer des perturbations locales profondes, comme nous l'avons vu dans l'exemple cité pour Chicago, réduire à la fois la quantité de travail disponible et le taux des salaires.

3° Enfin lorsque le travail des prisons est consacré à la fabrication d'objets de production et de consommation locales.

Les conditions particulières qui rendent nuisible le travail des prisonniers déterminées, il est facile de déduire la solution du problème ainsi posé. La voici :

L'administration pénitentiaire ne doit faire fabriquer aux détenus que des produits d'une fabrication et d'une consommation générales, en ayant soin de répartir travail et produits à la surface du marché.

Alors la concurrence se répartira, ses effets s'insensibiliseront et le travailleur libre ne sera plus affamé par le travailleur détenu.

On comprend que nous ne puissions donner ici qu'une indication théorique générale. A l'administration revient la tâche d'approprier la nouvelle organisation du travail aux conditions indispensables, révélées par l'analyse des faits actuels. L'administration seule peut préciser les mesures pratiques de détail à prendre, déterminer la nature des produits à fabriquer dans telle région, choisir ses débouchés — elle a à sa disposition tous les moyens de statistiques et de contrôle. — Le publiciste ne peut fournir que des données. Mais ces données, formulées au paragraphe en italique plus haut, ce sont les faits qui les dégagent et tant qu'on ne s'y conformera pas, le problème du travail dans les prisons sera pendant.

Le parti ouvrier, par exemple, a proposé, au dernier congrès de Paris d'employer les détenus « à l'exécution de grands travaux, tels que : le creusement de canaux, l'établissement de ports, le reboisement des montagnes, la construction des routes, etc. » Sans doute,

appliquée à ce travail, la main-d'œuvre des prisons n'écraserait pas le marché industriel ; mais elle ferait un tort considérable aux terrassiers, hommes de peine, etc., que ces travaux occupent à cette heure. On ne ferait donc que déplacér la concurrence.

On peut adresser la même objection à ceux qui veulent consacrer exclusivement le travail des prisonniers aux fournitures de l'État. Ce système fort en vogue à la Constituante, en 1849, ne résout pas la question. Le jour où les prisonniers travailleraient aux fournitures de l'État, les ouvriers libres qui produisent ces objets seraient jetés sur le pavé du chômage. Peu importe que le détenu confectionne des chaînes ou des godillots, des lits en fer ou des sangles pour la cavalerie. Dans les deux cas, la concurrence peut avoir les mêmes effets désastreux. Ce qu'il faut, c'est la réduire à son minimum d'intensité.

L'extension des pénitenciers agricoles, demandée par M. Brialou en 1884, présente moins d'inconvénients, parce qu'ici, la masse de travail et de produits est à la fois énorme et répandue sur une grande surface.

Mais toute réforme du travail dans le sens que nous avons indiqué est subordonnée à la réforme préalable, indispensable des conditions même du régime dans lequel s'exécute aujourd'hui le travail des prisons.

Cette dernière question est très importante ; il faudrait pour la traiter plus de place que nous n'en avons dans le cadre de cet article — nous allons essayer de la résumer brièvement.



Le travail des prisons est régi à cette heure par deux systèmes : celui de l'entreprise et celui de la régie.

Dans l'entreprise, l'État loue les prisonniers à un entrepreneur général qui subvient à leurs frais d'entretien « moyennant un prix déterminé par le résultat d'une adjudication publique, plus une part du salaire des détenus qui peut s'élever jusqu'aux neuf dixièmes et les bénéfices de la cantine (1). » C'est à son compte ou à celui des sous-traitants que le prisonnier travaille.

Dans le système de la régie, au contraire, les détenus travaillent au compte de l'État. — Il y a cependant une variété de ce système appelée la « régie indirecte » qui se rapproche beaucoup de l'entreprise. Avec la régie indirecte, dit M. Dupuy, « ce sont des confectionnaires qui louent, dans des conditions déterminées, le travail des détenus »

(1) M. Millerand : *Rapport.*

La régie directe n'est guère pratiquée qu'à Melun et dans les pénitenciers agricoles. Presque partout ailleurs, c'est le système de l'entreprise qui est en vigueur.

L'entreprise doit disparaître pour faire place à la régie directe, à la production de l'État. Par l'inauguration de ce régime seulement, l'administration pourra organiser le travail des prisons et le répartir de façon à ne pas porter atteinte au travail libre.

Son excellence a été d'ailleurs proclamée par tous ceux qu'intéresse la réforme des prisons, aussi bien au point de vue moral que matériel. La Suisse l'a adopté. En Amérique où l'entreprise est également fort répandue, les bons esprits réclament sa suppression dans un intérêt supérieur de moralité. M. Carrol D. Wright se range du côté des partisans de la régie après avoir cité l'opinion à peu près unanime des diverses commissions nommées aux États-Unis pour l'étude de la question.

En France, il y a quinze ans, M. Lefébure, dans un rapport présenté à l'Assemblée nationale au nom d'une commission d'enquête instituée *ad hoc*, disait déjà : « On a reconnu partout que l'éducation pénitentiaire, que toute réforme sérieuse était incompatible avec l'adjudication du travail des prisonniers à un entrepreneur, et on en a conclu que l'administration ne devait se mettre à la merci de personne et rester souveraine.»

M. Millerand, aussi, s'élève avec non moins de force contre ce système : « L'unique souci de tous ceux qui ont autorité sur les condamnés, dit-il, devrait être leur moralisation. La seule préoccupation de l'entrepreneur et de ses agents est, naturellement, de réaliser le plus de bénéfices possible. Trop souvent, pour ne pas dire toujours, ces deux vues sont non seulement divergentes, mais contradictoires.»

Ces considérations morales contre le système de l'entreprise sont déjà tout-puissantes. Dans la circonstance, à l'intérêt moral des prisonniers s'ajoute l'intérêt matériel que comporte la réforme du travail. L'administration, selon l'expression de M. Lefébure, doit rester souveraine, de façon qu'elle puisse sauvegarder le travail libre.

Non seulement l'intérêt moral des prisonniers est d'accord ici avec l'intérêt qu'ont les classes ouvrières à une réorganisation rationnelle du travail par l'administration, mais l'État lui-même a un intérêt de premier ordre à la transformation demandée.

Les économistes, en effet, repoussent le système de la régie toujours par le même argument : l'État ne saurait produire à aussi bon compte que l'industrie privée. Les faits encore infligent ici un démenti formel aux économistes. L'administration a installé à Melun une imprimerie où elle se fournit. Elle réalise de ce chef une écono-

mie de 60 0/0 sur les imprimeries libres.— Tandis que dans les maisons centrales à l'entreprise le prix de la journée des détenus s'élève à 0 fr. 70 c., cette même journée ne revient à Melun qu'à 24 c. 6.

Le dernier argument, objection courante ressassée, contre le système de la régie, n'a donc aucune valeur et tout concourt à faire adopter un système qui satisfait à toutes les conditions requises pour que la réforme du travail des prisons puisse s'effectuer.

Résumons-nous :

La réforme consiste :

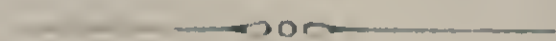
1° A rendre à l'administration la direction du travail dont elle n'aurait jamais dû se dessaisir :

2° A ne fabriquer que des produits d'une consommation et d'une fabrication générales qu'on aurait soin de répartir à la surface du marché, où par leur diffusion les effets de la concurrence s'atténueraient et se réduiraient à leur minimum d'intensité.

***

Il n'y a pas là une révolution bien grande à accomplir. Sa mise en pratique est facile et son adoption modifierait un état de choses lamentable, soulagerait bien des misères et des douleurs partielles. Seule l'administration est hostile à cette réforme ; parce que l'administration s'accommode à merveille du doux *far niente* que lui procure le système en vigueur. Certes, les économistes ont raison, quand ils reprochent à nos administrations leur incurie notoire. Celle des prisons est peut-être la plus routinière, celle qui a le moins souci des obligations économiques et morales qui lui incombent — et cela, du haut en bas de l'échelle. Il faudrait donc que la Chambre lui forçât la main ; qu'au besoin elle demandât une réorganisation du personnel, si c'est nécessaire. La Chambre le voudra-t-elle ? Je fais des vœux ardents pour qu'elle le veuille — sans toutefois trop oser l'espérer.

Gustave Rouanet



LE SOCIALISME ACTUEL EN FRANCE

(suite et fin)

Chapitre IX
LA SOCIÉTÉ FUTURE D'APRÈS LE COLLECTIVISME (1)

Nous avons insisté sur les divergences qui séparent les différents groupes du socialisme avancé et nous les avons accusés peut-être avec trop de relief, afin de les rendre plus sensibles aux lecteurs peu initiés à leurs querelles — Aussi ce travail laisserait-il une impression fausse, si nous ne mettions en regard les concordances multiples qui unissent ces frères ennemis.

Et d'abord, ils ont tous, les anarchistes exceptés, des vues presque identiques sur la société telle qu'elle sera le lendemain de la Révolution.

Ce problème de la réorganisation sociale est d'une importance capitale pour le socialisme. C'est peu en effet de critiquer la société

(1) Les pages qui vont suivre sont une esquisse précise et lumineuse de la société future, telle qu'elle se dégage de la critique socialiste contemporaine. Notre éminent collaborateur la donne modestement comme le résumé des plans de société future tracés déjà par les collectivistes. Nous devons à la vérité de dire que cet exposé, que pas un collectiviste ne reniera, lui appartient en propre. Le tableau si complet qu'il trace ici dans ses grandes lignes nécessaires n'avait pas été fait avant lui, au moins dans son ensemble et avec cette vigueur. En Allemagne, seulement, dans un but d'intérêt exclusivement scientifique, Schæffle avait tenté d'analyser les données positives ressortant de la critique économique de Marx et cette analyse est très-incomplète. Kautsky, cité par Renard, dans un numéro de la *Revue socialiste*, a soulevé le problème de la répartition du travail. Enfin, en France, on trouve dans les disciples de Marx, dans les comptes-rendus des congrès ouvriers et dans les livres de notre rédacteur en chef, des indications générales partielles. A Renard revient le mérite d'avoir donné un corps solide, vivant, à ces déductions diverses, dans les pages concises et pleines d'attraits qu'on va lire — et qui font entièrement sien le tableau qu'il va tracer.

(*La Rédaction.*)

actuelle, si l'on ne sait pas indiquer ce qu'il faut mettre à sa place ; c'est peu de démolir, si l'on ne se montre capable de reconstruire. Toutefois on ne voit pas que les théoriciens du collectivisme aient beaucoup travaillé à tracer le plan de la société future. Marx s'est beaucoup plus occupé de critiquer les abus existants que d'exposer en détail comment le régime nouveau sera mis en pratique. Quant à ses disciples (et tous les collectivistes actuels le sont tous, en partie ou sans réserve), ont-ils été détournés de ce sujet par les polémiques qu'ils avaient à soutenir ? Ont-ils craint de retomber dans l'utopie ? Se sont-ils dit avec une confiance fataliste que les solutions cherchées se trouveront d'elles-mêmes sous la pression des circonstances? — *Fata viam invenient* ! Toujours est-il que pour se renseigner sur ce point on ne trouve guère en France que de courtes brochures, des articles épars et surtout la traduction d'un petit livre qui a pour titre : La *Quintessence du Socialisme* et pour auteur M. Schaeffle, ancien ministre du commerce de l'Empire d'Autriche. C'est d'après ces quelques sources que nous esquisserons les lignes principales de la société à naître.

La Révolution est faite. Pour comprendre ce qui va exister, commençons par voir ce qui n'existe plus.

Ce qui disparaît en premier lieu, c'est la division de la population en classes hostiles. Plus de bourgeois, plus d'ouvriers ! plus de patrons, plus de salariés ! Il s'ensuit que l'État, tel qu'il est constitué disparaît par cela même (1). Mais il faut s'entendre sur le sens donné ici à ce mot d'*État*. Il désigne l'ensemble des lois et des institutions répressives que la classe dominante a établies pour maintenir dans la dépendance la classe exploitée. La force armée, les tribunaux, les lois restrictives de toute sorte sont l'incarnation visible du pouvoir que des hommes s'arrogent sur d'autres hommes. C'est cela qui n'a plus de raison d'être et qui se trouve supprimé d'un seul coup. Ainsi est réalisée la prédiction d'Auguste Comte : *L'avenir appartient, non plus au gouvernement des hommes, mais à l'administration des choses.*— La société n'intervient plus pour régler les rapports de ses membres entre eux ; elle s'occupe seulement de diriger la production nationale, ce qui revient à dire que l'État, dans le sens ordinaire du mot, perd tout caractère *politique* et ne garde qu'un rôle *économique*.

Appliquons ce principe à la famille. Elle est profondément transformée. Le mariage devient un contrat libre, qui dure ou se rompt selon la volonté des conjoints. L'éducation et l'entretien des enfants sont à la charge de la communauté.

Les collectivistes sur cette annulation du pouvoir social sont à

(1) Voir Engels, *Socialisme utopique et Socialisme scientifique.*

demi d'accord avec les anarchistes. Ils entendent laisser la place la plus large à la liberté de l'individu. Ils ne font exception que pour un domaine. Ils ne croient pas qu'on puisse abandonner à l'initiative privée l'organisation du travail en commun ; ils estiment qu'une direction unitaire est indispensable.

Quelle va être cette organisation ? Rappelons-nous que désormais la société est propriétaire du capital, qu'elle possède tous les moyens de production ; il s'ensuit que tout le monde, hormis ceux que leur faiblesse réduit à l'inaction, doit travailler; il s'ensuit aussi que tout le monde doit avoir accès aux instruments de travail possédés en commun et peut choisir celui qui lui convient le mieux. Le travail personnel, à la fois obligatoire et libre, est la base de l'ordre nouveau ; il devient une fonction sociale rémunérée par la société. En effet, comme dans presque toutes les branches de la production un produit est l'œuvre collective de plusieurs ouvriers, il résulte de là que chacun en travaillant pour soi travaille pour les autres, que les produits sont nécessairement mis en commun pour être partagés et que la part de chacun est naturellement déterminée par la somme de travail qu'il a accomplie pour la communauté.

Sans qu'il soit besoin d'aller plus loin, il est aisé de concevoir combien de suppressions entraîne un système qui fait du travail la condition du droit aux jouissances et la mesure de répartition de ces mêmes jouissances. Plus d'oisifs d'aucune espèce ! Plus de gens vivant de leurs rentes ! Plus de propriétaires nourris par le loyer de leurs maisons, le fermage de leurs terres ou l'intérêt de leur argent! Plus de luxe insolent à côté de la misère noire ! Comme il n'y a plus d'entreprises privées, l'implacable concurrence cesse d'exister. Le commerce lui-même disparaît. Le marchand est dans le régime actuel un intermédiaire presque toujours nécessaire entre le producteur et le consommateur, et en retour du service qu'il rend à l'un et à l'autre, il prélève un bénéfice sur ce qu'il vend. Dans le régime nouveau la nation tout entière est comme une grande société de coopération qui répartit entre ses membres tout ce qu'ils ont produit collectivement. Elle n'a point de bénéfice à faire. Défalcation faite de ses frais généraux, elle taxe les choses d'après ce quelles ont coûté et les cède au prix de revient. Lorsqu'un sociétaire se présente dans les magasins nationaux et dit : J'ai produit tant, j'ai droit à tant —, c'est un compte à équilibrer; il peut y avoir échange, choix d'un objet en place d'un autre ; mais il ne saurait exister de marchandage, de débat sur les prix. Tout est coté d'avance, et pour cela aucun besoin de marché ni de Bourse. Le numéraire même devient inutile, et des *bons* personnels, constatant la somme de travail accomplie, peuvent suffire à tous les échanges. Adieu donc la spéculation et l'agiotage ; la presse asservie par la finance et déshonorée par la réclame ! Le

monde est purgé d'une foule de vices et de vilenies qui sont entretenus aujourd'hui par l'habitude de tout transformer en marchandise.

On ne connaîtra plus l'escroquerie, les trafics de conscience, les mariages d'argent, les captations d'héritages, tous les hideux guet-apens tendus par la cupidité à la fortune d'autrui.

Voilà bien des choses et bien des conditions sociales effacées dela surface du pays ! Mais ce n'est là encore qu'une conception négative. Essayons d'entrevoir les constructions qui s'éléveront sur le terrain ainsi déblayé.

Ceux qui étudient la science de la richesse distinguent dans la vie économique d'un peuple quatre opérations principales. La production, l'échange, la répartition, la consommation. Comment chacune d'elles va-t-elle être réglée ?

Les socialistes dénoncent tous avec indignation dans la société d'aujourd'hui ce qu'ils appellent l'*anarchie industrielle.* Ils se plaignent que les fabricants, sans autre guide que la soif du gain, produisent au hasard et le plus possible, sans savoir seulement s'ils pourront écouler leurs produits. Ils se moquent des économistes qui mesurent la civilisation d'un peuple au nombre et au bas prix des objets manufacturés qu'il jette sur le marché et qui encouragent ainsi le gaspillage et les besoins factices. Ils prétendent que mieux vaudrait pour une nation moins de soieries, d'indiennes, de meubles de luxe, et plus de blé, de fruits, de viande. Ils accusent notre siècle d'avoir multiplié à l'excès des choses dont on peut se passer, tandis qu'il a négligé d'accroître dans les mêmes proportions les denrées indispensables à la vie humaine. Ils lui reprochent d'avoir concentré son effort sur les villes en sacrifiant les campagnes, d'avoir rompu l'équilibre entre les produits de l'industrie et ceux de l'agriculture, si bien qu'au grand dommage des classes pauvres le nécessaire devient de jour en jour plus cher et le superflu meilleur marché.

Le premier devoir d'un régime collectiviste est, disent-ils, de réformer cette production déraisonnable et désordonnée. Elle doitavoir pour règle les besoins réels de la nation. S'il est difficile aujourd'hui de les constater, la détermination en sera plus aisée au lendemain de la Révolution. Chaque corporation pourra dresser la liste de ce qu'elle livre au commerce bon an mal an ; à son défaut de grands comités de statistique rempliront le même office et centraliseront tous les renseignements voulus. Il y aura un grand comité directeur pour chaque branche de la production ; on pourra dès lors calculer ce qu'il faudra produire en fait de charbon, de souliers, de vin, de blé, de choses destinées à être consommées dans le pays ou à être échangées avec les nations étrangères. On saura par suite sur quel point il conviendra d'accroître ou de diminuer la somme de travail, et en

tâtonnant, en perfectionnant d'année en année ce mécanisme, on finira par mettre tout à fait en harmonie la production et la consommation.

Des armées agricoles et industrielles seront organisées pour exécuter les grands travaux. Elles seront conçues d'après le système électif. Les travailleurs choisiront eux-mêmes contre-maîtres, surveillants, directeurs : ils feront eux-mêmes les réglements de leurs ateliers. S'ils se soumettent à une discipline, parce que le travail collectif ne peut s'en passer, cette discipline sera du moins leur œuvre.

Pour assurer une production suffisante, les collectivistes comptent d'abord sur l'accroissement du nombre des travailleurs. Rentiers, fils de famille, gens de loi, soldats, banquiers, commerçants, que d'hommes qui rentreront dans la classe productive ! Que d'activités à utiliser au profit de tous ! Comment la somme des produits n'en serait-elle pas doublée, triplée, décuplée même ! Pour l'industrie, il est presque superflu de le prouver. Aujourd'hui déjà les fabricants sont obligés de chercher à grands frais des débouchés pour le trop-plein de leurs magasins. Quant à l'agriculture et aux substances alimentaires, la chose est moins évidente. Mais qu'on regarde la surface du monde ou simplement de la France ! Est-il impossible d'y trouver des landes et des marais à défricher ? Est-il difficile d'y concevoir une culture plus perfectionnée ? N'y a-t-il pas des engrais perdus, des fleuves qu'il serait aisé d'empoissonner, de vastes régions qui sont à peine mises en valeur faute d'eau, de bras ou d'argent ?

Or pourquoi en est-il ainsi,disent les collectivistes ? Parce que les intérêts particuliers se neutralisent en luttant les uns contre les autres,au lieu de s'unir pour le bien commun ; parce que le capital disponible s'aventure et se perd souvent dans des spéculations lointaines qui promettent plus de bénéfices, au lieu de s'employer à des entreprises plus modestes et plus sûres ; parce que la propriété morcelée à l'excès, se prête mal à la culture intensive, à l'emploi des machines, à l'élève du bétail ; parce que le petit propriétaire, abandonné à ses seules forces, gagne trop peu pour entretenir son domaine en bon état, laisse le sol s'appauvrir, se contente d'un outillage défectueux et arriéré.Une loi récente autorise les riverains d'un fleuve à se syndiquer pour exécuter ensemble certains ouvrages d'utilité générale. C'est un pas vers le régime collectiviste, qui unira en faisceau les forces dispersées. L'association, devenue la règle, accomplira des merveilles. On pourra concevoir et opérer en grand l'irrigation d'une vallée, le dessèchement d'un marais, l'aménagement de toute une région ; de toutes parts s'entreprendront d'énormes travaux en comparaison desquels le percement de l'isth-

me de Suez ou le tunnel sous la Manche ne paraîtront plus que des jeux d'enfants.

On ne manquera pas de dire : — Effort inutile ! La population, bien nourrie, croîtra plus vite que les aliments. — Personne n'en sait rien, répliquent les socialistes. Il s'en faut que la fécondité soit en proportion de la richesse. Les familles les plus nombreuses ne sont pas les plus aisées. Les pauvres ne sont-ils pas nommés *prolétaires*, ce qui signifie qu'ils ont beaucoup d'enfants. La science contemporaine entrevoit une loi qui est à peu près démontrée (1). C'est que la fécondité de l'homme est en raison inverse de son développement cérébral. Il s'ensuit qu'une race en se civilisant devient moins apte à multiplier. Le progrès de l'aisance conjurerait ainsi de lui-même le danger qu'il semble amener. Du reste, en fût-il autrement, ne peut-on pas admettre que les hommes de l'avenir, s'ils étaient menacés d'un surcroît de population, sauraient s'imposer dans l'intérêt de l'humanité une prévoyance que plus d'un père pratique aujourd'hui dans l'intérêt de sa famille ?

Tout en alléguant ces divers arguments, les collectivistes paraissent assez peu se préoccuper d'un péril, qui est encore fort lointain et qui menace la France moins que tout autre pays, s'il en faut croire la statistique. Ils s'inquiètent davantage d'une difficulté qui leur semble plus grosse. Comment le travail sera-t-il réparti entre les ouvriers, de façon à ce qu'il n'y ait pas surabondance dans un corps de métier et manque dans un autre ? Mais cette question est liée à la répartition des produits entre les membres de la société. Nous la retrouverons tout à l'heure.

Supposons-la provisoirement résolue. Les produits sont par les soins de chaque administration distribués dans les entrepôts publics établis dans les villes et villages. C'est là que chacun vient s'approvisionner. Tout travailleur valide est inscrit dans une ou plusieurs coopérations, où il est astreint à faire un certain temps de travail, comme tout citoyen est aujourd'hui forcé de faire son temps de service dans un régiment. Sur un livre on inscrit les journées qu'il fait ou les produits qu'il apporte et qui correspondent à un nombre déterminé d'heures de travail. On lui délivre en retour des bons qui lui permettent de choisir dans les magasins de la nation des objets d'une valeur équivalente. C'est par ce système que s'accomplit l'*échange*. Ceux qui tiennent ces espèces de bazars nationaux ne sont plus des commerçants, mais des gérants, de véritables fonctionnaires payés au prorata des services qu'ils rendent, c'est-à-dire des heures qu'ils consacrent à la mise en ordre des denrées, à leur débit, à la comptabilité compliquée de ces vastes établissements.

(1) Voir Fouillée, *La propriété sociale*, p. 119.

On peut déjà entrevoir par ce qui précède comment la *répartition de la richesse* sera organisée. Mais il nous faut ici entrer dans le détail. Le but du socialisme est, ne l'oublions pas, de la rendre aussi égale et aussi juste que possible. Il a un intérêt vital à proposer quelque chose de pratique et d'équitable.

Le principe de la répartition est tout indiqué. Tous les *socialistes avancés* sont d'accord sur l'abolition du salariat, parce qu'en touchant un salaire,l'ouvrier n'obtient qu'une partie de ce que son travail a créé.Il est donc admis qu'en régime collectiviste le travailleur doit recevoir le produit intégral de son travail.

Mais encore faut-il bien comprendre le sens de cet axiome socialiste. Il signifie que l'ensemble des travailleurs doit se partager l'ensemble des produits sans qu'aucun prélèvement puisse être opéré au profit d'une classe parasite. Or, comme il n'y a plus ni capitalistes vivant du travail d'autrui, ni intermédiaires inutiles entre le consommateur et le producteur, un seul prélèvement subsiste. C'est celui qui est indispensable pour assurer l'entretien des enfants et des vieillards, pour maintenir en bon état ou renouveler l'outillage national, pour défrayer les nombreux services publics qui seront gratuits, pour faire vivre ceux dont le travail ne se résoudra pas en produits palpables, comme les instituteurs, les employés de chemins de fer, etc,pour remplir en un mot toutes les charges sociales. Il est pris directement sur la masse des produits et remplace tous les impôts, dont les particuliers n'ont plus à s'occuper.

Une fois sa part ainsi faite à la société, il faut répartir le reste entre les travailleurs.

Il est évident qu'avec la division croissante du travail on ne peut donner à chacun la chose même qu'il a produite ; qu'après la fabrication d'une locomotive par plusieurs ouvriers on ne peut remettre à l'un une roue, à l'autre la chaudière, à un troisième la cheminée. Il va de soi que le produit réel devra être le plus souvent remplacé par un équivalent.

Si l'on admet la formule des anarchistes : *A chacun selon ses besoins*, on s'épargne la peine de déterminer cet équivalent. Chacun puise à la masse et se sert à sa fantaisie. Mais il est à craindre, disent les collectivistes, que la masse ne soit insuffisante et que les plus forts n'accaparent les jouissances les plus désirées. Supposer aux hommes assez de modération pour qu'ils n'empiètent pas les uns sur les autres, c'est imaginer une humanité parfaite qui est encore à naître. Il se peut que cette formule communiste puisse être appliquée sans danger dans quelques siècles ; mais ce triomphe du communisme doit être précédé d'une longue période éducative, pendant laquelle le collectivisme borne son ambition à faire en sorte que chacun puisse consommer *en raison de son travail*.

Ce système a l'avantage de stimuler la production et de ne pas offrir une prime à la paresse ; mais il exige impérieusement, puisqu'il implique l'échange d'une chose contre une autre, un moyen de déterminer la valeur des différents objets.

Ici intervient une théorie que Karl Marx a empruntée à Ricardo en la modifiant (1). Elle affirme que la valeur d'une chose est déterminée par le temps de travail *socialement* nécessaire à sa production. Ce mot *socialement* mérite qu'on le remarque. Il signifie le travail qui dans les conditions actuelles de la société est en moyenne employé à produire la chose en question. Par exemple un tisserand, qui n'a qu'un métier à main, fait un mètre d'étoffe, pendant qu'un ouvrier tissant à la mécanique en fabrique aisément trente. La valeur du mètre d'étoffe est déterminée, non pas par le temps de travail du premier, mais par celui du second qui a su profiter des ressources du monde où il vit. Un tourneur d'habileté ordinaire achève une chaise en un jour ; un maladroit met deux jours à exécuter le même ouvrage. La chaise vaut une journée de travail.

Le temps devenant ainsi la mesure de la valeur, on peut choisir comme unité de mesure l'heure de travail. Il suffit désormais pour estimer un objet d'évaluer le nombre d'heures qu'il coûte aujourd'hui régulièrement ou socialement.

Cette théorie de Karl Marx a été attaquée de toutes parts. Economistes et anarchistes se sont réunis contre elle, et des amis du collectivisme, comme Schæffle, ne l'ont pas épargnée. On a dit qu'une chose vaut pour l'homme, non pas seulement par la peine qu'elle a pu coûter, mais aussi et surtout par le désir qu'il en a et par la difficulté qu'il éprouve à satisfaire son désir ; on a dit (2) qu'un lièvre et un chevreuil, abattus tous deux par un chasseur dans le même espace de temps, n'auraient pas cependant même valeur ; on a dit qu'une œuvre d'art ne saurait être évaluée d'après une mesure aussi grossière et l'on a répété après l'Alceste de Molière: Le temps ne fait rien à l'affaire.

Quoiqu'il en soit de ces objections, que nous n'avons point à apprécier, cette théorie est restée jusqu'ici pour les collectivistes la base de leur système de répartition et ils ont essayé d'en tirer le meilleur parti possible.

Malgré l'affirmation qu'une heure de travail est l'équivalent d'une heure de travail, ils ont dû reconnaître qu'il y a des travaux plus pénibles, plus répugnants, plus dangereux que d'autres. Qui voudra s'y adonner, si la rémunération de l'heure est partout la même?

(1) Voir Schæffle, p. 74, *Quintessence du Socialisme.*

(2) Emile de Laveleye, *Le Socialisme contemporain*, p. 39.

Pour triompher de cette difficulté très grave, les collectivistes comptent sur l'éducation, sur le progrès de la mécanique et enfin sur certains avantages réservés aux travailleurs qui voudront se vouer aux besognes les plus désagréables.

D'abord, l'école réorganisée, offrant à tous les enfants une instruction complète, permettra à toutes les vocations de s'épanouir dans leur diversité. Après avoir passé par les différents ateliers qui lui seront ouverts, chacun choisira en connaissance de cause le métier qui lui conviendra le mieux et ce sera d'ordinaire celui où il réussira le mieux. Les aptitudes détermineront le goût dominant. Craint-on que les professions dites libérales ne soient l'objet d'une compétition violente ? Rien de plus facile à éviter. Chaque année des examens sévères arrêteront au passage d'une classe dans l'autre les élèves qui, faute d'intelligence ou d'application, seront reconnus incapables de suivre utilement un cours plus élevé. Une sélection se fera ainsi à chaque degré qu'il faudra franchir et l'instruction supérieure deviendra le lot, non plus de ceux qui peuvent la payer, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, mais de ceux qui seront le plus capables d'en profiter. Plus d'hommes de génie étouffés en germe par la misère ! Plus de parents riches s'obstinant à transformer en avocats ou en savants des lourdauds qui eussent fait d'excellents laboureurs ! Plus de maîtres condamnés au triste labeur de faire germer sur un sol ingrat la semence sacrée de la science ! Mais entre tous les hommes un partage équitable de fonctions, qui sera conforme aux indications mêmes de la nature.

Chacun choisira ainsi la corporation à laquelle il voudra appartenir ; mais les corporations elles-mêmes, quoique nécessaires au début, sont des formes transitoires destinées à disparaître. Quand le régime collectiviste sera en pleine vigueur, qu'on ne se figure plus chacun parqué dans une spécialité. Le vieux préjugé qui avilit le travail manuel aura disparu ; car dès l'enfance chacun sera accoutumé à exercer ses bras tout aussi bien que son cerveau, et ce sera chose ordinaire de voir un forgeron lettré ou un cordonnier savant.

Qui le voudra pourra passer sans peine d'un métier à un autre. Comme tout le monde aura pratiquement étudié la mécanique, un homme intelligent saura tout aussi bien conduire une charrue à vapeur que diriger une scierie ; il pourra indifféremment tisser, coudre, filer. On organisera donc le travail de façon à varier l'effort au plus grand profit de l'individu et de la société toute entière. Aujourd'hui ouvriers de la campagne et ouvriers de la ville forment deux catégories séparées, en ce temps-là elles se confondront en une seule. Tel qui aura travaillé trois mois d'hiver dans une usine s'en ira, l'été venu, faire les foins ou les moissons pour se retremper dans

l'air pur des champs sous les chauds rayons du soleil. Il sera remplacé pendant ce temps par le campagnard, lassé du calme des bois et des prés et désireux de raviver son esprit engourdi dans la vie stimulante des grands centres. Ce sera ainsi entre villes et villages une circulation perpétuelle d'hommes et d'idées, un échange fécond de services volontaires. Le sang de la nation circulera plus vite dans ses artères et ne s'accumulera plus, au détriment de l'organisme tout entier, dans une tête trop grosse pour le corps qui la porte.

Cette faculté donnée à chacun de changer d'occupation à son gré ne sera pas seulement pour les particuliers une source de délassements et une garantie de longévité ; elle permettra aussi aux arts, aux lettres, aux sciences de s'épanouir en pleine liberté. Les socialistes se flattent de ne pas être ennemis de l'aristocratie intellectuelle, d'abord parce qu'une belle œuvre ou une grande découverte apportent au monde des jouissances nouvelles, mais aussi parce que cette aristocratie-là, viagère de sa nature, travaille incessamment à se détruire en élevant le niveau général. Ils estiment que poètes, artistes, savants font du socialisme et même du communisme sans le savoir en accroissant le patrimoine commun de l'humanité. Ils se préoccupent donc du sort destiné à cette élite dans la société future qui sans eux serait comme un arbre sans fleurs.

Ils ont imaginé différents procédés pour leur permettre de se développer à l'aise. Les uns (1) pensent que la société pourra fort bien prendre sur le produit national de quoi subvenir aux besoins des hommes d'un mérite reconnu. D'autres calculent que dans cette société, où il n'y aura plus d'oisifs, une journée très courte suffira pour acquitter la dette de tout citoyen envers la nation et pour assurer à tout travailleur ses moyens d'existence. Quelques-uns même ont cru pouvoir réduire à quatre heures par jour ce temps de travail obligatoire. Sa tâche achevée, et elle pourra être manuelle pour ne pas fatiguer l'esprit, rien n'empêchera le peintre de se mettre à ses tableaux, le poète de rythmer sa pensée, le mathématicien de se plonger dans ses problèmes. Robert Burns n'a-t-il pas composé des poésies admirables en cultivant la terre ? Michel-Ange ne se fit-il pas ingénieur pour défendre sa patrie ? Est-ce que Léonard de Vinci, qui peignit la Joconde, n'a pas construit un canal ? On peut être à la fois cuisinier émérite et romancier remarquable, témoin Alexandre Dumas père. Tel qui est le matin orateur, écrivain, homme d'État, peut être bûcheron le soir, témoin M. Gladstone. Pourquoi donc les vrais artistes et les vrais savants, ceux qui aiment la beauté et la vérité pour elles-mêmes, laisseraient-ils dépérir dans l'inaction leurs brillantes facultés, du moment où ils seraient certains

(1) Schæffle, *Quintessence du Socialisme*, p. 20

d'avoir presque sans peine la chose la plus précieuse pour eux, le loisir ?

Remarquez, ajoutent quelques socialistes, que de cette façon l'art et la littérature se dépouilleraient du caractère mercantile que leur a imprimé notre siècle ; qu'au lieu de s'adresser à un petit nombre de blasés et de se rapetisser pour leur plaire, ils auraient pour juge un public immense, cultivé sans être raffiné et encore assez neuf pour être avide de grandes choses ; qu'au lieu d'avoir pour modèle et matière une société vieillie et corrompue ils trouveraient en face d'eux un monde jeune, plein de sève et de santé, offrant quantité de spectacles et de sentiments nouveaux à qui voudrait l'étudier et le reproduire. On verrait alors renaître des œuvres animées d'un souffle puissant, comme ces grands poèmes des âges héroïques, comme ces gigantesques cathédrales du moyen âge, monuments à la fois collectifs et individuels où le génie des auteurs n'a fait que matérialiser l'inspiration d'une époque.

Redescendons sur la terre après cette envolée dans le ciel bleu de l'avenir. Sans s'aventurer aussi hardiment dans l'espace, les Marxistes disent volontiers à qui les interroge sur la future organisation du travail (1) : — Nous n'acceptons pas pour base la formule connue: *De chacun selon ses forces.* Nous voulons sans doute que chacun travaille, mais nous voulons aussi que personne n'aille jusqu'au bout de ses forces. Nous estimons que le travailleur ne doit pas être condamné à s'épuiser pour vivre ; nous proclamons le droit de l'homme à la paresse, ou, si cette forme paradoxale vous effarouche, le droit au repos, le droit au loisir. —

Comment ce droit deviendra-t-il une réalité ? Par la machine. Elle a été jusqu'ici maudite, et non sans motifs, par les ouvriers ; elle n'a pas diminué leur labeur, tout en le rendant plus monotone pour eux et plus productif pour les autres. C'est elle pourtant qui doit être l'émancipatrice de l'humanité. — « Epargnez le bras qui fait tourner la meule, ô meunières, s'écriait un poète Grec célébrant l'invention du moulin à eau. Dormez paisiblement. Que le coq vous avertisse en vain qu'il fait jour..... Les Nymphes vont faire le travail des esclaves.... » — Le poète avait raison d'entonner ce chant de délivrance ; l'homme s'affranchit en asservissant les forces de la nature, mais c'est à condition que l'ouvrage accompli par elles profite à tous et non à quelques-uns. La chose se réalisera d'elle-même en régime collectiviste ; et, comme la mécanique est loin d'avoir dit son dernier mot, comme les inventeurs, au lieu de mourir de faim martyrs d'une idée qui exige pour fructifier le concours du capital, recevront de la reconnaissance publique le salaire de leurs peines,

(1) *Le droit à la paresse,* par Paul Lafargue.

il est permis d'espérer que le génie inventif stimulé par un profit direct et immédiat remplacera de plus en plus les muscles et la chair de l'homme par ces ouvriers de fer et de cuivre qui s'appellent des machines. Alors, sans que la somme des produits diminue, la somme des efforts sera incessamment réduite, et semblables à ces citoyens d'Athènes, à qui les services de leurs esclaves permettaient de cultiver en paix leur esprit et leur corps, les citoyens de la république future pourront tous lire, rêver, méditer, affiner leur goût, élever leur intelligence, prendre part enfin aux joies les plus pures et les plus hautes que le monde civilisé réserve en ce moment aux privilégiés de la fortune.

La mécanique, qui doit accomplir tant de merveilles, est aussi la fée dont les collectivistes escomptent la puissance pour rendre plus faciles les travaux pénibles, plus brèves les besognes répugnantes, plus sûrs les métiers périlleux. Les inventeurs seront conviés à inventer toute espèce d'améliorations et l'on espère que de cette façon l'inégalité d'agréments existant entre les diverses professions finira par se réduire.

Mais les collectivistes ne se font pas illusion. Ils sentent bien que pour attirer et retenir les travailleurs de certains côtés, il faudra leur accorder des avantages solides. Ils sentent que le plus simple sera de leur assurer, non-seulement des ateliers plus confortables et plus salubres, mais encore une somme plus grande de jouissances comme rémunération de la tâche accomplie. Nous revenons ainsi à la *répartition des produits*, ce point central, dont nous avons paru nous écarter, mais où tout nous ramène.

Les agréments ou désagréments offerts par les divers travaux demeurant malgré tout inégaux, l'heure de travail ne pourra pas être considérée toujours comme ayant la même valeur. Il faudra une inégalité de rémunération, pour compenser l'inégalité d'attrait et pour rétablir ainsi l'égalité véritable ! Par exemple, si l'heure du menuisier vaut *un*, celle du casseur de pierre vaudra *deux*, celle du mineur *deux et demi*, etc.

Mais nouvelle difficulté ! Comment déterminer ce tarif inégal ? Chacun aura intérêt à faire ressortir les ennuis de son métier, à hausser le prix de ses efforts. Qui jugera ? Faudra-il accorder aux commissions de statistique une autorité arbitraire pour trancher les différends ? Faudra-t-il leur donner des moyens de contrainte pour faire ensuite respecter leurs décisions ?

Les collectivistes s'efforcent d'échapper à ces tristes nécessités, de trouver un mécanisme par lequel le prix moyen de l'heure dans chaque profession se règle d'une façon automatique sans l'intervention d'aucun pouvoir. Le problème à résoudre est d'obtenir que l'inégalité de la rétribution corresponde aussi exactement que possi-

ble à l'inégalité des agréments. Un article paru récemment dans la *Revue Socialiste*, sous la signature de Karl Kautsky, essaie d'y arriver en proportionnant le prix de l'heure de tel ou tel travail au nombre des ouvriers qui s'offriront pour l'entreprendre. Tâchons d'en donner une idée.

Chaque année l'État socialiste dresse ce qu'on peut appeler son budget ; il met en regard la *consommation* prévue et la *production* nécessaire. Les commissions de statistique calculent pour un an la somme des besoins de la nation entière ; elles la calculent même largement, de façon à n'être pas prises au dépourvu, si la récolte est mauvaise, de façon à préparer un fonds de réserve pour les années stériles, s'il y a surcroît. Elles savent le nombre d'heures de travail qu'exige la création de toute cette richesse ; elles savent aussi le nombre des travailleurs. Elles peuvent en conséquence déterminer la journée *minima* que chacun doit à la Société et en même temps la part qui revient à chacun dans la somme des produits et qui est égale à la somme de ses heures de travail. Nous pouvons appeler cela *sa part normale*. Elle sera toujours supérieure à ce qui est nécessaire pour vivre, et, comme quantité de choses seront gratuitement assurées, il n'y a pas à craindre le retour de la misère.

Prenons des chiffres pour éclaircir ces calculs. Supposons que 30.000.000.000 d'heures de travail soient reconnues indispensables pour suffire à tous les besoins du pays. Supposons que les travailleurs se montent à 20.000.000. Chacun d'eux devra 1500 heures de travail par an, c'est-à-dire si l'on compte 300 jours de travail à l'année, 5 heures de travail par jour. Il aura par suite droit à prendre dans les entrepôts publics l'équivalent de 1500 heures de travail.

Une fois que les commissions de statistique ont fixé la besogne et la rétribution qui reviennent à chacun, elles répartissent l'ouvrage entre les différents *corps de métiers* et c'est sur eux que l'on compte pour fonctionner comme régulateurs du prix de l'heure de travail. Les corporations répartissent à leur tour l'ouvrage entre les membres qui les composent. Mais que faire, si l'une d'elles n'a pas le nombre de travailleurs nécessaire ? Attribuer dans celle-ci une rémunération plus forte à l'heure de travail.

Reprenons les chiffres que nous avons pris tout à l'heure. La somme de travail qui incombe à une corporation s'élève, je suppose, à 15.000.000 d'heures. L'État met à sa disposition une rémunération équivalente, soit 15.000.000 en *bons* de travail. Si 1000 ouvriers se présentent, chacun fait 1500 heures et reçoit en *bons* la même valeur. Il a ainsi sa part *normale* dans les produits de la nation. Mais s'il vient seulement 500 ouvriers au lieu de 1000, cela démontre que la rémunération offerte est insuffisante pour assurer le travail ; l'Etat

doit donner le double de *bons*, soit 30.000.000 au lieu de 15.000.000. — Si au contraire 2000 ouvriers offrent leurs services, ce fait prouvera que le travail est plus facile et vaut moitié moins.

On pourra donc ainsi dresser une échelle de valeurs et dire : Dans le premier cas, l'heure de travail vaut 1 ; dans le second, elle vaut 2 ; dans le troisième 1/2.

Il va sans dire que le tarif ainsi établi pourra changer, si les ouvriers refluent vers les métiers mieux rétribués, comme il est naturel. Quoi qu'il arrive, il sera toujours déterminé par le libre choix des travailleurs. Du reste, comme la rétribution plus forte des uns réduira d'autant celle des autres, ceux-ci, qui seront le plus grand nombre, seront intéressés à faire cesser cette inégalité en diminuant les inconvénients et les dangers des travaux mieux rémunérés. Il est donc permis de croire qu'à la longue la valeur de l'heure de travail deviendra partout presque uniforme.

On ne peut dire après cela que la répartition de la richesse soit réglée dans tous ses détails ; il est trop évident qu'elle comporte encore bien des problèmes embarrassants et les collectivistes ont encore fort à faire avant que leur système présente un ensemble net et complet.

Quant à la consommation, ils l'abandonnent à la volonté des individus. Chacun choisit parmi les jouissances offertes à tous celles qui lui conviennent. Arrière toute idée d'imposer aux gens l'horrible promiscuité de la caserne ou du couvent ! La vie privée n'est ni interdite ni menacée. Les goûts personnels sont respectés. Tout homme peut à l'aise utiliser pour lui-même ou épargner ses bons de travail. Comme ils ne peuvent être convertis qu'en objets de consommation, qu'ils ne peuvent jamais servir à accaparer des instruments de travail, peu importe à l'État socialiste l'usage qu'on en peut faire ; et, s'il y avait par hasard quelque abus à redouter, les précautions les plus élémentaires empêcheraient aisément toute reconstitution d'un capital privé.

Telle est dans ses traits essentiels, autant qu'on peut dessiner ce qui n'existe pas, la société que le collectivisme veut créer. Le plan de cette société de l'avenir est d'ailleurs toujours à l'étude. Ceux qui l'élaborent ne prétendent pas tracer des lignes rigides et immuables ; ils comptent sur les circonstances pour modifier ce qui se révélerait impraticable et pour leur suggérer des idées nouvelles. Nous prions donc qu'on pardonne à l'esquisse que nous avons ébauchée d'après eux, si elle a elle même quelque chose d'indécis dans ses contours.

Chapitre X

LES PROGRAMMES SOCIALISTES

Sortons du monde imaginaire où nous nous sommes promenés à la suite des collectivistes et rentrons dans le cercle de la société réelle. Là, non-plus il n'est pas inutile, après avoir éparpillé notre attention sur les différents groupes, de résumer en quelques pages le programme moyen qui rallie le gros du parti.

L'immense majorité des socialistes, modérés aussi bien qu'avancés, veulent l'intervention de l'État et réclament des mesures légales sur lesquelles ils sont d'accord en principe, quoiqu'ils ne s'entendent pas sur le degré où il faut s'arrêter. Essayons de classer ces revendications.

D'abord ils demandent la liberté absolue de presse, de réunion, d'association, l'autonomie communale et la liberté religieuse, c'est-à-dire la séparation de l'Eglise et de l'État. Sur tous ces points ils sont résolument *libertaires* et leur programme coïncide avec celui des républicains radicaux. Il est superflu d'énumérer les autres points qui leur sont communs avec eux, et, puisque le socialisme poursuit avant tout l'égalité, il vaut mieux indiquer par quelles réformes il entend l'établir dans tous les domaines.

Pour arriver à l'égalité intellectuelle et morale, il souhaite que l'instruction intégrale soit mise à la portée de tous, au moyen de bourses, de concours, d'écoles professionnelles, de musées industriels et agricoles ; dans leur pensée l'enseignement secondaire et supérieur, les fournitures scolaires et enfin l'entretien des enfants doivent de plus en plus retomber à la charge de l'État ou de la Commune.

Pour compléter l'égalité civile et politique, il désire que les femmes obtiennent les mêmes droits que les hommes ; que toutes les fonctions publiques soient rétribuées, pour être accessibles aux pauvres ; que le droit de porter des armes, *réservé à quiconque peut le payer*, soit étendu à tous les citoyens, de façon à rendre possible l'abolition des armées permanentes ; que le cumul soit interdit ; que les corps privilégiés (avocats, avoués, notaires) soient supprimés ; que la justice tende à devenir gratuite, élective, et à remplacer les juges par des arbitres.

Les autres réformes visent directement à créer l'égalité économique. Ce sont, comme il est naturel, les plus nombreuses et les plus discutées. On peut les comprendre toutes sous trois chefs.

Les premières ont pour but d'empêcher l'accumulation de la richesse en un petit nombre de mains. Elles comprennent surtout l'impôt progressif portant sur l'héritage et sur le revenu ou le capi-

tal ; l'intérêt temporaire substitué, à l'intérêt perpétuel ; la refonte des lois qui régissent les sociétés financières, de façon à enrayer la spéculation. Toutes ces mesures doivent créer à l'État des ressources qui lui permettent d'éviter les emprunts, de racheter les monopoles privés, d'amortir la dette publique et d'aider au relèvement des pauvres.

Les réformes de la seconde catégorie ont précisément pour but de protéger la classe ouvrière contre le paupérisme et contre ce que les socialistes appellent les abus de l'exploitation capitaliste. Voici les principales :

Caisses de retraite pour les vieillards et les invalides du travail ;

Travaux tenus en réserve par les municipalités ou l'État en vue des moments de crise ;

Responsabilité civile et pénale des patrons en cas d'accidents ;

Réduction de la journée à huit heures avec un jour de repos par semaine ;

Minimum de salaire déterminé d'après le minimum nécessaire pour vivre ;

Lois défendant la femme et l'enfant contre un travail excessif, soumettant les ateliers à des prescriptions d'hygiène et à des inspections sérieuses, interdisant certaines fabrications dangereuses ;

Suppression du livret qui crée à l'ouvrier une situation inférieure ;

Garanties d'existence données aux associations ouvrières en leur assurant la préférence dans les adjudications publiques et le crédit à très-bas prix, sinon gratuit ;

Création de Chambres de travail élues, destinées à dresser des statistiques et à donner des avis aux différents pouvoirs ;

Taxe des objets nécessaires à l'alimentation, etc.

Sans allonger davantage la liste de ces réformes, il faut remarquer que la plupart d'entre elles ont paru aux socialistes de tout pays, réunis cette année à Paris, assez mûres pour faire l'objet d'une législation internationale.

Viennent en troisième et dernier lieu celles qui ont pour but d'augmenter la propriété collective et le nombre des services publics. Les collectivistes ne sont pas seuls à en recommander l'adoption. Des réformateurs très modérés ont proposé par exemple ce moyen de reconstituer et d'agrandir le domaine communal(1). Chaque fois que dans une ville on ouvre une voie nouvelle, il serait aisé de garder pour la Commune les terrains qui la bordent, de les affermer ensuite pour un laps assez long, à condition qu'ils seront bâtis et que sol et bâtiments feront retour à la ville au bout du temps fixé ; l'énorme plus-value des terrains ainsi concédés et repris bénéficierait alors à

(1) Alf. Fouillée : *La Propriété sociale et la Démocratie*, p. 45.

tous les habitants de la cité qui, suivant les calculs de certains économistes, pourrait par ce seul accroissement de sa fortune, subvenir à toutes ses dépenses en supprimant tous les impôts.

Les ressources de la Commune une fois accrues, les socialistes voudraient la création d'établissements communaux, comme banques, greniers d'abondance, boulangeries, bazars, bains, lavoirs, théâtres même, fonctionnant aux frais et au bénéfice de tous les les membres de la dite Commune.

Mêmes changements dans l'État ; d'abord extension du domaine national par la révision et, s'il y a lieu, par l'annulation, avec ou sans indemnité, des contrats qui ont aliéné la propriété publique (banques, mines, canaux, chemins de fer, etc.) ; par la reprise des biens de mainmorte aux congrégations religieuses ; par la suppression de l'héritage en ligne collatérale et par l'attribution à l'État des successions tombées ainsi en déshérence ; puis,grâce à ce domaine énormément accru et désormais inaliénable, suppression définitive de la misère et liquidation de la question sociale.

C'est sur ce point, nous le savons déjà, que se livre entre socialistes la bataille des idées. Nous avons dit les moyens mis en avant par les différents groupes ; quant aux moyens proposés par des individus, deux systèmes, choisis entre plusieurs, peuvent en donner un aperçu. L'un appartient au socialisme modéré, qui ne veut ni abolir ni limiter dans ses droits la propriété individuelle ; l'autre appartient au socialisme avancé qui est collectiviste.

Le premier a pour auteur, M. Godin, l'heureux fondateur du *Familistère*. Il se résume en deux lignes : Établir l'hérédité nationale pour organiser la mutualité nationale.— Autrement dit remplir la caisse de l'État sans impôts ni emprunts, rien qu'en multipliant les cas où il sera héritier de la fortune privée ; puis, à l'aide de ces revenus, assurer tous les citoyens contre la misère en associant d'une façon aussi intime qu'équitable le capital et le travail, tel est le fond de ce projet. M. Godin l'a développé dans nombre de brochures ; il en a même saisi la Chambre par une pétition doublée d'une proposition de loi.

L'autre système a pour auteur M. Chirac. Il se résout en deux opérations essentielles : la première est une modification de l'article 544 du Code civil qui définit la propriété ; la seconde est la formation d'un budget destiné à racheter les monopoles existants. Comment un simple changement de texte peut-il entraîner des conséquences si graves ? Les lignes suivantes peuvent le faire comprendre (1) :

« Toute amélioration financière et sociale sera impossible, tant qu'on n'aura pas mis un terme à l'accroissement automatique et

(1) *La prochaine révolution*, par Auguste Chirac, p. 122.

perpétuel de la valeur du sol. Cet accroissement est la cause primordiale de toutes les concentrations qui empêchent l'égalité des échanges entre citoyens d'un même pays, désorganisent la circulation normale des richesses et alourdissent les budgets.

« Il faut donc certainement modifier le régime de la propriété ; mais, dans un but de paix, il faut éviter de déposséder les propriétaires actuels et de troubler la transmission de leurs biens. On arrive à ce résultat en immobilisant désormais le sol, au moyen de la limitation des droits attachés à sa possession.

« Dans le système proposé, le sol, seul, serait *immeuble*; tous les autres biens seraient *meubles*. Un droit de jouissance ou d'usufruit, cessible et transmissible, serait attaché au sol et l'on ne pourrait disposer que des autres biens qualifiés *meubles*. »

Ainis les propriétaires fonciers seraient par un trait de plume transformés en usufruitiers et la terre, cessant d'être objet de transaction, perdrait du même coup toute valeur vénale. A ce changement capital, qu'il prend pour point de départ, l'auteur rattache toute une série de réformes solidaires les unes des autres et il estime que leur adoption suffirait pour amener en l'espace de 25 ans la transformation pacifique de la société. Nous n'avons pas à discuter ces idées ; nous ne pouvons pas même exposer en détail un plan ingénieux, mais compliqué ; nous renvoyons les lecteurs qui seraient curieux de le connaître au livre où M. Chirac a condensé ce qu'il appelle le code de l'avenir ou *code socialiste*.

On voit du moins à la précision et à la convergence des mesures réclamées par la plupart des socialistes actuels, mesures sur lesquelles ils ne diffèrent que du plus au moins, à quel point ils s'efforcent de sortir du domaine de l'utopie pour entrer dans celui de la pratique. Le temps n'est plus où l'on pouvait leur reprocher de rester dans les nuages ; ils en sont descendus pour prendre la réalité corps à corps et ceux qui veulent les combattre trouvent maintenant en face d'eux des propositions toutes prêtes à se changer en lois.

Chapitre XI

Ce caractère nouveau du socialisme impose à tout le monde le devoir et la nécessité de l'étudier. L'ironie et le dédain ne sont plus de mise à l'égard d'idées dont plusieurs sont sur le point de passer dans les faits. La question sociale devient de plus en plus une question vitale, à laquelle nul ne peut rester étranger, parce que nul n'est indifférent à la solution qu'elle recevra. Chacun peut se dire : C'est de moi, de mon sort qu'il s'agit. Aussi, peu importent les intempérances de langage, les formules rébarbatives, les discussions arides qui souvent rebutent les délicats. L'ignorance et l'insouciance, qui laissent aller la vie à la dérive, conviennent aux peuples qui

abandonnent leur destinée aux mains d'un homme ; elles seraient folles et coupables chez une nation qui a résolu de se gouverner elle-même. M. Clémenceau disait à Marseille au mois d'octobre 1880 : « A mesure que s'établira, s'affermira la République, les questions sociales prendront fatalement le pas sur les questions politiques. » Depuis lors c'est à peine s'il a passé sur la France six années et quelques ministères, et déjà l'avenir prédit est devenu le présent. S'il est un fait que les dernières élections ont mis en lumière, c'est la force grandissante du parti socialiste dans les grandes villes. Les uns s'en réjouissent, les autres s'en effraient, mais tous les hommes soucieux du lendemain le reconnaissent et s'en préoccupent.

Toutefois ils sont encore fort nombreux ceux pour qui le mot de socialisme représente un je ne sais quoi de très vague. C'est pour ceux-là que nous avons entrepris cette longue étude. Nous avons mis toute notre conscience à leur offrir, comme un miroir, le tableau du socialisme tel qu'il est aujourd'hui en France. Maintenant qu'ils peuvent embrasser d'un regard l'ensemble des doctrines, nous n'avons plus qu'à leur dire : Examinez, comparez, triez le bon grain et l'ivraie.— Notre tâche est faite ; la leur commence. S'ils doutaient par hasard qu'il y eût urgence à se faire une opinion sur ces matières, nous les prions de songer à ceci : Il n'est pas sûr qu'en l'an 1786 les Cahiers de la Révolution, alors imminente, fûssent aussi bien préparés que le sont en 1886 ceux de la Révolution sociale.

Georges Renard



LÉON CLADEL
ET SES
EFFIGIES PLÉBÉIENNES

Il paraît y avoir certaine naïveté prud'hommesque à faire un préambule de cette affirmation : que le socialisme n'est l'invention de personne et qu'il est coéternel avec les misères humaines. Pourtant, lord Macaulay, à qui, en son temps, on accordait quelque chose de plus que le simple bon sens, ne prit-il pas la peine d'écrire textuellement : « La vérité est que ces misères sont anciennes : ce qui est nouveau, c'est l'intelligence qui les découvre et l'humanité qui les soulage » ?

Non, cela même n'est point nouveau. Si haut qu'on remonte dans les âges, on rencontre des philosophes préoccupés de la conception d'un système politique édifié en vue du plus grand bonheur pour le plus grand nombre : c'est Platon avant le Christ ; dans les temps modernes, à ne citer encore que les noms de génies, c'est Rousseau, c'est Voltaire, c'est Diderot...

Les positivistes et les économistes récents, eux aussi, se rattachent à la philosophie.

Léon Cladel, lui, est un romancier, un littérateur.

Et en ceci précisément consiste la véritable nouveauté : à voir le problème social descendre — mais descend-il et ne s'élève-t-il pas plutôt ? — du domaine quasi-métaphysique sur lequel il s'était établi, où l'avait maintenu une tradition constante, en pleine esthétique, terrain inexpérimenté dont, jusqu'à Cladel, il aurait été rigoureusement écarté au nom d'une théorie incomplète entre toutes, à peu près ruinée aujourd'hui, celle de l'art pour l'art.

Socialiste ! quiconque se trouve l'être et tient à le demeurer, qui, rentrant en lui-même et s'interrogeant, se découvre du cœur autant que d'intelligence. Et qu'une voix de poète soit capable de traduire — ou seulement de trahir les vibrations de son âme : ses premiers chants porteront déjà l'empreinte de cet amour de la justice qui est tout le socialisme.

Or, chez Léon Cladel qui n'a pas à rougir des couleurs de son enfance, qui toujours fut un socialiste « enragé », selon sa propre expression, parce qu'il naquit grand artiste,on trouve ces premières pages qu'emplit la générosité enthousiaste des convictions neuves et sincères naïvement.

Rien plus jamais ne les contredira, Cladel leur sacrifiant tout, ses intérêts pécuniaires — fussent-ils considérables et pressants — ses meilleures relations politiques et littéraires, sa popularité même.

Il se rendra d'un placement impossible dans les réunions chez Victor Hugo où il ne craindra pas de soutenir avec une véhémente franchise, à l'encontre de l'opinion du maître auquel l'auditoire entier est dévoué, Délescluse, « qui sut mourir pour une cause embrassée, ce qu'on ne sait plus faire aujourd'hui». Ne transigeant en aucune occasion avec ses principes quand il s'agissait de ménagements à observer à l'égard de personnalités mesquines ou marquantes ; ayant le courage difficile de la vérité nue et, au nom de celle-ci, allant jusqu'à rompre avec ses meilleurs camarades d'antan, avec Gambetta lui-même ; raillant en face et démasquant de parti pris les menteurs et les faux confrères, de quelque nom qu'ils fussent autorisés, tel, il força la haine souvent, toujours l'estime de tous, ses pires ennemis y compris.

Bref, l'idée socialiste, pour la première fois(1), inspire un artiste d'une puissance incontestée et domine, en dehors des faiblesses et des compromissions d'exemples si fréquents chez la plupart, dans un œuvre immense moins par le nombre des volumes dont il se compose que par son unité et la gradation logique de l'idée-mère. Cette idée, nous allons tenter de la dégager presque pas à pas dans son développement — sans toutefois l'éclairer des analyses détaillées de chaque roman signalé, et réservant à des études ultérieures des critiques purement littéraires.

« Artiste !..» s'écrie Alpinien, dans les *Martyrs Ridicules* (2), première production en date de Léon Cladel, « mais on ne l'est que parce que l'on sent plus profondément que la foule les grandeurs et les désastres de l'humanité.» Et dans un autre passage : « Ouvrier, porter la blouse, et pourquoi pas ? où est le déshonneur ? où l'infamie ? un homme est insensé qui refuse le travail des bras quand on

---

(1) N'y a t-il pas quelque injustice à oublier que notre puissant Léon Cladel a eu, dans le roman socialiste des précurseurs qui ont nom : George Sand, Eugène Sue, en France ; Dickens, Georges Elliot, en Angleterre ; Spielhagen, en Allemagne ; Dostoïewski, en Russie, pour ne parler que des plus connus ? (La Rédaction).

(2) 3 volumes à 0 fr. 25 chez Edinger, (1860.)

repousse le travail de son esprit. Est-ce ma faute, si la société rémunère la sueur du corps et n'a pas de pain à donner à ceux qui la veulent servir par la pensée. » La personnalité de Cladel, telle qu'elle va s'affirmer avec une énergie croissante, se révèle ostensiblement à travers ces tirades placées dans la bouche de Maurthal. Tirades violentes : car où des blasés et de sceptiques boulevardiers n'eussent aperçu que riche matière à s'ébaudir en lazzis, Cladel cassa les vitres, le rural ! et il les cassera sa vie durant. Il n'a pas la satire gaie, mais c'est de rude satire quand même, retentissante d'imprécations, soulignées de gestes brutaux. Ici, l'idée s'impose déjà, encore que sans nom définitif, sans formule. La raison aidant, et grâce à l'imagination colossale du penseur, ce va devenir une hallucination réelle, moitié esprit et moitié corps...

Marianne ! voilà cette chimère, la maîtresse idéale et pour la vie dont s'éprend *Pierre Patient* (1). « Lubie rouge », dira Baudelaire désespéré d'en dessaisir un jour le possédé.

A l'apparition de la *Fête Votive de Saint-Bartholomée-Porte-Glaive* (2), Barbey d'Aurevilly put croire, cependant, le socialiste étouffé par l'artiste, et, certes, le mort prétendu paraissait bel et bien endormi du grand somme, quand sa vitalité, au contraire, se réservait pour se manifester plus vigoureusement. Le second Empire craquait sous le poids de ses hontes et de ses mensonges accumulés. Les partis avancés se relevaient. C'est en ces circonstances que le *Figaro* décoche au traître *Mon ami le sergent de ville*, une flèche empennée de rouge, au vol sûr, tirée de ce carquois sans pareil ; les *Va-nu-pieds* (3).

Déjà avait paru, le *Bouscassié* (4), protestation sauvage du terrien qui se mutile, moins pour rester à l'amour de sa mienne que par horreur instinctive du régiment, par attachement au sol natal dont on est près de l'arracher pour grossir quoi ? les rangs d'étrangers à son pays, à ses coutumes, à ses aspirations. Car ce paysan est quercynois, il n'est pas français. Jusqu'où creuse et sillonne le soc de sa charrue, jusqu'où s'élève et se dissipe dans l'air la fumée de son chaume, ni plus haut, ni plus loin, ni plus profond, là est la vraie Patrie du vrai Paysan.

Puis, ce fut *Ompdrailles, le Tombeau-des-Lutteurs* (5), tableau antithétique d'un coin de nos mœurs : en face de l'Hercule Plébéien,

---

(1) 2 volumes à 0 fr. 25 chez Edinger (1861).

(2) 1 vol. chez Lemerre, 6 francs (1865-70).

(3) 2 vol. à 0 fr. 25 chez Edinger — 1 vol. chez Lemerre, à 6 francs (1867-73).

(4) 1 vol. chez Lemerre, 6 fr. (1865).

(5) 1 vol. chez Lemerre, 3 fr. 50 (1868-78)

l'impuissance des rachitiques haut placés — qu'ils portent leur or en étoiles sur la manche, le col et le képi comme les généraux, ou dans leur gousset comme des sénateurs et des financiers.

Après *Celui de la Croix-aux-Bœufs* (1), analyse intense des convoitises sauvages, des hypocrisies criminelles naturelles à une race entretenue dans l'ignorance et contenue dans la bestialité par la fatalité héréditaire de deux mille ans de servage, Léon Cladel flagelle le passé féodal : c'est *N'a-qu'un-œil* (2), un pamphlet que j'ose comparer aux *Châtiments*, le souffle qui l'anime en étant même plus violent à certains endroits et, en général, plus soutenu dans un nombre de pages supérieur.

Enfin, le seigneur mort et disparus avec lui les corvées, les dîmes, les humiliants tributs, mais le vent qui balaya la Bastille n'ayant point assez fouillé le sol pour mettre à nu les vraies couches sociales, restait à ruiner la bourgeoisie corrompue et avide, sans honneur comme sans pitié. Restait à déchirer le billet de banque des jouisseurs non titrés bien que non moins égoïstes et ladres que ne s'étaient montrés ceux dont on venait de jeter au feu de l'émeute populaire parchemins et blasons. Parurent alors : *les Petits cahiers de Léon Cladel* (3), *Urbains et Ruraux* (4), *Héros et Pantins* (5), et *Kerkadec garde-barrière* (6) dédié moins au philosophe du droit, le belge Edmond Picard en honneur, qu'aux grandes compagnies d'exploitation des petits, à leur honte. Hier, c'était encore *Gueux de Marque* (7). Aujourd'hui, c'est à la gloire d'héroïques ignorés que se publient *Effigies d'Inconnus* (8). Demain, ce seront *Raca* (9), et *I. N. R. I.* (10), le roman épique de la Commune « qui, m'écrivait Léon Cladel, me vaudra les malédictions de toute la France conservatrice et chauvine, mais peu m'en chaut ! Après l'impression de celui-là, nul éditeur ne voudra plus entendre parler d'un homme aussi subversif que votre serviteur ». Je demande pardon pour la citation de ce dernier mot.

En somme, c'est toujours la « tragédie plébéienne (11) » qui se

---

(1) 1 vol. chez Lemerre, 6 fr. (1868-73).

(2) 3 vol. à 0 fr. 25 chez Edinger — 1 vol. chez Lemerre, 6 fr. (1881).

(3) 1 vol. à 3 fr. 50, chez Ollendorf (1882).

(4) 1 vol. à 3 fr. 50, chez Dentu, (1874-58).

(5) 1 vol. à 5 fr. illustré, librairie Alphonse Piaget (1875-76).

(6) 1 vol. chez Lemerre, 6 fr. (1880-81).

(7) 1 vol. à 3 fr. 50, librairie Alphonse Piaget (1887).

(8) 1 vol. à 3 fr. 50, chez Dentu.

(9-10) sous presse.

(11) Grand titre sous lequel Léon Cladel présentera l'édition définitive de son œuvre.

déroule, homérique, la grande sociale chantée et vantée par le grand artiste !

Qu'on ne soutienne plus maintenant qu'un homme épris à la fois de son art et de la cité, surtout s'il s'agît de la cité du monde, Paris, se mutile aux dépens de l'une ou de l'autre en se vouant aux deux. On doit être socialiste si, cultivant le Beau, on a le front de soutenir qu'on aime aussi le Juste.

Flaubert, grand ami de la princesse Mathilde, répondit un jour à Léon Cladel qui l'interrogeait sur ce point : «Êtes-vous républicain?» par cette remarque typique : « Pourrais-je ne pas l'être ? *Je suis littérateur* ! » — « Eh ! reprit Cladel, vous seriez alors disposé à soutenir une installation définitive de la République ? » Et Flaubert, très-sérieusement : « Oui, à une condition : je serais Président de la République, — parce que je suis littérateur, le premier de ce temps ! » Cela rappelle certains stoïciens qui voulaient que les philosophes fussent rois, et les rois philosophes. Nos politiciens actuels ont raté littérature et philosophie : aussi bien gouvernent-ils une démocratie gâteuse, à leur ressemblance. Il convient donc de proclamer plus complet l'écrivain, ou le peintre, ou le sculpteur qui met sans ménagements au service d'une cause éminemment belle et universelle sa robustesse géniale. Également étroits les admirateurs de Cladel, exclusifs, qui pour son caractère socialiste, qui pour son talent de romancier, c'est-à-dire pour le seul côté de son œuvre à la portée de leur entendement borné. On ne comprend Cladel que si on lui restitue ce qui, dans son opinion comme dans la nôtre, crée et consomme l'unité de son tempérament, à savoir sa double valeur d'esthéticien et de philosophe. Tout autrement, certaines de ses productions échapperaient à la critique, tel, ce paradoxe dont le titre indique assez le fond et la portée : *Titi Foyssac IV, dit la République et la Chrétienté* (1) ; et la critique contemporaine a l'esprit de si étrange sorte qu'en effet elle lui ont échappé : le silence les a entourées dès leur apparition.

C'est vrai que Cladel ne réalise pas le philosophe comme on l'imagine selon la tradition. Cladel est trop révolutionnaire. La théorie, l'esprit de système et de déduction logique, voilà ce qui lui fait défaut et ce qui constitue le propre du philosophe. Une seule fois Cladel prend parti — et c'est pour les phalanstères de Fourier ! mais pareille aventure arriva à Leconte de Lisle à qui nul n'en tient rigueur et que l'on considère un continuateur autorisé des philosophes indiens du Nirvhânà.

Au fond, Cladel n'a pas de préférences et ne saurait en témoigner

(1) un vol. chez Lemerre, 6 fr.

sans exposer son œuvre artistique aux rapetissements inévitables des discussions journalières, des démentis de la pratique ou des impossibilités de celle-ci. Et toutefois, il sera socialiste libéral plutôt qu'autoritaire, avec Proudhon anarchiste, plutôt qu'avec Saint-Simon communiste d'Etat, attendu que, pour lui, autorité est synonyme de censure et que la censure entraine la mort de l'art. Mais il ne construit pas : à d'autres ce soin ! si le gouvernement par ces derniers établi ne réalise pas son rêve, il le combattra, il le bataillera encore, car sa partie qu'il connaît en maître, c'est le coup de feu.

A ce propos, plusieurs ont cru pouvoir établir un rapprochement entre Jules Vallès et Cladel et aussi entre Cladel et Zola. Ignorance des uns et des autres !

Génie incomplet, sceptique froid, maniant la plume avec un succès de brutalité et à la façon des comédiens habiles qui manient l'émotion et forcent les larmes à couler en jouant des douleurs non partagées, Vallès put trouver des accents terribles et justes que l'on pensa jaillir d'un cœur saignant alors que, au fond, il adorait pour lui la jouissance qu'il flétrissait chez les autres. A comparer ses *Réfractaires* égoïstes et rancuneux, trahissant des besoins et des appétits matériels aux insurgés de Cladel qui savent s'oublier et mourir pour l'Idée, à *Pierre Patient*, aux *Auryentis* (1), aux baptiseurs de *Revanche* (2), à *N'a-Qu'un-Œil*, à tous ses *Va-Nu-Pieds* enfin, on voit que s'ils brûlent la même poudre coude à coude derrière ou sur les mêmes barricades, la bataille finie, ils se partageront et se tireront dessus, ma parole ! lés uns pour s'assurer la curée — ceux de Vallès — et les autres pour imposer le partage égalitaire, ceux de Cladel.

Et, disions-nous encore, le socialisme de celui-ci ne ressemble pas davantage au socialisme de M. Zola qui ravale au plus bas degré de hideur le paria, assez noir déjà de misère et d'affronts.

La canaille personnifiée, la luxure mâle et femelle, est-ce bien là tout ce qu'a vu du mineur d'Anzin le solitaire de Médan ? En ce

(1) Aussi décidée que soit la Direction de la *Revue Socialiste* à laisser à chacun son franc parler, il nous est impossible de laisser passer sans protester cette appréciation de Jules Vallès. Du jugement littéraire ici porté contre lui nous ne dirons rien sinon que nous ne le partageons pas du tout. Mais nous dirons qu'il ne fut pas un sceptique égoïste, l'homme qui pouvant se faire une place brillante dans la littérature, resta toujours avec les *Réfractaires* pendant les années mortifères de l'empire et qui, de 1851 à 1871, fut de toutes les protestations jusqu'au sacrifice de sa vie, jusqu'à la barricade inclusivement. Vallès fut à la fois un écrivain socialiste et un socialiste militant. Il est mort enveloppé dans les plis du drapeau révolutionnaire qu'il avait défendu toute sa vie et tout un peuple l'a accompagné respectueusement à sa dernière demeure. (La Rédaction)

(2-3) Nouvelles des *Va-nu-Pieds*.

cas, et s'il faut admettre la réalité de cette vision, c'est donc qu'on ne peut être à la peine et cohabiter avec la faim sans dégoutter le vice avec la sueur, sans donner sa fille au contre-maître, sans louer sa femme au pensionnaire, sans avoir de la pourriture d'enfants pour qui tous les talus sont prétextes à culbutes à deux, sans giffler les mioches qui n'en peuvent plus, sans cracher noir et sans jurons à chaque phrase ! Que M. Zola reproche cet état voisin de la pire bestialité moins à ces brutes inhumaines qu'à leurs infâmes patrons, convenons-en ; et qu'il y ait de ces monstres dans la plèbe, soit : la belle découverte ! N'y a-t-il que des monstres et point de braves gens, héroïques au besoin comme *Vyr le Porion* (1) que le malheur seul — et non la nature pousserait à des actes condamnables, la question est là à laquelle répond Cladel dans un sens bien opposé à celui de l'historien des Rougon-Macquart. Ne disons pas que ces types de Cladel soient des évocations : ce sont choses vues et touchées. Des études sociales qui aboutissent à *Germinal*, à la *Terre*, ne contribueront guère à relever dans l'esprit des hésitants ni à faire naître et à grandir dans celui des ignorants l'Idée de Justice et d'Egalité universelles, que M. Zola se défend cependant de mépriser.

Somme toute, dans la littérature actuelle, Cladel qui fut le premier, reste, à vrai dire, le seul à représenter le socialisme avec honneur et conviction. Aussi bien quand on le condamne, est-ce sans lecture préalable de ses romans, et les petits bourgeois qui tremblent rien qu'à voir le nom d'un révolutionnaire écrit sur la couverture d'un livre vous disent-ils couramment : « Ah ! Monsieur Cladel sera des nôtres quand il mettra un peu d'eau dans son vin ! »

Ça ! imbéciles, de qui parlez-vous ?

DAUPHIN MEUNIER.



(1) Nouvelle de *Quelques sires*.

DE LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL

DANS LES ATELIERS ET MANUFACTURES

S'il est une question sur laquelle ma profession médicale a tout particulièrement attiré mon attention, c'est bien la réglementation des heures de travail dans les ateliers et manufactures.

Dans notre société capitaliste deux classes sont en présence : 1° la classe des producteurs, qui dispose de l'argent, des machines ; 2° la classe des prolétaires, des salariés auxquels la Révolution a conféré les mêmes droits qu'aux autres citoyens, mais qu'elle n'a affranchis qu'en apparence. Il est facile de le démontrer.

Sans instrument de travail indispensable à toute production, le salarié ne peut tirer aucun parti de sa force de travail. S'il refuse de livrer ses bras au capitaliste, à l'industriel, seuls possesseurs de l'instrument de travail, il est réduit à la mendicité, au vagabondage. Pour vivre en honnête citoyen, l'ouvrier est donc obligé de se livrer sans réserve à la société capitaliste. S'il n'est plus le serf de la glèbe, il est devenu celui de la machine.

Les conditions souvent odieuses du salariat et ses conséquences sociales constituent des questions dont l'étude s'impose aux économistes, aux législateurs, aux hygiénistes, à tous les hommes qui s'intéressent au développement du bien et à l'amélioration de leurs semblables.

La réglementation de la durée du travail ouvrier occupe le premier rang dans les programmes socialistes de toute nuance.

L'ouvrier dispose d'une force de travail qui est achetée et vendue telle quelle et ensuite exploitée pendant le plus longtemps possible. La journée de travail a des limites naturelles qui résultent de la nécessité d'un certain nombre d'heures de repos indispensable à la réparation des forces physiques, au sommeil, à la vie de famille, c'est-à-dire pour l'ouvrier, à la procréation d'enfants qui perpétuent la force du travail. Quant à la santé, quant au développement intellectuel et moral, la généralité des capitalistes n'en a cure. La concurrence oblige chacun d'eux à faire produire à la force ouvrière plus

qu'elle n'a coûté et plus ou du moins autant qu'elle ne produit dans une branche d'industrie donnée.

Le capitaliste est dans son rôle d'acheteur quand il veut prolonger le plus longtemps possible la journée de travail, et le travailleur qui a souci de la durée de son existence est dans son droit lorsqu'il veut ne transformer en travail que la quantité de forces dont la dépense n'est nuisible ni à sa santé, ni à la constitution de sa famille. Dans cette lutte du capital et du travail, un Gouvernement démocratique a mieux à faire que d'apporter au capital l'appoint de la force armée car le soldat lui-même n'est qu'un ouvrier de la nation et la solde est un salaire si on le compare au temps dépensé et au sang versé.

Le capital est né du surtravail du prolétaire ; le capital ne devrait pas tuer la poule aux œufs d'or. Dans leur propre intérêt, les producteurs, gérants responsables des industries à l'égard de la nation devraient user modérément des forces dont ils vivent et qu'ils ont l'injustice et l'imprudence d'épuiser. Ils s'inquiètent peu de savoir si en surmenant le travailleur, ils ne l'exposent pas à des maladies sans nombre et à une mort prématurée. Ils savent bien, qu'en dépit des conseils de Malthus, le prolétaire, par définition, fait assez d'enfants pour combler les vides que produit une mortalité extraordinaire. Lorsque le bénéfice du surtravail des adultes ne suffit pas à satisfaire des appétits démesurés, ils ont recours au travail des femmes et des enfants, dont la minime rétribution leur permet d'augmenter les dividendes,lors même que la race humaine en serait à tout jamais abâtardie.

Irons-nous jusqu'à dire, avec les collectivistes,que le seul remède est dans la suppression de la propriété privée et dans l'appropriation et l'exploitation collective de tous les capitaux et instruments de production qui, selon les économistes officiels eux-mêmes, ne sont autre chose que du travail accumulé ?

La concentration progressive de ces économies accaparées sera-t-elle un jour telle, qu'elle doive avoir pour conséquence nécessaire et inéluctable le collectivisme ? Nous ne pouvons examiner en détail et théoriquement la doctrine que les Karl Marx et les Schœffle ont si solidement exposée en Allemagne et à laquelle les Benoît Malon,les Lafargue et les Guesde, ont donné la façon française, c'est-à-dire la clarté.

Il me suffira de dire que l'heure du collectivisme n'a pas encore sonné pour notre pays où, depuis la Révolution, les petits propriétaires et les petits commerçants constituent encore le plus grand nombre. Nous assistons cependant à ce spectacle monstrueux : qu'à une propriété foncière divisée correspondent une industrie et un commerce centralisés. Et cependant dans les deux cas, l'élément

primordial, le travail humain, reste le même. Que le machinisme triomphe à la campagne, et l'esclavage est universel ! Il vaut mieux pour nous que l'industrie ait son 89. Cependant, nous voulons encore préférer l'évolution à la Révolution.

L'histoire nous montre que les mouvements révolutionnaires sont toujours suivis de réactions plus ou moins violentes qui font souvent perdre le bénéfice acquis et qui font douter des principes eux-mêmes.

Notre belle devise : Liberté, Égalité, Fraternité, est en tête de la Déclaration des Droits de l'homme, et pourtant en 1887, après dix-sept ans de République, elle reste encore lettre morte. La liberté est celle de la Presse et du Parlement. L'égalité devant la loi pénale existe ; l'égalité civile, malgré les apparences, a contre elle les frais de justice, de procès et de droit de mutation qui atteignent mille fois plus lourdement le pauvre que le riche. Notre système financier attend encore l'impôt sur le revenu. Aux privilèges ostensibles de la noblesse ont succédé les privilèges hypocrites de la bourgeoisie. Le cultivateur paie au fisc 24 p. % de son revenu et gagne 2 p. % de son capital ; le rentier paie 4 p. % de son revenu et tire 4 p. % d'un capital inactif entre ses mains.

S'il s'agit de la défense de la patrie, les fils de la bourgeoisie ne font que passer un certain temps sous les drapeaux et se parent cependant de ce beau nom de volontaire, comme si le service militaire n'était pas obligatoire. Les fils du prolétaire paient pendant quatre ans les frais de ce volontariat sans compter les bévues coloniales et les cupidités boursicotières.

Malgré l'idéal, malgré les injustices flagrantes qui salissent en nous les sentiments les plus généreux, il faut cependant prendre les faits tels qu'ils sont. Il faut, pendant un temps, que le socialisme possibiliste prenne pour acquise l'organisation sociale actuelle et qu'il la transforme patiemment, mais implacablement, par une série de réformes législatives dont le programme est tout tracé. Si l'égalité des charges entre toutes les classes est une nécessité à la fois financière et militaire, la réglementation des heures de travail dans les ateliers et manufactures est une nécessité économique et ethnique.

Les Anglais, par les *Trades-Unions*, ont déjà obtenu satisfaction. La semaine de travail n'est que de 56 heures en Angleterre. Les industriels anglais ont compensé leur perte momentanée par un outillage mécanique perfectionné qui permet de fournir dans un temps plus court la même quantité de produits manufacturés. Il est difficile d'admettre que les industriels des autres pays ne puissent faire ce que les Anglais ont fait et qu'ils ne puissent pas donner raison au vieil Aristote, qui prédisait que lorsque la navette mar-

cherait toute seule, il n'y aurait plus d'esclaves. La science a donné raison à Aristote, mais le capitalisme lui donne tort.

Nous estimons qu'il est du devoir de l'État d'intervenir dans les questions relatives au travail. Les adultes réclament autant de protection que les enfants, car ce sont les adultes qui procréent et qui nourrissent les enfants. Ou bien, la loi Joubert de 1874, sur le travail des enfants dans les manufactures,ne serait-elle,entre les mains des capitalistes, qu'un moyen d'exiger plus de travail des pères de famille ?

D'autre part, si les monarchies se sont autrefois entendues sur des questions de frontières,de mariages princiers et de successions territoriales, les États modernes, monarchiques ou autres, sont forcés de traiter, comme une question internationale, celle de la grande industrie et du salariat.Les limites des peuples ne sont plus marquées aujourd'hui par des bornes alignées, ils se pénètrent et s'engrainent de telle façon que leurs intérêts deviennent inséparables. C'est pourquoi malgré des haines féroces, ils hésitent à se faire la guerre. C'est en dehors de l'Europe que les Européens se font la guerre : Français et Italiens en Tunisie, Anglais et Russes en Afghanistan.C'est qu'en Europe la question ouvrière est la question universelle, la question internationale par excellence, celle qui fait trembler les vieux souverains sur leur trône et les jeunes républiques dans leur berceau.Si l'internationalisme a pu régler à Genève le sort des blessés de toutes les nations, il est aussi humain et il est aussi possible de régler par la même entente la durée des heures de travail. Heureux cependant le peuple qui peut agir par lui-même et conserver, malgré l'industrie moderne, des citoyens éclairés et de bons soldats. Nous n'en sommes pas là si l'on suit cette description.

» L'homme ne peut rester actif que pendant un temps limité, » surtout si son activité ne change pas d'objet. La limite se rap- » proche, quand il s'agit de jeunes gens. Indépendamment du » sommeil nécessaire, des pauses sont indispensables pour le repas » et, d'ailleurs, pour rompre la continuité du labeur. A cet égard, » d'étranges habitudes se sont implantées dans les populations » industrielles ; sous prétexte que l'entrée d'un ouvrier dans une » usine est un « *contrat* » librement accepté entre le travailleur et » le patron, celui-ci est arrivé peu à peu à demander à l'ouvrier, en » échange d'un salaire convenu, un nombre d'heures de travail » journalier qui dépasse la tolérance du sens commun. L'ouvrier » est, dit-on, toujours libre d'accepter ou de refuser ; les vérités » théoriques sont fort complaisantes. L'ouvrier accepte donc, et il » en résulte une situation qui n'est guère bonne pour personne, » mais qui est particulièrement meurtrière pour la population labo- » rieuse. On voit, en effet, ces malheureux, excédés,circuler encore

» automatiquement, après douze heures de travail, autour du mécanisme implacable, dont ils continuent à surveiller tant bien que mal le fonctionnement; mais s'il fallait un effort d'attention ou de vigueur, on peut être certain qu'ils en seraient incapables. Enfin ils rentrent chez eux; mais à ce point, on n'a plus de chez soi, on ne voit plus ni femme ni enfants; il n'y a qu'un endroit où l'individu exténué et affamé vient prendre sa pâture et un grabat sur lequel il s'étend, n'ayant plus la force de penser ni de sentir. Le lendemain, c'est à recommencer, et si, comme c'est inévitable, le repos et le sommeil n'ont pas équilibré la dépense de la veille, l'homme est de moins en moins capable de fournir un travail actif, une attention suffisante; il se traîne. La journée dure longtemps; mais quel ouvrier et quelle besogne! Quelle famille aussi et quel foyer!

» Cependant, les forces et la vitalité sont débordées de plus en plus; c'est comme une dégradation méthodique des individus. On peut en augurer de la valeur des reproducteurs dans cette classe et des tristes attributs de la génération qui va en sortir. Le malheur veut que les séductions du travail assuré et du salaire, en apparence rémunérateurs, précipitent vers les centres industriels les ouvriers de la campagne qui se dépeuple au profit des villes; les reproducteurs tarés se multiplient et l'emporteront peut-être quelque jour; on cherche déjà, dans les villes industrielles, parmi la génération qui s'élève, les jeunes gens sur qui le pays puisse compter; d'irréprochables, on n'en trouverait guère. L'inaptitude au service militaire, dans le département du Nord, selon les divers cantons, se répartit en raison directe de l'extension des grandes industries, comme il résulte des études du docteur Costa.

» Le libre contrat n'est donc plus qu'une duperie sociale, et l'État responsable de la Nation et de l'intégrité de la race, nous paraît avoir le devoir de fixer les termes de ce contrat au même titre qu'il impose l'instruction et le service militaire obligatoires.» (Extrait du *Traité d'Hygiène* de M. Arnould, Professeur à la Faculté de Médecine de Lille).

Ainsi, sur cette grave question ouvrière, socialistes et médecins sont d'accord; il ne peut en être autrement, quand il s'agit d'observations journalières et de conclusions scientifiques. La vraie politique moderne ne doit-elle pas être avant tout une hygiène sociale?

Tels étaient les considérants d'un vœu que j'ai déposé en 1885 au Conseil d'arrondissement de Montpellier et que j'ai fait renouveler cette année encore. Je demandais que le Gouvernement prît l'initiative d'un projet de loi international concernant la limitation des heures de travail dans les ateliers et manufactures.

Dr H. Blaise,
Professeur à la Faculté et Conseiller d'arrondissement de Montpellier.

ANALYSE SOCIALISTE[1]

(*Suite*)

V

Encore l'hypothèse de la propriété. — Hypothèse du capital.

Sommaire : Le droit domanial. — L'accroissement infini. — Histoire de Pierre Ladronneau. — Le milliardaire mort de faim. — Genèse du capital. — Sa valeur est une fiction. — Son échange une absurdité. — Efforts négatifs. — Exemple tiré de Bastiat.— Erreur de toutes les écoles.

Nous avons vu que le caractère essentiel du *droit de propriété* était la *souveraineté*, laquelle implique la faculté d'*user* et même, au sens étroitement humain du mot, d'**abuser.**

Par exemple, le propriétaire d'une terre a le droit de la cultiver ou de ne pas la cultiver ; quand même la culture de sa terre serait indispensable à faire vivre tous les habitants d'un territoire, le propriétaire a le droit de dire qu'il fait ce qui lui plaît et que, si les habitants ne sont pas contents,ils n'ont qu'à s'en aller ailleurs ; quant à son droit, il est sacré ! En fait,sous l'empire du code civil il en est ainsi, à moins que n'intervienne un acte d'expropriation pour cause d'utilité publique ; mais alors, on *indemnise* le propriétaire et,dans une foule de cas, il se trouve qu'on le *paye* pour cesser d'être nuisible, ce qui est véritablement un encouragement à la *nuisance*, qu'on me permette ce mot.

Mais il y a plus: le droit de propriété contient le droit d'accession et d'incorporation, la possession de la surface et du tréfonds ; de sorte que tout est combiné pour que les phénomènes naturels aggravent la propriété, en même temps que les évaluations financières, nées de l'arbitraire pèsent davantage sur le travail exécuté par les non-propriétaires.

Grâce au pouvoir accumulateur dont est doué le droit domanial appelé *droit de propriété*, il se fait constamment une raréfaction

(1) Voir la *Revue socialiste* d'août 1887.

des moyens de vivre et une concentration de la toute-puissance entre les mains de quelques hommes, dont le nombre diminue de jour en jour, bien que l'on affecte, au contraire, de déclarer qu'il augmente, ce qui est absolument faux, ainsi que j'aurai l'occasion de le démontrer.

Mais avant d'en arriver à cette démonstration, je veux expliquer comment les accaparements fonctionnent, grâce aux immunités dont le code civil — œuvre réactionnaire et anti-sociale — a doté le droit de propriété.

Je vais donc vous raconter une histoire emblématique et critique, celle d'un propriétaire nommé Pierre Ladronneau, mot qui signifie « petit voleur».

Le livre dont je l'extrais fut publié en 1859, époque à laquelle on se plaignait déjà de la cherté des loyers — Hélas! que dirait l'auteur s'il écrivait de nos jours !

Après avoir narré la généalogie des Ladronneau, l'auteur nous dépeint son héros « Pierre », seul survivant de sa famille, n'ayant pour toute fortune qu'un *terrain nu,* mais rêvant d'y construire une belle maison à cinq étages.

L'auteur s'exprime en ces termes :

» Nous avons dit qu'il n'avait pour toute fortune qu'un terrain. Il » s'agissait d'avoir l'immeuble sans bourse délier, ce qui eut été, » d'ailleurs, fort inutile ; il n'y avait rien au fond de la sienne, son » père ayant compromis son avoir dans une fausse spéculation sur » des peaux de lapins. En présence d'une pareille difficulté, bien des » gens auraient tourné leurs visées d'un autre côté ; ils auraient » tout uniment vendu le sol et en auraient croqué le prix n'importe » où, n'importe comment.

» Maître Pierre était plus Ladronneau que cela.

» Il ne lui fut pas difficile de trouver un quidam ayant tout juste » assez d'écus pour faire des fouilles. Notre héros, lui proposa car- » rément de devenir son co-propriétaire. L'autre accepta avec toute » la reconnaissance que méritait une telle proposition ; et les tra- » vaux de terrassement commencèrent. Quand ils furent terminés, » l'associé vint avouer piteusement à Ladronneau qu'il n'avait plus » le moindre sou.

» Cet aveu méritait de justes reproches : ils ne lui furent pas » épargnés. N'avait-il pas, en effet, indignement abusé de la confi- » ance de Ladronneau ? Ce dernier avait apporté à l'association un » sol tout vierge et parfaitement disposé pour recevoir une maison. » Ce travail devait seul constituer l'apport social du co-propriétaire, » et il s'arrêtait en chemin ? La bonne foi de Pierre avait été sur- » prise, il avait droit à de solides dommages-intérêts ! Un procès » allait donc s'engager quand, vaincu par les larmes de la chère

» moitié de son adversaire, attendri par les piailleries de son inté-
» ressante progéniture, Pierre daigna consentir à enrayer huissier,
» avoué et agréé qui s'apprêtaient déjà à grossoyer à qui mieux
» mieux, et notre ami poussa la mansuétude jusqu'à souscrire l'an-
» nulation pure et simple de leur contrat d'association.

» Il y a des gens qui ont du guignon! Ladronneau fut un de
» ceux-là.

» Croiriez-vous qu'il lui fut impossible de mettre la main sur un
» gaillard sérieusement capable de mener sa maison à bonne fin. Il
» ouvrit pourtant les bras à nous ne savons combien d'associés suc-
» cessifs.

» L'un ne put acheter que les pierres !

» L'autre ne put s'élever au-dessus des caves !

» Celui-ci s'arrêta après le premier étage !

» Celui-là arriva à la hauteur du troisième !

» Il fallut que Ladronneau éprouvât pour chacun d'eux les mêmes
» tribulations que pour le premier, et qu'il arrivât fatalement, par
» suite de son inépuisable indulgence, à annuler une association
» contractée pourtant dans les intérêts communs.

» Si bien que, d'associé en associé, d'étage en étage, son terrain
» eut une maison et qu'il n'eut pas, lui, de co-propriétaire.

» Le dernier de tous ces nombreux intéressés, après avoir fait
» élever les mansardes et couvrir le faîte, avait laissé les papiers à
» poser, les peintures à faire, les ferrures à placer, les glaces à
» acheter et jusqu'aux fenêtres à vitrer.

» Il y a des gens qui prétendent que tout cela est à la charge du
» propriétaire ! Pauvres hères ! Ladronneau était trop le fils de son
» père pour accepter cela.

» Ladronneau placarda au dessus de la porte de son immeuble un
» écriteau portant ces mots :

APPARTEMENTS
A LOUER
presque
POUR RIEN

» En effet, il ne les louait pas, Il les donnait. Qu'on en juge.

» Le premier était composé d'une antichambre et d'un salon à
» deux croisées, d'une belle chambre à coucher exposée au midi
» avec cabinet de toilette, d'une salle à manger pavée en marbre et
» d'une cuisine.

» Tel qu'il était, cet appartement valait bien onze cents francs aux » cours actuels, eh bien ! il n'était coté qu'à trois cents francs.

» Le *presque pour rien* était suffisamment justifié ; il nous semble » même que, sans vergogne aucune, on aurait pu se permettre » un splendide : *Tout-à-fait* pour rien !

» Le reste était loué dans des proportions semblables ; aussi, en » moins de huit jours, tout était pris, des caves aux combles et le » nom de Ladronneau cité comme modèle aux propriétaires qui » commençaient à enfourcher le griffon indompté de la hausse.

« Mais les vitres, les ferrures, le papier, les peintures et les » glaces ?

» Les locataires comprirent parfaitement que Ladronneau ne » pouvait s'imposer ce surcroît de dépenses. Ils calculèrent que » l'amortissement employé à cette bagatelle n'augmenterait, pour » quelques années, leur modeste loyer que d'un chiffre insignifiant » et qu'en se chargeant de tout cela, ils feraient encore une bonne » affaire.

» En conséquence, les fenêtres furent vitrées, les ferrures pla- » cées, les peintures faites, les papiers posés et les cheminées se » couvrirent de glaces fort acceptables sous le triple rapport de la » hauteur, de la largeur et de l'épaisseur ; toutes ces choses, bien » entendu, aux frais du locataire respectif de chaque appartement.

» Tout allait donc pour le mieux ; les locataires de Ladronneau » étaient enchantés, Ladronneau était heureux du bonheur de ses » locataires. Mais hélas ! rien de durable en ce monde et le sort le » plus décevant guignait déjà notre ami.

» Six mois ne s'étaient pas écoulés que le second accouchait de » deux enfants jumeaux. Les cris nocturnes de ces intéressantes » créatures empêchaient toute la maison de dormir, et, pour mettre » un terme aux justes récriminations du rez-de-chaussée et du pre- » mier, aux plaintes équitables du troisième, du quatrième et des » mansardes, il fallut donner au second un congé impératif.

» Il cria, jura, vociféra. Qu'y faire ? Était-ce Ladronneau qui » avait le premier cherché à rompre la bonne harmonie qui devait » toujours exister entre eux ?

. . . .

» Le locataire récalcitrant voulut enlever les quelques objets dont » il avait fait les frais dans l'appartement ; vous vous rappelez : les » papiers et autres menus détails. Ladronneau résista encore, esclave » du principe immobilier qui veut que toutes réparations, ornemen- » tations, décorations, demeurent acquises à la propriété.

» Le second fut donc obligé de partir, mais il s'arrangea de façon » à ne pas payer son terme qui s'élevait à la somme de cinquante » francs.

» Oh ! les locataires ! les locataires !

» Ladronneau se contenta de le vouer aux reproches de sa cons-
» cience. Le malheureux a dû passer bien des nuits sans sommeil.

. . . .

» En moins d'un an, pour des causes tout aussi majeures, il lui
» fallut renouveler de haut en bas le personnel de toute sa maison.

. . . .

» Nous n'en finirions pas s'il nous fallait énumérer tous les en-
» nuis par lesquels dut passer notre propriétaire, avant d'en arriver
» à la triste, mais impérieuse nécessité de mettre ses loyers à un
» taux préservatif.

» Depuis lors, les choses se passèrent assez convenablement. On
» demanda bien parfois à Ladronneau quelques réparations, mais il
» refusa obstinément, par respect pour le souvenir de ses premiers
» locataires, de toucher à ce qui lui venait d'eux. Malheureusement
» il n'eut pas assez de caractère pour s'opposer à ce que les nou-
» veaux remplaçassent les vieilleries sacrées des anciens.

» Nous disons : Malheureusement ! car, par une fatalité inouïe,
» un locataire n'avait pas plutôt opéré ce remplacement qu'il était
» atteint et convaincu d'un vice redhibitoire qui contraignait La-
» dronneau à lui signifier son congé, quitte à élever encore le taux
» de son loyer pour les motifs de sécurité dont nous avons parlé
» plus haut.

. . . .

» La boutique de cinq cents francs arrivait peu à peu à cinq
» mille ; la chambre de vingt écus montait à six cents francs ; bref,
» sur les quittances stupéfiées de cette martingale effrayante, les
» zéros s'ajoutaient chaque trimestre aux autres zéros de leurs pré-
» décesseurs. »

Telle est l'histoire de Pierre Ladronneau.

Je ne crois pas qu'il soit possible de mettre mieux en relief le pouvoir spoliateur, accapareur et parasite dont nos lois ont armé le propriétaire.

Et notez-le : ce qui est vrai pour la construction est aussi vrai pour le travail de la terre, de telle sorte que, sous le nom pompeux de locataire ou fermier, nous retrouvons identiquement l'ancien servage de l'ancien serf.

Cette constatation a même fait dire à plus d'un écrivain, que mieux valait l'*esclavage romain*, car si la liberté en était absente, au moins la vie était assurée,le maître ayant l'obligation de nourrir, loger et vêtir son esclave.

La prétendue civilisation moderne a eu pour résultat principal de faire accroire à l'existence de la liberté individuelle, par la perspective d'une facile acquisition des moyens de devenir propriétaire.

En fait, les seigneurs, premiers détenteurs du sol,ont simplement monnayé la terre et la liberté des hommes ; or c'est dans ce procédé que l'histoire a cru voir un progrès.

Il est clair que les accroissements naturels de la terre,c'est-à-dire sa plus grande fécondité favorisée par le travail humain, sont de véritables améliorations ; de même on peut dire que l'ensemble immobilier français est plus salubre et plus commode, plus apte à de nouveaux progrès actuellement, qu'il y a cent, deux cents ou trois cents ans, qu'à l'époque romaine ou gauloise.

Mais tout change, lorsque aux améliorations on donne une représentation monnayée, parce que, alors, il se produit une accumulation et une concentration constantes.

Tout propriétaire qui échange son immeuble contre de la monnaie a la prétention de faire payer entre ses mains un prix calculé sur le travail de tous ceux auxquels il a succédé.

Il est facile de se rendre compte que, par cette façon d'agir, on raréfie constamment les moyens d'échange et que l'accroissement de la valeur des domaines étant ainsi établi, produit les mêmes exagérations et les mêmes impossibilités que la perpétuité d'un intérêt composé.

Il ne faut pas croire que le vieux monde est le seul où la majoration de la valeur vénale soit pratiquée ; cette majoration est l'œuvre d'un système général et non d'une situation particulière ; la preuve en est que les économistes américains l'ont dénoncée dans leur pays, alors que la civilisation de celui-ci a eu des facteurs peu comparables à ceux qui ont agi dans l'ancien monde.

Il a suffi de cent cinquante ans, dit Peshine Smith dans son *Manuel d'économie politique*, pour que la valeur du sol américain se soit élevée de zéro à six milliards de francs et il ajoute que cette somme « représente le payement,pendant quatre ans,du travail d'un » million d'hommes employés 300 jours de l'année à un dollar par » jour.»

Après avoir fait cette comparaison et pour expliquer l'établissement de la valeur vénale, il s'écrie :

» Qui pourrait jamais croire, en examinant les travaux effectués » depuis le jour où Hendrick Hudson jeta l'ancre dans la baie de » Manhakan, jusqu'en 1851 (Smith écrivait à cette époque), en » voyant les forêts abattues, les marais desséchés, les routes cons- » truites, les canaux creusés, les carrières exploitées, les chemins » de fer, les bâtiments publics et particuliers ; en un mot, tous les » ouvrages qui ont fait sortir l'*Empire State* des territoires incultes » où chassaient les Iroquois et les Delawarres, qu'un million d'hom- » mes pourrait jamais les effectuer ? »

L'économiste part de là pour prouver que le sol doit sa valeur

seulement au travail qu'on lui a consacré, ce qui est exact; mais au lieu de conclure à l'absurdité de forcer chaque génération nouvelle à rembourser tous les travaux faits par les précédentes, il se borne à démentir la proposition de Ricardo et à affirmer que, par le progrès, la rente ne devra plus absorber qu'une portion de plus en plus petite du produit total.

Malgré ce défaut, l'étude que je viens de citer est d'autant plus intéressante, que Smith la poursuit sur les États d'Europe, en faisant remarquer que le sol américain a été pris par des gens *déjà avancés en civilisation* et que, pour l'ancien continent les accroissements sont bien plus considérables.

En effet, prenant pour exemple l'Angleterre, il établit qu'en 1851 les valeurs immobilières étaient 50 milliards de francs ; or, pour la même année, j'ai calculé que les valeurs immobilières de la France étaient 48 milliards 7/10 (1).

J'ajoute que,depuis l'époque à laquelle écrivait Peshine Smith,les accroissements mesurés en monnaie ont continué, si bien qu'en 1882 la valeur immobilière française avait atteint 120 milliards.

Il est certain que le chiffre de 120 milliards n'a absolument rien de réalisable ; on peut dire qu'aucun acquéreur ne pourrait payer la France 120 milliards ; mais ce chiffre sert à calculer la redevance à prélever sur le travail des salariés non propriétaires, et on conviendra qu'au taux de 5 %,la redevance calculée sur 48 milliards,est de beaucoup inférieure à celle qui est calculée sur 120 milliards.

Donc,avec Peshine Smith, je constate que la terre n'est rien sans le travail qu'on lui consacre ; aussi je demande à celui qui serait propriétaire des 120 milliards immobiliers français, comment il vivrait si le travail de 10 à 15 millions d'hommes ne produisait pas la fécondité ?

Imaginez ce milliardaire seul dans son vaste domaine et concluez avec moi qu'il mourra de faim à côté de son immense fortune.

Vraiment, l'économie officielle est hypocrite lorsqu'elle fait briller aux yeux du prolétaire l'espoir d'acquérir une propriété, car,remarquez-le bien, les 120 milliards immobiliers de ce pays seraient équivalents à zéro sans les 15 millions d'hommes qui le travaillent.

Or, c'est précisément à quelques-uns de ces travailleurs qu'on ose vendre pour des millions, ce qui, sans eux, serait zéro.

Donc on leur vend leur propre travail augmenté de celui des autres.

N'est-ce pas là une spoliation odieuse ?

(*A suivre*)

AUGUSTE CHIRAC.

(1) Voir la *Prochaine Révolution*, p. 70.

LA QUESTION CONTEMPORAINE DE LA CRIMINALITÉ



I

Le développement pris par la *criminalogie* est suffisant pour démontrer : d'un côté, que l'étude toujours plus sérieuse d'une série donnée de phénomènes rend nécessaire la spécialisation des sciences, et de l'autre, que toute branche scientifique conserve de nombreuses attaches avec toutes les sciences. Il s'en crée toujours de nouvelles et en grand nombre, à mesure qu'on avance et qu'on se perfectionne; la solution exacte de chaque problème scientifique isolé suppose donc la connaissance d'une quantité considérable de propriétés spéciales aux autres sciences. C'est ainsi que la croissante solidarité sociale paraît d'accord avec la croissante solidarité scientifique.

Sous la *papauté*, la science du Droit prétendait appliquer à tout, quelques principes généraux établis antérieurement, sans se préoccuper des différences de culture intellectuelle des divers peuples,jugeant de toutes les actions humaines d'après les actes d'un seul peuple, ne tenant aucun compte de la nature différente des hommes eux-mêmes et de leurs divers modes de réaction, dans un milieu physique et social déterminé.

Nous sommes aujourd'hui dans de bien autres conditions. La sociologie criminelle, ou *criminalogie*, se sépare de la Science du Droit, s'élève elle-même au rang de science, et se donne une base plus solide et plus équitable que son antique génératrice, prenant vigueur et force dans toutes les autres branches du savoir humain. Elle emprunte à la statistique les faits, leur répétition et la connexion qu'ils ont entre eux ; et elle est ainsi guidée dans la recherche très importante des rapports de cause à effet, et des lois qui en règlent l'existence et l'évolution. A l'anthropologie et à la psychologie, elle emprunte des notions sur les qualités physiques et psychiques de *l'homme délinquant* et de ses prédécesseurs immédiats et collatéraux ; elle cherche à constituer de cet homme un type à

part, distinct de l'homme normal. Elle met surtout à contribution l'histoire, prise dans le sens large et moderne du mot, elle en apprend quels phénomènes sont le propre de l'homme *isolé*, quels phénomènes se rapportent aux groupes d'hommes vivant dans des conditions économiques, intellectuelles, politiques, religieuses déterminées, conditions dont l'ensemble constitue le milieu social, ou *climat historique*, ainsi que le nomme à merveille un sympathique positiviste italien, Frezza.

La science du Droit, en attendant, souffre peu volontiers que la sociologie criminelle aille graduellement en la subordonnant ; c'est pour cela que quelques juristes nient de bonne foi l'existence et la nécessité de cette nouvelle venue, parce qu'elle est précisément la plus substantielle et la plus compréhensible. Pour eux ils se confient toujours à un ordre providentiel, à un être suprême, qui s'est donné le tort d'enserrer sa créature privilégiée, l'homme, dans les règles fondamentales de la morale et du droit, règles préexistantes à toute société. D'autres, et chez ceux-ci, le manque de logique est impardonnable, admettent que les sociétés humaines se considèrent comme des *organismes spéciaux* et différents des organismes biologiques, ainsi que l'a prouvé plus victorieusement que les autres Degreef, et qu'en conséquence il doit y avoir une *science de la société* ou *Sociologie* ; mais ils la voudraient toujours, cette science, subordonnée à la science du Droit, ou du moins ils prétendent considérer celle-ci comme complètement indépendante de l'autre. Mais la *partie* n'entre-t-elle pas dans le *tout* ? Le Droit n'est-il pas un produit social ? Comment donc le soustraire à la Sociologie ?

La connaissance de ces conditions multiples qui constituent le milieu social, et de la régularité dans la reproduction des faits sociaux, lorsque les premiers sont groupés d'une façon donnée ou autre, ont prouvé qu'il est absurde de vouloir discuter d'une morale et d'un droit astreints à prendre une mesure unique des actions humaines. Grâce à la théorie du déterminisme qui trouve aussi des adhérents dans le camp des spiritualistes, — il suffit pour prouver ceci de citer les noms de Drobisch, de Marion, de De Aramburu y Zuloaga — le libre arbitre se renferme dans un cercle toujours plus restreint. On en arrive à juger avec plus de justice et d'équité des mêmes actions humaines ; comme criterium de la peine contre les criminelles résistances, rejetant les antiques préjugés religieux et métaphysiques, on adopte un principe indiscutable, la défense sociale, qui, comprise largement, contient la *prévention* et doit faire tendre à la réforme, à la guérison morale du délinquant. Ainsi tout ce qui, dès l'abord, se présente comme simple examen scientifique, a son efficacité pratique et éminemment utilitaire ! Ayant tracé le cadre général de la *Sociologie criminelle*, je me propose

de le développer largement dans un ouvrage de titre analogue (1). J'y ai présenté de nombreux problèmes, lesquels ont été agités dans les Revues scientifiques les plus autorisées (2), dans beaucoup d'œuvres estimables et d'opuscules, et enfin au congrès d'Anvers et à celui d'anthropologie criminelle de Rome, où se réunirent criminalistes, anthropologistes, psychologues et sociologues. En cherchant la solution de ces problèmes, durant la période d'élaboration des matériaux scientifiques qu'on avait déjà, et pendant la période de recherche de beaucoup d'autres qui surgirent encore, apparurent des divergences entre ceux qui, cultivant la nouvelle science, par la méthode d'investigations, adoptent du plus au moins le positivisme. C'est de quelques-uns de ces problèmes et de leurs différentes solutions que je veux brièvement traiter dans cet article.

II

Le premier problème que présente la sociologie criminelle est relatif aux *causes* ou comme on les appelle d'ordinaire, de façon plus compréhensible, aux *facteurs* des délits.

Quels et combien sont-ils ? Quelle est leur importance relative ?

L'école positive de droit pénal fut fondée récemment en Italie, grâce aux travaux incessants de Lombroso, de Ferri et de Garofalo; elle a du reste ses antécédents dans la même péninsule et au dehors, et elle compte aujourd'hui de nombreux adhérents en France, en Belgique, en Allemagne et en Russie. Elle admet trois espèces de *facteurs* : les facteurs *physiques* ou *cosmiques*, les facteurs *individuels* ou *anthropologiques* et les facteurs *sociaux*. Beaucoup d'entre les premiers, la fertilité du sol, sa configuration se peuvent réduire en facteurs sociaux, puisqu'ils n'exercent d'autre influence que celle qui a pour résultat de produire, dans une région donnée, une richesse et un bien-être plus ou moins grands.

Notre attention doit être particulièrement attirée par le climat et les oscillations thermométriques, soit qu'on les étudie par rapport à un temps éloigné ou qu'on les admette du moins comme modificateurs principaux du caractère et des actions de l'homme, soit parce

---

(1) *Socialisme et Sociologie criminelle.* Vol. 3. Ed. Filippo Tropea, Catane. Jusqu'à présent, il n'y a de publié que le premier volume, le *Socialisme*, dans lequel je cherche à démontrer que le socialisme n'est en contradiction ni avec le Darwinisme, ni avec l'évolution Spencérienne. La même thèse a été discutée par Dramard, dans un article de la *Revue socialiste*.

(2) Au nombre des Revues qui ne sont pas spécialement consacrées aux études de Droit Pénal, on doit particulièrement faire mention de la *Revue positive de philosophie* de Littré, pour quelques essais très remarquables de Minzloff, et de la *Revue philosophique* de Ribot, pour les excellents articles de Tarde et de Garofalo.

qu'ils sont plus facilement isolables parmi tant de facteurs coexistants.

Pour démontrer l'influence du climat, reprenant les aperçus de Montesquieu et élargissant les vues de Guerry, sans néanmoins tenir compte des justes restrictions qui y ont été apportées par Maury, compulsant aussi la statistique internationale, on a tenté, d'établir des limites géographiques de la criminalité, assignant comme crimes prédominants : le vol aux régions froides, et l'homicide, les crimes ayant trait à la débauche, les cruautés, etc., aux régions chaudes. De même, on a eu recours à des méthodes statistiques plus ou moins exactes et logiques pour prouver que les oscillations des crimes suivent les variations annuelles et quotidiennes de la température, de l'état hygrométrique, de l'électricité atmosphérique. etc.

Les oscillations du crime furent groupées et mises en corrélation avec les saisons, comme on le fait pour les suicides : Lacassagne et d'autres sont parvenus à construire un *calendrier des délits,* calendrier qui indique pour chaque mois les crimes qui prédominent dans une région donnée. Ferri tira ensuite les conséquences extrêmes des faits observés, les rattachant à une action spéciale *directe, fixe et logique* du froid et du chaud.

Certes, l'ensemble des conditions constituant le climat ainsi défini, favorise plus ou moins le développement rapide de la richesse, dirige un pays vers un art plutôt que vers un autre, vers une industrie plus spéciale, il rend possible certains genres de vie, etc.; il exerce une certaine influence sur la phénoménologie sociale. Mais l'histoire du passé et l'histoire contemporaine sont là pour dire que les mêmes phénomènes sociaux considérés comme caractéristiques d'une zone et d'une latitude, se retrouvent de même sous des latitudes bien différentes.

Les comparaisons faites entre les peuples contemporains viennent confirmer que certaines formes de la moralité et certaines modalités du crime se reproduisent sous tous les climats, sous les plus froids comme sous les plus chauds, à travers les steppes de l'Asie septentrionale, et dans la vallée du Nil. On peut en dire autant de l'action des saisons, que le même Maury, partisan des *facteurs physiques,* expliquait la plupart du temps de façons diverses. Quant aux variations annuelles et diurnes de la température, il n'existe pas, pour en pouvoir déterminer l'influence véritable, un nombre suffisant d'opérations faites avec une méthode rigoureuse. Les inductions, tirées par Ferri du parallèle entre la masse des crimes en France et les variations thermométriques annuelles constatées à l'observatoire de Montsouris (Paris), sont inexactes et contradictoires avec un grand nombre de recherches faites par moi en Italie,

recherches présentant, j'ose du moins m'en flatter, une plus grande précision dans la méthode de comparaison. On peut le constater par ma monographie publiée pour la première fois dans les *Archives* de l'anthropologie criminelle et des sciences pénales, archives dirigées par le très lumineux professeur Lacassagne de Lyon (1).

Il se manifeste aujourd'hui dans la même *école positive de droit pénal* une tendance marquée à diminuer l'importance accordée précédemment aux facteurs physiques ; et il est remarquable par exemple, que Garofalo, répondant à l'un de mes mémoires sur les *délits commis en Sicile et leurs causes*, se montre disposé à rejeter l'influence climatologique.

Il est certain d'ailleurs que, plus les mœurs deviennent raffinées dans les classes supérieures, plus l'intelligence s'élève et plus rarement se commettent ces *crimes de passion ardente* qui sont attribués particulièrement à l'action physiologique directe de la chaleur. De là, l'induction légitime qui autorise à admettre une substitution graduée et croissante des lois psychiques aux lois physiques, conformément aux doctrines de l'évolutionisme Spencérien. De sorte que si, dans la phénoménologie sociale, on assigne une place au climat, l'importance de cette place sera en raison inverse du développement intellectuel, à son maximum chez les peuples primitifs, à son minimum chez ceux dont la civilisation est avancée. En résumé, dans les manifestations de la vie morale, toutes les conditions physiques n'ont qu'une simple valeur prédisposante.

III

Plus complexe et plus grave est la question relative à ce qu'on appelle les facteurs *anthropologiques* ou *individuels* (le tempérament, l'hérédité, la race, le sexe, l'âge, la position civile, etc.) ; la science positive du droit pénal se trouve ici sur un terrain plus solide, sans que manquent pour cela les exagérations ni les contradictions.

Les études remarquables et incessantes de Lombroso, lesquelles se rattachent aux vues partiales de Maudsley et des autres études continuées et reprises par Lacassagne, Bordier, Manouvrier, Hegger, Minzloff, Albrecht, Benedickt et toute une pléiade d'anthropologistes éminents, investigateurs expérimentés et d'un mérite peu commun, tendent à confirmer que pour la plupart des délinquants

(1) Dr Napoleone Colajanni : *Oscillations thermométriques et délits contre les personnes.* Lyon, A. Stork Éd. 1886. Tarde, ce critique génial, qui s'est révélé en France, s'est explicitement déclaré d'accord avec moi, quant à l'influence du climat. Voir sa *Criminalité Comparée*, Paris, F. Alcan, 1886. La très haute autorité d'Élisée Reclus, lequel partage ma manière de voir, m'est également d'un appui précieux.

les mauvaises actions sont le résultat naturel de leur organisation. Et dès qu'on admet logiquement un rapport entre les organes et leurs fonctions, on en conclut qu'un individu qui présente certaines anomalies déterminées dans la forme et dans le volume de certaines parties du crâne et de la face, etc., dans certaines fonctions, la sensibilité, etc. (auxquelles, prétend-on, doivent correspondre des anomalies dans les organes centraux du système nerveux), cet individu peut facilement devenir ou deviendra certainement un délinquant, si de telles anomalies sont assez marquées chez lui pour cela et s'il en présente un groupe nombreux. D'où la création d'un *type d'homme* différant du normal, type qui forme une sorte de variété de l'*homo sapiens* et, de là aussi, l'étude assidue de ses caractères physiques, fonctionnels et psychiques; étude dans laquelle se sont révélés le tact exquis et la méthode d'observation très rigoureuse du Dr Marro (1).

L'examen d'un grand nombre de délinquants, vivants et morts, a donné, bien que cela ne soit pas arrivé toujours, ni dans tous les cas, des résultats semblables à eux-mêmes et convaincants en partie, après les raisons et les théories de Lombroso, de Sergi et des autres ci-dessus nommés. Tous, ils sont plus ou moins portés à reconnaître chez ces délinquants, des formes organiques et fonctionnelles anormales (relativement à celles du peuple dont ils font partie), des cas de réversion atavique.

Lacassagne y voit des types retardataires, tandis qu'Albrecht soutient paradoxalement que : *l'homme délinquant* est le type normal et *l'honnête* homme l'anomalie, ou si l'on veut, la tératologie.

La constatation de ces rapports entre les organes et les fonctions, de leur présence chez beaucoup de délinquants, les sous-variétés existant dans cette classe d'individus, ont rendu nécessaire leur classification. Les classifications sont nombreuses, naturellement ; parmi celles qui sont basées surtout sur le point de vue sociologique, celle de Ferri paraît devoir mériter la préférence (2). Celle de Benedickt a sa valeur pour les anthropologistes parce que— à part quelque critique qu'on en peut faire —elle répond anthropologiquement à d'autres exigences et comprend tous les hommes, des plus vertueux aux plus corrompus (3).

Cependant, quoique la base et le principe général dont s'enquiert

(1) Marro : *Les Caractères des délinquants* Flli Bona, Torino, 1887. La critique la plus vive du type délinquant a été faite par Tarde dans l'œuvre déjà citée.

(2) E. Ferri : *Les nouveaux horizons du droit et de la procédure pénale* ; voyez aussi : *Actes du Congrès d'anthropologie criminelle de Rome*.

Moriz von Benedickt : *Biologie et Criminalité*, Vienne 1886.

(3) Marro : *Les Caractères des délinquants*. Flli Bona, Torino 1887.

cette théorie anthropologique soient éminemment dignes d'être appréciés, cette dite théorie se trompe et elle exagère, dans les déductions et dans les applications. Quelques auteurs, comme Ferri et Lombroso, ont fait, de tels facteurs anthropologiques, une catégorie d'instants de causalité, lentement mobiles et réductibles ; d'autres, comme Garofalo, admettant néanmoins — et à cela ledit Garofalo a été conduit par la polémique qu'a suscitée mon ouvrage cité ci-dessus, les *Délits en Sicile et leurs causes* — que la race est un facteur qu'on peut éliminer, mais par un travail de beaucoup de siècles, affirment, quoique sans le démontrer, que les conditions *psychiques individuelles* ne sont pas effectivement modifiables, quel que soit le milieu social où naît, vit et se développe l'individu.

Comment donc peut se modifier la race sans que les individus se modifient ; je ne le comprends pas ! En ceci les mêmes Ferri et Lombroso se démentent absolument, et citent les cas d'individus qui présentaient les signes organiques et typiques du délinquant-né — la classe criminelle qui permet le moins d'espérance de modification — et qui, grâce au bien-être économique au milieu duquel ils se trouvent et à la bonne éducation reçue dès l'enfance, ne faillirent pas et se maintinrent honnêtes.

A dire vrai, si l'on considère la transformation sensible des conditions morales opérée en Écosse en moins d'un siècle — et non en quatre ou cinq siècles comme le veut Garofalo — et les transformations qui dans le même temps se sont accomplies en Corse, on s'aperçoit que la race n'est pas un obstacle à la moralisation. Par rapport aux modifications que subit la criminalité de la femme et des enfants dans les différentes régions suivant l'organisation sociale qui prévaut dans le pays, et selon, pour un pays donné, le moment de l'histoire où il se trouve, on constate que le sexe et l'âge ne constituent pas des facteurs inamovibles. Les meilleurs résultats obtenus dans les colonies de Mettray (France), de Ruysselede (Belgique), dans les colonies analogues de Prusse, dans les *Reformatory-Schools*, dans les *Industrial Schools* de l'Angleterre et dans les institutions identiques des États-Unis, démontrent que les enfants corrompus et provenant de parents pervers — lesquels représentent donc le meilleur mode, l'hérédité — peuvent très bien devenir d'excellents citoyens, si on les laisse grandir dans un milieu différent de celui où ils sont nés. Enfin les résultats obtenus par Montesinos et Maconochie, par le système irlandais de la libération conditionnelle, par les sociétés de patronat pour les libérés, en France, en Angleterre, en Amérique, etc., et par dessus tout l'histoire de la déportation en Australie, où — comme le fait observer l'illustre professeur Von Holtzendorff — d'une société de déportés plus ou moins incorrigibles et put dépravés, sortir, en moins d'un siècle, une vigoureuse société civile, qui rivalise maintenant en énergie et en

vertus publiques et privées, avec celle des États-Unis dont les premiers éléments furent pourtant fournis, il y a maintenant trois siècles, par le meilleur élément puritain de l'Angleterre, — tous ces résultats démontrent jusqu'à l'évidence, que lorsqu'on transforme le milieu social et les conditions économiques et intellectuelles pour l'individu, même ceux qui ont déjà commis des crimes et chez lesquels se sont dévoilés, par des faits, les mauvaises *conditions psychiques*, peuvent encore revenir au bien !

En confirmation de la loi Hœckelienne de l'*ontogénie*, qui reproduit la *phylogénie*, on observe en dernier lieu que les études psychologiques modernes, surtout celles de Pérez, ont mis en lumière la bestialité des instincts des enfants, dont la conduite est précisément comparable à la manière d'agir essentiellement impulsive de l'homme primitif, ou encore analogue à celle de la plèbe et des classes inférieures dans une cité et dans un État. Cela du reste a été suffisamment ébauché par Spencer.

Ces caractères psychiques des enfants et de l'homme primitif, se rencontrant de même chez le délinquant, ont renforcé la théorie qui voit chez le criminel, en qui ils prévalent vigoureusement, un cas de réversion atavique.

Mais cette théorie n'en arrive pas moins à fournir le meilleur argument pour la nature modifiable et l'élimination facile des *facteurs anthropologiques* puisque, si les enfants qui sont des embryons de délinquants deviennent aujourd'hui honnêtes en grande majorité; si les sauvages qui furent à un tel point des délinquants-nés devinrent graduellement assez civilisés pour qu'on pût considérer comme un phénomène morbide et anormal la reproduction de leur ancienne condition morale, on est forcé de convenir que ce qui est arrivé et arrive pour les enfants et pour les sauvages peut et doit arriver pour le type qui leur ressemble le plus : l'homme criminel. D'où la conclusion générale, splendidement démontrée par Letourneau dans son dernier livre, l'*Évolution de la morale*, Paris 1887 : — que l'intensité et la qualité de la criminalité chez les individus et dans les collectivités sont en rapport avec le degré d'évolution atteinte, *sous tous les climats et sous toutes les races* (1).

Les enfants, les sauvages et les criminels, soumis aux mêmes causes, se modifieront en un même sens, en bien ou en mal, suivant la nature de ces mêmes causes. Et ces causes établissant le niveau ne sont autre chose que les facteurs sociaux ; on en arrive ainsi tout d'un coup à cette conviction, à l'aide du processus d'élimination qui a rendu et rend tant de services dans les sciences médicales.

L'importance suprême, sinon l'action exclusive de ces *facteurs*

---

(1) Les preuves irréfragables de cette vérité sont nombreuses ; on les trouve dans le bel ouvrage d'Élisée Reclus : *La Nouvelle Géographie.*

sociaux n'est pas diminuée le moins du monde par les observations de ceux qui veulent voir primer la *condition psychique* et les *facteurs anthropologiques* et rapporter les diverses réactions qui se produisent chez de nombreux individus à une cause identique. Si une cause unique,par exemple la misère, disent-ils, agit sur plusieurs individus, ceux-ci sont diversement affectés, suivant leur différente constitution organique, par leurs diverses conditions psychiques : l'un commet un crime, l'autre se suicide, un troisième émigre et le dernier enfin s'engourdit dans un accablement paresseux. Tout cela est vrai et démontre quelle diversité il se trouve dans les conditions organiques individuelles ; mais cela prouve aussi que, sans l'intervention de la *misère*, nous n'eussions pas eu ces quatre réactions morbides de degré et de caractère divers. Telle est donc la vraie *cause* du délit : la *misère* avec toutes ses conséquences, et d'abord, surtout la mauvaise éducation ou l'éducation ridicule qui développe et fait croître dans toute sa force ce germe de *bestialité* qui se trouve dans tout enfant.

De sorte que les *facteurs sociaux* ne tirent pas leur très grande importance seulement de ce qu'ils corrigent ou modifient en bien— s'ils sont bons — les *facteurs anthropologiques* existants, mais aussi de ce qu'ils les engendrent s'ils sont mauvais. Il est étrange que l'*école positiviste* qui donne tant de valeur à l'anthropologie universelle et attache tant d'importance aux rapports qui existent entre les signes physiques et les signes psychiques et moraux n'ait pas insisté suffisamment sur les désastreuses conséquences de l'organisation capitaliste actuelle,organisation qui condamne les ouvriers en masse à la faim chronique et qui les déforme, par la grande industrie, produisant la plus grande dégénérescence physique accompagnée le plus souvent de la dégénérescence intellectuelle et morale ; il s'en trouve même qui, dans cette école, nient à peu prés complètement l'influence des conditions économiques sur la genèse de la criminalité !

Etant donné le rapport entre le physique et le moral, et étant admis comme indiscutable l'abâtardissement croissant des travailleurs par l'œuvre du capitalisme, si l'école positive de droit pénal voulait être conséquente avec elle-même,elle devrait donner la main au parti socialiste, pour faire disparaître avec le malaise économique la cause directe et indirecte de la criminalité.

Cependant, en Italie du moins, cela ne se produit qu'exceptionnellement : parmi ces exceptions, c'est avec plaisir que je cite le professeur Sergi, de l'université de Rome. Et cette contradiction est due certainement à l'éducation, peut-être à l'intérêt des savants qui ne veulent pas en arriver aux déductions logiques.

On doit cependant conclure sur ce terrain scientifique comme sur le terrain économique si l'on sait tirer les conclusions des prémisses

posées par quelques économistes ; l'école socialiste doit largement démontrer que les facteurs sociaux innombrables, complexes mais toujours en intime corrélation avec les conditions économiques, engendrent ou écartent la criminalité, soit directement, soit indirectement. En Italie, le premier cri poussé dans ce sens, partit de la plume d'un jeune et courageux publiciste déjà connu : Filippo Turati, qui publia un petit livre belliqueux : *Le crime et la question sociale* (Milan 1883). Il faut y ajouter en France la préface écrite dans ce sens par Letourneau pour la traduction de l'*homme criminel* de Lombroso.

Je ne connais pas dans le parti socialiste d'autres écrivains qui aient traité *ex-professo* un sujet aussi vital. Il est juste cependant de dire que la prééminence sinon l'influence exclusive des facteurs sociaux a été mise en avant par quelques vaillants criminalistes, parmi lesquels je citerai Tarde. (*Criminalité et répression*, Bruxelles 1886).

Dans le sein de la même école positive, Lacassagne, avec son jeune et brillant émule de Lyon — (ville où fleurit Bournet)— mentionnent aussi l'existence des facteurs physiques et anthropologiques et celle des facteurs sociaux auxquels ils attribuent tous deux l'efficacité la plus grande. D'où la scission au Congrès d'anthropologie criminelle de Rome entre les partisans de Lombroso et de Garofalo et ceux de Lacassagne, dont se rapprochaient Holtzendorff et Benedickt.

Je n'insiste pas sur l'importance de cette question des *facteurs du crime*. On l'admet facilement, et elle a une connexion intime avec la possibilité du progrès moral. Si réellement les *facteurs physiques* exercent sur les actes humains l'influence que l'on dit ; si vraiment les facteurs anthropologiques ne peuvent être éliminés ou ne sont modifiables que très lentement, tous ces facteurs viennent imposer a priori des obstacles insurmontables au progrès. Une certaine quantité,assez considérable même, des membres de l'humanité devrait être fatalement et éternellement sacrifiée.

La possibilité d'une application prochaine et durable des théories socialistes devrait donc être mise en avant, parce que ces théories supposent toujours une société ayant pour base la solidarité,—solidarité qui ne se pourrait espérer,si l'amélioration morale des hommes ne devait pas dépasser rapidement et sensiblement le niveau actuel.

Le devoir de l'école socialiste est de s'occuper avec persévérance et amour d'un tel problème ; ce faisant, elle répondra de la façon la plus efficace aux hypocrites jouisseurs qui reprochent au socialisme sa préoccupation des intérêts matériels, au préjudice des intérêts moraux.

D[r] NAPOLEONE COLAJANNI.

Castrogiovanni (Sicile), Octobre 1887.

CONSTANTIN PECQUEUR

Dans le courant de l'année 1883, je reçus, par mon très estimable ami Bedouch, quelques lignes cordiales signées Pecqueur. Mon étonnement et ma joie furent grands, car je croyais le premier formulateur du collectivisme mort depuis longtemps. Au lieu qu'il en fût ainsi, j'apprenais que je pourrais serrer la main au philosophe recommandable, au socialiste éminent auquel je venais de rendre pleine justice, particulièrement dans l'*Histoire du socialisme*, pour protester dans la faible mesure de mes forces contre le déni dont il était victime. Tout naturellement, je m'empressai de lui rendre visite à Taverny-St-Leu, où bien accueilli par le vénérable vieillard, par sa digne épouse et par sa fille, je pus me rendre compte de l'importance de son œuvre, beaucoup plus considérable que n'ont pu dire ses biographes, puisque ses œuvres inédites sont plus volumineuses que ses œuvres publiées.

L'auteur de la *Nouvelle Économie sociale,* qui se croyait totalement oublié, fut ému jusqu'aux larmes à la lecture des pages justement élogieuses, et alors ignorées de lui, qui lui avaient été consacrées dans plusieurs de mes faibles ouvrages.

Je revins avec un ballot de livres et de manuscrits. Peu de temps après, en attendant un travail analytique plus considérable dont je n'ai pas abandonné l'idée, la *Revue Moderne* publia et la *Revue socialiste* édita en brochure une étude portant pour titre : *Constantin Pecqueur, précurseur du Collectivisme.* Il y est puisé amplement pour les lignes qui vont suivre.

Disons d'abord quelques mots de l'homme.

C'est le 17 décembre que s'est doucement éteint dans sa 87me année, affectueusement entouré de sa femme et de ses enfants, le doyen respecté des socialistes contemporains.

Ses obsèques ont eu lieu le 22 à Ville d'Avray. Notre excellent et distingué collaborateur et ami, Eugène Fournière, a été chargé par la famille et par la rédaction de la *Revue Socialiste* de prononcer sur la tombe les paroles d'adieu et de regrets. Il s'en est acquitté avec le cœur et le talent que nous lui connaissons. Fournière n'a eu

d'ailleurs qu'à suivre pas à pas cette longue carrière un peu effacée, mais toute honorable.

Constantin Pecqueur naquit à Arleux (Nord) en 1801. Il commença sous la Restauration sa carrière de publiciste qui devait être si honorable et si longue.

Disciple indépendant de St-Simon et de Fourier, il ne voulut point s'attacher à une secte particulière et fit un choix personnel parmi les doctrines des réformateurs modernes que souvent il compléta fort heureusement. Il publia des articles économiques dans la plupart des journaux qui se montrèrent favorables aux idées nouvelles, le *Globe*, le *Phalanstère*, la *Revue du Progrès*, la *Presse*, la *Réforme*, la *Revue indépendante*, etc. Il travailla également au *Dictionnaire de la Conversation* et à l'*Encyclopédie moderne*. En 1836, il publia son *Economie sociale des Intérêts du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et de la civilisation en général, sous l'influence de l'application de la vapeur* (2 vol.) ; vint ensuite, en 1838, son livre *Des Améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté*.

En 1840, parurent ses *Lettres* adressées au ministre des travaux publics. Puis: *De la Législation et du mode d'exécution des chemins de fer* ; *de la Paix, de son principe et sa réalisation* ; *des Armées dans leurs rapports avec l'Industrie, la Morale et la Liberté*, etc., 1841. Son œuvre la plus condensée est sa *Théorie nouvelle d'économie sociale et politique, études sur l'organisation des Sociétés* (volume de 900 pages). bientôt suivie de la *Législation du mode d'exécution des chemins de fer* (Paris 1841).

De la paix, de son principe et de sa réalisation (Paris 1842) et *Des Armées dans leur rapports avec l'industrie, la morale et la liberté* (Paris 1842) furent couronnés par la *Société de la Morale chrétienne*.

La République de Dieu, union religieuse pour la pratique immédiate de l'égalité et de la fraternité universelles.

Réforme électorale, appel aux 240.000 (Paris 1843).

Ces ouvrages, dont plusieurs sont fort remarquables, ne donnent encore qu'une idée imparfaite de la pensée et des travaux de Pecqueur qui remplirent, nous l'avons dit, les revues démocratiques, où il traita supérieurement les questions de philosophie morale et sociale.

J'ai parcouru la collection de ces études, elles sont parfois démodées par leur caractère trop exclusivement spiritualiste et roussien, mais elles n'en sont pas moins remplies d'aperceptions profondes, de vues saines et moralisantes qui les recommandent aux hommes de toutes les opinions.

Toutefois, même ceci ajouté, on n'a pas encore l'œuvre de Pecqueur. Cet infatigable travailleur laisse en manuscrit la matière de trente volumes, traitant toutes les questions philosophiques et morales, politiques et économiques qui agitent le XIX[e] siècle.

J'ai trouvé dans ces papiers, dont la pauvreté et l'isolement de l'auteur ont jusqu'ici empêché la publication, notamment les ouvrages suivants :

Traité sur le libre arbitre, ou psychologie de la volonté. Œuvre forte dans laquelle l'auteur démontre originalement, par des arguments spiritualistes, que la volonté est toujours fatalement déterminée.

Traité sur la spontanéité, œuvre de sérieuse argumentation.

La science morale dans ses rapports avec l'économie politique.

La morale en présence de la concurrence vitale et de la sélection de Darwin.

Une philosophie de l'histoire et lois du progrès.

Barbarie chronique de l'économie politique, libérale et malthusienne.

Destination de la vie.

Comment la science nous sauvera.

L'impôt progressif sur le revenu.

De la sanction et de la responsabilité de nos actes.

Je dois arrêter ici cette nomenclature. Aussi bien, les titres énumérés jusque là suffiront à donner une idée de la tendance philosophique de Pecqueur.

Mais ce qui fait la grande originalité de Pecqueur, c'est le fait qu'il fut incontestablement le premier formulateur du *collectivisme* (1), dans son élaboration capitale portant pour titre : *Économie sociale des intérêts du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et de la civilisation en général, sous l'influence des applications de la vapeur* ; Paris, 1836.

Remarquons bien la date, car dans cet ouvrage, au titre un peu long, Pecqueur forgea de toutes pièces cette idée :

---

(1) Les disciples de Colins revendiquent pour leur maître la priorité de l'idée collectiviste, qui, selon eux, se trouverait dans le livre anonyme que Colins publia en 1835 sous le titre de *Pacte social.* Je me suis moi-même fait l'écho de cette assertion. Mais j'ai pu depuis me procurer le *Pacte social.* J'y ai vu le développement de cette idée de Rousseau que la croyance en Dieu est la base de l'édifice social, que la société a le droit de l'imposer, que l'organisation monarchique est également de nécessité sociale, pour le temps présent. Seulement Colins ajoute que le privilège du propriétariat doit être frappé d'un impôt spécial et que les prolétaires organisés en classe et privés du droit électoral, doivent jouir de certains avantages spéciaux. Ce n'est pas du tout la théorie que le même Colins préconisa, en 1850, sous le titre, dont l'honneur lui revient, de *Collectivisme.*

S'il est nécessaire, au nom du salut social, de sortir de l'individualisme bourgeois, fauteur de spoliation du plus grand nombre au profit de quelques rapaces et de quelques mieux armés, bref d'exploitation de l'homme par l'homme,c'est-à-dire d'injustice, de servitude et de misère, il ne faut pas pour cela tomber dans le communisme qui sacrifie la liberté individuelle.

La solution est dans la socialisation graduelle des capitaux productifs, ou en d'autres termes, de la matière et des instruments de travail devant être employés non directement par l'État, mais par les associations contrôlées par l'État et lui payant redevance.

On devrait commencer par la socialisation de la Banque de France et du crédit en général, continuer par les chemins de fer, les mines, canaux, etc. Ainsi outillé, l'État pourrait créditer largement les travailleurs corporativement organisés et opérer sans secousses la substitution du *travail associé* au *travail salarié.* On suivrait en cette œuvre la piste même de la monopolisation capitaliste, organisant d'abord le travail industriel, puis le travail commercial pour terminer par le travail agricole.

Dans la nouvelle organisation, chaque travailleur disposerait librement de la rémunération à lui attribuée par son travail.

C'est bien là le collectivisme économique formulé avant Vidal, avant Louis Blanc, avant Marx, avant Lassalle, avant Colins, et le collectivisme économique complet.

L'organisation sociale de la production ayant pour corollaires la justice dans la répartition et la liberté de consommation,telle est,en effet, l'idée première de Pecqueur, qui s'est même bien gardé d'oublier l'observance de l'évolution capitaliste.

Ici un contraste piquant.

La théorie nouvelle fut parfaitement ignorée du public socialiste et démocrate, jusqu'au moment (1846) où Louis Blanc lança son éloquente *Organisation du travail*, et même après Louis Blanc elle ne fut prise que pour une variété du communisme ; ce n'est, on l'a déja indiqué, qu'en 1850 que Colins lui donna son nom nouveau de *Collectivisme*, auquel d'ailleurs on prit si peu garde que l'idée nouvelle n'acquit véritablement son droit de cité qu'en 1868, lorsque César de Paepe et les congrès de l'*Internationale* l'eurent vulgarisée sous son nom nouveau.

Depuis, le Collectivisme a fait son chemin dans le monde.

Mais si, comme toutes les grandes choses, le collectivisme fut dédaigné du public à son origine, il fut distingué par l'Académie des sciences morales et politiques qui (le fait est aussi incroyable que vrai) attribua à l'*Economie sociale* de Constantin Pecqueur, un prix de 1,500 francs.

Ce sera là une des singularités du socialisme au XIXme siècle, que sa pensée économique la plus vaste et la plus synthétique ait d'abord été dédaignée par le public démocratique et couronné par l'Institut.

Le fait est d'autant plus notable que l'*Économie sociale* de 1836 préconise le collectivisme avec beaucoup de précision ; on y trouve des phrases comme celles-ci.

« ... La cause la plus générale et la plus persévérante de l'inégalité de richesse, de savoir et de moralité parmi les hommes est l'intérêt, la vertu reproductive attribuée au capital et la particularisation en propriété absolue, entre les mains des individus, des instruments de travail, des sources et conditions matérielles de la richesse.

« Otez cet intérêt, faites que, par les mœurs ou par la loi il soit aboli; substituez à la particularisation la socialisation, aux raisons individuelles les raisons collectives avec capital inaliénable et indivis. A la propriété des instruments de travail, substituez la propriété absolue pour chacun de sa part des produits consommables et la misère et l'ignorance seront extirpées. »

C'est, on ne peut plus clair.

La distraction de l'*Académie des sciences morales* n'est explicable que par le fait que l'on était alors au temps des Sismondi, des Adolphe Blanqui, des Droz, des Eugène Buret, des Villeneuve de Bargemont, des Chevalier, des Rossi qui, pour être des économistes de quelque valeur, ne se croyaient pas obligés d'être les adversaires de tout progrès social. C'est pourquoi le solidarisme de Pecqueur ne les effraya pas.

Ce collectivisme, que Pecqueur put justement qualifier d'*Économie sociale nouvelle*, fut développé par lui sous toutes ses faces et il l'encadra dans un système complet.

Dans un de ses manuscrits, on trouve cette vaste généralisation philosophique ;

Le monde physique change comme le monde moral ou l'humanité. L'univers sous ses deux faces est essentiellement mobile. Et la loi de ces changements est celle de choses qui marchent l'une et l'autre, et non pas de choses qui tournent ou font cercle. Pour trouver la loi du changement de chacun de ces deux mondes, il faut donc savoir non-seulement comment ils sont, comment ils ont été, mais aussi comment ils iront. Et les trois moments du temps veulent être scrutés, mis en un continuel parallélisme afin de s'éclairer réciproquement, des lumières que les révélations ou inspirations de l'esprit ont pu faire jaillir directement de chacun de ces moments.

Lorsqu'on veut aborder la philosophie de l'histoire soit d'un peuple, soit d'une époque donnée, soit d'une civilisation, soit de l'humanité entière, il faut au préalable déterminer le milieu matériel ou physique, géographique, topographique et climatérique, surtout économique, avec non moins de soin que le milieu psychique, moral, intellectuel, scientifique, philosophique, religieux ou social.

L'Univers étant soumis au changement, au développement, à une croissance indéfinie dans l'ensemble et dans les parties, le milieu physique comme le milieu intellectuel et moral, n'est pas le même à aucun moment donné dans

le temps et dans l'espace. Donc les sollicitations qui enserrent et assiègent le libre arbitre des hommes ne peuvent être les mêmes à aucun moment de la vie et de la durée. Et les sollicitations n'étant pas les mêmes, les déterminations de la volonté des générations, des races, des familles, des peuples ne sauraient l'être d'avantage.

Resterait à connaître la *loi de succession* des changements qui, pour les trois moments du temps, arrivent dans le milieu physique, intellectuel et moral. Ainsi posée, la question a une solution facile : La loi de croissance ou de changement indéfini a par essence, pour un être soumis aux conditions de l'expérience et des faits accomplis, tous les caractères d'une radicale et éternelle indétermination.

Et il conclut avec une précision qui ne laisse rien à désirer.

Nous avons si peu la science de ce qui sera, de ce qui deviendra, que nous n'avons même pas la science de ce qui devient actuellement. Ballanche l'a très bien dit :

« Ce que peut faire la philosophie et ce qu'à fait Hégel, c'est d'affirmer que « l'esprit a une loi de développement uniforme, qui s'exprime sans cesse par « trois termes : la thèse, l'antithèse, la synthèse, ou l'unité abstraite, la diffé- « rence ou l'unité concrète, et que cette loi s'applique à l'histoire comme à tou- « tes les autres sphères de la connaissance.

« Mais aller plus loin et marquer d'avance les périodes déterminées aux- « quelles correspondent ces différents termes, c'est abandonner le domaine de « l'essence pour empiéter sur le phénomène et confondre le contingent et le « nécessaire.

« Pour la construction totale de l'*histoire*, l'*à priori* ne suffit pas comme dans « la logique.

« La construction n'est possible que pour le passé, l'idée déjà réalisée, parce « que dans le fait, nous sont donnés à la fois l'*à priori* et l'*à posteriori*.» (Louis Prévost, *Exposition du système de Hégel*, 1845.)

Mais les mouvements de l'histoire n'ont rien de continu, les uns sont progressifs, les autres régressifs; si progressiste qu'il soit, Pecqueur le reconnait, lorsqu'il dit :

Dans la plupart des progrès que l'histoire nous présente, les peuples ressemblent fort à un négociant qui apprend en même temps qu'une affaire l'enrichit mais qu'une autre le ruine, et qui, le même jour, porte à son *actif* et à son *passif* des sommes équivalentes.

Le plus souvent ce qu'on appelle un progrès n'est réellement que la *condition* ou l'*occasion* de progrès nouveaux, possibles tôt ou tard ; et, en attendant, il y a peu de ces conditions dont l'acquisition ne soit compensée par la rétrogradation d'un ou de plusieurs éléments constitutifs du progrès normal et intégral. On vante une vertu, une qualité nouvelle. On oublie de dire le nombre de vices ou de défauts qu'entraine cette conquête.

Il est dans tout cela beaucoup laissé au hasard, comme l'établit ci-après notre auteur :

Le genre humain jusqu'à nous s'est développé d'une *certaine manière*, cela est évident.

Admettons que cette *certaine manière* soit scientifiquement constatée par le

redressement fidèle et complet (adéquat à la réalité) des faits et de leur enchaînement et de leur cause, etc.

Qu'en peut-on conclure ? Uniquement ceci : que certaine manière a été l'une des possibles, l'une des manières dont le genre humain *pouvait* se développer, — car de supposer qu'il n'y ait eu de possible qu'un seul mode de développement et que ce soit précisément celui qui s'est réalisé, ce serait admettre simplement la fatalité, et nier la liberté de l'espèce humaine.

Cette liberté humaine le préoccupe et si d'une part il dit :

Il faut se borner à rechercher ce qui dans l'histoire des diverses civilisations est *général, commun, uniforme, fondamental* et *invariable* ; et cependant montrer le *progrès*, au-delà.

Il ajoute :

Car dans ce jeu de la nécessité, il y a place pour le droit, pour les efforts libres de la spontanéité individuelle, en faveur des notions de justice, d'égalité, de fraternité qui lui révèlent sa conscience.

Puis, portant la question plus haut :

L'histoire ! qu'est-ce autre chose dans ses grandes péripéties, que l'éternel conflit de la force et de la justice, du fait brutal et du droit ? que l'arène où les idées et les passions se disputent la suprématie sous la nature des événements ? Et n'avons-nous pas dans la matière de ce conflit la haute raison de l'instabilité inhérente aux constitutions et aux législations émanées de la volonté toujours partiale et passionnée des plus forts ! Jamais a-t-on vu la force où était la justice et la justice où était la force ?

C'est dans un langage un peu obscur, la constatation des modifications bienfaisantes que l'agent humain, intellectuellement et affectivement développé, fait subir sur certains points de la planète à l'effroyable loi naturelle de l'entredévorement universel.

Ce qui amène notre auteur à conclure :

Tout en histoire doit s'expliquer par la liberté, individuelle et collective, aussi longtemps que l'on peut suivre et constater l'influence de cette double forme du libre arbitre.

Rien de plus facile à constater que les effets de la fatalité providentielle et ceux de la liberté humaine, soit personnelle, soit sociale.

Ce qui est uniforme, constant, invariable, universel et irrésistible, vient en droite ligne de la fatalité de nature.

Ce qui est divers, inconstant, variable, local, résistible, ce qui comporte le choix comme possible, vient du libre arbitre ou rentre à la rigueur dans son domaine ; et on peut l'attribuer soit en totalité à la volonté collective, soit en partie au fait humain, en partie au fait divin.

Au lieu de *divin* et de *providentiel,* mettez *naturel* et la conclusion sera très acceptable.

En politique Pecqueur fut un humanitaire déterminé. Nous trouvons page 575 de sa *Théorie d'économie sociale et politique* :

Les nations doivent enfin se constituer en véritable société. Tous leurs membres doivent devenir, en *naissant,* des *associés solidaires* dans leur existence,

leurs droits et leurs devoirs,et se couvrir les uns les autres contre les chances mauvaises par l'*assurance mutuelle* la plus intime.

D'abord un peuple dans sa masse ne doit plus former désormais qu'une seule et immense association *économique,civile* et *politique*,sous la *raison sociale: Association française, américaine, italienne*,etc.,ayant pour *conseil d'administration* l'assemblée des représentants ; pour *gérant* le pouvoir exécutif ; pour *actionnaires* l'universalité des membres de la société.

Puis, grâce au progrès des sentiments cosmopolites, toutes les nations se relieront graduellement entre elles pour l'économie, la politique, comme entre eux se sont reliés les familles, les communes, les arrondissements, les départements d'une même nation ; et alors l'association spirituelle et matérielle du genre humain sera un fait accompli : alors chaque individu jouira des conditions de la plus grande somme de liberté et le bonheur *maximum* ne dépendra plus que de la moralité de chacun et de tous.

Pauvres utopistes que nous sommes ! Nous parlons de fraternité sociale, de fédération européenne, de solidarité universelle et le banditisme gouvernemental des États monarchiqnes fait de l'Occident prétendu civilisé un véritable camp retranché, en attendant d'en faire un horrible champ de carnage; telles sont les réalités « amères et pleines de larmes, » pour employer la langue du vieil Homère.

Voici maintenant l'économique de l'éminent socialiste, tormulée à nouveau avec plus de précision dans son journal (1849-1850) le *Salut du peuple* :

« La grande fin que doit se proposer plus spécialement le socialisme pratique, c'est d'engréner toutes les tendances, toutes les relations et institutions morales, politiques, économiques de notre époque dans la direction qui conduit à ces quatre résultats :

« 1° *La socialisation des instruments* de travail :

« 2° La transformation de tout travail en *fonction sociale*; de tout citoyen travailleur en *fonctionnaire* de la grande association ;

« 3° L'unité économique nationale ;

« 4° L'égalité des conditions sociales, économiques et politiques.

« En particulier, l'*équivalence proportionnelle de répartition* entre les travailleurs par l'équivalence des fonctions ; avec expectative d'inégalité, par la *retenue*, en cas d'infraction volontaire aux conditions de l'égalité. »

Avions-nous raison de déclarer au début de cet article que Pecqueur était un grand méconnu ?

Nous le croyons et c'est pourquoi, au moment où, après une longue journée bien remplie, le père trop oublié du collectivisme entre dans le grand et attirant repos, qui est la récompense de ceux qui, sous le vent âpre de la destinée contemporaine, ont saigné et pleuré devant la grande douleur et la grande injustice de la vie sociale actuelle, et qui ont cherché, travaillé, combattu et souffert pour un meilleur avenir ; à ce moment, il était de notre devoir aussi de

saluer respectueusement ce survivant, parti à son tour, d'une génération socialiste que nous oublions trop et qui fut noble et grande.

B. MALON

P. S. Cet article était composé, lorsque nous avons reçu le compte rendu suivant des obsèques de Constantin Pecqueur. Nous l'insérons avec empressement, car il complètera dignement les lignes trop hâtives qui précèdent :

Le mardi 20 décembre, Constantin Pecqueur, le précurseur et le doyen du collectivisme contemporain s'est éteint doucement. Il était dans sa quatre-vingt septième année.

Les obsèques de l'éminent socialiste ont eu lieu le surlendemain jeudi à Ville d'Avray. Cette cérémonie, toute intime,était comme bien on pense absolument dégagée de tout caractère religieux. Sauf quelques amis de la famille, de rares socialistes de Paris y assistaient.

Dès que le corps a été déposé dans la fosse, M. Martin-Nadaud, questeur de la Chambre, est venu faire l'éloge de Pecqueur. En termes émus, il a rappelé la longue vie de travail et de dévouement de celui qu'il appelle son ami et son initiateur.

Ensuite, notre ami et collaborateur Fournière a prononcé au nom des socialistes modernes un généreux et éloquent discours dont voici la péroraison :

. . . .

Je n'ai point la prétention d'examiner l'œuvre immense de son génie laborieux. Toutefois, je ne puis résister à la tentation d'en recueillir ici quelques fragments et les traduire aussi exactement que le permettent mes faibles moyens d'expression.

Pecqueur, je l'ai dit, fut un économiste et un philosophe. C'est donc sous ce double aspect qu'il nous faut le considérer.

L'économiste voulait : La socialisation des instruments de travail, la transformation de tout travail en fonction sociale, l'unité économique nationale et l'égalité des conditions sociales, économiques et politiques.

Il avait été amené à ces conclusions générales, qui sont la clé de voûte de son système économique, par deux ordres d'idées absolument distincts.

En premier lieu, il faut constater des mobiles d'ordre exclusivement économique. Il avait assisté à l'aurore du développement industriel qui remplace et tend à remplacer de plus en plus et avec une rapidité intensifiée par sa force acquise, l'outil par la machine, l'artisan par le manœuvre, l'atelier par l'usine, le patron par l'actionnaire anonyme et improductif.

Ces constatations faites, il en vit les conséquences et les signala en ces termes :

« Le premier des droits du travailleur-fonctionnaire, c'est de ne pas tra-
« vailler 12, 15 et 18 heures par jour pour obtenir à peine les nécessités d'une
« vie âpre et sans joie ; c'est de travailler pour vivre, lui, et faire vivre ceux
« dont la société lui laisse la charge : Mais non pas de vivre pour travailler
« en esclave ou en bête de somme au profit d'une caste d'exploitants et
« d'oisifs. »

Et, au lieu de conclure seulement à un ordre meilleur par la nécessité, il conclut en ces termes par la justice :

« En justice, puisque les hommes ont tous un égal droit aux moyens et aux
« conditions de développement et de travail, il ne peut se faire que la matière

« de travail des peuples, les moyens et les conditions matérielles d'existence « et de bien-être collectifs soient, *par le fait*, dans la dépendance absolue et arbi- « traire d'un plus ou moins grand nombre de citoyens. »

Donc :

« Tout ce grand mobilier, tout ce grand atelier de travail doit être considéré « comme une source *inépuisable, inaliénable, indivise*, où chacun a le droit de « venir puiser une part égale ou équivalente de richesse consommable, moy- « ennant l'acceptation et la gestion fidèle d'une fonction utile à la société, « qui lui soit départie par la gérance nationale, selon ses œuvres relatives « et sa volonté légalement constatée. »

Ici, il me faut examiner aussi succinctement que possible la genèse de cette idée de justice qu'il fait présider à la transformation sociale préconisée dans son œuvre.

Je la trouve, cette genèse, dans ses œuvres inédites, auxquelles la pauvreté et l'insouciance de notre civilisation basée sur le mercantilisme n'ont point encore permis de voir le jour de la publicité.

« La solidarité, dit Pecqueur, l'enchaînement, l'assurance mutuelle des des- « tinées, des libertés de chacun et de tous dans le présent et dans l'avenir, « voilà le plus solide fondement rationnel et positif du *Droit* ; et l'organisation « sociale, économique et politique de la solidarité, de la mutualité collective « devient l'expression et la réalisation même de la *Justice*. »

Et d'un mot il démontre la loi de solidarité. « On ne peut se perfectionner, dit-il, et se rendre heureux tout seul. »

On voit par ces citations décisives quel admirable parti Pecqueur avait su tirer d'une observation profonde et ñullement métaphysique de la vie sociale et de l'enchaînement de tous ses phénomènes.

Est-ce à dire qu'il étaya sa philosophie sociale uniquement sur ces solides bases ? Non. Il ne voyait dans la loi de solidarité que l'élément statique du développement humain. Aussi, en compléta-t-il logiquement sa synthèse par l'indispensable élément dynamique, qui est la loi de progrès, en empruntant ainsi aux deux puissants génies dont il avait été le disciple, la substance mê- me de leur doctrine.

Que d'autres le traitent dédaigneusement d'idéaliste, qu'ils lui reprochent s'ils l'osent son déisme transcendant et les conséquences utopiques que son esprit aventureux rêva, j'ai trop le respect de son œuvre, j'y vois trop nettement indiquées les grandes lignes de la synthèse sociale moderne pour ne pas comprendre que, s'il poussa l'idéalisme à ses plus extrêmes limites et rejoignit ainsi les branches mortes des opinions métaphysiques, il ne pouvait en être autrement étant donnés la nature de ses études et le milieu social dans lequel il vivait.

En effet, Pecqueur, esprit inquiet admirablement doué pour la spéculation philosophique, ne fut pas métaphysicien par esprit rétrograde, mais par trop d'audace, par un trop vif désir de pousser jusqu'à leurs dernières conséquences les admirables lois d'équilibre et de mouvement dont, si l'avenir est plus juste que le passé, il partagera avec Auguste Comte la gloire de les avoir réunies et formulées d'une manière synthétique.

Et ceci n'est pas une affirmation inventée pour les besoins d'une cause. Ce subterfuge serait indigne du penseur que je tente ici d'expliquer et qui s'explique d'ailleurs lui-même dans cette brève et admirable phrase : « Plus une science est difficile, plus il est inévitable qu'à son début elle ait son *alchimie* et son *astrologie*. »

La nature accorde de longues années à ceux qui ont une grande œuvre à accomplir. Pecqueur a vécu assez longtemps pour voir sa pensée habiter les

cerveaux de la généralisation socialiste actuelle. Là est le salaire de son long et incessant labeur. Si une autre ambition a pu adoucir ses derniers instants, s'il a pu espérer passer de cette existence à une autre dans laquelle il jouirait en paix de la vue de l'ordre social enfanté par son génie créateur, envions, au lieu de la blâmer, cette quiétude consolante qui lui a permis de quitter les chers êtres nés de lui sans trop souffrir de cette cruelle séparation.

Et puisque cette suprême consolation nous manquera à l'heure dernière, sachons travailler, sachons vivre pour autrui, afin que le souvenir du peu de bien que nous aurons pu faire en passant dans la vie nous en tienne lieu.

Pecqueur, vous étiez convaincu de l'immortalité de votre âme ; soyez satisfait ; votre génie vous fait survivre et le meilleur de vous-même, votre haute pensée, traversera les siècles sans dommage.

Au nom de l'école socialiste française, je salue Pecqueur mort,que trop peu de nous ont connu, et je salue la pensée vivante de Pecqueur, que nous ferons connaître à tous, car elle contient en germe toutes les formules du socialisme intégral, de celui qui répond à tous les besoins, c'est-à-dire non pas seulement aux besoins physiques, mais à ceux de l'esprit et du cœur.



L'AGIOTAGE

SUITE DE L'ANNÉE 1882.

En Autriche et en matière de Société, le mot *privilège* n'exprime pas l'idée d'un *monopole* ; un *privilège* est un « décret », un « diplôme ». Une *Banque impériale, royale, privilégiée* est exposée à la concurrence d'une autre banque non moins *privilégiée, royale* etc ... La *Landerbank*, « privilégiée » elle aussi en est la preuve. Charles Savary courut une aventure de plus : ayant obtenu la concession d'une *banque maritime*, il se vit tout-à-coup refuser l'homologation des statuts.

Qu'y avait-il donc ? Qu'est-ce donc que cette Banque maritime avait de si extraordinaire ? Je l'expliquerai en peu de mots.

Depuis 1872, on avait travaillé activement au percement du St-Gothard. Le 31 décembre 1881 les travaux étaient terminés, le 1er janvier 1882, l'exploitation allait commencer. Le grand transit allait être détourné des lignes françaises; Marseille allait se voir dépouillée par Gênes ; l'Italie, en fort bons termes avec l'Allemagne, allait en bénéficier.

Cela étant, le même *patriotisme financier* qui avait inspiré à Bontoux l'idée de concentrer les communications orientales par l'Autriche, suggéra à Savary d'opposer Trieste à Gênes. Il était clair que la percée du St-Gothard pouvait, au même degré, favoriser les lignes italiennes comme celles du nord et du sud de l'Autriche ; il était clair, aussi, que l'idée de pourvoir ces dernières d'une station maritime, servant à développer leur commerce, au fond de l'Adriatique, constituait une combinaison capitaliste intelligente. Depuis longtemps, d'ailleurs, la *Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Autriche* (vulgairement appelés *Lombards*) travaillait à améliorer le port de Trieste ; donc une *banque maritime*, venant là-dessus jeter l'appoint de ses millions, permettait, à coup sûr, d'étaler une base d'opération des plus soutenables.

Par malheur pour Savary, comme pour Bontoux, il y avait dans

le conseil d'administration des *chemins de fer du Sud de l'Autriche* un fort escadron de juifs et, parmi eux quatre Rothschild, ni plus ni moins.

Ces détrousseurs bibliques n'allaient certes pas permettre à un « mécréant » d'affoler avec ses millions la balance de leurs combinaisons intimes.

Si un jour quelque puissance devait écraser Gênes en faveur de Trieste, c'est eux qui se réservaient le soin de la désigner, de la choisir, de l'aider.

Or, ils avaient besoin de courtiser la Prusse.

En effet, si l'Autriche-Hongrie est un fief Rothschild ; si Rothschild règne de droit à Londres, à Paris, à Vienne, il n'en est pas de même à Berlin ; là, il est obligé de se cacher sous le nom de *Bleischrœder*, et, en outre,d'obtenir l'agrément de Bismarck. Celui-ci, voyez-vous, a des bottes et quand il lui prend la fantaisie de les lever à une certaine hauteur, c'est seulement à travers Bleichrœder qu'il leur fait « toucher » l'amour-propre de Rothschild.

Cela suffit à la dignité de ce dernier, saine et sauve pourvu qu'elle soit *frictionnée* avec « *un pon crosse brofite* », onguent merveilleux aux sémites !

S'étonnera-t-on, maintenant, de voir « dissoudre » Savary et écraser Bontoux ?

Il est vrai qu'en pure morale c'est justice. Qu'allaient-ils faire dans cette galère ? pourquoi cette rage de marcher sur les plates-bandes de l'hégémonie jéhovique ?

Pirates, ils ont attaqué des corsaires ; les corsaires les ont vaincus ; qu'est ce que cela fait à la moralité des choses ? Pirates ils sont, pirates ils restent ; comme les autres sont et demeurent corsaires.

Seulement cette bataille individuelle a entrainé des désastres et comme il arrive après les guerres entre les États, c'est le contribuable, c'est-à-dire, le peuple qui en supporte tous les effets.

Or, le public avait versé 25 millions à la *Banque de Lyon et de la Loire* pour constituer la fameuse *banque maritime* : dès qu'il connut le refus d'homologation, il accourut réclamer son argent ; ce fut le dernier coup.

Le 17 janvier 1882, la *Banque de Lyon et de la Loire* fermait ses guichets ; le 19 janvier, la panique, commencée à Lyon, arrivait à son comble à Paris.

C'est-à-dire qu'alors, ô probité publique ! on vit une foule de gens, d'honnêtes gens, dit-on, bien convaincus que les chiffons de papier, dont ils avaient bourré leurs poches, perdaient les trois quarts ou la totalité de leur valeur, se précipiter à la Bour-

se, cherchant, vite et vite à les glisser à d'autres, afin que ceux-ci perdissent à leur place !

Comme toujours, je puis traduire en chiffres tout ce que je viens de raconter.

Voici, relevée au commencement et à la fin de janvier 1882, la cote des principales valeurs négociées sur le marché des fonds publics.

VALEURS	PLUS HAUT	PLUS BAS	PERTE FIN JANVIER
Rente 3 0/0	84,05	82,00	2,05
Rente 5 0/0	114,90	113,25	1,65
Banque de France	5.985,00	5.025,00	960,00
Crédit foncier	1.770,00	1.520,00	250,00
Suez	3.512,50	1.910,00	1.602,50
Union Générale	3.030,00	500,00	2.530.00
Banque de Lyon	»	»	»
et de la Loire	1.850,00	»	1.850,00

En face d'une pareille débacle, la haute banque exultait ! Allez donc faire une émission *publique* et racheter les chemins de fer ! disait-elle, en raillant. Que reste-t-il maintenant de la trilogie : *Émission, conversion, rachat* ?

Gambetta et Allain-Targé regardaient ce carnage d'un œil ahuri.

Sollicités de faire intervenir la justice, ils avaient refusé. Un reste d'inquiétude tenait la haute banque ; Bontoux et Savary étaient-ils bien morts ? Leurs actionnaires n'allaient-ils pas se roidir contre la « *déveine* » et répondre par quelques coups de boutoir ? Or des assemblées étaient convoquées et il fallait éviter jusqu'à une tentative de relèvement.

Si l'intérieur voyait grandir les difficultés, l'extérieur n'en était pas exempt. Les négociations relatives à un nouveau traité de commerce entre la France et l'Angleterre étaient laborieuses ; à leur propos, le *Times* avait jeté sa notre aigre-douce, en y mêlant l'Égypte et l'éventualité d'une intervention anglo-française.

C'est au milieu de ce branle-bas que le cabinet Gambetta joua son va-tout sur la fameuse question du *scrutin de liste*.

Il fut battu et donna sa démission.

Dès maintenant on va voir poindre le résultat du travail souterrain qui avait été fait en vue de rendre impossible, le cas échéant, un vote favorable au rachat des chemins de fer.

Dès maintenant le siège est mis autour des consciences ; l'état des finances fournit un prétexte admirable.

Comment insister sur des projets d'emprunt et de conversion ? en présence du Krach — tel est le nom que la haute banque donnait à son triomphe.

D'ailleurs pour comble d'hypocrisie elle s'apitoyait :

— C'est un grand malheur, disait-elle, auquel il faut se résigner, hélas !

Cependant bientôt on apprendra que moyennant 120 fr. par an les députés et les sénateurs vont *acquérir* (?) le droit de voyager sur tous les réseaux de France au gré de leur caprice ; les compagnies, amoureuses du suffrage universel et, d'ailleurs, *démocrates convaincues,* veulent que les élus puissent plus facilement visiter leurs électeurs, tandis que, par le scrutin de liste, Gambetta voulait les en éloigner ; *proh pudor* !

Et, après avoir ainsi acheté le vote des deux assemblées, les compagnies trouveront encore l'audace de stigmatiser celles-ci dans les comptes-rendus qu'elles adresseront à leurs actionnaires !

En attendant, dès le 26 janvier, le grand ministère était mort ; le 30, un nouveau cabinet était formé et le 1er février *on arrêtait Bontoux.*

Le nouveau cabinet qui, par cette arrestation *choisie,* étalait sa livrée juive, l'exhiba plus effrontément encore en confiant les finances à l'homme de la rue Laffitte : Léon Say.

Pour faire passer ce scandale, on avait donné la présidence du conseil et le portefeuille des affaires étrangères à l'ingénieur Freycinet, homme des grands travaux. Pour comble d'ironie, le reste de la troupe comprenait *Jules Ferry, Varroy, Goblet, Humbert, Tirard, Billot, Jauréguiberry, de Mahy et Cochery.*

Quant au programme, c'est Léon Say qui va le formuler et il le fait de la façon suivante : *ni émission, ni conversion, ni rachat.*

Cependant tout n'était pas fini du côté de Gambetta. Contraint et forcé, il avait été conduit à prendre publiquement le pouvoir que, jusque là, il avait possédé d'une manière occulte ; renversé, il eut aussitôt l'idée fixe de recommencer ses anciennes façons, avec cet aiguillon nouveau : l'espoir d'une revanche.

C'est pourquoi la haute banque n'était pas tout à fait rassurée ; seule la mort du tribun, — *funèbre opportunisme* ! serait de nature à lui permettre un triomphe définitif. — Chose étrange, la mort lui obéira comme lui avait obéi le Krach.

En attendant, à peine arrivé au pouvoir, Léon Say se hâta d'agir, c'est-à-dire, de traquer ses ennemis, de favoriser ses bons amis, de secourir ses comparses plus ou moins touchés par le jeu et enfin d'acheter ses adversaires.

Le premier fait se révéla par la rapidité inouïe avec laquelle, contrairement à toutes ses habitudes, la justice instrumenta contre les ennemis du clan judaïque, dissolvant, annulant, arrêtant, écrasant tout ce qui touchait à l'*Union générale* ou à la *Banque de Lyon et de la Loire.*

Le second fait se manifesta par l'emprunt de 80 millions en faveur du syndicat des agents de change.

Ces pauvres et malheureux agents avaient, eux aussi, — *forcés par leur monopole* — acheté, vendu, etc... les papiers des mécréants.

Une fois les mécréants tombés, leurs papiers perdaient ; or si le public pouvait, et même *devait* perdre, ce n'était que justice ! mais les agents de change ? jamais ! Ils étaient sacrés ! c'est que, voyez-vous, des scandales éclataient à Paris comme à Lyon, des procès multiples, complexes, jaillissaient de toutes parts ; on ne savait pas où cela pourrait s'arrêter.

Vous le rappelez-vous ? *il n'y avait pas d'argent lorsqu'il était question de racheter les chemins de fer* ; mais dès qu'il s'agit de prêter 80 millions aux agents de change, il y eut de l'argent, et beaucoup et vite !

D'où venait-il ? Certes de là où le Krach l'avait centralisé. Pour le constater il suffit de résumer les conditions de l'emprunt : il fut émis au moyen de **160** bons de **500.000 francs chacun** et naturellement couvert tout aussitôt.

Est-ce assez clair ? Léon Say, chef des finances et par conséquent, grand-maître du parquet, facilita, protégea et recommanda cette opération, qui rivait d'un coup tous les agents aux caprices de quelques hauts banquiers.

J'attire l'attention sur ce secours spontanément accordé à toute une corporation financière, fort peu sympathique en elle-même, car il servira merveilleusement de repoussoir au cynisme capitaliste, qui éclatera bientôt lors des crises de Bessèges et de Montceau-les-mines.

Je tiens, cependant, à préciser que les 80 millions avancés par la haute banque ont, en fait, été payés par le public-contribuable, sous mille formes diverses, mais surtout sous forme de majoration du capital immobilier. Je rappelle ici que, pendant l'année 1882, les capitaux immobiliers ont crû de plus de *six milliards*.

Bref, l'emprunt conclu et la justice lancée, Moloch-Baal triomphait, et alors, si Léon Say, le cas échéant, quittait le ministère, tout serait sauf, d'ailleurs il n'en trafiquerait que plus librement dans les couloirs ; c'est, en effet, ce qui lui arrivera ; mais avant de détailler cette période de l'année que j'étudie, je dois tenir compte de plusieurs autres circonstances.

La presse savante, celle de l'*Économiste* qui, peu de temps auparavant, avait rassuré les populations, changea tout à coup de langage.

Je ne risquerai pas de nombreuses citations; je me contenterai de

signaler le nouveau thème développé par l'extraordinaire Paul Leroy-Beaulieu.

Je l'ai montré, naguère, le lecteur s'en souvient, s'épanouissant à voir se créer tant de sociétés anonymes et à suivre, d'un œil réjoui, le *déplacement des capitaux*, intégralement et même *centuplement* versés aux industriels qui cédaient leur affaire.

Hé bien, ce même palinodiste officiel, sitôt que son ami Léon Say fut au pouvoir se mit à écrire :

« Ce qu'étaient autrefois les grandes compagnies d'aventuriers « et de brigands qui rançonnaient les marchands et les pillaient, les « sociétés par actions le sont aujourd'hui ; non pas toutes, sans « doute, mais *beaucoup d'entre elles.* »

Évidemment, vous le pensez bien, il ne s'agissait ni des compagnies de chemins de fer, ni de la compagnie des agents de change, ni du crédit foncier, ni de beaucoup d'autres, mais seulement des compagnies nouvellement créées.

Pour comprendre ce changement de front, il faut se rappeler ce que je disais à la fin de l'année 1881: (1) «Un nouveau clan financier entre en lice. »

En effet, c'est dans ce nouveau clan que Gambetta cherchait des appuis ; c'est avec lui qu'il prétendait battre la vieille banque tandis que, en passant, il jetait quelques os à sa camarilla aux dents longues !

Comme il était surtout dominé par la « politiciennerie », n'ayant retenu, en fait de finance ou d'économie, que le mot d'Helvétius : « les actions de l'homme sont déterminées par le plaisir, par l'égoïsme, » il cherchait à provoquer autour de lui beaucoup *d'actions* en leur lâchant des plaisirs et en leur monnayant l'égoïsme.

En outre, sans doute, aussi, dominé par ce souvenir que la grande fortune du même Helvétius était sortie d'innovations heureuses en matière de *quinquina* et *d'ipécacuanha*, il s'entoura d'un tas de médecins-financiers, et crut sincèrement, ainsi, arriver à guérir la France. Et c'était bien cela ! La preuve en est que, lorsqu'il voulut témoigner son mépris à ceux de ses anciens caudataires ayant été *déterminés* à l'abandonner, par le *plaisir et l'égoïsme de certaines actions en hausse*, il les appela dédaigneusement des *sous-vétérinaires*.

Tombé du pouvoir officiel dans son ancienne dictature occulte, il rechercha des moyens d'influence.

D'une part, il lui fallait un journal plus répandu que ne l'était la

(1) *Agiotage*, 1re partie, page 111.

République française ; de l'autre, il lui fallait quelque grosse institution financière, de vieille date, bien outillée et moins hasardeuse dans ses procédés que ne l'étaient la *Banque d'escompte*, les *Foncière* et la *Banque Hypothécaire* avec leur Soubeyran; néanmoins, il ne voulait pas abandonner celui-ci qui, dans l'année 1882, joua encore un rôle assez important, suite naturelle, d'ailleurs, des luttes que j'ai précédemment narrées.

Or, en fait de presse, Gambetta avait choisi le *Petit Journal* et son groupe ; en fait d'institution financière, il voulait avoir sous la main la *Compagnie parisienne du gaz*.

C'est cette double campagne que j'ai à raconter, au moins en ce qui concerne l'année 1882.

AUGUSTE CHIRAC.

(*A suivre*)

———|o|———

LE SOCIALISME

DANS LES CORPS ÉLUS

La détente qui a suivi l'heureuse solution de la crise gouvernementale a ramené les républicains avancés aux soucis des questions sociales. C'est ainsi qu'à la Chambre des députés et au Conseil municipal se sont constitués deux groupes socialistes.

Celui de la Chambre des députés a eu pour initiateur notre ami Antide Boyer. A la suite d'une discussion préliminaire, la déclaration suivante a été adoptée et communiquée à la presse.

Par l'adhésion au programme ci-après, les députés soussignés deviennent membres du groupe socialiste. Ils cesseraient d'en faire partie s'ils se mettaient en opposition, soit par écrit, soit par vote, avec les principes suivants :

1° Liberté individuelle, autonomie communale ;

2° Fédération internationale des peuples ;

3° Solution de tous les différends entre nations comme entre individus ;

4° Transformation, dans la mesure des nécessités de la défense nationale, des armées permanentes en milices sédentaires composées de tous les citoyens majeurs ;

5° Abolition de la peine de mort ; droit de punir limité au droit de défense sociale ;

6° Souveraineté du peuple garantie par le suffrage universel, organisé de façon à respecter le droit des minorités ;

7° Émancipation progressive de la femme ; égalité de droits pour l'enfant naturel comme pour celui issu du mariage ;

8° Enseignement intégral, scientifique, professionnel et militaire gratuit pour tous et à tous les degrés ;

9° Séparation des Églises d'avec les administrations publiques, les écoles, établissements de bienfaisance, etc. ; suppression du budget des cultes et des congrégations religieuses ;

10° Liberté absolue de penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, contracter, travailler, etc. ;

11° Transformation des monopoles en services publics gérés par les corporations respectives, sous le contrôle de l'administration publique.

12° Nationalisation progressive de la propriété, dont la jouissance individuelle soit accessible à tout travailleur.

13° Réforme du système social, suppression des octrois, des prestations et des contributions indirectes : impôts progressifs sur les richesses personnelles et sur les successions, abolition de l'héritage en ligne collatérale ;

14° Établissements publics de bienfaisance, crèches, écoles, caisses de retraites et contre les accidents, etc., à la charge de la société.

Pour le groupe :
Le secrétaire provisoire,
ANTIDE BOYER.

Ont adhéré les citoyens *Basly, Boyer, Brialou, Calvinhac, Camélinat, Daumas, Franconie, Gilly, Clovis Hugues, Laguerre, Laisant, Michelin, Millerand, Planteau, Prudhon, Simyan, de Susini, Théron.*

Nous approuvons vivement et l'idée générale qui se révèle dans la déclaration ci-dessus, et la constitution d'un groupe socialiste à la Chambre des députés. Peut-être la déclaration aurait-elle gagné à être divisée en partie politique et en partie économique ; de même il eut été bon de faire une distinction entre ce qui est revendication immédiate et ce qui est simplement aspiration. Mais cette lacune sera, croyons-nous, comblée dès les premiers jours de la prochaine session, le nouveau groupe socialiste ne pouvant pas manquer de porter à la première occasion sa *plate-forme* à la tribune.

La presse réactionnaire est dans son rôle en attaquant le groupe socialiste ; mais les ironies de la presse radicale nous paraissent singulièrement déplacées. Les circonstances sont trop graves pour qu'il soit permis d'épiloguer ainsi sur une forme de rédaction plus ou moins heureuse. La question est plus haute. Les adhérents du groupe socialiste ont compris que la révolution civile et politique de 1789, attend son complément social, et que si troublée, si menaçante est la situation présente, que ce complément social, énergiquement réclamé par tous les républicains socialistes, est devenu une question de vie ou de mort, non seulement pour notre République mais encore pour la civilisation européenne.

Il suffit de regarder pour le voir. En système capitaliste de la production et de l'échange, les incessants perfectionnements industriels se tournent contre les salariés, de plus en plus asservis dans l'atelier, et de plus en plus victimes de chômages croissants en fréquence et en durée. Et ce n'est pas tout. Les progrès mécaniques et les nécessités nouvelles de la production moderne (concentration des capitaux et division du travail) se tournent aussi contre la masse des petits possédants, des petits industriels, des petits commerçants que nous voyons rapidement appauvris, ruinés et grossissant la masse du prolétariat, tandis que la fortune publique se monopolise en un toujours plus petit nombre de mains.

Aussi le dilemme est bien simple :

Veut-on laisser le mal social empirer, l'antagonisme des intérêts se développer, les haines s'aviver jusqu'à l'explosion d'une révolution d'autant plus implacable que plus persistants auront été l'égoïsme et l'aveuglement des conservateurs de tous les pays ?

Ou bien, conscients du devoir social, incombant à tout homme de clairvoyance et de cœur, nos élus veulent-ils par des réformes profondes, atténuer immédiatement les plus grandes souffrances, les plus grandes injustices, tout en posant les premiers jalons d'une réorganisation sociale complète, et par conséquent du triomphe de la justice économique ?

Veulent-ils que la France républicaine entre résolument dans la voie des réformes ? veulent-ils travailler à l'affranchissement de tous les opprimés, à l'émancipation de tous les exploités ? Veulent-ils en un mot, travailler à la régénération morale et à la transformation sociale qui, pour cette fin de siècle, s'annonce avec les apparences d'une fatalité inéluctable et la logique inexorable d'un aboutissant historique ?

Les membres du groupe socialiste ont fait, eux, leur choix : ils veulent être des pionniers du progrès social. Et vaste devant eux s'étend le champ, non pas des utopies, mais des réformes désirables et réalisables, telles que, en première ligne :

La protection sociale du travail ;

Les mesures propres à assurer la limite des ressources sociales, le droit à l'existence aux invalides du travail et aux vieillards ; *le droit à l'instruction générale et professionnelle à l'enfant* ; *le droit au travail aux valides.*

Cela amène à demander :

L'initiative gouvernementale française pour une législation internationale du travail, et l'application immédiate d'une législation industrielle nationale, comprenant la réduction de la journée de travail, des prescriptions d'hygiène industrielle, la protection spéciale du travail des femmes et des enfants ; la suppression, de fait du livret d'ouvrier ; la suppression de l'intervention des patrons dans l'administration des caisses ouvrières, la liberté absolue pour les travailleurs de s'organiser professionnellement et régionalement.

Dans le même ordre d'idées, il y aurait à réclamer :

L'admission des groupes ouvriers aux adjudications des travaux publics, et la fixation, dans le cahier des charges de toutes adjudications, d'un salaire minimum.

Une organisation de travaux publics de réserve pour parer aux chômages.

L'établissement de caisses de retraites.

Cette partie de l'œuvre socialiste, a pour but l'amélioration du présent ; reste la préparation de l'avenir. Cette préparation peut être hâtée, par les mesures suivantes : l'organisation d'un crédit national agricole et d'un crédit national industriel, dans le but de substituer le travail associé au travail salarié. Mais, pour que l'État (et en certains cas la Commune) ait en mains les ressources nécessaires, des

mesures préliminaires s'imposent, et tout d'abord : La nationalisation de la Banque de France, la révision des contrats ayant aliéné la propriété publique, mines, canaux, chemins de fer, gaz, omnibus, petites voitures, etc, et la transformation graduelle de tous les monopoles en services publics, exécutés par des associations ouvrières sous le contrôle de l'État ou de la Commune et aux conditions fixées par eux.

L'abolition des impôts indirects et leur remplacement par l'impôt direct et progressif.

La suppression au profit de l'État du droit d'héritage à partir des collatéraux et impôt progressif sur l'héritage en ligne directe.

La reconstitution et accroissement de la propriété domaniale des Communes et de l'État, propriété déclarée à nouveau inaliénable et ne pouvant plus dès lors être cédée que temporairement sous forme emphythéotique et moyennant redevances annuelles.

Cette succession de réformes, dont les radicaux ne peuvent pas contester l'urgence et la légitimité, nous conduit à cette fameuse socialisation des forces productives qui est bien, même après les fines ironies et les spirituels étonnements de M. Camille Pelletan, la condition d'une organisation rationnelle du travail c'est-à-dire de la véritable liberté.

Pendant que toute la presse anti-socialiste donnait contre la déclaration d'Antide Boyer et de ses co-signataires, une autre déclaration, celle-là du nouveau groupe autonomiste socialiste qui vient de se former au Conseil municipal de Paris, était lancée et allait s'attirer à son tour les foudres des mêmes journaux.

Le manifeste dés autonomistes socialistes est trop important par le fait même qu'il révèle, pour que, malgré sa longueur, nous ne le reproduisions pas dans son intégralité.

Déclaration du groupe autonomiste-socialiste du Conseil municipal de Paris.

Il y a plusieurs mois, quelques conseillers municipaux appartenant au groupe de l'autonomie communale se réunissaient pour concerter une action distincte plus nette et plus énergique. Presque en même temps, ils se décidaient non sans hésitation ni sans regret, à se séparer d'un groupe où ils comptaient des amis. Une telle résolution ne pouvait être livrée à l'arbitraire des interprétations personnelles. Les motifs en devaient être déduits publiquement. Enfin elle impliquait une déclaration de principes, de doctrines même, et l'exposé d'un plan d'action. C'est cet exposé et cette déclaration que les *autonomistes-socialistes* présentent aujourd'hui.

Le nom qu'ils ont choisi est déjà un programme. Il explique d'un mot la raison déterminante de leur séparation.

Ce n'est pas que le Conseil municipal, où le groupe de l'Autonomie communale forme la majorité, n'ait en quelques occasions émis des votes socialistes, au moins d'intention ou de tendance, ni qu'il se soit jamais montré hostile aux demandes des sociétes ouvrières. Bien mieux, quand la grève mettait aux pri

ses la féodalité financière et le salariat ; quand les hauts barons de l'industrie ou de la mine se flattaient de mâter en quelques jours la résistance de leurs serfs ; quand ils appelaient à la rescousse la force armée de l'État républicain ; quand des ministres ne craignaient pas, en pleine crise économique, de favoriser la réduction des salaires ; quand ils mettaient leur hypocrite complaisance au service du capital révolté, le Conseil municipal de Paris se rangeait du côté du travail.

Les autonomistes-socialistes ne se refusent donc pas à reconnaître l'esprit qui a dicté plus d'un vote de la majorité. Ils en auraient d'autant moins le droit que cet esprit socialiste, ils ont plus vivement, plus constamment et avec plus de succès, contribué à le répandre parmi leurs collègues. Mais il ont regretté que même alors les bonnes dispositions du Conseil se fussent abritées derrière des faux-fuyants ou dissimulées sous un masque de philanthropie banale. A leur sens, les conseillers autonomistes, liés pour la plupart par un programme économique où figure au premier rang la dénonciation des « *contrats qui ont aliéné la propriété publique* », ne devaient pas reculer devant la signification précise de leur intervention. Ils en devaient exprimer la portée hautement et sans réticences. Consciemment ou non, la majorité du Conseil entrait en lutte contre la puissance qui, sous toutes les formes, par le crédit et la circulation, par la banque, par les transports, par les mines, les hauts-fourneaux, etc., tient sous le joug l'agriculture, le commerce, la petite et la moyenne industrie, toute la France du travail enfin ; contre la puissance souveraine même de la République, qu'elle enserre de mille liens. La majorité autonomiste était entrée dans la lutte ; elle ne devait pas le faire à demi, avec timidité, mais entièrement, avec hardiesse. Elle ne devait pas le nier, elle devait le dire.

D'autres critiques doivent être formulées, d'autres réserves indiquées.

Le groupe autonomiste, dans son ensemble, ne présente ni un corps ni m me un embryon de doctrines économiques. A cet égard, il est d'une neutralité sinon d'une indifférence parfaite. Aussi sa ligne de conduite a-t-elle été vacillante quand il s'est trouvé en face de problèmes qu'il n'avait pas soupçonnés et qu'il eût dû poser lui-même. Par exemple, en *1885*, lorsque se présenta pour la première fois cette question capitale : l'adoption d'une limite normale et uniforme de la durée du travail journalier dans les ateliers et chantiers de la Ville, ce furent les adeptes de la vieille économie politique, les partisans du « laisser-faire, laisser passer » qui l'emportèrent.

En se désintéressant ainsi de la question sociale, ou en ne s'y intéressant que faiblement, on laissait à d'autres un rôle que la force des choses, le mouvement des faits économiques, le développement des antagonismes et des crises, et partant, les progrès de l'esprit public devaient chaque jour agrandir. On leur abandonnait l'initiative. On se mettait à leur remorque. On leur permettait d'attribuer à leurs seuls efforts les mesures dont la majorité du Conseil eût dû revendiquer l'honneur. Enfin on déroutait l'opinion.

La ligne politique du groupe de l'Autonomie peut paraitre, à première vue, tracée avec infiniment plus de netteté, de précision et de force. Théoriquement, l'organisation communale n'a pas cessé d'être la charte par laquelle jurent les candidats et les élus. Mais on attend patiemment le jour indéterminé où le pouvoir central daignera en octroyer une parcelle à ce Paris qui, lui, réclame chaque jour plus impérieusement l'entière restitution de ses droits. Après tant d'élections décisives, on ne tire aucun parti de la victoire. Soit qu'on l'ignore ou qu'on la redoute, on laisse se perdre la force acquise dont il fallait se faire un levier.

Cependant l'action seule, l'action énergique, incessante, peut rendre la propa-

gande efficace. Le temps passe. Le malaise est partout. Depuis huit ans, nous traversons « l'ère des difficultés. » Mais, comme aucune de ces difficultés n'a été surmontée ni même résolument abordée, nous en sommes aujourd'hui à l'ère des crises. A moins d'un effort unanime de tous les républicains capables de vouloir et de penser, nous pouvons nous trouver jetés brusquement dans l'ère des dangers.

Ces dangers, Paris — impuissant, garotté comme il l'est, — les conjure en partie. Pour qu'il en puisse à jamais détourner la menace, que faut-il ? Lui rendre ses droits ; lui laisser prendre un rôle, digne de son passé, de son histoire, qui est celle de la France, digne des services qu'il a rendus à la République, des souffrances qu'il a endurées pour elle, digne enfin de son intelligence, de ses aptitudes, de sa force morale, de son génie.

Cette conviction, depuis longtemps enracinée dans le sol de Paris et de sa banlieue,il faut la faire germer sur toute la surface de notre pays. Que craint-on ? Les conflits avec le pouvoir central ? Loin de les craindre, il faudrait les souhaiter ; ils sont la condition même du triomphe. La période des humbles remontrances a trop duré. Que nous ont-elles rapporté ? Après dix-sept ans, notre régime municipal n'a pas varié. Paris reste une anomalie au milieu des capitales européennes. Comment les conflits pourraient-ils rendre pire un régime tel que, dans la représentation communale, il ne rencontre plus de défenseurs ?

Non, le Conseil municipal de Paris n'a pas à redouter les conséquences de la lutte, si on persiste à la lui imposer. La victoire en sera le prix. Ce n'est pas seulement l'histoire qui le démontre. Un exemple récent et proche nous offre le même enseignement. Tant que l'action des autonomistes irlandais s'est renfermée dans les limites parlementaires, tant qu'ils se sont bornés à discuter éloquemment leurs projets de Home Rule devant la Chambre des communes, leur cause n'a pas fait un pas. Prédire alors qu'elle eut chance de triompher de leur vivant, c'eut été se faire taxer de folie. Et aujourd'hui leurs ennemis mêmes ne luttent plus que pour reculer de quelques heures l'inévitable défaite. Les politiques anglais qui, il y a quelques années à peine, jetaient en prison les chefs du mouvement irlandais, combattent aujourd'hui dans leurs rangs ou à leur tête.

Comment ce miracle s'est-il accompli ? Par la douceur et la persuasion ? Non, par le conflit, par la lutte incessante, renouvelée sous toutes les formes, portée jusqu'aux limites extrêmes, au-delà desquelles il ne restait plus que la guerre. Enfin, par l'organisation de la Ligue agraire, les autonomistes irlandais ont su appuyer le mouvement politique qu'ils dirigeaient, sur une large base économique. En cela ils se sont montrés, dans le sens le plus élevé, des révolutionnaires et des hommes d'État.

Là encore, il y a pour les autonomistes parisiens une leçon. Qu'ils fassent un retour sur eux-mêmes, qu'ils se demandent s'ils ont fait tout ce qu'il fallait pour passionner le prolétariat, qui pourtant sent d'instinct que les libertés communales mèneraient à son affranchissement. Déjà en 1848 l'on disait : « la Révolution sociale est le but, la République est le moyen ». Formule encore excellente, si l'on précise le sens du mot République, si l'on entend briser le moule centralisateur où l'égalité n'est pas moins comprimée que la liberté.

En résumé, les signataires de cette déclaration se sont séparés du groupe de l'Autonomie communale pour deux raisons, l'une d'ordre politique, l'autre — la principale — d'ordre économique.

Quant à la raison de leur réunion en un groupe distinct, elle est la conséquence même des deux autres.

Pour eux, en effet, il s'agissait d'extraire du sein même de l'Autonomie communale un parti socialiste. Ni plus ni moins.

N'acceptant plus le rôle sacrifié de remorqueurs, ils ne voulaient pas du rôle encore plus humble, de remorqués. En un mot, ils prétendaient rester eux-mêmes et représenter, par leurs déclarations et leurs propositions, par leurs doctrines, la Révolution politique et économique dont ils proclamaient l'urgence.

Différant d'autres socialistes sur l'emploi des moyens, ils étaient pourtant d'accord avec eux sur un point : la nécessité de constituer en face des diverses fractions politiques représentant le capital un parti qui représentât le travail.

Cette donnée, sortie des entrailles de la société contemporaine, a d'assez illustres origines. C'est elle qui inspirait à Proudhon mourant son beau livre sur la *Capacité politique des classes ouvrières*. C'est elle qui, presque à la même heure, sous l'impulsion d'un autre grand socialiste, prenait corps et s'appelait *Association internationale des travailleurs*. C'est l'idée qui germait au fond du mouvement communaliste de 1871. Aujourd'hui c'est l'idée qui peut servir de point de départ à la concentration socialiste, plus facile que la concentration républicaine.

Il y a vingt-cinq ans, le grand écrivain dont le nom vient d'être cité publiait un livre qu'il intitulait *le Principe fédératif, ou de la nécessité de reconstituer le Parti de la Révolution*. Les dénominations politiques changent de sens selon les temps et les lieux. De nos jours Proudhon, esprit philosophique, peu enclin à la violence, hésiterait à prendre la qualité de révolutionnaire.

Cependant la nécessité de reconstituer le parti de la Révolution est plus impérieuse que jamais. Rien ne le démontre mieux que les scandales qui viennent de révolter la conscience publique. Ce ne sont pas là, comme certains affectent de le croire, des accidents. Dans l'évolution des faits sociaux, ces accidents ont un nom. Ils sont sûrement les symptômes d'une décomposition, peut être les signes précurseurs d'une crise rénovatrice.

Ils n'ont pas manqué même aux dernières années de ce régime impérial qui, par ses origines et ses conséquences, plongeait au plus profond de la corruption. C'est parce que de semblables accidents avaient précédé la chute de la monarchie constitutionnelle que Lamartine put dire de l'explosion de février 1848, qu'elle était la Révolution du mépris.

La République est, par son essence, par sa nature impersonnelle et mobile, le seul régime qui résiste à la corruption des gouvernants, le seul qui puisse en tirer une leçon salutaire.

Ce n'est pas dans son organisme, dans ses parties vitales que les germes de mort se sont manifestés. Il y a quelque chose de pourri dans le royaume parlementaire. Mais la révolte de la conscience publique prouve que le mal n'a pas étendu plus loin ses ravages.

Au parlementarisme impuissant et discrédité la France républicaine doit substituer un système qui, la représentant complétement, librement, dans toutes ses parties et à tous les degrés, formera la véritable base de la représentation nationale. Celle-ci, réduite à sa fonction propre, n'en aura que plus de force et de décision. Bien des solutions devant lesquelles le parlementarisme, rétrograde ou craintif, eut toujours reculé, seront acceptées par la France entière quand la pratique d'une ville comme Paris en aura démontré l'excellence. Alors l'État, enfin affranchi de cette puissance économique, de cette oligarchie financière créée par lui, mais dont il subit la loi, saura reprendre et couronner l'œuvre de la Révolution française.

Paris à joué le rôle décisif dans toutes les grandes crises de notre vie natio-

nale. C'est encore ce rôle qui lui appartiendra dans le mouvement que,à défaut de la volonté des hommes, la force des choses nous prépare. Paris le sait. Il n'aspire qu'à donner l'exemple. Il n'a pas l'inutile ambition de contraindre les autres à le suivre dans sa voie ; il lui suffit d'y entrer le premier.

Signé : Bassinet, Benon, Boué, Cattiaux, Champoudry, Chassaing, Daumas, Dubois, Hovelacque, Alphonse Humbert, Levraud, Ch. Longuet, Mayer, Navarre, Patenne.

Ces lignes sont d'un grand souffle et impressionneront profondément la démocratie parisienne à laquelle elles sont adressées. Ainsi le socialisme affirme de plus en plus sa force : il recueille du premier coup dix-huit adhérents au Palais-Bourbon et il en arrive à englober sous trois fanions socialistes différents le tiers des conseillers municipaux de Paris. Ce sont là deux faits pleins de promesses et dont nous nous réjouirions sans réserve,si nous pouvions un moment secouer le cauchemar de la guerre, dont nous menace constamment le banditisme militaire des gouvernements monarchiques.

B. M.



BABILLAGE ACADÉMIQUE

N'y a-t-il réellement que des phrases, dans le discours que M. Jules Simon a prononcé ce mois-ci au cours de la séance publique annuelle de l'Académie des Sciences morales et politiques ? Je veux dire : en analysant ces phrases, toujours éloquentes, aussi éloquentes que les propos d'Ulysse, trouve-t-on une « substantifique moelle » propre à nourrir les esprits ? L'agacement qu'à la longue le style coquet et féminin de ce chroniqueur académique cause au lecteur est-il compensé par quelque aperçu profond ou subtil, par quelque trait original, par quelque pensée habilement suggestive ?

Non. Et si l'auteur de la *Politique radicale* s'était borné à prononcer l'éloge de Louis Reybaud devant ses confrères des Sciences morales, les vivants n'auraient pas à s'inquiéter de ce que se sont chuchoté ces morts. Mais la presse s'est occupée de cette solennité ; mais elle a publié in-extenso le discours de M. Jules Simon ; mais quelques personnes, que rien n'y contraignait cependant, ont lu ce discours ; mais, parmi ces personnes, il en est qu'a pu séduire l'habile arrangement d'un réquisitoire en règle prononcé par un homme du passé contre les idées de l'avenir. Il faut donc prendre de ce discours la partie que M. Jules Simon pourrait bien avoir l'immodestie d'appeler philosophique, en étaler les pauvretés aux yeux du lecteur et réfuter une fois de plus les sophismes, les appréciations erronées, les affirmations sans preuves, les conclusions sans prémisses positives au moyen desquels on croit avoir dit son fait au socialisme et l'avoir réduit à *quia*, alors qu'on n'a fait que se placer au niveau de l'ignorance générale, ce qui, d'ailleurs, est le plus sûr moyen d'être applaudi des majorités.

M. Jules Simon a-t-il choisi au hasard l'éloge de l'auteur de *Jérôme Paturot* et des *Études sur les réformateurs socialistes*, ou bien quelque anniversaire lui imposait-il ce sujet ? Ni l'un ni l'autre : l'ancien internationaliste a subi une fois de plus l'obsession socialiste dont il est l'infortunée victime depuis quelques années. Qu'on ne croie pas de ma part à une plaisanterie qui serait déplacée ici : je répète que M. Jules Simon présente un cas d'obsession socialiste des plus curieux à noter. Pour en acquérir la certitude, on n'a qu'à feuilleter la collection du journal où il publie tous les mercredis

un article sur l'art, la morale, la politique, le Parlement, le Conseil municipal, l'enseignement : Inévitablement, chacun de ces articles contient une attaque contre les socialistes. C'est à croire que les socialistes sont le seul obstacle qui existe entre M. Jules Simon et son tant regretté portefeuille, ou que jadis ils le lui ont ravi. Comment l'auraient-ils fait, puisqu'ils n'étaient pas revenus de la Nouvelle-Calédonie et de l'exil, d'où, s'il n'avait tenu qu'à lui, ils ne fussent d'ailleurs jamais revenus.

Mais parlons du discours en question, dans lequel l'œuvre de Louis Reybaud n'a été qu'une occasion d'augmenter d'une pierre le monument que M. Jules Simon élève au socialisme contemporain. Bien entendu, car il possède merveilleusement les plus perfides ressources de la rhétorique, le doux philosophe apprécie avec une suave mansuétude l'œuvre des grands utopistes de la première moitié du siècle. C'est le cas de dire qu'il les embrasse pour mieux nous étouffer. Mais c'est si habilement fait qu'on se demande s'il faut rire ou se fâcher.

C'est ainsi qu'il va jusqu'à défendre Saint-Simon contre les appréciations trop sévères de Louis Reybaud. Je ne dis pas que M. Jules Simon ait eu tort, ni que Louis Reybaud ait eu raison. Non. Je constate un fait et j'admire le stratagème.

Comme il fallait s'y attendre, c'est pour Auguste Comte que M. Jules Simon est le plus sévère. Cependant, à la place des positivistes je me réjouirais du passage consacré au fondateur de leur système philosophique. De peur, en effet, de perdre pied et de se tromper trop lourdement, M. Jules Simon s'est plus particulièrement attaché au portrait physique et moral d'Auguste Comte, qu'il a d'ailleurs caricaturé suffisamment pour lui enlever toute ressemblance.

Pourquoi cette malechance ? Pourquoi le fondateur du positivisme n'a-t-il pas bénéficié du parti-pris d'être agréable quand même à nos ancêtres ?— Parce que la philosophie positive «nie Dieu et l'esprit et fait profession de ne croire qu'à ce qui tombe sous les sens ».

Rien que ceci suffirait à nous faire trouver douces les plus acerbes critiques de M. Jules Simon. Nous trouverons aisément d'autres motifs de consolation dans les passages mêmes qu'il nous consacre.

Par exemple il nous accuse de n'avoir point, comme réformateurs socialistes,des Saint-Simon,des Bentham,des Pierre Leroux.Je pourrais répondre à M. Jules Simon : « Qu'en savez-vous ? Et ne vous rappelez-vous pas que les Jules Simon qui académisaient du temps que les Fourier et les Comte écrivaient, ne se doutaient pas non plus qu'ils existassent. »

Je n'entends pas dire par là que les écrivains socialistes qu'ignore M. Jules Simon, s'occupent aux mêmes constructions subjectives où excellèrent leurs devanciers. En le faisant, nous ne serions pas

de notre époque. Cependant, il n'a pas tout à fait tort en constatant que chez les socialistes modernes, les qualités actives l'emportent sur les qualités spéculatives. Cela tient à ce que nous sommes plus près des réalisations socialistes qu'au temps des utopistes. Cela tient aussi à ce qu'un trop grand nombre de socialistes ont matérialisé et raccourci leur idéal au point de limiter l'immense bataille sociale aux proportions réduites d'un conflit d'intérêts purement économiques. Cela tient enfin à ce que M. Jules Simon a préféré ne voir, n'étudier, ne connaître que les socialistes d'action, les « conspirateurs » comme il les appelle.

C'est pourquoi il affirme avec sérénité que les socialistes sont des « algébristes qui ne savent ce que c'est que pitié et sympathie », et pour lesquels « tout sentiment est faiblesse ». Leurs chefs ont fait des livres, mais « leurs adhérents ne s'en préoccupent guère » et d'ailleurs ces chefs résolvent la question au moyen de « graphiques ».

Ne trouvez-vous pas que M. Jules Simon fait un singulier mélange des diverses manières d'être et de se manifester du socialisme moderne ? Que dirait-il si un de ses collègues à l'Académie, où la science est aussi morale que politique, s'était avisé de faire une étude sur le socialisme d'avant 1848 dans laquelle il eût confondu en une touchante fraternité de doctrines et d'action, Fourier, Blanqui, Auguste Comte et Proudhon ?

M. Jules Simon, qui se dit partisan des réformes pratiques, ne peut pas exiger des socialistes actuels qu'ils construisent de toute pièce l'édifice social futur, ni qu'ils présentent un corps de doctrine homogène, immuable comme un dogme et limité comme un credo. Une telle manière de procéder ne pourrait être profitable qu'aux idées de conservatisme que défend M. Jules Simon, car elle nous fermerait l'avenir pour longtemps. Pour le socialisme scientifique, objectif, qui tente de dégager l'avenir du présent, il ne peut y avoir qu'une série de principes et une méthode de coordination et d'application de ces principes. Tout ce qui se tenterait en dehors de ce cercle, déjà suffisamment vaste, serait voué à une irrémédiable stérilité.

Certes, le socialisme doit embrasser toutes les branches de l'activité humaine ; certes il doit observer l'évolution simultanée de toutes les institutions sociales, leur croissance, leur épanouissement, leur décroissance, leur influence mutuelle ; certes, il doit pouvoir appliquer ses formules à chaque moment de la vie sociale et apporter au peuple des solutions positives pour chaque opération partielle du vaste problème social ; certes, ces solutions doivent procéder d'une théorie générale dont les lois essentielles doivent se rapprocher le plus possible de la précision des lois mathématiques ; certes, il est nécessaire que l'étude sociale ne soit pas seulement stimulée par le

sentiment de la nécessité, mais aussi par le sentiment de la justice ; certes, l'hypothèse, contre les écarts de laquelle une saine observation des réalités nous préserve, a sa place dans l'investigation sociale ; mais s'ensuit-il qu'on puisse construire de toutes pièces la cité idéale ? S'ensuit-il qu'on doive le faire ? Non, car ce n'est ni possible ni nécessaire.

Mais ce que nous pouvons faire, car nous possédons pour cela des moyens réels d'observation et d'expérimentation, c'est d'appliquer nos solutions aux diverses manifestations de l'être social. Ainsi, nous savons que le travail est né et s'est développé sous l'impulsion des besoins humains et nous en concluons que le travail est un agent de progrès. Donc, la marque distinctive du civilisé est précisément la multiplicité de ses besoins. Mais comme nous savons d'autre part que le progrès n'est pas nécessairement fatal, régulier, continu, nous en concluons que si les besoins humains ne sont pas satisfaits, ils se limiteront, s'éteindront un à un et seront vite ramenés aux deux besoins primordiaux des anthropoïdes : Manger et se reproduire, et ce, dans leur forme la plus bestiale et la plus rudimentaire.

En observant l'humanité agissante, nous la voyons, dès la plus haute antiquité, mettre en pratique les moyens les plus expéditifs pour assurer la satisfaction de ses besoins.

Son ingéniosité se développe avec une intensité de vitesse acquise qui serait certainement plus considérable si l'humanité n'avait pas sans cesse à lutter contre la nature. Dès les premiers temps — et cela a été également observé dans les sociétés animales — les sociétés humaines pratiquent la division du travail et l'association des efforts. Cette division du travail n'est point évidemment celle qu'on observe dans nos usines et dans nos manufactures, et la division sociale du travail en précède la division manufacturière ; c'est-à-dire que l'industrie de jadis se subdivisait en métiers homogènes où l'artisan suffisait à toutes les opérations de travail, tandis que l'industrie moderne subdivise la fabrication d'un objet de manière à automatiser littéralement l'ouvrier et à lui faire donner ainsi son maximum de produit. La machine est venue aggraver cet état de subordination de l'ouvrier et lui ôter tout espoir d'émancipation individuelle.

Cette transformation industrielle a eu des conséquences d'ordre différent. Au point de vue social, elle favorise la reconstitution des grandes fortunes, seules capables à présent de réaliser des opérations industrielles ; elle supprime la classe intermédiaire qui faisait le fond de la population ; elle confine dans l'oisiveté la classe possédante qui n'a plus aucune fonction sociale à remplir, puisque la politique se démocratise de plus en plus et que l'industrie machini-

sée est dirigée par des salariés et non plus par les propriétaires du matériel industriel ; elle perpétue l'état de salariat pour la classe ouvrière en l'écartant de plus en plus de la propriété des moyens de production qu'autrefois elle pouvait posséder sous la forme outils et qui la possédent aujourd'hui sous la forme machines.

Au point de vue économique, si la production mercantile a multiplié les objets manufacturés au point de les mettre à la portée de tous, si elle a démocratisé le luxe et servi l'éclosion de nouveaux besoins dans les masses, elle n'en a pas moins abouti à des crises de surproduction qui se reproduisent à époques fixes, en sorte que Marx a pu dire très justement que l'équilibre économique s'établit *à coups de catastrophes* ; elle n'en a pas moins réduit, dans tous les milieux de production grande-industrielle, les salaires au strict minimum en-deçà duquel l'ouvrier meurt d'inanition ; elle n'en a pas moins allongé la station quotidienne du travail jusqu'au moment où l'ouvrier tombe épuisé de fatigue sur l'ouvrage inachevé ; enfin, elle n'en a pas moins détruit systématiquement son trop-plein de richesses et déploré non moins systématiquement les aubaines inattendues dont la gratifiait par hasard la nature (1).

Les conséquences politiques et morales du régime économique actuel sont tout aussi considérables : En principe et conformément au droit politique moderne, tous les hommes sont égaux devant la loi,et égaux leurs votes devant le scrutin. Cependant, les inégalités économiques accentuées par la féodalisation de l'industrie ont fatalement entraîné des inégalités politiques et des iniquités juridiques ; sans préjudice d'une corruption administrative dont un récent scandale ne nous a donné qu'un faible échantillon.

L'observation des phénomènes économiques nés de l'organisation mercantile de l'économie sociale nous a conduits de plus à constater que les bases de l'ordre ancien étaient sapées par cette organisation même. Prenons, par exemple, la propriété, que M. Jules Simon veut « plus solide et mieux répartie », sans s'être donné la peine de dire à ses confrères de l'Académie ce qu'il a fait personnellement,lorsqu'il était au pouvoir,dans le but de la consolider et de la mieux répartir. Eh bien, l'ordre économique actuel est destructif de la propriété au premier chef.

La concentration capitaliste, anonyme et collective des moyens de production est la négation même de cette propriété personnelle, *garantie de sécurité et d'indépendance*, chère à M. Jules Simon. A mesure que se constitue cette propriété anonyme, la propriété

(1) Ainsi, les paysans déplorent les années d'abondance, parce qu'elles font baisser le prix des céréales. Voilà une anomalie qui disparaîtra en même temps que l'organisation mercantile actuelle.

personnelle et nominale s'efface, et les propriétaires avec. Où va cette propriété ? Grossir la fortune d'une minorité dont les millions croissent à mesure qu'elle diminue comme nombre. Où vont ces propriétaires ? Grossir les rangs d'un prolétariat chargé de transformer ces millions en milliards au profit unique de cette minorité.

Et tout sert à ces féodaux pour hâter, entre leurs mains, la concentration de toutes les forces économiques. Une crise sévit-elle ? Les moins bien outillés, les plus faibles d'entre les chefs industriels disparaissent et leurs richesses passent aux mains des féodaux. Une guerre détruit-elle une partie du capital national ? Un désastre contraint-il les industriels ou les propriétaires à se séparer de leur outillage ou de leurs terres ? Un progrès industriel vient-il jeter aux vieux fers un agencement mécanique désormais distancé ? Toutes ces ruines accumulées ne font qu'accroître et consolider la puissance de cette minorité.

Est-ce à dire que tout le problème social tienne dans les solutions économiques destinées à organiser une plus équitable répartition des produits ? Certes non, mais de même que tous les phénomènes sociaux ont une base économique, de même la réforme sociale, pour courir au plus pressé, doit d'abord procéder à des transformations économiques.

Est-ce encore à dire que les socialistes ne doivent s'occuper que des solutions économiques à intervenir, que toute la question puisse être contenue dans des graphiques, enfin que pour nous « tout sentiment soit faiblesse ? » Pas davantage.

Même, nous nous indignons quand des rhéteurs nous accusent « d'ôter à l'humanité les sources de la vie », qui sont, selon eux, « la famille, la propriété, la liberté, la foi. »

Et, plus particulièrement, il est interdit à l'auteur de l'*Ouvrier de huit ans* et de l'*Ouvrière* de nous donner comme les ennemis de la famille. Faut-il donc l'inviter à se relire pour l'amener à convenir avec nous : Que l'organisation mercantile de la société fait de toute valeur, de toute force, de toute faculté un objet vénal ; que ce soit le sexe de la femme ou le faible bras de l'enfant ! Faites donc ensuite de la famille avec cela, M. Simon !...

Eh ! quoi ! parce que, plus clairvoyants, nous constatons que de cette démoralisation et de cette exploitation de la femme sortira fatalement son émancipation sociale, que la servitude industrielle la libère de la servitude familiale, et qu'ainsi elle en vient à espérer pouvoir placer librement ses affections dans l'avenir, nous sommes des destructeurs ou des négateurs de la famille ! A d'autres !... Et ne l'aura-t-elle pas chèrement payée, son émancipation, la pauvre et chère créature pour qui la vie actuellement n'est qu'une longue prostitution !

Parlerai-je des enfants ? J'en parlerais certainement avec moins d'éloquence que M. Jules Simon, mais non pas avec moins de pitié. Et, n'en déplaise à l'Académie qui s'honore de le compter au nombre de ses plus illustres membres, je crois que ma pitié serait plus éclairée que la sienne, car elle n'irait pas jusqu'à placer les droits du père de famille au-dessus des droits de l'Etat, comme il l'a fait dans un vote mémorable.

Mais où il faut s'étonner et garder tout son sang-froid pour ne pas se laisser aller à l'indignation, c'est lorsque M. Jules Simon nous accuse d'être des ennemis de la liberté.

Ou nous ne parlons pas la même langue, ou M. Jules Simon se moque du monde. J'aime mieux croire qu'il a un vocabulaire à lui et que, pour lui, la liberté est une chose d'ordre purement verbal et dont on peut jouir même au fond du plus obscur cachot. Comme je n'ai jamais pénétré les arcanes de cette métaphysique, je ne prétends pas m'y aventurer. M. Jules Simon y est trop sur son terrain et je n'y aurais pas beau jeu, ayant l'habitude de n'exercer mon esprit que sur des choses réelles. Mais comme des gens peuvent entendre par liberté la faculté qu'a chacun d'agir et de se mouvoir dans les limites tracées par un pacte social idéal ou réel, il me faut bien dire à M. Simon que cette liberté-là, neuf hommes sur dix ne l'ont pas, parce que les moyens matériels d'être libres leur manquent totalement. Ainsi, l'ouvrier qui trouve son salaire insuffisant est libre de ne point travailler. Mais si le patron lui suscite un concurrent de chair ou de fer, l'ouvrier devra céder ou mourir d'inanition, car c'est le patron qui tient les provisions. Où donc est la liberté ? Et combien en admettant qu'elle existât, ce que je nie, elle serait précaire, puisqu'elle ne serait qu'à la condition de s'aliéner perpétuellement.

Comme aujourd'hui, ceux qui ne possèdent que leurs bras sont la majorité et que cette majorité s'accroit de jour en jour, il est clair que la liberté de tous diminue également de jour en jour, en sorte qu'il n'y aura bientôt plus que douze financiers de libres, et M. Jules Simon, hypnotisé par leur puissance, ne sera plus même libre de leur refuser l'encens.

Pour ce qui est de nous accuser de manquer de foi, c'est une calomnie qu'on ne peut jeter à la face des survivants du massacre de Mai. Combien vous faut-il donc de martyrs, M, Simon, si trente-cinq mille victimes ne vous semblent pas suffisantes pour confesser une foi !

Quoi ! parce que notre pensée ne s'exerce plus sur des mythes dont le sens était depuis longtemps disparu, parce que notre raison et notre cœur refusent de s'accommoder des invraisemblables ou féroces légendes d'une civilisation disparue, parce que notre esprit

refuse de bâtir des hypothèses sur l'inconnaissable,nous manquons de foi !

Vous croyez donc que c'est la seule nécessité, scientifiquement démontrée par nos économistes, qui amène la foule ouvrière dans nos rangs! Erreur, monsieur. C'est un sentiment de justice excité par les injustices du milieu actuel, qui amène à nous ces nombreux groupes de travailleurs. Si vous causiez avec eux, si vous preniez la peine de vous enquérir à l'avance des sujets que vous devez traiter, au lieu d'en prendre les éléments dans des comptes-rendus de journaux rédigés par des gens qui n'ont aucun intérêt à nous faire de la propagande, bien au contraire ; si vous-même n'étiez pas la victime d'une véritable obsession socialiste, vous acquerriez vite la conviction :

Que c'est par pitié de la souffrance partout étalée que l'immense majorité des nôtres sont devenus socialistes ;

Que, si ardent que soit le désir de venger l'inoubliable hécatombe de 1871, il n'en est pas un seul d'entre nous, vous entendez : — pas un seul, — qui ne fût prêt à effacer le passé en échange d'un avenir plus heureux acquis à tous ;

Que, si pressés que soient les nôtres de réaliser la justice, ceux qui espèrent la voir réalisée à leur profit forment l'infime minorité et que presque tous les autres disent : C'est pour nos enfants et non pour nous que nous luttons.

Cette moralité supérieure, que vous croyez liée à la religion, ou tout au moins à votre spiritualisme, je l'ai toujours trouvée à l'état spontané chez des braves ouvriers parfois illettrés. En voici un exemple que l'on pourrait multiplier à volonté :

Après la grève de Bessèges, on fit naturellement un procès aux *meneurs*. Parmi les accusés figurait un colosse hirsute, farouche et bon enfant. A l'audience, le président, que la présence de cet accusé sur le banc noté d'infamie étonnait,l'interpella brusquement:

« Voyons,Pascal, dit-il. Vous qui êtes un homme établi, car votre cabaret est achalandé, un propriétaire, car vous avez des biens au soleil, un des bons ouvriers de la mine, car vous gagnez dix francs par jour, vous n'aviez pas à vous plaindre. Qu'alliez-vous donc faire dans cette... grève ? »

Roulant son chapeau dans ses doigts, le colosse répondit avec un doux rire :

« J'y allais,monsieur le juge, parce que les autres étaient malheureux, et que ça me faisait souffrir de les voir souffrir. »

Le juge ne comprit pas.

Je crains que M. Jules Simon ne comprenne pas davantage.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de notre ami Antide Boyer, le secrétaire du groupe républicain socialiste de la Chambre dont il a été parlé plus haut, la lettre suivante :

Paris, le 24 Décembre 1887.

Mon cher ami,

Sans vouloir de scissions avec les autres groupes, comme on l'a prétendu, nous avons cru bien faire en formant un groupe socialiste à la Chambre, ayant pour mission de préparer la réalisation des généreuses réformes humanitaires, que la science imposera dans un temps moins éloigné qu'on ne croit. Pour cela, il était indispensable d'esquisser le but et d'indiquer que l'on était socialiste autrement que de nom. Aussitôt, à côté de quelques approbations, des clameurs se sont élevées de toutes parts.

Les uns nous ont trouvés peu socialistes et les autres utopistes.

Des pontifes de la politique parlementaire, n'ont pas dédaigné d'objurguer leurs fidèles, pour les dissuader de donner leur adhésion à notre groupe. Nous nous attendions à ces attaques diverses. C'est la sempiternelle répétition des rengaines d'antan contre tout mouvement progressiste. Aussi n'y a-t-il pas lieu de relever les nombreuses contradictions, de nos adversaires. Elles ont d'ailleurs cela de commun qu'elles sont toutes inspirées par l'ignorance absolue de la doctrine critiquée et par une bonne foi douteuse. Nous n'avons pas à répondre à ceux-ci et nous n'avons qu'à renvoyer ceux-là à l'examen des causes des vices sociaux, qu'ils sont impuissants à corriger, et à l'étude des phénomènes économiques modernes, inharmoniquement combinés. Mais le public pourrait être la dupe des uns ou des autres. Il est donc nécessaire de protester contre les dénaturations de nos idées,

Si vous croyez devoir en parler, n'oubliez pas de faire remarquer que nos critiques se divisent en deux catégories :

1° celle des réactionnaires monarchistes, qui sous prétexte de conservatisme social demandent, à leur profit, le maintien des privilèges économiques comme la noblesse désirait autrefois garder exclusivement les privilèges politiques ;

2° celle des non moins égoïstes pseudo-républicains, qui précédemment, en 1848, comme en 1869, trouvant les principes révolutionnaires

de 1793 insuffisants, inscrivaient sur leur programme des dogmes pompeux, parmi lesquels nous avons glané les quelques réformes considérables et à venir, du nôtre.

Ceux-ci jetèrent autrefois des cris de paon contre la demi-évolution politique de Gambetta ; ils en ont fait une autrement complète, en anathématisant ce qu'ils nous apprirent eux-mêmes à adorer. Il est possible qu'un jour, — lorsque la sève vitale, en raison de l'âge, circulera moins généreusement dans nos veines, — nous devenions comme eux « sages, froids, prudents et calmes » ; mais, alors, ils n'auront pas moins raison, ceux qui, à la surdité, à l'aveuglement et au sénile entêtement pour le piétinement sur place, opposeront le spectacle des crises économiques et de la transformation industrielle, par le développement de la mécanique, par la division du travail et par la concentration des capitaux. L'existence toujours croissante des monopoles repose sur ces données mathématiques. Il n'y a absolument rien d'utopique à entrevoir la transformation par ces moyens de l'ordre social à venir.

Le temps approche où ceux qui crient et cherchent des contradictions dans la forme littéraire parce que leur cerveau est incapable d'allier la liberté individuelle et la bonne organisation du travail, ces grands génies, ces profonds politiques verront leurs digues si laborieusement construites, submergées par le flot montant du progrès.

Agréez, mon cher ami, mes meilleures salutations.

Antide Boyer,

député des Bouches du Rhône, secrétaire du *Groupe socialiste* parlementaire.

Foix, le 20 Décembre 1887.

Monsieur Benoît Malon,

Après avoir parcouru quelques-uns de vos écrits et plusieurs numéros de la *Revue socialiste*, j'ai voulu me rendre compte de la révolution qu'ils réalisaient dans mes idées et j'ai écrit la page suivante que je vous serais reconnaissant de soumettre à vos lecteurs :

La constitution de 1793 a formulé, dans son article premier, un principe évident, lorsqu'elle a dit : « Le but de la société est le bonheur commun. »

Or, la société actuelle comble de faveurs un petit nombre d'oisifs et plonge dans la misère une multitude de travailleurs.

Ces déshérités ont donc le droit de réclamer *justice*. Et les privilégiés ont, par conséquent, le devoir de faire preuve de *bonté*.

En effet, pas de droit sans devoir corrélatif. C'est pourquoi vous constatez (page 236 de la *Morale sociale*) « qu'un idéal nouveau se forme péniblement qui a nom *justice* et *bonté*, et qu'à lui nous

devons nous attacher pour diminuer le mal moral et matériel, c'est-à-dire l'iniquité et la souffrance dans le monde. »

Cela posé, je considère deux socialistes, l'un ouvrier, l'autre bourgeois, et je me demande lequel des deux est le plus méritant ?

Tandis que le premier ne fait que réclamer son droit, le second se sacrifie pour faire son devoir. Je serais donc tenté de croire que le bourgeois socialiste est plus méritant que l'ouvrier socialiste, si je ne savais qu'entre les hommes de toutes les classes et de tous les pays il existe une incontestable solidarité. J'en conclus que le bourgeois a un intérêt personnel à faire son devoir social, la *bonté*, et que, par suite, il n'a plus de mérite à être socialiste que n'en peut avoir l'ouvrier qui est socialiste pour réclamer son droit social, la *justice*.

Il est bien certain en effet, que le parti des revendications sociales a directement pour but l'intérêt des travailleurs de la ville et des champs, tandis que l'intérêt qu'ont les bourgeois aux réformes sociales n'est pas immédiat.

Ces réformes sociales, que quelques bourgeois, hommes de devoir, peuvent isolément désirer, la bourgeoisie, qui a le pouvoir, les réalisera-t-elle ? — Non.

Il est donc indispensable que le parti socialiste s'empare du pouvoir. Pour cela, que doit-il faire avant tout ? — S'organiser.

Mais, au lieu de s'organiser dans le but de devenir le maître, il se divise sur la question de savoir ce qu'il fera quand il sera le maître.

N'est-ce pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ?

ÉMILE DARNAUD.

ancien officier et officier de la Légion d'honneur

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 DÉCEMBRE 1887.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence du citoyen Vaillant ; secrétaire le citoyen Huguet.

Lecture est donnée du procès-verbal de la réunion d'Octobre. Le président, après avoir provoqué les observations des membres présents, met aux voix ce procès-verbal qui est adopté.

L'Assemblée reçoit les excuses des citoyens Combret et Méli-

nette ; elle entend la lecture d'une lettre du citoyen Dubuisson qui, ne pouvant plus disposer de ses soirées, envoie sa démission de membre de la Société républicaine d'Économie sociale.

Le président donne la parole au Secrétaire général pour présenter le rapport statutaire sur l'état moral de la Société.

Rapport lu par le citoyen L. Huguet.

Citoyennes et Citoyens,

L'article 14 des Statuts qui impose au Conseil l'obligation de présenter, tous les six mois, à l'Assemblée générale, le compte-rendu moral et financier de la Société, semble avoir été inspiré par la préoccupation de ranimer le zèle et le dévouement de tous. Les questions sociales qui attendent encore aujourd'hui une solution conforme à la justice, sont si multiples et si complexes que rien ne devrait ralentir les travaux d'une Société comme la nôtre. Cependant les Commissions d'études,auxquelles le Conseil a l'habitude de renvoyer l'examen de toute réforme urgente, n'ont pas été fréquentées avec l'assiduité que l'on aurait pu désirer. Il est vrai que le semestre qui vient de s'écouler a été fertile en incidents de toutes sortes, qui ont pu, un instant, absorber les esprits et les distraire des études spéculatives.

Néanmoins la Société a continué à poursuivre le but qu'elle s'est proposé.Elle a suivi avec la plus grande attention le développement des derniers phénomènes économiques et sociaux, se préoccupant des tendances qui s'étaient fait jour au Congrès ouvrier, du fonctionnement de la nouvelle institution de la Bourse du travail et des conséquences qu'elle pourrait avoir dans un avenir prochain. De plus la Société a, dans sa séance mensuelle de Septembre,examiné une proposition de loi déposée à la Chambre des députés par plusieurs membres de l'Extrême-gauche en vue de réaliser progressivement la transformation de la propriété, l'amortissement de la dette publique et la diminution des impôts.

Enfin la Société a consacré sa réunion d'Octobre à rechercher un projet qui permettrait la suppression des octrois et serait basé sur l'imposition unique des citoyens qui détiennent la fortune ; c'est ainsi qu'elle a été amenée à étudier le projet d'impôt cubique du citoyen Chirac et à le renvoyer à l'examen plus approfondi d'une Commission.

Telles sont, citoyennes et citoyens, les conditions dans lesquelles après deux années remplies par les difficultés du début, se trouve la Société républicaine d'Économie sociale. Elles nous permettent d'affirmer sa vitalité qui a su résister à tous les obstacles qu'elle a

rencontrés. Si quelques-uns de ses membres, et non des moins enthousiastes, se sont lassés et désintéressés de la lutte, elle a retrouvé parmi les nouvelles recrues des bons vouloirs actifs et des concours dévoués. Elle reste le terrain de concentration et d'études sur lequel se rencontrent les socialistes indépendants qui, sans accepter le mot d'ordre d'aucune secte, s'en vont à la recherche du mieux-être social, et se trouvent aujourd'hui représentés au Conseil municipal de Paris et à la Chambre des députés, par deux nouveaux groupes qui sont l'espérance de l'avenir.

A propos de ce rapport, le citoyen Rama déclare qu'il aurait préféré le mot *justice* à l'expression *mieux-être social*.

Le citoyen Huguet lui répond qu'il n'a pas à discuter les termes de son rapport, et lui donne acte de son observation.

Le citoyen Bedouch fait ensuite connaître l'état financier de la Société.

Rapport lu par le citoyen Bedouch.

SITUATION
DE LA CAISSE DE LA SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE
AU 31 DÉCEMBRE 1887.

A dater du 29 juin 1887, le citoyen Mijoul donna sa démission de Trésorier de la Société républicaine d'Économie sociale et fut remplacé dans cette même fonction par le citoyeu Bedouch.

L'état de la caisse au moment où le nouveau Trésorier prenait ses fonctions était de 9 fr. 05, reliquat de la caisse de la Société remis par le citoyen Mijoul, ex-Trésorier de la Société.

Depuis cette époque il a été reçu provenant de cotisations .	118f 60
Reliquat de la caisse versé par le citoyen Mijoul. . . .	9 05
TOTAL	127f 65
Dépenses jusqu'au 31 décembre :	
Imprimés, convocations, étrennes à la concierge du local de la Société.	106f 55
Reste en caisse le 31 décembre 1887, la somme de . . .	21f 10

Le *Trésorier*,
BEDOUCH.

Le Secrétaire général donne lecture des noms des treize membres du Conseil d'administrafion qui sont à remplacer, onze comme membres sortants, et deux comme ne faisant plus partie de la Société républicaine d'Économie sociale, parmi lesquels le citoyen Perthuis.

Il est procédé au vote, et le Président fait connaître les résultats du scrutin. Sont nommés membres du Conseil d'administration la citoyenne Dupont et les citoyens Camélinat, Combret, Deynaud, Dubois, Laisant, May, Millerand, Planteau, Rama, Reverchon, Toutlemonde et Vilaseca.

Est admis comme membre de la Société républicaine d'Économie sociale le citoyen Chailloux, demeurant à Paris, 42, rue de Clignancourt, et présenté par les citoyens Armand et Laporte.

Le Secrétaire Général :

L. HUGUET.

REVUE DES LIVRES

La Corruzione politica, par le Dr N. Colajanni; Catania, Tropea éditeur.

Sous ce titre, notre collaborateur Colajanni vient de publier une étude vigoureuse sur la corruption des classes dirigeantes de tous pays, que nous recommandons vivement à nos lecteurs de langue italienne.

Fatigué du concert des lamentations hypocrites exhalées par les écrivains monarchistes à l'occasion des tristes scandales qui ont défrayé la chronique de ces derniers temps, notre savant collaborateur, qui est aussi un penseur actif et militant, est descendu un instant du sommet des hautes études spéculatives, pour donner la chasse à tous ces faux pudibonds et flageller leur indignation de commande.

On connait la thèse à laquelle a donné lieu la révélation des turpitudes de M. Wilson. — Le Wilsonisme, a-t-on dit, n'est qu'un symptôme du phénomène latent de la dissolution française en voie d'accomplissement. La France de la Révolution poursuit l'établissement de la liberté, la destruction de l'autorité. Quand il n'y a plus d'autorité, il n'y a plus de frein, ni en haut, ni en bas, — plus de règle, plus de sanction, partant plus de morale. De chûte en chûte, un pays roule à la République actuelle, pour tomber encore plus bas, jusqu'à la République sociale, à l'anarchie. La France, devenue républicaine, est en train de se dissoudre....

Telle est la thèse que les journaux monarchistes français ont développée, que les journaux étrangers ont reprise, en l'agrémentant de commentaires envenimés encore par l'hostilité irrémédiable que nourrit contre la France le conservatisme européen. — A ce propos on a rappelé les prophéties de Mommsen et de Macaulay. Alarmés par le souffle incompressible de liberté qui faisait rage en Europe, ces grands esprits, timides en dehors des objets directs de leurs études propres, prédisirent que lorsqu'il n'y aurait plus de monarchie, d'autorité supérieure pour contenir les abus de la toute-puissance en haut et les appétits violents en bas, ce serait la fin de la civilisation. Mommsen prédisait à l'Amérique républicaine, le césarisme, le jour où elle tenterait de supprimer l'esclavage ; Macaulay, tout comme Romieu, mais avec une élévation de pensée que ne connut jamais le sinistre compère d'Henry Monnier,

lui montrait dans un prochain avenir la grande invasion des barbares, l'irruption soudaine des prolétaires affamés, dans la salle du banquet où ils n'ont pas de place, piétinant tables et convives renversés dans le délire d'une orgie suprême qui remplirait le monde civilisé de ténèbres et de douleurs.

On n'a pas manqué, en cette occurrence, d'appliquer ces prophéties à notre pays, et de temps à autre, on prédit un cataclysme final à l'Amérique, quand nous parvient un de ces scandales monstrueux comme le mercantilisme, aux États-Unis, sait les déchainer.

Notre ami s'élève vigoureusement contre ces prophéties sans valeur, puisqu'il y a déjà trente ans qu'elles ont été faites et... les évènements, au moins en ce qui touche Mommsen, les ont contredites. Il montre ensuite que la corruption, la vénalité des hommes publics sont loin d'. tre spéciales à la forme républicaine du gouvernement. Au contraire, l'ancien régime, l'Orléanisme et l'Empire ont pratiqué en France des habitudes de corruption auprès desquelles le Wilsonisme pâlit. En France, en Amérique, pays libres où l'opinion publique est toute puissante, quand un scandale est découvert, il est disséqué, raconté dans tous ses détails et la conscience publique crie si fort, que force est à la loi de flétrir à la fin les coupables. — Dans les pays monarchiques, au contraire, la corruption est un système de gouvernement.

S'attaquant alors à l'Angleterre, dont les journaux se sont dévotement voilés la face aux récits de la Limouzin, il nous montre la corruption et la vénalité de ce pays au cours de ces deux derniers siècles. C'est bien à elle qu'il appartient de faire la mijaurée devant Wilson ; elle, la nation des Walpoles, des bourgs pourris, des *placemen*, des Hastings et des scandales qui ont retenti dans toute l'Europe. A mesure que sa constitution s'améliorait, comme en France et partout ailleurs, à mesure que le pouvoir royal diminuait au point de faire de la constitution monarchique anglaise une république, selon l'expression de Bagehot, ses mœurs se sont améliorées. Et pourtant, les révélations de la *Pall Mall Gazette* sont de fraiche date...

L'Italie monarchique — celle de Crispi, qui renie son histoire, baise la mule du pape et livre les Italiens à M. de Bismarck et à l'Autriche,— s'est distinguée elle aussi, dans le concert de ceux qui ont crié à la décadence française. Cette Italie de Mazziniens et de Garibaldiens devenus congréganistes, Colajanni l'a flagellée avec la colère vibrante du patriotisme irrité. — Vraiment ! on ne fait pas le commerce des croix chez nous ? Parbleu ! elles sont tombées si bas que personne n'en veut. Il est de trop mauvais ton d'avoir sur la poitrine une croix de chevalier ou de commandeur, de St-Lazare, de St-Maurice, de la couronne d'Italie ou autres, pour qu'on soit tenté de faire pareil marché de dupes. Mais si les députés ne vendent pas des croix, ils vendent autre chose : des monopoles, des concessions, dont le trafic se fait ouvertement. Colajanni rappelle à ce propos une série de scandales autrement corsés que les scandales Wilson. Il raconte, entre autres, comment un ministre, flétri par les tribunaux, fut réhabilité par le roi et créé comte, après sa flétrissure. N'est-ce pas, que le trait est piquant ? Et le procès Lobbia, l'affaire des chemins de fer méridionaux, etc., etc....

Nous ne pouvons suivre le virulent publiciste dans l'énumération des actes de corruption qu'il reproche à la monarchie italienne ; les Français n'ont qu'à se rappeler l'époque néfaste de la monarchie de juillet— orléanisme et dynastie de Savoie peuvent se donner la main— tout en gémissant sur la décadence républicaine actuelle.

Non, conclut Colajanni, la corruption n'est spéciale ni à la France ni à la République. Elle est simplement le résultat de notre ordre de choses capitaliste qui tariffe tout, fait marchandise-argent de tout — des produits et des consciences. Seulement, comme la forme républicaine permet de stigmatiser

les coupables, la corruption,avec elle,ne pénètre pas si profondément que sous le régime monarchique et n'atteint jamais le cœur populaire. Dans le peuple, en effet, est la ressource suprême de moralité à laquelle les monarchies ne peuvent faire appel, quand même elles voudraient améliorer et réformer. «La corruption ne peut être éliminée ni corrigée par les voies légales sous la monarchie ; tandis que sous la République, la grande vitalité, et la grande force morale qui existent latentes au sein du peuple,ne rencontrent pas d'obstacles insurmontables dans leur action,pour éliminer ces maux par les procédés naturels et pacifiques qui transforment les sociétés. » — Telle est sa conclusion.

Nous devons louer et remercier Colajanni de sa courageuse intervention.Sa protestation sera utile. En face du courant d'hostilité contre la France, que cherchent à susciter les rénégats actuellement au pouvoir dans son pays, elle montre que le peuple italien ne suit pas le gouvernement dans la voie ignominieuse qu'ils s'est tracée. Les liens de race, d'aspirations communes et de traditions qui unissent l'Italie et la France révolutionnaires sont indissolubles. Si par malheur, les ministres apostats que Mazzini renia et maudit de son vivant, consommaient l'acte de trahison nationale,le crime de lèse-Italie qu'ils ont médité, la France révolutionnaire ne confondrait jamais dans sa juste indignation l'Italie et sa monarchie, les Italiens et leurs oppresseurs.

Merci donc à Colajanni d'avoir affirmé la vitalité révolutionnaire de la France et écrit dans les premières pages de son livre : La France vivra !

G. Rouanet.

Quand j'étais au bagne, Poésies par Henri Brissac. Derveaux 32, rue d'Angoulême, Paris.— **Exposé de la question de l'enseignement professionnel** par M. Limousin. Edouard Duruy 22, rue Dussoubs.— **Histoire des conseils de prud'hommes**, Ernest Thomas. Aug. Ghio, éditeur, Palais Royal. Galerie d'Orléans 1.

Quand j'étais au bagne. Strophes vigoureuses et sévères, forgées dans la captivité, au milieu de la hideuse promiscuité du bagne néo-calédonien. En quelques lignes de préface, le citoyen Brissac retrace simplement les difficultés malgré lesquelles il a pu composer ces poèmes ; « condamné, dit-il, à la double chaine par ordre supérieur, ce fut parmi les escarpes et les voleurs que je les esquissai, au moyen d'un crayon de charpentier emprunté, entre les lignes de lettres de famille que je recevais d'Europe » Et combien d'autres soucis occasionnait l'œuvre si laborieusement menée, lorsqu'il fallait la dissimuler à l'œil inquisiteur de la chiourme et la soustraire aux fouilles fréquentes des gardiens ! Les affres de la pensée enchainée, meurtrie, les doutes, les inquiétudes qui assaillent le penseur, dans ces jours de mélancolie noire engendrée par l'abominable régime des geôles, toutes ces impressions diverses sont décrites sans exagération ni haine, en des vers solides, larges et d'un bon souffle.

Dans son remarquable **Exposé de la question de l'enseignement professionnel,** M. Limousin se préoccupe vivement de la prospérité de notre industrie française et de l'intérêt matériel et moral de nos ouvriers. Il y a là, en effet pour que l'avenir soit sauvegardé, tout un problème d'antagonisme à résoudre. L'atelier disparaissant peu à peu, remplacé par la grande usine, où la formation de bons ouvriers, l'apprentissage sérieux est chose impossible, on peut prédire que cette transformation industrielle aboutira à une période critique et pour l'industrie et pour le personnel exercé et habile qui lui sera toujours nécessaire : l'infériorité, même relative, de celui-ci étant la mort de celle-là. Il

y a bien l'école professionnelle, mais là aussi dans l'enseignement, le système de spécialisation basé sur l'extrême division du travail, dont on s'est peut-être exagéré le principe, a introduit le danger. En ce qui concerne l'ouvrier, dit M. Limousin, l'impossibilité d'exercer son activité dans une profession autre que celle qu'il a apprise ou dans une branche similaire le met dans un état continuel d'impuissance devant les chômages, de plus en plus fréquents, qui le menacent dans son intérêt matériel ; si maintenant l'on passe à son intérêt moral, c'est pire encore, il compte à peine, comme son indépendance il paraît entièrement sacrifié aux exigences de la production intensive, de la spécialisation excessive, qui, après avoir fait de l'homme un outil, le mène à un abrutissement réel. Tant qu'à la supériorité de la fabrication, elle subit une grave atteinte ; les objets manufacturés par plusieurs mains étant généralement reconnus inférieurs à ceux entièrement produits par la même main, la quantité s'obtient au préjudice de la qualité, ce qui n'est pas une compensation puis qu'il en résulte dans l'ensemble un certain gaspillage des matières premières, employées à un renouvellement plus fréquent des objets de consommation. M. Limousin développe ces raisons, et ensuite très judicieusement, il examine les conditions du développement normal et de l'excellence de la grande division du travail, examen qui l'amène à cette constatation conclusive, que la spécialisation systématique n'est pas une conséquence directe de cette division, pas plus qu'elle n'est la condition nécessaire de l'habileté manuelle. La diversité dans le savoir-faire et son extension pouvant, continue-t-il, donner de meilleurs fruits et concilier les intérêts en cause, il importe de modifier en ce sens nos méthodes d'enseignement professionnel. »

Cette analyse, que complètent quelques digressions économiques et sociologiques, est fort intéressante.

L'opinion des médecins et des hygiénistes confirmerait entièrement la théorie émise par M. Limousin, notamment en ce qui concerne le surmenage intellectuel, problème important qu'il n'a point négligé. Cette opinion commune peut se résumer en ceci : la tension continuelle de l'esprit dans une même direction est une cause permanente de perturbation cérébrale, elle excède un organe et menace les autres d'atrophie.

Le rapport de M. Ducret, rapporteur de la commission d'études des chambres syndicales des industries diverses, est défavorable à cette théorie, qu'il combat en partie. Ce rapport contradictoire paraît moins étudié et susceptible de provoquer de plus nombreuses objections que la thèse elle-même. Il est impossible de les développer ici, mais comme ce rapport est annexé à la brochure que nous signalons à nos lecteurs, ils apprécieront.

De l'**Histoire des prud'hommes**, peu de choses à dire. Elle se recommande d'elle-même. Complètement impartiale, appuyée sur des documents précis, elle prend le prud'homme au temps de St Louis, sa réelle origine, et l'accompagne à travers les âges jusqu'à l'année 1887, en laquelle M. Lockroy déposa un projet de loi les concernant, sur le bureau de la chambre législative. Cette monographie des Conseils de prud'hommes comprend également leurs attributions et leur organisation, ainsi qu'une nomenclature de ceux qui existent en France, à l'heure actuelle. Tous ceux que la juridiction spéciale du travail intéresse trouveront dans ce volume une foule de renseignements utiles.

G. Meunier.

La Révolution dans une petite Ville, par Raoul Rosières — Paris 1888 Librairie Laisney.

De l'histoire de la Révolution, nous ne connaissons que les grands actes

que Paris et quelques autres villes à sa suite, ont accomplis. C'est l'important assurément. Mais de nos jours, des chercheurs, des « *documentaires* » ont pensé qu'il ne serait pas sans utilité, pour porter un jugement valable sur le caractère général de la Révolution française, de pousser leurs investigations jusque dans les petits pays, et d'amasser des documents, des faits qui montrassent qu'elles ont été, pendant la période révolutionnaire, les passions, l'enthousiasme,les modes d'action, en un mot,de la bourgeoisie provinciale et des paysans. Nous avons eu déjà l'occasion de lire dans la « *Justice* » plusieurs études de M. Aulard, qui justement ont pour but d'explorer ce terrain tout nouveau et jusqu'ici à peine entrevu.

Obéissant aux mêmes préoccupations, M. Raoul Rosières, publiciste distingué auquel nous devons déjà plusieurs ouvrages consciencieux d'histoire et de critique religieuse, vient de nous donner une étude sur l'histoire de la Revolution à Meulan (Seine-et-Oise). Dans ce livre, l'auteur nous raconte les faits et gestes des habitants de Meulan, depuis la convocation des États-généraux jusqu'à la chûte de Robespierre.Assurément ce ne sont ni des épisodes émouvants, ni des événements mémorables qui se sont déroulés dans cette petite ville. Mais dans tous ces détails notés au jour le jour, dans toutes ces façons de vivre et de penser des Meulanais, exposées avec simplicité et netteté, on rencontre des particularités que la grande histoire a dédaignées ou n'a pas aperçues, mais qui n'en ont pas moins leur importance. C'est ainsi qu'il est intéressant de remarquer la constante influence de la disette sur l'évolution de la lutte. Ni l'ouverture des États-généraux, ni le serment du Jeu de Paume, ni la prise de la Bastille,ne parviennent à préoccuper les habitants de Meulan. Ce ne sont pas les grands courants d'idées qui les captivent ni les entraînent, mais toujours des contre-coups venant froisser leurs intérêts ou affecter leur manière de vivre.Il faut, pour les pousser dans l'action, une circonstance qui les touche de très-près : par exemple, une difficulté d'approvisionnement. Nous ne pouvons suivre l'auteur dans ses développements. Mais que de traits, que de « documents humains » dans tout cet ouvrage si plein de détails minutieux et authentiques !

Mais ce qui ressort principalement de cette étude, c'est l'état de passivité des Meulanais pendant toute cette période A la vérité ils n'ont pas d'élan propre : ils sont « *agis* », si l'on peut dire.Ils ont cela de commun d'ailleurs avec les habitants de toutes les petites villes. S'ils subissent l'influence de Paris, s'ils marchent à sa remorque, c'est d'une façon très-indirecte, toujours par ricochets, par contre-coups. Meulan ne s'est pas ébranlé pour la marche en avant, il ne s'ébranle pas davantage pour la marche en arrière. Quand, à la chûte de Robespierre, arriva la réaction Thermidorienne, il ne demande plus qu'à vivre tranquille, libre enfin des tribulations qu'on lui inflige depuis quatre ans.Meulan ne désire pas autre chose.

L'histoire de Meulan ! Peu nous importe après tout ! Mais.... C'est l'histoire des quatre cinquièmes de la France, de tous les villages, de toutes les bourgades! Toutes ces petites agglomerations, maintenant encore s'éveillent à peine aux idées d'intérêt général ; et, malgré les chemins de fer, malgré le télégraphe, elles secouent difficilement leur exclusivisme local. Vivre à part, paisiblement, au milieu des rivalités de clocher, des petites ambitions mesquines, c'est bien là généralement le fait des petits centres.

Sous ce rapport,le livre de M. Rosières est bien plus une étude morale qu'une notice historique et c'est à ce titre que nous le signalons à nos lecteurs.

E. Raiga

Le Directeur-Gérant : Benoit Malon.

Guise. — Imp. Baré.

LE COMMUNISME ANARCHISTE

L'exécution des anarchistes de Chicago, le procès et la condamnation de l'anarchiste Jahn en Belgique, enfin la propagande anarchiste faite un peu dans tous les pays, ont intéressé le public de telle sorte qu'actuellement on s'occupe beaucoup de cette théorie sociale.

Le moment nous semble donc opportun pour examiner de près ce que veulent les anarchistes et montrer ce que vaut leur conception.

I

Et d'abord, quelle est la définition du communisme anarchiste ? Ici commence la difficulté.

En raison même de ce qu'ils appellent leurs principes, les anarchistes n'ont pas de programme commun, positif, précis. Les uns sont anarchistes de cette façon, les autres de l'autre. On comprendra que dans ces conditions il est fort difficile de se mettre d'accord sur des définitions et par conséquent de critiquer ces théories.

Dans une très intéressante étude publiée dans la *Revue socialiste*, M. George Renard a pu dire avec beaucoup de raison : « ... Le dernier mot de la théorie anarchiste est là comme toujours : Liberté absolue dans l'égalité absolue.»

« On peut trouver qu'elle manque de précision. Mais il est impossible qu'il en soit autrement dans un parti, dont tous les membres, en vertu même de leur principe, se dérobent au joug de tout programme et ne peuvent s'entendre que sur les destructions nécessaires. (1) »

Malgré cette difficulté de définir positivement l'anarchie, essayons cependant.

Ouvrons le dernier dictionnaire paru, celui de Chevreuil, et au mot *Anarchie* nous trouvons : « Etat d'un peuple qui n'a plus ni chef, ni autorité à laquelle on obéisse, ni lois auxquelles on soit soumis. »

(1) *Le Socialisme actuel en France.— Revue socialiste* du 15 Novembre 1887.P.480.

Est-ce cela ?

Cette formule semble être celle de ceux qui s'intitulent *anarchistes ultra libertaires*. Ceux-ci, en effet, disent : « L'homme doit jouir d'une liberté entière ; rien, absolument rien ne doit arrêter l'exercice de ses volontés. » Ils en concluent naturellement, dit encore M. Renard, que pour satisfaire toutes ses passions, l'homme a des droits non des devoirs. Leur devise rappelle l'inscription fameuse de l'abbaye de Thélème : *Fais ce que voudras.*

C'est court, mais comme principe de morale, ce n'est guère bon !

Elisée Reclus semble également comprendre l'anarchie de cette façon, quand il dit que « les anarchistes attendent tout des libres affinités entre les personnalités libres. »

Un autre anarchiste, le vieux militant Emile Digeon, ne l'entend pas ainsi, lui.

Il s'intitule anarchiste *rationnel* et combat la définition des ultra libertaires en ces termes :

« Ce serait le déchainement de toutes les passions, de tous les égoïsmes, une mêlée féroce qui ne pourrait avoir d'autre dénouement que la victoire de la force brutale. L'anarchie rationnelle ne veut pas être confondue avec cette anarchie désordonnée. Elle fixe pour limite à la liberté de chacun la liberté d'autrui. Elle admet entre les hommes des devoirs réciproques. Elle croit à la nécessité d'une organisation sociale (1). »

Comment s'entendre avec des définitions aussi opposées ?

Aussi Gabriel Deville (2), après avoir, comme nous, montré le peu de cohésion de cette doctrine, conclut-il spirituellement : « En anarchie, dès qu'on ne s'entend plus, on est d'accord ! »

Mais trêve de plaisanteries.

Les définitions nouvelles de l'anarchie ne nous satisfont pas. Cherchons donc ailleurs.

Proudhon, dans son premier *Mémoire sur la propriété*, publié en 1845, se déclare anarchiste et il l'entend ainsi.

« Elimination de l'autorité sous ses trois aspects politique, social et religieux. C'est la dissolution du gouvernement dans l'organisme naturel, c'est le contrat se substituant à la souveraineté, l'arbitrage au pouvoir judiciaire, c'est le travail non pas organisé par une force étrangère mais s'organisant lui-même, ce sont les citoyens contractant librement non pas avec le gouvernement mais entre eux. »

Ici on commence à comprendre.

---

(2) *Droits et Devoirs dans l'Anarchie rationnelle*, par E. Digeon, cité par M. G. Renard.

(1) *L'anarchisme.*

L'anarchie, selon Proudhon, c'est l'absence de gouvernement, de pouvoir politique. Ce sont les hommes s'organisant librement, contractant entre eux sans aucune intrusion gouvernementale ni légale.

Il est bien probable que cette manière de voir est encore ce qu'il y a de plus sérieux et de plus pratique dans la théorie anarchiste. Malheureusement, Proudhon était individualiste et anti-communiste, tandis que nos anarchistes contemporains se disent communistes !

L'anarchie proudhonienne est possible, car elle se résume en un mot : absence d'autorité, absence de gouvernement. Mais une fois qu'on se déclare communiste, l'anarchie ne se comprend plus.

Quand Kropotkine n'est qu'anarchiste — laissant de côté le communisme — il est d'accord avec la formule de Proudhon. « L'anarchiste, dit-il (1), nie non seulement les lois existantes, mais tout pouvoir établi, toute autorité.... »

On conçoit donc parfaitement l'anarchie quand elle signifie absence d'autorité, de gouvernement. Ce doit être de cette façon que M. de Molinari, directeur du *Journal des Économistes*, est anarchiste. Lui aussi, au nom des intérêts bourgeois, capitalistes, réclame la suppression de l'Etat. Il est d'accord avec les anarchistes les plus violents pour se moquer de l'Etat gendarme, l'Etat marchand de soupe et de science. Il pense que la société marcherait infiniment mieux, si tout ce qui actuellement est service public organisé par l'Etat ou la Commune, l'était par des particuliers. Cela se comprend. Toute ingérence de l'Etat gène les forts, les puissants, les capitalistes. Les chemins de fer, (2) la poste, le télégraphe, organisés et exploités par l'Etat, au lieu de l'être par des capitalistes, empêchent ceux-ci de faire des bénéfices. De là leur haine pour l'Etat et leurs revendications individualistes qui, étant appliquées, seraient favorables aux riches.

Mais ce qui se conçoit moins c'est la théorie anarchiste combinée avec le communisme.

II

En effet, *Communisme* et *Anarchie* sont deux termes absolument contradictoires. Anarchie est synonyme d'individualisme, tandisque communisme est synonyme de solidarité. Donc, deux choses opposées, comme qui dirait l'eau et le feu.

Nous sommes communistes. Notre formule tendancielle est connue : *de chacun selon ses forces ; à chacun selon ses besoins.* C'est à chose compréhensible, possible, applicable. On dit aux hommes : Vous avez droit à tout ce qui vous est nécessaire et utile, mais vous avez pour devoir de coopérer, selon vos forces et vos facultés, à l'œuvre de la production.

---

(1) *Paroles d'un Révolté.*

(2) Les chemins de fer sont régis par l'État en Belgique.

En échange du bien-être assuré, l'homme sacrifie, dans une société communiste, une partie de sa liberté et se conforme à la décision de la majorité pour la tâche à accomplir, en paiement de ce qu'il reçoit.

La conséquence, c'est l'obligation du travail pour tout homme valide. Quoi de plus juste et de plus naturel ? Et cependant les anarchistes ne veulent pas de l'obligation. Aujourd'hui, nous avons l'impôt obligatoire, le service militaire obligatoire, l'instruction obligatoire et rien n'est plus juste. Pourquoi n'en serait-il pas de même du travail obligatoire ?

Voyons cependant comment les anarchistes sont communistes et peut-être n'y a-t-il entre eux et nous qu'une querelle de mots.

Voici d'abord la définition de Cafiero, anarchiste italien. Nous la trouvons dans une série d'articles publiés par le *Révolté* sous le titre *Anarchie et Communisme* :

« Dans la société future, dit Cafiero, le communisme sera la jouissance de toute la richesse existante, pour tous les hommes et selon le principe : *de chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins*, c'est-à-dire *de chacun et à chacun selon sa volonté* (1). »

Kropotkine, dans sa brochure : *L'Anarchie dans l'évolution socialiste*, s'exprime à son tour comme suit au sujet du communisme anarchiste :

« .... La tendance de la fin du XIXe siècle est au Communisme ; non pas au Communisme de couvent et de caserne prêché jadis, mais au communisme libre, qui met à la disposition de tous, les produits récoltés ou fabriqués en commun, laissant à chacun la liberté de les consommer comme il lui plaira, dans son chez soi.

« .... *La mise au tas* de toutes les denrées et la distribution selon les besoins de chacun. *La prise au tas* de tout ce qui est en abondance, le rationnement des objets qui peuvent manquer, c'est la solution populaire. Elle se pratique chaque jour dans les campagnes. Tant que les prés suffisent, — quelle est la Commune qui songe à en limiter l'usage ? Lorsque le petit bois et les châtaignes abondent, — quelle Commune refuse aux communiers d'en prendre ce qu'ils veulent ? Et lorsque le gros bois commence à manquer, qu'est ce que le paysan introduit ? C'est le rationnement !

« Prise au tas pour toutes les denrées qui abondent. Rationnement pour tous les objets dont la production est restreinte, et rationnement selon les besoins, donnant la préférence aux enfants et aux vieillards, aux faibles en un mot. »

Voilà la définition.

(1) *Révolté*, N° du 13 Novembre 1880.—

Faut-il en démontrer la faiblesse de conception, l'erreur fondamentale ?

M. Agathon De Potter l'a déjà fait en partie dans la *Philosophie de l'avenir* du mois de juin 1887.

Voici comment il s'exprime :

« Cette formule, dit-il, n'a qu'un défaut : la difficulté ou mieux l'impossibilité de sa mise en pratique. Qui sera chargé de dire quelles sont les facultés de chacun et quels sont ses besoins ? Une autorité quelconque ? C'est du despotisme, et d'ailleurs l'école anarchique ne veut pas d'autorité. Alors c'est chacun qui fixera ses facultés et qui déterminera ses propres besoins. *Je crains bien, en ce cas, que chacun ne s'arrange pour donner le moins, et recevoir le plus* »

On ne saurait mieux dire.

Au surplus, le citoyen Pierre Kropotkine, pour défendre sa théorie de *la prise au tas*, dit qu'elle se pratique chaque jour dans les campagnes et nous cite l'exemple des prés où l'on mène paître les vaches ; le petit bois et les châtaignes dont tout le monde peut prendre la quantité qu'il désire.

Ces exemples ne sont pas sérieux.

En effet, la verdure, les herbes, le petit bois, les châtaignes sont des produits naturels du sol *et leur production n'exige aucun travail.* Là, au contraire, où il faudra travailler pour produire, la *prise au tas* rencontrera des difficultés innombrables et le rationnement sera la règle, à moins que ceux qui travaillent ne se partagent entre eux leurs produits, ce qui serait plus juste, en somme, que d'en céder une partie à des paresseux. Quant au rationnement, M. De Potter le fait remarquer avec beaucoup de raison, qui sera chargé de dire quelles sont les facultés de chacun et quels sont ses besoins ? D'autant plus que les anarchistes ne veulent pas d'autorité.

III

L'idée-mère de l'anarchie, c'est la liberté. Tout ce qui, d'après les anarchistes, ne respecte pas la liberté individuelle est mauvais, despotique. La liberté, pour eux, est un dogme. En dehors d'elle il n'y a rien de bon. Tout ce qui lui porte ombrage est condamnable, tyrannique.

L'anarchie, en un mot, c'est le fanatisme de la liberté.

Et d'abord, l'homme est-il libre ? L'homme possède-t-il son libre arbitre ?

A cette question, la science répond non.

L'enfant, en naissant, hérite des défauts et des qualités de ses ancêtres, non seulement de son père et de sa mère, mais de ses grands

parents et des parents de ceux-ci. De plus,l'homme subit l'influence du milieu dans lequel il vit. Il est le jouet des circonstances, des événements ; en un mot, il n'est pas libre.

L'enfant conçu de père et mère ivrognes viendra au monde avec des germes morbides. Il aura des convulsions et s'il devient grand, s'il ne meurt pas dans son extrême jeunesse, il sera épileptique, n'aura aucune des qualités de l'homme *libre*, scientifiquement parlant.

Le docteur Joseph Desmedt,dont nous suivons avec un grand intérêt la Clinique des maladies mentales, fait défiler chaque quinzaine, devant ses élèves à l'hôpital Saint-Jean,à Bruxelles, plusieurs malheureux fous. Il lui suffit d'être renseigné sur le passé et les habitudes des ancêtres de ses malades, pour indiquer dans quels travers tomberont ceux-ci.

L'homme n'est donc pas libre quoi qu'on dise et quoi qu'on pense. Aussi sommes-nous tentés de nous écrier avec le poète Lachambeaudie :

Liberté ! Liberté, mot sonore, doux songe !

Et avec Dupont White, l'auteur de l'*Essai sur les relations du travail avec le capital :*

« Il s'est fait de nos jours une insigne découverte, celle du peu que vaut la liberté »

D'ailleurs,la liberté idéale des anarchistes n'existe,matériellement, que pour Robinson, dans son île. Et encore ! Mais voyez dans quelles conditions ? Robinson doit subvenir à lui seul à tous ses besoins. Il doit être agriculteur, mécanicien, boulanger, maçon, fabricant d'habits, etc. etc. Cette liberté-là n'équivaut-elle pas au plus grand esclavage ?

Au contraire, l'homme vivant en société, s'il abdique une partie de sa liberté, s'il subit quelques inconvénients, recueille en retour des avantages inappréciables.

IV

L'État, le gouvernement. voilà les grands coupables, aux yeux des anarchistes.

« L'Etat, dit Kropotkine, est devenu la forteresse des riches contre les exploités, du propriétaire contre le prolétaire. »

« Un gouvernement,» dit-il encore, « un gouvernement n'est toujours qu'un boulet au pied du peuple. »

Blanqui, un autoritaire cependant, avait déjà défini l'Etat : « Une gendarmerie des riches contre les pauvres. »

Herbert Spencer, le célèbre philosophe anglais, frappé lui aussi de cette maladie de la liberté, telle que l'entendent les anarchistes, c'est-à-dire opposée à l'Etat gouvernement, publiait il y a trois ans

un volume dirigé contre l'ingérence des gouvernements et en faveur de la liberté (1). Eh bien, nous avons été stupéfaits, absolument stupéfaits à la lecture de ce livre. Jamais nous n'avons vu assemblés une quantité pareille de non sens, de contre-vérités, d'absurdités économiques que dans l'ouvrage dont nons parlons.

Autant le philosophe, le savant a fait preuve de génie dans ses autres écrits, autant il a été faible, inconséquent dans celui-ci.

Dès 1845, Dupont White, dont nous parlions tantôt,avait répondu d'avance à tous les sophismes libertaires qui ont cours aujourd'hui chez les anarchistes et les économistes bourgeois. Ecoutons-le :

« Certaine liberté, dit-il, est excellente sans doute, mais seulement celle qui signifie *gouvernement d'une nation par elle-même.* — Que si l'on entend par ce grand mot *le moins de gouvernement possible,* il n'y a là qu'une chose médiocre et trompeuse.

« La liberté, pour quelques esprits, c'est la faiblesse du gouvernement, l'humilité de son rôle, la pauvreté de ses attributions. Peu leur importe que le pouvoir soit l'élu et le surveillé de la nation, leur maxime n'en est pas moins celle-ci : le tenir constamment en échec et en défiance ; substituer en toute matière l'action des individus à celle de la société ; exclure l'Etat de tout ce qui concerne le culte, l'enseignement, les travaux publics, et lui interdire notamment toute intervention dans les choses d'industrie.

« C'est ce genre de liberté qui semble désormais frappé de défaveur, et dont l'expérience nous signale chaque jour les lacunes, les imperfections, les impuissances.

« Que le pouvoir s'abstienne, qu'il soit inactif et par cela même inoffensif, c'en est assez pour le très petit nombre que la nature ou la fortune ont bien traité ; c'en est trop peu pour les masses qui veulent être non seulement épargnées, mais assistées, et qui perdent à cette inertie du pouvoir leur meilleure chance de tutelle et de réhabilitation. »

Puis plus loin, répondant à ceux qui disent que le gouvernement est un *mal nécessaire,* Dupont White s'écrie :

« Etroite et fausse logique, comme si toute souffrance tenait aux institutions ! comme si la nature n'avait pas fait les hommes inégaux en tous sens, c'est-à-dire esclaves nécessaires, victimes prédestinées les uns des autres ! Laissez une force au pouvoir pour corriger l'œuvre vicieuse de la nature : Tout en le constituant sur d'autres bases, tout en assurant l'emploi tutélaire de cette force par des garanties d'élection et de contrôle, laissez-la lui vive et intacte pour les fins essentielles de la société, c'est-à-dire pour la protection de toute faiblesse, pour la répression de tout égoïsme. »

---

(1) H. Spencer : *L'Individu contre l'Etat.*

On ne saurait mieux dire !

Certes, nous sommes d'accord avec les anarchistes pour dire que l'Etat bourgeois, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, est mauvais. Mais nous avouons cependant que malgré ses défauts il vaut mieux que les régimes antérieurs.

S'ensuit-il que, parce que l'État, de nos jours, est mauvais, il faille condamner l'Etat dans son principe, c'est-à-dire l'application de la justice et de la solidarité pour tous les êtres ?

Non, certainement.

Un fusil, entre les mains d'un soldat, quand il sert à tuer un gréviste est mauvais; mais ce même fusil entre les mains du gréviste peut avoir du bon. Il est en de même de l'Etat.

Certes, l'Etat politique, tel que nous le voyons fonctionner, peut être d'une utilité contestable, nous le reconnaissons ; aussi n'est ce pas de cette façon que les socialistes entendent l'organisation de l'Etat.

Au surplus, ce ne peut être une querelle de mots qui nous divise. Dans l'Etat, les anarchistes combattent *l'organisation*. Or, nous croyons une organisation nécessaire, avec ses réglements, ses lois, ses obligations.

Les chefs élus et révocables ne peuvent être un mal. Ils ne peuvent non plus être des maîtres.

D'ailleurs, si les hommes *élus* sont *dangereux* comme le prétendent les anarchistes, les *hommes libres*, sans frein, sans obligation d'aucune sorte, le sont bien davantage.

Concevoir une société sans organisation méthodique, n'ayant pas de réglements imposant aux hommes des devoirs pour leur garantir des droits, est un rêve, une chimère.

Les hommes ne sont pas des saints. des anges, des êtres parfaits. Ils n'ont ni la justice innée, ni le dévouement à leurs semblables bien caractérisés. Ils sont égoïstes et ont bien d'autres défauts. Dès lors, des lois, des règlements, et des hommes pour les appliquer, sont nécessaires. Et si les hommes étaient naturellement bons, honnêtes, solidaires, respectueux des droits d'autrui, les lois et règlements, qui les obligeraient à être tels, ne les gêneraient en rien.

Certes, il y aura des abus, mais qui donc oserait prétendre qu'en laissant les hommes complètement libres il n'y en aura pas ? La perfection, hélas ! n'est pas de ce monde.

V

Voyons maintenant, ce que vaut la théorie communiste anarchiste considérée au point de vue du développement de la civilisation en général, et au point de vue du développement industriel en particulier.

Qui peut prétendre, tout d'abord, que le développement de la civilisation est favorable à la thèse anarchiste ? Le contraire seul est vrai.

Au début nous voyons les hommes isolés, sans aucun commerce avec leurs semblables. Peu à peu la famille se constitue, puis la tribu.

Après cela les hommes se constituent en Communes, lesquelles se jalousent, se font la guerre. Enfin les Nations se constituent et font disparaître ainsi, naturellement, ces haines de coteries.

Donc, le développement de la civilisation est favorable à l'action collective et non à l'action de l'individu, de la tribu, de la commune. *L'intérêt général* prend peu à peu la place de l'intérêt particulier.

Et aujourd'hui, cette action collective se continue. Les nations, même celles qui sont prêtes à se faire la guerre, ont entre elles des conventions internationales pour régler tous les grands services de chemins de fer, de poste, de navigation, de commerce, etc. La fédération des Etats-Unis d'Europe existe par conséquent en germe.

On peut dire, en un mot, que la plupart des avantages que nous procure la civilisation moderne, sont dûs à cet esprit de solidarité qui, malgré tout, entraîne le monde.

Ainsi, aujourd'hui, pour deux sous, on peut envoyer une carte postale d'un bout du monde à l'autre. N'est ce pas là un grand progrès ? Eh bien, qui oserait nier que ces facilités considérables, cette uniformité des prix pour des services divers, nous les devons à l'existence des gouvernements, des nations. Qui oserait prétendre que sans l'existence des Etats, tels qu'ils existent actuellement, nous serions arrivés en 1887 à avoir toutes ces facilités ? Personne, assurément.

Par conséquent, pour résoudre d'autres questions, pour procurer plus de facilités, plus de bien-être aux individus, pour faciliter les rapports des nations entre elles, les gouvernements ont une utilité incontestable et sans eux les progrès seraient bien plus difficiles à être réalisés.

On peut, en huit jours, réunir sur un point de l'Europe les délégués de vingt nations et conclure sur l'heure des traités. Si, au contraire, la théorie anarchiste était appliquée, si par conséquent les hommes vivaient en autant de clans, de groupes, que leur fantaisie le voudrait, combien l'entente internationale serait difficile à régler !

Comme le fait judicieusement remarquer Gabriel Deville,« à tous les points de vue, l'évolution s'opère toujours par le passage d'une forme incohérente à une forme de plus en plus consolidée, d'un état diffus à un état concentré ; et, à mesure que devient plus grande la

concentration des parties, leur dépendance réciproque augmente, c'est-à-dire que, de plus en plus, elles ne peuvent étendre leur activité propre sans le secours des autres.

« Telle est la loi, l'expression constante des rapports d'évolution, que les anarchistes ignorent ou oublient ; et voilà pourquoi, avec leur autonomie illimitée, leur diffusion des individus et leur rejet de toute organisation, de toute cohésion, ils regardent non en avant, mais en arrière, non où nous allons, mais d'où nous venons. »

Tout cela n'empêche pas les anarchistes de prétendre que le développement de la civilisation et du progrès sont favorables à leurs idées.

Kropotkine, entre autres, soutient cette thèse dans sa brochure *l'Anarchie dans l'évolution socialiste*. A entendre le révolutionnaire russe, la tendance du XIX[e] siècle c'est le libre développement des individus, sans entraves de la part des gouvernants.

A l'appui de son dire, Kropotkine cite l'exemple des chemins de fer qui ont été créés par des compagnies particulières. Cela est vrai pour quelques nations, mais pour la Belgique il n'en est pas ainsi ; c'est l'État belge qui, dès 1834, décréta la première ligne de chemin de fer.

Naturellement, des sociétés de capitalistes ont fait de grandes choses, mais le plus souvent elles l'ont fait avec l'appui financier de l'Etat, qui garantissait un minimum d'intérêt aux actionnaires de ces entreprises.

Ce sont des capitalistes qui ont fait l'industrie telle qu'elle est, disent encore les anarchistes, mais si l'Etat avait pris cette initiative, est-ce que les masses ouvrières employées dans l'industrie seraient aussi malheureuses qu'elles le sont aujourd'hui ? Nous en doutons. Partout où l'initiative a été laissée aux individus, la masse a souffert. Toutes les inventions industrielles, au lieu de profiter à tous, comme ce serait le cas si l'Etat était exploitant, n'ont profité qu'aux forts, aux riches, et ont augmenté la somme déjà si grande des souffrances populaires.

Si le crédit avait été organisé par l'Etat, aurions-nous tant de millionnaires faisant aujourd'hui la loi même aux Etats les plus puissants ?

Soutenir le contraire, c'est mentir à la vérité, c'est faire œuvre mauvaise et déloyale !

VI

Si maintenant nous suivons l'évolution de l'industrie, nous voyons une fois encore le même phénomène se présenter à nos yeux.

L'anarchie est possible, compréhensible même, dans l'état primitif de l'industrie, quand l'artisan fait à lui seul tout le produit. Mais au-

jourd'hui, avec le machinisme, la division du travail, l'anarchie, c'est-à-dire l'autonomie individuelle, est un non-sens, une absurdité.

Ici encore,nous devons citer Gabriel Deville (1) car nous ne pourrions mieux dire que lui. La société idéale des anarchistes, dit-il, « est d'autant plus chimérique que nos moyens de satisfaire les besoins humains, que les conditions matérielles de production, ne permettent pas à la liberté individuelle de connaître d'autres règles qu'elle même. Avec la vapeur et le machinisme, avec la division du travail et la concentration des instruments qui en est inséparable, il n'est possible à personne d'agir de son seul gré : le travail réclame, pour s'exercer utilement, la collaboration, méthodiquement combinée et ponctuellement fournie, d'une collectivité de travailleurs abdiquant toute prétention à l'essor spontané de leur volonté. Est-ce que, dans les chemins de fer, l'aiguilleur peut ne pas être astreint à manœuvrer les aiguilles de la façon à lui fixée ? »

La fantaisie individuelle — c'est là tout l'anarchisme — ne peut se concevoir que dans un mode arriéré de production, mais elle ne le peut aujourd'hui où le travail exige de plus en plus un effort collectif combiné d'avance, où chacun a son rôle à remplir à son heure. L'anarchie, en un mot, c'est la négation de toute l'organisation actuelle de l'industrie.

Comment par exemple comprendre l'organisation des chemins de fer en société communiste anarchiste ? Actuellement, comme le fait remarquer Kropotkine, on peut prendre à Madrid un billet direct pour St-Pétersbourg. On roule sur des routes qui ont été construites par des milliers de travailleurs mis en mouvement par une vingtaine de Compagnies ; des locomotives espagnoles, françaises, bavaroises, russes viendront s'atteler à votre wagon. Vous roulez sans perdre nulle part vingt minutes, et les deux cents francs que vous avez payés à Madrid se répartiront équitablement, à un sou près, entre les Compagnies qui ont contribué à votre voyage.

C'est parfait, mais cela a lieu aujourd'hui, d'une part parce que les Compagnies ont intérêt à organiser méthodiquement, disciplinairement, à heure fixe, ce grand service. Mais en système anarchiste où on voyagera pour rien, où l'homme sera libre d'agir à sa guise, à sa fantaisie, obtiendrez vous la régularité dont vous venez de parler ? Pas le moins du monde.

D'ailleurs, qui fixera les heures de départ des trains ? Qui s'entendra avec les individus des autres pays pour régler les correspondances, toute l'organisation en un mot ? Qui décidera que tel jour, à telle heure, tout un personnel de train sera prêt à partir ?

---

(1) *L'anarchisme.*

Pour être logique, personne ne pourra s'occuper de réglementer cela, de commander à Pierre et à Jacques d'être à leur poste à l'heure dite. Compter sur la libre volonté du machiniste et du chauffeur, du serre-frein, de l'aiguilleur pour accomplir ces prodiges, autant rêver de prendre la lune avec les dents. Et notez que cinq minutes de retard dans le départ d'un train de Bruxelles par exemple, peuvent faire manquer la correspondance avec d'autres trains, et qu'un quart d'heure de retard peut aboutir à une catastrophe.

Mais, non, c'est folie que de rêver choses semblables !

D'ailleurs, vous nous la baillez belle avec votre liberté, ô anarchistes ! Ainsi, pour ne pas attenter à la liberté d'un homme, d'un machiniste, en le forçant à être sur sa machine à l'heure dite, vous allez gêner terriblement 800 personnes qui désirent partir avec ce train-là. N'est ce pas absurde ?

Et ce qui est vrai pour les chemins de fer, l'est pour toute la grande industrie où la ponctualité, la discipline même est nécessaire.

L'homme vivant en société retire des avantages que l'homme isolé au milieu de la forêt ne connaît guère. Eh bien, cette somme d'avantages, de bien-être, exige de sa part une peine momentanée.

Rien n'est plus juste ni plus naturel, et l'anarchie pour être appliquée, non seulement nous forcerait à vivre isolés, à l'état sauvage, mais là encore, sans entente, sans discipline librement consentie, je le veux bien, mais discipline quand même, rien ne serait fait, si ce n'est l'esclavage des faibles au profit des forts.

VII

Dans ces conditions, comment comprendre une société basée sur les idées défendues par les communistes anarchistes ?

« Le communisme anarchiste, nous disait dernièrement notre ami le docteur De Paepe, ne serait possible que dans le cas où l'homme pourrait se nourrir de l'air qu'il respire, et à condition qu'il y en ait en quantité suffisante pour tous. Mais du moment où le travail est nécessaire, le communisme anarchiste devient une impossibilité. »

Toute la théorie, d'ailleurs, se base sur l'existence d'hommes intègres, justes, honnêtes, dignes, dévoués à leurs semblables, des saints en un mot. Cela est-il le cas ? Hélas, non !

Certes, nous le savons, les anarchistes espèrent beaucoup transformer l'homme par une éducation meilleure et par un milieu plus favorable. Mais l'éducation ne peut avoir ce résultat, qu'à condition d'être uniforme. Les règles morales que l'on inculquerait aux enfants, devraient être les mêmes partout, pour aboutir à une harmonie nécessaire surtout, là où les hommes ne seraient retenus par aucu-

ne loi et n'auraient pas à craindre une punition, dans le cas où ils feraient mal.

Puis on oublie que l'éducation seule ne suffit pas pour rendre les hommes honnêtes et dévoués à autrui. Les prêtres, de nos jours, prêchent la morale chrétienne, quant à la pratiquer c'est autre chose ! Et il en sera toujours ainsi.

Il est si doux de ne rien faire ! Voir travailler est plus agréable que travailler soi même. Vous aurez beau rendre le travail plus facile,moins long,il y aura toujours des hommes qui aimeront mieux se promener que de travailler,surtout si pour eux le résultat définitif est le même.

L'homme n'est stimulé au travail que s'il y a intérêt, nous parlons surtout ici d'un travail matériel.

L'anarchiste Kropotkine lui même en fait l'aveu dans ses *Paroles d'un Révolté*, et cet aveu est la condamnation du communisme anarchiste.

Ecoutons-le :

« Le serf, dit-il, lorsqu'il travaillait la terre de ses seigneurs, ne savait-il pas d'avance que le seigneur lui prendrait tout ce qu'il récolterait, sauf une maigre récolte de sarrazin et de seigle. — juste de quoi tenir ensemble la chair et les os—; ne savait-il pas qu'il aurait beau s'esquinter au travail, et que néanmoins, le printemps venu, il se verrait forcé de mêler des herbes à sa farine, comme le font encore les paysans russes, comme le faisaient encore les paysans français avant 1789 ! Que s'il avait le malheur de s'enrichir un peu, il deviendrait le point de mire des persécutions intéressées du seigneur ? Il préférait donc travailler *le moins possible*, labourer *le plus mal possible*.Et on s'étonnerait que les petits-fils de ce paysan cultivent infiniment mieux dès qu'ils savent qu'ils pourront engranger leur récolte *pour leur compte* ?

« Le métayer offre déjà un progrès sur le serf. Il sait que la moitié de la récolte lui sera prise par le propriétaire du sol, il est sûr que l'autre moitié, du moins, *lui restera*. Et malgré cette condition — révoltante selon nous, très juste aux yeux des économistes, — il parvient à améliorer sa culture, autant que cela peut se faire par le seul travail de ses bras.

« Le fermier, si son bail lui est assuré pour un certain nombre d'années et si les conditions du bail ne sont pas trop onéreuses, si elles lui permettent de mettre quelque chose de côté pour améliorer sa culture, ou s'il possède quelque capital roulant, fait encore un pas de plus dans la voie des améliorations. Et enfin le paysan propriétaire, s'il n'est pas criblé de dettes par l'achat de son lopin, s'il peut créer un fonds de réserve, cultive encore mieux que le serf, le métayer, le fermier, parce qu'il sait qu'à part les impôts et la

part du bien du créancier, ce qu'il restera de la terre, par un rude labeur, *lui appartiendra*.

« Mais que peut-on conclure de ces faits ? — Rien, sinon que personne n'aime travailler *pour autrui*. »

Ce qu'on peut en conclure aussi, c'est que ces faits sont la condamnation du communisme anarchiste ! Kropotkine n'y aura pas songé sans doute !

Ce n'est pas, hâtons-nous de le dire, que nous ne soyons pas communiste. Loin de là, mais notre communisme, nous l'avons déjà dit, n'est pas la *mise au tas* des marchandises et la *liberté de la paresse*. Le communisme anarchiste, d'après les théories de Cafiero, Kropotkine, Elisée Reclus et autres, se définit ainsi : *de chacun et à chacun selon sa volonté*. Le notre a pour base : *de chacun selon ses facultés, à chacun selon ses besoins*, c'est-à-dire, liberté de consommation, mais obligation de travail.

Actuellement, les travailleurs sont exploités par les capitalistes. Dans les sociétés anarchistes, les travailleurs seraient exploités par les paresseux. Or, exploitation pour exploitation, les travailleurs ne voudront, ne peuvent vouloir, plutôt de celle-ci que de celle-là, toutes deux étant odieuses et abusives.

Pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faudrait un contrôle, afin de mettre en pratique les paroles de Saint-Paul : « Celui qui ne travaille pas ne mérite pas de manger. » Mais contrôle exige organisation et organisation exige réglements, délégués, autorité donc, et les anarchistes ne veulent pas d'autorité, de réglementation.

Aussi, quand on leur fait cette objection, les anarchistes vous répondent qu'ils veulent bien d'une organisation, mais d'une organisation *libre*. Ces organisations libres seraient des réunions de citoyens qui, après s'être mis d'accord entre eux au moyen de délégués, se réserveraient les décisions définitives. Mais c'est de l'autoritarisme cela ! Car il faudra, n'est-ce pas, se conformer à ces décisions prises à la majorité — l'unanimité ne pouvant exister sur toutes les questions —. Que devient dans ce cas la liberté individuelle ?

On arriverait aussi à avoir un tel nombre de ces organisations libres, que nécessairement la guerre, la discorde viendraient se dresser entre elles.

Nous allons plus loin et faisons une concession aux anarchistes. Suposons donc qu'il n'existe qu'un groupe dans chaque Commune, vous voyez que nous sommes larges. Chacune de ces Communes a son autonomie. Mais voici qu'un chemin de fer d'intérêt général, est jugé nécessaire d'une ville à une autre. Qui s'occupera de faire le tracé de cette ligne nouvelle ? Les délégués des Communes intéressées, dira-t-on. Mais qui décidera que telles Communes sont intéressées et telles autres pas ? Aujourd'hui, nous le voyons tous

les jours, quand une ligne de chemin de fer est projetée, il y a toujours un grand nombre de localités qui demandent à ce que la ligne passe par chez elles et quoi que l'on fasse, il y en a toujours qui sont sacrifiées. Puis, qui construira ce chemin de fer ? Chaque Commune sur le territoire de laquelle il passera, fournira-t-elle son tronçon de ligne ? C'est absurde, car dans ce cas il faudrait réunir sur tout le territoire, des hommes universels, sachant tout faire. Non, il est plus simple et plus pratique que ce soit là un service public national, et que des spécialistes soient chargés de la construction des chemins de fer. De cette façon tout ira beaucoup mieux et plus vite.

Du temps des Communes, celles-ci ne se faisaient-elles pas la guerre ? Du temps des corporations, n'y avait-il pas aussi des difficultés, des déchirements inévitables, qui nuisaient considérablement au bien et au développement de ces institutions ?

Les anarchistes ont le grand tort de ne voir dans l'organisation actuelle de la société, que le côté politique. Certes, nous sommes avec eux pour la décentralisation politique, mais ce que nous ne comprenons pas, c'est la décentralisation économique, l'autonomie des individus et des groupes producteurs.

Voter, déléguer ses pouvoirs, c'est abdiquer, disent encore les anarchistes. Mais non, c'est simplifier la besogne, c'est continuer la division du travail. Voter pour le citoyen Pierre pour qu'il se charge du service de l'alimentation dans telle condition déterminée, ce n'est pas abdiquer, c'est charger un seul ou cinquante personnes de faire ce que dix mille individus devraient faire chacun en particulier. Il y a donc avantage et non pas oppression.

VIII

Faut-il parler de la tactique actuelle des compagnons anarchistes ?

D'abord, ils prétendent être les seuls révolutionnaires, et disent que tous les moyens sont bons pour combattre les adversaires de l'émancipation des travailleurs. Mais les anarchistes n'ont pas le monopole de cette façon de juger les choses. Avant qu'on eut parlé d'anarchie et d'anarchistes on a lancé des bombes et des machines infernales. De simples bourgeois républicains, qui n'avaient rien de socialiste, ont usé de ces moyens.

Il y a donc des révolutionnaires, nous parlons de révolutionnaires sérieux, en dehors des apôtres de l'anarchie.

Et cependant, dans les grands centres, beaucoup de travailleurs sont ou se disent anarchistes, tout simplement parce que ceux-ci passent pour être *les plus avancés* dans l'armée socialiste.

Anarchiste, pour eux, est synonyme de révolutionnaire, pas autre chose.

Eh bien, même en étudiant l'anarchisme au point de vue de la tactique de ses partisans, nous ne pouvons leur donner raison.

L'action individuelle est parfois explicable. La mort du Watrin, de Decazeville, aura certainement fait réfléchir plus d'un exploiteur féroce. Mais cet attentat,ou cent attentats de ce genre peuvent-ils apporter quelqu'amélioration au sort de ceux qui souffrent ?

Au contraire, les gouvernants puisent des armes dans ces attentats,pour réduire le peu de liberté dont on jouit encore. L'assassinat d'un patron ne tue pas le patronat, comme l'assassinat d'Alexandre II, empereur de Russie, n'a pas détruit le despotisme moscovite.

D'ailleurs, devant une société organisée fortement, méthodiquement, disciplinairement, il faut élever un groupement méthodique et discipliné des forces révolutionnaires, si on veut réussir.

Toutes les actions individuelles — elles sont bien rares, et la plupart du temps ce ne sont pas des anarchistes qui les font — n'ont pas d'influence, ou celle-ci est insignifiante.

D'autre part, on voit maintenant des compagnons anarchistes préconiser le vol individuel comme moyen révolutionnaire ! c'est enfantin ! Il faut être fou à lier pour soutenir semblables théories. Quant à nous, nous les répudions formellement, car elles font plus de mal que de bien aux idées que ses partisans prétendent défendre.

L'attentat du café Bellecour, à Lyon,est également un acte odieux, criminel. C'est de la démence que de tuer froidement, par principe, une dizaine de personnes inoffensives, sous prétexte que dans ce café il y avait des bourgeois ?

Ce qui est étrange aussi, c'est que dans la plupart des cas, les anarchistes, au lieu de combattre les bourgeois, se contentent de semer la division dans les rangs socialistes. Pour eux, les socialistes non anarchistes sont aussi dangereux que les bourgeois. Ils disent même souvent que nous sommes plus dangereux que les bourgeois. Quelle aberration !

On ne doit pas oublier non plus,que les dirigeants savent exploiter à leur profit,les frasques des compagnons anarchistes,et que ceux-ci, dans bien des cas, sous prétexte de faire avancer l'heure de la révolution sociale, s'en vont faire du vacarme et de l'opposition systématique dans les réunions socialistes,et les jours de scrutin prêchent l'abstension, ce qui fait toujours les affaires des bourgeois exploiteurs !

IX

Pour conclure, rappelons en peu de mots les points que nous avons examinés dans les lignes qui précèdent.

Nous avons tout d'abord fait voir la difficulté qui existe de bien

caractériser, définir, ce que l'on entend par anarchie et les diverses interprétations auxquelles cette théorie donne lieu.

Ensuite, nous avons vu comment il faut comprendre le communisme anarchiste qui, mis en pratique, si la chose était possible, aboutirait nécessairement à l'exploitation des travailleurs par les paresseux.

Nous avons vu aussi que la liberté absolue n'est pas conciliable avec l'état de société ; que les gouvernements, l'Etat, ne sont pas nuisibles, mauvais par nature.

Contrairement à ce que prétendent les anarchistes, nous avons montré, que la théorie communiste-anarchiste est contraire au développement de la civilisation, et incompatible avec l'organisation actuelle de l'industrie.

Enfin, nous avons critiqué la tactique anarchiste,souvent odieuse et impuissante à faire le bien, à faire disparaître les abus.

Au surplus, tout en blâmant les exagérations de faits, nous avons le plus grand respect pour les hommes de cœur et de science qui défendent ces idées de liberté,mêmes poussées à l'exagération, mais nous croyons qu'ils font fausse route.

Nos critiques, si elles ont quelque fondement, pourront peut-être servir à quelque chose. Les anarchistes peuvent les combattre, si elles en valent la peine, et ainsi, tout en essayant de démolir leur idéal,aurais-je rendu service aux anarchistes,qui se plaignent généralement de ce qu'on ne discute pas avec eux !

Louis Bertrand.

Bruxelles, 10 Décembre 1887.



L'INTÉGRAL

DRAME SOCIAL

ACTE PREMIER

SCÈNE PREMIÈRE

Dans une mine de houille, à six cents mètres au-dessous du sol, les mineurs accroupis sur leurs talons, achèvent de déjeuner. De temps en temps, des grondements sourds, des bruits d'averse, des détonations se font entendre.

Groupe de mineurs.

UN MINEUR, (*pliant son couteau*).— Les repas sont courts, quand ils sont si maigres.

UN VIEILLARD.— Bah ! je les ai connus plus courts.

AUTRE VIEILLARD.— Et moi plus gras... Oui, j'ai possédé le coteau qui surplombe la galerie où nous sommes. On m'a chicané, puis spolié. Après avoir fouillé le dessus, de mon soc et pour mon compte, je fouille le dessous, de mon pic et pour le compte d'autrui.

PREMIER VIEILLARD.— C'est la vie. Les gros mangent les petits...

UN MINEUR.— ...Et les petits ne mangent pas.

AUTRE MINEUR.— Eh ! le gamin s'est endormi. Réveillons ce paresseux.

L'INTÉGRAL.— Laisse-le dormir. Il oublie sa peine.

LE MINEUR.— On ne doit pas dormir quand je ne dors pas. (*Frappant le gamin du pied.*) Hop ! lève-toi .. Va demander du tabac pour moi aux gens du chantier voisin.

L'INTÉGRAL.— Pourquoi avoir dérangé cet enfant ? Je t'en aurais donné.

UN VIEILLARD.— Il est bon de brutaliser les enfants. Cela les prépare aux duretés de la vie. De mon temps j'ai été roué de coups ; en suis-je plus mauvais ?

L'INTÉGRAL.— Oui, puisque vous approuvez qu'on fasse à d'autres le mal qui vous a été fait. (*Avec indignation*). Et vous osez vous plaindre de vos maitres !

TOUS.— Ce n'est pas la même chose... Quelle sotte comparaison... Et quelle manie de raisonner sur tout... Parce qu'il a voyagé, il prétend en savoir plus que nous tous...

UN MINEUR.— Allons, au travail !

AUTRE MINEUR.— Nous avons le temps ; nous sommes aux pièces.

LE MINEUR.— C'est précisément parce que nous sommes aux pièces que nous n'avons pas le temps.

L'AUTRE.— Au contraire. Prenons notre temps. Si nous produisions au-delà de la moyenne, la Compagnie abaisserait les prix.

UN AUTRE.— Oui,c'est elle qui fixe les prix de ce qu'elle nous paye.

AUTRE.— Elle fixe aussi les prix de ce qu'elle nous vend, grâce à son économat.

LE MINEUR.— Voilà un établissement bien nommé.

L'AUTRE.— Mal, plutôt.

UN AUTRE.— Cela dépend du point de vue.

UN VIEILLARD.— Voilà trente ans que je travaille pour la Compagnie...

L'INTÉGRAL.— Quel âge avez-vous donc ?

LE VIEILLARD.— Quarante-cinq ans... Et durant ces trente ans, je n'ai jamais eu, à la paye, une pièce de 10 francs dans ma main.

UN MINEUR.— C'est la faute aux femmes. Tandis que nous travaillons, elles vont à l'économat, y achètent des sucreries. Elles boivent le café entre elles.

AUTRE VIEILLARD. (*A part.*)— Et avec les contre-maîtres.

AUTRE MINEUR.— Si, encore. on pouvait avoir des vivres ailleurs. Mais non, faute d'argent, on est contraint de passer par l'économat. Le crédit est une chaîne.

UN AUTRE.— Et une chaîne qui nous attache tous les membres. Même, la Compagnie fait les élections. Elle est toute puissante dans le Conseil municipal, et c'est avec l'argent de la Commune qu'elle entretient les routes dont elle seule profite.

AUTRE.— Chut ! le Contre-maître.

LE CONTRE-MAITRE,(*entrant*).— Qui veut souscrire pour offrir un objet de prix à monsieur le Directeur.

L'INTÉGRAL.— A quelle occasion, cette libéralité ?

LE CONTRE-MAITRE.— A l'occasion de sa fête.— Qui souscrit ?

TOUS, (*sauf l'Intégral*).— Nous tous.

LE CONTRE-MAITRE, (*à l'Intégral*). — Et toi ?

L'INTÉGRAL.— Non.

LE CONTRE-MAITRE.— Ne fais pas autrement que les autres,croismoi. Tu pourrais t'en repentir.

TOUS.— C'est un original... Pourquoi ne peut-il rien faire comme les autres. Est-ce pour faire du tort au chantier qu'il agit ainsi ?... On devrait le chasser de la mine... Outrager un si bon maître !

Le Contre-maître sort.

UN MINEUR, (*à l'Intégral*).— Soit, tu as raison. Mais on a tort quand on a raison tout seul.

Un autre.— Oui, nous pensons comme toi et nous savons que ce ne doit pas être à nous, si pauvres, de lui donner de l'argent, à lui, si riche. Mais il est le maître de nos existences.

Un autre.— Et de celles de nos familles.

Un autre.— Il en est le maître pour les détruire, et non pour les soutenir.

Un vieillard.— C'est vrai. Dans les accidents, les victimes ont toujours tort.

Un mineur.— Et pour tirer, de la caisse formée de nos deniers, le moindre secours, c'est toute une histoire.

Autre mineur.— Les médecins s'entendent avec la Compagnie.

Autre.— Il y a, pour les mêmes maladies, des médicaments d'employé et des médicaments d'ouvrier.

Un vieillard.— C'est la Compagnie qui paye les médecins et les médicaments.

Autre vieillard.— Elle paye aussi les ingénieurs de l'État.

L'Intégral.— Ce n'est pas nécessaire. Quand il y a des enquêtes, vous ne dites pas la vérité aux ingénieurs de l'État, et vous laissez condamner vos camarades.

Un mineur.— Certes. Si nous agissions autrement, on nous chasserait.

Un autre.— Qui donc oserait tenir tête à la Compagnie ? Toutes les autorités dînent chez le Directeur, qui est en même temps le maire, et les gendarmes boivent à son office.

Un vieillard, (*narquois*).— Comme j'avais raison quand je prévoyais que la République ne changerait rien à notre sort... J'ai bien fait de rester réactionnaire : Au moins, je n'ai pas été dupé.

Un mineur.— Au contraire,le curé te paye pour sonner les cloches.

Le vieillard.— Preuve que la religion sert à quelque chose.

Autre vieillard.— C'est l'avis de M. le Directeur. Il a installé des écoles religieuses en face des écoles communales et il nous force à retirer nos enfants de celles-ci.

Un mineur.— Il ne nous force pas, mais il refuserait, à la mine, un garçon qui n'a pas fait sa première communion.

Le vieillard.— C'est la même chose... Que veut-il que nous fassions de nos garçons quand ils deviennent grands ?

L'Intégral.— Vous pourriez changer tout cela, si vous le vouliez. Avec de l'énergie, de la persévérance, vous vous concerteriez, vous vous organiseriez, vous entreriez en relations avec vos camarades des autres bassins d'abord, des autres professions ensuite...

Tous.— Non ! Non ! Chacun chez soi ! Chacun pour soi !

L'Intégral.— Soit. Mais, au moins, organisez-vous, ici, entre vous. Si tous à la fois vous demandiez quelque chose, on ne pourrait vous refuser. L'audace de vos maitres est faite de votre timi-

dité. Souvent, votre attitude les encourage à faire ce que, sans votre complicité stupide, ils n'auraient pas osé.

QUELQUES-UNS.— Il a raison.

UN VIEILLARD.— Bon ! encore des sociétés... On en a fait une, ici, en 1848. Le trésorier s'est enfui avec la caisse. Monsieur le Directeur en a bien ri.

UN JEUNE HOMME.— Eût-il pas mieux valu boire cet argent ?

Un formidable craquement disloque la montagne et défonce la galerie.

SCÈNE II

Sur le plateau, à l'orifice du puits. La foule pousse des gémissements.

Groupe de femmes. Le directeur de la mine.

LES FEMMES.— Sont-ils morts ? Sont-ils vivants ? Attendront-ils de longues semaines, sous la cloche sans air, que la faim les tue une seconde fois. Pauvres eux !... Et nos petits ! Qui les nourrira à présent ? Nous faudra-t-il les prendre par la main et errer ensemble sur les routes, si longues à qui mendie et ne s'arrête que l'aumône reçue ? Pauvres nous !

LES FIANCÉES.— Nous étions si heureuses que le tirage au sort les eût épargnés. Ah ! mieux eût valu qu'ils partissent à l'armée. La guerre est moins meurtrière que la mine. De longtemps nous ne danserons aux ducasses environnantes, car la dernière fois que nous y avons dansé, c'était avec les chers êtres que nous pleurons— et qui, peut-être, de l'abîme, nous appellent.

LES MÈRES.— Quoi ! nous ne les verrons plus ! Cette chair s'est détachée à jamais de notre chair, et, par cette plaie saignante, nos derniers pleurs se sont écoulés. Nos enfants ! nos enfants ! Maudit soit Dieu, qui nous les a pris ! Maudits soient les hommes qui nous les ont faits, puisque nous devions tant souffrir de les perdre... Nos enfants ! nos enfants !...

Le directeur accourt effaré et se fraye un passage dans la foule.

On s'écarte respectueusement. Il s'adresse à un ingénieur. Tous prêtent l'oreille.

LE DIRECTEUR.— Les chevaux sont-ils sauvés ?

L'ingénieur ne répond pas. Il s'apprête à descendre dans la mine pour porter secours à ses hommes. Les femmes l'embrassent en sanglotant et lui recommandent leurs époux, leurs fils et leurs fiancés.

SCÈNE III

Au Cabaret

Mineurs et Manœuvres.

LES MINEURS.— Nos camarades nous ont donné mandat de déclarer la grève.

L'INTÉGRAL.— Tant pis. Avez-vous de l'argent ?

Un délégué.— Non, mais nous sommes tous résolus à mourir de faim, s'il le faut.

Simplice.— On n'a pas besoin d'argent pour se révolter. La grève est une bêtise quand elle est régulière et légale. Vous observez la loi, vous ; les autres non. Ils s'en servent, au contraire, pour vous mater. Si la grève veut assommer les ouvriers qui s'obstineront à travailler, noyer les puits et dynamiter la direction, j'en suis; sinon, débrouillez-vous. Je consens à être victime, mais non pas complice.

Tous.— C'est un fou dangereux... Il compromet notre cause... Quel intérêt a-t-il à parler ainsi ?

Simplice.— Quel intérêt ? Le vôtre.

Un délégué. – Et après ?

Simplice.— Après comme après. Peux-tu être plus malheureux ?

Le Président.— Ce n'est pas sérieux... Le temps presse, agissons. Que voulez-vous faire ?

Ue délégué.— Faisons un programme. Le plus âgé de nous ira le porter au Directeur. Voyons, camarades, dites ce que vous voulez.

Tous.— Oui ! Que la journée soit moins longue... Que les blessés soient indemnisés... Que les vieillards soient retraités.

Les manœuvres.— Et nous ?

Un délégué.— Vous n'êtes pas mineurs. Nous n'avons pas à réclamer pour vous. La direction ne devrait pas vous occuper directement. Vous êtes sous nos ordres : ce devrait être à nous de fixer votre salaire.

L'Intégral.— Vous réclamez la justice pour vous et vous pratiquez l'injustice à l'égard des manœuvres.

Les manœuvres.— Retirons-nous de la grève.

Les mineurs.— Cela nous est égal. Si nous chômons, les manœuvres ne pourront pas travailler.

L'Intégral.— Encore une fois, réfléchissez. Vous n'êtes pas organisés, vous n'avez pas d'argent. Vous serez vaincus.

Un délégué.— Si tu as peur, tu peux te retirer.

L'Intégral.— Oui, j'ai peur, mais pour vous. Réfléchissez. Il est encore temps.

Tous.— C'est tout réfléchi : Vive la grève.

Simplice.— Et mort aux exploiteurs, aux traîtres, (*s'adressant à l'Intégral*) et aux endormeurs.

SCÈNE IV

Place publique

Le directeur de la mine, le préfet, le capitaine de gendarmerie, l'Intégral, employés, mineurs, femmes.

Le Directeur.— Je vous en conjure, Monsieur le Préfet, faites venir de la troupe. Individuellement et en temps de calme, mes

ouvriers sont incapables de mal faire ; mais en ce moment, des meneurs étrangers les affolent, et tout est à craindre. N'est-ce pas votre avis, capitaine ?

Le Capitaine.— Monsieur le maire, je me déclare incapable de contenir ces bandits-là avec six brigades seulement. Et puis, mes hommes sont du pays...

Le Préfet.— Ces braves gens sont très calmes. J'ai causé, tantôt, avec leurs délégués ; ils m'ont semblé ne vouloir que des choses justes et modérées, et je ne vois pas en eux des séditieux.

Un employé, (*accourant*).— Monsieur le Directeur, les grévistes parcourent la ville en chantant et en poussant des cris de mort. Ils ont un drapeau rouge à leur tête.

Le Directeur, (*triomphant*).— Que vous disais-je ?

Le Préfet.— Ceci est grave... Je vais mander les soldats... J'aurais cependant aimé prévenir plutôt que réprimer.

L'employé, (*au directeur*).— Mieux vaut réprimer. La répression, outre qu'elle rétablit l'ordre, a ceci de bon qu'elle décapite l'émeute et la rend impossible avant qu'une génération nouvelle de meneurs se soit formée.

Un autre employé, (*accourant*).— Un télégramme pour Monsieur le Directeur.

Le Directeur, (*lisant*).— « Ne cédez sur aucun point aux grévistes. Annoncez-leur même une nouvelle réduction de salaires. Il faut que la grève dure jusqu'à ce que nous ayons écoulé notre stock.»

Un employé.— Voici les grévistes.

La foule, (*entrant*).— Vive la grève !

Le Directeur.— C'est vous, l'Intégral, qui les menez ! Je croyais que les socialistes sérieux avaient renoncé à organiser des grèves.

Une femme.— Scélérat ! C'est toi qui nous pousses à la grève en nous faisant mourir de faim !

Toutes.— Oui ! A bas l'affameur ! à mort !

Un Gréviste, (*s'avançant*).— Tu m'as chassé, c'est ton droit d'employeur. Mais pourquoi as-tu marqué mon livret de manière à me désigner clairement à tes confrères comme un homme qu'on ne doit pas embaucher.

Le Directeur.— C'est vrai. J'ai marqué votre livret, et j'ai bien fait. Les hommes tels que vous sont des fauteurs de trouble et de désordre ; on doit les écarter impitoyablement, comme des brebis galeuses, du troupeau ouvrier.

Le Gréviste.— Comment vivrai-je, alors ?

Le Directeur.— C'est votre affaire, et non la mienne.

Le Gréviste.— Soit; puisqu'il le faut, je me résignerai à mourir. Mais je ne mourrai pas seul. (*Il décharge son revolver sur le Directeur*).

Le Directeur.— Je meurs.

La foule applaudit et pousse des cris de joie. Puis, soudain, saisis de panique, tous se dispersent. On entend, dans le lointain, la marche régulière et pesante d'une troupe armée.

SCÈNE V.

Chez l'Intégral.

L'Intégral, sa mère, sa fiancée.

L'Intégral.— La grève est vaincue, et les maîtres de la mine m'ont chassé. C'est une excellente occasion pour moi de tenter sur un plus vaste théâtre l'application des principes qu'une étude approfondie des faits, de leur genèse et de leurs relations entre eux m'a révélés. Les novateurs, jadis, se préparaient à leur apostolat par le rêve ; j'ai préparé le mien par l'étude. Cette différence se conçoit. Ils aboutissaient à la béatitude divine, et j'ai en vue le bonheur humain. Ou, plutôt, — car le bonheur est comme le mirage des déserts lybiens : il se recule en s'élargissant à chaque pas que nous faisons vers lui,— j'ai en vue le développement intégral de l'être humain. Ce sentiment ambitieux prend-il sa source dans le vil égoïsme et me fussé-je indifféremment fait le prophète d'une erreur? Non, car l'origine et la fin de mon désir est de me satisfaire, et je sens que l'erreur ne m'eût pas satisfait... Peut-être que mon ambition pourra nuire à la phase de développement en cours actuellement, mais j'aurai quand même concouru à l'amélioration humaine. Les vérités que je veux exprimer seront peut-être plus nuisibles aux hommes du temps présent que les erreurs dont ils se contentent, mais elles me seront encore plus nuisibles à moi-même... Mais qu'importe ! J'ai en moi-même le salaire de ma tâche. Je sais que mon effort sera utile ; cela me suffit. Quiconque possède une vérité doit sentir et sent effectivement en lui-même une force d'expansion mesurée à la résistance qu'il rencontrera... Allons, il est temps de partir.

La Mère, (*entrant*).— Tu pars ! Que vais-je devenir, sans toi ? N'étais-tu pas heureux ici ? Oublies-tu que tu peux vivre oisif, près de moi, sans m'être à charge ? Pourquoi partir ?

L'Intégral.— Ma mère, laissez-moi accomplir ma destinée, sinon je serai malheureux sans que vous en soyez plus heureuse.

La Mère,(*sanglotant,à la fiancée de son fils*).— Ah! viens,chère fille, et puissent tes caresses être plus puissantes que mes larmes.

La Fiancée.— Est-ce là, amant sans foi, ce que tu m'avais promis ! Et n'as-tu pas honte d'abandonner, de trahir celle que, demain, tous se montreront du doigt en se disant: « Qu'a-t-elle pu faire de mal pour que son fiancé l'ait repoussée ? » Est-ce là, de l'honnêteté ?

L'Intégral pleure en silence.

La Fiancée, (*poussant un cri de joie*).— Ah! mère! il pleure! il est sauvé. Il nous reste !...

L'Intégral, (*la face inondée de larmes*).— Mère, je vous aime et je vous vénère ; chère Ève, nulle autre que toi n'eut et n'aura place dans mon cœur. Ce n'est point pour une autre mère et une autre femme que je vous quitte, mais pour que la cupidité et la haine cessent de ravir aux mères et aux jeunes filles leurs fils et leurs fiancés.

Ève.— Que t'importent les autres.

La Mère.— Vis pour nous, comme nous vivons pour toi.

L'Intégral.— Je le voudrais, mais je ne le puis.

La mère, (*avec désespoir*).— Ah ! quand on aime tout le monde, on n'aime personne. Adieu, fils ingrat, je t'aime et je te bénis.

L'Intégral, (*resté seul, à lui-même*).— Ai-je bien fait mon devoir?

SCÈNE VI.

Place publique de petite ville, un jour de marché.

L'Intégral, Simplice, paysans, ouvriers, bourgeoises, soldats, un notaire, un berger.

Un paysan.— Impossible de vendre mon blé.

Autre paysan.— Et moi mes bestiaux.

Le premier.— C'est la faute de l'Amérique du Nord.

Le second.— C'est la faute de l'Amérique du Sud.

Tous deux.— Il faut imposer les produits qui nous font concurrence.

Un ouvrier.— Et je paierai la viande et le pain plus cher. Avisez-vous en, et nous nous révolterons.

Les paysans.— Mais nous nous ruinons.

Les ouvriers.— Et pour ne pas vous ruiner, vous nous affamez.

Les paysans.— Que nous importe votre faim! Nous ne faisons pas du blé pour vous nourrir, mais pour le vendre. Donc, peu nous importe l'acheteur, pourvu que nous vendions.

Les ouvriers.— Que nous importe votre ruine ! Nous achèterons le pain et la viande aux étrangers, et nous mangerons davantage.

L'Intégral.— Vous avez tous raison de vouloir vivre, mais vous avez tous tort de vouloir être seuls à vivre : Si vos intérêts sont séparés, c'est que vos maîtres les ont séparés.

Les paysans.— Parle pour les ouvriers, qui ont des patrons. Nous n'avons pas de maîtres et nous n'en reconnaissons point.

L'Intégral.— Et la routine ? N'est-ce point votre routinière ignorance qui vous réduit à fouiller de vos bras un sol que d'autres fouillent avec des machines, qui vous pousse à déboiser les col-

lines pour y planter follement le blé et la vigne que la sécheresse tuera, qui vous empêche de ne demander au sol que les produits qu'il peut utilement donner !... Un jour, l'ouvrier secouera le joug et gardera pour lui le surplus de produit qui constitue le profit patronal, l'intérêt du capital, la rente. Mais vous, périrez-vous dans votre routine ?

Un paysan.— Nos pères ont toujours agi comme nous agissons. Pourquoi péririons-nous là où ils n'ont point péri.

L'Intégral,— Parce que le progrès, que vous niez, que vous repoussez, d'autres vous l'imposeront. Par le crédit, la finance vous ravit la terre ; et les efforts que vous faites pour vous y rattacher hâtent le moment de votre expropriation. Le jour est proche où vous cultiverez, pour des citadins anonymes et associés, vos parcelles réunies en vastes champs rationnellement cultivés. Vous voulez imiter vos pères dans un monde que, s'ils revenaient, ils ne reconnaîtraient plus ; c'est pour cela que vous êtes condamnés à perdre ce que vous possédez. Et il est bon qu'il en soit ainsi. Vous avez de vos pères l'âpreté au gain, la dureté de cœur et l'étroitesse d'esprit. Beaucoup d'entre vous ont gardé les superstitions de l'antique Gaule, et le prêtre catholique, pour ceux-là, est un homme de progrès. Beaucoup d'entre vous vivent de leur propre fonds et ne connaissent en fait d'industriels que le charron et le taillandier. Les minuscules hameaux où vous êtes disséminés vous tiennent à l'écart du monde pensant et agissant, et vous ne connaissez des villes que le marché, le tribunal et le cabaret. Votre ruine, qui vient à grands pas, vous chassera de vos villages et vous mêlera à la civilisation. Vous perdrez alors vos vices primitifs, et aussi vos vertus ; car vous êtes sobres, probes et laborieux. Vous acquerrez d'autres vices, et aussi d'autres qualités. Vos besoins se multiplieront, et avec eux vos idées... Déjà le nombre des citadins augmente et celui des ruraux diminue. Bientôt les campagnes ne seront plus habitées à demeure, mais occupées par des armées agricoles de passage, aux époques des semailles, du labour et de la moisson.

Les paysans, (*en riant*). Il déraisonne ; il y aura toujours des villages.

Les paysans et les ouvriers reprennent leur dispute. L'Intégral s'approche d'un groupe de ménagères bourgeoises.

Une bourgeoise.— Je ne comprends pas que ces paysans, des gens riches et qui ont de bons principes, s'abaissent à discuter avec des ouvriers, des gens de passage dont on ne sait d'où ils viennent, où ils vont et ce qu'ils sont.

Une autre.— Mais, à présent, même les ouvrières se permettent de discuter.

Une autre.— C'est vrai. Ma couturière, une fille-mère que j'ai

renvoyée dès que j'ai appris sa faute, n'a-t-elle pas osé me répliquer qu'il est plus moral d'avoir un enfant de l'amour, (*avec dégoût*), un bâtard, que de vendre son corps pour de l'argent.

TOUTES.— Quelle horreur!

UNE BOURGEOISE.— Cette malheureuse est tellement égarée par son vice qu'elle ne comprend pas que la seule excuse de l'inconduite, c'est précisément de rapporter de quoi vivre.

AUTRE BOURGEOISE.— Évidemment. Une femme qui obéit à ses sens est une femme de mauvaise vie.

UNE AUTRE.— C'est ce que j'ai dit à ma couturière.

L'INTÉGRAL.— Excusez-moi, mesdames, je suis étranger et je cherche une hôtellerie. Ayez donc l'obligeance de m'indiquer le b......

TOUTES, (*avec indignation*).— Fi ! quelle horreur ! L'insolent, qui ne respecte pas les pudeurs féminines ! Si nos maris étaient là, nous le ferions battre, pour lui apprendre à mieux parler aux honnêtes femmes.

L'Intégral s'éloigne en feignant d'être étonné de l'accueil qui lui a été fait. Il voit passer des soldats. Il s'approche d'eux.

L'INTÉGRAL.— Soit. Ces soldats y vont. Je vais les suivre.

PREMIER SOLDAT.— Vous vous trompez. Nous n'y allons pas.

L'INTÉGRAL.— Par vertu ?

SECOND SOLDAT.— Non, par nécessité. Nous n'avons pas d'argent.

PREMIER SOLDAT.— Et puis, faudrait-il bien nous en vouloir, si nous allions tuer notre ennui dans les mauvais lieux ?

DEUXIÈME.— Oui, c'est à mourir. Et nous ne sommes de la classe à partir que dans deux ans.

PREMIER.— Encore deux ans de misère et d'abrutissement.

DEUXIÈME.— La classe ou la guerre !

L'INTÉGRAL.— Quoi ! vous demandez la guerre ! Même contre des Français ?

PREMIER SOLDAT.— Qu'importe ! Tout, plutôt que l'énervante oisiveté de la caserne.

DEUXIÈME.— Pourquoi cela vous indigne-t-il davantage ? Est-ce que les Allemands ne sont pas des hommes comme nous ?

SIMPLICE, (*survenant*).— Bravo, camarade !... La guerre est une chose infâme, inventée par les oppresseurs des peuples pour détourner ceux-ci de leurs destinées. Il faut abolir la guerre par la révolte. Soldats, brûlez vos casernes, tuez vos chefs et rentrez chez vous.

L'INTÉGRAL.— Ne l'écoutez pas, jeunes gens... La patrie française ne sera plus qu'un mot lorsque l'idée française aura pris possession des cerveaux dans tout le monde civilisé ; mais nous n'en sommes pas encore là... Les maîtres de l'Allemagne, grande nation que j'aime, sont les chefs du vieux monde qui ne veut pas mourir et que je hais. Vous, vous n'êtes pas seulement les soldats de la France : Vous êtes les soldats du droit moderne.

Simplice.— Il n'y a ni droit ancien, ni droit moderne. Chacun de nous porte en soi son propre droit, et lutte contre autrui pour le réaliser. Toute organisation, politique, industrielle ou militaire, est une violation du droit de chacun. Si on déclare la guerre, tirez sur vos chefs.

L'Intégral.— Cet homme est un sophiste. Le droit vient du consentement mutuel et s'il n'existe que chez les hommes libres, il n'existe pas pour ceux qui sont indépendants de tout lien social. Cet homme vous égare ; il vous a parlé de droits et point de devoirs. Le devoir, c'est le droit d'autrui. N'écoutez pas cet homme.

Les soldats.— Nous n'écoutons que nos officiers.

L'Intégral.— Quoi ! s'ils vous ordonnaient de tirer sur le peuple, vous obéiriez ?

Les soldats.— Certes.

Simplice. (*triomphant*).— Voilà le résultat de tes stupides compromissions entre ce qui est et ce qui devrait être. Voilà où te mènent tes subtilités de philosophe. Crois-moi : Ne parle jamais au peuple, il ne te comprendrait pas. Le peuple veut des images et non des pensées. Le monde ne raisonne pas ; il agit.

Un paysan passe dans un élégant cabriolet. Tout le monde se range et salue.

Une femme.— Voilà le plus riche propriétaire de la contrée.

Un berger.— Et riche à bon compte. Il a volé les biens communaux de son village.

Un notaire.— Y a-t-il longtemps de cela ?

Le berger.— Oh ! je m'en souviens à merveille ; il n'y a qu'une cinquantaine d'années. J'y menais mes moutons.

Le notaire.— Cinquante ans ? Alors, vous n'avez plus le droit de le traiter de voleur.

Une femme.— Pourquoi ? Un vol est toujours un vol.

Le notaire.— Il est propriétaire selon la loi et selon la justice.

Tous.— Bah ! Comment cela ?

Le notaire.— La terre n'a pas de valeur par elle même, mais par le travail qu'on y incorpore et qui la rend utilement productive.

Un paysan.— Eh bien, alors, elle est à moi, cette terre contestée, puisque c'est mon grand père, mon père et moi qui avons été successivement les valets de labour de ce richard. C'est notre travail qui est dans ce bien : Je vais le réclamer.

Tout le monde rit. Le notaire, dépité, hausse les épaules.

Le notaire.— Non pas. Votre travail, on vous l'a payé.

Le paysan.— Que nenni ! Le salaire qu'on nous donnait était pris sur le fruit de notre travail. Si le maître nous l'avait payé tout entier, il ne se serait pas enrichi.

Tous.— Il paraît avoir raison.

SCÈNE VII.

A Paris, autour de la Bourse.

L'Intégral, un socialiste, un barricadier, quelques bourgeois, un conservateur, un savant, Simplice, un ivrogne, un journaliste, un boursier.

L'Intégral — O Paris, salut ! ton atmosphère vivifie. Ici, la pensée touche dans son vol les fronts de ses élus, comme ailleurs l'aile rapide de l'hirondelle effleure le front fatigué du laboureur. Ici, le passé formule ses graves enseignements et l'avenir bégaye ses audacieuses espérances. O Paris, ville de la pensée, je te salue.

O Paris, salut ! Les opprimés se tournent vers toi. C'est de tes murs que sortit la légion d'apôtres-soldats qui proclama le droit social par tout l'univers. C'est de ton beffroi municipal que jaillira la flamme écarlate, signal des triomphes futurs. O Paris, ville de la lutte, je te salue.

O Paris, salut ! C'est pour l'humanité que tu combats. Les autres cités font des émeutes quand le pain leur manque ; tu fais des révolutions quand la liberté manque à tous. Quiconque vit de l'ignorance et de la misère d'autrui te hait. O Paris, ville de l'amour, je te salue.

O Paris, salut ! Tes défaites sont des triomphes. Tu déchires tes flancs de pierre pour édifier la cité idéale où n'entreront pas tes enfants martyrs. Ta compassion est toujours active. Le sacrifice est ta loi et l'ingratitude ton lot. O Paris, ville de la souffrance, je te salue.

Il s'approche d'un groupe.

Un Bourgeois.— Moi, monsieur, je suis plus socialiste que vous, mais vous ne me ferez jamais admettre que l'on n'ait pas le droit absolu de jouir des objets qu'on possède.

Un Socialiste.— Ce que vous possédez, d'autres l'ont accumulé. Vous consommez sans produire.

Le Bourgeois.— Mais, en dépensant tout mon revenu, je fais marcher l'industrie.

L'Intégral se baisse et jette une pièce d'argent dans l'égout.

Tous.— Que faites-vous ?

L'Intégral.— Vous le voyez : je fais marcher l'industrie des monnayeurs.

Le Bourgeois.— Ce n'est pas sérieux. On ne peut pas discuter ainsi. Les socialistes sont tous les mêmes, ils ne savent pas au juste ce qu'ils veulent. Tenez, voici un ouvrier ; cela se voit à ses mains calleuses. Sa mine résolue décèle un barricadier. Je parie qu'il est allé sur les pontons.

L'Homme.— C'est vrai ; et je m'en fais honneur.

Le Bourgeois.— Demandez-lui pourquoi il y est allé.

L'Homme.— J'y suis allé parce que j'avais servi la Commune.

Le Bourgeois.— Bien. Mais qu'est-ce que la Commune ?

L'Homme.— C'est les principes, quoi !

Le Bourgeois.— Parfait. Mais qu'entendez-vous par les principes?

L'Homme,(*un peu impatienté).*— Eh bien, la Commune,donc , je vous l'ai déjà dit.

Les assistants éclatent de rire.

Le Bourgeois, (*triomphant*).— Que vous disais-je !

L'Homme.— Eh ! là ! tout doux, mes bons messieurs. Je ne sais pas enfiler de belles phrases pour aligner de beaux raisonnements, mais, en dedans de moi, je sais très bien me dire pourquoi je me suis battu. Et je vais vous le dire tout de go : Je suis allé là-bas, et je suis prêt à y retourner pour que tous les malheureux aient de quoi manger. Voilà mes principes.

Le Bourgeois, (*dédaigneux*). – Ce ne sont pas des principes, cela, mais des appétits.

L'Homme.— Pardon ! M'est avis que les appétits c'est quand on veut avoir seulement pour soi-même,et que les principes c'est quand on veut faire avoir aux autres leur dû.

Autre bourgeois.— Ils sont tous les mêmes. Au fond, ce qu'ils veulent,c'est le partage.

Autre.— Non pas. En 1848, ils étaient pour le partage, mais à présent ils sont pour la communauté.

Un Journaliste.— Vous avez raison tous deux. Ils veulent d'abord tout mettre en commun et faire ensuite le partage.

L'Intégral, (*avec une nuance de mépris*). — Vous devez être un journaliste, vous.

Le Journaliste.— Oui. Vous me dites cela d'un ton peu amical. Que vous avons-nous fait ? Ne vous faisons-nous pas de la réclame, même quand nous vous raillons ?

L'Intégral.— Je vous reproche de travestir nos paroles quand vous prétendez les reproduire.

Le Journaliste.— Nous sommes sincères, cependant, croyez-le.

L'Intégral.— C'est possible, mais vous parlez de choses que vous ignorez.

Le Journaliste.— Nous parlons de tout ainsi. Si nous allions au fond des choses, ce serait long et peu récréatif. Or, le public veut que nous soyons brefs et gais. Est-ce notre faute si vous êtes ennuyeux.

Le Socialiste.— Nous sommes ennuyeux parce que les faits que nous constatons sont tristes. Les drames du travail sont poignants, mais monotones.

L'Intégral. — Oui, la livrée de misère est grise et rien ne ressemble tant à un pauvre qu'un autre pauvre.

Un Économiste.— Et vous êtes pauvres, n'est-ce pas ? parce que vous êtes exploités.

Le Socialiste.— Certes.

L'Économiste.— Si vous vous croyez exploités, pourquoi travaillez-vous ? N'êtes-vous pas libres ?

L'Intégral.— Qu'entendez-vous par la liberté ?

L'Économiste.— J'entends la faculté que possède chacun de se mouvoir dans les limites tracées par les lois. Or, les lois ne contraignent pas plus l'homme au travail qu'elles ne lui interdisent de s'y livrer.

L'Intégral.— Ne faites-vous donc point de différence entre les lois concrètes de la politique et les lois abstraites de la société. Celles-là, certes, n'empêchent personne de louer ses bras, mais si les bras sont trop abondants sur le marché, celles-ci les déprécient ou même les écartent impitoyablement. Dans ce dernier cas, où est la liberté de celui qui loue ses bras et que devient-elle ?

L'Économiste.— Ce sont là des fatalités naturelles. Et vous reconnaissez ces fatalités, puisque vous faites dépendre les inconvénients que vous signalez des lois organiques de l'ordre social, œuvre du temps imposée par les faits, et non des lois politiques, œuvre volontaire et modifiable consentie par les hommes.

L'Intégral.— Et si, exaspérés par ces fatalités qui les affament, les dépossédés pillent les produits dont on les prive et détruisent l'outillage dont on les écarte, n'obéiront-ils pas aux fatalités naturelles de leur propre organisme ? Pourquoi donc serez-vous des premiers à faire intervenir, pour réprimer ces déprédations, les forces que mettent en mouvement les lois politiques ?

Un Conservateur.— Vous, économistes, avec votre vaine science de constatation, et vous, socialistes, avec vos souhaits imprudents, vous êtes les fléaux envoyés par Dieu aux peuples qu'il châtie. Apprenez que hors de la loi divine, interprétée par ses représentants sur cette terre,il n'y a qu'anarchie et oppression...J'ajoute que notre morale est utilitaire,s'il en fut. L'homme qui passe en faisant le bien, ne conclut pas un marché de dupe. Nous promettons le paradis aux sacrifiés, aux dévoués, aux résignés et aux humbles. Nous menaçons de l'enfer les prévaricateurs, les impudiques, les spoliateurs et les égoïstes. Avez-vous rien trouvé de pareil, depuis que votre fausse science bat la terre et les cieux pour tenter d'en chasser notre Dieu inexpugnable ?

Un Savant.— Vous avez été d'admirables gouvernants. Mais, puisque la foi s'en va, force nous est de chercher d'autres principes. La société moderne en a d'inébranlables, car ils reposent sur la science. Or, la science nous enseigne qu'à mesure que le progrès se développe, les inégalités s'accentuent. Les hommes ne sont

réellement égaux que dans les sociétés primitives ; et, là, c'est l'égalité dans l'ignorance et dans l'insécurité. Est-ce à cet état que les socialistes veulent nous ramener? Oui ? Alors, barbares modernes, détruisez l'industrie, la science et l'art, car il y a dans ces choses de funestes germes d'inégalité pour l'avenir. Sinon, résignez-vous. La domination appartient aux plus forts et les plus forts sont les meilleurs. Quiconque se sent vraiment fort, lutte et triomphe. Il a sa place dans la société; il s'y installe et, en s'enrichissant, il enrichit les autres. Il peut donc contempler avec un orgueil exempt de remords les vaincus dont il a semé sa route ; ils n'étaient pas dignes de vaincre, puisqu'ils n'ont pas vaincu... Savez-vous quels sont les hommes qui prêtent l'oreille aux prédications socialistes ? Des infirmes d'esprit et de corps qui s'en prennent à la société du tort que la nature leur a causé, des envieux de toute jouissance, des jaloux de toute supériorité, des paresseux incurables qui reprochent aux alouettes de ne leur point tomber toutes rôties devant le nez. Ceux qui les mènent sont de sinistres ambitieux et des fanatiques plus redoutables encore. Heureusement, ils sont séparés en sectes qui se haïssent et se paralysent. Heureusement encore, l'instruction généralisée fera comprendre au peuple que chacun n'a rien à attendre que de soi-même, que la lutte est aussi normale dans la société que dans la nature ; et les scélérats qui poussent les foules aux massacres n'auront plus avec eux que les déclassés dont je parlais tout à l'heure. Par de justes répressions, la société fera coup double: elle aura la paix et se débarrassera de ses non-valeurs.

Les bourgeois applaudissent.

L'Intégral.— Je serais mal venu d'opposer des arguments de sentiment à un aussi redoutable adversaire. Encore que j'aurais de quoi dire en ce sens, sans sortir des certitudes scientifiques, je ne veux pas être accusé de me transporter sur un autre terrain et c'est sur le vôtre, monsieur le savant, que j'entends vous répondre. Il est vrai que la lutte pour l'existence est la loi de tout le règne organique : mais il est vrai aussi qu'à mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale, on voit de plus en plus les individus de chaque espèce s'associer pour lutter contre les autres espèces. Dans l'ordre politique, la guerre entre familles a été remplacée par la guerre entre tribus, puis entre cités, puis entre provinces, puis entre nations, et il n'est pas déraisonnable de prévoir la fin des guerres européennes. Dans toutes les branches de l'activité humaine, l'association est pratiquée, et, au-dessus de la loi des antagonismes particuliers où votre myopie s'acharne, n'y a-t-il pas une loi de solidarité qui explique la persistance de l'humanité en dépit de ses perpétuels conflits destructifs ?... Et, tenez, même en admettant que

la lutte soit juste, pouvez-vous admettre que les lois interviennent pour armer les uns, désarmer les autres et proclamer ensuite que les combattants sont entièrement libres ? Voulez-vous essayer ceci: On armera également tous les combattants, c'est-à-dire que l'on donnera à tous science et capital égaux, et on les déchaînera les uns sur les autres. Certes, l'inégalité renaitra demain, mais tenez pour assuré qu'elle sera différente. Les maîtres seront devenus les serviteurs et les serviteurs les maîtres...Vous croyez que les fils héritent des vertus acquises de haute lutte par leurs pères? Erreur. N'ayant plus à s'exercer, les facultés des fils s'atrophient et disparaissent comme, chez les animaux, certaines vertèbres devenues inutiles. De même, dans la société, les parasites disparaîtront.

Un Bourgeois.— D'accord, mais qu'appelez-vous parasites ?

Un Boursier (*survient en se frottant joyeusement les mains*).— La bataille a été chaude, mais nous avons réussi à déprécier toutes les valeurs de nos adversaires et à majorer toutes les nôtres. Cette double opération me rapporte cent mille francs. Allons, je n'ai pas perdu ma journée. Vienne encore un événement public heureux, ou un désastre, et je décuplerai mon million.

L'Intégral.— Voilà qui me dispense de répondre.

Un ivrogne vient en chancelant se mêler au groupe.

Un Bourgeois, (*désignant l'ivrogne*).— Tenez, les voilà, ceux pour qui vous rêvez vos criminels bouleversements. Voilà ce qu'il advient d'eux quand ils sont livrés à eux-mêmes. (*A l'ivrogne*) N'avez-vous pas honte et ne feriez-vous pas mieux de travailler !

L'Ivrogne.— Le travail m'ennuie ; je préfère le cabaret.

Simplice.— Il a raison. Et si vous lui prêchez le travail, ce n'est point l'intérêt de la morale, mais votre propre intérêt qui vous dicte vos paroles ; parce que son travail augmenterait votre richesse. Le but de l'homme est le bonheur ; celui-ci trouve le sien dans le vin ; tant mieux pour lui. Ami, je salue ton ivresse et j'envie ta joie.

L'ivrogne s'en vient vomir sur la veste de Simplice. Tous les assistants éclatent de rire.

SCÈNE VIII

Reunion électorale.

Candidats, électeurs, un petit commerçant, l'Intégral, Simplice.

Un candidat.— Messieurs, il est temps, si l'on ne veut pas détruire les liens qui unissent encore entre eux les membres de la famille sociale...

Un électeur.— Famille où les bâtards abondent.

Le Candidat.— ...Il est temps d'allier la tradition monarchique à l'esprit démocratique moderne. Baser la société sur le droit monarchique et sur la religion, et, pour l'application de ces principes,

demander au suffrage universel ses sanctions, voilà ma mission. C'est parce que je crois que là est le salut social que je me présente à vos suffrages.

Bravos et protestations.

Autre candidat.— Messieurs, il faut dompter l'anarchie qui relève audacieusement ses cent têtes hurlantes. Deux fois nous avons sauvé la société, raffermi la religion, rassuré la propriété. . Tout pouvoir vient du peuple, mais comme le peuple ne peut efficacement exercer sa souveraineté, il l'a déléguée à une famille dévouée. Qui veut du dévouement de mon prince votera pour moi.

Bravos et protestations.

Autre candidat.— Messieurs et chers concitoyens, la République est inébranlablement assise, car sa loi essentielle est le progrès continu d'institutions librement consenties. Mais à vouloir hâter des solutions inopportunes, parce qu'elles ne sont point parvenues encore à maturité, on compromet l'avenir. C'est pourquoi, profondément révolutionnaire de principes, je suis, en fait, résolûment conservateur.

Bravos et protestations.

Autre candidat.— Citoyens, ce qu'il vous faut, c'est la République de principes et non la République de forme. Si je suis élu, je combattrai le clergé tout puissant, je ferai élire les magistrats par le peuple, j'imposerai le capital, je démocratiserai l'administration et je détruirai les monopoles et les abus.

Bravos et protestations.

Autre candidat.— Citoyens, de même que chaque individu défend ses propres intérêts, chaque classe, dans la société, est en état d'antagonisme vis-à-vis des autres classes. A nous donc, ouvriers, classe exploitée, de ne confier le mandat législatif qu'à des ouvriers.

Un petit commerçant.— Et moi, citoyen, qui ne suis ni ouvrier ni patron, qui me représentera ?

Le Candidat.— Votez pour celui qui représente vos intérêts.

Le Commerçant.— Ceci est bien vague.

Le Candidat, (*reprenant*).— Comme moyens, il faut des réformes abrégeant la durée du travail, augmentant le salaire, assainissant l'atelier, protégeant la femme et l'enfant, retraitant le vieillard. Cela, en attendant l'organisation de toutes les branches de la production sociale en services publics.

Un électeur.— Mais, et le moyen d'arriver à cette transformation finale ?

Le Candidat.— Je n'en vois qu'un : la Révolution violente.

Bravos et protestations.

Autre candidat.— De même que le précédent orateur, je ne crois

qu'à la force pour opérer la transformation sociale que la révolution industrielle de ce siècle a rendue nécessaire et inévitable. Les hommes n'ont pour mobile que leur propre intérêt, bien ou mal entendu. Ce n'est donc pas en faisant appel aux bons sentiments de chacun que les choses se transformeront. Chaque être a en lui-même le sentiment de sa classe ; donc la lutte des classes, qui remplit toute l'histoire, doit dominer actuellement toutes les luttes politiques, jusqu'à ce que la classe prolétarienne ait à son tour acquis le pouvoir politique et, de ce fait, supprimé la classe capitaliste.

Un électeur.— Comment distinguer les classes ?

Le Candidat.— Est de la classe prolétarienne quiconque est exploité par les capitalistes ; est de la classe capitaliste quiconque vit de l'exploitation de la classe prolétarienne ou approuve cette exploitation. La bourgeoisie ne peut pas opérer de réformes qui allègent la misère ouvrière ; et, toujours, ce qu'elle aura donné d'une main, elle le reprendra de l'autre. Le but à atteindre est donc l'expropriation de la classe capitaliste et l'appropriation sociale des moyens de production.

Bravos et protestations.

Autre candidat.— La République est en danger parce que les institutions monarchiques encore debout entravent son développement. Ceux à qui vous avez confié les destinées de la patrie sont des traîtres et des incapables. Formons un comité de salut public et, quand il en sera temps, le peuple balaiera le gouvernement ; et alors, nous aurons la vraie République. C'est Paris qui fera la révolution, et la province applaudira.

Bravos et protestations.

Simplice.— Je viens protester contre ces révolutionnaires qui combattent les hommes au pouvoir et non le pouvoir lui-même, sur lequel ils espèrent mettre la main... Alors, nous serons encore gouvernés, c'est-à-dire opprimés... Je vous tiens pour les pires ennemis de la Révolution, et je viens proclamer ici que le but à atteindre est l'égalité par le communisme, et la liberté par l'anarchie. Comme moyens, tous les moyens : L'ouvrier qui vole son patron, l'affamé qui pille une boulangerie, l'escarpe qui assomme un passant, la servante qui empoisonne son maître, le désespéré qui tue un heureux trop gras, sont nos propagandistes. Désorganisons tout et prenons comme idéal le contre-pied de tout ce qui est ; et cela est juste, puisque nous souffrons de tout ce qui est. Donc, plus de gouvernement, l'anarchie ; plus de famille, l'amour libre ; plus de propriété, la communauté ; plus de religion, la science : plus de morale, les passions déchaînées et limitées par leur seul assouvissement. Détruisons tout et laissons le monde futur s'édifier de lui-même sur les ruines de l'ancien... Ne votez pas, et vive l'anarchie !

Bravos et protestations.

L'Intégral.—Les orateurs socialistes qui ont parlé,ont vu chacun la question sociale par une seule de ses multiples faces.Tel qui veut ne grouper que les ouvriers, a tort;mais il a raison de vouloir que des réformes,étapes réparatrices pour l'humanité en marche vers le mieux-être,précèdent les transformations nécessaires.Tel qui ne voit dans le développement social qu'une longue guerre économique,a tort; mais il a raison de constater que les nécessités économiques modernes imposent l'association des efforts,et de vouloir que cette association soit sociale et non parasitaire ou exploitée,comme aujourd'hui. Tel qui ne voit que l'insurrection à organiser, a tort ; mais il a raison de prévoir une révolution que l'égoïsme des possédants et l'incurie des dirigeants rend de jour en jour plus inévitable. Tel qui fait appel aux passions anti-sociales pour détruire une société dont il ne veut voir que les côtés défectueux, a tort ; mais il a raison de prévoir une époque où les hommes ne seront plus gouvernés par les hommes,mais où ils s'entendront pour administrer harmoniquement les choses...

Les électeurs.— Il donne raison et tort à tout le monde...Autant dire qu'il parle à tort et à travers, et qu'il ne sait ce qu il veut... Pourquoi est-il venu parler,puisqu'il n'est pas candidat...Et quelles idées seraient les siennes s'il était élu... Nous gardons nos idées dans ce qu'elles ont d'absolu.

L'Intégral.— C'est impossible. L'absolu n'existe pas...

Simplice.— Tu te perds.Réponds que tout est possible au peuple, et qu'il aura le paradis s'il se révolte.

L'Intégral.— Mais c'est une promesse téméraire, irréalisable.

Simplice.— Qu'importe ! Ce n'est point avec des idées complexes qu'on enthousiasme les foules. Crois-moi, laisse au temps le soin de faire la part de nos exagérations forcées, ou cesse de parler au peuple.

SCÈNE IX

Sur le boulevard.

Un crieur de journaux. L'Intégral. Un socialiste.

Le crieur de journaux.— Victoire des radicaux! Tous leurs candidats élus!

Un socialiste.— Enfin! nous voici arrivés à être un parti d'opposition.

L'Intégral.— C'est, pour nous, l'épreuve qui commence.

Fin du premier acte.

(*A suivre*)

Eugène Fournière.

—:o:—

LA
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Depuis plus d'un demi-siècle, l'idée de la participation du travailleur au partage des bénéfices a été lancée dans la circulation, et cette idée n'a pas fait le chemin que promettait l'éclat de ses débuts.

A quoi tient cet échec ? —

Est-il prouvé que l'idée étant vicieuse dans son principe, les applications qui en ont été faites n'ont pu donner que de médiocres résultats ? — Ou bien, sont-ce les applications qui n'ont pas été conduites avec toute la précision nécessaire et qui ont, par cela seul, discrédité la valeur de l'idée ? —

C'est ce qu'il importe d'examiner.

Une chose frappe tout d'abord, c'est que la participation trouve des adversaires dans tous les camps ; aussi bien chez les Économistes défenseurs du Capitalisme actuel, que chez les Socialistes avancés, partisans des théories communistes.

On doit convenir, que dans leurs critiques ces derniers sont logiques et restent d'accord avec leur principes. Le partage des bénéfices implique, en effet, la reconnaissance implicite des droits du Capital. Or, les Écoles communistes ne veulent, à aucun prix, admettre le capital individuel. — Tout au contraire, leur doctrine se résume dans la nationalisation du Capital sous toutes ses formes : argent, sol, matières et instruments de travail — « plus de capital, plus d'intérêts, plus de propriété individuelle. — La terre et l'outil à tous, le travail par tous, la production pour tous. — De chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins. » —

C'est limpide et on s'explique fort bien, que la participation aux bénéfices ne puisse trouver place, à côté de formules aussi exclusivement circonscrites.

Du côté des Économistes que dit-on ? —

Écoutons un des plus autorisés d'entre eux : J. B. Say.

Voici son explication : « un produit est une chose unique et « souvent, beaucoup de personnes ont concouru à sa production. « Duquel de ces producteurs doit-il être la propriété ? — Sera-« ce le propriétaire du sol, le capitaliste, ou le travailleur » ?

L'idée de partage se présente ici avec tant de naturel, qu'on est

tenté de croire, qu'il va entrer de plain-pied dans la théorie de la participation.

— Pas du tout. — Ce serait battre en brèche l'état social dont il s'est constitué le défenseur. Il se hâte de faire une volte-face et s'écrie : « quoique le produit soit l'œuvre d'une multitude de pro-« ducteurs, il est le fruit d'une conception unique : celle de l'entre-« preneur qui a conçu l'idée, et qui a rassemblé les agents néces-« saires à l'exécution. »

— Inutile d'aller plus loin ; voilà le Capitalisme tout entier, peint par lui-même.

Ce serait une erreur de le taxer d'inintelligence ; c'est de sa part une opinion préconçue, un parti-pris ; son siège est irrévocablement fait d'avance ; et,n'ayant pas de bonnes raisons à faire valoir, il est bien forcé d'en donner de mauvaises. Il y a nécessité de position ; toute oligarchie a besoin, par nature,de maintenir au dessous d'elle des couches inférieures qui travaillent à son profit, il faut donc fatalement torturer la logique, si on veut pallier cette exploitation sous une apparence de légitimité.

Devant des oppositions aussi opiniâtrément systématiques, l'idée de participation végète péniblement remorquée par la seule initiative privée ; et,pendant ce temps-là, la masse des travailleurs ne voit venir aucune atténuation à ses misères.

Que l'on considère la participation comme un expédient, ou comme une réforme transitoire,devant conduire à une réforme plus complète et plus perfectionnée, à la rigueur, cela se comprend ; il y a là une question d'appréciation, sur laquelle les avis peuvent varier. — Mais, ce qui se comprend plus difficilement, c'est qu'il n'y ait pas unanimité chez les Socialistes, pour convenir, qu'en tout état de cause, il vaudrait mieux tenter cette réforme,quelque incomplète qu'elle leur paraisse, que de se pétrifier dans une intransigeance de principes sans issue immédiate.

En attendant que l'État rêvé par les Communistes ait un rôle bien défini, et qu'il soit accepté sans opposition,comme le seul entrepreneur, le seul distributeur et le seul directeur de tout travail ; en attendant que l'État ait pris en main, s'il le prend jamais, le Capital tout entier, mobilier et immobilier, il n'est cependant pas sans intérêt de voir,si la conception plus modeste de la participation n'aurait pas pour effet instantané, de modérer et même d'arrêter les empiètements du Capitalisme.

Il semble, que pareille tentative ne manquerait pas d'être favorablement accueillie, par la population travailleuse.

La masse qui constitue la nation, aussi bien le prolétaire que le petit bourgeois, aussi bien l'élément rural que l'élément urbain, le peuple enfin, n'éprouve en général aucune attraction, à servir de

sujet d'expérimentation à des systèmes économiques ou sociaux; dont le plus souvent, il ne comprend pas le premier mot. Les révolutionnaires peuvent bien surexciter les passions des plus exaltés ou des plus misérables ; mais les autres restent froids. Les discussions d'écoles et les entités sociologiques ne leur disent rien, et le moindre résultat palpable fait beaucoup mieux leur affaire. La participation est assez simple et assez dégagée de toute obscurité, pour être de suite comprise et acceptée par le prolétaire.

Quant à la bourgeoisie capitaliste, il serait peut-être moins difficile qu'on ne pense, de l'amener à composition.

En effet, si on examine attentivement ses allures, on sent que, malgré les formules de ses docteurs économistes, elle cherche à faire un pas dans la voie des réformes et parait disposée à accepter une conciliation, sur le terrain de la participation. Bien mieux, le Capital intelligent provoque lui-même cette conciliation ; car, il faut bien reconnaître que toutes les tentatives de participation, qui ont été faites jusqu'à ce jour, sont dues à son initiative.

Le Capital intelligent a compris que l'unique pression de la faim, pour obtenir le concours du Travail, est un jeu qui a fait son temps et qui devient aujourd'hui dangereux. De plus, il a constaté que le travail prend une intensité remarquable, quand il est stimulé par un profit.

Les gueltes, les remises données aux employés, les primes accordées aux contre-maîtres, les gratifications distribuées aux ouvriers peuvent n'avoir d'autre but, aux yeux de certains patrons, que d'amorcer le zèle de leurs subordonnés ; mais, au fond, il y a mieux que cela : c'est une véritable dérogation à la théorie capitaliste, qui attribue tout le profit à l'entrepreneur. C'est, en même temps, une espèce d'adhésion tacite faite au principe de la participation, et une reconnaissance positive, quoique détournée, des droits du travailleur, à une part des bénéfices.

Le Capital, dira-on, n'obéit dans cette circonstance, qu'à l'impulsion de son propre intérêt; ce n'est plus un acte d'équité qu'il accomplit, mais une simple spéculation.

— D'accord ! —

Il serait puéril de demander au Capital, un désintéressement qui n'est pas dans sa nature ; l'essentiel est de noter le fait, et de chercher quels seraient les moyens propres à accélérer cette première impulsion.

Du reste, il faut être impartial : à côté des égoïstes du Capital, il en est d'autres qui ont résolûment accepté le principe de la participation ; et, ils seraient certainement beaucoup plus nombreux, si la formule de cette réforme avait été clairement exposée, ou plutôt si elle avait été véritablement trouvée.

Il n'y a pas à se dissimuler que tout ce qui a été fait dans ce sens, l'a été d'une manière empirique. Dans presque tous les cas, c'est la concession d'un prorata quelconque consentie par le Capital, au profit du Travail ; mais, cette concession laisse en dehors toute idée de droit ; c'est une faveur octroyée, faveur précaire et facilement révocable, comme tout ce qui naît du bon plaisir. Le Capital, inutile de le dire, conserve toujours la très grosse part et se considère comme extrêmement généreux en abandonnant les miettes. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable, c'est qu'en agissant ainsi, le Capital est réellement autorisé à s'adresser toutes sortes de congratulations, pour cette générosité insolite ; puisque, d'après notre organisation économique, il ne doit légalement rien au Travail, rien que le salaire convenu ou imposé.

Si on examine les procédés de participation qui ont été, jusqu'à ce jour, employés, il est facile de se rendre compte, que la question reste encore enveloppée d'obscurité, et qu'aucun principe vraiment scientifique n'a été émis.

Étudions ce qui se passe à Paris, où les essais ont acquis leur maximum de développement, et on va voir de suite,que le problème est loin d'être résolu.

Dans certaines Administrations importantes, dans la plupart des Chemins de fer et des Compagnies d'assurance, dans la Compagnie des omnibus, dans certaines Maisons industrielles importantes, la préoccupation, qui semble avoir partout dominé, est celle de créer un fonds de retraite pour les travailleurs.

C'est, assurément, une préoccupation très respectable.

Examinons comment on a procédé à sa réalisation.

Partout, nous voyons les Caisses de retraites alimentées par une retenue faite sur les salaires, à laquelle vient s'adjoindre une contribution prélevée par le Capital, sur ses propres bénéfices.

Ce qui se passe pour les Caisses de retraites, se passe également pour les Sociétés de secours mutuels, qui suivent exactement ou à peu près les mêmes errements.

En réalité, c'est le Travail qui économise sur son salaire et le Capital vient faciliter cet acte de prévoyance, en l'aidant de ses deniers.

Etant donné l'état de vassalité dans lequel se trouve aujourd'hui le Travail, il est certain que ces sortes d'institutions ont une réelle importance ; mais, il est non moins certain que ce n'est pas là de la participation aux bénéfices, dans le sens complet du mot.

En somme, autant de maisons, autant de mesures différentes. On sent que c'est la période de tâtonnement et d'indécision ; tout est subordonné au bon plaisir ou à la générosité du fondateur, ainsi qu'aux conditions spéciales qui régissent la marche des établissements.

Presque toujours on trouve des clauses résolutoires et des prescriptions imposées.

Prenons quelques exemples.

Dans l'importante Fonderie créée par M. Piat, une Caisse de retraite alimentée par les ouvriers, assure 180 francs de retraite, à 60 ans d'âge — La maison complète jusqu'à 360 francs ; *mais, seulement, pour ceux qui ont travaillé 20 ans dans ses ateliers, en une ou plusieurs fois.*

Chez Pleyel-Wolf et Cie, la maison ne fait pas de retenue sur les salaires, et accorde 365 francs de pension, *après 30 ans de service.*

La maison Hachette n'a créé aucune institution particulière de prévoyance ; mais, comme encouragement, chaque fois qu'un employé verse 10 francs à la Caisse nationale des retraites, elle ajoute 5 francs affectés au même usage.

La Compagnie du gaz, ne fait pas de retenue, elle a constitué une importante annuité, pour assurer des retraites à ses employés.

La maison Christophle distribue des livrets de Caisse d'épargne de 150 francs, qui reçoivent des additions successives, *après certaines périodes de présence* (1).

Inutile de multiplier davantage les citations, disons seulement, que sur les 50 maisons, ou à peu près, qui ont établi à Paris différents systèmes de Caisses de secours ou de retraites,il n'y en a pas deux qui aient une organisation identique. Cette réflexion n'est pas une critique à leur adresse. tant s'en faut ; il n'y a au contraire qu'à les féliciter de leur initiative. Ce qui est déplorable,c'est qu'une question aussi importante n'ait pas encore trouvé une organisation, qui lui permette de multiplier la valeur des résultats, par la concentration des efforts individuels.

Si maintenant, on passe aux Établissements qui ont franchement accepté la participation, on retrouve encore la même diversité d'application.

Les uns distribuent à leur personnel 10 pour cent, les autres 15, 20 ou 25 pour cent des bénéfices ; mais, sur quelles raisons spéciales est basée cette proportionnalité, rien ne l'indique et il est vraisemblable, qu'elle n'a d'autre origine, que le bon vouloir primitif du fondateur.

Cependant, une exception doit être faite en faveur d'une formule qui a été appliquée, en 1865, par M. Bord, fabricant de pianos, qui est en vigueur dans l'Imprimerie Paul Dupont, et qui a reçu l'adhésion de M. Godin, l'éminent fondateur du Familistère de Guise, puisqu'il l'a également appliquée dans ses Établissements.

(1) Nous omettons à dessein la maison Leclaire, dont l'organisation mérite une études péciale.

Cette formule pose comme règle invariable, que les bénéfices nets doivent être partagés, entre le Capital et le Travail, dans une proportion qui est représentée d'un côté, par le chiffre des intérêts payés au Capital, et de l'autre, par le chiffre des salaires payés au Travail.

Si la somme des intérêts est à la somme des salaires, comme un est à deux, les bénéfices doivent être partagés dans cette même proportion de un à deux.

Il y a dans cette formule quelque chose de mathématique, qui lui donne une allure scientifique séduisante à première vue.

L'idée repose sur ce raisonnement extrêmement simple : « puisque l'intérêt est la rémunération du Capital, comme le salaire est la rémunération du Travail, la répartition du profit, résultant de leur action commune, ne peut manquer de trouver là une donnée d'une incontestable exactitude, pour évaluer ce qui revient à chacun. »

Le raisonnement est en effet, d'une remarquable lucidité, malheureusement, il pêche par la base.

Les limites de cet article ne permettent pas d'en faire, par le menu, une critique complète il suffit, pour l'instant, de faire remarquer, qu'il faudrait, avant tout, prouver ce que cette formule admet « *à priori* » : à savoir, que la rémunération payée sous forme d'intérêts et de salaires, est bien réellement la représentation exacte du concours effectif du Capital et du Travail, dans la production des bénéfices.

En ce qui concerne le Travail, il n'est pas besoin d'insister pour démontrer que semblable supposition ne peut tenir un instant debout.

Donc, si la formule est, dans certaines circonstances particulières, susceptible d'être régulièrement appliquée, il n'en est pas de même dans tous les cas, loin de là. Elle est inacceptable parce qu'elle ne supporte pas la généralisation.

D'après tout ce qui précède, on voit que la participation se trouve placée entre le désaveu des Économistes, la réprobation des Socialistes-communistes et l'indifférence ou l'indécision de la grande majorité des producteurs. Elle n'a eu, jusqu'à présent, pour promoteurs que certains industriels consciencieux qui ont su, cela n'est pas douteux, en faire quelques applications ingénieuses, mais incomplètes et conçues seulement en vue d'une adaptation à leurs entreprises particulières. Quant à trouver une loi générale, qui permette de calculer avec précision la proportionnalité du partage entre le Capital et le Travail, personne n'y est encore parvenu.

On comprend que dans de semblables conditions, il n'est pas étonnant que l'idée n'ait pu sortir de la période vague des expérimentations isolées, ne reposant sur aucune assise véritablement scientifique ni pratique.

L'initiative privée peut assurément, dans certaines occasions,

généraliser un progrès et le faire si bien entrer dans les mœurs, qu'il y acquiert, par l'usage, une notoriété équivalente à celle que lui procurerait la loi. Mais ici, ce n'est pas le cas.

Ou bien, les Capitalistes, qui ont mis en pratique la participation, ont été trop peu nombreux et leur exemple n'a pu avoir assez de retentissement pour être connu et suivi ; ou bien, ces initiateurs, se trouvant tous à la tête de maisons importantes, en pleine prospérité, leur tentative n'a été considérée par les maisons de moindre valeur, que comme des essais fantaisistes, n'ayant d'autre objectif que la recherche d'une popularité douteuse.

Il est permis de croire que, pécuniairement, la participation n'a pas été préjudiciable à ses auteurs, — au contraire — mais, le profit qu'ils en ont tiré n'a pas sauté, d'une manière assez évidente, aux yeux de ceux qui, par position, étaient appelés à suivre cet exemple. Si, il eut été bien prouvé que la participation entraînait avec elle une augmentation correspondante de profits, l'appât du lucre aurait vite eu raison de toutes les hésitations ; et on aurait vu le Capital offrir une part au Travail, avec une ardeur égale, à celle qu'il met aujourd'hui à la lui rogner.

Quoi qu'il en soit, il est bien avéré que les essais faits dans ce sens sont, il est vrai, tout à l'honneur de ceux qui les ont tentés ; mais on ne peut nier qu'ils n'ont pas été assez puissants, pour provoquer un mouvement d'opinion suffisamment énergique.

La participation en est encore aujourd'hui à peu près au même point qu'à ses débuts ; et il en sera toujours ainsi, tant que cette participation sera considérée comme une faveur facultative, au lieu d'être considérée comme un droit.

Pour sortir de cette immobilité, il faut donc reprendre l'idée « *ab ovo* » et poser résolûment la question sur le terrain légal et sur le terrain des principes, c'est ce que nous allons essayer de faire.

***

Quand on examine attentivement le fonctionnement de l'acte destiné à assurer la vie matérielle des Nations, on se demande, avec étonnement, comment il peut se faire que l'Humanité en soit toujours à se débattre, sans parvenir à sortir de l'ornière où elle s'est primitivement engagée.

C'est toujours le même fait, dénaturé par la même iniquité.

Le fait c'est la production, l'iniquité c'est la fausse répartition du produit.

Un grain de blé donne naissance à un épi, il n'y a là qu'un phénomène ordinaire de la vie universelle. Pour produire cet épi, il faut simplement le grain de blé et la terre qui le féconde. — Mais, si l'ensemencement a été fait de la main d'homme, si le concours

humain a préparé et surveillé la fécondation, alors, la question change de face, l'idée de récolte surgit et c'est là, que commencent les difficultés sociales.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui comme il y a un siècle.

Toute production humaine peut se synthétiser dans l'exemple que nous venons de donner ; car toute production a pour objectif une récolte, une plus-value, un bénéfice à obtenir : un épi pour un grain.

A qui, en bonne justice doit appartenir cet épi ? —

Le Capitalisme répond : au Capital ; le Socialisme, au Travail ; la Participation dit : à ceux, quels qu'ils soient, qui ont contribué à le produire.

Quels sont aujourd'hui ces producteurs ?

Nous voyons bien le Travail jouer toujours le même rôle actif ; et, de ce côté, il ne peut y avoir la moindre hésitation. Mais, le Travail n'est pas seul. — Nous sommes bien forcés de prendre les choses comme elles sont,le Travail n'est pas seul parce que la terre et le grain sont entre les mains du Capital et qu'il nous faut compter avec lui.

Nous savons que beaucoup professent que cette possession n'est qu'une usurpation. — Tout en admettant, sans peine, ce qu'il y a de fondé dans cette allégation, nous nous contenterons de faire remarquer que cette étude a pour objet, non pas de chercher la meilleure méthode, pour arriver à une révision immédiate et révolutionnaire de la propriété individuelle ; mais, de voir, si on ne pourrait pas atteindre ce but, progressivement et sans violence, par une modification rationnelle dans la répartition des produits.

Donc, en fait, sinon en théorie, il faut admettre deux facteurs de production : le Travail et le Capital, d'où résultent deux intérêts qui, à la rigueur, peuvent être considérés comme connexes pour produire, mais qui deviennent rivaux, dès qu'il y a lieu de partager le produit.

Remarquons, qu'à droite, comme à gauche, pour les Économistes officiels, aussi bien que pour les Socialistes avancés, cette définition ne saurait soulever d'objection sérieuse ; car il est parfaitement indéniable, qu'une plus-value ne peut naître que de l'action combinée du Travail et du Capital, autrement dit de l instrument et de sa mise en œuvre. — Le Capital, pris dans sa véritable acception, c'est-à-dire, dans le sens de sol, matière et outil, est donc aussi indispensable que le Travail lui-même. — Si quelques Écoles socialistes l'ont attaqué et l'attaquent encore avec une certaine virulence, c'est seulement, à cause de la forme individuelle qu'il revêt actuellement. — Ce n'est pas, à proprement parler,le Capital qui est ainsi pris à partie ; mais le Capitalisme, ce qui est bien différent. Le

Capital est mis hors de cause et la critique des Socialistes repose seulement sur ce point : de déterminer lequel doit le posséder et le mettre en jeu,de l'État, ou de l'individu. — Nous n'avons pas à traiter cette question et pour notre argumentation, nous nous contentons de prendre acte, que si l'indispensabilité du Capital et du Travail est ainsi reconnue, le droit pour chacun d'avoir part au produit, découle de lui-même.

Le problème se simplifie alors et vient militer en faveur de la Participation qui nous dit : « *une production avec plus-value ayant été obtenue* ; *deux agents*: *le Capital et le Travail, ayant seuls contribué à cette production, la plus-value doit obligatoirement être attribuée à ses deux producteurs* ».

C'est clair et c'est simple.

Si on pousse plus loin la conséquence et qu'on demande dans quelle proportion se fera le partage ; la réponse sera tout aussi simple : *part égale à concours égal, parts proportionnelles, si les concours ont été d'inégale importance.*

Voilà, croyons-nous, le point de droit théoriquement établi. On trouvera peut-être que nous insistons plus qu'il est nécessaire, sur ce point, que le bons sens et que l'instinct d'équité suffisent pour résoudre ; mais,nous répondrons que nous marchons là sur un terrain,où les partis-pris sont fréquents ; aussi bien en faveur du Travail qu'en faveur du Capital ; et, qu'il importe de bien préciser les données du problème, pour attribuer à chacun ce qui lui est légitimement dû.

Ici, il est rare, si on n'y prend garde, qu'on n'aille pas se heurter à quelque équivoque : et de part et d'autre, on ne se fait pas faute d'épiloguer sur les mots.

A chaque pas, on trouve des formules qui se contredisent, qui se heurtent, qui se détruisent et qui, la plupart du temps, sont incomplètes et ne donnent que des demi-définitions.

Quand la science économique officielle nous dit : « *sans Capital, pas de Travail* », on sent bien qu'elle n'en croit rien et qu'elle n'a d'autre vue, que de donner un semblant de légitimité, à la suprématie du Capital.

Les Socialistes retournent la phrase et répondent : « *sans Travail,pas de Capital* », ce qui n'a pas besoin de se démontrer.

En somme, si on veut rester dans la question de production pratique, nous ne croyons pas qu'il soit permis de considérer l'un quelconque de ses deux facteurs, comme étant un rouage accessoire. La réalité, c'est que les deux se complètent et ne sont que les parties d'un même tout, destinées à rester indissolublement unies, sous peine d'impuissance, ou de périlleuses éventualités. — Notre situation présente en est la preuve irréfutable.

Mais, union ne signifie ni absorption,ni sujétion ; union signifie

concours volontaire et droits réciproques.— Ce sont là les vrais principes qui doivent servir de base à la participation, si on ne veut pas qu'elle s'effondre dans un piteux avortement.

Cette nécessité d'union, les Économistes, dits libéraux, sont bien forcés de la reconnaître et ils écrivent : « le Capital et le Travail ne peuvent rien, l'un sans l'autre ; placés, par nature,dans une *dépendance réciproque*, ils doivent tendre constamment à *s'associer.*»

L'aveu serait bon à retenir et voilà une profession de foi, qui nous dispenserait de tout autre argument, si la pratique venait confirmer la théorie.

Seulement, on sait que les Économistes sont doués d'une imagination féconde et ce ne sont pas les formules qui leur ont jamais fait défaut. On peut même ajouter, qu'assez souvent, leurs formules définissent des principes d'une moralité irréprochable et qu'on s'étonne de leur voir admettre, tant ils sont en désaccord avec les conséquences qu'ils en tirent. — Avec eux, les prémisses peuvent être parfaites, c'est toujours dans la conclusion que leur logique bifurque et glisse lestement par la tangente.

Quand on leur observe : « mais, cette association dont vous proclamez l'obligation, pourquoi donc ne la réalisez-vous pas » ? — Ils répondent : « elle est faite, est-ce que le Capital et le Travail fonctionnent l'un sans l'autre ? » « Associer » est tout bonnement le mot poli qui vient, à titre de doucereux euphémisme, masquer l'autorité tyrannique, que s'est arrogée le Capital.

Pour les gens simples, qui ne sont pas Économistes et qui se contentent de n'avoir que du bon-sens, le mot a une toute autre signification. — Dans une association normale, les intéressés peuvent discuter librement leurs intérêts ; et, les profits, au lieu d'aller entièrement à celui-ci ou à celui-là, sont partagés entre tous, dans une proposition convenue et supposée équitable. — Quand deux Capitalistes s'associent, il n'est pas ordinaire que l'un cède à l'autre la moindre parcelle de ses droits, par la raison qu'ils marchent de pair et ont tous deux voix délibérative au chapitre.

En est-il de même de cette prétendue association du Capital et du Travail ? — On aperçoit clairement le Capital s'y faire la part du lion ; mais on ne distingue guère la part du Travail.

En réalité, quoi qu'en disent les docteurs officiels, le Travailleur est-l'associé du Capitaliste, à peu près comme le bœuf qui traine la charrue est l'associé du laboureur.

Et, c'est justement parce que cette association a été faussée et qu'elle n'est que nominale, qu'il est urgent d'en faire une réalité et de lui donner la protection de la loi.

(*La fin au prochain numéro*). P. Boilley.

L'ACADÉMIE ET LE SOCIALISME [1]

Le socialisme a occupé, le 17 Décembre dernier, l'Académie des sciences morales et politiques.

Si l'Institut était resté fidèle à l'esprit qui animait ses fondateurs, la chose en soi serait toute naturelle. Le socialisme remplit déjà le monde entier ; il a dans toutes les langues une littérature bien à lui ; il a déjà révolutionné de fond en comble l'économie politique et il révolutionne en ce moment même toutes les sciences. Rien donc de plus simple que de voir l'Institut consacrer ses séances à l'étude du socialisme.

Fondée par la convention en 1794, sur un rapport éloquent de Lakanal, rapport tout plein des souvenirs encore récents de l'Encyclopédie, l'Institut était, avant tout, voué au progrès des sciences. Il resta fidèle à son magnifique programme jusqu'en 1803, où un décret du consul, qui préparait alors son empire par une campagne farouche contre les idéologues et surtout contre les idées, le supprima presque, en même temps qu'il faisait disparaître les écoles centrales d'arts et de métiers et qu'il promulguait les articles organiques du Concordat. Le futur empereur comprenait qu'un empire ne peut s'établir que sur des classes privilégiées. C'est pourquoi il effaçait d'un trait de plume tout ce que la Convention avait fait en vue de l'éducation nationale. On doit le regarder comme le créateur habile et prévoyant de cette caste bourgeoise, à laquelle Pierre Leroux a donné le nom de *Ploutocratie* qui lui restera dans l'histoire. Avec un Institut vivant, avec une éducation réellement nationale, c'est-à-dire ouverte à tous et à toutes, il n'y avait point de castes possibles, partant point d'empire.

La monarchie bourgeoise, expression exacte de la ploutocratie,

(1) Nous avons publié dans notre précédent numéro une pétillante réponse à M. Jules Simon, de notre excellent ami Fournière. Trop tard pour être inséré dans le même numéro, nous arriva sur le même sujet le présent article. Fournière prit la parole au nom des néo-socialistes ; le citoyen Desmoulins, gendre et disciple de Pierre Leroux, répond au nom des précurseurs socialistes, que l'Académicien assagi picota de ses flèches légères, mais quelque peu émoussées. La diversité des points de départ fait qu'il n'y a pas répétition ; aussi insérons-nous volontiers l'article de l'ancien Conseiller municipal de Paris, ne nous préoccupant que des convenances de nos lecteurs. Nous laissons à l'auteur l'entière responsabilité de ses appréciations notamment lorsqu'il affirme que le *Circulus* de Pierre Leroux est une suffisante réfutation de la doctrine de Malthus.

(La Rédaction).

osa cependant rétablir l'Institut en 1832 ; mais elle eut soin de le placer sous une étiquette singulièrement compromettante : elle lui donna le nom d'Académie, et les cinq sections de l'Institut, réorganisées et complétées par le décret impérial du 14 Avril 1855,devinrent autant d'Académies.

Or l'Académie française, fondée par Richelieu, dans une pensée de conservation, a toujours été hostile à tout progrès. Elle avait fait le procès du *Cid*, traité en paria La Fontaine. exclu le bon abbé de Saint-Pierre, que son zèle pour la paix avait rendu odieux à Louis XIV et à ses courtisans ; elle avait traité notre langue en langue morte et condamné toutes les idées nouvelles à titre de néologismes dangereux. On comprend que ceci devait tuer cela ; que l'Institut devait se voir étouffé par l'Académie.

Du moment où ce corps cessait de donner asile aux sciences nouvelles, il devenait sans danger pour la monarchie et pour l'ordre bourgeois. Au contraire, il pouvait être agréable aux classes privilégiées et aux écrivains à leur solde, de posséder un centre où l'on pourrait se réunir pour médire des idées, centre que les Anglais appelleraient irrévérencieusement *chatter-box* — en bon français, boîte à cancans.

Ce n'était donc pas à son titre de science nouvelle, que le socialisme pouvait occuper les loisirs de nos académiciens. Incapables de saisir dans son ensemble cette conception originale et puissante, ils n'en voulaient faire que la caricature. Ils ressuscitèrent simplement Jérôme Paturot, et chargèrent leur secrétaire perpétuel, M. Jules Simon, de leur résumer non point les œuvres des maîtres du Socialisme, mais les cancans que feu M. Louis Reybaud avait faits à leur sujet.

I

Le choix de M. Jules Simon était heureux; nul homme ne pouvait se complaire davantage à ce genre de commérage. Jamais le digne secrétaire de l'Académie ne se fût occupé de M. Louis Reybaud, si parmi les travaux médiocres et trop nombreux qu'il a laissés, ne se trouvaient les « Etudes sur les réformateurs socialistes. »

M. Jules Simon se délectait à la pensée de pouvoir, sous le couvert d'un mort, renouveler les attaques mesquines, mais perfides, dirigées par la presse bourgeoise, contre les fondateurs du socialisme.

Diminuer des morts illustres en dissimulant les grands côtés de leur caractère, leur génie, leur dévouement absolu, la générosité de leurs vues,le bien fondé de leurs revendications et l'immensité des résultats obtenus grâce à leurs idées,et en même temps,dénoncer leurs disciples survivants, de manière à faire du glorieux nom du socialisme une sorte d'épouvantail, tel était l'objectif réel de M. Jules Simon,quand il présentait à ses collègues, avec une apparente bon-

homie, sa « Notice historique sur la vie et les travaux de M. Louis Reybaud. »

Evidemment, laissé à lui-même, M. Jules Simon avec sa grande connaissance des faits et des systèmes contemporains, eût adopté une classification plus méthodique ; mais, obligé par son plan de suivre Louis Reybaud dans ses études, il confond maîtres et disciples, systèmes, œuvres et écoles.

Dès 1842, Flora Fristan, dans son beau livre intitulé : *Promenades dans Londres*, considérait le socialisme comme un fait triple, dû à trois hommes de génie ; Saint-Simon, Robert Owen, Charles Fourier. Cette classification a été reprise par Pierre Leroux, dans l'*Espérance*, publiée à Jersey en 1857. Victor Hugo la donne de son côté dans *les Misérables*. M. Reybaud, qui publiait sans études sérieuses ses analyses dans la *Revue des Deux Mondes*, ne s'était imposé aucun ordre. M. Jules Simon se contente de suivre son modèle. C'est pourquoi sa notice, tissu d'anecdotes ou plutôt de racontars plus ou moins malveillants, n'a rien de commun avec un exposé quelque peu sérieux du socialisme.

Il débute par une erreur; il écrit : « M. Louis Reybaud, qui ne se vante jamais, dit qu'il a eu le triste honneur d'introduire le mot de socialisme dans la langue française.» Or, M. Louis Reybaud se vantait : le mot socialisme est la traduction du terme anglais *socialism*, forgé dès 1820 par Robert Owen pour définir ce qu'il appelait « l'arrangement social rationnel ». Saint-Simon dans *le Producteur*, et les écrivains socialistes du temps; Pierre Leroux dans *le Globe* et Considérant dans *la Phalange*, furent induits tout naturellement à introduire ce mot dans notre langue, en rendant compte des travaux et des expériences de Robert Owen.

En face des socialistes, M. Jules Simon se trouve dans un embarras qu'il dissimule avec peine. Il reconnaît que Platon, Thomas Morus et Fénelon sont des prédécesseurs glorieux du socialisme. Il ne peut s'empêcher de mettre en lumière la grandeur du caractère de Saint-Simon, qui dès l'âge de dix-sept ans se faisait rappeler chaque matin qu'il avait « de grandes choses à faire ». Il le montre servant sous Washington, devenant colonel à 23 ans, quittant l'armée une fois la campagne glorieusement finie et rêvant de fonder une grande école scientifique et un grand établissement industriel. Il dit : « Saint-« Simon n'avait que dix-neuf ans, quand il envoya au vice-roi du « Mexique un mémoire sur la jonction des deux Océans au travers « de l isthme de Panama. Il trafiqua pendant la Révolution sur les « domaines nationaux ; il lui fallait de l'argent, comme moyen d'ac-« tion. A peine enrichi, il s'entoura de savants dont il fut le Mécène. « Il se maria pour étudier le mariage, vécut un an dans le luxe et « acheva de se ruiner. Le grand seigneur, l'ancien spéculateur en

« richi fut contraint d'accepter une place de copiste au Mont-de-« Piété qui lui rapportait mille francs par an. Il se passait de feu en « hiver et vivait de pain et d'eau pour fournir aux frais d'impression « de ses livres.»

Puisque M. Jules Simon rappelait la pauvreté de Saint-Simon en 1812, il aurait dû citer les propres expressions de celui que Béranger appelait « le prophète.» Les membres de l'Institut auraient pu être frappés de paroles comme celles-ci que Saint-Simon écrivait alors à un ami : « Depuis quinze jours, je mange du pain et je bois de l'eau ; « je travaille sans feu, et j'ai vendu jusqu'à mes habits pour fournir « aux frais des copies de mon travail. *C'est la passion de la science « et du bonheur public, c'est le désir de trouver un moyen de ter-« miner d'une manière douce l'effroyable crise dans laquelle toute « la société européenne se trouve engagée, qui m'ont fait tomber « dans cet état de détresse.*»

Quel plus noble spectacle l'orateur aurait-il pu présenter à l'Académie que celui de ce descendant de Charlemagne, de ce proche parent du duc de Saint-Simon qui n'avait gardé de l'héritage du duc que « sa passion pour la gloire, » tendant la main non pas pour ses propres besoins, mais afin de faire connaître aux corps savants le moyen de terminer la crise dans laquelle l'Europe était alors engagée et qui dure encore ?

A nos yeux, il n'y a pas d'exemple plus édifiant pour les penseurs et pour les propagandistes que celui de ce généreux mendiant, qui apporte la vérité en échange de l'obole qu'il demande.

Le poète ne s'y est pas trompé :

J'ai vu Saint-Simon le prophète,
Riche d'abord, puis endetté,
Qui des fondements jusqu'au faite,
Refaisait la société.
Plein de son œuvre commencée,
Vieux, pour elle il tendait la main,
Sûr qu'il embrassait la pensée,
Qui doit sauver le genre humain.

« Sauver le genre humain,» c'est là un but que ne peuvent admettre ni M. Louis Reybaud, digne élève des Révérends pères de Juilly, ni son panégyriste, M. Jules Simon. Sauver, c'est l'affaire du christianisme, selon ces messieurs. Parlant des dernières années de Saint-Simon, l'orateur dit : « Il vécut encore jusqu'en 1825 ; *Le Nouveau Christianisme* est l'œuvre de ses dernières années ; et je remarque en passant que la plupart de ces pourfendeurs de christianisme finissent par un nouveau christianisme.»

On reconnait là le disciple et l'ami de M. Cousin, qui disait : «Le christianisme en a encore pour 300 ans dans le ventre ; je lui tire mon chapeau.»

Le malheur des Cousin, des Reybaud et des Jules Simon, c'est de n'avoir pas foi au progrès. Le secrétaire perpétuel pourra aller jusqu'à rappeler la grande parole de Saint-Simon : « L'âge d'or est devant nous ! » il la nommera volontiers : « une belle formule ; » mais il n'y croit pas à cet âge d'or. Il ne se sent plus la force de s'élancer vers l'avenir et il s'incline devant tous les spectres du passé. L'auteur de « *la Religion naturelle* » nous ramène à la foi du charbonnier, c'est-à-dire à toutes les superstitions du moyen-âge; le philosophe du *Devoir* prêche aux pauvres la résignation qui tolère et perpétue toutes les iniquités ; le philanthrope de « *l'Ouvrière* » n'a plus à recommander à la femme que la soumission ; l'ancien député radical abandonne l'un après l'autre tous les articles de son programme et soutient au Sénat la politique cléricale et monarchique. Arrêtons-nous dans cette énumération des ..... reculades successives de l'ancien professeur de philosophie ; car il nous faudrait montrer ce ci-devant libéral, ministre de l'instruction publique pendant plus de trente mois, et laissant subsister tous les rouages administratifs créés par Bonaparte pour faire de l'Université une fabrique de bourgeois étrangers à tout travail réellement utile. Nous pourrions nous rappeler aussi une proposition présentée par M. Jules Simon au Corps législatif en vue de l'abolition de la peine de mort. Or, qu'a fait M. Jules Simon pour abolir la peine de mort durant ses deux ans et demi de pouvoir ? L'histoire dira que pendant la première année de son ministère, une notable portion de la population parisienne a été massacrée et qu'il est resté, malgré tout, au pouvoir, assumant ainsi la terrible responsabilité de l'exécution en masse de ses anciens électeurs.

M. Jules Simon ne se sépare de M. Louis Reybaud que pour soustraire à la condamnation générale portée par celui-ci contre le Saint-Simonisme, le livre de l'*Exposition*, rédigé par M. Carnot à la suite des conférences de la rue Taranne.

Cette réserve est loin d'être suffisante. Il fallait distinguer absolument Saint-Simon de ses disciples plus ou moins infidèles. Bazard fut surtout préoccupé de politique ; Augustin Thierry, d'histoire ; Olindes Rodrigues de finance; Enfantin de la création d'un nouveau sacerdoce. C'est aux doctrines et aux tentatives hardies de ce dernier qu'est resté attaché le nom de Saint-Simonisme. Or, c'est à nos yeux une double injustice, puisque l'histoire de ce grand mouvement, présentée de la sorte ne tient pas suffisamment compte de la puissante originalité d'Enfantin, qui avait droit d'attacher son nom au système proposé par lui, et que, d'un autre côté, la mémoire de Saint-Simon porte ainsi la responsabilité d'idées et de pratiques qui ne se sont produites que cinq ans après sa mort et qui n'ont qu'un rapport très indirect avec sa conception première. Puisque l'on

faisait tant que de créer un nom, il fallait dire ici « Enfantinisme, » mais Louis Reybaud ne le voulut pas afin de triompher plus aisément du maître en prenant à partie les disciples qui l'avaient le plus compromis.

Une autre injustice historique, c'est d'avoir considéré Auguste Comte, comme un fondateur, lui qui a jeté les premières bases de son positivisme en empruntant la fameuse théorie des trois époques — théologique, métaphysique et positiviste — à Saint-Simon dont il avait été le secrétaire durant six années, et qui a donné pour couronnement à sa doctrine, une notion de l'Humanité, laquelle rappelle par ses côtés vrais, l'une des œuvres capitales de Pierre Leroux publiée longtemps avant la dernière évolution d'Auguste Comte.

II

M. Jules Simon est mieux inspiré en parlant de Fourier, au génie duquel il rend justice. Malheureusement, il ne fait aucunement ressortir la parenté, si étroite pourtant, qui existe entre l'idée première de Saint-Simon et celle de Fourier. En 1802, Saint-Simon avait écrit de Genève « à ses contemporains » trois lettres pour engager ceux-ci à ouvrir, au tombeau de Newton, une souscription dans le but de former et d'alimenter un corps de 21 savants, chargés de rechercher toutes les applications de l'idée mère d'attraction aux diverses sciences. Or, soit qu'il eût reçu à Lyon communication de ces lettres, soit qu'il fût arrivé par son propre effort à la même conception, Fourier publia en 1808 sa « Théorie des quatre mouvements » : 1° social, 2° animal, 3° organique et 4° matériel.

En Angleterre, Robert Owen prenait pour point de départ une conception analogue, puisque, de même que notre grand Rabelais, il affirmait que les êtres humains « ont par nature ung instinct et « aiguillon qui toujours les poulse a faictz vertueux, et retire de « vice » et qu'il n'y a qu'à les placer dans « des circonstances » favorables pour que le bonheur règne dans notre monde actuel, qui ressemble bien plus à « une maison de fous — *lunatic asylum* » — qu'à la commune demeure d'êtres pourvus de raison.

On le voit, Saint-Simon, Fourier, Robert Owen procèdent tous les trois de la théorie de l'attraction.

M. Jules Simon proteste au nom de la liberté contre tous « ces arrangements sociaux. » S'il l'osait il mettrait son libre arbitre — qu'aucun socialiste, d'ailleurs, ne songe à mettre en péril — sous l'abri des théories individualistes, mais passablement anarchistes de Proudhon. Le malheur c'est que ce n'est pas uniquement sur le terrain économique que le grand et puissant pamphlétaire a cultivé le paradoxe et les « contradictions » ; c'est pourquoi l'Académicien prend congé de Proudhon par ce jugement singulièrement contradic-

toire : « C'est un de ces hommes dont on dit en le lisant : « C'est la « logique et la clarté même ; » et dont on dit, quand on a fermé le livre : « Que veut-il dire ?»

III

L'un des socialistes sur lesquels M. Jules Simon revient le plus souvent, c'est Pierre Leroux. Il le loue une fois ou deux, le plaisante avec plus d'amertume que de réelle gaîté et le poursuit d'attaques tantôt directes, tantôt dissimulées avec la cruauté qu'on peut attendre du disciple de Victor Cousin, qui tient à venger son maître, de l'auteur de la « Réfutation de l'éclectisme.»

Si M. Jules Simon avait plus de réelle liberté d'esprit, il serait le premier à condamner l'éclectisme, qui a eu sur sa propre destinée une influence absolument désastreuse.Nous rappelions tout à l'heure quelques-unes des désertions de M. Jules Simon. Son pays, et ses contemporains seraient en droit de se montrer sévères à l'égard de ce professeur, qui condamne chez ses initiateurs les idées qu'il a reçues d'eux et qu'il a longtemps professées, et qui dénonce comme des conspirateurs dangereux leurs disciples, dont beaucoup sont ses propres élèves.

Nous n'avons plus ici le temps de défendre la mémoire de Pierre Leroux des attaques de M. Jules Simon, qui montre assez qu'il ne connaît qu'un tiers des écrits de l'auteur de la « Doctrine de l'Humanité.» Les républicains français restés en France comme M. Jules Simon après le coup d'Etat de décembre, n'ont pu connaître que très indirectement les travaux publiés par Pierre Leroux à l'étranger. On sait qu'il classait son œuvre sous ces trois chefs : « Solidarité, Triade, Circulus.» M. Jules Simon montre assez par l'application qu'il fait de ce dernier terme, qu'il n'a jamais lu la « Lettre aux Etats de Jersey sur un moyen de quintupler la production agricole d'un pays.»

Or ce cercle naturel ou circulus, c'est tout simplement la solution du grand problème de la subsistance. Cette loi du cercle naturel a permis à Pierre Leroux de réfuter la désolante doctrine de Malthus sur la population.

M. Jules Simon semble s'effrayer des revendications des socialistes contemporains. « J'ose dire, écrit-il en parlant de la nouvelle génération des réformateurs, qu'elle est inférieure par le talent, très supérieure par les qualités d'action. Il y a moins d'écrivains et de philosophes, mais il y a des conspirateurs en quantité.... Nous avons à faire à présent à des algébristes qui ne savent ce que c'est que pitié et sympathie. Pour eux tout ce qui est sentiment est faiblesse. La réforme sociale est un problème à résoudre, une bataille à gagner, etc.»

Or, savez-vous en quoi les socialistes contemporains diffèrent de

leurs prédécesseurs, les maîtres de 1830 et de 1848? En ceci que ce que les uns, à la suite de Saint-Simon, appelaient «l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse, » et les autres le droit au travail, » les réformateurs d'aujourd'hui l'appellent « le droit de vivre.»

Le droit de vivre, c'est le retour au cercle naturel, c'est l'union de plus en plus directe de l'homme et de la terre, c'est par conséquent l'abolition du prolétariat, la suppression de la misère, le minimum de subsistance garanti à tout être humain par un rapport de plus en plus étroit avec la portion du sol qu'il engraisse et féconde par sa présence. Ce rapport a été indiqué par Pierre Leroux dès 1845, dans la *Revue sociale*, publiée à Boussac avec ce sous-titre: *Solution pacifique du problème du prolétariat.* La commune de Boussac ébauchait cette solution, quand le coup d'État vint disperser les cultivateurs et les « imprimenteux » qui s'y étaient groupés. Mais l'idée fut reprise à Jersey, où Pierre Leroux exposa dans la lettre citée plus haut l'idée du *Circulus*. Cette Lettre ne fut guère lue en France, mais elle fut en revanche accueillie avec enthousiasme par les Américains. Le docteur Townshend, directeur d'une des grandes écoles de Columbus (Ohio), à qui notre éminent ami le docteur Edouard Séguin avait remis ce petit livre, nous écrivit à Jersey, le 12 octobre 1858 : « Je vais traduire pour le Bureau d'agriculture « de l'Ohio le livre de Pierre ; mon rapport contiendra l'exposé de « ses idées principales ; nous tirons ces rapports à 20,000 exemplaires « et les envoyons dans tous les pays du globe. Remerciez pour moi « Pierre Leroux de ses études dévouées et du concours précieux « qu'il apporte à l'élaboration de la science nouvelle en vue de « l'amélioration du genre humain.»

Ajoutons que bon nombre des enfants de Pierre Leroux et de son frère Jules sont à cette heure colons aux États-Unis.

Cette propagande n'est pas demeurée sans résultat. D'une part, des capitalistes en Angleterre, en Amérique et sur notre continent, ont fait des expériences de « fermes circularisées » et de guanos indigènes qui ont prouvé la valeur scientifique du *Circulus* — établie d'ailleurs, pour tout observateur éclairé, non seulement par l'énorme développement de l'agriculture chinoise, mais par le rendement considérable des terres de Hollande, d'Ecosse et de Lombardie fertilisées par l'engrais humain. D'autre part, les pauvres, les affamés de toutes les grandes villes du monde se sont tournés vers la terre, et voici la question agraire posée dans le monde entier.

Qu'y a-t-il au fond de cette réclamation de tous les prolétaires du monde en vue de la «nationalisation du sol ?» Le sentiment intense, quoique confus encore de ce fait : que la terre est la mère commune du genre humain et que le genre humain ne connaîtra plus les affres

de la misère le jour où il rentrera vivant, en possession de ce sol.

Or, il y a deux manières pour le peuple de rentrer en possession du sol :

Le rachat, la rédemption pacifique opérée par l'association ; c'était la solution proposée par les socialistes des deux premières périodes. La persécution, l'exil, la mort ont été leur récompense.

Ou la reprise par la force, le procédé du roi de Prusse :

> Sais-tu que sans payer je pourrais bien le prendre ?
> Je suis le maître !...

On me répondra que le peuple n'est pas encore le maître. C'est possible, mais il peut l'être bientôt ; il le sera certainement grâce au suffrage universel éclairé par la propagande des socialistes du jour.

IV

Faut-il, comme M. Jules Simon et son petit auditoire d'académiciens, trembler devant ces nouveaux socialistes? Non. Ecoutons ce qu'a écrit une femme de génie, représentant autorisé du socialisme contemporain :

« Ne voir dans le socialisme qu'une naïve hallucination des sim-« ples ou qu'un expédient des coquins qui, sous un prétexte honnête « veulent mettre la main dans la poche d'autrui, — ce n'est guère « là une appréciation impartiale de la doctrine qui compte dans ses « rangs des hommes tels que Stuart Mill, Condorcet, Louis Blanc, « Lassalle, Karl Marx, Robert Owen et bien d'autres ! Personne « encore ne les a appelés, ceux-là, coquins ni idiots. Personne « aujourd'hui ne croit plus que le socialisme consiste à enlever un « beau jour, à l'aide d'une révolution violente, toutes les richesses « aux riches, pour en faire un partage égal, quitte à recommencer le « lendemain... Par la violence il est encore possible de changer « l'ordre politique d'une société, mais non son ordre social. Pour « transformer, d'après un idéal nouveau, les institutions juridiques, « la propriété, l'organisation de la famille et les conditions économi-« ques, il faut modifier les coutumes, les mœurs, les opinions ; il « faut refaire l'éducation d'une série de générations » (1).

Nous remercions, à travers la tombe, notre amie Barbe Gendre qui nous fournit, par cette admirable conclusion, une réponse décisive à l'ancien membre de l'Internationale, déchu à ce point, de se faire l'apologiste et le complice posthume de Jérôme Paturot.

Auguste Desmoulins.

(1) Voir *Etudes sociales*, de Mme B. Gendre, pt. XI. Paris, *Nouvelle Revue*.

L'ÉVOLUTION DU MARIAGE
ET DE LA FAMILLE(1)

« Les communes imaginations que nous trouvons en crédit autour de nous et infuses en notre âme par la semence de nos pères, il semble que ce soyent les générales et naturelles ; par où il advient que ce qui est hors des gonds de la coutume on le croit hors des gonds de la raison. »

Ces paroles de Montaigne, que le Dr Letourneau place comme épigraphe de son livre, nous indiquent suffisamment qu'il ne se laissera pas arrêter par les idées reçues et les opinions toutes faites sur le mariage et la famille, sur les unions sexuelles et sur l'amour. La science n'a pas de complaisance et tout se purifie à son flambeau. Nous montrer ce qu'ont été les unions sexuelles et la famille dans les différents pays du monde, et dans les différents temps, voilà la tâche qu'a entreprise l'auteur ; tâche délicate, si l'on considère combien nous sommes encore, dans notre société française, imprégnés des préjugés de l'Eglise, qui regarde l'amour comme une impureté et la femme comme un être diabolique !

Tâche délicate, dis-je, car en s'attaquant à de vieilles traditions encore fortement enracinées, on ne peut manquer de provoquer les hauts cris des bigots et d'attirer sur sa tête les foudres des derniers survivants du spiritualisme ! Peu importe, après tout, à celui qui n'a qu'un souci, celui de la vérité. Et que le lecteur se rassure ; si l'auteur promène son scalpel à travers toutes les sociétés, dans des plaies humaines quelquefois hideuses, c'est toujours avec une sobriété et un tact irréprochables. Si nous lui faisions un reproche, ce serait simplement celui d'opérer en praticien trop habitué aux spectacles douloureux, et auquel la vue des souffrances de l'humanité n'arrache que trop rarement une parole de commisération. Mais n'anticipons pas. Nous suivrons la division même de l'ouvrage dans notre étude. Nous nous attacherons surtout à citer les aperçus généraux, les essais de généralisation qu'a dégagés l'auteur

(1) *L'Evolution du mariage et de la famille*, Dr Letourneau. Paris, 1888. Adrien Delahaye et Emile Lecrosnier.

de la quantité considérable de récits, de textes, de faits de toutes sortes qu'il a accumulés.

A quoi sert, dira-t-on, de nous faire pénétrer chez tous les peuples du globe, de nous décrire les mœurs matrimoniales des Polynésiens, des Mélanésiens, des Bochimans, des Esquimaux, des Peaux-Rouges, etc., etc...? Les documents historiques des races civilisées ne suffiraient-ils pas pour nous montrer comment ont évolué les institutions dont il s'agit ? Quel rapport, per exemple, peut avoir la description de la famille chez les Touaregs ou les Abyssins avec la famille telle qu'elle a été comprise par les Grecs ou les Romains, dont nous sommes les héritiers directs ? Répondre à cette question, c'est indiquer, du même coup, la méthode suivie par le Dr Letourneau dans ses travaux de Sociologie. Non, pour connaître l'humanité il ne suffit pas des textes et des monuments historiques ; il faut chercher à remonter dans le passé le plus lointain et découvrir les mœurs de nos ancêtres préhistoriques. Grâce aux études patientes et consciencieuses, dont la Préhistoire a été l'objet en Europe, depuis une trentaine d'années, on admet généralement, aujourd'hui, que les races inférieures contemporaines reproduisent d'une manière générale l'humanité primitive. Cette vue étant acceptée, un champ immense s'ouvre à l'investigation anthropologique. Le développement du genre humain peut, dès lors, être suivi pas à pas, comme on suit l'évolution d'un embryon. La Préhistoire morte et la Préhistoire vivante, s'éclairent mutuellement(1).

« Considérer les races inférieures actuelles comme des survivances,comme des types préhistoriques ou protohistoriques, ayant persisté à travers les âges et s'étant arrêtés à des degrés divers de l'échelle du progrès, c'est là une vue féconde, en étroite corrélation avec la méthode évolutionniste, qui seule l'a mise en crédit. » C'est cette méthode si simple et si propre à éclairer les ténèbres des temps les plus reculés qui a présidé à la conception de l'ouvrage dont nous nous occupons. Au surplus, l'homme étant un mammifère se distinguant des autres animaux par un plus grand développement cérébral, M. Letourneau nous convie à ne pas nous en tenir seulement aux données de l'ethnographie comparée, mais encore à rechercher les origines premières de la sociologie humaine, dans l'étude de la psychologie animale.

Pour initier complètement nos lecteurs à ses procédés d'investigation, ajoutons qu'il fait précéder son évolution du mariage de considérations biologiques qu'il estime, d'accord avec les meilleurs esprits, comme le support de la Sociologie. « Toutes les actions

---

(1) *L'Evolution de la morale*, du même auteur, p. 9 et suivantes. Voir dans la *Revue socialiste* du 15 mai 1887, mon étude sur cet ouvrage.

sociales, dit en effet Herbert Spencer, étant déterminées par les actions des individus et toutes les actions des individus étant réglées par les lois générales de la vie, l'interprétation des actions sociales suppose la connaissance des lois de la vie (1). »

***

Après ces considérations générales indispensables, nous pouvons suivre l'auteur dans ses développements. Comme nous l'avons dit, c'est par une étude physiologique de la génération que s'ouvre le livre. La raison première du mariage et de la famille est purement biologique. Au fond, toute la dépense de force physique et psychique qui constitue l'amour, a pour mobile et pour résultat chez l'homme aussi bien que chez l'animal, la conjugaison de deux cellules génératrices : « L'influence de toutes les passions qui agitent le cœur humain, dit Hœckel, ne saurait entrer en balance avec celle de l'amour qui enflamme les sens et fascine la raison... Néanmoins, ajoute-t-il, la biologie comparée et l'histoire du développement nous conduisent sûrement, indubitablement, à la source la plus ancienne et la plus simple de l'amour, c'est-à-dire à l'affinité élective de deux cellules différentes : la cellule spermatique et la cellule ovulaire. » En résumé, c'est le besoin irrésistible de la génération, besoin primordial, plus que tout autre, qui est la raison d'être de l'attrait sexuel, sans lequel il n'y aurait ni mariage ni famille.

Qu'à ces caractères sexuels primaires il s'en ajoute d'autres secondaires, qui ne sont pas en rapport avec l'acte de la génération, cela n'est pas douteux, et, dans la deuxième partie de son livre de la *Descendance de l'Homme*, Darwin nous en donne une étude complète. L'instinct de la reproduction n'éveille dans l'individu que le désir général d'un individu de l'autre sexe, l'amour se particularise au contraire et recherche un être déterminé et non un autre. En un mot, dans l'instinct de la reproduction il n'y a qu'une propension d'un sexe pour l'autre ; dans l'amour, il y a en plus : le choix.

Ces observations sont communes aux hommes et aux animaux ; il est facile de s'en rendre compte à l'aide des documents nombreux empruntés à Darwin, à Espinas, à Houzeau, etc... et que cite M. Letourneau. Les amours des animaux éclairent très utilement les origines des sentiments analogues chez l'homme, et souvent il serait possible de constater combien certains oiseaux par exemple, sont supérieurs dans leurs épanchements amoureux et par leur délicatesse, à plusieurs races humaines. Les modes d'accouplement des mammifères sont très importants à noter, puisqu'aussi bien ce sont les animaux les plus voisins de l'homme et que nous pouvons

(1) Herbert Spencer. *La Science sociale*, page 354.

les considérer comme nos plus proches ancêtres. Les singes anthropomorphes, nous dit l'auteur, sont tantôt monogames, tantôt polygames, et ils ne supportent pas la promiscuité. S'il fallait s'en rapporter à certains auteurs, ce fait nous mettrait bien au-dessous des mammifères ; en effet, il existe une théorie qui consiste à démontrer que, primitivement, il y a eu dans le genre humain un stade de promiscuité, pendant lequel tous les hommes et toutes les femmes auraient été réciproquement maris et femmes des uns et des autres. Darwin cite parmi ceux qui partagent cette opinion, sir J. Lubbock, M. Mc-Lennan. M. L. H. Morgan, mais il ajoute que, pour sa part, de nouvelles preuves sont nécessaires avant d'admettre cette promiscuité absolue dans les relations des deux sexes. M. Letourneau va plus loin et il établit justement sa réfutation sur cette constatation, à savoir que nos ancêtres animaux, tantôt polygames, tantôt monogames, n'ont jamais vécu dans un état de promiscuité. Il y a là, dit-il, une présomption très forte contre la théorie que nous venons d'énoncer. Il y a eu d'ailleurs des cas de promiscuité nombreux dans l'antiquité, il y en a encore de nos jours chez certaines peuplades, mais on peut dire que cela n'existe qu'à titre d'exception et qu'il s'agit là d'actes de débauche et non d'un état social compatible avec le maintien d'un groupe ethnique donné.

Dans les temps les plus reculés de l'Humanité, s'il est probable qu'il n'y a jamais eu à proprement parler, un stade de promiscuité, il est certain toutefois que les mœurs ont été absolument sans règle ni frein. C'est qu'en effet le sentiment de la pudeur n'existait pas. Ce sentiment ne peut être observé chez aucune espèce animale et il est constant que nos ancêtres préhistoriques ne le connaissaient pas non plus. La pudeur, ainsi que l'auteur a déjà eu l'occasion de l'exposer dans son « Evolution de la morale », résulte de la chasteté imposée obligatoirement à la femme, sous les peines les plus terribles, dès que l'homme a considéré sa ou ses femmes comme une propriété exclusive. La terreur causée par les mauvais traitements a fait naître à la longue des empreintes dans le cerveau de la femme, empreintes qui se sont transmises par hérédité de génération en génération. Quelle que soit actuellement la noblesse de ce sentiment chez les peuples civilisés, il est de fait qu'il est d'une origine peu propre à satisfaire les spiritualistes et les amateurs d'idées innées. Darwin déjà avait constaté que, chez les sauvages, la plus grande intempérance ne provoque pas un sentiment de honte : « Aussitôt cependant, ajoute-t-il, que le mariage polygame ou monogame vient à se répandre, la jalousie détermine le développement de certaines vertus chez la femme (1). » Ainsi le grand naturaliste anglais et le

(1) Darwin : La *Descendance de l'homme*, p. 127.

Dr Letourneau sont d'accord sur ce point. Si l'on admet comme fondée la genèse de la pudeur, telle que nous venons de l'exposer, on ne saurait dès lors s'étonner du dérèglement complet des premières mœurs sexuelles. La promiscuité a été rare, exceptionnelle ; mais la polygamie qui est instinctive chez l'homme, a été d'abord brutale et grossière. Elle résulta de l'accaparement des femmes par les plus forts et les plus riches. Le prêt des femmes en Mélanésie, chez les Bochimans, la location des femmes chez les Esquimaux, le dressage érotique des petites filles en Polynésie, l'amour contre nature en Nouvelle-Calédonie, dans les deux Amériques, etc..., nous donnent une idée très-nette de la primitive immoralité sexuelle. Après avoir pris connaissance de tous ces détails, de tous ces faits monstrueux que l'on trouve exposés avec beaucoup de délicatesse par l'auteur, on se demande quelle est la valeur des idées des écrivains du XVIIIe siècle, qui considéraient « l'homme de la nature » comme le modèle de toutes les vertus !

Durant les premières phases de leur évolution sociale, les races humaines ont pratiqué les formes les plus grossières des unions sexuelles : la polyandrie, les mariages à terme, les mariages à l'essai, les mariages par capture, par achat, etc... Toutes ces formes sont décrites avec une abondance et une richesse d'informations considérables. Il nous est impossible ici d'en présenter même quelques-unes ; c'est par la quantité et le classement méthodique que tous ces faits ont une valeur. Et à vouloir découper quelques citations, nous serions forcément incomplet et partant peu intéressant. Nous nous bornons, comme il est dit au début de cette étude, à mentionner les conclusions générales, en priant nos lecteurs de les contrôler, si bon leur semble, à la source même.

Reprenons la marche de l'Evolution. Au début, chez nos ancêtres préhistoriques, pas de promiscuité au sens strict du mot, mais la polygamie la plus grossière et revêtant les formes les plus étranges et les plus bizarres. Au fur et à mesure que nous avançons, la polygamie s'épure, et si nous passons des races inférieures aux races plus civilisées, elle devient relativement plus morale. Chez les arabes, elle est particulièrement intéressante : « Parmi les races supérieures, dit l'auteur, il en est une, la race arabe, qui jusqu'à nos jours, a maintenu et légalisé le régime polygamique, en le propageant ou en le régularisant chez les divers peuples qu'elle est parvenue à soumettre. Si, sous ce rapport, la race arabe s'est soustraite à l'évolution générale (c'est-à-dire, si elle n'est jamais parvenue à la monogamie) ce n'est pas qu'elle soit plus mal douée que les autres : elle l'a suffisamment prouvé. C'est la religion qui, pour les arabes, a joué le rôle de ce poisson fantastique, le *remora*, qui, suivant les anciens, avait la puissance d'arrêter tout net la marche

des navires. Théoriquement les grandes religions, solidement constituées, sont incompatibles avec le progrès. Fussent-elles même relativement novatrices, au moment de leur naissance, elles barrent les routes de l'avenir, et, autant qu'il est en elles, s'opposent à toute évolution ultérieure. » Voilà une vue d'un haut intérêt sociologique et qui est certainement conforme à la réalité. Avec les religions, le progrès est impossible en effet, « puisqu'elles ont la prétention d'exprimer la volonté immuable de personnages divins, omnipotents, omniscients, parfaitement sages, ne pouvant par suite ni retoucher ni amender les lois qu'ils formulent, les ordres qu'ils donnent aux pauvres humains. » C'est pour cette raison que la polygamie s'est maintenue dans tous les pays musulmans, depuis Mahomet jusqu'à nos jours.

D'ailleurs, la polygamie est conforme aux instincts de l'homme, et si l'on considère que nos ancêtres animaux et nos aïeux préhistoriques ont pratiqué la polygamie pendant des périodes de temps énormes, cycliques, il nous sera facile de comprendre pourquoi ces instincts sont encore si difficiles à détruire. Les sociétés primitives ne s'en sont jamais dégagées complètement. Au mariage monogamique toujours il fut adjoint des palliatifs polygamiques. Encore aujourd'hui, chez les peuples civilisés, où le régime monogamique est seul légalement admis, ne voit-on pas qu'il existe des tempéraments à la rigueur prescrite par les lois et les mœurs ? Le concubinage qui devient concubinat quand il se légalise, la prostitution, sont des exemples de l'observation précédente.

La prostitution remonte aux sociétés les plus primitives, elle est antérieure à toutes les formes de mariage et elle a persisté jusqu'à nos jours, dans tous les pays, quels que soient la race, la religion, le mode de gouvernement, le régime conjugal adopté. Cela ne suffit-il pas, dit l'auteur, à établir que la monogamie est un type de mariage auquel le genre humain a bien du mal à se plier ? Sans doute la conclusion est exacte ; mais, si actuellement encore la prostitution persiste, nous ne pensons pas que cela soit dû seulement à la répulsion instinctive de notre race pour la monogamie. Ne serait-on pas fondé à voir là une conséquence directe de notre état économique, grâce auquel malheureusement trop de femmes sont destinées à opter entre la prostitution ou le suicide. Dans un monde meilleur, la prostitution ne se recruterait plus que dans la très petite minorité des créatures dégénérées dont les instincts pervers n'acceptent aucune discipline.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que la monogamie a eu de grandes difficultés pour s'implanter définitivement, et il n'est pas douteux que le concubinage et l'adultère ont servi de soupape de

sûreté à des penchants trop invétérés et trop violents pour se laisser maîtriser par des textes légaux.

***

La monogamie est, à n'en pas douter, la forme la plus noble des associations sexuelles. « Rien de plus digne que l'union de deux êtres intelligents et délicats, associant librement, après mûre réflexion, leurs existences « pour la bonne et la mauvaise fortune », comme dit la formule matrimoniale usitée en Angleterre. » Mais la réalité est le plus souvent fort différente de cet idéal poétique.

Quelles sont les causes principales grâce auxquelles le régime monogamique s'est substitué de plus en plus au régime polygamique ? D'abord, avant tout, l'équilibre sexuel des naissances. Là où le nombre des hommes et des femmes est sensiblement égal, les plus riches peuvent bien accaparer plusieurs femmes, mais ils lèsent manifestement la communauté et bientôt l'opinion publique intéressée ne tarde pas à condamner ces empiètements.

L'institution de la propriété individuelle et héréditaire a aussi aidé au développement de la monogamie. Dans toutes les sociétés civilisées, le souci de la propriété successible a pris très-promptement une importance capitale. Or, pour que l'héritage puisse se transmettre en ligne paternelle ou maternelle, la monogamie légale est indispensable.

Il y a bien au surplus des motifs moraux, qui ont eu aussi une influence. Mais M. Letourneau ne paraît pas leur donner grande importance.

L'union monogamique en effet n'est pas le signe, le sceau nécessaire d'une civilisation avancée. Nombre de tribus primitives sont monogames ; certains singes le sont également, et d'autre part il est constant que des peuples arrivés à un état de civilisation supérieure, ont adopté la polygamie. D'ailleurs, chez les peuplades inférieures, la monogamie est des plus grossières. Pour apprécier sous ce rapport la valeur morale des groupes ethniques, la situation faite à la femme est bien plus à considérer que le type légal de l'union conjugale. De la description de la monogamie dans les divers Etats de l'Amérique centrale, dans l'Égypte ancienne, chez les Touaregs et les Abyssins, chez les Mongols d'Asie, il résulte que la femme organiquement plus faible que l'homme, a toujours été plus ou moins asservie et que si elle est parvenue dans certains cas, à s'abriter contre la tyrannie de ses seigneurs et maîtres, elle a dû cette force de résistance factice à l'argent. Dans les pays où les femmes ont pu s'élever à la dignité de propriétaires, leur sort a été sensiblement plus indépendant. Mais partout la prépotence du mari, la servitude plus ou moins grande de la femme peut être remarquée.

Chez les Hébreux, il fallait qu'avant le mariage elle prouvât sa virginité sous peine de lapidation en place publique. Chez les Hindous, le souci de l'argent prime toute autre considération. Dans la Grèce antique, le mariage équivalait d'abord au complet asservissement de la femme. Peu à peu les mœurs s'améliorèrent et la femme devint réellement une personne. La constitution de la dot fut pour elle un instrument d'émancipation. Ce qui est à remarquer, c'est que les premiers législateurs s'inspirèrent pour réglementer le mariage, de considérations d'utilité sociale, et se placèrent surtout au point de vue de l'accroissement de la population. A Rome aussi, l'union conjugale avait été envisagée principalement en vue de la procréation. La femme mère de trois enfants acquérait une certaine indépendance. Au surplus, les lois restreignant les droits des veuves et des célibataires sont bien connues. Les quelques pages consacrées aux mœurs conjugales gréco-romaines sont très-importantes ; nous regrettons seulement que M. Letourneau n'ait pas cru devoir en faire une étude plus complète. Sans vouloir diminuer l'utlité relative, mais indéniable, des documents concernant les peuplades sauvages, qui tiennent, à eux seuls, les deux tiers du livre de l'Evolution du mariage et de la famille, nous eussions pris grand intérêt à y trouver des considérations plus nombreuses et vues de haut, affirmant la valeur sociologique de ces peuples de la Grèce et de Rome ; d'autant plus que ces aryens sont nos plus proches et nos plus illustres parents.

Mais empressons-nous de mentionner les excellentes appréciations consacrées à l'influence funeste qu'a exercée le Christianisme sur tout ce qui concerne les choses de l'amour et du mariage. Si les Grecs et les Romains considéraient le mariage au point de vue utilitaire, si dans leur législation ils n'avaient qu'un souci, le bien de la patrie, le Christianisme, pour qui les intérêts d'ici bas sont peu de chose, fit du mariage un sacrement et par suite une institution étrangère aux humbles préoccupations d'utilité sociale. D'ailleurs, tout ce qui a trait à l'union sexuelle est impur. L'amour est flétri. La femme est ravalée, injuriée par les pères de l'Église. C'est un être abject. Le Christianisme a montré contre la nature une hostilité que l'on ne peut, pour parler son langage, que taxer de diabolique. Aussi cette influence constante a amené l'Humanité civilisée à considérer la chose la plus naturelle du monde, l'amour sexuel, comme une honte. Que de dissimulations, que de dégoûtantes hypocrisies ont résulté de ces hantises éminemment anti-sociales !

N'est-ce pas encore le Christianisme, qui a inventé l'indissolubilité du mariage ? Il a fallu le grand mouvement de la Révolution française pour déblayer le terrain encombré par les préjugés catholiques et laisser passer le principe salutaire du divorce. Et quels efforts a-t-il fallu, de nos jours, encore, pour confectionner une loi fort incomplète.

Disons un mot de l'origine du divorce. Dans les âges primitifs, l'union de l'homme et de la femme consacrait surtout l'asservissement complet de cette dernière, sur laquelle on avait tous les droits, *à fortiori*, celui de l'expulser. Tout d'abord, on pouvait la tuer, quand elle déplaisait ; puis, le cas d'adultère mis à part (l'adultère entrainait toujours la peine capitale), on se contenta de la répudier ; ensuite le droit de répudiation eut des limites ; on le restreignit à certains cas bien définis ; même la femme répudiée finit par avoir quelques droits. Aujourd'hui, malgré que notre législation matrimoniale, en dépit du Christianisme, ait fait quelques progrès, la brutalité de nos anciennes mœurs conjugales survit encore, et on peut constater que les vieux instincts sont loin d'être entièrement dépouillés. Sur cent demandes en séparation ou en divorce, il y en a quatre-vingt onze faites par des femmes et motivées par des excès, sévices ou injures graves. Ne voit-on pas aussi très-souvent encore le mari meurtrier de sa femme adultère, absous par l'opinion publique et par nos jurés ? Et ne voit-on pas ces mêmes jurés être pleins de clémence pour les écarts extra-conjugaux de ce farouche justicier ? Ce sont là des restes de barbarie dont l'humanité n'a pu se défaire complètement.

Malgré cela il est indiscutable que nous parvenons peu à peu à un état meilleur, et que le mariage sera de moins en moins un « contrat de servitude » pour la femme. Le Dr Letourneau entrevoit le temps où le mariage, malgré le recul causé par le Catholicisme, sera institué sur des bases plus rationnelles et plus justes et où l'adultère disparaîtra peu à peu de nos mœurs et de nos lois.



Nous voici arrivés, après avoir traversé tout un monde de documents, après avoir pénétré dans tous les pays du globe, et fouillé tous les temps, toutes les époques, après avoir comparé, jugé une quantité considérable de récits de voyageurs, de citations, nous voici arrivés, dis-je, presqu'à la fin de cet ouvrage fait de labeur consciencieux et de rigueur scientifique. Il ne nous reste plus qu'à présenter succinctement à nos lecteurs l'évolution de la famille et à indiquer les conclusions générales que l'auteur a dégagées de toute son élaboration préliminaire.

Quelle est l'origine de la famille ? Chose certaine, c'est que la famille telle qu'elle existe aujourd'hui, dans notre monde européen, n'est pas une institution primitive. La souche primitive, c'est le clan, c'est-à-dire un petit groupe consanguin, où la parenté est très confuse. Comme à l'origine il régnait dans ces unités sociales une certaine promiscuité, les degrés de parenté n'étaient pas individuels; chacun avait un groupe de parents.

Il est nécessaire d'ajouter que ce clan familial a dû se constituer, sur des plans nécessairement variables, suivant les conditions, les exigences de la vie sociale. Tels au moins ont dû être les débuts de la famille d'après les enseignements que nous pouvons tirer de l'étude de la famille chez les Mélanésiens, les Polynésiens, les Américains peaux-rouges, les Tamils et les anciens Mongols. Peu à peu et au fur et à mesure des progrès de l'espèce, on se préoccupa davantage des enfants et alors s'établit la notion de la consanguinité, de la parenté par les femmes bien entendu (1). C'est qu'en effet pour que la famille paternelle puisse être adoptée, dit le Dr Letourneau, il faut que les femmes soient bien nettement attribuées à tel ou tel homme... Mais cette possession d'une ou de plusieurs femmes à l'exclusion de toutes les autres suppose déjà un état social complexe, qui a nécessairement été précédé d'une période de grossière sauvagerie où la filiation utérine seule était possible. En étudiant la famille en Afrique, en Malaisie, chez les Naïrs du Malabar, etc... on trouve des traces de la famille maternelle qui n'est qu'une simple transition entre la bestialité primitive et la famille paternelle. Celle-ci a été, presque partout, la dernière venue. Mais malgré la difficulté qu'elle a eu à s'implanter, c'est elle qui dans les sociétés à structure sociale et politique complexe a fini par prévaloir. Telle semble avoir été l'évolution de la famille, indépendamment de la race, dans tous les groupes ethniques qui ont réussi à sortir définitivement de la sauvagerie primitive (2). Il est à remarquer que presque toujours les changements survenus dans la constitution de la famille ont coïncidé avec des changements survenus dans le mode de propriété. C'est ainsi que lorsque la famille paternelle s'est établie, le régime de la propriété est devenu individuel ou tout au moins familial. Il nous resterait à suivre l'auteur dans la description qu'il nous fait de la famille chez les peuples civilisés, mais nous avons hâte d'arriver au dernier chapitre intitulé : « le mariage et la famille dans le passé, dans le présent et dans l'avenir ».

***

Ce qu'ont été le mariage et la famille dans le passé, nous l'avons vu dans tout ce qui précède. Recherchons donc quelles sont nos mœurs matrimoniales actuelles. L'importance de ces études n'est pas à démontrer. « Comme le fait si bien remarquer le philosophe

---

(1) A. Regnard : *L'État, ses origines et son but*, 1885. Librairie de la *Revue Socialiste*, p. 30 et suivantes. Voir une esquisse très-précise de l'évolution de la famille.

(2) Letourneau, *La Sociologie*, p. 380.

allemand Schopenhauer,» dit Darwin (1), «le but de toutes les intrigues d'amour, que le résultat soit comique ou tragique, a réellement plus d'importance que tous les desseins que peut se proposer l'homme. En effet, il ne s'agit de rien moins que de la composition de la génération suivante... il ne s'agit pas ici du bonheur ou du malheur d'un individu, mais c'est le bonheur ou le malheur de la race humaine qui est en jeu. » L'union d'un couple amoureux n'est pas une simple affaire privée comme un repas, une partie de chasse ou une soirée avec chant et danse, mais un événement d'une haute importance publique, exerçant une influence sur l'avenir de la communauté (2). Il faudrait que le mariage, c'est-à-dire l'unique rapport de procréation admis par la société fût un résultat de l'amour. « Car l'amour est le grand régulateur de la vie de l'espèce, la force qui pousse au perfectionnement de cette espèce et cherche à empêcher sa ruine physique. L'amour est l'instinct d'un être qui reconnaît qu'il doit former un couple avec un être déterminé de l'autre sexe afin que ses bonnes qualités s'accroissent, que ses mauvaises s'atténuent, et que son type reste intact ou se perfectionne chez ses descendants. L'instinct de la reproduction est en soi aveugle et a besoin d'un guide sûr, l'amour, pour atteindre son but naturel, qui est à la fois la conservation et l'amélioration de l'espèce (3). » Ces considérations d'utilité sociale, si bien mises en lumière par Darwin et Max Nordau, j'ai tenu à les reproduire. Maintenant, dans le livre de M. Letourneau, nous trouverons des documents malheureusement trop exacts, qui nous montreront combien nous sommes loin, dans l'Europe civilisée, de réaliser dans nos unions conjugales les exigences de l'intérêt social, qui ne sont à proprement parler, que des exigences de haute moralité. Dans notre société française, où règne l'individualisme le plus effréné, et où la morale mercantile est en honneur, la sélection de la race ne résulte pas le plus souvent de « l'affinité élective » qu'éprouve l'homme pour la femme et réciproquement, mais bien de l'amour... de la cassette. Les mariages aujourd'hui sont de véritables marchés, des mariages par achat, et ils ne diffèrent de ceux qu'on observe chez les Hottentots ou les Cafres que par l'hypocrisie que parfois nous mettons à les conclure (4). « Tan-

(1) Darwin. *Descendance de l'homme*, p. 641.

(2) Max Nordau. Les *Mensonges conventionnels de notre civilisation*, traduction A. Dietrich, p. 299.

(3) Max Nordau. op. cit. p. 303 et 304.

(4) Voici comment Max Nordau, dans le livre remarquable à tant d'égards, auquel nous avons déjà emprunté plusieurs renseignements, flagelle ces unions immorales dont nous parlons : « Il n'y a que deux sortes de rapports entre homme et femme, dit-il : ou bien ils reposent sur une attraction naturelle réciproque, et, dans ce cas, ils ont toujours pour but conscient ou inconscient

tôt, dit M. Letourneau, ce sont des vieillards qui achètent conjugalement des jeunes filles ; tantôt ce sont des vieilles femmes qui se paient de jeunes maris. » Et il cite à l'appui quelques chiffres qui ne sont pas pour nous enorgueillir. Que ces faits proviennent de notre état économique actuel qui engendre avant tout l'*auri sacra fames*, cela n'est pas douteux. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il en résulte la pire, la plus honteuse des sélections : la sélection par l'argent. Et au surplus les difficultés croissantes de la vie, le souci excessif du bien-être ont fait naître une telle prévoyance que tous les ans on peut constater la faiblesse toujours croissante de notre excédent de naissances. Si cet état de choses, ajoute l'auteur avec beaucoup de raison, n'est pas enrayé par de profondes réformes sociales, nous continuerons à glisser de plus en plus sur la pente de la déchéance finale.

Que seront dans l'avenir ces institutions du mariage et de la famille ? Cette simple question paraîtra des plus étranges à tous ceux qui croient à l'immobilité des formes actuelles et qui les considèrent comme la réalisation sacro-sainte de l'idéal. A ceux au contraire qui nous ont suivi jusqu'ici et qui se sont rendu compte de l'évolution lente mais continue du mariage et de la famille, il ne paraîtra pas excessif de penser avec nous que des changements surviendront dans l'avenir. Quels seront-ils ?

M. Letourneau pense que la famille se désagrégera de plus en plus, que le sentiment familial diminuera pour faire place à un altruisme plus large, au souci toujours croissant de l'intérêt général. Mais de l'émiettement même de la famille résultera la reconstitu-

---

la reproduction, ou bien ce but n'est pas en première ligne et l'on cherche seulement la satisfaction de l'égoïsme sous n'importe quelle forme. Les premiers rapports sont justifiés et moraux, les autres forment la grande catégorie de la prostitution, de quelque façon qu'ils se présentent extérieurement.» Et il ajoute : « La créature dépravée qui, la nuit, dans les rues d'une grande ville, pour une pièce de monnaie, s'offre à un passant dont elle ne peut même pas distinguer les traits dans l'obscurité, cette créature se prostitue ; le drôle qui courtise une vieille folle et se fait payer comptant ses hommages, se prostitue ; il n'y a qu'un mot pour les deux cas. Mais je demande : où est la différence entre un homme entretenu par sa maîtresse, et un homme qui fait la cour à l'héritière ou à la fille d'un homme influent pour laquelle il n'éprouve d'ailleurs pas le moindre amour, uniquement afin d'obtenir, par sa main, la richesse ou une position ? Où est la différence entre la drôlesse qui se vend à un inconnu pour un peu d'argent, et la chaste fiancée qui va à l'autel avec un individu qu'elle n'aime pas, mais qui, en échange de ses étreintes, lui offre un rang social ou des toilettes, des parures, des domestiques, ou simplement le misérable pain quotidien ? Les mobiles sont, dans les deux cas, les mêmes, le procédé est le même, la désignation aussi doit être la même, d'après la vérité et la justice ». (Les *Mensonges conventionnels*, p. 306.)

tion d'une plus grande unité collective, ayant des intérêts communs et ressuscitant, sous une autre forme, la solidarité, sans laquelle aucune société ne saurait durer.

Au fur et à mesure des progrès sociaux, l'ingérence de l'État se fera de plus en plus sentir, pour corriger surtout ce qu'il y a de défectueux dans l'éducation des enfants. « Il est, en effet, dit-il, un grand intérêt social, devant lequel doivent s'effacer les prétendus droits des familles. Pour prospérer et vivre, il faut que l'unité ethnique ou sociale produise incessamment un nombre d'individus bien doués de corps, de cœur et d'esprit. Devant ce besoin primordial, tous les préjugés doivent céder, tous les intérêts égoïstes fléchir. » On ne saurait mieux dire. Mais combien de telles paroles paraîtront hardies à tous les prétendus « hommes avancés », imbus des doctrines individualistes et qui sont tout disposés à sacrifier l'individu à la société — laquelle pour eux n'est qu'une abstraction ! Qu'ils se rassurent d'ailleurs, nous n'en sommes pas là. « Rien n'est plus chimérique que de craindre ou d'espérer le subit écroulement de notre forme actuelle du mariage, de la famille et de la propriété ; mais incontestablement tout cela est ébranlé.»

Quant au mariage, l'union monogamique subsistera, mais il arrivera que les unions librement contractées, pourront être librement dissoutes, par simple consentement mutuel, comme cela se pratique déjà à Genève. en Belgique, etc, etc... L'État interviendra dans les divorces, surtout pour assurer le sort et l'éducation des enfants (1). Est-ce à dire que cette manière de comprendre et de pratiquer le mariage soit près de se produire ? Une pareille révolution a besoin pour corollaire de profondes modifications dans tout l'organisme social. Et puisque,aussi bien, nos mœurs matrimoniales sont actuellement influencées encore par les préjugés catholiques et dénaturées par les nécessités qu'engendre notre monde économique barbare, avant de rien espérer, il faudra débarrasser les esprits des empreintes funestes déposées dans nos cerveaux par la tradition chrétienne, il faudra débarrasser la société du fléau moderne : l'individualisme économique.



Notre tâche est terminée. Nous avons cherché à donner à nos lecteurs une esquisse, aussi exacte que possible, du livre de M.

---

(1) J'estime pour ma part que l'État doit continuer à intervenir dans la célébration des mariages, car le mariage n'est pas une simple affaire privée; la société doit exercer un contrôle sur les rapports sexuels et les consacrer de son autorité, par la simple raison que le mariage est un événement dont les conséquences intéressent au plus haut point l'avenir de la collectivité.

Letourneau. Nous avons ajouté de temps en temps quelques appréciations particulières qui, croyons-nous, ne peuvent dénaturer l'idée générale de l'ouvrage. Malgré tout, notre travail est très-incomplet. Toutes les particularités si saisissantes, toutes les étrangetés des unions sexuelles primitives, nous n'avons pu les rapporter. Et nous avons encore négligé les études si suggestives sur l'adultère, sur le veuvage, sur le lévirat, sur la couvade, etc..., autant de lacunes que nos lecteurs tiendront à combler eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, ils pourront juger, nous l'espérons, par cet aperçu nécessairement trop rapide, du mérite de cet ouvrage, qui est un répertoire de documents méthodiquement classés et ordonnés et en même temps une œuvre d'un réel intérêt scientifique.

EUGÈNE RAIGA.



L'ACCAPAREMENT DU CUIVRE
ET
L'ARTICLE 419 DU CODE PÉNAL

Le monde industriel vient d'être mis en émoi par un fait patent de coalition illégale pour l'accaparement du cuivre et de quelques autres métaux d'emploi industriel.

C'est, je crois, le 25 décembre dernier, que le *Temps* publia la note suivante, qu'une prétendue rectification, publiée le lendemain par le même journal, n'a fait que confirmer :

Hier a été définitivement formé le *consortium* pour le maintien des cours du cuivre. Les signataires sont : la *maison de Rothschild*, le *Comptoir d'escompte*, la *Banque de Paris*, MM. *André Girod et Ce*, M. *Secrétan*. Ce syndicat, qui sera dirigé par la *Société des métaux*, est chargé de l'acquisition et de la vente du cuivre pour le compte des sociétés de mines adhérentes. La durée du consortium est fixée à deux années.

Avant de laisser transpirer le fait de leur coalition, MM. Rothschild, Girod, Secrétan, et autres rateleurs des deniers publics, s'étaient manifestés par des actions d'éclat sur le marché des métaux et notamment des cuivres, objet spécial de leur convoitise.

Qu'on en juge :

Le cours du cuivre qui, en décembre 1886 était de 110 francs la tonne, se maintenait péniblement en septembre et octobre 1887 à 107 fr. 50 quand, dès le 28 de ce dernier mois, une hausse foudroyante se manifesta par les cours suivants :

28 octobre	116f	25
4 novembre	122	50
18 id	130	»»
25 id	150	»»
2 décembre	177	50
9 id	185	»»
16 id	205	»»
23 id	214	50

Le cuivre n'a pas été le seul atteint de la hausse insolite qui vient de frapper si durement l'industrie bronzière. L'étain Banka, qui au 17 décembre 1886 était à 271 1/2 la tonne, se cotait le 16 décembre 1887 à 445 fr. Le plomb montait de 32 1/4 à 39, le zinc de Silésie de 38 1/2 à 50.

Ce n'est pas tout ; les valeurs minières du cuivre suivaient à la même époque une hausse correspondante. Le Tharsis s'élevait de 95 à 171 et le Rio de 190 à 550 !

Comment, pour obtenir des résultats si considérables, avaient procédé les accapareurs ?

M. Leroy-Beaulieu, dans l'*Économiste français* du 31 décembre, l'expose avec une clarté parfaite ; nous lui laissons la parole :

« Les stocks ou les approvisionnements disponibles étaient peu considérables par le découragement des producteurs de minerais ; les commerçants et les fabricants, habitués à la baisse, achetant au jour le jour, n'avaient aucune réserve ; enfin il s'était formé un découvert de vendeurs ; ajoutons que dans la principale mine des États-Unis la production était diminuée de moitié par un incendie, et que plusieurs mines du Chili souffraient d'une inondation ; voilà des conditions qui étaient bien propices à une énergique reprise, si un syndicat composé d'hommes pourvus de capitaux abondants, voulait entrer en campagne avec décision. Il suffisait d'acheter la plus grande partie des stocks modiques existants, de faire peur aux vendeurs à découvert, d'inquiéter les marchands et les fabricants eux-mêmes en leur faisant craindre une hausse indéfinie de façon que, au lieu de continuer à acheter de petites quantités au jour le jour, ils se préoccupassent de se procurer des réserves importantes. Tout le monde se jetant alors au même moment sur une marchandise devenue rare, non pas qu'elle ne fut susceptible d'une énorme production, mais parce que beaucoup des producteurs, par des circonstances diverses, avaient réduit leur exploitation, il était naturel que l'intervention d'un syndicat, pourvu de nombreux millions amenât une hausse soudaine et accentuée.

Le moment était donc bien choisi. M. Leroy-Beaulieu, *loco citato* le démontre en donnant cette statistique empruntée à l'*Économist* de Londres :

Stock de cuivre en Europe et cargaisons flottantes.

DATES.	TONNES.
31 janvier 1885	51.364
30 juin	54.137
30 septembre	57.165
31 décembre	55.662
31 janvier 1886	58.589
30 juin	61.575
30 septembre	66.111
31 décembre	63.290
31 janvier 1887	63.290
30 juin	50.947
30 septembre	49.176
31 octobre	48.503
30 novembre	45.121

Ainsi, jamais les stocks de cuivre n'avaient été aussi bas depuis trois ans; ils avaient même diminué d'un tiers du 30 septembre 1886 au 30 novembre 1887, en passant de 60.000 tonnes à 45.000. Il suf-

fisait, pour faire une rafle complète, de l'emploi intelligent de 45 millions moyennant lesquels on s'appropriait, *hic et nunc*, le petit bénéfice de 46 à 48 millions, rien que sur les cuivres.

Unetelle opération devait tenter les aigrefins, aussi nous dit M. Leroy-Beaulieu, « *il n'est pas étonnant que cette contradiction* « *entre la baisse constante de la valeur du produit et la diminu-* « *tion constante des approvisionnements ait induit un certain* « *nombre de spéculateurs habiles et opulents à entreprendre une* « *campagne de hausse qui leur promettait une heureuse razzia.* »

On trouvera peut-être que M. Leroy-Beaulieu, professeur au Collège de France, rédacteur du *Journal des Débats* et directeur de l'*Économiste français*, prend un peu trop joyeusement son parti de l'entorse donnée ici à la loi de l'offre et la demande par MM. Rothschild, Girod, Secrétan et consorts. C'est l'avis du journal la *Justice* qui, après avoir cité les lignes ci-dessus, ajoute sous la signature de M. Édouard Durranc :

« Et ce professeur « d'heureuses razzias » qui a l'air de professer sur un cheval arabe, ajoute très élégamment : « *Cela sera compensé par la ruine d'un très grand nombre de nigauds.* »

« Tant pis pour les nigauds. Mais je voudrais savoir ce que devient « la loi de l'offre et de la demande » quotidiennement lutinée par ces « spéculateurs habiles et opulents » qui peuvent faire, quand il leur plaît « d'heureuses razzias. »

« Et ce que je dis pour les cuivres, je pourrais le dire de toutes « les marchandises, car il n'en est aucune qui ne tombe sous la « coupe des spéculateurs. Et s'il est prouvé qu'une marchandise, « soustraite à la liberté des transactions, double et triple artificiel- « lement de valeur en quelques jours, à qui appartient-il de rétablir « l'équilibre ? Est-ce qu'il suffira de qualifier « inintelligente et tra- « cassière » l'intervention de l'État, pour que la tyrannie de l'agio- « tage qui peut tout à coup paralyser tout un pays, devienne une « bonne chose. Les *Débats* qui aiment la liberté ne répondent pas. « Nous répondons pour eux. Si l'État peut trouver le moyen de « rétablir l'équilibre détruit, il doit le faire pour sauver la liberté qui « avait cessé d'exister. C'est son rôle à lui. »

Nous approuvons fort et nous félicitons de voir M. Durranc enfin acquis à l'interventionnisme social de l'État.

Le journal *le Socialiste* n'est pas plus indulgent et il fait suivre la même citation d'une appréciation signée Guesde que nous croyons devoir également reproduire :

Quant aux industriels ainsi pris à la gorge, étranglés par cette hausse imprévue — et imprévoyable — ce sont des « nigauds » dont le couac final vient pimenter encore la victoire ainsi obtenue.

M. Paul Leroy-Beaulieu, l'avocat, que dis-je, l'apologiste de ces *voleurs aux*

métaux, écrit en toutes lettres (*Économiste français* du samedi 31 décembre, page 867, colonne 2, lignes 70 et 71) :

« Cela sera *compensé* par la ruine d'un très grand nombre de nigauds. »

Quelle leçon pour la petite bourgeoisie, pour celle qui fait encore œuvre de ses mains et de son cerveau, et qui, au lieu de se mettre du côté du prolétariat, épouse contre le socialisme la cause de la féodalité capitaliste qui la dévore et se moque d'elle par-dessus le marché.

Tels sont les faits. Que dit maintenant la loi ?

L'article 419 dirigé contre ceux qui se coalisent, contre l'accaparement des marchandises, est ainsi libellé :

« Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des sur-offres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par *réunion ou coalition* entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée tendant à ne la pas vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix, ou qui, par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront opéré la hausse ou la baisse des prix des denrées et marchandises ou des papiers et effets publics, au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, »... seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs. Les coupables pourront de plus être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

La loi est bien formelle, n'est-ce pas ? et s'il s'agissait de coalition ouvrière, la jurisprudence aurait vite été fixée. Croyez-vous que les juges aient jamais varié sur l'application liberticide des fameux articles 414, 415 et 416 du Code pénal ? Ils ont même trouvé moyen de les appliquer dans toute leur rigueur après l'octroi en 1865... du droit imparfait de coalition qui les abolit partiellement.

Mais il s'agit ici de capitalistes. En telle occurrence, les magistrats y regardent toujours à deux fois avant de condamner. Aussi sommes-nous en présence d'arrêts contradictoires, touchant les infractions à l'article 419.

Rappelons quelques précédents.

En 1828, la presque totalité des entrepreneurs de roulage de Paris se formèrent sous la direction d'un sieur Gontié, en *Union générale*, pour écraser tous les concurrents écartés de la coalition. Les entrepreneurs lésés demandèrent contre les coalisés, l'application de l'article 419. Le tribunal correctionnel jugea conformément à la loi, mais la *Cour royale* de Paris par son arrêt du 29 août 1833 réforma l'équitable jugement et acquitta les monopoleurs.

Cet arrêt — ou ce service — ne fut pas du tout accepté par l'opinion, et, en 1836, le nommé Guérin, propriétaire des *Messageries d'Amiens à Boulogne*, accusa à son tour les *Messageries royales* et les *Messageries générales* de s'être « coalisées » pour ruiner son industrie, en opérant momentanément sur le prix des transports, une baisse considérable dont elles étaient convenues de supporter la perte en commun.

Il y eut, *pro formâ*, devant l'évidence des faits, une dérisoire condamnation qui ne remédia à rien.

Nouveau procès en 1839, cette fois l'action était intentée contre les mêmes *Messageries royales* et *Messageries Générales*, par les *Messageries françaises* ; la Cour d'appel de Lyon déclara la coalition non prouvée, c'était une autre manière de tourner la loi.

En revanche, condamnation légère, en 1849, contre les deux compagnies de roulage les *Jumelles* et la *Boulonnaise*, à la requête de l'entreprise de la veuve Suard.

En dépossédant, sans indemnité, les entrepreneurs de roulage, les chemins de fer mirent fin à leurs procès. Mais ce n'est pas seulement contre les monopoleurs des services de diligences que fut invoqué l'article 419. Voici un autre fait :

En 1836, les sieurs Baratoux qui possédaient sur les bords de l'Océan, un établissement pour le commerce de sardines à la presse, invoquèrent la loi contre un syndicat de pêcheurs qui s'étaient coalisés, pour ne pas fournir de sardines aux établissements de la nature de celui des frères Baratoux.

Comme il s'agissait, cette fois, d'un grand commerçant plaidant contre de petits producteurs, ces derniers, bien qu'ils fussent allés jusqu'à la Cour de cassation, furent dûment condamnés à 8 jours de prison et à 2.000 francs d'amende.

La même année, il y eut encore une condamnation, contre les fabricants de soude qui approvisionnaient le marché de Marseille.

Ces intelligents spéculateurs choisirent pour consignataire unique et exclusif un sieur Mille, et s'interdirent de vendre leurs produits autrement que par son intermédiaire. Mille se rendait donc ainsi, pour le compte des fabricants de soude, maître des prix sur le marché de Marseille. En même temps — c'est maintenant l'ABC du métier — cet honnête courtier prenait à bail les fabriques inoccupées, non pour les remettre en activité, mais pour empêcher qu'elles ne servissent à rétablir la concurrence.

Le résultat de cette coalition ne tarda pas à se manifester. Le prix de la soude monta de 12 fr. 20 les 100 kilog. à 16 fr. 25, 16,77, 17,16, avec cette circonstance que la hausse coïncidait avec une diminution de prix sur les matières premières. Une vraie opération de la forêt de Bondy, quoi !

Les fabricants de savon de Marseille furent obligés d'en passer par là. Les intelligents spéculateurs se moquèrent d'eux au point de vendre, pour l'exportation, la soude au prix de 2 fr. 50. C'est la goutte qui fit déborder le vase.

Condamnés partout, tant le vol de Mille et complices était patent, et venus devant la Cour de cassation, les accapareurs invoquèrent, nutilement c'est vrai, se basant sur un arrêt de la Cour de cassa-

tion du 31 août 1838, une exception de droit, sous le prétexte que l'article 419 ne parlait que des *principaux détenteurs* et qu'ils étaient, eux, l'*universalité des détenteurs* de soude de Marseille.

Si Molière avait créé un Tartuffe industriel aurait-il trouvé celle-là ?

Autre fait, daté de Bordeaux 1843.

24 assureurs maritimes sur 25 se coalisèrent pour faire hausser les tarifs. L'affaire fut portée devant les tribunaux par quelques intéressés. Tribunal correctionnel, Cour d'appel et Cour de Cassation (arrêt du 16 mai 1845) condamnèrent encore cette fois les délinquants. Il y eut également une nouvelle application de l'article 419, contre des négociants de Boulogne-sur-Mer qui s'étaient engagés à charger exclusivement sur des navires commandés par certains capitaines, les marchandises qu'ils tiraient de Bordeaux. La coalition fructifia de 1841 à 1847, finalement les tribunaux y mirent bon ordre.

Pour ne pas trop allonger cette liste nous terminerons par un fait tout récent.

En avril 1886. 12 concessionnaires d'eaux minérales se coalisèrent également pour faire hausser les prix. Ils refusèrent dans leur syndicat, on ne sait pourquoi,un commerçant du nom d'Heurteaux, accusé par eux de ne pas vendre assez cher. M. Heurteaux avait en outre obtenu le patronage de la *Société française des eaux minérales de Paris*. Courroux des coalisés qui lui écrivirent : « Tous « d'accord avec M. Adam, membre de notre comité et votre conces- « sionnaire, nous avons été froissés dans notre amour-propre (!). « Jusqu'à ce jour, nous avons marché avec vous et nous ne deman- « dons qu'à continuer notre concours le plus actif, pensant qu'il est « de votre intérêt de ne pas disséminer vos forces; si, au contraire, « vous préfériez à notre appui à tous, celui de cette maison...»

Une autre lettre conçue dans le même esprit fut adressée à la *Compagnie des eaux de Bussang* et les non-coalisés furent mis dans l'impossibilité de se pourvoir aux conditions ordinaires.

M. Heurteaux demanda l'application de l'article 419, mais il ne put obtenir contre les monopoleurs que des amendes dérisoires. Ils continuent donc.

Ainsi, malgré la précision du texte, la loi a été l'objet d'interprétations contradictoires. Quelle va être l'attitude du gouvernement et de la magistrature contre le *consortium* Rothschild, Girod, Secrétan et consorts. Nous allons le savoir ; le Conseil municipal de Paris ayant invité le gouvernement à intervenir, et le *Groupe socialiste* de la Chambre ayant chargé notre ami Millerand et le citoyen Laur de porter à la tribune la question de l'accaparement des métaux. Hâtons-nous d'ajouter qu'on aurait tort de se nourrir

d'espérances illusoires ; l'agiotage sur les valeurs et la monopolisation des produits, ces deux formes raffinées de l'appropriation du bien d'autrui, sont les succédanés naturels et presque incompressibles d'une organisation propriétaire qui, n'étant plus en rapport avec les conditions de la production et l'idéal acquis de la morale sociale,n'est que la systématisation de l'exploitation capitaliste.

Une répression énergique pourrait, nous le reconnaissons, avoir des résultats momentanés ; mais cette répression, il serait puéril de l'attendre d'une magistrature toute hostile au progrès social, toute acquise à cet abominable Droit romain dont la survivance est la source de toutes les grandes iniquités sociales de notre époque.

Enfin, il faut le dire, la haute pègre financière a tellement développé autour d'elle les instincts voleurs de l'agiotage,que les manifestations de ce dernier sont devenues insuppressibles par simple répression judiciaire. Aussi voyons-nous les agioteurs s'en donner à cœur joie et avec une impunité complète. L'*Économiste français* du 6 janvier et le *Globe* du 20 janvier nous en donnent un aperçu d'autant moins complet, que ces deux organes appartiennent à la haute finance et n'ont pas l'habitude de tirer sur leurs propres troupes.Les aveux qui leur échappent n'en sont que plus dignes de foi et de réflexion. Méditez donc sur cet énoncé sommaire qui est tout ce qu'il y a de plus atténué et de plus incomplet ; il s'agit seulement des quinze dernières années :

En 1873-1875 l'agiotage se porta sur le charbon, sur le fer et les actions des sociétés métallurgiques. Pour montrer à quels excès les agioteurs se livrèrent, disons qu'ils firent monter le denier d'Anzin qui fait aujourd'hui 2500 fr. (ce qui est encore passablement scandaleux) à 12000 fr., et l'action de la société Cail qui depuis est tombée à zéro, fut portée brusquement à 1240 fr..Trois ou quatre ans plus tard, c'est sur les assurances que la spéculation se porta : on vit alors,en 1877-1878,les actions dela Compagnie d'assurance générale contre l'incendie, se coter de 35 à 40,000 fr. ; la *Nationale*, 25.000 fr. ; la *Providence*, de 8 à 10.000 fr. ; l'*Aigle*, près de 5.000 fr.; la *Paternelle*, 4 000 fr. Depuis lors, toutes ces sociétés ont reculé de 20 à 60 0/0.

En 1880-1881, les agioteurs jetèrent leur dévolu sur les sociétés de crédit : La *Banque de France* cota 6.700 fr. d'où elle est revenue aux environs de 4.000 ; la *Banque de Paris* s'éleva au-dessus de 1.300 fr., d'où elle est redescendue jusqu'au-dessous de 800 fr ; le *Crédit Lyonnais* approcha de 1,000 fr., il est aujourd'hui à 570. A ce moment fleurirent : l'*Union générale* à 5.500fr.; la *Banque des Pays-Autrichiens* à 1.200 fr. ; la *Banque de Lyon et de la Loire*, le *Crédit de France*, le *Crédit général français*, la *Banque nouvelle*, entre 1 000 fr. et 1.500 fr. et une foule d'autres toutes en déconfiture maintenant.

Bientôt, dit l'*Economiste français*, « le public s'étant dégoûté des « banques qui lui avaient enlevé une forte partie de ses épargnes, la « spéculation s'avisa que Paris ne comptait pas assez de maisons, « qu'il fallait pourvoir au logement de 50 ou 60,000 nouveaux habitants « par année ; elle se précipita sur les terrains. Il n'y a pas un tracé « désert de rue à Passy et à Auteuil où la valeur du terrain n'ait « monté soudain en 1881 et en 1882 à 100, 150 ou 200 fr. le mètre. « Dans les quartiers ouvriers des XIXe et XXe arrondissements, on « acheta 70, 80, 100 fr. le mètre. On bâtit de tous côtés, si bien que « la Série des prix de la ville de Paris pour 1883 nous indique des « salaires de 1 fr. 20 l'heure pour les ouvriers ravaleurs, de 90 cen- « times pour le poseur de pierres, d'autant pour le charpentier et « de 80 centimes pour le simple maçon. Les gens prévoyants s'écri- « èrent que Paris était devenu trop étroit, qu'il fallait nécessairement « abattre les fortifications pour faire de la place aux centaines de « mille habitants nouveaux dont ils entrevoyaient déjà la pacifique « invasion. La spéculation fit donc son œuvre. Il en résulta que, « en 1886, on cessa absolument de construire à Paris, les trois « quarts des entrepreneurs en bâtiment et des sociétés foncières « étant tombés en détresse. Par une cruelle ironie, le dernier bulle- « tin des ventes par adjudication nous apprenait que, dans ce Paris « supposé trop étroit, il y a cinq ou six ans, on trouvait en décembre « 1887 du terrain à acheter à 4 fr. 40 le mètre, rue de la Grande « Noue (XXe arrondissement), à 8 fr. 15, rue Picpus (XIIe arron- « dissement), et à 16 fr., boulevard Brune (XIVe arrondissement). »

En 1885, la spéculation se porta sur les soieries, en 1886, sur les laines qui augmentèrent de 25 à 30 0/0. Les pruneaux eux-mêmes, si laxatifs qu'ils soient, n'ont pas échappé à la spéculation, l'hiver dernier : on se rappelle la hausse dont ils ont été l'objet. Puis ce fut le tour des cafés qui ont augmenté de près de 100 % pour certaines sortes ; le tour des farines en mai dernier qui sont passées brusquement de 48 fr. à plus de 60.

Ainsi les agioteurs ne respectent rien, pas même le pain du peuple. Que dis-je ? c'est surtout sur les denrées de première nécessité que se porte maintenant leur fièvre de gain illicite. Voici ce que dans l'*Économiste français* déjà cité nous dit encore Leroy Beaulieu:

On jugera de l'importance qu'ont prises les spéculations à découvert en matières premières, d'après les chiffres suivants. Nous les empruntons au *Leeds Mercury* du 13 décembre courant : « Dans les six premiers mois de cette année, » dit ce journal, les ventes de blé au comptant à la Bourse des marchandises » de New-York ont été de 48,836,360 boisseaux (*bushels*). *Ces ventes au comptant,* » *à elles seules, égalent deux fois les entrées de grains à New-York dans le même* » *temps. Mais les ventes à découvert pour livraison future ont atteint, dans le même* » *temps, 867,594,740 boisseaux, c'est-à-dire trente-cinq fois les entrées de grains à* » *New-York et presque le double de la récolte entière des Etats-Unis en 1886, laquelle*

» *était évaluée à 457,000 boisseaux.* » Bien plus, on estime que les ventes à découvert de grains à Saint-Louis, Chicago, Toledo et dans les ports de l'Atlantique des États-Unis ont monté, dans le premier semestre de 1887, à beaucoup plus de *2 milliards de boisseaux (environ 700 millions d'hectolitres), ce qui dépasse probablement la production du blé du monde entier en 1886.*

On voit à quels excès peuvent se laisser entraîner des spéculateurs à la baisse, puisque dans un seul pays et sans avoir un sac de blé en mains, ils vendent à terme en six mois, c'est-à-dire promettent de livrer à des époques fixes, une quantité de blé supérieure à celle que produit le monde entier. On conçoit que si quelque incident tourne les idées du public vers la hausse et que l'on exige de tous ces spéculateurs imprudents la livraison des quantités qu'ils ont vendues sans les avoir, leur précipitation aux achats puisse provoquer une hausse énorme, quoique momentanée.

Jusque là ces messieurs ont joué à la baisse sur les blés ; mais si, comme le dit très bien le savant économiste que nous suivons en ce moment, il leur prend fantaisie de jouer à la hausse, ou bien si un Effrussi quelconque, flanqué de son beau-père Rothschild, décide de prélever sa livre d'or sur tout le pain qui se consomme, les ménages ouvriers peuvent se réveiller un beau matin avec des renchérissements meurtriers du prix du pain. Les loups-cerviers y regarderont sans doute à deux fois, avant de s'exposer ainsi à une explosion de haines populaires dont les conséquences révolutionnaires pourraient être incalculables; mais enfin ils pourraient le faire, ils pourraient affamer par un simple ordre de bourse des centaines de millions de travailleurs. Cela seul juge un régime et justifierait une révolution sociale.

Pour nous résumer en deux lignes et tirer de l'accaparement des métaux la morale que comporte cet acte ruineux pour les industriels et pour les travailleurs du bronze et préjudiciable à tous les consommateurs, nous dirons : appliquez, si vous le pouvez, c'est à-dire si vos juges romains vous le permettent, l'article 419 du Code Pénal ; mais ne perdez pas de vue qu'il est un seul remède à cet état de choses : l'effectuation de réformes économiques profondes et l'acheminement vers les justices socialistes. B. Malon.

UN APPEL EN FAVEUR DE LA PAIX

Au moment où, sous l'action néfaste de M. Crispi qui ne rougit pas, de transformer un successeur de Cavour en plat valet du plus brutal de ces *Tedeschi* autrefois abhorrés et de trahir les grandes aspirations de l'Italie des Alberico Gentili, des Beccaria, des Filangieri, des Romagnosi, des Garibaldi, des Mazzini, des Cattaneo, des Mamiani de tous les penseurs et tous les martyrs de l'indépendance, au profit des intérêts monarchiques et rétrogrades des oppresseurs de peuples, il nous est doux de relever les manifestations progressistes de la véritable Italie nouvelle : l'Italie démocratique.

Parmi celles-ci est, particulièrement notable l'Appel que notre éminent et généreux confrère, T. Moneta, le directeur du *Secolo*, vient d'adresser à ses amis de l'*Union lombarde pour la paix et l'arbitrage international.*

Nul plus que Moneta, qui a fait du *Secolo* de Milan, l'organe et le défenseur de toutes les grandes aspirations du monde moderne et l'un des plus nobles représentants de la presse démocratique européenne, n'était qualifié pour parler en faveur de la paix au nom de la démocratie italienne. Aussi son appel a-t-il eu un grand retentissement et il déterminera chez le peuple italien un mouvement digne de tous nos éloges et de toutes nos sympathies.

Voici comment s'est exprimé le directeur du *Secolo* :

Chers amis,

Aurons-nous la guerre au printemps? Ce heurt formidable, qui secouerait la terre, entre les deux plus grandes puissances militaires et dont deux fois déjà en peu de mois l'Europe a été menacée, sera-t-il évité cette nouvelle année ? Quand, enfin, pourra-t-on le conjurer ? Et cette accumulation immense d'armes, d'hommes, de fortifications, réunis, non pas seulement pour la défense mais pour la menace vivante des voisins; qui pèse comme un cauchemar sur les populations de notre continent, — devrons-nous encore la subir et la défrayer de longues années ?

Autant de points d'interrogation que les citoyens s'adressent, et auxquels, cependant, personne n'est en état de répondre d'une façon satisfaisante.

Ceci démontre qu'il y a quelque chose de radicalement défectueux dans les rapports existants entre peuples et gouvernements, ainsi que dans l'éducation politique contemporaine.

Si tous ceux qui croient que la guerre est un mal — et ceux-là sont au moins les quatre cinquièmes de la population — que la paix est le besoin le plus vif et le plus indispensable des peuples, — si tous, le disaient à voix haute, avec

accord, unanimes, quel tout-puissant et irrésistible plébiscite en sortirait ! et quel gouvernement oserait lui résister ?

L'opinion publique n'a-t-elle pas été proclamée la reine du monde, pour mettre fin au despotisme ?

Pourquoi donc les bons citoyens se taisent-ils sur une question qui devrait tant les préoccuper ; celle qui touche à leurs plus grands intérêts, à la tranquillité et à la prospérité des familles, à l'existence de leurs fils, à l'indépendance de la patrie, à l'honneur et à l'avenir de l'humanité ?

Ils se taisent, parce que personne ne les a appelés à se prononcer pour la guerre ou la paix, parce que les habitudes prises dans la servitude, alors que tout était laissé à l'arbitraire des gouvernants, ne se changent pas du jour au lendemain.

A tout instant, nous nous lamentons de l'indifférence que manifeste le peuple italien pour la chose publique, de l'abandon dans lequel il laisse presque toujours ses plus fervents et plus intéressés défenseurs.

Mais quand, aussi, après la guerre de l'unité nationale, fut-il dit à ce peuple une parole venant d'hommes convaincus, qui ne fût pas génératrice et fomentatrice de divisions — une parole élevée, exprimant les besoins des temps nouveaux, que l'idée de patrie mettait en harmonie avec l'idée d'humanité ? Une parole d'amour, de foi et de science, propre à persuader les hésitants, à encourager les timides, à exalter les généreux et de nature à réveiller un écho par delà nos monts et nos deux mers ?

Cette parole, vous, chers amis, vous l'avez déjà sur les lèvres comme depuis longtemps vous l'aviez dans le cœur.

C'est la paix — la paix sans restrictions mentales, la paix avec tous ses bienfaits — la paix entre les peuples que rien de légitime ne divise, que tous les intérêts les plus sacrés concourent à unir....

Après avoir démontré que la haute tradition italienne est pacifique et progressiste, T. Moneta continue en ces termes :

C'est donc une dette d'honneur pour notre pays, de rester fidèle à ces nobles traditions, en travaillant à écarter les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'une paix vraie et durable.

Il devrait être facile de l'atteindre, quand nous voyons les gouvernements eux-mêmes faire à chaque instant d'amples et solennelles déclarations pacifiques : mais combien leurs actes sont contradictoires avec leurs paroles !

Francesco Crispi dit un jour, et repétait dans une récente occasion, qu'une guerre entre la France et l'Italie serait une guerre fratricide ; pourquoi donc, depuis qu'il est à la tête du gouvernement, les craintes d'un conflit avec notre alliée de 1859 sont-elles plus grandes ?

Vous ne trouverez pas un penseur, pas un homme de cœur qui ne sente et ne dise que c'est une honte pour notre civilisation, qui persiste à s'appeler chrétienne, de continuer à remettre au hasard de la force la décision à intervenir dans les contestations entre peuples européens : de s'attacher à trouver de nouveaux engins destructeurs, tandis que les peuples gémissent sous le poids des impôts extraordinaires qui vont toujours croissant du fait des établissements militaires.

Il est temps d'accorder les actes avec les paroles, la politique des nations avec les besoins des peuples. L'honneur, les intérêts économiques, la morale publique et privée, l'exigent.

Ne pas bouger, quand on sait qu'à côté de nous se commet un assassinat, ce n'est pas seulement une lâcheté — c'est encore une complicité criminelle. — Et quelle lâcheté plus grande, que celle de voir se préparer pour un avenir pro-

chain de terribles hécatombes de nos frères, sans se lever à temps, sans crier à l'aide pour empêcher l'attentat imminent !

Que tarde-t-on ?

Attendrons-nous, peut-être, pour faire appel aux sentiments d'humanité, que les colères aient ravagé les cœurs, que les armées soient en mouvement et les épées dégainées ?

A l'œuvre donc ! pour dissiper les artifices, combattre les maux, apaiser les rancunes qui divisent les peuples.

C'est à cette œuvre de paix et de civilisation que pourra mieux contribuer votre Comité de la paix et d'arbitrage, composé d'hommes de toute doctrine, représentant la vieille et la jeune génération, délégués de sociétés philanthropiques et ouvrières, etc.

Pas de déclamations, ni d'agitation intermittente, qui finissent toujours par s'accommoder avec le temps, mais un travail continu, serré, étudié et adopté d'après une méthode précise.

Si les gouvernants sont de bonne foi, quand ils font résonner leurs déclarations pacifiques, ils devraient accueillir d'un œil favorable cette œuvre de pacification et d'amour.

Je ne suis qu'un obscur soldat du progrès humain; mais le peu que je puis, je suis prêt à le faire pour la cause dont vous avez pris la défense, cause au dessus de laquelle il n'en est pas au monde de plus juste, de plus féconde en fruits bienfaisants.

Et puisque aujourd'hui, par suite d'une heureuse disposition de notre cher Sonzogno, en faveur de ceux qui ont travaillé vingt ans dans son établissement, je me trouve avec quelque argent qui dépasse les besoins de mon budget domestique, je vous l'envoie.

Je désire que ces 500 francs soient donnés au meilleur mémoire publié dans l'année ou envoyé inédit au Comité, sur cette question :

« Indiquer les principales causes qui ont retardé et retardent l'établissement d'une paix sûre et durable en Europe, et les moyens propres à les surmonter dans le plus bref délai possible.»

Ma contribution est modeste : à d'autres la part plus importante et plus méritoire.

Que les riches donnent des subsides ; que les orateurs se mettent en communication avec le peuple et fassent vibrer en lui la corde des sentiments généreux ; que les docteurs écrivent des traités et que les travailleurs fassent la propagande parmi leurs camarades !

Ce sera là la façon la plus digne de célébrer le grand événement de la Révolution, qui proclama les droits de l'homme et changea la face de l'Europe.

Si la fin de notre siècle, déjà près de son coucher, ne voyait pas les principes de la Paix, profondément enracinés dans le cœur des peuples et solennellement sanctionnés par un grand acte international, le courant du progrès humain s'arrêterait — Dieu sait pour combien de temps ! Le monde devrait assister angoissé, aux spectacles d'une régression barbare, dans laquelle le canon et la mitraille sèmeraient de ruines les plus beaux pays de l'Europe et imposeraient honteusement leur loi de fer à la loi du droit.

Mais espérons, avec l'aide de Dieu et de tous les hommes dévoués, à quelque foi qu'ils appartiennent, que cette prévision sera démentie, et que le jour n'est pas loin où il y aura un peu plus de sagesse dans les gouvernements et un peu plus de détermination chez les peuples.

Bien à vous, de cœur,

E. T. MONETA.

Cet appel a valu à son auteur de nombreuses et précieuses lettres d'adhésion d'Italie, d'abord, et ensuite de France, d'Angleterre, de Belgique et de Suisse ; enfin L'*Union lombarde pour la paix et l'arbitrage international* a fait sienne l'idée de Moneta, comme nous l'apprend la résolution suivante qui nous est communiquée :

L'*Unione Lombarda*, en applaudissant à l'initiative de M. Moneta, a délibéré d'ouvrir un concours public pour traiter le sujet en question, en élevant le prix à 1000 francs.

Ce prix sera décerné à l'auteur du meilleur Mémoire publié pendant l'année, ou envoyé inédit au Comité de l'Union, qui dans la séance du 22 Janvier a arrêté les conditions suivantes :

I. Les mémoires imprimés, ainsi que les manuscrits inédits, devront être rédigés en italien ou en français.

II. Les mémoires manuscrits pourront être marqués d'une *épigraphe*, qu'on aura soin de répéter sur un bulletin cacheté, contenant le prénom, le nom et le domicile de l'auteur. Cela, dans le cas où l'aspirant *aimerait* mieux de garder le secret sur son mémoire.

III. L'auteur du mémoire couronné en aura la propriété littéraire, mais sera tenu à se soumettre à la condition suivante : si son ouvrage n'est pas imprimé et qu'il veuille le publier, il devra le faire précéder du jugement de la Commission, dans le délai de six mois après la notification du dit jugement. Il sera tenu à en présenter trois exemplaires à la Présidence de l'Union.

IV. Les mémoires écrits, rejetés au concours, seront rendus à leurs auteurs dans le délai de six mois après le rapport de la Commission.

V. Le rapport de la Commission sera publié, par les soins et aux frais de l'Union, dans les deux langues : italienne et française ; la traduction doit être approuvée par la Commission et par la Présidence de l'Union.

VI. Sont admis au concours les citoyens de tous les pays ; les membres de la Commission d'examen et ceux du Comité, exclus.

VII. Le délai arrêté pour l'envoi des ouvrages imprimés et écrits expire le 31 décembre 1888.

VIII. Les mémoires imprimés, ainsi que les manuscrits, devront être expédiés au secrétaire de l'Union Lombarde, M. l'avocat Angelo Mazzoleni, via Cerva N. 42, Milan.

LE PRÉSIDENT,
PROF. FRANCESCO VIGANO ;
Le Secrétaire,
AVV. A. MAZZOLENI.

Puisse la noble et généreuse initiative de la démocratie républicaine lombarde servir efficacement la cause sainte de la paix entre les peuples et de la Justice dans les nations ! En tout, elle mérite l'approbation, la sympathie et les éloges de tous les amis du progrès.



ANDRÉ GODIN



La mort fauche vite dans les rangs socialistes depuis quelques temps. A chaque numéro de la *Revue socialiste*, nous avons maintenant une grande perte à déplorer. D'abord ce fut notre noble ami Ferdinand Gambon, l'irréprochable républicain socialiste ; il y a deux mois c'était Eugène Pottier, l'inoubliable poète socialiste révolutionnaire ; le mois dernier c'était Constantin Pecqueur, l'éminent précurseur du collectivisme moderne ; ce mois-ci c'est André Godin, le fondateur du Familistère de Guise.

Ce fut un douloureux étonnement, lorsque le 15 janvier on apprit qu'André Godin, qui huit jours, auparavant, avait vu mourir son fils unique, s'était éteint presque subitement dans sa 71e année. Nos lecteurs connaissent dans son organisation générale cette grande œuvre du Familistère (1) et nous publierons incessamment, sur ce sujet, une étude en préparation de notre ami et collaborateur Louis Bertrand. Nous nous bornerons donc dans ces lignes à parler de l'homme remarquable que la démocratie sociale vient de perdre et de son action générale.

André Godin naquit à Esquéheries, dans le département de l'Aisne, le 26 janvier 1817. Fils d'un artisan de village, il commença par connaître toutes les duretés de la vie ouvrière. Son éducation, lisons-nous dans l'article biographique du *Devoir*, fut celle que recevaient les fils d'ouvrier et de paysan au commencement de ce siècle ; éducation plus pauvre que l'éducation actuelle dans les mêmes conditions, car alors, l'État ne faisait que peu ou rien pour l'instruction publique. Les enfants s'entassaient dans des salles étroites, glacées en hiver, étouffantes en été, sous la direction d'un pauvre magister, paria du maire et du curé, souffreteux et misérable, qui ne sachant pas grand chose lui-même, ne pouvait donner à ses élèves que des notions rudimentaires bien incomplètes.

Godin a lui-même, dans son livre principal (*Solutions sociales*), rappelé le souvenir de ces tristes jours d'école villageoise. « A l'âge « de huit à dix ans, dit-il, j'étais assis sur les bancs d'une école de

(1) Voir, dans la *Revue Socialiste* 15 Juillet 1886, le *Familistère de Guise* par F. Mijoul. Cet article a été publié en brochure par la Librairie de la Revue.

« village où 140 enfants venaient s'entasser les uns sur les autres, « dans une atmosphère méphitique, et passer leur temps à jouer ou « à recevoir la férule du maître, au lieu d'un enseignement profitable « et régulier. »

C'était le destin ordinaire des fils d'artisans. Mais ce qui n'est pas ordinaire, c'est que l'enfant d'un âge si tendre fit déjà pressentir le réformateur :

« Il m'arrivait souvent, raconte-t-il encore, de réfléchir sur l'insuf- « fisance et l'imperfection des méthodes d'enseignement qu'on nous « appliquait. — Souvent je me disais : Si j'étais professeur, j'ensei- « gnerais mieux les élèves qu'on ne le fait ici... »

Et il projetait parfois de se livrer à l'enseignement; « mais aussi- « tôt, ajoute-t-il, un sentiment intime me poussait à cette autre pensée: « Non, je dois me livrer à l'apprentissage des arts manuels, car, par « eux, j'ai un grand exemple à donner au monde dans la sphère où « j'agirai. » Et c'est sous l'empire de cette idée que la pratique des « arts manuels devait me conduire à un rôle pressenti, qu'à onze « ans et demi je commençai à travailler le fer dans l'atelier de mon « père et à prendre une part au dessus de mes forces, dans les tra- « vaux de la campagne, à côté de mes parents (1). »

L'enfant que hantaient de telles préoccupations devait, s'il n'était pas brisé par la vie, faire des grandes choses, d'autant plus, que l'on sentait poindre en lui, l'homme aux pensées tenaces, à la volonté de fer, et à l'activité que rien ne lasse.

Ayant donc appris chez son père le métier de mécanicien, il quitta, à l'âge de 17 ans, son village natal, pour aller faire le compagnonique tour de France, qui était alors d'usage et avait bien ses bons côtés. On était au moment où la grande industrie, déjà maîtresse en Angleterre, se développait en France, entraînant avec elle son cortège de maux : journées plus longues, asservissement plus complet de l'ouvrier, crises meurtrières et chômages périodiques. Ce triste état de choses frappa vivement le jeune ouvrier.

« L'offre et la demande, nous dit-il, parlant de ce temps, étaient « la règle économique, sans entrailles et sans cœur, qui, parfois, « quand j'avais accompli un travail procurant des bénéfices exagé- « rés au maître, ne m'accordait à moi qu'un salaire insuffisant pour « subvenir à mes besoins ; et qui, d'autres fois, au contraire, pour des « travaux peu favorables à l'entrepreneur, me donnait un salaire « plus élevé... Je croyais à la Justice, mais nulle part je n'en voyais « l'application... Tous les jours se renouvelait pour moi la dure « peine d'un travail qui durait de 5 heures du matin à 8 h. du soir. « Je voyais à nu les misères de l'ouvrier et ses besoins et c'est au

(1) J. B. Godin : *Solutions sociales*. Paris (1871)

« milieu de l'accablement que j'éprouvais que, malgré mon peu de « confiance en ma propre capacité, je me disais encore : Si un jour « je m'élève au-dessus de la condition de l'ouvrier, je chercherai les « moyens de lui rendre la vie plus supportable et plus douce, et de « relever le travail de son abaissement. »

Ainsi pensait le jeune ouvrier, et il est mort avec la satisfaction de s'être tenu parole par la fondation du *Familistère* de Guise et d'avoir fait une vérité de la belle définition d'Alfred de Vigny : « Une belle vie est une pensée de jeunesse réalisée par l'âge mûr. »

Plein de ses rêves d'avenir, Godin revint à Esquehéries, en 1840, après six années de vie ouvrière à travers la France. Il épousa dans son village la fille d'un artisan, et y installa un petit atelier d'appareils de chauffage. « Atelier rudimentaire d'abord nous dit le *Devoir* du 22 janvier, où la part de travail la plus grande était faite par le patron, avec l'aide d'un ou deux hommes de peine. Il débuta en industrie par une innovation, en employant la fonte dans les appareils jusque-là faits en tôle. Il créa des modèles nouveaux. Les essais réussirent. Alors le petit atelier prospéra, s'agrandit rapidement ; sous la multiplication des commandes, le nombre des ouvriers s'accrut ; bref, M. Godin, au bout de 6 ans, en 1846, occupait déjà une trentaine d'ouvriers.

« Il comprit que le village d'Esquehéries, éloigné de toute grande voie de communication, offrait par sa situation un obstacle considérable au développement de son industrie. Il transporta ses ateliers à Guise, où ils prirent le développement immense qui ont fait de l'usine du Familistère la première usine du monde en son genre. »

On peut bien penser qu'un homme de cette trempe ne pouvait pas être étranger à la puissante germination et à l'admirable floraison socialiste de l'époque. Il lut avidement les novateurs, mais, tout en admirant Saint-Simon et Robert Owen dont les vues profondes et vastes ne pouvaient lui échapper, il fut entraîné par les conceptions novatrices de Fourier, de l'inspiration duquel le *Familistère* de Guise porte évidemment l'empreinte. Il n'en faut pas conclure que M. Godin ait jamais été « phalanstérien » c'est-à-dire « fouriériste » dans toute l'acception du mot. Simplement il s'inspira, en ses conceptions générales, de doctrines phalanstériennes et il resta longtemps en relations cordiales suivies avec les principaux représentants de l'école : Victor Considérant, H. Renaud, Toussenel, Pellarin, Hennequin etc.

A de telles enseignes que, lorsqu'après le Coup d'État de 1851, les fouriéristes tentèrent de créer au Texas, que les États-Unis venaient d'arracher au Mexique, « un Phalanstère » d'essai, Godin versa 100.000 francs à la caisse de fondation.

On sait comment échoua rapidement et complètement cette tenta-

tive à laquelle les précédentes et nombreuses entreprises phalanstériennes de Brisbane et de Gresley, dans le même pays, avaient servi de précédent sans pouvoir servir d'exemple,car quelques unes de ces dernières avaient atteint un demi succès pendant plusieurs années.

Le lourd échec du Texas impressionna vivement Godin qui s'en tint dès lors plus strictement à ses projets de jeunesse. C'est à partir de ce moment qu'il se voua à la fondation du *Familistère* avec la sûreté de conception, la tenacité de pensée, la capacité d'exécution et l'indomptable activité dont il avait déjà donné des preuves.

En avril 1859, furent commencées les premières constructions du Familistère (aile gauche actuelle). La construction et l'organisation marchèrent si rapidement qu'en 1861 le premier corps de bâtiment était parachevé et habité. En 1865, il en était de même du pavillon central qui avait été commencé en 1862. Après quelques années d'arrêt le *Familistère* fut complété avec la même rapidité d'exécution par l'édification de l'aide droite, commencée en 1877, terminée en 1879 et complètement habitée en 1880.

Dès lors la grandiose conception était devenue une réalité. L'établissement fut complété par des bâtiments annexes : nourricerie, école, etc. L'organisation industrielle et sociale avait marché de pair et déjà les habitants du *Palais social* avaient été reliés, ceux de la première heure, par un traité d'association et ceux de la deuxième heure par des institutions démocratiques d'éducation, de garantie et de prévoyance qui décelaient la pensée d'un réformateur expérimenté.

Quelle était cette pensée ?

D'après André Godin : l'homme doit vivre de la vie complète et se perfectionner sans cesse. Il doit accomplir sa loi : cette loi c'est la Vie. Vivre en se perfectionnant, pour augmenter la somme de Biens matériels et moraux, dont l'accroissement constitue encore un moyen de perfectionnement plus efficace, tel est le circulus à travers lequel naissent, se développent et meurent, les générations s'ajoutant les unes aux autres, multipliant chacune pour des générations suivantes les moyens d'améliorer et de perfectionner sans cesse la Vie.

« La vie, dit-il, dans le chapitre intitulé l'*Humanité et sa Loi* — la Vie est la Loi des Lois.

« La Loi supérieure de l'Univers, de l'Humanité et de toutes les créatures.

« La Vie humaine est un appoint donné par l'Etre à la Vie Universelle... »

La Vie, selon lui, est un mode d'existence de l'Etre — ou si l'on

veut un de ses attributs. Les attributs de l'Etre ou du « Principe universel des choses », sont : L'Esprit, la Vie, la Substance.

« L'Esprit dirige, la Vie agit, la Substance obéit. — L'homme émerge de la substance ; la Vie est pour lui le lien éternel de la substance et de l'Esprit. » Par conséquent, l'amélioration et le progrès de sa Vie, doivent tendre sans cesse à développer ses facultés spirituelles, couronnement de ses facultés matérielles. Entretenir dignement celles-ci, pour permettre aux Facultés supérieures de l'Esprit de se développer et de prendre le plus grand essor possible, tel est le but que l'homme doit poursuivre.

Il l'atteindra,en suivant la loi de son développement naturel,c'est-à-dire par le Travail. « Le Travail, action naturelle de la Vie, contient en lui le Principe de la Production, de la Consommation et de la Répartition. Il est l'une des Faces de la Loi. »

« Le Travail, s'écrie-t-il, dans ce chapitre précité : est saint, trois fois saint ; par lui l'Homme et l'Humanité s'élèvent vers la pratique de la Justice, car le Travail c'est la production des choses nécessaires à la Vie, dont l'homme doit réaliser la Consommation Equitable et la Juste Répartition. »

En résumé, pour le fondateur du Familistère, la Vie est la loi des membres de l'Humanité. Perfectionner sa vie matérielle et morale est la fin de l'homme. Le Travail est le moyen d'atteindre cette fin, car en lui sont les instruments de production, de lui, dérivent les moyens de consommation à répartir équitablement parmi les hommes (1).

En conséquence. lisons-nous dans le *Devoir* (N° du 22 janvier), M. Godin attachait une importance aussi grande à la bonne éducation de l'Enfance qu'à l'amélioration des ouvriers ; car l'Enfant est une matière malléable qui prend plus facilement que l'homme fait, l'empreinte directrice qu'on lui donne. Dans l'enfant, toutes les facultés, les mauvaises comme les bonnes, sont en germe, développées ensuite à l'état consistant dans l'homme adulte. On ne peut que très difficilement accroître les unes et extirper les autres dans l'homme. Cette œuvre de sélection morale et matérielle est au contraire très facile dans l'enfant. De là le souci constant qu'il prit de l'Enfance. Il s'attacha à appliquer la maxime des anciens ; *Mens sana in corpore sano*. A la *Nourricerie* et au *Bambinat*, les enfants furent admis pour que leur corps se fortifiât, et leur préparer l'enveloppe solide et résistante de l'esprit sain et juste qu'on leur donnerait ensuite dans les écoles.

Joseph De Maistre a dit que toutes les grandes choses ont des

---

(1) Godin professa, en outre, notamment dans les derniers temps de sa vie, des croyances mystiques et spirites que nous n'avons pas à examiner ici.

commencements obscurs et se développent lentement. Le Familistère n'a pas échappé à cette loi.

« Ce fut seulement en 1865, raconte M. Vansittard Neale, le coopérateur anglais bien connu auquel on doit une excellence biographie de M. Godin, qu'un publiciste français, M. A. Oyon, ayant visité le Familistère, ne put consentir à laisser davantage. comme il le dit lui-même, « la lumière sous le boisseau. » Il publia donc une brochure contenant la description du « Palais social » et l'exposé des conséquences intellectuelles et morales qu'un tel séjour entraînerait pour ses habitants.

« La même année, l'Angleterre, toujours prête à relever les faits dont l'expérience a démontré la valeur, se préoccupa largement dans ses journaux et revues de l'œuvre de M. Godin. M. Tito Pagliardini, professeur au Collège Saint-Paul, à Londres, fut le promoteur de ce mouvement. »

Aussitôt, une foule de publications périodiques parmi lesquelles nous citerons : *The Birmingham Journal, The social science Review, The Builder, The London Review, The Times, The journal of social science, l'International, le Courrier de l'Europe*, etc.,etc., publièrent des détails sur cet établissement que la France persistait à méconnaître.

En Amérique l'œuvre de Godin n'était pas moins appréciée qu'en Angleterre. Enfin, grâce au *Secolo* de Milan, son fondateur ne tarda pas à devenir populaire en Italie.

En Belgique, c'est le Parti ouvrier belge qui, après une visite de Louis Bertrand et d'Anseele au Familistère, a fait connaître au public (par ses trois journaux *le Peuple*, *l'Avant-Garde* et le *Vooruit*) cette réalisation socialiste considérable. La presse française a fini par ne pas l'ignorer et une notoriété méritée a pu finalement être acquise à l'institution de Guise et à son fondateur.

La fondation et la direction du Familistère n'absorbaient pas toute l'activité de Godin.

En politique il fut toujours républicain et on le vit notamment faire en 1870 une opposition très active au plébiscite et l'emporter dans les élections au Conseil général contre le candidat bonapartiste. Aux jours terribles de 1870-1871 il fut président de la Commission municipale de Guise et il se distingua par son énergie et son patriotisme pendant l'invasion prussienne. En février 1871, il fut envoyé à la Chambre par le département de l'Aisne. « Ce fut certainement, nous dit son biographe du *Devoir*, une des périodes les plus tristes de sa vie. Non que M. Godin n'eut une place considérable à l'Assemblée élue en un jour de malheur. Sa parole était très écoutée, comme elle méritait de l'être. Travailleur infatigable, ses discours éclairaient d'un vif rayon les questions qu'il abordait et on lui mar-

quait une grande déférence. Mais là se bornait son action. Son ardent désir de faire le bien se heurtait à l'indifférence implacable du milieu, réfractaire à toute réforme, insensible à toute adjuration, d'où qu'elle vint. Il prononça des discours importants lors de l'emprunt, puis sur la question du travail des femmes et des enfants, qu'il contribua à élaborer et à laquelle il imprima une teinte de protection sociale marquée.»

Toutefois cette activité restreinte ne pouvait lui convenir, il préféra se vouer entièrement à son œuvre, en même temps qu'à la propagande par le livre, aussi s'empressa-t-il, en 1876, de décliner définitivement toute candidature. Mais s'il avait renoncé à la vie politique il n'était que plus dévoué à la propagande sociale. Déjà, en 1871, il avait publié les *Solutions sociales*, son livre capital où sont exposés les principes philosophiques généraux sur lesquels il basait ses théories sociales (1).

Solutions sociales fut suivi de deux autres volumes : *Du Gouvernement et Mutualité nationale* et bientôt après de diverses brochures telles que : *La richesse au service du peuple*; *Les socialistes et les droits du travail*; *La politique du travail et la politique des privilèges*; *La souveraineté et les droits du peuple*; *Ni Impôts ni emprunts*; *Travail et consommation*; *La réforme électorale*; *L'arbitrage international*, etc. Le titre de cette dernière brochure indique qu'en même temps que de justice économique Godin se préoccupait de paix internationale. Il fut, en effet, l'un des plus éminents champions de la paix en Europe. Il est même à remarquer que c'est au sympathique et distingué directeur du *Secolo* de Milan, notre ami Moneta, qui venait de faire un appel en faveur de la paix que le socialiste français adressa la dernière lettre qu'il ait écrite, le 13 janvier, deux jours avant sa mort. La lettre est digne à la fois et de celui qui l'écrivit et de celui à qui elle fut adressée (2).

---

(1) Nous en avons donné un résumé d'abord dans notre exposé des *Ecoles socialistes françaises* (Paris 1872), ensuite dans la première édition de notre *Histoire du Socialisme* (Lugano 1878), et enfin dans l'*Histoire du Socialisme*, nouvelle édition, dont la publication commença à Paris en 1882. Devant improviser cette notice loin de nos livres, nous manquons des documents nécessaires à une bibliographie des publications de Godin; nous y reviendrons dès que les circonstances le permettront et nous consacrerons à l'auteur des *Solutions sociales* l'étude critique qu'appellent les travaux de l'homme qui sut être à la fois un penseur recommandable et un puissant réalisateur.

(2) Nous croyons devoir la reproduire, car elle est une sorte de testament moral.

Guise, le 13 janvier 1888.

A Monsieur Moneta, directeur du *Secolo*, Milan.

Mon cher Confrère.

Le « Devoir» de cette semaine vous fera voir comment la perte de mon fils a

Cette lettre prouve que jusqu'à son dernier jour, le fondateur du *Familistère* conserva sa puissance de pensée et son dévouement démocratique.

Sa mort est un grand deuil pour le socialisme ; au moins avons-nous la consolation de penser que son œuvre ne périra pas avec lui. Madame Ve Marie Godin, la compagne dévouée de sa vie et sa plus efficace collaboratrice, la continuera et la développera (1).

Les sympathies et l'estime que cette femme méritante a déjà su s'acquérir, sa participation à l'organisation du Familistère, ses

---

pu être cause que votre proposition n'ait pas été immédiatement remarquée ici ; je répare ce retard en lui donnant la place qu'elle mérite dans le Bulletin de la paix du numéro du *Devoir* de dimanche prochain.

Mais je ne veux pas m'en tenir à cela, je veux m'associer à la sage souscription que vous avez ouverte, en m'inscrivant en mon nom pour une somme de cent francs et pour pareille somme au nom des membres de la « Société de la Paix du Familistère.» Je vous remets à cette fin la somme de deux cents francs dans cette lettre.

C'est une sage pensée que celle que vous avez eue d'appeler les écrivains dévoués au bien des peuples à consacrer leur talent à la démonstration des malheurs que la guerre cause aux nations et des avantages que la paix, assurée et stable, leur procurerait.

Le désarmement européen, l'arbitrage comme mode de solution des différends entre nations, l'organisation de la paix sont les conditions nécessaires à la prospérité des Etats et au bonheur des peuples.

Vous avez donc, par votre proposition, fait œuvre éminemment utile ; et il serait heureux que votre exemple fût suivi dans tous les Etats de l'Europe, afin que chaque peuple eût dans sa langue, un plaidoyer montrant la grandeur des abîmes de la guerre, faisant ressortir l'absurdité de la conduite de nos gouvernants, lesquels consomment la ruine de l'Europe, en entretenant et augmentant sans cesse les dépenses des armements, en tenant constamment suspendues sur nos têtes les menaces de guerre, en attendant le jour ou le cataclysme fondra sur les populations paisibles de l'Europe.

Quel aveuglement conduit les nations ! Comment ne pas reconnaitre que la guerre est aujourd'hui la principale cause des embarras des gouvernements européens ; et que le désarmement général, en rendant leurs ressources disponibles, leur permettrait de travailler au bonheur des peuples, au lieu de travailler à leur ruine.

Tant que l'esprit de guerre détournera l'attention européenne de l'étude des questions qui intéressent le véritable bonheur des peuples, il ne pourra y avoir aucune réforme sociale sérieuse ni durable.

Les réformes mêmes les plus sages seront sans effet appréciable, tant que le sort des nations sera laissé à la merci de la sottise, de la méchanceté et de l'ambition humaines.

Veuillez donc agréer, mon cher confrère, vous qui combattez pour la bonne cause, l'assurance de mes sentiments dévoués.

GODIN.

(1) Madame Godin vient d'être élue administratrice-gérante du *Familistère* de Guise par 86 voix sur 89 votants.

publications en même temps que la haute intelligence et les sentiments généreux dont elle a déjà fait preuve, nous en sont un sûr garant. Aussi avons-nous appris avec joie que l'institution du Familistère irait se développant et que le journal le *Devoir*, fondé en 1876 par M. Godin, continuerait sous la direction de Madame Godin son œuvre de propagande pour la paix entre les peuples, pour la justice entre les hommes, et pour toutes les grandes améliorations morales et sociales que poursuit la démocratie sociale contemporaine (1). B. MALON.

P. S. Nous empruntons au *Devoir* quelques détails sur les funérailles véritablement imposantes qui ont marqué quelle place tenait dans l'estime publique le fondateur du *Familistère de Guise* :

---

(1) En prenant la direction du *Devoir*, Mme Godin a adressé aux lecteurs du *Devoir* et aux amis du Fondateur du Familistère de Guise, la Déclaration suivante que nous jugeons utile de reproduire :

« A l'annonce du cruel événement qui enlevait à notre association son fondateur, au *Devoir* son directeur et à moi personnellement, l'âme pour laquelle la mienne semblait vivre, de toutes parts sont arrivés ici des témoignages de la plus vive sympathie, de la plus profonde vénération pour l'homme illustre enlevé à notre tendresse.

« Absorbée durant les premiers temps, et par la douleur et par les préoccupations urgentes qu'un tel événement comporte, c'est seulement aujourd'hui que je puis offrir ici à tous ceux dont j'ai reçu ces témoignages les sentiments de la plus vive gratitude et de la plus profonde reconnaissance.

« Beaucoup de ses amis se sont préoccupés de la transmission des pouvoirs dans l'Association, et du sort réservé au *Devoir* par la disparition de M. Godin. En ce qui concerne l'association, ils trouveront réponse dans le présent numéro, au compte-rendu de l'assemblée générale extraordinaire, qui vient de nommer son administrateur-gérant.

« Quant au *Devoir*, j'en continuerai la direction. Le concours dévoué de M. Rouanet, notre rédacteur actuel, me facilitera cette tâche, j'en suis convaincue. Plus que jamais, il s'inspirera de l'esprit théorique et éminemment pratique qui distinguait M. Godin dans ses propositions de réforme sociale ; et les lecteurs du *Devoir* auront la satisfaction de retrouver un fidèle écho de la parole qu'ils aimaient à entendre.

« Du reste, la voix de M. Godin ne sera pas muette pour les lecteurs du *Devoir*. Les nombreux manuscrits laissés par le fondateur du Familistère seront une mine où nous puiserons les questions les plus diverses.

« Mais ce qu'il m'importe surtout de déclarer aujourd'hui à nos amis et lecteurs, à tous ceux qui se tiennent au courant des faits intéressant le progrès social, et surtout à ceux qui attendaient avec impatience la publication du nouvel ouvrage annoncé par mon mari — ouvrage dont le *Devoir* a publié des extraits dans ses numéros des 20 et 27 novembre ; 4, 11 et 18 décembre derniers ; — c'est que dans la mesure du possible et avec un respect religieux, je consacrerai mes efforts à l'achèvement de cette œuvre presque complète aujourd'hui. Mon mari y travaillait, en effet, avec un attachement inexprimable, comme si, hélas ! il eut pressenti que la plume lui tomberait des mains, avant d'avoir pu réviser l'ensemble de ce volume.

« Je ne me dissimule pas combien ardue est la tâche qui m'incombe, pour faire revivre sa pensée, mais les lecteurs, ses amis, peuvent être assurés que

« Les obsèques avaient été fixées au 19 Janvier.

Dans un appartement, au premier, le corps, couché sur un lit devant lequel venaient s'incliner en pleurant les habitants du Familistère, reposa jusqu'au mardi dans le calme serein de la mort.

Notre tant regretté directeur semblait dormir. Pas une contraction, pas un trait tiré sur son visage placide et doux, tranquille comme à l'ordinaire. Une pâleur nacrée ivoirait seulement sa face, disant que la vie n'était plus là et que la Faux du Destin avait accompli son œuvre.

Deux jours durant, tous les ouvriers du Familistère sont venus contempler les traits de celui qu'ils ne verront plus, mais dont les bienfaits et les leçons resteront dans leur cœur pour attester le souvenir de son passage.

L'extrême-gauche de la Chambre,à l'annonce de cette nouvelle, s'est rappelée que M. Godin fut un de ses membres dont la présence dans ses rang l'honora et elle avait délégué trois des siens pour assister aux funérafles. C'étaient MM. Jules Gaillard, Deguyot et Prudon.

Le parti ouvrier belge, qui ainsi que l'a très bien dit son représentant, considérait le fondateur du Familistère comme un de ses compatriotes, avait délégué L. Bertrand avec une couronne pour venir saluer le digne représentant théorique et pratique du socialisme français.

La *Revue socialiste*. que M. Godin honorait de sa collaboration, avait prié M. Rouanet, rédacteur en chef du *Devoir* et également rédacteur de la *Revue*. de saluer au nom de la rédaction, la tombe qui allait se fermer sur celui qui fut le digne continuateur du socialisme de sa génération.

M. Leymarie, de Paris, était venu aussi, délégué par la Société des Etudes psychologiques.

Nombre de journaux avaient envoyé de leurs rédacteurs. Citons parmi eux : la *France* de Paris, le *Petit Journal*, la *Tribune* de Laon, le *Glaneur* de St Quentin, le *Libéral* de Vervins, nombre d'autres encore, qu'il ne nous a pas été permis de voir, dans les angoisses de cette journée.

M. Le Préfet de Laon et M. le sous-prefet de Vervins, en costumes officiels, représentaient le gouvernement aux funérailles.

Un magnifique catafalque avait été dressé dans le pavillon central du Familistère, littéralement couvert de couronnes en fleurs naturelles où artificielles que tous avaient eu à cœur de venir offrir à leur bienfaiteur, à leur ami ou à leur coréligionnaire.

A deux heures, le cortège s'est formé devant le catafalque, dans l'ordre suivant :

1° Pompiers de la ville et Commandant.
2° Enfants.
3° Musique.
4° Couronnes.

---

rien ne sera négligé par moi,mon effort le plus constant devant être de recueillir tout ce que cette vaste et haute intelligence a laissé, afin qu'après comme avant, l'humanité le bénisse de ses bienfaits.

« En attendant,que tous ceux qu'il aimait et qui de toute part m ont adressé le témoignage de leur douleur et de leurs regrets — que tous reçoivent ici le tribut de ma gratitude sincère.Leurs condoléances auxquelles je n'ai pu répondre m'ont été douces et fortifiantes : puissent-ils m'accompagner de leurs encouragements dans l'œuvre qu'il me reste à accomplir, consacrée à l'achèvement du travail de vie et de régénération de celui qui n'est plus parmi nous ! »

Ve Godin.

5° Corps { 6 porteurs en avant / 6 id en arrière } 3 porteurs de chaque côté { haie de pompiers et gymnastes.

6° Porteurs de décorations.

7° Deuil, MM. Ganault, Moret, Tisserand et Ringuier.

8° Délégués de l'extrême-gauche de la Chambre :
MM. Jules Gaillard, Deguyot, Prudon.

9° Famille, hommes et dames. Voitures de deuil.

10° Membres du Conseil de Gérance et surveillance. Auditeurs.

11° Rédaction du Devoir. Presse.

12° Comité des Caisses. Dames des conseillers de gérance.

13° Délégués de Laeken.

14° Adjoints. Conseil Municipal.

15° Commission des hospices.

16° Commission de l'Exposition.

17° Société Républicaine de Guise.

18° Bureau de la Société de Paix et d'Arbitrage.

19° Bureau de la Libre Pensée.

20° Délégations diverses : Archers, Tir, Société Mutuelle de Guise, Société des Sauveteurs.

21° Membres de l'Association.

22° Public.

Le public, c'était, outre le Familistère tout entier, c'est-à-dire 1800 personnes environ, qui suivaient, en pleurant le cortège funèbre fait à leur bienfaiteur, la ville de Guise presque tout entière. La plupart des ateliers avaient été fermés spontanément, les uns, sur l'initiative de leur patron, les autres parce que la majeure partie des ouvriers se rendait d'elle-même sur le passage du convoi, pour se joindre à la suite si nombreuse qui suivait, grave et recueillie, notre vénéré directeur. Des villages environnants, des villes voisines, de nombreux habitants étaient venus rendre un dernier hommage au Fondateur du Familistère.

Des discours ont été prononcés sur la tombe par M. Bernardot, secrétaire du conseil de gérance ; M. Prudon, préfet de l'Aisne ; M. Gaillard, délégué de l'extrême Gauche ; Louis Bertrand, au nom du parti ouvrier belge et de la *Revue socialiste*; M. Van Gelderen, délégué de l'usine de Laeken ; M. Flamant, maire de Guise ; M. Turquet, député de l'Aisne ; M. Carlier, au nom de la société de propagande républicaine ; M. Paradis, au nom de la délégation cantonale pour l'instruction primaire : M. Ganault exécuteur testamentaire ; M. Doyen, administrateur gérant du *Devoir* ; M. Sarrazin secrétaire de la société de la paix.

Nous reproduisons ici ceux de ces discours qui se rapportent le mieux aux sujets habituellement traités par la *Revue socialiste*, c'est-à-dire celui de notre ami Louis Bertrand et un passage de celui de M. Sarrazin.

Discours de Louis Bertrand

au nom du Parti ouvrier belge et de la Revue socialiste :

Messieurs,

« Permettez à un représentant du parti ouvrier belge de venir saluer la dépouille de celui qui fut pour nous à la fois un coréligionnaire et un compatriote.

« Les socialistes de tous pays, qui veulent l'humanité une, affranchie de la guerre des classes qu'engendre la misère, affranchie des guerres internationales qu'engendrent l'ignorance et les préjugés séculaires, perdent en M. Godin un de leurs plus dévoués et plus autorisés compagnons de lutte, dans ce combat pacifique d'idées que se livrent les représentants d'hier et les représentants

de demain ; les soldats du passé avec toutes ses iniquités et ses privilèges, les solats de l'avenir auguste qui réalisera l'égalité par la justice.

« Le parti ouvrier belge,dont M. Godin a fait connaitre et a défendu à maintes reprises les justes revendications dans le *Devoir*, a été péniblement affecté en apprenant la mort de celui qui, depuis tantôt un demi-siècle, donnait un si fortifiant exemple de dévouement et de désintéressement socialiste à la rapacité cruelle des classes dirigeantes,

« Ses adjurations éloquentes, ses supplications généreuses en faveur des travailleurs déshérités par l'injustice criante de notre organisation sociale, n'ont pu percer le triple airain des intérêts égoïstes qui se sont bouché les oreilles pour ne pas l'entendre.

« Mais ses enseignements ne seront pas perdus ; l'exemple qu'il a donné est une semence féconde de justice qui fructifiera.

« Nous nous pressons aujourd'hui, émus et reconnaissants,autour de ce cercueil ; demain, fortifiés par son souvenir, par sa pensée socialiste qu'il a élaborée et admirablement pratiquée, nous reprendrons notre tâche avec plus de constance que jamais.

« Dans l'éternelle et inéluctable transformation des êtres et des choses,les hommes passent mais l'idée reste et le progrès suit son cours. Le soldat du progrès qui repose là, dans cette bière, peut reposer en paix ; il a rempli sa tâche. A nous d'accomplir la nôtre en continuant son œuvre. Cette œuvre elle sera continuée vaillamment, jusqu'à ce qu'enfin son idéal soit réalisé et conquis, jusqu'à ce que la Paix et l'Égalité règnent parmi les hommes.

« Un mot encore : La *Revue socialiste* que M.Godin honorait de sa collaboration et à laquelle je collabore moi-même, avait délégué un de ses rédacteurs, M. Rouanet, rédacteur en chef du *Devoir*, pour adresser une parole d'adieu au nom de Benoit Malon, son directeur, et de la rédaction tout entière, au fondateur du Familistère. M. Rouanet empêché par une indisposition, m'a prié de le suppléer.

« C'est donc tout à la fois au nom du Parti ouvrier belge et de la *Revue socialiste*, c'est-à-dire au nom du socialisme belge et du socialisme français, que je salue, le cœur serré, la dépouille du penseur et du théoricien autant que du socialiste pratiquant que la mort vient de nous ravir ! »

Au cours de son discours prononcé au nom de la *Société de la Paix*, après avoir rappelé une page éloquente de M. Godin contre la guerre,M. Sarrazin a conclu en ces termes :

« Ces sombres tableaux que vous venez d'entendre des maux terribles qu'enfante la guerre hideuse, ne nous montrent-ils pas sous un de ses grands aspects l'homme de génie que nous pleurons. Ne sentez-vous pas poindre sous ces vices, ces horribles peintures, son immense amour pour la Paix, la sainte Paix qu'il aimait tant, pour laquelle il a combattu sans relâche pendant plus de 40 ans. Il faut l'avoir vu de près, comme moi, pour pouvoir bien juger ce grand cœur. Si vous saviez avec quelle joie il arrivait à nos séances, les mains pleines de documents, nous montrant les progrès accomplis journellement par la sublime idée dont il était l'amant passionné. Son large front s'illuminait quand il nous indiquait les travaux entrepris par ses émules, ses amis de l'Univers entier combattant le bon combat pour cette noble cause : les Hodgson Pratt, d'Angleterre, Bajer, Mademoiselle Alma, du Danemark, de la Suède, Degreef, de Lavelaye de Belgique, Ribeyro, du Portugal, Moneta, d'Italie, Lemonnier, Malon, Boyer, de notre cher pays, et en particulier le vaillant député de Vaucluse, Jules Gaillard, dont vous venez d'entendre et d'admirer l'éloquent discours.

« Vous savez qu'une des dernières pensées de M. Godin fut pour les petits

enfants qu'il affectionnait tant. N'oublions pas, nous les amis de la Paix et de l'Arbitrage International, que ses derniers jours furent presque tout entiers passés à la défense de notre cause, et que le dernier numéro de son journal le *Devoir* y est exclusivement consacré.

« Ne quittons pas cette tombe, qui va renfermer les restes mortels de notre bien aimé Président et fondateur, sans lui témoigner notre reconnaissance par la solennelle promesse de consacrer à l'œuvre qu'il aimait passionnément, le reste de notre existence, de nos facultés, de nos forces. »

CORRESPONDANCE

Montbéliard, 19 janvier 1888.

Cher citoyen Malon,

Le citoyen G. Renard a publié, dans le dernier numéro de la *Revue socialiste,* un magnifique exposé de la *Société future d'après le collectivisme.* Je ne connais rien qui puisse être comparé à cet exposé, si ce n'est l'ouvrage de Laurence Gronlund : la *Republique coopérative.* Cependant, même après Gronlund et Renard, il reste encore un problème qui n'est pas complètement résolu : *comment répartir les travailleurs dans toutes les industries, dans les proportions nécessaires aux besoins de la consommation, et comment égaliser tous les salaires, sans entraver la liberté de choix de chacun ?* Sur cette question, on parle encore de statistique ; on espère que la science fera disparaître les inconvénients des métiers malsains ou dangereux ; bref on cherche des moyens artificiels, preuve que l'on ne connaît pas encore la méthode naturelle. Je crois donc utile de vous envoyer l'article ci-joint, qui pourra jeter quelque lumière sur cette importante question.

Tout à vous,

Frédéric Tufferd.

Nous publierons dans notre prochain numéro l'article de notre méritant collaborateur Tufferd.

Bordeaux, le 5 février 1888.

Mon cher directeur,

Vous avez, je crois, qualifié la *Revue socialiste* « un atelier d'idées sociales où tous les travailleurs de bonne volonté sont admis. »

Cette définition, votre vaillante *Revue* l'a bien justifiée. J'en puis témoigner, moi qui, simple apprenti, ai par vous été reçu, du premier coup, comme un vrai compagnon.

Compagnon, si je le suis, ce n'est point par les titres ni par les diplômes, mais par le cœur à l'ouvrage. Et je vous suis très reconnaissant de m'avoir permis d'apporter dans votre « atelier » ma modeste part de collaboration à l'œuvre commune de vulgarisation et de propagande que vous avez entreprise et que, si vaillamment, vous poursuivez.

En lisant dans les dernières livraisons de la *Revue*, la magistrale exposition de M. G. Renard sur le socialisme actuel en France, je me disais que ces sortes de travaux de condensation, sont singulièrement suggestifs et propres à répandre dans le public studieux, les *clartés* des idées sociales, à inspirer le goût et le besoin des fortes lectures des maîtres. Et je songeais que, parmi ces maîtres, il en est un dont l'œuvre, encore qu'elle domine de très haut la pensée contemporaine, est, même aujourd'hui, par beaucoup méconnue ou travestie, par d'autres ignorée. Ce maître, c'est Auguste Comte.

Auguste Comte fut, assurément, le cerveau le plus vaste et le plus synthétique qui ait existé depuis Aristote. On peut dire de l'un comme de l'autre, qu'ils possédaient tout le savoir humain de leur temps.

Son œuvre comprend deux parties : l'une, la *Philosophie positive*, dans laquelle il a exposé les lois de la science sociale ; l'autre, la *Politique*, dans laquelle il a, des lois par lui constituées, déduit une systématisation totale des droits et des devoirs humains : une *politique positive* proprement dite, c'est-à-dire un système de conduite publique; et une *morale*, c'est-à-dire un système de conduite privée.

Régler et rallier, au moyen d'une doctrine, les sentiments et les pensées des autres, c'est l'office d'une *religion*. Et c'est bien, en effet, une religion qu'Auguste Comte, sur les larges et fortes assises de la science sociale, a prétendu organiser.

Alors même que ce but n'eut pas été pleinement atteint, une telle tentation, accomplie par un tel penseur, s'impose à l'examen et aux méditations de tous les esprits vraiment libres.

Or si, grâce aux travaux de Littré, grâce à la condensation de Miss Martineau (traduite en français par mon compatriote Aveyac-Lavigne), grâce au récent résumé de M. J. Eyg, grâce aux nombreuses études critiques qu'elle a provoquées, la *Philosophie positive* est connue, au moins dans son ensemble et dans ses grandes lignes, la *Politique* l'est beaucoup moins. Et la *Politique positive* cependant, c'est la pensée suprême, c'est le couronnement du monument philosophique édifié par le génie d'Auguste Comte.

Edité en 1851, en 4 gros volumes, le *Système de politique positive* est d'une lecture singulièrement ardue et pénible. L'abstraction philosophique qui y atteint rebute ou lasse bien des courages. Mais quand, ayant gravi la pensée du maître jusqu'à ses plus hauts som-

mets, on l'embrasse dans toute sa sérieuse et noble ampleur, de quel reconfort, de quel vif enthousiasme on sent réchauffé et fortifié son esprit!

J'ai tenté, mon cher directeur, de faire pour la *Politique positive* d'Auguste Comte ce qui avait été fait pour sa *Philosophie positive*.

Il m'a semblé que, de cette construction colossale, il était possible de faire, pour ainsi dire, une réduction photographique qui, sous des dimensions considérablement restreintes, donnât néanmoins une idée de l'ensemble de son ordonnance, et de son harmonie.

C'est cette réduction que je vous propose de publier dans la *Revue socialiste*.

A l'heure présente, où s'opère, l'inventaire général des idées sociales, il m'a paru que l'œuvre religieuse d'Auguste Comte aurait peut-être quelque utilité.

Œuvre religieuse, ai-je dit, nulle autre, en effet, ne le fut aussi pleinement. Et quelque opinion qu'on en retire de sa contemplation, on ne lui peut dénier un caractère de souveraine grandeur ; on ne lui peut dénier d'avoir tenté de fonder la nouvelle foi sur les meilleurs, les plus purs des plus nobles sentiments de notre espèce.

Vous avez écrit, mon cher directeur : « Sainte, trois fois sainte Pitié ! Sois notre religion et reçois notre culte ! »

La religion d'Auguste Comte, c'est la religion de la Pitié et de l'Amour. Et n'est-ce pas une consolante et belle chose que de voir, dans ce puissant esprit, la systématisation scientifique aboutir à cette formule ? Vivre pour autrui... ?

Voulez-vous, cher directeur, accueillir ce travail d'un disciple, qui a pour but unique d'inspirer à ceux qui ne connaissent pas l'œuvre de Comte, le désir de l'approcher et de la pénétrer ?

Il est à vous. Décidez. L'apprenti s'en remet à son maître.

Salut et respect.

Henri AIMEL

Nous acceptons avec empressement la proposition du rédacteur en chef de la *Victoire* de Bordeaux. Nos lecteurs ont déjà pu apprécier sa parfaite compétence et cette limpidité d'expression qui est la qualité maitresse philosophique et économique de son style. Nul plus qu'Henri Aimel n'était donc qualifié pour nous donner un résumé clair, simple et attachant des travaux trop peu connus du créateur de la philosophie positive. Nous faisons nos plus expresses réserves sur les systématisations sociales et les fragments historiques d'Auguste Comte, mais nous ne saurions assez admirer ses conceptions morales, les plus élevées et les plus humaines de ce temps, ni contribuer assez à leur vulgarisation.

En tout état de cause, la fréquentation de la pensée de savants et de philosophes comme Auguste Comte est toujours profitable ; elle fortifie l'esprit et élargit le cœur. Nous remercions donc notre distingué collaborateur du travail dont il va faire bénéficier les lecteurs de la *Revue socialiste*.

LE MOUVEMENT SOCIAL
EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — France : Les agents de M. de Bismarck ; Oberwinder. La grève de Bessèges, La Voulte et Terre-Noire. — Angleterre : La guerre sociale en Irlande. La question agraire en Écosse. Le *sweating system*. Le Congrès international de 1888. — Suisse-Allemagne : Les agents de M. de Bismarck en Suisse. Les agents provocateurs devant le Reichstag. La Suisse et le droit d'asile. La loi contre les socialistes. — Belgique : Toujours la police de M. de Bismarck. — Hollande : Candidature Domela Nieuwenhuis. — Autriche-Hongrie : La presse socialiste. — Russie : Alexandre le Bien-Aimé.

FRANCE

Les agents de M. de Bismarck ; Oberwinder. — La découverte retentissante d'agents politiques de M. de Bismarck à Genève et à Zurich, a appelé l'attention publique française sur les agents de même nature résidant à Paris, et trois noms ont été prononcés : ceux de Trautner, Nonne et *Oberwinder*.

La presse française a fait grand bruit autour de ces trois derniers, dénoncés par le *Sozial Demokrat*. Cependant, nous devons faire observer que les deux premiers étaient déjà connus et signalés comme tels, avant les affaires de Zurich. Trautner, en effet, fut brûlé par nos amis de Belgique avant de venir à Paris, et Nonne a été exécuté publiquement à Paris, en 1884. A cette époque, il faisait partie du cercle socialiste international, dont nous étions nous-même. Il serait trop long de rapporter ici les preuves qui nous furent données par les membres allemands de notre cercle ; disons seulement qu'on avait relevé contre lui des preuves accablantes et que des faits de vie privée ne confirmaient que trop son indignité politique.

Jusque là, donc, la presse française, en reproduisant la note du *Sozial Demokrat*, n'éditait rien de bien nouveau, ni de bien important.

Infiniment plus grave est l'accusation portée contre Oberwinder.

Trautner, Nonne et autres ne sont que des comparses, d'une valeur secondaire ou nulle, des personnalités obscures, louches, dont le passé aventureux ne présente guère de garanties. Oberwinder, au contraire, est une notabilité socialiste. Il a un passé des plus hono-

rables, même des plus brillants. Il fut avec Hartung, Neumayer et Scheu, l'organisateur, le propagandiste et le théoricien infatigable du socialisme en Autriche, durant la période si féconde 1867-1874. Dès 1867, Oberwinder combat les doctrines de Schultze-Delitsch et contribue grandement, par la parole et la plume, à la magnifique efflorescence socialiste qui marqua les années 1867-1870. En 1868, les coopérateurs battus et l'influence de Hartung, Oberwinder, Scheu, etc., devenue prépondérante, il est délégué au fameux Congrès des sociétés ouvrières allemandes. En 1869, il assiste au Congrès d'Eisenach, représentant, avec Scheu, 98.000 ouvriers autrichiens. En 1869, nous le voyons au Congrès de l'Internationale de Bâle, avec Neumayer. En 1870, il est condamné à cinq ans de prison; gracié par le ministère Hohenwart, dont Schæffle faisait partie (avec lui furent graciés tous ses co-condamnés, Most, Scheu, etc.,), il organise des manifestations ouvrières formidables en faveur du suffrage universel. C'est lui qui rédigea, en 1871, la résolution du parti ouvrier pour l'agitation en faveur de la réforme électorale. Son adoption fut l'occasion, sinon le point de départ, d'une scission lamentable après laquelle le socialisme déclina rapidement en Autriche. Scheu, tournant à l'anarchisme, combattait toute tactique réformiste, tandis que Oberwinder préconisait les réformes et l'agitation légale. La politique de répression du gouvernement Austro-Hongrois vint facilement à bout des deux fractions socialistes ainsi divisées et ne s'épargnant ni les injures ni les calomnies (1).

A cette heure, Oberwinder proscrit est le correspondant parisien d'une feuille considérable de Vienne.

Tel est l'homme sur lequel pèse la pire accusation d'infamie qu'on puisse porter contre quelqu'un !

Nous l'avons connu à Paris tel que son passé politique nous le montre : en théorie, communiste, très avancé, professant les desiderata les plus larges du socialisme contemporain ; dans l'application, un homme modéré, répugnant aux violences de langage, répudiant le culte excessif de la force, et surtout les excentricités révolutionnaires, qui font tant de mal au socialisme.

Le *Sozial Demokrat* l'accuse d'être un agent de M. de Bismarck!

Oberwinder a protesté ;— il demande qu'on fournisse des preuves, qu'on précise les accusations formulées contre lui.

Nous le demandons aussi.

Si l'on n'a pas contre lui des preuves, des faits accablants, tout

---

(1) Scheu, devenu anarchiste, est ensuite retourné aux théories marxistes — du moins, il y a deux ans, il faisait partie en Angleterre de sociétés anglo-allemandes marxistes.— Tous les renseignements sur Oberwinder sont puisés dans l'*Histoire du Socialisme* de B. Malon. Ajoutons qu'Oberwinder est l'auteur de divers ouvrages socialistes de haute valeur théorique.

son passé, les opinions même qu'il professe, protestent contre le crime dont on l'accuse.

Loin de nous, certes, la pensée de suspecter un instant la bonne foi parfaite des socialistes allemands qui l'ont dénoncé comme un traître. Mais nous ne saurions oublier que le plus grand et le plus pur des révolutionnaires français, A. Blanqui, a été, lui aussi, accusé de trahison. Que ceux qui se laissent aller trop promptement au soupçon se rappellent l'inoubliable et lamentable scène de la haute Cour de Bourges : Blanqui, pâle de douleur, indigné, et Barbès, blême de fureur, non moins indigné aussi, l'écrasant sous cette apostrophe implacable : Tu es un traître! Barbès était de bonne foi, cependant...

Donc, il faut des preuves. La déclaration d'un policier venant flétrir un homme de la valeur et du passé d'Oberwinder ne suffit pas : il faut préciser les faits.

Sa culpabilité nous paraît impossible. Que si elle était vraie, pourtant, nous ne nous repentirions pas de lui avoir donné ici ce témoignage de sympathie, aimant mieux nous montrer impartial envers un accusé qui serait coupable, qu'injuste envers un innocent.

La grève de Bessèges, La Voulte et Terre-Noire.— Ce n'est pas à proprement parler une grève qui a éclaté dans ces trois chantiers miniers, appartenant à la même Compagnie, mais bien une suspension de travail survenue par suite de défaut de paiement. Cet incident mérite d'être signalé, car il éclaire d'un jour singulier le contrôle exercé par le gouvernement sur les mines, en même temps qu'il met en évidence les abus odieux que presque toutes les Compagnies pratiquent sur leurs ouvriers, sous la tutélaire protection ou avec la complicité — comme on voudra — du Ministre des Travaux publics.

L'occasion serait belle pour l'Etat, de reprendre à son compte, avec les ingénieurs qu'il met au service de la Compagnie, l'exploitation de ces trois gisements houillers. Malheureusement, les spéculateurs peuvent être tranquilles — ce n'est ni le Ministère Tirard, ni la Chambre actuelle, qui sauraient prendre une résolution semblable.

ANGLETERRE

La guerre sociale en Irlande se continue avec un acharnement égal des deux côtés ; héroïque chez les Irlandais, implacable de la part des landlords, qui ne reculent devant rien pour venir à bout de ce vaillant peuple celte indomptable. Dans un précédent bulletin, B. Malon disait que la guerre serait longue. Le gouvernement de lord Salisbury recourt vainement aux mesures de compression les plus extrêmes : il semble que l'énergie des Irlandais grandit, à mesure que ses ennemis jetant tout masque et toute pudeur, multi-

plient les actes de coertion, les emprisonnements et les persécutions de toute nature. Car au cours de l'action engagée, les gouvernants anglais se sont débarrassés, pour pouvoir combattre plus à l'aise, de tout l'attirail de libéralisme formaliste dont l'hypocrisie britannique aime à s'entourer. Inviolabilité parlementaire, liberté de réunion, habeas corpus, liberté de presse, d'association,— toutes ces libertés tant pronées, les torys actuels les piétinent avec une insouciance parfaite. O'Brien, Blane, une dizaine de députés irlandais sont à cette heure en prison, dans la promiscuïté la plus absolue avec les escarpes et les filous, mangeant du pain noir, épluchant des étoupes, revêtus de l'habit des galériens... La libre Angleterre n'a pas de prison politique ! Toutes les opinions ne sont-elles pas libres, tous les partis n'ont-ils pas une liberté de discussion absolue ? En Angleterre, on n'enferme que les voleurs et les assassins en prison. Point donc n'est besoin de prison spéciale, comme en France, pour séparer les détenus politiques des détenus de droit commun. Et en vertu de cette fiction libérale et égalitaire, les représentants de l'Irlande sont au *carcere duro* ; à la prison *réglementaire*, aussi, les rédacteurs de journaux qui reproduisent les discours prononcés dans les meetings interdits. Dans la *libre* Angleterre, pays où chacun peut clamer à la face du ciel, le délit de presse est inconnu — les journalistes incarcérés à Tullamore et à Dublin sont donc enfermés à titre de criminels de droit commun. Même régime pour ceux qui ne détalent pas avec assez de promptitude devant les constables. En vertu d'une fiction légendaire, — l'Angleterre est le pays des fictions libérales — le droit de manifester sur la voie publique étant imprescriptible, on ne saurait établir de distinction entre le représentant du peuple qui parle dans une réunion défendue et un ivrogne qui cogne de la tête contre les devantures des boutiques. Tous les deux troublent l'ordre au même titre et comme tels, sont traités de même, côte à côte, dans le même cabanon.

Nous savions à quoi nous en tenir, déjà, sur la nature des libertés anglaises. Les événements de ces derniers temps montrent sous un nouveau jour le degré d'odieux dans la répression, que peut atteindre la classe dirigeante britannique, dès que ses intérêts sont directement menacés.

Mais tout l'odieux dont elle fait preuve ne rend que plus admirable l'indomptable constance irlandaise, la tenacité héroïque de Patrick, ce digne cousin de Jacques Bonhomme !

La Question agraire en Écosse.— Là aussi, les paysans affamés par le landlordisme, lèvent l'étendard de la révolte et au nom du droit à la vie, réclament le droit aux fruits de la terre. Il est à remarquer que les habitants des Hébrides, où des troubles très graves

sont signalés, appartiennent, comme les Irlandais, à la plus pure race celtique.

Voici comment le *Temps* rend compte des incidents qui s'y sont produits et des causes auxquelles il convient de les attribuer.

« Il y a longtemps que les habitants de l'archipel occidental de l'Écosse, de Skye surtout et de Lewis, se plaignent d'être réduits à la famine ou forcés d'émigrer par la condition que leur font les grands propriétaires dont ils dépendent. La population de ces îles est de pur sang gaëlique, parle un dialecte celtique, conserve avec la tenacité de sa race ses anciennes coutumes, et porte au sol rocheux qu'elle cultive un attachement passionné. C'est ce sol même qu'on lui ôte peu à peu. Comme il est ingrat, comme il est épuisé par toutes les générations qui lui ont demandé leur subsistance, comme les *landlords* ne peuvent en tirer que de minces fermages, ils ont trouvé plus avantageux, soit d'en transformer la plus grande partie en pâturages et d'y faire pour leur compte l'élève du bétail, soit de le laisser en jachère et d'y créer des chasses qui se louent un bon prix. De la sorte, les fermes dont le bail expire sont ôtées une à une aux agriculteurs, qui se trouvent forcés d'essayer de vivre du produit de leur pêche et n'y parviennent pas. Ils sont refoulés peu à peu sur la lisière de la côte ; et quand ils demandent qu'on leur loue à des conditions équitables des champs neufs et assez étendus pour que l'exploitation en soit rémunératrice, quand ils font porter leurs griefs devant la Chambre des communes par une délégation, on leur répond que leur misère est telle qu'on ne peut risquer de les prendre pour tenanciers.

« Placés ainsi entre le parti d'émigrer en Australie et en Tasmanie, comme les y pousse un comité de secours fondé par une Écossaise, Mme Gordon Baillie, ou de mourir littéralement de faim dans leur patrie, les fermiers des Hébrides se sont révoltés. Ils ont envahi les chasses qu'on a établies près de leurs villages et se sont mis à exterminer le gibier qui en fait la richesse. Ils ont attaqué les étables où on élève le bétail et ont détruit les enclos qui entourent les prairies. On a envoyé une canonnière et des soldats pour rétablir l'ordre; on en est venu aux mains sur plusieurs points ; des constables et des paysans ont été grièvement blessés ; quelques-uns de ces derniers ont été arrêtés et mis en jugement devant la cour d'Edimbourg. Mais leur misère était si évidente, la situation qui leur est faite si fâcheuse, que les juges ont profité d'une irrégularité qui s'était glissé dans l'acte d'accusation pour les acquitter. C'était au commencement de cette semaine ; depuis, les troubles ont repris de plus belle, et actuellement encore l'ordre n'est pas rétabli, et il ne se passe pas de jour où les paysans de Lewis ne se portent à quelque nouvelle attaque contre les fermes de bétail qui leur prennent toutes leurs terres.... »

Observons en passant que les maux dont souffrent les paysans de cette région ont leur source dans la transformation agricole des terrains céréaliers en pâturages. Cette transformation, préconisée en France par les économistes, a pour résultat de diminuer le produit brut, tout en augmentant le produit net. Les propriétaires y trouvent leur compte ; si la somme totale des produits diminue, ils n'ont presque pas de salaires à payer. Les paysans se voient refoulés du champ sur lequel ils travaillent — les moutons mangent les hommes, selon l'expression du chancelier Thomas Morus — mais de cela les landlords n'ont cure, puisque leur rente augmente, au lieu de diminuer...

Le « sweating system ».— En Irlande, c'est tout un peuple opprimé dans sa nationalité et dépouillé de toutes ressources, qui revendique à la fois son indépendance nationale et économique ; en Ecosse, même symptôme. A Londres, au cœur de l'Angleterre, montent les cris de souffrance des ouvriers écrasés par le *sweating system.*

Sweating system signifie « système de la suée ». Ce genre de travail, qui vient d'être l'objet d'un rapport de M. Burnett, chef du bureau du travail au *Board of trade* (ministère du commerce), correspond à ce que nous appelons en France, le « marchandage. » Il est surtout en usage dans les travaux qui n'exigent pas une grande avance d'outillage. Tels sont ceux de la confection, que l'ouvrier peut faire à domicile. Une correspondance du *Journal des Débats* résumant le rapport de M. Burnett, en décrit ainsi le mécanisme : « Le manufacturier donne des vêtements à des entrepreneurs intermédiaires qui s'engagent à les livrer tout prêts, pour une somme fixe, déterminée à l'avance. Ces entrepreneurs distribuent à leur tour l'ouvrage à des sous-entrepreneurs. Ce sont ces intermédiaires entre le manufacturier et l'ouvrier, que l'on appelle *sweaters* (ceux qui font suer). »

Naturellement, les femmes sont les plus exploitées ; elles travaillent des 15 et 16 heures par jour pour un salaire dérisoire. « Cela est contraire à la loi sur le travail des femmes, dit le correspondant du *Journal des Débats* ; mais dès que l'inspecteur se présente, il est signalé dans tous les quartiers et il ne peut jamais surprendre qu'un ou deux délinquants dans une seule expédition. »

C'est à la concurrence des ouvrières et ouvriers étrangers, débarquant à Londres sans ressources, que M. Burnett attribue l'extension du *sweating system.* Voici les remèdes proposés par l'honorable fonctionnaire anglais : Au point de vue législatif, il préconise une loi réglementant (pour la durée) le travail des hommes aussi bien que le travail des femmes ; la réduction des heures de travail ; la diminution de l'immigration au moyen d'une capitation ou autrement ; l'interdiction, dans les contrats du gouvernement, de donner de l'ouvrage aux *sweaters.* Il demande en outre *que le gouvernement exécute lui-même ses travaux*, la réunion d'une commission d'enquête sur le *sweating system* et la condition des travailleurs. Enfin, une application plus stricte de la loi sur les usines, l'inscription de tous les endroits servant d'ateliers et l'augmentation du nombre des inspecteurs.

Ces desiderata sont remarquables, surtout en ce qui concerne l'exécution des travaux publics, qu'il propose de confier à l'État. Cette protection de l'Etat demandée par le chef du bureau du travail, qui, il y a deux ans, à la suite de la Conférence de Paris (M. Burnett fait partie des Trades Unions) reprochait aux ouvriers français de

vouloir faire intervenir l'Etat à propos de tout dans les questions de travail, montre quel chemin ont fait les idées socialistés, dans cette Angleterre individualiste et ces Trades Unions, fermées jusqu'à ce jour à toute revendication entachée de socialisme.

Le Congrès International de 1888.— Malheureusement ces progrès sont bien lents. Les Anglais se dépouillent très difficilement de leur particularisme corporatif. Nous en avons une preuve dans l'appel qu'ils viennent de lancer pour le Congrès international de 1888, décidé au Congrès de Swansea. Voici cet appel :

Aux membres des Bureaux des Associations ouvrières.

Le vingtième Congrès annuel des Associations ouvrières (*Annual Trades Unions Congress*), réuni à Swansea, Pays de Galles, le mois de septembre dernier, a voté la proposition suivante :

« Le Congrès constate avec beaucoup de plaisir l'accroissement de l'entente cordiale entre les travailleurs britanniques et continentaux. Il charge le Comité parlementaire d'organiser un Congrès international qui doit se réunir à Londres l'année prochaine, ayant pour but de réaliser une action collective sur les questions qui concernent directement les intérêts des travailleurs. »

Conformément à cette résolution, le Comité parlementaire,après un examen attentif de la question, a décidé qu'un Congrès international aurait lieu à Londres, au mois de novembre 1888. On a résolu que les délégués seraient nommés par le Congrès annuel britannique, qui se réunira le mois de septembre prochain, de sorte que les délégués anglais au Congrès international y représenteront la totalité des Associations anglaises, plutôtque des Associations isolées.

Le Congrès parlementaire a donc l'honneur d'inviter les Associations de travailleurs organisées sur le continent à nommer les délégués chargés de les réprésenter au Congrès international de novembre 1888.

Chaque délégué au Congrès international doit se conformer aux conditions suivantes, selon l'article 3 du règlement du Congrés britannique :

« Le Congrès sera composé exclusivement de délégués dûment élus par de véritables Associations de travailleurs, ou par des Conseils d'associations du même ordre (*bona fide*) « *Trades Societies and Trades Councils and similar bodies* », quel que soit leur nom actuel.

» Chaque délégué doit être membre effectif de l'Association qu'il représente,

» Les frais de délégation seront payés par cette Association et non pas par des Associations étrangères aux Trades-Unions. »

Le but de ces conditions est de garantir que chaque délégué soit un ouvrier, actuel ou ancien, ayant lui-même travaillé au métier qu'il représente au Congrès, et que tous les frais de déplacement (y inclus les dépenses personnelles) soient remboursés par les fonds de l'Association qui lui fournit son mandat au Congrès et non par le délégué lui-même, ni par des cotisations extérieures.

Une circulaire définitive indiquera des détails plus précis.

Le comité.—W. Crawford, président; Geo. Shipton, vice-président : H. Slatter, trésorier ; T. Birtwisle, J. Mawdsley, E. Harford, J.-M. Jack, J. Inglis, G.-D. Kelley, W. Inskip, Hy. Broadhurst, secrétaire.

Les conditions d'admissibilité imposées aux délégués étrangers ont soulevé une opposition très vive, et disons-le, très légitime, dans divers partis socialistes européens. En France, la fraction marxiste

a protesté vivement contre l'étroitesse de cette organisation, qui consiste à n'admettre que des délégués des chambres syndicales régulièrement constituées. Si, en effet, cette garantie peut être facilement obtenue en Angleterre, où les corporations sont fortement constituées, il ne saurait en être de même pour certain pays comme l'Allemagne, pour les nations latines.

La *Volkstribune*, même de Berlin, dit à ce propos :

« Nous ne comprenons pas comment les chefs d'une fraction socialiste peuvent soutenir l'idée d'un congrès ouvrier purement corporatif.

« Un congrès international ne saurait être regardé comme tel, si on en exclut les délégués de l'Allemagne. Un congrès ainsi mutilé n'exprimerait certainement pas les revendications des ouvriers européens. Un congrès international, sans l'assistance des délégués allemands, est d'avance condamné. Or, d'après les conditions arbitraires d'admission imaginées par les Trades Unions, les prolétaires de notre pays qui constituent le plus puissant parti ouvrier du monde entier, ne pourraient prendre part aux travaux du Congrès de Londres...

« Actuellement le mouvement syndical ou corporatif est réduit à bien peu de chose en Allemagne, par suite des persécutions de notre gouvernement, qui voit dans chaque syndicat un foyer socialiste. C'est pourquoi les ouvriers les plus intelligents et les plus énergiques ont dû se retirer du mouvemest purement corporatif. Et quant à ce qui reste des organisations syndicales, elles ne se hasarderont pas à se faire représenter pour se faire tuer du coup.

« Mais ce n'est pas seulement en Allemagne que les chambres syndicales existent à peine. C'est le cas de l'Autriche, de l'Italie, du Danemark, de la Suède et de la France même, où la minorité seulement des travailleurs est syndiquée.

« A quoi rime, dans de semblables conditions, un congrès international syndical ? »

Le *Sozial Demokrat*, de Zurich, et la *Gleichheit*, de Vienne (Autriche) tiennent un langage identique.

Au point de vue socialiste, en effet, ce n'est pas la qualité d'ouvrier manuel qui peut caractériser le soldat de l'Egalité sociale. Mais peut-être y a-t-il une certaine contradiction à repousser l'étroite organisation corporative et à maintenir l'appellation non moins étroite de « Parti ouvrier », pour désigner le parti socialiste, ainsi renfermé dans les bornes d'une représentation exclusive des intérêts ouvriers ?

SUISSE-ALLEMAGNE.

Les agents de M. de Bismarck en suisse. — La découverte des agents Haupt et Schrœder a été la nouvelle à sensation du mois passé.

Nous n'avons nullement été étonnés, pour notre compte, d'apprendre que M. de Bismarck, tout comme M. Andrieux, Napoléon III et en général tous les gouvernements (y compris celui de la République française, hélas!), entretient en Europe des espions chargés de le renseigner sur le mouvement socialiste, de fabriquer

des complots et de distribuer de la dynamite aux faibles cerveaux exaltés qui rêvent de retourner le monde en le faisant sauter,comme ils feraient d'un bloc de roche dans une carrière. Fabriquer de faux complots, exciter à la violence, déconsidérer les idées de Justice en les faisant travestir par des énergumènes,tout cela est malheureusement encore l'ABC du métier de gouvernant, et il n'y a là rien qui doive nous surprendre. Il n'en est pas de même du public.La conscience publique a atteint un niveau de moralité infiniment plus élevé que celui de nos hommes d'État. Ces procédés — courants dans la pratique politique — sont jugés ce qu'ils sont en réalité,par l'opinion générale, lorsqu'ils viennent à être découverts.

La révélation courageusement faite par la police suisse est donc un acte énergique et salutaire propre, tout à la fois, à éclairer les hommes impartiaux sur le socialisme et ses adversaires ; en même temps qu'à fournir aux premiers un enseignement précieux. Aux socialistes, en effet, l'entretien d'agents provocateurs montre que loin de redouter les violences excentriques, les redondantes déclamations révolutionnaires, les gouvernements les provoquent, parce qu'elles les servent. En France, M. Andrieux payait sur les fonds de la police, les frais de la *Révolution sociale*, qui a répandu l'anarchie dans notre pays. En Suisse, l'agent Schrœder payait les frais d'impression de la *Freheit* de Most, journal largement mis à contribution par nos adversaires, toutes les fois qu'on veut nous convaincre de bêtise et de sauvagerie.

L'opinion publique, avons-nous dit, se montre très rigoureuse pour ces procédés provocateurs des polices politiques. C'est que les hommes d'État qui les entretiennent commettent de véritables crimes de droit commun,au lieu de se livrer,ainsi qu'ils le prétendent à des actes de simple préservation. On sait, par exemple, grâce à l'affaire de Zurich, que la récente tentative de Vienne, qui s'est dénouée par la pendaison de deux anarchistes, avait été payée par un des agents de M. de Bismarck.Kammerer avait reçu les ressources nécessaires de Schrœder !

Les agents provocateurs devant le Reichstag.—La découverte des manœuvres infâmes de la police bismarckiennela veille du jour où la loi sur les socialistes venait en discussion au Reichstag,a été naturellement,une bonne fortune pour nos coreligionnaires d'Outre-Rhin. Singer et Bebel se sont livrés à une enquête approfondie sur les faits et gestes des mouchards allemands ; ils ont dressé un questionnaire très étendu,qu'ils ont présenté à M. Fischer,le directeur de la police de Zurich, avec prière de bien vouloir confirmer ou démentir les faits.

M. Fischer déclara que tous les faits invoqués dans le questionnaire étaient exacts.

En outre, M. Buhrer, imprimeur à Schaffhouse, donna à Bebel et Singer le témoignage suivant, qui vient corroborer les précédents et confirmer les manœuvres anarchistes de M. de Bismarck :

« Schrœder me proposa, en 1882, de me charger de l'impression du journal *Freiheit*, qui se publiait précédemment en Angleterre, et m'offrit, pour un tirage de 2.000 exemplaires, la somme de 100 francs par numéro. Les négociations ultérieures relatives à la publication de ce journal ont été conduites par un comité composé du nommé Schrœder et de MM. Schneider, Stellmacher (celui qui, plus tard, fut exécuté à Vienne pour assassinat), Kaufmann et trois autres personnes ; mais Schrœder était le seul qui avait de l'argent et qui effectuait les payements.»

Tous ces faits, produits au Reichstag par Singer dans un discours serré, plein de détails accablants, ont produit une impression profonde, même sur une Chambre allemande. C'est Schrœder, a dit Singer, qui convoqua en 1883, en Suisse, la fameuse conférence anarchiste, dans laquelle « *furent concertés les crimes commis depuis à Stuttgard, Vienne et Heilbronn. Pensez donc, Messieurs, c'est un policier prussien, qui préside à une conspiration où tous ces crimes furent résolus et arrêtés !...* Pendant la grève des serruriers, à Zurich, c'est Schrœder, en compagnie d'un nommé Wustenberger, *qui lance des bombes de dynamite!...* » L'éloquent député socialiste a terminé par ces mots, allusion à la loi terroriste contre le socialisme pendante à cette heure devant le Reichstag : « Je ne puis que vous rappeler comme avis ces paroles d'un doge » vénitien condamné à mort : « Ma défense, dit-il aux juges, est » votre accusation ; la cause de mon prétendu crime, c'est votre » histoire.»

La Suisse et le droit d'asile. — La communication faite aux députés socialistes par M. le Directeur de la police Zurichoise a amené M. de Puttmaker à faire à la tribune des déclarations menaçantes pour la Suisse. Certes, dans ces circonstances, le gouvernement fédéral a agi avec courage et loyauté. Mais si profonde est la dépression intellectuelle des gouvernants allemands, qu'on se demande si M. de Bismarck n'est pas à la veille de commettre un attentat international et de porter atteinte à la neutralité suisse.

On annonce qu'une démarche diplomatique va être tentée auprès du gouvernement fédéral pour restreindre le droit d'asile jusqu'à ce jour respecté sur la terre helvétique. La confédération elle-même, comme si elle craignait l'effet prochain des menaces proférées à la tribune du Reichstag, vient d'interdire le séjour à une dizaine d'étrangers, parmi lesquels se trouvent des socialistes. En même temps, le conseil fédéral a donné à entendre que les publications

sorties des presses du *Sozial Demokrat,* devront se maintenir,nous dit le *Temps* « dans les limites d'une discussion calme et objective, éviter les insultes et les provocations offensantes, sous peine *d'intervention en temps utile contre les individus trouvés en faute.*»

Comme toujours,c'est le lapin qui a tort,c'est lui qui a commencé et tiré le premier. M. de Bismarck entretient des anarchistes qui font les cent coups et les socialistes seront tenus en suspicion pour ce motif.En cette circonstance,on ne saurait blâmer bien sévèrement la Suisse de sa condescendance envers le chancelier. La Suisse est sans appui, à la merci des rancunes brutales de l'ogre germain. *Que vouliez-vous qu'elle fît!*. . S'il y avait encore une opinion publique en Europe, la Suisse pourrait résister, invoquer son droit... Malheureusement, depuis que la démocratie française a si lamentablement trahi sa mission, depuis que la France n'est plus le foyer révolutionnaire de l'Europe, il n'y a plus d'opinion et la force prime le droit sans conteste.

La loi contre les socialistes. Les persécutions. — Ainsi que nous le disons plus haut, l'affaire de Zurich aura certainement une influence heureuse sur le vote de la loi contre les socialistes.

Si le nouveau projet obtient la majorité au Reichstag,nous assisterons en plein XIXe siècle, dans un pays du suffrage universel, à une réédition des dragonnades.

Voici, en effet,quelques-unes des dispositions qu'elle édicte.Nous les empruntons à une correspondance berlinoise du *Socialiste* :

Quiconque répand un écrit prohibé sera passible d'une amende de 1.250 francs ou d'un emprisonnement d'un an. — D'après la loi de 1878, ce « délit » était puni de six mois au plus.

Les personnes qui font métier de la propagande seront passibles d'un emprisonnement de *deux ans*; leur droit de domicile peut être en outre limité.

Ceux qui prêtent leurs locaux pour la réunion d'un cercle dissous seront punis d'un an de prison ; ceux qui font des collectes ou des souscriptions pour le parti seront punis de trois mois de prison.

Enfin, en cas de récidive, la peine élevée à un minimum de *deux ans*,pourra être l'internement dans un endroit désigné et finalement l'expatriation de l'État fédéré et de tout autre état de la fédération germanique.

Enfin les mêmes pénalités sont applicables à tous les Allemands vivant à l'étranger et qui prendraient part à une organisation politique quelconque ou assisteraient même à une réunion convoquée par des Allemands. Ce paragraphe vise non seulement les congrès particuliers que la démocratie socialiste tient à l'étranger, mais encore les congrès internationaux auxquels elle a annoncé

l'intention de prendre part et les tournées de propagande, comme celle de Liebcknecht en Amérique, en 1886.

Jusqu'ici, le projet, renvoyé devant une commission, a rencontré une opposition assez vive chez les progressistes. Le centre (catholiques) votera sans doute le maintien de l'ancienne loi. Les Polonais ont déclaré qu'ils voteraient contre toute loi d'exception.

L'Europe socialiste attend le résultat définitif avec une impatience légitime, car si cette atroce loi est adoptée, la tactique des socialistes allemands devra changer du tout au tout. — Quel qu'il soit, nous ne désespérons pas du socialisme allemand, qui en a vu bien d'autres.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le projet est rejeté ; le Reichstag a voté simplement la prolongation de l'ancienne loi pour deux ans.

BELGIQUE

Toujours la police de M. de Bismarck. — Nous n'en avons pas fini, paraît-il, avec les révélations sur les infâmes manœuvres policières.

Une singulière découverte vient d'être faite par le parquet du procureur de Liège, rapporte, en effet, l'*Agence Libre*.

Les agents policiers secrets allemands dont le gouvernement belge tolérait la présence sur son territoire, — à la demande faite par l'Allemagne de diriger elle-même, par ses agents, la surveillance de ses nationaux, répandus principalement dans le bassin de Liège, — ont été surpris en flagrant délit de propagande anarchiste.

Ces agents, qui avaient été recommandés aux autorités belges par le chef de la police de Berlin, comme des auxiliaires utiles de la sûreté publique belge, avaient attiré, depuis quelques mois, l'attention du parquet. On les surveilla de très près, et on acquit la certitude qu'ils prenaient une part très active au mouvement anarchiste qu'ils étaient précisément chargés de surveiller *au nom des autorités allemandes*.

Des perquisitions ont été faites ces jours derniers.

Elles ont amené à Angleur, chez un de ces agents, la découverte de véritables ballots de journaux anarchistes allemands.

La même constatation a été faite à Seraing.

L'instruction se poursuit activement. D'après les premiers résultats acquis au parquet de Liège, cette affaire n'est rien moins qu'en tous points analogue à celle de Suisse, que les révélations faites au Reichstag ont rendue si inquiétante et si grave.

Malheureusement, il est à craindre que le parquet du roi Léopold ne montre pas le même courage que la police suisse.

HOLLANDE

Candidature Domela Nieuwenhuis. — Nous sommes heureux d'apprendre qu'une candidature au Parlement vient d'être offerte à notre ami et collaborateur Domela Nieuwenhuis. La *Revue* fait des vœux pour son succès,car la victoire de Domela serait un triomphe précieux pour les idées communes que nous défendons.

AUTRICHE-HONGRIE

La presse socialiste n'est pas plus à l'abri, en Autriche qu'en Allemagne, de la persécution gouvernementale ; car on nous annonce une nouvelle saisie de la *Gleichhet* et du *Bœcher-Zeitung* — celui-ci reçoit le baptême du feu à son premier numéro.

Toutes ces violences n'empêchent pas l'idée socialiste de faire son chemin. Actuellement, en effet, ce pays compte sept journaux, dont 1 hebdomadaire (12 pages de texte) l'*Égalité* ; 5 bi-mensuels : l'*Ami du Peuple*, la *Voix de l'ouvrier*, la *Rovnost*, la *Hlas Sidu* le *Vek Sobody*, et 1 mensuel. Le *Socialiste* signale en outre quatre journaux corporatifs publiés dans l'esprit socialiste par les chapeliers, les typographes, les boulangers et les arts plastiques.

RUSSIE

Alexandre le Bien-aimé. — Celui que Déroulède a appelé Alexandre le Bien-Aimé, et qui porte ce nom avec autant de raison que Louis XV, continue à recevoir les tendres témoignages de l'amour populaire, se traduisant par des complots qui ne sont pas tous de la nature de ceux que M. de Bismarck fabrique à Genève. Le dit Bien-Aimé répond aux effusions de son peuple par la pendaison et les travaux forcés, ce qui doit donner à M. Déroulède une belle idée des sentiments mutuels d'amour entre le czar et son peuple. La semaine dernière, les journaux français ont encore enregistré sept condamnations variant de dix ans de travaux forcés, à perpétuité. Qui aime bien châtie bien, sans doute !

Gustave Rouanet.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Extrait du Procès-Verbal de la Séance du 4 février 1888. « Sur la proposition des citoyens Elie May, Administrateur, et Henri E. Neveu, Secrétaire Général, la Société Républicaine d'Économie Sociale, a décidé d'organiser, à l'occasion de la Célébration du Centenaire de 1889, un Congrès International d'Économie Sociale.»

Un appel sera prochainement lancé à tous les groupes et cercles socialistes et aux Chambres Syndicales.

Les noms des membres du comité de patronage seront communiqués à la même époque à la Presse.

REVUE DES LIVRES

Le Contrat national, par Waverley. Librairie Louis Le Rey, 8 rue Monsieur le Prince, Paris.

Comme beaucoup de bons esprits, l'auteur du *Contrat national* n'aime pas *celui* du *Contrat social.* On pourrait, cependant, lui en chercher querelle, si la grande originalité de ses aperçus ne le défendait pas contre tout soupçon de « concurrence » en signalant, d'ailleurs, son œuvre, comme étant une tentative hardie et intéressante dans la série des commentaires sociologiques.

Or, si Waverley en veut à Rousseau, c'est surtout parce que celui-ci a tracé la route que le suffrage universel a prise pour nous envahir. L'auteur du *Contrat national* déclare, au surplus, que ce suffrage est une hypocrisie ; il en résume les effets dans cette phrase courte :

La démocratie volée par elle-même.

D'autre part, Waverley est un homme étrange : c'est un aristocrate ayant trouvé le moyen d'être socialiste et c'est, aussi, un poète qui cultive les formules algébriques.

Il nous dit, par exemple, page 34 :

« Quels que puissent être les changements politiques, toutes nos libertés « s'arrêtent à la loi de la chute des corps ; elles sont contenues dans la formule $1/2\ gt^2$ »

L'auteur du *Contrat national*, très nourri de Darwin, pose en principe que, ce qu'il faut d'abord étudier dans *l'homme*, c'est *l'animal.* Puis il définit l'homme : un *produit naturel* et, comme tel, devant « obéir à des lois naturelles dans toutes ses manifestations « individuelles et collectives. »

Et voilà pourquoi l'auteur du *Contrat national* arrive à poser deux formules *définitives* qui, tout en visant au socialisme, en sont précisément le contraire.

Voici ces deux formules :

« *Mettre au service des démocraties les aristocraties qui les ont jusqu'ici opprimées* » *ou qui sont perdues pour elles*, tel est le dernier mot du progrès politique.

« *Mettre à la portée du travail, le capital qui, jusqu'à présent l'exploite ou est impro-* « *ductif,* » tel est le dernier mot du progrès économique, nous ne disons pas social.

Par « aristocratie » Waverley entend une *supériorité* intellectuelle née de la *sélection*, mais son mot est malheureux. En outre, il est faux de dire que les supériorités intellectuelles ont toujours *opprimé* les démocraties, ou ont toujours été *perdues* pour elles. Waverley, penseur et écrivain, est la preuve du contraire.

Quant à sa deuxième formule qui, sans supprimer le capitalisme, mettrait le capital *à la portée du travail,* comment n'a-t-il pas réfléchi qu'elle aurait simplement pour résultat d'empoisonner le travail en lui transférant tous les *vices capitalistes ?*

De ces prémisses il déduit ces trois lois :

« **Première loi.**— *Les conquêtes sont avec les Révolutions dans le rapport de causes* « *à effets.*

« **Deuxième loi.**— *Les Révolutions éliminent successivement les formes politiques et* « *sociales imposées par les conquêtes successives, en suivant l'ordre chronologique inverse* « *de celui qui a présidé à l'établissement de ces conquêtes.*

« **Troisième loi.**— *L'élimination des formes de celle des conquêtes qui a été la* « *première en date ramène les formes politiques antérieures à toutes les conquêtes.* »

Il y aurait fort à dire sur ces formules, beaucoup moins politiques qu'elles ne croient l'être, car, en les serrant de près, on voit qu'elles pronostiquent simplement le retour au système *allodial* auquel l'auteur oppose, dans sa pensée, la formule *fédéraliste*; après quoi il termine ainsi :

« Rénovation des Hindous par les Russes; rénovation des Célestes par les « États-Unis, constitution des États-Unis de la vieille Europe, établissement « de nouvelles formes politiques et sociales, telle est la nouvelle phase dans « laquelle se prépare à entrer prochainement l'humanité. »

Comme on le voit, les bouleversements n'effrayent pas Waverley ; or, ayant pu ainsi concréter les détails de son système évolutif, il déclare en *remercier la science sociale*.

Peut-être eut-il mieux fait d'employer les mots *Métaphysique historique*, mais il ne faut point trop le chicaner, car le *Contrat national* ne mérite pas moins d'être lu et médité par tous ceux qui aiment avoir sous la main et serrée dans un petit espace, la *quintessence* des meilleures investigations historiques.

A. Chirac.

A NOS LECTEURS

A la suite d'une longue et assez sérieuse indisposition notre rédacteur en chef (cédant aux instances affectueuses d'amis dévoués et répondant à l'aimable invitation d'un autre ami, le citoyen Borniol) est allé demander au climat réparateur de Cannes le rétablissement complet de sa santé.

Mais pour que la station hivernale puisse produire tout son effet, le plus de repos possible est commandé à notre ami.

Notre rédacteur en chef, continuera à diriger la *Revue socialiste* et y collaborer, il en sera de même de sa collaboration à l'*Intransigeant*. Mais nous avons obtenu qu'il interrompe son grand travail en train : *le Socialisme intégral* et divers travaux accessoires. Ce ne serait pourtant pas assez pour l'obtention de ce repos relatif dont notre rédacteur en chef a besoin, s'il était toujours obligé de faire face à une correspondance écrasante, qui devient toujours plus lourde. Nous prions donc maintenant ses amis de ne pas se formaliser s'il laisse la plupart de ses lettres personnelles sans réponse ; qu'ils ne voient à cela qu'une impossibilité de convalescent. Quant à ses nombreux correspondants nous les prions d'adresser leurs lettres et communications, 8 rue des Martyrs ; l'administration de la *Revue socialiste* y répondra de son mieux et quand il sera besoin, elles seront communiquées à notre rédacteur en chef, qui ainsi déchargé de divers travaux, sous le bienfaisant climat de Cannes, nous reviendra bientôt entièrement remis.

Le Directeur-Gérant : Benoit Malon.

Guise. — Imp. Baré.

UN REVENANT [1]

Klüber, Ulysse-Othon-Noé-Barthélémy, graveur sur métaux, et citoyen de la capitale, fut, le 3 Décembre 1851, trouvé sanglant par des lignards et des dragons sur les pavés empourprés du faubourg Saint-Antoine, non loin de l'omnibus renversé du haut duquel, Alphonse Baudin avait harangué la foule avant de lui montrer comment un délégué de la nation, fidèle à son mandat, doit savoir mourir, lorsque tout est perdu, fors l'honneur. Ainsi que le représentant, l'homme du peuple était tombé dans la rue, au pied de la même barricade, en combattant pour le droit et la liberté.

— Vive la République ! cria-t-il sous les fers des chevaux cabrés qui piétinaient sur lui.

Le cri de ce porte-blouse expirant arrêta net cavaliers et fantassins, qui firent volte-face. Un chef de bataillon songeant à son avancement trop bien gagné, tressaillit sur ses étriers et, s'étant approché du moribond dont les yeux obscurcis le toisaient, il brandit son sabre, puis, impérieux, brutal, impitoyable :

— Allons, dit-il, qu'on muselle ce braillard et qu'on l'achève !

Une douzaine de fusiliers, dociles à l'ordre donné, se courbèrent vers le ruisseau rouge de sang où gisait, épuisé, le vaincu qui venait de pousser ce cri dont on avait peur encore, et les canons de leurs armes fumantes s'abaissèrent lentement. Tous ces pauvres enfants de roture, héritiers de misère et serviteurs-nés de toutes les tyrannies, avaient le doigt à la détente et, pâles, en proie à ces angoisses obscures et poignantes qui tordent parfois les complices inconscients d'un grand crime, ils regardèrent avec effarement le martyr qui, s'étant redressé péniblement sur ses coudes, offrait sans crainte, à de nouvelles balles, sa tête auguste de Christ au Calvaire et sa poitrine trouée de plusieurs coups de feu.

— Paysans, ouvriers, vous dont on fait des soldats ; soldats, vous dont on fait des bourreaux, obéissez à ce valet de cour qui vous mène, achevez-moi, fit-il ; assassinez un des vôtres, amis !

---

(1) Nous tenons de l'obligeance de la maison Dentu les bonnes feuilles d'un nouveau livre de Léon Cladel : *Raca*, qui paraît le 15 mars.

Nous en extrayons l'émouvant récit qu'on va lire, et dans lequel le maître écrivain socialiste a mis toute la magie de son style et toute l'ardeur de ses convictions républicaines. (*La Rédaction*)

Un mouvement marqué de recul se produisit parmi la troupe, et les fusils des grenadiers oscillèrent.

— Allons donc ! enjoignit de loin et d'un ton farouche, l'officier à cheval.

L'insurgé répéta :

— Frères, allons donc !

Un vétéran à trois chevrons d'or et tout balafré, qui dirigeait l'escouade d'exécution, considéra ses conscrits d'un œil à la fois suppliant et terrible, puis sourdement il murmura :

— Visez haut ! en joue !

Ensuite, d'une voix éclatante qui domina les clairons d'une compagnie de chasseurs de Vincennes accourue, il commanda :

— Feu !

Les douze mousquets eurent une seule détonation, et les braves pousse-cailloux, ayant jeté le pékin qu'ils venaient de gracier dans le couloir encombré de blessés et de morts d'une maison voisine, éventrée par la mitraille, se groupèrent de l'autre côté de la rue.

— Hé bien ! Hardyo ?

Le bon sergent à moustaches grises, interrogé par son féroce supérieur qui, tranquille en selle, humait un cigare, répondit :

— Il est mort.

— A merveille ! Et maintenant, tiens, mon brave, allume ce muscadinos et va, si le cœur t'en dit, boire un coup avec tes blancs-becs.

Obtempérant sans façon, le grognard, un londrès entre les dents, alla, suivi de son peloton d'imberbes en pantalon garance, vers une cantinière adossée au coin d'une bicoque en saillie sur la rue, et là, prit comme eux un petit verre d'eau-de-vie ; ayant trinqué souventes fois et bu, prudent et furtif, il lança quelques regards obliques au fond du sombre corridor où tout à l'heure on avait jeté le fusillé. Mais celui-ci n'y était plus !

— Suffit ! exclama sourdement le briscard ; et qui vivra, verra !...

Le lundi 24 mai 1869, les habitants des vingt arrondissements de la métropole se portaient en masse aux sections des diverses circonscriptions électorales. On marchait, serrés et fiers sous le soleil ; il y avait autour de tous les fronts on ne sait quelle auréole de victoire, et, malgré quelques fauteurs de discorde, pas un cri de mépris ou de haine ne s'élevait contre les sergents de ville qui, taciturnes et racornis, attristaient les rues et les boulevards çà et là... C'était la fête septennale de Paris et, ce jour là, le trabucaire couronné, César-Macaire, entendant du fond des Tuileries, sa Bastille à lui, les rumeurs imposantes de ce peuple qu'il avait opprimé, mais non pas asservi, se sentait très mal gardé par les cent mille baïonnettes de ses prétoriens et par tous ses canons et tous ses tonnerres. Or, ce lundi de mai, ce lundi solennellement tumultuaire, entre quatre

et cinq heures de relevée, une bande de jeunes hommes, qui n'avaient vu ni 48 ni 51, allaient du même pas vers la cour d'Amoy, scandant en chœur un hymne que ni bâillons ni muselières n'étoufferont jamais en France. Ils chantaient ! A leur tête, un grand et maigre vieillard, vêtu d'une sorte de carmagnole et de qui les cheveux blancs comme neige flottaient sur deux épaules un peu voûtées, mais encore fort robustes, s'avançait, très lent et menaçant, vers les sbires adaptés devant la maison votale où, scrutin en main, le premier de tous il entra...

— Père, après vous !

Il secoua sa tête léonine et dit, souverainement heureux :

— A vous autres d'abord ; à vous, fils !

Ils s'approchèrent alors, les jeunes, de l'urne rédemptrice et votèrent un à un ; comme on était assez nombreux, plus de mille, le défilé dura longtemps, une heure au moins ; et chacun déposait son carré de papier en silence, ensuite s'effaçait en regardant « l'aîné » qui tremblait de vengeance satisfaite et d'orgueil. Enfin, son tour arriva. Dépliant avec quelque ostentation son bulletin, où les noms des futurs élus éclataient en grosses majuscules, il le remit tout ouvert au président du bureau...

Ceint d'une écharpe tricolore et la boutonnière ensanglantée d'une rosette d'officier de la légion d'honneur, ce souteneur d'empire était long et maigre comme un glaive. Hautain, il dépassait de toute la tête ses assesseurs. Une cicatrice coupait son front et l'étoilait. Il avait les mains recouvertes de gants militaires ; il portait impériale et moustaches. Son regard était arrogant et sa bouche, cruelle... Il parlait comme on commande. Evidemment, cet autoritaire, ce dictateur avait servi !

— Votre carte d'électeur ? demanda-t-il au révolutionnaire à la chevelure argentée, qu'il examinait d'un œil étrange et brûlant comme un rayon de feu.

— La voici !

— Bon, allez.

Ils se regardèrent face à face ; on eût dit de deux éclairs d'épée. Enfin le vieux vota, mais en votant :

— Vive la...

Le reste fut proféré presque tout bas. Impassible jusque-là, l'ex-reître, qui présidait, pâlit :

— Où, quand, ai-je entendu cette voix ; où, mais où donc ?

Ulysse-Othon-Noé-Barthélémy Klüber, qui se retirait triomphant, se retourna avec dédain, et d'une bouche justicière et tragique :

— Au faubourg Antoine, en la grande rue, le jour de l'assassinat de Baudin, en 51 !

Juin 1869 Léon Cladel

GUILLAUME WEITLING

ET L'AGITATION COMMUNISTE ALLEMANDE A ZURICH EN 1843

Sous ce titre, nous avons découvert une brochure originale en langue allemande, datée de 1843, qui nous a paru fort intéressante. Cette brochure, signée Sébastien Seiler, donne de curieux aperçus sur la formation du socialisme allemand qui a eu pour principal fondateur l'ouvrier tailleur Weitling. La célébrité de Weitling, un moment européenne, déclina rapidement après 1844. Ce ne fut pas tant à cause de la répression de 1843, dont il va être question, que parce que après cette époque ceux qu'on a appelés *l'extrême gauche hégélienne*, et parmi lesquels se distinguèrent tout d'abord Karl Marx, Karl Grün, Moritz Hess, Frédérich Engels, Lange, Freiligrath, Arnold Ruge, Herwegh Feuerbach, Lassalle, entrèrent dans le socialisme par la philosophie de l'histoire, et éclipsèrent vite l'écrivain prolétaire. Toutefois, Weitling ne méritait pas un oubli si complet, car il reste incontestablement le plus éminent des précurseurs socialistes allemands.

Qu'il nous soit permis, en démonstration de ce qui vient d'être affirmé, de reproduire de notre *Histoire du socialisme* une page du chapitre consacré au socialisme allemand :

« Après que la révolution de 1830 eut ébranlé le vieil ordre fraichement (et « solennellement croyait-on) restauré ; après que l'industrialisme eut aggravé « la misère du prolétariat allemand ; après surtout que les brillantes théories « du socialisme français se furent répandues en Europe, illustrées par les « insurrections républicaines et sociales, qui éclatèrent coup sur coup dans les « grandes villes de France, le socialisme eut de nombreux apôtres en Alle- « magne.

« A cette époque, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, Paris devint la ville « centrale de tous les révolutionnaires d'Europe, ou plus exactement de tous « les proscrits du despotisme. L'Allemagne aussi avait sa colonie démocra- « tique à Paris. Dès lors, trois proscrits allemands : Venedey Maurer, Ahrend « et le Dr Schuster (1) publièrent *die Geaechteten* (les proscrits), journal édité « par deux cents ouvriers allemands. Le *die Geaechteten* n'allait que jusqu'à « *l'impôt progressif*, tant le socialisme était encore timide en Allemagne.

« A cette même époque Börne traduisait *Les Paroles d'un croyant* de Lamen- « nais, qui eurent un si grand succès en Allemagne. Une traduction du *Juif- « errant* et des *Mystères de Paris* par Eugène Sue, eut un succès égal, mais sans « déterminer un sérieux mouvement d'opinion.

« Ainsi, c'est à Paris que naissait péniblement le socialisme allemand.

(1) Ce dernier est aussi auteur de *das Gedanken eines Republicaners* (Pensées d'un Républicain). Maurer et Ahrend devinrent bientôt communistes.

« Ajoutons que parmi les proscrits allemands, quelques-uns prirent part aux « tentatives révolutionnaires d'alors. Nous voyons, par exemple, l'ouvrier cor- « donnier allemand, Austen, combattre héroïquement à côté de Barbès, en 1839, « et tomber blessé près de lui. Schapper, expulsé pour le même fait, alla porter « le communisme aux Allemands de Londres.

« Déjà, en Allemagne même, l'agitation commençait dans les réunions de « café, et parmi les orateurs populaires du nouveau radicalisme politique, se « distingua l'ouvrier tailleur Bernhardt, que ses camarades surnommèrent « *Jésus-Christ* à cause de ses discours révolutionnaires. C'était en 1838. Un « discours de Bernhardt sur la nécessité d'abolir le système financier actuel « pour pouvoir réaliser l'égalité, démontre, dit *la Zukunft* (1) à laquelle sont « empruntés ces détails, quel pas avait déjà fait la question sociale. Vers ce « temps aussi l'ouvrier brasseur *Dietch*, publiait une brochure estimée sur la « communauté, *das Tausendiahrige Reich* (le royaume de mille ans). Mais le véri- « table précurseur du socialisme allemand allait paraître, et c'était un prolé- « taire.

« Wilhelm Weitling, fils naturel d'une pauvre fille séduite, qui vécut tou- « jours dans la misère à Magdburg, était ouvrier tailleur à Leipzig; il partit « pour Paris, y devint passionné pour la rénovation sociale. Doué de talent, il « prêchait à ses camarades le dévouement à la cause des déshérités, leur an- « nonçant l'avènement prochain d'une révolution régénératrice.

« En 1840 parut sa brochure : *Die Menschheit wie sie ist und wie sie sein soll* « (L'humanité telle qu'elle est et telle qu'elle doit être). Ici se passa une « chose touchante ; les camarades et les disciples de Weitling se cotisèrent « pour l'impression du livre qui eut grand succès, non seulement parmi les « Allemands d'Allemagne, mais encore parmi les Allemands établis à Paris « et en Suisse. Les disciples de Weitling, parmi lesquels nous trouvons Weis- « senbach et Hoffmann, dirent à Weitling, domicilié chez son ami Schilling : « *Écris pour nous et nous travaillerons pour toi*, lui donnant ainsi la possibilité de « formuler ses idées. Mais à peine Weitling était-il à l'œuvre qu'il fut expulsé « de France. Il partit pour la Suisse allemande.

« Là le terrain était préparé. Il se trouva immédiatement, par ses diverses « publications (2), le représentant intellectuel d'un mouvement communiste « important. Les gouvernements de Berne, de Zurich et de Genève, le lui « firent expier en l'expulsant tour à tour et en l'emprisonnant quelquefois. « Il ne fut pas seul atteint; d'autres communistes allemands tels que Auguste « Becker (3), Siman, Schmidt, Pétersen (de Copenhague), Christiansen et « autre vaillants lutteurs furent également frappés. Tel avait été le succès « de leur propagande que le gouvernement crut devoir prendre une mesure « générale, et faire un rapport officiel sur le développement menaçant du com- « munisme allemand en Suisse. Le conseiller Bluntschli fut chargé de ce « rapport, où il inséra un grand nombre de manuscrits trouvés chez Weitling.

---

(1) Voir *Die Zukunft* (l'Avenir) Revue socialiste de Berlin, éditée et dirigée par le généreux et regretté Karl Hôchberg, en 1877-78.

(2) *Hülfruf der deutchen Kunst* (Le Cri de détresse de l'art allemand), journal qui eut 21 Nos. *Das Évangelium des armen Sünders* (l'Evangile du pauvre pécheur), brochure périodique, ayant pour but de démontrer le caractère purement humain de Jésus et ses tendances communistes.

(3) Auteur de *Was wollen die Communisten* (Ce que veulent les communistes) et le rédacteur du journal die *Frohliche Rothschaft* (La joyeuse République rouge).

« Ce rapport, qui grâce à son caractère officiel, pénétra librement en Allema-
« gne, fit dans ce pays la propagande communiste la plus efficace ; aucun
« livre socialiste n'avait rendu tant de services.

« En Suisse, le mouvement avait pour point d'appui de nombreuses sociétés
« de consommation à aspirations communistes, fonctionnant notamment à
« Genève, Berne, Zurich, Lausanne, Vevey, Langenthal, Chaux-de-Fonds, etc.

« La persécution dont étaient l'objet les proscrits allemands fit que ceux-ci
« portèrent leurs idées dans d'autres pays ; c'est ainsi que par exemple,
« Hermann Kriege, porta le communisme parmi les Allemands de New-York,
« comme Schapper l'avait déjà porté parmi les Allemands de Londres.

« Dans toute la Suisse, Weitling avait trouvé des sympathies ouvrières et
« même fait des adeptes dans la classe bourgeoise ; il n'était pas seul d'ail-
« leurs parmi les Allemands à propager le socialisme dans la petite républi-
« que, alors en fièvre de réformes. Nous trouvons, en effet, en Suisse, vers
« l'époque de son arrestation, le poète socialiste Hermeg, Simon, Schmidt,
« Seller, Scherzer, Gutermeister, Sommer, Siegfried, Albrecht, Gutskou,
« Schulze, Fallen, J. Frœbel, etc (1).

La brochure apologétique de Sébastien Seiler, en confirmant les lignes ci-dessus, apporte de nouveaux détails précieux à connaître et nous donne, par l'enthousiasme et la passion qui s'y reflètent de la première à la dernière ligne, une idée fidèle de la mentalité socialiste allemande d'alors.

Seiler a pris pour sous-titre : *Plaidoyer dont la publication fut interdite par le Conseil d'État du Valais, mais qu'on peut aujourd'hui offrir au Public. (1843)*

L'épigraphe qu'il choisit n'en est pas moins significative. La voici dans sa naïve et saisissante éloquence :

Le Peuple : *Justice ! Justice !....*
Les Conservateurs : *Tais-toi, Peuple !*

Voici maintenant la brochure elle-même ; nous la reproduisons en entier, en nous servant de la traduction que nos amis Potonié Pierre ont faite précisément pour la *Revue socialiste*.

Pour plus de clarté, nous avons complété le texte de Seiler par quelques notes explicatives.

Guillaume Weitling, fils de militaire, naquit en 1810, dans cette Allemagne qui, bien qu'elle soit demeurée en arrière des autres pays, quant aux faits, a enfanté dans les esprits toute une révolution.

L'instruction que reçut Weitling dans la maison paternelle fut très élémentaire, et l'on peut dire avec le poète, que sa nourrice fut la misère et son berceau la pauvreté.

Il devenait pourtant un garçon éveillé ; mais, à peine avait-il acquis à l'école quelques connaissances primaires, qu'il perdit son père et que l'indigence de sa mère lui fit connaître les plus rudes nécessités de la vie ; il dut songer à travailler. Combien hélas! d'enfants abandonnés, la tendresse paternelle du gouvernement allemand livre à semblable destinée. Le libre choix d'une carrière, l'éducation complète, c'est-à-dire le développement suivi avec sollicitude de toutes

(1) *Histoire du socialisme* par B. Malon. Tome III, pages 911-914. Paris, Derveaux, éditeur, 32 rue d'Angoulême.

les dispositions naturelles de l'enfant, sont bien loin d'être encore en Allemagne à la portée des pauvres.

Lorsque certains s'occupent des enfants du peuple, comme, par exemple, les ministres prussiens Rother, Nogler, Muhler et autres, on a plutôt à en remercier un pur hasard que les circonstances favorables de l'époque.

Nous désirons être bref ; ce terrible hasard, si fréquent de nos jours, d'être né pauvre, destinait le jeune Weitling à devenir tailleur.

Le jeune Guillaume, encore enfant, trouva dans l'atelier malsain où il demeurait tout le jour dans une position énervante, les jambes croisées et le dos arrondi, nourri de pain noir et de la choucroute du Nord de l'Allemagne, l'occasion d'étudier par lui-même notre organisation sociale contre nature. Qui aurait osé lui prédire alors que, vingt ans plus tard, toute la presse de la Suisse allemande, et l'on peut même dire toute la presse européenne lui tomberait dessus, et que les hautes autorités, pleines de sagesse,de l'exemplaire et illustre République de Zurich, le présenteraient à toutes les puissances européennes comme « un monstre révolutionnaire capable,par ses écrits seuls,de précipiter le péril prochain du renversement par la violence de toutes les institutions sociales. »

Personne, certes, n'eût osé prophétiser cela ; et cependant ce devait être ainsi.

Le malaise et le découragement de Weitling, eu égard à l'organisation de la société actuelle, paraît n'avoir jamais été aussi profond que plus tard, à la suite de ses malheurs. Après avoir subi son temps d'apprentissage, il boucla sur son dos tout ce qu'il possédait et, plein d'espérance, se dirigea à pied sur Leipzig.

Il y arriva à ce moment inoubliable de juillet 1830, où la révolution parisienne des trois journées,semblait préoccuper sérieusement une fois encore le Michel (1) allemand, enfin au bout de sa céleste patience.

En une nuit le peuple s'était rendu maître de la ville de Leipzig et des environs. Mais quel effet stérile produisit sur lui l'enivrement de la victoire ! Il se mit à saccager une douzaine de maisons ; piller fut donc la première idée, chacun cherchant à décharger, dans une certaine mesure, sa colère pour son propre compte. Les uns se ruèrent sur la maison de campagne d'un fournisseur qui avait commandé au dehors un important travail de serrurerie pour la ville et avait ainsi empoché un bon bénéfice, sans profit pour la cité ; les autres tombèrent sur les meubles d'un avocat détesté qui, sous la protection de la loi, les avait probablement plumés à blanc ; et c'est

(1) *Der Deustche Michel* est le pendant du Jacques Bonhomme français,du John Bull anglais.

ainsi que la plus grande partie des ouvriers se précipita sur les faubourgs pour saccager la maison et briser les ustensiles d'un butor employé dans un bureau de péage. Chacun pensait ainsi se venger à sa manière de centaines d'années de souffrances et d'humiliations subies par le peuple. Les insurgés erraient dans les rues, tumultueux comme les vagues, sans savoir ce qu'ils voulaient, tous disposés à se laisser guider par celui qui crierait hardiment : suivez-moi !

Au fond on cherchait des chefs pour livrer une grande bataille et jeter à bas un gouvernement détesté. Hélas, hélas ! il ne se trouva personne qui eût, pour ce faire, assez de tête et de cœur. Pourtant des meneurs surgirent ! Mais qui étaient-ils ? des gens qui travaillaient dans l'intérêt de ce gouvernement qu'on voulait renverser, et qui, pour la plupart, étaient envoyés par lui. Ils dirent de belles paroles aux vainqueurs, leur octroyèrent une ébauche de constitution *réfrigérante* et, après leur avoir fourni des armes pour empêcher la population rurale d'arriver comme un torrent, attirée par l'attrait du pillage, ils les ramenèrent à la cruche de bière. En un mot la déroute de ce premier essai de République allemande fut pitoyable.

Quelque insignifiante que puisse paraître à beaucoup de lecteurs cette parade politique saxonne de 1830, elle exerça cependant sur le caractère du jeune Weitling une influence qui mérite d'être signalée. Enivré de cette fumée de gloire, celui-ci avait déjà chanté, en quelques vers mordants et respirant déjà très fort le communisme, l'épopée de cette petite révolution du peuple saxon.

Par un moyen ou par un autre, le jeune poète révolutionnaire avait envoyé l'original de ses vers au Comité d'organisation des fêtes de la victoire, et le soir en se promenant seul et pensif au milieu de la foule un peu excitée, il vit tout à coup, au dessus de la porte d'une maison illuminée ses vers qui resplendissaient sous un transparent.

Ce fut une émotion bien douce pour le cœur très impressionnable du poète.

Il se plut pourtant de moins en moins à Leipzig, bien qu'il y eût vu le premier essai littéraire de sa plume d'enfant briller des couleurs allemandes, noir, rouge et or. Cette impression d'ailleurs exerça sur son talent, sorti si récemment de la poussière, une influence durable. Un instinct inconscient le poussa vers le sud de l'Allemagne, à Vienne, où il faillit devenir la victime de la vengeance et de la jalousie d'un Othello « royal et impérial » autrichien.

Weitling a constamment gardé le silence sur ce point délicat ; tout ce qu'a pu apprendre de lui l'auteur de cette brochure, en des moments d'expansion joyeuse, se réduit à ceci. Weitling devint, dans la ville impériale ultramontaine apostolique et romaine, au lieu de tailleur pour hommes et pour femmes qu'il était, fabricant de fleurs

artificielles, métier qu'il avait appris entre temps. Non seulement il gagna beaucoup dans son nouvel état, mais il se trouva tout naturellement en rapports d'affaires avec les plus hautes dames de Vienne. C'est ainsi qu'il fit la connaissance d'une beauté qui avait fait son éducation dans une très pieuse institution de Polten, non loin de Vienne. Elle y était restée depuis sa tendre enfance jusqu'au moment où elle devint la maîtresse d'un prince.

Cet ange tombé s'éprit des beaux yeux de l'azur du Nord du marchand de fleurs qui, dans un moment critique, n'eut que le temps de fuir par une porte de derrière quelconque et d'échapper ainsi aux menaces de vengeance de l'amant furieux. Le prolétaire digne d'envie, partit pour se mettre en sûreté à Paris, et c'est durant cette fuite romanesque qu'il fut en proie à la plus écrasante misère et exposé, en cette saison de chômage, à la pluie et à la neige le long de la route.

Un jour, mordu par le froid et pressé par la faim, il demanda à manger et à boire dans une maison particulière. Un garde champêtre allemand l'arrêta comme mendiant, et par surcroît et pour l'amour du Christ, inscrivit sur son livret que c'était un vagabond. Sur ce fait, le préfet de Lausanne insista plus tard avec une cruauté particulière. Puisse, pour les mille barbaries de cette sorte qui se commettent journellement (en Bavière particulièrement), la nation allemande être citée au tribunal de l'histoire !

Arrivé à Paris, le persécuté s'adressa à ses compatriotes allemands qui accueillirent avec une grande cordialité leur pâle camarade et l'introduisirent dans leurs cercles, lesquels on ne doit, sous aucun prétexte, confondre avec de vulgaires cabarets ou avec des repaires d'ivrognes. Ce fut là qu'il entendit pour la première fois (en 1830) parler avec beaucoup de compétence de cette merveilleuse œuvre littéraire, le petit livre de Pillot, intitulé : *Ni châteaux ni chaumières !* (1) livre qui faisait grand bruit parmi les ouvriers. Il n'était pas rare qu'un des ouvriers lût tout haut et par fragments, dans les ateliers remplis de travailleurs, les journaux créés nouvellement : *L'Intelligence*, de Laponneraye ; *l'Égalité*, (Lahautière et Choron) ; *l'Égalitaire*, de Dézamy ; *le Journal du Peuple*, de Michel Auguste

(1) Ce Pillot, qui impressionna si vivement Weitling, et que les socialistes contemporains ne connaissent pas, était un ancien prêtre, qui fut condamné, en 1836, pour avoir voulu fonder une nouvelle église dite *française unitaire*. Il devint bientôt communiste, conquit le doctorat, participa à la révolution de 1848, puis passa au Brésil; il exerça la médecine homéopathique, revint en 1870, présida le club de l'école de Médecine, participa au 31 octobre, fut membre de la Commune, s'y distingua par son énergie, fut condamné par le 5me conseil de guerre de Versailles aux travaux forcés à perpétuité.

Il était alors âgé de 62 ans; il mourut bientôt, sa fin ayant été hâtée par les mauvais traitements qu'il eut à subir.

Dupoty, *la Tribune du Peuple* de Jean-Jacques Pillot. On lisait encore d'autres journaux ou œuvres populaires, et c'est ainsi que le nouveau venu se perfectionnait dans la langue française à laquelle il était encore fort peu initié. Cette fréquentation et l'instinct qui, depuis sa jeunesse, le poussait chaque jour davantage à se montrer dévoué au bien général, mûrirent en lui, petit à petit, la résolution d'échanger les aiguilles et les ciseaux contre la plume, et le nouveau fruit de ses réflexions fut une petite brochure allemande, qu'il fit imprimer à Paris, et qui a pour titre : *L'Humanité telle qu'elle est et telle qu'elle devrait être.*

Cette brochure lui gagna complètement les ouvriers ; mais elle attira l'attention des agents secrets de Louis Philippe. L'idée fondamentale de ce petit livre était la suppression de l'argent, et par suite l'organisation d'une communauté relative des biens, instituée pour le bonheur général des hommes. Après l'apparition de cet ouvrage, une ardeur inextinguible s'alluma dans la poitrine de Weitling pour la réalisation de ses idées.

Tous les jours il voyait combien était grand le nombre de ses semblables qui souffraient autour de lui, et à quel point s'accumulaient les crimes, les uns sur les autres, principalement dans les classes réputées les plus hautes de la société. Tous servaient Mammon, à genoux, et devant les sales intérêts d'argent étaient sacrifiés les intérêts du peuple !

Aussi M. Delessert, le préfet de Paris, ne voulut-il pas comprendre quelle flamme généreuse brûlait dans la poitrine du jeune homme, et les persécutions commencèrent; la police marqua en rouge le livre de Weitling : *A la nouvelle jeunesse allemande communiste*; elle l'avait flairé à la piste. Comme l'écrivain n'était pas encore accoutumé à ce genre de tracasseries, ses amis lui conseillèrent de partir ; il fit son léger paquet et prit la voiture de Genève...

Longtemps avant son arrivée à Genève, qui eut lieu au printemps de 1841, le pasteur luthérien Vend, qui s'était joint à des philanthropes plus ou moins piétistes : Lütscher, Lefort, Bernet, Butini, Micheli Rohrich, Claparede, etc., avait ouvert une salle de lecture pour les ouvriers allemands, salle dans laquelle on trouvait principalement des livres religieux.

Un verre de vin, une pipe, un journal dévot, en hiver une chambre bien chauffée, et pour servir une jeune bonne aux joues roses, ce fut à peu près tout ce que les policiers crurent pouvoir permettre pour entretenir l'asservissement terrestre des ouvriers nécessiteux. Mais le vaillant Ludwig Weigel de Budingen, né dans le Grand duché de Hesse, travaillait de toutes ses forces à l'encontre de la direction abrutissante et exclusive qu'on avait imprimée ; il était chantre et bibliothécaire ; il réussit avec l'aide du Docteur Muller (un des pré-

cepteurs du duc de Leichtemberg), du libraire Pellisier, de MM. Billedale, Theremin, Picot, Perrot de Pourtalès, Niederer et de quelques autres, à établir une association ou cercle de métiers, qui se fondit avec un petit cercle d'apprentissage et de chant tout à fait insignifiant, qui existait déjà à Genève.

Dans ce petit cercle avait déjà germé la mauvaise graine d'Hambach et Steinholzli; les nouveaux fondateurs de la nouvelle société devinrent donc d'autant plus hardis que cette société se développait davantage. Pour mettre obstacle à l'entreprise, on avait, dans les statuts, intercalé une clause, interdisant toute discussion politique dans le local de l'association. Mais on n'en discutait et politiquait pas moins hautement, tant la politique semblait au prolétaire inséparable de son instruction.

Weitling, agréablement surpris de trouver dans la ville du tombeau de Calvin et du berceau de Rousseau, un tel zèle chez ses jeunes frères allemands, ébaucha vite le plan d'un développement plus grand du but primitif de ce cercle déjà nombreux. Il fonda une feuille mensuelle, écrite presque exclusivement par lui, et dont le premier numéro parut en septembre 1841, sous ce titre assez subversif : *Cri d'alarme de la jeunesse allemande* (Hülferuf der deutschen Iugend.) Cette feuille devait avoir comme but intime de faire fraterniser et instruire les travailleurs parlant l'allemand, dispersés en France, en Suisse et en Angleterre, ainsi que de rendre superflue toute société secrète, et inutiles toutes connivences occultes. Il commençait ainsi qu'il suit : « Nous voulons faire entendre notre voix dans les conseils officiels, au sein des délibérations publiques, quand il s'agit des biens et des maux de l'humanité ; car nous, le peuple en blouse, en jaquette, en sarrau, en casquette, nous sommes les plus nombreux, les plus forts, et cependant les moins considérés des hommes, sur la vaste terre de Dieu. Depuis que l'humanité pense, nous sommes toujours défendus par d'autres que par nous mêmes. Il est temps qu'enfin, majeurs, nous nous débarrassions de cette tutelle abhorrée. Comment quelqu'un, qui ne partage ni nos joies ni nos peines, pourrait-il s'en faire une idée ? Et sans cette expérience pratique, comment saurait-il être en état de proposer et d'introduire des améliorations dans notre situation matérielle et morale ? Il ne le pourrait pas, même le voulût-il, car l'expérience seule rend sage et avisé. Quiconque veut juger avec impartialité de la situation des travailleurs, doit être travailleur lui-même ; il ne peut sans cela avoir aucune idée des maux attachés à cette situation.

Un homme qui a été élevé et éduqué à ne rien faire ne peut se rendre compte de la direction que donne aux forces spirituelles, intellectuelles et physiques de l'ouvrier l'activité uniforme et machi-

nale ; il ne peut savoir qu'elle impression nuisible exerce sur la santé du travailleur chaque occupation différente, ni comment y remédier.

Pour pouvoir juger à fond la position de l'ouvrier, il faut être ouvrier soi-même ou sinon renoncer à faire pour eux quelque chose. Le médecin ne peut avoir une idée complète d'une maladie que lorsqu'il en a souffert lui-même. »

La clarté de l'expression, la nouveauté du sujet et même la réalisation immédiate et partielle de plusieurs propositions qui y étaient faites, et de plusieurs désirs qui y étaient exprimés, firent remarquer cette feuille ; aucun ouvrier allemand n'avait encore parlé ainsi (1).

Tout cela le faisait considérer comme un nouveau tailleur roi à la Munster, fondateur d'une secte moderne anabaptiste,etc. Quelques-uns des soi-disant tirailleurs d'avant-garde,qui soutenaient le cercle, et qui, déjà depuis des années, tressaient derrière la coulisse une corde destinée à étrangler les princes allemands, s'aperçurent bientôt que les théories de Weitling renfermaient une révolution beaucoup plus grandiose que celle qu'antérieurement on avait rêvée sur la Wartburg, au château d'Hambach ou à celui de Steinholzli. Deux d'entre eux lancèrent les premiers,dans la *Gazette d'Augsbourg* (Allgemeinen Augsburgezeitung), leurs flèches émoussées contre le prétendu anabaptiste, en le représentant comme un fou du Moyen-Age (Voir la *Gazette d'Augsbourg,* décembre 1841) que les communistes français avaient, suivant toute probabilité, envoyé à Genève pour anéantir de fond en comble le pur,le jeune et noble Michelthum (germanisme) allemand par ses « gueuseries. » On disait : ce sont des idées françaises ; celui-là n'est pas de Hambach, c'est un communiste et c'était tout dire;communiste,pour nos patriotes allemands; étant une qualification qui servait à désigner tout homme qui guette les passants au coin des rues.

Weitling pourtant ne se laissa pas intimider par ces attaques grossières du journal officiel de la cour de Bavière ; il répondit avec dignité dans le nº 2 de son *Hulferuf* : « Certains de nos démocrates actuels, qui n'ont d'yeux que pour les feux follets de la question politique, et qui ne veulent pas voir l'étoile de la question sociale, ont trouvé le 8 septembre 1841, au cercle ouvrier de Genève, la meilleure occasion de se guérir de leur conviction maladive, lorsque l'organisation d'un cercle commun (où l'on mange et où l'on boit) fut discutée, au sein d'une tranquillité et d'un bon ordre qui

(1) Ni allemand ni autre. A Weitling revient l'honneur d'avoir le premier formulé la devise que, un quart de siècle plus tard, *l'Internationale* devait illustrer : *Affranchissement des travailleurs, par les travailleurs eux-mêmes, solidarité internationale des prolétaires.*

eussent fait honneur aux Parlements les plus graves. Mais il y a des hommes qui placent le bonheur de l'humanité sur les genoux de la patrie et qui couvrent tout du voile de l'amour patriotique. Eh bien, il nous a pris envie de soulever ce voile, et nous avons trouvé le bonheur de l'humanité gisant entre les griffes des haines nationales. Le feu follet de la haine nationale a trompé leurs regards dans l'obscurité, et a trompé aussi le regard du peuple qui voit par leurs yeux. Seulement, quand le jour arrive, nous nous apercevons qu'ils se sont mépris et qu'ils ont abandonné la bonne route. Les efforts se lassent alors et se fondent sous la chaleur du jour, s'assoupissant durant ce temps précieux, jusqu'à ce que revienne la nuit dans laquelle se montrent de nouveaux feux follets et de nouvelles étoiles. Pourtant ils nous crient : là est la patrie, en deçà de cette frontière se cache votre bonheur, et vous devez montrer les dents à ceux qui sont au delà, si vous voulez rester dignes du sort heureux qui est le vôtre ! Détournez vos regards de cette étoile fallacieuse de la Communauté et de l'Altruisme, disent-ils encore, suivez la lumière que nous vous montrons. Et d'aucuns les suivent.

Pauvres dupes, leurs dirons-nous.

Vous vous êtes muni pour le voyage jusqu'à Herrmannsstadt (allusion à l'Hermann allemand), pourtant le but de notre voyage est au delà. Si vous ne trouvez à Herrmansstadt (l'enceinte des nationalités) aucune bonne auberge où l'on vous reçoive, et si vous vous sentez encore la force et le courage de continuer la route, alors venez avec nous à Gleichenstein (pierre d'égalité); là on prendra soin de tous avec un amour égal ; en fidèles camarades nous voulons ne pas vous abandonner pendant le rude voyage, mais ne dites pas : *amen* après la troisième prière ; poursuivez avec nous jusqu'à la septième, suivant les leçons de notre grand maître ; et alors nous ferons résonner un joyeux *alleluia*, car nous verrons poindre la splendide aurore du jour où nous serons délivrés du despotisme. Laissez-nous être *unis* et forts dans la foi, dans l'espérance et dans l'amour ; laissez-nous n'aspirer qu'à des choses raisonnables, sans chercher à poursuivre une chimère qui a pour nous les apparences du bon ; alors l'Humanité s'approchera toujours d'un but de plus en plus parfait.

Nous pouvons en partie améliorer les circonstances et les moyens d'action inhérents à la situation dans laquelle nous sommes placés. Travaillons-y en commun, pendant qu'il en est temps encore, et ne cédons jamais. Que le navire de notre espoir ne reste pas enlisé dans le banc de sable du doute et de la désunion ! Nous seuls, les Communistes, savons être fermes jusqu'au martyre, pour ne pas dévier du but. »

C'en était trop pour les consciences allemandes, le feu sacré qui

brûlait secrètement chez les jeunes Allemands ne pouvait supporter de telles flammes nouvelles. On ne voulait pas laisser dire à un tailleur de semblables vérités ; on rejetait, en l'accablant de violentes injures, le pédagogue venu sans qu'on l'appelât. On le qualifiait d'espion de Louis-Philippe, d'agent payé du duc de Brunswick (!!) sans préjudice d'autres insultes. Grâce aux délateurs de police et à quelques compagnons tailleurs aveuglés, les choses allèrent même si loin, que Weitling, demeuré presque seul, dut se retirer comme un second Rousseau, non dans l'île de Saint-Pierre ou à Moutiers-Travers, mais dans une demeure solitaire de la place orientale de Vevey, où il écrivit studieusement, et d'où il jeta son second cri d'appel, sous le nouveau titre : *La Jeune Génération.* Malheureusement la place qui nous est réservée, ne nous permet pas de tracer la caractéristique de ce journal communiste, qui parut à la fin de 1841. Mentionnons seulement les articles dont les titres suivent :

Cela ne peut pas rester ainsi ; — *L'Europe en l'an 2000* ; — *Contradictions politiques et religieuses actuelles* ; — *La forme de gouvernement du principe communiste* ; — *La loi de la nature.*

La Jeune Génération renfermait d'excellentes correspondances d'Angleterre, de France et de Prusse (dont l'une « *Les maisons familiales berlinoises* » porta un coup mortel au *Journal du Rhin* (Rheinische-Zeitung).

Il découle clairement de tous ces articles que le Communisme, tel que le comprenait Weitling, a pour but la fraternisation de tous les peuples en une République universelle, dans laquelle il n'y a ni propriété personnelle, ni riches, ni pauvres, ni parents, ni paresseux, ni lois, mais seulement des devoirs. Des gens à vue courte, imbus de chimères, peuvent juger que Weitling s'écarte des idées primordiales que la médecine a constatées chez tout homme sain, et que la mère nature ne nous imprime la noble impulsion au travail que grâce à l'aiguillon du gain. Weitling demandait, après Rousseau, une éducation également bonne pour tous les enfants, afin que le talent et la vocation propre, se révélassent chez chacun. Le plus important de tous ces écrits, (attendu l'influence incommensurable qu'il a exercée) nous semble celui qui a pour titre *Garantie de l'harmonie et de la liberté,* par Weitling. Il parut à Vevey chez Michod, et il contient son système complet ; cet ouvrage devait faire sensation dans le monde littéraire. Depuis Rousseau, personne n'a ouvert, avec une plus grande netteté d'esprit, les blessures saignantes de la société que ne l'a fait Weitling dans ce livre qui, bien qu'il eût quatorze feuilles (264 pages environ), ne coûtait pourtant que 15 Batz (1 fr. 50). Avec un grand don d'observation, un réel talent créateur, une ardeur méridionale, qui s'égrène le long de l'ouvrage de cet écrivain hardi, il conduit, dans la première partie,

le lecteur, du coin le plus retiré de la terre, de la hutte de l'indigence, dans la demeure pleine de luxe du riche, pour le laisser, à la fin du chapitre, debout sur un créneau, de la hauteur vertigineuse duquel on plonge avec épouvante dans l'abîme béant du présent.

Dans la seconde partie, peu à peu il nous tranquillise ; il ébauche son nouveau plan communiste, excluant la propriété personnelle matérielle et embrassant toute l'Humanité. Ce plan présente comme base la foi en la raison, l'enseignement primaire égal pour tous les enfants, l'organisation de l'armée des écoles (Schulœrarmeen), des compagnies centrales de maîtres (Centralmeistercompagnien), etc. et doit avoir pour conséquences, une science philosophique curative au lieu de médecins, ainsi que la prospérité des arts et des sciences et le bonheur sans trouble de la famille. Weitling confie à un Triumvirat directeur, constamment renouvelable, la suprême conduite de cette colossale machine gouvernementale, qui se meut avec la plus grande facilité, et dans laquelle il n'est nullement question d'argent ; les prisons ne sont plus que des raretés antiques qu'on montre dans les musées, car dans cette communauté, où règne en maître le devoir, aucune infraction aux lois n'est possible. Comme voie d'acheminement dans la période de transition, il recommande, dans 18 chapitres, la création de cercles, d'associations, etc ; il invite les riches, les républicains, les gouvernements absolus, à se résoudre à des concessions volontaires, afin que la grande masse appauvrie ne s'approprie pas violemment les biens de la petite minorité, ainsi qu'un beau matin on doit bien s'attendre en Angleterre et en France, que cela arrivera ; de même d'ailleurs en Allemagne, comme le prouvent de temps en temps les agitations et les grèves partielles des travailleurs dans les grandes villes, les émeutes isolées et les attentats, les pillages prémédités de sociétés, les nombreux incendies allumés, les vols fabuleux et fréquents qui, d'après les aperçus de Weitling sont des petits combats d'avant-postes de la guerre générale contre la propriété. C'est pourquoi, s'écrie-t-il, pour conclure, unissez-vous tous ; car, isolé, l'homme est une faible créature dans le grand espace ; unis, nous pouvons tout. Isolé, l'homme peut être abattu par un orage, épouvanté par un rat ; unis, nous pouvons réduire l'éléphant à l'état de bête de somme et nous faire notre route à la lueur de l'éclair du ciel. Isolé, le torrent qui se précipite de la forêt lui crie : Jusque là et pas plus loin ; unis, nous vainquons les flots en furie. Isolé, il voit la nature se montrer pour lui avare de ses dons ; unis, nous contraignons les richesses et le superflu à venir à nous. Isolé, il doit manger son pain à la sueur de son front ; unis, nous faisons un emploi avantageux de nos forces intellectuelles, et nous remplaçons nos forces physiques par les forces des éléments. »

Si cet instinct volontaire d'union, qui s'est déjà signalé dans de

grandes entreprises commerciales, est assez fort pour marcher de pair avec les besoins progressifs des peuples ; si un second Lycurgue peut se rencontrer qui tende à ce but d'union ; qui, au lieu de frapper ses monnaies d'une tête de gouvernant avec des armes, y mette un marteau, une plume ou des ciseaux, avec, l'indication de une, deux, trois ou cinq heures de travail, et qui institue l'Etat comme héritier général, une grande question sera résolue. Et voilà pourquoi, page 230, il ajoute très significativement : « Nous verrons si l'on peut arriver à cela par la seule force de l'intelligence, ou bien si la force physique brutale doit s'en mêler.

Je me consolerais avec tant d'autres appelés radicaux, si avant et par dessus tout, je ne voulais pas pour tous l'égalité naturelle. Le principe de la communauté des biens se réalisera tout seul, amené par l'impôt progressif et la véritable civilisation.

Une révolution est plus probable et plus proche de nous que ne le croient certaines gens ; c'est par des guerres et des révolutions seulement que la religion a été propagée ; c'est exclusivement par elles que se remplacèrent, se maintinrent et se consolidèrent, les familles régnantes. La réforme s'impose par la force ; la France, la Prusse, la Suisse, l'Amérique, l'Espagne, la Suède, la Norwège, la Hollande, la Belgique, la Grèce, la Turquie, Haïti, tout les pays, doivent seulement à des révolutions, l'accroissement de leurs libertés politiques. »

Là dessus, le président du conseil municipal, Druey, lui objecta très naïvement qu'il s'était rendu coupable d'une excitation à la révolte, excitation très dangereuse, et dont les suites sont incalculables, surtout, étant donné que Weitling partage l'opinion du spirituel français J. P. Proudhon, opinion qui consiste à penser que pour le Communisme toute propriété est un vol moral, et que par suite, celui qui mange, boit, s'habille et se loge mieux que tout autre doit être tenu pour un fripon.

Il est vrai qu'on peut considérer comme une découverte philosophique importante, terrible et neuve, mais radicale et destinée à aligner furieuses, en face les unes des autres, les classes existantes de la société, le renversement de la conception qu'on a eu jusqu'à présent du droit, renversement qui considère le criminel comme un malade, qui voit en lui une victime de la société.

Weitling savait, par expérience il est vrai, qu'une langue claire, à l'expression franche, est plus compréhensible pour le peuple qu'un pathos de fade journal politique ; il n'apportait à personne ses vues, avec la prétention de demander un sacrifice à ceux qui se rattacheraient à son avis; il défendait sa conviction avec feu, voilà tout. Dans son n° de décembre 1842 de sa *Jeune Génération*, il fit paraître

une série de 12 articles fulminants contre la propriété, sous le titre : douze raisons *contre la propriété*. Ils se terminaient par cette question : « Ainsi qu'est-ce qu'une propriété ?... rien autre qu'un objet déterminé pour tous par la nature, approprié et utilisé par un seul, fortuitement, arbitrairement, illicitement ou violemment. »

Il n'est pas étonnant que ces enseignements de Weitling aient provoqué dans les journaux suisses un cri d'indignation ; les chignons conservateurs bien poudrés et les poupées de salon, tremblèrent devant un tel compagnon tailleur. Délivrance de l'humanité entière, abolition de la propriété, de l'héritage, suppression de l'argent, des distinctions honorifiques, des lois et des châtiments ; partage égal du travail et des jouissances, chacun d'après les rapports naturels ; en un mot destruction incessante de tout ce qui existe, aussi longtemps qu'il y aura encore des pauvres et des riches et que la société ne répondra pas au bien et au bonheur de tous !

Tout cela résonnait mal, même aux oreilles des Suisses et des « Michels » allemands, qui se réunissaient aux cercles du *Grutli* et de *la jeune Allemagne* pour chercher les moyens d'arriver à établir l'unité de la Suisse et de l'Allemagne.— Nous ne voulons rien entendre, disaient-ils bien haut, de la bouche d'un tel homme, ni surtout donner à un semblable communiste notre argent, pour imprimer de pareilles choses.

Le jeune savant communiste hégélien, Dr. Grieb de Cologne, lui-même, écrivit une longue critique du livre de Weitling, critique dans laquelle il lui reprochait : 1º de ne considérer qu'un seul côté, le principe d'égalité, et de laisser trop loin derrière lui le principe de la liberté; 2º de ne tenir aucun compte de la vertu, c'est-à-dire du mouvement le plus libre et le plus individuel de l'esprit humain ; 3º de n'établir pas seulement une distinction mais bien une ligne de démarcation entre le travail et la jouissance.

Mais, pauvre aveugle que vous êtes, est-ce que l'homme peut être libre, tant que l'égalité ne règne pas ? L'égalité ne doit-elle pas passer avant la liberté ; autrement ce qu'on nomme l'égalité est tout-à-fait impossible, si ce n'est comme égalité devant la loi, ou égalité sans communauté devant la justice, égalité qui ne conduit jamais qu'à la domination et à la liberté de quelques-uns.

Nommez-vous cela la liberté, tant que vos frères en guenilles souffrent la faim dans la boue de la rue ? Est-ce de l'égalité cela, quand un épais monsieur de la ville vient au jeu de la loterie politique se présenter devant ses électeurs ruraux, boit avec eux une bouteille et les tue moralement ? Est-ce de l'égalité, quand l'avorton du riche reçoit une éducation plus soignée que l'enfant du pauvre ?

Ne pérorez donc pas ainsi de liberté et d'égalité, tant qu'on verra comme députés, des paysans qui placent devant leur porte leur grand

fumier et apportent aux curés le meilleur jambon, et ce qu'ils ont de mieux. Ne parlez donc pas de liberté et d'égalité devant la loi, tant que vos potentats se goinfreront et se livreront à la débauche jusqu'après minuit, tandis qu'on punit le pauvre cabaretier s'il donne après dix heures un verre de boisson qui, sous le nom d'eau-de-vie, constitue un de vos privilèges, à un pauvre diable d'ouvrier. Ne parlez donc pas de liberté et d'égalité tant que la fourberie sera à l'ordre du jour, sous n'importe quelle forme. Ne parlez donc pas de liberté de la pensée et de la presse, tant que vos enfants seront moralement empoisonnés par des jésuites à courte et à longue robe, et tant que vos institutions seront si peu solides qu'elles pourront demain s'effondrer de nouveau au moindre souffle ; ne parlez pas de chrétienté et de péril pour la religion, tant que vos prêtres donneront des soufflets et se montreront des tyrans, sans qu'on puisse les appeler devant vos juges ; ne parlez pas enfin d'attaques scandaleuses contre la propriété, attendu que vous-même vous détruisez la propriété particulière aussitôt que votre mercantilisme est en jeu. Vous êtes comme les chats qui tournent autour du lait trop chaud. Vous faites, au moyen des taxes moyennes et de l'enregistrement des hypothèques, le compte de toutes les fortunes apparentes, et vous vous contentez d'une partie de ces fortunes, part à laquelle vous donnez le nom d'impôt progressif. Par contre les Communistes demandent tout pour tous. Lesquels sont conséquents ? vous, ou les communistes ? La lutte du communisme et du radicalisme est réellement grotesque ; les deux partis ont le même but : *le bien de tous les hommes, basé sur la meilleure forme de gouvernement* ; seulement ils ne sont pas tout à fait d'accord sur les moyens d'atteindre cet idéal, et c'est pour cela qu'ils se prennent aux cheveux et s'attaquent comme deux coqs de combat. Les radicaux jusqu'à présent se croient seuls en possession de la pierre philosophale ; ils ne peuvent comprendre que cette pierre, au dire des communistes, doit d'abord se changer en pain.

Les radicaux demeurent très étonnés ; ils déclarent que la philosophie communiste est insensée, et ils veulent nous faire avaler cette couleuvre que l'esprit doit être cultivé avant que le corps soit satisfait. Cette façon de voir, qui prête à l'illusion, n'en est pas moins absurde. Donnez d'abord à vos maîtres d'école mille francs, au lieu de 150 ou 500, et nous examinerons ensuite ensemble quel est celui de nous tous qui a raison. J'ai cru jusqu'aujourd'hui que tous nous étions des ignorants.

L'avenir n'appartient aux communistes qu'autant qu'ils aspirent à la suprématie de l'intelligence et du savoir, sans échange monétaire. Aussitôt que sera brisée la tyrannie de l'argent, l'esprit se développera et dictera au corps ses conditions, et ce ne sera plus

comme aujourd'hui le corps qui commandera à l'esprit. Alors seulement nous deviendrons des individualités complètes. Nous sommes maintenant tous esclaves de nos passions et des circonstances extérieures que le christianisme, — se posant en régulateur ou en éteignoir, — prétend vouloir diriger.

La presse suisse allemande se montre par dessus tout ridicule, en répétant que le communisme est une absurdité, que la *communauté* des travailleurs constitue un château en Espagne, et que les radicaux n'ont aucune sympathie pour ces rêves utopiques.

O sanctissima simplicitas ! Voyez un peu, comme, à la Diète de Francfort, les Metternich et autres bavards européens, se rient de votre aveuglement profond : Tout doucement, tout doucement, chuchotent-ils, — comme le comédien O'Connell, — au peuple affamé. De même, les radicaux se prétendent la seule avant-garde, et ne peuvent pas souffrir que le puissant lion populaire rugisse de sa forte voix, à travers leurs doléances, et domine leurs enrouements.

Ce lion puissant, c'est Weitling. C'est son indignation qui s'élance du fond de son cœur et qui étonne leur « force d'esprit » ; son indignation dont les échos résonnent désagréablement à leurs oreilles.

Présenter, comme idéal, la bonté aux hommes, mais découvrir néanmoins « que le communisme est un abîme insondable, un monstre qui « bouleverserait la divine harmonie et le bon ordre humain; *savoir* que « tous les droits actuels, toutes les institutions humaines ont été établis « par le rude travail dans le cours des siècles pour le bien des peuples « et des hommes (sic), *sentir* que les communistes mettraient le monde « en péril, » telles sont les saines et fortes idées conservatrices. En récompense de ce savant énoncé, l'écrivain de cette feuille officielle, le *Zurcher*, sera sans doute nommé chevalier des ordres autrichiens-prussiens. Mais revenons à Weitling. Nous pouvons nous demander pourquoi il ne resta pas dans le pays de Vaud pour jouer, sur les rives ravissantes du lac de Genève, le rôle d'un nouveau libérateur ?.... Ici nous touchons enfin à la période dramatique de sa vie. Pauvre, presque constamment sans argent, comme tout écrivain honnête qui ne remâche aucune philosophie officielle de Schelling, les frais d'impression de son journal et de son ouvrage rendaient toujours plus difficile sa position. Il ne lui restait pas par jour un florin entier (2,15) de la recette, après qu'il en avait extrait les frais et dépenses. Cette recette lui venait du reste de tous les coins de l'Europe par petites sommes, parce que ses abonnés étaient, la plupart du temps, de pauvres ouvriers à la bourse généralement vide. D'ailleurs le célèbre ministre Guizot, fit à la frontière de Besançon, brûler au printemps, un gros paquet de la *Jeune Génération*. Il

(1) Journal officiel de Zürich.

retira ainsi à Weitling 600 fr., montant de tous les abonnements français. Ce haut fait plein de bravoure est du même Guizot, qui avait dit peu de temps auparavant. « Il est impossible de contempler, sans éprouver une compassion profonde tant de créatures humaines si misérables.... cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser ; mais il faut y songer, y songer beaucoup, car, à l'oublier, il y a tort et grave péril. » M. Bluntschli n'a peut-être pas non plus été étranger au retour de Weitling à Lausanne, où il avait plus de liberté au sein de l'association organisée d'après ses plans.

Souvent une mince couchette pour trois dans une pièce étroite, un bout de planche comme table à écrire, et parfois une tasse de café noir, c'était à quoi se restreignaient ses besoins. Jamais un Allemand n'a vécu en Suisse plus chastement, plus sobrement que Weitling, quelque accusé qu'il fût d'intrigues perverses par les conservateurs. A notre connaissance il n'est pas resté devoir un sou à qui que ce soit, et son économie, que ses ennemis qualifiaient souvent d'hypocrisie, allait si loin, qu'avec la compréhension et l'amour des jouissances pour tous, il prenait lui-même une nourriture détestable et se vêtait d'habits grossiers. Il s'abstenait, par exemple, de porter des bas, des gants, des caleçons, d'user de vin, de sucre. de savon et choses analogues, et par fierté, il refusait souvent les invitations de ses amis, afin de ne pas contracter d'obligations envers eux.

A part même de cette véritable sagesse d'une existence ascétique, il fut poursuivi dans la vie ordinaire par le mauvais sort qui lui tendit un malin piège, dont il ne se serait pas tiré si nul mouvement européen ne lui était venu en aide.

En mars 1843, Irmel, imprimeur à Langenthal dans le canton de Berne, lui écrivit qu'il éditerait *La Jeune Génération* à bien meilleur marché que Michod à Vevey, s'il consentait à participer à la rédaction de son *Schweizerischen Volksboten* (Messager populaire suisse). Weitling, bien qu'il n'eût jamais beaucoup remué le linge sale de la politique, et cela pour de bonnes raisons, n'avait pas grande confiance dans la liberté de la presse bernoise ; il y entra pourtant, décidé peut-être à cela par des querelles personnelles qu'il avait eues à Lausanne.

En route, il eut à Morat, avec le signataire, une conversation des plus curieuses. La discussion portait sur ceci : Quel peut bien être le plus grand empêchement au progrès et à l'avènement définitif de la liberté et de l'égalité pour tous ? Tous deux tombèrent bientôt d'accord que cet empêchement consiste dans la croyance aveugle, insufflée par les prêtres, en la révélation de la Bible ; croyance imposée d'ailleurs par la force, et qui méconnait les leçons d'égalité

purement démocratiques des plus anciens et des plus grands penseurs. Là même où le peuple n'est pas intentionnellement abêti, la foi la plus naïve, avec toutes les conséquences visibles qui en découlent, étend son influence sur le développement de l'industrie et de toutes les choses de la vie.

On devait tomber le Christianisme positif dans le sens des écoles de Fichte et d'Hégel,et ne présenter le christianisme que comme une grande réforme sociale, dans l'étoffe de laquelle les prêtres avaient sournoisement taillé un Dieu ; pas un seul enfant de l'école qui ne dût maintenant croire en l'humanité de ce Dieu. Conséquemment on devait, encore à la place du catéchisme de l'école, approuvé par l'évêque et par le Consistoire, adopter une sorte de catéchisme de la raison, dans lequel on chercherait à faire comprendre au peuple,par des mots incisifs et clairs, que tant que l'homme se contentera de lait, de schnaps, de pommes de terre et de fausses aspirations vers une sorte de paradis mahométan, il restera à proprement parler une bête à apparence humaine.

Weitling, qui d'abord tenait beaucoup à la lettre de la Bible (voyez son Appel), et qui même avait quelque propension d'esprit vers les chimères orientales d'un empire de mille ans, à l'instar de Corinthe, — (voir sa correspondance avec quelques Argoviens et quelques Oberlandais viennois) goûta beaucoup cette proposition, qui concordait avec l'esprit de ses manuscrits, lesquels il avait l'habitude de porter toujours sous son bras,dans une serviette,en folios incomplets.

Cette opinion semble s'être complètement affermie en lui à Langenthal et dans l'Oberland, par son contact avec les sectes chiliastes et anabaptistes, sectes très répandues dans ces contrées. Il alla à Zurich pour donner un vigoureux élan dans ce sens et dans celui de ses anciens plans de croyance positive, par la publication d'une nouvelle interprétation de l'Evangile.

Le prospectus de *l'Évangile des pauvres pêcheurs* est entre toutes les mains.On sait que cet ouvrage se divise en vingt-trois chapitres, dont les titres seuls eurent le talent d'effrayer le grave,le majestueux et le chrétien ministère public.On sait maintenant pourquoi l'impression en avait été interrompue.Bien que cet ouvrage n'eût pas encore vu le jour, son pauvre auteur, Weitling, dans la nuit du 8 au 9 juin 1843, après un séjour de deux mois à Zurich, séjour consenti par la police, fut arrêté comme un criminel sur le chemin de sa demeure et soumis à une rude détention. Après cette arrestation *remarquable*, ainsi que la qualifia dans sa terreur mortelle l'artificieux et officiel *Observateur de la Suisse de l'Est* (Beobachteraus der ostlichen Schweitz) dans son numéro de septembre,les deux procureurs, agents du conseil et empoigneurs d'hommes, Bahn et Spondli, accompagnés de leur chef de police, sorte de Fouché et de quelques

chasseurs, emportant le timbre officiel, des bâtons de cire à cacheter, des ficelles, etc., se rendirent, à une heure de la nuit, dans la maison de l'imprimeur S. à Stadelhofen près Zurich, pour y faire une descente policière et faire main basse sur les lettres et papiers intimes, sur les manuscrits, et particulièrement sur les plus récents écrits de Weitling, entre autres sur l'*Évangile des pauvres pécheurs*. Si Zurich était situé près de la Mer Morte ou en Chine, ou si nous en étions encore au siècle de fer du grand Théophraste Paracelse, il ne se trouverait personne pour crier à l'occasion d'un tel abattage politique et nocturne, de livres religieux. Encore moins un journaliste pourrait-il épancher sa bile à propos d'un tel abus de pouvoir. Mais nous vivons, grâce à Dieu, au XIXe siècle chrétien, duquel s'élèvent vers l'avenir les aspirations de tous les révolutionnaires ; il ne tombe presque plus de pommes de l'arbre de la science, sans qu'il se trouve des affamés pour les attraper au passage, pour examiner le nouveau fruit, même pour mordre dedans et l'avaler.

Si l'estomac de ceux qui le mangent semble dire : « Ce fruit n'est pas mûr encore, je ne puis pas le digérer », eh bien, les tendances curatives naturelles à tout organisme fort, qui, avec une nourriture saine et une éducation rationnelle, font égaux tous les hommes, atténuent cette douleur. Ceux-là, dont l'estomac souffre, ou recrachent dans ce cas le fruit amer et indigeste, ou guérissent les mauvais effets qu'il a produits avec la poudre digestive de la pharmacie de la cour.— (Allusion au célèbre journal réactionnaire *Allgemeinen Augsburger*.)

Mais frapper avec le gourdin de la force gouvernementale brute, entourer de gendarmes les maisons des bourgeois endormis, chasser du pays les compagnons de travail abandonnés et brûlés au cœur par le feu de l'idée progressiste,les pauvres d'esprit et de corps,lancer les chiens après tous les vagabonds, les entourer d'espions et leur donner la chasse la plus acharnée, c'est-à-dire les pousser au suicide, et enfin arracher la nuit, à minuit, sous le plus misérable prétexte, comme prêchant le vol, et comme ayant écrit un évangile digne de devenir la religion des fripons, l'auteur d'un livre philosophique, pour le jeter à l'intérieur du pays, ou au dehors, dans l'air humide d'un cachot ; enfermer le plus beau présent de Dieu, la raison, derrière des grilles de fer, enseigner à maudire et laisser pourrir le corps vivant, c'est barbare, c'est anti-chrétien, c'est mille fois plus douloureux et plus cruel que la mort du Christ, c'est un assassinat prémédité et à jet continu pendant de longues années. Les martyrs de l'antiquité sont, à côté de cela, des jeux d'enfants ; les héros tombés pour la liberté, l'égalité et la fraternité doivent se révolter dans leur tombeau. Enfin l'écrivain s'exalte d'autant plus, aurait-il, même en défendant ces vérités fondamentales et en appe-

lant leur réalisation, les poignards empoisonnés de mille aristocrates, et de leurs mercenaires suspendus sur sa poitrine faible et nue.

Sébastien Seiler
Greffier de justice en Prusse.

Ainsi se termine la brochure qui nous a tout l'air d'être faite par Weitling lui-même, sous le nom de Seiler. Quoi qu'il en soit, elle marqua l'apogée de la gloire de l'éloquent et passionné socialiste allemand. Les jeunes savants allemands plus haut cités et qui alors vinrent au socialisme n'eurent que du dédain pour l'écrivain prolétaire, qui de son côté les vit venir avec défiance et craignit qu'ils ne dépouillassent le socialisme de l'ardeur sentimentale qui faisait sa force. Pour lui il continua la propagande et il publia successivement *Die Hülfruf der deutschen Jugend* (appel urgent à la jeunesse allemande) ; ses procès, Berne 1844, Bâle 1845, *Kerker poesien* (Poèmes de prison), Hambourg 1845, Nothruf (Le cri du besoin), New-York 1849 ; etc.

Mais ses nouveaux ouvrages n'eurent pas l'éclat des premiers ; le socialisme allemand avait désormais d'autres écrivains et d'autres poètes pour passionner le prolétariat militant.

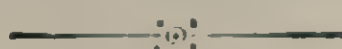
L'action de Weitling fut aussi très limitée après le grand procès de Zürich. Mal accueilli en Allemagne où il avait osé retourner, il passa à Londres. Là il retrouva Schopper et entra en relation avec K. Marx également expulsé de France, Engels, Mall, Bauer, Pfaender, Ecarius, Schramm, Lehmann, Willich.

Avec eux il accomplit la fusion de l'*Association des ouvriers allemands* et de la *Ligue des Proscrits*, pour en former la *Ligue communiste* qui devint le point de départ de l'*Internationale* en admettant dans son sein des réfugiés de diverses nationalités et notamment des Polonais (1).

C'est pour cette *Ligue communiste* que Marx et Engels écrivirent le *Manifeste des Communistes*, qui devait trente ans plus tard devenir l'Evangile du prolétariat européo-américain. Le matérialisme historique qui s'affirma dans le *Manifeste* déplut fort au passionné et idéaliste Weitling ; il tenta de s'opposer à son adoption ; mais il fut mis en minorité et contraint de renoncer à la lutte. Attristé et découragé, il partit pour New-York où il vécut dans une obscurité relative. Il y mourut oublié en 1871. Toutefois il avait eu auparavant une grande joie : la fondation de l'*Internationale*. Il y avait adhéré avec empressement. N'était-ce pas, en effet, la réalisation du programme international et ouvrier qu'il avait formulé, lui premier, avec une précision parfaite en 1841 ?

Un tel homme ne méritait pas l'oubli dans lequel il est tombé. Aussi bien, au moment où dans l'Allemagne militarisée devenue une épouvantable machine de guerre si menaçante pour la paix du monde, le *Parti Social Démocrat* est la seule force progressive et pacifique de l'autre côté du Rhin, nous avons cru qu'un historique des origines du socialisme allemand pourrait intéresser nos lecteurs.

B. M.



(1) Voir: *Les Classes ouvrières en Europe, études sur leur situation matérielle et morale* par Réné Lavollée. Paris, Guillaumin.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

Que les sociétés humaines aient une sorte de vie organique, qu'elles se forment, s'épanouissent, se désagrègent, meurent pour renaître transformées, c'est ce qu'il n'est plus permis de contester, depuis que Vico, Montesquieu, Turgot, Lessing, Condorcet, Quesnay et son école, Lamarck, Iselin, St-Simon, Fourier, Hegel, Herder, Auguste Comte, Herbert Spencer, J.-S. Mill ont écrit. Et, pour tout homme qui sait voir, il est non moins évident que, de même que le monde physique, le monde social a ses lois dites *lois sociales*, dont les éléments sont numérables et classifiables ; les travaux de Quételet (1), de Buckle (2), de Joseph Ferrari (3), de Letourneau (4), de Broca, le fondateur de l'Anthropologie, du Dr Bordier (5), et autres observateurs, non moins recommandables, ne laissent plus aucun doute sur ce point. Le nouveau livre que vient de publier le Dr Bordier nous apporte d'autres preuves et il mérite de fixer l'attention des studieux.

Nous n'acceptons certes pas toutes les conclusions de l'auteur ; il accorde bien trop à cette économie politique libérale si respectueuse des monopoles économiques et financiers, et que les Molinari, les Maurice Block, les Léon Say, les Leroy-Beaulieu et les Yves Guyot nous donnent comme le dernier mot de la science économique. Mais cela ne nous empêchera pas de reconnaître que la *Vie des Sociétés* ne soit parmi les livres de philosophie et d'économie sociale, riche de science et fort suggestif. On jugera de la portée

(1) *Physique sociale.— Du système social et des lois qui le régissent. — Sur la statistique morale. — Anthropometrie, etc., etc.* (Bruxelles 1845-1872).

(2) *Histoire de la civilisation en Angleterre* (Version française, Bruxelles 1865).

(3) *Filosofia della Rivoluzione* (Milan 1848). — *Histoire de la raison d'Etat* (Paris 1850).

(4) *La Sociologie* (Paris 1880).

(5) *Géographie médicale. — La Colonisation scientifique* Paris (1883-1885).
La Vie des Sociétés, par le Dr Bordier, professeur à l'école d'Anthropologie de Paris. Reinwald, éditeur 16, rue des Saints-Pères.

de l'œuvre du Dr Bordier par cet exposé sommaire du thème qu'il a développé dans les 400 pages de la *Vie des Sociétés* :

« Après avoir étudié le *milieu social* et *l'organisme social*, je décris sous le nom de *sociabilité*, l'affinité qui pousse les hommes à la vie sociale. La *domestication* et la *civilisation*, étudiées parallèlement, montrent combien à tort certaine philosophie sépare l'homme du reste des animaux. L'organisme social est ensuite suivi dans son *évolution*, soit au point de vue des modifications du *cerveau*, soit au point de vue des *maladies diverses*. L'imitation, la suggestion, qui font l'objet de deux chapitres, nous donnent l'explication d'un grand nombre de phénomènes sociaux. La *densité* de l'organisme social suivant qu'on l'étudie dans les *villes* et dans les *campagnes*, l'influence de la *richesse*, du *travail* sur l'organisme social, viennent ensuite. J'étudie enfin les différentes modifications apportées dans les éléments sociaux par les divers modes d'union conjugale étudiés au point de vue de leur influence sur les parents et sur les enfants. Dans tous ces chapitres, j'ai procédé comme un naturaliste qui étudierait l'état de densité, de pléthore ou d'anémie, la constitution chimique, la prolifération et la nutrition des tissus, dans les différentes régions d'un organisme. »

Matérialiste dans le sens élevé du mot, c'est-à-dire moniste, le docteur Bordier, étudie les manifestations de la vie sociale, non seulement chez les hommes, mais aussi chez les animaux. Aussi bien, même après Espinas (1), même après les patients historiographes des abeilles et des fourmis, il fait riche moisson dans les domaines de l'animalité supérieure.

Le milieu social, conclut-il avec raison, exerce son pouvoir également sur les hommes et sur les animaux ; certains détails seuls diffèrent. Car, comme le dit Montaigne, «c'est par vanité que l'homme « se tire soi-même et se sépare de la presse des autres créatures, et « qu'il taille les parts aux animaux ses confrères et compa- « gnons. »

L'auteur de la *Vie des Sociétés* pense de même, et il revient de son excursion à travers les sociétés animales avec ces précieux constats, non pas nouveaux sans doute, mais formulés avec un rare bonheur :

« L'évolution est donc partout dans la nature et dans les sociétés, comme dans tous les organismes, dans les sociétés humaines comme dans celles des animaux; il y a des guêpes qui vivent solitaires, d'autres espèces sont agrégées. Les abeilles vivent en sociétés monarchiques d'ordre élevé. Les fourmis nous montrent à plusieurs degrés leur civilisation ; les unes sont purement sociales, elles se bornent à associer leurs efforts ; d'autres sont esclavagistes, elles ont compris l'importance de la division du travail, l'utilité de l'épargne, en conservant leurs prisonniers de guerre pour les faire travailler. D'autres évoluent, non plus en suivant le type guerrier, mais le type pacifique; elles sont pastorales et élèvent des pucerons dans leurs galeries, pour traire leur suc, comme nous élevons les vaches ; d'autres sont agricoles (fourmis glaneuses). Actuellement, il n'y a pas chez les animaux autres que l'homme, de milieu social

(1) Espinas : *Les sociétés animales*, Paris *1879*.

plus élevé que celui des fourmis, et on peut dire que si l'homme est actuellement le premier des Primates parmi les vertébrés, la fourmi est la Primate des articulés. Qui sait si c'est là un terminus? Qui peut même douter que l'avenir, plus ou moins lointain, ne reléguera pas au second rang ceux qui sont aujourd'hui au premier ? En tout cas ce progrès se fera lentement sans que rien puisse artificiellement le hâter ; il viendra à son heure sans brusquerie, sans Révolution, mais par Évolution : *natura non facit saltus.*

Passons maintenant à un autre ordre d'idée.

De la grande loi de la solidarité universelle, de l'unité de substance et de forces dans l'infini des modalités vitales évoluantes, le docteur Bordier conclut tout naturellement à des lois générales, régissant aussi le processus humain.

« Lorsque nous constatons, dit-il, que tous les corps s'attirent entre eux, en raison composée des masses et en raison inverse du carré des distances, nous voyons là quelque chose d'aussi inévitable que devrait l'être chez nous l'application de nos lois, et nous disons qu'il y a une Loi, la loi de l'attraction. C'est dans le même sens que nous exprimerons l'ordre constant dans lequel se succèdent les phénomènes sociaux, en disant qu'ils se présentent comme s'ils obéissaient à des lois, en disant qu'il y a des Lois sociales.

« Les lois sociales sont aussi inéluctables que celles de la mécanique, de la chimie ou de la biologie. Il est aussi aisé de prévoir l'évolution d'une société, qu'il l'est de prédire celle d'un homme ou d'un cheval, ou la trajectoire d'une comète, ou simplement la vitesse de chute d'une pierre. Cette science des phénomènes sociaux c'est la Sociologie.»

Cela va de soi. Qui reconnaît les lois sociales, admet la possibilité d'une Science sociale,d'une Sociologie. Nous disons possibilité,non réalité, car trop incomplets et trop divergents sont les traités de science sociale et de sociologie, pour que nous puissions dire que la science est faite. C'est pourquoi, si nous sommes à peu près délivrés des utopies, ne le sommes-nous pas de l'intolérance des partis et de l'exclusivisme sectaire.Dans l'application nous en sommes encore à l'empirisme. Là dessus les Herbert Spencer, les Graham Summer et même les Buckle, partent en guerre contre les socialistes, et se gaussent de ces « docteurs ès-science sociale » comparés par eux aux amateurs médecins qui commencent toujours par la question des remèdes, et vont bravement, sans aucun diagnostic préalable, sans aucune connaissance de l'anatomie ou de la physiologie, n'ayant aucun doute sur l'efficacité de leurs remèdes, ni ne se préoccupant des effets ultérieurs qu'ils peuvent avoir.

S'il en est quelquefois ainsi, à qui la faute je vous prie ? A qui la faute,sinon aux classes dirigeantes qui n'ont qu'une préoccupation, qu'une politique : maintenir leurs privilèges contre les revendications populaires ?

Les opprimés et les exploités savent assez d'histoire pour se dire que si les situations politiques et économiques ont été bouleversées et si profondément modifiées en ces trois derniers siècles, il n'y a

pas de raison pour qu'elles ne le soient encore dans le sens de là justice économique. C'est ainsi que se forme cette poussée vers le mieux, cette opinion publique dont le docteur Bordier, lui-même, dit que lorsqu'elle est faite il faut que ses vœux soient exécutés ; car rien ne saurait l'empêcher de faire les réformes qu'elle veut et que tout lui servira à faire.

Aussi haut que nous pouvons remonter dans l'histoire de notre civilisation, nous trouvons que tous les grands progrès (sauf pour quelques inventions et découvertes aux révolutionnantes conséquences sociales), toutes les poussées se sont faites de bas en haut ; et c'est pourquoi, au lieu de se mouvoir dans une évolution continue, le *processus* social est sans cesse perturbé par les alternances de la révolution et de la compression.

L'auteur de la *Vie des Sociétés*, trop exclusivement économiste libéral, nous le lui avons déjà reproché, s'aventure peu sur le terrain des réformes économiques. Il est tout d'abord assez mal disposé pour l'assistance sociale. « La philanthropie, nous dit-il, avec « les économistes anglicans, est peut-être une vertu ; elle n'est pas « une force sociale ; si tout l'argent que dépensent les pays civili- « sés à entretenir les malingres, eut été employé à des œuvres « sociales, je crois que la vertu eut été aussi grande, mais le bénéfice « plus considérable. La question sociale ne se résoudra pas par « l'aumône, mais par l'amélioration des conditions du travail. » D'accord. Seulement le docteur Bordier devrait nous donner quelques détails sur les mesures préventives qu'il propose. Et nous disons de suite que tout ce qn'on fera en ce sens sera illusoire, si l'on ne taille dans la chair vive des envahissants monopoles capitalistes. L'auteur de la *Vie des Sociétés* le veut-il ? Nous en doutons.

Nous en doutons, car dans la question de la prostitution, son économisme libéral ou bourgeois montre toute son impuissance.

Après avoir dit avec raison que la prostitution, qui est généralement causée par la misère, ne peut pas être efficacement combattue par des mesures de police, il ajoute que le remède est tout entier dans la main des patrons qui ont, en ce cas, pour devoir d'admettre le plus fréquemment possible les femmes aux emplois qu'elles peuvent remplir aussi bien que les hommes. Je retourne à ce propos, contre le Dr Bordier, le reproche qu'il fait aux socialistes de ne pas assez se préoccuper des conséquences de leurs remèdes. Est-il vrai que le marché du travail est encombré, que de plus en plus l'offre dépasse la demande, que, par suite, les chômages croissent en fréquence et en intensité, portent la faim et la mort dans des milliers de familles ouvrières? Cela étant — et comment le nier — si pour toute amélioration, l'on se met à donner la préférence aux femmes, on ne fera que déplacer le mal en l'aggravant. Je dis en l'ag-

gravant, car, en même temps que substitution de travail, il y aura baisse de salaire (les femmes étant moins payées que les hommes), par conséquent diminution globale des ressources de ceux qui vivent de travail. Tout le monde sait que, pour Paris seulement, plus de dix mille jeunes filles diplômées postulent en vain pour le poste d'institutrices. Si l'on fait entrer en ligne de compte toutes les jeunes filles ou jeunes femmes qui seraient aptes, capables et désireuses de remplir un poste d'employée de commerce, nous pouvons parler de trente mille postulantes. Or, si du jour au lendemain vous mettez trente mille employés masculins sur le pavé, qu'en résultera-t-il ?

C'est que la question est plus haute, c'est qu'en l'état des choses, les palliatifs économistes apparaissent clairement ce qu'ils sont, une dérision. Non, ce n'est pas d'une simple substitution qu'il s'agit, pour abolir la prostitution et sa cause : la misère ; mais d'une série de mesures assurant à chacun le droit à l'existence par le travail ; mais de réformes sociales profondes.

Lorsque le docteur Bordier dénonce le péril de l'accroissement des villes et démontre la nécessité d'une décentralisation rapide, nous sommes entièrement de son avis. Mais comment y atteindre ? Comment rendre attrayante la vie paysanne, en ce moment déprimée et attristée par ce que notre auteur appelle si bien la *ségrégation* (1), comment rendre le travail agricole moins exténuant, plus rémunérateur ? Comment le mettre au niveau de la science moderne, de telle sorte qu'il y ait harmonie entre son degré d'évolution et le milieu social de la population de la région ?

Il ne suffit pas pour cela du métayage, tant recommandé par le docteur Bordier Il faut le crédit agricole, l'association agricole, les colonies nationales, ou communales agricoles ; il faut, en un mot, l'intervention énergique de l'État socialiste. Par exemple, la plaie

---

(1) Un fait domine le milieu social des campagnes, c'est la *ségrégation*, c'est-à-dire un ensemble de conditions opposées à celles des villes où se fait au contraire la sélection. La densité de la population des villes, d'une part, et, de l'autre, la tendance de tous les hommes à l'imitation, donnent aux mœurs des villes, comme à toutes les maladies qu'on y observe, un caractère en quelque sorte épidémique et contagieux : le bien tend, comme le mal, à se répandre ; il existe un certain habitus des villes, que chacun de nous revêt sans s'en douter, comme un uniforme sous lequel se cache notre couleur individuelle. Ici, c'est tout le contraire : les relations sont peu fréquentes ; dans un même village chacun garde son individualité ; les relations d'une localité avec une autre sont moins fréquentes encore ; il en résulte que chaque localité garde ses préjugés, ses mœurs, ses coutumes, son patois, comme elle garde aussi ses maladies, sans que l'extension du bien comme du mal soit aussi fatale que dans les villes. Or, vivre isolé, c'est mauvais pour un individu, pour une famille, pour un groupe d'hommes plus étendu, et même pour une nation.

Dr Bordier: *La Vie des Sociétés.*

du morcellement, cet impedimentum absolu du progrès agricole, ne peut pas être guérie par la *commassation* volontaire que recommande notre auteur. La commassation sera forcée et socialement ordonnée ou ne sera pas, étant donné le fétichisme du cultivateur pour son lopin. Les exemples mêmes, que nous donne le docteur Bordier, de commassation volontaire, montrent, par leur rareté et par l'absence complète d'imitation (en dépit des avantages considérables ainsi obtenus), qu'ici encore, l'intervention sociale (communale ou nationale) est indispensable. Ces exemples n'en sont pas moins instructifs :

« Dès 1697, les habitants de Rouvres, près Dijon s'étaient *entendus* pour remanier leurs parcelles. François de Neufchâteau, cité par M. de Foville, rapporte que « l'arpenteur Feugeray divisa toutes les contrées du ban en sections aboutissant toutes sur des chemins... 5,000 journaux de terre divisés en un nombre infini de petits champs et appartenant à 300 propriétaires, furent réunis de manière à ne former que 400 à 500 pièces de terre. Par le bienfait d'un tel travail, le territoire de Rouvres est devenu, à la longue, comme une espèce de jardin, et rien n'est plus admirable que la variété des cultures qu'on y aperçoit aujourd'hui. »

« Il en fut de même en Lorraine en 1663 et en 1773 : le remaniement fut fait par l'accord *unanime* des « syndics, habitants propriétaires et autres ayants-droit. »

« Aujourd'hui même, dans la Meurthe, sous l'inspiration d'un propriétaire, M. Gorce, un grand nombre de communes ont procédé librement à ce remaniement et après consentement de l'unanimité des propriétaires. Organisés sous la forme d'association syndicale, les propriétaires déclarent « associer leurs intérêts en vue d'une « opération, qui constituera une des œuvres d'amélioration agricole « ayant un caractère collectif prévu par le paragraphe 8 de l'article « 1er de la loi du 21 janvier 1865, sur les associations syndicales, « qui comprendra :

« 1° La création des chemins d'exploitation ;

« 2° Le redressement des parcelles courbes ou irrégulières, ainsi « que des petits cours d'eau ;

« 3° Le remembrement du territoire, avec abornement des cantons ;

« 3° Le renouvellement du cadastre. »

« Après avoir étudié ces faits contemporains, M. de Foville s'exprime ainsi : « Voilà donc une opération qui, sans imposer à qui que ce soit d'autres obligations que celles qui ont été volontairement acceptées, tarit dans une localité la source des procès et profite à tout le monde. M. Gorce, à lui seul, a, depuis 1860, porté son *fiat lux* dans quinze communes : Altroff, Lening, Omelmont, Berme-

ring, Clerey, Tonnoy, Saint-Firmin, Benney, Praye, Burthecourt, Azelot, Remereville, Sommerviller, Xirocourt et Villey-Saint-Étienne, en tout, 13,762 hectares et 65.715 parcelles ; il y a créé un réseau de 259 kilomètres de chemins ruraux, dont l'emplacement a été prélevé à titre gratuit sur le parcellaire ; et il ne semble pas que les gens exagèrent la plus-value, acquise par les territoires ainsi réorganisés, en l'évaluant à une demi-douzaine de millions.

« D'une façon générale, M. Tisserand estime la plus-value foncière, qui résulte de l'opération, à 25-30 % et l'accroissement du revenu net à 30-40 %.»

Voilà tout ce que le Dr Bordier a trouvé en fait de commassation volontaire. On reconnaîtra que c'est peu.

Il va être temps de conclure et de conclure en disant que si l'auteur de la *Vie des sociétés* ne résout pas toutes les questions politiques et sociales qui s'imposent à notre génération, en cette époque si troublée et si sombre, il les pose toutes avec un grand luxe de science, de faits, d'observations et d'arguments instructifs, ce qui est bien un mérite et justifie l'importance que nous attachons à ses travaux.

Mais une tristesse nous a pris en fermant le livre du docteur Bordier. Les penseurs et les savants cherchent les lois du développement pacifique des sociétés, et les peuples de l'Occident civilisé appellent de tous leurs vœux cet ordre de paix et de justice, c'est-à-dire de liberté, d'égalité et de fraternité, qui fut la grande promesse de la Révolution française ; et dans ce sens une grande et profonde fermentation agite l'Occident.

Et pendant ce temps l'Europe ploie sous le poids des armes ; les gouvernants monarchiques, maîtres des destinées de centaines de millions d'hommes, ne reconnaissent d'autres droits que le droit brigand du plus fort. Dirigeant tous les progrès de la science acquise et toutes les ressources des États modernes vers le perfectionnement des engins de destruction, et ayant militarisé ou contraint à se militariser toutes les nations, ils tiennent suspendue sur le monde la menace d'une conflagration européenne, qui mettrait aux prises dix millions d'hommes et engloutirait notre civilisation industrielle avec les plus épouvantables massacres et les plus lamentables dévastations qu'ait encore vus l'histoire.

Il s'agit pour le moment d'accabler la France républicaine. Aussi peu réformatrice que soit notre république, elle est fille de la Révolution, elle est un exemple et un foyer de liberté ; et c'est pourquoi des hommes de rapine et de sang, embusqués dans les chancelleries monarchiques font entendre contre elle le *delenda est*.

L'énergie, le sang-froid du peuple français et la clairvoyance politique slave écarteront peut-être les dangers d'une guerre aux incal-

culables calamités. Mais l'avenir n'en restera pas moins menaçant, sanglant et sombre, tant il est vrai que l'actuelle société marchande, qui veut barrer la route au socialisme, est impuissante à prévenir les guerres d'extermination entre les peuples qui seraient pourtant mûrs pour la solidarité.

Telle est la noire perspective du temps présent.

L'organe le plus sérieux et le plus apprécié de la bourgeoisie française, le journal le *Temps*, publie le 28 février dernier ces lignes terribles :

> L'histoire de l'avenir n'est-elle pas écrite d'avance ? Une tragédie en trois actes ! Le démembrement de la Turquie, cette seconde Pologne ; la dissolution de l'empire de François-Joseph, trop artificiel, trop hétérogène, trop miné par les revendications nationales ; puis enfin, cette clef de voûte une fois tombée, ce rempart protecteur une fois ruiné, les deux mondes germanique et slave une fois constitués, ramassés sur eux-mêmes, mis en présence, un choc des peuples auprès duquel pâliront les récits de l'irruption barbare du cinquième siècle. Ce sont les questions de races qui dominent l'histoire.

Ce pronostic funèbre nous remet en mémoire que l'un des plus importants rédacteurs du *Temps*, M. Ed. Scherer revient avec instance, dans ses études sur la Démocratie, à cette idée que l'avènement de la démocratie sociale c'est la barbarie ; que par conséquent l'avenir est à la barbarie. M. Scherer le constate avec le détachement qui sied au scepticisme égoïste ; nul n'a prophétisé les jours de désolation avec une âme plus tranquille, on dirait qu'il prend plaisir à affliger ses contemporains. C'est sa manière à lui. Mais pourquoi va-t-il chercher la barbarie dans l'avenir socialiste ? La barbarie elle est là, dans ce capitalisme spoliateur que veut conserver M. Scherer ; elle est dans ce chauvinisme étroit, dans ce militarisme écrasant, dans ces brigandages goûvernementaux, qui pèsent sur le progrès, comme une constante menace de mort. Nous disons plus elle n'est que là, car ce n'est que dans la société bourgeoise que « les guerres de races dominent l'histoire ». Vienne la Révolution sociale, et les peuples affranchis, ayant renversé les monarques et licencié les armées, fonderont enfin un ordre de paix et de justice, en mettant fin en même temps qu'à l'oppression sous toutes ses formes, qu'à l'exploitation de l'homme par l'homme, au barbare militarisme et à la politique de rapine et d'extermination. La barbarie n'est donc pas dans l'avenir socialiste comme le prétendent M. Scherer et les siens. Elle est dans le présent état bourgeois et nous ne pouvons précisément lui échapper que par le socialisme. Ce qui revient à dire, qu'il n'y a pour les sociétés, de vie normale et de développement pacifique, que dans l'abolition préalable des gouvernements militaires qui sont le fondement de la Bourgeoisie régnante.

B. Malon

L'INTÉGRAL

DRAME SOCIAL

(*Suite*)

ACTE DEUXIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

Les Couloirs du Palais-Bourbon. Groupes, va-et-vient.

Députés, un électeur, délégués, Polydox, Rubicond, l'Intégral, deux journalistes, un préfet, un huissier.

Un électeur, (*familier*).— Donc, mon cher député, j'ai songé à vous. Je me suis dit que vous seul pouvez me faire obtenir cet emploi... Vous me reconnaissez, n'est-ce pas... D'ailleurs, c'est à ceux de notre parti que les places doivent revenir... Autrement, à quoi nous servirait d'être les plus forts.

Un député.— Oui, je sais que vous avez été des plus actifs lors de mon élection.

L'électeur.— Tandis que celui dont je vous demande la place vous a combattu... Et puis, il est d'âge à prendre sa retraite... Songez, d'autre part, que le moment de votre réélection approche... Il faut que le poste en question soit, pour cette époque, occupé par un des nôtres.

Le député.— Soyez tranquille, je verrai le ministre tantôt, et vous aurez cette place.

L'électeur.— J'y compte bien.

Un huissier.— Monsieur le député, il y a dans la salle d'attente une délégation des commerçants parisiens qui demandent à vous entretenir.

Le député.— Mais ils ne sont pas mes électeurs. Qu'ils s'adressent à leurs représentants... Voyons, que veulent-ils ?

L'huissier.— Je ne sais ; ils ont une très longue pétition...

Le député.— Vous leur avez dit que je suis ici ?

L'huissier.— Pardonnez-moi. Je ne pensais pas mal faire.

Le député.— Maladroit!

L'huissier.— Les voici.

Un Journaliste, (*s'approchant*).— Qu'est-ce que c'est ?

Le député.— Rien. Une pétition du commerce parisien.

LE JOURNALISTE.— Encore ! Ma foi, j'ai déjà parlé d'eux trois fois. C'est assez.

(*Il tourne sur ses talons et va se mêler à un groupe où l'on rit très haut. Les délégués du petit commerce parisien s'approchent du député.*)

LE PREMIER DÉLÉGUÉ.— Monsieur le député, nous venons vous exposer les souffrances du petit commerce parisien. Les grands magasins accaparent toute la clientèle, et la faillite journellement nous décime. Nous avons essayé de lutter, mais en vain. Le journal que nous avons publié, et dans lequel, entre autres choses très sensées, nous demandions qu'ils fussent frappés d'un impôt progressif à raison du nombre d'employés qu'ils occupent, ce journal a fait rire, puis on l'a oublié. Nos réunions, où nous nous essayions maladroitement à la parole, ont avorté. Nous n'avons plus de recours qu'en vous. Si le gouvernement ne nous aide, nous périssons.

LE DÉPUTÉ, (*impatienté*).— Pourquoi voulez-vous que le gouvernement vous aide ? L'État n'est ni ne doit être la providence des malheureux ou des maladroits.

LE DÉLÉGUÉ. — Cependant, nous espérions, le voyant aider les raffineurs et garantir leur revenu aux actionnaires des chemins de fer...

LE DÉPUTÉ.— Vous espériez à tort. L'État peut protéger une industrie nationale, assurer la circulation régulière des produits sur le territoire, mais non aider une moitié du commerce national à lutter contre l'autre moitié.

UN AUTRE DÉPUTÉ.— Vous êtes trop dur, mon cher collègue pour ces braves gens, dont la cause me paraît des plus intéressantes et des plus justes.

LE DÉPUTÉ.— Libre à vous, si vous avez du temps à perdre, de le consacrer à cette cause. (*A part*) Faut-il qu'il soit peu sûr d'être réélu, pour raccrocher ainsi les électeurs.

L'AUTRE DÉPUTÉ.— Ce ne sera pas du temps perdu. (*Aux délégués*) Venez avec moi, messieurs. Nous allons nous installer dans un bureau de commission, et, là, nous nous occuperons sérieusement de votre affaire. Il ne sera pas dit qu'une portion si intéressante de notre chère population parisienne, aura été laissée sans conseils et sans secours dans la crise qu'elle traverse.

L'INTÉGRAL, (*l'arrêtant*).— Assez de phrases. Qu'allez-vous promettre à ces gens ? Que comptez-vous faire pour eux ? (*Aux délégués*). Ne l'écoutez-pas, il n'a aucune solution à vous proposer. Il ne cherche qu'à se faire un piédestal des ruines de vos maisons.

LE DÉPUTÉ.— Vous vous trompez, austère et ennuyeux personnage. C'est par pur dévouement.

L'INTÉGRAL.— Par dévouement ! Eh bien, prouvez que vous

pouvez vous dévouer pour eux. Prouvez que vous avez des principes. Prouvez que vous avez des idées sur la question .. Que comptez-vous leur promettre ?

Le député.— Que sais-je, moi !... De m'occuper de l'affaire, de l'étudier avec soin.

L'Intégral, (*riant aux éclats*).— Que vous disais-je, messieurs. Il ne connaît pas le mal dont vous mourez et n'a pas mesuré les forces que vous voulez vaincre... Certes, le premier auquel vous vous êtes adressés, sur sa grande réputation, a eu tort de vous rebuter : Il ne suffit pas de dire aux souffrances particulières qu'elles sont utiles au bien général ; et il est bien plus utile d'éclairer les souffrants sur la nature de leur mal et de leur montrer hardiment le remède. Or voici le vrai : Des concurrents vous sont venus, qui ont appliqué la division du travail au négoce. Ils réunissent l'industrie de mille d'entre vous dans un espace que cent boutiques couvriraient facilement. Ils économisent donc sur les frais généraux. Armés de capitaux, ils achètent directement aux fabriques. Vous, vous prenez vos marchandises au courtier de demi-gros, qui les tient de sa maison, laquelle les tient de la maison du gros, laquelle les prend en fabrique. Total, entre le fabricant et l'acheteur : quatre intermédiaires, quelquefois davantage. Pour lutter contre cette force invincible, qu'avez-vous fait ? Vous avez fraudé sur la qualité et sur la quantité, et vous avez ainsi tué la vieille réputation de loyauté que vous avaient laissée vos pères. Et le public vous a fuis encore plus rapidement. Que peut l'État pour vous sauver ? J'entends l'État actuel : Rien. Admettons qu'il taxe les maisons à multiple patente comme vous le désirez ; ces maisons abaisseront le salaire de leurs employés, et l'écart entre vos prix de vente et ceux de vos concurrents sera rigoureusement maintenu...L'État socialiste pourrait vous sauver. Il vous inviterait à devenir les commis des grands magasins de vente et de distribution dont il aura, suivant les cas, la direction ou la surveillance. Mais nous n'en sommes pas là, et d'ici là, il vous faut vivre. Eh bien, fermez vos boutiques où l'air manque, associez vos capitaux, mettez ensemble vos marchandises, montez, en face de vos dévorateurs, des maisons rivales. Mais vous vous en garderez bien. Vos idées se sont rétrécies derrière vos comptoirs, d'où la faim seule vous chasse et vous ne savez comprendre votre époque. Vos fils le pourraient, car vous les avez fait instruire. Mais quand ils seront libres d'agir, votre ruine sera consommée. Autant de déclassés, de ces déclassés bénis, que j'espère et que j'appelle, car ils hâteront l'heure des révolutions nécessaires et justicières.

Rubicond (*survient. Il éclate de rire*).— L'ère des révolutions

est close, puisque je suis ministre. (*Tendant la main à l'Intégral*). Comment vas-tu, révolutionnaire incorrigible ?

L'INTÉGRAL.— Mieux que toi.

RUBICOND.— C'est vrai. On discute mon sort en ce moment. Une coalition s'est formée pour me faire sauter, parce que je refuse d'approuver la construction par l'État d'un canal dérivé de la Loire, qui, parait-il, sauverait les vignerons phylloxérés et donnerait du travail aux ouvriers qui chôment. La droite et la gauche sont liguées, et j'ai bien peur pour mon portefeuille.

POLYDOX.— Vous avez raison de ne pas céder, monsieur le ministre. Entre deux portefeuilles, il ne faut jamais hésiter. Songez que le *Crédit Universel* veut construire ce canal à ses frais et pour son profit.

RUBICOND, (*désignant l'Intégral*).— Voulez-vous bien ne pas parler ainsi devant cette mauvaise langue.

POLYDOX.— Bah ! il est trop intelligent pour ne pas comprendre que nous avons raison ; il ferait comme nous s'il était à notre place.

L'INTÉGRAL.— Dans tout autre endroit, et de tout autre, je ne permettrais pas cette appréciation.

RUBICOND.— A la bonne heure. Voilà qui nous flatte.

UN DÉPUTÉ (*survenant*).— Monsieur le ministre, un mot, je vous prie. Voici : Mes amis de la droite et moi nous tenons votre sort entre nos mains. Or, nous sommes décidés à voter les travaux si vous ne cessez les hostilités contre le clergé des campagnes.

POLYDOX.— Acceptez, mon cher ami, acceptez ces précieux alliés.

RUBICOND.— Je suis trop heureux de vous voir revenir aux principes de la saine économie libérale pour ne pas favoriser de toutes mes forces la liberté religieuse. Dites à vos amis que j'accepte.

L'INTÉGRAL.— Tu viens de passer là un honteux marché. Car tu sais bien que les prêtres ne sont plus persécutés dans les villages, depuis qu'on a cessé de subventionner les cultes. Au contraire, dans les pays où leurs partisans ont la majorité, ils sont oppresseurs.

RUBICOND.— Moi, j'appelle de la politique ce que tu appelles un honteux marché. Et je te défierais, si tu avais le pouvoir, d'agir autrement.

L'INTÉGRAL.— Je préférerais tomber.

RUBICOND.— Et laisser l'inévitable besogne à ton successeur. C'est accepter le mal sans avoir le courage de le commettre.

UN DÉPUTÉ, (*accourant*).— Victoire ! Monsieur le ministre... Le projet de canal a été repoussé.

POLYDOX.— Vous avez sauvé vos deux portefeuilles. Je vais annoncer cette bonne nouvelle au *Crédit Universel*.

RUBICOND.— Emmenez l'Intégral, et convertissez-le en route ?

L'INTÉGRAL.— Me convertir ?... A quoi ?

Rubicond.— Mais... à nos principes.

L'Intégral.— Vous n'en avez point. Vous n'avez tous que des intérêts.

Polydox.— C'est vrai, et c'est ce qui fait notre force.

L'Intégral et Polydox s'éloignent ensemble. Un préfet s'approche de Rubicond.

Le Préfet.— Je vous en prie, monsieur le ministre, ne me tenez pas rigueur d'avoir laissé battre votre candidat. J'ai fait tout le possible, je me suis même compromis.

Rubicond.— Eh ! c'est précisément parce que vous vous êtes compromis en pure perte que je vous ai retiré votre emploi.

Le Préfet. — Replacez-moi. Je pourrai être plus heureux ailleurs.

Rubicond.— Ça, non, mon cher. Je n'ai pas le loisir d'expérimenter vos aptitudes.

Le Préfet.— Si je ne suis plus fonctionnaire, que voulez-vous que je devienne, moi qui n'ai pas appris à travailler !

Rubicond,(*en ricanant et lui tournant le dos*).— Attendez que le candidat que vous avez laissé élire devienne ministre. (*Se ravisant*). Tenez, je veux tout de même faire quelque chose pour vous. Voulez-vous un emploi aux colonies. C'est là qu'on envoie les non-valeurs.

Le Préfet. — Tout, plutôt que de ne plus servir l'État. (*Il remercie, salue et s'éloigne*).

Un Journaliste.— Dis donc, Rubicond, sais-tu la nouvelle ? Le propriétaire de mon journal te lâche et passe à l'ennemi. C'est ta faute, pourquoi ne l'as-tu pas fait décorer ?

Rubicond.— Impossible, mon cher, il est taré : Deux condamnations pour escroquerie.

Le Journaliste.— Donc, te voici sans journal.

Rubicond.— Veux tu m'en faire un ?

Le Journaliste.— Certes. Mais comment ?

Rubicond.— Va voir Polydox et prie le d'intéresser le *Crédit Universel* à l'affaire. Si cela ne réussit pas, Polydox te trouvera tout de même quelques actionnaires. Combien te faudrait-il ?

Le Journaliste.— Un demi-million.

Rubicond.— Pour durer combien ?

Le Journaliste.— Un an.

Rubicond.— C'est tout ce qu'il me faut, car dans un an je ne serai certainement plus ministre.

Le Journaliste.— Ce laps me suffit pour changer ma situation précaire contre celle, plus stable, de député.

Rubicond.— Tope ?

Le Journaliste.— Tope.

SCÈNE II

En voiture.

Polydox, l'Intégral.

POLYDOX.— Vous êtes jeune, mon cher, cela se voit. Oh ! vous changerez, en vieillissant... C'est la marche logique... Moi aussi, j'ai été révolutionnaire à votre âge. Je me rappelle même avoir proposé, dans ma ville natale, de faire sauter la cathédrale un jour de grande fête... Je me suis rallié à temps, avant de tourner à l'aigre. Juste ce qu'il faut pour n'avoir point vécu trop platement... En comptant bien, et sans y comprendre ma folie de jeunesse, j'ai servi quatre régimes et les ai vus si peu différents de principes et de procédés que je ne puis que m'applaudir d'avoir agi de la sorte... Oui, j'entends, votre austérité me blâme. Mon cynisme vous scandalise. De quoi ? D'abord j'ai toujours été sincère, aussi bien dans mes opinions que dans mes volte-face... De plus, j'ai vécu, et, là, bien vécu... Tandis que vous, mon pauvre garçon, si vous ne changez, vous n'arriverez jamais à rien.

L'INTÉGRAL.— Et qui vous a dit que mon but est personnel. Si les idées que je sers triomphent, ne serai-je pas arrivé à les faire triompher ? Est-ce rien que cela ?

POLYDOX.— Et moi, croyez-vous que je n'ai pas eu ma part dans le mouvement social ? Si, certes !... Tout à l'heure, encore, n'ai-je pas rendu service à l'État en contribuant, comme député, à le décharger d'un travail que l'industrie privée accomplira plus utilement?

L'INTÉGRAL. — Quand cela ?

POLYDOX.— Bientôt, c'est-à-dire, lorsque, ruinés par les prêts que nous leurs faisons moyennant hypothèques, les paysans, brutes incapables de seconder le progrès, seront devenus dans le domaine agricole ce que les ouvriers sont dans le domaine industriel... Oui, je sais, vous n'avez pas assez de malédictions quand vous parlez de nous autres financiers. La finance est la pompe aspirante de toute richesse, et l'esprit de parti va jusqu'à nier qu'elle ne les aspire que pour les répandre et les mieux répartir, portant ainsi la vie et l'abondance dans les provinces jadis désertes et affamées. A vous entendre, un financier est une sorte de monstre qui mange la terre et boit les fleuves. Vous vous trompez. Les millions que je remue par centaines et dont il me reste si peu en dernière analyse, ne me servent que comme les soldats au conquérant, les pions au joueur. On nous dit les rois du siècle, et on nous en veut de cette royauté. Or le siècle est industriel, et c'est par nous que vit l'industrie. Dites-moi ce qu'est, aujourd'hui, un pays sans industrie. Voyez la Turquie : à grand'peine, nous la galvanisons et si elle garde une apparence de vie, c'est à notre or qu'elle le doit. Nous avons res-

suscité l'Italie et, en ce moment, nous refaisons l'Espagne. Laissez donc grandir notre puissance, et vous verrez alors de quel côté sont les vrais serviteurs du progrès.

L'Intégral.— Oui, vous avez été les courroies de transmission de la machine économique dans les sociétés modernes. Mais,et vous le savez bien, votre rôle ne s'est pas borné là. D'abord,purs agents de circulation et de crédit, vous avez éliminé les chefs d'industrie, que vous avez remplacé par des salariés. En sorte que tout le profit industriel s'en va dans vos coffres.

Un crieur de journaux,(*criant*).— « Emeute d'ouvriers aux mines du Maroc. Répression sanglante. Dix morts et quinze blessés ».

Polydox.— Diable ! Voici qui est mauvais. Je suis propriétaire d'un grand nombre d'actions des mines du Maroc. Pourvu qu'une panique n'aille pas déprécier ces valeurs sur lesquelles je comptais pour opérer mes payements de fin de mois !.,.

L'Intégral— C'est là tout ce que ce massacre vous inspire !... Dans un pareil moment, où des veuves et des enfants se lamentent, vous ne songez qu'à vos bouts de papier !... Et ces sentiments sont ceux de tous vos pareils ! Quelles colères vous amassez ainsi sur vos têtes...

Polydox.— La pitié pour la pitié, c'est-à-dire platonique, est un sentiment que je ne conçois pas... Ils se sont révoltés, on les a matés... Qu'y faire ?

L'Intégral. — Admettez-vous qu'ils se soient révoltés sans motifs ?

Polydox.— Que sais-je ! Mais si leurs réclamations, légitimes à leur point de vue, étaient inacceptables au nôtre !... Et qui vous dit qu'on n'a pas mieux fait de résister à leurs prétentions et d'en avoir pour les réduire, tué une vingtaine, que de s'être mis dans la nécessité de cesser l'exploitation. Entre la répression qui décime et la famine qui extermine, le choix ne peut pas être douteux.

SCÈNE III.

Une rue, la nuit.

Souteneurs, une fille publique, l'Intégral, Gabriel.

L'Intégral.— Ai-je bien vraiment perdu mon temps ? Ces trois heures passées à catéchiser ces pauvres gens, illettrés et obtus, porteront-elles un fruit quelconque ? Et de la théorie du droit social ne déduiront-ils pas, avec la logique étroite des primitifs : le droit au vol? N'aurai-je pas, ainsi, fait plus de mal que de bien ?... Ces hésitations et ces scrupules m'énervent et me paralysent... Ah ! combien j'envie l'audace sereine des ignorants et des fanatiques.

UN SOUTENEUR, (*à une femme qui stationne au coin de la rue*).— Combien as-tu gagné ce soir ?

LA FEMME, (*tremblante*).— Trois francs seulement. Les voici.

LE SOUTENEUR, (*la frappant*).— Fainéante !

LA FEMME.— Au secours !

Les cris de la femme attirent l'Intégral. Il se place entre elle et le souteneur. Courte lutte dans laquelle le souteneur est vaincu et tenu en respect.

L'INTÉGRAL.— Pourquoi frapper cette malheureuse ?

LE SOUTENEUR.— De quoi vous mêlez-vous ? Ma femme travaille mal, je la corrige. C'est mon droit.

L'INTÉGRAL.— Est-ce aussi ton droit, gredin, de vivre de l'infamie de cette femme.

LE SOUTENEUR.— Eh bien, quoi ! Où est le mal ? Oui, c'est mon droit, puisque je suis le plus fort, le mâle. Vous, avec votre paletot, vos gants et votre morale, vous êtes peut-être plus canaille que moi avec ma blouse et mes vices. Qui sait ! vous êtes peut-être un manufacturier qui employez des femmes, une centaine ou deux, qui se crèvent à vous gagner vos rentes. Moi, je n'en exploite qu'une, et encore je lui procure du plaisir ; quand nous faisons la noce ensemble, elle est mon égale... (*se dégageant*). Mais vous m'avez dérangé, vous allez payer cela. Votre montre me plaît, donnez-la moi. Votre bourse aussi.

L'Intégral se met sur la défensive. Le souteneur siffle. D'autres souteneurs arrivent en courant et entourent l'Intégral qui se défend en appelant à l'aide.

UN PASSANT, (*accourt*).— Tenez bon ! Voici du secours. *Il disperse les souteneurs à coups de revolver.*

L'Intégral serre la main avec effusion à son sauveur.

L'INTÉGRAL.— Vous m'avez sauvé la vie. Merci. Votre nom?

LE PASSANT.— Je me nomme Gabriel. Mais à quoi bon !.. J'ai assez d'amis comme cela. Je me demande même comment il se fait que je vous ai sauvé... Enfin, je ne le regrette pas. Adieu. (*Il s'éloigne rapidement.*)

L'Intégral va s'éloigner, mais il se ravise et s'adresse à la femme qui n'a pas bougé pendant le combat.

L'INTÉGRAL.— Quittez cette vie horrible, venez avec moi. Je vous recommanderai et vous trouverez une occupation honnête.

LA FEMME.— A quoi bon ! Je suis perdue. Laissez-moi dans la boue.

L'INTÉGRAL.— Mais ce bandit vous retrouvera. Il vous battra de nouveau.

LA FEMME.— Soit ! Après tout je l'aime ainsi.

SCÈNE IV

Chez l'Intégral.

L'Intégral, un politique.

L'Intégral, (*songeant*).— L'agitation est au comble, les événements se précipitent sans que personne en puisse tirer profit. Les socialistes, unis dans le Parlement, y sont impuissants ; tout puissants au club et dans la rue,ils sont désunis et neutralisent ainsi leur force... Et cependant, en ce moment où tout croule, nous devrions être prêts. La victoire s'offre à nous et je redoute ce moment tant désiré jadis.

Le Politique, (*entrant*).— Je vous apporte les moyens de vaincre sûrement, avec fruit et définitivement.

L'Intégral.— Si vous ne me trompez pas, soyez le bienvenu.

Le Politique.— Écoutez-moi : Théoriquement, vous avez envisagé toutes les solutions du problème social ; vous avez coordonné en une vaste synthèse, scientifiquement déduite de l'enchaînement des faits et de leur action mutuelle, les phénomènes sociaux actuels et, connaissant leur origine et leur état présent, vous en connaissez le plus prochain devenir. Mais il vous faut descendre de ce Sinaï philosophique et par trop contemplatif, et réaliser l'idée. Êtes-vous prêt ?

L'Intégral.— Hélas !

Le Politique.— C'est cependant la partie la plus simple de l'œuvre. Qu'est donc une pensée qui n'engendre point un acte ? L'acte est inférieur à la pensée. Pouvant le plus, vous devez pouvoir le moins... Il s'agit simplement de manier les hommes comme vous avez manié les phénomènes, c'est-à-dire, utiliser toutes les forces et toutes les valeurs, faire jouer tous les ressorts, ne laisser aucun appétit, aucun désintéressement, aucun vice, aucune vertu sans emploi. Il vous faut recruter des hommes prêts aux plus sublimes martyres et des scélérats prêts aux pires atrocités. Il vous faut, de plus, acquérir la force, lorsqu'il en sera besoin, de désavouer les martyrs qui auront échoué et de glorifier les scélérats qui auront réussi. Êtes-vous prêt ?

(*L'Intégral baisse la tête et songe*).

Le Politique.— Voulez-vous prendre les aigris, les impuissants, les ratés et les insociables, et, de leur fiel, hâter la fermentation sociale ?

L'Intégral, (*relevant la tête, d'un ton résolu*).— Non.

Le Politique.— Il y a des fous prêts à brûler l'univers en l'honneur d'un système ; voulez-vous les pousser aux témérités qui forceront les portes d'airain derrière lesquelles l'avenir se cache ?

L'Intégral.— Non.

Le Politique.— Il y a des bandits qui vont droit à leur but en brisant les obstacles ; voulez-vous identifier leur but au vôtre, les ruer sur les riches ?

L'Intégral.— Non.

Le Politique.— Il y a des hystériques dont on peut exploiter la maladie et des catins dont on peut exciter la sensiblerie. Êtes-vous prêt à faire des unes les nonnes et les druidesses de la Révolution, et des autres les vivandières de l'émeute, appât promis aux voluptueux qui vous suivront ?

L'Intégral.— Non.— L'œuvre accomplie par de tels instruments serait maudite et vouée à la stérilité. Quoi ! à semer le mal, tu espères voir germer le bien, tu comptes faire naître l'amour en surexcitant la haine, tu te flattes de faire produire du dévouement par des égoïstes !... Folie !

Le Politique.— Quel langage métaphysique, et quel mesquin souci de l'honnêteté ! Ignores-tu donc que les règles qui conduisent l'homme privé n'ont rien à démêler avec celles qui conduisent les peuples. Ne t'es-tu pas montré mauvais fils pour demeurer bon citoyen ? N'as-tu pas ignominieusement abandonné ta fiancée pour épouser la cause populaire et t'y vouer tout entier ? Oses-tu t'en blâmer.

L'Intégral.— Non, mais je sais aller au fond des choses, et y trouver la justification de mes actes et de mes pensées. Actuellement, il y a forcément désaccord entre la morale sociale et la morale individuelle, puisque nous sommes encore dans la période de transition... D'autre part, il faut voir les actes, non en eux-mêmes, mais dans leurs conséquences. Or, les conséquences de la politique que tu m'indiques seraient désastreuses, et, moi-même, je me sentirais déchoir rien qu'à en former le projet. Cela, c'est de la science pure : Quiconque habitue son esprit aux pensées mauvaises, quiconque même ne surveille pas les rêves de son sommeil est perdu Et tu voudrais souiller à ce point la pensée sociale que d'y faire entrer, comme facteurs de son évolution, tous les éléments mauvais !... Il serait plus profitable à l'humanité de rester où elle en est, et même de rétrograder vers la barbarie ancienne... Non, non, l'œuvre de la Révolution sociale, qui sera l'œuvre d'une minorité, d'une élite, veut des pensées hautes, des cœurs droits et des mains pures. Acheté autrement, le succès, si par impossible il se réalisait, nous ferait égaux dans l'abjection et libres dans la licence.

SCÈNE V.

Chez Gabriel.

Gabriel, l'Intégral.

Gabriel.— On m'envie !... Si ceux-là savaient mon tourment, et

combien j'envie leur bestiale quiétude, leurs plaisirs inanalysés, leurs joies puériles et leurs chagrins vite passés !... J'aimerais mieux être pauvre et contraint à travailler quinze heures par jour pour un morceau de pain et un galetas... Etudier me sauverait. Mais étudier quoi ? Les livres me rebutent et les hommes me répugnent. Seule l'impassible nature et sa multiple beauté m'attire, et c'est pour me rapprocher davantage d'elle que je voudrais être semblable aux brutes... Les choses de la pensée m'ont un instant intéressé, mais ce repliement de tous en une analyse acharnée des éléments, m'a vite lassé. A voir chacun prendre furtivement une étincelle au flambeau de vérité et, ratatiné, souffler frileusement dessus sans en tirer chaleur ni lumière, un grand froid m'a saisi... Tout le passé se décompose et ne montre que ses hideurs. Ce qui sera ne se dégage pas encore de cette décomposition de ce qui fut, si bien qu'on peut croire à une irrémédiable décadence, à une fin non d'un monde, mais du monde.

L'Intégral, (*entrant*).— Pourquoi vous êtes-vous dérobé à ma gratitude ?

Gabriel.— Qu'ai-je à faire de votre gratitude !... Pensiez-vous que j'en eusse besoin pour me dévouer à l'avenir ?

L'Intégral.— Vous êtes chrétien ?

Gabriel.— Non.

L'Intégral.— Je vois. Vous vous dévouez pour vous même, pour votre propre satisfaction.

Gabriel.— C'est la seule satisfaction qui ne m'ait pas encore déçu, car je l'ai placée dès l'abord plus haut que la gratitude.

L'Intégral.— C'est mal de mépriser ainsi les hommes. Cela vous vient, non de ce qu'ils sont méprisables, mais de votre paresse intellectuelle. Votre dévouement est dédaigneux et intermittent. C'est insuffisant.

Gabriel.— Cela me suffit.

L'Intégral.— Vous paraissez revenu de tout, et cependant vous n'êtes allé nulle part... Vous êtes encore une victime de la littérature... Oui, vous trouvez qu'il est plus littéraire de constater le mal, que de retrousser ses manches pour y remédier. Dédain très aristocratique et, pour les hommes d'action qui pâtissent avec joie, bien ridicule.

Gabriel, (*tristement*).— Pourquoi me brutalisez-vous ? Est-ce ma faute si rien ne m'intéresse. Jadis, je me serais réfugié dans un cloître ; que voulez-vous que je fasse aujourd'hui ?...

L'Intégral.— Vouez-vous au service de l'humanité. Vous la méprisez ? En la servant, vous finirez par l'aimer.

Gabriel. — Pour cela, il faudrait tenter une grande œuvre... Oh ! j'en ai caressé le rêve... Mais que faire ? J'ai regardé autour de

moi : l'homme social m'a découragé, il était pire que les autres. Les inventeurs sont des fous ; les savants, des spécialistes, ignares sur tout ce qui n'est pas leur science ; les philosophes, ridiculement systématiques ou cyniquement à double face ; les philanthropes, comme les porcs, ne font réellement de bien qu'après leur mort, — et j'entends vivre longtemps ; les politiciens, eux, sont d'effrontés exploiteurs de l'opinion ; les prêtres se rattachent désespérément à leurs dogmes dont ils outrent l'absurdité en manière de défi à la science qui les évince, mais ne les remplace pas... Que faire ?

L'Intégral.— Aider à mourir la société qui s'en va, et à naître celle qui vient.

Gabriel.— Faire du socialisme ? non. Il y a trop de politiciens qui s'en occupent... Et puis, je plains le peuple, mais sa grossièreté, son ignorance, sa vanité me choquent.

L'Intégral.— C'est-à-dire qu'en vous le mépris l'emporte sur la pitié... Oh ! l'horrible et desséchant sentiment que le mépris, et combien la haine est plus élevée. Le mépris est le sentiment des impuissants, et ce qu'ils prennent pour la marque de leur supériorité est l'aveu de leur faiblesse et de leur ignorance.

Gabriel.— Pourtant, il se trouve que ceux qui ont acquis toute la science de ce siècle sont précisément les mêmes qui traduisent leur désabusement de toutes choses par un universel mépris.

L'Intégral.— Ceux-là ont absorbé la science, mais ne l'ont point digérée. Citez-moi un seul novateur, poète, soldat ou savant de génie, qui ait fait profession de mépriser les choses et les hommes. Seuls ces passionnés ont vécu et fait vivre... Ce mépris, vous dis-je, n'est qu'un dilettantisme maladif de raffinés dont l'étroit cerveau n'a pu classer la science acquise. N'ayant pu utiliser ces matériaux, ils sont également incapables de s'en débarrasser : C'est, proprement, les constipés de l'esprit. Et voilà les modèles dont vous vous autorisez dans votre mépris des pauvres, des humbles et des laborieux! Vous ne sentez donc pas peser la chaîne de solidarité qui lie entre eux tous les humains ! Vous ne souffrez donc qu'à la vue de la souffrance qui blesse votre sensibilité physique, et vous êtes donc incapable de vous imaginer cette souffrance universelle et permanente, avec le devoir pour chacun, de la combattre. Vous n'entendez donc pas, du fond de la géhenne sociale, les cris de douleur et de rage que poussent des milliers d'innocents damnés. Ces cris sont entremêlés de jurons grossiers, ces halètements puent l'alcool, soit ! Les pauvres ont le vice laid, soit encore ! Ils manquent de reconnaissance à qui les secourt, soit toujours !... Raison de plus pour que vous travailliez à faire cesser cette misère physique et morale. Vous en avez pris l'engagement tacite vis-à-vis d'eux en vous constituant leur débiteur... Oui, vous êtes leur débiteur, car leurs années de

travail ont payé vos mois de lycée et vos inscriptions aux Facultés... La plus vulgaire honnêteté vous contraint à restitution. L'ouvrier qui vous nourrit a besoin que vous lui consacriez un peu du loisir que son labeur vous crée. De quel front vous soustrairez-vous à cette dette ?

Gabriel.— Vous avez peut-être raison, mais que puis-je pour le peuple. D'ailleurs, mes mains blanches lui seraient suspectes, car ses meneurs l'ont rendu jaloux de toute supériorité.

L'Intégral.— Vous calomniez les meneurs socialistes, ou vous ne les connaissez pas.

Gabriel.— Si fait, j'en connais quelques-uns, bohèmes plus débraillés d'idées que de tenue, cyniques de parti-pris, poussant tout au paradoxe et plus satisfaits d'avoir *épaté* que d'avoir convaincu, tant ils ont peur de partager le monopole de leurs opinions avec d'autres... Et quelle bassesse de sentiment, quelle étroite conception des rares vérités scientifiques auxquelles leur esprit se raccroche en chancelant !... Ils ne font appel qu'aux intérêts matériels, aux appétits du moment ; en conséquence, ils ne prêchent que la refonte du système économique, jurant que le reste viendra par surcroît. Je pleurerais de voir qu'à ces haineuses divagations de braves ouvriers s'hallucinent jusqu'au martyre.

L'Intégral.— Vous êtes injuste. Vous vous êtes penché sur le creuset où bouillonne l'élément social de demain, et votre rapide regard ne vous en a montré que la surface couverte d'écume... Ce n'est pas ainsi qu'on se rend compte des choses,et,si vous avez tout étudié ainsi, je m'explique vos dégoûts et votre découragement... Vous avez à refaire votre éducation,et vous êtes trop bien doué pour n'en avoir pas le courage, si l'on vous y aide un peu... Voulez-vous me donner cette joie, de vous ramener à l'amour de l'humanité, dont vous êtes ?...

Gabriel.— Non, il n'est pas vrai que je sois de la même humanité que les brutes immondes ou féroces qui font de l'assassinat et du vol leur unique ressource et vivent en loups dans une société de chiens ; que les ouvriers, bêtes et méchants, qui battent leur femme comme le cheval de leur patron, et consacrent leurs loisirs à se soûler ; que les bourgeoisillons, rats de boutique, hébétés et racornis, qui ont de petites passions et commettent des crimes lâches ; que les classes dites libérales, vautrées devant le succès ; que les classes élevées, rongées d'incurable paresse et de vices sans grandeur. Non, si c'est cela l'humanité, je n'en suis pas.

L'Intégral.— Ce n'est pas cela l'humanité, et vous en êtes. Et fût-ce cela toute l'humanité, que vous en seriez encore. Quiconque voit le mal et ne le combat, s'y associe. Le plaisir — car c'en est un — qu'il prend à le flétrir en dedans de soi, n'est que perversité raf-

finée auprès de laquelle le vice inconscient est réellement vertu... Mais je veux combattre vos préventions, sans vous ôter la haine que vous portez au mal. Et, d'abord, sachez que celui qui fait le mal n'en est pas l'auteur, mais la première victime. Donc, haïssez le mal et plaignez qui le fait. Pour détruire le mal, il faut en faire cesser la cause.

GABRIEL.— Oui, je sais. Le combat contre la misère et contre l'ignorance. Mais comment faire ? Ceux qui combattent la misère sont des misérables eux-mêmes, et, ce qui est pire, ceux qui combattent l'ignorance sont eux-mêmes des ignorants.

L'INTÉGRAL.— C'est vrai, et ceux qui travaillent à supprimer la misère d'autrui augmentent la leur propre. Ainsi, prenons, par exemple, les meneurs socialistes, contre lesquels vous vous indigniez tout à l'heure avec tant de véhémence. Vous les appelez des bohèmes, des déclassés. Eh ! qui ne le serait, avec la vie qui leur est faite !... Savez-vous comment on devient un meneur ? Un meneur est généralement un ouvrier intelligent, que ses camarades ont choisi pour porter la parole en leur nom. Une grève, ou une réunion publique, ou simplement son nom au bas d'un appel de sa chambre syndicale, l'ont signalé aux patrons. Ceux-ci, qui craignent la contagion pour leurs ouvriers, jusque-là dociles à l'exploitation, chassent le meneur. Que voulez-vous qu'il devienne ? On n'apprend pas un nouveau métier en vingt-quatre heures. Il vivra donc d'expédients, ou de métiers infimes. S'il a femme et enfants, il fera des dettes pour qu'ils n'aient pas faim, et les boulangers bien nourris l'appelleront escroc, et son propriétaire, les pieds sur ses chenêts, signera son expulsion. Si le meneur est un fils de la bourgeoisie, c'est pire ; car elle ne pardonne pas à ses transfuges. Il a des besoins physiques et intellectuels, presque tous coûteux, que ne connaît pas le prolétaire ; mais sa rébellion l'a brouillé avec sa famille, qui lui a coupé les vivres. N'y a-t-il pas une certaine grandeur morale à préférer la misère et toutes ses humiliations, plus vivement senties par celui qui n'y est pas habitué ? Et pour quelques ambitieux qui comptent se rattraper de leur long carême au jour du triomphe, combien savent qu'ils végéteront jusqu'à ce que la mort, toujours prématurée, les enlève à leur apostolat !... On les dit haineux : Eh ! s'ils ont la haine des riches, c'est qu'ils ont l'amour des pauvres. Et si d'aucuns cachent soigneusement ce profond amour fait de pitié, c'est qu'ils craignent que leur exaspération, née des souffrances qu'ils constatent, ne les pousse à prêcher ouvertement l'anéantissement d'un monde où tout n'est que souffrance et où la guérison est si lointaine... Certes, pour hâter le jour de la justice, ils ont tort de nier la justice et de ne faire appel qu'aux appétits. Mais, sans se l'avouer, ils font du sentiment, à chaque minute de leur vie, ces fanfarons d'insensibilité qui grossissent leur voix pour

qu'un sanglot ne la brise pas avant d'avoir été réveiller la conscience populaire... Allez, laissez à ceux qui n'ont jamais eu faim, à ceux qui n'ont pas reculé devant l'autel pour épouser sans amour une fille dotée, à ceux qui croient avoir assez fait pour la justice sociale quand ils lui ont consacré un peu de temps et d'argent pris sur leur superflu et sur leur loisir, laissez-les blâmer pharisaïquement l'irrégularité d'existence de ces glorieux déclassés qui mettent au service d'autrui plus d'énergie et de capacités qu'il ne leur en faudrait pour faire leur propre fortune ; laissez-les, ces moralistes impuissants à sortir de la ligne droite qui pour eux est une ornière, laissez-les se scandaliser de la liberté de mœurs de ceux qui n'ont pas le temps de s'inquiéter de la manière dont ils vivent, tant ils s'acharnent au rêve de bien faire vivre tous les hommes.

Gabriel.— S'ils souffrent, c'est qu'ils le veulent bien.

L'Intégral.— C'est vrai. Et je ne vous demande pas de la pitié pour eux, mais de la justice. Et, d'ailleurs, tous les meneurs ne sont pas des déclassés. Le plus grand nombre, et des meilleurs, se distingue par une existence probe et laborieuse. Voyez ceux que le suffrage a tirés de l'atelier : ils sont prêts à y rentrer sur l'heure, plutôt que de voter contre la cause qu'ils servent. Laissez à l'ignorante cohue des plaisantins de la plume et du crayon, la sotte légende des faux ouvriers aux mains blanches.

Gabriel.— Vous jetez mon esprit dans un trouble jusqu'alors inconnu. J'ai besoin de mouvement. Venez avec moi à un certain café d'étudiants et d'artistes, où l'on cause... Je veux savoir si vos paroles me feront autant d'impression, combattues qu'elles seront par de plus aptes que moi.

L'Intégral.— Soit, allons.

Ils sortent.

SCÈNE VI.

Devant une porte cochère drapée de blanc, sous laquelle est dressé un catafalque couvert de fleurs et entouré de cierges. Attroupement.

Commères, un homme, l'Intégral, Gabriel, un passant, un vieillard, un prêtre.

Les Commères.— La pauvre belle ! mourir si jeune, n'est-ce pas pitié ! Et les vieux ne devraient-ils pas partir les premiers ! Comme sa famille doit être triste. Et son fiancé donc !... Tout le monde la pleurera, car personne n'hérite d'elle.

Une femme.— Elle est bien heureuse : elle est au ciel.

Un homme.— Elle est bien heureuse : elle n'est plus.

Les femmes, (*faisant le signe de la croix*).— Voici le prêtre.

L'homme.— Que vient faire ici cet imbécile ?... Il ne ressuscitera pas la morte.

La femme.— Non, mais il consolera les survivants.

L'homme.— Moi, je sentirais plus vivement ma douleur, puisque je ne crois pas.

La femme.— Vous êtes bien malheureux.

Passent l'Intégral et Gabriel.

L'homme.— Si vous voulez dire qu'on souffre plutôt éveillé qu'en rêvant...

L'Intégral, (*s'arrêtant*).— Il y a des rêves qui sont des cauchemars. Témoin le rêve catholique. On y craint beaucoup plus l'enfer qu'on n'y souhaite le paradis.

Gabriel.— C'est vrai, dans la poésie chrétienne, les descriptions du paradis sont aussi rares que fades et indécises ; l'enfer, au contraire, est fait de tous les tourments humains aggravés, et l'on sait s'ils sont nombreux.

Un passant.— Le catholicisme n'a pas d'autre raison d'être que la terreur qu'il inspire ; terreur salutaire, d'ailleurs. On ne mène pas le troupeau humain par l'amour, mais par la crainte, et la houlette du berger n'est enrubannée que dans les pastorales ; aux champs, c'est un bâton. Les libres-penseurs sont des imbéciles, s'ils comptent maintenir l'ordre rien qu'avec des gendarmes. Et, aux malheureux, que leur donnerez-vous en échange du paradis, ce rêve ?

L'Intégral.— Je leur dirai : Prenez la terre, une réalité.

Le passant.— Et s'ils font le mal, qui les contiendra ?

L'Intégral.— Le mal qu'ils feront les châtiera de lui-même.

Le passant.— Certes, tout ce qui va contre l'ordre reçoit son châtiment. Mais il arrive que le mal commis par un homme ne soit châtié que dans sa descendance. Même, plus la trangression à l'ordre est grave, et plus lointaines en sont les conséquences. Et que me fait, à moi, un châtiment qui ne doit m'atteindre que dans ma descendance, si le mal qui l'appellera quand je n'y serai plus m'a profité de mon vivant ?

L'Intégral.— Il faut à l'homme, pour le maintenir dans la voie droite, deux mobiles, qui sont en même temps deux sanctions : Le premier, d'ordre tout matériel, est la mise de l'homme à l'abri de la misère, moyennant travail. C'est par une meilleure répartition de la richesse sociale qu'on y arrivera. Le second est purement intellectuel, car il n'y a que les brutes qui fassent le mal. L'homme intellectuel acquiert au contraire une telle estime, un tel respect de soi-même qu'il lui semblerait déchoir à ses propres yeux, s'il lui venait une mauvaise pensée. Le savoir est moralisateur par excellence.

Le passant.— Ceci est contestable. Les statistiques établissent que la population criminelle n'est pas plus illettrée que la population saine.

L'Intégral.— Les statistiques constatent également que l'armée du crime et du vice se recrute plus spécialement dans les professions les moins rétribuées, que les années où le pain est cher les rimes contre les propriétés augmentent, et que pendant l'hiver les

prisons sont plus peuplées que pendant l'été. Dans le régime d'insolidarité que nous avons, quiconque est désarmé est vaincu... Tous sont donc contraints à l'égoïsme. Les attardés, ceux qui continuent dans notre civilisation le type des pillards et des assassins de jadis, se servent de l'instruction comme le sauvage d'un fusil. La misère, d'une part, engendre l'abjection et la vénalité ; la richesse, d'autre part, pousse à l'oisiveté et à la dépravation ; tout cela mis en contact dégage de l'envie, des turpitudes, des crimes. Faites comprendre aux hommes la loi de solidarité qui les unit, montrez-leur que le mal vient de ce qu'ils transgressent cette loi, et vous ne serez pas loin d'avoir remplacé avantageusement les promesses extra-terrestres de jadis.

Un homme.— C'est comme une religion sans dieu, que vous préconisez-là. Cela m'irait assez.

Un vieillard.— Je préfère un dieu sans religion.

L'Intégral.— L'idée d'un dieu est à présent inséparable de l'idée de religion. Et c'est pourquoi nous devons répudier ce mot de religion appliqué à la science de l'homme et de ses rapports avec l'univers. Chaque homme cherche son bonheur; il ne le trouve que dans la satisfaction de ses besoins physiques et cérébraux. L'expérience lui prouve qu'il ne peut se satisfaire seul, et que la vie sociale est un perpétuel échange de services et d'idées. En perfectionnant ses moyens d'échange, il augmente ses satisfactions. La connaissance de ces moyens, c'est la science ; leur application, c'est la politique.

Le prêtre, (*s'approchant*).— Et vous croyez ainsi avoir tout expliqué. Avec votre théorie, allez donc consoler ce père qui pleure son enfant.

L'Intégral.— En ce moment, ce serait un crime. Je jetterais le doute dans son esprit et j'augmenterais inutilement son chagrin. Allez, monsieur, allez faire votre devoir.

Le prêtre, (*aux femmes*).— Vous voyez, je l'ai battu. Ils ne sont pas forts, ces philosophes.

Un homme.— Pour moi, qui ne suis pas un croyant, je sens que si ma mère mourait, rien ne pourrait me consoler. Je pense comme vous, et pourtant je sens que vous ne sauriez rien me dire.

L'Intégral.— Erreur. Je vous dirais : toute douleur est faite d'amour, et ne peut guérir que par l'amour. Quiconque souffre se détache plus volontiers de ses intérêts. Au lieu de s'anéantir dans ce détachement, au lieu de retourner ainsi à la passivité des esprits faibles, ne vaut-il pas mieux que l'humanité profite de cette éclipse de l'égoïsme avant qu'il revienne, la crise de douleur une fois passée. Ah ! si vous voyiez toute la souffrance humaine, si vous en saturiez votre pensée, combien petit vous semblerait votre chagrin, et combien grand serait votre désir de la fondre au brasier de la compatissance active.

SCÈNE VII

Au café

Un poète, un bohème, un musicien, l'Intégral, Gabriel, Placide, un Chinois, une femme.

LE MUSICIEN.— Oui, j'ai vu cette chose honteuse : la populace, ameutée par deux ou trois journaux, empêcher la représentation d'un opéra, sous prétexte que l'auteur de ce sublime drame lyrique n'aima pas les Français et s'habilla en femme pour plaire à je ne sais quel roitelet d'Allemagne.

LE POÈTE.— Tu en verras bien d'autres !... Le peuple est odieux, pourquoi ne serait-il pas stupide ?... L'un ne va pas sans l'autre.

LE BOHÈME.— Le peuple a raison... Il est logique, lui. Vous lui prêchez le patriotisme et vous ne voulez pas qu'il soit patriote jusqu'au bout ! Jamais contents, alors.

LE POÈTE.— Eh ! je me plains justement de cette logique, qui est venue au peuple de l'habitude qu'on lui a laissé prendre de raisonner sur tout... Le peuple ne doit pas raisonner, car lorsqu'il le fait, c'est tout de travers... Il simplifie et généralise les idées qu'on lui jette, et cela nous donne du propre.Tenez, voyez ce qui s'est passé depuis que des scélérats, j'entends les philosophes du XVIIIe siècle, se sont mis en tête de le faire raisonner : Il n'a pas eu plutôt mis en question les principes sociaux, que son rêve a été de les renverser. Et les peuples sont comme les enfants : la pensée, en eux, est tellement rudimentaire, tellement liée à l'organisme qui l'a produite, qu'elle se traduit immédiatement en acte. Qu'en est-il résulté ? Ceci : Le cabaret où l'on discute les moyens de révolte a remplacé l'église où par la prière on trouvait une si douce consolation aux maux de la vie, et un si magnifique espoir de compensation ; l'école pour tous, qui ouvre aux pauvres les yeux sur leur propre misère sans leur indiquer le moyen d'en sortir, a remplacé le simple catéchisme d'antan, joie des humbles, qui trouvaient là toute la littérature, toute la science, toute la philosophie compatibles avec leur état dans la société. Lorsqu'ils ont eu terminé leur rafle, les bourgeois ont proclamé la liberté et l'égalité ; car ils ont raflé tout, ces sournois égoïstes aux bajoues sans cesse gonflées du vent qu'ils débitent en phrases redondantes à leurs dupes. Et celles-ci, que personne ne protège et que tous flagornent, voient grandir leur misère, à ce point qu'il ne leur reste plus que les yeux pour pleurer, l'absinthe pour oublier, et le néant à espérer... Oh ! la belle société que cela nous fait, et comme tous se sont mutuellement pourris au contact de l'incorruptible métal devenu dieu ! En haut, où l'on ne se croit pas tenu aux vertus du commun, ni à ses croyances, la vie et les œuvres sont toutes de surface, et l'on n'est conservateur que pour s'acagnarder lâchement dans de platoniques protestations de salon contre le

désordre actuel ; au milieu, on se bat férocement pour s'arracher de petits tas d'or ; en bas, on pourrit de misère crasse et de vice ignoble. On estime une duchesse d'avoir enlevé son cocher, car elle eût pu descendre jusqu'à sa caméristc. J'ai connu, dans ma ville natale, trois veufs que la rumeur publique accusait, sans trop d'indignation, de coucher avec leur fille aînée ; quatre boutiquières de ma rue, mariées, avaient un amant, et la cinquième, veuve, en avait deux. Dans le faubourg, les familles ouvrières s'entassaient dans des caves où les enfants s'essayaient à l'acte bestial avant d'avoir un sexe. Tout, vous dis-je, tout est en pleine décomposition ; et rien ne peut être sauvé, sinon par le fer et le feu... Ah ! prolétaires, qui haïssez les riches, vous ne les haïrez jamais autant que je les hais moi-même. Vous projetez une révolution. Eh ! morbleu ? lâches, faites-la donc, une bonne fois pour toutes, et que ce vieux monde fini en crève, car, vrai ! son agonie lamentable et risible est écœurante...

Placide.— Ce n'est pas une fin, mais une renaissance.

Le Poète.— Tu crois ça, imbécile !... Tiens, je les vois d'ici, tes communards de demain : Ils débuteront magistralement, j'en conviens. Ils commenceront par tordre le cou aux juifs, et les feront dégorger comme des sangsues. De cela je rirai bien. Puis, comme des bêtes lâchées, ils briseront et saccageront tout, se vautreront dans les débris et bâfreront à même en une épouvantable orgie. Au réveil, tout honteux des dégâts, la tête lourde, incapables de réédifier, ils tendront le col au joug... Alors, malheur à nous, catholiques, si nous ne sommes pas prêts et si nous ne répondons pas à l'appel désespéré de ce peuple en détresse. De ses meneurs, ne nous inquiétons pas ; il les aura brisés dans la tourmente. Nous lui ferons grâce et nous le relèverons de son abjection physique et morale, car nous l'aimons. Mais il lui faudra marcher droit. D'abord, nous chasserons de son cerveau toute idée d'examen, et le catéchisme sera le seul livre permis. Et... si le fils de nos rois est incapable de nous seconder, si, gâté par l'atmosphère impure de la révolution, il prétend s'opposer à cette régénération, qu'on le fusille et qu'on le remplace par le pape. Le pape commandera, le bourreau exécutera — et le peuple mangera. Que faut-il de plus?

L'Intégral, (*entrant avec Gabriel*).— Presque rien. (*A Placide, avec indignation*). Comment ! tu étais là, et tu as laissé dire ces choses !

Placide.— A quoi bon m'indigner ? Ne sais-je pas de reste que ses paroles sont vaines et son rêve irréalisable ? La question sociale est une question d'appétits. Le Poète est un dirigeant, un bourgeois, puisqu'il est bachelier et qu'il vit du travail des ouvriers de son père ; il ne peut donc vouloir l'égalité. Que je la veuille ou qu'il la

repousse, est-ce que cela empêchera les faits de s'accomplir et de déterminer les formes futures de la propriété desquelles, découleront toutes les autres formes sociales, ainsi que cela s'est toujours produit ? C'est fatal, cela. Par conséquent, à quoi bon se fatiguer l'esprit ? Je suis parmi les pauvres, et lui parmi les riches : il est conservateur, et moi révolutionnaire. Comme le nombre des riches diminue à mesure que celui des pauvres augmente, ça se fait tout seul. Il y a même des moments où je me demande pourquoi nous prenons la peine de faire de la propagande.

L'Intégral, (*désignant Placide*).— Réjouissez-vous, Poète, vous voici un allié... (*A Placide*) Ainsi, tu crois que le progrès s'est fait de lui-même. Ils ont été bien bêtes, alors, les éclaireurs de l'humanité, de donner leurs veilles, leur repos, leur vie et leur réputation, puisque ce qu'ils ont rêvé, prédit, voulu, accompli, se fût fait sans eux !... Mais, c'est à vous, Poète, que j'en ai pour le moment. Vous êtes, n'est-ce pas ? catholique et royaliste.

Le Poète.— Oui, et quoi qu'en dise Placide, dont je n'ai pas daigné relever les injurieuses paroles, c'est par amour pour le peuple, dont la misère me saigne le cœur, que je suis tout prêt à confesser ma foi par la parole et par l'épée.

L'Intégral.— Je crois à votre sincérité et à votre désintéressement. Mais, sans doute, vous n'avez jamais étudié les idées que vous combattez, ou vous ne les avez étudiées qu'à travers les idées que vous avez sucées en même temps que le lait.

Le Poète.— Vous vous trompez. Mon père est un vieux républicain, et c'est parce que j'ai vu tout cela de très près que j'en suis devenu l'irréconciliable ennemi. Oui, la bêtise des uns et la folie des autres m'ont répugné. Et je suis revenu à la foi de nos aïeux, non en la raisonnant, car la foi ne doit point se discuter, mais par nécessité, pour reposer mon esprit endolori de ses voyages dans l'absurde et le contradictoire. Nous sommes très nombreux, dans la jeunesse studieuse, à penser ainsi. Pour moi, je ne puis me faire à l'idée d'une civilisation qui appauvrit et démoralise les masses à mesure qu'elle se développe, à une liberté politique qui entrave tout espoir de bien-être social, à une égalité de principe à laquelle tous les faits donnent chaque jour de cruels démentis, et à mille autres contradictions semblables. J'ai senti que je perdais pied, qu'en persévérant je m'associais à l'hypocrisie bourgeoise, que je devenais le complice des fauteurs du cataclysme prochain, et je me suis tourné vers le passé. Je me sens, depuis, dans une telle quiétude, que je me garderais bien de la troubler en discutant avec vous, n'était l'espoir que j'ai de vous y convertir.

Gabriel, (*à l'Intégral*).— Voici une conversion qui vous sera plus difficile que la mienne.

L'Intégral.— Vous êtes comme les enfants qui, pour se cacher à eux-mêmes leur frayeur, crient bien haut qu'ils n'ont pas peur. A vos propos, je reconnais que vous n'avez pas la foi... Non, vous n'avez pas la foi ... Vous ne vous êtes résigné à adopter le dogme catholique que par lassitude d'esprit et parce que, être social, vous vous affligiez du désordre actuel. Votre quiétude vous vient de ce que vous vous refusez à mettre en discussion les principes de l'ordre que vous voulez voir rétablir ; car vous les sentez si précaires qu'ils ne résisteraient pas à l'examen. Mais je ne veux pas discuter avec vous le principe catholique, qui pour vous n'est qu'un moyen. Parlez franchement et dites-moi ce qui vous répugne dans nos conclusions socialistes.

Le Poète.— Tout.

L'Intégral.— Mais encore ?

Le Poète.— Votre stupide égalité, d'abord.

L'Intégral.— O aristocrate, qui méconnaissez votre mission, car étant des meilleurs, des *aristoï*, vous avez une mission; ne voyez-vous donc pas que dans n'importe quelle forme sociale, l'humanité ne pourra jamais se passer d'aristocratie. Et qui vous dit que les socialistes conscients s'affligent de cette nécessité ? Qui vous dit, qu'au contraire, ils ne se réjouissent pas en se préparant à y satisfaire ? De ce que le peuple s'est débarrassé de son aristocratie militaire le jour où elle a cessé de le défendre, de ce qu'il travaille à en faire autant de son aristocratie industrielle confinée dans une pure fonction parasite à présent que la société a accompli son évolution industrielle, s'ensuit-il qu'une autre aristocratie ne doive pas surgir et prendre la tête des nations ? Et vous, qui êtes de ces élus de demain, comment n'avez-vous pas vu naître et grandir l'autorité de cette nouvelle aristocratie à côté de la puante et rapace horde financière ? Que dans une assemblée paraisse un poète, un savant, un artiste, ne sera-t-il pas, même pauvre, aussi considéré qu'un agent de change ? L'idéal serait qu'il le fût davantage, je le sais ; mais cela viendra... Oui, je sais, Placide, ce que tu vas me dire : Plus d'aristocratie, n'est-ce pas ? Allons donc ; c'est une niaiserie et un mensonge. Toi-même, n'es-tu pas un aristocrate ? Quand tu parles au club, n'es-tu pas écouté de préférence à tel ou tel inconnu? Mais si tu perds ton intelligence, ou si tu te laisses distancer par plus intelligent que toi, tu perdras ton influence, et tu devras reconnaître la nouvelle supériorité...Oui, je prévois l'objection.— Comment se recrutera cette aristocratie ? Quelle sera son autorité ? Vous, Poète, vous opinez pour une aristocratie héréditaire, ouvrant ses rangs aux hommes supérieurs à mesure qu'ils se produisent. Mais ce serait fermer la porte aux idées nouvelles et condamner l'aristocratie à une inévitable décadence. Vous craignez que la foule ne

choisisse pour conseillers ceux qui s'abaissent à elle au lieu de l'élever à eux. Moi aussi, je le crains; mais, dites-moi, où est la perfection ? Ce sera aux sages de redoubler d'efforts, de risquer tout pour éclairer le peuple, dût celui-ci ne leur en savoir aucun gré. Après tout, le peuple méconnaissant Condorcet me semble moins inepte et moins criminel que Louis XIV disgraciant Vauban : d'abord parce qu'on peut toujours s'approcher du peuple et travailler à le faire revenir de son erreur, ensuite parce qu'il est de bonne foi et qu'on peut l'éclairer pour peu qu'on y mette de la persévérance... Si vous voulez l'inégalité, ce n'est pas, j'en suis sûr, parceque vous souhaitez pour d'aucuns une somme de jouissances plus grande que pour d'autres ?

Le Poète.— Non, certes, mais pour que chacun soit à sa place et y accomplisse son devoir.

L'Intégral.— Eh ! que chacun s'y mette, à sa place, et que tous y mettent chacun!... Est-ce que les philosophes, hommes de cabinet, ambitionneront jamais de gouverner ? Un philosophe ne régit que les arrière-petits enfants de ses contemporains. Fût-il écouté sur l'heure, crois-tu, Placide, qu'il y aurait là de quoi porter ombrage aux égalitaires les plus stricts ? Est-ce qu'un artiste, un savant, voudrait prendre le pouvoir ? Restent les politiciens, engeance que je sacrifie d'autant plus volontiers que le premier acte du peuple devenu maître de ses destinées politiques et sociales, sera d'en détruire à jamais l'espèce par la suppression radicale de tout ce qui constitue aujourd'hui le gouvernement.

Placide.— Quoi ! plus de gouvernement !

L'Intégral.— Non, mais des administrations particulières à chacune des fonctions de l'activité sociale, dirigées et contrôlées par les intéressés... Mais ceci n'est pas l'œuvre de demain... Je ne parle que pour la période sociale organique et non pour l'inévitable et trop longue période de transition que nous aurons à traverser.

Le Poète.— Voilà la niaiserie que j'attendais. Pour paraître plus intelligent que les autres, vous n'y échappez pas. Vous croyez l'homme perfectible, et vous imaginez une humanité marchant de progrès en progrès.

L'Intégral.— Certes, je crois au progrès. Et j'y crois, non en dépit, mais à cause des apparences qui vous portent à le nier. Ce que vous prenez pour des symptômes de décomposition et de mort, je le prends, moi, pour les prodromes d'une prochaine transformation. Oui, tout pourrit, et cela vous écœure ; c'est pourtant de ce fumier qu'éclora la floraison sociale que je prévois. Mourir, nous, les races occidentales, qui avons conquis le globe ? allons donc !

Le Poète, (*désignant le garçon chinois qui sert à boire*).— Vous aussi, vous serez conquis, et par cela. Demandez à ce garçon ce qu'il fait ici.

Le Garçon.— La terre nous manque. En Amérique et en France, les ouvriers étaient devenus trop indociles. Nous les remplaçons à meilleur compte. Bientôt, nous serons ici aussi nombreux que vous.

Le Poète.— C'est la conquête par l'infiltration.

Le Bohème.— En attendant la conquête par les armes, puisque nous avons été assez bêtes pour leur chercher querelle sans avoir été assez forts pour les réduire.

L'Intégral.— Oui, et de notre civilisation, ils n'ont accepté que les moyens destructifs : Chez eux le canon, ici les bas salaires. (*Au garçon*). Comment vivez-vous ?

Le Garçon.— De peu.

Le Bohème.— Vous êtes laids et les femmes doivent vous fuir. Comment aimez-vous ?

Le Garçon.— Nous nous suffisons à nous-mêmes.

Tous.— Pouah !

Le Bohème.— Ça vaut mieux que de faire des enfants qu'on ne peut pas nourrir.

Le Poète.— Ou que de s'acoquiner à une femme dont la puérilité et les sots caprices vous enlèvent le meilleur de vous-même. Ah ! si l'humanité pouvait se passer de femmes, je serais capable de croire au progrès. Si, du moins, on savait les reléguer à leur rang. Mais là, comme ailleurs, le désordre est au comble.

L'Intégral.— Qu'appelez-vous le désordre ?

Le Poète.— Ah ! oui. c'est vrai ; en votre qualité d'émancipateur, vous vous croyez tenu d'émanciper les femmes... Si cela leur réussit comme aux hommes, vous aurez fait de la belle besogne.

L'Intégral.— Encore une fois, je vous prends en flagrant délit de méconnaissance des lois du développement social. La femme libre, pour vous, est une pédante ou une catin, comme, pour les dévots contemporains de la Maintenon, tout libre-penseur était qualifié libertin... Et puis, alors même qu'il en serait ainsi, peut-on reconstruire les foyers qu'un nouvel ordre social a dispersés ? Car l'émancipation de la femme vient de la révolution économique de ce siècle ; voilà ce que vous n'avez pas su voir. Jetée dans l'industrie et le commerce, la femme a troqué la servitude familiale contre la servitude économique, et elle fait durement l'apprentissage de sa liberté.

Le Poète.— Oui, et comme de source découlent le libertinage, la promiscuité, le concubinage, toutes les formes du vice sexuel, auquel la femme s'adonne avec une avidité de bête ou une curiosité d'enfant, car elle est l'un et l'autre... Mais, patience, le mal porte en soi son châtiment, et il ne peut arriver rien de bon, tant au point de vue individuel qu'au point de vue social, en dehors des unions légitimes.

Le Bohème.— C'est stupide... Ainsi, moi, j'ai quitté hier ma maîtresse, et j'ai bien fait, puisque je ne l'aimais plus... J'en reprends une autre demain. Je ferai donc mal ?

Une femme, (*entrant*).— Tu ne feras pas cela. Tu ne me quitteras pas ainsi après deux ans de vie commune. Je t'en supplie. Reviens à moi.

Le Bohème.— Va t'en, tu m'ennuies, je ne t'aime plus.

La femme.— Et moi, je ne puis vivre sans toi. Si tu n'es pas à moi, tu ne seras pas à une autre. *Elle tue son amant. — Tous s'empressent.*

Le Poète.— Voilà les folles que tu veux déchaîner.

L'Intégral.— Oui, voilà les malades que je veux guérir.

Placide, (*haussant les épaules*). — Sûrement, elle sera acquittée par le jury. Nos bourgeois sont tellement infectés de mercantilisme, qu'ils condamnent celui qui vole un pain et absolvent celui qui tue un homme.

SCÈNE VIII

Devant la Chambre des députés. Des députés se promènent dans la cour et sur la terrasse. Plusieurs milliers d'ouvriers entourent le Palais. Des groupes se forment devant la grille fermée.

Députés, l'Intégral, un crieur de journaux, un huissier, un manifestant, un délégué.

Un député, (*contre la grille*).— Venez donc voir, mon cher collègue, le défilé des sans-travail. Leurs haillons sont sinistres.

La foule.— A mort les affameurs ! Du pain !

Autre député, (*se reculant*).— Leurs propos sont encore plus effrayants que leur aspect. Comment cela finira-t-il ?

L'Intégral, (*devant la grille*).— Très mal, sans doute, et par votre faute.

Le député.— Bon je vous reconnais bien là, et je n'en attendais pas moins de vous. Comment, avec votre intelligence, n'avez-vous pas encore compris que le gouvernement n'est pour rien dans les crises économiques, et qu'il n'en est pas plus l'auteur responsable qu'il n'est en son pouvoir de les faire cesser?

L'Intégral.— Ceux d'entre nous que nous avions envoyés siéger parmi vous, ont indiqué plusieurs moyens, non de détruire les crises, mais d'en atténuer les effets désastreux ; vous ne les avez pas écoutés, et leur projet repose dans le sein de quelque commission où l'on dort à la journée. Les travaux publics de réserve, par exemple, pouvaient assurer aux travailleurs une occupation pour tout le temps que l'industrie privée cessait de les employer. Donc, sans bouleverser les rapports sociaux, chose que nous ne vous avons jamais demandée, et que d'ailleurs nous n'aurions pas eu la naïveté

d'attendre de vous, vous pouviez pallier l'épouvantable misère actuelle, et vous ne l'avez pas fait. Que tout le mal qui en sortira retombe sur vous.

Voix dans la foule.— Nous voulons parler aux députés, leur exposer notre triste sort. Sûrement, ils ne savent jusqu'à quel point nous sommes malheureux. Mais, ils sont là, ils nous recevront, ils nous écouteront, et nous serons sauvés.

Autres voix.— Autant parler à des murailles. Les députés n'ont rien à vous dire. Nous ne sommes venus ici que pour faire constater publiquement leur impuissance et leur mauvais vouloir, afin que le peuple ne compte plus que sur lui-même.

Un député.— Nous pourrions cependant recevoir leurs délégués, les amuser avec des paroles. Cela ne nous engage à rien, et nous éviterons ainsi une émeute.

Autre député.— Au contraire, poussons-les à l'émeute. Tous leurs chefs sont là ; c'est le moment, ou jamais, d'en finir avec les socialistes.

Le député.— Mauvais moyen, et trop grosse partie à jouer. D'ailleurs, l'effusion du sang nous serait plus nuisible qu'à eux.

Autre député.— Mais qu'ont-ils donc, ces Parisiens ? Ils ne sont jamais tranquilles. Race détestable !... Croient-ils donc être toute la France à eux seuls? En terrorisant l'Assemblée, ils violent les droits du reste de la nation. Mon avis est qu'on en finisse avec ces perturbateurs. La province est pour nous, profitons-en.

Un crieur de journaux.— « Une révolte d'ouvriers à Lyon ! Un directeur d'usine pendu ! » « Agitation ouvrière dans le Midi ! »

L'Intégral, (*au député*).— Est-ce avec ces provinciaux-là que vous materez Paris, imbéciles dont le troupeau parlementaire est tellement isolé de ce qui vit réellement, que vous ne comprenez pas que Paris est composé de ce que la province lui a envoyé de meilleur et de plus actif ? Et ces mouvements provinciaux, que sont-ils ? des reflux de l'agitation parisienne. Et la preuve, c'est que, jadis, les ouvriers de province, aussi opprimés, parfois plus qu'aujourd'hui, ne se révoltaient pas. L'esprit parisien a passé par là. Vous n'avez plus qu'une ressource, celle de la noblesse expirante du siècle dernier : Appeler l'étranger et perdre votre patrie pour sauver vos richesses.

Un député.— Certes, nous le ferions, plutôt que de subir votre infâme joug égalitaire.

L'Intégral.— J'ai toujours observé que c'était précisément les inutiles et les moins productifs qui s'élevaient avec le plus de force contre l'égalité. Ils indiquent par là tout ce qu'ils auraient à perdre... et ce que le peuple qui travaille aurait à gagner.

Un remous de foule pousse l'Intégral contre la grille.

CRIS.— Qu'on laisse entrer nos délégués ou nous brisons les grilles !

UN HUISSIER (*accourt effaré*).— Les questeurs ont donné l'ordre de laisser entrer les délégués. (*Il ouvre à demi les grilles, quelques délégués passent et entrent dans le Palais*).

UN MANIFESTANT.— Nous sommes volés. Les députés vont berner nos délégués. On va leur promettre des emplois et ils se retourneront contre nous. Quand on vient ici, on n'y devrait venir qu'armé, et pour en finir.

UN DÉPUTÉ, (*à l'Intégral*).— Comment, vous, un homme d'étude et de théorie, vous trouvez-vous dans une semblable bagarre ? Voyez les hommes qui vous entourent et combien ils diffèrent d'attitude, d'éducation, de pensées, avec vous. Vous savez de plus que ces manifestations peuvent être des plus dangereuses.

L'INTÉGRAL.— Je le sais, et je ne suis pas de ceux qui y ont poussé le peuple. Mais du moment qu'il y est venu et qu'il peut y avoir du danger, mon devoir est d'être là.

LE DÉPUTÉ.— Pourquoi cela ? On n'est responsable que de ce que l'on approuve.

L'INTÉGRAL.— Quand on appartient à une cause, on est responsable de tous ses adhérents. Avant que la foule se décide à commettre une faute, il faut l'avertir et lui montrer le danger. Passe-t-elle outre, il faut être à son poste et faire son devoir.

Les délégués sortent, la tête basse. On les entoure, on les presse de questions.

UN DÉLÉGUÉ.— Amis,ne comptons plus que sur nous-mêmes. Ces gens sont nos ennemis-nés. Ils ne nous ont donné que des paroles.

Une épouvantable rumeur s'élève de la foule. Des pierres pleuvent sur la façade, une poussée fait osciller la grille. Les députés s'enfuient. Des soldats sortent du Palais au pas de charge. Les trois sommations de leur chef se perdent dans le bruit. La grille est brisée. Feu de peloton. Les soldats débordés ne peuvent plus faire usage de leurs armes. La foule passe et s'engloutit dans le Palais. Des troupes viennent par les quais, cernent les envahisseurs, qui luttent pied à pied et jusqu'au dernier.

L'INTÉGRAL, (*seul*).— Qui sait !... Les agités avaient peut-être raison... Il y a des combats, où l'on est vaincu d'avance, qui n'en sont pas moins nécessaires pour préparer les victoires futures.

Fin du deuxième acte.

(*A suivre*)

EUGÈNE FOURNIÈRE.

———:o:———

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

I

Le renouvellement du privilège de la Banque de France est depuis quelque temps à l'ordre du jour des préoccupations économiques.

D'abord circonscrite dans des réunions et publications spéciales, Chambres de commerce, journaux financiers, etc., où elle ne faisait pas grand bruit, la question du renouvellement a franchi l'étroite enceinte des milieux particulièrement consacrés à l'étude de sa solution, pour entrer au Parlement, d'où elle s'est répandue ensuite dans le gros du public par la voie de la presse politique.

A quelles conditions renouvellera-t-on le privilège de la Banque de France ? Quelles réformes convient-il d'apporter dans le fonctionnement de cet établissement de crédit ? Autant de points d'interrogation qui ont provoqué des réponses bien diverses. Car si tout le monde est d'accord pour réformer, on ne s'accorde plus, dès qu'il s'agit de préciser les réformes. Alors, *tot capita, tot census*. Commerçants, financiers, industriels, propriétaires terriens, chaque saint prêche pour sa paroisse ; chacun s'efforce de confondre les intérêts généraux avec les siens propres ; tous se disent lésés et formulent des desiderata en conséquence.

Il est d'autant plus difficile de saisir les opinions contradictoires émises de part et d'autre, la nature et la portée de ces desiderata, qu'on ne sait pas trop quel degré de sincérité présentent les critiques et les récriminations.

On peut, à bon droit, suspecter le désintéressement, en matière de monopole financier ; surtout lorsqu'il s'agit d'un établissement comme la Banque de France. Dans les polémiques et les projets de modifications de ce genre, ce qu'on lit ou ce qu'on voit ne sert le plus souvent qu'à masquer ce qu'on ne voit pas : les inspirations dissimulées, les manœuvres habiles qui lancent le public sur des fausses pistes... Sans doute, en cette question comme en beaucoup d'autres, il y a plus de dupes que de complices, et nous

ne voulons suspecter personne Mais n'est-il pas étrange que toutes les critiques auxquelles donne lieu à cette heure le fonctionnement de notre Banque nationale, toutes, acerbes ou réservées, modérées ou virulentes,aboutissent à cette même conclusion: renouvellement du privilège, maintien du monopole ?

Chacun énumère à sa façon les avantages que l'État doit se réserver ; les intérêts industriels, commerciaux qu'il doit sauvegarder lorsqu'on révisera la charte institutive de cet établissement : d'un commun accord, tout le monde admet qu'il convient de maintenir à une compagnie financière la concession que Napoléon, encore Bonaparte, octroya en 1800 à la société actuelle !

La proposition Sans-Leroy, qui fit un peu de bruit le mois dernier, malgré la sévérité des termes dans lesquels elle critique « la situation trop indépendante, presque dominatrice » de la Banque vis-à-vis de l'État, ne conclut pas autrement. « Une Commission de « 33 membres, dit-elle, nommés dans les bureaux, sera chargée « d'étudier et d'établir, d'accord avec le gouvernement, les clauses « et conditions auxquelles le privilège d'émettre des billets à vue et « au porteur sera continué à la Banque de France ou conféré à « un nouveau concessionnaire. » — Si cette résolution eut été votée ; si une commission eut été instituée, ayant à étudier, dans les étroites limites ci-dessus,l'organisation de la Banque de France, la question de fond était tranchée du coup, le principe du monopole admis sans conteste !

Au cours de la séance où l'urgence de cette proposition fut discutée,un seul député émit la timide observation que M. Sans-Leroy préjugeait la solution de principe. L'honorable auteur du projet de commission précité en lisait le texte à la tribune. A ce passage où il est dit que « le privilège sera continué ou confié à de nouveaux concessionnaires », M. Gaulier, député de Paris, interrompit : « Ou à personne, car on peut admettre la liberté des Banques et vous écartez *a priori* cette solution. » Le *Journal Officiel* constate que des *exclamations diverses* accueillirent l'interruption de M. Gaulier.

C'est la seule note discordante qu'on relève dans le concert unanime de tous ceux qui, dans la Presse ou à la Chambre, se sont occupés de la Banque de France.

Pourtant,comme le disait très bien M. Gaulier, le renouvellement du privilège n'est pas la seule solution que comporte le problème. Parmi les économistes, il y a un parti nombreux qui préconise la liberté absolue des Banques. Faut-il citer les maîtres en la matière: Molinari, Coquelin,Courcelle-Seneuil, etc. ? Mais ce n'est pas tout : il est une troisième solution à laquelle personne n'a songé, pas plus à gauche qu'au centre ; une solution,qui depuis cinquante ans

est la cible des coups des économistes — c'est la solution socialiste, consistant à laisser tout bonnement expirer le privilège ; l'État reprenant à la suite de la société actuelle le monopole d'émettre des billets à vue et au porteur. On a le droit d'être surpris que parmi les vingt députés socialistes que compte la Chambre, pas un n'ait cru devoir rappeler l'impérieuse nécessité qu'il y a à reprendre le service public de la Banque monopolisé. Cependant, le programme qu'ils ont signé et que la *Revue* a publié, spécifie nettement la « transformation des monopoles en services publics. » Ces députés ont fait pis : ils ont voté l'urgence de la proposition Sans-Leroy ! Heureusement, M. Tirard prétendant que l'institution de la Commission demandée porterait atteinte aux prérogatives du gouvernement, a repoussé l'urgence : sans quoi, de par le vote de la Chambre, y compris les voix de vingt socialistes, une fois de plus, le monopole du crédit national abandonné à une oligarchie financière avait gain de cause !

Au reste, la même contradiction, s'est produite à propos d'une résolution également détestable, qui faillit être adoptée grâce au concours des groupes avancés de la Chambre : je veux parler du projet Dreyfus, tendant à remplacer les trésoriers payeurs généraux par la Banque de France.

Il y a deux ans, quand on signala ce projet de transformation d'une partie de nos services financiers, nous exprimâmes l'opinion, dans cette *Revue* et à la *Société Républicaine d'Économie sociale*, que c'était là une proposition dangereuse, de nature, en étendant encore les attributions de la Banque, à fortifier son privilège. L'adhésion à cette investiture nouvelle de nombreux publicistes financiers qui ne sont rien moins que les adversaires de ce monopole, dit assez que la Banque de France ne demande pas mieux que de voir s'étendre ses services. A la Commission du budget, malgré l'économie pouvant résulter de la combinaison très simple proposée par M. Dreyfus, celle-ci fut repoussée pour ce motif péremptoire : qu'on fortifierait un privilège qui n'était déjà que trop puissant. C'était fort bien dit et sagement agi. A l'extrême-gauche, on vota en masse pour la proposition Dreyfus et les députés socialistes, en cette circonstance, firent plutôt de la politique anti-ministérielle que de la bonne politique sociale, en votant le remplacement des payeurs généraux par les agents de la Banque de France.

Ces votes, aussi inattendus que contradictoires, ces projets anodins de révision du pacte de concession, montrent assez quelle anarchie règne dans les esprits à ce sujet et combien la Banque de France a beau jeu contre ceux de ses timides adversaires dont les projets de réforme sont sincères. Ces derniers, en effet, ne songent même pas à lui contester la légitimité de son monopole ! Aussi, les traite-t-elle

par dessus la jambe. Jamais, à aucune autre époque, même en 1848, elle n'eut osé faire écrire par ses Leroy-Beaulieu du temps ce qu'elle fait écrire aux Leroy-Beaulieu d'aujourd'hui. Il faut voir, dans l'*Économiste français* des 11 et 18 février, sur quel ton elle parle aux députés. « Ils s'imaginent, » dit-elle par la plume du rédacteur en chef de cet organe des monopoles financiers, « qu'ils « n'ont qu'à imposer un programme à la Banque de France qui ne « pourra pas le leur refuser ; tandis que, n'en déplaise à l'amour « propre de nos députés, la Banque de France est dans une position « formidablement forte... ils seraient fous de prétendre la braver, « la traiter en subalterne et de se considérer comme les maîtres de « la situation. » Et Sancho-Beaulieu accable les ennemis, hélas ! si réservés de la Banque ; il énumère pompeusement les ressources dont elle dispose, les coups terribles qu'elle ne manquerait pas de porter au crédit public. « Nos députés, conclut-il, feront bien de ne « pas s'imaginer que la Banque de France est à leur discrétion ; « il est insensé de croire qu'on peut, sans une crise terrible et pro- « longée, retirer à cet etablissement l'émission des billets... » Pauvres députés! Ils y pensent bien.... Les rodomontades de l'*Économiste français* se trompent d'adresse.

Mais M. Leroy-Beaulieu ne l'ignore pas, et c'est intentionnellement qu'il morigène les législateurs. Il sait bien que les barons de la Banque, trop grands seigneurs pour donner de leur personne dans la lice, l'ont envoyé pourfendre des moulins à vent. D'où ces arrogantes objurgations, cette énumération des forces financières dont dispose le monopole, et la menace des méfaits de toute nature que ses grands actionnaires sont prêts à commettre. Il les dit, et ils sont, en effet, capables de tout. Mais il sait très bien aussi que tout l'arsenal des mitrailleuses banquières qu'il braque sur de pauvres adversaires dont il connait mieux que nous les intentions inoffensives, tous ces engins meurtriers de crédit, efficaces contre la société qui voudrait se poser en héritière du monopole de la Banque actuelle, sont impuissants contre la solution naturelle et logique du problème du crédit public — c'est-à-dire contre l'État reprenant purement et simplement le monopole par lui concédé. Ses enfilades de chiffres et ses menaces lui donnent partie belle contre les timides réformateurs à la Sans-Leroy, dont la Banque de France n'a pas dû voir d'un trop mauvais œil le projet d'une Commission d'enquête, renfermée dans les limites étroites du monopole et du renouvellement reconnus en principe. Si, au lieu de cela, il s'agissait de la reprise du privilège par l'État, ces gens-là baisseraient le ton. Ceci est si vrai, que M. Leroy-Beaulieu n'a même pas considéré un seul instant cette éventualité !

La solution socialiste de la Banque de France, c'est-à-dire la

reprise du monopole par l'État, sa transformation en service public, est la seule, en effet, qui soit conforme à la nécessité des choses, partant à l'abri des tentatives criminelles, toujours possibles, des condottieri financiers qu'on a eu le tort de laisser s'établir dans cette forteresse du crédit public.

Dans les pages qui vont suivre, je voudrais, par une analyse sommaire des éléments économiques qui composent la question, montrer comment la Banque de France, Banque d'État, est l'aboutissant naturel de l'évolution économique. Je n'aurais garde de prétendre traiter à fond un sujet si complexe en quelques pages ; tout mon désir est simplement de dégager quelques principes généraux, et d'inviter par là le public socialiste à ne pas se désintéresser de cette question, une des plus importantes qui entrent dans le cadre des possibilités socialistes contemporaines.

II

La Banque de France fut instituée par la loi du 24 germinal, an XI, comme établissement de crédit privilégié. Le privilège consistait dans la faculté exclusive de pouvoir émettre des *billets à vue et au porteur*, en outre des opérations de banque ordinaires qu'elle pouvait effectuer, sous certaines conditions et dans certaines limites stipulées d'ailleurs pour prévenir tout accident ou mécompte préjudiciable au nouvel établissement.

La Banque de France est donc une institution de crédit, de formation gouvernementale, ayant le privilège d'émettre exclusivement un billet de banque spécial, une monnaie fiduciaire déterminée, devenue monnaie courante.

Pour bien comprendre la nature de ce privilège, il faut déterminer d'abord la nature du crédit et de la monnaie fiduciaire ; montrer quelle place ils occupent dans l'évolution économique, leur origine et leur tendance, après quoi nous pourrons, *a posteriori*, déduire exactement dans quelles conditions un établissement national de crédit peut et doit fonctionner.

I. Le crédit est une forme supérieure de l'échange. Créditer c'est échanger, a dit Proudhon dans sa *Banque du Peuple*.

La monnaie fiduciaire est un instrument supérieur, un médium d'échange perfectionné.

Pour bien comprendre la direction évolutive du crédit et de la monnaie spéciale qui lui sert, pour ainsi dire, de support, il faut jeter un coup-d'œil rapide sur l'évolution de l'échange.

A l'origine des sociétés, la production n'ayant pas d'autre stimulant que les besoins immédiats ressentis, elle s'effectuait directement, par individu — famille ou tribu — chacun produisant les objets nécessaires à sa consommation. Dans cet état primitif, la production

était très bornée. Pour qu'elle pût s'étendre et se multiplier, deux conditions étaient indispensables à réaliser : Il fallait que chacun s'appliquât au genre de production qui lui était le plus facile, de façon à produire davantage ; mais aussi, produisant en plus grande abondance que ne réclamaient ses besoins un objet déterminé, il devait pouvoir en échanger le superflu contre les produits qu'il n'avait pas fabriqués et dont il avait besoin. — En d'autres termes, l'échange et la division du travail apparaissent à l'aube de notre histoire comme les deux facteurs primordiaux du progrès économique, sans lesquels l'humanité serait restée rivée à la vie végétative des peuples primitifs qui n'ont pas encore franchi ce stade de production individuelle embryonnaire.

Sans échange, point de division du travail possible : la production reste informe, rudimentaire.

Avec l'échange et la division du travail, au contraire, la production s'intensifie ; les produits circulent, à l'abri de la détérioration rapide qui détruisait avant, tout superflu individuel ; les besoins s'étendent, la somme des forces productives s'accroît démesurément et se multiplie, à mesure que l'échange lui-même se perfectionne.

Comment s'est perfectionné l'échange, par quels stades successifs est-il passé, avant d'atteindre au degré de complexité que nous lui voyons de nos jours ?

Le premier mode primitif de l'échange fut bien grossier. C'était le *troc*, système incommode, difficile, dont la pratique présenterait de nos jours des difficultés inouïes, sinon insurmontables. Cette vérité économique, aujourd'hui courante et saisie de quiconque fait un peu d'analyse : les produits s'échangent contre les produits, se pratiquait jadis rigoureusement. On échangeait un bœuf contre la quantité de blé jugée équivalente dont on avait besoin. Qu'on s'imagine, ce que serait un tel système dans notre état présent ; ce qu'il en coûterait pour aboucher ainsi des produits divers, mettre les marchandises en présence sans intermédiaire ; le vendeur d'un mouton qui aurait besoin d'une mesure de grains, en contact avec le marchand de grain ayant justement besoin d'un mouton et voulant se défaire d'une mesure de grains exactement équivalente à la valeur de ce mouton.

Ainsi pratiqué, l'échange fut resté informe et la division du travail stationnaire, si l'on n'eut découvert un intermédiaire qui permit d'aboucher, d'évaluer et d'acheter n'importe quelle valeur : je veux parler de la monnaie.

La monnaie est une marchandise qui sert de terme de comparaison entre toutes les marchandises ; elle les évalue, permet de fixer leurs prix respectifs et comme elle les achète toutes, elle ouvre à l'échange un essor indéfini. Grâce à elle, la division du travail s'accentuera ;

chacun se consacrera à une occupation de plus en plus spécialisée et partant plus productive, assuré qu'il sera de pouvoir échanger son produit contre la marchandise générale avec laquelle il pourra se procurer toutes les autres.

Car la monnaie n'est pas qu'un signe conventionnel de valeur ; elle est une valeur, une marchandise proprement dite, choisie comme « commun dénominateur » de toutes les autres, selon l'expression de Stanley Jevons. Elle a une valeur propre, intrinsèque, déterminée par ce qui est la source de toute valeur : le coût de sa production, la quantité de travail incorporée dans sa fabrication.

Suivons, maintenant, dans l'évolution de la monnaie,le deuxième stade d'évolution de l'échange.

II. L'histoire économique des peuples et même des civilisations diverses nous montre l'évolution de la monnaie partout la même,de sorte que les phases qu'elle traverse sont bien la marche progressive d'une évolution naturelle.

Au début, chaque peuple emploie comme marchandise étalon le produit qu'il a sous la main ; celui dont il possède la notion la plus précise : ici les bœufs ; là des moutons ; ailleurs le blé,l'orge, le thé.

Mais comme la valeur propre de ces produits est variable ; leur production soumise à des perturbations incessantes causées par les variations de récolte, de température ; qu'ils se détériorent rapidement—les animaux vieillissent,meurent,les grains se dessèchent— ; qu'ils ne sont pas identiques, deux bœufs ne se ressemblent pas, ni deux grains de blé d'espèce et de famille différentes ; on substitua les métaux aux produits végétaux et animaux. Dès lors,on eut une marchandise étalon plus fixe, partout identique, car une livre de fer ou de cuivre est identique à une livre du même métal,divisible à l'infini, point important qu'on ne pouvait obtenir au moins avec le bétail.

Ce n'est pas tout : la quantité des produits croissant avec la facilité des échanges, on dut perfectionner encore cette monnaie déjà si supérieure à la première. Les premiers métaux étaient lourds encombrants. Suffisants dans les premiers temps où les échanges étaient très restreints, avec la multiplicité de ces derniers, ils deviennent des véhicules incommodes et trop lents pour « voiturer les valeurs » dont le chiffre s'est accru. Alors, un progrès nouveau s'effectue dans la circulation monétaire. On adopte graduellement des métaux renfermant dans un poids et un volume moindres une quantité plus grande de valeur. C'est ainsi que le cuivre se substitue au fer ; l'argent au cuivre et finalement, de nos jours, l'or, métal plus précieux que l'argent, tend à supplanter définitivement celui-ci dans la fonction de marchandise étalon.

Dans cette évolution de la monnaie métallique, sommairement résumée ici, deux faits sont à relever :

L'un, d'ordre social, c'est que : bien que la monnaie-marchandise ait une valeur propre, intrinsèque, l'autorité sociale l'a de plus en plus strictement réglementée. Avec le progrès économique et politique, en effet, la circulation monétaire de chaque peuple s'est unifiée. Le monnayage, d'abord grossier, incertain, souvent frauduleux, s'est perfectionné. Le droit de battre monnaie, jadis dispersé, exercé un peu partout, s'est concentré ; les diversités d'empreintes, de systèmes divisionnaires, ont fait place à un petit nombre d'empreintes parfaitement définies. Tandis que chez les peuples primitifs, la circulation monétaire est disparate, encombrée de pièces de toutes les effigies,— comme cela se voit encore de nos jours chez les Arabes, où un écu vaut toujours un dourou, disent-ils — chez les peuples plus avancés, seule, la monnaie portant l'empreinte déterminée par la loi a cours. En un mot, le monnayage et la régularisation du marché monétaire, sont devenus un attribut de la souveraineté nationale.

Le second fait à observer, d'ordre exclusivement économique, celui-là, c'est la décroissance du poids et du volume monétaires, à mesure que les transactions s'accroissent. A Sparte, il fallait un chariot traîné par deux bœufs pour déplacer quelques centaines de francs. De nos jours, on peut facilement emporter des milliers de francs en monnaie métallique dans son gousset.

Et on ne s'est pas arrêté là.

Jusqu'ici, nous avons considéré la monnaie comme instrument matériel d'échange, marchandise-équivalent donnée par l'acheteur dans les transactions au comptant. Mais de bonne heure, et sans qu'on puisse préciser chez aucun peuple l'époque approximative à laquelle le nouveau mode d'échange que nous allons analyser s'établit, quand pour un motif ou pour un autre, un acheteur ne disposait pas sur le champ de la quantité de monnaie nécessaire à son achat, le contrat — écrit ou testimonial, dut intervenir entre les deux échangistes. L'acheteur donnait au vendeur, en gage de la marchandise reçue, une créance aux termes de laquelle il se déclarait débiteur et s'engageait à payer la somme de .. à une échéance dite.

Dans cette transaction, la monnaie métallique joue au moment du contrat le rôle d'équivalent purement imaginaire. Plus tard, le débiteur devra fournir cet équivalent réel ; à l'instant où la transaction a lieu, la monnaie spécifiée dans le contrat est un simple terme d'évaluation.

Immense pas en avant fait de part et d'autre ; car un nouvel agent de circulation vient d'être introduit dans la vie économique.

La monnaie fiduciaire est créée — et avec elle, l'échange va entrer dans un stade nouveau de développement.

III. Avant d'aller plus loin, qu'on saisisse bien la différence essentielle qui distingue les deux monnaies.

Comme son nom l'indique, la dernière est basée sur la *confiance* réciproque des deux parties contractantes. Mais d'où provient cette confiance des deux échangistes ? De la confiance dans le recours social que chacun d'eux est assuré de trouver dans la collectivité, pour exiger l'exécution du contrat intervenu. La monnaie fiduciaire ne peut naître et se répandre que dans un état de civilisation relativement avancé, dans une société où la sécurité des échanges est garantie. Sans doute, la monnaie-marchandise (métal ou autre) doit une part de valeur *attributive*, selon le mot très juste de M. Gide, au signe monétaire proprement dit ; au choix fait, par la collectivité, de cette marchandise, comme étalon de toutes les autres. Mais ce choix n'est pas arbitraire. Il a été dicté par les qualités propres que possède la marchandise-étalon. De sorte que la sécurité de l'échange est matériellement garantie par l'équivalence effective, non fiduciaire, de l'intermédiaire. Et de fait, chez les peuples primitifs, toutes les monnaies s'échangent couramment, malgré leur diversité et leur imperfection. Les vendeurs s'assurent seulement du titre et du poids qui ne sont pas toujours réguliers. La monnaie fiduciaire, au contraire, est un signe de valeur purement fictif, imaginaire. — Oui, disent les économistes, mais ce signe est la représentation d'une monnaie effective qui est toujours au bout de l'échange. En effet, mais à une condition, toutefois : c'est que juges et gendarmes — c'est-à-dire la collectivité, garantissent la réalisation effective du signe monétaire. La monnaie fiduciaire tire donc sa valeur de la garantie sociale.

Donc, la monnaie-marchandise (de nos jours la monnaie métallique) est une monnaie naturelle. — La monnaie fiduciaire est une monnaie sociale.

Ces principes posés, et les lecteurs comprennent sans doute de quelle importance est la distinction que nous venons de faire, résumons rapidement les immenses avantages que l'échange va retirer de ce nouveau médium de circulation.

Si l'acheteur d'une marchandise, avons-nous dit plus haut, pour une raison ou pour une autre, n'a pas sous la main la quantité de monnaie suffisante pour solder son achat, il se constitue par contrat débiteur du vendeur, qui, en vertu des clauses insérées dans sa créance placée sous la garantie sociale, emboursera plus tard l'équivalent monnaie de sa marchandise vendue. Mais que demain ce vendeur ait besoin d'acheter à son débiteur une marchandise, la même opération en sens inverse s'effectuera, et les deux échangistes

se trouvent nantis d'une créance réciproque de l'un sur l'autre. La créance de celui-ci annulera la créance de celui-là et les deux échangistes seront libérés. — Mais deux échanges se seront effectués sans secours de la monnaie, directement, de marchandise à marchandise, l'équivalent monétaire n'ayant servi que de terme d'évaluation purement abstrait — théorique, si je puis ainsi dire.

Multipliez ce cas, c'est-à-dire le nombre des é changistes opérant de la sorte, sans intermédiaire monétaire, les progrès de la monnaie fiduciaire tendront à restreindre le rôle onéreux de la monnaie métallique. Celle-ci, en effet, à cause précisément de la valeur intrinsèque que lui assurent ses qualités propres et son coût de fabrication, est onéreuse à l'échange. Le jour où son rôle diminue, le métal employé à son objet peut recevoir des destinations diverses qui font autant d'économies de sa suppression. Premier avantage.

Ensuite, la monnaie fiduciaire réunit les qualités idéales qu'on s'est efforcé de réaliser par le progrès de la monnaie métallique : poids et volume sont insignifiants, le même carré de papier pouvant être un signe de 10.000 francs comme de vingt sous. De là des économies nombreuses, frais de transport, etc, — en un mot une accélération considérable dans la circulation.

La monnaie fiduciaire est donc une monnaie sociale qui tend à supprimer la monnaie marchandise à laquelle elle est supérieure.

Voyons maintenant comment elle s'est développée.

IV. Par un phénomène fréquent dans l'évolution sociale, l'usage de la monnaie fiduciaire paraît être un retour à une forme d'échange inférieure ; la monnaie fiduciaire reconstitue le troc — mais le troc compliqué, où l'équivalence de deux valeurs, qui constitue le troc pur et simple, est obtenu par le contact de valeurs multiples, abouchées ensemble.

Exemple :

A. prend créance d'une valeur de 10 fr. sur B., auquel il a vendu un produit ; mais dans le même temps, il s'est constitué débiteur de C. pour une somme équivalente. Que C. doive acheter à B. pour 10 francs. il lui donnera la créance de A. La créance de A. sera acceptée en paiement par B., qui deviendra,de la sorte, créditeur et débiteur de A.tout-à-la fois — c'est-à-dire qu'il se libérera.A.,d'autre part.est libéré vis à vis de C.,la créance que ce dernier avait sur lui ayant été passée à B., qui la représente à A.en échange de celle de même valeur que A. avait sur B. En sorte que les trois opérations sont un simple troc de marchandises.

Mais ces échanges opérés ainsi seraient bien difficiles, si leur multiplication même n'avait donné naissance à une industrie qui consiste à aboucher les marchandises en abouchant les créances.Je veux parler de la création des Banques.

Les Banques sont des ateliers de monnaie fiduciaire. Elles tendent à centraliser la circulation, qu'elles alimentent de papier-monnaie — ou de monnaie de papier, puisque les économistes font, bien à tort, selon nous, une distinction théorique entre les deux termes.

Supposez, dans l'exemple plus haut, tous les échangistes en relations d'affaires avec un banquier X., chez lequel ils ont un compte courant ouvert. A chaque opération, le vendeur remettra à l'acheteur une traite sur X. ; et celui-ci balancera les comptes divers, une fois prélevée sa commission sur chaque papier qu'il encaissera ou remboursera.

Dans ces conditions, l'échange effectué sans monnaie, entre parties dont les ventes et achats se balancent réciproquement, devient des plus simples.

L'échange se facilite encore par le mécanisme des relations établies entre banques diverses. Si, en effet, on applique la combinaison plus haut supposée à des banquiers ; que l'exemple cité repose, non plus sur des créances directement souscrites par les acheteurs de produits, mais par des banquiers faisant commerce de cette monnaie fiduciaire dont nous venons d'analyser les origines et l'application — les échanges sans médium métallique se multiplieront à l'infini.

C'est ce qui est arrivé de nos jours. La monnaie métallique tend à n'être de plus en plus qu'une simple monnaie d'appoint, et le développement économique des peuples contemporains, au contraire de celui des peuples anciens ou parvenus à un degré moindre de développement social, ne se mesure plus à la quantité de monnaie métallique en circulation. Bien mieux : ce développement tend à se mesurer en raison inverse de la circulation monétaire métallique : c'est ainsi qu'en Angleterre, la quantité de monnaie métallique en circulation est la moitié de celle qui existe en France. Et cependant, le commerce français est loin d'avoir l'extension du commerce anglais.

Le progrès réalisé par les banques, que nous venons de définir un atelier de monnaie *fiduciaire* — ou de *crédit*, les deux termes soulignés sont synonymes, — en activant la circulation et multipliant les échanges, ont du même coup, par là, stimulé la production. Et sous ce rapport, elles ont été un agent de progrès économique considérable, quoique, ainsi que nous allons le voir, elles soient devenues aujourd'hui, par leur extension même, un agent de dissolution industrielle.

Dans l'organisation du travail issue du progrès de l'échange, le travail parcellaire et par masses a succédé au travail individuel isolé de jadis. La nouvelle forme nécessite le concours de grands capitaux pour mettre en œuvre des instruments puissants. Ces capi-

taux, les banques les draînent pour les transporter là où ils sont utiles ; là où ils peuvent mettre en mouvement les formidables agents de production modernes. C'est grâce à la circulation de la monnaie fiduciaire, que ces capitaux sont déplacés, « voiturés », selon l'énergique expression de A. Smith ; qu'on a pu agencer ces ateliers gigantesques où la division du travail a atteint le degré de perfection et de rendement que nous lui voyons.

Sans doute, ces progrès se sont effectués au prix de bouleversements et de catastrophes sans nom ; des capitaux que draînaient les commerçants de monnaie fiduciaire, seuls, les gros étaient en sécurité — et encore ! Les petits ont été fatalement absorbés,dissous au cours de l'opération à laquelle ils contribuaient. Mais dans l'état de choses économique où cette concentration s'est effectuée, ses auteurs ont inconsciemment servi le progrès social. La production n'étant pas organisée, livrée à tous les hasards d'une anarchie effroyable, la direction évolutive suivie par la concentration capitaliste a préparé le moule de l'organisation économique prochaine. — Je n'insiste pas davantage là-dessus,je tomberais dans des redites socialistes inutiles à mon sujet.

Examinons seulement comment, d'agent de progrès, la monnaie fiduciaire est devenue instrument de dissolution, et si l'État n'a pas un devoir de préservation sociale à remplir à cet égard.

V. La monnaie fiduciaire est un médium de circulation; un intermédiaire qui abouche les produits. Elle ne doit donc pas excéder les besoins de la circulation. L'atelier de monnaie de papier qu'on appelle une Banque ne crée pas de valeur ; il ne fait que constater les échanges de valeur, au moyen du papier qui en est le signe, la représentation. Son rôle eut donc dû se borner à celui d'intermédiaire, de courtier du crédit.Car une Banque n'est pas à proprement parler une institution de crédit, comme on le dit généralement. Le banquier ne donne pas le crédit,il le reçoit. A.fait un dépôt chez X., banquier ; X. prête à B., la valeur que A. lui a confiée. Quel est le véritable créditeur de B.?A.,évidemment.X.n'est que l'intermédiaire. Comme les versements et les sorties se multiplient, X. a la faculté de multiplier son signe monétaire ; un petit roulement de numéraire métallique lui suffit pour faire face aux échéances, quand sa circulation totale est décuple ou centuple des valeurs effectives qu'il pourrait présenter au remboursement. Cette multiplication du signe monétaire a pour effet de présenter X., banquier, comme créditeur, quand il n'est en réalité que débiteur. Les affaires d'une Banque se font avec l'argent des clients ; le capital est mis en réserve et on n'y touche pas, sous peine de mettre la Banque en péril. Il y a longtemps qu'on a proclamé cette vérité cynique et brutale : Les affaires, c'est l'argent des autres.

Rien de plus vrai : Mais alors l'extension du crédit entraîne après elle des perturbations. La banque, que nous avons définie plus haut un atelier de monnaie fiduciaire, multiplie indéfiniment le signe monétaire. Que va-t-il advenir ? Si le signe monétaire était une marchandise comme les autres, nous verrions diminuer le prix du crédit, puisque c'est son usage immodéré qui a perturbé le marché.

Eh bien ! c'est le contraire qui arrive toujours. Une crise fiduciaire surgit-elle ? Toutes les valeurs fiduciaires baissent ; la monnaie métallique hausse ; — mais en même temps, le taux de l'escompte augmente et le prix des capitaux diminue.

Quel contre-sens ! La dépréciation de la monnaie fiduciaire entraine la cherté du crédit et la baisse de l'intérêt. — Comment cela peut-il se produire ?

C'est bien simple : le signe fiduciaire n'est pas une valeur proprement dite. Il n'en est que le signe. En fin de compte, il doit toujours se convertir en marchandise. Quand donc les marchands de monnaie fiduciaire en émettent dans une proportion dépassant le chiffre de leurs ressources effectives, ils font une véritable émission de fausse monnaie. Comme le marché économique en s'étendant, a besoin d'une quantité de médium circulant toujours plus grande, la monnaie fiduciaire ainsi émise, quoique reposant sur une promesse de remboursement irréalisable, n'en a pas moins cours ; elle facilite et multiplie les échanges. Mais vienne l'instant où le marché sera saturé de monnaie de papier. Alors une réaction se produit. Ses détenteurs veulent convertir et... leur monnaie n'est plus qu'un chiffon sans valeur. Aussitôt, la monnaie métallique hausse ; le prix des valeurs s'affaisse. Les Banques qui ne peuvent faire face aux besoins de monnaie métallique sautent. Mais celles qui peuvent résister à la crise, tenir tête à l'orage, restreignent prudemment leur circulation par une hausse de l'escompte et elles réalisent les pertes faites par le Public.

On conçoit les maux de toute nature que ces crises fiduciaires provoquent. Ici, on ne saurait dire, comme dans la concentration industrielle, que du moins la concentration financière développe les forces de la production, car souvent elle les disperse, les détruit même par ses agissements. Par exemple, M. de Rothschild ayant, grâce à sa toute-puissance autocratique, le loisir de déchaîner une crise dans telle industrie, peu lui importe que la désorganisation de cette industrie ne soit pas compensée. Il peut, s'il veut, l'arrêter dans ses perfectionnements ; limiter sa production. Le *consortium* signé en janvier 1888 entre producteurs du cuivre ne porte-t-il pas que les mines de cuivre ne devront pas produire au delà d'un chiffre maximum déterminé ? — Et l'État n'interviendrait pas, dans un tel ordre de choses !

Comment, n'interviendrait-il pas ? L'État, c'est-à-dire l'ensemble des services publics organisés, ne peut pas ne pas intervenir, parce qu'il est lui-même échangiste. Il a des besoins considérables, des sommes importantes à recouvrer tous les ans. Ces sommes, il ne saurait les percevoir toutes en monnaie métallique, il tarirait la circulation. Force lui est donc de faire de l'échange, de recevoir de la monnaie fiduciaire et d'en créer — ou de passer sous les fourches caudines des faux-monnayeurs de la Banque.

Avant d'aborder ce point,résumons l'analyse ci-dessus :

I. Le crédit est une forme supérieure de l'échange, dont la monnaie fiduciaire est l'instrument.

II. L'échange est passé par trois stades de développement : le troc,ou l'échange direct de deux marchandises ; l'échange au moyen de la monnaie-marchandise ; l'échange au moyen de la monnaie fiduciaire qui économise la première et multiplie les transactions. — La monnaie fiduciaire est une monnaie sociale, dont le cours est en raison directe du développement social qui le garantit.

III. Les Banques sont des ateliers de monnaie fiduciaire et les banquiers des agents intermédiaires qui fournissent le marché du médium de circulation nécessaire,en même temps qu'ils mobilisent les capitaux, les concentrant et aidant par là au développement de la production.

IV. Mais l'extension des Banques a amené la formation d'une puissance spéciale, les banquiers ou financiers qui,périodiquement, inondent le marché d'une quantité de signe monétaire en disproportion avec la masse réelle des marchandises que ce signe représente ; d'où les perturbations anarchiques qui révolutionnent le monde de l'échange, tarissent la source du crédit et spolient le marché au profit des faux-monnayeurs fiduciaires. D'où encore la nécessité de mettre ordre à ce despotisme anarchique par l'intervention naturelle de l'État.

III

L'État ne peut pas rester neutre en matière de crédit ; pas plus qu'il ne pouvait rester indifférent,jadis,au monnayage de la monnaie métallique.

Le monnayage, en effet, nous l'avons fait observer, s'est centralisé peu à peu, à mesure que l'organisme politique se complétait ; le marché monétaire s'est unifié, une détermination exacte du titre et de l'empreinte des monnaies a été fixée par la loi et par là les échanges ont été facilités, la sécurité des transactions au comptant étant garantie par la valeur toujours identique de la monnaie reçue en prix.

Qui ne voit qu'une même régulation doit s'appliquer à la monnaie

fiduciaire. Cette régulation est d'autant plus indispensable, que cette dernière est toute d'origine sociale. Elle a sa source dans le contrat. Celui qui émet un papier de banque contracte envers celui qui le reçoit un engagement formel. Son papier doit représenter une valeur effective, équivalente à celle contre laquelle il est échangé. C'est une monnaie, un médium de circulation; comme tel, l'État doit assurer son titre, ainsi qu'il assure la valeur matérielle de la monnaie d'or et d'argent.

Ce droit de contrôle que nous revendiquons ici pour l'État, il est d'autant plus fondé que l'État lui-même a accès sur le marché fiduciaire et que s'il n'intervient pas pour garantir la sûreté de la circulation, il est lui-même exposé à souffrir de ses abus et à être rançonné par les faux-monnayeurs, tout comme les malheureux qui sont pris dans la tourmente des crises monétaires. L'État, en effet, a des besoins avons-nous dit, des sommes importantes à recouvrer, de nombreux échanges, à terme ou au comptant, à effectuer. Comment s'y prendra-t-il ? Car on a beau dire et proclamer l'État, neutre de par sa nature dans les questions de crédit ; il n'en est pas moins obligé d'emprunter, quand il manque de fonds disponibles pour assurer la régularité de ses services.

Nous avons vu que le signe monétaire fiduciaire est indispensable au marché, pour faciliter les transactions ; que par conséquent une certaine quantité de monnaie imaginaire, irréalisable, peut être émise et avoir cours, sans que le marché en soit troublé ; la perturbation ne se déchaînant que lorsque le marché saturé regorge de cette monnaie. L'État, qui a des ressources, qui est un échangiste dont les transactions se chiffrent tous les ans par milliards, peut donc émettre une monnaie fiduciaire dans le public, lui donner cours légal ; en échange de ce signe de monnaie, privilégié, exclusif de tout autre, qui peut être remboursé à vue sur simple désir de son détenteur, il recevra une quantité de monnaie effective, réelle, égale au chiffre porté sur le signe monétaire émis. De ce chef donc, l'État aura un crédit gratuit.

C'est sur ce principe théorique, d'une exactitude incontestable, que Napoléon Ier fonda la Banque de France. Dans sa pensée, la Banque devait être une simple dépendance du Ministère des finances, chargée d'escompter et d'émettre des billets à vue et au porteur pour le compte de l'Etat. Ces billets, c'est le papier monnaie dont nous venons de donner le mécanisme. C'était si bien sa pensée, qu'il ne cessa de faire escompter à la Banque tout le papier fiduciaire dont il avait besoin pour ses dépenses extraordinaires En 1800, il s'empare de son capital ; puis il lui fait escompter les obligations des receveurs généraux. En 1807, sur 97 millions de valeurs

escomptées que la Banque avait en portefeuille, 80 millions consistaient en obligations de cette nature. Cette même année, la Banque dût faire un prêt de 40 millions au gouvernement ; et ce prêt, dit amèrement M. Coquelin, à l'article *Banque*, dans le *Dictionnaire de l'Economie politique*, renouvelé ensuite par trimestre, fut perpétué jusqu'à 1814. En 1812, le découvert de la Banque se montait à 94 millions. Chiffre énorme, car les billets en circulation oscillaient entre 80 et 100 millions — tandis qu'aujourd'hui la circulation des billets de Banque s'élève à 2 milliards 1/2.

Malheureusement, en créant cette institution sur le pied d'une industrie privée, Napoléon avait jeté les bases d'une oligarchie financière qui devait s'emparer du crédit public. La Banque de France, créée pour et par l'État, n'a cessé, depuis, de se libérer progressivement : à cette heure, le crédit public, l'atelier de monnayage fiduciaire sont entre les mains des financiers. L'État a gardé par devers lui l'atelier de monnayage métallique, devenu stérile depuis que celui-ci a perdu de son importance économique, et il a abandonné l'atelier le plus productif, sans lequel il est livré pieds et poings liés aux appétits dévorants de la haute Banque.

L'analogie historique nous indique, par l'évolution qu'a suivie la monnaie métallique, la voie à suivre pour la régularisation de la monnaie fiduciaire. Il faut que l'État donne le crédit, non qu'il le reçoive. Cette vérité, aperçue par le génie financier de Law, Napoléon n'avait fait que l'entrevoir d'une façon très incomplète. C'est pourquoi, tout en retirant des bénéfices considérables de la constitution de la Banque de France ; en lui faisant émettre pour l'usage de l'État les billets à vue et au porteur, il en concéda l'exploitation.

Ce fut une faute capitale, car il abandonnait sans le savoir l'atelier de monnayage fiduciaire dont la possession assure à son détenteur la souveraineté du crédit.

La Banque d'État monnayant et régularisant le crédit, tel est en effet, la fin de l'évolution fiduciaire. Si l'État abandonne cet attribut de sa souveraineté, il dépouille la collectivite sociale d'un levier puissant qui, abandonné à des mains intéressées, se retourne contre elle. Reprenant au contraire ce privilège, il fait rentrer la collectivité en possession du moyen d'assurer la sécurité des opérations de crédit. Car, c'est là l'avantage supérieur, au point de vue social : la reprise de la Banque de France délivre l'État de la sujétion financière et lui permet de prévenir les perturbations de toute sorte qui, à date périodique, révolutionnent le monde économique (1).

(1) Il ne faut pas plus se faire illusion dans un sens que dans l'autre.— Une école socialiste (Proudhon) qui ne compte plus aujourd'hui que quelques rares représentants, revenus d'ailleurs de cette utopie, crut, en 1848, que dans la

A cette heure, la haute Banque est maîtresse incontestée du crédit : parce que la Banque nationale est sa forteresse inexpugnable. Veut-elle, en effet, augmenter son portefeuille, elle élève le taux de l'escompte de la Banque de France et diminue le sien. Puis, par l'écoulement des petites banques secondaires, elle organise les kracks formidables dont elle recueille les bénéfices, consistant dans la différence entre le prix des valeurs avant et le prix de ces mêmes valeurs après le krack. La Banque de France entre les mains de l'État, les kracks fiduciaires seraient prévenus, car l'État arrêterait à temps le monnayage, quand la différence du change lui annoncerait la saturation prochaine du marché.

Quant aux avantages qu'il retirerait de la suppression du monopole, est-il nécessaire de rappeler les bénéfices réalisés par la Banque, malgré la concurrence privilégiée que lui font les grands

---

reprise par l'État de la Banque de France, gisait la solution de la question sociale. De cette utopie sont sortis les plans de crédit plus ou moins gratuit et imaginaire, dont l'adoption changerait la face du monde. Peut-être encore, de nos jours, serait-on porté à s'exagérer les conséquences possibles d'une transformation de la Banque de France en Banque d'État. Il suffit de se rapporter à notre analyse, pour comprendre combien seraient vaines les espérances d'une transformation sociale dans ce changement. Créditer, c'est échanger, disait Proudhon ; et comme il avait très bien saisi le caractère social du crédit, il en concluait que le crédit pouvait s'étendre à tous. Or, on l'a vu, le crédit n'est qu'un medium d'échange, dont la quantité à émettre est limitée sur le marché par la masse des produits échangeables. Au delà, le signe monétaire se convertit en marchandise. S'il n'y a pas de produit au bout du signe, il n'y a pas d'échange, mais perte sèche pour celui qui a livré une marchandise contre un signe dénué de toute valeur, quand arrive sa conversion, l'échéance. Toute espérance de voir l'État fonder le crédit gratuit est donc une chimère. Son action est bornée par la limite, d'ailleurs très élastique, des besoins commerciaux et du progrès de la circulation. Par exemple, en 1871, la Banque de France émit, pour le compte de l'État, 1500 millions de billets, moyennant une commission de 1 0/0. Cette émission de billets de banque, que l'État eut pu faire sans qu'il lui en coûtat un sou, représentait la masse de monnaie fiduciaire nécessaire aux transactions : elle ne la dépassait pas. Au contraire, puisque la même année, sur divers points du territoire, des maisons de commerce durent créer des billets de 2 fr. et de 5 fr. pour favoriser la circulation. De ce chef, l'État peut donc bénéficier de sommes importantes, trouver dans le crédit social des milliards, monnayés aujourd'hui par les banquiers. En outre, et ceci est le plus important, par la Banque, il aurait la haute main sur le marché fiduciaire, à cette heure dans les mains des grandes maisons financières dont la Banque est le levier de crédit. Car il ne faut pas croire que celle-ci réalise tous les bénéfices qu'elle pourrait réaliser, si les agioteurs qui possèdent les plus fortes parts d'actions ne la concurrenciaient pas. La Banque, aujourd'hui, exploite le public ; ses actionnaires exploitent de même la Banque, — dans la mesure où la prospérité de celle-ci le permet. Car s'ils la surmenaient, ils tueraient la poule aux œufs d'or. — Donc, encore une fois, prendre la Banque de France ne résoudrait pas le problème social, mais cette reprise améliorerait singulièrement le mécanisme économique, par l'action régulatrice de l'État sur le monde de l'échange.

banquiers, qui, par le système du papier à trois signatures, retiennent par devers eux une partie des opérations, sans cela, destinées à la Banque centrale ?

Donc, régularisation du crédit d'une part, avantages considérables d'une autre, — la logique de l'évolution, la nécessité sociale de libérer l'État de la haute finance, tout concourt à faire de la reprise de la Banque de France la seule solution que comporte l'expiration de son privilège.

Releverai-je, maintenant, la crainte que certains peuvent concevoir touchant l'attitude de la haute finance, le jour où l'État reprendrait à son compte l'escompte et l'émission de billets à vue et au porteur ? Les financiers ne pourraient rien. La Banque de France est leur forteresse. Dès que celle-ci leur est enlevée, que l'État émet lui-même la monnaie fiduciaire, ils sont impuissants, même à révolutionner le marché.

Quant aux menaces que les actionnaires actuels font écrire par M. Leroy-Beaulieu (1), qu'il me suffise de faire observer que celui-ci raisonne dans l'hypothèse où l'État concèderait la Banque actuelle à une nouvelle société. Dans cette hypothèse, en effet, les intérêts des deux sociétés rivales entrant en conflit, les commencements de la nouvelle société seraient difficiles. Mais le gouvernement n'a pas le droit de livrer de la sorte les fonctions sociales de l'État en privilège à des particuliers. Parce que ces fonctions, lui seul peut les remplir à la satisfaction de l'intérêt général. Qu'il veuille, et le crédit centralisé dans ses mains remplira le rôle naturel qui lui est dévolu dans l'évolution économique contemporaine ; il préparera l'organisation sociale de la production, dans laquelle les intérêts particuliers se fondant dans l'intérêt collectif, les antagonismes disparaîtront.

L'évolution du crédit est la même que l'évolution de l'industrie ; toutes deux concourent à la même fin, à une concentration sociale identique, dont l'État est l'organisme directeur futur.

GUSTAVE ROUANET

---

(1) Pour donner une idée de la valeur des menaces de M. Leroy-Beaulieu, je me borne à indiquer la suivante : Le privilège des billets retirés à la Banque de France, celle-ci, dit-il, les rembourserait en monnaie d'argent dépréciée.— Or le privilège de la Banque de France expire en 1897 et la Convention monétaire, que chaque nation contractante a d'ailleurs la faculté de dénoncer avant, en 1891. Il suffit de démonétiser l'argent pour faire perdre aujourd'hui plus de 300 millions à la Banque de France. D'ici là, que les receveurs généraux, percepteurs, etc., au lieu de centraliser l'or dans ses caisses, n'y déposent que de l'argent et n'en reçoivent que de l'or, au bout de six mois de ce régime, la Banque de France n'aura plus un louis d'or dans son encaisse.— (Voir à ce sujet mon article *La question monétaire*, dans la *Revue socialiste* de décembre 1885.)

LA
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

(SUITE ET FIN)

Qu'est-ce donc légalement qu'une association ? —

L'article 1832, du Code civil sur les Sociétés est ainsi conçu « La Société est un contrat par lequel, deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre quelque chose en commun, dans la vue de partager le bénéfice qui en pourra résulter.»

Art. 1833. — Chaque associé doit apporter, ou de l'argent, ou d'autres biens, ou son *industrie*.

Que se passe-t-il dans toute opération productive ?

Le Capital apporte son argent ou d'autres biens, et le Travail apporte son industrie. — Son industrie, c'est-à-dire sa faculté de produire ; et ce mot comprend toutes les formes sous lesquelles peut se manifester cette faculté, depuis le biceps du manœuvre, jusqu'au cerveau de l'inventeur. De plus, le Code prévoit aussi le but final : un bénéfice à réaliser et à se partager.

Seulement, le Capitalisme a apporté à la pratique une légère variante : on ne partage pas.

Donc, voilà, parfaitement indiqué, le terrain sur lequel doit se maintenir la participation, qui n'est en réalité, qu'une forme particulière d'association.

Tout d'abord, il est intéressant de chercher à quelles préoccupations ont obéi les législateurs, en rédigeant les deux articles que nous venons de citer. — Ce texte repose-t-il sur l'équité stricte ou, au contraire, n'a-t-il été dicté, comme d'aucuns le prétendent, que par un étroit égoïsme de caste ? — Il n'y a que deux hypothèses possibles. — Ou bien, la Bourgeoisie en préparant les lois sur les associations, n'avait en vue que de les appliquer à sa propre classe et, alors, elle avait un intérêt direct à prévenir toute fraude et à rester dans le droit ; ou bien, elle a prévu que, tôt ou tard, le Travailleur réclamerait sa part de profit et elle a dû élever d'avance, une barrière légale contre cette prétention.

Cette dernière hypothèse, quoique soutenable à la rigueur, nous paraît cependant la moins plausible. — La Bourgeoisie a bien assez de méfaits sur la conscience, sans qu'il soit nécessaire de lui reprocher ceux qu'elle n'a pas commis, au moins avec préméditation. —

Pour prévoir d'aussi loin l'élévation fabuleuse du Capitalisme, il aurait été indispensable qu'elle fit preuve d'une perspicacité, dont nous la croyons positivement incapable. En effet, il lui aurait fallu voir dans l'avenir, l'immense révolution industrielle qui s'est accomplie dans notre siècle, ce qui, on en conviendra, était assez difficile, de 1803 à 1804.

Du reste,qu'elle ait été élevée, consciemment ou non, nous devons constater, que la barrière existe bien réellement contre le Travailleur et que tous les avantages, qui pouvaient résulter pour lui de l'esprit et de la lettre du Code, se trouvent annulés, par un autre article du même Code, sur les *Contrats de louage.*

C'est le louage d'ouvrage abusivement exploité, qui a créé le salariat et favorisé l'accumulation capitaliste.

Le Code le définit ainsi, article 1710 : « Le louage d'ouvrage est un contrat (écrit ou verbal) par lequel l'une des parties s'engage à faire quelque chose pour l'autre,moyennant un *prix convenu* entre elles. »

Tout notre mal social dérive de l'équivoque, qui se cache sous ce mot « prix convenu. »

Fort de ce texte, le Capital démontre que le louage d'ouvrage est inattaquable, comme légalité et comme moralité ; qu'il découle des principes sacrés de la Révolution et n'est que la mise en action de la liberté individuelle, conquise en 1789 ; que chacun a le droit de disposer, comme il l'entend, de sa propre industrie etc.,etc. On connait de reste tous les arguments employés,pour défendre la doctrine du « *laisser-faire* ».

Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'en effet, au point de vue de la liberté individuelle, comme de la logique, tous ces raisonnements sont d'une force si incontestable, que nous n'essaierons pas de les réfuter.

Nous voilà donc, disons-nous, en présence de deux textes dont l'un peut annuler tout ce que l'autre semblait consacrer au profit du Travail ; et, le pire de tout, c'est que les prescriptions légales, relatives aux obligations conventionnelles, sont d'une moralité qu'il est impossible de nier. — Pour qu'elles aient ainsi tourné à mal, il a fallu simplement une interprétation jésuitique,favorisée par des circonstances spéciales.

Ces circonstances, tout le monde les connait et nous nous contenterons de les indiquer superficiellement.

L'abolition des Corps de Métiers donnait au travailleur la liberté, mais ne lui assurait pas sa subsistance. Il devait d'urgence, s'occuper de pourvoir à son pain quotidien et il n'avait pour cela qu'un moyen : vendre sa force productive à qui pouvait l'acheter. — La Bourgeoisie, qui possédait l'argent, était seule en position de tenir le marché et le pacte fut conclu.

Ces conventions furent accompagnées de cette fâcheuse particularité, qu'elles furent sollicitées par le Travailleur et qu'elles permirent ainsi au Capitalisme, d'invoquer le formidable argument du *consentement mutuel*.

L'employeur, nous l'avons déjà remarqué, abrite son exploitation derrière la loi et derrière le principe de la liberté individuelle. — Il demande, avec ébahissement, pourquoi le travailleur se plaint et de quoi il se plaint ; n'a-t-il pas son salaire garanti, et ce salaire n'est-il pas débattu en commun ? — S'il le trouve insuffisant, c'est bien facile ; il a le droit de refuser son travail.

Toute cette dialectique est impitoyable dans ses déductions et c'est ainsi, que d'un principe vrai en soi, on a pu faire sortir cette conséquence insidieuse, que le salariat n'est que la mise en exécution d'un traité librement consenti.

Si cette allégation était exacte, toute l'argumentation du Capitalisme serait fondée et les réclamations du Travailleur tomberaient en miettes, puisqu'il serait le principal auteur de sa propre ruine.

On voit que nous n'éprouvons aucune hésitation et que nous faisons délibérément la partie belle aux Économistes, en leur accordant, sans plus de discussion, la légitimité des lois sur lesquelles ils s'appuient.

Nous ne soulevons même aucune objection sur le contrat de louage, quoique nous constations que tout le mal provient, en partie, des abus auxquels ce contrat a donné naissance.

Nos adversaires se retranchent derrière le Code, nous allons l'invoquer à notre tour, en nous élevant, non pas contre le contrat lui-même, mais seulement, contre la prétention de le considérer comme librement consenti.

Ce que nous demanderons à nos adversaires est bien modeste ; c'est de mettre en pratique les lois qu'ils ont faites, et pour cela nous nous bornerons à leur rappeler l'article 1109 de leur Code : « Il n'y a point de consentement valable, si le consentement n'a été donné que par erreur, ou s'il a été extorqué par violence, ou surpris par dol. »

Tout est là, le contrat du louage d'ouvrage n'est pas consenti, il est imposé.

Le Travailleur n'est pas libre au même titre que le Capitaliste ; car celui-ci peut attendre, tandis que l'autre doit, sous peine de vie, réaliser sans délai, le fruit de son travail.

Lorsque les Socialistes dénoncent cette anomalie, on leur répond qu'il existe un élément pondérateur, dont l'influence équilibre naturellement cette situation : c'est la loi régulatrice de l'offre et de la demande.

On nous la ressasse assez sur tous les tons, cette fameuse loi de

l'offre et de la demande, qui n'est que la loi de l'antagonisme forcé. Antagonisme dans lequel les chances ne peuvent être égales, l'employé étant insuffisamment armé, pour résister à l'employeur.

Commencez par donner au travailleur le minimum de subsistance que Fourier réclamait pour tout être humain et il pourra alors discuter utilement ; car il n'aura plus à combattre cet argument « *ad hominem* » que provoquent le ventre creux et le buffet vide.

Chacun sait, que pour jouer avantageusement de l'offre et de la demande, il faut avoir assez d'argent, pour amener son partenaire à composition. Celui qui tient les cordons de la bourse a toujours une grande supériorité dans le débat ; il offre son prix, c'est à prendre ou à laisser. Comme il y a toujours plus de postulants que d'ouvrage à donner, il faut en passer par là, ou serrer d'un cran la boucle de sa ceinture.

On appelle cela s'arranger à l'amiable.

Qu'on nous dise donc un peu, si elles sont librement consenties, ces diminutions de salaires imposées brusquement, sans autre formalité, qu'un simple avis affiché dans un atelier.

Elles constituent cependant, une dérogation formelle au contrat de louage, qui se trouve modifié, du jour au lendemain, par la volonté d'un seul des contractants.

On a été à même de voir, trop souvent, dans les centres miniers, les établissements métallurgiques, les usines de toutes catégories, des exemples retentissants de cette manière de procéder.

S'occupe-t-on jamais de savoir, si ces réductions forcées sont compatibles avec la possibilité de vivre, avec le prix des denrées alimentaires ?— Personne n'en a cure, que ceux qui en pâtissent.

La résistance individuelle, il n'y faut pas songer. La résistance générale, la grève, est quelquefois couronnée de succès ; mais aux dépens de quels sacrifices !

Du reste, la grève est une arme à deux tranchants qui blesse aussi bien celui qui la tient, que celui qu'elle menace ; c'est la résistance d'inertie, qui n'a qu'une action négative et qui ne peut aboutir qu'à la ruine,puisqu'elle arrête le mouvement de production. Le Travailleur n'a pas d'autre moyen plus efficace ; c'est malheureusement vrai, et comme cela prouve bien, dans quelle confusion économique nous nous agitons, sans vouloir en sortir !

En résumé, le Capital ne paie au Travail, que ce qu'il veut bien ui payer ; et cela, malgré grèves,protestations,réglements et tarifs.

Quand les circonstances le forcent momentanément à céder, il réagit plus tard et le dernier mot est toujours à lui.

La seule limite qu'il s'abstienne de franchir, et encore pas toujours, est celle,où la réduction des salaires est si exagérée,que l'outil humain n'a plus d'autre alternative,que de mourir,ou de se révolter.

Les Travailleurs d'en bas, les femmes, les enfants, toute la foule grouillante des affamés est forcée, sous peine de male-mort, de se courber sous l'épouvantable abus, qui résulte de l'interprétation judaïque, qu'on a faite de la loi de l'offre et de la demande.

Cette interprétation a rendu le contrat de louage criminel et illicite ; illicite, parce qu'il oblige des êtres que la loi considère comme mineurs : les femmes et les enfants ; criminel, parce que le consentement de l'homme majeur est, la plupart du temps, obtenu par force. — Pas n'est besoin, pour violenter un homme, de lui mettre le couteau sur la gorge, ou de lui braquer un revolver sur le front, quand on peut, sans le toucher, l'empêcher de trouver du pain.

Tout peut se résumer dans cette simple phrase : le Travailleur a t-il, voix délibérative, sans pression, pour taxer le prix de son travail ? — Non ! — Eh bien, alors, qu'on ne nous parle donc plus, de contrat librement consenti !

La conclusion naturelle à tirer de cela, c'est qu'il faut, avant toute chose, faire rentrer le contrat de louage dans la voie de l'équité, ou le supprimer.

Cette dernière solution trancherait évidemment la question d'une façon radicale ; mais on a toujours le temps d'en arriver à cette extrémité ; et, puisque nous avons la prétention de combattre le Capitalisme sur son propre domaine, conservons le contrat tel qu'il a été défini : l'exécution d'un travail moyennant un prix convenu. Seulement, nous avons le droit d'exiger que le prix convenu soit un prix honnête, c'est-à-dire, qu'il soit l'équivalent exact du concours donné, dans la formation du produit, ou mieux, du profit.

Or, cette équivalence, qui implique la nécessité d'une répartition proportionnelle, nous ramène naturellement et forcément au principe de l'Association ; ou, ce qui en est le corollaire, à la participation aux bénéfices légalement instituée.

Cette légalisation pourrait se codifier ainsi : « ceux, qui ont contribué à réaliser un profit, ont droit tous, sans exception, à une part de ce profit proportionnelle à leur concours. »

Ce n'est, si l'on veut, qu'une paraphrase du Code, que nous répétons ; mais elle étend singulièrement la portée des articles ayant trait aux associations. — Avec elle, ces articles ne pourraient tenir debout, à moins d'être amendés de la manière suivante : « 1° Toute réunion, de deux ou plusieurs personnes, en vue d'exécuter un Travail, est une association de fait, qu'il y ait ou non contrat préalable. — 2° Sont reconnus comme associés, ceux qui fournissent leur travail, aussi bien que ceux qui fournissent leur argent. »

La question alors devient claire et ne laisse place à aucune ambiguïté. — Les droits de tous sont reconnus et le Capital, en tant qu'agent de production, y trouve son compte, aussi bien que le Travail.

De quoi pourrait-il se plaindre? ce ne serait qu'un retour à sa propre loi. —

Il semble que tout cela soit enfantin, à force d'être logique ; mais il n'est pas superflu, à une époque troublée comme la nôtre, de prévenir toute équivoque et de ne pas laisser supposer que la participation, sous prétexte de réparer une injustice, ne ferait seulement que la changer de place.

Dépouiller le Capital, comme le Capital a jusqu'ici dépouillé le Travail, paraît aux passionnés un acte de légitimes représailles. Selon nous, la chose doit être envisagée de plus haut ; ce qu'il importe de trouver, ce n'est ni une vengeance, ni une revanche ; mais, une restitution d'état.

On conviendra facilement que la formule de participation répare l'injustice régnante, en assurant très nettement, la qualité de sociétaires à tous les producteurs.

Avec elle, dans une œuvre quelconque, un Travailleur, n'eut-il apporté qu'un concours à peu près insignifiant comme quantité et qualité ; n'eut-il fait que planter un simple clou ; si ce clou a été planté utilement, il assure un droit à une quote-part équivalente, dans le partage du profit.

N'est-il pas permis maintenant de conclure, qu'avec la participation, le Capital et le Travail, délivrés de l'éternelle cause de leur conflit, n'auront plus qu'à faire converger leurs efforts et leur puissance vers le but final de leur association : la réalisation d'un profit.

Rappelons encore, que nous ne visons pas une classe spéciale de Travailleurs ; notre conception du travail est plus large. Nous comprenons, sous le même titre de Travailleur, non pas seulement l'ouvrier de l'outil ; mais aussi, l'ouvrier de l'esprit qui, par nécessité, est obligé de vendre sa pensée, sa science, ou son talent, comme l'autre vend la vigueur de ses muscles, ou la dextérité de sa main. Pour nous, ce sont aussi des prolétaires, parqués comme les autres, dans le même champ du louage d'ouvrage. Un peu plus ou un peu moins favorisés ; mais toujours, en dehors de cette ligne de démarcation, qui sépare, d'une manière si tranchée, le maître du serviteur.

Si nous avons, à plusieurs reprises, insisté plus particulièrement, sur la misère du prolétariat ouvrier, c'est que cette misère est plus lamentable et que les misérables sont en plus grand nombre.

Nous avons soumis la participation au contrôle du droit naturel, celui qui n'a besoin d'autre sanction que celle de la conscience, qui est, quoi qu'en disent les sceptiques, la meilleure des pierres de touche.

Nous avons également cherché, si la participation offrait quel

ques raisons d'une insurmontable incompatibilité, avec notre droit écrit ; et nous n'avons rien trouvé, ce nous semble, ni en morale, ni en bonne justice, qui puisse autoriser à la rejeter d'emblée.

Abordons maintenant le côté pratique de la question et discutons la plus sérieuse de toutes les objections,qui ont été émises jusqu'ici contre son application.

On devine que nous voulons parler de la question des pertes, qui est le grand cheval de bataille de ceux qui partent en guerre contre la participation.

L'argument mis en avant paraît à première vue topique ; en effet, le droit de participer aux bénéfices, implique nécessairement l'obligation de prendre sa part des pertes ; et, le Travailleur, qui n'est pas en même temps un peu capitaliste, n'offre aucune garantie matérielle,contre l'insuccès de l'entreprise à laquelle il s'est attaché.

Cette espèce d'infériorité n'a pas peu contribué à autoriser les prétentions du Capital, à prendre pour son compte, le résultat, quel qu'il fût : perte ou gain.

C'était aussi un motif, pour accaparer, avec un semblant de raison, la direction complète et sans contrôle de toute production, et légitimer, en quelque sorte, sa haute main sur le Travail.

Puisque nous en sommes à combattre les abus et à revendiquer l'égalité de droit, nous serions mal venus à contester l'égalité des responsabilités. Ceux qui prennent part au profit doivent l'accepter tel qu'il se présente : positif ou négatif. L'équité l'exige et l'équité ne peut avoir deux poids et deux mesures.

Mais alors, ce qui s'impose immédiatement, avec la mise en pratique de la participation, c'est la nécessité de réduire au minimum les probabilités de pertes.

L'association nous offre déjà des arguments d'ordre moral, qui militent en faveur de cette thèse. Nous allons les exposer, avant d'aborder la description des moyens pratiques, propres à atteindre ce résultat important.

Aujourd'hui, sous notre régime capitaliste, une affaire de production normalement établie, c'est-à-dire possédant des moyens d'action suffisants, ne peut péricliter que par une de ces deux causes : vices d'organisation, ou force majeure.

Sous la première de ces rubriques, il faut ranger : le travail mal coordonné ou défectueux, une étude incomplète, les débouchés commerciaux mal choisis, les dépenses exagérées, les prix de revient erronés, une concurrence intérieure ou extérieure insurmontable etc., etc...

La seconde comprend : les événements néfastes, qu'il n'est pas donné à la prudence humaine de prévoir · guerres ou cataclysmes. Et, dans un autre ordre d'idées : un progrès qui révolutionne le

monde économique, comme le fit la découverte de la vapeur et comme le fera problablement, l'application très prochaine de l'électricité.

Nous n'avons pas besoin d'analyser en détail ces différentes causes de ruine ; il suffit, pour notre argumentation, de démontrer sommairement, que la participation annule la plus grande partie des vices d'organisation, parce qu'avec la participation, tous les yeux sont ouverts et regardent attentivement, tournés vers le même but.

L'association du Travailleur a pour premier effet, de modifier l'autocratie sans contrôle de la direction, ce qui ne signifie en aucune façon, que toute hiérarchie doive être supprimée. Mais, autre chose est de n'avoir à rendre de comptes de ses fautes, qu'à soi-même, ou bien, d'être responsable vis-à-vis d'un conseil de direction, ou d'intéressés, qui n'ont aucune raison de pousser trop loin l'indulgence — au contraire. —

C'est exactement l'inverse de ce qui se passe chez nous, où les responsabilités sont constamment déplacées.

Le Travailleur, qui n'a aucune part dans la direction, subit le premier, les contre-coups des fautes, de l'incapacité ou de la male chance du Capitaliste dirigeant, bien avant celui-ci.

C'est facile à constater.

Aussitôt qu'une cause de perturbation menace les bénéfices, le Capital réagit et s'en prend, naturellement, à l'élément qu'il tient sous sa dépendance immédiate : le Travail.

Toute baisse dans les bénéfices a pour conséquence une baisse dans les salaires, et on peut affirmer que le Capitalisme en est arrivé seulement à réaliser moins de profits, quand le Travailleur est déjà en perte réelle, perte d'autant plus sensible, qu'elle est prise souvent sur le nécessaire.

On prétend que le Capitaliste dirigeant a tout intérêt à bien diriger. — C'est très vrai. — Mais, si on a dit avec raison,qu'il y avait quelqu'un de plus spirituel que Voltaire, et que ce quelqu'un s'appelait tout le monde, il est également permis d'avancer qu'il existe quelqu'un embrassant les détails d'une affaire, mieux que le Directeur, c'est la totalité des Travailleurs qui y collaborent, surtout, lorsqu'ils ont un intérêt direct à voir prospérer cette affaire.

Quand, au lieu de salariés indifférents, il n'y a plus qu'une réunion d'associés, chacun a droit de donner un avis motivé sur la marche générale ; mais chacun a encore bien plus de droits, pour signaler les anomalies qui peuvent embarrasser la fonction spéciale dont il est chargé.

Le souci de bien faire se retrouve alors dans les détails les plus minutieux du travail. La défectuosité qui échappe souvent à l'œil

du patron, n'échappe jamais à des collaborateurs intéressés. Non seulement, il ne peut y avoir de travail défectueux, sans que la responsabilité en soit aussitôt attribuée à son auteur, mais encore il est impossible qu'aucune erreur puisse être commise dans l'étude des prix de revient.

On voit de suite les conséquences : économie de moyens portée à ses dernièrés limites, maximum de rendement obtenu, intensité énorme dans le travail, intensité inconnue aujourd'hui, parce que l'émulation est absolument incompatible avec le système patronal.

Autres probabilités d'une extrême importance :

La participation supprimera les entreprises mal équilibrées ; les Travailleurs de tout rang, ne pouvant manquer de se retirer dès le début d'une affaire, où leur travail n'aurait aucune chance de profit. Le mal serait ainsi coupé dans sa racine ; car il faut bien se rendre compte de cette vérité : qu'une affaire qui donne des pertes est une affaire irrémissiblement condamnée, qui devient un danger public. Son existence ne se prolonge que par des moyens factices, et elle ne peut aboutir qu'à un déficit, toujours agrandi au détriment d'autrui.

Si le Capitalisme était logique et comprenait son véritable intérêt, il devrait frapper, avec une rigueur impitoyable, ceux qui vivent à ses dépens, en prolongeant, avec connaissance de cause, une existence commerciale, qui ne peut être sauvée que par un miracle.

Avec la participation, tout se passerait au grand jour et les affaires mauvaises par essence, disparaîtraient forcément à cause de l'impossibilité de les cacher.

Puis, bientôt s'imposerait l'obligation étroite de proportionner la production, en raison des besoins de consommation, chose beaucoup moins compliquée qu'on ne le pense. — Ainsi seraient évitées ces surproductions pléthoriques, qui accumulent aveuglement les produits et sont cause de ces crises industrielles et de ces Krachs financiers, que nous voyons se reproduire, à époques périodiques. L'intérêt commun fera comprendre, qu'il est indispensable d'établir ces documents de statistique, qui nous font complètement défaut et que réclament, avec tant d'instance, les Socialistes, et avec eux, tous ceux qu'afflige notre désordre économique.

Ne serait-ce pas déjà un grand bienfait, si la participation contribuait, ce qui n'est pas douteux, à nous délivrer de cette lèpre de mensonge, qui a fait de la fraude un agent de production. — C'est aujourd'hui chose tout ordinaire que la falsification éhontée des denrées qui, pour les produits alimentaires, est poussée jusqu'à l'empoisonnement public. — Tromper sur la qualité et la quantité de la marchandise vendue, est un signe d'habileté, dans une société où l'antagonisme est arrivé à un degré tel, que sa résultante ne

peut se traduire, que par une concurrence désordonnée et sans frein.

Si maintenant, nous considérons la participation aux prises avec les accidents de force majeure, la question est beaucoup moins compliquée.

Ici, le remède est tout trouvé ; il fonctionne pour certaines catégories de phénomènes anormaux, il suffirait donc de le généraliser et de l'appliquer à toute la production.

On comprend que nous voulons parler de l'*Assurance*.

Nous n'avons pas à préconiser ici tel mode d'application plutôt que tel autre, quoique la mutualité soit naturellement indiquée, comme ayant un caractère plus marqué de solidarité.

Que l'assurance soit obligatoire, qu'elle soit une véritable institution d'intérêt général, qu'elle soit centralisée entre les mains de l'État ou au moins placée sous sa surveillance, nous laisserons de côté toutes ces questions, qui peuvent être diversement résolues, avec un égal avantage.

L'essentiel est que toute production soit à l'abri des aléas imprévus. De même qu'il existe des assurances contre l'incendie, la foudre, la grêle, les sinistres maritimes etc., instituons des assurances contre les risques qui peuvent atteindre la production, quelle qu'elle soit.

Alors le Travail, de même que le Capital, verront passer au dessus d'eux les crises et les accidents, sans autre préjudice, qu'une prime d'assurance augmentant, d'une manière infime, les frais généraux.

Résumons donc brièvement cette question des pertes, dont on a fait un épouvantail qu'on a grossi à plaisir, et sur la valeur duquel il y a considérablement à rabattre.

A part les cas de force majeure, les pertes ne sont une éventualité à craindre, qu'avec l'organisation incohérente qui préside aujourd'hui à la production. Ce danger cessera, aussitôt que cette organisation vicieuse aura fait place à des dispositions intelligemment raisonnées.

Il ne faut pas se le dissimuler, tout le mal vient de ce que les affaires sont entreprises sans bases vraiment certaines, et qu'on marche en aveugles, sans se préoccuper assez des probabilités de succès.

Ceci est vrai, surtout pour les affaires industrielles et commerciales. — C'est le hasard, le plus souvent, qui fait tout et qui est le grand dispensateur des succès ou des revers.

Le grand, l'unique souci est de jouer vigoureusement des coudes, pour se faire place, au détriment des rivaux.

Jean voit Jacques à la tête d'une industrie prospère, et se dit

« l'affaire est bonne, montons-en une semblable. » S'il réussit, Pierre et Paul font de même ; et là où il fallait une usine ou un comptoir, il y en a trois, quatre, dix. Comme cette multiplicité n'ajoute pas un *iota* à la consommation, ils sont là tous à batailler et à se faire une concurrence acharnée ; d'abord, aux dépens de la qualité ou de la quantité, puis, ils se rabattent sur l'exploitation du Travail, sur l'exploitation du crédit ; enfin quand tout y a passé et qu'ils n'ont plus rien à manger, ils se dévorent eux-mêmes et se bousculent rageusement, jusqu'à la culbute finale.

Croit-on, en conscience, que ces exploits, qui ne s'exécutent qu'à la condition d'être protégés par le plus profond mystère, pourraient s'accommoder aisément du grand jour de la participation ? — Ce serait faire injure à nos lecteurs, que d'insister davantage.

La loi ayant reconnu les droits du Travailleur, comme étant ceux d'un associé participant, la question économique serait elle résolue, par le fait de cette simple reconnaissance ?

A la rigueur, on pourrait répondre que oui.

Le droit de participation devenant légal, comme le droit de voter, le droit de tester, comme tous les droits reconnus par le pacte social, il appartient à chacun de savoir le faire respecter.

Cependant,l'expérience doit nous rendre prudents,et nous devons nous souvenir que, dans la pratique, il n'en est jamais ainsi.

Autre chose est de posséder nominalement un droit, et d'en jouir véritablement. Nous avons vu, par l'exemple du contrat de louage, qu'il n'est pas possible aujourd'hui, au travailleur qui accepte un salaire insuffisant, de faire juger que ce salaire lui est imposé et que son acquiescement n'est rien autre chose, qu'une véritable captation.

Il est donc indispensable, dans l'état actuel de notre société, de compléter la proclamation du droit de participation, par quelques mesures de protection, qui en assureraient l'exercice, et qui veilleraient à ce qu'aucune fraude ne puisse se glisser, dans la répartition des profits.

Disons de suite, pour rassurer ceux qui redoutent l'immixtion de l'État dans les affaires de production, que c'est tout bonnement une question de mesure à observer, le Capital et le Travail pouvant très bien régler leurs comptes entre eux, sous la protection et le contrôle de l'État.

Les voies et moyens ne sont pas difficiles à trouver et les chercheurs n'auront pas de peine, à résoudre ce corollaire du problème. — Nous allons nous-mêmes, proposer une solution, pour ne pas laisser cette étude sans un couronnement pratique. — On trouvera mieux, nous n'en doutons pas ; mais, il suffit à notre tâche de prouver que la solution est possible, en utilisant les éléments

sociaux que nous avons sous la main, et en se bornant à en corriger les défectuosités.

Entrons de suite en matière.

Dans la répartition des bénéfices, deux parts sont tout d'abord à faire : la part du Travail et la part du Capital.

C'est évidemment dans ce premier partage, que réside le côté délicat de la question, puisque la condition, *sine quâ non*, est que les lots doivent être en proportion exacte, avec le concours donné par chacun de ces deux agents primordiaux de production.

En effet, ce point une fois résolu, le reste n'est qu'un jeu ; la répartition individuelle à chaque Capitaliste et à chaque Travailleur, se réduisant alors à une question de prorata, qu'on peut toujours calculer aisément et rigoureusement.

Comment,dans une affaire quelconque, mesurera-t-on le concours du Capital et celui du Travail ? c'est exactement comme si on demandait : qui est-ce qui pourra opérer cette évaluation, avec une autorité et une compétence suffisantes ?

Évidemment pour remplir cette condition, il n'y a que ceux qui ont la connaissance intime de cette affaire, c'est-à-dire ceux qui y collaborent, ou qui collaborent à une affaire identique.

Qu'on suppose donc, pour chaque branche d'industrie et dans chaque région, un jury, un conseil, un syndicat, le nom ne fait rien à l'affaire, nommé par tous ceux qui, de près ou de loin, font partie de cette industrie, à un titre quelconque. — Qu'on suppose, que tous les intérêts soient représentés dans ce syndicat, composé, par moitié, de Travailleurs et de Capitalistes. —

Qu'on suppose également, un renouvellement partiel, permettant de modifier sa composition tous les ans, et de remplacer les mandataires, qui se seraient écartés des limites de leur mandat, en trahissant les intérêts qu'ils étaient chargés de défendre.

Voilà, on nous l'accordera, le vrai tribunal apte à juger la question de concours, aussi bien que toute autre question technique, se rattachant à son industrie.

Nous ne croyons pas qu'on puisse nier les compétences, pas plus celle de l'élu que celle de l'électeur. Du reste,ce n'est que continuer l'impulsion donnée à notre société démocratique,qui a mis à sa base le suffrage universel.

Il est vrai,que politiquement,ce suffrage a commis de nombreuses erreurs ; cependant, il est bien évident, que si un ouvrier ou un paysan, se laisse facilement tromper pour choisir des législateurs, il n'en sera plus de même, pour nommer un représentant de ses intérêts de métier ; et il saura parfaitement s'assurer, si le mandat qu'il a conféré est exactement rempli.

Des syndicats ainsi composés ne pourraient, dans aucun cas,

jouer le rôle de syndicats de combat, comme ceux qui fonctionnent aujourd'hui, les uns pour les patrons, les autres pour les Travailleurs, et dont la principale préoccupation est, et ne peut être, que la lutte.

Leur grande fonction sera donc, de fixer pour chaque industrie le prix des salaires, ainsi que le taux des intérêts, de telle sorte que la formule de partage, inaugurée par M. Bord, et acceptée par M. Godin, puisse être appliquée, sans objection possible.

Remarquons que les mots « salaires et intérêts » que nous venons d'employer, deviennent impropres ; car, avec la participation, il n'y a plus de salariat.

Ce qu'on appelle aujourd'hui salaire, change de nature et doit changer de nom. — Au lieu d'être l'achat, moyennant un prix ferme, d'un travail déterminé, le salaire ne doit plus être considéré, que comme une avance, un prélèvement partiel anticipé, sur un bénéfice en voie de réalisation.

On saisit de suite la nuance, et on sent la différence entre les deux positions. Le Travailleur n'est plus le prolétaire besoigneux, qui implore humblement une maigre rémunération, c'est un producteur qui prélève, à des époques précises, une partie d'un bénéfice, qui est à lui. —

Tout s'enchaîne ; les mêmes avances qui sont faites au facteur Travail, doivent l'être également au facteur Capital, et cela va de soi, parce que Travailleurs et Capitalistes sont soumis aux mêmes nécessités matérielles, qu'il faut irrémissiblement satisfaire. — Il y a donc entre eux, égalité de droits, la différence ne peut, dans ce cas, porter que sur la quotité des prélèvements, quotité fixée par les syndicats et qu'on ne pourrait discuter.

Les avances-salaires, seraient toujours calculées d'après les prix des subsistances, un associé qui fait des bénéfices, ne pouvant être exposé à manquer du nécessaire. — Quant à la fixation des avances-intérêts, comme il y a obligation de maintenir la proportionnalité destinée à servir de base au partage, il n'y aurait plus de taux fixe, comme ce qu'on appelle aujourd'hui le taux du commerce. — Au contraire, ce taux serait vraisemblablement différent pour les diverses industries ; et selon toutes probabilités, pour une même industrie, il serait exposé à des variations, selon que le tant pour cent des bénéfices serait lui-même soumis à des fluctuations, plus ou moins considérables.

Cette fixation si importante, qui est le fond de la réforme, ne présente pas de difficultés insurmontables, et les gens pratiques composant les syndicats, sauront, à n'en pas douter, établir une appréciation, qui restera sensiblement dans une exactitude moyenne, suffisante pour couper court à toute réclamation.

Du reste, aujourd'hui, n'établit-on pas officiellement des prix de séries, pour toutes sortes de travaux,prix que l'on modifie selon les temps, les lieux et les circonstances.

D'un autre côté, les tribunaux civils ou commerciaux, ne sont-ils pas appelés tous les jours, à juger des questions aussi délicates, sinon plus, qu'une proportionnalité à fixer entre les intérêts et les salaires ? Dans tous ces cas, la sentence est déterminée par un sentiment d'équité, beaucoup plus que par des preuves matérielles ou mathématiques. On sait bien apprécier des dommages moraux et les traduire en francs, pourquoi ne saurait-on pas,aussi bien,apprécier le concours de deux producteurs différents ?

L'essentiel, est que les syndicats soient bien composés et c'est affaire à ceux qui les nomment, leur intérêt y est étroitement attaché.

L'idée peut être encore étendue. Rien n'empêcherait de donner à ces syndicats les attributions des prud'hommes et même celles des tribunaux consulaires ; et on pourrait alors dire justement, qu'en matière de production,chacun serait jugé et bien jugé par ses pairs.

Notons encore, que sur la participation, ainsi réglementée, il serait loisible de greffer toutes les combinaisons d'assurances, de mutualité, de coopération,de crédit,la porte n'étant fermée à aucune réforme progressive.

Les statistiques de production et de consommation qui nous manquent, et que tous nos gouvernements n'ont pas su, n'ont pas pu, ou n'ont pas voulu nous donner, ces statistiques s'établiraient par les syndicats, avec la plus grande facilité et avec une remarquable exactitude. Nous laissons aux lecteurs, que ces questions intéressent, le soin de pousser plus loin les conséquences. Comment, par exemple,des délégations de chaque syndicat régional pourraient se réunir en congrès et s'occuper de l'ensemble des grandes questions de production. Ces assemblées pourraient fournir à un ministère du Travail des avis motivés sur les traités commerciaux, sur les exploitations des services d'intérêt public, sur les mesures à prendre pour s'assurer les marchés étrangers etc.,etc. Croit-on que ces questions vitales, ne seraient pas traitées beaucoup mieux par cette assemblée, que par nos députés, nos sénateurs,nos ministres, dont le moindre défaut est souvent de ne pas connaître un mot des intérêts, dans lesquels ils tranchent si délibérément ?

En creusant encore plus profondément le champ des probabilités, il est permis de supposer que la participation deviendrait un frein puissant, contre l'édification de ces fortunes scandaleuses que M. A.Chirac nous montre dans ses « *Rois de la République* » se chiffrant par centaines de millions.

Ce n'est pas tout, les lecteurs de la *Revue Socialiste* connaissent

par l'histoire de l'Agiotage, du même auteur, l'immense absorption à laquelle se livre le Capitalisme.

Si le Travail touchait dans ces milliards, la part qui lui est légitimement due, cette part, au lieu d'être accumulée, serait en partie utilisée en produits de consommation, en partie consacrée par le Travailleur, à s'approprier à son tour une parcelle de sol, ou quelques-uns de ses instruments de travail.

On nous a objecté que le Capital ne manquerait pas de réagir contre la réforme, et que, révolutionnaire d'un nouveau genre, il ferait grève à son tour, en fermant ses usines et en laissant ses champs incultes.

C'est possible, mais nous ne croyons pas que pareille grève durerait longtemps. — En tous cas, si les législateurs veulent sérieusement imposer la participation, et s'ils se rendent bien compte qu'ils font par ce fait, l'économie d'une Révolution imminente, ils n'hésiteront pas à y joindre les mesures accessoires, nécessaires, pour en assurer la réalisation. — Tout obstacle, volontairement apporté à la production, est un préjudice causé à la société, et son auteur doit, en bonne justice, en être rendu responsable et être de ce fait, passible de dommages et intérêts. — Les délinquants étant solvables, le dommage pourrait être facilement réparé à leurs dépens, par une taxe ou une amende, calculée d'après l'évaluation du tort causé à la fortune publique.

Ce n'est pas la première fois que pareille proposition a été faite, et il est bien certain qu'on ne verrait pas longtemps les récalcitrants s'entêter dans leur immobilité.

Résumons-nous et concluons.

La Participation, telle qu'elle existe, c'est-à-dire, absolument facultative et dépendant uniquement de la bonne volonté et de la faveur patronales, n'a pu donner et ne pourra jamais donner aucun résultat général sérieux. — Il n'y a donc pas à compter sur l'initiative individuelle. —

De deux choses l'une : ou le droit du Travailleur est admis, ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, c'est la continuation du gâchis actuel, avec tous ses dangers. — Si au contraire, il est reconnu, l'exercice de ce droit doit nécessairement être garanti, et c'est seulement par une loi que ce but peut être atteint.

Nous ne voyons pas bien quelles objections on pourrait raisonnablement opposer à cette conclusion, et surtout, nous ne voyons pas bien de quel côté elles pourraient venir, sans être en désaccord avec les principes admis par les partisans des deux doctrines les plus opposées.

La participation légale a, en effet, ceci de particulier, qu'elle ne peut être rejetée ni par les Économistes, ni par les Socialistes, sans que les uns ou les autres sortent de leur théorie.

Aux Économistes, nous disons : « Vous prétendez que le Capital et le Travail doivent être indissolublement liés,— soit ; mais qu'elle meilleure union peut-on trouver que l'association ?— Seulement,au lieu d'une association toute platonique d'un côté, concluons une association réelle et bilatérale. — Vous faites des mots Capital et Travail, des espèces d'entités philosophiques, des êtres de raison, faisons-en des personnalités,parfaitement définies,et associons pour de bon,ceux qui personnifient les deux principes : le Travailleur et le Capitaliste. »

Aux Socialistes nous disons : « Beaucoup d'entre vous veulent la socialisation du sol et de l'outil. — Dans quel but ? — Pour mettre le sol et l'outil à la disposition du Travailleur ? — Eh bien ! la participation ne fait rien autre chose, et elle vous évite le combat terrible, qu'il vous faudra fatalement livrer pour exproprier le Capital. »

Il ne faut pas oublier, qu'en réalité, le sol et l'outil sont aux mains du Travailleur. — Ce n'est pas le Capitaliste assurément qui pousse la charrue et manie le marteau. — Le Travailleur fait fonctionner tous les moyens de production. — Il n'y a que sa part légitime dans le produit qui lui fait défaut, et qu'il s'agit de lui rendre. — C'est toute la question.

Quelques-uns nous répliquent : « Oui, mais elle ne l'assure qu'en partie,et nous voulons tout rendre au Travailleur, parce que la propriété actuelle n'est que le résultat de la spoliation qu'il a dû subir.»

C'est, croyons nous, tomber dans un exclusivisme dangereux. — Il existe aujourd'hui, en patrons de petite industrie, quelque chose comme 1 million 150 mille individus.

En petits propriétaires agricoles, près de 3 millions.

Dans ces quatre millions passés de producteurs, la presque totalité a acquis, à force de travail et de privations, qui, son outillage qui, son lopin de terre ; croit-on qu'il sera facile de leur prouver qu'ils ne sont au fond que des spoliateurs ?

Nous allons même plus loin et nous disons à nos contradicteurs ceci : « Admettons que vous ayez pleinement raison et que vos combinaisons soient supérieures à la participation,comme fécondité de résultats ; il est au moins évident que les esprits, surtout dans les masses campagnardes,ne sont pas préparés à accepter ces combinaisons. En admettant même que vous renonciez à toute intransigeance de secte, et que vous vous mettiez tous d'accord, pour suivre une même voie réformatrice, il n'en est pas moins vrai, qu'il vous faudra un temps considérable, avant de bien pénétrer la majorité de la valeur de vos conceptions, et de la supériorité de vos systèmes.

Vous serez discutés et vous aurez à lutter pied-à-pied, non seule-

ment avec vos adversaires, mais aussi avec ceux de vos amis qui n'auront pas su vous comprendre.

Tout au contraire, la participation ferait vite son chemin, parce que c'est une idée peu compliquée, qui peut être facilement saisie par les esprits les moins ouverts aux études sociologiques.

Comme résultat immédiat, la participation supprime d'un coup le salariat et relève le niveau moral du prolétaire. Elle répartit les produits selon l'équité et il est hors de doute, que le Travail, dont l'action est prépondérante, sera le mieux partagé.

Donc, par la force naturelle des choses, il est présumable qu'en moins d'un demi-siècle, cette évolution économique aurait ramené les fortunes exagérées à une honorable moyenne et que les moins privilégiés parmi les Travailleurs, n'auraient plus à compter avec la misère noire qui les accable aujourd'hui.

Du reste, que ce soit une application analogue à celle que nous proposons comme exemple, ou toute autre plus complète et mieux étudiée, l'essentiel c'est que la participation soit rendue légalement obligatoire.

Un réveil de l'idée semble vouloir se produire cette année ; le congrès à la Sorbonne des Sociétés Savantes ayant placé la discussion de cette question, en tête de son ordre du jour.

Espérons que son action sera efficace si, comme il y a lieu de l'espérer, il conclut en faveur de l'idée.

La participation peut ne pas paraître le dernier mot du progrès, mais elle a certainement du bon.

Notre devoir est donc de la prendre, de la tourner sous toutes ses faces, de la perfectionner, de la modifier, et de créer autour d'elle une agitation, qui provoque un de ces courants d'opinion auxquels on ne résiste pas.

Ceux qui ont tout à y gagner, les Travailleurs, représentent le nombre ; la majorité est à eux, pourquoi n'en feraient-ils pas une plate-forme électorale, et ne l'imposeraient-ils pas à leurs mandataires ?

Notre dernier mot est celui-ci : Socialistes, nous n'avons pas le droit de rester obstinément confinés, dans les limites plus ou moins étroites de nos conceptions particulières. Si la participation contient en elle un peu de bien, nous serions coupables de la négliger.

A chaque jour suffit sa réforme ; prenons donc celle que nous avons sous la main. Après, nous verrons à chercher et à trouver mieux.

Paul BOILLEY.

LA PROSTITUTION DES FILLES MINEURES ET L'ŒUVRE DES ENFANTS MORALEMENT ABANDONNÉS

Notre distingué ami et collaborateur, Louis Fiaux, met la dernière main à un travail considérable, que la maison Dentu va publier sous ce titre : *La Police des mœurs en France et dans les principaux pays d'Europe.* Cet ouvrage, qui formera un fort volume in-8° de 950 pages, est digne en tous points de l'ex-conseiller municipal de Paris, dont le *Rapport* au conseil municipal, en 1883, sur la police des mœurs, fut si remarquable et si remarqué.

L'éditeur a bien voulu nous communiquer les bonnes feuilles de *la Police des mœurs en France et dans les principaux pays de l'Europe.* En attendant d'analyser convenablement la nouvelle œuvre du Dr Fiaux, nous considérons comme une véritable bonne fortune de pouvoir donner à nos lecteurs la primeur des principaux passages du Chapitre III, ayant trait notamment aux filles mineures.

Voici d'abord quelques considérations sur la prostitution des mineures :

En dépit de ceux qui font des prostituées une classe, une race à part, il nous sera permis d'émettre cette simple et banale assertion: — on ne naît pas prostituée, on le devient.

Et sans affecter ici le ton déplacé du moraliste, nous ajouterons que dans presque toute femme restée honnête, il y avait l'étoffe d'une prostituée. N'est-ce pas là une question de milieu ? Comment d'autre part en serait-il autrement, là où l'éducation et l'instruction des femmes, parcimonieusement répandues ou données de façon à entraver toute émancipation d'esprit, font de la jeune fille un être sans initiative, sans résistance individuelle, sans raisonnement ni curiosité scientifique, qui attend, pour se former et vivre, l'empreinte bonne ou mauvaise des relations sociales ? Jetée par le hasard de la naissance au milieu d'une famille abrutie par le vice, l'ivrognerie et l'excès de misère ; déprimée elle-même de bonne heure par le mauvais exemple, l'obligation de la mendicité et finalement un travail sans rémunération suffisante, telle qui, dotée par ses parents, vit heureuse et honorée entre son mari et ses enfants, serait une misérable femme comme celles dont elle détourne les yeux avec dégoût.

S'inspirant de cette pensée mère, la Commission municipale ne crut donc pas à l'impossibilité de réduire, peut-être même dans un avenir lointain de supprimer, presque totalement, la prostitution qui

n'est, après tout, qu'une des variétés de la survivance de la servitude préhistorique des femmes; elle a même pensé que ce but pourrait être atteint par une transformation des conditions sociales actuelles et notamment du travail des femmes ; mais dans le moment, modeste dans son ambition et se tenant exclusivement sur le terrain des réalités pratiques, elle proposa simplement de faire pour les enfants abandonnées de leurs parents, ou élevées par eux dans des conditions telles qu'elles sont fatalement vouées à la prostitution, ce que le Conseil général du département de la Seine (c'est-à-dire le Conseil municipal lui-même) avait déjà fait pour les enfants assistés et moralement abandonnés.

C'est présentement la seule manière — à la portée de la Municipalité — d'attaquer dans sa base le recrutement des filles publiques. Il s'agit de faire de ces pupilles de la prostitution et du vol, de ces futures compagnes des malfaiteurs de nos villes, des jeunes filles honnêtes et laborieuses, propres à gagner leur vie et à devenir de bonnes mères de famille.

Ces enfants, on sait ce qu'elles sont et font à l'heure présente.

Si l'obligation de l'enseignement primaire les astreint pendant le jour à paraître dans nos écoles jusqu'à l'âge de treize ans, le soir on les voit descendre des quartiers excentriques sur nos grands boulevards ; tantôt déguenillées, tantôt coquettement vêtues, elles vont de café en café, fendant la foule, courant de groupe en groupe, offrant des fleurs quelquefois volées dans les cimetières, des crayons et autres marchandises futiles, qui déguisent mal leur mendicité. Elles traînent ainsi, par bandes de trois ou quatre, une bonne partie de la nuit, s'égrènent en chemin et disparaissent.

On en remarque de tout âge : celles-ci sont des chétives de huit ans ; celles-là plus alertes, presque formées, ont quatorze ou quinze ans ; les unes, on le voit à leur air honteux, sont des enfants qui demandent réellement l'aumône ; les autres, on le connaît vite à leur allure et à leur œil hardi, sont ces petites et précoces dépravées qui demain feront ouvertement le métier de prostituées.

Bien peu d'entre elles ont des parents capables de les élever. Le plus souvent ce sont des orphelins de père ou de mère, fréquemment des deux ; en ce cas elles sont exploitées par quelque prétendu tuteur qui les chasse dans Paris, les bat, leur refuse à manger quand elles rentrent les mains vides. Lorsque les parents vivent, ils ne valent guère mieux que ces exploiteurs. Le père est un ivrogne, fainéant et brutal, toujours en état de colère alcoolique ; la mère, une pauvresse abêtie, à qui le père arrache les quelques sous qu'elle gagne, ou une misérable se vendant à l'occasion.

Dans un tel milieu, le vice sous toutes ses formes, accapare ces enfants. A peine leur intelligence est-elle dégourdie, qu'elles

sont initiées par la promiscuité familiale, les grossièretés du langage, les conversations et les gestes obscènes, à tous les détails de la vie et du vice sexuels ; bientôt elles joignent à ce luxe de connaissances pratiques des habitudes mauvaises. Vienne maintenant le misérable qui achèvera l'éducation si bien commencée : le terrain est prêt ; il n'a qu'à oser.

Telles sont ces petites marchandes de bouquets du boulevard des Italiens, du boulevard Saint-Michel, des places de la République et de la Bastille, vraies racoleuses qu'on voit souvent monter en fiacre à stores vite baissés, ou dans des hôtels garnis avec des hommes d'un certain âge. Jusqu'ici quelle protection sociale a été accordée à ces enfants ? Aucune.

Si les parents ou tuteurs ne sont pas foncièrement corrompus, mais seulement coupables de négligence, ils finissent par s'émouvoir : on les voit s'adresser eux-mêmes à la police, ne sachant à la porte de quelle institution de redressement et d'éducation ils peuvent venir frapper.

La police s'empare de ces petites malheureuses et les interne dans les maisons de correction, à la troisième section de Saint-Lazare, d'où elles sortent plus corrompues qu'à leur entrée ; ou bien elle les laisse dans la boue des rues jusqu'à ce qu'une apparence de puberté permette au bureau des mœurs de les mettre en carte, en maison ; ce qui ne tarde pas.

Nous avons vu en effet que, par sa main mise sur les mineures, la police se fait la grande pourvoyeuse de la prostitution patentée ; elle considère l'âge de seize ans comme l'époque *légale* à laquelle elle peut admettre une enfant sur ses registres. En fait, elle devrait tomber ainsi que la tenancière chez laquelle l'enfant est placée, sous le coup de l'article 334 du code pénal ; mais il n'en est rien, en dépit des arrêts de la Cour de cassation que nous avons cités.

Dans les tableaux de Parent Duchatelet, nous voyons que de 1816 à 1832, sur 12.550 filles inscrites, 2.043 avaient été enregistrées avant 18 ans ; 6.274 avant vingt ans ; soit 8.317 qui n'étaient pas majeures : les deux tiers.

Dans ces mêmes tableaux, nous voyons que la Préfecture de police avait inscrit sur ses registres comme prostituées, dans la seule année de 1832, 20 jeunes filles de quatorze ans, 6 de treize ans, 3 de douze ans, 3 de onze ans, 2 de dix ans !

Dans la période décennale de 1857 à 1866, sur 4.077 filles nouvellement inscrites à Paris, on comptait :

Filles ou femmes âgées de plus de 21 ans . . .	2.743 ou 67 %
Mineures	1.354 ou 33 %
TOTAL	4.097

Sur ces 1.354 mineures, on en comptait au-dessous de dix-huit ans 302, et au-dessus de dix-huit ans, 1.052.

Nous avons déjà cité au chapitre de la réglementation (p. 165-166) le relevé officiel du nombre d'inscriptions de mineures pour Paris; de 1855 à 1878, le chiffre total de ces inscriptions pour les filles de dix-huit ans accomplis a été de 2.694 ; celui de ces inscriptions pour les filles de seize ans a été de 1.285; soit un total—avoué — de 3.979 mineures inscrites en vingt trois ans.

Depuis 1872, le détail du tableau des mineures inscrites est le suivant :

ANNÉES	MINEURES de 18 ANS ACCOMPLIS	MINEURES AU-DESSOUS DE 18 ANS
1872	160	122
1873	188	138
1874	174	152
1875	149	123
1876	115	75
1877	92	63
1878	114	59

A partir de 1881,la Préfecture de police a refusé de donner le nombre des mineures inscrites ; toutefois, pour 1879 et 1880, elle avait cru devoir adresser au Conseil, des communications facétieuses, indiquant l'inscription de 7, 9 et 6 mineures de 18 ans ou de 16 ans.

En 1883, M. Camescasse,et en 1885,M. Gragnon,nous ont refusé toute communication.

Yves Guyot, dans son dernier livre, a justement observé que la police inscrit l'âge de seize ans comme une rubrique administrative, un minimum imprimé sur les fiches du bureau des mœurs. L'inspecteur Larue a déposé devant la Commission Municipale avoir rencontré dans une maison de tolérance une enfant de quinze ans. En 1875, une toute jeune fille C..., âgée de quinze ans, est arrêtée, enfermée à Saint-Lazare par mesure administrative, et, de là transférée dans une maison du boulevard Montrouge. Nous passons les filles de 17 ans, signalées dans la déposition de M. Lassez. Yves Guyot relate un procès, jugé en décembre 1877, dans lequel nous voyons une jeune enfant de quinze ans, enlevée par un tailleur, et livrée ensuite par lui à une maison de tolérance du quartier des Halles, où elle avait été séquestrée quelque temps. La police l'avait inscrite sans observation. Au mois de décembre 1887, la huitième chambre correctionnelle condamnait à treize mois de prison un sieur Charles, se disant marchand forain, qui racolait, pour les maisons de province, des jeunes filles mineures ou autres : il avait été dénoncé par les parents d'une toute jeune enfant ; le même tribunal

condamnait Mme Benoist, tenancière à Paris, qui avait reçu dans son établissement une jeune fille également mineure. Nous avons vu que Carlier a légèrement raillé le préfet Camescasse de sa crédulité, vraie ou feinte, touchant l'absence des mineures en carte ou en maison à Paris. Carlier n'a fait aucune difficulté de mentionner cette inscription (1).

Le Dr Jeannel a relevé, pour une période de cinq ans, de 1855 à 1860, que 206 mineures, sur un total de 1.004 prostituées, avaient été inscrites par la police des mœurs de Bordeaux (2).

A Marseille, sur 3.584 filles enregistrées au commissariat central, pendant la période décennale de 1873-1882, M. Mireur a trouvé comme mineures (3) :

NOMBRE DES MINEURES	AGE DES MINEURES	NOMBRE DES MINEURES	AGE DES MINEURES
1	14 ans.	78	18 ans.
12	15 —	89	19 —
35	16 —	103	20 —
56	17 —		

En mars 1882, le commissaire central de cette même ville, relevait le chiffre des mineures inscrites, sans, il est vrai, faire de distinction entre l'âge de 16 et de 18 ans :

NOMBRE DES MINEURES INSCRITES	ANNÉES	NOMBRE DES MINEURES INSCRITES	ANNÉES
71	1876	59	1879
64	1877	82	1880
48	1878	67	1881

A l'étranger, il en est exactement de même ; un relevé, fait en 1835, sur les registres du Lock-hospital d'Édimbourg, a montré que sur 1.000 malades traitées pour la syphilis, il s'en trouvait :

42 au-dessous de 15 ans.	69 de 25 à 30 ans.
662 de 15 à 20 ans.	16 de 30 à 35 —
199 de 20 à 25 —	6 de 35 à 40 —

6 au-dessus de 40 ans.

Soit 704 ‰, les deux tiers mineures. La plus jeune syphilitique, reçue au Lock-hospital de cette ville, avait 9 ans. (*Recherches sur la prostitution à Édimbourg*, par Brunet.) — *Annales d'hygiène*. T. 33. p. 232, 1845.— Ed. Sperch avait fait, pour les prostituées mineures de Pétersbourg, des observations analogues.

(1) *La Traite des Vierges*, p. 238. Carlier. *Op. cit.*, p. 45-47.

(2) *Prostitution dans les grandes villes*, p. 331.

(3) *La Prostitution a Marseille*, p. 158.

L'inscription de la mineure se fait donc d'une manière courante et pour ainsi dire légale, en dépit des réticences plus ou moins hypocrites des écrivains de police comme M. Lecour et autres. A tel point que le docteur Jeannel donne dans son livre cinq ou six variantes de formules administratives, employées dans plusieurs grandes villes, pour l'inscription de toutes jeunes filles (1).

Dans telles autres villes, à Lyon par exemple, la police ruse avec la loi et la respecte en la tournant, selon le mot du poète comique.

L'inscription des filles mineures étant interdite, celles-ci ne sont inscrites ni sur leur demande, ni d'office, non plus qu'admises dans les maisons publiques ; seulement, elles sont *tolérées* et soumises aux visites du dispensaire comme les filles inscrites.

Dans deux mémoires, adressés à la municipalité de Marseille, le 15 décembre 1876 et le 20 février 1877, le commissaire central de cette ville, M. E.Dietze, traçait un tableau lamentable de l'abandon d'une foule d'enfants mineures, livrées à la prostitution sans que les autorités, préfectorale et communale, tentassent rien pour améliorer une telle situation. Il y étudiait le dossier de 214 toutes jeunes filles qui, pendant les années 1875 et 1876, avaient été amenées au bureau des mœurs et à l'hôpital de la Conception pour être inscrites dans l'un, ou soignées dans l'autre ; parmi elles, 112 étaient malades ; un très grand nombre — de 15 et 16 ans — avaient déjà été traitées plusieurs fois ! « La presque totalité de ces malheureuses, écrivait le commissaire central, sont orphelines ou délaissées de leurs parents : elles ne sont corrompues qu'en apparence, et n'ont succombé que par suite de circonstances indépendantes de leur volonté, telles que la misère et la faim ; beaucoup ne connaissent du vice que les conséquences les plus douloureuses et les plus dégradantes, et en seraient à jamais guéries,si elles pouvaient s'y soustraire immédiatement ; si ces enfants trouvaient de bons conseils, un gîte et du pain lorsqu'elles sortent de l'hôpital ou du dépôt municipal (violon), elles abandonneraient volontiers le dégradant métier de prostituée, pour suivre une meilleure voie. » Ce fonctionnaire intelligent concluait d'urgence à l'établissement d'un refuge municipal à Marseille, où ces malheureuses enfants pourraient être recueillies sans exception.

Une des premières formes que la protection sociale devrait affecter vis-à-vis de l'enfance, serait de frapper sévèrement ceux qui la corrompent.

C'est un fait d'une observation générale, que les débauchés qui

---

(1) *Op cit.*, p. 229-235. V. aussi Garin. *Police sanitaire*, p. 133, et le livre de M. O. d'Haussonville, *l'Enfance à Paris*.

détournent ces mineures ne sont presque jamais inquiétés à Paris, ni ailleurs.

A Marseille, M. E. Dietze notait une multitude de cas où les placeurs, directeurs de renseignements, logeurs, petits cabaretiers, restaurateurs, etc., séduisent de toutes jeunes filles de la ville et des environs, puis les repassent à des souteneurs et autres recruteuses qui les prostituent à tout venant et les jettent sur le pavé dès qu'elles sont malades. En *quinze jours*,les enfants les plus intéressantes, les plus moralement fraiches, sont dévergondées, contaminées, jetées à la Conception,d'où elles ne sortiront que pour retomber dans une vie de misère et de fange. Pas un des misérables qui les ont corrompues ne comparaît devant la justice.

Au mois d'avril 1880,on jugeait une femme qui tenait une maison de passe à Orléans, dans la rue des Anglaises. La petite Fanny Tareau, âgée de 15 ans, orpheline, comparaît comme témoin ; l'accusée, sa mère adoptive, l'avait élevée dans le spectacle quotidien de la débauche,dans l'espérance de la mettre au point et de la livrer dès qu'elle pourrait, à de riches clients. A l'audience, la petite Fanny dépose sur les tentatives dont elle a été victime ; elle fait allusion aux clients dont on la forçait — *même par la violence* — à satisfaire les caprices ; elle va nommer l'un d'eux : aussitôt le président s'écrie tout ému : « C'est assez : ne compromettez pas un honnête homme ! » et il ordonne le huis clos. La salle est évacuée.

En août 1881, à Paris, dans le procès de la femme Chaudez, qui s'était fait la proxénète de ses deux filles, Marie-Madeleine et Augustine (cette dernière âgée de treize ans), quatre individus, entre autres, les sieurs Gorre, banquier ; Alexandre, X... dit Pouf et Garden sont nommément désignés à l'audience. M. le substitut Falcimaigne requiert contre l'accusée qui est condamnée à quatre années d'emprisonnement et à la privation pendant dix années des fonctions de tutrice et de toute participation aux conseils de famille, ainsi que des droits et avantages accordés aux père et mère sur la personne et les biens de leurs enfants ; — mais il n'a pas un mot contre les clients complices.

En octobre 1883, à Lille, dans l'affaire de la rue Voltaire, n° 9,une proxénète, la femme Collet, fut convaincue d'avoir livré de gré ou de force à des clients — dont on répétait à mi-voix le nom dans le prétoire — des enfants de quinze à seize ans. La domestique Maria Bonnel, orpheline recueillie par la Collet, avait été dûment violée. Le parquet ne poursuit pas; vainement les avocats réclament la comparution des vrais coupables.

En mars et en avril 1884, à quinze jours d'intervalle, deux tribunaux du département de l'Orne, celui de Domfront et celui d'Alençon, condamnaient trois femmes, qui faisaient métier de pourvoyeu-

ses de maisons de passe. A Alençon, les malheureuses jeunes filles, après avoir été livrées, avaient dû entrer à l'hospice comme syphilitiques ; ces maisons étaient fréquentées par de riches habitants de la ville, des gens honorablement connus, mariés. Si les pourvoyeuses étaient punies d'amende et de prison, ceux pour lesquelles elles s'exposaient à la condamnation étaient respectés par la justice(1).

A Paris, dans les maisons de passe suspectées, quand les commissaires font une descente de police, établissent une souricière, prennent le nom des clients, c'est là — à l'égard des hommes — une pure formalité : jamais ces complices du délit ne sont poursuivis. Ainsi l'affaire de la femme Leroy, rue Duphot, donna lieu à un édifiant conflit entre le préfet de police, M. Andrieux, et le juge d'instruction Guillot ; ce fut à qui des deux détiendrait une liasse d'intéressants papiers, reconnaissances et autres, afin de les remettre à leurs imprudents propriétaires. Ainsi, l'affaire des deux petites Anna et Pauline Niquet, la première âgée de 14, la seconde de 12 ans, que leur propre père envoyait vendre des bouquets sur les boulevards « aux vieux messieurs décorés. » C'était, d'après les instructions de Niquet, leur clientèle spéciale. Arrêtées, le 5 novembre 1886, dans un cabinet particulier du restaurant tenu par un sieur Grand, 3, rue Marivaux, en compagnie d'un vieux monsieur effectivement « décoré », elles faisaient des aveux complets ; Niquet leur disait : « Allons ! filez-moi vite trouver vos vieux et rapportez-moi des pièces de 20 francs ! » Le restaurateur Grand était condamné à treize mois de prison ; Niquet à deux ans de la même peine ; les deux fillettes à la détention, dans une maison de correction, jusqu'à 21 ans ; quant au complice, immédiatement relâché, il ne comparaissait même pas comme témoin (*Tribunal correctionnel, 10e Chambre. Décembre 1886*). Ainsi, la plus récente du nº 6 de la rue Delayrac, où la proxénète Euphrasie Ramsout, déjà condamnée pour excitation de négresses à la débauche, offrait dans un salon tendu en rouge et entouré de logettes, destinées à des clients, tour-à-tour acteurs et spectateurs, des tableaux vivants, figurés par des garçonnets, des fillettes et même un chien danois ; un ex-pharmacien sexagénaire, un professeur de musique, un ecclésiastique, un quatrième personnage, se disant magistrat, trouvés nus ou revêtus de costumes fous dans ce bouge, ne comparaissaient pas plus que le personnage de rang honorable ci-dessus, à l'audience. Ramsout seule était frappée de six mois de prison (*id., 8e Chambre. Juin 1887*).

Peut-être la magistrature tient-elle, comme certains médecins de dispensaires et prétendus moralistes, que si la prostitution est une plaie, c'est une plaie nécessaire...

---

(1) V. *Les Echos de l'Ouest*, 23 mars 1884, et *l'Avenir de l'Orne*, 1er avril 1884.

Après avoir cité divers auteurs, parmi lesquels Dumas fils, qui posent en fait l'inévitabilité sociale sinon la nécessité de la prostitution, et avoir constaté que tout autres sont les doctrines du Conseil municipal, le Dr Fiaux demande pour commencer une modification de l'art. 334, qui devrait selon lui frapper non seulement les proxénètes, mais encore les clients. Cela dit, l'auteur insiste avec raison sur la nécessité de protéger socialement les enfants pauvres, ce qui l'amène à parler de l'*Œuvre des enfants moralement abandonnés*, fondée en 1881, sur l'initiative de M. Ch. Quentin, alors directeur de l'Assistance publique et de M. Brueyre, par le Conseil municipal de Paris.

L'auteur s'étend ensuite sur l'organisation et sur les résultats, déjà considérables, de l'*Œuvre des enfants moralement abandonnés*, et il continue sur le même sujet par ces lignes auxquelles nous devrons, à regret, borner nos citations, nous réservant d'apprécier en temps et lieux la puissante étude de notre excellent et très estimé collaborateur :

Au demeurant, l'*Œuvre des enfants moralement abandonnés*, aux lieu et place des membres nuisibles ou parasites, prépare à la société, des travailleurs intelligents, non moins instruits que les enfants des écoles primaires municipales (un prélèvement de 100,000 francs est fait sur les fonds de l'enseignement primaire à leur profit), des citoyens utiles qui, ceux-là, l'heure venue, sauront fonder et élever une famille. En moins de quelques mois, ces petits paresseux invétérés, indifférents au lendemain, amoureux du vagabondage, chipeurs, (pour ne pas dire plus), sont régénérés sous l'influence de bons soins, (1) d'une direction et d'une surveillance à la fois ferme et affectueuse, d'encouragements et de récompenses appropriés.

Sur *cent* de ces enfants, il n'y en a pas plus de 7 ou 8 chez qui l'on n'arrive pas à briser l'insubordination et le vice. Sur 3,331 pupilles pensionnaires (juillet 1885), il y en avait seulement 217 que l'on avait été obligé de placer dans des établissements ou colonies pénitentiaires ; encore l'Assistance publique est-elle loin de se désintéresser de ces malheureux : elle les suit et paye pour eux une redevance à l'État — qui, jusqu'ici, du reste, a refusé toute subvention (2) ! Tel est pour le gouvernement intérieur d'une nation le fruit d'une politique extérieure insensée comme celle de l'Indo-Chine, où nos millions ont été et continuent à s'engouffrer par centaines.

Un dernier chiffre fera comprendre l'importance sociale de l'ins-

---

(1) En cas de lymphatisme, l'Administration de l'Assistance les envoie en traitement à Berck-sur-mer. Le 31 décembre 1884, il y avait 158 pupilles dans cette station.

(2) D'autre part, il faut signaler que, malgré les réclamations de l'Administration de l'Assistance, le Ministère de l'Intérieur n'a pas encore versé la somme de 237,016 fr. 69, représentant la contribution de l'État pour les dépenses du service intérieur des enfants assistés (un cinquième de la dépense) soit l'arriéré de 1872 à 1881, plus le solde de 1885 et un à-compte sur 1886 (*Rapport* de M. le directeur Peyron, *gestion de 1886 et proposition pour le budget de 1888*, p. 97-99.

titution fondée par le Conseil municipal faisant fonction de Conseil général (la Ville fournit un contingent spécial de 250,000 francs sur un budget de 557,000 francs (exercice 1886) : de 1881 à 1885 le nombre des jeunes détenus a diminué de plus de 2,000, dans les colonies pénitentiaires.

On juge par là de l'absurdité morale et de l'iniquité de la loi sur les récidivistes. Aujourd'hui, cette loi frappe sans pitié des jeunes gens qui eussent été certainement de braves gens si la société, par des institutions éducatrices, les avait protégés, instruits, habitués au travail, quand ils étaient enfants. Un tel mode de répression eût été compréhensible, si bon nombre d'années auparavant, la classe d'enfants qui devait fournir les malfaiteurs actuels avait bénéficié non pas seulement dans le département de la Seine, mais dans tous les départements et dans les colonies, d'une aide aussi puissante que celle-ci.

Telle est l'*Œuvre des enfants moralement abandonnés*, sur laquelle il nous a paru bon de donner au public quelques détails.

Eh bien, cette œuvre, il s'agit de l'étendre aux jeunes filles les plus malheureuses qu'on a trop oubliées.

Jusqu'ici, les enfants du sexe féminin n'ont pas suffisamment profité de l'œuvre nouvelle : un tiers, 1,135, sur le chiffre total que nous avons indiqué, ont été conservées (1) ; mais, dans ce nombre, près de 200 sont placées dans des refuges, maisons de filles repenties, asiles appelés Bon-Pasteur, etc., tous entre les mains des prêtres, du parti clérical et dirigés par des religieuses (2).

Tous ces prétendus asiles, orphelinats et autres établissements dits de charité ne sont que des manières de bagnes où, sous prétexte de purification morale, les sœurs torturent les malheureuses enfants qui leur sont confiées, où, sous prétexte de former des ouvrières, elles les soumettent au travail abrutissant des spécialités. De cinq heures du matin à sept heures du soir, en été, de six heures du matin à neuf heures du soir, en hiver, les enfants sont tenues assises, le dos courbé sur l'ouvrage ; le travail n'est interrompu que pour réciter quelque pieuse niaiserie et prendre un ou deux repas insuffisants.

L'exploitation cléricale est la plus savamment inhumaine qui soit. Pour elle, les prescriptions de la loi de fabrique de 1874 sur le travail des enfants n'existent pas : elle ferme la porte à leurs investigations ; elle les raille.

---

(1) Admises en 1881, 181, 26 0/0 ; en 1882, 291, 30 0/0 ; en 1883, 281, 32 0/0 ; en 1884, 272, 34 0/0 ; en 1885, 283, 38 0/0 ; en 1886, 199, 29 0/0. (V. *Rapport* de M. Peyron pour 1888, p. 38-53, la répartition des groupes.)

(2) V. du même *Rapport* sur les enfants assistés, 1888 (mises en préservation), p. 88, et *Rapport* sur les enfants moralement abandonnés, p. 62, pour 1888.

Yves Guyot a vu le refuge de Saint-Cyr, à Rennes, sa ville natale; toutes les jeunes filles qui en étaient sorties racontaient que, surmenées de travail, épuisées de besoins, elles étaient conduites comme des négresses par un planteur. On les forçait de porter de l'eau pour arroser le jardin : une religieuse les faisait marcher, armée d'une lanière, elle leur administrait des coups sur la tête, les épaules, les mains, au moindre faux pas : semblable à ces grandes dames romaines qui enfonçaient leurs épingles dans le sein de leurs esclaves, il y avait dans le refuge une religieuse qui enfonçait des aiguilles dans les joues des petites pupilles! Ces jeunes filles étaient gardées là jusqu'à vingt et un ans. La maison ne les lâchait pas avant qu'elles lui eussent rendu en travail tout le profit possible. Elles sortaient de là déprimées, abruties, ignorantes de tout, sans volonté, sans initiative. Les unes faisaient de mauvaises domestiques ; les autres allaient bientôt peupler les maisons de tolérance.

Ces pieux philanthropes sont une dernière variété des esclavagistes modernes, et souvent pis : témoin l'abbé Roussel, d'Auteuil. On a vu, dans le scandaleux procès de ce prêtre, que la charité privée, abritée sous le couvert de la religion, est trop souvent plus malfaisante que les vices dont elle prétend émonder ses victimes.

Ces entreprises commerciales fondées sur l'exploitation de l'enfant, selon l'énergique expression du Dr Théophile Roussel au Sénat, ne doivent pas seulement tomber sous le coup de la loi de fabrique; elles doivent être mises à l'index de la société civile.

Il faut en détourner l'enfance — tout autant que des maisons de correction et de la troisième section de Saint-Lazare, prochainement remplacée par un quartier de la Conciergerie (1).

D'ailleurs, n'oublions pas que toutes ces entreprises du négoce catholique, constituent un centre de résistance et d'hostilité contre les institutions sociales et politiques, émanées de la Révolution française et qu'il y a là pour le parti de toutes les réactions, un puissant moyen de propagande agissant au plus profond des couches populaires misérables, celles auxquelles les pouvoirs publics doivent leur appui.

L'urgence de l'extension aux fillettes du service des Enfants moralement abandonnés s'impose, car là, nous le répétons, est la solution d'une partie du problème.

Dr Louis Fiaux.

---

(1) Où, en 1879, une Commission du Conseil général, composée de MM. Sick, Lacroix, Bourneville, Hovelacque, etc., a vu les sœurs faire passer des prostituées de la seconde section, entre autres des mulâtresses, dans la troisième section, celles des fillettes et jeunes filles, détenues correctionnellement pour larcin et vagabondage !

CORRESPONDANCE

A propos de notre article sur le regretté et éminent fondateur du Familistère de Guise, Madame Marie Godin, jusqu'à ce jour la plus efficace collaboratrice, et maintenant la continuatrice du puissant réformateur, nous fait l'honneur de nous adresser une lettre, dont nous nous empressons de reproduire la partie ayant caractère de rectification.

Guise, Familistère 24 Février 1888.

Cher Monsieur Malon

... J'ai lu, dans la *Revue socialiste* de ce mois, l'article que vous avez bien voulu consacrer à mon mari, et je vous suis reconnaissante de ces pages si sympathiques et si profondément pensées.

Mais il y a, (et justement en renvoi au bas de la page 199) une petite inexactitude, que vous serez content, j'en suis sûre, de me voir rectifier près de vous.

Ce petit renvoi dit :

« Godin, professa, *notamment dans les derniers temps de sa vie* « des croyances mystiques et spirites,... etc. »

Mon mari était, vous en êtes convaincu à l'avance, tout autrement spirite, (si spirite on peut dire) que ceux que l'on appelle *communément* ainsi. Il était allé plus loin que cela dans l'étude de la question.

Mais où la petite note est le plus inexacte, c'est quand elle dit qu'il a professé ces croyances *dans les derniers temps de sa vie.*

Lorsqu'en 1856 (il y a donc 32 ans) je suis venue avec ma famille habiter près de notre parent, M. Godin, celui-ci était déjà — disons profondément spiritualiste.

Il avait alors 39 ans et il s'était convaincu, depuis de longues années déjà, de la possibilité pour l'homme, de se dégager du corps matériel, et d'être doué alors de capacités supérieures à celles qu'il manifeste lorsqu'il est emprisonné dans la matière ; il en avait conclu que notre corps est une sorte de fourreau, dont l'être voulant et pensant se dégage radicalement quand le corps est usé, mais partiellement dans certaines conditions durant la vie terrestre ; et qu'enfin ce que nous appelons mort, bien loin d'être la cessation de la vie, est pour nous la rentrée dans un monde différent et supérieur d'existence....

Recevez mon cordial salut

Marie Godin.

Milan le 21 Février 1888

Mon cher Malon

Je vous suis très reconnaissant des paroles plus que fraternelles, — et qui ne peuvent que venir de vous — que vous publiez dans la *Revue socialiste* sur le *Secolo* et sur moi. Je n'ai jamais ambitionné et je n'ambitionne aucune sorte de renommée, mais je vous remercie de vos généreux efforts pour mieux faire connaître en France les idées et les sentiments de la Démocratie italienne. Cette démocratie, je puis aujourd'hui vous le dire, a déjà obtenu un premier succès, celui de contraindre même des journaux modérés à élever la voix contre les menaces d'une guerre à la France. Il y a eu plus, devant ces démonstrations de l'opinion publique, M. Crispi a fait à Cavallotti la déclaration que vous avez pu lire dans le *Secolo*. De tels résultats nous encouragent et nous continuerons notre œuvre de pacification.

Votre affectionné

T. Moneta

La campagne poursuivie par le *Secolo* et par les démocrates italiens en faveur de la paix est bonne et louable entre toutes et nous avons été heureux de lui donner notre approbation.

Cette approbation ne saurait être que plus vive au moment où la politique prussienne du roi Humbert, et la politique imprudente, vantarde et servile de Crispi ont abouti à la guerre douanière avec la France. Nous devons en cette circonstance, comme Français et comme démocrates, être reconnaissants aux journaux honnêtes et clairvoyants comme le *Secolo* qui, à ceux qui voudraient déplacer les responsabilités, rappellent que la rupture commerciale, dont les producteurs italiens vont souffrir, encore plus que les producteurs français, est le fait de la coupable politique extérieure du gouvernement italien. Ce patriotisme éclairé du *Secolo*, tout en accord avec nos idées de paix entre les nations, et de justice entre les hommes, aura son jour, nous l'espérons. Nous espérons que l'Italie désabusée comprendra bientôt que la France démocratique, son amie des jours d'épreuves, est encore en ce moment son amie la plus désintéressée et la plus puissante pour le bien. Ce jour-là la triple alliance ayant vécu, et l'œuvre mauvaise de M. de Bismarck, étant en décomposition, la régression militaire, qui a pour cause et origine la prépotence allemande et qui fait plier l'Europe sous le poids des armes, en même temps que sous la crainte constante de guerre d'extermination, aux incalculables calamités, sera frappée dans son principe. Comme conséquence, l'Occident, enfin assuré de la paix, se remettra sur la voie des progrès moraux, politiques et sociaux au bout desquels est le monde du travail, de l'équité et de la solidarité.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UNE PÉTITION AU CONSEIL MUNICIPAL

Notre ami, le Docteur Robinet, l'un des plus dignes représentants de la noble école positiviste, nous envoie, avec prière de l'insérer, le texte d'une pétition au Conseil municipal de Paris pour l'érection d'une statue à Condorcet, Nous insérons avec empressement cet appel à la justice, en faveur de l'un des plus grands et des plus méritants ouvriers de la Révolution française.

Voici donc le texte de la pétition dont les positivistes français ont pris l'initiative et qu'appuient de nombreux signataires.

Paris, le 15 Février 1888.

Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour la célébration du Centenaire de la Révolution, qui, vous n'en doutez pas, devra s'accomplir à Paris et dans toute la France, autrement que par de passagères décorations d'édifices et des réjouissances publiques, les soussignés, convaincus que nulle occasion ne saurait être plus propice pour rendre un hommage solennel aux magnanimes artisans du grand œuvre de la régénération française, osent prendre sur eux de signaler à votre reconnaissance un homme qui a aussi hautement mérité de la patrie que Condorcet, comme philosophe et comme politique. Condorcet, l'ami de Voltaire et de Turgot, l'exécuteur testamentaire de Dalembert, le collaborateur de Danton à la Commune de Paris et à l'Assemblée nationale, le précurseur philosophique d'Auguste Comte !

Géomètre éminent, il avait, dès l'âge de vingt-et-un ans, fixé l'attention et soulevé l'étonnement de savants comme Clairaut, d'Alembert, Lagrange, et bientôt forcé leur estime et leur admiration. A vingt-six ans, il entrait à l'Académie des sciences, pour en devenir presque aussitôt le secrétaire perpétuel. Et c'est dans ce poste si élevé que, génie véritablement encyclopédique, et digne émule de Fontenelle, il justifiait les suffrages que lui avaient accordés les hommes les plus considérables par le savoir et l'intelligence, en rédigeant cette admirable série d'études : les *Éloges des Académiciens* morts de 1666 à 1790, où il jugeait avec autant de modestie que de compétence et de profondeur tous les savants et toutes les sciences, depuis Euler jusqu'à Buffon et Turgot, depuis la mathématique jusqu'à la sociologie et la morale.

Philosophe, il utilisait bientôt son immense savoir pour établir, d'une part, une donnée logique fondamentale : à savoir que les sciences proprement dites ont entre elles des rapports naturels qui permettent d'en faire un système, un tout coordonné, embrassant ce que l'on peut connaître de réel sur le monde et sur l'homme ; d'autre part, reliant indissolublement au nôtre, par cette attache subjective, le siècle de Voltaire et de Diderot, il put dire que les faits sociaux et politiques allaient désormais former une science nouvelle, distincte, *la science sociale*, plus compliquée, supérieure à toutes celles qui la précèdent dans l'ordre chronologique, et dont il posa, après Bossuet et Montesquieu, les premières assises.

Condorcet préludait ainsi, par un éclair de génie, à l'immense construction

philosophique à laquelle Auguste Comte a pu attacher son nom, encore que les pierres fondamentales de l'édifice encyclopédique aient été fournies par les plus illustres penseurs de la Grèce antique, les Thalès et les Pythagore.

Politique, ne l'a-t-on pas vu donner l'exemple admirable, et peut-être unique, d'un aussi grand philosophe, sachant subordonner le penseur au citoyen, et jetant sa tête dans la mêlée des partis, comme gage de la valeur de ses idées et de la probité de sa foi ? Ne l'a-t-on pas vu procéder avec calme et détermination à l'application immédiate de ses théories et de sa croyance, en mettant délibérément sa vie comme enjeu de leur mérite ?

Le premier de tous les grands Français de ces temps héroïques qui aient osé se donner publiquement comme républicain, Condorcet, dès que le réveil de 1788 eût sonné, et bien avant la prise de la Bastille, ne dédaigna pas, en effet, de se faire pamphlétaire et journaliste, pour, avec toute l'ardeur et l'abnégation de l'apôtre, avec toute la force et la rigueur du savant, sonner la charge contre le trône et l'autel, et formuler les premiers besoins de la régénération humaine.

Aussi, nommé à l'Assemblée législative par Paris, il en devint bientôt secrétaire et président, et s'y recommanda par ses mémorables rapports sur l'instruction nationale (20 et 21 avril 1792) et par les déclarations les plus élevées et les plus hautement humanitaires sur la politique extérieure ou internationale de la Révolution. En même temps, il dressait un réquisitoire solennel et sans recours contre le dernier représentant de l'ancien régime(13 août 1792), en résumant les motifs de la suspension du pouvoir exécutif entre les mains du roi et de la nomination d'une Convention nationale.

Le 10 août, après avoir offert l'hospitalité aux Fédérés de Marseille, il donnait sa voix à Danton, pour le ministère de la justice. Le 21 septembre, il entrait à la Convention, où il continuait le travail politique qu'il avait commencé à l'Assemblée législative : la suppression totale de la féodalité et de la monarchie, l'élimination complète de la religion d'État, l'œuvre d'éducation publique positive ; en même temps, il collaborait à la Constitution et à l'action politique générale du premier Comité de Salut public.

Moraliste et homme privé, Condorcet fournit, avec le grand Turgot, le type de la plus haute vertu personnelle et sociale, à laquelle puisse atteindre la nature humaine ! Et la m me main qui, pendant sa laborieuse et fructueuse captivité écrivait, pour les penseurs à venir, l'*Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, et, pour les enfants du peuple, dans les écoles primaires de la République, les MOYENS D'APPRENDRE A COMPTER *sûrement et avec facilité*, traçait, dans ses *Conseils à sa fille*, ces lignes admirables où l'on trouve tout son cœur :

« Prends de bonne heure l'habitude de la bienfaisance, mais d'une bienfaisance éclairée par la raison, dirigée par la justice.

« Ne donne point pour te délivrer du spectacle de la misère et de la douleur...; ne te borne pas à donner de l'argent ; sache aussi donner tes soins, ton temps, tes lumières, et ces affections consolatrices,souvent plus précieuses que des secours.

« Alors ta bienfaisance ne sera pas bornée par ta fortune...

« Apprends surtout à l'exercer avec délicatesse, avec le respect pour le malheur qui double le bienfait et ennoblit le bienfaiteur... N'oublie jamais que celui qui reçoit est, par la nature, l'égal de celui qui donne ; que tout secours qui entraine de la dependance n'est plus un don, mais un marché, et que, s'il humilie, il devient une offense. »

C'est donc de toute confiance et de plein droit que l'auguste moraliste, véritable *saint*, à la fois austère, tendre et sublime, pouvait écrire sous le coup de la proscription :

« . . . . Combien le tableau de l'espèce humaine, affranchie de toutes ses chaînes, soustraite à l'empire du hasard comme à celui des ennemis de ses progrès, et marchant d'un pas ferme et sûr dans la route de la vérité, de la vertu et du bonheur, présente au philosophe un spectacle qui le console des erreurs, des crimes, des injustices dont la terre est encore souillée, et dont il est souvent la victime ! C'est dans la contemplation de ce tableau qu'il reçoit le prix de ses efforts pour les progrès de la raison, pour la défense de la liberté. Il ose les lier à la chaine éternelle des destinées humaines : c'est là qu'il trouve la vraie récompense et la vertu, le plaisir d'avoir fait un bien durable que la fatalité ne détruira plus . . . . »

Voilà pourquoi, Messieurs, les soussignés, membres de la Société positiviste d'enseignement populaire supérieur et du Cercle des Prolétaires positivistes, ainsi que tous les membres des groupes scientifiques, littéraires ou politiques, qui ont voulu s'associer à cette manifestation d'estime et de respect, ont pris la liberté de s'adresser à vous : la glorification de Condorcet leur paraissant, en même temps qu'une réparation obligée, des insultes dont on n'a cessé de poursuivre sa personne et sa mémoire, une des plus grandes et des plus nobles manières d'honorer la Révolution française et d'en célébrer le Centenaire.

Ils vous demandent donc la permission de vous adresser le vœu qu'une statue de Condorcet soit élevée sur le refuge du quai Conti, en face du n° 13, entre l'hôtel des Monnaies, dont il fut directeur, et le palais de l'Institut, où se réunit l'Académie des sciences, dont il fut, en son temps, le secrétaire perpétuel, à droite de la statue de la République, symétriquement à celle de Voltaire (1), et qu'elle soit inaugurée le 27 mars 1889 (l'annee du Centenaire), le quatre-vingt-quinzième anniversaire de sa mort !

Agréez, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre respectueuse considération. (suivent les signatures.)

REVUE DES LIVRES

La Vérité sur la Propriété et le Travail, par *Louis Morosti*, — Auguste Ghio, éditeur 1, 3, 5, 7 galerie d'Orléans, Palais Royal. Paris.

Si les préoccupations qui hantent la plupart des écrivains, si un plus grand nombre traitant le même sujet, peuvent être pris comme un indice de la situation générale d'un pays, il est certain que cette fin de siècle est en mal des plus grosses réformes, c'est-à-dire, de celles que la bourgeoisie qualifie *révolutionnaires*.

De toutes parts, en effet, le *paupérisme*, résultat direct des œuvres de l'ogre propriété dévorant le travail esclave, provoque des études qui, redoutant les ciseaux du journal, se réfugient dans le volume.

Au début de son livre sur la propriété et le travail, *Louis Morosti* s'écrie :

« Ce livre n'a pas besoin de préface ; il s'imposait, je l'ai écrit. »

Et aussitôt, entrant en matière, il démontre, avec force détails à l'appui, que ni *l'investiture divine*, ni *l'occupation humaine*, ni *le travail*, ni le *consentement univer-*

---

(1) Les trois statues : celle de la République, de Soithout ; celle de Voltaire, et celle de Condorcet, à venir, formeraient un groupe symétrique. Elles regarderaient toutes trois la Seine, ou plutôt le Louvre, en tournant convenablement celle du patriarche de Ferney.

sel, ne rendent légitime l'odieuse existence du droit de *propriété* qui désorganise les nations modernes.

Passant ensuite au *travail*, que les Jésuites de l'économie sociale montrent, habituellement, au prolétariat, comme un moyen sûr d'acquérir la propriété, il prouve au contraire que toutes les théories sur le *travail*, sur le *salaire*, sur la *division du travail*, sur les *machines*, sur le *travail à l'usine*, sur le *travail à domicile*, sur les *heures de travail*, sur la *concurrence bras à bras*, ou *machine contre bras*, ou *nation contre nation*, sont autant de mensonges habiles destinés à faire patienter le peuple et à masquer davantage, à ses yeux, l'illégitimité du capital propriété.

Les chapitres consacrés à la *division du travail*, au *travail parcellaire*, sont particulièrement remarquables, par l'abondance et la précision des analyses ; cette deuxième partie du volume contient des aperçus plus nouveaux que ceux de la première partie consacrée à la propriété, où, d'ailleurs il était difficile d'ajouter beaucoup aux investigations déjà faites.

Aussi toute cette partie est à lire, car un résumé ne donnerait qu'une faible idée de la façon dont l'auteur a compris l'étude de la *période manufacturière*, *machinisme et grande industrie*.

Cela dit, je me permettrai de faire une légère critique :

Je n'ai pas trouvé de conclusion pratique à la première partie où il traite de la propriété et, à la seconde, je n'ai découvert que celle-ci, relative seulement à la concurrence :

« Mon avis est qu'il faut toucher à la concurrence. A ceux qui prétendent « qu'il faut la réglementer, je réponds qu'il faut la socialiser. »

Ce peu de mots en dit cependant beaucoup plus qu'il n'en a l'air; on ne peut, en effet, socialiser la concurrence qu'entre nations et pour que la France, par exemple, en éprouve un bon effet social, il faut préalablement avoir supprimé le capitalisme et avoir socialisé tous les moyens de produire,

Une autre omission que je reproche à Louis Morosti, c'est de ne pas avoir dit que la réforme *isolée* est inutile, parce que les abus sont solidaires, que n'en réduire qu'*un*, donne seulement plus de force aux autres ; le corps social étant comme le corps humain, chez lequel, par exemple, la suppression d'un œil arrive à donner plus de force à celui qui est demeuré intact.

Je ne dirai qu'un mot de l'opinion de l'auteur sur le travail des femmes, opinion que je partage d'ailleurs et qu'il résume ainsi :

« Pourquoi la femme du prolétaire, la femme du déclassé, ne resterait-elle pas « au logis aussi bien que la femme du bourgeois, aussi bien que la femme de « l'aristocrate..... tandis que la femme du bourgeois se contente de veiller à « l'entretien de sa maison, il faut que la femme du prolétaire l'entretienne elle-« même. Alors, des deux, quelle est donc la plus indispensable à sa maison ? »

Je sais ce qu'opposent à cette opinion les partisans du *travail des femmes et des enfants* ; mais ils ne raisonnent qu'en vue de la lutte contre le capital oppresseur, en vue d'obtenir *un peu plus* de moyens d'échange ; c'est *ce qu'ils voient* comme dirait Bastiat ; mais *ce qu'ils ne voient pas*, c'est que le salaire additionnel de la femme diminue, par sa concurrence, le salaire de l'homme et que, par surcroît, l'abandon de la maison produit la dégénérescence de la race, faute de soins maternels, réclamés par les enfants et que tous les « asiles » et toutes les « crèches » sont impuissants à remplacer.

Or, je remarque que, dans toutes les classes bourgeoises, les crèches, asiles, etc... ont une grande vogue ; c'est qu'en effet les possédants espèrent atténuer ainsi, pendant quelque temps encore, l'explosion de la vérité qui exige : la *femme chez elle* et non pas à l'atelier. La bienfaisance bourgeoise est donc hypocrite, car elle consiste simplement à s'imposer un sacrifice de mille francs par exemple, à s'en faire honneur même, pendant qu'en perpétuant le con-

cours des femmes et des enfants dans les ateliers, elle assure à ses fabriques quatre ou cinq mille francs de bénéfices de plus.

Changez les chiffres ; la proportion restera la même : pour *un* bienfait, on récolte *cinq* profits.

Cependant, après avoir constaté cette *malveillance* de la *bienfaisance*, je ne puis me résoudre à penser, comme Louis Morosti, que *tout le mal est dans l'homme*; je dis, au contraire, que le *mal est tout entier* **dans quelques hommes** et je le prouverais suffisamment en étalant la magnifique patience des millions de salariés qui, depuis des ans, n'auraient eu qu'à fermer la main pour écraser les quelques mille possédants dont ils sont opprimés !

Auguste CHIRAC.



De la Propriété et des devoirs qu'elle impose, par Ch. Legay, Grenoble. Baratier et Dardelet 4, Grande rue.

Pour un démocrate vulgaire, le droit de propriété ne se discute pas; c'est le droit d'user et d'abuser, dont le Droit romain, le droit brigand par excellence, nous a donné la définition.

Les néfastes légistes de l'an VIII. ces complaisants de Bonaparte, qui ont nom Cambacérès, Portalis, Treilhard et consorts, ont introduit les meurtrières définitions romaines dans le code civil. Et c'est ainsi que par certains côtés, la Révolution a été régressive, parce que ces infidèles traducteurs n'ont pas su mettre le devoir social à côté du droit individualiste.

Cette déviation, dont il s'agit de revenir, est le point de départ de la revendication socialiste contre la société bourgeoise et son individualisme spoliateur.

Mais, si les socialistes sont seuls pour réclamer le droit social dans toute son intégrité, ils ne sont pas seuls à critiquer le *Jus utere et abutere* du Droit romain et des codes civils modernes.

Nous avons sous les yeux une petite brochure de trente pages, elle a pour auteur un ancien magistrat clérical, et nous y relevons des jugements que feraient bien de méditer de prétendus démocrates qui, en fait de devoir social, sont aussi ignorants et aussi hostiles que Joseph Prudhomme.

M. Ch. Legay part de cette donnée, que l'appropriation individuelle est une conséquence du droit de vivre mais que par ce même droit l'appropriation est limitée. « Notre globe, dit-il, a été créé pour tous les hommes, là où la terre « et les biens qu'elle renferme ont été appropriés par quelques-uns, ceux qui « n'ont pas une part de la terre, une part des biens dont elle est la source, les « pauvres en un mot, n'en ont pas moins le droit de vivre.»

Voilà, m'est avis, le principe du droit à l'existence nettement posé. Or, qui dit droit à l'existence, dit droit au travail. M. Legay l'a compris, et en est fort embarrassé. Il ne voudrait pas qu'on le crut un partisan « du droit du travail tel que l'avait rêvé Louis Blanc »; il ne va pas jusque là, en effet; il pose seulement en principe, que là ou tous les biens sont appropriés « les propriétaires ne peuvent refuser aux pauvres les instruments indispensables de la production sans se rendre coupables de meurtre.»

C'est un peu vague.

Après avoir rappelé certains droits limitatifs, tel que le droit de glanage, M. Legay, soutenant sa thèse du droit de vivre, pose en fait « qu'il est permis à un homme qui se trouve dans une extrême nécessité, de s'emparer, pour subvenir à ses besoins, d'une chose dont un autre est propriétaire.» Il tient à justifier cette doctrine, « de terribles criminalistes comme Jousse et Muyart de « Vouglans, nous dit-il, n'hésitaient pas sur ce point. Cette doctrine, du « reste, s'affirme dans certains codes. L'article 166 de la Caroline formule ce

« droit en termes précis, et il est également consacré par l'article 1.115 du code « prussien. »

Ici les libéraux vont bondir d'indignation. M. Legay, qui pourtant prétend que « le Communisme, le Socialisme, le Collectivisme, sont des doctrines « absurdes », leur réserve d'autres surprises. Il déclare, carrément, à l'encontre du Droit romain et du code hybride du condottiere corse et des Robin de l'an VIII, que « la propriété n'est pas le droit de jouir et de disposer des choses de « la manière la plus absolue. Les détenteurs des biens de ce monde, dit-il, n'ont « pas le droit d'exterminer les pauvres; or, là où tout est approprié, ce serait les « exterminer que de les exclure absolument de la jouissance des choses appro- « priées, donc on n'a pas le droit de les en exclure.

« *Il est de toute impossibilité*, ajoute-t-il en le soulignant, *que deux droits, appar-* « *tenant à des personnes différentes, se trouvent en concours sur les mêmes biens sans* « *se limiter réciproquement.* »

Je voudrais pouvoir citer toute la belle page que M. Legay consacre, en faisant lui aussi son apologue sur l'île de Robinson, à cette démonstration que les déshérités ont un droit strict sur le superflu des riches.

Pour soutenir cette thèse sociale, qu'il prétend le fond même du christianisme, il cite fort heureusement et l'Évangile et les Pères de l'église.

C'est en s'appuyant sur de telles autorités qu'il ose dire que « *la propriété n'est qu'un économat* » et il continue comme suit « Le droit ne nous enseigne pas autre chose que ce qu'enseignent les Pères de l'Église qui ont toujours regardé le superflu « comme un bien, dit Bourdaloue, dont les riches sont seulement les « dépositaires et les distributeurs, comme un bien qu'ils ne peuvent retenir « ***sans la plus criminelle injustice*** et selon l'expression de St Ambroise, ***sans se*** « ***rendre coupable de vol.*** »

Ce n'est pas ainsi qu'on l'entend, mais c'est ainsi qu'il le faudrait entendre.

Gardez-vous de croire que M. Legay soit seul de cet avis. Ces doctrines sont au contraire très fréquentes dans le parti catholique, qui a vu, dans l'individualisme outrancier dont nous souffrons, le point le plus vulnérable de l'œuvre de la Révolution.

Les critiques fondées de « ces sages ennemis » sont un avertissement dont nous devrions profiter. La Révolution ne sera à l'abri des atteintes que lorsqu'elle aura reçu son complément social ; que lorsque, dans le monde du travail, la justice et la solidarité ne seront pas de vains mots ; que lorsque, à l'odieux Droit romain, qui n'est que la formulation du Droit des riches, nous aurons substitué le droit humain, le droit de tous à l'instruction, à l'amélioration morale et au bonheur, en retour du devoir social, noblement accepté et noblement rempli.

B. M.

Qui Vive! — Revue populaire hebdomadaire, paraissant tous les dimanches, républicaine, socialiste et philosophique. — Rédacteur en chef : Paule Mink.

Le parti socialiste n'est plus ce qu'il était il y a quelques années : un parti sans organisation, sans représentants dans les corps élus, honni, calomnié, bafoué, méconnu.

Depuis lors, grâce aux études sérieuses, aux écrits savants, à l'activité, à l'énergie, à l'ardente propagande de nombreux militants instruits, dévoués et convaincus, le socialisme a fait d'immenses progrès ; il n'est plus nié à présent, il commence à pénétrer de tous côtés, il s'impose, il faut compter avec lui ; il a même des représentants à la Chambre, aux Conseils départementaux, aux Conseils communaux, principalement dans les grandes villes et les cités industrielles.

Cependant, dans les petites villes, dans les campagnes surtout, le socialisme est encore peu connu, beaucoup ne le comprennent pas, s'en effraient même parfois, et s'en inquiètent comme d'une menace pour l'avenir.

Faire entrer dans le cœur même du peuple les principes sociaux et de libre-pensée, les expliquer simplement, les faire comprendre et aimer, tel est le but que nous nous proposons ; les savants ont tracé la route, aux vulgarisateurs à y faire entrer les grandes masses.

Une revue populaire, mettant à la portée de tous la science sociale, répandant partout les idées de Droit, de Justice, de Vérité, était depuis longtemps désirée et demandée.

Nous l'entreprenons aujourd'hui, comptant être soutenus par tous nos amis, par les groupes socialistes et de libre-pensée, par tous ceux qui aiment l'honnêteté, le progrès, qui comprennent que la République n'est pas le gouvernement des jouisseurs et des faiseurs, des financiers véreux, des exploiteurs féroces, des spéculateurs cyniques, dans lequel nous pataugeons aujourd'hui ; tous ceux qui veulent sortir de toutes ces hontes et de ces infamies par l'établissement de la vraie République, la République du peuple, la République des paysans, des ouvriers ; la République des travailleurs.

Qui vive ! sera donc une feuille d'avant-garde, un journal de principes, de propagande et de revendications; mais il est et restera une revue indépendante, ouverte à tous ; il n'appartiendra à aucune secte, ne sera inféodé à nulle personnalité. Amener à la cause que nous servons de nombreux adhérents : c'est là notre seule ambition.

PAULE MINK.

Qui vive ! a paru le 4 mars. Son prix est de 10 centimes le numéro de seize pages. Abonnement : 6 francs par an.

On peut s'abonner à l'avance en envoyant un mandat au citoyen Négro-Mink, gérant du *Qui vive!* rue Palissade, 16, à Montpellier.

ERRATA

Des fautes typographiques, se sont glissées dans le précédent numéro de la *Revue socialiste*, que les lecteurs ont du corriger eux-mêmes. Nous relevons les deux plus grosses :

Dans l'article l'*Accaparement du cuivre et l'article 419* le compositeur a mis à trois reprises : *par tonne*, pour : *les cent kilos*. Page 209, aux lignes qui suivent la lettre de Henri Aimel : les mots *philosophique et économique* doivent venir immédiatement après le mot *compétence*. Enfin nous avons dit : *jugements historiques* d'Auguste Comte, et non pas *fragments historiques*.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro Aryens et Sémites, *par Albert Regnard* ; La répartition du travail dans la Société future, *par Tufferd, ainsi que le* Mouvement social.

Le Directeur-Gérant : BENOIT MALON.

Guise. — Imp. Baré.

LA POLITIQUE POSITIVE D'AUGUSTE COMTE



A l'aurore de tous les peuples, la philosophie et la science se confondaient. Philosopher, c'est raisonner sur ce que l'on sait. Or, que savait-on ? Peu de chose, et ce peu, encore le savait-on mal. Au fond, philosophie et science avaient un même nom : ignorance. Dès que l'homme sut quelque chose, il supposa beaucoup. Si l'on entend par *métaphysique* les idées, plus ou moins subtiles, au moyen desquelles il essaya longtemps de pallier son ignorance à ses propres yeux — tout comme on trompe la faim en faisant semblant de manger —, on peut dire de lui que petite était sa science, grande sa métaphysique, ou sa philosophie, — comme on voudra.

Dans l'antiquité théocratique, tout le savoir humain est concentré chez les prêtres. Les prêtres, dans l'Inde, en Égypte, en Perse, en Assyrie, chez les Hébreux, commandent comme ministres des dieux et enseignent comme savants. Leurs dogmes religieux, leurs préceptes, leur morale s'appuient sur leurs connaissances scientifiques. C'est dans l'astronomie, dans l'anatomie, dans la chimie, dans la physique, — je veux dire dans les rudiments encore bien informes de ces sciences, dont certains phénomènes commencent à peine à être entrevus, — que les brahmes, les mages, les hiérophantes, tous les sacerdotes d'autrefois, puisent leur prestige miraculeux, qui assure et prolonge leur domination sur une population ignorante et crédule. La science, alors, est sacrée, et la religion en procède directement.

C'est à partir de la civilisation grecque que le divorce se fait entre la Philosophie et la Science : et depuis, il ira toujours grandissant. Aristote est le dernier philosophe ancien qui ait possédé tout le savoir abstrait de son temps, et en ait tiré une *Morale* et une *Politique*.

A partir de lui, en effet, les philosophes s'isolent des savants. Les premiers, suivant le type de Platon, celui de Socrate, suppléent aux lacunes de leur temps, et aux leurs propres, par des hypothèses invérifiables. Chez eux, l'esprit marche à vide. Ce qui se dépense de travail intellectuel pour acquérir d'assez pauvres résultats, est vrai-

ment effrayant. Depuis vingt siècles que la métaphysique pure médite, dispute, invente, édifie, modifie et détruit tour à tour ses innombrables systèmes,quelle loi réelle a-t-elle découverte ? Quelle vérité démontrable a-t-elle saisie ? Aucune. Pesez cette somme effroyable de dissertations, de traités, d'études, de volumes de toute sorte et de tout format, que la métaphysique a enfantés, depuis les Brahmanes jusqu'à nos modernes penseurs spiritualistes,en passant par les Alexandrins, les Bouddhistes, les Grecs, les scholastiques du Moyen-Age ;— qu'est-ce ? Rien : du vide, du vent, de la fumée.

Ainsi, à partir des Grecs, la philosophie, se limitant à la découverte subjective du *moi*, cherchant à expliquer le monde d'après l'homme, s'épuisant à tenter de pénétrer les mystères du commencement et de la fin des choses et des êtres; et la science poursuivant péniblement sa route à la découverte des lois réelles, par l'observation, la classification, l'analyse patiente, ardue des phénomènes ;— la science et la philosophie ne se connaissent plus. Plus elles vont, et plus elles s'éloignent l'une de l'autre. Le savant s'interdit de chercher une liaison dans les faits scientifiques qu'il constate et apprécie, pour en tirer une philosophie quelconque, capable de dévoiler la véritable condition de l'homme sur la terre,et par suite apte à diriger sa conduite, privée et publique, politique et morale. Le philosophe dédaigne de se préoccuper du mouvement scientifique : l'étude de l'homme en soi, de l'homme intérieur, de plus en plus l'absorbe. Il en résulte ceci : le savant, dans ses recherches, cesse de voir l'homme qui,cependant, est le but final de la science d'observation ; le philosophe, dans ses spéculations, cesse de tenir compte du milieu positif,dont l'existence,les actions et les réactions,influent d'une manière si puissante et si directe sur l'état et le développement, physique et mental, de l'homme. Celui-là ne voit que le théâtre, dont il étudie curieusement les détails, les accessoires, les dessous, le mécanisme ; celui-ci ne voit que l'acteur qui, sur ce théâtre, évolue. Or, qu'est-ce que le théâtre sans l'acteur, et qu'est-ce que l'acteur en dehors du théâtre ? l'un est une scène inerte, muette, incompréhensible ; l'autre est un personnage dont les faits et gestes, ne se rapportant à rien d'extérieur, sont également inintelligibles.

L'étude de l'homme, au physique et au moral, lui étant fermée, le savant se cantonne dans l'étude des choses. Il se perd dans l'infini détail, dans l'analyse subtile, dans les classifications, sous-classifications ; si bien que l'ensemble lui échappe. Les découvertes scientifiques se multiplient ; mais rien ne les relie entre elles. Ce sont autant de branches divergentes d'un arbre qu'on ne voit pas.

Et d'autre part, le philosophe a beau creuser, fouiller l'étude de l'homme. L'être matériel, soumis à des lois physiques, chimiques,

biologiques qu'il ignore, dépendant du milieu inorganique qu'il ne veut pas connaître, lui masque l'être moral. Il veut saisir le secret de la pensée humaine,du moi, de l'âme ; mais sait-il par quel mécanisme cette pensée se produit ? Quand il a dit : « L'homme est une intelligence servie par des organes », il croit avoir tout dit. En réalité,il n'a rien dit du tout. Comment cette intelligence vit-elle ? Dans quelle mesure, de quelle manière les organes la servent-elles ? Et dire de l'âme qu'elle n'est rien,ou tout au moins que,sans le secours des organes, elle est comme une faculté infirme,n'est-ce pas avouer que l'homme physique contient l'homme moral ; et que, pour expliquer celui-ci, il faut connaître à fond celui-là ?

C'est à ce résultat qu'en fin de compte, après avoir marché séparément pendant deux mille ans, la philosophie et la science aboutirent presque en même temps. La philosophie sentit qu'elle était à bout de voie, et ne pouvait rien expliquer sans le secours de la science ; et la science sentit qu'elle ne pourrait se constituer en un tout embrassant à la fois la connaissance du Monde et celle de l'Homme, qu'en tirant d'elle-même une philosophie.

L'admirable mouvement philosophique du XVIII[e] siècle, marque cette phase décisive de l'esprit humain. Tous les savants font effort pour être philosophes ; tous les philosophes font effort pour être savants. Les uns et les autres sont comme des passagers qui, d'une rive à l'autre, s'appellent, essaient de se rejoindre pour naviguer de concert.

Tandis que Voltaire ruinait impitoyablement la métaphysique, les encyclopédistes tentaient de bâtir sur la science une philosophie nouvelle. Mais la science n'offrait pas encore une assiette assez solide. Si déjà l'astronomie, la physique, la chimie avaient presque atteint leur degré extrême de maturité, la biologie était encore à naître. Or, sans la connaissance, puis la systématisation des phénomènes et des lois de la vie humaine, comment aboutir à une philosophie de l'homme ? Ce dernier anneau manquait à la chaîne. Les éminents travaux de Gall, de Bichat, de Blainville, au commencement du XIX[e] siècle, créèrent cette dernière science. Dès lors, la synthèse scientifique était possible. Il ne s'agissait plus que de dégager toutes les philosophies partielles, résultant de chacune des sciences particulières,hiérarchisées d'après leur degré de généralité décroissante; de les rassembler et d'en déduire la véritable philosophie humaine, expliquant l'Homme par le Monde.

Cette nécessité, cette possibilité deviennent dès lors en quelque sorte visibles.

Déjà, au milieu du XVIII[e] siècle, Turgot écrivait ces paroles profondes : « Tous les âges sont enchaînés par une suite de causes et d'effets, qui lient l'état du monde à tous ceux qui l'ont précédé ; les

signes multipliés du langage et de l'écriture, en donnant aux hommes le moyen de s'assurer la possession de leurs idées et de les communiquer aux autres, ont formé, de toutes les connaissances particulières, un trésor commun qu'une génération transmet à l'autre, ainsi qu'un héritage toujours augmenté des découvertes de chaque siècle ; et le genre humain, considéré depuis son origine, paraît aux yeux du philosophe un tout immense qui, lui-même, a, comme chaque individu, son enfance et ses progrès. ». (2e *discours sur les progrès successifs de l'esprit humain* — 1750).

Presque en même temps, Kant cherchait à découvrir les lois qui régissent le mouvement de la civilisation humaine, et il appelait de ses vœux l'homme de génie « qui sera en état de concevoir l'enchaînement des faits historiques »,et qui ferait, pour expliquer la marche et le développement des sociétés, ce que firent, pour l'astronomie, Képler « qui soumit les orbites excentriques des planètes à des lois précises, et Newton, qui expliqua ces lois par une cause générale. »

Condorcet tenta de réaliser le vœu de Kant. « Le premier — dit Auguste Comte — il a vu que la civilisation était assujettie à une marche progressive dont tous les pas sont rigoureusement enchaînés les uns aux autres suivant les lois réelles que peut dévoiler l'observation philosophique du passé, et qui déterminent, pour chaque époque, d'une manière positive, les perfectionnements que l'état social est appelé à éprouver, soit dans ses parties, soit dans son ensemble.»

Saint-Simon, Burdin, qui vinrent après, serrèrent de plus près le problème. Ils virent — le dernier surtout — que la fusion définitive de la philosophie et de la science ne se pouvait réaliser qu'au moyen de la systématisation complète de toutes les sciences partielles, formant ainsi l'ensemble de toutes les connaissances humaines, d'où se devait déduire une philosophie générale, partant des lois les plus simples et les plus vastes qui régissent les phénomènes universels, pour aboutir, par une série de degrés descendants,aux lois les plus compliquées et les plus dépendantes, qui gouvernent les phénomènes humains.

Tel était bien, en effet, le dernier terme auquel devait aboutir la science poussant devant elle la philosophie. Il y a des lois qui gouvernent tous les phénomènes célestes et terrestres. Or, à ces phénomènes est subordonnée notre vie, et à notre vie physique, matérielle, est subordonnée notre existence morale. En un mot, nous pensons parce que nous sommes, et nous sommes parce qu'un concours nullement fortuit, mais au contraire parfaitement agencé de lois astronomiques, physiques, chimiques et biologiques le permet. Supprimez, par hypothèse, une seule de ces lois et, ou nous n'exis-

tons plus, ou notre vie se trouve profondément modifiée. Ainsi assujettis à l'ensemble des lois universelles, comment pourrions-nous nous croire affranchis de leur joug ; comment pourrions-nous nous supposer absolument libres, maîtres sans réserve de notre pensée, ne relevant que de nous mêmes ou d'une divinité arbitraire, alors que depuis les astres jusqu'aux derniers des grains de sable, depuis le plus monstrueux des animaux jusqu'au plus microscopique insecte, alors que tout ce qui est, tout ce qui vit et tout ce qui est censé ne pas vivre, est soumis à ces lois générales ?

De là cette question : Les événements humains sont-ils les produits spontanés d'un hasard aveugle, ou ne se peuvent-ils expliquer que par l'action directrice d'une providence, d'ailleurs incompréhensible ? En d'autres termes, l'histoire du Ciel, l'histoire de la Terre, et sur la Terre l'histoire de chaque espèce, minérale, végétale, animale, nous sont démontrées comme se déroulant sous la direction de lois positives. L'histoire de l'espèce humaine, par un étrange privilège ou plutôt par une lacune inconcevable, serait-elle affranchie de toute loi ? Mais déjà la biologie, la physiologie, nous ont appris que le corps et l'esprit de l'enfant croissent, se développent par l'effet de lois véritables, dont la succession n'est jamais intervertie. Enfance, adolescence, puberté, virilité, vieillesse, sont pour tous les individus autant d'états distincts, au point de vue matériel comme au point de vue mental; et la succession de ces états est invariablement uniforme.

Pareillement, un simple coup-d'œil jeté sur l'histoire de la civilisation ne nous montre-t-il pas que toutes les sociétés passent par une série d'états successifs, depuis la sauvagerie initiale jusqu'à l'état moderne, et que ces états successifs peuvent se ramener à ces trois termes : théologisme (se décomposant en trois phases : fétichisme, polythéisme et monothéisme) ; état métaphysique ; et positivisme ou état scientifique ; que ces trois états correspondent au point de vue politique : — l'état théologique, dans sa période fétichique, à la formation des premiers groupes humains, en familles puis en tribus ; dans sa période polythéique à l'agrégation de ces tribus en groupes sociaux plus vastes : cités ; dans sa période monothéique à l'agrégation de groupes de cités en nationalités fixes ;— l'état métaphysique, au passage de ces sociétés ainsi constituées, de l'état militaire, offensif puis défensif, à l'état industriel et pacifique ;— enfin l'état positif, à la tendance alors bien déterminée des sociétés naguère divisées, ennemies, à se joindre, à former une société unique, embrassant comme autant de provinces d'une même patrie toutes les nations civilisées.

Nous touchons ici à la grande découverte d'Auguste Comte, découverte qui est véritablement la clé au moyen de laquelle le tableau

du mouvement humain, jusque là confus et indéchiffrable, a été ouvert et nous est apparu dans sa réalité. Cette loi fondamentale, qui dirige l'évolution de toutes les sociétés, groupements d'individus, comme elle dirige l'évolution de chaque individu, membre d'une société, a constitué l'histoire à l'état de science, au même titre que les autres sciences, inorganiques et organiques. Et cette science, Auguste Comte lui a donné le nom qu'elle gardera : Sociologie.

Voici comment Auguste Comte, dans le premier chapitre de son *Système de Philosophie Positive,* énonce et explique cette loi :

« Chacune de nos conceptions principales, chaque branche de nos connaissances, passe successivement par trois états théoriques différents : l'état théologique ou fictif ; l'état métaphysique ou abstrait ; l'état scientifique ou positif.

« Dans l'état théologique, l'esprit humain, dirigeant essentiellement ses recherches vers la nature intime des êtres, les causes premières et finales de tous les effets qui le frappent, en un mot, vers les connaissances absolues, se représente les phénomènes comme produits par l'action directe et continue d'agents surnaturels, plus ou moins nombreux, dont l'intervention arbitraire explique toutes les anomalies apparentes de l'univers.

« Dans l'état métaphysique, qui n'est au fond qu'une simple modification générale du premier, les agents surnaturels sont représentés par des forces abstraites, véritables *entités* (abstractions personnifiées) inhérentes aux divers êtres du monde, et conçues comme capables d'engendrer par elles-mêmes tous les phénomènes observés, dont l'explication consiste alors à assigner pour chacun l'entité correspondante.

« Enfin, dans l'état positif, l'esprit humain, reconnaissant l'impossibilité d'obtenir des notions absolues, renonce à chercher l'origine et la destination de l'univers, et à connaître les causes intimes des phénomènes, pour s'attacher uniquement à découvrir, par l'usage bien combiné du raisonnement et de l'observation, leurs lois effectives,c'est-à-dire leurs relations invariables de succession et de similitude. L'explication de ces faits, réduite alors à ses termes réels, n'est plus désormais que la liaison établie entre les divers phénomènes particuliers et quelques faits généraux, dont les progrès de la science tendent de plus en plus à diminuer le nombre.»

A l'aide de cette loi, tout le passé humain se trouve éclairé jusque dans ses plus intimes profondeurs, et cette clarté se projette sur le présent, qui n'est que le prolongement du passé ; et sur l'avenir,qui continue le présent. Sans cette loi, l'histoire n'est pas intelligible ; la raison pure est impuissante à expliquer les faits humains et leur enchaînement à travers les siècles. Il faut retourner — si l'on peut — à la Foi,et voir dans l'histoire ce que Bossuet y voyait : l'homme

s'agitant sans savoir pourquoi, au gré d'un dieu qui élève, abaisse, détruit et réédifie les nations par le seul caprice de sa toute-puissance, ou tout au moins selon un plan, et d'après des motifs que notre entendement ne peut ni ne doit chercher à jamais pénétrer.

« Écartant de l'histoire — dit M. Littré — la théologie et la métaphysique, M. Comte découvrit les lois sociologiques, et bientôt après, guidé par ces lois, il traça le tableau de l'évolution sociale. C'est un monument ; il demeurera, quelque loin que s'étendent les nouvelles études historiques, qui le confirment déjà et continueront à le confirmer; il sera consulté aussi bien par ceux qui écrivent des histoires particulières que par ceux qui spéculeront sur l'histoire générale ; l'histoire générale ne peut plus se passer des linéaments philosophiques, et les histoires particulières ne peuvent plus se passer de l'histoire générale.»

Ainsi fut fondée la dernière des sciences, celle qui, couronnant le savoir humain, dévoile enfin l'énigme derrière laquelle, jusque-là, toutes les religions s'étaient abritées.

Par elle, nous apprenons — non pas par révélation ou imposition de dogmes, mais par la méthode démonstrative employée pour toutes les autres sciences — que l'homme n'est ici-bas ni le maître de la Terre, ni l'esclave du Ciel. Ce ne sont ni les caprices d'une divinité, ni la fatalité absolue des lois naturelles, qui président à sa vie, individuelle et sociale. Il n'est ni un instrument passif dans les mains d'une Force inéluctable, ni un faible jouet dans les mains d'un dieu bizarre, colossale amplification de notre fragilité.

C'est un être *relativement* libre. Sans doute, il ne lui appartient pas de déranger l'économie générale du Monde, de modifier les lois qui gouvernent le mouvement des astres, leurs mutuelles attractions. Sans doute, il n'est pas en son pouvoir de rien changer à l'état terrestre, tel qu'il est, avec son atmosphère, sa succession annuelle de froidure et de chaleur. Sans doute, les grandes lois qui président à la naissance, au développement de tous les êtres organisés sont hors de son atteinte. Mais à mesure qu'il avance dans la connaissance de ces lois, n'acquiert-il pas de plus en plus une certaine puissance pour en prévoir, en atténuer, en utiliser même les phénomènes ? Je prends un exemple qui rendra sensible cette idée. Quoi de plus effrayant, de plus terrible pour les êtres vivants que les phénomènes produits par l'action de l'électricité? Hé bien! tandis que la théologie se bornait à recommander la résignation et la peur muette devant ces manifestations de la colère divine, la science, s'enhardissant, allait jusque dans le sein des nuées dérober son secret à la foudre ; et l'électricité, domptée, devenait un des agents naturels les plus puissants au service de l'humanité.

Par la science, l'homme, assujetti aux lois naturelles, met la

main sur les forces que ces lois meuvent et entretiennent, et il s'en sert pour son usage,individuel ou social ; il s'en sert pour améliorer sans cesse sa condition, rendre sa planète plus douce, plus habitable, plus productive. On le voit, le champ ouvert à l'activité, à l'initiative, à la liberté, et par conséquent à la responsabilité humaines, tout limité qu'il soit par d'infranchissables barrières, est assez vaste. La science, qui l'explore, est loin d'en avoir reconnu toute la surface, bien plus loin encore d'en avoir fait le tour.

Tel est l'enseignement, à la fois intellectuel et moral, qui ressort de la philosophie positive. Il n'en est pas de plus haut. Et quiconque y a goûté,a vraiment bu le vin qui fait les hommes vaillants et forts.

Cet enseignement, il a, par une force irrésistible, pénétré dans toutes les grandes écoles philosophiques modernes.En même temps que nous voyons les savants, dans leurs recherches, s'inspirer de plus en plus des règles et de la méthode instituées par le génie d'Auguste Comte, nous voyons les véritables penseurs, abandonnant le terrain vague et illimité de la métaphysique — spiritualiste ou matérialiste — diriger leurs spéculations vers ce champ vaste et limité dont je parlais tout-à-l'heure.

Ainsi s'effectue la jonction de la philosophie et de la science. Les savants, se pénétrant de l'enchaînement des sciences, de leurs relations,de leur direction commune vers une science dernière qui rend compte du mouvement, des conditions de l'ordre et du progrès réel dans l'humanité, impriment à leurs travaux un caractère de plus en plus philosophique ; et les philosophes, convaincus de l'inanité des recherches théologiques et métaphysiques, apercevant enfin dans les phénomènes sociaux, sous leur incohérence apparente,un ordre, une succession qui sont les indices de lois réelles, se mettent à étudier l'histoire, non plus pour y trouver l'arbitraire confirmation de théories préconçues, mais pour y saisir la démonstration des lois qui gouvernent l'esprit et le progrès humains.

La science, enfin constituée dans toutes ses parties — depuis l'astronomie jusqu'à la sociologie — est devenue la véritable philosophie générale, donnant une conception démontrée du Monde et de l'Homme ; de sorte qu'en dernière analyse, le philosophe et le savant sont les deux ouvriers d'une même œuvre. Le savant cherche à découvrir le mode de production des phénomènes résultant du jeu des lois positives ; le philosophe cherche à tirer de ces découvertes réalisées les conséquences normales, au point de vue de l'éducation individuelle, physique et morale, comme au point de vue social, politique et religieux.

En effet, toute conception générale du Monde et de l'Homme a pour conclusion une Politique.

Car si l'on pense, c'est pour agir, et l'on agit conformément à ce que l'on pense, conformément à l'opinion qu'on se fait de soi et des autres, des êtres et des choses au milieu desquels on vit.

Mais l'on agit aussi en vertu de ses sentiments. Et les sentiments ont peut-être, dans nos actions, une part plus grande que les idées.

Il ne suffit donc pas d'une doctrine philosophique qui règle notre esprit. Il faut une doctrine morale qui assujettisse notre cœur.

C'est pourquoi toute philosophie est vaine, qui n'aboutit pas à une morale.

Nous nous trouvons ainsi amenés à nous poser ces deux redoutables questions :

1° De la philosophie positive, y a-t-il possibilité de tirer une *morale*, c'est-à-dire une théorie exacte des droits et des devoirs humains ?

2° Cette théorie exacte constituée, sera-t-elle apte à créer une foi commune, une foi unique dans les préceptes découlant de la science démontrée, une foi aussi puissante, aussi cohésive que celle qui, jadis, courba les hommes sous le joug des dogmes de la théologie ?

L'homme agit sous la double impulsion de ses croyances et de la réalité. C'est cette double impulsion, jusqu'à ce jour contradictoire, qui détermine l'idée qu'il se fait du Juste et de l'Injuste, du Bien et du Mal, de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas. Tout le temps que ses croyances, je veux dire la conception qu'il se fait du Monde et de lui-même, sont des hypothèses non vérifiées, en désaccord avec les lois positives non encore découvertes, il en résulte que sa morale théorique s'ajuste péniblement à sa morale pratique, en d'autres termes que ses actes sont peu conformes à ses pensées.

C'est ainsi que, depuis les premières civilisations jusqu'à nos jours, on pourrait suivre, sous la succession des états religieux, le développement continu d'une moralité humaine positive, dérivant de motifs pratiques, et dans une certaine mesure indépendante des dogmes en vigueur. Quand une religion s'établit, et au moment où elle s'établit, il est clair qu'il y a conformité à *peu près* complète entre ce qu'elle enseigne et ce que la majorité du peuple sait ou croit savoir ; en outre, au point de vue politique, il est certain que la croyance qui se propage répond à l'état *actuel* des sentiments, des aspirations, plus ou moins vagues, de la majorité. Telles furent les conditions de l'établissement du catholicisme. Au point de vue mental, l'état des connaissances générales ne permettait plus de croire aux trente mille dieux de Varron ; au point de vue politique, la croyance à un dieu protecteur et même vengeur des faibles, devant lequel le patricien et l'esclave étaient égaux, qui ouvrait aux désolés, aux victimes de l'injustice sociale, aux pauvres, à tous les

déshérités la perspective radieuse d'une autre vie, d'une vie éternelle ; cette croyance répondait assurément aux aspirations, aux vœux de ce monde d'opprimés qui, sous la dure domination d'une classe, rêvait l'égalité des hommes. En outre, cette religion venait, au milieu de ces peuples tourmentés par la guerre, par d'incessantes et cruelles invasions, prêcher la paix, la paix entre les nations, et la paix entre les individus.

Mais les dogmes religieux sont, de leur nature, immuables ; car, du premier coup, ils proclament toute la Vérité, et dénoncent et poursuivent comme erreur tout ce qui n'est pas conforme à cette vérité absolue.

D'autre part, le monde marche ; les connaissances humaines grandissent, et à mesure qu'elles avancent, elles démolissent les hypothèses sur lesquelles la Vérité d'hier était bâtie. La foi religieuse s'affaiblit par degrés, et de moins en moins son influence dirige les actions de la vie humaine. Est-ce à dire pour cela que la moralité s'affaiblisse avec la foi ? La moralité humaine n'a cessé de croître, à travers les changements de croyances. Le passage du fétichisme au polythéisme a incontestablement marqué un accroissement notable de la moralité, au triple point de vue de la famille, de la propriété, du gouvernement, des rapports des individus entre eux, de la conscience que chaque homme a de lui-même, de son rôle et de sa dignité. De même la ruine de la croyance polythéistique et l'avènement de la religion catholique ont marqué, au point de vue de la moralité individuelle, domestique et sociale, un immense progrès. Mais allons bien au fond : qu'était-ce chaque fois ? C'était une diminution de la croyance surnaturelle, une diminution de l'hypothèse invérifiable, et une augmentation de la connaissance positive ; en d'autres termes, c'était une diminution de la philosophie imaginaire, un accroissement de la philosophie scientifique.

Aujourd'hui, la ruine de la croyance catholique est indéniable. La morale privée, comme la morale publique, s'affranchissent de ses dogmes, ne se dirigent plus d'après ses enseignements. La morale catholique déclare le travail maudit, et la morale positive le déclare au contraire honorable et sacré ; — la morale catholique enseigne que toutes les actions, toutes les pensées humaines doivent être dirigées en vue d'une autre vie, extra-terrestre ; la morale positive enseigne au contraire, que nos pensées, nos actions doivent être dirigées en vue de l'amélioration, du progrès de l'existence terrestre, sans aucune considération d'une vie future ; — la morale catholique enseigne que chaque homme doit travailler exclusivement à son salut : la morale positive, au contraire, enseigne que chaque homme doit travailler surtout en vue d'être utile à ses

semblables et que la véritable immortalité réside dans le souvenir qu'on laisse de ses vertus, de son savoir, de ses actes ; — la morale catholique enseigne que tous les peuples qui ne professent pas sa croyance sont réprouvés, ennemis ; la morale positive, au contraire enseigne que tous les peuples, et dans chaque peuple tous les hommes, quelle que soit leur croyance, sont solidaires, ouvriers de la même œuvre, membres d'une même patrie, qui est l'humanité. Ainsi, comme à chaque étape religieuse de la civilisation, le passage du catholicisme à l'état positif marque un accroissement réel de la moralité générale et de la morale individuelle.

Il est donc certain que la philosophie positive est génératrice d'une morale. Cette morale n'est pas d'hier : elle est née avec le premier éveil de l'esprit humain ; elle a suivi les progrès des connaissances réelles, grandissant avec elles, et avec elles elle arrive aujourd'hui au point où, comme la science d'où elle émane, elle peut être systématisée en un corps de doctrine.

« Les convictions profondes, que la théologie a laissé détruire, et que la métaphysique n'a pu ranimer, ne peuvent donc plus être établies désormais, en morale comme partout ailleurs, que d'après l'universelle prépondérance de l'esprit positif, quand il y sera enfin convenablement appliqué, dans l'élaboration finale des théories sociales. Dans l'universelle fluctuation inhérente à l'anarchie actuelle, où, faute de principes suffisants, les plus indispensables notions peuvent être ouvertement contestées, rien ne saurait donner une juste idée de l'énergie, de la ténacité que devront acquérir, à tous égards, les règles morales, lorsqu'elles pourront ainsi reposer convenablement sur une irrécusable appréciation de l'influence réelle, directe ou indirecte, spéciale ou générale, que l'existence humaine, soit privée, soit publique, doit habituellement recevoir de nos actes et de nos tendances quelconques, successivement jugés, d'après l'ensemble des lois de notre nature, à la fois individuelle et sociale. Cette détermination positive ne laissera plus aucun accès essentiel à ces faibles subterfuges par lesquels tant de sincères croyants éludent journellement, à leurs propres yeux comme à ceux d'autrui, la rigueur des prescriptions morales, depuis que les doctrines religieuses ont partout perdu leur principale efficacité sociale, sous l'irrévocable décadence du pouvoir correspondant.

... « Au point de vue personnel, la morale positive, convenablement organisée, comportera certainement beaucoup plus d'efficacité pratique que n'a jamais pu obtenir, même à l'état monothéique, la morale religieuse, malgré les puissants moyens dont elle a disposé... En exagérant les dangers momentanés d'une franche renonciation à toute espérance chimérique, on a trop méconnu jusqu'ici les avantages permanents que doit produire, sous une sage direction

philosophique, la concentration finale des efforts humains sur la vie réelle, soit individuelle, soit surtout collective, dont l'homme est ainsi directement poussé à améliorer le plus possible l'économie sociale, d'après l'ensemble des moyens qui lui sont propres, et parmi lesquels les règles morales occupent certainement le premier rang, comme immédiatement destinées à permettre ce concours universel où réside évidemment notre principale puissance... La conception fondamentale, à la fois scientifique et morale, de la vraie situation générale de l'homme, comme chef spontané de l'économie réelle, fera toujours nettement ressortir la nécessité de développer sans cesse, par un judicieux exercice, les nobles attributs, non moins affectifs qu'intellectuels, qui nous placent à la tête de la hiérarchie vivante. Le juste orgueil que devra susciter le sentiment continu d'une telle prééminence, surtout succédant à l'infériorité tant consacrée de l'homme envers les anges, ne saurait d'ailleurs déterminer aucune dangereuse apathie, puisque le même principe rappellera toujours un type de perfection réelle, au dessous duquel il sera trop aisé de sentir que nous resterons constamment, quoique nos efforts persévérants puissent nous en rapprocher de plus en plus. Il en résultera seulement une noble audace à développer en tous sens la grandeur de l'homme, à l'abri de toute terreur oppressive, et sans reconnaître jamais d'autres limites que celle que nous impose l'irrésistible ensemble de l'ordre réel, qu'il faut d'ailleurs chercher à modifier le plus possible à notre avantage, d'après son exacte appréciation continue.

« Quant à la morale domestique, une comparaison décisive fera sans doute bientôt apprécier la supériorité spontanée de la philosophie positive, seule apte désormais à réfréner convenablement les dangereuses aberrations que la métaphysique a suscitées, sans que la théologie pût les contenir. Peut-être fallait-il que l'anarchie actuelle fût poussée jusqu'à ces intimes perturbations, pour rendre pleinement irrécusable la nécessité de constituer enfin l'ensemble des notions morales sur une nouvelle base intellectuelle, et même à les écarter irrévocablement, en manifestant directement l'immuable réalité de la subordination fondamentale qui constitue l'économie élémentaire des sociétés humaines. Pendant que l'esprit positif consolidera systématiquement les grandes notions morales qui se rapportent à ce premier degré d'association, il fera directement ressortir la prépondérance croissante de la vie domestique pour l'immense majorité de l'humanité, à mesure que la sociabilité moderne se rapproche davantage de son état normal.

« Appréciée, en troisième lieu, envers la morale sociale proprement dite, la philosophie positive y développera sa haute aptitude organique. Ni la philosophie métaphysique, qui consacre sponta-

nément l'égoïsme, ni même la philosophie théologique, qui subordonne la vie réelle à une destination chimérique, n'ont jamais pu faire ressortir le point de vue social, comme le fera, par sa nature, cette philosophie nouvelle, qui le prend nécessairement pour base universelle de la systématisation finale... Quand une véritable éducation aura convenablement familiarisé les esprits modernes avec les notions de solidarité et de perpétuité que suggère spontanément, en tant de cas, la contemplation positive de l'évolution sociale, on sentira profondément l'intime supériorité morale d'une philosophie qui rattache directement chacun de nous à l'existence totale de l'humanité, envisagée dans l'ensemble des temps et des lieux ; la religion, au contraire, ne pouvait, au fond, reconnaître que des individus passagèrement réunis, tous absorbés par une destination purement personnelle,et dont la vaine association finale, vaguement reléguée au ciel,ne devait offrir à l'imagination humaine qu'un type radicalement stérile, faute d'aucun but saisissable. La restriction même de nos espérances à la vie réelle, individuelle et collective, peut aisément fournir, sous une sage direction philosophique, de nouveaux moyens de lier l'essor privé à la marche universelle... Par exemple, le respect scrupuleux pour la vie de l'homme, qui a toujours augmenté à mesure que notre sociabilité s'est développée, ne peut certainement que s'accroître beaucoup d'après l'extinction générale d'un espoir chimérique, dont la préoccupation continue dispose aisément à déprécier, aux yeux de tous, chaque existence présente, toujours si accessoire, en comparaison de la perspective finale.

... D'après cette triple aptitude fondamentale, la morale positive tendra de plus en plus à représenter familièrement le bonheur de chacun comme surtout attaché au plus complet essor des actes bienveillants et des émotions sympathiques envers l'ensemble de notre espèce... »

(*Philosophie positive. Tome VI. LX*e *Leçon*).

J'ai tenu à donner cette citation, empruntée au chapitre final de la *Philosophie Positive*, pour indiquer d'après quel ensemble de considérations philosophiques,par quelle suite logique Auguste Comte, ayant achevé la systématisation de la science sociale, devait procéder à l'application politique et religieuse de la doctrine sociologique par lui instituée.

Tel a été le but du *Système de Politique Positive.*

Ce but a-t-il été atteint ? La tentative de constituer à l'état de *religion* la philosophie positive n'était-elle pas ou prématurée, ou même chimérique ? Auguste Comte, dans l'élaboration de sa Politique, a-t-il été fidèle aux règles de méthode, aux principes sûrs qu'il avait posés dans sa Philosophie ? Nous ne discuterons pas cette

grosse question. Notre devoir cependant est de constater que, si la Philosophie positive a rallié et rallie un nombre de plus en plus grand de savants et de penseurs; si, aujourd'hui, son enseignement domine dans la science et dans la philosophie, la *Politique Positive* n'a pas eu ce triomphe incontesté. Sa publication a été le signal d'une scission profonde parmi les positivistes : ceux-là, avec M. Laffitte, avec M. Bridges, avec M. Robinet, acceptant pleinement les déductions religieuses et politiques du maître ; ceux-ci, avec M. Littré, les repoussant.

De là, deux écoles dans le positivisme : l'une qui, de l'œuvre de Comte, n'accepte que la systématisation philosophique ; l'autre qui fait profession de foi à l'égard de l'œuvre totale, dans sa partie première qui crée la science sociale, et dans sa partie ultérieure, qui, de cette science, tire une religion.

Quel que soit le jugement final réservé à cette seconde partie, quel que soit l'avenir de la systématisation religieuse de la Philosophie positive, nous croyons que cette tentative du plus grand des penseurs modernes, connue seulement d'un petit nombre de savants et de lettrés, doit être, le plus possible, répandue et vulgarisée.

Le dernier de nos bacheliers connait Descartes, cite couramment Stuart Mill, Spencer, Darwin ; et c'est à peine si, même parmi nos discoureurs, nos écrivains, nos hommes d'État, parmi ceux qui s'intitulent si plaisamment docteurs en politique scientifique et expérimentale ; c'est à peine si on a vaguement entendu parler d'Auguste Comte, que le plus souvent on confond avec son homonyme, un estimable académicien ! Quant à l'œuvre du puissant penseur on n'en sait même pas les titres.

N'est-ce pas vraiment honteux ?

Le Système de Politique Positive a été édité en 1857, en quatre forts volumes. Cette édition unique est, depuis bien des années, épuisée. De l'avis de tous ceux qui ont lu cet ouvrage, où l'abstraction philosophique atteint une hauteur géniale, le *Système de Politique Positive* est d'une lecture extrêmement pénible.

De même que, dans un but de vulgarisation et de propagande, Miss Martineau fit une condensation de la Philosophie positive ; condensation excellemment traduite par un de nos compatriotes et amis, M. Avezac-Lavigne, nous avons pensé que peut-être une condensation de la Politique positive ne serait pas sans utilité. (1)

---

(1) Un disciple dévoué d'Auguste Comte, M. C. de Blignières, a bien, il est vrai, publié en 1857, une *Exposition abrégée et populaire de la philosophie et de la religion positives*. Mais cet ouvrage également épuisé depuis longtemps et introuvable en librairie, a eu pour but de fondre, dans une même exposition, et le système de Philosophie et le système de Politique. C'est un travail, du reste très estimable, d'un disciple fervent, cherchant à convaincre ses lecteurs

En admettant que l'œuvre dernière d'Auguste Comte ne réussisse pas, dans son ensemble, à rallier tous les esprits, on n'y trouve pas moins, à chaque page, des vues profondes sur notre état social, sur les questions, sur les problèmes de gouvernement et d'économie qui agitent les sociétés modernes. L'évolution historique y est décrite avec une ampleur, une sûreté de main, une puissance de pensée incomparables.

Même destituée des conclusions générales et des principes de discipline et de foi qu'elle établit, cette œuvre est la plus forte, la plus hardie que la pensée philosophique ait jamais produite. Nos diverses écoles ou sectes politiques, si bizarrement contradictoires, mentalement si anarchiques et si flottantes, y trouveront des points fixes de doctrine sociale, des indications précieuses de politique et d'économie, dont il serait assurément souhaitable, pour le bien commun, qu'elles fissent leur profit.

C'est dans cette pensée, c'est dans ce but relatifs que cette condensation a été entreprise. Quelque imparfaite qu'elle soit — et je ne me dissimule pas son insuffisance, surtout au point de vue du rigoureux enchaînement du raisonnement philosophique, qu'il était bien difficile de conserver dans l'intégrité de ses développements, — cette condensation aura peut-être la fortune modeste de provoquer, chez quelques-uns de nos politiciens empiriques, d'utiles méditations.

Après tant d'agitations, de révolutions, de changements de régimes, de disputes parlementaires, on commence à s'apercevoir que la Politique n'est point une chose arbitraire, un simple art d'intrigue, dont les ambitieux et les aventuriers puissent user au profit exclusif de leurs intérêts ou de leurs appétits. On sent que la Politique, à moins d'être une décevante illusion. est une science réelle, comme toute science, soumise à des lois, sans doute encore peu

---

que la Politique positive est le prolongement logique et rationnel de la Philosophie positive : ce qui, on le sait, est vivement contesté par une fraction de l'école positiviste. Ce n'est pas l'exposition impartiale et fidèle d'un témoin. C'est une œuvre personnelle, dans laquelle les idées et les convictions de l'auteur viennent appuyer, défendre les idées de son maître.

Tout autre a été mon dessein. Il a été de faire connaître au public, non pas ce que je puis penser et approuver de l'œuvre de Comte,— ce qui importerait peu, en vérité—, mais bien l'œuvre elle-même, au moins dans ses lignes générales, dans ses traits essentiels.

Je dois signaler aussi le *Catéchisme Positiviste*, expressément rédigé par Auguste Comte lui-même, en vue de la propagation populaire et de la vulgarisation de la religion de l'Humanité.

Mais cette condensation, sous forme de dialogue entre le *Prêtre et La Femme*, présuppose chez le lecteur une initiation déjà complète envers la double systématisation, philosophique et politique, qui constitue la doctrine positive. C'est, ainsi que son titre l'indique, un livre de Foi, et non une œuvre de démonstration intellectuelle.

connues, encore moins étudiées, mais néanmoins positives, et que notre devoir à tous, gouvernants et gouvernés, est de nous efforçer de connaître, afin d'y conformer, le mieux possible, nos actes personnels et publics.

Si on examine, au fond, la nature du conflit politique et social qui, de plus en plus. agite et déchire les nations occidentales, et parmi elles plus particulièrement la France, sociologiquement la plus avancée de toutes les nations, on aperçoit qu'il est produit par deux forces ou plutôt deux instincts, à la fois individuels et collectifs : l'instinct de l'Ordre et celui du Progrès.

Or, dans nos sociétés troublées, de moins en moins les nécessités de l'Ordre paraissent compatibles avec les aspirations du Progrès. De là,deux classes, deux partis qui,selon que l'un ou l'autre obtient la prédominance, ou essaie de réagir, au nom de l'Ordre, contre les tendances progressistes de la masse populaire,ou,au nom du Progrès, tente d'affranchir la société des règles et des principes les plus élémentaires de la conservation.

Il est cependant impossible que l'Ordre et le Progrès soient radicalement inconciliables. L'Ordre et le Progrès sont, pour une société, analogues à ces deux forces, à ces deux besoins qui caractérisent l'individu : *l'existence,* qui comprend toutes les lois, toutes les règles relatives à la structure et à la conservation de l'être humain ; et la *vie*, qui comprend toutes les règles, toutes les lois relatives à son développement, à son mouvement.

De même que, chez l'individu, l'existence est le fondement, le substratum de la vie, de même, dans la collectivité sociale, l'Ordre doit nécessairement être le fondement, le substratum du Progrès. C'est ce qu'Auguste Comte a exprimé par cette belle et profonde formule : « Le Progrès est le développement de l'Ordre. »

Ainsi envisagés, l'Ordre et le Progrès ne sont que les deux aspects d'une même évolution. Et la vraie politique sociale sera celle qui saura les unir, terminant ainsi la lutte sans issue qui,sous des noms divers, met aux prises des conservateurs qui ne conçoivent l'Ordre que comme une réaction, et des progressistes qui ne comprennent le Progrès que comme une négation, plus ou moins révolutionnaire, de l'Ordre.

Cette conception scientifique de la Politique, succédant à l'anarchie métaphysique qui, depuis le XVIIIe siècle, brouille et confond toutes les notions sociales, est seule propre à fournir aux hommes d'Etat des indications précises sur les grandes questions de gouvernement et d'économie qui, actuellement, sont livrées à la stérile dispute des partis.

Sur les questions de gouvernement, la politique positive, fondée sur l'observation raisonnée de l'évolution sociale dans le passé,

nous démontre que la marche invariable des sociétés, tend de plus en plus vers un état pacifique et industriel, se substituant à l'état militaire ; que, de même que l'état militaire suppose nécessairement le commandement absolu d'un dictateur monarchique, l'état industriel. qui ne peut vivre et se développer que par le libre concours de toutes les initiatives individuelles, suppose nécessairement le régime républicain qui, seul, permet à ce libre concours de s'organiser.

Dans l'ordre intellectuel, l'esprit monarchique et religieux est irrévocablement éliminé. On admet sans conteste que le monde des savants, le monde des lettrés, sont en république. Or, sur quoi donc repose l'ordre gouvernemental, sinon sur l'ordre intellectuel ? La direction de l'État ne peut plus être considérée comme l'apanage exclusif d'une famille, apanage transmissible, par voie d'hérédité, à l'instar d'une propriété particulière. Cela est si vrai que même les monarchistes les plus résolus n'osent plus ou ne savent plus invoquer le droit divin, et que, dans leurs polémiques, ils s'efforcent de démontrer la nécessité d'une restauration royale, uniquement d'après des considérations d'utilité sociale. Or, ces considérations sont évidemment d'ordre relatif. Et du moment qu'on n'impose plus la Monarchie comme un dogme indiscutable, ce n'est plus, comme tout autre système, qu'un régime relevant de la discussion publique et du libre examen.

Mais qu'est-ce qu'un régime qui relève de la discussion et du libre examen ? C'est un régime qui ne tire sa force, son droit, que de l'opinion : c'est un régime *démocratique*.

Voilà comment il est aisé de voir que, dans nos sociétés occidentales, les institutions de gouvernement tendent invinciblement à se constituer à l'état républicain. Malgré les oscillations, les réactions passagères, ce phénomène social n'en poursuit pas moins sa marche. Tous les États européens, même ceux qui vivent actuellement sous le régime monarchique en apparence le plus absolu, se dégagent de la Monarchie et vont à la République. La Belgique, l'Angleterre, l'Italie, sont en train de transformer leurs gouvernements sur les bases du suffrage universel. Et le suffrage universel, n'est-ce pas le droit et le pouvoir politiques aux mains du peuple, c'est-à-dire la République ? L'Autriche, l'Allemagne, la Russie sont emportées dans le même mouvement général ; et l'on peut prévoir le jour où l'autocratie des trois empereurs sera obligée de compter avec les irrésistibles aspirations de leurs peuples.

Ainsi, de même qu'au point de vue intellectuel et au point de vue industriel, les nations occidentales ne connaissent plus ni dogmes révélés ni frontières dynastiques ; au point de vue politique, nécessairement corrélatif à l'état des opinions et des mœurs des peuples,

le courant est général, qui transforme successivement les monarchies absolues en monarchies constitutionnelles, et celles-ci en Républiques.

Sur les questions d'économie, la politique positive, seule en mesure d'expliquer les lois réelles qui dirigent les relations des hommes entre eux, et celles qui président à l'existence et au développement du corps social, nous convainc de cette profonde vérité : que la propriété, comme le travail, dont elle émane, « est sociale dans sa source et sociale dans sa destination » ; que, par suite, tous les hommes, capitalistes, entrepreneurs, commerçants et ouvriers, passagèrement associés pour l'exploitation et l'accroissement du fonds commun qui leur est légué par l'ensemble des siècles passés, pour le transmettre à la génération suivante, sont essentiellement des travailleurs solidaires, moralement égaux ; que tous, à ce titre, ont le droit de vivre et doivent être garantis au moins en ce qui concerne les nécessités élémentaires de leur existence, tant pour toute leur période d'activité que pour leur vieillesse ; qu'il est aussi absurde qu'immoral de considérer la société comme une collection d'individus fatalement destinés à lutter les uns contre les autres, les forts écrasant les faibles, les riches dévorant les pauvres. Un pareil état d'anarchie, doctoralement préconisé par certains métaphysiciens économistes, comme normal et nécessaire, ne saurait évidemment se prolonger sans mettre en péril l'existence même de la société, en faisant succéder systématiquement les coups d'état patriciens aux coups d'état plébéiens. Au fond, une telle conception ne se réduit-elle pas à déclarer que les sociétés civilisées ne peuvent ni ne doivent avoir une moralité économique autre que celle des sociétés sauvages ?

Au contraire, la conception positive du rôle de chaque homme dans l'œuvre sociale fait sentir que tous les individus n'ont, entre eux, au point de vue économique, que des relations de coopération, puisqu'au fond, ils ne sont que les unités d'un même groupe, les molécules d'un même corps ; et qu'évidemment le but social, qui seul importe aux intérêts de l'humanité, domine et commande tous les buts particuliers, condamnés ainsi comme perturbateurs et illégitimes s'ils tendent à l'encontre de l'intérêt public.

A ce point de vue, tous les hommes, quels que soient leur rang, leur grade, leur titre, sont des fonctionnaires, des agents de la collectivité ; toutes les unités individuelles se doivent pleinement à la société, dont l'existence et le développement résultent du concours commun.

C'est donc surtout en vue de l'utilité sociale et du développement de l'Humanité, dont il est membre, que chaque homme doit, le plus et le mieux possible, exercer toutes ses facultés, actives, intellec-

tuelles et morales. Mais pour cela, il faut que la société assure à chaque homme les moyens de développer, dans toute leur plénitude, ces facultés qui, à l'état fruste, sont impuissantes à pousser l'homme au delà de la satisfaction de ses plus grossiers instincts personnels.

De là, nécessité de l'éducation gratuite à tous les degrés, distribuée à tous les membres de la société ; nécessité d'asseoir cette éducation sur des méthodes exclusivement scientifiques, purgées de tout alliage théologique ou métaphysique.

Voilà comment l'Économie sociale, la Politique, la Morale, forment, au fond, un ensemble inséparable. En effet, toutes les pensées, tous les actes humains sont les produits des facultés physiques, intellectuelles et morales de chacun de nous ; et ces facultés exercent les unes sur les autres des actions et des réactions incessantes qui font qu'on ne peut étudier ni même concevoir ces facultés isolément, indépendamment les unes des autres. L'économie sociale (le terme d'économie politique est trop étroit et semble vouloir cantonner l'observation sur un seul côté des phénomènes sociaux), «l'économie sociale est l'ensemble des conditions morales et matérielles des sociétés » (*déf*[on] *de Littré — G*[d] *Dict.*) — C'est la définition qu'on peut également donner de la Politique. C'est qu'en effet, ces deux sciences, en définitive, ne sont qu'une seule et même science. Toute la politique est comprise dans l'économie sociale ; et réciproquement, toute l'économie sociale est incluse dans la politique. Il serait assurément aussi puéril et aussi chimérique de vouloir raisonner sur l'économie d'une société sans en connaître la politique, que de spéculer sur sa politique sans chercher à savoir quels sont les modes et les règles de son existence et de sa vie, matérielles et morales.

Ainsi, on le voit, au point de vue politique comme au point de vue économique, la doctrine positive enseigne qu'il y a des lois d'ordre et des lois d'évolution qu'il n'est pas permis de méconnaitre ; qu'il est encore moins permis, les connaissant, de transgresser.

Elle nous enseigne que les opinions, en matière de régime de gouvernement comme en matière d'économie sociale, ne sont pas choses de fantaisie, de sentiment ou d'intérêt individuel : car alors elles seraient fatalement vaines et perturbatrices ; — mais qu'elles doivent être déterminées par l'étude rationnelle, l'observation attentive des faits sociaux, d'où peuvent seuls résulter un discernement relatif, une prévoyance normale.

En définitive, toute la Politique (et je prends ici ce mot dans l'acception scientifique que lui a donnée Auguste Comte) se résume en une série de droits, compensée par une série de devoirs Jusqu'à ce jour, les politiciens démocrates n'ont cessé de parler au peuple

de ses droits. Jamais, soit crainte de lui déplaire, soit plutôt ignorance, ils ne lui ont parlé, ils ne lui parlent de ses devoirs. Il est temps qu'une doctrine démontrable vienne enseigner que, pour l'homme social pas plus que pour l'homme individuel, il n'y a pas de droits sans devoirs correspondants.

Nous voici amenés à la conclusion de cette trop longue préface. Résumons-la en quelques mots.

Notre existence civique, comme notre existence domestique, comporte des droits et des devoirs. Ces droits et ces devoirs ne sauraient être imposés par des décrets forcément arbitraires ; ils ne peuvent non plus résulter de dogmes aujourd'hui irrévocablement déchus ; il faut donc qu'ils ressortent d'une connaissance de plus en plus exacte de notre véritable situation sociale, des lois qui président à notre développement collectif, des relations nécessaires que cette situation et le légitime besoin de l'améliorer sans cesse établissent entre nous.

La Politique positive d'Auguste Comte a eu pour but de systématiser les droits et les devoirs individuels, domestiques et sociaux. Alors même que ce but n'eût pas été pleinement atteint, une telle tentative,accomplie par un cerveau tel que, pour lui trouver un égal, il faut remonter jusqu'à Aristote, ne saurait être méconnue ou dédaignée.

Tels sont les motifs qui m'ont déterminé à réaliser — avec le concours intelligent d'un ami, que ses curieuses recherches historiques ont récemment fait connaître au public lettré : M. Charles Nauroy — cette condensation qui, je tiens à le bien préciser, n'a d'autre but que de vulgariser le nom d'Auguste Comte, et de donner quelque idée de son œuvre suprême.

Aucune condensation, en effet, aucun résumé, fussent-ils parfaits — et celui ci est loin de l'ètre, sans doute — ne saurait dispenser de la lecture intégrale, plusieurs fois répétée et convenablement méditée, de l'œuvre du maître, tout esprit impartial qui voudra la juger philosophiquement.

Heureux si cet aperçu si incomplet et si rapide d'un monument immortel, pouvait inspirer à quelques esprits déjà affranchis des préjugés théologiques et métaphysiques le désir de pénétrer plus intimément les sévères beautés, les nobles harmonies de la construction philosophique la plus colossale que nos temps modernes auront vue (1) !

HENRI AIMEL

(1) Cet article forme la préface de la condensation complète de la Politique Positive d'Auguste Comte dont la publication commence dans la prochaine livraison de la *Revue*.

LA RÉPARTITION DU TRAVAIL DANS LA SOCIÉTÉ FUTURE

Pendant la première moitié du XIXe siècle, on étudia plus spécialement le problème social au point de vue de la justice et du droit ; depuis Karl Marx, on l'étudie surtout au point de vue du développement historique ; qu'il me soit permis de l'étudier ici à un point de vue nouveau,celui de la nature humaine. Toutes les sciences doivent se corroborer, et il en est de même de tous les points de vue ; aussi mon but n'est pas de critiquer les socialistes mes devanciers, à quelque école qu'ils appartiennent ; c'est de voir jusqu'à quel point, en partant d'un nouveau point de vue, mes conclusions corroboreront les leurs.

L'homme a reçu de la nature des forces à exercer, des aptitudes à développer et des besoins à satisfaire. Déterminer l'ordre social qui permettrait à chacun de satisfaire librement et largement à tous ses besoins, de développer toutes ses aptitudes, et d'exercer toutes ses forces pour le plus grand bien de lui-même et de la société, voilà le problème.

Le fait le plus caractéristique de la nature humaine, c'est que l'homme est fait pour vivre en société. Pendant les quinze premières années de sa vie, il a besoin de ses parents pour vivre et se développer, et pendant le reste de son existence, il a toujours besoin du concours de ses semblables.

Combien y a-t-il de travaux, même parmi les plus simples, qu'un homme seul ne pourrait jamais faire, et qui sont facilement exécutés par l'effort combiné de quelques travailleurs ? L'homme vivant isolé, comme l'aigle ou le lion. est une impossibilité. Quand Daniel de Foë, dans son Robinson Crusoë, voulut représenter l'homme isolé en lutte contre la nature, il se sentit obligé de le pourvoir des outils et des armes de la civilisation, de le relier ainsi à la société. Sans cela, son roman aurait été tout à fait invraisemblable.

La sociabilité est indispensable au développement humain. Mais la sociabilité implique des droits et impose des devoirs. L'homme se doit à ses semblables : s'il est en droit d'exiger d'eux des services, il a pour devoir de leur en rendre dans la mesure de ses forces et

de ses aptitudes : chacun se doit à tous, et tous se doivent à chacun, telle est la loi que la nécessité même de sociabilité nous impose. Ce fait est universellement reconnu quand la patrie est en danger : chacun alors est tenu de la défendre au péril de sa vie. Mais la solidarité doit-elle s'arrêter là ? N'y a-t-il pour l'homme et la société d'autres dangers que ceux de la guerre ? L'incendie, l'inondation, l'ouragan, le tremblement de terre, tous les accidents de force majeure, ne réclament-ils pas la même solidarité ? Nous sommes tous sujets à des accidents ; nous avons tous à redouter les maladies, les infirmités, l'impotente vieillesse. Est-ce que la solidarité ne s'impose pas comme le seul moyen de faire disparaître cette infernale source de soucis, d'angoisses, d'égoïsme : l'incertitude du lendemain ?

Mais la solidarité ne doit pas s'arrêter à l'assurance de tous par tous et pour tous, contre tous les accidents indépendants de la volonté humaine ; elle doit aussi s'étendre à l'atelier. La grande division du travail, due surtout à l'emploi des machines, détermine la fabrication de presque tous les produits a lieu par multiples parties successives, dont aucune ne peut se faire sans que les précédentes soient d'abord terminées. Il y a donc nécessité de combiner les travaux et le nombre des travailleurs, de façon à ce que tous se secondent et que nul n'ait à attendre son voisin pour commencer sa tâche. Cette combinaison, laissée aujourd'hui toute entière aux caprices du patron, doit nécessairement devenir le résultat d'une organisation solidaire, non seulement de tous les travailleurs de l'atelier, mais encore de tous ceux qu'il faudra y employer pour suffire aux besoins de la consommation si celle-ci augmente ; et elle augmentera certainement, du jour même que la société assurera l'existence à tous. Ce n'est pas par plaisir que l'ouvrier porte des haillons, vit dans des trous, et se couche trop souvent le ventre creux : donnez-lui la possibilité de consommer, et la consommation décuplera bientôt et assurera ainsi de l'ouvrage à tous.

Mais ce n'est pas seulement entre les ouvriers d'un atelier qu'il y a interdépendance, c'est encore entre toutes les industries. Que ferait le boulanger sans le meunier, et celui-ci sans l'agriculteur ? Que ferait l'industrie sans les mécaniciens qui fabriquent ses machines, et que feraient les mécaniciens sans les mineurs qui les fournissent de fer et de charbon ? Il est donc nécessaire de combiner aussi les travaux des diverses industries, de façon à ce que chacune produise, juste dans la quantité nécessaire, aux besoins des autres industries et des consommateurs.

Enfin la solidarité n'est pas seulement nécessaire entre les diverses industries d'un pays, elle l'est aussi entre toutes les nations. Que feraient nos filatures sans le coton d'Amérique, et nos cuisi-

niers sans le sucre, le café, les épices et autres produits étrangers? Le temps est passé où l'industrie ne fournissait guère que le marché local ; elle a besoin aujourd'hui, pour se procurer les matériaux et pour écouler ses produits, de tous les marchés du globe. Il faut donc non seulement combiner les travaux de toutes les industries du pays, mais encore ceux de toutes les industries du globe. La République universelle et sociale s'impose comme une nécessité de notre époque.

De ce qui précède je puis déduire, que la première loi naturelle de la société c'est *la Solidarité*.

Mais la solidarité n'est possible qu'entre égaux ; elle ne reconnaît ni maîtres ni serviteurs ; elle fait de tous les êtres humains des associés égaux de droits et de condition. D'un autre côté la nature humaine exige aussi l'égalité des conditions. Nos aptitudes sont diverses — et il faut qu'il en soit ainsi pour qu'il y ait des hommes adaptés à tous les travaux ;— mais elles sont équivalentes,car elles sont toutes nécessaires. Ceux qui extraient, cultivent ou élèvent les matières premières ; ceux qui transforment les matériaux en produits; ceux qui transportent les matériaux et les produits partout où il en est besoin, et ceux enfin qui distribuent ces produits aux consommateurs, remplissent tous des fonctions aussi indispensables les unes que les autres au développement et au progrès des individus et de l'espèce. De quel droit certaines de ces fonctions seraient-elles supérieures à d'autres ; de quel droit conféreraient-elles des avantages, des privilèges, puisqu'elles sont toutes nécessaires ? Sans doute, il y a aujourd'hui des fonctions supérieures, mais ce ne sont pas celles que l'on pense,ce sont celles qui sont utiles ; sans doute il y a des fonctions inférieures,ce sont celles qui sont inutiles ou nuisibles. Les premières doivent être conservées, développées, organisées ; les secondes doivent être abolies. La fonction du vidangeur est pour le moins aussi utile que celle du député ou du ministre, et elle l'est certes beaucoup plus que celle du rentier qui ne consiste qu'à tendre la main pour recevoir les aubaines que des lois iniques nous obligent de payer. On parle souvent de capacité, de talent ; mais n'en déplaise à nos prétendus hommes supérieurs, il faut tout autant de talent pour bien faire une paire de bottes que pour bien faire une machine ou un livre ; et je ne crains pas d'être contredit en affirmant qu'il se fait aujourd'hui plus de *loups* en littérature que dans tout autre genre de travail. Que sont après tout nos grands savants, nos grands inventeurs, sinon des hommes qui ont eu la chance d'arriver à point pour cueillir le fruit lorsqu'il est mûr ? Qu'aurait fait Newton sans Képler, et celui-ci sans Tycho-Brahé ? Est-ce que la machine à vapeur, la photographie, le télégraphe, le téléphone n'ont pas été inventés

simultanément par plusieurs chercheurs, au point qu'il est impossible de dire qui en est le véritable inventeur ? En Amérique on prétend que le Noir est inférieur au Blanc ; mais s'il l'est pour certaines choses — ce qui s'explique par son manque d'éducation — les Blancs eux-mêmes sont obligés de reconnaître sa supériorité pour d'autres. Il a la voix plus sonore et l'oreille plus juste, et quoiqu'il ne sache pas la musique, il chante et joue des instruments mieux que le commun des Blancs. Pour les travaux de labourage et de sarclage, pour la ceuillette du coton, les Noirs sont plus habiles que les Blancs. Pour soigner les enfants les négresses n'ont pas d'égales dans le monde. J'ai vu des Nègres monter à nu, sans selle, sans bride, sans étriers, des chevaux fougueux et les dompter ; quels sont donc nos hommes supérieurs qui pourraient en faire autant ? On ne devient fort dans une spécialité qu'à la condition de rester faible ou nul dans les autres ; et l'homme le plus supérieur est toujours inférieur à n'importe qui, pour une foule de choses. Quand l'éducation permettra à chacun de développer, toutes ses aptitudes, nous serons tous des spécialistes, rien de plus, rien de moins. Cette spécialisation nécessite, comme deuxième loi naturelle de la société, *l'égalité des conditions*.

Deux triangles, pour être égaux, n'ont pas besoin d'être semblables, de même dans la société, l'égalité ne signifie pas la similarité ; elle signifie l'égal accès de tous à tous par l'abolition de tous les privilèges. Mettre les concurrents dans des conditions égales pour concourir, telle est la condition indispensable de tout concours. Que dirait-on d'une course de chevaux dans laquelle on lierait les membres de certains coursiers, tandis qu'on laisserait les autres libres d'entraves ? Que dire de la concurrence industrielle et commerciale, quand les uns possèdent l'instrument de travail, tandis que d'autres ne possèdent que leurs bras ? La condition indispensable à l'égalité c'est la mise à la portée de tous, et à des conditions égales pour tous, de tous les instruments et matériaux de la production. Après cela, que les plus actifs, les plus énergiques gagnent la palme, rien de mieux, pourvu cependant que cette palme ne constitue aucun privilège, ne leur accorde jamais des conditions plus favorables dans le grand concours social de la production et du progrès.

Si la diversité des aptitudes exige l'égalité des conditions, elle exige aussi la liberté individuelle. Chacun doit être libre de choisir le travail qui convient le mieux à ses aptitudes, et qui est par conséquent celui dans lequel il pourra rendre le plus de services à la société. Mais nos goûts et nos besoins sont aussi divers que nos aptitudes. A la liberté du choix, dans la production, il faut donc joindre aussi la liberté de consommation. Chacun doit être libre de

travailler où et comme il lui plaît, et de consommer sans autre règle que ses goûts et ses besoins.

Enfin la liberté exige la responsabilité. Quiconque travaille pour un autre n'est pas et ne peut être libre. L'employeur, qui prend sur lui les risques, assume seul la responsabilité, et l'employé n'est qu'un serviteur obligé d'obéir aux ordres qu'on lui donne. Quand l'ouvrier sera dans l'atelier l'égal de ses semblables, alors seulement il sera responsable de son travail. Dans notre société hiérarchisée, où chacun commande à ses inférieurs et obéit à ses supérieurs, la responsabilité n'existe nulle part. Qu'on fasse quelque chose de bien et chacun s'en glorifie ; qu'on fasse quelque chose de mal, et chacun dit comme Pilate : ce n'est pas ma faute, je m'en lave les mains. Non seulement il faut abolir la hiérarchie, mais aussi la responsabilité collective des corps constitués, quels qu'ils soient. La manie des comités est le plus grand obstacle au progrès, le plus sûr moyen de faire impunément de l'arbitraire, car, quand la responsabilité se divise, elle s'annule. Si chacun était individuellement responsable, on saurait toujours à qui s'en prendre quand quelque chose irait de travers ; mais qui peut dire la part de responsabilité de chacun dans un comité ou dans une assemblée ? Les fonctions sociales doivent être, non plus hiérarchisées, mais coordonnées, et chacun doit être personnellement responsable pour sa part de la tâche commune.

En résumé, pour que l'homme puisse se développer d'après les lois mêmes de sa nature, il faut que la société soit organisée de façon à assurer à chacun et à tous :

1. — Liberté et responsabilité individuelles ;

2. — Égalité des conditions ;

3. — Solidarité des intérêts.

Liberté, Égalité, Solidarité, telle devrait être la devise républicaine.

En effet, la solidarité peut s'organiser, tandis que la fraternité n'est qu'un résultat. Quand tous les hommes seront libres, égaux et solidaires, il ne se passera pas longtemps avant qu'ils soient tous frères.

Sans nous préoccuper pour le moment des obstacles à vaincre, et des concessions à faire à la routine et aux préjugés, cherchons d'abord l'idéal social qui réaliserait ces trois besoins de la nature humaine. L'important, en effet, est de savoir où l'on va, si l'on ne veut s'exposer à faire fausse route.

Pour établir la solidarité, la condition première est une assurance générale contre tous les accidents indépendants de la volonté humaine.

Avant même d'organiser le travail, il importe d'assurer à chacun

la satisfaction de tous ses besoins naturels. Sur ce point les socialistes sont d'accord, et je ne crois pas nécessaire d'insister.

Les autres besoins de la solidarité peuvent être tous satisfaits par l'égalité des conditions, qui rendrait tout accessible à tous.

Pour produire, il faut deux choses : savoir et pouvoir produire. L'instruction, qui apprend à produire, et l'instrument de travail, qui permet de produire, doivent donc être accessibles à tous.

Inutile d'entrer dans des détails sur l'instruction. Tous les socialistes sont d'accord qu'elle doit être gratuite à tous les degrés, afin que chacun puisse développer toutes les aptitudes qu'il a reçues de la nature ; tous s'accordent à demander qu'elle soit à la fois théorique et professionnelle, afin que chacun puisse être un travailleur dès sa sortie de l'école. Sur cette question, je ne pourrais pas dire grand chose de nouveau. Qu'il me suffise donc de l'indiquer, et de passer à la seconde partie du problème : pouvoir produire.

Le travail, exécuté en vue de satisfaire nos besoins, est l'application de nos forces et de notre intelligence à la modification des matériaux fournis gratuitement, par la nature, à l'aide d'instruments que nous devons aux efforts, découvertes et inventions de toutes les générations passées. Le travail ne peut donc s'exercer sans disposer des matériaux et des instruments nécessaires. Tant que ces choses pourront être appropriées, les travailleurs seront fatalement les mercenaires des propriétaires de l'instrument. Pour abolir cet esclavage, il n'y a absolument qu'un moyen : socialiser tout ce qui sert à la production, à la circulation et à la répartition des produits du travail, c'est-à-dire socialiser la terre, l'atelier, les moyens de communication et le commerce.

Le sol, premier instrument de travail puisqu'il fournit toutes les matières premières, se distingue par trois caractères : sa quantité est limitée, sa qualité est en grande partie indépendante du travail, il n'est pas transportable. Dès qu'une machine est inventée, on en peut faire des millions ; et les dernières seront aussi bonnes et même meilleures que les premières, car on perfectionne tous les jours. Il n'en est pas de même du sol dont on ne peut accroître la quantité et dont la fertilité ne vient pas du travail. La machine peut se transporter partout où il en est besoin ; mais si le sol de Paris est trop cher, on ne peut y transporter les terres de Bretagne pour lui faire concurrence.

Les avantages divers des divers terrains tiennent à deux causes: la fertilité et la situation. Plus un terrain est fertile, plus il rapporte à égalité de travail. A fertilité égale, les terrains situés le plus à portée d'un marché, rapportent davantage, car ils peuvent écouler leurs produits à moins de frais. Un terrain situé dans un centre de commerce ou d'industrie rapporte beaucoup plus et occupe beau-

coup plus de travail que le même terrain situé en campagne. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer les bras occupés par une fabrique ou un magasin,avec ceux qu'occuperait un terrain d'égale étendue employé à l'agriculture.

Beaucoup de socialistes prennent pour devise: la terre au paysan, l'outil à l'ouvrier ; mais cette devise n'est vraie que sous certaines conditions. En effet,déclarer que ceux-là seuls qui font valoir le sol y ont droit, ce ne serait pas réaliser l'égalité des conditions. Ceux qui occuperaient les terrains les plus fertiles ou les mieux situés seraient encore des privilégiés,gagnant beaucoup plus que d'autres, sans travailler davantage. Tout en fournissant le sol à tous ceux qui en ont besoin comme instrument de travail, il faut donc que nul n'ait droit de disposer ni de l'instrument, ni du produit. Le travailleur n'a droit qu'au salaire de sa part de travail dans l'œuvre commune. Si la fertilité du sol permet à Pierre de faire une récolte double de celle de Paul, ce surplus ne lui appartient pas. Tout ce que l'instrument produit en sus des salaires appartient à la société. Voici donc quel serait l'idéal d'une organisation de l'agriculture réalisant pour tous l'égalité des conditions :

Toutes les terres de chaque commune — et même de plusieurs trop petites communes — sont cultivées par les efforts combinés et organisés de tous les agriculteurs de la commune. Chacun n'a droit qu'au salaire de son travail qu'il dépense comme il lui plaît ; et la récolte faite, elle est déposée dans des entrepôts sociaux pour être expédiée et vendue là où elle fera besoin. Alors, l'égalité des conditions est réalisée, car ceux qui aident à cultiver les terrains les plus fertiles ou les mieux situés ne gagnent pas plus que ceux qui aident à cultiver des terrains moins avantageux. Tous les excédents dûs aux avantages du sol, sont versés au budget social, en remplacement de l'impôt. Ils profitent ainsi également à tous, puisqu'ils servent aux dépenses d'utilité publique.

Sans doute, qu'un pareil idéal ne se réalisera pas de nos jours. Les habitudes du « chacun chez soi, chacun pour soi », sont trop enracinées chez nos paysans pour qu'on puisse espérer de les gagner de suite à l'organisation sociale ; mais je le répète, je me propose dans cet article, non pas d'étudier des solutions immédiatement applicables, mais d'indiquer l'idéal social qui résoudrait le problème.

Ce qui est vrai de l'agriculture, l'est aussi plus ou moins des autres industries. A travail égal, une mine riche produit plus qu'une mine pauvre.

Une forêt, riche en bois de construction, produit plus qu'une autre où l'on ne peut couper que des bûches de chauffage. La forge qui a sous la main le minerai et le charbon produit plus que celle qui n'a que du minerai, et doit faire venir le charbon de loin. La fabri-

que,qui peut employer un cours d'eau comme force motrice, produit à moins de frais que celle qui est obligée d'employer la force motrice de la vapeur.

Ces avantages indiquent l'échec à éviter, si l'on veut réaliser l'égalité des conditions. Si l'on reconnaissait aux organisations de travailleurs un droit de propriété collective sur l'instrument, ceux qui disposeraient des instruments les plus avantageux gagneraient plus que les autres. Par conséquent voici quel serait l'idéal de l'organisation de l'atelier :

L'atelier est une propriété sociale inaliénable, accessible à tous à des conditions égales pour tous. Nul n'a droit de disposer ni de l'instrument, ni du produit. Chacun n'a droit qu'au salaire de son travail. L'ouvrier qui ne travaille dans un atelier que depuis hier, jouit des mêmes droits et des mêmes avantages que celui qui y travaille depuis dix ans. Nul n'a droit de renvoyer un ouvrier ; nul n'a droit de refuser de l'ouvrage à un nouveau venu ; tous les ateliers sont ouverts à tous.

Les moyens de communication, routes, canaux, chemins de fer, navires, télégraphes, etc., sont aussi naturellement des propriétés sociales inaliénables,mises à la disposition de ceux dont la fonction est de les faire produire. Les travailleurs n'ont droit qu'au salaire de leur travail, et les excédents, s'il y en a, sont versés au budget social.

Enfin il ne suffit pas de socialiser l'industrie, il faut encore socialiser le commerce. Nous avons dit que tous les produits des champs et des ateliers doivent être déposés dans des entrepôts sociaux,pour être expédiés et vendus là où il en sera besoin.C'est donc la société qui vend directement les produits dans des entrepôts et des bazars sociaux. Les commerçants cessent d'être des spéculateurs, propriétaires des marchandises,pour devenir des agents de répartition, des travailleurs n'ayant droit, comme tous les autres, qu'au salaire de leur travail.

Il va sans dire que tous les centres de production, de circulation et de répartition, livrent leurs produits ou leurs services à prix coûtant ; car quand la société sera composée de tout le monde, elle devra n'exploiter personne. Il n'y a plus de rente, d'intérêt,de bénéfice, d'aubaine d'aucune sorte. Le seul prélèvement en sus du prix de revient, c'est une prime d'assurance en prévision d'accidents. Mais il importe de bien comprendre ce qu'on doit entendre par prix coûtant. Nous avons vu que, grâce à certains avantages naturels ou sociaux, certains instruments produisent plus que d'autres à égalité de travail. Si les terrains les plus fertiles et les mieux situés, si les instruments les plus avantageux pouvaient produire assez pour suffire aux besoins de la consommation,

on ne ferait pas valoir les autres ; mais il n'en est pas ainsi, et il faut plus ou moins mettre en rapport des instruments moins avantageux. Le prix des choses doit donc être établi sur ce qu'elles coûtent à produire avec les instruments les plus désavantageux auxquels les besoins de la consommation obligent d'avoir recours ; c'est-à-dire que pour ces choses, le prix coûtant c'est la somme des salaires payés pour les produire. Tous les produits faits avec des instruments plus avantageux laissent donc un excédent sur les salaires, excédent qui est versé au budget social. On voit que tout en vendant à prix coûtant, il reste à la société un revenu pour subvenir aux dépenses publiques. Mais ce revenu ne doit pas seulement se composer des excédents, il doit aussi comprendre le loyer de tous les immeubles de consommation. En effet, il est de la première importance de faire la distinction entre les capitaux, les immeubles de consommation et les produits meubles de la consommation ou marchandises.

J'appelle capitaux tout ce qui sert à la production,à la circulation et à la répartition de la richesse, c'est-à-dire tous les instruments et matériaux de travail. Reconnaître un droit de propriété sur les capitaux, c'est diviser la société en propriétaires, dispensateurs du travail, et en prolétaires dépendant des propriétaires, qui peuvent leur permettre de végéter, en les occupant, ou les condamner à mourir de faim, en leur refusant de l'ouvrage. Et qu'on ne s'y trompe pas : que la propriété soit individuelle ou collective, cela n'y fait aucune différence. Que le propriétaire soit un individu, qu'il soit une compagnie d'actionnaires, ou qu'il se compose même de tous les ouvriers d'une fabrique, il n'en a pas moins le droit de disposer de la chose à son gré, d'embaucher et de renvoyer qui bon lui semble. Reconnaître un droit de propriété collective sur l'atelier aux ouvriers qui y travaillent,ce serait établir de nonveaux privilèges qui, comme tout privilège, tendraient à s'ériger en monopoles ; ce serait constituer un Quatrième État, ayant au dessous de lui un Cinquième État, qu'il faudrait affranchir encore. Si l'évolution qui se prépare veut fermer l'ère des révolutions, elle doit faire du capital la propriété sociale inaliénable de l'État, de la grande collectivité nationale, ou tout au moins de la commune ; mais elle doit bien se garder d'en faire la propriété collective des travailleurs de l'atelier. Le capital n'est donc ni vendu,ni loué ; il reste une propriété sociale, fournie à tous dans la mesure dont chacun en a besoin pour produire.

Les immeubles de consommation ne doivent jamais être vendus, mais chacun doit pouvoir en jouir en en payant le loyer à la société. En effet les vendre, c'est donner à leurs acquéreurs le droit d'en disposer sans en faire usage, et d'imposer leurs prix et condi-

tions à ceux qui en ont besoin ; c'est faire des propriétaires et des prolétaires. L'égalité exige que tous les immeubles soient la propriété inaliénable de la société ; mais la liberté exige aussi que chacun en puisse jouir en payant le loyer, afin que chacun puisse choisir le logement qui lui convient. Chacun louera son logement, tout comme sa place au théâtre ou dans un chemin de fer ; mais il le louera de la société, et non plus d'un propriétaire ou d'une compagnie.

Enfin,la liberté exige que les produits meubles de consommation ou marchandises soient vendus,afin que chacun puisse consommer son salaire comme bon lui semble ; mais ce sont les seuls dont on puisse disposer, les seuls sur lesquels on puisse avoir droit de propriété. Ce droit ne peut d'ailleurs donner lieu à aucune spéculation, car on ne pourrait revendre ces produits qu'à perte, comme objets de seconde main. Comme on en paie la valeur en les achetant, ils sont de fait consommés pour la société dès leur vente ; ils restent, jusqu'à leur entière consommation, à la disposition des acquéreurs; ceux-ci pouvant les consommer eux-mêmes ou en faire cadeau à qui bon leur semble ; ils peuvent même, sans aucun danger pour l'égalité, les léguer en héritage. Ce qui constitue l'injustice de l'héritage,c'est le privilège de léguer des immeubles ou des instruments de travail, qui permettent à l'héritier de vivre aux dépens de ceux qui les font valoir ; mais quand un père ne pourra léguer à ses enfants que quelques effets, quelques meubles et autres objets de consommation, déjà vieux et usés ou passés de mode, les enfants n'en seront pas bien riches,et l'héritage ne pourra donner naissance à aucun privilège.

L'idéal social que je viens d'esquisser à grands traits assure à tous l'égalité des conditions, puisque tout est accessible à tous à des conditions égales pour tous ; il assure aussi dans une grande mesure la liberté individuelle, puisque chacun est libre de consommer son salaire comme bon lui semble.

Mais cela ne suffit pas, il faut encore que chacun puisse travailler quand et comme bon lui semble sans commander ni obéir à personne. Voyons donc comment il serait possible, dans un milieu d'égalité, d'assurer à tous la liberté la plus complète; et d'abord signalons une confusion trop commune de nos jours, celle entre le gouvernement et l'État.

A notre époque de dissolution, quand les croyances et les institutions croulent de toutes parts, les mots participent de la désorganisation générale ; ils sont souvent employés pour signifier ce que ne justifie nullement leur étymologie. Que l'on appelle gouvernement un pouvoir politique auquel on doit obéissance, cela s'accorde avec le sens du mot ; mais qu'on emploie le mot État,qui a la même

racine que stable, pour signifier la même chose que gouvernement, cela ne se comprend plus. L'État,c'est la collectivité nationale organisée, qui dure tout autant que la nation elle-même. Depuis moins d'un siècle, la France a eu une douzaine de gouvernements divers, mais elle n'a jamais eu qu'un seul et même État. Que l'État n'ait été représenté jusqu'ici que par des gouvernements autoritaires, cela ne veut pas dire qu'il en sera toujours ainsi. L'État ne peut jamais être que ce que le fait la classe gouvernante ; tant que la bourgeoisie règnera, il sera autoritaire, exploiteur et spéculateur comme elle ; pour qu'il représente le travail, il faut d'abord que les travailleurs s'en emparent. Mais dans l'organisation libertaire possible, il faudra toujours relier les administrations des ateliers et des communes par une administration centrale, et celle-ci sera l'État. Sans doute les nationalités actuelles, qui sont plus ou moins factices, feront place dans l'avenir à des collectivités, constitueront autant d'États. Si même on parvient à réaliser l'idéal de la République universelle, cette république sera composée d'États fédéralisés. Ce n'est pas l'État qu'il faut abolir,c'est le gouvernement.le principe d'autorité dans l'État ; et ce qu'il faut à la place du gouvernement c'est une administration responsable, contrôlable et révocable. Je ne puis examiner ici les diverses branches de cette administration, mais j'ai besoin de m'occuper de celle dont la fonction est nécessaire à la solution du problème de la liberté, l'administration commerciale.

Concevons d'abord que dans notre idéal social tous les travaux se font sur la plus large échelle, afin de tirer le meilleur parti possible des machines et de la division du travail. Tous les terrains de chaque commune ne forment qu'une seule ferme ; le travail manufacturier est concentré dans d'immenses établissements ; nos petites boutiques sont remplacées par de vastes bazars sociaux, et il en est ainsi de tous les autres centres de production, de circulation et de répartition. Chacun de ces centres est administré sous le contrôle de tous ceux qui y travaillent. Cette administration est composée de commis, de comptables, de gérants et de directeurs de travaux, élus par les travailleurs.

Mais ces centres ont besoin les uns des autres, soit pour se procurer leurs instruments et matériaux, soit pour écouler leurs produits. Faut-il laisser chacun d'eux correspondre et traiter directement avec les autres pour l'échange des produits ? Non, car ce serait remplacer la propriété individuelle par la propriété collective des groupes ; ce serait constituer autant de petits États dans l'État qu'il y aurait de centres divers ; ce serait enfin ériger chaque centre en un monopole qui ne vaudrait pas mieux que ceux des capitalistes. Tous les centres de travail d'une même région sont

reliés entre eux par une administration régionale. Les administrations régionales sont à leur tour reliées entre elles par une administration centrale. Enfin les administrations centrales de chaque État correspondent les unes aux autres. Pour les relations commerciales avec les pays qui ne seraient pas encore socialement organisés, les consuls seraient remplacés par des agents commerciaux. Ceux-ci correspondent avec l'administration centrale ; ils la renseignent sur les besoins de la localité ; ils reçoivent en consignation et vendent les produits que leur envoie sur ses renseignements l'administration centrale, et ils expédient les produits de la localité demandés par cette même administration.

Chaque centre de production envoie à son administration régionale l'offre de tous les produits qu'il est prêt à livrer sur le marché, et la demande des instruments et matériaux dont il a besoin. Chaque centre de répartition envoie à la même administration la demande des marchandises dont il a besoin. L'administration régionale résume ces offres et ces demandes et les transmet à l'administration centrale. Cette dernière est ainsi régulièrement renseignée sur tout ce qui est offert et demandé dans toute l'étendue de la République. En correspondant avec les administrations centrales des autres pays, ou avec les agents commerciaux qui remplacent les consuls, elle est aussi renseignée sur les besoins de tous les marchés du globe. Il lui suffit de quelques dépêches télégraphiques pour faire expédier les produits offerts partout où ils sont demandés. Conçoit-on les avantages immenses d'une telle centralisation commerciale ? Plus d'intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs ; plus de réclames et autres faux frais ; plus d'incertitude sur les véritables besoins du marché ; plus de fausses spéculations, de faillites, de crises ; plus rien de ce qui rend le commerce si précaire et si dispendieux. Mais cette administration va faire plus encore, elle va résoudre le problème de l'accord de la liberté avec la communauté, en constituant ce qu'on peut appeler la *Bourse du travail.*

Beaucoup de socialistes pensent avoir résolu ce problème en ajoutant à la socialisation des instruments le salaire individuel que chacun dépense à sa guise. Mais si chacun est libre alors de consommer, est-il toujours libre de choisir le travail qui lui convient ? Il faut combiner les travaux et le nombre des ouvriers dans chacun d'eux selon les besoins de la consommation. Les patrons font aujourd'hui cette combinaison en embauchant ou renvoyant selon le besoin des commandes ; mais dans un ordre social qui assurera de l'ouvrage à tous, on ne pourra renvoyer personne. Supposons qu'on fabrique trop de vêtements et pas assez de chaussures. Il faudra bien trouver moyen de rétablir l'équilibre. Obligera-t-on les tail-

leurs à travailler moins et les cordonniers à travailler davantage ? Donnera-t-on à quelques directeurs de travaux le droit de dire qui doit quitter les ateliers de vêtements et qui doit entrer dans ceux de chaussures ? Fera-t-on des corvées obligatoires là où il ne se présentera pas naturellement un nombre suffisant de travailleurs ? Mais alors que devient la liberté ? Comment donc répartir les travailleurs dans les diverses parties de chaque industrie, juste dans les proportions nécessaires pour subvenir aux besoins de la consommation, tout en laissant à chacun pleine et entière liberté ? C'est ce que la Bourse du travail va réaliser.

Puisque l'administration centrale reçoit toutes les offres et toutes les demandes, elle est exactement et régulièrement renseignée sur tous les besoins du marché. Puisqu'elle connaît, pour chaque produit, la quantité offerte et la quantité demandée, elle sait toujours si la demande excède l'offre, ou l'offre la demande. En publiant un *Moniteur commercial*, elle peut mieux faire connaître à tous les citoyens l'état du marché général qu'un marchand ne connaît l'état de sa boutique. Si l'offre d'un produit excède la demande de cinq pour cent, l'administration commerciale en diminue la valeur de cinq pour cent. Si la demande d'un autre produit excède l'offre, sa valeur est augmentée dans la même proportion. Chaque ouvrier, en lisant son *Moniteur commercial*, est averti du fait. Si le produit à la fabrication duquel il contribue a été diminué de cinq pour cent, il sait que son salaire sera diminué d'autant. C'est à lui de voir s'il préfère subir cette diminution ou aller travailler ailleurs. Et si l'on songe que tous les ateliers lui sont ouverts, que pour obtenir de l'ouvrage dans n'importe lequel il lui suffit d'en demander ; si l'on songe que les machines et la division du travail font que chaque métier est divisé en un grand nombre de parties, dont beaucoup peuvent se faire sans ou presque sans apprentissage ; si l'on songe enfin que les ouvriers, instruits aux écoles professionnelles, sont aptes à une multitude de travaux divers ; on comprendra qu'il est facile alors, à celui qui veut changer de métier, de le faire. Un certain nombre d'ouvriers quitteront volontairement les métiers en baisse pour entrer dans ceux qui seront en hausse ; et bientôt les travailleurs seront répartis dans toutes les industries, juste dans les proportions nécessaires, sans imposer ni ordres ni corvées, sans embaucher ni renvoyer, sans entraver en rien la liberté de chacun.

La Bourse du travail fera plus : elle réalisera une parfaite égalité des conditions. Chaque métier a ses avantages et ses inconvénients. Il est vrai que la diversité des goûts et des aptitudes fait que ce qui déplaît à l'un plaît à l'autre ; mais cela ne suffit pas pour répartir les ouvriers selon qu'il en est besoin. Si un métier a trop d'ouvriers, c'est preuve qu'il est considéré comme étant plus avantageux que

d'autres. Si un métier n'a pas assez d'ouvriers, c'est preuve que ses inconvénients ne sont pas compensés par des avantages équivalents. En diminuant le salaire de l'un et en augmentant celui de l'autre, on rétablit l'équilibre. L'égalité des salaires ne signifie pas égalité de rétribution pour un même nombre d'heures de travail, car il y a des travaux qui exigent en une heure autant de soins, de peine et d'efforts que d'autres n'en exigent en deux ou trois. Les travaux pénibles, qui ont besoin de repos plus longs ou plus fréquents, les travaux qui demandent plus de frais de propreté ou de santé, ont besoin de plus forts salaires que les travaux doux et faciles. L'égalité des salaires signifie donc égale rétribution pour égale somme de soins, de peines et d'efforts. Et qui doit être juge de cette égalité, sinon le travailleur lui-même? Quand la Bourse du travail sera constituée, chacun balancera dans son esprit les avantages et les inconvénients de tous les travaux qu'il peut faire, et se décidera pour le travail qui, selon ses goûts et ses aptitudes, sera pour lui le plus avantageux. Il sera vrai de dire alors qu'aucun métier ne vaut mieux qu'un autre, et que chacun considère son métier comme le meilleur.

Enfin il reste une dernière question à résoudre. Si chacun a droit au salaire et peut dépenser à sa guise, notre ordre social a besoin d'une monnaie, c'est-à-dire d'un signe représentatif de la valeur du travail et des produits. Cette monnaie doit-elle reposer, comme aujourd'hui sur une base métallique? Évidemment non, car l'or et l'argent étant des marchandises accaparables, les conserver comme monnaie, ce serait laisser à leurs détenteurs le pouvoir d'influencer le marché. D'ailleurs, la monnaie d'or et d'argent est plus dispendieuse que celle de papier, et le moyen qui obtient un résultat donné avec le moins de frais est toujours le meilleur. Dans notre ordre social, voici ce qui se passe entre l'ouvrier et la société. L'ouvrier travaille pour la société ; celle-ci lui délivre à la fin de chaque semaine des reçus du travail fait, et ces reçus sont acceptables en tous paiements et échangeables contre une valeur égale dans tous les établissements publics ; ils constituent la seule monnaie légale en circulation. Qu'on donne à cette monnaie le nom de reçu de travail ou de bon d'échange, qu'on la divise en francs et en centimes, ou en heures et fractions d'heure de travail, cela ne tire pas à conséquence ; l'essentiel, c'est qu'elle remplace partout la monnaie métallique et les billets de banque ayant l'or pour garantie. Si l'on conserve quelques pièces de monnaie, que ce ne soient que des pièces de un franc et au-dessous pour les appoints de paiements. Ces bons d'échange sont émis par l'administration commerciale au fur et à mesure des besoins. Il doit donc y avoir, comme succursale de cette administration, une Banque du travail. Celle-ci ne fait aucune

des opérations d'escompte et de crédit des banques actuelles; car, puisque la société avance à tous l'instrument de travail, il n'est besoin d'aucune banque pour avancer des capitaux. La Banque du travail n'est qu'une agence générale de comptabilité, ayant autant de succursales qu'il sera nécessaire. De même que chaque atelier demande à l'administration commerciale les intruments et matériaux dont il a besoin, il demande aussi les bons d'échange nécessaires pour payer ses ouvriers. La Banque devient ainsi le comptable général entre tous les centres de production, de circulation et de répartition. Tout travail fait par l'un de ces centres est porté à son avoir; tout ce qu'il reçoit est porté à son doit; et chacun d'eux doit balancer ses comptes. Le travailleur individuel balance aussi les siens, puisqu'il ne peut dépenser que jusqu'à concurrence des bons d'échange qu'il a reçus. Et comme il a toujours droit au salaire, même lorsque la maladie, la vieillesse ou quelque accident le met dans l'impossibilité de produire, il reçoit toujours assez de bons pour suffire largement à tous ses besoins.

Résumons notre idéal social :

1° — L'instruction théorique et professionnelle est gratuite à tous les degrés.

2° — Tout ce qui sert à la production, à la circulation et à la répartition de la richesse, constitue une propriété sociale inaliénable, fournie à tous pour produire, mais dont personne ne peut disposer.

3° — Le travailleur n'a droit ni à l'instrument ni au produit; il n'a droit qu'à son salaire, au taux déterminé par la Bourse du travail.

4° — Les immeubles de consommation sont une propriété sociale inaliénable. Tous peuvent en jouir en en payant le loyer, mais personne ne peut les acheter, et par conséquent en disposer.

5° — Les marchandises seules sont vendues et constituent ainsi la seule propriété dont on puisse disposer.

6° — L'assurance de tous par tous et pour tous est de droit commun. Le travailleur valide a droit à l'instrument et doit conquérir le salaire; le travailleur invalide a droit au salaire quand même.

7° — Tous les loyers et tous les excédents sur les salaires sont versés au budget, pour constituer le revenu social et subvenir à tous les frais d'utilité publique.

8° — Les salaires sont payés en reçus de travail ou bons d'échange acceptables en tous paiements et échangeables contre tous les produits de consommation.

9° — Le gouvernement autoritaire est remplacé par une administration responsable, contrôlable et révocable.

Sans doute cet idéal demanderait de plus grands développements pour être bien compris; sans doute il en faudrait encore davantage

pour répondre aux objections que l'on pourrait y faire ; mais il importe, pour donner au lecteur une idée claire de l'ensemble, de ne pas en noyer l'exposé dans trop de détails.

Quant aux réformes immédiatement applicables qui, sans résoudre complètement le problème, conduiraient à sa solution, je ne puis en parler ici. Dans une brochure intitulée *Un programme social*, j'ai exposé une solution qui réformerait la société tout à la fois radicalement et graduellement, et par conséquent avec le moins de bouleversement possible. Je renvoie le lecteur à cet ouvrage.

L'idéal exposé ci-dessus donne satisfaction à toutes les aspirations des diverses écoles socialistes.

Les mutuellistes qui, comme Proudhon, reculent devant les conclusions communistes de leurs prémisses, par amour de la liberté individuelle, n'ont rien à craindre de cet idéal, puisqu'il socialise l'instrument de travail, tout en laissant complète liberté au travailleur.

Les anarchistes qui, par amour de la liberté, veulent abolir ce qu'ils appellent l'État, et ce que j'appelle le gouvernement, trouvent dans cet idéal le gouvernement autoritaire remplacé par une administration responsable, contrôlable et révocable.

Les communistes qui, tout en demandant l'égalité, veulent respecter la liberté, trouvent dans cet idéal la communauté des instruments et des immeubles, jointe à la plus complète liberté.

Enfin les collectivistes trouvent dans cet idéal la réalisation complète de leurs aspirations.

Socialistes, l'heure de la grande lutte approche : la vieille société, menacée par la banqueroute et la guerre, marche à grands pas vers sa dissolution. L'avenir, et un avenir très prochain, est à nous. Mais souvenons-nous que l'union fait la force, et que nous n'avons pas trop de tous nos efforts réunis pour assurer le triomphe de la révolution. Cessons donc les disputes qui nous divisent ; abandonnons les données étroites et exclusives des petites écoles ; et comprenons enfin que, si nous sommes parfois divisés d'opinion sur quelques détails, *nous sommes tous socialistes*.

FRÉDÉRIC TUFFERD.



L'INTÉGRAL

DRAME SOCIAL

(*Suite*)

ACTE TROISIÈME

SCÈNE PREMIÈRE

Chez l'Intégral.

L'Intégral, Placide, un citoyen, enfants, prêtres, jeunes filles, prostituées, vieillards, soldats, mères, politiciens, jeunes gens, voleurs, citoyens, riches.

L'INTÉGRAL, (*seul*).— La tempête qui a bouleversé le vieux monde est apaisée. Aujourd'hui, le peuple répandu sur les places et dans les rues,célèbre sa victoire. (*Il va à la fenêtre*). Quelle joie sur tous les visages, hier encore contractés par l'angoisse de la lutte. (*Regardant dans la rue*). Mais voici que des groupes se forment, les uns radieux, les autres consternés. Écoutons.

UN CHŒUR.— Jour de joie ! Nous n'irons plus, sous la menace des coups, rompre notre frêle échine aux labeurs trop rudes. La gymnastique, qui sera pour nous un jeu, occupera seule notre corps, et l'étude des choses belles et utiles occupera seule notre esprit.

L'INTÉGRAL.— Chantez, enfants; l'avenir est à vous.

AUTRE CHŒUR.— Jour de deuil ! Les générations futures échappent à notre enseignement, comme y échappait hier la génération actuelle. La science promet aux hommes un paradis immédiat qui relègue le nôtre dans d'incertains et mouvants nuages.

L'INTÉGRAL.— Pleurez, pontifes ; le voile du temple est déchiré.

AUTRE CHŒUR.— Jour de joie ! Nous n'aurons plus à choisir entre l'honneur sans pain ou la honte repue. Nous pourrons être épouses et mères, sans craindre pour nos filles le sort auquel nous avons enfin échappé.

L'INTÉGRAL.— Chantez, vierges ; vous concevrez dans l'allégresse.

AUTRE CHŒUR.— Jour de deuil ! Personne ne daigne plus acheter nos baisers, à présent que tous peuvent aimer sans contrainte. Les riches débauchés ont vu fondre leur or au feu de la colère publique, et nous vieillirons solitaires et méprisées.

L'INTÉGRAL. — Pleurez, prostituées ; la Vénus marchande est morte.

Autre chœur.— Jour de joie ! Nous sommes délivrés de la crainte d'être rebutés comme des animaux inutiles et coûteux à nourrir. Après un long labeur, qui ne nous a laissé qu'infirmités et fatigue, le moment du repos sans angoisses est enfin venu.

L'Intégral.— Chantez, vieillards ; vous vivrez en paix vos derniers jours.

Autre chœur.— Jour de deuil ! L'homme n'est plus pour nous un ennemi et nous n'attendrons plus, de la mort d'un chef, l'avancement et la fortune. Que ferons-nous, nous qui ne savons que tuer ?

L'Intégral.— Pleurez, soldats ; le fer ne moissonnera plus les hommes.

Autre chœur. Jour de joie ! Nous ne maudirons plus notre fécondité, à présent que l'abondance et la paix vont faire la vie heureuse et sûre. La brûlante atmosphère des manufactures ne tarira plus nos mamelles.

L'Intégral.— Chantez, mères ; vos enfants grandiront.

Autre chœur.— Jour de deuil ! Notre ignorance et notre égoïsme nous ont fait perdre l'autorité. Le peuple, qui repousse notre tutelle, nous en demande des comptes sévères. Nous n'avons plus qu'à disparaître et nous faire oublier.

L'Intégral.— Pleurez, politiciens ; votre règne est fini.

Autre chœur.— Jour de joie ! Les portes de l'avenir nous sont ouvertes et nous pouvons espérer la réalisation des rêves les plus magnifiques. Notre force et notre audace, jadis laissées sans emploi, seront désormais consacrées au bien de tous.

L'Intégral.— Chantez, jeunes gens; de grandes tâches vous sont réservées.

Autre chœur.— Jour de deuil ! Le recrutement des hordes du mal est désormais impossible, et, pour tout châtiment de nos méfaits, on nous invite à participer aux biens que nous convoitâmes.

L'Intégral.— Pleurez, voleurs ; la faim ne grossira plus vos rangs.

Autre chœur.— Jour de joie ! Les mensonges qu'on nous imposait sont dissipés. Nous serons égaux autrement que devant les châtiments du code, et notre liberté ne sera plus un vain décret démenti cruellement par les faits.

L'Intégral.— Chantez, citoyens ; vous êtes égaux et libres.

Autre chœur.— Jour de deuil ! Les temps du parasitisme sont disparus, et le travail est désormais l'inexorable loi commune. Il nous faudra donc renoncer aux plaisirs que nous procurait la peine d'autrui, ou nous les procurer en peinant nous-mêmes.

L'Intégral.— Pleurez, riches ; le bonheur ne s'achète plus.

PLACIDE, (*entrant*).— Toi qu'on n'a pas vu aux heures sombres de la vengeance populaire, te verra-t-on au soleil radieux du triomphe ?

L'INTÉGRAL.— Tant que l'issue est demeurée indécise, je suis resté à mon poste de combat ; mais j'avoue n'avoir point assisté à l'extermination des vaincus.

PLACIDE.— Est-ce un blâme aux vainqueurs ?

L'INTÉGRAL.— Oui, si c'est une vengeance qu'ils ont tirée des hécatombes où périrent leurs devanciers ; non, si c'est une mesure de salut public. Dans le doute, je me suis abstenu. D'ailleurs, ils étaient assez nombreux pour cette besogne.

PLACIDE.— Vas-tu pas t'apitoyer sur une classe qui fut sans pitié, et ne te rappelles-tu plus ses fautes et ses crimes.

UN CITOYEN.— Oublies-tu qu'elle a commencé son règne par un parjure ?

L'INTÉGRAL.— Il est vrai. Elle avait pris l'engagement solennel, par la proclamation des droits de l'homme et du citoyen, de poursuivre graduellement l'œuvre de la Révolution, commencée en commun.

LE CITOYEN.— Oui, et la bourgeoisie, sœur aînée, éducatrice et protectrice naturelle de la plèbe, a renié sa mission et détruit ainsi sa raison d'être.

L'INTÉGRAL.— Et, branche parasite, elle a été violemment séparée du tronc social... Ce qui est fait est bien fait, et je ne reprocherai pas au peuple le sacrifice de quelques milliers d'hommes à sa sécurité. Désabusé d'un parlementarisme énervant, il s'était jeté dans les bras d'un chef militaire. Mais de ce côté la désillusion a été plus rapide et, tandis que la province acclamait encore César, Paris lui fermait ses portes, le proscrivait et dispersait ses soldats. Ce qui a sauvé la République, ç'a été la trop hâtive adhésion des conservateurs au coup de force du soudard démagogue.

PLACIDE.— Eh bien, il s'agit de compléter l'œuvre commencée. Il ne faut pas que le peuple regrette ce qu'il a fait ; il est urgent qu'il s'applaudisse, au contraire, d'avoir rendu impossible tout retour au régime tombé.

L'INTÉGRAL.— Oui, il faut qu'immédiatement il ressente les bienfaits du nouveau régime.

LE CITOYEN.— Ce n'est pas seulement par des proclamations et des discours qu'on le satisfera. Il y a des misères à soulager sur l'heure, des iniquités à faire disparaître, des abus à réprimer... Et ce n'est pas trop de toutes les intelligences et de tous les bons vouloirs. Es-tu prêt ?

L'INTÉGRAL.— Oui.

LE CITOYEN.— J'entends prêt à prendre le pouvoir.

L'Intégral.— Je l'entends bien ainsi.

Le Citoyen.— C'est bien... Nous te mettrons donc sur la liste, mais...

L'Intégral.— Mais ?

Le Citoyen.— Mais, puisqu'il faut parler franc, tu n'es guère modeste.

L'Intégral.— Je ne suis ni modeste ni vaniteux. On m'offre le pouvoir, j'y crois être utile, toi même tu le crois, puisque l'offre vient de toi, et tu t'étonnes que je ne feigne pas un refus qui se fait prier et brûle de se transformer en acceptation. Ce serait une comédie indigne ; puisqu'elle peut se donner carrière, pourquoi n'avouerais-je pas mon ambition.

Le Citoyen.— Soit, allons à l'assemblée du peuple.

SCÈNE II

Au Club.

L'Intégral, Polydox, Placide, un rentier, un vieillard, un artisan, une femme, un artiste, un forçat, un domestique, une religieuse, citoyens et citoyennes.

Polydox.— Citoyens, il est de toute justice que vous me donniez le mandat de vous représenter. Par mes études, je suis en état de traduire en lois vos besoins et vos aspirations, comme je pourrais traduire les besoins et les aspirations des Fuégiens ou des Chinois. Un juriste est apte à tout, prêt à tout. Rédigez vos cahiers et donnez-moi votre mandat impératif.

Un Citoyen.— Nos cahiers, les voici : Nous avons été opprimés et besogneux, et nous ne voulons plus l'être. Notre mandat, c'est que vous agissiez de telle sorte que nous ne le soyons plus.

Polydox.— Encore serait-il bon de préciser !... Le peuple est souverain, c'est à lui de commander.

Autre Citoyen.— Si je ne me trompe, il fut un temps, Polydox, où tu défendais une thèse diamétralement opposée.

Polydox.— Et j'avais raison. Pouvais-je dire au peuple : Tu es souverain ! alors qu'il ne l'était pas?

Autre Citoyen.— N'écoutons pas davantage cette girouette qui a tourné à tous les vents.

Polydox.— J'ai toujours été fidèle au pouvoir. Est-ce ma faute si le pouvoir changeait ? Et si le pouvoir changeait, c'est que vous le changiez. Vous m'accusez donc d'avoir été seul ce que vous fûtes en bloc.

Premier citoyen.— Qu'importent ses opinions passées, s'il s'engage à nous servir avec intelligence et zèle.

Deuxième citoyen.— Non, non, tenons pour suspects ceux qui n'ont pas été des ouvriers de la première heure.

Quelques citoyens.— Il ne faut pas ainsi décourager les gens de

bonne volonté qui demandent à servir le nouveau régime... Ils ont, plus que nous, l'habitude de l'administration et l'on ne peut guère se passer d'eux.

Autres citoyens.— Il ne faut pas introduire les loups dans la bergerie... D'ailleurs, si nous acceptions le concours des partisans du régime déchu, ils continueraient les errements dont ils sont coutumiers.

Placide.— Interrogeons un autre candidat. Celui-ci se croit encore aux jours du parlementarisme, où les avocats étaient réputés propres à toutes les fonctions par grâce d'état. A un autre.

Les Citoyens.— A un autre.

L'Intégral.— J'accepte de travailler à la réorganisation de la République ; mais je pose une condition.

Un Citoyen.— Des conditions ! Tu es notre serviteur ; c'est à nous de poser des conditions.

L'Intégral.— Si l'assemblée pense comme toi, je n'ai plus qu'à me retirer à l'instant.

Les Citoyens.— Non, reste, explique toi.

L'Intégral.— J'accepte de me joindre aux citoyens dévoués qui sont occupés en ce moment à se créer des titres à votre ingratitude, à la condition expresse d'avoir toute liberté d'agir jusqu'au jour où les institutions nouvelles fonctionneront régulièrement.

Quelques Citoyens.— C'est la dictature, cela.

L'Intégral.— Oui, mais tempérée par l'opinion publique, toujours en éveil. D'ailleurs, je ne serai pas seul à exercer le pouvoir. Tous ceux qui par la parole, la plume ou l'épée ont travaillé à l'établissement du régime nouveau, ont le droit de participer à la réalisation de leur idéal.

Autres Citoyens.— Soit, écoutons-le.

L'Intégral.— Je n'ai rien de plus à vous dire, sinon que ma conduite se règlera sur le principe suivant : Organisation positive et sociale dans tout le domaine économique ; liberté absolue dans tout le domaine intellectuel et moral. C'est-à-dire, au lieu de l'État policier, éducateur, moraliste, qui régente les esprits et laisse vides les estomacs : l'État producteur, répartiteur, qui assure à tous l'assistance matérielle et laisse à la pensée humaine son droit imprescriptible d'expansion. A présent, questionnez-moi.

Un rentier.— Pendant trente années je me suis privé du nécessaire afin d'amasser de quoi me reposer dans mes vieux jours. Vais-je cesser, à présent, de recevoir la rente de mon épargne ? Va-t-on me déposséder de ces vingt mille francs que, sou à sou, j'ai donnés à l'État ?

L'Intégral.— Non. Cette chétive épargne, fruit de votre travail, vous appartiendra. Mais n'eussiez-vous pas amassé cette somme, vous n'en auriez pas moins droit, étant vieux, à l'assistance sociale.

LE RENTIER, (*vexé*).— La charité, merci !...

L'INTÉGRAL. – Non la charité, mais votre droit strict.

LE RENTIER.— Soit, mais je laisse cela aux paresseux et aux dissipateurs.

L'INTÉGRAL.— De quel front osez-vous mépriser ceux qui n'ont pas imité votre prévoyance ?... Socialement, et pris en masse, ils ont été plus utiles que vous et vos pareils.

LE RENTIER.— Voilà qui ne serait pas facile à démontrer.

UN CITOYEN.— Attendons-nous à quelque sophisme.

L'INTÉGRAL, (*au rentier*).— Combien avez-vous d'enfants ?

LE RENTIER.— Un, et c'est bien assez.

L'INTÉGRAL.— Je vous fais juges, citoyens, de l'égoïsme de cet homme. (*A un vieillard*). Et vous, qui semblez un travailleur épuisé à la tâche sans cesse renouvelée, quel est le nombre de vos enfants ?

LE VIEILLARD.— J'en ai eu cinq, dont trois fils qui ont combattu pour la République.

L'INTÉGRAL.— Et, sans doute, vous n'avez pas épargné ?

LE VIEILLARD.— Il eût fallu que je fusse un sans-cœur, avec la misère que je voyais autour de moi.

Toute l'assemblée acclame le vieillard.

L'INTÉGRAL, (*au rentier*).— En restreignant vos besoins pour augmenter votre épargne, vous avez fait œuvre anti-sociale, car vous reveniez au type inférieur pour lequel toute la vie tient dans le boire et le manger. Les autres, au contraire, par leur dépense, eût-elle été exclusivement consacrée à leurs propres jouissances, se sont rendus plus utiles que vous, car ils ont fait vivre des artistes, des écrivains, et ils ont aidé à la multiplication des jouissances sociales.

Un grand bruit se fait entendre au fond de la salle. Un artisan fend la foule et se précipite à la tribune.

L'ARTISAN.— Oui ! je viens vous demander justice, citoyens... Des hommes ont envahi mon atelier ; ils font en ce moment l'inventaire de mon outillage et vont me le voler, pour le porter, disent-ils, à l'atelier social...

QUELQUES CITOYENS.— On a bien fait.

AUTRES.— Non, c'est un vol. Il a raison de se plaindre.

L'INTÉGRAL.— Vous êtes patron, sans doute ?

L'ARTISAN.— Je ne suis le patron de nul autre que moi. Je suis ouvrier graveur et je me suffis par mon travail.

L'INTÉGRAL.— On a eu tort de vous confisquer vos outils. Cette iniquité sera réparée. Retournez à votre atelier, citoyen. Si, un jour, votre industrie, se transformant, nécessite l'association des efforts, vous serez le premier à y souscrire.

Placide.— Je proteste. Si cet homme s'enrichit, il acquerra les moyens d'exploiter ses semblables et de léguer ce moyen à ses enfants.

Une femme.— C'est vrai. Si j'épargne de quoi acheter dix machines à coudre, qui m'empêchera d'y installer des ouvrières et d'y faire fortune à leurs dépens ?

Quelques citoyens.— Elle a raison ; il y a là une inégalité que l'avenir ne peut qu'accroître.

L'Intégral.— Il n'y a nul danger. Les machines à coudre, actionnées par un moteur commun, appartiennent à la Commune. Les ouvrières, réunies en syndicat, viennent y travailler, et il y a place pour toutes à l'atelier syndical. Donc, citoyenne, si vous vous privez pour acheter dix machines et faire concurrence à l'atelier syndical, il vous faudra payer les ouvrières au même prix, sinon elles refuseront de travailler pour vous. Dès lors, où sera votre bénéfice? Si, pour réaliser quand même ce bénéfice, vous élevez le prix de vos produits, personne ne vous les achètera.

Un Artiste.— Est-il vrai que l'école des Beaux-Arts soit fermée, l'Institut dispersé, et le prix de Rome aboli ? S'il en est ainsi, vous aurez contre vous un grand nombre d'artistes.

L'Intégral.— Certes, et nous comptons bien ne pas avoir l'approbation de ceux pour qui l'art était devenu un métier.

L'Artiste.— Je reconnais bien là la haine des démocrates contre les arts.

L'Intégral.— Holà ! séparons, s'il vous plaît, la cause de l'art de celle de ses infidèles interprètes. L'art n'a besoin que de liberté, car c'est par la sélection que le sens esthétique s'affine et se perfectionne. Vous trouverez dans nos écoles les éléments techniques de tous les arts ; pour le reste, cherchez et vous trouverez.

L'Artiste.— Et qui donc, à présent qu'il n'y a plus de riches, nous achètera nos tableaux et nos statues ? Pour qui donc bâtirons-nous d'élégants palais et des temples majestueux ?

L'Intégral.— Faites des chefs-d'œuvre, et vous trouverez toujours des acquéreurs.

Un homme.— Je demande la parole.

Quelques citoyens.— Il faut lui refuser l'accès de la tribune. Ce n'est pas un citoyen. C'est un forçat libéré.

Le forçat.— Et vous ? N'êtes-vous pas aussi des libérés. La société d'hier m'a fait criminel et forçat ; celle d'aujourd'hui ne m'a-t-elle ouvert ma prison que pour quelques heures ? Mieux valait m'y laisser, alors... Voici : Nous sommes des milliers, que la Révolution vient de libérer matériellement. Mais nous ne sommes point pareils aux autres hommes. Nous sommes quand même des attar-

dés, des sauvages, et bien qu'assurés de travail et de pain, beaucoup d'entre nous rechuteront. Qu'en ferez-vous, de ceux-là ?

L'Intégral.— Jusqu'à ce que soit tari le courant pernicieux dont nous avons détruit la principale source, il faudra que la société se préserve. Nous mettrons ces malades en traitement. Les prisons, au lieu d'être des lieux de souffrance et d'endurcissement, seront dorénavant des hôpitaux où la durée du traitement sera mesurée au degré de curabilité du sujet.

Un domestique, (*se précipitant*).— Citoyens, écoutez-moi sur le champ ; je viens vous dénoncer un criminel.

Tous.— Parle.

Le domestique.— Je suis le domestique de confiance du riche financier Goldberg, tant et si justement haï du peuple... Mû par le désir de déposer mon offrande sur l'autel social, je m'offre à vous conduire là où mon maître s'est caché, avec son or, attendant le moment de fuir à l'étranger.

L'Intégral.— Quel est ton but en le dénonçant ?

Le domestique.— Je vous l'ai dit. Je n'en ai pas d'autre que de faire mon devoir de citoyen. (*Bas à l'Intégral*). Et de recevoir une récompense pour cette magnifique capture.

L'Intégral.— Emparez-vous de ce scélérat et qu'il vous mène, de gré ou de force, à la cachette de son maître.

Tous applaudissent. On entraîne le domestique. Un tumulte s'élève au fond de la salle et grandit. Au milieu des huées, une religieuse s'avance lentement vers la tribune.

La Religieuse.— On nous a dispersées, mes sœurs et moi : Je ne savais que prier et me dévouer. Que veut-on que je devienne, à présent ?

Un Citoyen, (*riant*).— Quittez cette affreuse cornette et prenez un amoureux, la belle.

La Religieuse.— Celui que j'aimais est mort, et c'est pour oublier ma peine que j'ai donné ma vie aux humbles et aux souffrants. Vous nous chassez de nos refuges, croyez-vous donc n'avoir plus besoin de dévouements. Si mon habit, qui est pour moi le symbole de l'abnégation, puisqu'il nous enlève tout ce qui fait le charme de notre sexe, si cet habit offusque vos regards, je suis prête à m'en dépouiller. Mais me laisserez-vous sans emploi et sans aide dans un monde que j'ignore et que je devine hostile.

L'Intégral.— Tant qu'il y aura des égoïstes, les dévoués seront nécessaires. S'il n'y a plus de pauvres à nourrir, il reste toujours des malades à soigner, des affligés à consoler, des marâtres à remplacer... Venez avec nous, ma sœur, vous continuerez d'oublier vos maux en soulageant ceux d'autrui. O triste et douce sans-famille, devenez la sœur des isolés et la mère des orphelins. Et si notre

pieuse affection ne suffit pas à votre cœur, si vous croyez que votre abnégation mérite par surcroît le paradis, nul ici ne raillera votre espoir, n'entravera vos efforts pour le réaliser.

Quelques citoyens.— Quelle funeste tolérance !... Il ne faut point confier nos enfants aux défroqués. Ces gens-là ont un tel esprit de prosélytisme qu'ils ne peuvent s'empêcher de tout rapporter à leurs idées.

Une femme.— Envoyez-la avec nous à l'atelier et à l'usine. Ça la déniaisera.

L'Intégral.— Laissez-la aller où elle voudra. Mieux que vous, elle est juge de ce qu'elle peut faire pour se rendre utile. Et vous-mêmes, femmes, quittez ces ateliers et ces usines où des travaux trop rudes réclament d'autres bras que les vôtres.

Les femmes.— Soit, mais comment vivrons-nous ? Entendez-vous nous replacer sous le joug des hommes en nous faisant nourrir par eux ?

L'Intégral.— Ne pouvez-vous trouver place dans les bureaux, les écoles, les magasins ?

Les femmes.— Il a raison, après tout.

Les hommes.— Somme toute, et sauf quelques divergences, il pense comme nous ; il administrera avec justice Élisons-le.

Tous.— Qu'il soit élu.

SCÈNE III

Une salle de l'Hôtel-de-Ville.

L'Intégral, un Saint-Simonien, un Fouriériste, un Proudhonien, un Colinsien, un Positiviste, un Icarien.

Le Saint-Simonien.— La place publique a refusé de nous entendre, et c'est avec mille peines que nous avons obtenu du nouveau gouvernement quelques minutes d'audience. Oui, nous, les précurseurs du socialisme, nous faisons antichambre, tandis que de tout jeunes gens qui n'ont même pas lu Saint-Simon entrent d'emblée, que dis-je ! sont invités à donner leur avis.

Le Fouriériste.— On nous traite dédaigneusement d'utopistes. Je les défie, cependant, de rien faire s'ils n'exécutent les plans sociaux de notre immortel Fourier.

Entre un Colinsien. Le Proudhonien l'interpelle.

Le Proudhonien.— Venez-vous apporter, vous aussi, votre petite utopie à ces messieurs du gouvernement ?

Le Colinsien.— Non. On m'a appelé pour travailler à l'organisation industrielle... Certes, Colins l'a traitée de main de maître et ils n'auront qu'à puiser dans ce trésor. Mais ils m'interdisent d'égarer la discussion, comme ils disent, sur l'œuvre métaphysique du maître, celle à laquelle je tiens précisément le plus.

Le Positiviste. — Ah ! Oui, la théorie des animaux mécaniques et de la vie future sans dieu. Je comprends qu'un gouvernement sérieux refuse son attention à de semblables niaiseries.

Le Colinsien.— Il vous sied bien de parler, à vous dont le culte est calqué sur les simagrées du catholicisme, et dont la tolérance historique va jusqu'à l'absolution du criminel par la justification de son crime.

L'Intégral, (*entrant*).— Citoyens, vous avez désiré être entendus par un des administrateurs de la République. J'ai lu attentivement les mémoires que vous nous avez adressés à ce propos. Or vous mettez à l'adoption de vos solutions deux conditions : c'est qu'on les adoptera intégralement, et à l'exclusion de toute autre. Vous êtes six, et vous représentez autant de systèmes différents...

Le Positiviste. — Je ne défends pas un système, mais une théorie.

Le Fouriériste.— Seul, Fourier a vu la vérité sociale.

Tous réclament au nom de leur fondateur respectif.

L'Intégral.— Cela nous fait donc six vérités, sans compter celles que nous cherchons.

Le Proudhonien.— Nierez-vous que la vérité réside dans la mutualité des services organisés au moyen du crédit gratuit ?

L'Intégral.— Oui, je le nie, car je ne conçois pas le crédit gratuit, attendu que toute opération de travail nécessite deux facteurs, le travail et le capital. De toute opération de travail naît un excédent. Cet excédent appartient-il au seul travailleur, et la société, qui a fourni le capital, sous forme de science, sol, matériaux accumulés, n'a-t-elle pas droit à sa part ? Sans cette part sociale, destinée aux frais généraux, au renouvellement du matériel, à la retraite des vieillards, à l'élève des futurs producteurs, que devient l'entreprise?

Le Positiviste.— C'est parfait, mais pourquoi ne pas laisser aux riches, aux banquiers, la gestion de l'avoir social matériel, et aux philosophes, aux sacerdotes, la gestion de l'avoir intellectuel ?

L'Intégral.— Parce que les riches ont été les gérants du bien social, et qu'ils l'ont dilapidé. Pour ce qui est du sacerdoce scientifique, qui vous empêche de l'organiser, et en quoi avez-vous besoin de nous pour cela ? Faites : Si vous avez raison, on vous écoutera. Sinon, ne vous en prenez qu'à vous.

L'Icarien.— Vous avez tort. La pensée doit être réglementée par l'État, comme le travail. C'est ainsi qu'en décida Cabet lorsqu'il fonda la Communauté icarienne.

L'Intégral.— C'est précisément pour cette cause que la tentative n'en fut pas heureuse. Ce que vous n'avez pu réaliser avec quelques adeptes dévoués et convaincus, pensez-vous y parvenir avec plusieurs millions d'hommes ? Et si vous échouez, quel désastre !

Le Fouriériste.— Évidemment. Laissez dons les hommes se grouper selon leurs goûts ; vous obtiendrez ainsi l'harmonie. Si vous voulez des modèles de ce que peut être l'humanité conformée aux rêves de Fourier, laissez-nous construire des phalanstères où tous et toutes accompliront leur tâche avec joie.

L'Intégral.— Soit, construisez. L'Etat vous fournira des matériaux et des outils, et vous en paierez le loyer.

Le Saint-Simonien.— D'après ce que j'entends, c'est en vain que je vous proposerais de nous laisser savamment hiérarchiser les hommes selon leur valeur sociale, et de cimenter l'édifice au moyen du nouveau christianisme.

L'Intégral.— Prêchez votre doctrine. Si le peuple l'adopte, il l'imposera.

Tous.— Ce n'est pas là ce que nous avions espéré.

L'Intégral.— Ne vous plaignez pas. Vos utopies ont donné à l'humanité tout ce qu'elles pouvaient donner ; et vos tentatives n'ont pas été vaines. A vous, Proudhoniens, nous prenons l'an-archie, c'est-à-dire la suppression de l'organisation omnisciente et omnipotente qui retenait l'homme en lisières de son berceau à sa tombe. A vous, Positivistes, nous sommes redevables de cette vérité qu'au gouvernement des hommes, il faut substituer l'administration des choses. En conséquence, nous organisons l'ordre social concret, c'est-à-dire les choses ; et nous laissons l'ordre abstrait, c'est-à-dire les hommes, s'élancer à leur gré dans le champ de la libre recherche. Des Saint-Simoniens, nous avons reçu le principe de l'égalité des sexes, et des Fouriéristes, nous avons appris le respect des libres vocations. Communistes, nous réalisons une partie de votre idéal : l'homme, fût-il un parasite, de par son droit à l'héritage social, de par le fait qu'il vit, ne peut mourir de faim ou de froid, et l'indispensable est assuré à tous. Colinsiens, vous nous avez donné la théorie de l a responsabilité et la loi de l'émulation, par l'affermage de l'outillage national aux groupes producteurs...

Tous.— Cet éclectisme ne saurait nous satisfaire.

L'Intégral.— Qu'importe si, par ses résultats, il satisfait les intéressés.

SCÈNE IV

Une place publique de village.

Loriot, le Maire, le garde-champêtre, un usurier, une dévote, une femme, le curé, le magister, la receveuse, le gérant, paysans, propriétaires.

Un paysan.— Pas de nouvelles de Paris ?

Autre paysan.— Pas plus qu'hier. On ne peut savoir si l'on s'y bat encore.

Autre.— Ni qui l'emporte... La préfecture intercepte les dépêches.

Premier paysan.— C'est très contrariant, cela.

Loriot.— Vous êtes donc bien pressés de savoir à qui obéir !...

Un propriétaire.— Non, mais on serait bien aise de pouvoir se précautionner si ça tourne mal.

Autre propriétaire. — Pardi ! faudra-t-il pas mettre à l'abri ce qu'on possède, si les communistes l'emportent ?

Loriot.— Vous ne cacherez toujours pas vos terres.

Les propriétaires.— Pour ce qu'elles nous rapportent, à présent.

Loriot.— Alors, faites-en cadeau à la Commune, avant qu'elle ne vous les prenne.

Les propriétaires.— Jamais ! Et d'ailleurs, qu'est-ce qu'elle en ferait, la Commune, de nos terres ?

Loriot — Elle n'aurait point de peine à les cultiver plus intelligemment et avec plus de profit que vous ne l'avez fait jusqu'à présent.

Premier propriétaire, (*ricanant*).— Oui, surtout si elle les faisait cultiver par des péroreurs de cabaret tels que toi, bons à semer la révolte dans les esprits, qui veulent conduire les affaires des autres et ne parviennent pas seulement à faire les leurs.

Loriot.— Bah! j'aurais eu bien tort de me faire du mauvais sang. La Sociale liquide d'un coup ma situation... et la vôtre.

Second propriétaire.— Hé là là !... ne chante pas si haut, mon gaillard... Tu pourrais bien déchanter avant peu.

Premier propriétaire.— Les rouges ne sont pas encore vainqueurs... Gare à eux, là-bas, gare à toi, ici, s'ils ont le dessous.

Loriot.— Oh ! je vous connais, (*se tournant vers les paysans*) et si les camarades étaient comme moi...

Les propriétaires.— Que ferais-tu ?

Loriot.— Nous vous tordrions le cou sur le champ et nous ferions la Commune à notre manière. Si nos amis de Paris étaient vaincus, nous nous serions tout de même vengés ici.

Le Maire paraît. Les propriétaires l'entourent.

Les propriétaires.— Monsieur le Maire, faites enfermer ce furieux à la geôle communale ! Il nous menace de mort.

Loriot, (*aux paysans*).— Vous entendez, à la geôle communale. Ça été mon premier logis quand je suis arrivé dans ce pays, tout désorienté d'un trop long temps de service militaire, avec prison, travaux publics, et tout ce qui s'ensuit pour les indisciplinés. Oui, je demandais un asile pour la nuit, afin de pouvoir le lendemain, chercher du travail, ici ou ailleurs... Vous la connaissez, leur geôle, où l'on héberge les pauvres de passage. Pas de paille, de crainte du feu ; une planche, et c'est tout. Pas même la cruche d'eau des prisonniers... Ah ! si vous m'en croyiez, nous n'attendrions pas les nouvelles de Paris pour nous défaire de ces porcs engraissés.

Un paysan.— Tu as tort de parler de ces choses-là... Il faut attendre... Rien ne sera perdu pour avoir été différé.

Second paysan.— Dam ! oui, tu as tort... Tu nous compromets à plaisir. Si on nous envoie au bagne, est-ce toi qui nourriras nos familles ?

Le Maire.— J'ai télégraphié deux fois au préfet pour lui demander de nous renseigner. Rien.

Loriot.— Pardi, le préfet, il a décampé .. Preuve que ça va bien pour nous.

Un propriétaire, (*au garde-champêtre*).— On a encore dévasté mes champs cette nuit. Je vous ai désigné les maraudeurs, pourquoi n'avez-vous pas verbalisé contre eux ?

Le garde, (*dolent*).— Je l'aurais fait bien volontiers, mais je ne me sentais pas bien portant.

Le Maire.— Le menteur, qui vient de s'empiffrer comme quatre dans ma cuisine !

Le garde, (*balbutiant*).— Ce n'est pas à l'estomac que j'ai mal. (*A part*). Je n'irai pas me faire d'histoires avec ceux qui gouverneront peut-être demain la Commune.

Un vieillard.— Est-ce vrai, ce qu'on dit ? Des gens parlent de mettre tous les biens en commun.

Loriot, (*ricanant*).— Oui, vieil usurier de malheur... Et, tu sais, pour ma part, je saurai bien te reprendre ce que tu m'as volé. Quant à tes débiteurs, ils sauront bien aussi t'arracher leurs gages.

L'usurier.— Jésus Dieu ! Les gens que j'ai obligés ne me paieraient pas !... Faites des révolutions tant que vous voudrez, mes bons amis ; proclamez la Commune ou le roi, rétablissez la guillotine, mais ne touchez pas au bien des gens. Les dettes, mais c'est au-dessus des lois, cela... Heureusement que les gens d'ici sont honnêtes, ils ne t'écouteront pas et paieront leur dû.

Loriot, (*montrant son bâton*).— Oui, avec ceci.

L'usurier, (*s'enfuyant*).— C'est la fin du monde. Je vais cacher mon argent.

Survient le curé. Une dévote court au devant de lui.

La dévote.— Quelle imprudence de vous montrer, monsieur le curé. Tout le village est sens dessus-dessous.

Une femme.— Dans les villages voisins les curés ont été chassés à coups de pierre. Partez vite, ou cachez-vous.

Le curé.— Je reste... D'ailleurs, qu'ai-je à craindre ? Qui peut ici se dire mon ennemi ? A qui, même sans le vouloir, ai-je causé le moindre dommage ? Depuis que nous ne sommes plus des fonctionnaires de l'État, quelle raison aurait-on de nous faire la guerre ?

La dévote.— Aucune, mais on a si souvent vu les bons payer pour les méchants.

Le magister.— Vous avez raison, monsieur, de ne rien craindre. Si, dans les villages voisins, vos confrères ont été maltraités, c'est

qu'ils avaient amassé des haines autour d'eux par leur conduite. L'un était l'ennemi déclaré de la République et employait un reste d'influence à nuire le plus possible à nos institutions ; l'autre séduisait les jeunes filles confiées à ses soins, et un autre enfin captait les héritages aux dépens des familles... Personne ici ne vous reproche rien de semblable, et, d'ailleurs, s'il en était besoin, je saurais empêcher..

LA RECEVEUSE.— Une dépêche pour Monsieur le Maire.

TOUS.— Lisez !

LE MAIRE, (*lisant*).—« La République sociale est proclamée à Paris».

LES PAYSANS.— Vive la République ! A bas le maire !

LORIOT.— Et mort aux riches !

Le Maire, les femmes et les propriétaires s'enfuient.

LE MAGISTER.— Citoyens, allons à la mairie prendre les résolutions conformes au grand acte qui vient de s'accomplir.

PLUSIEURS PAYSANS.— A la mairie !

LORIOT, (*à quelques paysans*).— Et nous, camarades, allons droit à l'ennemi. Vous savez de qui je veux parler.

LES PAYSANS.— Oui! Oui! Mort au gérant et brisons ses machines.

LORIOT.— A l'homme d'abord !

TOUS.— Le voici ! Le voici !

Ils se précipitent vers le gérant et le poursuivent. Une pierre l'atteint. Il tombe. Il se débat sous les coups.

LORIOT, (*dégageant le gérant*).— Holà ! citoyens, mettons-y des formes. On ne tue pas les gens sans les entendre... Moi, d'abord, je veux savoir ce qu'il dira pour expliquer ses infamies.

LE GÉRANT, (*à Loriot*).— Protégez-moi... Rappelez-vous que j'ai été bon pour vous... Je vous ai donné du travail.

LORIOT.— Le tribunal révolutionnaire est en séance. Ceux qui ont à se plaindre du gérant de la Compagnie agricole, ici présent, ont la parole.

UN PAYSAN.— A moi, d'abord : J'avais des champs, du bétail, une maison. Pendant la grande crise, je me suis endetté envers la Compagnie, qui a pris hypothèque sur mon bien. La crise a duré, je n'ai pas pu payer. La Compagnie m'a dépouillé de tout, et depuis je travaille pour elle. Rends-moi mon bien, voleur !

LE GÉRANT.— Je ne vous ai rien volé, moi. Je suis, comme vous, un pauvre, asservi par la Compagnie.

AUTRE PAYSAN.— Tes engins à vapeur et tes engrais chimiques te donnent du blé à bon marché ; moi qui peine de mes bras, je ne puis plus vendre ma récolte. De désespoir, mon père s'est suicidé et mes frères sont partis à la ville, dans les fabriques, où le travail les a tués. Rends-moi les miens, assassin !

LE GÉRANT.— Je suis, moi aussi, une victime. Un jour la batteuse m'a brisé une jambe. Depuis, mon salaire a été réduit, bien que j'aie toujours accompli la même tâche.

Autre paysan.— Tes faucheuses et tes semeuses ont coupé leurs bras aux valets de labour. Des quatre hommes que le travail de la terre faisait vivre autrefois, tu n'en occupes plus qu'un. Et, qui chôme ne mange pas. Les privations m'ont détruit. Rends-moi ma santé, affameur !

Le Gérant.— Comme vous, j'ai connu le chômage et la faim, et cependant la force ni le courage ne me manquaient.

Loriot.— Il a raison, citoyens. Le coupable, ce n'est pas lui, après tout. De tout ce que vous lui reprochez, c'est à la Compagnie qu'il faut vous en prendre.

Les paysans.— Qui ça, la Compagnie ?

Loriot.— Eh ! les riches, qui sont les actionnaires, et les gens de bourse, qui sont les patrons de cette entreprise.

Un paysan.— Oui, mais ceux-là sont dans les villes et nous ne pouvons pas les atteindre.

Autre.— Est-ce aussi la Compagnie qui nous brutalisait ?

Une femme.— Qui ne donnait de travail qu'à celles qui se laissaient faire ?

Autre.— Qui mettait à l'amende ?

Autre.— Qui rognait les payes et faussait les mesures ?

Tous.— C'est lui, lui seul... A mort !

Loriot.— Soit ! (*Au Gérant*). Le tribunal te condamne.

Le Gérant.— Grâce !

Le Magister, (*s'élançant*).— Arrêtez ! Vous allez commettre un crime.

Tous.— Non, non, à mort !

Loriot.— Pourquoi voulez-vous sauver ce gredin ?

Le Magister.— Parce qu'il ne peut plus nuire.

Les paysans.— Eh bien, qu'il vive... Mais ses engins peuvent nuire, eux. Allons les détruire.

Tous.— Oui, brisons les machines.

Le Magister.— Insensés qui voulez détruire votre bien.

Les paysans,(*s'arrêtant*).— Que dit-il ?

Le Magister.— Je dis que ces machines, vos ennemies quand elles appartenaient à vos maîtres, vous libéreront du travail épuisant et vous donneront l'abondance, à présent qu'elles sont à vous tous, c'est-à-dire à la Commune,de même toute la terre que la Compagnie vous avait volée.

Quelques paysans.— Non, non, reprenons chacun notre bien. Les laborieux nourriraient les paresseux, avec ce système... Les uns avaient plus de terre, les autres moins, et chacun vivait chez soi. Puisque la Compagnie est abolie, il faut reprendre nos anciennes habitudes. Voilà la vraie justice.

Autres paysans.— Et nous qui n'avions rien ?

Les autres.— Tant pis pour vous.

Querelle.

SCÈNE V

Un Salon.

Rubicond, le duc, le financier, l'évêque, le diplomate, le poète.

Le Duc.— Quel temps que celui où nous vivons !... Mes gens ont dû quitter la livrée pour n'être plus insultés et frappés dans les rues.

Le Financier.— Rien ne sert d'avoir de l'argent, on n'ose pas le dépenser.

L'Évêque.— Vous récoltez ce que vous avez semé.

Rubicond, (*entrant*).— En ma qualité d'athée, je ne prends pas ma part du sermon.

L'Évêque.— C'est pourtant vous le plus coupable... Vous avez voulu gouverner sans nous, vous avez dédaigné notre gendarmerie spirituelle, et vous avez duré moins que nous.

Rubicond.— Eh ! c'est parce que trop longtemps les masses vous ont été soumises, et que leur éducation a été manquée par vous. Nous avons hérité d'une situation par vous rendue intenable et vous nous accusez !... C'est plaisant.

Le Duc.— Vous avez laissé tomber en quenouille le principe d'autorité que nous avions toujours maintenu si haut. Votre liberté de pensée a engendré l'athéisme. Or, vraie ou fausse, il faut une religion. Votre liberté d'agir a créé le chacun pour soi, et de la liberté industrielle est né le monopole.

Le Financier.— Nous n'avons fait que vous imiter. Tant que l'ordre féodal a duré, vous avez eu le monopole du pouvoir et de la richesse, l'ordre industriel nous a mis à votre place, tant pis pour vous. C'est une loi historique à laquelle nous ne pouvions rien.

Le Duc.— Et l'ordre socialiste a mis la canaille à votre place. Tant pis pour vous, débrouillez-vous. C'est une loi historique aussi.

Le Diplomate.— A quoi bon récriminer. Unissez donc vos forces pour la destruction du pouvoir révolutionnaire... Vous verrez ensuite si vous pouvez vous unir pour garder votre conquête, ou vous séparer pour la disputer les armes à la main.

Le Poète, (*entrant*).— Oui, unissons nos forces. Ce que nous demandons, c'est d'être menés au combat contre l'abominable régime qui tue le pays. Unissons toutes les volontés, employons toutes les armes, et s'il nous faut un autre but que l'écrasement des révoltés, choisissons-en un qui nous donne à tous la plus ressemblante image de notre idéal... Vous, monsieur le Duc, dites aux vôtres qu'ils continueront de commander aux armées et de traiter avec les nations étrangères ; vous, Monseigneur, reprenez la direction de l'enseignement public et fermez l'Université, ce foyer anarchie mentale ; vous, Rubicond, dites à la plèbe méritante et stu-

dieuse qu'il y a place pour elle dans l'administration publique ; (*au financier*). Vous enfin, devenez fidèle gérant de la fortune publique. Et tous, assurez au peuple l'abondance et la paix, c'est le moyen de l'empêcher de rêver aux utopies...

Tous.— Chimère que cela ! Occupons-nous d'abord de vaincre la Révolution.

Le Poète.— Je vous offre le concours dévoué de toute la jeunesse des écoles. Voulez-vous les armer ? Demain nous marchons sur l'Hôtel-de-Ville et nous en chassons les prétendus délégués du peuple.

L'Évêque.— Le moyen est hasardeux.

Le Duc.— Laissons l'émeute se dissoudre dans l'anarchie.

Le Diplomate.— Oui, et au besoin sachons activer cette dissolution.

L'Évêque.— Il faudrait trouver quelques gredins et quelque fanatiques pour exciter la foule au massacre des prêtres, de manière à jeter l'exaspération dans les provinces demeurées fidèles à la religion.

Le Poète.— Quel abominable moyen !

L'Évêque.— Bah ! Les martyrs iront au ciel ..

Le Financier.— Transférons nos titres de propriété aux financiers de Londres, de Berlin et de Rome, et faisons appuyer leur revendication par les puissances étrangères.

Le Diplomate.— Voilà qui est excellent.

Le Poète.— Mais c'est la guerre avec toute l'Europe. C'est la fin de la France !

Le Duc.— Il n'y a plus de France. D'elle-même, elle s'est mise au ban des nations.

Rubicond.— De mon côté je ne demeurerai pas inactif. Il y a, entre les maîtres du jour, de profonds germes de division et de mécontentement. Polydox, qui est devenu démagogue, saura éveiller les méfiances de la foule, exploiter ses sentiments d'opposition contre le nouveau pouvoir... Avec un peu d'adresse, nous pouvons les pousser aux conséquences extrêmes, c'est-à-dire logiques, de leur principe, et assister sous peu à leur entre-dévorement.

Le Poète.— Votre œuvre est condamnée, et je sépare ma cause, celle des amis du peuple, de la vôtre... Certes, avec votre infernale tactique et grâce surtout à l'ignorante bonne foi de vos ennemis, vous vaincrez. Mais votre victoire sera stérile, car elle n'aura été acquise ni par la justice ni pour la justice... Je vais disperser la phalange de soldats et de penseurs que j'avais réunie pour sauver la société, car leur sacrifice serait inutile. Adieu. (*Il sort*).

Le Duc.— Le fou, qui n'entend rien à la politique.

(*A suivre*)

Eugène Fournière.

LA MARINE MARCHANDE

La question de la marine marchande mérite à tous les égards, l'attention des penseurs et des écrivains socialistes. Jusqu'ici, les économistes, imbus des préjugés capitalistes, ont été les seuls à s'en occuper sérieusement. Ils se sont divisés, sur ce sujet, comme sur tous les autres du même genre, en libres échangistes et en protectionnistes.

Chacune des deux écoles a fait tour à tour prévaloir ses idées. Cela n'a point empêché la marine marchande de tomber en décadence, les armateurs de se ruiner, les capitaines au long cours de cesser l'exercice de leur profession, les marins de rester à faire la pêche, les écoles d'hydrographie de disparaitre, les chantiers de construction de se fermer, les calfats, les perceurs, les charpentiers de navires et autres ouvriers du même genre de se faire manœuvres. Les choses, en un mot, sont allées de mal en pis, une foule d'hommes de toutes conditions ont perdu leur gagne-pain.

On a proposé et adopté, pourtant, bien des remèdes, mais rien n'y a fait. La grande industrie de la marine est atteinte du mal profond et redoutable qui détruit à grand pas toutes les industries modernes, qui nous pousse, malgré nous, vers un avenir très sombre dont rien ne peut faire prévoir le dénouement.

La marine marchande ne peut pourtant pas disparaître. Elle touche de trop près aux grands intérêts de la société actuelle. Les peuples de la race blanche, étant trop à l'étroit chez eux, ayant des besoins énormes, seront toujours obligés d'avoir une marine considérable pour se déplacer, transporter les produits de leur industrie par toute la terre et rapporter chez eux les productions de tous les pays.

Malheureusement, cette marine, par suite de sa transformation, ne peut plus employer la masse d'hommes qu'elle faisait vivre autrefois. Les malheureux, qu'elle laisse sans travail et sans pain, loin d'en trouver par ailleurs, vont se heurter, au contraire, contre d'autres masses d'hommes, laissés aussi eux sans travail et sans pain. Toutes les industries aujourd'hui sont encombrées de bras inutiles. Il résulte de cette situation sans issue une souffrance sociale intense qu'il faudrait pourtant trouver le moyen de faire cesser sous peine de voir la société humaine s'effondrer.

Messieurs les Economistes n'ont pas su enrayer le mal. Leurs efforts ont été et devaient être stériles. Comment aurait-il pu en être autrement ? Leur conception de la société humaine est la négation de celle-ci.

Ils ont proclamé la fameuse doctrine du *laisser faire*. Ils ont dit : « Certes, dans la mêlée des intérêts si divers qui existent dans le sein de la société, les uns succombent, les autres réussissent;

Mais tant pis pour les premiers, tant mieux pour les seconds. Le tassement se fera fatalement un jour ou l'autre et le bien général résultera, en fin de compte, des maux particuliers. C'est après tout, là grande lutte pour l'existence, dans laquelle il y a des vainqueurs et des vaincus. »

Telle est la théorie favorite des amis de l'Individualisme.

Ceux-ci se recrutent parmi les hommes qui, non seulement ont l'estomac plein, mais savent qu'ils l'auront aussi le lendemain. Nous sommes loin avec eux du principe de la fraternité humaine.

Quand on reproche aux économistes de professer des doctrines basées sur l'Egoïsme, ils vous crient bien haut qu'ils sont avant tout des libéraux et que, par suite, ils acceptent toutes les conséquences de la liberté, quelques fâcheuses qu'elles puissent être.

Certes, nous aimons beaucoup la liberté ; nous désirons qu'on laisse à chaque homme une large initiative pour que ses forces, ses moyens d'action puissent se développer ; mais, nous croyons que laisser à quelques-uns le droit et le pouvoir de compromettre l'existence du plus grand nombre, est une très fausse conception de la liberté. D'ailleurs, si l'individu a des droits, la collectivité en a aussi ; si les intérêts de l'individu sont respectables, ceux de la collectivité sont sacrés. Celle-ci a le droit de se défendre, de se protéger, de s'opposer aux agissements qui lui nuisent, de soutenir ceux qui lui sont utiles.

D'un autre côté, le système d'abandonner chacun à ses propres forces est-il équitablement appliqué dans la pratique ? Laisse-t-on le travail et le capital se livrer en pleine liberté, aux hasards de la lutte ? Si l'on veut bien se donner la peine d'examiner ce qui se passe en réalité, l'on verra qu'il n'en est pas ainsi.

Messieurs les capitalistes crient très fort, quand nous demandons, nous autres socialistes, la protection du Travail. Ils prétendent que nous voulons tout bouleverser, tout compromettre. Ils sont les seuls vrais amis du travail et des travailleurs les seuls ennemis des privilèges...

Mais messieurs les bons apôtres, laissez-nous donc un peu regarder dans vos poches. Elles crèvent sous le poids de l'argent que vous arrachez à l'Etat, c'est-à-dire aux contribuables. Vous avez, il est vrai, la prétention de payer la plus grosse part des contributions.

C'est possible, puisque vous avez accaparé la presque totalité du Capital. Mais, qu'est ce que le capital, sinon le produit du travail accumulé ? C'est donc, en fin de compte, le travail qui paie tout, puisque c'est lui qui produit tout.

L'Etude de la question de la marine marchande montrera qui empoche les subventions et les primes de l'État. On verra si les privilégiés ce sont les marins qui exposent leur vie sur les flots, dans les pays malsains et sous les climats meurtriers, ou bien les financiers, qui vivent tranquilles et repus, des produits du travail et des dangers d'autrui.

I

EVOLUTION ÉCONOMIQUE DE LA MARINE

La plupart des lecteurs de la *Revue socialiste* habitant loin des ports de mer sont, sans doute, peu familiarisés avec les questions maritimes. Notre sujet est tout nouveau pour eux. Pour mieux le leur faire comprendre, nous croyons indispensable d'esquisser, à grands traits, l'histoire de la marine marchande dans les vingt cinq dernières années. Nous diviserons cette histoire en deux parties : dans la première, nous nous occuperons de la marine au cabotage, dans l'autre, de la marine au long cours.

§. 1. Le Cabotage

L'administration de la marine distingue trois sortes de cabotage : Le Bornage, le petit et le grand Cabotage. Le Bornage est la navigation côtière entre deux ports ou deux points de la côte très voisins. Il se fait le plus souvent dans l'embouchure des fleuves, c'est presque du gaburage. Le petit cabotage est également de la navigation côtière, mais ses limites sont bien plus étendues. Ainsi, les navires armés au petit cabotage dans l'Atlantique et dans la Manche ont le droit de naviguer entre le détroit de Gibraltar et le Skager Rack, ceux qui sont armés dans la Méditerranée ont pour limites Malte et le détroit de Gibraltar.

Le grand cabotage comprend la navigation dans toutes les mers Européennes, dans la Méditerranée et même dans la mer d'Islande.

Au point de vue économique, cette division administrative importe peu. La division logique consiste : 1° dans le bornage et le cabotage côtier entre deux ports français voisins. 2° dans le cabotage entre deux ports français éloignés, entre un port français et un port étranger, entre les ports étrangers.

Le Bornage et le Cabotage côtier ont été tués par les chemins de fer. Il ne reste plus pour faire cette navigation que de vieux bateaux appelés à disparaître dans un avenir prochain. Les marins employés dans cet ingrat métier, quand ils ne trouvent pas à vivre sur la

cargaison qu'ils transportent, gagnent à peine de quoi manger du pain noir. Dans quelques années, quand les plus petits ports de la côte seront reliés au reste du pays par des voies ferrées, la navigation au bornage et côtière aura vécu; il ne restera plus que quelques chaloupes transportant le sel ou des coquillages et quelques vieilles barques desservant les îles du littoral telles que l'Ile d'Hyères, Belle-Ile, les Iles de Ré et d'Oléron ; en admettant encore que les lignes de bateaux à vapeur veuillent bien les laisser vivre. Cette navigation est, du reste, devenue si peu importante qu'elle mérite à peine que nous la mentionnions.

Le Cabotage proprement dit, consiste, comme nous l'avons dit plus haut, dans la navigation entre deux ports français éloignés, et surtout entre les ports français et les ports étrangers. Si nous le considérons dans son sens général, c'est-à-dire si nous ne nous attachons pas à la marine française exclusivement, c'est la navigation entre deux ports, de la même nationalité, éloignés l'un de l'autre et surtout celle qui se fait entre les ports de nationalités différentes.

Il se faisait autrefois presque exclusivement par navires à voiles. Ses principaux éléments de transport étaient les charbons de terre anglais ou belges, les bois de Suède, de Norwège et de Russie, les minerais d'Espagne, de Sardaigne et d'Algérie, les chanvres de Russie, les graines et farines de France et d'Autriche, les sucres raffinés etc., etc.

Il y avait, un matériel flottant considérable, employé dans ces transports. Une foule de marins y trouvaient leur gagne-pain. En France, ils naviguaient généralement à la part, c'est-à-dire qu'ils avaient sur leurs salaires un tant pour cent sur le produit du voyage. Ils avaient par suite intérêt à bien faire. Ce système devait être bon, puisque nos marins jouissaient presque tous d'une certaine aisance.

Tout cela s'est profondément modifié par suite de l'absorption du cabotage par la marine à vapeur. Les steamers se sont emparés du transport des charbons, des minerais, des vins, des grains, des farines, des fruits, du chanvre, des bois, de tout. Il n'y a presque plus de voiliers au Cabotage, ceux qui restent sont vieux et usés. Ils vont disparaitre.

La lutte était impossible, l'exemple suivant le prouvera d'une façon irréfutable.

Autrefois un navire à voiles, affecté exclusivement aux transports de charbon, pouvait faire par an, six voyages de la Manche de Bristol à St-Nazaire, aujourd'hui les steamers en font trente six, soit six fois plus. Pour transporter 36000 tonnes de charbon dans un an, il aurait fallu 40 voiliers de 150 tonnes de portée, ayant chacun 7 hommes d'équipage, soit en tout 280 hommes; aujourd'hui, un seul

steamer de 1000 tonnes suffit. Comme il a seulement 16 hommes d'équipage, c'est une diminution de 164 hommes par 36000 tonnes, autrement dit, il suffit maintenant d'un marin là où il en fallait jadis 17 ou 18.

Il s'est fait également une diminution considérable dans la main-d'œuvre des chargements et des déchargements, par suite de l'emploi des treuils à vapeur, des grues et surtout de ces immenses appareils qui, en Angleterre, embarquent des wagons entiers d'un seul coup, chargent des steamers de 1000 à 1500 tonnes dans quelques heures.

Avec une diminution aussi énorme dans les frais de navigation et de manutention, la marine à vapeur devait tuer rapidement la navigation à voiles. Cela devait fatalement arriver.

Ce qui est vrai pour les charbons l'est également pour toutes les autres marchandises. Partout l'application de la marine à vapeur aux transports de cabotage a privé des masses de marins, de portefaix et d'ouvriers de leur travail sans qu'ils aient eu la ressource de s'employer par ailleurs. Sans doute, la facilité des transports par steamers en a fait croître l'importance ; mais cette augmentation a été loin d'être proportionnelle à la diminution de la main-d'œuvre.

De plus, les steamers, pouvant transporter beaucoup plus de marchandises qu'il n'en existait réellement, se sont fait une concurrence acharnée. Les prêts ont baissé, se sont avilis, ne sont plus même parvenus à couvrir les frais d'exploitation. Les armateurs de steamers, après avoir ruiné les autres, se sont ruinés eux-mêmes.

Ils n'ont point été les seuls à perdre de l'argent, ils ont entraîné dans leur ruine une quantité de malheureux qui avaient eu le tort de leur accorder leur confiance. Voici, en effet, ce qui s'est passé. Les premiers steamers qui se sont construits pour le cabotage ayant gagné beaucoup d'argent, des capitalistes ont fait appel à l'épargne en lui promettant de beaux dividendes. Une foule de petites bourses se sont ouvertes. Ainsi les steamers qui transportaient du charbon de la Manche de Bristol à la côte française, et allaient ensuite chercher du minerai de fer à Bilbao (Espagne) pour les ports à charbon, ont presque tous été construits par des Anglais avec de l'argent français. Des boutiquiers, des paysans, des petits employés des chemins de fer de l'État, habitant la Charente-Inférieure, de la Vendée, et de la Loire Inférieure, ont placé ainsi leurs économies. La première année, on leur a donné 15 0/0 de leur argent, la deuxième 10 0/0 la troisième 5 0/0 — la quatrième rien, puis on leur a réclamé de l'argent pour les réparations. Ils ont dû abandonner leurs actions pour arrêter les frais. La ruine, la misère se sont abattus au foyer d'une quantité de pauvres gens en France et en Angleterre ; comme toujours, ce sont les petits qui, les premiers, ont payé les pots cassés.

Les malins qui ont lancé ces affaires seront les derniers à se ruiner, ils auront des steamers qui ne leur auront coûté presque rien, ou plutôt ils leur appartiennent maintenant qu'ils ont dépouillé les malheureux qui leur avaient accordé leur confiance.

Cette lamentable histoire n'est point un fait isolé. Ainsi, en Angleterre, le pays de la marine par excellence, où l'épargne se place généralement sur les navires, la situation est navrante. La plupart des petits intéressés sont ruinés. Non seulement, ils ne retirent pas un « penny » de leurs parts d'intérêts, mais encore on leur réclame de l'argent pour couvrir les dépenses et payer les réparations. Aussi que de misères accumulées dans la sombre et triste Angleterre,que de drames poignants se passent au foyer du travailleur qui voit se fondre le fruit de ses labeurs et de ses économies. Son petit pécule, celui de la veuve, de l'orphelin, du pauvre vieillard, tout est dévoré !

Voici un fait entre mille ; nous en garantissons l'authencité. Un ouvrier de Londres avait découvert une combinaison de peinture excellente pour préserver la coque des navires en fer des gravants et des herbes maritimes.Il prit un brevet et gagna une belle aisance. Il plaça ses économies dans la marine, il prit des parts d'intérêts dans des steamers en construction. Il eut le sort commun, on ne lui donna pas de dividendes, puis on lui réclama de l'argent. Tout ce qu'il avait gagné y passa. Il était ruiné, dépouillé, mais, comme c'était un homme de cœur, il travaillait courageusement et luttait contre la mauvaise fortune. Un soir, il était au milieu de sa famille, dans le « *Home* » si cher aux Anglais. On lui apporte une lettre, il l'ouvre ; il pâlit, sa tête vacille, il tombe lourdement à terre.... il était mort. La lettre lui réclamait encore trois mille livres sterling.

La ruine, la perspective de la misère, de la faillite et du déshonneur l'avaient rendu « heart sick » Le dernier coup qui l'avait frappé lui avait brisé le cœur.

Ah ! Messieurs les capitalistes, et vous, Messieurs les économistes, leurs compères, vous nous dites : laissez faire, le tassement se fera, le bien général sortira des maux particuliers. Voilà ce qui en sort.

Vous voulez qu'on vous laisse faire ? Mais, vous mangez le blé en herbe, vous saccagez les vignes en bourgeon, vous fondez votre fortune sur la ruine des petits, vous dévorez leur épargne et vous leur faites verser des larmes de sang. S'il vous reste quelques bons sentiments,daignez donc jeter un regard sur les malheurs que vous causez, écoutez les lamentations des femmes et des enfants, voyez ces hommes que vous avez dépouillés, ces pères de famille que vous avez condamnés à la faim et au désespoir.

Vous nous répondez que vous n'avez fait qu'user de votre droit :

c'est vrai ! Mais ce droit-là est anti-social et nous voulons le remplacer par le droit social par la justice sociale, qui, en retour du travail, donnera l'aisance à tous.

§. 2. Le Long-Cours.

L'histoire de la marine au long cours est digne du plus haut intérêt. L'étendue de son action, la grandeur de ses opérations en ont fait une véritable puissance. Par suite, c'est sur elle, surtout, que nous devons étudier les effets de la révolution économique qui s'achève de nos jours. D'un autre côté, comme c'est elle qui attire le plus l'attention des économistes, comme elle constitue le plus grand théâtre des luttes économiques modernes, c'est sans doute de son sein que sortira la solution des difficultés de l'heure présente.

Il y a vingt-cinq ans, les maisons d'armement étaient presque toutes des maisons de commerce. Elles avaient des comptoirs et des correspondants dans les pays éloignés et dans les colonies Européennes, lesquels avaient pour mission de vendre les marchandises d'Europe et d'acheter les produits exotiques. Elles chargeaient donc leurs navires pour leur propre compte.

Elles envoyaient les cargaisons de sortie à la vente et les consignaient à leurs comptoirs ou à leurs correspondants, elles faisaient revenir les cargaisons de retour dans des ports spéciaux, appelés ports à ordres. Les capitaines descendaient à terre pour y prendre l'avis de leurs armateurs et se dirigeaient ensuite sur le port qui leur était désigné pour le déchargement de leur navire. Les cargaisons étaient généralement vendues flottantes, c'est-à-dire avant leur arrivée dans les ports à ordre, sinon, on les dirigeait sur le port qui présentait les meilleures chances d'un placement prompt et avantageux.

Les armateurs consentaient rarement à faire naviguer leurs navires à prêt, c'est-à-dire à se borner au métier de transporteurs. Lorsqu'ils le faisaient, ils demandaient un prix assez élevé pour éloigner les spéculateurs et pour se réserver le monopole de l'exportation et surtout de l'importation.

L'introduction de la marine à vapeur dans la navigation au long cours changea cette façon de faire de fond en comble, surtout lorsque le percement de l'Isthme de Suez donna un essor considérable à cette marine. Les steamers transportèrent les marchandises beaucoup plus promptement et en bien plus grande quantité que les voiliers. Elles purent rarement être vendues à l'avance et l'on dut construire pour elles d'immenses entrepôts dans les ports qui servaient de tête de lignes aux steamers.

Les autres ports perdirent leur importance et leur prospérité. Les marchandises s'accumulant dans les ports d'entrepôt, les marchés

s'y fixèrent. Les industries et la consommation, même celles de l'intérieur, prirent l'habitude de s'y approvisionner directement.

Les armateurs furent débordés. Ils perdirent de l'argent sur leurs marchandises par suite de l'accumulation de celles-ci sur un nombre de points limités. Ils fermèrent leurs comptoirs à l'étranger, cessèrent d'acheter des cargaisons pour leur propre compte. Les maisons des colonies, les planteurs ensuite, ne trouvant plus d'acheteurs dans les maisons d'armement, expédièrent directement leurs produits à des commissionnaires qui voulurent bien accepter leurs traites. Les commissionnaires vendaient les marchandises au mieux des intérêts de leurs commettants. L'on réglait, ou l'on ne réglait pas, à la fin de l'opération. Quand les marchandises étaient en hausse, tout se passait à merveille ; quand elles étaient en baisse, le produit net des ventes n'atteignait pas souvent le montant des traites acceptées; les commissionnaires pouvaient bien rarement se faire rembourser la différence. Beaucoup d'entre eux trouvèrent la ruine au bout de leurs opérations.

Les banquiers qui servaient d'intermédiaires se substituèrent peu à peu aux commissionnaires.

La force des choses devait amener ce résultat. Les banquiers, ayant des succursales aux colonies et à l'Étranger, étaient aux premières places ; ils traitèrent directement avec les maisons expéditrices et surtout avec les planteurs ; ils prirent hypothèque sur les propriétés, en garantie des avances qu'ils faisaient sur les marchandises. D'un autre côté, comme les cargaisons devenaient de plus en plus considérables, les banquiers seuls eurent bientôt les reins assez solides pour faire les fonds nécessaires.

Le tonnage des navires s'était accru, en effet, dans d'énormes proportions. On fit les steamers très grands pour économiser les frais et le personnel et pouvoir lutter ainsi contre l'avilissement des frets.

Les armateurs de voiliers, réduits au métier de transporteurs firent le même calcul que les compagnies de bâteaux à vapeur. Au lieu des navires de 350 à 400 tonnes de portée qu'ils employaient autrefois à leurs spéculations et à leur commerce, ils firent des navires de 500 tonneaux, puis de 600, puis de 800, puis de 1000, puis de 1800 tonnes. On en est arrivé, de nos jours, à construire des 4 mâts carrés qui portent 4 à 5000 tonneaux.

Sans vouloir entrer dans les détails, nous devons cependant donner les explications suivantes.

Un navire	de	400	tonnes	a 12 ou 13	hommes	d'équipage.
—	de	600	—	a 13 ou 14	—	—
—	de	800	—	a 14 ou 15	—	—

Un navire	de 1.000 tonnes	a 15 ou 16	hommes	d'équipage.
—	de 1.500 —	a 16 ou 17	—	—
—	de 1.800 —	a 17 ou 18	—	—
—	de 4 à 5000—	a 20 ou 21	—	—

Comme à bord d'un navire, quelle que soit sa portée, il n'y a qu'un capitaine, qu'un second, qu'un maître d'équipage, qu'un charpentier et qu'un cuisinier, lesquels sont payés plus cher que les autres marins, il est facile ds voir l'économie considérable qu'on réalise en faisant de grands navires.

Ce qui est vrai pour le personnel, l'est également pour le coût de la construction, de l'entretien et des réparations, pour les dépenses de cordages, de voiles, pour les frais de port, pour la nourriture de l'équipage etc. etc.

Il y a donc, tout intérêt à faire de grands navires. Les petits avaient leur raison d'être lorsque, les armateurs spéculaient et opéraient pour leur propre compte, car les cargaisons trop considérables étaient difficiles à vendre. Depuis que les armateurs transportent les marchandises à fret sur les ports d'entrepôt, ce n'est pas mille tonneaux de plus ou de moins qui influent beaucoup sur les stocks considérables qui y sont accumulés.

On le comprendra sans peine en voyant que les sucres, les cafés, les riz, les cacaos sont entassés par 50.000, 100.000, 200.000 tonnes dans certains ports.

En construisant des navires de plus en plus grands, surtout des steamers qui transportent les marchandises deux fois et demi plus vite que les voiliers (c'est la proportion pour le long-cours), l'on devait arriver promptement à un excédent considérable du tonnage flottant sur les marchandises à transporter.

Cet excédent de tonnage s'est également aggravé par suite du développement inattendu que certains peuples ont donné à leur marine. Les Italiens, les Suédois, les Allemands, les Grecs, les Chiliens, les Japonais eux-mêmes qui jadis avaient une marine très-secondaire, ont aujourd'hui une grande quantité de navires.

Il est résulté de toutes ces causes combinées, une crise épouvantable sur la marine, crise qui se creuse chaque jour et dont rien ne peut faire prévoir la fin. Les prêts sont tellement avilis que la ruine est partout. De tous côtés des maisons s'effondrent, d'autres rachètent leur matériel à vil prix pour continuer la lutte, mais elles tomberont à leur tour. La navigation à vapeur surtout ne peut arriver à couvrir ses frais généraux, même en considérant la valeur de son matériel comme zéro.

La marine au long cours est à peu près réduite à la situation de

la marine au cabotage, que nous avons décrite plus haut. Dans quelques années ce sera fait.

C'est le désordre ! c'est le vertige ! en attendant le krach, résulta final, où viennent aboutir toutes les combinaisons capitalistes.

— §. 3. Statistique —

Avant d'aller plus loin, nous croyons nécessaire de faire connaître quel était l'effectif total de la marine marchande dans le monde, en 1870, et ce qu'il est aujourd'hui. Rien ne montrera mieux la révolution profonde qui s'est accomplie. Il nous sera facile, ensuite, de prouver que les conséquences de cette révolution, que nous venons d'exposer, devaient fatalement, nécessairement se produire.

Les chiffres ont une éloquence brutale qu'il est difficile de contester. Les raisonnements les plus captieux ne peuvent rien contre eux. Les vérités sociales sont devenues éclatantes à partir du moment où elles se sont appuyées sur les sciences exactes.

Nous avons choisi la situation de 1870, de préférence à toute autre pour la comparer à celle d'aujourd'hui ; car c'est à partir de cette année-là que le mouvement de transformation s'est largement dessiné. L'origine de ce mouvement remonte à une date bien plus éloignée, mais les premières années, ses progrès ont été assez lents ; depuis 1870, ils sont foudroyants.

Les tableaux qui suivent donnent, aussi exactement que possible, l'effectif de la marine en 1870 et en 1887. Nous les avons extraits du « Répertoire général » publié chaque année, depuis 1870, par l'administration « du Véritas ». Ils comprennent tous les navires du monde ayant au moins 100 tonneaux de jauge pour les voiliers.

Le premier tableau ne donne que la jauge brute des steamers c'est-à-dire avec l'emplacement des machines et des soutes à charbon compris. Le 2e tableau contient, en outre, la jauge nette dans laquelle cet emplacement est déduit. Le gouvernement français ayant adopté, par ses décrets des 24 décembre 1872 et 24 mai 1873, le mode de jaugeage Anglais (Méthode Monson) pour les voiliers et les steamers, lequel du reste était généralement employé, l'Administration du « Veritas » prit l'habitude de donner la jauge brute et la jauge nette des steamers dans ses statistiques.

A partir de cette époque, on a pris la jauge nette comme terme de comparaison entre les marines des différentes nations. Il est, du reste, logique d'opérer ainsi, la jauge nette étant celle de la partie des steamers qui est affectée au transports de voyageurs et des marchandises

1er Tableau

Effectif total de la Marine marchande arrêté au 30 Septembre 1870.

PAVILLONS	MARINE A VOILES		MARINE A VAPEUR		EFFECTIF TOTAL	
	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE BRUTE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE DE DOUANE
Anglais. . . .	23 165	6 993 153	2 426	1 651 767	25 591	8 644 920
Américain . .	7 025	2 400 607	597	513 792	7 622	2 914 399
Allemand. . .	4 320	1 046 044	127	105 131	4 447	1 151 175
Français . . .	4 968	891 828	288	212 976	5 256	1 104 804
Norwégien . .	3 652	989 882	26	7 321	3 678	997 203
Italien	3 395	907 570	86	36 358	3 481	943 928
Espagnol. . .	3 036	545 607	148	72 845	3 184	618 452
Hollandais . .	1 690	444 111	82	39 405	1 772	483 516
Grec	1 860	375 680	8	3 267	1 868	378 947
Russe	1 306	346 176	62	28 422	1 368	374 598
Autrichien . .	852	317 780	74	44 312	926	362 092
Suédois. . . .	1 930	340 188	83	18 633	2 013	358 821
Danois	1 415	183 510	44	12 085	1 459	195 595
Portugais . .	368	87 018	18	13 126	386	100 144
Belge.	72	26 148	14	10 442	86	36 590
Divers	464	147 196	49	23 550	513	170 746
Totaux. .	59 518	16 042 498	4 132	2 793 432	63 650	18 835 930

2e Tableau

Effectif total de la Marine marchande arrêté au 30 Septembre 1887.

PAVILLONS	MARINE A VOILES		MARINE A VAPEUR			EFFECTIF TOTAL	
	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE BRUTE DE DOUANE	JAUGE NETTE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE NETTE DE DOUANE
Anglais	14 034	4 510 035	4 872	6 592 496	4 219 546	18 906	8 729 581
Américain. . .	5 903	1 975 128	402	532 973	367 076	6 305	2 342 204
Norwégien . .	3 663	1 345 993	271	150 689	109 851	3 934	1 455 844
Allemand . . .	2 137	796 613	542	628 296	450 331	2 679	1 246 944
Italien.	2 703	782 297	179	243 491	154 155	2 882	936 452
Français . . .	2 048	365 443	433	722 252	481 356	2 481	846 799
Russe.	2 148	464 160	219	159 181	105 166	2 367	569 326
Espagnol . . .	1 411	262 024	341	388 581	252 885	1 752	514 909
Suédois. . . .	1 908	390 550	367	149 529	111 352	2 275	501 902
Hollandais . .	907	261 310	162	198 848	132 911	1 069	394 221
Grec.	1 379	279 444	61	57 022	35 834	1 440	315 278
Autrichien . .	433	173 379	110	143 121	92 778	543	266 157
Danois	951	149 709	166	125 783	84 245	1 117	233 954
Portugais. . .	358	79 741	32	30 195	19 705	390	99 446
Japonais . . .	110	31 302	133	106 957	67 192	243	98 494
Belge	13	6 433	69	115 627	86 062	82	92 495
Turc	440	74 627	29	27 280	17 460	469	92 087
Brésilien . . .	243	49 994	113	65 035	41 584	356	91 578
Chilien	135	66 097	35	31 546	20 940	170	87 037
Argentin . . .	74	16 955	48	23 283	13 894	122	30 849
Péruvien . . .	36	24 021	7	8 620	5 712	43	29 733
Chinois	4	1 169	27	39 338	26 283	31	27 452
Mexicain . . .	42	7 142	15	19 239	12 261	57	19 403
Egyptien . . .			29	30 477	19 318	29	19 318
A reporter.	41 080	12 113 566	8 662	10 589 859	6 927 897	49 742	19 041 463

2e Tableau (suite)

PAVILLONS	MARINE A VOILES		MARINE A VAPEUR			EFFECTIF TOTAL	
	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE BRUTE DE DOUANE	JAUGE NETTE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE NETTE DE DOUANE
Reports. .	41 080	12 113 566	8 662	10 589 859	6 927 897	49 742	19 041 463
Hawaïen . . .	24	8 699	13	10 622	6 500	37	15 199
Uruguay . . .	37	12 152	10	4 294	2 590	47	14 742
Nicaragua . .	23	9 765				23	9 765
Guatémala . .	17	5 044	2	4 422	2 823	19	7 867
Haïtien	20	3 613	7	5 005	2 960	27	6 573
Siamois	14	6 029	2	547	351	16	6 380
Zanzibar . . .			8	9 148	5 713	8	5 713
Roumain . . .	19	3 354	3	2 125	1 403	22	4 757
Bolivien. . . .	4	3 305				4	3 305
Vénézuéla. . .	12	2 108	3	902	539	15	2 647
Costa Rica . .	4	937	3	2 702	1 699	7	2 636
San Salvador.	5	1 770				5	1 770
Tunisien . . .	3	258	2	1 762	1 204	5	1 462
Colombien . .	7	1 334				7	1 334
St-Domingue .	4	654	1	167	103	5	757
Persan			1	838	579	1	579
Monténégrin .	3	412				3	412
Libéria	2	317				2	317
Jérusalem. . .	1	293				1	293
Equateur . . .			1	329	249	1	249
Tahitien. . . .	1	209				1	209
Honduras. . .	1	197				1	197
Totaux	41 281	12 174 016	8 718	10 632 722	6 954 610	49 999	19 128 626

Les tableaux qui précèdent confirment tout ce que nous avons avancé plus haut. Il suffit de les examiner avec un peu d'attention pour s'en convaincre. Nous allons faire, du reste, quelques rapprochements de chiffres qui préciseront les choses d'une façon saisissante.

Au 30 septembre 1870 il y avait	59.518	voiliers jaugeant	16.042.498
Au 30 — 1887 il y avait	41.281	— —	12.174.016
Soit une diminution de	18.237	voiliers jaugeant	3.868.482

Ou, pour parler plus exactement, une diminution de 18.237 dans le nombre des navires à voiles et de 3.868.482 dans celui des tonneaux de jauge.

Oh ! la décadence ne s'arrêtera pas là. La plus grande partie du matériel à voiles est vieux et usé, il ne se renouvelle pas par des constructions nouvelles, et chaque année la mer y fait des brèches effrayantes.

Par contre :

Il y avait au 30 septembre 1870 4.132 steamers jaugeant en tonneaux bruts.	2.793.432
Au 30 septembre 1887 il y avait 8.718 steamers jaugeant en tonneaux bruts.	10.632.722
Ce qui constitue une augmentation de 4.586 steamers de	7.839.290

tonneaux de jauge, autrement dit, le nombre de tonneaux à vapeur a presque quadruplé en 17 ans.

Il est donc absolument vrai que la marine à vapeur tend à se substituer à la marine à voiles.

Nous avons dit également que l'on construisait les navires de plus en plus grands. Les chiffres suivants le prouvent d'une façon évidente :

En 1878 :				
La jauge moyenne des voiliers ressort	à	269	tonneaux	54/00
Celle — des steamers	à	676	—	04/00
Celle — de l'effectif total	à	295	—	93/00
En 1887 :				
La jauge moyenne des voiliers ressort	à	294	—	91/00
Celle — des steamers	à	1219	—	62/00
Celle — de l'effectif total	à	456	—	14/00

De plus, le matériel transporteur a cru dans des proportions beaucoup plus considérables que le tonnage à transporter, par suite de l'augmentation du tonnage à vapeur et de la rapidité des transports par steamers. En effet :

Les voiliers prennent en marchandises lourdes environ 50/00 en plus de leur jauge, les steamers 15/00 si l'on prend la jauge brute. D'un autre côté les steamers transportent les marchandises environ 2 fois et demi plus promptement que les voiliers.

Il résulte qu'en 1870 :

les 16.042.498 tonnes à voiles pouvaient prendre en marchandises lourdes :	24.063.747 tonneaux
les 2,793.432 tonnes à vapeur, 3.212.446 tonnes qui multipliées par 2,5 donnent	8.031.115 —
Soit en tout	32.094.862 tonneaux

Qu'en 1887 :

Les 12,174.016 tonnes à voiles peuvent transporter en marchandises lourdes :	18.261.024 tonneaux
les 10.632.622 tonnes à vapeur peuvent prendre 12.227.630 tonneaux qui multipliés par 2.5 font	30.569.076 —
Soit au total	48.830.100 tonneaux

Pour nous résumer, dans le même espace de temps,

l'effectif de 1870 transporterait	32.094.862	tonneaux en lourd
Celui de 1887	48.830.100	— —
Différence	16.735.238	— —

Le matériel maritime s'est donc accru, en réalité, de 16.735.238 tonnes en lourd de 1870 à 1887, soit d'au moins 50/00.

Étonnez-vous donc maintenant, qu'une concurrence effrénée, acharnée se soit établie, que le taux des frets se soit avili, qu'une grande partie des maisons d'armement se soient ruinées. Les grandes banques et les grandes compagnies maritimes coalisées savent bien ce qu'elles font en développant outre mesure leur matériel à vapeur. Grâce aux énormes capitaux dont elles disposent, grâce également à l'appui et aux subventions des Gouvernements, elles seules, peuvent soutenir la grande lutte maritime qui dure depuis vingt ans. Oh ! l'issue ne saurait se faire longtemps attendre, elles auront bientôt fini d'écraser les dernières résistances. Elles auront alors dans leurs mains puissantes tout le matériel flottant, et elles jouiront d'un monstrueux monopole, qu'il sera peut-être impossible de leur arracher.

II

DE LA SITUATION PARTICULIÈRE DE LA MARINE FRANÇAISE

Dans ce qui précède, nous ne nous sommes point attaché, d'une façon spéciale, à la marine française. Nous avons, au contraire, considéré la question au point de vue général. Nous avons voulu rechercher, tout d'abord, les causes générales qui affectent les marines de tous les peuples maritimes et qui ont produit la crise intense que nous subissons.

Nous allons nous occuper, désormais, exclusivement de la marine française. Les choses de notre pays nous intéressent davantage que celles des autres nations. De plus, notre marine est dans une situation toute différente des autres marines ; elle est soumise à une législation qui n'existe pas chez les autres peuples ou qui est loin d'avoir le même développement chez eux. Il est nécessaire d'en étudier spécialement les conséquences.

Nous souffrons, en France, de la crise actuelle plus que tout autre peuple. Nulle part, elle n'atteint une telle intensité. Notre marine est en pleine décadence. Malgré les énormes subventions accordées par l'Etat aux grandes compagnies chargées des services postaux, malgré la prime à la navigation, notre effectif maritime diminue, comme nombre de navires et comme tonnage. Nous avons perdu le 3me rang que nous avons tenu si longtemps après l'Angleterre et les États-Unis. Nous sommes d'abord descendus au 4me (Voir le tableau général de 1870), puis nous sommes tombés au 6me (Voir le tableau général de 1887). Nous arrêterons-nous sur cette pente désastreuse ? Nous ne le pensons pas.

Voici, du reste, le mouvement de la marine française de 1870 jusqu'à nos jours. Nous y donnons également, à titre de comparaison, la situation en 1857 et en 1867. Les chiffres suivants, extraits des répertoires de l'Administration du «Véritas», sauf les deux premières années, sont arrêtés au 30 septembre de chaque année.

ANNÉES	MARINE A VOILES		MARINE A VAPEUR		EFFECTIF TOTAL	
	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE NETTE DE DOUANE	NOMBRE DE NAVIRES	JAUGE DE DOUANE
1857	» »	980 465	» »	43 242	» »	1 023 707
1867	» »	915 521	» »	79 895	» »	995 416
1870/71	4 968	891 828	288	127 786	5 256	1 019 614
1871/72	Par suite de la guerre le Véritas n'a pas fait paraître son répertoire, cette année-là.					
1872/73	4 799	902 096	316	144 164	5 115	1 046 260
1873/74	3 973	768 059	392	200 894	4 365	968 953
1874/75	3 780	736 326	315	205 491	4 095	941 817
1875/76	3 877	751 854	301	202 109	4 178	953 963
1876/77	3 858	725 048	314	219 600	4 172	944 648
1877/78	3 300	666 767	272	203 488	3 572	870 255
1878/79	2 972	595 933	275	221 799	3 247	817 732
1879/80	2 914	572 506	292	233 972	3 206	806 478
1880/81	2 772	541 853	335	277 781	3 107	819 634
1881/82	2 678	514 101	361	302 432	3 039	816 533
1882/83	2 536	474 370	414	371 853	2 950	846 223
1883/84	2 434	452 316	458	444 265	2 892	896 581
1884/85	2 343	431 495	493	490 559	2 836	922 054
1885/86	2 173	398 561	505	498 646	2 678	897 207
1886/87	2 136	385 631	468	494 023	2 604	879 654
1887/88	2 048	365 443	433	481 356	2 481	846 799

Il résulte de ce tableau que nulle part ailleurs la transformation du matériel est plus avancée que chez nous. Dans quelques années d'ici, la marine à voiles française aura vécu.

La marine à vapeur décroit également depuis 1885, époque de son

apogée. Nous précédons toutes les autres nations dans la décadence.

Nous avons donc une infériorité certaine, indéniable sur les autres grands peuples maritimes. Un ministre de la marine a essayé d'en rejeter la responsabilité sur le défaut d'initiative de nos capitaines et de nos armateurs. Cette allégation indigne d'un ministre français est absolument fausse.

L'infériorité de notre marine tient à deux causes principales qui sont toutes différentes de celle-là.

La première, c'est que la haute banque, source primordiale de toutes les crises commerciales et industrielles, trouve, chez nous, plus de facilités que partout ailleurs dans l'exercice de sa néfaste politique financière. Elle s'est rendue maîtresse des grandes lignes subventionnées par l'État et c'est elle, qui par ses agissements, entrave notre activité maritime. La seconde cause de notre infériorité c'est que notre marine a plus de charges que les marines étrangères, nos marins ont plus d'obligations à remplir que les marins étrangers.

Nous allons examiner ces deux causes et il nous sera facile de prouver l'exactitude de nos allégations.

Yves Marcas

(*La fin au prochain numéro*)



LOUIS DRAMARD

« Presque toujours les mains avares de la mort frappent ce qu'il « y a de meilleur sur la terre, et les plus mauvaises choses accom- « plissent leur destinée ». Ces paroles du poète antique me sont revenues en mémoire lorsque, le 15 mars, une dépêche m'annonça que nous venions de perdre, en la personne de Louis Dramard, l'un des principaux fondateurs de la *Revue socialiste,* un de ses plus éminents collaborateurs et l'un de nos amis les plus chers.

La cruelle maladie qui l'a emporté à trente neuf ans (1) le minait depuis plus de quinze années, ne lui laissant aucune espérance. Mais tel était le noble ami dont nous déplorons la perte, que le mal torturant et mortel, au lieu d'éteindre sa pensée et de dessécher son cœur, n'a fait que surexciter les dons d'intelligence et de bonté qui étaient en lui. Sous l'âpre préceptorat de la souffrance, il est devenu le penseur affiné, l'homme juste et bienfaisant, l'ami dévoué, le socialiste vaillant que nous avons connu. Il a été ainsi la démonstration vivante de cette pensée de d'Alembert, que la douleur chez les bien doués étend et agrandit l'âme.

Défions-nous, en effet, de ces hypocondres toujours en attendrissement sur eux-mêmes, toujours se croyant les intéressantes et malheureuses victimes de l'injustice d'autrui ou de la cruauté du sort et toujours prêts au désespoir.

L'homme vraiment digne de ce nom sait, sans avoir eu besoin de le lire dans l'Iliade ou dans la Bible, que « la vie est amère et pleine de larmes », que « toute créature gémit », que par conséquent chacun a sa peine qui doit être courageusement soufferte. Il sait aussi que la vie n'est rien, si elle n'est consacrée à l'amélioration personnelle et à l'accomplissement du devoir social ; et que selon une forte parole de Strauss (2) celui-là compte vraiment parmi les hommes qui, dans un cercle étroit ou vaste, a travaillé selon ses forces à l'avènement des justices nouvelles.

C'est pourquoi sous l'étreinte du mal physique, des déchirures du cœur, des fatigues du corps et de la pensée — pour peu qu'il ait le

(1) Louis Dramard est né à Paris, rue de Provence, le 14 décembre 1848.

(2) Essais d'histoire religieuse et mélanges littéraires, par D. F. Strauss, traduction française de Ch. Ritter.

pain et l'abri, des êtres chers qui l'aiment, la possibilité d'être utile à ses semblables et de travailler à l'œuvre sainte de la rénovation morale et sociale de l'humanité — il se trouve encore parmi les heureux. Il rougirait de penser à ses propres maux, devant l'immense voile de douleur que la cruelle nature des choses a étendu sur la vie universelle. Il emploie tout ce qui lui reste de force à combattre autour de lui l'iniquité et la souffrance, à se faire une règle altruiste de conduite et il trouve dans l'accomplissement de ces devoirs l'austère consolation des bons et des forts.

Tel fut Dramard ; résigné à l'inévitable, et toujours dévoué au bien commun. Dans toute situation qui lui était faite, il cherchait toujours le devoir, comme d'autres cherchent le bonheur. Ainsi, lorsque la maladie l'obligea à passer à Alger la moitié de son existence, il se préoccupa de suite du bien à faire sur la terre africaine, et il n'erra pas. Il se fit, devant l'opinion publique, l'avocat des Indigènes ; il revendiqua pour eux la justice d'abord, et ensuite l'émancipation graduelle. Cela lui valut bien des amertumes, bien des calomnies ; mais sa protestation ne fut pas entièrement stérile, car grâce à lui, de criantes iniquités ont été dévoilées (1), et le Droit des Arabes et des Berbères algériens à l'émancipation politique, a été formulé : il aura son jour.

Dramard ne s'en tint pas à cette généreuse revendication en faveur des Indigènes. Le grand problème social que la Commune venait de rappeler si héroïquement et si tragiquement tenait toujours la première place dans son esprit ; et comme chez cet homme de devoir, l'action suivait toujours la pensée, il implanta — en y créant le premier cercle d'études sociales — le socialisme militant à Alger. Le groupe d'hommes, ainsi réuni par Dramard qui, en même temps, s'était efforcé de réorganiser les syndicats ouvriers, a été le noyau du parti ouvrier algérien qui depuis a pris de si grands développements, notamment dans la ville d'Alger...

Mais au moment où je suis à esquisser la vie trop courte et toute en dedans de cet homme de pensée et de justice, je reçois de la famille, avec prière d'insertion, le discours que le docteur Moreau a prononcé sur sa tombe.

Le docteur Moreau fut pendant seize ans l'ami intime et le médecin de Dramard ; il a été chargé par la famille de prononcer sur la tombe de notre regretté ami, les dernières paroles d'adieu. Le docteur Moreau est en outre un de nos savants et méritants coréligionnaires. Devant tant de titres, je m'incline, j'efface des pages déjà prêtes et

(1) Grâce à Dramard la défense des Indigènes algériens fut prise successivement dans le *Prolétaire, le Citoyen de Paris, l'Intransigeant, la Justice, la France, le Voltaire, l'Écho de Paris, etc.*

cède la place à cet ami plus proche : l'amitié aussi a sa hiérarchie.

Voici comment s'est exprimé le docteur Moreau, au nom de madame Marie Dramard, la sympathique et dévouée épouse du cher disparu ; au nom de Paul Dramard leur fils ; au nom du digne M. Dramard père ; au nom enfin des nombreux amis qui ont accompagné le penseur socialiste à sa dernière demeure.

A la prière de ta famille et de tes amis, Dramard, je viens comme ami et coréligionnaire te dire un dernier adieu. Et ce mot de religion ne saurait paraître déplacé sur ta tombe de libre-penseur ; car, c'est celui-là même dont tu t'es servi pour désigner le Socialisme dont tu étais le partisan et l'apôtre convaincu. Et tu avais raison. Aucun mot ne convient mieux que celui-là pour caractériser le socialisme qui, laissant à chaque religion les dogmes incompréhensibles qui nous divisent, leur emprunte ce qu'ils ont de meilleur, ce que tout le monde comprend, ce qui nous *relie* tous véritablement en une même famille *: l'Amour du prochain.*

Cet amour du prochain, Citoyens, l'homme que nous conduisons à sa dernière demeure l'avait à un très haut degré ; et cependant il fallait très bien le connaître pour l'apprécier à sa juste valeur.

Nature complexe, tenant de son père une grande bonté, un cœur ferme et un juste sentiment du devoir, il avait hérité de sa mère une nevrosité excessive, une sensibilité maladive, une timidité d'enfant qu'exagérait encore son état valétudinaire habituel, sa vie quasi-artificielle ; tout cela pouvait au premier abord sembler de la sauvagerie et donner le change sur ses véritables sentiments.

Mais quand on le connaissait mieux, — et j'ai appris à le connaître, pendant seize ans que dura notre amitié, du jour où je l'ai connu jusqu'à celui où je lui ai fermé les yeux, — on reconnaissait vite que les deux sentiments qui dominaient en lui et qui ont dirigé toute sa vie, c'étaient la haine du despotisme, d'où qu'il vînt, et la commisération pour les faibles et les opprimés.

Comme ami, il se montrait parfois, presque froid aux jours prospères ; mais on le retrouvait toujours serviable et dévoué aux jours malheureux.

Comme homme, on peut dire que sa première vocation fut inspirée par les mêmes sentiments : Il avait voulu devenir médecin : les faibles, les souffrants, n'avaient-ils pas d'avance toutes ses sympathies ? Malheureusement, faible et souffrant lui-même il ne put continuer ces pénibles études. Mais il avait gardé de son passage sur les bancs de l'École, l'amour des sciences naturelles, le culte des études positives et des méthodes rigoureuses d'investigation et de démonstration.

Ce fut alors qu'il s'occupa de politique et de sociologie.

Pendant la guerre franco-allemande, encore étudiant, il était resté enfermé à Paris où il avait fait son devoir comme mobile.

Après la guerre et la Commune, à peine éveillé de la vie politique, il prit, d'instinct, parti pour les vaincus de la Commune, par cela seul, on le devine, qu'ils étaient vaincus, qu'ils étaient faibles, et d'autant plus que les représailles versaillaises avaient été plus cruelles. C'est alors qu'il fit ce voyage en Suisse et en Belgique qu'il a raconté lui-même dans son « *Voyage aux pays des Proscrits* », qu'il y rencontra un certain nombre d'anciens membres de la Commune, bannis de France, et qu'il reçut d'eux les semences de la philosophie socialiste.

Elles ne tombaient pas en terre stérile. Peu après, forcé par sa mauvaise santé de quitter la France, il alla d'abord en Italie, puis se fixa enfin en

Algérie. L'Algérie l'avait séduit : d'abord son ciel bleu, son beau soleil, son doux climat, allaient à son état valétudinaire. Et puis n'était-ce pas une colonie jeune, qui avait besoin d'amour, de dévouemement pour grandir et prospérer. Il lui semblait qu'une bonne partie de la jeune génération française aurait dû se porter de ce côté-ci de la Méditerranée pour y créer une nouvelle France. Que dis-je? il lui semblait que sur cette terre d'Afrique non seulement la France, mais l'Espagne, l'Italie, devaient apprendre à se connaître et à s'aimer, préparer la fédération des races néo-latines, ces nations sœurs, et hâter l'avènement des futurs États-Unis d'Europe. C'était encore, c'était toujours du socialisme.

Les Indigènes mêmes n'étaient pas exclus de ses affections. Il aurait voulu voir la race arabe relevée, émancipée peu à peu, passer de l'état d'ennemie vaincue et toujours prête à l'insurrection à l'état d'alliée solidement fédérée à la nation française. — Et s'il détestait le Juif, pris comme synonyme d'usurier, de spéculateur, il n'admettait pas qu'on jetât ces épithètes à la face de tous les Juifs indistinctement ; il ne comprenait pas l'antisémitisme sous prétexte de race ou de religion. Cela lui semblait un monstrueux anachronisme. Aussi comptait-il parmi ses amis des Juifs animés d'idées libérales.

Il s'occupait encore d'idées sociales plus restreintes, mais d'une application plus immédiate, et il avait contribué puissamment à la formation de *Syndicats ouvriers* et du *Cercle d'Études sociales d'Alger*, qui le nomma son délégué au Congrès du parti ouvrier de St-Étienne, en 1882.

Pour mieux propager les idées de paix en Algérie, et aussi la cause des Indigènes, il avait fondé, en 1879, la *Voix du pauvre* qui lui valut tant d'attaques et tant de calomnies qu'il dut en cesser la publication. Des adversaires sans scrupules et sans bonne foi allèrent jusqu'à suspecter son honnêteté politique. Il dut se disculper dans une réunion publique, et n'eut pas de peine à y parvenir.

Mais, lui si droit, si dénué de toute ambition personnelle, exagéré parfois, mais toujours sincère et désintéressé, ces soupçons lui étaient extrêmement pénibles.

Il eut encore à les affronter à cause de ses idées arabophiles qui furent mal comprises ou mal interprétées. Lui, présenté comme un ennemi des colons, et de la colonie, lui qui aimait tant l'Algérie !...

Aussi, sur le conseil de ses amis, avait-il fini par renoncer à la politique militante, et par se consacrer exclusivement aux études à tête reposée. C'est à cela que nous devons sa collaboration à la « *Revue socialiste* » fondée et dirigée par son maître et ami Benoît Malon. C'est là qu'il a publié notamment sa remarquable étude « *Transformisme et socialisme* ».

Vers la fin de sa vie, déjà miné par la cruelle maladie à laquelle il devait succomber, il s'était adonné à un nouveau genre d'études ; il faisait partie de la *Société théosophique*.

Il avait, en effet, quelque peu pénétré, dans le sanctuaire des vieilles traditions et civilisations de l'Inde. Il en était revenu émerveillé. Il s'y était plongé de nouveau, et il apportait dans ces sciences dites occultes, dites mystérieuses, dont l'hypnotisme contemporain soulève un coin du voile, son esprit et sa rigueur scientifiques, ainsi qu'en témoignent ses articles, sur « *la Doctrine ésotérique* ».

Ici comme toujours, il obéissait à cette double impulsion dont j'ai déjà parlé, la haine des oppresseurs, l'amour des opprimés. Il prenait le parti des travailleurs indépendants contre les positivistes à outrance qui, s'érigeant en Église, jettent l'anathème sur tout ce qui n'a pas l'estampille de la science officielle, et traitent les chercheurs de charlatans.

Je ne suivrai pas Dramard dans cette nouvelle phase de ses idées philosophiques. Je n'ai pas la compétence suffisante pour le faire. Ce que je sais, c'est

que ces idées avaient apporté dans son esprit un calme extrême; il a vu venir la mort avec une tranquillité parfaite, et il l'a eue douce comme il la souhaitait. Et peu à peu, de sa haine vigoureuse contre l'oppresseur, de sa sympathie pour les opprimés, le premier sentiment perdait de son amertume et le second gagnait en intensité.

Un grand exemple nous est laissé par ce vrai républicain socialiste.

Telles ont été les paroles du docteur Moreau ; il a parlé surtout de l'homme, je demande à ajouter quelques lignes sur le penseur, sur l'écrivain.

J'ai dit que Dramard avait été non pas aigri et stérilisé comme c'est le cas ordinaire par la maladie,mais avait été amélioré par elle. Un jour que je le trouvai lisant ses chers classiques, il me montra, en me regardant avec son sourire fin et triste,ce passage d'Eschyle: « C'est Zeus qui a conduit les hommes dans les voies de la sagesse « en leur imposant cette loi d'acheter la science par la douleur. » Je compris et si je n'avais craint d'avoir l'air de le flatter, je lui aurais répondu qu'il en était une preuve, lui qui de tout point, avait pratiqué ce précepte de Carlyle, que l'homme souffrant doit dévorer sa fumée pour la transformer en feu vivifiant, c'est-à-dire en amélioration intérieure et en activité bienfaisante.

Venu à la cause des déshérités par cette concentration intime de sentiment et de réflexion qu'avait favorisé son état valétudinaire, Dramard ne pouvait négliger les côtés philosophiques du socialisme. Et lorsqu'en 1880 j'eus la bonne fortune de faire sa connaissance, nous pûmes nous convaincre, dès la première entrevue, que nos idées et nos sentiments étaient en conformité parfaite.

Nous nous dîmes dès lors que le socialisme renaissant ne devait pas, par une réaction exagérée contre l'ancien socialisme utopique, se limiter aux questions purement économiques et qu'il devait se préoccuper de toutes les grandes questions philosophiques,politiques et sociales du temps présent. Nous comprenions que, selon la juste expression de François Huet, le mouvement social est lié au mouvement scientifique et au fond se trouve déterminé par le même esprit. Nous admettions, en même temps, que le mouvement social a son embryogénie qui ne coïncide pas toujours avec la logique de la raison pure et que toute doctrine qui ne plonge pas profondément dans l'histoire,qui n'est pas un anneau de la grande chaîne de l'évolution, n'est qu'une utopie sans valeur. Nous prîmes dès lors la résolution de ne pas nous laisser détourner des grandes voies de l'élaboration socialiste par des conceptions trop étroites ou par les courants passagers d'un ambiant incomplet, et d'inventorier le plus possible nos opinions à la lumière de la science de l'histoire et de la philosophie. Comme moyen, nous rêvâmes de la fondation d'une revue, ouverte à toutes les investigations sur le large terrain de la Libre-Pensée, de la République et du Socialisme.

Mais étant alors en plein, moi surtout, dans le tourbillon du collectivisme révolutionnaire qui devait d'abord être affirmé avec éclat, nous convînmes de surseoir à l'exécution de notre projet. En attendant, nous travaillâmes à élargir les horizons théoriques du naissant Parti ouvrier en des livres qui eurent pour titre : *Transformisme et socialisme* (1), *le Nouveau parti, Manuel d'Économie sociale, Morale sociale* (2).

Dans *Transformisme et Socialisme,* Dramard s'efforça de démontrer que le transformisme, loin d'être, comme l'avaient d'abord prétendu quelques naturalistes à courte vue, la négation du socialisme, en était au contraire la base scientifique. Il établit que la lutte pour la vie dans toute sa rigueur ne s'exerce normalement que dans l'état zoologique le plus inférieur, que dans l'animalité supérieure et à plus forte raison dans l'état social elle est corrigée et humanisée par la pratique de ce que M. de Lanessan a si bien nommé : *l'Association pour la lutte.*

Et il le démontre :

Les Darwinistes anti-socialistes, dit-il en substance, ont eu le tort de considérer l'espèce humaine comme soumise aux mêmes lois d'évolution que les espèces animales inférieures. Certains animaux eux-mêmes ont remplacé entre eux la *Lutte* par l'*Association* ; l'humanité régénérée la remplacera par la *Solidarité.* Dans les espèces inférieures, la lutte sévit non seulement d'espèce à espèce, mais encore d'individu à individu ; chez les animaux supérieurs l'association se dessine ; on peut bien concevoir que l'humanité consciente, maîtresse du globe, par la science, la raison et la justice, sauvegarde les droits de l'espèce par l'association, la division du travail, la pratique de l'équité et la solidarité. En résumé, la nécessité de l'association pour la lutte est non seulement une loi humaine, mais une loi universelle qu'appliquent même les espèces animales à mesure qu'elles se perfectionnent ; l'individualisme, encore une fois, cet individualisme anti-social auquel voudraient nous ramener les économistes dits libéraux, n'est le propre que des espèces inférieures. La nécessité de l'association, qui commande en raison de la supériorité de l'espèce, et qui, dans l'homme, doit, sous peine de régression mortelle, aboutir à la solidarité, permet d'affirmer que les revendications du

---

(1) *Transformisme et Socialisme* (Paris 1881), par Louis Dramard. La nouvelle édition, citée par le Dr Moreau, fut en effet publiée dans les premier et deuxième numéros de la *Revue socialiste,* 15 janvier et 15 février 1885.

(2) *Nouveau parti* premier volume. Paris 1881 ; deuxième volume. Paris 1882 ; le *Manuel d'Économie sociale,* Paris 1883, *La Morale sociale,* Paris, 1885, par B. Malon.

parti socialiste rentrant dans le domaine de la biologie, s'y trouvent entièrement confirmées, et en sont même une conséquence.

« Oui, conclut Dramard, si l'on fait abstraction de ses antécédents souvent utopiques, on peut affirmer que le Socialisme est une science d'application dérivée de la biologie et correspondant à une science abstraite, la Sociologie.

« Il est maintenant hors de doute que les êtres vivants, comme tout ce qui existe, du reste, sont dans un état constant de transformation. Les espèces que les anciens naturalistes considéraient comme le symbole de l'immutabilité, se modifient sans cesse ; les formes changent ; les organes physiques et intellectuels se perfectionnent ou s'atrophient, se multiplient même parfois. Les mœurs varient naturellement comme les organismes, et par conséquent l'état social des diverses races humaines est, comme leur état physique et moral, dans un perpétuel devenir.

« Il résulte donc de la théorie de l'évolution que l'état social d'une collectivité humaine doit nécessairement, inévitablement et continuellement changer. Il est scientifiquement démontré qu'une société ne peut rester stationnaire. Comme les organes, comme l'intellect des individus qui la composent, il faut qu'elle avance ou qu'elle recule, qu'elle progresse ou qu'elle dégénère.

« Il ne s'agit pas de discuter sur le plus ou moins d'utilité d'un pareil changement. L'état social actuel, fût-il parfait, ce qui est loin d'exister, l'unanimité des citoyens s'en déclarât-elle satisfaite, qu'il n'en serait pas moins destiné à périr, ou du moins à se transformer. Discute-t-on sur l'utilité de la pesanteur ? Non, on la subit, on en étudie les lois, et l'on s'efforce d'en tirer le meilleur parti possible pour le bien commun.

« Il doit en être de même pour cette constante modification de l'état social des hommes. Puisque les formes sociales sont essentiellement instables et qu'on ne saurait éviter leur transformation, soit en bien, soit en mal, tous les hommes de bon sens, quelles que puissent être leurs opinions ou leurs tendances, doivent unir leurs efforts, pour guider dans le sens le plus favorable à l'intérêt commun ces changements inéluctables.

« Or l'étude des modifications les plus utiles à apporter dans les rapports sociaux n'est autre chose que le Socialisme.

« Donc, le socialisme s'impose à tous les citoyens raisonnables comme conséquence forcée de la loi d'évolution. »

La *Revue socialiste* ayant parut en 1885 et ayant pris pour programme d'élargir le champ des investigations socialistes, Dramard qui avait contribué à sa fondation et qui en devint le collaborateur éminent, lui dût, nous disait-il, sa plus grande joie intellectuelle.

Les articles philosophiques et réformistes de nos jeunes amis

Fournière, Rouanet, Élie Peyron, avaient notamment son approbation exceptionnelle ; il y voyait une affirmation pleine de promesse du socialisme intégral que nous prétendions susciter.

Pourtant l'esprit de Dramard n'était pas entièrement satisfait. Dramard était de ces hommes dont Littré a dit : que, « rejetant la « conception théologique du monde comme inconciliable avec le « savoir positif, ils cherchent à se faire une foi qui soit en rapport « avec les conditions réelles de l'humanité (1) ».

Partant de ce principe que nos jugements comme nos actes ne peuvent se passer d'une conception d'un mode et d'une règle de conduite, il n'était pas éloigné de dire avec le même Littré : « L'espace sans borne, l'enchaînement des causes sans terme est absolument inaccessible à l'esprit humain, mais inaccessible ne veut pas dire : nul ou non existant. L'immensité tant naturelle qu'intellectuelle, tient par un lien étroit à nos connaissances, et ne devient que par cette alliance une idée positive du même ordre : je veux dire que en les touchant et les abordant, cette immensité apparaît sous un double caractère, la réalité et l'inaccessibilité. C'est un Océan qui vient battre notre rive, et pour lequel nous n'avons ni barque, ni voile, mais dont la claire vision est aussi salutaire que formidable. »

Cette claire vision, Dramard crut la trouver dans l'ésotérisme indou, qui s'est fait récemment connaître en Occident sous le nom de *Théosophie.*

Le fait de l'adhésion de Dramard à la société théosophique est un fait trop important dans sa vie, pour qu'il ne soit pas entré dans quelques détails là-dessus ; et on ne saurait, tout d'abord, mieux faire que de reproduire sur ce sujet une lettre de notre regretté ami, à Mme Camille Lemaître (2) ; il s'agit d'une des très rares lettres où ce penseur, qui joignait à une délicatesse exquise une très grande modestie, ait un peu parlé de lui-même.

Nous citons :

« Insistons sur la nécessité pour les théosophes de lutter coura- » geusement pour le vrai sur le plan objectif d'existence où ils se » trouvent placés par la loi cosmique ; leur perfectionnement psy- » chique même doit être subordonné à l'accomplissement de leur » devoir terrestre. L'indication majeure de la doctrine est partout et » toujours : le rigoureux accomplissement du devoir sur le terrain » où l'on est placé. On écrit de l'Inde aux théosophes d'Europe :

---

(1) Littré, la *Philosophie positive*, septembre-octobre 1879.

(2) Madame Camille Lemaître, la coréligionnaire et quelque peu le disciple de Dramard, nous envoie cet extrait dans une lettre pleine de cœur ou il est parlé de l'ami disparu avec une éloquence qui s'inspire d'une sympathie et d'une admiration méritées. Nous regrettons vivement de ne pouvoir, par manque d'espace, reproduire ces pages si émues et si émouvantes de notre ami.

» s'ils se désintéressent des affaires humaines,des questions sociales
» et religieuses si importantes en ce moment, s'ils forment de
» petites chapelles pour leur perfectionnement isolé, leur œuvre est
» vouée au néant. »

» Donc, le devoir, c'est-à-dire la solidarité avant tout. D'ailleurs
» nous ne devenons aptes à monter dans l'échelle psychique qu'en
» raison directe de notre renonciation à nous-mêmes.

» Tel qui passe tout son temps à se perfectionner en ne pensant
» qu'à lui, ne fait pas un seul pas en avant, heureux s'il ne recule,
» car la doctrine ésotérique nous enseigne, contrairement au dog-
» me catholique, que le « salut » ou élévation morale du prochain,
» de nos parents, de nos amis, de nos frères des règnes inférieurs,
» que l'avancement de l'univers, en un mot, doit être notre mobile
» principal.

» Du reste, c'est notre intérêt d'agir ainsi, car nous ne pouvons
» marcher en avant qu'entraînés par l'humanité à laquelle nous
» appartenons.

» D'un autre côté, les circonstances en apparence fortuites vien-
» nent favoriser l'effort de celui qui accomplit le devoir, plus ou
» moins bien, mais d'une façon désintéressée.

» Je me permettrai de citer ici mon exemple personnel, quoique
» peu remarquable en ce genre.

» J'étais désabusé des enseignements catholiques et ardemment
» épris de la vérité pour elle-même. Tous les systèmes philosophi-
» ques me passèrent sous les yeux, aucun ne me satisfit.

» Je m'arrêtai au matérialisme simpliste en dépit de son peu de
» valeur, parce qu'il présentait du moins un critérium positif : l'ob-
» servation, l'expérience.

» Je n'étais pas dupe cependant des inconséquences de ce systè-
» me, dès qu'il passe de l'analyse à la synthèse, et je m'apercevais
» fort bien que les matérialistes, en ce qui concerne, par exemple, la
» vie future,étaient aussi dogmatiques dans leurs négations que les
» métaphysiciens dans leur affirmation, et tout à fait en dehors du
» fameux critérium employé pour démolir les théories adverses,
» mais soigneusement remisé en vue de l'édification des théories
» matérialistes.

» Néanmoins, je demeurais matérialiste ; faute de mieux, je con-
» cluais de la loi d'attraction universelle des atômes à la solidarité
» de tout ce qui vit,en raison directe du rapprochement des formes,
» et en théorie comme en pratique, j'étais socialiste, c'est-à-dire que
» j'admettais pour tous les hommes l'égalité du but à atteindre, et
» l'obligation de s'entr'aider.

» Or durant cette période, et même auparavant, quand je luttais
» contre l'enténébrement catholique, en dépit de mes meilleurs rai-

» sonnements, une idée fixe me revenait sans cesse de plus en plus
» impérieuse et précise ; il existe certainement une Vérité univer-
» selle, compréhensible pour chacun suivant, sa capacité intellectu-
» elle, et cette Vérité, tu la connaîtras un jour.

» Plus je haussais les épaules,plus j'accumulais mes syllogismes
» matérialistes, plus l'idée se fortifiait et prenait corps ; et toujours :
» cette vérité existe, non seulement au-dessus de l'homme, mais
» dans l'humanité même ; quelques sages en sont dépositaires, se
» la transmettant de génération en génération —tu la connaîtras un
» jour.

» Impossible de chasser cette idée que je considérais comme folle
» et fantastique.

» Une fois je lus par hasard « Zanoni » de Bulow, dont la signi-
» fication me frappa, en dehors des fictions nécessitées pour les
» besoins du roman.

» Tu feras une rencontre analogue, me répétait mon idée fixe, et
» à ce moment mon incrédulité commençait à être ébranlée.

» Je lus enfin « Euréka », d'Edgard Poë, et cet admirable poème
» me fit comprendre les grandes lignes de l'évolution universelle
» sur le plan objectif (l'unique pour moi à ce moment).

» Toutefois une Vérité, même restreinte, contient virtuellement
» toutes les autres, et l'évolution cosmique contient l'idée de l'Un,
» son principe et sa fin.

» Je fus émerveillé, et c'est alors que je projetai de publier dans
» la *Revue socialiste* un article sur la cosmogonie, d'après
» Edgard Poë, dans le but de rattacher scientifiquement aux lois
» cosmiques primordiales l'idée de solidarité universelle et de pro-
» grès,par l'union de plus en plus large avec l'Univers,comme base
» de la morale humaine.

» Je devais suivre les conséquences de la loi cosmique au point de
» vue géologique et biologique jusqu'à l'homme, et Malon devait
» compléter ce travail au point de vue historique et philosophique.

» Ceci le conduisit à étudier toutes les religions, toutes les écoles
» et sectes philosophiques anciennes et modernes, dans leur rapport
» avec la morale. (Le résultat était que le développement moral
» marche toujours en raison du développement social, c'est-à-dire
» du degré de solidarité.)

» Or ce travail amena Malon à étudier les théories des anciens
» théosophes et des occultistes. — Il fut vivement intéressé.

» Poussant plus loin ses recherches, il apprenait qu'il existait à
» Paris un groupe de fondation récente, il me fit part de sa décou-
» verte.

» Je pressentis alors que j'arrivais à une phase importante dans

» ma vie, et que mon idée fixe allait recevoir un commencement de » réalisation ; je ne me trompais pas. »

Dramard en effet adhéra à la Théosophie (1).

Un tel homme était une précieuse recrue ; les théosophes le comprirent et Dramard fut élu président de la section théosophique française qui a pour titre *l'Isis* et pour organe la revue mensuelle le *Lotus*.

Disons ici que la nouvelle doctrine fondée dans l'Inde en 1875 et prétendant recevoir son inspiration de hauts initiés dont la filiation remonterait à des temps préhistoriques, s'est proposé ce but triple :

« *1° Propager le principe de la fraternité universelle parmi tous les hommes, sans distinction de race, de croyance ou de couleur ;*

« *2° Favoriser l'étude des littératures, des religions et des sciences propres aux Aryens et aux autres races orientales ;*

« *3° Étudier les lois inconnues de la nature et les pouvoirs psychiques de l'homme.* »

Elle s'affirme en outre sympathique au socialisme et à tout ce qui a pour but la pratique de la justice et de la fraternité entre les hommes, de la bonté et de la pitié envers les animaux.

Dramard n'aimait pas trop ce nom de Théosophie qui donne une fausse apparence déiste à la nouvelle doctrine, laquelle est à vrai dire, un panthéisme idéaliste ; il préférait l'appellation de *synthèse ésotérique* ou même celle plus simple de *Ésotéricisme* (2).

Selon lui l'*Esotéricisme* contient un principe cosmique fondamental et trois lois importantes que la science occidentale a également confirmés :

« Le principe cosmique est celui de l'*Unité*, originelle et finale de l'Univers, duquel dérive la loi de gravitation et par conséquent toutes les lois cosmiques qui régissent toutes choses. La connaissance de ce principe tire l'humanité de ce doute énervant sur l'origine et le but de l'Univers, doute qui rejetait sans cesse les esprits timorés dans les bras de la superstition. Dorénavant, si l'on base l'ensei-

(1) Mes convictions philosophiqus ne me permirent pas de suivre Dramard, en cette circonstance. Je suis resté pour les théosophes un profane, qui n'a pu admettre leur cosmogonie, mais qui fait le plus grand cas de leur philosophique morale, d'ailleurs en concordance avec celle des plus grands et plus humains moralistes de tous les temps. (B. M.)

(2) Les principaux travaux ésotériques de Dramard sont les suivants : *La Doctrine ésotérique* (*Revue socialiste* des 15 août et 15 septembre 1885). *La Science occulte* (*Revue moderne*, 1er mai, 15 mai, 1er juin, 15 juillet, 20 juillet 1885), *La Synarchie* (*Revue socialiste* 15 décembre 1887). Ces diverses études ont été, sauf la dernière, publiées en brochure par l'administration du *Lotus* : Directeur Gaboriau, 22, rue Latour d'Auvergne, Paris.

gnement sur le principe fécond de l'*Unité*, la science enlèvera aux religions dites révélées la dernière arme qui leur reste,conquerra la direction morale des hommes,comme elle a déjà conquis leur direction intellectuelle, et régnera de nouveau sur notre planète.

« Les trois lois importantes dérivées du principe cosmique de *l'Unité* sont :

« 1° *La loi de causalité universelle*, par laquelle tous les phénomènes,toutes les manifestations du principe cosmique, s'enchaînent et se déterminent rigoureusement les uns les autres. Une fois bien comprise,cette loi débarrasse à tout jamais l'humanité de la superstition et du scepticisme stérile, puisqu'elle exclut également toute intervention extra-cosmique, soit d'un être imaginaire, soit du hasard. Elle apprend, en outre, à l'homme que toutes les causes, tous les effets, toutes les lois s'enchaînant réciproquement jusqu'au principe originel, final et absolu de toutes choses, il peut et il doit, par le travail, s'élever progressivement jusqu'à la science et à la puissance absolues. Enfin la loi du progrès fatal et indéfini, découle du principe de l'Unité et de la loi de causalité.

« 2° *La loi de solidarité universelle* qui découle du principe de l'Unité et de la loi précédente, ainsi qu'on peut le démontrer mathématiquement.Cette loi apprend aux hommes qu'ils sont intimement liés à tout ce qui existe, aussi bien dans le présent que dans ses causes antérieures et dans ses effets futurs, et que cette solidarité entre tous les êtres croît en raison directe de leur rapprochement.

Des nébuleuses les plus lointaines aux planètes les plus voisines, des catégories minérales ou végétales au règne animal, du plus vil insecte au moins avancé des sauvages,de l'étranger au compatriote, du voisin à l'ami ou au parent, la solidarité entre les êtres issus de l'*Unité*, s'accroît en raison inverse du carré des distances qui les séparent. La science mathématique, froide et impeccable, permettrait à l'Adepte assez avancé, de calculer la somme de maux qu'engendrent pour eux-mêmes le despote qui opprime ses semblables, l'égoïste qui les exploite, et même l'indifférent qui néglige de les secourir.

« 3° *La loi du Karma* qui procède des deux précédentes et démontre que l'homme physique, moral et intellectuel, est modifié, transformé,créé,par les causes résultant de son action sur le milieu qu'il traverse. Comme, d'autre part, il agit constamment sur ce milieu, on peut affirmer qu'il est presque exclusivement le produit de ses pensées, de ses paroles, de ses actions et qu'il est l'artisan de sa destinée.»

Cet extrait suffira sinon pour donner une idée de l'*Ésotéricisme*, au moins pour nous montrer quel esprit philosophique et synthétiste était Dramard.

Un penseur de cette force,qui était servi par un style inégal,mais clair et incisif, serait, à coup sûr, devenu un de nos meilleurs écrivains de philosophie sociale, un de nos plus suggestifs moralistes, si l'implacable maladie lui avait permis de déployer ses forces et si la mort ne l'avait si vite enlevé à notre affection, à la cause sacrée de la rénovation humaine.

Mais s'il a été frappé en plein travail, au moment où sa pensée s'était déployée dans toute sa puissance et où ses qualités morales étaient arrivées à tout leur éclat ; s'il laisse, hélas ! sa gerbe inachevée, son court passage n'aura pourtant pas été inutile. Il laisse derrière lui un sillon glorieux de pureté, de justice et de bonté dont l'exemple ne sera pas perdu.

Tous ceux qui l'ont connu l'ont estimé,tous ceux qui l'ont approché le regrettent, quant à ceux qu'il aima et qui l'aimèrent ils gardent,et garderont jusqu'à leur dernier jour, un profond et inaltérable souvenir d'affection et d'admiration de celui qui, gravissant les sommets lumineux du devoir et s'inspirant de la *Sympathie universelle* de Schopenhauer, suivit constamment le précepte de Gœthe : *s'améliorer*, et celui d'Auguste Comte : *Vivre pour autrui*.

B. Malon.



LE CONGRÈS DES FEMMES A WASHINGTON

Du 25 mars au 1er avril a eu lieu à Washington, le Congrès international organisé par l'*Association pour le suffrage des femmes.*

Les sociétés féministes françaises invitées au Congrès n'ont pu s'y faire représenter, sauf l'*Œuvre des libérées de St-Lazare* qui a délégué à Washington sa vaillante présidente Mme Isabelle Bogelot. De son côté, notre collaboratrice Eugénie Potonié-Pierre a adressé à Mme S. Anthony Suzan, une des principales organisatrices du Congrès, la lettre suivante, dont son auteur nous a demandé l'insertion.

Paris-Vincennes, 22 mars 1888.

Chère coreligionnaire,

Permettez à une disciple de la bonne cause de vous envoyer d'ici une parole de sympathie et de solidarité.

Secrétaire du Congrès des femmes, tenu à Paris en 1878, je ne vous suis peut-être pas tout à fait inconnue.

Si j'ai joint mes efforts à ceux qui depuis ont été tentés dans notre pays, c'est toujours avec l'espoir en l'avenir de l'humanité, et pourtant souvent aussi avec un certain découragement au fond du cœur, car le cercle d'obstacles qui enserre la justice en ce monde ne s'ouvre guère, pour s'agrandir un peu, que de loin en loin et se referme ensuite presque aussi hermétiquement que par le passé.

Le progrès marche cependant et nous pouvons déjà réveiller, de l'écho des succès obtenus par vous, les consciences endormies de nos compatriotes.

Envoyez-nous, je vous prie, une part de ces journaux et de ces brochures qu'à flots vous répandez ; toutes les grandes et belles causes n'ont triomphé que par la propagande ; l'évolution générale des esprits peut seule amener la révolution dans les masses, et le meilleur outil d'évolution, ce sont ces petites lettres d'imprimerie qui étincellent aux yeux de l'intelligence et bouleversent parfois une conscience et une vie.

Si nous avions la langue universelle ! Oh, je saisis cette occasion de supplier les femmes de travailler à cette réforme aussi, qui unifiera les grandes idées et hâtera les grands progrès. Pour que la pensée n'ait pas de frontières, pour que l'humanité ne soit plus partagée en lopins séparés par des murs imaginaires, il faut que les hommes, unis, puissent se comprendre en se donnant la main.

En attendant, citoyennes américaines, faites de la cause de la

paix votre cause ; avant de s'entendre entièrement, les hommes doivent du moins cesser de s'entre-déchirer, et à cela les femmes peuvent beaucoup. Qu'elles oublient de partager ces préjugés de patrie, d'honneur militaire, de courage barbare, de revanche, et les générations, doucement bercées sur leurs genoux, apprendront à aimer et à travailler pour l'humanité tout entière. Les femmes, enfin rationnellement instruites et développées comprendront plus vite que le véritable intérêt de l'individu est étroitement lié à l'intérêt de la race humaine et que la guerre est un brandon de barbarie et de recul, indigne de nos temps modernes et maintenu par des paradoxes impossibles à soutenir.

Jusqu'à présent, la femme, mal élevée, mal éduquée, placée en général dans de déplorables circonstances par d'antiques mœurs et des lois faites contre elle, n'a pas pu se montrer ce qu'elle est.

C'est un élément nouveau, auquel il importe d'ouvrir un champ d'action ; sa fusion avec l'élément masculin, au point de vue intellectuel, au sens de la digne indépendance pécuniaire et morale, de la liberté et de la grandeur de la personne humaine, peut transformer le monde.

Qu'éclairées, fortes, instruites, les femmes s'imposent ; qu'elles réclament sans trêve ni merci leur place au soleil ; qu'elles se groupent, qu'elles parlent, qu'elles écrivent partout et toujours, unies ou isolées, sans lassitude, sans découragement, et leur voix, que la vérité finira par faire vibrante et persuasive, percera les murailles épaisses des entêtements séculaires.

Laissez-nous vous dire, qu'à notre avis, la femme, elle aussi, apporte généralement dans la lutte l'exclusivisme qui a tant servi à l'homme pour la faire souffrir. Il n'y a pourtant pas en présence deux ennemis, deux antagonistes, il doit y avoir deux alliés, deux amis, deux équivalences.

Que la femme le sente la première, oublie l'injure et l'oppression, et, en exigeant la réalisation de son droit, elle étendra et perfectionnera l'œuvre de l'homme ; elle y ajoutera comme complément son œuvre à elle.

Elle entrera dans le champ de la science des découvertes, des études et des travaux avec ses aptitudes propres : médecin, elle consolera et devinera, où l'homme souvent ne faisait que palper et qu'ausculter ; savante, elle apportera sa patience, sa minutie, son entente des nuances et des détails dans l'observation et dans la découverte des lois naturelles ; administratrice, elle déploiera ces qualités d'ordre, d'économie et de juste répartition qui semblent faire partie d'elle-même.

La femme, selon nous, ne doit pas traiter l'homme comme un adversaire, dont les intérêts sont contraires aux siens, elle doit, au

contraire, l'amener à conclure l'alliance indispensable aux deux sexes pour mener à bien en ce monde tous les progrès, bien-être matériel, indépendance, science et santé.

La propagande seule, qui entraînera les femmes à s'assembler en conseils, à s'élire entre elles, à étudier les lois et les mœurs, afin d'imposer par la force de la parole vraie et des faits acquis, la réforme aux hommes récalcitrants, qui créera partout des réunions et des députations de femmes, qui secouera les indifférentes de leur torpeur, qui tirera les ignorantes de leur ornière, la propagande seule transformera l'opinion. Que le livre, la parole, la répandent, cette propagande, qu'elle soit dans les réunions publiques ou au foyer de famille ; il faut qu'elle parte bientôt de tous les esprits pour faire vibrer les échos et ébranler au bruit, puis renverser les vieilles injustices et les privilèges de sexe.

Et la vanité, cette vanité sotte, qui fait que les femmes, croyant se parer, s'emmitouflent de chiffons stupidement compris et se badigeonnent de poudre et d'onguents, cette vanité-là, il faut aussi que nous la battions en brèche, et vous nous en donnez l'exemple.

Déjà, aux États-Unis, vous avez étudié et décidé même en certains districts la réforme du costume. Nous attendons de vous, qui savez marcher à la tête du monde et réaliser ce que vous rêvez, une parure qui ne soit pas un attirail, qui embellisse en simplifiant, qui joigne l'hygiène à la dignité ; le costume enfin des femmes de l'avenir.

Aux Américaines donc, merci et prompt succès. J'envoie au Congrès, avec tous mes vœux, l'expression de mon profond regret de ne pouvoir assister en personne à la grande manifestation féminine et émancipatrice.

Eugénie Potonié-Pierre.



MÉLANGES & DOCUMENTS

I

PROPOSITION AU CONSEIL MUNICIPAL CONTRE L'ACCAPAREMENT DU CUIVRE

La *Revue socialiste* du 15 février a consacré un article critique au *consortium* Rothschild et Cie pour la monopolisation du cuivre ; notre ami Daumas a fait de la répression de cette atteinte à la liberté de l'industrie par des spéculateurs sans vergogne. l'objet d'une proposition au Conseil municipal de Paris.

Voici la teneur de la proposition Daumas :

Messieurs,

Le 21 décembre, le Conseil adoptait la proposition suivante présentée par notre collègue, M. Joffrin :

« Le Conseil,

« Considérant qu'il est de son devoir de protéger les nombreux travailleurs, petits industriels, petits commerçants, dont les intérêts sont compromis par la création d'un syndicat de capitalistes destinés à accaparer le cuivre. »

« Délibère :

« Le Gouvernement est invité à user des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, pour faire cesser immédiatement cet accaparement de nature à compromettre gravement le travail national. »

Rien n'a encore été fait pour empêcher l'accaparement d'un produit dont l'industrie parisienne a un besoin absolu.

Les accapareurs sont : la maison de Rothschild, le Comptoir d'escompte, la banque de Paris, André Girod et Cie et Secrétan.

Le syndicat formé en 1887 par les financiers accapareurs, est dirigé par la Société des métaux, et la durée du consortium a été fixée à deux années.

Le résultat de cette spéculation illégale et malhonnête a été l'augmentation du prix du cuivre, qui, de 116 fr. 25 c. qu'il était en octobre, est monté à 214 fr. 50 c. au 23 décembre.

Une autre conséquence encore plus déplorable est la hausse factice des valeurs minières. Le Tharsis s'est élevé de 95 francs à 171 francs et le Rio-Tinto de 190 francs à 550 francs dans le même espace de temps.

Cette surélévation constitue une véritable usurpation de la richesse publique et un nouveau drainage des capitaux en faveur des accapareurs qui, en dominant le marché, s'enrichissent au détriment de tous ceux dont la bonne foi et l'honnêteté se fient aux lois qui nous régissent et à leur stricte, sévère et juste application par ceux qui ont charge et devoir de défendre les intérêts publics.

La loi prévoit et punit les accaparements.

L'art. 419 est ainsi conçu :

« Tous ceux qui, par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des suroffres faites aux prix que demanderaient les vendeurs eux-mêmes, par *réunion* ou *coalition* entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée tendant à ne la pas vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix, ou qui, par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront

opéré la hausse ou la baisse des prix des denrées et marchandises ou des papiers et effets publics, au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce... seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille frans ; les coupables pourront de plus être mis, par l'arrêt ou le jugement, sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins, cinq ans au plus.»

La loi qui nous régit doit frapper avec sévérité les financiers, les puissants pour leur coupable exploitation.

Dans le cas actuel une répression exemplaire est energiquement réclamée par la conscience publique ; car l'accaparement opéré par le consortium Rothschild, Comptoir d'escompte, André Girod et Cie et Secrétan, a pour effet immédiat de donner au cuivre, matière première, ainsi qu'aux valeurs minières, « une valeur considérablement au-dessus des prix déterminés antérieurement « à la formation du dit consortium, par la concurrence naturelle et libre du « commerce. »

Il est du devoir des représentants de la ville de Paris d'empêcher les accapareurs de se servir de moyens illicites pour exploiter les industriels au point de vue de les obliger à restreindre leur production par la surélévation du prix de la matière première.

Il est aussi de leur devoir d'arrêter par tous les moyens possibles le drainage des capitaux qui menace de ruiner complètement le pays au profit des usuriers modernes qui, au lieu de prélever de gros intérêts, trouvent plus commode et plus lucratif de s'associer, de se coaliser pour donner à des titres une valeur factice, ridiculement au-dessus de ce qu'ils représentent.

Le public, sans méfiance, échange les économies d'une vie de labeur contre ces titres ; et, au lieu au lieu des intérêts sur lesquels il croyait pouvoir compter pour assurer son existence, il n'y a pour lui que ruine et misère, alors que les financiers, depuis trop longtemps déjà, accaparent sans sourciller la fortune de la France

Les lois doivent protéger le faible contre le puissant.

Les Rothschild et Cie sont comme tous les autres citoyens justiciables des lois qui nous régissent.

En conséquence, nous avons l'honneur de proposer l'adoption du projet de vœu suivant :

Le Conseil,

Vu les publications faites dans le *Temps* du 25 décembre, l'*Économiste français* du 31 décembre, la *Justice*, la *Revue socialiste*, etc., etc., qui établissent qu'un consortium a été formé par la maison Rosthschild, le Comptoir d'escompte, la Banque de Paris, MM. André Girod et Cie et M. Secrétan, dans le but d'accaparer les cuivres :

Attendu que le résultat de ce consortium a été de faire surenchérir le prix du cuivre ainsi que d'obtenir pour les valeurs minières une hausse factice, afin de réaliser des bénéfices illicites ;

Attendu que la loi, art. 419 « punit d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus, et d'une amende de cinq cents francs à dix mille francs, et peut mettre sous la surveillance de la haute police, pendant deux ans au moins et cinq ans au plus, les coupables d'avoir par *réunion* ou *coalition* opéré la hausse des prix des papiers, des effets publics, marchandises et denrées au-dessus des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce »,

Émet le vœu :

Que M. le Garde des sceaux, ministre de la Justice, fasse rigoureusement

poursuivre tous les membres de la coalition pour l'accaparemeat du cuivre, et prenne des mesures pour la stricte application de la loi.

Signé : DAUMAS, CATTIAUX, MAYER, PATENNE, HOVELACQUE, LEVRAUD, BENON, CHASSAING, BOUÉ. CHAMPOUDRY, BASSINET, NAVARRE, CHARLES LONGUET, ALPHONSE HUMBERT, DUBOIS.

II

LE GROUPE AUTONOMISTE SOCIALISTE DU CONSEIL MUNICIPAL ET LE 18 MARS

Le 18 Mars, un banquet organisé par le groupe socialiste du conseil municipal composé des citoyens Hovelacque, Longuet, Humbert, Chassaing, Dubois, Patenne, Navarre, Cattiaux, Daumas, Levraud, Mayer, Benon, Bassinet, Boué, avec le concours de la *Fédération des groupes républicains socialistes de la Seine*, réunissait plus de 250 convives, salle Bonvallet pour fêter l'anniversaire de la Révolution communale.

La présidence a été offerte au citoyen Mijoul, de la *Fédération*, et membre du conseil d'administration de la *Revue socialiste*.

Les citoyens Longuet et Chassaing, conseillers municipaux, ont prononcé une improvisation chaleureusement applaudie.

Parmi les députés qui ont pris la parole, signalons les citoyens Calvinhac et Mesureur.

Le citoyen Daumas a porté le toast suivant :

« C'est comme administrateur de la *Revue socialiste* que j'ai l'honneur de prendre la parole.

« La *Revue socialiste* est, vous le savez, un foyer d'études sociales.

« Les hommes qui se sont groupés autour de B. Malon, son fondateur, et qui participent à des titres divers à cette œuvre indépendante et désintéressée d'élaboration et de propagande, sont des ouvriers scientifiques de la Révolution.

« Il est bon qu'à cette date mémorable tous les hommes qu'anime l'idée de justice et de rénovation sociale se trouvent réunis pour échanger leurs vœux et leurs espérances.

« Nous assistons à un spectacle étrange : les réformes les plus urgentes, les plus impérieusement réclamées sont reléguées à l'arrière-plan ; le parlementarisme s'est déconsidéré par son impuissance à un moment où la marche en avant était la condition de la vie.

« Et pourtant tout le monde sent que les vieilles formes sociales sont insuffisantes et qu'une révolution de transformation est proche. Cette révolution l'obtiendrons-nous par l'évolution? Nous ne savons de quelle nature sera la crise dont nous voyons les terribles prodro-

mes, mais quelle qu'elle soit, pacifique ou violente, les hommes de la *Revue socialiste* feront leur devoir.

Au nom de mes amis, je porte un toast à tous les hommes de cœur qui sont prêts à se sacrifier pour hâter l'avènement de la République sociale qui aura pour principe la paix entre les nations et la justice entre les hommes.»

LE MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire.— France : Manifeste du Groupe socialiste parlementaire. L'Anniversaire du 18 Mars. Un Asile des Invalides du Travail. L'élection de Félix Pyat. — Allemagne : Les Socialistes et le Nouveau Règne. Le Parti Socialiste allemand et les Trades Unions anglaises.— Pologne : L'Anniversaire de l'Insurrection de 1863.— Brésil : La Suppression de l Esclavage.— Hollande : L'Élection de Domela Nieuwenhuis.

FRANCE

Manifeste du Groupe socialiste parlementaire.— Le groupe socialiste de la Chambre a publié, ce mois-ci le manifeste explicatif suivant :

« En se constituant au sein même de la représentation nationale, le groupe socialiste n'a pu évidemment se donner pour mission de faire accomplir par le Parlement la totalité des réformes sociales que la nation aurait le droit d'exiger un siècle après la Révolution et la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

« Il s'est proposé un but plus modeste.

« Poser enfin, d'une façon sérieuse et sincère, celles des questions sociales dont la légitimité semble aujourd'hui le moins contestable, mettre à l'étude celle de ces questions dont la réalisation semble le plus immédiatement possible, en hâter la solution, de façon à donner d'abord une première satisfaction aux légitimes aspirations des déshérités de la société et à préparer ensuite des réformes plus larges : telle est la mission que s'est donnée le groupe socialiste.

« La société actuelle se compose de deux éléments bien distincts, d'un côté, une minorité de privilégiés détenant toutes les forces productrices, sans les mettre en œuvre par elle-même, et n'en recueillant pas moins tous les bénéfices ; de l'autre, la grande

masse des travailleurs, mettant tout en œuvre, sans recueillir autre chose cependant qu'un salaire dérisoire et insuffisant pour le bien-être présent comme pour le bien-être à venir.

« La conscience sociale peut-elle être satisfaite d'un tel état de choses ? Le sentiment élevé de la justice peut-il s'en accommoder ?

« Évidemment non !

« A une détestable situation,produite,à travers les siècles,par les abus de la force, il faut absolument des remèdes.

« De là, le grand mouvement socialiste, soulevé, depuis quelques années, dans le mode entier ; la nécessité de faire pénétrer ce mouvement dans le Parlement lui-même.— De là, la formation d'un groupe socialiste à la Chambre des députés, et enfin le programme qu'il a dû adopter : programme fort incomplet, mais qui entend simplement marquer un premier pas dans la voie longue et difficile que la démocratie égalitaire doit parcourir.

« L'un des principaux buts à atteindre est d'assurer dorénavant à tous, sans distinction, la libre et paisible possession des instruments de travail, de quelque nature qu'on les suppose ; d'en garantir à tous le libre usage ; d'en assurer à tous l'intégralité des fruits, à condition que tous les mettent en œuvre par eux-mêmes, et, moyennant certaines charges, les moins onéreuses, au profit de la sécurité générale et des grands services d'utilité publique.

« Pour atteindre ce but, il sera nécessaire de remettre aux mains des travailleurs, organisés en associations sous le contrôle de l'État, la gestion de ces grands services publics : mines, chemins de fer, etc., exploités au profit quasi-exclusif d'un petit nombre de privilégiés.

« Tel est l'objet de la fin de l'article 13 et des articles 11 et 12 du programme du groupe, ainsi conçus :

« Fin de l'article 13 : Abolition de l'héritage en ligne collatérale et (non de l'héritage en ligne directe, ni du droit de tester comme on semble avoir voulu le comprendre).

« Art. 11.— Transformation des monopoles en services publics, gérés par les corporations respectives sous le contrôle de l'administration publique.

« Art. 12.— Nationalisation progressive de la propriété, dont la jouissance soit accessible à tout travailleur.— C'est-à-dire, en cas d'hérédité collatérale, retour à la société des instruments de travail privés, à charge par celle-ci d'en donner l'usage aux conditions les moins onéreuses aux plus aptes à s'en servir par et pour eux-mêmes, moyennant les charges, ci-dessus indiquées.

« Ici,on le voit,il ne s'agit aucunement de déposséder ceux qui — comme le petit paysan — détiennent actuellement des instruments de travail, suffisant à peine à leur activité personnelle, et les font

valoir par eux-mêmes et pour eux, mais, au contraire, de faire bénéficier le vrai travailleur d'un revenu indûment acquis aujourd'hui à d'autres qui oppriment et vivent à ses dépens.

« C'est là le but général à atteindre.

« Mais, pour y arriver, ne faut-il pas une préparation ? Ne faut-il pas que toutes ses facultés soient apte à tirer le plus grand parti possible des forces qui lui seront ainsi progressivement mises entre les mains? Ne faut-il pas que toutes ses facultés soient à la hauteur du grand rôle qu'il sera appelé à remplir désormais dans la société.

« Ainsi s'explique l'article 8 du programme : Enseignement intégral, scientifique et professionnel (il sera question de l'enseignement militaire plus loin) gratuit pour tous et à tous les degrés, selon les aptitudes de chacun.

« Et puisqu'il s'agit de justice et d'inégalité sociale entre tous,doit-on continuer plus longtemps à faire une situation inférieure, comme on l'a fait jusqu'ici, à la femme et à l'enfant naturel, dans la société ? Pourquoi la femme et l'enfant naturel ne jouiraient-ils point des mêmes droits que l'homme et que l'enfant légitime ?

« De là,l'article 7 du programme : Emancipation progressive de la femme ; égalité de droits pour les enfants naturels, comme pour ceux issus du mariage.

« Mais ce n'est pas tout.

« Ces premières réformes obtenues, il faut en garantir le libre exercice, la sincérité, la sécurité, en un mot, la paisible conservation ; et c'est là l'objet des autres articles du programme du groupe socialiste.

« Pour la libre pratique de l'ordre de choses nouveau, le groupe socisliste juge indispensable de meilleures garanties de la liberté individuelle, et l'obtention enfin de l'autonomie communale complète. (Article premier du programme.)

« Il juge également indispensables : la souveraineté absolue du peuple, garantie par le suffrage universel, organisé de façon à respecter le droit des minorités, le mandat contractuel, la sanction des délibérations touchant à la Constitution par le vote populaire ; la rétribution de toutes les fonctions électives et l'abolition du cumul. (Art. 6 du programme).

« Enfin,il juge non moins indispensable la liberté absolue de penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, contracter, travailler, etc., en d'autres termes, la faculté de tout faire pour la sauvegarde individuelle ou commune. (Art. 10 du programme.)

« Pour la sincérité de l'ordre de choses nouveau,il faut y soumettre tous ceux qui, de près ou de loin s'y voudraient soustraire par la conservation d'un privilège ou d'une immunité quelconque. Et c'est pourquoi le Groupe socialiste a prévu : la séparation des Églis-

d'avec les administrations publiques, écoles, établissement de bienfaisance, etc., la suppression des octrois, des prestations et des contributions indirectes ; l'établissement d'impôts progressifs sur les richesses personnelles et sur les successions. (Art. 13 du programme).

« Enfin, pour la sécurité et la conservation de l'ordre de choses nouveau, le groupe socialiste estime qu'il est temps d'en finir, sinon immédiatement, du moins progressivement, avec les querelles violentes de peuple à peuple, uniquement suscitées par la fantaisie ou l'intérêt des gouvernants. Néanmoins, il se rend compte des obligations défensives que l'état actuel de l'Europe impose à la France. Aussi prévoit-il (article 4 du programme) une transformation progressive, dans la mesure des nécessités de la défense nationale, des armées permanentes en milices sédentaires, composées de tous les citoyens majeurs et préparés d'avance par l'instruction militaire donnée dès le jeune âge.— Telle est la raison de l'article 3, prévoyant la solution de tous différends entre nations, comme entre individus par l'arbitrage ; et, dans un autre ordre d'idées, de l'article 14, prévoyant la création d'établissements publics de bienfaisance, crèches, écoles, caisses de retraite et contre les accidents, etc., à la charge de la société.

« Et tous devant ainsi trouver toutes garanties d'existence et de sécurité au sein de cette société, à peine est-il besoin de justifier l'article 5 du programme prévoyant à son tour l'abolition de la peine de mort et les bornes mises au droit de punir par les nécessités de la défense sociale.

« Tel est l'ensemble du programme du groupe socialiste ; telle est la véritable logique.

« Puisse-t-il se réaliser dans notre pays, entraîner l'adhésion des autres nations, et permettre l'accomplissement du vœu de son article 2 : la Fédération internationale des peuples, digne couronnement des efforts de l'Humanité vers l'idéal de la Vérité de Justice.

PROGRAMME

« 1. Liberté individuelle ; autonomie communale.

« 2. Solution de tous différends entre nations, comme entre individus, par l'arbitrage.

« 4. Transformation progressive, dans la mesure des nécessités de la défense nationale, des armées permanentes, en milices sédentaires composées de *tous* les citoyens majeurs.

« 5. Abolition de la peine de mort; droit de punir limité au droit de la défense sociale.

« 6. Souveraineté du peuple garantie par le suffrage universel organisé de façon à respecter le droit des minorités ; mandat con-

tractuel. Sanction des délibérations touchant la constitution par le vote populaire. Rétribution de toutes les fonctions électives et l'abolition du cumul.

« 7. Émancipation progressive de la femme. Égalité de droits pour les enfants naturels comme pour ceux issus du mariage.

« 8. Enseignement intégral (scientifique, professionnel et militaire) gratuit pour tous et à tous les degrés.

« 9. Séparation des Églises d'avec les administrations publiques, les écoles et établissements de bienfaisance, etc. Suppression du budget des cultes et des congrégations religieuses.

« 10. Liberté absolue de penser, parler, écrire, se réunir, s'associer, contracter, travailler, etc.

« 11. Transformation des monopoles en services publics, gérés par les corporations respectives sous le contrôle de l'administration publique.

« 12. Nationalisation progressive de la propriété, dont la jouissance individuelle soit accessible à tout travailleur.

« 13. Réforme du système fiscal.— Suppression des octrois, des prestations et des contributions indirectes.— Impôts progressifs sur les richesses personnelles et sur les successions.— Abolition de l'héritage en ligne collatérale.

« 14. Établissements publics de bienfaisance, crèches, écoles, caisses de retraite et contre les accidents, etc., à la charge de la société.

« Basly, Boyer, Brialou, Calvinhac, Camélinat, Daumas, Franconie, Gilly, Hugues (Clovis), Laguerre, Laisant, Laur, Michelin, Millerand, Planteau, Prudon, Saint-Ferréol, Simyan, de Susini, Théron. »

Nous ne pouvons qu'applaudir aux résolutions de travail contenues dans ce manifeste, complément du Programme déjà publié par la *Revue* et commenté par notre directeur. Ce programme, selon l'expression de Benoît Malon, était un peu confusionnaire dans sa forme, quoique excellent au fond et retraçant dans ses grandes lignes les principales tendances et revendications du socialisme contemporain. La déclaration ci-dessus l'éclaire fort heureusement. On eut désiré peut-être qu'elle accentuât la tendance historico-économique moderne, mais telle quelle, elle nous paraît être assez large pour satisfaire tous les tenants du socialisme de gauche comme de droite, et c'est là l'essentiel.

Le groupe socialiste parlementaire a devant lui un vaste champ d'action. Son activité laborieuse peut avoir les résultats les plus bienfaisants, déterminer un mouvement d'opinion fécond, de nature à forcer la main au Parlement et à l'obliger d'entrer dans une voie

de politique sociale protectrice du travail dont les effets seraient précieux, tant pour le progrès des idées que pour l'amélioration effective des masses souffrantes. Puissent donc les adhérents à la déclaration plus haut se mettre résolument à l'œuvre — c'est-à-dire au travail.

Un instant, la part prise par deux ou trois de ses membres aux excentricités de la campagne boulangiste a donné contre lui des armes à certains groupements hostiles. Mais après la répudiation énergique, par la majorité, de cette étrange aventure plébiscitaire où des radicaux socialistes se sont si malheureusement fourvoyés, nous espérons que le groupe va prendre définitivement position, en mettant à exécution le très remarquable plan de travail esquissé dans son manifeste.

L'Anniversaire du 18 Mars.— Comme les années précédentes, à la date du 18 mars, les survivants de la génération de 1871 et la jeune génération née depuis à la vie politique ont célébré dignement l'anniversaire de la grande insurrection socialiste.

D'un bout de la France à l'autre, partout où le socialisme compte des adhérents, le retour de la glorieuse journée a réuni dans des agapes fraternelles les combattants d'un monde nouveau de justice et d'égalité sociales.

A Paris, l'anniversaire a été très brillant cette année. Nous citerons au courant de la plume, parmi les réunions les plus nombreuses, banquets, punchs, réunions familiales : Rue de Flandres, Salle des Deux-Cantons, Rocher Suisse, Salle Lévis, Rue des Écluses, Saint-Martin, Salle Guizard, Rue d'Angoulême, Salle de l'Harmonie ;— lac Saint-Fargeau, principal rendez-vous habituel des blanquistes.

Dans toutes ces réunions, les discours ont fait allusion aux événements présents et, est-il nécessaire de le dire, tout le monde a été unanime à repousser l'aventure cesarienne en voie de formation. Au lac Saint-Fargeau, notre collaborateur Fournière fut vivement applaudi, quand il dit : « La République est en danger. Il plane sur elle comme une menace de dictature. Mais vous tous qui avez déjà vaincu la dictature civile, vous vaincrez la dictature militaire !»

Un Asile des Invalides du Travail.— La commune de Saint-Ouen a un conseil municipal socialiste ; aussi, le 18 mars a-t-il été célébré dans cette ville par une cérémonie qui mérite une mention spéciale. Le 18 mars, en effet, on a inauguré la fondation d'un Asile des Invalides du Travail. C'est à la mairie conquise pacifiquement, que la glorieuse journée révolutionnaire a été fêtée officiellement sous la présidence du maire, le citoyen Pernin, ouvrier forgeron, employé la gare du Nord. Le principal discours a été prononcé par E.

Vaillant, le sympathique conseiller municipal blanquiste, qui a su trouver un langage à la fois éloquent et précis, comme toujours, pour montrer dans l'institution sociale du nouvel asile la réalisation des principes révolutionnaires triomphants du 18 mars.

Nous regrettons le défaut d'espace qui ne nous permet pas de publier in-extenso cette allocution remarquable. Le *Temps* nous fournit quelques renseignements très intéressants sur le régime auquel les invalides sont soumis. « Ils jouissent de tous les avantages, nous dit-il. A huit heures, ils prennent un premier déjeuner ; la porte leur est ensuite ouverte et ils peuvent à loisir courir autant qu'on peut, à leur âge, toutes les aventures ; à midi, ils rentrent à l'asile pour le second déjeûner ; à cinq heures, ils prennent leur dernier repas ; le couvre-feu sonne pour eux à 9 ou 10 heures. » Ajoutons qu'ils ne portent pas d'uniforme, et on aura une idée sommaire du régime de liberté bienfaisante dont jouissent les invalides du Travail à Saint-Ouen.

L'ÉLECTION DE FÉLIX PYAT.— Un instant, nous avons pu craindre que l'élection du vieux révolutionnaire, qui est l'un des derniers représentants de la belle génération socialiste républicaine de 1830-1848, et non le moins méritant ni le moins illustre, ne fût compromise par la candidature plébiscitaire du général Boulanger. Heureusement il n'en a rien été et pour la quatrième fois, voilà Félix Pyat de nouveau assis à la crête de la Montagne, d'où il descendit une première fois en 1849 avec Ledru Rollin, Commissaire, Boichot,etc., pour le rendez-vous insurrectionnel du Conservatoire; une seconde en 1871, quand il abandonna l'assemblée de monarchistes et de traîtres qui siégeaient à Versailles,pour aller s'asseoir sur les bancs de la Commune de Paris. Félix Pyat, avons-nous déjà dit, est le survivant de l'admirable génération si féconde de 1830. Comme Blanqui, Barbès et tant d'autres, dont la France oublieuse ne sait plus les noms, il ne sépare pas l'affranchissement économique de l'affranchissement politique ; montagnard,— disons le mot : jacobin — imbu de l'idéalisme égalitaire des hommes de sa génération,il atteste par sa présence le caractère socialiste de nos grandes traditions républicaines et révolutionnaire, sottement calomniées par ceux de gauche comme ceux de droite qui prétendent que le socialisme contemporain est une science nouvelle dont nous serions redevables à des étrangers.— Ajoutons que sa profession de foi ne saurait laisser aucun doute sur la nature de la manifestation que les électeurs des Bouches-du-Rhône ont entendu faire sur son nom : « La première Commune de Paris, a-t-il dit, dans cette langue lapidaire dont il a le secret, a pris la Bastille du roi. Il reste deux Bastilles à prendre, celle du prêtre et celle du maître, l'Église et la

Banque, plus noires et plus pleines de victimes que l'autre. A la place de la Bastille du roi, vous avez mis le génie de la Liberté, à la place de l'Église vous mettrez le génie de la Fraternité, à la place de la Banque le génie de l'Égalité, toute la Révolution. » C'est on ne peut mieux dit : la trilogie révolutionnaire française contient toute la Révolution, — tout le monde à venir des justices futures.

ALLEMAGNE

Les Socialistes et le Nouveau Règne.— La mort de l'Empereur Guillaume apportera-t-elle quelques changements dans la situation légale du parti socialiste allemand ? C'est ce que nous nous sommes demandé, aussitôt avoir connu l'avènement du Kronprinz Frédéric à l'empire germain.

Les socialistes, à la mort de Guillaume, se sont tenus sur une réserve prudente ; ils n'ont pas voulu s'associer, comme de juste, à la manifestation du deuil officiel auquel les autres partis se sont crus astreints ; c'est ainsi que la *Volkstribune* et les autres journaux du parti n'ont pas voulu encadrer leurs numéros d'un filet noir. Quant au nouvel empereur, ces mêmes journaux ont dit qu'il conviendrait d'attendre, de le voir à l'œuvre, pour le juger et décider l'attitude à prendre. Il semble que l'Empereur Frédéric est peu disposé à montrer plus de tolérance que son père à l'égard de la propagande socialiste, car les procès continuent. Même à Munich un journal socialiste a été supprimé et un procès de haute trahison intenté.

Depuis l'avènement de Frédéric, on parle d'une amnistie, mais les journaux officieux ont soin d'ajouter que la majeure partie des socialistes condamnés seront exclus de la clémence impériale. La situation légale de nos coreligionnaires allemands ne paraît donc pas devoir se modifier sensiblement.

Peut-être, cependant, sous le rapport de la politique générale, le libéralisme économique dont l'Empereur a fait profession dans son rescrit à M. de Bismarck, servira-t-il la propagande socialiste ? Le nouvel Empereur, en effet, a eu soin de dire dans cette pièce très importante qu'il ne veut pas « éveiller cette espérance, qu'il soit possible de mettre un terme à tous les maux de la société, au moyen de l'intervention de l'État.» C'est là évidemment une répudiation catégorique de la politique économique du Chancelier. Nul doute que si le gouvernement impérial revient de la politique protectionniste du Chancelier, il ne fournisse des armes au socialisme. Mais ce sont là de simples conjectures sur l'avenir qu'il serait imprudent de pousser plus avant.

Le plus clair de la situation présente, c'est qu'elle paraît être exactement aujourd'hui ce qu'elle était hier.

Le Parti Socialiste allemand et les Trades Unions anglaises. — Les députés allemands viennent de publier une déclaration relative au futur Congrès international qui doit se tenir prochainement en Angleterre. Nous avons déjà, dans le bulletin de janvier, enregistré les critiques très vives des socialistes allemands contre les résolutions du comité parlementaire des Trades Unions, chargé de réunir le Congrès. Celui-ci a imposé aux délégués, comme condition formelle d'admission, d'être régulièrement mandatés par une association ouvrière déterminée, faisant les frais d'envoi de son mandataire. Or cette condition, est de nature à empêcher absolument les ouvriers allemands d'être représentés au congrès.

La déclaration du comité parlementaire allemand que nous ne pouvons reproduire in extenso faute de place, fait l'historique des négociations engagées entre M. Broadhurst et ses collègues d'une part, et les citoyens Veitler et Kautsky, de l'autre, mandatés à cet effet par le parti allemand. Veitler et Kautsky ont demandé aux organisateurs du Congrés de ne pas étendre à l'Allemagne ni à l'Autriche, où les associations ouvrières sont sous le coup de lois d'exception, les dispositions rigoureuses d'admission. Les Anglais ont refusé. En faisant connaître cette décision contre laquelle ils protestent à bon droit, les députés socialistes allemands rappellent que le congrès de Saint Gall a décidé, le 5 octobre 1887, la réunion d'une conférence internationale ayant pour but de discuter les bases d'une législation internationale du travail. Ils donnent rendez-vous à la démocratie socialiste pour cette époque.

Les communications devront être adressées à Liebknecht, à Borsdorf, près Leipzig.

Le manifeste est signé : Bebel, Dietz, Frohme, Grillenberger, Harm, Kracker, Meister, Sabor, Schumacher et Singer.

POLOGNE

L'Anniversaire de l'Insurrection de 1863.— Il est un peu tard pour parler de la commémoration de cet anniversaire, qui a été célébré le 21 janvier dernier à Paris, dans une réunion nombreuse provoquée par un groupe de socialistes nationalistes polonais. Nous croyons cependant que les lecteurs de la *Revue socialiste* nous sauront gré de leur résumer le compte-rendu qu'on a bien voulu nous communiquer de cette intéressante assemblée. Les discours qui y ont été prononcés contiennent des renseignements du plus haut intérêt sur les aspirations et les tendances d'un groupe socialiste et révolutionnaire isolé, hélas ! à cette heure, dans ce Paris où la Pologne proscrite a soulevé jadis de si ardentes sympathies.

La présidence d'honneur avait été décernée à un vieux vétéran de

la démocratie polonaise, un insurgé de 1830 et de 1848, le vénérable Staniewicz. Empêché par son âge d'assister à cette réunion fraternelle, l'indomptable nationaliste avait écrit une lettre chaleureuse dans laquelle nous coupons le passage suivant, qui témoigne de l'espérance héroïque toujours vivante au cœur de ces vieux patriotes que la défaite n'a pas abattus : « N'éparpillez pas vos forces, dit-il, » mais concentrez-vous vers le grand but démocratique ; faites-vous » semblables aux cordes d'un instrument bien accordé ; quoique » différentes, elles résonnent en se fondant dans un seul son har- » monique. Organisez-vous et agissez. Mais que votre mouvement » soit pour l'ennemi aussi imperceptible que celui d'une aiguille de » cadran, jusqu'au moment où sonnera l'heure de la Révolution ! »

Quoique prétendent certains socialistes, qui voient dans la lutte économique l'agent exclusif de tout développement social, le sentiment national se combine fort bien chez les patriotes avancés, dans un pays dont la nationalité est violée, avec la notion du progrès social et des conquêtes économiques à effectuer, les unes et les autres restant indissolublement liées. Chez les Polonais, un socialisme conscient des nécessités de la civilisation contemporaine s'allie très bien avec un nationalisme ardent, et si les patriotes polonais n'ont pas été toujours des égalitaires, en revanche, les socialistes n'ont pas cessé de revendiquer le droit national foulé aux pieds par le tzarisme moscovite. Ils ont pris part à toutes les prises d'armes héroïques qui ont illustré au XIXe siècle la Pologne ; et non seulement ils ont imprimé aux insurrections une marque socialiste très nette, mais encore ils ont influé, même après la défaite, sur la politique économique du vainqueur, forcé d'entrer dans la voie des réformes, pour étouffer le germe des insurrections futures.— Ce point fut parfaitement mis en lumière à cette réunion par M. Gierzynky qui a constaté que le tzar a du opérer des réformes sociales en Pologne; après l'insurrection de 1863, faible plagiat des réformes plus considérables décrétées par le gouvernement révolutionnaire

M. Janowicz fit au cours de cette réunion un historique particulièrement intéressant de l'insurrection de 1863, et peignit vivement les deux grands courants patriotiques qui divisent la Pologne antirusse : l'un, libéral, temporisateur, exclusivement borné à l'autonomie nationale ; composé des classes possédantes, de l'aristocratie et de la bourgeoisie riche, toujours effrayé par le fantôme de la révolution sociale et jeté dans les bras du tzarisme par terreur des conséquences d'un mouvement révolutionnaire franchement populaire. Il paralysa d'abord l'insurrection par ses atermoiements et ses tentatives de négociations avec Pétersbourg ; puis se joignit au mouvement. Mais son adhésion lui fut plus nuisible qu'utile. Prêchant la modération, il arrêta l'élan du peuple et démoralisa l'esprit

public en ne lui laissant entrevoir d'autre espoir de salut que dans l'intervention des Cabinets européens.— L'autre, le parti socialiste-nationaliste fait appel, au contraire, aux masses, aux couches profondes ; c'est par le peuple qu'il espère arracher la Pologne à la servitude nationale et à la servitude sociale. Les efforts du parti politique libéral, tranchons le mot, réactionnaire (il porte un nom caractéristique,celui de parti des Blancs),pour éloigner le peuple de l'action révolutionnaire portèrent leurs fruits : ils désorganisèrent l'insurrection. Le peuple se borna à observer la lutte en spectateur passif — lutte inégale d'une dizaine de mille insurgés contre un demi million d'hommes. Dès lors, c'en était fait encore une fois de la Pologne — la Révolution était vaincue.

M.Baranski passa ensuite en revue les divers partis politiques qui se sont fondés en Pologne après la répression du mouvement de 1863 et cette revue douloureuse explique comment le polononisme révolutionnaire s'est généralement affaibli depuis cette date. D'une part, les meilleurs éléments périrent sur le champ de bataille de l'insurrection ; des survivants, un grand nombre fut jeté à jamais dans les mines de la Sibérie. D'autre part, les persécutions contre le polonisme et le catholicisme unirent fortement ces deux idées dans l'esprit public,favorisant la réaction cléricale qui a mis la conscience populaire en conflit avec la science contemporaine. Sans doute, l'esprit national a survécu à toutes les répressions, mais il a cessé d'être révolutionnaire. L'évolution économique a également favorisé cette rupture des grandes traditions. La politique protectionniste,les tarifs douaniers, le débouché du grand marché oriental ont permis à l'industrie polonaise de se développer rapidement ; la bourgeoisie industrielle,composée en grande partie d'éléments étrangers,a renié les traditions du patriotisme révolutionnaire, après avoir, là comme partout, acheté la presse et la littérature tout à sa dévotion.

Les observations plus haut s'appliquent surtout à la Pologne russe. Dans la Pologne allemande, en Posnanie, la situation est aussi lamentable. Là encore, les procédés de germanisation, le Culturkampf, ont lié les Polonais au parti catholique allemand, un instant l'adversaire de M. de Bismarck. Après quoi, le Pape et le Chancelier réconciliés, les Polonais trahis par le premier et durement châtiés par le second, ont vu leur sort s'aggraver. Des expulsions en masse ont arraché du sol et dispersé aux quatre vents de la misère des cultivateurs polonais remplacés par les colons allemands.

En Pologne autrichienne, en Galicie, le sort des Polonais est encore plus triste. Chassée d'Allemagne, la dynastie des Hapsbourg ne peut plus maintenir sa politique centraliste traditionnelle de Metternich. De là l'autonomie administrative qu'elle a dû concéder aux nationalités hétérogènes composant, juxtaposées bout à bout,

l'Empire d'Autriche. La conséquence de cette autonomie a été d'isoler les Galiciens autonomes de la Pologne une, d'étouffer la tradition révolutionnaire dans ce pays jouissant d'un semblant de liberté nationale. En outre, la constitution octroyée par l'Autriche a livré le pays aux grands propriétaires fonciers et industriels qui forment la Chambre. A eux est soumis le pauvre et pieux paysan gallicien et comme on pense, les bénéficiaires de cet assoupissement de l'esprit nationaliste ne songent guère à le faire cesser.

L'ancienne république polonaise, conclut M. Baranski, est donc à cette heure opprimée plus que jamais et ses chances d'affranchissement résident principalement dans le progrès rapide des idées socialistes révolutionnaires, dont le triomphe assurera l'indépendance nationale et l'émancipation économique du peuple. Au reste, toujours les mouvements révolutionnaires en Pologne ont eu un fonds éminemment socialiste. Le manifeste du gouvernement révolutionnaire de la République de Cracovie de 1846, est le premier document officiel d'un gouvernement constitué en Europe, s'affirmant nettement communiste. Dans ce manifeste, en effet, la célèbre formule de Saint-Simon est audacieusement posée comme la règle sociale de l'avenir : « A chacun suivant sa capacité ; à chaque capacité suivant ses œuvres. »

N'oublions pas de mentionner les éloquentes paroles de souvenir consacrées à deux polonais de l'insurrection de 1863, dont les noms doivent être chers à la démocratie socialiste française : Bossak (tué sur le champ de bataille de Dijon en 1870) et Dombrowsky, le général de la Commune, mort pour la France, lui aussi, deux fois volontaire français : contre les Allemands d'Outre-Rhin et les Prussiens de Versailles.

En terminant, M. Baranski aborda un sujet palpitant d'actualité qui, par défaut d'espace, ne saurait trouver place ici : nous voulons parler de l'éventualité d'une guerre austro-russe. M. Baranski conseille aux Polonais l'abstention, la victoire de l'un ou de l'autre empereur ne pouvant en rien améliorer le sort de la Pologne.

BRÉSIL

La Suppression de l'Esclavage.— Pour une fois, nous sommes heureux d'emprunter au *Temps* un renseignement que nous pouvons transcrire in-extenso, en nous associant à presque toutes les réflexions du journal bourgeois.

Il s'agit de la suppression de l'esclavage, à propos duquel le bulletinier de M. Hebrard écrit :

« Le ministère qui vient d'être remplacé au Brésil est, comme les précédents, tombé sur la question de l'esclavage. L'initiative géné-

reuse, et poursuivie avec persévérance, de don Pedro a déterminé dans le pays un mouvement qui paraît devoir surmonter tous les obstacles. L'œuvre d'émancipation a débuté en 1871 par le vote de la loi due à l'iniative du marquis de Rio-Branco, qui a déclaré libres tous les enfants à naître dorénavant de parents esclaves. Elle a été reprise en 1885. M. Saraïva réussit alors à vaincre les préventions des grands propriétaires, qui avaient un an plus tôt, renversé le cabinet antiesclavagiste Dantas. Il fit sanctionner par les Chambres l'affranchissement immédiat des sexagénaires, sous condition de servir leurs maîtres pendant trois années. Il enleva aussi un vote de mesures destinées à hâter l'émancipation intégrale, de manière à l'accomplir dans un délai fixe, grâce à un ingénieux système d'amortissement par lequel la valeur de chaque esclave est immatriculée et soumise à une réduction annuelle qui aura produit son entier effet en 1899.

« Les difficultés financières qui ont, au début, entravé l'accomplissement de ces louables réformes, n'ont pas empêché l'opinion publique de se prononcer de plus en plus nettement en faveur d'une prompte et entière solution. C'est pour avoir voulu s'y opposer que M. de Cotegipe a dû se retirer. Le cabinet qu'il présidait depuis trois ans avait déjà été ébranlé par un pronunciamiento militaire, qu'il avait réprimé, sans toutefois bien retrouver son assise ; un de ses membres, M. Portella, ministre de l'intérieur et député de Pernanbouc, s'était vu préférer par ses électeurs un candidat antiesclavagiste prononcé. Enfin, M. Antonio Prado, qui y tenait le portefeuille de l'agriculture, s'en était retiré pour se livrer à une propagande active en faveur de l'abolition immédiate et générale de l'esclavage.

« M. Prado est chargé de la direction de son ancien département dans le cabinet présidé par M. Correa de Oldeiro ; il s'apprête à reprendre devant le Parlement, qui rentre en session le 3 mai, la campagne qu'il a vigoureusement menée dans le pays. Le nouveau président du conseil a pris l'engagement de déposer d'urgence un projet de loi tendant à réaliser à bref délai ce programme. Il s'applique à rassurer les intérêts, inquiets des conséquences que pourraient entraîner pour l'agriculture la brusque libération de milliers de travailleurs peu enclins à l'effort spontané. De telles appréhensions précèdent immanquablement l'accomplissement de toute réforme fondamentale touchant aux conditions économiques d'un pays ; elles semblent, ici, justifiées — dans une certaine mesure — par le précédent, invoqué, de l'effet produit par l'émancipation aux Antilles françaises, où il fallut quelque temps et des peines pour décider les noirs libérés à reprendre la culture. Mais aucune transformation profonde ne s'opère sans provoquer une crise ; c'est la

condition inéluctable du progrès, et les nouveaux ministres portés au pouvoir, sinon par un vote parlementaire, du moins par un courant d'opinion, y puiseront la force pour accomplir leur besogne et la persuasion pour convaincre les hésitants.»

« Aucune transformation profonde ne s'opère sans provoquer une crise » : c'est fort bien dit. Le droit de propriété, au Brésil, s'étend directement sur l'homme, considéré comme une chose. La limitation du droit de propriété sur ce point provoque les récriminations, les colères et les hostilités des propriétaires intéressés. Toucher à leur chose, n'est-ce pas attenter à la propriété ? — En Europe, les récriminations et les violences contre les socialistes, qui veulent limiter encore plus avant le droit de propriété, s'étendant d'une façon seulement indirecte à l'homme mais ne l'asservissant pas moins au propriétaire foncier ou industriel, sont de même nature que celle des propriétaires négriers du Brésil. On nous accuse comme là-bas de vouloir bouleverser tous les rapports sociaux, déchaîner la perturbation partout. «Aucune transformation profonde répondrons-nous avec le *Temps*, ne s'opère sans provoquer une crise.»

HOLLANDE

L'Élection de Domela Nieuwenhuis. — Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs l'élection de notre ami et collaborateur Domela Nieuwenhuis. Il est le premier député socialiste élu au parlement hollandais. Les socialistes des Pays-Bas ne pouvaient faire un choix plus heureux, Domela étant à la fois un socialiste dévoué, un savant dont les opinions en matière sociales font autorité et un orateur de grande force qui tiendra une place brillante à la tribune,d'où il parlera au peuple, par dessus la tête de ses collègues libéraux ou réactionnaires. La *Revue socialiste*, à laquelle Domela Nieuwenhuis collabore, s'associe donc avec joie au succès éclatant que les socialistes hollandais viennent de remporter.

Gustave Rouanet.

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE D'ÉCONOMIE SOCIALE

Assemblée Générale du 31 Mars 1888.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Rama, secrétaire le citoyen Henri-E Neveu.

Le citoyen Rama met aux voix l'admission des citoyens : Soulié, Eugène, rue Galvani, 13, présenté par le citoyen B. Malon ; Weber avocat, avenue Laumière, 41 et Hervieu, à Bretteville s. Odon, (Calvados), présentés par le citoyen Vilaséca ; Leroy, Georges, publiciste, rue Roger, 11 ; Pêcheur, Georges, employé de bureau, rue Cujas, 7, et Riou, Auguste, manufacturier à Reuilly, (Indre), présentés par le citoyen Henri-E. Neveu.

Leur admission est prononcée.

Le secrétaire donne lecture des divers procès-verbaux des séances de la Commission Administrative, dans lesquelles la proposition des citoyens Élie May et Henri-E. Neveu, tendant à l'organisation, par la Société Républicaine d'Économie Sociale, d'un Congrès International d'Économie Sociale, a été déposée et étudiée.

Le citoyen Élie May fait, en quelques mots, l'historique de la question ; il rappelle que des pourparlers furent engagés entre M. Édouard Lockroy, alors ministre du Commerce, et le citoyen B. Malon, en vue de l'ouverture d'une section d'Économie Sociale à l'Exposition Universelle de 1889, mais qu'à l'avènement de M. Dautresme, les anti-socialistes Léon Say et Jules Simon furent chargés d'organiser cette section.

Il est du devoir de la Société de fournir au Socialisme les moyens de s'affirmer victorieusement.

Le citoyen Rama met aux voix la proposition May et Henri-E. Neveu, présentée par la Commission Administrative.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Le citoyen Huguet dit qu'il serait désirable de voir les relations internationales socialistes s'établir d'une façon permanente, il demande donc qu'il soit décidé que des Congrès Internationaux seront organisés chaque année, dans le lieu désigné par eux.

Le citoyen Reverchon pense qu'il vaut mieux laisser au Congrès de 1889, le soin de cette décision.

La proposition du citoyen Huguet n'est pas prise enconsidération.

Le citoyen Élie May propose de demander aux Pouvoirs Publics, leur concours, en vue de parer aux dépenses que nécessiteront les compilations, enquêtes sur lieu, la correspondance, l'impression, l'administration.

Le citoyen Vilaséca répond qu'il ne voit pas l'utilité des enquêtes sur lieu, les socialistes de chaque pays devant apporter tous les renseignements nécessaires au Congrès, chacun en ce qui le concerne.

Le citoyen Klein dit que la Commission administrative aurait dû dresser un devis des dépenses et comme il croit que toute subvention sera refusée, il propose de nommer une Commission qui sera chargée, en organisant des fêtes et des conférences, de réunir les fonds nécessaires et de commencer alors seulement à préparer le Congrès.

Le citoyen Vilaséca montre que le temps pressant, tout ajournement compromettrait la réussite du congrès.

Le citoyen Reverchon soutient qu'il n'y a pas un instant à perdre, que l'on trouvera l'argent nécessaire au fur et à mesure des besoins, il cite l'exemple des nombreux Congrès ouvriers, qui se sont succédé depuis plusieurs années et qui ont tous couvert et au delà, leurs frais.

Le citoyen Huguet se rallie en partie à la proposition Klein, mais il veut que des subsides soient demandés aux Pouvoirs Publics, il croit qu'en tous les cas, une agitation des plus utiles aura été produite

Le citoyen Sembat pense que le Conseil Municipal, s'il refuse une subvention, accordera au moins un local.

Le citoyen Huguet tenant compte du désir des citoyens Elie May et Sembat, dépose la proposition suivante :

« La Société charge le Comité Exécutif de faire auprès du Gouvernement, de la Chambre et du Conseil municipal les démarches nécessaires, pour obtenir une subvention et d'organiser, dans le plus bref délai, une série de Fêtes et de Conférences.

Mise aux voix, cette proposition est votée à l'unanimité.

Sur la demande des citoyens Vilaséca, Elie May et Rama, il est décidé que tous les membres de la Société, pourront prendre part aux travaux des Commissions d'études et que des socialistes étrangers à la Société, pourront aussi, sur la présentation du Comité Exécutif, y être admis.

Il est également décidé que le programme qui sera adopté à la prochaine réunion, sera le programme définitif du Congrès.

Le citoyen Rouveyrolles fait remarquer à ce sujet, que le programme proposé est aussi vaste, aussi complet qu'on peut le désirer,

que toutes les questions dont se préoccupe le Socialisme, y sont contenues. Il pourra donc être arrêté de suite, sans que la Société puisse être accusée de vouloir imposer sa volonté à qui que ce soit.

La clôture de la discussion, demandée par les citoyens Elie May et Vilaséca, est prononcée.

Le renvoi à l'examen de la Commission de deux propositions du citoyen Beuzon,relatives à la diminution de la cotisation et au changement du jour de l'Assemblée générale mensuelle, est prononcé.

La séance est levée à 11 heures et 1/2.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ÉCONOMIE SOCIALE DE 1889.



La Société Républicaine d'Économie Sociale de Paris, a décidé d'organiser, à l'occasion de la célébration du centenaire de 1789, un Congrès International d'Économie Sociale, qui s'ouvrira vers le milieu de l'année 1889.

Le programme de ce Congrès est le suivant :

1° *Situation morale et sociale du prolétariat contemporain* ;

2° *Inventaire des idées socialistes depuis la Révolution* ;

3° *Inventaire des tentatives de réforme sociale (colonies sociétaires et communistes, groupements coopératifs,coopération, intervention de l'État, etc.)* ;

4° *Phénomènes et tendances de la société actuelle* ;

5° *Enoncé des mesures immédiatement applicables, pouvant adoucir les conditions du travail dans tous les pays* ;

6° *Rapports internationaux des travailleurs* ;

7° *Moyens d'arriver à la transformation complète de la société.*

La Société Républicaine d'Économie Sociale, adresse aux socialistes de tous les pays et de toutes les Écoles un chaleureux appel.

Cette Société, désireuse d'arriver à la solution des grands problèmes sociaux, a pensé que le moment était venu pour le Socialisme de donner, en dressant, lui aussi, ses « Cahiers », un corps à ses aspirations, une plateforme à ses revendications légitimes.

Les adhésions et communications sont reçues dès maintenant chez les citoyens Elie May, Administrateur, rue Béranger. 17, Henri-E. Neveu, Secrétaire Général, rue Tournefort 11, Paris.

REVUE DES LIVRES

Progrès et Pauvreté, par Henry George, traduit par M. P. Le Monnier. Librairie Guillaumin et Ce, rue Richelieu, 14. — 1 vol. in-8°. — Prix : 9 francs.

C'est en cherchant la raison d'un fait qui a préoccupé tous ceux qu'intéressent les problèmes de la vie sociale actuelle, que M. Henry George, le célèbre socialiste américain, a été conduit à faire un examen approfondi de plusieurs théories courantes de l'Économie Politique. Pourquoi, en dépit de l'accroissement de la puissance de production, les salaires tendent-ils à devenir le minimum de ce qu'il faut pour vivre ? Voilà le point de départ de cette enquête très originale, dont la conclusion est : la suppression du monopole de la terre.

Pour arriver à cette conclusion en restant dans le domaine de l'économie politique, M. Henry George a dû commencer par faire table rase des théories classiques. Après avoir détruit la théorie du salaire et la théorie de Malthus qui l'appuie, il a formulé les trois lois de la répartition de la richesse, les faisant corollaires les unes des autres, et concluant ainsi : la part qui doit revenir au travail et au capital étant déterminée par la part qui revient au propriétaire foncier, si la rente de la terre monte,comme elle fait toujours quand augmente le progrès matériel, les salaires et l'intér t doivent baisser. Pourquoi la rente monte-t-elle ainsi à mesure que s'accroît le progrès matériel ? Parce que la terre, étant propriété privée dans la société ou nous vivons, elle est un objet de spéculation. *Le libre accès de tous à la terre* est donc d'après Henry George le seul remède aux maux dont souffre la société.

Nous reviendrons sur ce livre qui, par son importance, mérite une étude approfondie.

Une visite au Familistère par L. Bertrand ; in-16 avec un beau portrait de M. Godin. Prix, 0 fr 30.

En vente : à Bruxelles, aux Messageries de la Presse belge, 16 rue du Persil ; — à Paris, aux bureaux de la *Revue Socialiste*, 8 rue des Martyrs ; — à Guise, à la Librairie du Familistère.

Sous ce titre, notre ami et collaborateur Louis Bertrand raconte, avec une minutieuse exactitude et un rendu impressionniste très vivant, la visite qu'il fit au Familistère l'automne dernier, avec M. Anseele, du Vooruit de Gand.

M. Louis Bertrand est, quoique jeune encore,en même temps que l'un des bons écrivains ouvriers socialistes belges, un des vétérans du parti ouvrier belge qu'il a grandement contribué à fonder sur les bases solides où il prospère à cette heure. C'est dire que le Familistère ne pouvait qu'exciter sa vive sympathie.

« Une misère toujours plus grande, nous dit-il, et à mesure que celle-ci

« augmente, les masses se remuent, s'agitent ; le désordre, les manifestations « de la faim, les revendications sociales grandissent et deviennent univer- « selles.— Que faire contre cela ?— Les gouvernants ont une tâche toute tra- « cée pour améliorer cet état de choses et protéger les faibles contre les cru- « autés du régime capitaliste. Mais au lieu d'entrer dans cette voie bienfai- « sante et pacificatrice, les gouvernants n'ont qu'un objectif : s'armer pour « écraser par la force les désespérés de la faim, les victimes des progrès de « la richesse.

« Non seulement les gouvernants ne font rien pour changer cet état de « choses ; mais ils se refusent encore, s'ils ne le font à contre-cœur, de légi- « férer pour protéger les femmes et les enfants, qui sont de plus en plus « entraînés dans l'engrenage de la grande industrie.

« Et, cependant, l'œuvre de M. Godin, le fondateur du Familistère de Guise, « est une preuve vivante, palpable, de la facilité et de la possibilité de mesu- « res transitoires capables de nous conduire, pacifiquement, sans révolution « violente, du régime du salariat à celui de l'association du travail et du capi- « tal, en attendant l'élimination de l'élément capitaliste de la production. »

Ainsi qu'on peut le voir par ces quelques lignes, M. Bertrand voit dans le Familistère une œuvre, à la fois privée et sociale ; digne de fixer l'attention par tous les avantages particuliers que M.Godin a fait à ses associés, devenus ses copropriétaires; par l'exemple social, qu'à titre d'essai experimental, M. Godin a voulu tracer à la société actuelle. Aussi la brochure dont nous parlons ici est très intéressante, par l'abrégé très complet qu'elle contient des principales dispositions de la constitution familistérienne et par le récit attachant des impressions personnelles que le fonctionnement de cette association a fait sur le visiteur.

Un portrait réussi de M. Godin ouvre ce modeste volume, dont la lecture sera faite par tous avec profit.

La *Dime royale* de **Vauban,** avec une introduction de M. Georges Michel, 1 vol. in-32, orné d'un portrait. Prix : broché, 1 fr. 50 ; cartonné 2 fr. Paris, librairie Guillaumin, 14, rue Richelieu.

Ce volume est le premier de la *Petite Bibliothèque économique française et étrangère*, publiée sous la direction de M. Joseph Chailley. Cette collection a pour but de mettre aux mains des lecteurs, sous un format commode et à un prix très modéré, les principales œuvres des économistes les plus autorisés (écrivains ou hommes d'État). L'introduction,demandée à des publicistes éminents, donne les renseignements les plus précieux et les plus exacts sur la vie, l'œuvre, la doctrine et la portée de chaque auteur. Celle que M. Michel a faite pour **Vauban** remplit à merveille ce programme. D'une lecture attrayante,elle renferme les plus sûres appréciations critiques de la fameuse *Dime royale* et elle rend dignement justice à l'homme qui fut l'un des plus grands Français du XVII[e] siècle et à coup sûr le plus irréprochable et le plus humain. Nous y reviendrons.

Mémoires et Aventures d'un Prolétaire à travers la Révolution, l'Algérie, la République Argentine, et le Paraguay. — Un fort vol. de 400 pages par Truquin.

Prix 3 fr. 50 à la *Librairie des Deux-Mondes*. Paris, 17, Rue de Loos.

Rien n'est instructif et intéressant comme ces mémoires écrits par un homme du peuple, au cours même de la bataille de la vie. Le récit est émaillé d'anecdotes saisies sur le vif. Il faut citer, entre autres, cette scène d'horreurs qui a pour théâtre un abattoir où des chevaux qui attendent la mort depuis plusieurs jours, en proie à la fièvre de la faim, se déchirent entre eux avant de tomber pour ne plus se relever. Les cheveux vous en dressent sur la tête ! Le *savant*, le *littérateur*, l'*émigrant* trouveront dans ces pages une riche moisson de renseignements que chacun sera libre ensuite d'utiliser à sa manière. Dans la dernière partie de l'ouvrage, l'auteur nous transporte dans ces contrées encore mal explorées du nouveau monde (*la République Argentine et le Paraguay*) ; il nous dépeint les mœurs des habitants, nous initie à leur histoire intime ; nous décrit les dernières guerres et nous donne des détails authentiques et tout récents dans ces régions. Il nous apprend comment se pratique la vente des forêts qui vient de réduire à la misère la plus noire, la population agricole du *Paraguay* et nous révèle les particularités les plus piquantes sur les mœurs dissolues des jésuites qui furent la principale cause de la décadence des trop célèbres *missions*.

Collectivisme intégral-révolutionnaire. Brochure de propagande, par Edouard Boulard, Républicain, Collectiviste-Intégraliste-Révolutionnaire.

Chez l'auteur 3 rue Rollin.

Les lignes suivantes donneront une idée des principes généraux que le citoyen Boulard formule et propage.

« Si au contraire les hommes — qui ne sont en réalité que les animaux, les êtres organiques les plus développés sur notre planète, ceux dont les limites de liberté sont les moins restreintes — emploient ce qu'ils en possèdent pour agir suivant la loi universelle, la Solidarité, ils se débarrasseront de toutes les maladies qui les torturent ; ils acquerront des immunités, des aptitudes, des facultés nouvelles et plus étendues ; ils modifieront à leur profit leur organisme et tous les milieux sur et dans lesquels ils se meuvent; et ils transformeront l'espèce à laquelle ils appartiennent.

« La base des relations humaines conformes aux lois naturelles s'établira sur un point, d'où elle rayonnera dans toute l'humanité ; car les erreurs et les ignorances individuelles qui méconnaissent ces lois ont des conséquences anarchiquement désastreuses, mais momentanées et restreintes, disparaissant avec les causes artificielles qui les produisent : tandis que la vérité, qui les constate, est immuable éternellement et a ses effets harmoniquement avantageux, permanents et illimités.

« L'erreur provient de faux-savoir et de conceptions égoïstes, ses aspects innombrables sont de plus en plus démasqués par l'altruisme et le savoir réel.

.... L'humanité, par son développement actuel et ses acquisitions antérieures acquiert de plus en plus facilement de nouveaux avantages qui, contre toute équité, deviennent surtout la proie de quelques-uns : elle a les facteurs de ses sociologies en variations incessantes et imprévues, et chacune de ces variations y perturbe et y divise davantage les intérêts individuels ; aussi nul cerveau humain ne peut prévoir ce que les sociétés individualistes d'aujourd'hui seront demain.

« Dans l'organisation Collectiviste-Intégrale-Révolutionnaire, toutes les modifications seront étudiées et voulues ; elles apporteront du profit à chaque individu et de la fraternité à tous. »

Ouvrages dont nous publierons prochainement un compte-rendu :

Mon Journal, 1820-1833, par J. Michelet. C. Marpon et Flammarion, éditeurs. Paris, 26, rue Racine, près l'Odéon.

La Fille de son Père, de Marie Howland, roman américain traduit de l'Anglais, par M. M. — Librairie du Familistère. Guise, (Aisne).

Histoire de l'association agricole de Ralahine Résumé traduit des documents de M. E.-T. Graig, secrétaire et administrateur de l'association, par Marie Moret. Librairie du Familistère, Guise (Aisne).

Histoire des équitables Pionniers de Rochdale, de George Jacob Holyoake. Résumé extrait traduit de l'Anglais par Marie Moret. Librairie du Familistère de Guise (Aisne).

Études sur la France contemporaine, par Georges Renard. Albert Savine, éditeur, 18, rue Drouot.

La Révolution de 1788 en Dauphiné. Journée des Tuiles.— Assemblée de Vizille par Octave Chevanas. Alexandre Gratier, libraire-éditeur, 23 Grand-Rue, Grenoble.

Le Droit de la Guerre, par Émile Acolas. Librairie Delagrave, rue Soufflot, Paris.

Il vient de paraître à Léopol, en Galicie (Pologne autrichienne), en langue polonaise, un livre important sous ce titre : « **Histoire du mouvement social dans la seconde moitié du XVIIIe siècle** », par Boleslas Limanowski.

Cet ouvrage de 439 pages contient les chapitres suivants :

1.— Les courants réformateurs-sociaux avant la période révolutionnaire ;

2. — Les physiocrates, les industrialistes et les socialistes dans la période qui précède la Révolution ;

3.— Morelly, Rousseau et Mably comme écrivains socialistes ;

4.— Un coup d'œil jeté sur la grande Révolution française, particulièrement par égard aux questions sociales ;

5.— L'influence de la Révolution française sur les peuples européens ;

6.— William Jodwin et Thomas-Robert Malthus ;

7.— L'influence de la Révolution française sur la Pologne ;

8.— L'influence de la Révolution française sur les peuples américains ;

9.— La Conspiration de Gracchus Babœuf.

Un de nos collaborateurs polonais donnera incessamment dans la *Revue socialiste* une analyse détaillée du remarquable travail de Boleslas Limanowski, le plus éminent des théoriciens socialistes polonais et l'un des meilleurs écrivains du socialisme contemporain.

Sous ce titre : *Les Chambres syndicales et le Renouvellement du privilège de la Banque de France*, la librairie Guillaumin et Cie, 14, rue Richelieu, vient de réunir en une brochure in-8° (prix : 2 fr. 50) les discours et observations prononcés au Syndicat général de l'Union nationale dans ses séances de novembre, décembre 1886, mars et avril 1887, par M. Alfred Neymarck, directeur et rédacteur en chef du *Rentier*, vice-président de la Chambre des industries diverses.

LES BRIGANDAGES HISTORIQUES (1)

L'AGIOTAGE

sous la troisième République.

(1870-1887)

Notre collaborateur Auguste Chirac vient de terminer, sous ce titre, un ouvrage en deux volumes dans lequel les lecteurs de la *Revue socialiste* retrouveront, parmi beaucoup d'autres, les notices publiées sous le titre de l'*Aigotage*, lesquelles ont été, pour ainsi dire, la charpente de son œuvre nouvelle.

Celle-ci, néanmoins, a été conçue d'après un plan beaucoup plus développé, car elle fait marcher de front tous les événements qualifiés « politiques » des dix-huit années de République et tous les événements de l'ordre économique et social en expliquant constamment les premiers par les seconds.

Naturellement, la *Revue* reprendra la publication de l'Agiotage au point ou celle-ci a été interrompue ; mais, en attendant elle publiera en primeur un des chapitres expliquant le plan nouveau que notre ami a suivi dans son ouvrage, dont voici, d'ailleurs, les grandes divisions :

I. — SOLIDARITÉS SÉCULAIRES :

Routine historique. — Les caractéristiques. — Incubation de la troisième République.

II. — PROGRESSIONS ANARCHIQUES

Lutte sur les cadavres (1870-1872).—Vautours multicolores (1873-1875). — Évohé ! Iehovah ! (1876-1878).— Les ciseaux de Dalila (1879-1881). — Trompettes de Jéricho (1882-1884). — La roche Tarpeïa (1885-1887).

III. — LES RÉSULTATS

Contrôle scientifique.— Prévisions.— Conclusions.

Le chapitre que nous publierons le mois prochain (il nous est parvenu trop tard pour être inséré dans ce numéro) appartient à la première partie **Solidarités séculaires** et a pour titre : *Les Caractéristiques.*

(1) Chez Savine, éditeur, 18, rue Drouot. (2 volumes avec 14 planches coloriées.)

Le Directeur-Gérant : BENOIT MALON.

Guise. — Imp. Baré.

LA PROPRIÉTÉ PRIMITIVE

DANS LES TOWNSHIPS ÉCOSSAIS[1]

L'éminent associé de l'Institut, sir Henri Maine, et moi-même, dans mon livre sur la *Propriété primitive,* nous avons essayé de montrer que partout,au début de la civilisation, la propriété foncière se constitue sous forme collective, avec des partages périodiques et une jouissance individuelle de courte durée. Cette thèse a rencontré plus d'un contradicteur ; et elle a été combattue, notamment en ce qui concerne la Grèce antique, par notre savant confrère, M. Fustel de Coulanges et par M. Claudio-Janet, et plus récemment par M. E. Belot, dans une très intéressante étude sur *les diverses sortes de propriétés primitives*, notamment *dans l'île de Nantucket.* Les conclusions de M. E. Belot ont déjà été discutées par un autre membre de cette Académie, M. Léon Aucoc, dans un travail intitulé : *La question des propriétés primitives.* Je voudrais, à mon tour, y répondre quelques mots, en faisant voir que le régime collectif de Nantucket, qu'on m'oppose, est emprunté aux plus anciennes coutumes de l'Écosse et qu'il apporte, au contraire, une preuve de plus à l'appui de l'opinion que je crois pouvoir maintenir.

M. Belot expose, de la façon la plus précise, le régime agraire que les émigrés écossais, qui occupèrent l'île de Nantucket en 1691, y établirent. Une petite partie du territoire fut divisée en lots, où s'élevèrent les habitations et qui formèrent autant de propriétés privées et héréditaires. La partie la plus fertile de l'île fut destinée à la culture et demeura propriété collective, soumise, chaque année, à un nouveau partage par tirage au sort ; enfin le reste, livré au pâturage du bétail, demeura propriété commune avec jouissance collective. De ces faits décrits avec un grand détail, M. E. Belot déduit trois conclusions : 1° que même au début la propriété privée co existe avec la propriété collective ; 2° que la propriété privée a dû nécessairement précéder la propriété collective ; 3° que le régime de collectivité agraire qu'on rencontre à Nantucket a été adopté à

(1) Les pages suivantes de M. Laveleye, sont une communication faite à l'Académie des sciences morales et politiques que le savant économiste belge à bien voulu nous autoriser à publier. (La Rédaction).

cause des conditions particulières de sol et de climat de cette île. Ce sont ces trois points que je voudrais examiner brièvement.

1o Quand j'ai soutenu que la propriété foncière s'est constituée d'abord sous forme collective, j'ai fait voir par l'exemple du *mir* russe, de la *dessa* javanaise et de la *marke* germanique, que la maison et le terrain joignant étaient propriété privée. Et en effet, au moment où les hommes passent du régime pastoral nomade au régime agricole fixe, l'habitation qui s'implante sur le sol devient propriété privée, comme la tente qu'elle remplace. Le terrain qui entoure la demeure c'est le *erkos* des Grecs, ou comme le dit très bien M. Fustel de Coulanges, « l'enceinte que les latins appelaient *Herctum* et qui, aux âges primitifs de la race aryenne, est l'enclos assez étendu, dans lequel la famille a sa maison, ses troupeaux et le petit champ qu'elle cultive. » Ce *hortus*, ce jardin, était probablement chez les latins « l'héritage », l'*heredium* de deux *jugera*, que l'on considérait comme le lot normal de tout cultivateur. Si cet « héritage », qui s'est constitué dès les temps les plus anciens, permet à M. Fustel de Coulanges de soutenir que déjà alors existait la propriété individuelle, cela n'empêchait pas que la presque totalité du territoire de la tribu restât propriété collective, comme on le voit très bien dans l'exemple de Nantucket. Les deux *jugera* étant insuffisants pour faire vivre une famille, il s'ensuit qu'elle devait demander le surplus de sa subsistance au produit des troupeaux, pâturant sur l'*ager publicus*.

IIo « Comment, dit M. E. Belot, la propriété collective de la tribu aurait-elle précédé celle de la famille, puisque c'est de la famille que la tribu est sortie et qu'elle est précédée, comme les branches de l'arbre, même quand plusieurs familles adoptées ou clientes ont été greffées sur le tronc primitif. » Cette objection purement « rationnelle » nous paraît inadmissible, en présence de la connaissance que nous avons des faits. Chez les peuples qui vivent uniquement du gibier, la tribu possède collectivement son territoire de chasse. La propriété collective continue à subsister quand elle passe au régime pastoral. Au début du régime agricole, comme nous le voyons chez les Tartares, tout le territoire est encore collectif, mais sur une petite partie, on brûle la surface, on y sème du sarrasin, *fagopirum tartaricum* et ainsi naît la jouissance individuelle ; mais elle est d'abord temporaire et nomade, car chaque année une nouvelle portion est partagée et mise en culture. Ainsi que l'a montré M. Léon Aucoc, dans le travail que nous avons déjà cité, on voit en Algérie la propriété individuelle se dégager, de la même façon, de la propriété collective, parmi les Arabes occupant les plaines du Tell. Quand enfin la tribu se fixe et que chaque famille se construit une demeure stable, un lot, *home-lot,* lui est attribué à titre permanent

et individuel. C'est le *heredium*, « l'héritage », par opposition au domaine collectif, qui reste soustrait à toute transmission héréditaire. La propriété privée sort donc bien de la propriété commune ou « tribale », sur laquelle elle a empiété à mesure que la culture devient plus intensive. Ce ne sont pas là des hypothèses, mais des faits réels, observés aux différentes époques et dans les diverses régions du globe.

III° Si un régime agraire collectif a été établi à Nantucket, dit M. E. Belot, ce n'est nullement « par suite d'une fantaisie d'archaïsme,» mais en raison des nécessités locales. Je ne puis admettre cette explication, car le même système a été mis en pratique sur le continent américain, au sein des premières plantations de la Nouvelle-Angleterre. Dans une étude très-intéressante intitulée : *Common fields in Salem* (1883), M. Herbert Adams, de l'Université Johns Hopkins, de Baltimore, s'exprime ainsi : « La reproduction de l'ancien système anglais des champs communs (*common fields*) et de la propriété collective des terres arables et des pâturages est un chapitre très curieux de l'histoire agraire des anciens villages (*townships*) de la Nouvelle-Angleterre. Presque tous avaient plus ou moins adopté ce régime. » L'auteur a découvert la preuve de son existence dans presque toutes les plantations de la colonie de Plymouth, et l'on en rencontre, jusqu'à ce jour des exemples remarquables, spécialement au cap Cod. Ce régime est resté longtemps en vigueur à Salem, le plus ancien des *townships* de la colonie de Massachusset.

Si ce ne sont pas des circonstances locales, c'est encore moins une fantaisie d'archaïsme qui a déterminé les colons de Nantucket à y introduire le collectivisme agraire. Ils l'ont fait tout simplement parce que ce régime était en vigueur dans les *townships* d'Écosse et que probablement ils n'en imaginaient pas d'autre, de même que les Français établissent dans la Nouvelle-Calédonie la propriété du code civil, la seule qu'ils connaissent.

Nous pouvons étudier le système agraire archaïque des *townships* écossais, car il a survécu dans quelques îles des Highlands, et le rapport de la commission chargée par le Parlement anglais de faire une enquête sur la condition économique des petits cultivateurs (*crofters*) du nord de l'Écosse renferme, à ce sujet, des détails extrêmement intéressants pour le droit comparé. (Voyez : *Report of her Majesty's commissionners of inquiry into the condition of the crofters and cotters in the Highlands and the islands of Scotland* ; 1884.)

C'est dans les parties les plus reculées du nord-ouest, et principalement dans les îles de l'Écosse, région habitée comme on le sait, par un rameau de la race gaëlique, qu'on rencontre ces vestiges du

régime agraire primitif. Dans toute l'Angleterre existait primitivement le *township*, le village avec son pâturage communal et des terres collectives périodiquement partagées. La propriété commune était régie par l'assemblée générale des habitants, le *Tunscipmot*, des Anglo-Saxons, d'où est sorti le *Townmeeting* ou assemblée primaire des habitants de ces communes.

Dans les districts où l'influence de la conquête danoise se fit sentir, le *township* fut appelé *By*, et les règlements édictés par la commune *By-laws*, terme encore en usage aujourd'hui pour désigner les règlements communaux.

Voici comment le rapport de la commission parlementaire anglaise décrit le *township* ou village à propriété collective du nord de l'Écosse. Le *township* des Highlands n'a jamais eu, dit ce rapport, une existence légale, suivant la loi Écossaise. Il a été simplement, au point de vue juridique, une ferme occupée en commun par plusieurs tenanciers. Autrefois il comprenait presque toujours des terres arables et des pâturages, le *scathald*, exploités en commun. La terre arable était repartagée, de temps en temps, entre les occupants, conformément à la coutume locale, et le pâturage était livré à l'usage collectif du bétail, sans limitation ou suivant des règles fixes. L'appropriation privée de la terre cultivée n'était effective que depuis les semailles jusqu'à la récolte. Les traces fugitives de l'occupation individuelle fesaient place ensuite au pâturage des animaux, qui erraient partout sur les pâtures et sur les terres arables.Vers la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci,les terres labourables ont été,sauf en des cas exceptionnels, définitivement allouées et attachées à une exploitation particulière. Des cas de ce changement remontent plus haut, et d'autre part, en quelques localités, ce partage définitif n'a pas encore été effectué. Les pâtures, quand elles n'ont pas été englobées dans une ferme à moutons voisine, continuent à être occupées en commun, comme autrefois.Quoiqu'il ne forme pas, comme la commune du continent, une corporation légale, le *township* conserve cependant une existence réelle dans les sentiments et dans les traditions de ceux qui en font partie, ainsi que dans l'administration des domaines des grands propriétaires, car la rente est assez fréquemment payée en bloc par le *township*, chaque tenancier y contribuant pour sa part. Le *township* est représenté par un constable que les cultivateurs élisent dans leur assemblée générale appelée *mot* ou *moot*, et parfois par un second constable que choisit le propriétaire. Un acte de 1695, concernant le partage des communautés agraires, a été considéré par les Cours de justice comme applicable à toute l'Écosse et a facilité la destruction des *townships* à propriété collective.

La communauté agraire, désignée en Angleterre par les mots

township et *townland*, provenant de la racine *zaun*, haie, clôture, est nommée en gaëlique *Baile* (v.Cosmo Innes : *Origines parochiales* et Martin, *Western islands*, 1703). La répartition périodique du sol entre les familles formant la communauté, est appelée *Rung-rig*, corruption des mots gaëliques *Roinn-Ruith*, qui signifie partage successif. Les Gaëls appellent encore plus généralement ce système *mor earann* ou « grand partage ».

Dans les localités où le partage périodique des terres arables, *Run-rig*, est encore en vigueur, il se pratique suivant trois systèmes différents. L'un est le système le plus ancien que je voudrais appeler, en empruntant des termes à la géologie, le régime éocène; le second pourrait être nommé le régime miocène ou intermédiaire, et le troisième le régime néocène, ou le plus récent. Pour faire bien comprendre en quoi consiste cette commune archaïque, je prendrai un exemple de chacun de ces régimes.

C'est dans les îles de North-Uist qu'on rencontre le type du *Run-rig*, le plus primitif ou éocène. Trois communautés agraires appelées Hosta, Caolas Paipil et Heisgir, occupent une île sablonneuse et basse, longue de trois milles et large au plus d'un mille et demi. Toute l'île est exploitée en commun par dix tenanciers, qui ne cultivent aucune portion d'une manière permanente.

Ces tenanciers se réunissent, une fois l'an, pour décider quelle partie du territoire sera mise en culture et pour faire le partage de celle-ci. Les lots sont mesurés par le constable, au moyen de la verge officielle ; et ensuite tirés au sort par le berger. Ces répartitions se font toujours d'une façon fraternelle. Un lot est mis à part pour le berger et il occupe la lisière du sol mis en culture, du côté de la partie qui reste en pâture, afin de l'engager à préserver la terre cultivée des incursions du bétail, dont il serait le premier à souffrir. Ce lot est appelé *Imir à Bhuachaille*, « la portion du berger ». Dans le village anglais du moyen-âge, comme dans le village Hindou, des lots sont attribués aux gens de métier et en prennent le nom. On a ainsi le « champ du forgeron », le «champ du potier», etc ; on voit, par exemple, dans l'Évangile, « le champ du potier » acheté avec l'argent de Judas.

Le *Run-Rig* de North-Uist reproduit exactement le régime agraire décrit par Tacite et par César. *Agri pro numero cultorum ab universis in vices occupantur. Arva per annos mutant et superest ager* (*Germania*, XXVI). *Sed privati ac separati agri apud eos nihil est, neque longius anno uno in loco incolendi causa licet.* (*De bello Gall.* IV. 1.) *Magistratus ac principes, in annos singulos, gentibus cognationibusque hominum qui una coierunt, quantum et quo loco visum est agri attribuunt atque anno post alio transire cogunt.* (*De Bell. Gal.* VI. 21.) Une partie nouvelle du

sol est, chaque année, mise en culture, après avoir été répartie entre les habitants puis, la récolte faite, livrée au pâturage commun: *Arva per annos mutant*. Au bout d'une rotation complète, toute la terre se trouve avoir été successivement cultivée. C'est exactement le régime agraire appliqué à Nantucket, et on peut le voir encore pratiquer de nos jours, sur les vastes bruyères qui appartiennent à certaines communes des Ardennes belges.

On a beaucoup discuté et on est encore loin d'être d'accord sur le sens qu'il faut attribuer à ces passages, si souvent cités, de Tacite et de César. Mais ce sens me paraît clairement déterminé et par ce que l'on voit faire encore maintenant dans les régions que je viens de citer, et aussi par le mode d'exploitation qui est le plus naturel au début du régime agricole. Jusqu'à ce moment, le territoire du clan a été abandonné au pâturage en commun. On veut obtenir quelques céréales, et on réserve à cet effet une partie du sol ; on partage cette partie entre les familles, en lots égaux, puisque chacune avait un droit égal dans le domaine indivis. On laboure cette portion, on sème, on récolte, et ensuite, comme sans engrais on ne peut, sur des terres maigres, obtenir un second produit, une autre portion est mise en culture. Pour revenir à la première, on attend que la végétation naturelle lui ait restitué des éléments suffisants de fertilité. Dans les Ardennes belges, la rotation complète dure de 18 à 21 ans.

L'île de South-Uist, formant partie des Hébrides, nous offre en Écosse le type du régime collectif intermédiaire ou miocène, qui prélude déjà au régime de la propriété individuelle. Le district de Jocar est divisé en neuf *townships* comprenant 88 *crofts* ou petites fermes. Chaque *crofter* ou tenancier a d'abord son exploitation particulière, ensuite une part de la terre arable de son *Township* et en outre une portion d'une grande plaine nommée *machair*, qui est la propriété collective de neuf *townships*. Pour répartir la jouissance temporaire de ce domaine commun, les 88 *crofts* sont groupés en quatre sections chacune de 22 *crofts*. Les sections sont présidées par le constable. Le territoire collectif est divisé en quatre parties, tirées au sort entre les quatre sections, puis chaque partie est divisée en 22 parts nommés *ridges* en anglais, *imirean* en gaëlique; et celles-ci sont tirées au sort entre les 22 *crofts*. Ces lots sont cultivés pendant trois ans, et ensuite abandonnés à la végétation naturelle et au pâturage. Une nouvelle portion du domaine collectif est alors allotie et cultivée de la même façon.

Dans ce système, la terre arable est déjà à moitié dévolue à la propriété individuelle. La partie la moins fertile reste seule encore acquise à la collectivité archaïque. Dans les îles de Bana, toute la terre arable est soustraite au *Run-Rig*, au partage périodique, et

est occupée héréditairement. Le domaine collectif du *township* est réduit au pâturage, comme dans les communes du continent qui ont conservé des communaux.

La commission parlementaire anglaise, composée de membres spécialement compétents et présidée par Lord Napier aud Etterick, se montre favorable, non seulement à la conservation, mais même à l'extension des *townships*. Elle propose de leur donner une existence légale, afin qu'ils puissent conserver leur pâturage commun, le délimiter et l'améliorer au besoin. Il serait mis ainsi un terme à l'action des propriétaires de ces *townships*, qui enlèvent constamment, depuis un siècle et demi, des portions du pâturage collectif, pour les incorporer dans leurs grandes fermes à moutons. Les habitants auraient le droit, sans rien payer, de couper de la tourbe, de recueillir le varech pour fumer leur terre et des roseaux pour entretenir le toit de leurs maisons. La commission propose aussi une mesure plus radicale et violant la liberté du contrat; un *township* dont l'étendue en terres arables et en pâturages serait considérée comme trop restreinte, pourrait réclamer du propriétaire une extension de territoire. Ce serait au shérif à décider si la demande doit être accueillie et dans ce cas, à fixer le fermage à payer au propriétaire.

Aucun *township* ne pourrait être supprimé qu'en vertu d'une résolution votée par les deux tiers de ses membres.

La commission justifie ses propositions, qui ont soulevé une grande opposition et qui seront probablement bientôt soumises au Parlement, en invoquant l'intérêt économique qu'on croit généralement opposé à la conservation de la propriété collective. Autrefois, dit-elle, les petits cultivateurs, grâce au pâturage commun, ordinairement très-vaste, pouvaient entretenir plus de bétail. Disposant d'une plus grande étendue de terres arables, ils y maintenaient une rotation mieux en rapport avec la rigueur du climat. Le régime agraire primitif n'a pas disparu naturellement et par la volonté libre des habitants, mais par l'action des propriétaires et de leurs agents, mûs il est vrai, par le désir très-excusable d'augmenter le produit brut et le revenu. Jadis, sous l'empire des coutumes héréditaires, les *crofters* n'étaient pas assiégés par la crainte d'une augmentation incessante du fermage, et ils avaient le sentiment très-net d'un certain droit héréditaire d'occupation, leur assurant ce que la loi vient d'accorder aux tenanciers irlandais, la sécurité de tenure (*security of tenure*).

A l'objection, qu'il est contraire aux principes économiques de tenter, par une loi violant la liberté des contrats, de prolonger l'existence d'une institution archaïque destinée forcément à disparaître, la commission répond en montrant que dans une région où les

céréales viennent à peine, le pâturage et le bétail peuvent seuls fournir aux cultivateurs de quoi subsister et que la surface du sol, montagneux et très-découpé, fait obstacle à ce que les prairies soient définitivement partagées entre les différents *crofts*. Il faut donc choisir, non entre le pâturage occupé soit collectivement, soit individuellement, mais entre le régime collectif et la suppression du pâturage accordé aux *crofters*, ce qui amènerait leur ruine et leur disparition. Décrivant la propriété collective dans les Marches en Italie, M. Chino Valenti fait valoir exactement le même argument. (*V. Atti della Giunta per la Inchiesta agraria. Provincia di Ancona, Ascoli, Macerata e Pesaro.*)

J'avoue que je suis disposé à accepter ici l'opinion de la commission parlementaire anglaise, parce que je crois avoir constaté les bons effets économiques de la propriété communale bien organisée, telle qu'elle l'est dans l'*Allmend* de la Suisse et de l'Allemagne méridionale, où la terre arable collective est partagée entre les habitants, la vie durant. Cette curieuse institution ne se rencontre pas, comme on l'a cru, uniquement dans les cantons alpestres. Elle est encore en pleine vigueur dans toute la Suisse allemande, en Hesse, en Bade, en Wurtemberg et dans les Hohenzollern. Elle s'est maintenue en de riches villages et même en de petites villes, dans les plaines si admirablement cultivées du Rhin, jusque dans la partie de la Hesse où le code civil français ne l'a pas fait disparaître.

Certes, je ne vois pas dans l'*Allmend* la solution de ce que l'on appelle la question sociale, car je n'imagine pas qu'il existe des recettes pour guérir, d'un coup, les sociétés, des maux et des iniquités résultant d'un long passé de mauvais gouvernement. Je ne crois qu'aux améliorations lentes et successives, mais à ce titre, je pense que l'*Allmend* offre de nombreux avantages. Elle empêche à la fois le morcellement excessif et l'accaparement de la propriété par les *Latifundia*. Elle permet aux villages d'exécuter des travaux d'ensemble sur le domaine. Elle donne une base à la famille-souche dont parle l'école Le Play. Elle attache le campagnard à la terre par les liens de l'intérêt, et prévient ainsi, en quelque mesure, l'émigration à la ville. Elle offre aux familles peu aisées un secours moins sujet à objections que la loi des pauvres et le *Work-House* en Angleterre, et que les bureaux de bienfaisance du Continent. Elle empêche la naissance ou l'accroissement du paupérisme rural. Elle initie à la vie politique les habitants du village qui, dans leurs assemblées générales, règlent directement l'administration du domaine collectif. Enfin elle contribue à maintenir entre les hommes une plus grande égalité, ce qui me paraît être la condition essentielle du maintien stable de la démocratie. La coutume primitive du partage périodique des terres, la loi mosaïque avec son année

sabbatique, les législateurs des républiques antiques, les grands théoriciens de la politique, tels que Aristote et Montesquieu, ont voulu assurer à tous une part de propriété, comme fondement de la famille, complément de l'individualité, et garantie de l'indépendance. Comment atteindre cet idéal, manifestement désirable? La propriété individuelle, quiritaire, telle que nous l'a faite le droit romain et le code civil, est, sans contestation, le stimulant le plus puissant au travail, à l'épargne, à la création du capital. Mais elle permet la concentration de la propriété en quelques mains et la multiplication de familles complètement détachées de l'*Alma parens*, de la terre, n'ayant plus comme le Fils de l'homme où reposer la tête, et ne vivant, ainsi que l'a si énergiquement montré M. Herbert Spencer, que par la tolérance d'autrui. L'*Allmend*, surtout dans les communes où elle a conservé une grande place, réalise, en quelque mesure, l'idéal de la démocratie, et comme au milieu des partages périodiques d'autrefois, elle garantit une jouissance à vie, elle apporte au travail et à l'épargne un stimulant aussi fort, au moins, que le bail à ferme de neuf ou même de dix-huit ans, sans compensation pour le fermier sortant.

On objecte que l'humanité ne reviendra pas à une institution des temps primitifs, que les progrès de la culture et des lois ont fait disparaître. Voici ce que l'on peut, me semble-t-il, répondre. En Germanie, comme presque partout, avant le développement de la royauté, nous voyons le peuple lui-même régler directement toutes les affaires importantes, ainsi que nous l'apprend Tacite : *De minimis consultant principes, de majoribus omnes*. Dans tous les pays civilisés, à mesure que la démocratie gagne du terrain, on se rapproche de ce régime de gouvernement, qui a toujours été en vigueur dans les *townships* américains et qui, récemment, a été adopté dans presque tous les cantons de la Suisse. La démocratie elle-même est une organisation primitive et partout on y revient. Pourquoi ne pourrait-on pas aussi remettre en vigueur un système de propriété, qui en assurant à toute famille rurale la jouissance de quelques terres, maintient une certaine égalité des conditions, fondement nécessaire, d'après les grands écrivains, de l'égalité des droits politiques, sauf à modifier la coutume ancienne, de façon à ce qu'elle ne soit pas un obstacle aux procédés perfectionnés de l'agriculture moderne.

ÉMILE DE LAVELEYE
professeur d'économie politique à l'*Université* de Liège.



LA POLITIQUE POSITIVE D'AUGUSTE COMTE

L'Amour pour principe ;
Et L'Ordre pour base ;
Le Progrès pour but.

LES FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA SOCIOLOGIE

I

La Philosophie positive, en rassemblant sous une vaste synthèse toutes les connaissances humaines, jadis éparses et isolées, et en les couronnant par la Sociologie, a fait entrevoir l'avènement d'un ordre social nouveau, dont la réalité fournit les assises. La Politique positive vient confirmer et compléter ses conceptions, instituer un système qui régisse et coordonne nos sentiments, nos idées et nos actes, relie et rallie les hommes, les soumettant à l'empire d'une religion démontrée.

L'homme peut, en effet, être inconséquent ; l'humanité ne l'est jamais ; elle ne peut se tourner à la fois vers le passé et vers l'avenir. Le passé, c'est Dieu, c'est le surnaturel, c'est la guerre. L'avenir, c'est l'Humanité, c'est la science, c'est la paix. Après avoir vécu dans les songes, le temps est venu de vivre dans la réalité. Dieu était un être créé par notre imagination, doué par nous de toutes les qualités, même incompatibles, un idéal dénué de vérité : l'Humanité, qui le remplace, est un être positif, utile, et essentiel à connaître pour l'apprécier sans illusion, le modifier dans les limites du possible, l'adorer comme notre mère.

Dans ses différents âges, l'Humanité a manifesté tour à tour ses diverses aptitudes ; aujourd'hui, il lui faut se servir de l'expérience acquise. Ses têtes de colonne avaient chacune développé presque exclusivement un des trois aspects de la nature humaine ; ainsi, les Grecs vécurent surtout par l'intelligence, les Romains par l'activité, les Catholiques, en leur période d'efflorescence du Moyen-âge, par les sentiments. L'harmonie nécessaire à tout être vivant

normalement, exige le jeu continu de ses différents organes ; l'Humanité vivra désormais de la vie spéculative, de la vie active, et de la vie affective, et leur donnera une égale satisfaction. De là trois parties dans sa nouvelle religion, héritière des vieilles croyances : le dogme, le régime, le culte, expressions de sa philosophie, de sa politique, et de sa poésie propres.

Tout système logique est étroitement lié à une conception générale ; il est l'instrument qui trace les grandes lignes, dessine les aspects extérieurs, ordonne les constructions intérieures ; il n'en peut modifier le plan, le réduire ni l'étendre, en altérer la base, à peine de n'être plus de la logique. Ainsi, la logique grecque se bornait aux dissertations, et n'intéressait que l'esprit ; la logique catholique, se débattant entre le libre arbitre et la grâce, essayait vainement de concilier la raison et le cœur ; enfin, depuis la déchéance de la dernière des religions, la logique métaphysique, image fidèle de l'anarchie mentale et morale qui trouble les individus et les sociétés, s'attache à toutes les spéculations, poursuit toutes les chimères, tour à tour au service des utopies matérialistes, des rêveries spiritualistes, des divagations mystiques.

La conception positive, issue de l'étude des lois naturelles, tient compte à la fois du sentiment, de l'intelligence, et de l'activité, chez l'individu et dans la société. Il lui faut donc une logique nouvelle, s'appuyant sur la raison, s'emparant des sentiments, faisant appel à l'imagination, et utilisant sagement le langage naturel et mathématique.

Les lois trouvées grâce à cette logique, sont irréductibles les unes aux autres, mais reliées par un point de vue commun, le point de vue humain ou social. Pour la sociologie, ceci est assez évident ; pour les sciences inférieures (*mathématique, astronomie, physique, chimie, théologie*), le reste de cette introduction le démontrera.

Réduit à ses propres forces, l'esprit théorique est insuffisant ; il isole, disperse, dessèche ; il trouve des fragments de vérités, et ne peut en faire un tout. La plus grande partie de l'homme lui échappe. On étudie pour le plaisir d'étudier, ou simplement de comprendre. La connaissance reste individuelle, stérile. L'intelligence décrète qu'elle est tout l'homme ; ce qui n'est pas elle, ce qui en est doué insuffisamment reste livré à l'anarchie. L'ordre entrera dans la science, et rentrera chez l'homme, quand le sentiment dominera tous deux. Tout aboutira à l'Humanité, rien ne vaudra que par elle.

L'ancien Grand-Être, Dieu, demeurait immuable, en sa toute-puissance, en sa toute-sagesse ; notre Grand-Être, l'Humanité, vivant et agissant, est composé de toutes les existences individuelles, passées, présentes et futures ; il n'existe, il ne vaut que par elles.

Les générations humaines versent tour à tour en son sein le trésor, toujours accru, des traditions historiques, des découvertes scientifiques, des vérités morales. Ainsi se construit et se fortifie sa Providence. Être immense, éternel et doué de toute-puissance relativement à nous, vivants, il nous domine et nous guide. Être purement composé d'éléments humains, il est, comme nous, soumis à des lois extérieures immodifiables, et à des lois intérieures analogues à celles qui régissent tout organisme individuel. De sorte qu'étudier le Monde et l'Homme, c'est en difinitive étudier l'Humanité. La théologie avait beau expliquer de mille façons le Ciel et la Terre, son Dieu restait une énigme ; nous, par la découverte des lois réelles que les sciences nous dévoilent, nous démontrons notre Dieu.

« Toute notre existence réelle repose nécessairement sur l'assu« jettissement de tous les phénomènes quelconques à des lois « invariables. Sans cette constance des diverses relations naturelles, « on ne saurait concevoir aucune marche suivie dans nos spécula« tions, aucun but déterminé pour nos actions, ni même aucun « caractère fixe dans nos inclinations. Notre propre imagination ne « peut s'affranchir d'une telle dépendance, d'où résulte toujours le « fond primitif de ses créations les plus libres... L'extérieur seul « peut nous fournir des points fixes pour contenir la fluctuation de « nos sentiments, la divagation de nos pensées, et l'inconstance de « nos desseins.» L'homme doit donc connaître le milieu inorganique qui l'entoure : le Monde ; et le milieu organique dont il est partie intégrante : l'Humanité. A tous deux il faut se soumettre ; les sciences qui s'occupent de ces milieux trouvent là leur unité. Contre eux nous pouvons peu ; sans eux, nous n'existons pas : la révolte est insensée, l'isolement stérile. Cette fatalité extérieure qui nous domine, l'Astronomie, dès les premiers âges humains, nous la fit pressentir ; la Physique, depuis deux siècles, achève de nous éclairer et de nous convaincre. Si orgueilleux que soit l'esprit métaphysique, il n'oserait même pas rêver aujourd'hui de modifier les lois de la gravitation.

Pour comprendre l'Humanité, il faut connaître son milieu ; c'est l'objet des sciences inorganiques ; c'est l'objet de la biologie. Leur étude sert donc d'introduction nécessaire à l'étude de la Sociologie.

Afin de caractériser les sciences préliminaires, il importe de définir et distinguer les deux ordres de spéculations, concrète et abstraite, sur lesquels repose toute conception encyclopédique. Les spéculations concrètes, qui s'appliquent aux êtres, conviennent à l'art, esthétique ou technique ; tandis que les spéculations abstraites, concernant les événements, s'appliquent surtout à la science proprement dite. Ces dernières seules peuvent nous donner une base

rationnelle pour l'ensemble de la sagesse humaine. « Quelque « difficile que soit souvent la découverte des lois abstraites, leur « petit nombre permet d'en espérer une suffisante appréciation, « déjà fort avancée envers les phénomènes inorganiques. Au con- « traire, il n'y a aucun espoir raisonnable de connaître jamais la « plupart des lois concrètes, résultées de leurs innombrables « combinaisons. » On peut bien donner, par exemple, la physionomie générale, étudier et saisir les traits essentiels du caractère et de l'esprit d'une race, d'un peuple ; mais serait-il possible de donner la physionomie particulière de chaque individu, d'étudier et de rendre les nuances diverses de son caractère, de son esprit, incessamment modifiées par le frottement de chacun avec les autres ? En admettant que cette effroyable compilation pût être effectuée, il serait encore impossible d'en tirer une généralisation. Seule, la science abstraite, classant et coordonnant les renseignements fournis par un judicieux empirisme, doit être systématisée. Les lois concrètes, en effet, ne peuvent être que particulières. Au contraire, « tous les divers éléments de chaque existence sont « respectivement assujettis à d'invariables lois, communes aux êtres « quelconques où se retrouve le même événement. » Or, les événements ne pouvant s'étudier que dans les êtres, il faut écarter les circonstances propres à chaque cas pour y saisir la loi commune ; de sorte que dans cette réduction, qui constitue le passage de l'abstrait au concret, il est impossible de ne pas altérer, à un degré quelconque, la réalité de nos conceptions. « L'entière généralité est « incompatible avec une entière réalité. » D'ailleurs, si « nous pouvons et devons tout concevoir, nous ne pouvons ni ne devons tout exécuter », car « nous n'étudions les événements qu'afin d'amé- « liorer les êtres. » Se conformant à cette destination relative, les travaux concrets ou spéciaux auront désormais pour seul objet de préparer les matières des spéculations abstraites ou générales : voilà la vraie division entre le dogmatisme et l'empirisme, philosophiquement exprimé dans cet axiome : « Toute induction réelle « est empirique dans sa source, et dogmatique dans son terme. »

La Philosophie Positive a déjà classé les sciences d'après leur généralité décroissante, et la dépendance croissante des phénomènes correspondants. Cette première classification des connaissances humaines en six branches (*mathématique*, *astronomie*, *physique*, *chimie*, *biologie*, *sociologie*) était indispensable pour faire nettement apprécier leur enchaînement et leur gradation rationnelle, depuis les spéculations les plus élémentaires et les plus simples, jusqu'aux conceptions les plus complexes et les plus générales. L'esprit scientifique y était prépondérant, et se servit de son arme préférée : l'analyse. Aujourd'hui, il s'agit de systématiser

les notions ainsi obtenues ; l'esprit religieux doit diriger les études, et le point de vue synthétique prévaut.

C'est ainsi que l'on groupe les sciences préliminaires en deux couples : la Cosmologie,ou étude du monde,dont fait partie la Terre; et la Biologie, ou étude de la Vie. Ces deux études sont connexes, puisque « le dogme fondamental du positivisme consiste dans « l'harmonie universelle entre deux sortes de lois, à la fois antago- « nistes et solidaires, les unes extérieures ou physiques, les autres « intérieures ou logiques. » La cosmologie doit préparer la biologie, car on doit apprécier le milieu inorganique avant de bien saisir l'être organique absolument dépendant de lui.

Longtemps la cosmologie, essentiellement analytique, et la biologie, essentiellement synthétique, progressèrent dans un antagonisme constant, sans guère se soucier de se communiquer leurs découvertes. Il y avait là antipathie apparente de nature ; pris en eux-mêmes, les objets des deux sciences étaient trop différents ; leur conciliation ne se pouvait même concevoir que le jour où on les rapporterait toutes deux à un même être vivant sous leurs lois communes, l'Humanité. L'unité des connaissances humaines fut alors seulement possible.

L'entente des différentes sciences inférieures à la sociologie implique aussi celle des deux méthodes dont elles usent de préférence. La méthode objective est nécessaire pour préparer les matériaux définitifs, que la méthode subjective, seule capable de se placer au point de vue universel, doit édifier. A l'une, l'esprit de détail, ou d'analyse ; à l'autre, l'esprit d'ensemble, ou de synthèse. « La longue antipathie entre l'analyse et la synthèse se change en « un éternel concours, où chaque méthode suppléera, suivant sa « nature, aux imperfections de l'autre. » Exclusivement employée, la méthode objective ferait prédominer l'étude des infinis détails sur la conception de l'ensemble. Par contre, la méthode subjective, isolément employée,tendrait à nous égarer dans une vague contemplation encore mal définie, en nous faisant négliger l'étude des éléments dont cet ensemble se compose. Dans le premier cas, ce sont les arbres qui nous empêcheraient de voir la forêt ; dans le second cas, c'est la forêt qui nous empêcherait de distinguer les arbres.

Le défaut de concours entre les deux méthodes caractérisait l'ancien régime, théologique et métaphysique. Son dogme, uniquement subjectif, poussait à l'absolu, tandis que les exigences de la vie active, ramenant les esprits au point de vue relatif, les poussait à une objectivité exclusive. Grâce au concours des deux méthodes, contenues l'une par l'autre, on peut élaborer la base de la nouvelle

synthèse. De ce concours naît la logique complète ; elle naît seulement d'aujourd'hui.

Si une telle conciliation est supérieure intellectuellement au régime du passé, moralement, elle l'est encore plus, « car la « subjectivité positive est nécessairement sociale en vertu de sa « réalité, tandis que la subjectivité théologique fut toujours person- « nelle, d'après son caractère absolu. Celle-ci concevait l'ensemble « des êtres, et le Monde, comme créés pour l'homme ; celle-là, plus « relative et plus positive, donne pour destination à l'Humanité de « perfectionner la faible portion de l'ordre universel qui comporte « notre intervention. » Celle-ci aboutit finalement à un immense égoïsme ; une vraie et profonde sociabilité émane de celle-là.

Les caractères généraux de cette introduction sociologique étant établis, nous allons examiner séparément chacun des deux grands éléments, cosmologique et biologique, dont elle se compose.

II

L'indépendance apparente des études cosmologiques les livre, plus que les sciences supérieures, à l'anarchie métaphysique et matérialiste. Là, plus qu'ailleurs, la méthode positive doit venir rectifier les divagations, et éliminer les extensions puériles.

La Cosmologie se divise en cosmologie céleste et en cosmologie terrestre ; toutes deux gardent pour principal et commun objectif la Terre, dont la première étudie les relations générales avec les autres astres, et dont la seconde étudie l'existence spéciale. La cosmologie céleste s'occupe des phénomènes que nous ne pouvons modifier, et qu'il nous faut seulement observer ; les phénomènes de la cosmologie terrestre sont modifiables, et nous pouvons, non seulement les observer, mais aussi les soumettre à l'expérimentation. Dans la première science, les théories sont surtout déductives, à cause de la simplicité des phénomènes ; dans la seconde, elles sont inductives, parce que les phénomènes sont plus complexes et plus variés.

La cosmologie céleste et la cosmologie terrestre « diffèrent aussi « quant à leurs grands résultats philosophiques qui, chez l'une, se « rapportent davantage à l'ordre, et chez l'autre, au progrès. Les « phénomènes immodifiables fournissent à l'individu, comme à « l'espèce, la première notion systématique de l'ordre naturel, dont « les lois y sont à la fois mieux saisissables et plus irrécusables. « Au contraire, ils ne nous permettent point le sentiment direct du « progrès direct matériel, » puisqu'ils nous donnent l'idée de lois fatales et éternelles qui dominent nos existences passagères. Les phénomènes modifiables nous font comprendre la possibilité d'une action continue sur le monde extérieur, où réside le progrès de l'Humanité. Les uns développent le sentiment d'une fatalité commune

à tous, et enseignent la résignation ; les autres empêchent le fatalisme systématique, et nous apprennent l'activité.

L'ensemble de la cosmologie céleste « comprend les lois les plus « simples et les plus générales de l'existence inorganique, réduite « aux seuls phénomènes d'étendue et de mouvement, sans lesquels « aucun corps ne nous deviendrait appréciable. Tous les autres « phénomènes quelconques, même les plus nobles, dépendent de « ces phénomènes élémentaires, qui, au contraire, en sont indé-« pendants. »

La cosmologie céleste se divise en mathématique ou cosmologie abstraite, et en astronomie ou cosmologie concrète, selon qu'on envisage ce degré élémentaire de l'existence « comme attribut « universel des êtres en général, ou comme propre aux corps qui « ne nous en offrent pas d'autres », parce que notre vue seule peut les atteindre.

La mathématique développe l'esprit philosophique dans son terme le plus simple : l'aptitude à la déduction, et le sentiment de l'évidence. Elle est la base nécessaire de la science humaine. Mais, jusqu'à ce jour cultivée isolément, elle n'a cessé de tendre vers l'absolu, et son indépendance théorique, servant d'abri aux empiriques et aux ergoteurs déguisés en savants, la rend de plus en plus dénuée de toute efficacité intellectuelle et de toute valeur philosophique. Les mathématiques ont abusé du calcul algébrique, élevé des prétentions inadmissibles ; c'est ainsi que, confondant les diverses cultures du grand domaine scientifique, les géomètres tentent d'envahir la physique, les physiciens la chimie, les chimistes la biologie. On ne saurait méconnaître davantage la nature des choses : « Chaque science doit diriger l'emploi normal de la précé-« dente pour sa propre constitution. » Dès lors, chaque savant ne peut considérer la science qu'il étudie que comme une simple préparation à la suivante. Le point de vue général, seul philosophique, doit toujours dominer de pareilles études ; chaque science pourra alors être appréciée sous toutes ses grandes faces, éclairées à la fois par son histoire spéciale, et par l'histoire générale de l'Humanité. De la sorte, chaque construction partielle, si complète qu'elle soit en elle-même, forme l'un des vestibules de la grande construction sociologique.

En ce qui concerne la mathématique, une telle systématisation ne peut s'opérer sans une vue nette de la constitution générale de cette science. Or, au fond, elle ne comporte que trois éléments : le calcul, la géométrie et la mécanique. Ce premier coup d'œil permet déjà d'entrevoir la progression naturelle de l'esprit mathématique. Les spéculations des nombres le voient naître ; la géométrie mûrit

ses conceptions ; il se développe dans les théories mécaniques, où s'arrête son essor.

Analysant alors chacun de ces éléments, on s'aperçoit que le calcul est arithmétique ou algébrique, selon qu'il s'occupe des valeurs ou des relations.

Le calcul doit être algébrique pour pouvoir s'appliquer à la géométrie ; sa puissance est alors considérable, et l'on peut dire, en toute vérité, que « tout phénomène, même social, aurait certaine-« ment son équation, comme une figure ou un mouvement, si sa « loi pouvait nous être connue avec assez de précision » ; mais, comme cette condition est irréalisable, toute tentative basée sur une pareille utopie est frappée d'impuissance.

La géométrie est plus unie au calcul qu'à la mécanique ; par elle la réalité commence à être davantage embrassée. Sa constitution est pleinement positive. « L'institution de l'espace qui permet de « penser à l'étendue, sans considérer les corps réels, est tellement « spontanée, qu'on ne saurait distinguer sa naissance ni chez l'indi-« vidu, ni dans l'espèce. Quant à l'autre base de la rationalité géo-« métrique, l'exacte régularité des types, elle résulte aussi d'une « tendance très naturelle, qui nous pousse partout à instituer des « limites idéales pour diriger nos méditations quelconques. » La généralité des conceptions géométriques alla toujours croissant jusqu'à Descartes ; les vues de ce grand philosophe, combinées avec celles d'Archimède sur le calcul des courbes à l'aide des lignes droites, mirent Leibnitz sur la voie de sa grande découverte : l'analyse transcendante, car elles le conduisirent à introduire dans les calculs des éléments artificiels, plus faciles à combiner que les éléments géométriques, et que le dernier moment voyait éliminer. La géométrie acquit ainsi sa pleine généralisation abstraite.

Ainsi solidement constitué, l'esprit mathématique peut étudier les lois du mouvement formant le champ spécial de la mécanique. Il est, dès lors, facile de saisir l'importance, à la fois intellectuelle et philosophique, de la division instituée entre le calcul et la géométrie combinés, d'une part, et d'autre part la mécanique. L'étude des lois statiques, ou d'existence, sert de préparation à l'étude des lois dynamiques, ou de mouvement.

La mécanique repose sur deux bases, l'une logique, l'autre physique.

L'une s'appuie sur l'hypothèse de l'inertie, qui nous représente les corps comme dénués de toute activité. On se borne ainsi à étudier les mouvements extérieurs des corps, renonçant à saisir leurs impulsions intérieures. Les trois lois générales du mouvement constituent la base physique de la mécanique. La première, due à Kepler, détermine la nature « de chaque mouvement simple, comme étant tou-

jours rectiligne et uniforme, quelle que soit sa source extérieure. » Suivant la seconde, dûe à Galilée, les mouvements partiels d'un système agissent comme s'ils étaient indépendants. La troisième, dûe à Newton, « proclame l'égalité constante entre la réaction et l'action, pour tous les modes possibles d'influence mutuelle. » Chacune de ces lois est un germe de la grande loi applicable à tous les phénomènes d'activité. Ainsi, « la loi de Kepler devient un cas particulier de la loi de persistance qui règne partout, et d'où dérivent, par exemple, l'habitude chez les corps vivants, l'instinct conservateur dans les sociétés. De même, la loi de Galilée se rattache à la loi générale qui concilie toujours l'activité des parties avec l'existence de l'ensemble, et d'où résulte, en sociologie, l'harmonie fondamentale entre l'Ordre et le Progrès. » Enfin, la loi de Newton convient, encore plus clairement,à tous les changements possibles ; appliquée à la Mécanique, elle conduit au célèbre principe de d'Alembert, qui ramène l'étude du mouvement d'un système à celle de l'équilibre correspondant. Or, les plus nobles phénomènes permettent aussi, d'après une marche analogue, une équivalente réduction des conceptions dynamiques aux notions statiques. « C'est ainsi que la Philosophie Positive est parvenue à construire son grand aphorisme Sociologique : *Le progrès est le développement de l'Ordre.* »

La science mécanique, d'ailleurs, est et restera toujours fort imparfaite, surtout envers les solutions particulières. Les phénomènes y sont trop concrets et résistent à l'abstraction. « Envers les forces les mieux connues, le mouvement d'un point conduit le plus souvent à des calculs insolubles. Quant aux systèmes, même les plus simples, on ne peut en achever l'élaboration, dynamique ou statique, que dans quelques cas hypothétiques. » Mais, « toutes ces imperfections n'affectent essentiellement que les vicieuses tentatives où l'on a voulu diriger cette science vers des déterminations précises, qui ne convenaient point à sa nature. » On ne doit lui demander que de manifester les propriétés générales du mouvement et de l'équilibre, et on trouve alors qu'elle remplit son véritable office.

« Ainsi construit, ce premier degré de positivité ébauche déjà toutes les propriétés, même morales, de l'éducation encyclopédique. En développant surtout le sentiment des lois logiques, il commence aussi à manifester les lois physiques. Son domaine est assez étendu pour caractériser déjà la vraie succession des théories positives, et même les dangers propres à l'usurpation des études supérieures par les sciences inférieures. On y prépare de loin les bases de la morale systématique, par une première appréciation de l'ordre universel. »

Ces principes établis, il est plus facile de tracer les lignes d'une

reconstruction analogue, envers les trois autres sciences inorganiques.

On doit à l'Astronomie l'origine de l'art d'observer, et par suite de la véritable induction. A elle aussi appartient l'institution des hypothèses scientifiques, destinées à combler les lacunes de l'observation. Enfin, la nécessité, pour étudier les phénomènes célestes, d'écarter les perturbations objectives, y fait prévaloir l'abstraction.

Mais ces propriétés logiques de l'Astronomie, tout importantes qu'elles soient, s'effacent devant son importance scientifique. Par elle, en effet, les grands aspects de l'Ordre naturel qui domine l'Humanité commencent à nous être dévoilés. Aussi, son éternel honneur sera-t-il d'avoir, la première, affranchi les hommes des chimères théologiques, par la transformation décisive des notions absolues en notions relatives, non seulement quant à nos idées, mais encore quant à nos espérances et à nos sentiments. En manifestant les fragiles conditions planétaires, elle dissipe la sécurité qui nous les représentait comme exemptes de perturbations. Elle resserre ainsi la solidarité des êtres humains, tous soumis aux mêmes fatalités et aux mêmes misères, et fait mieux sentir le prix des affections bienveillantes.

« Le sentiment systématique de l'ordre naturel ne pouvait d'abord être décisif qu'envers ces phénomènes immodifiables, dont l'appréciation domine toujours les résolutions préliminaires de notre intelligence. C'est d'eux que dépendit la transformation fondamentale du fétichisme en polythéisme, partout dûe à l'Astronomie. L'ébauche initiale de leurs lois mathématiques devint ensuite la première source théorique de la réduction finale du polythéisme en monothéisme. Enfin, le passage définitif de l'Astronomie absolue à l'Astronomie relative, par la connaissance du double mouvement terrestre, a poussé la raison moderne vers l'entière élimination d'un théologisme quelconque. »

Au point de vue positif, en effet, l'Astronomie, abandonnant la vague étude du ciel, doit ne considérer les autres astres que dans leurs rapports avec la Terre. D'absolue et objective, elle devient relative et subjective. Dès lors, on reconnait que l'Astronomie ne doit sérieusement étudier que le soleil, centre, et la lune, annexe de la Terre, auxquels se joignent, comme accessoires, les autres planètes principales. On coupera court, ainsi, à tant de vaines explorations célestes, qui, d'ailleurs, n'ont jamais abouti, malgré leurs pompeuses descriptions, au moindre résultat intellectuel ou philosophique.

L'Astronomie comprend la Géométrie et la Mécanique célestes.

La Géométrie fut définitivement constituée par les trois lois de Kepler. Quant à la Mécanique, elle repose tout entière sur la théorie de la gravitation. « La principale influence philosophique

de cette admirable fondation consiste à lier profondément l'Astronomie à l'ensemble de la Philosophie naturelle, comme Newton le sentit. L'assimilation entre la gravitation et la pesanteur rattache nettement l'étude de la Terre à la connaissance préalable du ciel, que cette identité éclaire beaucoup. » La théorie des marées a rendu plus sensible cette connexité en démontrant qu'un phénomène terrestre peut avoir une cause purement céleste.

La cosmologie terrestre, qui constitue le second couple des sciences préliminaires (*Physique*, *Chimie*), forme le lien entre l'astronomie et la biologie, jusqu'au Moyen-âge isolées. Vers le milieu de l'évolution catholique, « la naissance de la Chimie, à l'état alchimique, commence à combler l'immense lacune qui les séparait.....»

La science céleste, que les anciens avaient déjà posée sur sa base mathématique, s'y liait à l'étude des corps vivants par l'intermédiaire de la chimie. « Néanmoins, entre l'Astronomie et la Chimie, le lien était encore bien faible, bien peu apparent. La lacune, quoique notablement diminuée, existait encore. Déjà sentie par Roger Bacon, elle ne fut remplie tout à fait que trois siècles plus tard, d'après l'essor de la physique proprement dite, sous l'impulsion de Galilée.»

La Physique développe complètement l'esprit d'induction, tandis que les sciences sur lesquelles elle s'appuie sont surtout déductives. C'est ainsi qu'à mesure qu'on s'élève sur l'échelle encyclopédique, les différents procédés de l'esprit surgissent et se déploient tour à tour, de manière à manifester complètement les divers côtés de notre puissance intellectuelle.

Un grand mérite de la physique, c'est encore l'inauguration de la méthode expérimentale, instrument sans lequel l'humanité n'est pas suffisamment protégée contre les difficultés qui l'assaillent. Enfin, la Physique formule son hypothèse propre, par la théorie corpusculaire, d'une utilité logique aussi incontestable que l'hypothèse de l'inertie en mécanique, et que l'institution de l'espace en géométrie.

L'invasion mathématique, qui a ravagé toutes les sciences organiques, a naturellement suscité dans le domaine physique une profonde anarchie. De sa culture dispersive et métaphysique, sont issus les éthers, fluides fantastiques, exploités par les algébristes, qui tentent de subordonner la physique à leurs équations. Ici, comme ailleurs, l'esprit positif, invoquant sa grande règle logique, qui réserve à chaque science l'emploi normal de la précédente, empêchera l'usurpation des sciences inférieures, et assignera à la physique des limites infranchissables.

Et d'abord, la physique ne saurait être positive qu'en devenant relative. La méthode objective doit donc s'y soumettre au point de vue subjectif. Cette science étudie les modes généraux suivant lesquels se manifeste à nous l'existence du milieu terrestre. La diver-

sité de ses branches se rapporte surtout à celle de nos propres sens, plutôt qu'à la distinction correspondante entre les propriétés extérieures. Ainsi, leur multiplicité résulte de notre constitution,au lieu d'avoir une source objective.

« C'est en physique que se manifeste le mieux la nature analytique de la cosmologie, où l'unité ne peut jamais être que subjective. Ses cinq branches, qui ont surgi et grandi presque toujours à la fois, sont à peu près indépendantes les unes des autres comme les sens correspondants ». Elle suit, d'ailleurs, l'ordre biologique pour sa propre coordination. Ainsi, sa série intérieure comprend la barologie, la thermologie, l'optique, l'acoustique, et l'éléctrologie. Tandis que la première de ces branches relie l'Astronomie à la Physique, la dernière confine à la Chimie.

La Chimie offre une importance moins logique que scientifique. Sa valeur théorique concerne les doctrines et non les méthodes.Son étude développe davantage l'induction, à cause de la plus grande complication de ses phénomènes. En même temps elle donne une idée, faible, il est vrai, de la méthode comparative, et inaugure la classification.

Vue dans son ensemble, « la Chimie termine l'appréciation de l'existence inorganique, en étudiant son mode le plus intime et le plus varié. Le premier couple des sciences cosmologiques réduit l'activité matérielle à ses manifestations les plus simples et les plus variées. » En physique, ces changements de forme et de position se lient à des transformations plus profondes et plus intimes dans la constitution, surtout extérieure, des corps ; toutefois, elles n'y affectent jamais que l'état et non la substance. Celle-ci est au contraire, toujours altérée dans les événements chimiques qui nous dévoilent un genre et un degré d'énergie que rien n'indiquait auparavant. « L'activité inorganique s'y montre le plus rapprochée possible de la spontanéité vitale, dont notre raison eut tant de peine à la distinguer nettement. En même temps que plus profonde, elle y devient aussi plus intime. Tandis que les propriétés physiques n'offrent jamais que des différences de degré, les affections chimiques indiquent toujours la diversité matérielle, que la métaphysique ne put y dissimuler longtemps. Elles offrent pourtant ce caractère d'universalité qui sépare profondément la Cosmologie de la Biologie. Tous les corps, en effet y participent à un degré quelconque. »

Toutefois, « son importance pratique surpasse beaucoup son efficacité théorique ; car la chimie constituera toujours, et même de plus en plus, la principale base mathématique de notre providence matérielle. » Les phénomènes chimiques sont, en effet, très modifiables ; ils sont la base de l'industrie, et par ce côté ils développent le sentiment du progrès.

Quant à la destination scientifique de la Chimie, elle consiste surtout à préparer la Biologie, où son intervention est nécessaire pour permettre l'étude de l'existence végétative, sur laquelle repose l'animalité, et même l'Humanité. « Elle fait surgir aussi le sentiment de la hiérarchie progressive de l'existence générale, d'abord mathématique, puis physique, ensuite chimique, et enfin vitale. »

C'est ainsi que l'esprit positif, dans les études chimiques, sent déjà l'approche du terme de ses spéculations. L'analyse, qui jusque là dominait, déjà s'appuie ici sur la synthèse, qui plus loin prévaudra.

Enfin, l'étude de la Chimie suscite une importante observation. On s'y aperçoit « que l'extension proportionnelle de la culture préparatoire diminue rapidement à mesure qu'on s'elève dans la hiérarchie théorique,les méthodes étant mieux élaborées par un préambule plus complet. »

En effet, bien qu'on puisse rapporter l'origine de la Chimie aux essais de Geoffroy- Boerhaave et Stahl, il a fallu un suffisant développement de la physique pour lui donner une consistance réelle ; au fond, elle ne date que de Berthollet et Lavoisier.

En chimie, comme en physique, comme en astronomie, comme en mathématique, une forte discipline philosophique est devenue nécessaire. L'anarchie y est au comble, grâce à l'*affinité prédisposante*, véritable entité métaphysique ; grâce surtout aux travaux analytiques, si nombreux et si souvent stériles.

L'objet de la chimie consiste à « déterminer les propriétés des composés d'après celles des composants. » Son institution logique exige deux conditions : « d'une part, que cette science forme un tout homogène ; d'autre part, que le dualisme y prévaille toujours. » Sous le premier aspect, l'homogénéité du système chimique apparaîtra, dès qu'un régime vraiment positif aura écarté les recherches qui, sous couleur de chimie,empiétent sur le domaine de la biologie. Le seul domaine de la chimie, c'est celui des combinaisons mortes ; les réactions vitales dépendent de la biologie. Il suffit de comparer l'instabilité de celles-ci avec la fixité de celle-là, pour saisir le contraste des deux ordres de phénomènes. Quant à l'institution du dualisme, cet artifice logique est indispensable pour simplifier les formules trop compliquées, et expliquer l'existence des substances isomères. Quand on aura renoncé à connaître l'intime constitution des corps, à la fois impénétrable et oiseuse, on sentira que la chimie est toujours autorisée à traiter de binaires toutes les sortes de combinaisons : « Une substance formée de plus de deux corps simples peut toujours être conçue résulter d'une combinaison binaire, dont les matériaux seraient eux-mêmes assujettis, une ou plusieurs fois, à de semblables décompositions. » Cette réforme obéit, d'ailleurs, à

une disposition naturelle de notre intelligence. Dégagés de toute préoccupation d'absolu, nous sentons que, pour nous, la vérité consiste à harmoniser nos conceptions subjectives, en subordonnant, d'ailleurs, un tel équilibre à l'ensemble de nos besoins, privés et publics. » Par suite, nous tendons « constamment à préférer les plus simples principes qui puissent représenter les faits. » L'introduction du dualisme remettra l'ordre et la simplicité dans la chimie, où il est destiné à jouer un aussi grand rôle que l'inertie en mécanique, et l'hypothèse corpusculaire en physique.

Ainsi régénérée, la chimie doit commencer, comme Berthollet le sentit, par des notions élémentaires sur la combinaison. « Elles ne peuvent être assez profondes ni assez précises sans une élaboration préliminaire, jusqu'ici insuffisante, envers les deux modes inférieurs d'union matérielle, d'abord le simple *mélange*, liquide ou gazeux, et surtout ensuite la *dissolution*, dont la théorie générale est si imparfaite. Les rudiments de l'affinité diffèrent nettement de son vrai degré chimique, quant à la proportion des deux substances. Elle ne comporte aucune limite en cas de mélange ; elle admet seulement une limite supérieure, quand il y a dissolution : mais elle est toujours limitée dans les deux sens par la combinaison. »

Elle passe ensuite à l'analyse générale du milieu fluide qui entoure la Terre : l'air et l'eau. « Les phénomènes de composition et de décomposition, même artificiels, s'opèrent presque toujours sous l'intervention de l'air, et même de l'eau. » La connaissance de leur constitution chimique est donc nécessaire à la clarté de l'exposition. On passe ensuite à l'analyse élémentaire des matières organiques en général, finalement composées surtout d'air et d'eau, puisque ces fluides forment la base essentielle de l'alimentation continue de tout corps vivant. Puis, on aborde l'étude des substances composantes et des substances composées, qui forment le vrai domaine chimique. Ici, une classification vraiment difficile est indispensable. « En concevant désormais la chimie comme un système homogène, toujours assujetti au dualisme, elle ne peut être distribuée que d'après le degré de la composition binaire plus ou moins redoublée. » Cette classification générale des substances composées touche ainsi, par ses derniers degrés, aux sources organiques, et par suite à la biologie.

L'ensemble de ces indications caractérise la vraie cosmologie. « Sa base mathématique étudie l'existence du milieu terrestre, abstraitement réduite à ses attributs les plus simples et les plus universels, l'étendue et le mouvement. En poursuivant cette recherche des lois géométriques et mécaniques, elle élabore nécessairement toutes les méthodes essentielles de la logique déductive. D'après un tel fondement, l'Astronomie commence à constituer la

logique inductive, pour découvrir les vraies relations planétaires de l'astre humain. La Physique ouvre ensuite l'étude de ce milieu, en appréciant sa constitution extérieure dont l'examen suscite le plein essor de l'induction cosmologique, caractérisée surtout par l'expérimentation. Enfin, les lois chimiques règlent les propriétés les plus intimes et les plus éminentes de la matérialité. Mais ce grand pas scientifique ne détermine aucun autre progrés logique que l'annonce graduelle de l'esprit synthétique et de la marche comparative, qui compléteront ailleurs l'éducation préliminaire de notre intelligence.»

« Par l'ensemble de ces trois études cosmologiques, l'existence et l'activité matérielles du Grand-Être se trouvent assez appréciées dans leurs principales conditions inorganiques, d'abord immodifiables, puis modifiables. Le sentiment intellectuel et moral de l'ordre fondamental est irrévocablement systématisé, et déjà il se combine de plus en plus avec le progrès normal. En même temps, tous les prolégomènes essentiels de l'étude vitale, dont la gradation naturelle aboutit à l'existence sociale, se trouvent nécessairement établis. »

HENRI AIMEL.

(A suivre.)



ARYENS ET SÉMITES

LE BILAN DU CHRISTIANISME ET DU JUDAISME

IV

LA RELIGION DES SÉMITES(1)

Le « dieu inconnu ».— Le Monothéisme, forme religieuse propre à la race Sémitique.— Monothéisme et Déisme.— La religion des Sémites compliquée par celle des Accadiens ou Proto-Chaldéens.— Le Schamanisme ou Polydémonisme Accadien.— Ea, Moul-lil et Ana.— Bel, divinité Sémitique, dieu solaire de Babylone.— Adar, dieu de Nipour et Samas, dieu de Sippara.— Le dieu Assur, digne précurseur de Yahveh.— Origine accadienne de la déesse Sémitique.— Istar et Tammouz ; Vénus et Adonis.— Rôle prédominant de la déesse Istar. — Sa transformation, par les Sémites, en déesse de la fornication. — Passage direct de l'Animisme au Monothéisme, effet de l'infériorité intellectuelle de la race Sémitique. — M. Renan et Gustave Tridon.— Astarté, « nom de Baal ».— Le Monothéisme des Phéniciens, des Syriens et des Arabes.

L'auteur des Actes des Apôtres raconte que « Saint-Paul » étant arrivé à Athènes, se rendit à l'Aréopage, où il parla ainsi : « Vous êtes bien les plus religieux des hommes, ô citoyens d'Athènes ! Car en venant ici et en regardant vos objets sacrés, j'ai trouvé un autel avec cette inscription : Au Dieu inconnu. Or, ce Dieu que vous honorez sans le connaître, je viens vous le révéler » (2).

Les descendants de Périclès et de Phidias ne connaissaient assurément pas le Dieu de Moïse et de Jésus. Dans le large esprit de tolérance et de bienveillance universelle qui les distinguait, eux pour qui la religion n'avait jamais été qu'un des aspects du patriotisme et une des formes de l'esprit de famille, ils avaient dressé des autels à tous les dieux connus ou inconnus (3), soucieux de ne

(1) Voy. la *Revue socialiste* de juin, juillet et octobre 1887.

(2) *Actes*, XVIII, 23.

(3) Voy. Renan, *Saint Paul*, p. 173, 174.

froisser aucune secte dans sa croyance ou ses superstitions. Mais quelle n'eût pas été leur surprise et leur indignation, s'ils avaient pu prévoir que sur un de ces autels se dresserait un jour, à la voix d'un juif, l'idole farouche des Sémites, le Dieu du Monothéisme, c'est-à-dire du fanatisme et de l'intolérance, destructeur futur de toutes les gloires et de toutes les conquêtes, déjà réalisées, de la civilisation aryenne !

Car c'est bien décidément la race sémitique qui a implanté le Monothéisme dans le monde. La démonstration de ce fait eût été facile il y a quelque trente ans, au lendemain de l'apparition des beaux travaux de M. Renan sur la matière ; je n'aurais eu qu'à les résumer, quitte à rectifier certains détails, en mettant à profit les dernières découvertes. Malheureusement, l'auteur de l'histoire des langues sémitiques a cessé d'être aussi ferme sur ce terrain de la distinction des races, qui lui fournissait le point d'appui le plus solide — terrain sur lequel je me suis établi moi-même dans les pages précédentes, fortifié encore par les conquêtes les plus récentes de la science. D'autre part, des adversaires partis des camps les plus opposés sont venus, ceux-ci au nom de la Révélation (1), ceux-là au nom de la Libre Pensée (2),combattre la doctrine dont je crois pouvoir démontrer l'indéniable réalité. Pour les uns comme pour les autres, les Hébreux ont été aussi « païens » que possible et c'est à des individualités, supposées ou non en communication directe avec la divinité, qu'il faudrait attribuer le développement du culte d'un Dieu unique.

Je me propose d'établir que le Monothéisme, loin d'être le produit des rêveries ou de l'astuce de quelques-uns, s'est développé spontanément chez une race particulière, qui l'a ensuite inoculé à d'autres. J'ai dit plus haut comment cette forme de religion me paraissait, en réalité, bien inférieure, — en ce qui concerne le progrès et les intérêts de l'Humanité — au Polythéisme anthropomorphique des Aryens (3), et je me suis élevé contre l'opinion si malheureusement répandue, qui considère, à ce même point de vue, le Monothéisme comme une phase religieuse supérieure et postérieure au Polythéisme. Que l'on veuille bien, d'abord, renoncer à confondre plus longtemps l'histoire des religions avec celle de la Philosophie. Celle-ci s'occupe des problèmes de la pensée et de la connaissance dans ce qu'ils ont de plus ardu ; bien que les aptitudes de race jouent ici un rôle, le principal appartient cependant aux individualités, et ces hautes questions sont toujours res-

---

(1) Max Müller, *Der Semitische Monotheismus, in Essays*, tom. I, 2me édition. Leipzig, 1876.

(2) E. Ferrière. *Le Paganisme des Hébreux jusqu'à la captivité de Babylone*, 1884.

(3) Voy. chap. II. p.

tées la propriété exclusive des sages et des chercheurs. Les religions,au contraire, évoluent dans l'esprit des masses : elles sont véritablement le propre de la race tout entière, et c'est à bon droit que l'on parle de leur *histoire naturelle,* expression qui conviendrait beaucoup moins à l'étude des théories philosophiques. Sans doute, je déplore de toutes mes forces la détestable influence exercée par les doctrines spiritualistes ; sans doute les rêveries des déistes ont débauché quelques bons esprits, entraînés et perdus dans ce labyrinthe de la métaphysique, où nul fil d'Ariane ne permet de se retrouver. Mais, je le demande, quel chemin eût jamais fait dans le monde la théorie du Dieu Un avec la chimère de l'Immortalité, en dehors du culte monothéiste et du dogme religieux de l'Immortalité de l'âme ?

Je suis bien fâché de me trouver en contradiction avec un penseur aussi distingué que M. Ernest Havet (1) ; mais ces rêveries du Spiritualisme n'ont jamais donné naissance qu'à la soi-disant « Religion naturelle » — au fond, la plus artificielle du monde — et qui, si elle a eu malheureusement pour lévite le *Vicaire savoyard* et Robespierre pour Grand Prêtre, ne compte plus guère aujourd'hui d'autre adhérent que M. Jules Simon. Ne mêlons donc plus des faits d'ordre si distinct et gardons-nous de compliquer, par l'introduction déplacée des doctrines métaphysiques, l'histoire déjà si embrouillée des religions (2).

---

(1) « Le Monothéisme est une idée philosophique, qui n'est devenue une croyance religieuse qu'à l'époque où la philosophie est entrée dans la religion, c'est-à-dire à l'époque chrétienne. » (Ernest Havet. Le *Christianisme et ses origines*, tom. III, p. 11.) Mais non ! le *Monothéisme est une religion*, c'est le *Déisme*, qui est une idée philosophique. La distinction, qui peut paraître futile au premier abord, est capitale au contraire au point de vue de la science religieuse.

(2) Cf. Renan : « Ajoutons qu'un abîme sépare le Monothéisme sémitique du déisme philosophique. Le déisme n'a jamais réussi à fonder chez les peuples un culte durable. » (*Nouvelles considérations sur le caractère général des peuples sémitiques et en particulier sur leur tendance au Monothéisme. Journal Asiatique*, 1859 ; 5e série, tom. XIII, p.221.) Je ne connaissais pas ce passage quand j'ai écrit les pages qui précèdent ; je le déclare, à mon tour, en pleine sincérité, et beaucoup moins pour me faire gloire de la rencontre, quoique honorable, que pour montrer la concordance des points de vue, à trente ans de distance et après la lecture des travaux les plus importants et les plus récents sur la matière. J'ajoute que M. Renan, dans son *Histoire du peuple d'Israël* (tom. I, p. 59), a jugé bon de se contredire encore, et plus mal à propos que jamais : « Une sorte de déisme sans métaphysique, dit-il, voilà ce que les pères du judaïsme et de l'Islam inauguraient, dès cet âge reculé (celui des patriarches) avec un instinct juste et sûr. Ce dieu, formé par la fusion de dieux sans nom, deviendra le Dieu absolu qui aime le bien et hait le mal, le Dieu que l'on sert par l'honnêteté du cœur. » C'est la négation absolue de la thèse précédente, — que je reprends désormais pour mon compte.

Cette distinction une fois établie, il apparaît clairement que le Monothéisme ne s'est jamais développé comme une phase *naturelle* de l'évolution religieuse, postérieure au Polythéisme(1). L'implantation du culte du Dieu Un dans le monde gréco-romain a été le fait d'une race étrangère dont la victoire fut favorisée par un malheureux concours de circonstances ; et encore ce culte eût-il été incapable de se perpétuer chez les Aryens dans sa simplicité judaïque ; il y fallut, outre la vierge et les saints, — le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

Il ne s'agit pas, d'autre part, de nier la grande loi de l'Évolution et de contester sa réalité en ce qui concerne le développement de ce que M. de Hartmann appelle la « Conscience religieuse du genre humain ». Assurément, le Monothéisme ne s'est pas montré d'emblée chez les Sémites primitifs : mais il était en germe, en puissance dans leur cerveau, et après les phases indispensables du Naturalisme, du Schamanisme et d'un Polydémonisme mal défini, n'ayant rien de commun avec le Polythéisme, il est apparu, — quand le temps n'a pas manqué,— comme le terme inévitable et l'épanouissement de leur évolution religieuse.

Selon la méthode suivie précédemment, ce n'est pas seulement chez les Juifs, mais chez tous leurs congénères, que cette évolution va être étudiée. Mais il y a tout d'abord un élément à dégager : je veux parler de ces populations Accadiennes, ou Proto-Chaldéennes, qui ont paru les premières dans le bassin inférieur de l'Euphrate et du Tigre, où les Sémites sont venus plus tard s'installer au milieu d'elles : les unes, — comme les Assyriens — pour s'y fixer définitivement ; les autres, — comme les Hébreux, les Phéniciens et les Araméens — pour s'en éloigner après un contact plus ou moins prolongé.

M. Renan, dans ses premiers ouvrages, avait bien entrevu la possibilité d'une influence exercée sur l'évolution religieuse des Sémites, par une race implantée avant eux dans la basse Chaldée; race sur laquelle on n'avait encore, en ce temps là, que des renseignements bien imparfaits. Aujourd'hui que les faits sont mieux connus, et que chacun peut même aller contempler, au musée du Louvre, des échantillons de ces Accadiens, contemporains, semble-t-il, de la IVe dynastie égyptienne ; lorsque, de plus, la lecture des inscriptions cunéiformes a confirmé, en les complétant, les récits déjà si précieux de Bérose et de Philon de Byblos, et qu'enfin, les matériaux sont accumulés,— l'illustre savant se dérobe et nous donne dans son dernier livre, à propos de l'antique influence Baby-

(1) Il n'y a pas eu, dit très bien M. Renan, un seul exemple d'une nation polythéiste qui soit arrivée d'elle-même au Monothéisme. (*Mémoire cité*, p. 418.)

lonienne, un chapitre qui ne constitue, pour le chercheur, qu'une amère et complète déception. Ce ne sont certes pas les difficultés, quoique énormes, qui lui ont barré le chemin ; c'est la théorie étonnante en vertu de laquelle il considère aujourd'hui le Sémite, le nomade, le Bédouin, comme le recéleur, pour ainsi dire, du Monothéisme dès les temps les plus reculés et quasi-préhistoriques.— Aussi, les Sémites sédentaires lui importent-ils peu ; au moins ne peut-on expliquer autrement la façon dégagée dont il traite leur histoire.

Il est pourtant certain que les Hébreux et les Phéniciens ont pris aux Babyloniens autre chose que leur cosmogonie: leur évolution religieuse ne peut se comprendre en dehors d'une connaissance approfondie du système théologique de ces derniers. Or, comme on l'a vu précédemment, la religion des Accadiens, ou Proto-Chaldéens, est un type du Schamanisme, ou mieux, du Polydémonisme caractéristique des Touraniens. Dans les temps effroyablement reculés—4,000 ans (2) au moins avant l'ère vulgaire—où ces premiers habitants connus de la Chaldée occupaient seuls le pays, avant l'invasion des Sémites nomades, ils adoraient les esprits considérés par eux comme animant toutes les choses du ciel et de la terre. Il y en avait partout. Il n'existait pas de prêtres, dans le sens propre du mot, mais seulement des sorciers ou magiciens ayant le pouvoir d'exorciser ces esprits. L'institution de ces exorcistes constitue à proprement parler le point de transition de l'Animisme simple au Schamanisme proprement dit ; les esprits peuvent dès lors s'isoler des corps qu'ils animent ou des phénomènes naturels auxquels ils président et jouir ainsi d'une existence distincte. Ce ne sont pourtant pas des dieux ; leur pouvoir est trop borné puisque celui de l'homme peut le contrôler : ce sont des génies, des démons (d'où Polydémonisme), si l'on veut, mais en prenant ce mot dans le sens grec général, non dans celui d'esprit du mal qui lui est ordinairement attaché.

Naturellement, des génies, des « Zi » comme ceux du ciel et de la terre par exemple, devaient prendre au regard des autres, une

(1) *Histoire du Peuple d'Israël*, 1887. Tom. I, p. 64.

(2) Une inscription récemment déchiffrée et datant du règne de Nabonidos, dernier roi de Babylone, relate la découverte de la « première pierre » du temple du dieu solaire de Sippara, élevé par Naram-Sin, successeur de Sargon d'Agadhé, pierre qui n'avait pas été vue par ses prédécesseurs depuis 3,200 ans, soit donc 3,750 ans avant notre ère. De plus, l'etude comparée des listes de dynasties sur les cylindres et tablettes, celle des curieuses statues découvertes à Tel-loh, dans la Chaldée méridionale, par M. de Sarzec, ne permettent guère de douter qu'il ne faille reporter à quelque six mille ans le règne de Sargon, c'est-à-dire l'établissement définitif de la domination sémitique en Babylonie. (V. E. de Sarzec, *Découvertes en Chaldée*, in fol. 1887.

importance considérable. Mais, chose remarquable, c'est l'eau, la mer, ou plus exactement « l'abîme des eaux » qui joue le rôle capital chez les Proto-Chaldéens, ainsi précurseurs de Thalès. Cela vint-il de la situation d'Eridon — alors sur le golfe Persique et presque entourée par l'Euphrate — cité dans laquelle se développa le culte de l'esprit des eaux ? Toujours est-il que ce « Zi » fut adoré dès les plus hautes époques et d'une façon toute spéciale par les habitants de cette ville. Connu sous le nom de *Ea*, on le voit qualifié successivement d' « esprit de la mer et des fleuves », de « roi de l'abîme des eaux » et « roi du fleuve du grand serpent »(1). Le « grand serpent », c'était en quelque façon l'Océan, qu'on supposait environner la terre et qu'on identifiait avec *Innina* ou *Nana* — la dame, considérée comme fille d'Ea, avec lequel elle se confondait én quelque sorte. Ea, qu'on le remarque bien, était le même que cet Oannès ou dieu-poisson dont nous parle Bérose et qui sortait de la mer pour enseigner aux hommes les sciences et les arts ; il était donc aussi le dieu de la sagesse (2). « Sa fille Innina était représentée par un idéogramme qui la faisait naître du séjour du dieu-poisson, bien qu'elle même fut un des reptiles qui grouillaient dans les marais de l'embouchure de l'Euphrate. C'est ainsi que le serpent fut rattaché au dieu de la sagesse, le serpent, « plus rusé qu'aucune bête des champs »... Sans doute, le dieu serpent des Sumériens primitifs n'avait, au point de vue moral, qu'un caractère tout négatif : s'il châtiait ses ennemis, il était favorable à ses adorateurs. Mais très vite, la déesse Innina perdit ses attributs « reptiliens », et même s'éclipsa complètement, tandis que le serpent devint ce qu'il semble avoir toujours été chez les Sémites, l'incarnation du mal et de la perversité (3).

---

(1) W. A. I. II, 56, 17. J'emploie ici l'abréviation usitée par les savants anglais pour désigner le grand ouvrage commencé sous la direction de Sir Henry Rawliwson et publié par les « trustees » du British Museum, ouvrage destiné à reproduire le texte des inscriptions cunéiformes trouvées dans l'Asie Occidentale. (*The cuneiform inscriptions of Western Asia*. — London, in fol°, le 1er fascicule date de 1866.)

(2) Bérose. Fragment I, édition Lenormant.

(3) A. H. Sayce, *Lectures on the origin and growth of Religion as illustrated by the religion of the ancient Babylonians*. London, 1887, p. 282. J'aurai plus d'une fois l'occasion de citer cet important ouvrage de l'éminent Assyriologue. M. Sayce chargé de faire en 1887, les conférences bien connues à Londres sous le nom de *Hibbert Lectures*, en a profité pour nous donner le tableau complet des plus récentes découvertes de l'Assyriologie. Son livre m'a été d'un grand secours dans la rédaction du présent chapitre. Ce sujet de la religion primitive de la Chaldée est si obscur et si complique que M. Sayce — c'est lui-même qui le déclare — aurait renoncé à le traiter s'il en avait connu toutes les difficultés avant de se lier par une promesse. Je le citerai sous l'abréviation *Babyl. relig.* (Babylonian religion).

Si les Sumériens d'Eridon honoraient principalement Ea, le grand esprit des eaux fécondes (1) d'où était sorti l'univers— dans le Nord, chez les Accadiens de Nipour, *Moul-lil* (2) le seigneur du monde des ombres obtenait la préférence. Là dominent surtout la croyance aux mauvais esprits des régions d'en bas, et tout ce système de magie et de magiciens qui marqua d'une si profonde empreinte la religion des premiers Babyloniens.

Enfin, le dieu local d'Erech était Ana, le ciel, mais le ciel visible et matériel — ou du moins considéré comme tel, le firmament. Il était adoré dans toute la Chaldée, son culte s'étant répandu beaucoup plus aisément que celui de Ea et de Moul-lil, et cela, semble-t-il, par une raison facile à saisir, la conception de l'esprit du ciel étant, pour ainsi dire, un patrimoine commun, une idée beaucoup plus facile à réaliser que celle d'un « Zi » de l'abîme des eaux ou du monde des ombres. L'importance d'Erech dut aussi contribuer à ce résultat.

Quoi qu'il en soit, ces trois esprits principaux, Ea, Moul-lil et Ana, n'apparaissent jamais, à ces hautes époques, commme constituant une de ces triades ou trinités, que des écrivains postérieurs, Damascius surtout, semblent avoir façonnées, — en partie même imaginées — d'après les documents de l'époque lettrée peut-être, mais à coup sûr, en les mettant à l'unisson de leurs propres divagations sur l'Un, l'Être et le Non-Être (3). D'autre part, M. Sayce — dont le livre renferme de si précieux renseignements — me semble avoir beaucoup trop insisté sur le caractère local de ces « Dieux » Proto-Chaldéens. Bien que le culte de tel d'entre eux ait pu prédominer dans certaines villes, il ne me paraît pas moins certain que le caractère plus exclusivement local appartient surtout aux divinités sémitiques, en raison de la tournure d'esprit particulière de leurs adorateurs.

L'influence religieuse de ces nouveaux venus se marque pour la première fois par la substitution de Bel à Moul-lil, et cela à une époque certainement antérieure à Sargon, c'est-à-dire plus de quatre mille ans avant notre ère. C'est vers ce temps là qu'apparaissent les bandes de Sémites nomades, qui loin de transporter avec leurs tentes le culte du Dieu Un, de ce « El » des « puritains » de M.

---

(1) Le professeur Tiele, dans un mémoire récent : *De Beteekenis van Ea en zijn Verhouding tot Maruduk en Nabu* a essayé de montrer que Ea se rattache originairement au feu.

(2) Lu autrefois « Moulgé »

(3) Voy. *Doutes et solutions sur les premiers principes*, texte grec, édité par J. Kopp. Francforti ad M. 1826, chap. 124 et 125, p. 384 sq. Il est vraiment étrange de voir la plupart des écrivains sur la matière, reproduire comme des documents sérieux, les rêveries sur les cosmogonies Chaldéennes, éditées par ce philosophe Néo-Platonicien du cinquième siècle de notre ère.

Renan, en sont encore à cette forme de l'Animisme que l'on désignait autrefois en en exagérant singulièrement l'importance, sous le nom de Sabéisme. Il ne s'agit nullement ici de cette astrolatrie savante et bien postérieure, en vertu de laquelle les esprits du Polydémonisme accadien furent identifiés avec différentes planètes. Le Bel en question — en Kananitre, Baal, c'est-à-dire « le maître »— importation sémitique dans la Chaldée, n'est un Dieu solaire qu'en tant qu'il représente la force, la puissance telle qu'elle se révèle surtout à des populations nomades par la présence du roi des astres. Si cette puissance apparaît surtout, à Babylone, sous son aspect bienfaisant, cela tient à l'influence des idées accadiennes, qui s'imposent au début. Elle deviendra plus tard à la fois bonne et mauvaise, salutaire et terrible, à mesure que les Sémites, en s'isolant, rentreront de plus en plus dans la réalité des conceptions religieuses qui leur sont propres. Si Bel est aussi le « Taureau de lumière », c'est encore une idée accadienne qui l'emporte ici ; j'insiste sur ce fait, car c'est dans cet ordre d'idées et non dans le Sémitisme — pas plus qu'en Égypte — qu'il faut aller chercher l'origine de ce taureau et de ces « cornes de taureau » qu'on voit apparaître si souvent comme symbole du terrible Dieu Un des Phéniciens et des Hébreux, qu'il se montre sous le nom de Baal, de Yahveh ou de Moloch. Seul, le colon sédentaire et non le nomade pouvait comparer la plaine céleste aux champs fertiles de la Chaldée et voir dans le Soleil-Dieu le « Taureau de lumière » traçant dans les cieux son éblouissant sillon (1).

Plus tard, ce Bel ancien tomba en désuétude, éclipsé par le *junior* Bel, ou Bel-Merodach (2), qui devint la divinité propre de Babylone. Peu importe que les astronomes et les astrologues Chaldéens l'identifient dans la suite avec la planète Jupiter (3) ; Bel resta essentiellement le dieu solaire et le patron par excellence de Babylone. C'est à ce titre que, pour le mettre à la hauteur d'Ea, le demiurge d'Eridon, on en fit aussi un demiurge qui, en raison de l'importance même de Babylone, en vint à jouer un rôle capital dans les cosmogonies du temps.

A côté de Bel-Merodach, il faut signaler une autre divinité solaire, mais ayant un caractère tout autre. *Adar*, honoré à Nipour, est

(1) Bel-Merodach est nommé dans la littérature astronomique primitive « Gondi-Bir », le taureau de lumière. Sayce, *Babyl. relig.*, p. 290 et *Ibid*, p. 48,397.

(2) Merodach avait peut-être été une divinité Accadienne (Sayce, *loc. cit.* p.105).

(3) Baudissin, *Jahve et Molock*. Lipsiæ, 1874, p. 20 sq., et E. Schrader, *Stud. and Krit*, p. 32 et 19. 1874.

le soleil malfaisant des chaleurs brûlantes ; à lui se rapportera plus tard, en quelque façon, le côté terrible du culte de Baal (1).

J'ai suivi jusqu'ici, avec une rapidité trop grande, sans doute, mais inévitable dans l'espèce, l'évolution de ce Bel, dont l'implantation au milieu des « génies » de Soumir et d'Accad, marque l'apparition du Sémitisme en Chaldée. Il faut maintenant revenir sur quelques-uns de ces esprits principaux, dont la trace va se retrouver dans la religion sémitique, si effroyablement compliquée par ce mélange.

Une mention toute spéciale est due à l'esprit ou Dieu de la Lune, adoré surtout à Our (2), la patrie du légendaire Abraham. Il était connu là, sous le nom de Nannar et, d'après la religion officielle de la Chaldée, considéré comme le rejeton de l'esprit ou dieu du soleil. C'était donc bien, dans le principe, une divinité accadienne, une pareille descendance étant une opposition formelle avec le culte de Baal chez les Sémites, qui considèrent le dieu du soleil comme le seigneur suprême, et la lune, tout au plus comme son reflet. Mais le nom primitif de la divinité lunaire fut changé plus tard en celui de *Sin*, terme probablement sémitique, d'après M. Sayce. Ce mot a été retrouvé dans une inscription de l'Arabie méridionale, et le Sinaï lui-même, la montagne sacrée, ne serait que le sanctuaire « dédié à Sin » (3).

Un esprit du soleil était adoré particulièrement à Larsa, dès les temps pré-sémitiques, un autre à Sippara. Peu nous importe de savoir lequel des deux était fils de la Lune ; le fait est que le dieu de Larsa fut promptement éclipsé par celui de Sippara (4), ville fondée par les Proto-Chaldéens, mais qui fut le siège primitif de la suprématie sémitique dans le pays. C'est dans son voisinage que Sargon fit bâtir ou restaurer la ville d'Agadhè (*Accadu*, dans les textes sémitiques), d'où la partie septentrionale de la Babylonie prit le nom d'Accad. Le *Zi* du soleil devint dès lors, sous le nom sémitique

(1) Cf. Baudissin, *Jahre*, etc., p, 21. « Adar, dit cet auteur, a le même rang astrologique que Bel dans la liste des dieux assyriens et le taureau est son symbole, de même que les cornes de taureau sont le symbole de Bel. » Identifié plus tard avec la planète Saturne, et par conséquent avec Kronos par les Grecs, il prend souvent le nom de *Malilk* (en assyrien *Moloch*, c'est-à-dire le Roi). Nous aurons à revenir sur ce point intéressant.

(2) Ur, que j'écris *Our*, en raison de la façon spéciale dont nous prononçons. La voyelle *u*, dans presque toutes les langues, a le son de *ou*.

(3) Sayce, *Babyl relig.* p. 155 sq. et 164. L'auteur fait remarquer qu'Abraham, d'après la Genèse, émigra de Our à Harran, ville de la Mésopotamie septentrionale, également vouée au culte du dieu de la Lune.

(4) Il y avait deux Sippara, tout à fait voisines. Dans l'ancien testament, le nom de la ville apparait toujours au duel — Sepharvaïm.

de *Samas* (ou Samsou), le dieu Soleil dont le culte grandit avec l'empire de Sargon. « L'un et l'autre, le culte et l'empire, dit M. Sayce, étaient également Sémitiques ; partout où les Sémites s'installaient, le Dieu du Soleil était adoré sous une forme ou sous une autre. » (1)

Voilà précisément la vérité, et M. Baudissin a bien tort de se tourmenter pour comprendre et expliquer comment Samas peut se concilier avec Bel et comment le premier est le globe solaire tandis que le second en est la force (2), etc., etc. Samas est le dieu-soleil de Sippara, comme Bel-Merodach est le dieu-soleil de Babylone, comme Adar est le dieu-soleil de Nipour. La multiplicité des noms paraît même provenir ici, pour une part, du nombre et de la variété des divinités Accadiennes.

Cette tendance à l'adoration d'un Dieu unique et *local ou national*, — nous la voyons même se réaliser ici, non pas dans la Babylonie, il est vrai, mais chez les Assyriens proprements dits, population beaucoup moins mélangée et presque exclusivement Sémitique. Sans doute, on retrouve chez eux le Panthéon Chaldéen. « Mais au-dessus, — dit M. Sayce, dans une page trop remarquable pour n'être pas citée tout entière — au-dessus de ce Panthéon se dresse la figure d'un nouveau Dieu, de la divinité nationale de l'Assyrie personnifiée dans Assur. Assur n'est pas un *primus inter pares*, le président, comme Merodach, d'une cour de dieux ; il est leur seigneur et maître dans un sens tout autre et plus autocratique. Comme le Yaveh d'Israël, il est le « roi des dieux » et aucun ne peut lui être comparé. En son nom et avec son aide, les rois Assyriens marchent à la victoire ; les villes qu'ils brûlent, les gens qu'ils massacrent, les prisonniers qu'ils font — tout cela, c'est à lui qu'ils le doivent. C'est pour exterminer les « ennemis d'Assur » et pour soumettre ceux qui ne croient pas en lui, qu'ils portent leurs armes de pays en pays : ce sont ses décrets et ses lois qu'ils inscrivent sur les monuments élevés par eux chez les peuples vaincus. Les dieux de la Babylone sont invoqués, il est vrai : on leur accorde leurs anciens titres, mais c'est Assur seul que le monarque Assyrien invoque dans les moments de détresse, c'est au nom d'Assur et d'Assur seul qu'il subjugue les infidèles. Il ressemble encore, sous un autre point de vue, au Yahveh d'Israël; il n'y a pas de déesse à ses côtés. Si quelquefois Bilat ou Beltis est invoquée comme son épouse, c'est une simple formule littéraire ; rien n'indique qu'Assur ait eu une « face » ou un « reflet », et quand une divinité féminine apparaît, c'est la déesse indépendante Istar ou Ashtoreth. C'est

---

(1) *Babyl., Relig.* p. 170.

(2) loc. cit., p. 17.

essentiellement un dieu jaloux. Sans épouse, sans enfant, il est plus puissant que les Baalim de Babylone ; moins bon, peut-être, moins rapproché de ses adorateurs que ceux-ci, mais plus redoutable et plus puissant. Nous pouvons de fait, retrouver en lui tous les éléments à l'aide desquels on aurait pu, dans d'autres conditions, *édifier une religion aussi pure que celle du Dieu d'Israël.* » (1)

Certes, ce n'est pas moi qui contesterai la réalité de ce tableau tracé de main de maître, et qui met en pleine lumière les faits caractéristiques du Monothéisme . Mais le dernier trait surtout, vaut son pesant d'or : la toute-puissance et le despotisme le plus absolu, la jalousie, la cruauté, la terreur en permanence et l'extermination des infidèles, tels sont donc les éléments à l'aide desquels on aurait pu constituer « un culte *aussi pur* que celui de Yaveh » ! Ç'avait toujours été l'opinion des penseurs émancipés, fondée d'ailleurs sur les données précises de la science ; le verdict se trouve confirmé maintenant par l'avis motivé d'un savant des plus orthodoxes.

Assur, comme Yahveh, nous dit-on, n'a pas de déesse à ses côtés : ou du moins, quand il en paraît une, ce n'est jamais que d'une façon tout à fait accessoire. Qu'est-ce donc, cependant, que ces Astarté, que ces Beltis et autres divinités féminines que l'on voit figurer dans la théogonie des peuples sémitiques ? Sont-elles nées dans le cours de leur évolution religieuse propre, ou s'agit-il, comme je le crois, d'une importation étrangère ? C'est là, pour la doctrine que je soutiens, un point d'une extrême importance ; car la présence de déesses, existant à l'état de personnalités distinctes et révérées comme telles dans la religion sémitique pure, constituerait les éléments d'un véritable polythéisme, dont je nie précisément l'existence autonome chez les peuples de cette race.

Laissons de côté l'Arabie. Lorsque les nomades, ancêtres des futurs Assyriens, Kanaanites et autres, abandonnèrent leurs déserts, pour se répandre avec le temps, dans les plaines de la Chaldée, ils en étaient encore à la période de l'Animisme. Que l'on ne nous parle pas des trois déesses lunaires de l'Arabie primitive (2) : Amât, la lune brillante, Manât, la lune obscure et Al'Uzza, la réunion des deux . Le culte de cette époque ne s'élevait guère, comme le reconnait M. Tiele lui-même (3) au-dessus du fétichisme — ou mieux de l'Animisme. Les Arabes adoraient de la même façon les pierres, les montagnes, les astres, la lune en particulier, sous ses divers aspects,

(1) *Babyl. relig.* p. 122, 127, 129.

(2) S'il faut s'en rapporter à la théorie généralement admise aujourd'hui et qui paraît d'ailleurs en conformité avec les faits.

(3) Tiele, *Manuel*, etc., p. 94.

mais sans reconnaître des dieux ou des déesses distincts, dans le sens réel que nous entendons par ces mots. On rencontre bien chez les Sabéens, habitants de l'Arabie méridionale, la déesse Istar sous ses deux formes (le mâle *Athtar* et la femelle *Athtaret*) mais, comme chez les Hébreux et les Phéniciens, elle n'est ici qu'une importation de la Chaldée (1).

Par contre, dans ces plaines fertiles qu'arrosent l'Euphrate et le Tigre, les Accadiens possèdent longtemps avant l'arrivée des Sémites un Polydémonisme compliqué, confinant parfois au Polythéisme. Ils ont des esprits principaux, presque des dieux, Ana, Ea, Moullil, etc. ; ils ont des déesses, une surtout, *Istar*, destinée à jouer un rôle considérable dans la théogonie de l'Asie Antérieure, d'où elle passera ensuite, transformée et régénérée, dans la Grèce et dans Rome. C'est en effet à Eridon qu'il nous faut aller chercher, dans les plus lointaines époques, l'origine de ce mythe si charmant, si étroitement rattaché à l'humanité et à la nature, dont l'esprit Aryen a tiré la fable des amours d'Adonis et de Vénus. Adonis est un mot d'origine sémitique ; c'est l'Adonaï (2) de la Bible, le « Seigneur ». Mais ce nom a été appliqué ultérieurement au dieu solaire d'Eridon, à Doumouzi, fils d'Ea (3), l'esprit de l'abîme humide, et de Davkina, l'esprit de la terre ; les Sémites de Babylone en firent Timmouz ou Tammouz ; le caractère solaire de la divinité est indiqué par un idéogramme signifiant le « créateur du feu » (Tim-izi) (4). Tous les commentateurs s'accordent à reconnaître dans Tammouz le soleil du printemps dont la disparition plonge la nature dans le deuil, et il est très remarquable que Macrobe ait déjà su discerner, dès le quatrième siècle de notre ère, l'origine du mythe. « On ne peut douter, dit-il, qu'Adonis ne soit le soleil, après une étude attentive de la religion des Assyriens, chez lesquels florissait autrefois le culte de Vénus Architis et d'Adonis, actuellement en honneur chez les Phéniciens (5). »

Cette déesse, amante d'Adonis, prototype à la fois d'Aphrodite, d'Artemis d'Ephèse, d'Astarté, d'Atargatis et d'une façon générale

---

(1) N'oublions pas, d'ailleurs, comme le fait remarquer Tiele, que les inscriptions himyarites (ou sabéennes) que nous connaissons appartiennent toutes à une date relativement récente, aux premiers siècles de notre ère (*loc. cit.*, p. 115).

(2) Exactement « Monseigneur ».

(3) Sayce. *Babyl. Relig.* p. 232 sq.— W. A. I. II. 56, 33, 38 et 47, 29.

(4) W. A. I. II. 55, 31.

(5) Macrob. *Saturn*, I. 21.— Cf. Movers, *Die Phoenizier*, t. I, p. 207. Bonn. 1841. Après l'élévation de la 26e dynastie, le culte d'Adonis fut compliqué par l'introduction en Phénicie, du mythe Égyptien d'Osiris. C'est alors, qu'en raison de la résurrection du dieu, des réjouissances vinrent terminer la fête commencée dans le deuil et dans les lamentations.

de la déesse Syrienne,— c'est bien en effet chez les peuples du bassin de l'Euphrate, qu'elle prend naissance, non chez les Assyriens proprement dits, mais chez leurs prédécesseurs Accadiens. C'est la grande divinité que les scribes Sémites de la Babylonie ont fait connaître sous le nom d'*Istar* — bien que le mot en lui-même porte la marque de son origine non sémitique (1). Istar est l'amante ou la fiancée de Tammouz : elle est en même temps sa mère, ainsi que cela résulte de plusieurs textes, et à ce titre elle est identifiée avec Dav-Kina, l'esprit de la terre, et avec Tillili, la « terre primordiale (2)». On a retrouvé les tablettes retraçant la courte épopée de sa descente aux régions inférieures, pour en arracher Tammouz, « le fiancé de sa jeunesse ». Le poète décrit en très beaux vers le voyage de la déesse « vers la demeure des ténèbres, le siège du dieu Irkalla — vers la demeure où l'on entre sans en pouvoir sortir — vers le chemin qu'on ne traverse pas deux fois — vers la demeure dont les habitants ne voient pas la lumière » etc. (3). Je ne puis insister sur cet épisode si intéressant au point de vue de la mythologie comparée. Cette légende ne paraît être, comme l'a indiqué le professeur Tiele, que la peinture à peine voilée de la déesse de la terre allant chercher, dans les régions inférieures, les eaux mystérieuses de la vie, grâce auxquelles le dieu du soleil, et toute la nature avec lui, se réveillera du sommeil de la mort (4).

Le centre primitif du culte d'Istar était à Erech,où on la connaissait originairement comme « Nana » ou « la dame, la maîtresse ». Mais ce culte se propagea rapidement et la déesse occupa toujours un rang considérable dans le Panthéon babylonien,dans les hymnes et les prières, où elle est invoquée à côté de tous les dieux. En vérité, dans aucune des grandes religions anciennes,on ne voit une divinité femelle jouer un rôle aussi prédominant. Ce fait, sur lequel je me permets d'appeler l'attention des chercheurs, suffirait à lui

(1) Sayce fait remarquer avec raison que ce nom, bien qu'indiquant une divinité femelle, est dépourvu de la marque grammaticale du féminin, qu'on retrouve chez toutes les déesses sémitiques d'une incontestable authenticité: Belit, Zarpanit, Tasmit, etc. (*loc. cit.* p. 252).

(2) *Babyl. relig.*, p. 251.

(3) Voy. E. Schrader, *Die Hollenfahrt der Istar*, Giessren, 1874. Ce savant distingué déclare qu'il n'y a plus lieu désormais de se demander si les Sémites ont une épopée ou s'ils sont susceptibles d'en avoir une. Mais il ne paraît pas douteux que la légende ne soit d'origine accadienne ; de plus, M. Schrader lui-même reconnait que « l'épopée » en question est due à la rencontre et au mélange des Sémites avec les premiers habitants de la Babylonie. On ne trouve de poésie épique — c'est lui-même qui le fait remarquer — ni chez les Hébreux, ni chez les Araméens, ni chez les Arabes.

(4) *Actes du sixième Congrès des Orientalistes*, tom. II. p. 195, sq.

seul pour écarter l'idée d'une origine sémitique. Il se concilie parfaitement, au contraire, avec l'importance exceptionnelle accordée à la femme chez les Accadiens — trait caractéristique et qui les rapproche encore des populations touraniennes (1).

Non seulement Istar fut encore identifiée plus tard avec la planète Vénus — l'étoile du soir et l'étoile du matin, — mais d'autres divinités femelles moins importantes vinrent s'absorber en elle. Un hymne copié pour Assur-bani-pal sur une tablette écrite à Babylone, met sur le même rang Nana, — c'est-à-dire Istar — et *Bahu* la femme du dieu solaire de Kis. « Celle-ci était sans doute la *Gourra* d'Éridon, la grande mère identifiée avec « l'abîme », et représentant les eaux de l'abîme même, dans leur état de chaos primordial. Elle paraît avoir été aussi la *Bohu* de la Genèse et la *Baau* de Sanchoniaton (2). »

Quoi qu'il en soit, cette divinité femelle et d'autres encore se perdirent dans la grande personnalité d'Istar, qui demeura prédominante comme déesse de la terre et de la fécondation. Les scribes de Babylone la regardaient comme la mère de l'humanité et l'invoquaient en même temps comme « la vierge Istar, ornement des Cieux ». On sait à quel dévergondage sacré donna lieu plus tard le culte de cette divinité, envisagée beaucoup moins comme vierge que comme déesse de la fornication — je ne dis pas de l'amour. Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que ce culte ne prit son caractère bien connu de luxure frénétique que sous l'influence des Sémites. C'est là un fait d'une extrême importance, que M. Sayce reconnaît comme moi, et son opinion est, ici encore, d'un prix inestimable (3). Seulement, il se trompe en attribuant cette déplorable évolution, à la religion naturaliste qui se cacherait sous leur conception des Baalim. La Nature et les Mythes naturalistes n'ont rien à voir ici ; il ne s'agit que de la « nature Sémitique ». C'est en

---

(1) « Chez les Accadiens, c'était la mère et non le père qui était à la tête de la famille. Dans les tentes bilingues, nous trouvons toujours la femme mentionnée avant le mâle dans l'original accadien, tandis que le traducteur sémite ne manque jamais de la placer dans l'ordre inverse. » (Sayce, *Babyl relig*, p. 176.) De nouvelles recherches amèneraient certainement sur ce point des découvertes intéressantes.

Le Matriarcat, ou « gynécocratie », cette forme de la famille, coïncidant habituellement avec la Polyandrie, et dans laquelle la parenté se transmet surtout par les femmes, s'observe principalement encore aujourd'hui, chez les peuples de race Touranienne (dite encore Mongoloïde). C'est un fait que je crois avoir été un des premiers à mettre en lumière dans mon mémoire sur la Polyandrie (*ou Polyandry* etc.). V. mon livre de l'*Etat*, p. 31 — et Letourneau, *La Sociologie*, 1880, p. 371, sq.

(2) Sayce, *Babyl. relig.* p. 262-263.

(3) *Babyl. relig.* p. 265-266.

Syrie, en effet, chez les Kanaanites, chez les Hébreux, chez les Phéniciens, que la prostitution sacrée, mâle et femelle, s'étale avec le plus d'impudeur. De là, le culte passe avec celui d'Atys-Adonis, en Phrygie, et toutes ces horreurs resteront flétries définitivement comme « Phrygiennes » et comme « Babyloniennes » ; si bien que les habitants des pays purement sémitiques, comme la Palestine, apparaissent — en dépit des malédictions des prophètes — comme absolument purs au milieu de cette fange dite asiatique ou orientale, et qui n'est en réalité, que sémitique. Car, la race de Sem a toujours eu cette fortune étonnante,d'accaparer à son profit les conquêtes intellectuelles et morales de ses voisins, et de mettre sur leur dos ses propres infamies. La vérité est que l'Astarté des Phéniciens, l'Ashtoreth des Hébreux, l'Atargatis d'Hiérapolis, la déesse Phrygienne, et en général toutes ces divinités ayant pour prêtresses des prostituées —et pour prêtres,des galles ou eunuques sacrés, souvent habillés en filles, — ne sont autre chose au fond que l'ancienne Istar d'Accad, mais transformée et gâtée au contact des populations Sémitiques. Plus tard, la divine Ionie reprendra l'amante de Tammouz et la dépouillera de la frénésie Syrienne et des « abominations » Phénicienne et Hébraïque, pour en faire Aphrodite Anadyomène, l'incarnation de cette vertu — la Beauté — et la déesse de cette force par qui se conserve l'univers éternel, — l'Amour.

Mais Istar, sous ses noms divers,ne fut pas seulement pour l'Asie antérieure la déesse des amours faciles. Elle apparaît encore sous un aspect belliqueux. Le mythe de Sémiramis est concluant à cet égard. La colombe,en laquelle fut changée cette reine fabuleuse (1), est l'oiseau sacré d'Istar ; sa passion pour son fils Ninyas est un écho de celle de cette déesse, la Dav-Kina d'Éridon, pour Tammouz. La reine guerrière d'Assyrie, en fait, était la grande déesse Babylonienne sous son aspect martial (2). On la voit figurer sous le nom d'Anat en Syrie (Anaïtis des Grecs), sous celui de Thanata ou Anaïta dans le Panthéon modifié du Mazdéisme. Un très remarquable dessin, tracé sur un cylindre du British Muséum, la représente debout sur un lion, « vêtue du costume Assyrien, coiffée de la tiare ornée de cornes de taureau et surmontée du disque rayonnant de la planète Vénus ; de la main gauche, elle tient un arc et deux flèches ; à ses épaules sont attachés deux carquois ; à son côté droit pendent une épée et la hache sacrée ou *harpè* (3). »

(1) Lucien, *la déesse Syrienne, 14.*

(2) Sayce, *Babyl. relig.*, p. 271.

(3) Comte de Vogüé, *Mélanges d'archéologie orientale*,p. 45. 1878 C'est chez les Sémites assyriens, si connus pour leur férocité, que se développa ce caractère

Si j'ai insisté aussi longtemps sur la « grande déesse », c'est que son culte me paraît expliquer tout ce qu'il y a d'inexplicable au premier abord, d'étrange et de contradictoire dans la religion sémitique. La mythologie n'est pas le fait des fils de Sem, — l'immense majorité des savants est d'accord sur ce point — et cependant voilà qu'en Assyrie, en Palestine, en Phénicie, nous trouvons le mythe très beau et aussi naturaliste que possible d'Adonis et de son amante. De plus, loin de concevoir la multiplicité des dieux, des forces dans la nature, les Sémites n'ont l'idée que de la Force, qui les terrorise et se résume pour eux en un dieu unique, monarque tout-puissant, qu'ils appellent Baal ou Bel, c'est-à-dire « le Maître», et parfois Moloch, c'est-à-dire « le Roi ». Chaque tribu ou chaque nation a le sien ; mais c'est, après tout, le même dieu solaire, dispensateur, à la fois, du bien et du mal, et pour chaque tribu, pour chaque nation, c'est le dieu unique, le seul que l'on doive invoquer, parce que c'est le seul qui puisse exaucer (1); — et pourtant à côté de ce dieu, despote et jaloux, nous trouvons presque partout une déesse qui semble n'avoir pas de place dans une pareille conception.

M. Sayce explique cela par une circonstance « grammaticale » : il n'y a pas, dit-il, de terminaison spéciale pour les genres dans la langue accadienne ; les Sémites, au contraire, ont des terminaisons pour le masculin et pour le féminin. Aussi introduisent-ils dans la religion du pays, une nouvelle idée, celle de sexe, et à côté du dieu placèrent-ils une déesse ; chacun d'eux fut pourvue de son « reflet femelle », se trouvant vis-à-vis de lui dans le rapport d'une femme vis-à-vis de son mari (2). Mais, d'abord, si les Accadiens n'avaient pas de terminaison pour le féminin, cela ne les empêchait pas, pourtant, d'avoir des déesses, épouses des dieux. Les Sémites n'apportaient donc là aucune idée nouvelle, sans compter qu'il semble assez étrange de considérer comme telle, l'idée de sexe. D'autre part, les peuples Aryens, chez qui les divinités féminines ne font pas défaut, n'ont pas imaginé, cependant, de donner une femme à chacun de leurs dieux (3).

La théorie de M. Sayce doit donc être écartée. Maintenant, l'ex-

---

belliqueux de la déesse. A partir d'Assourbanipal, surtout, Istar d'Arbela et de Ninive est invoquée comme «la terreur des batailles, la dame de la guerre», etc.

(1) Que l'on veuille appeler cela « *Eingotterei* » avec Schelling, ou Hénothéisme avec M. Max Müller, je maintiens que c'est toujours et avant tout du Monothéisme ; tout au plus pourrait-on le qualifier de rudimentaire.

(2) Sayce, *Assyria*, etc., p. 56 et *Babyl. relig.*, p. 108.

(3) Le fait que, dans les langues sémitiques, le féminin se marque même dans la flexion du verbe, n'ajoute aucune force à l'argumentation de M. Sayce.

plication de l'origine des divinités femelles chez les Sémites, tirée de considérations transcendantales et mystiques sur l'existence d'un double principe dans l'univers, qu'il s'agisse du sec et de l'humide, ou du soleil et de la lune etc., — cette explication, empruntée aux rêveries des métaphysiciens d'un autre âge, ne peut pas, non plus, être prise au sérieux.

Comme, après tout, on n'a émis à cet égard, que des hypothèses, toutes moins satisfaisantes les unes que les autres, il me sera sans doute permis de proposer la mienne, en la soumettant d'ailleurs, en toute modestie, à l'attention des chercheurs. C'est la grande déesse accadienne qui, selon moi, en raison de la prédominance et de la généralisation de son culte dans la Chaldée, a fait une impression telle sur les envahisseurs Sémites, que la réalité d'une divinité femelle a fini par s'imposer à leur imagination. Mais l'idée de force brutale et toute puissante qui est, chez eux, l'équivalent de l'idée de dieu,ne pouvait se concilier avec l'existence collatérale d'une déesse également puissante et indépendante. Aussi chaque Baal ou Bel fut pourvu d'une *Bilat* ou *Beltis*, son épouse, sa « dame » au début, mais bientôt simplement son reflet, sa « manifestation ». En vain alléguerait-on qu'à Babylone, à côté de Zarpanit, femme de Bel-Mérodach, on adorait encore Istar comme divinité indépendante ; c'est que l'influence accadienne se fait encore sentir dans ce siège vénérable de l'antique culture. Mais avec le temps et sous l'influence des conceptions sémitiques, Zarpanit ne tarda pas à être confondue, comme Anunit de Sippara, dans la foule des Ashtoreth, c'est-à-dire identifiée avec Istar.

Les Sémites, en s'éloignant de la Mésopotamie, n'emportèrent avec eux que le souvenir de la grande déesse. C'est elle, Istar, l'étoile du soir, — identifiée plus tard avec la lune (3) ; — elle, la divinité aux aspects multiples, déesse de la génération et de la guerre, que l'on retrouve associée au dieu unique, au Baal,chez les Phéniciens comme chez les autres Kanaanites et les Araméens. Peu importe la dénomination : son caractère constant ne permet pas de la méconnaître, et qu'elle s'appelle Tanit à Carthage ou Baaltis à Byblos, c'est toujours Istar,« la Reine du Ciel », dont le nom d'ailleurs se retrouve tout entier dans l'Ashtoreth ou Astarté de Sidon et de Jérusalem.

Nous sommes en mesure,maintenant, de comprendre le véritable caractère de la religion des Sémites, dégagée, des complications accadiennes. Du Naturalisme primitif, c'est-à-dire du culte des pierres, des montagnes, etc., dont la Kaaba de la Mecque, les

(3) Cf. E. Schrader, *Zeitsch, der deutsch. Morgenland, gesselsch*, tom. 27,p.401 sq.

« Beth-El » (1) de Kanaan, l'arbre sacré de la Chaldée, sont les exemples les plus frappants, ils passent à l'Animisme et au Polydémonisme rudimentaire, caractérisés surtout par l'adoration du soleil comme tel (Samas), de la lune (Sin) etc. A cette phase se rapportent, quant à l'origine,les taureaux à face humaine, sorte de dieux lares gardant l'entrée des temples et des palais Assyriens, les *Teraphim* ou idoles des Hébreux, les *Ephod*, etc., sur lesquels nous aurons à revenir plus loin. Puis, à mesure que leur raison,en se développant, s'élève un peu au dessus de ces conceptions primitives, et sans qu'il soit besoin d'invoquer une phase de transition polythéiste, — qui ne ferait d'ailleurs qu'embrouiller la question, loin de l'éclairer — ils concentrent toutes leurs terreurs avec toutes leurs espérances sur la personnalité d'un être unique, élevé au-dessus de tous ces fétiches.

L'Animisme s'élève ainsi directement, chez les Sémites, au Monothéisme, et d'une façon très facile à concevoir, étant donné précisément l'état borné de leurs conceptions générales. C'est un fait très bien signalé déjà par M. de Baudissin, que les Sémites, à l'encontre des Aryens, loin d'identifier la divinité avec les objets naturels, considérés comme leur substratum, tendent à la séparer de l'objet et à la désigner par l'ensemble de ses propriétés (2). Aussi ce qu'ils arrivent à diviniser, en sortant de la période de l'Animisme à laquelle on doit reporter l'adoration du soleil et de la lune, c'est la puissance terrible de la nature, la Force, la terreur même — *El* — nom générique pour dieu dans les langues sémitiques. On connait le mot fameux de Pétrone :

Primus in orbe deos fecit timor.

qui peut se traduire :

La Crainte, en l'Univers, a fait les premiers dieux.

Mais ce qu'on sait moins, ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est que les Sémites ont érigé en Dieu la Crainte, la Terreur même (3).

---

(1) Ou Bétyles, ce qui signifie littéralement « maison de dieu ».

(2) de Baudissin, *Studien Zur Semitischen Religions geschichte*, Leipzig, 1876, p. 31. — Cf. le mémoire cité de M. Renan in *Journal Asiatique*, 1859.

(3) De sa signification primitive, *crainte*, dit M. Max Müller, Eloah (dérivé de El) en vint à exprimer l'objet de la crainte ou de l'adoration et devint ainsi le nom de Dieu. De la même façon, nous trouvons le mot *pachad* (crainte), employé comme synonyme de dieu. « Et Jacob jura par la *crainte* de son père Isaac (Genèse, XXXI. 53). En Araméen, *dachla* (crainte) est le mot usité pour désigner dieu ou une idole.» (M. Müller, *Introduction to the science of Religion*. London, 1873, p. 180.)

M. Friedrich Delitzsch, je ne l'ignore pas, a cru pouvoir établir que El, en assyrien *Ilou*, dérive non pas d'une racine sémitique, mais d'un radical accadien et qu'il a le sens de « très haut ».

M. Renan a mille fois raison de dire qu'ils étaient monothéistes par les plus profonds instincts de leur constitution intellectuelle ; c'est chez eux, comme il le fait si bien ressortir dans son remarquable mémoire, le fait de la race, et d'une race inférieure à tous égards. « Au dessus de ce que j'appelle l'instinct monothéiste, dit-il excellemment, il y a un principe plus général dont cet instinct n'est qu'une application : c'est le manque de fécondité dans l'imagination et le langage (1). » Voilà bien la véritable formule et qui va directement contre la proposition malencontreuse et trop célèbre : « Le désert est monothéiste »— proposition que Gustave Tridon a si heureusement rectifiée en disant des Sémites que « le désert était dans leur cerveau » (2).

Voilà pour la théorie ; voici maintenant la démonstration par les faits. Prenons les peuplades sémitiques à mesure qu'elles s'éloignent du centre du Polydémonisme accadien. On a bien cité, comme preuve de Polythéisme, les noms divers de Baal-Sidon, de Melkart, de Kemosch, de Milcom, d'Assur, d'Yahveh, etc. Mais Baal-Sidon, c'est le dieu unique de Sidon, comme Melkart (3) est le dieu unique de Tyr, Kemosch celui des Moabites, Milcom celui des Ammonites, comme Yahveh celui des Israélites. Ils peuvent avoir des rivaux passagers comme Assur, si voisin de Babylone, mais ils tendent tous, chacun dans sa tribu, à s'ériger en rois uniques et absolus et l'on aperçoit déjà le moment où la peuplade la plus vivace et la plus persistante, parvenant à inspirer sa domination aux autres, voudra du dieu national et un, faire le Dieu de l'Univers.

Il est impossible d'entrer ici dans le détail de toutes ces religions diverses dans la forme, mais identiques au fond : le lecteur devra se contenter de quelques exemples. Le dieu unique de Carthage était Baal-Hammon, et l'on a trouvé un nombre considérable d'inscriptions puniques avec une dédicace « au seigneur Baal-Hammon » et « à la dame Tanit face de Baal » : *faciem Baalis*, Reflet ou Manifestation du dieu. C'est M. de Saulcy qui a rendu ainsi le premier le mot « phen » et d'une façon très heureuse, d'après tous les orienta-

---

Bien que cette interprétation ait été adoptée avec son empressement ordinaire par M. Sayce (*Herodotus*, p. 416), je ne crois pas qu'elle doive être considérée comme définitive. Outre que le dieu des Sémites purs apparait toujours comme la personnification de la Terreur et de la Force, les autres exemples cités par M. Max Müller conservent toute leur valeur. (Voy. Friedrich Delitzsch, *Wo lag das Paradies?* Leipzig, 1881, p. 164 sq.)

(1) Renan, *mémoire cité*, p. 426.

(2) *Le Molochisme juif*, p. 10.

(3) Cf. M. Müller, *Das Semitische Monotheismus, loc. cit.*

(4) Melkart signifie exactement « le roi de la ville ». Une inscription porte : au seigneur Melkart, Baal de Tyr » (de Vogué, *Mélange d'archéologie* p. 52).

listes (1). Istar d'Accad est, comme je l'indiquais plus haut, réduite au rôle effacé de simple reflet ou manifestation de la divinité, du dieu unique de Carthage. Ce rôle s'atténue encore davantage à Sidon, s'il est possible ; dans l'inscription d'Eschmounazar, Astarté (Istar) associée à Baal-Sidon est qualifiée simplement de « Nom de Baal » (2). Elle n'est plus ici que la forme verbale, en quelque sorte, le « verbe » de la divinité.

Cette atténuation de la grande déesse accadienne, réduite à l'état de « reflet », ou simplement de « nom », laisse donc apparaître le caractère essentiellement sémitique (3), monothéiste, de la religion des Phéniciens. Dans chaque ville, dans chaque État fédéral, c'est le dieu solaire et unique, aux cornes de taureau, qui est adoré, tantôt sous son aspect bienveillant, comme dispensateur de la lumière et de la vie, et alors on l'appelle plutôt Baal ; tantôt sous le nom de Moloch, comme le dieu du feu et du soleil aux chaleurs dévorantes, que l'on essaie d'apaiser en faisant brûler vifs, dans l'idole d'airain, chauffée à blanc qui le représente, les enfants premiers-nés des citoyens de toute classe. Nous retrouverons ces horreurs chez les enfants d'Israël (4).

De même, les habitants de la Syrie — par quoi j'entends uniquement le pays situé au Nord des sources du Jourdain — adoraient un dieu unique, le tout puissant Baal, désigné sous le nom de Hadad, qui paraît avoir été aussi la divinité des Edomites. On connaît deux rois Edomites de ce nom, Hadad, fils de Bedad, et Hadad, l'adversaire de Salomon. Mais ici encore, dans la Syrie proprement dite, nous retrouvons la trace de l'influence accadienne. Au temps où les futurs Araméens séjournaient comme leurs congénères Kanaanites parmi les populations Proto-Chaldéennes, ils durent être fortement impressionnés par l'existence d'une divinité accadienne, Meri, l'esprit de l'air, mais de l'air considéré surtout comme l'atmosphère illuminée par les rayons du soleil. « Meri », d'après M. Sayce, signifie le Très haut, le Sublime (the exalted one) ou l'Eclatant. Les Sémites traduisirent ce mot par « Ramânou » qui a le même sens, mais que les générations ultérieures rattachèrent à un radical signi-

---

(1) Cf. le « *Corpus inscriptionum Semiticarum*, Paris, in-fol° 1881, pars I, tom. I, p. 288.

(2) Cf. de Vogüé, *loc. cit.*, p. 54.

(3) Sayce, *Ancient Empire of the East, Herodotus*, p. 414.

(4) Que l'on n'objecte en ce qui concerne la religion des Phéniciens, ni les Cabires, ni les triades du serment d'Annibal à Philippe de Macédoine, le soleil, la lune et la terre, — les rivières, les prés et les eaux (Polyb. VII,9,2). Ce sont là, ou des divinités d'ordre secondaire, et, en partie, d'importation étrangère, ou des vestiges de l'animisme et du naturalisme primitifs, — phases qu'a dû traverser la religion phénicienne.

fiant « tonner » ; d'où ils arrivèrent à l'écrire « Ramanânou » c'est-à-dire le « Tonnant » (1). Les Hébreux en firent plus tard « Rimmon ». Quoiqu'il en soit, les Araméens identifièrent leur dieu soleil avec ce Rimmon : d'où la dénomination complexe « Hadad-Rimmon » (2).

Il me resterait à parler des Arabes et des Israélites. Pour les premiers, je ne puis que signaler en passant, la nature indéniable et exclusive de leur culte monothéiste. Ils ont eu, comme les autres, leurs phases de Naturalisme, d'Animisme et de Polydémonisme phases qui se sont prolongées plus longtemps en raison de l'état rudimentaire de leur civilisation. Dire qu'ils doivent à Mahomet le Monothéisme, c'est énoncer une proposition en contradiction formelle avec les données les plus positives de la science des Religions et de la philosophie de l'histoire. Je ne suis pas de ceux qui nient l'influence des grands hommes sur le progrès des nations ; mais cette influence ne saurait s'exercer que dans de certaines limites, et on pourrait affirmer à *priori* qu'elle n'a jamais eu pour résultat de modifier les caractères fondamentaux d'une race, si l'évolution de l'esprit humain n'était la démonstration éclatante, la preuve à *posteriori* de cette vérité. Sans parler de la secte des Hanifs qui, déjà, bien avant l'apparition du prophète, était décidément monothéiste, il est certain que les Arabes seraient arrivés, même sans lui, à une semblable conception de la divinité.

Quant au peuple d'Israël et à l'évolution de sa conscience religieuse, il mérite une étude spéciale dont les considérations précédentes constituent la préface indispensable.

A. REGNARD.

(*A suivre*).

---

(1) Sayce, *Babyl. Relig.*, p. 202. Les attributs du dieu ou mieux de l'esprit du vent qui lui furent ensuite associés.

(2) Cf. E. Schrader, *Keilinschriften und geschitsforschung*, p. 371. sq. Giessen. 1878.

LA QUESTION DE LA PROSTITUTION

DEVANT L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

Au cours de la discussion qui s'était engagée à l'Académie de médecine sur la dépopulation actuelle de la France, cette assemblée scientifique nomma une commission chargée d'étudier quelles innovations pourraient être introduites dans la prophylaxie publique d'une maladie dont le rôle étiologique était considéré comme capital dans la mortalité des enfants et par conséquent dans la dépopulation générale, nous avons nommé la syphilis.

Depuis plus de vingt-cinq ans, cette question de médecine sociale était agitée en Angleterre où les *Contagious diseases acts* tenaient la place de notre réglementation sur la police des mœurs ; depuis près de douze ans elle était également à l'ordre du jour en France, grâce à la polémique et aux travaux d'Yves Guyot ; le Conseil municipal de Paris s'en était saisi ; de volumineux matériaux, des documents et des chiffres authentiques avaient été réunis malgré la malveillance ou les refus de la Préfecture de police, en dépit aussi de la mauvaise organisation de son service de statistique. La besogne se trouvait donc singulièrement avancée pour l'Académie, et ses discussions devaient se ressentir, surtout en ce qui concerne l'utilisation des faits rassemblés, des longs débats menés eux-mêmes si rationnellement et si scientifiquement dans la presse, dans les livres, devant l'opinion en un mot.

Plusieurs points importants avaient été mis en lumière qui permettaient de tirer des déductions et de poser expérimentalement des conclusions fermes, grâce auxquelles toute réorganisation progressive et positive était rendue prochainement possible.

Pour tout esprit attentif et de bonne foi il n'était pas contestable qu'à Paris :

1° Depuis près de cinquante années le nombre des femmes inscrites par la police sur ses registres et celui des maisons publiques tolérées par cette même police avaient subi une décroissance progressive constante.

Cet argument était d'une efficacité si frappante que, dans ces dernières années, à partir de 1880, la préfecture avait fini par refuser toute communication statistique sur ce point et qu'il avait

fallu au Conseil municipal organiser un véritable siège contre les bureaux de la maison du boulevard du Palais, pour obtenir des chiffres qui fissent suite aux tableaux de M. Lecour, d'Yves Guyot, de M. le docteur Mireur, du rapport même dont nous avions été chargé par la Commission spéciale.

En 1840, Paris a 935.000 habitants.
» il y a 3.927 femmes inscrites.
En 1869, Paris a 1.825.000 habitants.
» il y a 3.731 femmes inscrites.
En 1880, Paris a 2.200.000 habitants.
» il y a 3.582 femmes inscrites.

Les chiffres arrachés récemment par la Commission sanitaire du Conseil municipal pour les années plus récentes que 1880 sont plus bas encore.

En 1881, 3.160 femmes inscrites ; en 1882, 2.839 ; en 1883, 2.816; en 1884, 2.917.

Ces indications numériques comprennent le total des femmes inscrites isolées et des femmes inscrites internées dans les maisons. Si nous établissons maintenant un court tableau particulier du chiffre des femmes internées dans les maisons avec la désignation parallèle du chiffre des maisons, le désastre de la réglementation policière apparaît plus nettement encore. Le lecteur n'oubliera pas, en effet, que pour les bureaux du service des mœurs, la femme isolée, comme instrument de prostitution, n'est qu'un pis aller : la maison publique est l'idéal du système. « Si l'on pouvait interner toutes les femmes dans les maisons de tolérance, ont répété à satiété les écrivains de la préfecture, le problème de la prostitution hygiénique et morale serait résolu. » Voici la réponse des faits :

En 1843 Paris avait 235 maisons publiq. contenant 1.450 pensionn.
(*banlieue comprise*)

— 1852	—	219	maisons publiq.	contenant	1.673	—
— 1855	—	204	—	—	1.852	—
— 1860	—	194	—	—	1.929	—
— 1865	—	172	—	—	1.519	—
— 1870	—	152	—	—	1.066	—
— 1875	—	134	—	—	1.149	—
— 1880	—	133	—	—	1.041	—
		(*banlieue comprise*)				
— 1881	—	112	—	—	1.057	—
— 1882	—	104	—	—	1.116	—
— 1883	—	94	—	—	1.030	—
— 1884	—	91	—	—	961	—
— 1885	—	81	—	—	913	—
— 1888	—	(?)	—	—	792	—

Ainsi le nombre des maisons publiques parisiennes en près de cinquante ans, pour une population qui a plus que doublé, a diminué des deux tiers et le nombre de ses pensionnaires, diminué de moitié.

2° Il n'était pas moins certain que les chiffres de femmes inscrites sur les registres de la police n'étaient qu'un véritable trompe-l'œil et ne donnaient pas une idée exacte de la population *stable* de ces inscrites : et ce, pour l'excellente et permanente raison que chaque année il y a une moyenne de 1.500 à 2.000 de ces femmes qui disparaissent et dont la police perd définitivement la trace. Pour ne pas multiplier des chiffres qui se suivent d'année en année et se ressemblent, disons que dans la période de 1854 à 1872, par une gradation ascendante, le nombre des disparues va progressivement de 344 à 813. De 1873 à 1885, les chiffres vont toujours croissants, mais sont bien plus élevés :

ANNÉES	FEMMES DISPARUES	ANNÉES	FEMMES DISPARUES
—	—	—	—
1873	1.129	1880	1.935
1874	1.704	1881	1.875
1875	1.644	1882	1.571
1876	1.602	1883	1.640
1877	1.557	1884	1.089
1878	1.855	1885	2.112
1879	1.751		

Dans ces dernières années, c'est donc d'abord *une* femme sur *deux* que perd définitivement le bureau des mœurs, puis ensuite *deux* femmes sur deux inscrites : en d'autres termes, la police ne maintient sur ces registres le chiffre de 2.700 à 2.900 inscrites, qu'en racolant constamment des recrues nouvelles ; les femmes prises et soumises ne font en réalité que passer par l'inscription et se soustraient à toute réglementation dès qu'elles le peuvent.

Voilà pour les résultats qui visent les contingents et le recrutement des femmes avec lesquelles la police entend lutter, pour établir l'ordre sexuel dans la rue et protéger les hommes contre les maladies vénériennes.

3° Voyons maintenant quel est l'état de santé de ces malheureuses.

Ici, encore, les chiffres ont parlé avec une telle précision, qu'on peut condenser en formules, nous dirons même en lois scientifiques, les conclusions qui en découlent.

Déjà en 1860, à une époque où la police des mœurs n'était pas discutée, M. Alfred Fournier avait publié avec Puche une statistique intéressante de laquelle il résultait qu'à l'hôpital du Midi, sur un total de 873 syphilis observées sur des hommes, les deux tiers, près des trois quarts, dérivaient des femmes inscrites ; cette proportion est encore au-dessous de la réalité, ajoutait M. Alfred Fournier,

car les malades sont, en général, bien plus enclins à dissimuler un rapport avec une femme publique qu'à cacher une relation avec toute autre classe de femmes. Mireur à Marseille, Diday à Lyon, quelque dix et quinze ans plus tard, dénonçaient également les femmes surveillées comme la principale source de la syphilis.

De 1855 à 1869, d'après les tableaux même de M. Lecour, chef du bureau des mœurs, sur la moyenne annuelle de 2.500 isolées inscrites, il y a 150 à 250 syphilitiques, soit une proportion de 3,5 à 6 %; et sur la moyenne annuelle de 1.800 à 1.200 pensionnaires, il y a de 300 à 900 syphilitiques. Soit une proportion de 29 à 50 %.

De 1872 à 1879, toujours d'après les chiffres de la préfecture, sur la moyenne annuelle de 3.000 à 2.000 isolées inscrites, il existe 100 à 250 syphilitiques; et sur la moyenne annuelle de 1.000 à 1.200 pensionnaires, on compte 200 à 340 syphilitiques.

De 1880 à 1885, d'après les chiffres récemment communiqués à M. Émile Richard, membre de la commission municipale sanitaire, sur la moyenne annuelle de 3.000 à 3.800 femmes inscrites, il a été envoyé à l'infirmerie de St-Lazare : en 1879, 976 femmes ; en 1880, 980 ; en 1881, 758 ; en 1882, 736 ; en 1883, 679 ; en 1884, 614 ; en 1885, 796. Sur ces chiffres, les femmes en maison, avec la moyenne annuelle de 1.200 à 700, comptent en 1879, 606 malades ; en 1880, 542 ; en 1881, 451 ; en 1882, 413 ; en 1883, 208 ; en 1884, 241 ; en 1885, 281.

Les chiffres donnés par Sperck, dans son beau mémoire sur la prostitution à Pétersbourg, en ce qui concerne l'état sanitaire des femmes de maison, sont également significatifs. Sur 155 maisons, du 1er janvier au 1er mai 1874, c'est-à-dire après quatre mois d'exercice, 19 maisons contenaient 4 à 5 femmes syphilitiques en action sexuelle; 13 maisons 5 à 6 femmes infectées; 4 maisons 6 à 7 femmes infectées; une maison, 7 à 8 femmes infectées — sur 10 pensionnaires.

Si nous ajoutons maintenant que loin d'approcher des chiffres proportionnels de malades signalées parmi les internées en maisons et les isolées, les insoumises (pour parler le langage de la préfecture de police) ne présentent pendant le même laps de temps (1855-1883) que 0,7 à 2,3 % de syphilitiques, il demeure donc acquis tout d'abord que les femmes de maison n'échappent pas à la maladie et que les établissements de tolérance sont le plus intense foyer de contagion possible ; ensuite, que les femmes isolées, bien que moins serves et moins forcées aux accouplements quelconques, sont plus dangereuses que les femmes libres.

4° Cet état sanitaire déplorable, avoué par les médecins de dispensaire eux-mêmes, par Mireur à Marseille, Diday à Lyon, Clerc à Paris, tient non pas seulement à la multiplicité des relations sexu-

elles pratiquées par ces malheureuses, mais aussi à la déplorable organisation des services médicaux de police, tant dans les dispensaires que dans les hospices-prisons dont St-Lazare constitue le type. Dans les dispensaires, les visites imposées aux femmes ont été souvent si rapides (60 femmes examinées à l'heure, soit une minute par femme) et si superficielles (absence de spéculum, d'examen buccal, etc.),que Diday a vu des hommes contagionnés par des femmes au sortir même du dispensaire et que Clerc a fait cette confession au Conseil municipal : « Dans les cas de grande affluence. il se produit ce fait curieux : plus on visite de femmes, moins on trouve proportionnellement de malades, parce que certaines particularités échappent toujours. »

Quant au régime de St-Lazare, il est difficile de rien rêver qui soit plus contraire à toute hygiène, à toute thérapeutique, à toute médecine. Les médecins vétérinaires eux-mêmes répugneraient à soigner des animaux comme la préfecture de police impose de soigner les femmes qu'elle enferme dans sa prison et son infirmerie : pas d'air, pas d'exercice, pas de viande, pas de vin. Prétendre guérir une maladie déprimante comme la syphilis avec une telle méthode est une plaisanterie cruelle qui ressemble à un crime de lèse-humanité. Ajoutez à ce régime la surveillance des sœurs pour relever le moral des prisonnières malades !

Remarquons brièvement l'insuffisance même du traitement de St-Lazare comme durée. La syphilis est une maladie à longues périodes et à récidives : pour être logique, le système de la réglementation devrait prolonger l'internement des malades dans ses infirmeries de police pendant une, deux, trois années. Mais le côté impraticable du protectionnisme éclate en ce fait qu'on garde les malades un mois, deux mois, trois mois au plus — et pas toutes encore ! La femme ne sort pas guérie, mais *blanchie*, mais sous le coup d'une rechûte ; elle sort aussi révoltée des traitements illégaux et barbares dont elle a été frappée ; elle n'a qu'une pensée : échapper à tout prix et par tous les moyens à une nouvelle incarcération. Peu lui importe,dans cette disposition d'esprit,qu'il y ait un intérêt supérieur et social à ce qu'elle vienne d'elle-même s'offrir à une visite dont les moindres suites sont la privation de la liberté, surtout à ce qu'elle évite tout rapprochement. C'est là un beau résultat moral et matériel satisfaisant, qu'emporte avec elle la coercition!

5° Enfin — et c'est là le dernier point mis en lumière dans l'état de la question — il y a aussi les hommes malades.

Qu'en fait la préfecture de police ?

Ne tombe-t-il pas cependant sous le plus vulgaire sens commun que la police, qui a la prétention de sauvegarder la santé publique en protégeant les hommes sains contre les femmes malades, devrait

dans le même but protéger contre les hommes malades les femmes saines. L'homme est la lancette chargée du vaccin syphilitique : c'est lui le syphilisateur par excellence.

La police a-t-elle jamais songé à rêner ce coureur, qui vagabonde à son gré, qui bien portant pour le reste, n'en continue pas moins, quand l'état de turgescence sexuelle se manifeste, à obéir à la loi physiologique ? A-t-elle même songé à instituer une visite dans le vestibule de ses maisons de tolérance ?

Jusqu'ici nous ne connaissons guère qu'un vœu dans cet ordre d'idées, celui qu'a formulé Sperck, le médecin de l'hôpital Kalinkin à Pétersbourg. En réglementariste logique, lui du moins, le médecin russe voudrait que les femmes en carte fussent divisées en deux catégories : celles qui sont dans la période secondaire constitueraient l'une ; l'autre comprendrait les vieilles syphilitiques à l'état d'impuissance contagieuse et les femmes saines. Une carte d'un modèle différent serait remise aux unes et aux autres : la seule exhibition de cette carte fixerait le client. Quant aux maisons, Sperck propose deux classifications. Dans la première, les maisons seraient également divisées en deux catégories : les unes comprendraient des femmes malades ; l'on y serait reçu sans aucune formalité ; les autres n'auraient pour pensionnaires que des syphilitiques guéries depuis longtemps et des femmes saines ; les clients subiraient au préalable un examen complet. Dans la seconde classification, les maisons resteraient ce qu'elles sont aujourd'hui : seulement le personnel des malades et des bien portantes ne serait pas mélangé à l'intérieur de l'établissement et nul homme ne pourrait approcher d'une femme saine sans avoir subi la visite médicale. La tenancière serait correctionnellement et financièrement responsable de l'exécution du réglement.

Ainsi donc, voici en fin de compte les résultats principaux du système coercitif : depuis cinquante années, le nombre des femmes inscrites est en décroissance constante ; l'état sanitaire des femmes soumises a été, est à ce point déplorable, qu'on peut justement dire d'elles qu'elles centralisent les maladies vénériennes et syphilitiques ; elles en tiennent bureau ouvert ; elles constituent un foyer officiel de contagion.

Eh bien, quelle influence ces conclusions ont-elles eue sur les débats d'une société savante comme l'Académie de médecine ? Quel parti ses orateurs ont-ils tiré des chiffres groupés, des faits sociaux mis en lumière ? Quelles réformes leur ont suggérées les agissements de la Préfecture de police et de ses fonctionnaires spéciaux ? Comment enfin l'Académie a-t-elle contrôlé et complété les renseignements numériques et hygiéniques sur lesquels peut seulement s'étayer une argumentation sérieuse ?

Fait étrange, positivement inouï, bien que non unique dans l'histoire des corps savants, l'Académie a systématiquement tu ou ignoré le volumineux recueil de tous les faits concrets rassemblés depuis des années et déjà rendus très-publics. Tout cela a été pour elle document mort, lettre morte, comme si cela n'existait pas. Bien mieux, elle n'a même pas jugé utile de se livrer elle-même à une enquête sommaire ; elle ne l'a même pas exigé de sa commission et de son éminent rapporteur, Alfred Fournier. Nous l'avouons, nous n'avons pu réprimer un sourire quand nous avons entendu le professeur Trélat, qui cependant a présenté des observations intéressantes au cours du débat, parler des « recherches mûries et de patientes enquêtes ». Où sont-elles donc ces patientes enquêtes ? Où ont-elles parues ces recherches mûries ? Qu'on nous les montre ! Si elles infirment, si elles contredisent nos conclusions propres, hâtez-vous donc de leur donner la publicité de la tribune ou des recueils officiels ! Mais elles existent si peu que Laborde, un membre de l'Académie qui a conservé rue des Saints-Pères la liberté de penser et de parler bien connue de ses élèves et de ses amis au privé et dans les laboratoires, a spirituellement rappelé à ses collègues qu'ils mettaient la charrue avant les bœufs, qu'une commission mixte administrative et médicale aurait dû depuis longtemps fonctionner et préparer à l'Académie tous les fondements d'un débat sérieux.

Le siège de l'Académie de médecine était donc fait d'avance : elle est partie du pied gauche. Il est difficile de concevoir ce que la méthode à *priori* conserve de pratiquants (1).

Ainsi, de statistiques, pas une. Pas un emprunt aux cartons de la Préfecture (par parenthèse les Académiciens ont-ils songé à les demander ou les leur a-t-on refusés ?).

Nous nous trompons : deux ou trois chiffres jetés en courant, écourtés, rapides, raccolés par bribes, sans caractère officiel, auprès d'un médecin de dispensaire, et par un des orateurs académiques dans sa pratique d'hôpital.

Les seuls chiffres qu'il faille retenir sont ceux-ci :

M. Commenge, médecin du dispensaire, communique à M. Trélat que sur 106 dossiers de filles envoyées du dispensaire à St-Lazare, dossiers pris au hasard dans les archives de 1861, il y avait 76 mineures de 15 à 20 ans. Ce qui est une réponse aux pantalon-

---

(1) L'Académie de médecine de Belgique a fait mieux encore que sa sœur de Paris. Elle provoque la nomination d'une grande commission d'enquête ministérielle ; elle y envoie nombre de ses membres propres, partisans et adversaires de la réglementation, et — sans attendre que la Commission ait seulement commencé ses travaux — elle se prononce par un vote solennellement bruyant pour le système coercitif.

nades des préfets de police Camescasse et autres, qui juraient ne plus inscrire de mineures sur leurs registres.

L'autre argument arithmétique, destiné à prouver la salubrité sexuelle des filles soumises et la supériorité de leur rapprochement sur ceux des filles libres, est présenté par M. Le Fort qui, étant chirurgien au Midi en 1866 et en 1867, a pris 4.987 observations. Dans ces dix-sept mois, il a compté sur ce chiffre total, 780 syphilis masculines prises dans les maisons de tolérance, le reste est à l'actif des femmes légitimes, des concubines, des danseuses de bals publics, des promeneuses de carrefours et... d'inconnues (1). Outre que cette statistique est incomplète dans ses indications, puisqu'elle néglige les filles inscrites isolées et met à la charge des filles libres toute maladie contractée ailleurs que dans les maisons, il est piquant d'ajouter qu'elle est complètement infirmée par la statistique prise par Fournier et Puche dans le même hôpital, six ans auparavant, en 1860 (1).

Quoiqu'il en soit, et cette mention très scrupuleusement faite, les débats de l'Académie, à part deux ou trois bonnes séances consacrées à l'étude juridique de la situation des femmes vis-à-vis la police, n'ont plus figuré que de la parade littéraire et parfois de la déclamation.

Le rapport sur lequel s'établissait la discussion, rapport dû à la plume élégante d'Alfred Fournier, chez lequel le penseur double le médecin éminent, contenait, nous nous hâtons de le dire, d'excellentes parties de détail.

A. Fournier a ainsi, tout d'abord, donné une vigoureuse sanction à la condamnation, désormais sans appel, de la prétention des préfets, avec leur queue d'agents secrets, de s'instituer à la fois, vis-à-vis des femmes, leur législateur, leur surveillant, leur juge et leur geôlier.

La préfecture de police avait, il est vrai, trouvé un champion convaincu et un avocat tenace de sa mauvaise cause dans la per-

(1) Mettons ces deux statistiques en parallèle : leur contradiction apparaîtra mieux.

Statistique du professeur Le Fort.
Syphilis transmises par :

Femmes légitimes et concubines	988
Filles de rues ou de bals publics	2.302
Pensionnaires de maisons . .	780
Source inconnue	917
	4.987

Statistique du professeur Fournier.
Syphilis transmises par :

Filles soumises.	625
Prostituées clandestines . . .	46
Filles entretenues, actrices . .	52
Ouvrières.	100
Domestiques.	26
Femmes mariées, femmes des malades	24
	873

sonne de M. Brouardel, le professeur de médecine légale et l'expert bien connu du Palais. Sans l'insistance intransigeante de Fournier, bien épaulé par M. Le Fort, on peut douter que l'Académie ne se fût pas prononcé pour le *statu quo*, renforcé de mesures policières coercitives.

A. Fournier a ensuite porté, après Yves Guyot et le Conseil municipal, à l'absurde organisation de la prison de St-Lazare, un coup qui l'achève.

Ce sont là des actes positifs auxquels nous nous plaisons à rendre un hommage public. En flétrissant la juridiction et la médecine policière de St-Lazare comme ils l'ont fait publiquement et avec une indépendance qu'on ne trouve pas toujours dans le professorat, Fournier et Le Fort (il serait peu séant d'oublier Laborde) ont rendu un incontestable service à la morale, au droit, et aussi à l'hygiène publique.

Mais il ne suffit pas de critiquer par le menu.

Qu'est-ce que l'Académie, sous la direction de son rapporteur, a voulu établir, édifier ?

Le régime bâtard, le compromis impraticable auxquels l'Académie s'est arrêtée, montre bien combien dans tout ce débat, il lui a manqué un *substratum* de raisons matérielles, des fondations de chiffres et de faits pour aboutir et conclure.

L'Académie, donc, proclame que la provocation est un délit : elle supprime, il est vrai, le mot dans son projet de règlement; mais elle demande positivement la répression de la *chose*, ce qui revient à écrire en toutes lettres le *mot* dans son texte (Art. 1). Il est inutile d'ajouter que de définir la provocation, l'Académie ne l'a même pas tenté et pour cause. En dehors de l'acte qui consiste à prendre un homme par le bras et à chercher à l'entraîner matériellement, nous défions bien qui que ce soit de nous dire où commence et où finit la provocation, c'est-à-dire le manège même de l'amour. Est-ce au sourire, à l'appel des yeux, à l'interpellation plus ou moins sotte ou plaisante, au jeu de la main, du doigt-index ?

Ce délit, une fois reconnu, la police secrète demeure chargée de la surveillance des femmes dans la rue (Art.I et III).

Les filles arrêtées sont soumises à l'inscription et à la visite hebdomadairement régulières du dispensaire ordonnées par le préfet (Art.V etVIII); malades,elles sont internées dans un asile spécial (Art.VII).

— Mais, direz-vous, qu'y a-t-il de changé ? Quel besoin M. Fournier avait-il tout à l'heure de sonner la charge contre la juridiction du bureau des mœurs qu'il traitait de « monstruosité » ? Tout ce que l'Académie inscrit dans son règlement nouveau, c'est ce qui se fait aujourd'hui ! La surveillance occulte, arbitraire des agents, reste la même : nous allons revoir les mêmes illégalités, les

mêmes brutalités, les mêmes infamies incompatibles avec un ordre social d'équité.

— Patience ! M. Fournier et l'Académie ont répondu par avance. Le nouveau règlement porte, en effet, que « si l'inscription n'est pas consentie par la fille à qui l'administration l'impose, elle ne pourra être prononcée que par l'autorité judiciaire. » (Art. VI.)

Nous ne nous appesantirons pas sur la lourde controverse soulevée par l'intervention de ces simples termes « autorité judiciaire ». Fournier voulait que le mot « tribunal » figurât textuellement dans les articles. M. Brouardel s'y opposait énergiquement. C'était en effet là ce qui constituait la nouveauté du point de vue et de la pratique. Un instant l'on put penser que l'Académie allait se scinder en deux et que la discussion n'aboutirait pas. Finalement M. Brouardel a cédé, après avoir reculé pied à pied : il a cédé, mais il ne s'est pas déclaré convaincu.

Voilà à quoi se résume la réforme des rapports des femmes qui pratiquent l'amour libre ou qui, pour appoint de salaire ou pour tout autre motif, tirent une ressource pécuniaire de leur corps — avec les pouvoirs de police.

C'est là le pivot du système nouveau. C'est là la garantie opposée à des exactions reconnues, dénoncées.

L'erreur de Fournier et de l'Académie à sa suite, erreur sociologique s'il en fut, se souligne d'elle-même.

Comment peut-on croire, s'imaginer, espérer, voir réalisé ce fait — ce fait d'une police maintenue dans tous ses pouvoirs antérieurs, et cependant prenant désormais souci de la légalité des faits, parce qu'elle devra aller témoigner devant un tribunal (le juge de paix ou le juge correctionnel), quand elle rencontrera une fille qui refusera d'aller en prison, d'aller à l'hôpital préfectoral, ou de se coucher sur la table d'examen ? Il faut en vérité une dose angélique d'optimisme et d'imagination bien heureuse, pour rêver une telle métamorphose. Ce système, d'ailleurs, que Fournier voudrait voir appliquer à Paris, il existe déjà dans un grand nombre de petites et moyennes villes de province, il existe même à Marseille, et dans cette grande ville, tous ceux qui ont écrit sur la matière, à commencer par Mireur, ont eu à signaler des exactions policières aussi criminelles qu'à Paris où la préfecture ne tolère pas pour l'inscription des femmes l'intervention du juge de paix. Que vaudra, avec de pareils antécédents nationaux, l'excellente intention de Fournier dans la réalité ? Nous ne parlons pas de l'Angleterre où les *Contagious diseases Acts* sanctionnaient purement et simplement les agissements arbitraires et couvraient la complicité déshonnête des policemen.

Fournier et l'Académie se leurrent donc étrangement. Il n'y aura rien de changé entre les rapports de la police et des malheureuses

qui tomberont sous les poings de ses agents : il n'y aura qu'un texte administratif, qu'une pseudo-loi de plus.

Quant à croire, comme l'a soutenu M. Brouardel, que cet appel possible à « l'autorité judiciaire » des femmes réfractaires porte en soi le germe de mort de toute surveillance et va mettre à néant, non seulement l'action de la police sur l'ordre de la rue, mais va fermer instantanément la bouche des agents qui n'oseront même pas se rendre devant le juge, de crainte,en témoignant,d'être en butte aux haines privées et surtout d'être *brûlés*,selon le terme d'argot, quant à cela, disons-nous, c'est encore une hypothèse qui repose sur une dose suffisante d'imagination.

Si le projet de Fournier et de l'Académie avait pour résultat de provoquer l'élaboration d'une loi inapplicable en la matière, nous serions des premiers à nous en réjouir, parce que nous pensons qu'un grand pas serait ainsi fait dans le sens de la protection de la liberté individuelle. Il nous paraît certain au contraire que la loi ira contre le but de légalité que se propose M. Fournier. Le lecteur partagera notre appréhension quand nous ajouterons qu'au cours de la discussion, un membre a demandé que le tribunal prononçât l'inscription — *sans appel.*

Nous pourrions arrêter là l'examen des débats académiques. Un tribunal condamnant une femme à la visite forcée et à la prostitution, pour délit peut-être non prouvé de provocation, constitue un idéal de légalité au-dessus duquel on ne peut guère rêver pis !

Mais la discussion a embrassé aussi l'intéressante question de l'hospitalisation des malades autres que les femmes soumises.

Disons de suite que Fournier, après avoir vivement combattu l'institution d'un hôpital-prison comme St-Lazare et demandé le traitement des femmes, soit dans un hôpital municipal entièrement distinct de St-Lazare, soit dans leur propre domicile, a finalement accepté l'internement dans un « asile sanitaire spécial » dont les médecins seront, il est vrai, élus au concours par un jury, nommé lui-même par le préfet de police, sur la présentation du doyen de la Faculté de médecine.Les étudiants sur le point de passer leur thèse ne viendront point se casser le nez sur les portes de l'hôpital préfectoral : le projet de règlement demande, que contrairement à ce qui se passe aujourd'hui, ces jeunes gens puissent venir étudier dans ces nouveaux services techniques comme dans les salles du Midi, de Lourcine ou des hôpitaux ordinaires.

Quand cette question d'hospitalisation vint devant le Conseil municipal ou du moins devant sa commission spéciale, elle fut résolue dans un esprit social et scientifique très-large, très-contemporain, nous voulons dire expurgé de tout préjugé. La suppression des hôpi-

taux spéciaux, considérés comme infamants par la masse du public — et ce de l'aveu même des médecins comme Fournier — fut réclamée, ainsi que l'admission des malades atteints d'affections spécifiques, dans tous les hôpitaux généraux. L'administration de l'Assistance publique acceptait l'une et l'autre mesure, quitte à s'entendre avec le corps de ses médecins pour l'institution de salles séparées ou pour la réception dans les salles ordinaires.

L'Académie s'est montrée moins libre d'esprit et moins pratique que l'administration de l'Assistance publique, ce qui peut sembler difficile. Il en est cependant ainsi. La création des services spéciaux dans les hôpitaux généraux est écartée(1), et de nouveaux hôpitaux spéciaux sont réclamés (Art. X), contrairement à tous les arguments convaincants opposés par le Conseil municipal et par Fournier lui-même. Enfin, si l'Académie appuie l'institution de consultations gratuites avec délivrance de médicaments dans tous les hôpitaux généraux et spéciaux, y compris l'hôpital de police, elle est malheureusement demeurée muette sur la création de ces nombreux dispensaires de salubrité semés judicieusement dans tous les quartiers de notre grande ville, création que Laborde, à l'Académie même, et le Dr Malécot à la *Société de médecine pratique*, demandaient avec tant d'instance et de bon sens.

La question de l'hospitalisation, pour n'avoir pas été envisagée avec l'élévation d'idées qu'on aurait aimé à trouver dans une tribune où ont paru des penseurs comme Malgaigne, Broca et autres de même envergure, reste donc à demi résolue. Et cependant, au seul point de vue de l'hygiène sanitaire, de la médecine sociale et populaire, l'Académie pouvait utilement servir la réforme publique : mais elle a montré qu'elle est elle-même encore profondément imbue de tous les préjugés qui obscurcissent toujours une partie de l'opinion publique dans la matière.

Ce n'est pas qu'elle n'ait été clairement avertie.

Un de ses membres lui a bien marqué qu'elle eut beaucoup gagné à aborder le débat d'un autre ton, plus haut et avec des considérations supérieures d'une autre portée ; à ne pas réclamer de nouveaux hôpitaux spéciaux où les femmes se refusent à mettre les

---

(1) Qui croirait que M. Legouest, inspecteur général de l'armée, a combattu la création de services spéciaux dans les hôpitaux généraux des villes de province, si mal partagées au point de vue du traitement de ces maladies, en disant que l'entrée des malades spéciaux ne pouvait être autorisée, 1° parce que « les commissions administratives comprenant les hommes les plus éminents de la commune » la refuserait en vertu des clauses formelles des cahiers des charges; 2° parce que les salles sont desservies par les sœurs ; 3° parce que souvent il y a des pensionnats de demoiselles annexés aux hôpitaux de province (textuel).» Pourquoi commenter ?

pieds ; à ne pas décider que le dernier mot du problème était une loi de police sanitaire spéciale permettant de poursuivre la malheureuse entrainée, infectée par un galant de rues.

Combien l'Académie eut gagné à élever le débat, à se préoccuper de la question d'éducation morale, d'éducation préventive, à prendre en main la cause des mineures de nos villes, qui sont les pupilles, les conscrites de la prostitution, comme le lui demandait M. Roussel, comme le fait le Conseil municipal comme l'indiquent et l'ont indiqué les membres des grandes commissions ministérielles d'Angleterre et d'Italie (1)!

Mais après les sourds, il n'est personne comme les savants pour avoir l'oreille fermée : les idées qu'ils ont les empêchent d'entendre et de comprendre les idées nouvelles qui les dérangeraient dans l'arrangement de leur science et de leurs systèmes. Et c'est inutilement que Laborde a pu dire à ses collègues :

« En vérité, il y a là matière à de graves méditations pour le moraliste pénétré des idées de justice sociale, et l'on comprend qu'en envisageant sous cet aspect, qui est bien celui des réalités contingentes, cette question de la prostitution, l'on soit porté à se dire, logiquement et avec raison, que ce n'est point par des lois, par l'intervention judiciaire, par la répression pénale, en un mot, quelle qu'en soit la convenance, que l'on peut résoudre un problème qui tient absolument à nos mœurs, à notre évolution sociale, et qui en est, pour ainsi dire, l'incarnation ; l'on comprend qu'il soit ramené, par beaucoup d'économistes autorisés, à une question de liberté absolue, sauf à le rattacher le mieux possible, au problème d'hygiène publique qui se pose solidairement à ce sujet. »

Ou nous nous trompons fort, ou le projet de l'Académie est destiné à rester à l'état de projet ; s'il passe à l'état de vie et de pratique, il est destiné à un avortement complet. En tout cas, il aura été fait rue des Saints-Pères — non pas beaucoup (car le retentissement des débats a été médiocre) — mais un peu de bruit pour rien.

Dr Louis Fiaux.

(1) Disons ici qu'à l'instar de l'Angleterre, l'Italie vient de supprimer tout le côté coercitif de la police des mœurs ; la visite obligatoire, l'internement de l'hôpital-prison, la patente, les syphilicomes, viennent d'être abolis à la suite du rapport de la nouvelle Commission nommée par M. Crispi. (Décret royal du 29 mars 1888.)

PHYSIOLOGIE DU BOULANGISME

Cannes le 22 avril 1888

Mon cher Fournière,

Tu me demandes si, quoique peu coutumière de se mêler aux débats de la politique courante, la *Revue socialiste* publierait un article de toi donnant *la Physiologie du Boulangisme.*

La réponse ne peut qu'être affirmative. En effet, aussi décidés que nous puissions être à nous tenir au-dessus des polémiques des politiciens, il ne nous est pas possible de rester indifférents ou hésitants devant une crise gouvernementale si violente et si profonde qu'elle peut mettre en péril nos libertés républicaines et peut-être même l'intégrité de notre chère et grande patrie française.

C'était tellement mon opinion qu'au moment où ta lettre m'est arrivée,je préparais les éléments d'une étude qui aurait été intitulée: *Le Boulangisme et les responsabilités des partis politiques.* Mais éloigné depuis huit mois, par la maladie, du milieu parisien et de l'arène politique, n'ayant par conséquent assisté que de loin à la dislocation et au nouveau groupement des partis qu'a produit le Boulangisme, je n'aurais pu envisager mon sujet qu'à un point de vue très-général. C'est pourquoi je te passe volontiers la plume, à toi qui, pendant ces derniers mois de lutte et d'angoisse,as toujours combattu au premier rang dans l'armée socialiste parisienne.

Nul besoin de nous entendre sur le sens de ton article que tu écriras dans la plénitude de ta liberté.

Nous ne pouvons, tu le sais, être avec ceux qui, même avec de bonnes intentions, (c'est le cas pour le plus grand nombre, quoiqu'on ait dit et dise dans les polémiques anti-boulangistes) incarnent le progrès et les revendications populaires dans un homme et, ce qui est pis, dans un soldat. Chaque fois qu'en France on est entré dans cette voie,on est tombé dans les fondrières du despotisme et de l'invasion. Sont-ils donc déjà si oubliés ces noms funèbres : Brumaire et Waterloo, Décembre et Sedan ?

Tu sauras donc, j'en suis certain, dégager la *Revue socialiste* de toute connivence boulangiste; mais en même temps tu ne manqueras pas de faire ressortir que c'est moins d'un homme que d'une situation qu'il s'agit. La crise actuelle n'a pas pour origine que la réclame à la fois savante et triviale dont nous voyons les merveilles depuis

un an. Ce n'a été là que l'étincelle jetée sur un amas de poudre. En réalité nous sommes en présence de l'irruption torrentielle de tous les mécontentements, de toutes les déceptions, de toutes les colères, de toutes les espérances qui fermentaient dans les masses.

Ce n'est pas en vain que, pendant dix-sept années, la République — qui pourtant a su nous donner la liberté politique, — s'est refusée à toute modification démocratique, à toute réforme économique ; ce n'est pas en vain que, pendant neuf ans, le Wilsonisme a tout pourri, l'Opportunisme tout stérilisé dans l'administration française et dans la vie politique.

L'explosion a eu lieu à la première occasion et elle a revêtu de suite des proportions formidables par l'adhésion perfide du parti bonapartiste tout entier et de presque tout le parti monarchiste.

Par suite, ce réveil légitime et généreux dans son origine, a pris par certaines de ses manifestations et de compromettantes attenances le désastreux caractère plébiscitaire et des certaines allures de chauvinisme étroit, de retour offensif d'un militarisme violent et rétrograde qu'en souvenance des deux Bonaparte, dont nous payons encore si durement les crimes, nous ne saurions assez redouter, assez répudier.

Voilà la vérité.

Mais suffit-il pour combattre le Boulangisme de parler de réclame et de dénoncer certaines apparences bicéphales de la politique boulangiste républicaine à gauche, césarienne à droite, par conséquent grosse d'inconnu, de dangers, bref inacceptable ? Le croire serait se faire illusion.

La concentration républicaine elle-même, si elle n'est une marche en avant, si elle ne fait pas actes sur actes, ne pourra que gagner du temps, elle ne conjurera pas le péril, elle ne fera que préparer un bref retour d'opportunisme ayant pour contre partie un boulangisme épuré qui triomphera partiellement aux élections générales.

Sachons le reconnaître, il y a quelque chose d'incompressible dans la poussée boulangiste parce que la foule incarne en elle son désir ardent, impatient, coléreux d'un assainissement politique et d'une transformation sociale trop attendus et rendus plus urgents par la crise industrielle et commerciale si cruellement sévissante depuis 1883.

Contre un parti qui a pour lui de telles espérances, il n'y a dans les circonstances actuelles d'autres armes efficaces que celles-ci :

La révision démocratique et républicaine de la constitution de 1875 ;

D'immédiates et profondes réformes économiques ;

En d'autres termes l'acheminement vers les terres promises de la République sociale.

Que si l'on ne veut pas le comprendre, nulle campagne de presse ou de réunion n'aura raison de cette poussée qui entraînera tout, car elle a en elle, je ne sais quel irrésistible instinct populaire,rural surtout, qui cherche sa voie et veut *autre chose*.

Cet *autre chose* sera le développement démocratique et social de la République ou bien le terrible inconnu des luttes intestines diminuant, désorganisant les forces françaises, au moment ou quatre gouvernements monarchiques forment contre elle une allliance de haine et d'extermination.

Tel est le terrible dilemme.

Il n'y a plus d'illusions à se faire, ni de fautes à commettre. Pendant qu'il en est temps encore, *Réformes ! Réformes !* La paix, la liberté, l'ordre, la justice, l'existence de la République, peut-être même le salut de la France sont à ce prix.

Quant à nous socialistes, si l'ère tragique des conflits sanglants devait malheureusement se rouvrir, nous saurions, en toutes circonstances, contre toute réaction et toute aggression, combattre pour ces trois divinités de notre ciel politique :

La France révolutionnaire, la République et le Socialisme.

Ce faisant nous combattrons, comme c'est notre devoir, pour la rénovation humaine, qui établira la paix entre les nations et la justice entre les hommes et qui reste notre fixe idéal en ce temps de ténébreuses mêlées, d'égoïsmes féroces, de désarroi moral, d'angoisses mortelles.

B. MALON.

Qu'adviendra-t-il, pour la France, de la si rapide et si étonnante fortune politique du général Boulanger, en qui chaque citoyen place aujourd'hui ses espérances ou ses craintes ?

Car M. Boulanger est aujourd'hui l'objet unique de la préoccupation de tous : Tandis que les uns jurent qu'il ramènera la victoire sous nos drapeaux, les autres le tiennent pour le fauteur des invasions futures ; tel voit en lui Washington et tel autre Bonaparte ; et, à quiconque crie : Vive Boulanger ! on peut demander ce qu'il entend acclamer : La guerre ou la paix ? la liberté ou le despotisme? la République ou la Monarchie ? — La chose est d'autant plus difficile à déterminer que tous les partisans du général, les belliqueux et les pacifiques, les libéraux et les autoritaires, les républicains et les monarchistes, trouvent également dans les paroles, les actes, et le silence surtout, de leur chef, de quoi justifier leurs acclamations.

D'excellents citoyens, qui prennent leurs désirs pour des réalités et raisonnent sur les événements sans les soumettre à une rigoureuse investigation, s'imaginent que ce mouvement d'opinion, dont

la marche ascendante a été si prompte, sera encore plus vite disparu pour peu qu'on cesse de le prendre au sérieux.

Grave erreur. Le boulangisme est un état d'esprit particulier, propre à la situation actuelle, engendré par les fautes des gouvernants et les déceptions des gouvernés ; et, à moins que ceux-là ne s'amendent ou que ceux-ci se résignent, il ira jusqu'à ses extrêmes conséquences.

Actuellement, il n'a pour lui, parmi les dirigeants de l'opinion, qu'une poignée de députés et de journalistes, et les innombrables politiciens qu'éclaire le lampion fumeux du sens commun se rient dédaigneusement des efforts désordonnés auxquels ce petit groupe ne se livre jamais en vain, puisque chacune de ses comparutions devant le suffrage universel est une victoire. Son programme, obscur et purement négatif, réunit spontanément les vaincus d'hier et les déçus de toujours. Et, preuve de l'irrésistibilité de ce courant populaire, les fautes commises par le général ou par les siens, ne nuisent en rien au boulangisme, au contraire, et chacune de ses chûtes est suivie d'un rebondissement plus élevé ; tels les torrents dont l'impétuosité s'accroît des obstacles qu'ils accumulent dans leur course.

Est-ce à dire que tout est sincère, naturel, profond, dans cet entraînement des foules ? Non, certes, et trop d'intérêts particuliers cherchent dans les bouleversements politiques des occasions de se satisfaire pour qu'une bonne part de certains enthousiasmes ne soit à bon droit tenue pour suspecte dans ses manifestations et dans ses causes. C'est assurément à la satisfaction de ces intérêts que tend la débauche lamentable et ridicule de placards naïfs, d'images primitives, de chansons niaises, d'adulations mystiques, de racontars stupéfiants qui forment dans les chaumières un pendant et une suite à la tant fameuse et néfaste légende napoléonienne.

Mais, encore une fois, à qui faire croire que c'est à ce petit côté de la propagande boulangiste qu'il faut attribuer ses succès grandissants ! La même campagne a été tentée, il y a peu d'années, par les partisans du comte de Paris, et les conservateurs s'entendent assurément mieux que personne à ce genre de publicité : ils en ont été pour leurs frais. Si bien qu'ils se sont réduits à employer pour le général les moyens qui n'ont pas réussi pour leur prince.

Un rapprochement s'impose : Lorsque la démocratie eut à livrer le dernier combat contre les forces conservatrices coalisées, pendant la période dite du 16 mai, Gambetta fut le chef incontesté de tous les républicains. Sa popularité était, à cette époque, immense et méritée. Cependant, alors qu'il était utile de rehausser le prestige du chef, on ne vit pas éclore cette imagerie mystique, cette chansonnerie idolâtre, désapprise depuis 1848-51, et jamais le patriote

qu'exaspéraient jusqu'à la « folie furieuse » nos désastres de 1870-71 ne fut appelé « fils de Jeanne Darc » par un parolier en extase.

Donc le boulangisme est un composé d'espérances, de regrets et de résignations. Des conservateurs s'y résignent, en regrettant que leurs prétendants respectifs n'aient pas bénéficié du mouvement qui s'accomplit contre les institutions actuelles, parce qu'ils voient dans ce mouvement un temps d'arrêt dans la démocratisation de nos institutions. Des républicains s'y rallient, parce qu'ils espèrent se servir du général pour détruire les formes parlementaires dont il a été fait ces dernières années une si désastreuse expérience. Des industriels politiques s'en servent pour leurs profits personnels. A qui le général Boulanger donnera-t-il satisfaction ?

C'est ce qu'une étude attentive, méthodique et sans passion des origines du boulangisme peut seule nous apprendre.

I.— La formation boulangiste, qui déclasse, disloque et remanie les partis, n'est pas spontanée, encore moins artificielle. Elle a ses origines dans les fautes commises, non seulement par les républicains au pouvoir, mais encore par tous les républicains, mais encore par toute la nation.

Au premier rang des causes politiques du boulangisme, il faut indiquer le déplorable et risible jeu de bascule parlementaire dont l'agaçante continuité a fini par lasser et dégoûter tout le monde. L'avortement continu du parlementarisme se présente avec une telle évidence qu'on en est à se demander comment le peuple a pu le supporter si longtemps. Pour ne donner qu'un exemple de la désespérante incapacité du régime, prenons une crise ministérielle et suivons-la jusqu'à la formation et l'affirmation d'un nouveau cabinet : Un ordre du jour, portant sur une réforme donnée, renverse le cabinet X. ; c'est Z. qui a mené la majorité à l'assaut du cabinet X.; c'est le même Z. qui est l'auteur de la réforme en question, c'est le même Z. qui est chargé, conformément aux us parlementaires, de constituer le nouveau cabinet. Dès qu'installé, que fait-il? Il s'empresse, avec la complicité du Parlement, de jeter au panier la réforme qui lui a valu le pouvoir. Et il gouverne, jusqu'à ce qu'un autre candidat au ministère, parfois X. lui-même, le renverse par le même procédé et suive également la tradition. En veut-on des exemples ? Le cabinet Goblet fut renversé sur un ordre du jour réclamant la suppression des sous-préfets ; son successeur ne supprima *pas un seul* de ces intéressants autant qu'inutiles fonctionnaires électoraux qui n'apprennent même pas l'administration dans leurs sinécures. Plus tard, un autre ministère tomba sur la réforme du budget ; son successeur ne réforma rien du tout et fit voter simplement le budget de l'année précédente. Enfin, ceci est d'hier, le

ministère Tirard, tombé sur une proposition de mise à l'ordre du jour de la révision constitutionnelle, est remplacé par le ministère Floquet, dont le premier acte est de déclarer que le moment n'est pas à la révision.

Cette incohérence, ou cette hypocrisie masquant des calculs ignorés de quiconque ne hante pas les couloirs, se manifeste de cent autres manières dans tous les actes du parlementarisme ; elle finit par tourner contre lui tout le monde, conservateurs et républicains. Aussi est-ce avec de sérieuses apparences de raison que les conservateurs peuvent alléguer que leur répugnance à l'égard du parlementarisme ne provient pas du dépit qu'ils ont d'être mis en minorité dans les deux Chambres, puisque les dernières élections générales leur furent favorables au-delà de toute espérance. Et ce qui augmente la plausibilité de leur dire, c'est que le parlementarisme est bien plutôt un rouage de la monarchie constitutionnelle qu'une forme organique du régime républicain, étant donné que les républiques basent plus spécialement leur droit législatif sur le *referendum*, qui est, — il faut se hâter de le dire, en ce moment surtout, — à *l'appel au peuple* ce que l'attachement aux principes est à l'attachement aux hommes. Les conservateurs ont donc pu arguer de l'instabilité des ministères et des principes de gouvernement, des inutiles coups de majorité et des menaces de réformes éclatant subitement, pour effrayer les populations arriérées qu'une menace perpétuelle dérange et irrite plus qu'une réforme profonde accomplie d'une seule fois.

De leur côté, les républicains de principe ont été justement mécontentés par la politique énervante du piétinement sur place dont l'opportunisme est le triste inventeur. En vain, leurs représentants d'Extrême-Gauche leur ont-ils juré qu'ils n'y étaient pour rien et qu'une minorité est forcément impuissante, les radicaux, ne comprenant rien à l'ajournement des promesses électorales et croyant de bonne foi avoir pour eux le reste de la nation, abandonnèrent leurs chefs et vinrent en foule se grouper autour du général Boulanger dès qu'il se manifesta. Quelques chefs radicaux suivirent ; plus habiles, les chefs du parti conservateur réservent leur adhésion et laissent les dissidents de l'Extrême-Gauche se compromettre dans une œuvre où, si elle aboutit, les ouvriers de la première heure seront les plus mal payés, si tant est qu'on les paye jamais autrement que d'ingratitude, justement méritée d'ailleurs.

Dans l'ordre économique, des causes, que l'économie libérale prétend indépendantes du régime politique mais qu'eût détruites une économie sociale interventionniste, ont grossi le corps de mécontents dont se compose l'immense majorité de l'armée boulangiste. D'une part, les conservateurs ne se faisaient pas faute d'attribuer à

l'instabilité des ministères les crises industrielles et commerciales; ils faisaient leur jeu, en accusant la République, avec cet avantage que, minorité, ils pouvaient, sans crainte d'être mis au pied du mur, et conséquemment sans responsabilité, critiquer toutes les solutions proposées pour faire cesser le malaise économique., Que de fois n'entend-on pas des boutiquiers s'écrier avec conviction : « C'est la faute à la politique, si on ne fait pas d'affaires » ; ou encore : « A présent que la Chambre est en vacances, les affaires vont reprendre ». Ces exclamations sont poussées par des gens étrangers à la politique, donc conservateurs, puisque l'idéal réactionnaire serait que le troupeau humain ne se mêlât pas de politique.

D'autre part, de nombreux républicains socialistes, ou à tendances socialistes, ne pouvaient voir sans colère la profonde incapacité en matière de réformes sociales, d'un Parlement divisé en groupes irréductibles et totalement dépourvu de principes économiques, ainsi que cela éclata à tous les yeux lors de l'avortement de la trop fameuse commission des Quarante-quatre.

Enfin, et pour aggraver la situation, la bourgeoisie commerçante et industrielle, sans distinction de partis, prenait texte du « Sedan économique » que l'Allemagne nous infligeait sur le marché international pour faire chorus avec les agités de la Ligue des Patriotes et réclamer avec eux la révision par les armes du traité de Francfort. Désireux de donner une apparence de raison à leurs exigences vis-à-vis de leurs ouvriers, dont ils veulent plus de travail pour une rémunération moindre, et vis-à-vis du gouvernement, auquel ils ne cessent de demander aide et protection, les industriels et les commerçants se gardaient bien de convenir que les funestes effets du traité de Francfort ne se sont fait sentir que dix ans après sa conclusion ; qu'en conséquence ces messieurs avaient le temps de s'organiser pour la défense, par le perfectionnement de leur outillage, et qu'ils ont préféré détériorer leurs ouvriers par des salaires de famine, quitte à entraîner ceux-ci dans leur campagne belliqueuse en rejetant toute la faute sur l'Allemagne. Et patrons et ouvriers se sont groupés autour de l'homme qui représente la revanche, c'est-à-dire la ruine de leurs concurrents d'Outre-Vosges.

A toutes ces causes politiques et économiques, sont venus se joindre des coefficients moraux, beaucoup trop négligés, ce semble, par le simplisme philosophique qui domine aujourd'hui les études politiques et sociales. En premier lieu, le répugnant gouffre de corruption, dont les scandales qui ont signalé la fin de l'année 1887 ont à peine fait entrevoir la profondeur, a certainement découragé du régime actuel nombre de citoyens de bonne foi. Est-ce à dire que cette corruption est un produit spécial de la République ? Bien

au contraire. Seulement, le régime républicain, tout d'opinion, s'il ne repose pas exclusivement sur la vertu, ainsi que le croyait Montesquieu, en exige cependant davantage que le régime monarchique, en qui résident mille moyens d'étouffer le scandale. En dépit d'efforts inouïs,de la complicité des pouvoirs administratifs et judiciaires, le scandale éclata, et les efforts qu'on avait faits pour l'éviter en aggravèrent l'intensité, — et cependant on n'alla pas jusqu'au fond de l'abîme d'iniquité...

Ce qui exaspéra le public français dans ses sentiments de justice et d'honnêteté, c'est que le wilsonisme triomphant et trafiquant avait été longtemps couvert par un parti qui ne pouvait ignorer ses agissements. Il est de notoriété trop évidente, aujourd'hui, que pour mener la guerre contre l'opportunisme, de trop nombreux radicaux, n'avaient pas eu scrupule d'employer les capitaux mal acquis de M. Wilson, et l'on a pu dire, sans que cela justifiât en rien le gendre de l'ex-président, que le produit de ses rapines, et aussi sa propre fortune,avaient été presque exclusivement employés à la propagande radicale. Loin d'excuser un parti, ces moyens l'avilissent et le perdent dans l'opinion publique, car le temps vient en politique où des résultats moraux ne pourront plus être obtenus par des moyens immoraux. Il faut que les disciples de la vieille école politique en prennent leur parti : la démocratie a pour but de faire la morale une, pour les gouvernements comme pour les individus. Ce n'est pas les socialistes qui s'en affligeront, au contraire.

Les chefs de la démocratie radicale ont contribué d'une autre manière à préparer le terrain boulangiste, sur lequel ils se refusent, trop tard, à évoluer aujourd'hui. Leur ignorance des problèmes économiques les a mis dans l'impossibilité de combattre le sophisme des industriels qui sont patriotes et partisans de la revanche par intérêt, et de soustraire la masse ouvrière aux conséquences de ce sophisme, qui ont été l'adhésion aux idées belliqueuses dont le réveil complique et aggrave si terriblement une situation dont le boulangisme cherche à profiter. A défaut de connaissances économiques, les chefs du parti radical eussent dû se souvenir du programme constant de la démocratie française, programme dont ils reprochent le reniement aux opportunistes, alors qu'ils agissent identiquement, sinon pour tout le programme, du moins, et c'est déjà trop, pour une de ses parties essentielles, celle qui fait de l'Europe civilisée une future patrie dont la France ne sera qu'une province. Étant les chefs, ils ont suivi leurs soldats, selon la triste parole de Ledru-Rollin ; et peu s'en est fallu qu'ils ne jetassent la France dans le piège grossier que leur tendit M. de Bismarck. Éclairés trop tard et pris d'un patriotique scrupule, ils ont voulu enrayer ce dangereux mouvement. Leur clientèle les a abandonnés,

et a passé au boulangisme. Si jamais, devenu dictateur, le général Boulanger va dans les tueries internationales justifier sa raison d'être et chercher l'absolution de son attentat contre la République, lourde, bien lourde sera la responsabilité des républicains qui ont déchiré une promesse demain séculaire de paix et de fraternité universelles.

II. — Les prétentions du général Boulanger, dont en d'autres temps, la clameur publique eût fait en un instant justice, se sont produites au moment voulu par la logique des événements. Un mouvement précurseur de celui que nous voyons en ce moment eut lieu en effet, en octobre 1885, à l'occasion des élections législatives. En haine de l'opportunisme, qui est actuellement la plus complète incarnation du parlementarisme, les villes élurent des radicaux et les campagnes des conservateurs. Car il y a du rural au citadin la différence de l'âne au cheval ; quand on les irrite, l'âne recule et le cheval s'emballe. Les villes s'emballèrent et les campagnes reculèrent.

Aussitôt réunie, la majorité républicaine de la nouvelle Chambre s'alarma de la formidable poussée qui avait suscité deux cents élus monarchistes, et résolut de combattre l'ennemi commun. Un programme de concentration républicaine et de guerre à la réaction fut arrêté. La seconde partie de ce programme reçut seule un commencement d'exécution, d'abord par le retrait de leurs grades aux membres des anciennes familles régnantes,ensuite par l'expulsion des princes. M. le général Boulanger, alors ministre de la guerre, n'hésita pas à rayer des cadres de l'armée le duc d'Aumale, dont il avait été jadis l'obligé. Une clameur s'éleva du camp conservateur contre ce trait d'ingratitude ; les républicains, au contraire, surent gré au général Boulanger d'avoir donné le pas au devoir civique sur la reconnaissance personnelle. Les deux partis avaient tort et raison à la fois : Les conservateurs ne pouvaient certes ne pas s'indigner, mais ils s'exposaient à la réponse qui leur fut faite : Le duc d'Aumale, étant parvenu aux plus hauts grades de l'armée, disposait de l'avancement de tous ses subordonnés. Donc, tous les officiers ayant eu affaire à lui étaient *forcément* ses obligés. De leur côté, les républicains n'eussent rien perdu à faire exécuter la loi par un général moins directement engagé vis-à-vis du duc d'Aumale.

L'hostilité bruyante et trop visiblement systématique des conservateurs fit la fortune politique du général Boulanger. La loi réduisant le service militaire à trois ans et courbant les séminaristes sous la règle commune, acheva d'en faire l'homme du jour. Il en profita pour tenir en éveil la bienveillante curiosité des uns,la haine tapageuse des autres et l'enthousiasme irréfléchi du plus grand

nombre que les mesures démocratiques auxquelles son nom était attaché par les circonstances avaient absolument séduit. C'est ainsi qu'il ne négligea point de faire prôner, par des journaux qui durèrent « l'espace d'un ministère », l'adoption du fusil Lebel, la réforme culinaire et la liberté du port de la barbe pour les troupiers, les permissions nocturnes pour les sous-officiers, les guérites tricolores, et les discours qu'en tout endroit et à tout propos, et sans aucune mesure, il faisait entendre aux auditoires les plus variés. Un duel, où il se laissa attribuer par quelques journalistes un rôle de don Quichotte injurieux pour son adversaire, contribua encore au bruit qui ne cessait autour de son nom que pour renaître sur un nouvel incident. Alcibiade n'avait qu'un chien ; M. Boulanger a certainement mis à mal tout une meute.

L'attitude encombrante et brouillonne du ministre de la guerre, ses relations avec le parti radical, dont il était ouvertement le protégé, ne pouvaient faire l'affaire des opportunistes. La façon impériale dont il passa la revue du 14 juillet 1886 acheva de gâter les choses. Dès lors, toute mesure fut perdue de part et d'autre, et ses ennemis s'acharnèrent à grandir sa popularité, qu'ils servirent assurément plus que ses amis, car ceux-là étant impopulaires, le rendaient d'autant plus cher au peuple qu'ils l'attaquaient plus violemment. Aussi, quand le cabinet dont il faisait partie fut renversé, ce ne fut qu'un cri, vainement modéré par les plus clairvoyants de la presse radicale. Mais cette clairvoyance trop tard éveillée et l'hostilité systématique du président Grévy eurent raison de la clameur publique, et le général fut écarté de la nouvelle combinaison ministérielle. Ainsi fut inaugurée pour lui la plus triomphante et la plus productive persécution dont il soit fait mention dans l'histoire moderne. Ses moindres actes, commentés par la presse qui avait senti le vent, furent amplifiés, magnifiés, opposés chaque jour à ceux moins brillants de son successeur, d'ailleurs assez piètre personnage et bien choisi ce semble pour faire le jeu de son heureux rival. Toutes les fibres populaires, si impressionnables, furent mises en vibration par les plus habiles virtuoses du journalisme. Attendries par le récit des améliorations apportées dans le régime alimentaire du soldat — améliorations qui ne furent d'ailleurs que systématisées, car chaque colonel avait la latitude de les opérer, et d'aucuns n'avaient pas attendu pour le faire l'avènement du général Boulanger — les mères de familles se prononcèrent pour lui. Sa vigilance toujours en éveil lui avait donné occasion de redresser certains abus et de punir nombre d'officiers qui traitaient trop durement leurs subordonnés, à juste titre les soldats l'acclamèrent. Les patriotes lui surent gré d'avoir tiré des cartons du ministère les projets relatifs à la mélinite et au fusil Lebel. Les républicains

le félicitèrent d'avoir maté vigoureusement les jeunes cavaliers réactionnaires des garnisons aristocratiques de la Touraine et de l'Anjou. Bref, ce fut le moment où sa renommée brilla, sinon du plus vif, assurément du plus pur éclat, et beaucoup passaient de bonne grâce condamnation sur certaines de ses allures théâtrales et légèrement suspectes.

La haine maladroite de M. Jules Ferry, dont l'animadversion publique a fait le bouc émissaire de l'Israël opportuniste et parlementaire, vint mettre le comble à la popularité du général, alors commandant du 13e corps d'armée. Dans une histoire de duel, où, perdant toute mesure, le général joua littéralement un rôle de matamore, les gens un peu au courant des usages en pareille matière ne purent s'empêcher de sourire ; la foule, plus impulsive et toujours séduite par les coups de théâtre, ne vit dans les extravagances de l'exilé de Clermont-Ferrand qu'une héroïque attitude cornélienne, et l'auréole du prédestiné reçut un rayon de plus.

Cette exaltation populaire, traduite et tenue en haleine par la presse à la suite de la clientèle, par les images coloriées et les chansons de café-concert, ne devait pas décroître. Sans qu'il en fût besoin, cependant, le général, craignant l'oubli, se manifestait de temps à autre par une incartade discrète. Ridiculement, et pour une faute légère, le ministre de la guerre d'alors le frappe d'une peine disciplinaire qui lui donne, aux yeux de ses dévots, la posture d'un pontife de la revanche gémissant sur la paille humide d'un quartier général de province.

Dès ce moment et à la suite d'une algarade parlementaire, les dirigeants du parti radical se prononçent hautement contre le général. Exaspérés de voir cet instrument, — car il ne devait être que cela entre leurs mains dans le combat contre l'opportunisme, — se servir de la popularité dont ils l'avaient investi et la faire tourner à son profit exclusif, ils rompent tout commerce avec lui. Il ne peut se plaindre ouvertement, mais des lettres confidentielles, habilement divulguées par ses fidèles, informent le public de la «trahison» dont il est victime. Puisqu'il en est ainsi, le voilà dégagé de toute contrainte vis-à-vis des chefs du parti ; il n'a plus de ménagements à garder, sinon pour garder le beau rôle. Aussi, ses amis agiront-ils pour lui, et il ne les désavouera pas. Sa candidature sera posée, et ses lettres, dont chaque phrase sera prudemment calculée, arriveront trop tard, non pour blâmer les politiciens qui mêlent le nom d'un général en activité de service à la cuisine électorale, mais pour remercier prudemment les électeurs qui auront voté pour lui.

Des dépêches interceptées et des voyages non-réglementaires mettent le gouvernement à même de frapper l'agitateur. Un conseil d'enquête justifie la suspicion du ministre et prononce la mise à la

retraite : trois collèges électoraux, dont deux en majorité bonapartistes, répondent par l'élection du général. Son rôle militaire est fini, ou interrompu. Sa situation politique est devenue avouée, sans être plus nette, car deux partis se forment autour de lui et le revendiquent à titre égal. Après tout, si les républicains égarés de Paris lui prodiguent l'acclamation, les conservateurs avisés des départements lui donnent leurs votes. Son programme, tout négatif, groupe les bonnes volontés, et aussi les mauvaises ; qu'y faire !

III.— Après avoir examiné les causes du boulangisme et fait un rapide historique de sa formation, il nous reste à en faire l'analyse dans ses trois éléments : Son programme, son personnel, son chef.

Le boulangisme n'a pas de programme, au sens précis que la langue politique attache à ce mot. Le boulangisme ne sait pas, ou ne dit pas encore, ce qu'il veut ; il lui suffit de dire ce qu'il ne veut pas. Cette attitude négative, et dont les négations se tiennent dans de vastes et imprécises généralités, s'harmonise à merveille avec l'universel mécontentement inanalysé des foules, et elle est un très grand danger pour les idées et les institutions républicaines. Il ne faut pas s'étonner que le cri de guerre du boulangisme : dissolution, révision, ait trouvé un écho dans le plus profond de la nation. La dissolution, en effet, peut être rêvée par le féodal, pour qui le suffrage universel est une invention diabolique, et par le républicain, pour qui le régime parlementaire tient le milieu entre la monarchie absolue et la démocratie normale. En inscrivant la dissolution sur son drapeau, M. Boulanger était donc assuré du concours, ou tout au moins de l'adhésion, et de ceux qui ne veulent pas de Chambre et de ceux qui la veulent renouvelée, et de ceux qui en voudraient une basée sur d'autres principes et peuplée d'autres hommes ; c'est-à-dire de tout le monde sauf les députés et leurs courtiers électoraux.

Sur la révision constitutionnelle, même possibilité d'entente entre les fractions si disparates dont se compose le boulangisme. Mais cette entente ne peut durer que jusqu'à la révision, exclusivement. Il est vrai que M. Boulanger n'en demande pas davantage. Le reste le regarde, et, comme il le dit, *c'est son secret*. Le personnel boulangiste s'en contente, d'ailleurs. On a connu la fraction républicaine qui en compose le comité avoué et public, plus exigeante. Ce n'est point ici le lieu de se livrer à des critiques de personnes, mais il est bien permis de dire que les républicains qui ont adhéré au boulangisme sont précisément ceux qui sont notoirement connus pour donner ordinairement le pas aux sentiments, rancunes ou enthousiasmes, sur les idées et les méthodes. C'est sans doute par ces inexplicables raisons de sentiment qu'il faut expliquer le stupéfiant optimisme, l'indécourageable attachement au général, de ces républicains de la veille qui, lorsque les agents plébiscitaires exposent

leur chef de file à l'applaudissement des bonapartistes, se contentent de détourner pudiquement la tête et d'ignorer cette compromettante ovation des pires ennemis de la République à celui que leur foi robuste leur présente quand même comme un républicain.

Pourtant la fraction bonapartiste adhérente au boulangisme, encore qu'elle ne soit composée jusqu'à présent que de soldats et d'obscurs meneurs, ne peut pas être ignorée. Il suffit de jeter les yeux sur les chefs du parti de l'appel au peuple, de noter leurs dires sympathiques au général, de les voir groupés en une galerie point du tout hostile et qui ne cache pas sa satisfaction du mal causé par le boulangisme aux institutions républicaines, pour être fixé sur les résultats définitifs de cette campagne scandaleuse.

A côté de ces deux groupes que la passion ou l'intérêt attachent au général, il en est un autre, le plus bruyant et le plus actif, recruté parmi les écumeurs de la presse et du boulevard. On les utilise à jeter d'audacieux coups de sonde dans les profondeurs de l'opinion publique; en cas de non réussite, on peut les désavouer sans risque. En politique de la *bonne école*, le général, on le voit, ne dédaigne aucun moyen.

Reste la foule. Elle est d'une sincérité profonde et puissante, et c'est ce qui constitue le danger de ses emportements quand on l'égare, et la sublimité de ses actes quand elle est entrée dans les voies de la justice. En ce moment, elle fait partie du syndicat des mécontents ; elle suivra donc ses meneurs et accomplira les destructions qui semblent être la promesse inscrite sur le drapeau boulangiste. Mais, comme les meneurs se diviseront au lendemain de la victoire, la foule, en qui reste un vieux sédiment d'idolâtrie, suivra celui qui sait si bien se tenir à égale distance des groupes qui opèrent sous son nom et le fera César. Trop tard désabusés, les républicains de sentiment essayeront de s'opposer aux conséquences d'un entraînement dont ils ont été les promoteurs; ils seront brisés et personne, dans le désastre où sombrera la République, ne perdra son temps à les plaindre.

S'il pouvait rester aux esprits impartiaux quelque illusion, produite par les causes de la popularité du général et par le républicanisme de ses lieutenants officiels, une succincte étude du personnage suffirait pour dissiper cette illusion.

Qu'est en effet le général Boulanger ? Un soldat. Or, qu'il le veuille ou non, un soldat, qui peut être en son privé un bon républicain, ne peut l'être comme homme public ; cela lui est impossible. La profession des armes est en effet une de celles qui laissent le plus à l'homme un pli, une forme, une marque indélébiles, irredressables. C'est que l'ordre militaire repose sur une hiérarchie se recrutant elle-même par une longue initiation, maintenue rigoureusement

par le principe indiscuté de l'obéissance passive. Rien de moins républicain qu'un tel organisme ; et l'on veut que l'homme qui en fait partie depuis ses années d'adolescence, qui a baigné son corps, ses idées et ses sentiments dans cette atmosphère, puisse se redresser et devenir spontanément républicain ! Quel rêve ! De plus, il faut encore se pénétrer de ceci, que de toutes les institutions d'un passé que nous ne détruisons que pièce à pièce, le militarisme est le plus solide sinon moralement du moins matériellement. Dans notre société basée sur des formules de droit que le socialisme seul matérialisera, mais qui n'en hantent pas moins déjà le cerveau collectif, un soldat ne représente rien qu'un souvenir. Et, par réciprocité, le droit semble toujours quelque chose de méprisable à quiconque porte au flanc l'emblème de la force.

Le général a-t-il fait quelque chose pour dissiper cette prévention naturelle ? Ce n'est pas, en tout cas, à Tunis, où il prit brutalement parti pour les autorités militaires contre les autorités judiciaires et la population civile. Il a continué l'œuvre de la défense nationale et réformé quelque abus dans l'armée. N'était-ce pas son devoir de ministre de la guerre ? Vingt ministres, depuis Louvois, vingt autres avant, en ont fait autant sans croire avoir mérité de la démocratie.

En revanche, a-t-il une idée des grands problèmes qui passionnent notre fin de siècle ? Non. La question sociale et la question religieuse le laissent indifférent, et cette indifférence, pour ne point mettre les choses au pis, n'est que de l'ignorance. Il ne voit même dans les différentes manifestations de la pensée ou de l'action humaine, par voie de symboles, que des prétextes à manifestations théâtrales, qu'il préside des distributions de prix dans des établissements religieux, ou qu'il parle d'un fantaisiste et mensonger partage de gamelle entre les soldats et les mineurs en grève. Enfin et cela complète le caractère de cet homme funeste : A-t-il jamais hésité à déguiser la vérité, même lorsque le mensonge était flagrant ? Niées les lettres au duc d'Aumale, l'adhésion et la collaboration au comité plébiscitaire occulte, les voyages à Paris et la correspondance encourageant les agitateurs de droite et de gauche. Niées, demain, les déclarations républicaines faites hier au café Riche.

Les partis politiques, décidément incorrigibles, n'opposent qu'une campagne d'inertie et d'attaques personnelles à cette violente poussée de tous les mécontentements. Déjà l'on voit le parti opportuniste essayer de faire tourner à son profit la concentration républicaine. Les choses en sont à ce point que le ministère Floquet ne se maintient au pouvoir qu'à la condition de ne rien faire, et, pour plus de garanties, le Parlement, en deux mois et demi, a tenu à peine six séances, pendant lesquelles, d'ailleurs, il n'a rien été fait ou dit

d'essentiel. On n'accusera certes pas le cabinet Floquet d'aller au devant de la mort : il se contente de l'attendre avec aussi peu de résignation que de fermeté.

Pour ne pas être en reste, les radicaux écartent la révision et accroissent ainsi leur impopularité. Ils invoquent pour excuse que la révision ne servirait qu'au général. Cette excuse ne vaut que pour eux et non pour la nation, qui ne se paie pas d'intentions, mais de résultats.

Pendant ce temps, les conservateurs ne restent pas indifférents. Pour la forme, les divers prétendants occupent les loisirs de leur exil à opposer leurs manifestes à ceux du général, en sorte que le public peut en constater la parfaite identité de principes, de moyens et de but.

Les radicaux et les opportunistes ne sont pas les seuls à supporter le poids des responsabilités dans l'aventure qui se prépare, et les socialistes doivent en prendre leur part. Oui, nous récoltons aujourd'hui le fruit amer de nos divisions et de nos querelles intestines. Si, au lieu de nous faire une guerre impie, nous avions uni tous nos efforts, ne serions-nous pas aujourd'hui forts, autorisés, et ne pourrions-nous pas utiliser pour le compte de la République sociale l'irrésistible courant de mécontentement, dont le boulangisme est l'expression ?

Du moins essayons-nous de réparer nos fautes ? Point. Tandis que les uns se sont repliés sur le gros de l'armée républicaine et ont ouvert le feu sur le seul boulangisme, les autres se sont cantonés dans une neutralité quasi-bienveillante. D'autres encore, entêtés à appliquer quand même une formule qui peut servir de classification théorique, mais devient inapplicable dans la lutte politique et sociale, se contentent de couvrir le dictateur en herbe de flétrissures platoniques. C'est une inconséquence : car, en appliquant à la lettre leur formule, ils doivent être pour le général, dont la clientèle est en immense majorité composée d'ouvriers, tandis que les parlementaires se sont surtout appuyés sur la bourgeoisie et la jeunesse des écoles.

Mais il temps encore de nous ressaisir : Nous sommes l'avant-garde de l'armée républicaine, sachons la protéger et surtout la désabuser de ses chefs parlementaires, car c'est de ceux-ci qu'est né le danger césarien. Parlementarisme est mort, les mauvais politiciens l'ont tué. N'attachons pas les vivants aux morts. Il ne manque pas d'autres éléments de défense républicaine. Et si la dissolution se fait : Guerre au plébiscite. Et si la révision se fait : Guerre au parlementarisme. Et si le peuple, appelé au combat par les socialistes, sauve la République, qu'il ne la confie à personne — qu'à lui-même.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

SOLIDARITÉS SÉCULAIRES

LES CARACTÉRISTIQUES

SOMMAIRE : Parasitisme. — La guerre. — Brigandage salique. — Féodal.— Mercantile.— Agioteur.— Les agiotages.— Science juive ! — Assassinat par théorême. — Proudhon. — Oscar de Vallée. — Une ile inconnue.— Les chalets. — Les machines. — Ils se dévorent ! — L'archéologue, le singe et le perroquet.

Chaque évolution de l'humanité, ai-je dit plus haut, a une *caractéristique.*

Étant donné le système général d'après lequel, depuis l'origine des temps jusqu'à nos jours,ont évolué les luttes incessamment organisées entre les hommes, on peut remarquer que, si ces luttes ont été perpétuelles, il y a eu, néanmoins, des modifications dans leur forme et dans leurs instruments matériels.

En d'autres termes,les destructions ont été constantes ; mais leur outillage a varié.

En réalité donc, le mal éternel de l'humanité n'a pas changé de nature ; il est encore et a toujours été le *parasitisme.*

Des historiens, plus ou moins superficiels, ayant constaté l'existence de ce même parasitisme dans toute la nature, ayant vu que, depuis le brin d'herbe jusqu'au cèdre géant, toute une série de « dévorances » démontrait que « le plus petit était toujours absorbé par » le plus gros », ont conclu à la *naturalité,* puis à la *légitimité* de ces absorptions et, finalement, n'ont pas hésité à invoquer cette légitimité pour l'appliquer à l'organisation humaine.

Mais ils n'ont pas remarqué, ces observateurs étranges ! que le *parasitisme animal* est *inconscient*, que sa fonction, toute mécanique, consiste à *assurer la reproduction, la reconstruction ou la transformation et, par suite, la perpétuité des êtres*, tandis que, transporté dans la *nature humaine consciente,* ce même parasitisme tend incessamment à la *destruction et à la disparition de l'humanité.*

Ils n'ont pas vu davantage que, plus la **civilisation** (?) s'étend, plus les peuples qui en sont « atteints » deviennent dévorants et que,

chez eux, l'art de la guerre, bénéficiant des découvertes de la science, arrive à ce point qu'il sera bientôt possible de *supprimer une nation entière dans l'espace d'une journée* !

Le parasitisme s'exerce donc surtout par la destruction, c'est-à-dire par le *brigandage* organisé par quelques-uns contre *la masse*.

Or, il suffit de remonter la nomenclature des faits historiques, pour s'apercevoir que toutes les catastrophes nationales ont été dues au *triomphe* d'une minorité.

De sorte que, depuis Clovis par exemple, c'est-à-dire depuis l'époque à laquelle remontent, avec plus de clarté ou plus de certitude les récits qualifiés historiques, on trouve que la lutte parasitique a revêtu les quatre formes suivantes qui sont les *caractéristiques* de *chaque période* :

» 1re forme : *Le brigandage salique.*

» Toute la période de Clovis à Charlemagne, c'est-à-dire du cinquième au neuvième siècle, est dominée par l'anarchie des conquêtes à main armée !

» C'est à qui *prendra la terre* afin qu'elle soit *allodiale*, devienne *salique* et place ainsi son possesseur au-dessus du vulgaire, en lui permettant « de ne relever que de Dieu et de son épée, sans devoir » à personne ni tribut, ni hommage.»

» Ce parasitisme violent amena un parasitisme plus doux : les possesseurs d'*alleux* cédèrent à *bénéfice*, c'est-à-dire à *redevance*, une partie de leurs terres ; puis, peu à peu, l'hérédité s'en mêlant, l'organisation marcha vers une concentration qui représente la seconde forme.

» 2me forme : *Le brigandage féodal.*

» Ici, tout devient redevance : autant de seigneurs, autant de rois. La bataille, moins individuelle, engendre la profession d'*homme de guerre* et produit les *compagnies armées.*

» Cette période comprend la fin du neuvième siècle et aboutit au commencement du quatorzième siècle.

» L'anarchie féodale tend à détruire son propre système et le peuple avec lui. Une concentration commence appuyée sur le bourgeois ; l'histoire appelle cela l'*ère moderne* ou l'*ère des États généraux*. Mais, en réalité, c'est le *marchand* qui s'élève ; aussi voyons-nous apparaître la troisième forme.

3me forme : *Le brigandage mercantile.*

» Ce système se développe pendant le quinzième et le seizième siècle.

» L'Angleterre est entrée en ligne. L'imprimerie a fait son apparition; l'Amérique vulgarise l'or, et les marchands florentins règnent en France avec les Médicis.

» Peu à peu, tout se mobilise : terres, maisons, travail industriel

ou artistique, charges et professions, tout se *commercialise*, s'échange et se confond. La théorie de la valeur et, par conséquent, de la *plus-value*, s'établit et prépare l'incarnation de la quatrième forme.

» 4me forme : *Le brigandage agioteur.*

» Tout le dix-septième siècle, avec le Louis de Richelieu, avec celui de Colbert, vivra d'agiotage et en mourra de même.

» Le dix-huitième siècle analysera le mal, l'accablera de ses malédictions, mais l'adorera avec Philippe d'Orléans, avec le Louis de la Du Barry et celui de Marie-Antoinette, avec tous les fermiers généraux... et en mourra avec eux.

» Le dix-neuvième siècle, très instruit par le passé, déclarera, de même, que l'agiotage est un crime, mais comme ce crime est doux à quelques chefs, il s'agenouillera devant lui : l'agiotage se nourrira de toutes les guerres du Directoire et de l'Empire, de toutes les lâchetés royales, de toutes les servilités républicaines, de tous les cynismes impérialistes, pour s'épanouir dans le sang de la France et de l'Allemagne et salir la paix qui suivra cette dernière hécatombe.

» Le roi, l'empereur, le dieu, c'est l'OR. La religion de l'or doit être une science ; il faut la formuler, dit le XIXe siècle et il le fait : il y a la *science de l'agiotage.*

Dès lors c'est fini ! le siècle s'empoisonne avec amour et, le plus doctement du monde, il en mourra...

Donc, depuis trois siècles, l'agiotage règne en France.

Exercé audacieusement par les rois, les rois en sont morts.

Exercé cyniquement par les sujets, les sujets se sont entre-exécutés.

Actuellement, la bourgeoisie s'est constituée en *féodalité* du *métal* ; aussi marche-t-elle, comme la *féodalité de la terre*, vers sa destruction.

En résumé donc, le *brigandage moderne* peut se subdiviser en trois périodes à peu près séculaires :

L'agiotage royal.

L'agiotage bourgeois.

L'agiotage financier.

De ce dernier seul j'ai à m'occuper ; c'est pourquoi je dois lui consacrer une analyse particulière.



Un des mamelucks de la haute banque, non des moins fanatiques, répondant au doux nom de *Courtois*, lequel serait de meilleure compagnie s'il n'était pas frotté de compagnies financières, a mis en note dans son livre intitulé : « *Traité élémentaire des opérations*

de bourse et de change » la phrase suivante qui concerne l'Agiotage :

» Agioter, dit-il, et ajouter ont un air de famille qui n'a peut-être » pas assez frappé les lexicographes, surtout se rappelant qu'*agio* » vient de l'Italien où il s'écrit *aggio* et qu'ajouter dans la même » langue, s'écrit *aggiungere*.

C'est bien cela ! *Agioter* c'est *ajouter* une valeur soit à une chose mesurable, soit à une chose qui ne l'est pas.

Exemple :

— J'achète du blé ou de l'or, que je revends aussitôt cent francs de plus ; j'ai ajouté une valeur de 100 francs à la valeur première et je réalise cettte majoration pour ce seul fait que blé ou métal ont passé par mes mains : — *J'ai agioté.*

— Je me rends concessionnaire d'une entreprise à des conditions qui me laissent un bénéfice de 100.000 francs ; je cède mon acte de concession moyennant un versement de 200.000 francs : — *J'ai agioté.*

— J'achète ou je vends, au comptant ou à terme, pour 5 millions de titres, que je revends ou rachète, à terme ou au comptant, avec un *boni* de 1 million : — *J'ai agioté.*

— Les frais de première acquisition d'un objet représentent 5 fr.; cet objet passe de main en main et arrive au consommateur au prix de 20 francs.— *C'est de l'agiotage.*

Jusqu'ici, j'ai admis l'existence d'une première mesure servant de point de départ ; mais il y a des cas nombreux où cette mesure n'existe pas.

Exemples :

— On va créer une société industrielle ou financière ; presque aussitôt, en bourse, on se dispute les *promesses d'actions* c'est-à-dire « l'espérance d'être actionnaire »; on vend ou on achète, réciproquement, cette espérance contre argent — *agiotage.*

— Un événement est attendu ; s'il arrive on croit à une hausse ; sinon à une baisse. Je vends ou j'achète l'*aléa* de cet événement contre versement d'argent : — *J'ai agioté.*

Les exemples que je viens de donner sont tellement communs que, certainement le lecteur va ouvrir de grands yeux et s'écrier :

Ça ! de l'agiotage ? Jamais ! C'est de la *spéculation.*

Et spéculer n'est pas agioter !

Pure Tartuferie de langage, cher monsieur, pure légitimation du *parasitisme,* ainsi qu'il est aisé de le prouver.

Vous ajoutez : on a flétri l'agiotage, mais on n'a pas flétri la spéculation.

Je vous demande pardon : on a flétri du nom d'*agiotage* beaucoup de *spéculations* ; en effet comme le répète Courtois, « jusqu'au pre-

» mier Empire, la matière de la spéculation en déterminait le carac-
» tère répréhensible... ; était agiotage : « toute opération, au comp-
» tant aussi bien qu'à terme, sur papiers de commerce, matières d'or
» ou d'argent, denrées alimentaires... le petit nombre de ceux qui
» bravaient l'opinion publique ou la fureur de la populace, ne s'y
» adonnaient que sur l'appât d'un bénéfice considérable.»

Ne l'oublions pas : celui dont je cite l'ouvrage est un ami de ceux que, moi, j'appelle, encore aujourd'hui, des *agioteurs*, que lui appelle des *financiers*, et qui sont, en réalité, *rois de France*!

Ho ! la fureur de la populace ! ho ! le danger ! ho ! l'opinion publique ! Mais où sont les neiges d'antan ? comme dirait Clément Marot !

La populace ? elle est à genoux, mendiant devant la bourse. L'opinion publique elle est en carte, au moyen des journaux et quant au danger ? ceux-là sont maintenant remplacés par une *apothéose*.

D'ailleurs, je l'avais bien dit, ce siècle a formulé la *science*. Aussi l'agiotage est-il devenu beau, noble, grand, fécond ! Écoutez Courtois :

» *Nous trouvons*, dit-il (1), *dans un auteur israëlite du dernier siè-*
» *cle, une appréciation du spéculateur qui se rapproche trop de la*
» *notre pour que nous ne la reproduisions pas ici* : « Un commer-
» çant est un homme qui fait le commerce de spéculation... ses opé-
» rations :... trafic de marchandises et commerce de papiers, n'ont
» rien de bas, rien de mécanique : *tout, au contraire, y porte l'em-*
» *preinte de la grandeur, comme celle du génie* !... il doit connaître
» toutes les nations, savoir le moment où le cours des événements
» y entraîne des variations pour en profiter... **prévoir les Révolu-**
» **tions politiques, afin d'être prêt à en tirer avantage,** dans l'ins-
» tant qu'elles arrivent. . Le commerce en grand exige donc de
» grandes lumières. Celui qui le fait avec distinction a donc droit à
» **la plus grande considération ; pour la lui refuser, il ne faut pas**
» **être de notre siècle et tenir encore à des préjugés à peine par-**
» **donnables dans des siècles de barbarie.**»

Qu'en dites-vous, lecteur ? Est-ce assez complet ? L'auteur de ce beau programme, — un israëlite, ainsi que le dit Courtois, — écrivait à Amsterdam en 1781 ; il se nommait *Samuel Ricard*. Or Courtois et ses amis ont célébré dignement, en 1881, le centenaire de ce système juif ; résultat : le *Krach de l'Union générale* !

Étonnez-vous, après cela, de le voir défendre l'Agiotage, même l'agiotage incriminé, qu'il définit ainsi :

» Nous appellerons donc avec tout le monde : *agiotage*, les opé-
» rations à terme faites avec l'*intention* de ne les liquider que par

(1) Traité élémentaire des opérations de bourse et de change ; p. 152

» une *différence*, que l'on soit ou non, en position de les régler autre-
» ment. »

Après quoi tout est bien ! et l'auteur que je cite démontre en bon nombre de pages, lourdement écrites :

1° Que l'agiotage est *irréprochable* au point de vue *économique*.

2° Que l'agiotage est *irréprochable* au point de vue de la morale, sauf l'abus qu'on pourrait en faire au préjudice des enfants mineurs.

Aimable pensée philopédique ! fausse d'ailleurs, parce qu'ici le crime n'est pas d'*agioter*, mais « d'abuser des faiblesses des mineurs »; Courtois oublie que les peuples gouvernés sont réellement *des mineurs incapables de se défendre*, contre la marche ascendante des impôts, **résultat direct des œuvres de l'agiotage !**

Quoi qu'il en soit, l'ébouriffant cantique composé par Samuel Ricard, les louanges enflées qu'il y adresse à l'homme atteint de la lèpre agioteuse, constituent, en réalité, la meilleure énumération des combinaisons sans cesse ruminées par les bandits que j'ai ailleurs monographiés.

Et quand j'aurai démontré, à mon tour, que des *parasites* peuvent vivre de chair humaine, en pleine France et *en plein XIX*^e^ *siècle*, on regardera, effaré, ce *livre de la bourse* où Courtois a expliqué judaïquement tous les procédés du vol et de l'escroquerie.

On a vu que Samuel Ricard a parlé de grandeur, de génie et de science, dans la spéculation ; ce malheureux Juif a cru qu'en décorant ainsi des malfaisances il les convertirait en vertus.

C'est tout juste comme si on attribuait un prix Montyon à un assassin, sous prétexte que, sorti N° 1 de l'école Polytechnique, il a commis son crime en appliquant la formule de Thomas Simpson ou le théorème de Moivre.

A ce propos, je dois ajouter que le pire est de voir des « bien-intentionnés » tomber, eux-mêmes, dans une erreur analogue.

Proudhon et Georges Duchêne, son collaborateur, ne se sont-ils pas avisés d'écrire dans le *Manuel du spéculateur à la bourse*, les énormités suivantes :

» Au dessus, disent-ils, du travail, du capital, du commerce ou de
» l'échange et de leurs innombrables variétés, il y a encore la *spé-*
» *culation*...c'est la conception intellectuelle des différents procédés
» par lesquels le travail, le crédit, le transport, l'échange, peuvent
» intervenir dans la production. »

Je suspens ici ma citation pour faire remarquer que, de cette « conception intellectuelle » le vrai nom est « la science »; que l'initiative des travaux qui en résultent est un « *devoir* social » stimulé par les *besoins* de plus en plus croissants et de plus en plus affinés

à mesure que, perfectionné par la science, l'homme s'élève dans l'échelle des êtres. Je reprends ma citation :

» Par sa nature, ajoutent nos auteurs, la spéculation est donc » essentiellement aléatoire.»

Oui, ajouterais-je, comme la durée de la vie ou le maintien de la santé humaines ; mais cela est insuffisant pour autoriser la raison d'être du parasitisme. L'aléa est ici « naturâ rerum » et non pas un système « ordine vel ratione ».

Cependant, nos auteurs ajoutent plus loin :

» Ainsi donc, la spéculation est, à proprement parler, *le génie » de la découverte*, elle est la faculté essentielle de l'économie... (!)

» Son action est universelle...

» *La politique, elle-même, est une variété de la spéculation* et, » comme telle, une variété de la production. (!)

» Ce fut une grande et belle spéculation «que celle qui fit nommer » les rois de Macédoine généralissimes de la Grèce contre la Perse... » et prépara les voies au christianisme.» (!)

On croit rêver !

C'est seulement quand on constate que cette doctrine,aussi fausse que dangereuse, a été vulgarisée sous le nom de Proudhon avec le concours du talent et du savoir incontestables de Georges Duchêne qu'on arrive à comprendre pourquoi le parasitisme a,encore aujourd'hui, de puissants auxiliaires,même parmi ceux-là qui le répudient hautement.

La seule restriction que le *Manuel* ait daigné faire consiste à distinguer entre la spéculation légitime et la spéculation abusive.

Et alors, mais alors seulement, il tombe avec une rare énergie sur les jeux de bourse proprement dits et sur les complications d'escroquerie, qualifiées ou non, qui en résultent.

Au moins, Proudhon, en signant son livre et en nommant son collaborateur a-t-il une excuse ?

Oui ! peut-être ? c'est selon ; s'il est une excuse valable,quand on est l'auteur du chef-d'œuvre intitulé : « *Qu'est-ce que la propriété?*» Cependant voici une « circonstance atténuante » : Je la trouve dans la préface de la troisième édition, sous la date de décembre 1856 et elle consiste en ceci : que Proudhon déclare avoir travaillé *sur la commande* de MM. Garnier frères ; « travail répugnant et pénible » avoue-t-il ; après quoi il trace quelques pages étincelantes où il stigmatise avec sa vigueur ordinaire *l'exploitation du travail par le capital*.

Mais c'est encore tout ! et l'apologie du parasitisme n'en demeure pas moins écrite dans le reste du livre ; de sorte qu'avoir signé une

(1) *Manuel du spéculateur*, page 8.

œuvre pareille équivaut à avoir collé au fronton du « temple de Mercure » cet écriteau menteur : « Palais de la vérité. »

La signature de Proudhon et sa préface eurent néanmoins un résultat : elles provoquèrent une satire très littéraire et très académique, mais très insuffisante contre les *manieurs d'argent*, due à la plume d'un magistrat : Oscar de Vallée.

Nourri des conventions juridiques, ayant médité les discours de Servan, s'étant pénétré du célèbre mémoire de Daguesseau, cet écrivain s'est préoccupé surtout des conséquences immorales de l'Agiotage.

Pour lui, le travail seul, lent, pénible et utile doit procurer la fortune.

Les grandes richesses accumulées dans une famille par l'hérédité lui apparaissent non seulement dépourvues de tout danger économique, mais encore une nécessité pour la prospérité des nations.

Il ne voit pas l'étrange ressemblance entre *n'avoir que la peine de naître*, pour posséder *ipso facto* un patrimoine de 30 ou 40 millions, et *n'avoir qu'un ordre à donner en bourse*, pour réaliser « un coup » procurant aussi 30 ou 40 millions !

Le hasard est pourtant à la source des deux fortunes.

Malgré cela, Oscar de Vallée se scandalise, s'indigne, s'emporte à voir le tourbillon de la spéculation malsaine créer « en un jour » des fortunes immenses.

Je ne suspecte pas la sincérité de cette indignation ; je suis même convaincu de l'honnêteté de ses intentions ; mais cet homme est un magistrat, un fonctionnaire ; il a constaté l'infériorité de la loi devant les œuvres de l'agiotage.

Racontant la vénalité de Law se convertissant au catholicisme pour être nommé contrôleur général (condition alors indispensable) et rappelant que le même Law avait voulu supprimer l'inamovibilité de la magistrature, il fait ressortir en italique la phrase suivante :

» Cet Écossais connaissait déjà assez la France pour savoir » qu'on n'y punit guère les coupables qui ont occupé de grandes » places.»

Là était la grosse préoccupation d'Oscar de Vallée. C'était de l'anarchie ; le socialisme grondait ; Proudhon l'effrayait en faisant le procès à la société bourgeoise ; or il voulait défendre cette société *qu'il aimait*, disait-il, et la sauver par de sages avertissements.

Il sentait bien que l'Empire, dont il était le défenseur, succomberait, si la loi demeurait *frémissante et inappliquée* devant la toute-puissance de l'agioteur.

L'effondrement du régime, telle est la préoccupation qui le hante.

Presque au commencement de son livre il écrit que l'Agiotage

« provoquant sans cesse les révolutions, les empêche toujours de » réussir et ne sert de base qu'au désordre. »

Plus loin, il dit encore :

» C'est ainsi que l'attrait d'une fortune plus facile à faire qu'à ima- » giner, cause, dans la plus noble partie de l'État, une révolution de » sentiments, qui est, souvent, non seulement le *presage*, mais la » *source* d'une *révolution d'événements* qui changent la face de » tout un royaume et qui décident le sort de toute une nation.»

Cette phrase est de Daguesseau, et Oscar de Vallée la cite en remarquant tristement que « Proudhon dit la même chose à la bour- » geoisie en 1857. »

Pour le surplus, il définit l'agiotage à peu près comme Proudhon; pour lui, tout est dans l'abus sinon dans la fraude.

A mon tour maintenant de définir l'agiotage :

A mon avis, constats scientifiques en main, l'agiotage est « un » système arbitraire de majorations incessantes, faussant la valeur » relative du travail, organisant sa valeur fictive et conduisant les » peuples à leur destruction, soit par l'abréviation de la vie, soit par » les guerres tant intérieures qu'extérieures.»

Pour plus de précision, je vais donner un exemple qui visera à la fois les conditions de la *spéculation productive* de Proudhon et celles de l'*agiotage légitimé* de Courtois.



Dans une île inconnue des géographes, dix mille hommes vivaient; primitifs d'ailleurs et naturellement unis entre eux.

Pas de routes, pas de transports rapides; comme habitations: des huttes.

Moyen d'échange : le sable aurifère de la rivière principale.

Un beau jour un spéculateur « invente » l'île. Je vais, dit-il, donner à ces braves gens des habitations confortables en échange de l'or qu'ils trouvent dans leur rivière.

Le voilà débarqué ; il construit d'abord sa propre maison. On est ébloui ; tout le monde veut jouir de ce confortable inconnu ; l'île entière se met à la disposition du capitaliste.

— Combien de mesures d'or extrayez-vous par an ? demanda-t-il.

— Ma foi, dirent les habitants, à peu près de quoi remplacer celles qui sont perdues ; notre or circule entre nous ; nous commerçons très peu à l'extérieur ; nous avons, en réserve, au bout de l'an, *cent mesures* chacun pour recommencer l'année suivante et cela proportionnellement à nos travaux individuels.

— Hé bien, dit le spéculateur, chacun peut avoir une habitation comme la mienne ; celle-ci me coûtant à moi *50 mesures d'or*, je ne

vous demanderai que 5 mesures d'or par an comme prix de l'usage que vous en ferez.

— Accepté ! s'écria-t-on en chœur, mais il faut compter; nous sommes groupés par familles, cela fera à peu près 4 habitants par maison.

— Je compterai, dit le spéculateur.

On se mit à l'œuvre; le spéculateur avait débarqué un fort approvisionnement de *chalets en fer et en bois* ; les gens de l'équipage étaient eux-mêmes monteurs et ajusteurs ; en six mois, 2.500 chalets furent prêts à recevoir les 10.000 habitants. Cela faisait donc pour le spéculateur, 20 mesures d'or à raison de quatre habitants par maison ; chacune de celles-ci lui coûtant comme il l'avait annoncé, 200 mesures d'or.

Ce fut un enchantement pendant la première et la seconde année.

La troisième, quelques vieillards de l'île pensèrent sagement que, à raison de 20 mesures par an, en 10 ans on aurait remboursé le constructeur; que dès lors il vaudrait peut-être mieux donner immédiatement les 200 mesures et ne plus rien payer par la suite.

En effet, on s'était aperçu qu'il avait fallu recourir à plus de lavage de sable aurifère, car avant les chalets, on ne dépensait *rien pour dormir* ; c'était pour l'île une consommation nouvelle de 50.000 mesures ; il fallait donc les extraire en plus, comme si on les avait perdues ; cela étant et puisqu'on était au travail, mieux valait extraire d'un coup tout le nécessaire.

En somme, on n'avait plus qu'à trouver 160 mesures par maison, c'était possible.

On consulta le capitaliste.

— Je ne puis accepter, fit-il.

— Comment ? Vous tirez chaque année un dixième de votre dépense première.

— C'est possible, répondit le spéculateur, mais je me suis *chargé de l'entretien* ; si mon capital est placé à 10 %, il subit 4 % de charges ; calculons, s'il vous plait, à 6 %.

On calcula : 20 mesures à 6 % cela faisait un capital de 333 mesures d'or par maison.

On soupira ; c'était comme s'il eut fallu encore payer le loyer pendant plus de seize ans, et l'on n'avait compté que sur huit ans ! néanmoins, on se résigna.

Quant au spéculateur, il avait dépensé 500,000 mesures et après avoir encaissé deux années de loyer, soit 100,000 mesures, il en recevait encore 832,500 ; donc, au total 932,500 mesures d'or. Il avait presque doublé son capital.

Dans l'Ile, on travaillait ferme. Mais, chacun ajoutant, à ses frais, les frais nouveaux d'habitation, les échanges montèrent et, là où

l'on croyait extraire assez d'or avec trois fois plus de travail, il se trouva qu'il fallut travailler sept fois plus.

On s'épuisait, on mourait davantage, car les maladies étaient nombreuses.

Émû de cette situation, le spéculateur s'adressa de nouveau aux insulaires :

— Vous vous exténuez, leur dit-il ; laissez-moi vous aider : Voici une dizaine de machines à extraire et à laver ; elles valent chacune cinquante travailleurs. Je vous les loue ; vous me donnerez le quart de ce qu'elles rendront et vous aurez encore du bénéfice.

On accepta, les dix machines fonctionnèrent. . . . .

Tout d'abord, puisque chacune d'elles valait cinquante travailleurs, les épuisés parmi ceux-ci trouvèrent doux de prendre un peu de repos.

En fait, à deux hommes par machine, il suffisait de 20 hommes pour faire le travail de 500.

Donc, 480 se reposèrent, promettant, d'ailleurs, de relayer les 20 autres.

Mais, pendant ce temps, il fallut tout de même pourvoir à la vie de ceux qui chômaient. On le fit. C'était justice ; néanmoins, ce fut une dépense nouvelle, venant s'ajouter au loyer de 1/4 du produit qu'il fallait payer au capitaliste. On ne tarda pas à trouver que ce quart eut amplement suffi à défrayer les 480 ouvriers en vacance. Bien mieux : on découvrit que, malgré le concours des machines, on produisait moins.

Avant leur introduction dans le chantier, 500 travailleurs produisaient 15,000 mesures par mois et, tous frais payés, il en restait 7,500 pour la communauté. Mais, depuis l'introduction des machines, il fallait prélever, sur le produit brut de 15,000 mesures, un quart pour le capital, soit 3,500 mesures ; il restait donc 11,500 mesures. D'un autre côté, on avait maintenu la paye ancienne aux 500 travailleurs, sans quoi les machines n'auraient apporté aucune amélioration. Donc il fallait, sur les 11,500 mesures restantes, en prélever 7,500 (500 ouvriers à raison de 15 mesures par mois) ; mais alors on s'aperçut, tout-à-coup, que la communauté, qui recevait mensuellement, pour les besoins généraux de l'ile, 7,500 mesures, (dont une forte partie était absorbée par la redevance relative aux nouvelles maisons), n'en recevait plus que 4,000 !

Ce fut une révélation ! on avait tout d'abord songé à augmenter le nombre des machines, mais on avait bientôt compris que ce serait tourner dans un cercle vicieux ; le capitaliste n'en prendrait pas moins pour lui presque toute la différence qui formait le déficit ; à moins de rogner sur l'indemnité payée aux travailleurs qui se reposaient.

Cependant, il n'y avait pas à hésiter, il fallait tenir les engagements contractés envers le capitaliste et on se résigna à diminuer de moitié la part réservée aux 500 ouvriers.

Pendant ce temps, la cherté des objets nécessaires à la vie s'était accentuée ; en effet, les moyens d'échange n'avaient pas cru en proportion des besoins ; le travail des machines se traduisait par un déficit pour la collectivité et, par surcroît, en face des *mêmes besoins*, 500 travailleurs avaient *moitié moins de moyens*.

Les désordres, les rixes, les maladies s'accumulèrent. Cinq ans après, la population était réduite de moitié ; la moitié des maisons était inhabitée. Les machines fonctionnaient encore, mais le sable s'épuisait : il fallait creuser des mines, broyer du quartz ; par suite, un nouvel outillage était nécessaire.

On se tourna vers le spéculateur...

— Que vous êtes simples ! leur dit-il, vous manquez de métal, je vais vous donner des valeurs gagées sur vos terres ; vous les échangerez entre vous, en attendant que les mines produisent.

Cela fut fait. . . . .

. . . .

Alors, dans l'ile, comme partout et toujours, la fièvre du jeu s'empara des hommes.

On joua, on cota, on surcota !

Il pleuvait : hausse ! Il neigeait : baisse !

Il arriva même, sous une autre forme ce qui advint en Europe sous le premier Empire et qui fut narré par J.-B. Say.

« A l'heure de la bourse, un orage lointain avait fait entendre « quelques coups de tonnerre. *On crut que c'était le canon qui « annonçait le gain d'une bataille*, les fonds montèrent aussitôt. On sait le reste !

Hé bien, dans l'ile dont je résume l'histoire, le bruit du tonnerre fut pris aussi pour celui du canon, non pas annonçant une victoire, mais simplement l'arrivée de plusieurs navires richement chargés et publiquement attendus par le spéculateur.

Tout le peuple se précipita à la bourse et acheta comptant.

Mais le spéculateur vendait ! il s'était tenu prêt pour le premier orage *scientifiquement prévu* par lui.

Folie ! débâcle ! ruine !

Quand on se calma, on chercha le spéculateur.

Il avait disparu, emportant, très légitimement d'ailleurs, 3 millions de mesures d'or, c'est-à-dire, dix années de travail et encore si les mines n'étaient pas épuisées.

Ainsi dix ans après que l'ile avait reçu les *bienfaits du capital spéculateur*, elle était morte, ruinée en métal et réduite au quart de sa population première !

Alors commença une anarchie effroyable. On tenta des invasions armées sur une ile voisine, afin d'accaparer les sables aurifères qui manquaient désormais... Cela dura des années au bout desquelles, le peuple, dans la rage de la faim et l'exaspération de la ruine, s'entretua et se dévora.

Quant au spéculateur, l'homme de génie, le grand homme ! il vivait luxueusement à P...éking avec 3 millions de mesures d'or, c'est-à-dire 30 millions de francs de capital !

Et nunc erudimini !

. . . .
. . . .

Cinquante ans plus tard, l'ile fut de nouveau découverte, mais cette fois, par un archéologue.

Ce savant la parcourut : elle était presque déserte.

Un jour pourtant, enserrées, tordues dans une forêt profonde quelques habitations d'une allure civilisée le frappèrent de stupéfaction.

Il explora attentivement.

La nature, elle, n'avait pas un instant ralenti son œuvre. Seule ou avec l'homme, elle avait consommé, produit et reproduit, mère féconde et éternelle.

Les arbres impassibles, verdoyants, crevant de sève, avaient allongé leurs branches feuillues,enlaçant doucement mais puissamment les murailles de planches et les colonnes de fer : sous cette étreinte lente, douce, énorme, les chambranles avaient craqué, à l'intérieur, le parquet s'était fendu sous la poussée d'abord timide puis indomptable d'une humble tige verte lancée par un chêne voisin : maintenant cette tige avait des allures de mère-branche ; après le parquet, elle avait soulevé une table qui ornait jadis le milieu de la salle, cette table penchée et miraculeusement retenue, ici contre une chaise, là contre une autre branche, était ainsi depuis des ans tournant au mur ses quatre pieds semblables à des bras tendus vers un visiteur espéré.

Un singe grignotait, assis au bord d'une fenêtre ; un perroquet, installé dans une chambre peinte en rouge, piquait de ses cris les échos endormis ; et, çà et là, un frou-frou d'ailes, soufflant dans le vide puis se taisant soudain dans le noir, trahissait quelque oiseau timide niché dans un angle obscur.

Nul ne prit peur à l'irruption de l'archéologue.

Au contraire, l'oiseau, le singe et le perroquet le saluèrent comme un ami ; il se passa même quelque chose rappelant le vers où Victor Hugo nous apprend que :

« Le pourceau misérable et Dieu se regardèrent. » (1).

Seulement ici le pourceau était sous la figure de l'archéologue, et Dieu c'était la trinité : oiseau, singe, perroquet !

— Quelle trouvaille ! pensa tout bas le membre de l'Institut.

Alors il examina, calcula, chercha, supputa, puis les notes s'alignèrent menues et serrées sur les feuillets d'un calepin à coins d'argent, qu'il avait tiré de sa poche.

. . . .

. . . .

Un an après, l'Académie des inscriptions et la synagogue applaudissaient un savant rapport d'un coréligionnaire, lequel démontrait péremptoirement que *les constructions en fer et en bois étaient déjà connues sous Ramsès II.*

Que le lecteur me pardonne cette conclusion fantaisiste et l'apologue économique dont je l'ai fait précéder. Il m'a paru que cette forme simple, un peu gaie et rapide était plus propre à saisir son attention sans la trop fatiguer.

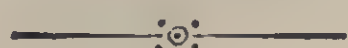
Au surplus, sous cette ironie finale, comme dans le tableau des misères économiques très simplifiées que j'ai attribuées à une île imaginaire, il y a toutes les vérités navrantes et terribles dont je vais suivre le développement en France, pendant une longue période de dix-sept années.

AUGUSTE CHIRAC.



(1) **Légende des siècles** : *Sultan Mourad.*

LA SITUATION POLITIQUE
A L'EXTÉRIEUR



Sous ce titre, notre vénérable et éminent collaborateur Charles Fauvety, publie dans la *Religion laïque*, un très remarquable article que nous reproduisons en partie, en le recommandant à l'attention de nos lecteurs :

Deux dangers nous menacent à la fois : la guerre étrangère et la guerre civile.

La guerre civile, quelque douloureuse et sanglante qu'elle puisse être, ne serait pour nous qu'un châtiment mérité, le châtiment de nos haines, de nos vices, de nos égoïsmes et de nos ignorances. Mais nous en sortirions sûrement, meilleurs, peut-être ! Il faut tout faire sans doute pour l'éviter, mais nous n'en mourrions pas. Tandis que la guerre étrangère, dans la situation qui nous est faite en Europe et dans l'état d'anarchie politique, intellectuelle et morale où nous sommes à l'intérieur, la guerre contre l'Allemagne, flanquée de l'Autriche et de l'Italie, pourrait être mortelle à la France. Or, il ne faut pas que la France meure. D'abord nous sommes trente-six millions de Français qui ne le voulons pas. Il faudrait donc nous exterminer. Ce serait long et difficile, car on ne se laisserait pas faire. Mais il y a autre chose qui rend la France sacrée aux autres peuples et à elle-même, c'est que c'est elle encore, à l'heure qu'il est, comme il y a un siècle, qui représente seule, en Europe, la liberté, l'indépendance, l'autonomie des nationalités, grandes ou petites, et qu'elle est la seule grande nation qui se sente vivre, non pas seulement comme peuple, mais comme humanité. Oui, ce n'est encore qu'en France que bat le cœur de l'humanité. C'est là notre seule supériorité sur les autres nations, y compris l'Angleterre. Les autres peuples y viendront sans doute, mais ils ne sont pas arrivés à ce degré de développement spirituel. Nous devons cela à notre dix-huitième siècle, dont la philosophie a retrouvé les droits perdus du genre humain et à notre Révolution de 89, qui les a proclamés et répandus dans le monde. Bénie soit-elle, et bénis soient tous ceux qui sont morts pour cette œuvre ! Nous le devons aussi, et par dessus tout, à l'existence de Paris. Supprimez Paris et vous n'avez plus de France, plus d'organe où se sente vivre l'idéal divin d'une humanité terrestre.

La guerre est imminente. On la prépare contre nous, ouvertement, en Allemagne, en Autriche, en Italie, ailleurs encore, et nous ne faisons rien pour la conjurer? Nous nous ruinons, il est vrai, en armements formidables, mais qui ne le seront jamais assez pour résister à une coalition européenne. Alors même que nous aurions assez d'hommes et de canons pour nous défendre, comment organiser la défense au milieu de l'anarchie qui déjà, en temps de paix, nous consume, nous dévore dans de stériles agitations et nous fait gaspiller inutilement toutes les forces vives de la France? république de paix, de travail et d'organisation, dont on entend parler ici pour la première fois?

Il est bien sûr que ce n'est ni celle d'hier ni celle d'aujourd'hui, mais elle pourrait être celle de demain, si l'on voulait se résoudre à sortir de l'état révolutionnaire, où nous pataugeons depuis un siècle, pour entrer enfin dans la période organique de l'Ordre nouveau.

Cet Ordre nouveau, qui viendrait donner satisfaction à toutes les aspirations légitimes des masses, existe déjà à l'état latent dans les âmes. Il n'y a qu'à le traduire dans les faits, et pour cela, une seule chose est à faire : ORGANISER! Oui, tout est à organiser ou à réorganiser à nouveau, conformément aux principes éternels. Mais il faut se hâter.

Qu'on y prenne garde! L'heure est venue, mais c'est l'heure suprême, et la crise que nous traversons peut aussi bien amener le salut que la perte. J'entends le salut et la perte non seulement de la République, mais de la France elle-même. C'est pourquoi j'adjure nos représentants de ne pas chercher plus longtemps à opérer la *concentration* du parti républicain, mais à faire la « *concentration* » ou plutôt la conciliation de tous les Français sur le terrain de la Patrie Française. Pour cela, il faut passer par dessus la tête des chefs de parti, s'adresser aux populations, à la France entière, et subordonner les intérêts de la République à ceux de la Patrie. L'intérêt de la Patrie est de conjurer la guerre. La France ne la veut pas. Nous le savons tous. Mais ce n'est pas assez que nous le sachions, nous autres Français, il faut le faire savoir au monde. Et voilà ce que nos hommes d'État, dans leur insuffisance inqualifiable, n'ont pas encore fait. En face de M. de Bismarck, qui peint la France comme ne respirant que la revanche et prête à se jeter sur « une Allemagne armée uniquement pour maintenir la paix européenne », les politiciens, qui ont la charge de nos destinées, ne trouvent aucune protestation à faire entendre. Ils se sont tus devant toutes les provocations et se taisent encore après avoir entendu *le chancelier de fer* déclarer, dans un discours au Reichstag, qui avait la valeur d'un manifeste adressé à l'Europe et au monde, que

la France était « *odieuse aux autres nations* », se servant ainsi de la même phrase employée à Rome contre les Juifs (1), lorsque les Romains se préparaient, sous Néron, à leur faire cette guerre d'extermination qui se termina l'an 70 de l'Ère chrétienne, par le ravage de la Palestine, la destruction de la ville de Jérusalem et le massacre ou l'esclavage de huit cent mille Juifs de tout sexe et de tout âge.

Oui, certes, nous allons à la guerre, comme nous y allions en 1870, enlacés dans les mêmes rets, et nous nous y laissons pousser follement, bêtement, tout en voyant que notre implacable adversaire manœuvre pour nous laisser l'odieux d'une déclaration de guerre ou en jeter sur d'autres la criminelle responsabilité. C'est dans ce but que l'Italie est entrée en scène. Trois millions ont été répandus chez nos voisins à cet usage. On achète tout autour de nous *les haines des nations*, et on leur promet le partage de nos provinces. Le sort de la Pologne, quoi ! et celui du baudet de la fable !

Que faire à cela ?

Faire la lumière et dire la vérité à la France et au monde !

Or, la vérité, la voici : c'est que la République française n'est armée que pour la défense de son territoire et ne songe pas à l'agrandir ; qu'elle ne renoncera jamais à la revendication de ses droits, mais qu'elle a assez de gloires guerrières dans son passé pour ne pas avoir à prendre de nouvelles revanches. Nécessaire à l'équilibre de l'Europe et à la paix du monde, la France attendra, l'arme au bras, s'il le faut, l'arme en repos, si l'on veut, l'heure de la justice, l'heure où les autres puissances européennes auront renoncé, comme elle, aux usurpations de la conquête et de la force, pour reconnaître le droit imprescriptible qu'ont les populations de se posséder et les nationalités de s'affirmer dans leurs limites respectives. La revendication de nos territoires usurpés est imprescriptible et reste ainsi toujours ouverte.

Eh bien ! c'est cette vérité qu'il faut dire, et l'on pourra y ajouter celle-ci, qui en est le complément : si l'on a supposé que la République française pouvait voir avec regret l'Allemagne se constituer dans son unité nationale, on s'est grandement trompé. Ce qu'elle a acquis pour elle-même, au prix de longs et douloureux efforts, la France le veut aussi pour les autres peuples. N'en a-t-elle pas donné la preuve en aidant l'Italie à conquérir son indépendance et la faisant entrer dans le concert européen ?

Ce que la France a voulu pour l'Italie, pourquoi ne le voudrait-

(1) Le mot de Tacite, en parlant des Judéo-Chrétiens accusés d'avoir incendié un quartier de Rome : « *Odio humani generis convicti sunt.* » Littéralement : « convaincus par la haine du genre humain. »

elle pas pour l'Allemagne, alors qu'on sait de nos jours qu'il n'y a plus que les peuples qui ne se possèdent pas dans leur unité territoriale et dans leur autonomie, qui agitent l'Europe et y maintiennent cet état de guerre, incompatible avec notre civilisation, toute faite pour les arts, le commerce, l'industrie, et prête à entreprendre la culture générale du globe ?

Cela dit, comme il faut une sanction à toutes choses, si la France avait un gouvernement — mais elle n'en a pas — ce gouvernement ajouterait qu'il est prêt, en ce qui le concerne, à prendre part à une convention internationale ou à un congrès des puissances ayant pour objet *le désarmement européen simultané.*

Si le président de la République et le nouveau président du Conseil comprenant que l'heure est venue des résolutions viriles, avaient le courage d'entrer dans la voie que je viens d'indiquer et, sous une forme de déclaration aux Chambres ou de manifeste à l'Europe, faisaient entendre au monde *la parole nouvelle,* dont nous venons d'indiquer le sens,la situation de la France deviendrait telle qu'elle n'aurait plus rien à craindre ni des intrigues du prince de Bismarck, ni des menées de M. Crispi, et les complots seraient déjoués qui s'ourdissent de tous côtés, à l'intérieur contre l'existence de la République,à l'extérieur contre la vie même de la France dont on se partage déjà d'avance, les dépouilles, j'entends les richesses, les provinces, les colonies, voire même les protectorats....

Dans le prochain numéro,nous parlerons de la situation politique à l'intérieur, situation fort troublée par la question Boulanger, qui ne serait rien si elle n'était à la fois un symptôme et un avertissement. Il faut étudier le symptôme et profiter de l'avertissement. Le symptôme marque la fin du parlementarisme bourgeois et l'avertissement est une mise en demeure signifiée aux anciens partis par le suffrage universel. Que faire ? — Bâtir à nouveau. Nous essayerons de le faire comprendre à nos concitoyens.

CH. FAUVETY.

Le doyen des écrivains socialistes français termine son éloquent avertissement, en disant qu'il ne se fait pas d'illusion sur le sort des idées qui précèdent : « Aucun journal ne les reproduira, aucun homme politique ne leur prêtera une minute d'attention. »

Un journal au moins, la *Revue socialiste,* les aura reproduites et nous voulons espérer que quelque dirigeant voudra bien leur accorder un peu d'attention, car, en vérité, il s'agit de la France républicaine qui dans ses éléments en fermentation porte, qu'on le veuille ou non, la fortune de l'humanité, en crise de transformation politique et sociale.

B. M.

UNE LETTRE
SUR LE DROIT DE PROPRIÉTÉ

Un de nos nouveaux collaborateurs, M. Louis Morosti, a publié sous ce titre : *La Vérité sur la propriété et le travail*, une étude qui fait penser au fameux *Mémoire* de Proudhon sur la propriété, ce qui est un éloge quant au style et une critique quant à la nouveauté de la pensée.

L'argumentation de M. Morosti est en effet beaucoup plus métaphysique et juridique que scientifique et évolutionniste.

Mais si l'argumentation est parfois critiquable, les conclusions sont très admissibles. Louis Morosti fait vivement resssortir le caractère social de la Propriété. Aussi, vient-il d'être l'objet d'une critique âprement inspirée de pensées réactionnaires de M. De Willot dans l'*Indépendant littéraire.*

M. Louis Morosti adresse à son contradicteur la réponse suivante qu'il nous prie d'insérer, ce que nous faisons volontiers laissant à nos lecteurs, le soin d'apprécier :

Votre critique de la *Vérité sur la propriété et le travail* m'arrive seulement aujourd'hui. Je vous remercie d'avoir fait à cet ouvrage l'honneur d'une critique aussi serrée ; c'est une preuve que mon travail vous a intéressé.

Voulez-vous me permettre de reprendre avec vous quelques points du livre que vous semblez avoir mal interprétés? Tout d'abord vous me reprochez d'avoir traduit *abuti* par abuser, et d'avoir donné à ce verbe cette signification des auteurs de la décadence : « *User mal* ». Mettons, si vous le voulez bien, les latins de côté et restons français. Ouvrez tous les dictionnaires français et vous y trouverez abuser avec cette signification : *User mal, tromper, faire mauvais usage.* Dans notre langue, qui a quelque parenté avec celle des latins, abus et abuser sont toujours pris en mauvaise part. Et je vous avoue que je trouve cette corruption absolument logique.

Il est certain que tous ceux qui trouveront la définition de la propriété selon le droit romain, traduite ainsi : droit d'user et d'abuser, seront frappés par ces deux mots et n'iront plus consulter les classiques. Ils s'en tiendront à la signification française et la mettront en pratique.

Pour la masse des propriétaires, et de ceux qui aspirent à le devenir, le droit d'abuser n'est pas le droit d'user pleinement, d'user

jusqu'au bout ; c'est le droit de faire abus de la chose ; c'est le droit d'user mal. Et ce *modus faciendi* à l'égard de la propriété a toujours été, dans tous les temps et chez tous les peuples. Remontez dans l'histoire de la propriété ; suivez son évolution, et vous y trouverez les preuves de ce que j'avance.

Et cela est encore vrai aujourd'hui, puisque la société actuelle, *société toute de progrès, de liberté, d'égalité et aussi.... de fraternité,* a senti le besoin absolu de faire des lois protectrices de la propriété, ainsi que des lois répressives de son mauvais usage, c'est-à-dire de l'abus : usure, accaparement, etc., etc. Mais il est bien entendu que ces lois ont une action dérisoire, et laissent le champ large à ceux qui pratiquent l'abus de la chose. Il y a des accommodements avec les lois, comme il y en a avec le Ciel. Vous ne le nierez pas, n'est-ce pas ? Monsieur, puisque la classe dirigeante et gouvernante vous en donne chaque jour la preuve.

Vous dites : « Je ne suppose pas qu'il vienne à l'idée de M. Morosti de blâmer qui que ce soit de faire de ses revenus ou du fruit de son travail, tel usage qui lui convient.»

Mais si, Monsieur, nous avons cette prétention, nous autres qui sommes en retard sur votre République. A notre avis, chacun tient la propriété de la collectivité ; il en doit donc des comptes sévères à cette collectivité. Après tout, c'est une théorie comme une autre, que celle qui prétend que le droit de propriété finit là où il porte tort à autrui. Peut-être allez-vous dire que je ne suis pas difficile...

Vous me reprochez de nier les origines divines de la propriété. Qui donc les a prouvées ??...

Quant au droit d'occupation dépouillé de son caractère divin, il suffit qu'il ait engendré des guerres sans fin, pour qu'on ne puisse l'invoquer aujourd'hui comme un fondement juste, comme un fondement légitime de la propriété.

Revendiquer le droit d'occupation, ce serait légitimer le droit du plus fort, et considérer la guerre comme une force économique, comme un agent régulateur des sociétés et de tous les équilibres. C'est la théorie du général comte de Moltke, et je sais que beaucoup d'économistes pensent comme lui. Je ne leur en fais pas mes compliments.

La propriété, dites-vous, est un instinct, et comme preuve, vous montrez l'enfant jaloux du sein de la mère, l'enfant toujours prêt à prendre, l'enfant toujours poussé vers le moi par son instinct. Vous oubliez que l'enfant n'est pas autre chose qu'un animal, et qu'entre lui et l'homme sociable, il y a toute la différence que créent l'éducation, les besoins de l'existence, la lutte pour la vie, les exigences de la vie en société, les devoirs de la réciprocité envers le semblable, les devoirs sociaux enfin.

Si l'instinct est le même chez tous les enfants, il n'en est pas de même chez tous les hommes. Chez ces derniers, l'instinct modifié par l'éducation se montre atténué, corrigé, augmenté, ou poussé à des limites extrêmes, suivant que cette éducation a été bonne ou mauvaise. Le milieu, l'instruction, les besoins, les passions sont les agents modificateurs de cet instinct. Et il se trouve que cet instinct modifié devient bon chez les uns, mauvais chez les autres. Maintenant, les bons l'emportent-ils sur les mauvais? Cela, Monsieur, c'est affaire d'appréciation.

Quand je songe aux vices de toutes sortes qui se sont cantonnés dans la conscience de l'homme ; quand je songe à tous les raffinements que cet homme a inventés pour jouir plus, à toutes les hontes qu'il a inscrites sur son front sans rougir, à toutes les ignominies que renferme son cœur, je me crois autorisé à dire que la royauté de l'homme sur le monde est une royauté déchue ; que la morale que cet homme a inventée est une monstruosité tératologique, et que d'une manière générale, l'homme, avec son instinct modifié par son intelligence, par son éducation, par ses besoins, par ses passions, est plus mauvais que bon, et que tout ce qui sortira de lui, jusqu'à nouvelle transformation, sera contraire à la Justice.

La propriété, selon vous, Monsieur, est la récompense du travail, ou pour mieux dire de l'activité déployée par l'individu. Dans quel sens se déploie aujourd'hui cette activité de l'individu ? Cet instinct de la propriété, qui vous paraît aussi logique que nécessaire, le pousse-t-il vers le bien ou vers le mal ? Voyez donc quel genre de métiers et de spéculations interlopes la société enregistre aujourd'hui dans la société ? Depuis le souteneur et l'entremetteuse qui vivent de la honte des filles déchues, jusqu'au boursicotier, à l'entrepreneur de roulettes et à l'usurier qui spéculent sur l'avidité et les passions humaines, que de métiers, Monsieur, que votre conscience répudie, et pour lesquels vous n'avez pas assez de mépris! Je crois donc, Monsieur, que c'est précisément cet instinct de l'homme pour la propriété qui l'a poussé et le poussera toujours vers le mal. C'est ce qui m'autorise à dire que l'instinct ne peut être invoqué comme fondement juste et légitime de la propriété.

Vous me reprochez ma devise : « Là où le travail porte le joug, les hommes sont esclaves. » Qu'est-ce qu'il y a de redondant dans cette phrase ? Si vous saviez comme je pose peu pour les effets de scène....

Quant aux résultats économiques et moraux de la division du travail sur la classe ouvrière, je persiste à les attribuer uniquement à l'avidité capitaliste.

Produire beaucoup, produire vite et à bon marché, triompher de la concurrence : tels sont les mobiles qui ont poussé l'industriel à

parceller le travail, à perfectionner son outillage et à se servir du machinisme.

Même la question de l'élargissement des débouchés ne lui est apparue que comme une question secondaire, puisqu'alors que les débouchés étaient insuffisants, il continuait à faire de la surproduction.

Je nie absolument que la division du travail et le machinisme aient été introduits dans le travail dans un but social et humanitaire. Je croirai cela le jour où l'homme aura chassé de son cœur l'égoïsme, l'orgueil, l'envie qui, aujourd'hui, le possèdent tout entier.

Me reprocherez-vous, Monsieur, de haïr l'homme dans le mal qu'il a inventé, et dont il s'est fait l'esclave ??... Il suffit que l'introduction de la loi de division et du machinisme dans le travail ait été suivie de l'entrée de la femme et de l'enfant à la fabrique, pour que je la considère comme un mal et non comme un bien.

Je persiste aussi à dire que la machine n'est pas le « complément » de l'ouvrier, et que son rôle s'opère toujours aux dépens du travailleur. Je persiste à dire que son exploitation abusive se tourne contre l'ouvrier qui n'a pas trouvé dans cette transformation du travail par le machinisme ce qu'il était en droit d'en attendre. Et cela, Monsieur, sera tant que la machine et l'outil-machine ne seront pas les outils de l'ouvrier, tant que l'ouvrier et la machine seront des outils absolument identiques se faisant dans la fabrique une impitoyable concurrence.

Une chose m'attriste dans votre critique. Vous m'accusez de semer dans le peuple ouvrier des théories malsaines, coupables, et d'exciter ainsi ses instincts les plus vils.

Oh ! Monsieur, je proteste de toutes les forces de mon cœur ; je proteste au nom de la femme, que j'ai défendue dans mon livre, et que je défends encore plus dans la bourgeoisie contemporaine ; je proteste au nom de la femme, que je voudrais voir au foyer domestique et non à la fabrique ; au nom de la femme de l'ouvrier dont la place est dans la famille, uniquement dans la famille.

Vous parlez de la famille, et vous voulez qu'on réforme la société par la famille et la charité privée. Oh ! la charité privée, n'en parlons pas, Monsieur. J'ai déjà dit que l'aumône est une honte pour celui qui la reçoit, et qu'il faut absolument trouver autre chose.

Quant à la famille, vous l'aurez, je vous le promets, le jour où la femme et l'enfant sortiront à jamais de cet enfer terrestre : la fabrique.

Recevez, etc.

Louis Morosti.

LE MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — France : La Réglementation du Travail à Paris. Un plan de travail parlementaire. Le Lock-out de Pantin. L'élection de Chauvière. — Belgique : Le Congrès du Parti ouvrier.— Angleterre : Les Agents provocateurs.— Irlande : Le Pape et les Irlandais. — Allemagne : Toujours les persécutions. Grèves.

FRANCE

La Réglementation du Travail a Paris.— Pour la première fois peut-être, nous aurons à féliciter le ministère. Après des années de luttes soutenues par le Conseil Municipal de Paris pour la réglementation du travail dans les chantiers et ateliers des entrepreneurs adjudicataires de la ville, le principe de la Protection sociale des travailleurs a obtenu gain de cause auprès du nouveau ministre de l'intérieur.

C'est là un fait important, dont la presse a trop peu parlé malheureusement. Les travaux exécutés pour le compte de la ville de Paris sont considérables ; les ouvriers qui y sont employés sont nombreux. Le Conseil Municipal ayant fixé un prix minimum de salaires à payer par les patrons, un grand nombre d'ouvriers se trouveront de ce fait protégés, contre la rapacité patronale, assurés d'un minimum de subsistance. Mais les conséquences de cette réglementation ne se borneront pas là. Les salaires, en effet, n'obéissent pas exclusivement à la loi de l'offre et de la demande, comme le prétendent les économistes et comme trop de socialistes sont encore portés à le croire. Sans doute, l'abondance ou la rareté du travail offert sur le marché est un élément de prix important, capital, même, si l'on veut — il n'est pas le seul. Entre autres facteurs extérieurs, qu'on pourrait appeler *incidents*, il convient de signaler l'influence exercée, sur le niveau général des salaires dans une région restreinte donnée, par les oscillations partielles survenues dans un certain nombre d'industries. Les salaires des autres industries locales tendent à monter au niveau des industries favorisées. Nous avons pu observer ce fait à Guise, où l'élévation des salaires au Familistère a déterminé une hausse générale des salaires dans la ville. C'est là un fait d'une

nature plus psychologique qu'économique : l'influence de l'exemple, si on peut ainsi parler. La protection des travailleurs employés aux travaux de la ville, ne peut donc qu'avoir une influence heureuse sur le niveau général des salaires à Paris ; ce n'est pas tout. La ville de Paris donne aux autres municipalités un exemple à suivre ; elle fournit aux travailleurs des grandes villes un terrain de revendications pratiques excellent. Si, par la contagion de l'exemple, la réglementation pouvait se généraliser, le résultat atteint serait immense.

Ce n'est pas sans peine, que le conseil municipal de la capitale a pu faire adopter ses mesures de réglementation. Jusqu'au dernier jour, les chambres syndicales patronales ont protesté avec une vivacité extrême contre ses prétentions de fixer le prix du travail et la durée de la journée.

De leur côté, les chambres syndicales ouvrières ont énergiquement protesté contre l'intèrprétation fantaisiste de leurs desiderata par les patrons, et le ministre de l'Intérieur,se rendant enfin à la raison, le principe de la protection voté par le Conseil a définitivement prévalu, sauf quelques modifications peu importantes.

Voici donc les bases de la réglementation adoptées de part et d'autre, après accord entre le conseil et l'administration.

Les ouvriers employés aux travaux de la Ville devront être occupés pour le compte direct des adjudicataires sans aucun intermédiaire.

La durée normale de la journée de travail ne pourra pas excéder neuf heures de travail effectif et il y aura un jour de repos par semaine.

Si l'ouvrage est fait à la journée ou à l'heure, l'entrepreneur sera tenu de payer à l'ouvrier dans chaque catégorie de profession le prix minimum obligatoire fixé à la série sans rabais.

Si l'ouvrage est fait aux pièces, les prix de salaires seront déterminés par les prix élémentaires mentionnés aux sous-détails de la série ; en cas de sous-détails pour un travail déterminé, les prix seront fixés de manière à assurer à l'ouvrier le prix minimum obligatoire de la journée fixée à la série sans rabais.

L'ouvrier aura droit au bénéfice des dispositions de la série relative aux plus-values indiquées aux prix de la série.

Dans les circonstances exceptionnelles ou, par suite d'un cas fortuit, l'ingénieur ou l'architecte qui dirigerait les travaux autoriserait l'exécution d'un travail en dehors des heures réglementaires, les heures supplémentaires ainsi autorisées seront payées, le jour, au prix de l'heure, augmenté de 25 0/0, et la nuit au double de ce prix.

Les mêmes plus-values s'appliqueront au cas où le travail serait exécuté aux pièces, en dehors des heures réglementaires.

L'entrepreneur ne pourra employer plus d'un dixième d'ouvriers étrangers pour chaque nature de travaux, étant spécifié que, dans les postes et casernes, il ne pourra être employé que des ouvriers français.

Chaque contravention aux dispositions précédentes donnera lieu à une amende de 10 francs, sans préjudice des clauses et conditions générales pouvant entraîner la déchéance de l'adjudicataire.

Un plan de travail parlementaire. — Un groupe de députés, MM. Millerand, Hanotaux, Jamais, Jaurés et Poincarré vient de prendre l'initiative d'un projetaux termes duquel, la Chambre consacrerait désormais deux jours par semaine à la discussion des propositions d'un caractère social.

Ce projet de résolution, précédé d'un excellent exposé de motifs, est ainsi conçu :

« 1° Les lundi et mardi de chaque semaine seront consacrés à la discussion, en séance publique, des projets et propositions de loi énumérés ci-dessous et ayant pour objet l'amélioration du sort des classes laborieuses dans les villes et les campagnes ;

« 2° Les commissions spéciales ou les commissions d'initiative parlementaire actuellement saisies de projets ou propositions de loi ayant ce caractère devront hâter leurs travaux, sous la surveillance de M. le président de la Chambre, de façon que le travail législatif concernant ces questions ne souffre aucun retard...»

Les projets de loi qui viendraient de la sorte rapidement en discussion sont les suivants, concernant :

1° Les accidents dont les ouvriers sont victimes ;

2° La protection des enfants et filles mineures dans les manufacfactures ; l'hygiène et la sécurité du travail dans les mines, ateliers, etc. ;

3° Les caisses de retraites des ouvriers mineurs ;

4° Les sociétés de secours mutuels ;

5° L'arbitrage et les prud'hommes commerciaux ;

6° La meilleure répartition de l'impôt direct ;

7° La suppression ou la transformation des prestations en nature ;

8° La partie du code rural concernant l'engagement des ouvriers agricoles ;

9° La taxe de séjour sur les ouvriers étrangers.

Nous applaudissons à l'initiative des auteurs de la résolution plus haut. Mais nous regrettons de ne pas voir mentionnée, dans l'énumération ci-dessus,la proposition Raspail, relative à la création d'un *Ministère du Travail.*

Une législation sociale ne sera efficace, que si elle a pour but d'organiser progressivement la production — et pour cette organisation,un organe,instrument d'observation sociale précieux,en même temps que moyen d'exécution, est indispensable. Cet organe existe, dans l'Amérique libérale,privée cependant d'une législation sociale. Ce sont les bureaux du Travail, répandus dans tous les États, avec le bureau central de Washington, que dirige M. Carrol D. Wright. Nous signalons cette lacune aux auteurs de l'excellente proposition reproduite ici. Dans un prochain numéro, nous traiterons la

question d'une façon toute spéciale, en étudiant le fonctionnement, du Bureau du Travail de Washington et les bases sur lesquelles nous désirerions voir cette institution transplantée en France.

Le lock-out de Pantin. — A l'heure où nous écrivons ce bulletin, plus de 3.000 ouvriers viennent d'être jetés sur le pavé ; toute une industrie régionale est arrêtée, la famine déchaînée dans trois mille ménages et ce, parce que les patrons verriers de Seine et Seine-et-Oise ont décidé de punir leurs ouvriers, coupables de solidarité et d'entente fraternelle. Ce lock-out, ou grève patronale, présente des signes caractéristiques qui méritent d'être retenus. Résumons-en rapidement les origines et les incidents :

Il y a quelque temps, dans une verrerie de Pantin, usine de M. Vidié, les ouvriers se réunissaient et demandaient à leur patron le renvoi d'un contre-maître dont ils avaient à se plaindre, qui les vexait sans cesse et sans raison, disaient-ils. Le patron refusa de chasser cet employé. Après de vives instances auprès de lui, les ouvriers de la verrerie Vidié se mirent en grève, annonçant leur intention formelle de ne reprendre le travail que lorsque satisfaction leur aurait été donnée. Le patron se montra inébranlable :— « J'entends rester maître chez moi » fut sa dernière réponse.

La grève durait déjà depuis quelque temps et la gêne commençait à être grande chez les grévistes. Alors les ouvriers des verreries voisines, réunis en chambre syndicale, décidèrent de verser une cotisation pour venir en aide à leurs frères de travail.

En présence de la détermination prise par leurs ouvriers, les maîtres verriers de Seine-et-Oise, se disant menacés dans la liberté de leur industrie, se sont déclarés solidaires et, ne voulant pas que la paye de leurs ouvriers puisse servir à soutenir les grévistes, ont pris, à l'unanimité, la résolution d'arrêter leur fabrication le dimanche 6 mai, malgré les sacrifices qu'entraînera pour eux cette mesure.

De son côté, la Chambre Syndicale ouvrière a adressé à tous les ouvriers verriers de France l'énergique appel suivant :

Citoyens,

A la date du 26 mars, un garde-chiourme de notre bagne patronal nous force à la grève par ses procédés brutaux et son insolence vis-à-vis des ouvriers. Cet individu de nationalité étrangère se flatte de traiter les ouvriers français comme des forçats et de les réduire par la famine.

Aux insolences et aux provocations de ce chien de garde du capitalisme exploiteur, nous avons unanimement répondu en sommant le patron d'avoir à nettoyer l'usine de ce vautour exotique. Mais, comme nous nous y attendions, le patron a pris la défense de son valet et de là notre grève.

C'est donc la lutte du travail contre le capital, la résistance des ouvriers contre les exploiteurs.

Nous sommes résolus à résister aussi longtemps qu'il ne sera pas fait droit

à nos justes revendications, et dussions-nous ne manger que du pain et boire de l'eau, nous résisterons quand même.

Aussi, faisons-nous appel à la solidarité de tous les travailleurs qui souffrent des mêmes maux que nous : nous faisons aussi appel à la solidarité socialiste, qui voudra que nous triomphions de nos écumeurs de salaire.

Comptant sur la solidarité de tous les frères de travail, nous les saluons au cri de : « Vive la solidarité ouvrière ! »

Ainsi, la lutte est engagée : d'une part les ouvriers, de l'autre les patrons. C'est à qui de ceux-ci tuera ceux-là. Cette fois, ce sont les patrons eux-mêmes qui ont décidé les premiers la bataille. Le « garde-chiourme » dont parlent les ouvriers dans leur appel n'est qu'un incident. Au fond, les patrons l'ont dit à un reporter du *Matin*: « Ce que nous voulons, c'est rester les *maîtres !* Il nous en coûtera des centaines de mille francs, mais nous aurons le dernier mot.»

Ils auront le dernier mot, en effet. Les 3.000 ouvriers qu'ils affament, après avoir longtemps résisté à la supplication de leurs femmes et de leurs enfants, reprendront leur collier de misère sous la garde du chiourme détesté. Les patrons resteront donc les maîtres, au moins pour quelque temps. Mais ne craignent-ils pas que leur victoire ait un lendemain? Toujours les maîtres ont prétendu conserver leurs privilèges ; et c'est lorsqu'ils en usaient avec le plus d'insolente arrogance, que les esclaves ont rejeté le joug.

En attendant, ce lock-out industriel soulève bien des questions. Si les patrons sont libres d'affamer une population, d'arrêter, du jour au lendemain, toute une industrie, la société a le devoir de refréner ce pouvoir monstrueux. Il y a là un péril social qu'un gouvernement soucieux des intérêts généraux et de la paix économique a la mission de conjurer. On a fait une loi sur les coalitions ouvrières ; les patrons verriers de Seine et Seine-et-Oise mettent à l'ordre du jour la nécessité de légiférer sur les coalitions patronales.

En outre, leur prétention de faire exécuter leurs règlements d'ateliers par des agents dont ils couvrent les exactions ne saurait manquer d'appeler l'attention publique sur la nécessité de mettre fin aux juridictions privées, que le patronat contemporain s'est attribuées, à l'instar des juridictions féodales de jadis.

On a proclamé, en 1789, que la Justice émane de la souveraineté nationale, comme tous les autres pouvoirs politiques ; en conséquence, les juridictions féodales exercées par les seigneurs sur leurs terres, le droit de nommer des agents judiciaires relevant d'eux seulement, furent abolis. Ces juridictions privées se sont reconstituées avec la grande industrie ; les grands ateliers sont devenus de véritables terres seigneuriales où des milliers d'ouvriers sont soumis à une réglementation arbitraire, à toute une série de pénalités extra-légales. C'est contre ces pénalités que les ouvriers verriers de M. Vidié ont protesté. M. Vidié et ses co-grévistes en affirmant

inviolable leur droit de haute et basse justice sur leur domaine industriel, mettent donc à l'ordre du jour la suppression des règlements patronaux actuels et la réglementation sociale des ateliers, sous le contrôle des pouvoirs politiques.

L'Élection de Chauvière. — Une élection au conseil municipal de Paris a eu lieu dimanche 6 Mai. Notre collaborateur Chauvière a été élu au premier tour.

BELGIQUE

Le congrès du Parti ouvrier. — Le quatrième congrès du Parti ouvrier belge s'est tenu le mois dernier à Liège. Cent six délégués de ligues, chambres syndicales, sociétés coopératives, etc., étaient présents. Un délégué anglais, le citoyen Blackwell, de la *Social Démocratic Fédération*, assistait aux réunions. A la première séance, il donna lecture d'une adresse envoyée par les socialistes anglais aux socialistes belges, invitant ces dernier à se faire représenter au congrès international de Londres. Le parti ouvrier a décidé qu'il se ferait représenter à ce congrès, en même temps qu'à celui organisé par les socialistes allemands.

Trois importantes résolutions ont été adoptées : l'une touchant les caisses des grèves ; l'autre celle du minimum des salaires ; la troisième la tactique électorale du parti.

Une proposition de la *Fédération métallurgique* demandait que le versement des cotisations destinées à la caisse des grèves du Parti ouvrier fût facultative. Sur la proposition de notre ami, le citoyen Anseele, le congrès a maintenu l'obligation des versements à la caisse des grèves du Parti.

La question du minimum des salaires à établir dans tous les ateliers et chantiers communaux, provinciaux ou de l'État, a fait l'objet d'une longue discussion. Le citoyen Bertrand, notre collaborateur, rapporteur de la Fédération bruxelloise, avait présenté un important rapport, publié en brochure, sur la question. L'ordre du jour suivant, libellé par le citoyen Volders, rédacteur au *Peuple*, a été adopté :

« Le Congrès engage les conseillers communaux ouvriers et les mandataires de la classe ouvrière, dans les différentes assemblées délibérantes, à proposer l'adoption du minimum de salaire et du maximum des heures de travail ;

» Il invite les syndicats à baser exclusivement et jusqu'au prochain Congrès leur propagande sur cette réforme ;

» Il conseille à tous les groupes ouvriers d'adresser aux conseillers communaux et provinciaux des adresses réclamant l'adoption du minimum de salaire et du maximum des heures de travail ;

» Il recommande aux coopératives d'établir chez elles cette double

réforme et d'exiger qu'elle soit adoptée par leurs fournisseurs. »

Le dernier point en discussion : *De l'intervention des groupes ouvriers dans les diverses élections*, a reçu une solution à notre avis excellente. Deux opinions étaient en présence : les uns combattaient toute alliance avec n'importe quel parti politique autre que le parti ouvrier. Avec les délégués de Gand et d'Anvers, ils préconisaient la lutte des classes telle qu'elle est comprise en Allemagne et en France, ont-ils dit, la lutte électorale n'étant considérée que comme un simple moyen de propagande. — Les seconds, au contraire, défendaient cette idée : que tout en affirmant énergiquement les principes collectivistes dans la bataille électorale, les comités électoraux du Parti ouvrier pouvaient s'unir aux associations politiques voisines. Déjà cette tactique a été suivie pendant les périodes précédentes et les alliances conclues ont été sincèrement et loyalement tenues de part et d'autre. Il convient de persister sur le terrain qui a donné d'excellents résultats. Finalement, le congrès a voté une résolution proposé par le citoyen Volders, qui proclame le principe de l'autonomie de chaque groupe ou société affiliée, dans les luttes électorales, et engage les candidats ouvriers à défendre hautement les doctrines et les principes du Parti ouvrier.

Cette résolution nous paraît de tous points excellente. La lutte des classes, si elle est un des phénomènes les plus indiscutables de l'évolution sociale contemporaine, n'a jamais été pratiquée en Allemagne avec le rigoureux isolement des socialistes, qu'on se plaît à dire. L'action sur ce terrain ne peut être que purement révolutionnaire. En France, si on l'a pratiquée avec plus de rigueur qu'en Allemagne, elle n'a pas produit les résultats qu'on en attendait et même toujours les principes ont dû fléchir devant l'inexorable nécessité. Tous les socialistes sans distinction, en Belgique comme en France, ont applaudi à l'élection de Félix Pyat ; logiquement, les fractions du parti ouvrier existantes à Marseille eussent dû, en vertu du principe de la lutte des classes, lui opposer un candidat. Et alors, cette hostilité n'eut-elle pas été blâmable ? On ne saurait jamais s'affranchir des nécessités du milieu et c'est pourquoi nous applaudissons à la résolution de Volders qui en tient compte.

Après un vote de félicitations à l'adresse de nos amis Félix Pyat et Domela Nieuwenhuis, le Congrès a acclamé l'ordre du jour suivant :

« Le parti ouvrier, réuni en Congrès annuel les 1er et 2 avril 1888, réclame des pouvoirs publics une loi d'Amnistie en faveur des condamnés des grèves de Mars 1886 et, en attendant cette loi d'apaisement et d'humanité, il exprime le vœu de voir le gouvernement appliquer aux ouvriers condamnés, la mesure d'élargissement prise à l'égard de l'ex-député Vandersmissen. »

Après quoi, le Congrès a été déclaré clos et on s'est donné rendez-vous pour l'an prochain à Jolimont, où se tiendra le 5e congrès annuel.

Voici les noms des membres qui composent cette année le conseil général, dont le siège reste fixé à Bruxelles : Bertrand (notre collaborateur), Brasseur, Defnet, Mahin, Verrycken et Volders.

ANGLETERRE

Les agents provocateurs. — Le serment exigé des gouvernants anglais par la coutume religieuse, ne saurait nous faire illusion sur la sincérité et l'honnêteté des moyens employés par ceux qui gouvernent, car en Angleterre comme en France et en Allemagne, les ministères ne se font pas faute de recourir au procédé peu moral et peu honnête des agents provocateurs.

Une affaire en diffamation intentée à M. Bradlaugh,député radical, nous en fournit la démonstration. Il y a quelques mois, ledit Bradlaugh accusa lord Salisbury, chef du cabinet, d'avoir subventionné l'agitation ouvrière contre la prime sur les sucres, agitation qui se montrait sous des dehors très-hostiles au gouvernement, M. Salisbury nia. Bradlaugh affirma tenir ce renseignement de Samuel Peters, agitateur de profession, qui lui avait montré un chèque de lord Salisbury, émis au profit des manifestants.

Le Samuel Peters ainsi mis sur la sellette a intenté une action en diffamation à M. Bradlaugh. Naturellememt, il a nié avoir été stipendié par lord Salisbury et, pour preuve de ce qu'il avançait, il a appelé comme témoins à décharge... lord Salisbury.

Le témoin a solennellement déclaré que Peters n'avait pas fait de l'agitation à son compte l Parbleu !!

Toutefois, un second agitateur, le nommé Kelly, a avoué avoir reçu un chèque du noble lord, mais c'était pour secourir les ouvriers sans travail, non pour les exciter à faire des émeutes.

Le jury s'est déclaré convaincu et a condamné, non le ministre mais Bradlaugh, à 300 livres (7.500 fr.) de dommages intérêts envers Samuel, si cruellement outragé par le député radical de Northampton.

Que pensent de ce jugement les admirateurs de l'Angleterre ? Il me semble que dans son genre, il vaut le jugement qui a acquitté Wilson — même à Londres, Bradlaugh devra payer l'amende.

IRLANDE

Le Pape et les Irlandais. — Une fois de plus, la Papauté vient de donner la mesure des espérances que les peuples opprimés peuvent fonder sur elle. Par une décision notifiée aux évêques

d'Irlande, que nous reproduisons ci-dessous, le Vatican vient de condamner solennellement le plan de campagne adopté l'an dernier par les représentants de l'Ile Sœur.

Voici le texte de la circulaire qui notifie aux évêques irlandais le bref du Pape :

A diverses reprises, le Siège apostolique a donné à l'Irlande, pour laquelle il a constamment professé une bienveillance toute spéciale, des avertissements et des conseils appropriés aux circonstances, sur la manière de défendre ses droits sans porter atteinte à la justice et à la tranquillité publique. Notre saint-père Léon XIII, dans la crainte de voir le véritable sentiment de ce qui est juste et charitable dénaturé par l'espèce de guerre appelée « plan de campagne », pratiquée par le peuple irlandais dans les différends entre les landlords et les tenanciers, ainsi que par l'espèce d'interdit social appelé «boycotting», motivé par les mêmes différends, a ordonné à la suprême congrégation de l'Inquisition d'examiner sérieusement et soigneusement cette affaire.

En conséquence, la question suivante a été soumise à LL. EE. les cardinaux de la congrégation : « Peut-il être permis, dans les contestations entre propriétaires territoriaux et tenanciers en Irlande, de faire usage des procédés connus sous le nom de « plan de campagne » et de « boycotting » ? Après en avoir longuement et mûrement délibéré, Leurs Eminences ont répondu négativement, et cette décision a été confirmée par le saint-père, le mercredi 18 du présent mois. La justice de cette décision sera facilement reconnue par tous ceux qui s'appliquent à considérer qu'un fermage fixé par consentement mutuel ne saurait être, sans violation de contrat, diminué à la seule demande du tenancier, surtout quand il y a des tribunaux désignés pour régler les contestations de ce genre, et qui réduisent dans de justes limites les fermages injustes, après avoir pris en considération les causes qui ont diminué la valeur des terres.

Il ne saurait non plus être permis que des redevances soient obtenues des fermiers par extorsion et déposées entre les mains des personnes inconnues, au préjudice des propriétaires territoriaux. Enfin, il est contraire à la justice et à la charité de persécuter, par un interdit social, ceux qui consentent à payer les redevances qu'ils ont acceptées ou ceux qui, ainsi qu'ils en ont le droit, prennent à bail des fermes vacantes. Il est par conséquent du devoir de votre seigneurie d'exhorter prudemment, mais fermement, le clergé ainsi que les laïques de ne pas transgresser les préceptes de la charité chrétienne et de la justice, en s'efforçant de remédier à leur triste condition.

Ce n'est pas la première fois, que la Papauté maudit les victimes de l'oppression, et au nom de sa justice, à elle, proclame cyniquement l'obéissance au droit du vainqueur. Sans remonter plus haut que le cours de ces dernières années, n'a-t-on pas vu le saint-siège, réconcilié avec M. de B smarck, faire bon marché de l'attachement que lui portent les catholiques polonais et, après avoir soutenu contre le chancelier de fer leurs justes revendications, les abandonner aux effets d'une répression systématique qui chasse le Polonais de son foyer, le colon de sa terre, substituant partout le germain au slave, le propriétaire au paysan ? Nous ne sommes donc pas surpris de l'attitude nouvelle que prend la Papauté à l'égard de l'Irlande. Ce qui nous surprendrait davantage, c'est que cette nouvelle palinodie

n'amenât pas une défection générale dans ce pays. Nos frères celtes d'Irlande, ont été, en effet, jusqu'à ce jour, d'ardents catholiques ; mais c'est qu'ici, la religion était un lien patriotique, un mode de protestation nationale. Le clergé catholique d'Irlande est un clergé national dans toute l'acception du terme. M. Philippe Daryl, dans ses Études sur l'Irlande, a fort bien mis en relief ce caractère, ainsi que l'obligation stricte où se trouvent les prêtres de ce pays à faire cause commune avec les revendications de leurs ouailles. Là où les prêtres se montrent tièdes pour la cause nationale, ils sont laissés sans ressources. Patrick ne donnerait pas un sou au curé qui lui prêcherait l'obéissance à l'Angleterre, le respect des lois, des contrats, etc. Il sera donc intéressant au plus haut point de suivre l'attitude que la circulaire précitée va déterminer dans le clergé, d'abord, chez les habitants ensuite.

A notre sens, le clergé irlandais est trop engagé dans la lutte ouverte qu'il soutient contre l'Angleterre, pour reculer. Les déclarations éloquentes contre les landlords anglais datent à peine d'hier; comment les renierait-il ? Par exemple, le Pape prétend qu'un « fermage fixé par *consentement mutuel*, ne saurait être diminué *sans violation du contrat*, à la seule demande du tenancier. » Nous soulignons ces expressions « sans violation du contrat » et « consentement mutuel » que le Pape emprunte pour la circonstance aux tenants sans entrailles de l'Économie libérale. Or, sur la question du « consentement mutuel » et du « libre contract », voici ce que disait naguère l'évêque de Nottingham, dans un mandement que la *Revue socialiste* a analysé : « Il est évident pour tout le monde « qu'une grande accumulation de terres et de richesses donne à « celui qui les possède le pouvoir *d'obliger* les pauvres gens, pous- « sés par la dure nécessité et *contraints* avant tout d'échapper à la « faim, à travailler pour lui aux conditions qu'il lui plaît d'imposer ; « que, au fur et à mesure que ces richesses s'accumulent dans un « plus petit nombre de mains, ces conditions tendent à devenir plus « dures et plus insupportables, parce que le propriétaire ou le patron « peut se réserver une part de plus en plus grande dans les profits « du fermier ;... et que ces procédés peuvent être pratiqués indéfi- « niment, jusqu'à ce que des multitudes d'individus périssent, « tandis qu'un petit nombre se sera immensément enrichi... » — Il n'y a donc ni « consentement mutuel » ni « contrat », dans les relations économiques entre tenanciers irlandais et propriétaires anglais, comme le dit Léon XIII, mais bien « contrainte par la faim », selon l'expression de Monseigneur Bagshawe. « Ce qu'on « appelle l'économie politique, disait-il encore, prétend (avec « Léon XIII) que c'est un principe élémentaire que le capital et le « pouvoir d'accumulation doivent être complètement libres... Le

« christianisme, au contraire, nous apprend que ces principes sont « faux et ne sont que les prétentions égoïstes des faiseurs d'argent; « que les pauvres et les déshérités ne sont pas réellement libres « dans leurs contrats, mais qu'ils ont besoin de protection contre « les extorsions des riches. (1) »

Cette protection, la Papauté la retire aux Irlandais, en s'affublant pour la circonstance du manteau de l'Économie politique et en répétant avec elle: liberté et respect des contrats! Il n'est pas difficile de prévoir les complications qu'une telle politique ne peut manquer de faire naître en Irlande. Ou le clergé, reniant ses éloquentes adjurations d'hier, suivra docilement son chef suprême, il se retirera de l'agitation agraire, de la *Landleague*, prêchera aux fidèles la soumission. Alors, les fidèles obéiront-ils? Et comme le clergé est à la discrétion du peuple, sans autres ressources que le produit des cotisations volontaires, si le troupeau abandonne son pasteur, que deviendra celui-ci ? Ou bien le clergé ne suivra pas les prescriptions papales, et quelles sanctions le Saint-Siège décrétera-t-il, dans l'éventualité d'une désobéissance latente ou formelle ?

Autant de points d'interrogation que l'avenir résoudra. En attendant, les journaux américains annoncent que M. Fitzgerald, le chef, comme on sait, des Irlandais réfugiés aux États-Unis, a déclaré qu'on ne tiendrait aucun compte du bref du Pape. La cause de l'Irlande, a-t-il dit en substance, est juste ; le décret du Pape ne change rien à l'état de choses. D'autres membres du parti Irlandais affirment également que le Pape n'a rien à voir dans les affaires irlandaises et qu'ils n'ont pas à recevoir des instructions de lui. A l'heure même où nous écrivons ces lignes, les députés irlandais dans toutes les réunions où ils prennent la parole défendent énergiquement le plan de campagne tout comme si le Pape ne l'eût pas condamné... La désobéissance est donc formelle...

Nous tiendrons les lecteurs de la *Revue* au courant de ce conflit, qui ne peut manquer de grandir, à moins que Léon XIII, comprenant la maladresse qu'il vient de commettre, ne se ravise et que, comme dans l'affaire des Chevaliers du Travail, il ne revienne sur l'interdiction dont il frappe aujourd'hui les *boycotteurs* irlandais.

ALLEMAGNE

Toujours les persécutions.— Dans le précédent Bulletin du mouvement social en Allemagne, nous disions que l'avènement du nouvel empereur ne changeait rien à la situation légale — si toutefois on peut employer ce mot, puisqu'ils sont hors la loi — des

---

(1) *Association Catholique* du 15 juillet 1885, p. 12.

socialistes allemands ; que de son côté, le parti avait résolu une attitude expectante. Nos prévisions se sont réalisées et les persécutions ont repris de plus belle contre nos coreligionnaires. Ils sont soumis à une surveillance, plus étroite, encore, si possible, qu'auparavant Le cabinet noir fonctionne sans désemparer et les arrestations se multiplient.

Le parti socialiste tient courageusement tête à cette recrudescence de rigueurs et ses écrivains rendent coup pour coup. Des proclamations vigoureuses se succèdent, exhortant la démocratie socialiste de ne pas défaillir dans l'œuvre d'émancipation entreprise et cette attitude ne fait qu'exaspérer la répression gouvernementale. Les socialistes n'ont rien à redouter de ce redoublement de sévérité, ils savent que les persécutions contribuent au progrès de leur cause. Les choses en sont venues à ce point, que des feuilles modérées, peu suspectes de sympathies pour le mouvement socialiste qu'elles combattent de toutes leurs forces, protestent contre l'ardeur de répression déployée. Voici, par exemple, ce qu'écrit le *Journal de Cassel*, où de nombreuses arrestations ont été effectuées dans ces derniers temps :

Il semble que les autorités veulent profiter du triste état dans lequel se trouve l'empereur, pour recommencer une campagne acharnée contre les socialistes. Que le gouvernement y prenne garde : il prépare sûrement le triomphe du socialisme. La persécution tourne toujours au profit des persécutés.

Les mesures que les autorités prennent contre tout ce qui est socialiste nous permettent de prévoir ce qui va se passer, quand le kronprinz Guillaume sera devenu empereur d'Allemagne.

Encore une fois, la politique de répression n'est jamais la bonne.

Ces protestations de la presse semi-officieuse montrent assez clairement combien rapides sont les progrès du socialisme au pays d'outre-Rhin, pour que l'on redoute les effets de persécutions à outrance dirigées contre eux.

Grèves.— En même temps que la situation se tend de plus en plus, réduisant le gouvernement à recourir aux mesures de terreur qui marquent la fin de tout pouvoir qui se sent sur le point de disparaître, les difficultés économiques se multiplient, multipliant avec elles les conflits sociaux, les grèves qui surgissent un peu partout.

Dans ces dernières, parmi celles qui présentent un caractère nettement socialiste, nous devons signaler la grève des cordonniers. Un fait caractéristique appelle notre attention sur celle-ci : elle a adressé aux corporations ouvrières françaises un appel chaleureux que voici :

Ouvriers de France,

Les cordonniers de Berlin ont décidé de se mettre en grève générale après Pâques. Les conditions de travail qui leur sont imposées sont si mauvaises, qu'il est impossible de continuer à les subir.

Pour atteindre une paie de 7 ou 10 marks par semaine (8 fr. 75 ou 12 fr.

50), il faut travailler 14 à 18 heures par jour. De là, dans beaucoup de familles, une misère atroce.

Nous entamons donc la lutte. Mais dans cette lutte, nous avons besoin de l'appui de toute la classe ouvrière et nous nous adressons, pleins d'espoir, aux travailleurs de tous les pays, avec prière de prendre intérêt à notre position.

Nous les invitons à empêcher l'arrivée d'ouvriers nouveaux et à donner à cet appel la plus grande publicité possible. H. KRAUSE.

Berlin S. W., Alexendrinen Strasse, 116

Cet appel est significatif. Jusqu'à ce jour, le mouvement ouvrier allemand avait été distinct, en apparence au moins, du mouvement socialiste. La législation et le pouvoir draconiens de M. de Bismarck avaient soigneusement ensserré les corporations ouvrières existantes, dans un réseau de réglements et de formalités arbitraires qui les livrent au bon plaisir de la police. Aussi, les conflits économiques entre patrons et ouvriers n'affectaient-ils aucun caractère social. L'appel ci-dessus, adressé à la classe ouvrière française, est donc très audacieux. C'est la première fois, croyons-nous, depuis de longues années, qu'une corporation en grève fait appel à la solidarité de frères étrangers. C'est d'un bon augure pour l'avenir de la liberté allemande. GUSTAVE ROUANET.

REVUE DES LIVRES



Études sur la France contemporaine. (*Le Naturalisme* ; *L'Influence allemande* ; *Le Socialisme*), par Georges Renard. Paris, Savine, éditeur, 18, rue Drouot. 3 fr. 50.

Des trois études que notre distingué collaborateur a publiées dans le présent volume, l'une, le *Socialisme*, a paru dans la *Revue socialiste* et nos lecteurs ont pu se faire une idée de la sûreté de pensée, de l'ampleur de vues et de l'attrayante limpidité de style qui sont les qualités maitresses de Georges Renard.

Le *Naturalisme* et l'*Influence allemande en France* sont marqués au même coin de pénétration intellectuelle et de clarté d'expression.

L'auteur des études contemporaines a, en effet, le rare talent de porter la lumière sur toutes les questions qu'il aborde et de simplifier tout ce qu'il touche ; nous en avions déjà vu un ravissant exemple dans un sien volume de la bibliothèque utile : *L'Homme est-il libre ?*

Les *Etudes sur la France contemporaine* ont les mêmes qualités encore plus accusées. L'*Étude sur le Socialisme* à produit une grande impression dans le public socialiste : c'est la première fois que sur cette matière on a réuni une si magistrale impartialité à une forme si claire et si simple.

En parlant du *Naturalisme*, Renard n'est ni moins bien inspiré ni moins précis. Il ne s'attarde pas à prendre partie pour ou contre le naturalisme, il se contente de le classer, de le faire entrer dans la philosophie de l'histoire ; pour lui le naturalisme et l'idéalisme prédominent successivement, mais ne s'excluent pas nécessairement. Au contraire, le triomphe de l'un finit toujours par préparer le triomphe de l'autre.

« En ces années dernières, dit-il, l'art s'est préoccupé presque exclusive-
« ment d'être vrai : la politique et la vie de tous les jours n'ont poursuivi que
« le pratique, le positif, l'intérêt matériel. On a mis l'idéal de côté. C'est pré-
« cisément de cette absence provisoire d'idéal que je conclus l'apparition
« prochaine d'un idéal nouveau. C'est ce que j'appelle avec Spencer, la loi du
« rythme et, pour quiconque observe l'histoire, elle est aisée à démontrer.

Il rend justice aux naturalistes.

Mais il voit aussi les mauvais côtés de leur œuvre. Il blâme cette recherche exclusive de ce qu'il y a de bas dans l'humanité; recherche qui, au lieu de faire du roman un *monde meilleur* — selon l'expression d'une grande romancière — en fait un monde pire, une sorte d'école de laisser aller.

« Le roman naturaliste fouille sans relâche et de préférence les plaies les
« plus hideuses, il constate avec une sorte d'amère volupté les défaillances et
« les désenchantements de l'homme vaincu par les choses. On ne rencontre
« chez lui que des caractères sans relief et sans ressort. Ses héros subissent
« avec une docilité servile le joug des circonstances ; ils cèdent presque sans
« lutte aux entraînements de l'exemple et des sens ; ils s'abandonnent, vaincus
« d'avance, au courant ou le hasard de la naissance ou de la vie les jette.
« Chose étrange ! c'est une des prétentions du réalisme de nous faire voir des
« mâles. Ils le sont peut-être dans le sens littéral du mot; mais ne cherchez pas
« en eux la force intérieure qui résiste aux forces du dehors et leur dit : Vous
« ne me briserez pas ! Cette énergie leur manque le plus souvent, et c'est là
« pourtant la faculté maîtresse qui fait l'homme. Je consens que cet amoin-
« drissement de la faculté de vouloir soit un mal, et peut-être le plus grand
« de la France actuelle. Il n'en reste pas moins vrai que ce mal est grossi
« outre mesure par nos réalistes, et qu'il est dans leur œuvre le résultat d'une
« théorie préconçue plus encore que le fruit de l'observation. »

Les tristesses du monde social contemporain, les découragements et les désespérances qu'elles entraînent sont pour beaucoup dans la vogue actuelle d'un naturalisme pessimiste.

Mais pour tout observateur, constate Renard, le naturalisme décline. Les naturalistes ont voulu trop prouver : l'idéalisme peut être un moment voilé, mais il est incompressible. Les époques ni les peuples ne peuvent se passer d'idéal et nous sommes justement, observe-t-il judicieusement, dans un de ces moments de fermentation visible et de rénovation latente, où l'avenir est couvé sous le présent, où déjà même commence à poindre l'idéal renaissant.

Cette observation est profonde, seuls les peuples lassés et décadents peuvent se contenter d'un naturalisme sans colère, sans espérance et platement descriptif. Or, aussi trouble que soit l'heure présente nous n'en sommes plus là ; le monde moderne est en fermentation d'un ordre nouveau ; et si de rudes épreuves nous sont encore réservées, au moins nous sommes en marche ; et si nous devons succomber, ce sera aux portes de la terre promise dont nous aurons ouvert la voie à ceux qui nous suivent.

A un tel état d'esprit, à une telle fermentation sociale, les complaisantes peintures de l'ivrognerie, de la luxure,et de tout ce qu'il y a d'abject dans l'homme, ne sauraient suffire. La littérature plus virile qu'annonce Renard ne saurait tarder à paraître.

Nous nous sommes attardés à savourer les pensées fortifiantes dont l'auteur des *Études sur la France contemporaine* a parsemé sa première étude. Aussi, devons-nous, pressés par l'espace, nous contenter de renvoyer, pour le reste, le lecteur au livre lui-même. Il y trouvera la haute jouissance que procure une pensée forte et coulée dans une forme impeccable.

La Haute Banque et les Révolutions, par Auguste Chirac. Chez Savine, éditeur, 18, rue Drouot ; prix 3 fr. 50.

La première édition de ce livre, publiée en 1876, fit sensation en France et à l'Étranger. Notre collaborateur, qui depuis a publié les *Rois de la République*, l'*Histoire de l'agiotage* et la *Prochaine Révolution*, y a démontré d'une façon concise et mordante que la « haute banque », non seulement a toujours eu la main dans les révolutions ayant ensanglanté les divers régimes, mais encore se tient toujours prête à se débarrasser de ceux-ci *de la même façon*, aussitôt qu'ils cessent de lui être profitables.

L'édition actuelle, augmentée et annotée par l'auteur, contient, en outre, une curieuse préface critique et anecdotique, puis, comme documents : 1° des éclaircissements inédits concernant une créance de la France sur l'Angleterre, dont la Chambre s'est occupée récemment ; 2° des graphiques expliquant la logique des secousses révolutionnaires ; 3° enfin, trois projets de réformes scientifiques destinées à les prévenir.

Ces trois projets se résolvent en :

1° Une modification de l'article 544 du Code civil qui définit la propriété, modification qui donnerait à la forme d'appropriation le caractère emphytéotique.

2° Une nouvelle assiette de l'impôt devant servir de base à un budget de liquidation.

3° Une nouvelle organisation de l'appropriation et des conventions d'échange entre les particuliers.

A quelque point de vue que l'on se place, ces trois projets dénotent une connaissance approfondie des forces économiques et un esprit ingénieux et original. Ils ont été développés avec clarté, non seulement dans *La Haute Banque et les Révolutions*, mais encore dans la *Prochaine Révolution* (1), que par ce temps de crise gouvernementale et économique, nous voudrions voir entre les mains de tous les studieux.

L'auteur croit qu'en suivant son système on pourrait effectuer, en vingt-cinq ans, une transformation pacifique de la société. Relativement aux détails du système, nous ne pouvons que recommander aux lecteurs les deux ouvrages sus-indiqués, mais quant au caractère m me de la réforme par lui projetée, Chirac l'indique sommairement par les lignes suivantes :

« Toute amélioration financière et sociale sera impossible, tant qu'on n'aura pas mis un terme à l'accroissement automatique et perpétuel de la valeur du sol. Cet accroissement est la cause primordiale de toutes les concentrations qui empêchent l'égalité des échanges entre citoyens d'un même pays, désorganisent la circulation normale des richesses et alourdissent le budget.

« Il faut donc certainement modifier le régime de la propriété ; mais dans un but de paix, il faut éviter de déposséder les propriétaires actuels et de troubler la transmission de leurs biens. On arrive à ce résultat en immobilisant désormais le sol, au moyen de la limitation des droits attachés à sa possession.

« Dans le système proposé, le sol, seul, serait *immeuble* ; tous les autres biens seraient *meubles*. Un droit de jouissance ou d'usufruit, cessible et transmissible, serait attaché au sol et l'on ne pourrait disposer que des autres biens qualifiés *meubles*.»

Ces lignes suffisent pour montrer que nous avons affaire ici à un esprit original, expert dans les plus hautes questions économiques.

---

(1) *La Prochaine Révolution, code socialiste*, par A. Chirac. *Revue socialiste*, 8, rue des Martyrs : prix 1 fr.

Mais le grand charme de *La Haute banque et les Révolutions* est surtout dans l'historique abondant, spirituel, implacable des voleries financières et des escroqueries politiques des carnassiers de la Bourse qui, selon la piquante définition longtemps attribuée à Montesquieu, rajeunie, actualisée et démontrée par Auguste Chirac « soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu ».

Nous aurons occasion de revenir sur cette épopée financière de notre éminent collaborateur, car on nous annonce comme très-prochaine une nouvelle édition des « Rois de la République » et de l' « Histoire de l'agiotage », œuvres maitresses trop étouffées jusqu'ici et dont le jour est enfin venu. B. Malon.

De l'ouvrier et du respect.— Tel est le titre du petit livre que nous venons de lire d'une haleine et dont l'auteur, un prêtre, M. l'abbé Fesch, ne saurait manquer de provoquer les vives sympathies de tous les hommes de cœur et de raison qui le liront. Ces pages vibrent, en effet, d'une indignation généreuse et communicative ; écrites *ab irato*,en réponse à des attaques violentes et injustes contre les sentiments fraternels (nous allions dire socialistes) de l'auteur indignement calomniés, elles sont à la fois un plaidoyer en faveur de l'ouvrier et un réquisitoire écrasant contre les classes dirigeantes, apostrophées avec une virulence toute évangélique,digne des premiers pères socialistes de l'Église.

Dans un sermon, M. l'abbé Fesch avait dit : « On ne respecte pas l'ouvrier, « on ne s'incline pas devant lui, on ne le salue pas, on ne daigne pas lui donner « un regard, on le méprise, on l'insulte. C'est une chose qui me révolte jusque « dans le plus profond de mon être.— Et cependant, si je considère la seule « église où je vous parle, tout y atteste à la fois le labeur et le génie de l'ou- « vrier. N'est-ce pas l'ouvrier, en effet, qui a entassé et cimenté ces pierres, « d'une solidité si parfaite ? — Qui a tissé les nombreuses pièces des vêtements « qui vous couvrent ? Qui a pétri, pendant votre sommeil, le pain de vos repas ? « Vous êtes venus à cette église. Qui a tracé ces chemins ? L'ouvrier, toujours « l'ouvrier. Et cependant on ne respecte pas l'ouvrier.— Sans lui, la société « périrait, et la société n'a pour lui aucune reconnaissance. Et lui-même alors, « sous le poids de cette espèce de damnation, s'est surpris à murmurer au « fond de son cœur ulcéré : « Qu'ai-je donc fait aux hommes, pour qu'ils me « méprisent ainsi ? »

Un journaliste clérical, M. le marquis de Licques, assistait à ce sermon. Il fut profondément indigné d'un langage qu'il n'a pas sans doute l'habitude d'entendre dans la bouche d'un prédicateur. Aussi, deux ou trois jours après, dans un article intitulé *l'Assurance de mon respect*, M. l'abbé Fesch, sans être nommément désigné, tout en étant clairement indiqué, recevait une de ces mercuriales comme savent les appliquer les tirailleurs défroqués du journalisme catholique » Il faut que ce qui est au bas de l'échelle sociale, disait M. Licques dans le *Nouvel Éclaireur de l'Oise*, respecte ce qui se trouve placé sur l'échelon supérieur... Un jour, j'entendais un orateur, qui traitait du respect, développer cette théorie, qu'il n'y a rien de plus respectable que l'ouvrier et que l'on doit se découvrir devant lui. Partant de ce principe, il disait que l'ouvrier a droit d'exiger tous les respects, parce qu'il est le constructeur de tout ce qui est utile et indispensable.— *Une semblable théorie*, s'écriait le marquis journaliste, *se définit à l'aide du Code et elle tombe précisément sous le coup d'un article qui prévoit et punit le délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres.* »

La leçon était dure. M. l'abbé Fesch ne l'a pas acceptée et a répondu par le livre *De l'ouvrier et du respect*.

Qu'est-ce que le respect, la supériorité sociale, etc. ? « Un homme ne m'est

« pas supérieur, parce qu'il fut bercé sur les genoux d'une duchesse et qu'il « possède cent mille livres de rente ;un homme ne m'est pas inférieur,parce que « sa couche première fut une botte de paille et qu'il laboure la terre... » Et l'abbé Fesch cite hardiment l'immortel *Discours sur la condition des grands* de Pascal, ripostant au marquis qui veut que « ce qui est au bas de l'échelle « sociale respecte ce qui se trouve placé sur l'échelon supérieur »:« Fort bien, « Monsieur, à condition toutefois que l'inférieur puisse compter sur le respect « du supérieur. »

Tout le livre, écrit, comme je l'ai dit, d'une plume alerte, entraînante, serait à citer. L'espace me fait malheureusement défaut, et je le regrette, pour reproduire certains passages touchant le socialisme,qui m'ont agréablement surpris. Encore un, cependant, avant de finir:

Cette défense *pro domo suâ* est très substantielle et fort documentée, les documents étant triés avec soin, car on sent que son auteur ne s'aventure qu'en tremblant sur le terrain brûlant des revendications sociales. Il cite ce passage d'un discours de M. le comte Yvert, au Congrès catholique tenu à Grenoble en 1888 : « Egal au riche pour déléguer des gouvernants à tous les degrés, l'ouvrier n'en demeure pas moins son inférieur dans la société... Or, s'il vaut autant que le riche pour donner son vote, l'ouvrier se demande pourquoi leurs jouissances ne sont pas égales ; si le propriétaire n'a pas de plus grandes responsabilités sociales que le prolétaire, pourquoi donc le propriétaire aurait-il en mains une plus grande puissance ? C'est cette force, ce sont ces jouissances que l'ouvrier veut naturellement acquérir, et qu'il réclame comme son bien : et il espère les obtenir,quand,par l'association et la solidarité des travailleurs,les maîtres et les patrons seront devenus inutiles; *quand l'application progressive des doctrines collectivistes aura détruit la prépondérance surannée du capitaliste et du bourgeois dans la société.* » — M. l'abbé Fesch complète ces affirmations audacieuses dans les termes suivants : « *Comment nier la justesse de ce raisonnement ? Comment arrêter le mouvement communiste qui s'impose par la force même de la situation ? Les aspirations des ouvriers sont logiques et c'est le bon sens même qui leur fait réclamer les conséquences de cette souveraineté qu'ils possèdent et dont les autres profitent.* »

Par ces extraits trop courts, le lecteur pourra se convaincre que le livre de M. Fesch est à la fois un livre généreux et... courageux.

Ce dernier passage, surtout, rappelle les paroles d'un prélat catholique : « La société doit traverser cette phase (le socialisme). Qu'est-il arrivé en « 1793 ? A cette époque, l'aristocratie avait déchaîné sur la France l'esprit « d'iniquité. Aujourd'hui, l'aristocratie n'existe plus comme classe sociale et « bien que la bourgeoisie n'ait, pas plus que son ancienne rivale, une existence « consacrée par les lois, on ne peut se dissimuler qu'en fait, son existence ne « soit prépondérante... Au culte du vrai Dieu, elle a voulu substituer celui du « Veau d'or, sous le nom de Capital et de Propriété ; elle sera frappée dans ses « plus chères affections, par la ruine du Capital et la destruction de la pro- « priété, c'est-à-dire le socialisme ». (Paroles de Monseigneur Gerbet, rapportées par le R. P. Exupère de Prats de Mollo, capucin, dans son livre. *La Pauvreté, sa mission dans l'Eglise et dans le monde.*)

Amen !

Gustave ROUANET.

Le Directeur-Gérant : BENOIT MALON.

Guise. — Imp. Baré.

LES INÉGALITÉS AGRAIRES

ET LES

RETARDS DE L'AGRICULTURE EN FRANCE

D'APRÈS LA STATISTIQUE DÉCENNALE DE 1882

Le ministère de l'Agriculture vient de publier la statistique décennale de 1882. C'est la cinquième publication de ce genre depuis un demi-siècle. La première parut en 1840, la deuxième en 1852, la troisième en 1862. En remplacement de celle qui aurait dû être faite en 1872, on en a publié une en 1873 sous le titre de *Statistique Internationale de l'Agriculture.* Tous ces documents auraient une importance capitale pour la science sociale, s'ils étaient complets et exacts. Malheureusement ils laissent à désirer sous bien des rapports. Le dernier volume, il est vrai, renferme, grâce à M. Tisserand, Directeur de l'Agriculture, des améliorations notables ; mais il contient encore des lacunes qui, espérons-le, disparaîtront en 1892 (1). On pourrait perfectionner les tableaux qui ont une importance de premier ordre, sauf à supprimer ceux qui n'ont qu'une valeur très-secondaire.

Dans le but louable de faciliter l'étude de ces montagnes de chiffres, M. Tisserand les a fait précéder d'une introduction qui les résume clairement et éloquemment, et qui en rend la compréhension facile à tous ceux qui n'ont pas le temps ou ne veulent pas prendre la peine d'étudier les tableaux. Ce résumé est très fidèle ; les comparaisons et commentaires qui l'accompagnent sont concluants. Je ferai seulement des réserves pour un chapitre : celui qui traite de l'Économie rurale.



Malgré ses lacunes, la statistique décennale n'en est pas moins intéressante à parcourir et à étudier dans son ensemble et dans ses

(1) Nous nous permettrons d'appeler particulièrement l'attention de M. le Directeur de l'Agriculture, sur la nécessité de compléter le tableau des divers systèmes de tenure du sol, en subdivisant notamment le *faire-valoir direct*, en *très grand, grand, moyen, petit, et très-petit.*

détails. Elle est instructive au plus haut degré. C'est pour ainsi dire la description anatomique du corps social dans ses organes essentiels. Elle nous renseigne sur ce que nous avons le plus d'intérêt à connaître. Elle nous montre en quelles mains se trouve la terre, et quel usage, et même quel abus on en fait. Elle fournit ainsi des données précieuses à tous ceux qui étudient les problèmes économiques, notamment la grande question de la propriété terrienne. Elle fournit également de bons arguments aux libres-échangistes et aux adversaires de tous les impôts actuels.

I

Parmi les renseignements recueillis par la Statistique décennale, il en est une catégorie qui mérite d'être signalée et d'appeler l'attention : c'est celle qui se rapporte à la concentration et au morcellement de la propriété foncière. Cette partie de la statistique fera sensation si elle est bien étudiée. En effet, elle détruit la légende, acceptée depuis plus d'un demi-siècle, qu'en France, c'est la petite propriété (1) qui domine. Le paysan, croit-on, est devenu, depuis la Révolution qui est censée l'avoir émancipé, propriétaire de la terre qu'il cultive, et il ne cesse de s'agrandir chaque année.

Or, cette légende est aujourd'hui détruite. La Statistique décennale, il est vrai, reste encore insuffisante sur ce point capital, et on doit regretter les erreurs qu'elle contient et dont nous parlerons plus loin. Mais cette insuffisance n'empêche pas de constater dès à présent, que la propriété terrienne est, aujourd'hui comme avant 1789, pour la plus grande partie aux mains d'une aristocratie privilégiée, de la haute bourgeoisie, des classes dirigeantes. La surface possédée par les paysans, ne mesure en réalité qu'une étendue relativement restreinte du territoire, malgré le nombre imposant des petits propriétaires. Quelle est exactement cette étendue ? On ne le sait pas encore, on le saura peut-être au prochain recensement. Mais ce qui est dès à présent hors de doute, c'est qu'elle ne dépasse pas, qu'elle n'atteint même pas, le cinquième de tout le territoire (2).

---

(1) Il faut se garder de confondre, comme on l'a malheureusement fait dans la statistique, propriété avec culture ; petite propriété avec petite culture. On a pris le tableau des *petites cultures* ou *petites exploitations*, pour celui des *petites propriétés*, ce qui est une erreur grave.

(2) La Statistique décennale accuse bien un chiffre de 5.594.634 hectares pour les petites exploitations de 1 à 5 hectares. C'est environ le cinquième du territoire cultivé. Mais ces petites *exploitations* ne sont nullement de petites *propriétés*, ainsi qu'on l'a dit à tort. Car dans ces petites exploitations, il y en a beaucoup qui sont tenues par des *métayers* et des *locataires*, et un certain nombre seulement par les propriétaires eux-mêmes. C'est ce dernier nombre qui forme le domaine du paysan.

Les quatre-cinquièmes appartiennent aux classes oisives.

Et si l'on se rappelle que la propriété non bâtie jouit du privilège de l'exemption presque complète de l'impôt foncier, et que par conséquent, l'aristocratie moderne ne paie pas plus d'impôt, pour ses immenses domaines, qu'elle n'en payait sous la féodalité, on sera fondé à affirmer que les inégalités agraires sociales sont les mêmes qu'avant la Révolution, et appellent une nouvelle Révolution.

On se demandera peut-être, quel mal peut faire la grande propriété, et si elle nuit réellement à l'agriculture, à la production, à la prospérité nationale, et au développement de la population. Le morcellement, se demandera-t-on, n'est-il pas plus nuisible encore que la concentration ? Les grands propriétaires ne sont-ils pas les vrais protecteurs de l'agriculture, les promoteurs les plus ardents de la culture intensive, de tous les progrès agricoles ? La démocratisation du sol est peut-être un beau mot, mais n'est-elle pas, dans ses effets et aspects, une vilaine chose ? Si l'égalité agraire est une belle conception sentimentale, ne serait-elle pas, si elle se réalisait, un recul de la civilisation, un retour à la barbarie ?

A toutes ces questions, il faut répondre en termes positifs, et non par des déclamations creuses. Car ce ne sont ni des aspirations humanitaires, ni des tendances philanthropiques, ni des préférences mystiques, ni un altruisme sentimental, qui doivent nous servir de guides dans nos pensées et nos actions, mais la raison froide, appuyée sur la brutale éloquence des faits et chiffres.

Or, que disent les faits, que révèlent les chiffres ? Sous ce rapport, la statistique décennale ne nous renseigne qu'imparfaitement, il est vrai, mais cependant elle en dit assez pour nous mettre sur la voie et confirmer les renseignements que nous tenons d'autres sources.

Dans quel état sont les grands domaines ?

La statistique décennale nous révèle que l'inculture et la mauvaise culture s'étendent sur la plus grande partie du territoire français ; elle nous montre, en plein cœur de la France, d'immenses espaces absolument déserts, connaissant à peine l'homme. De vastes domaines sont voués à la solitude systématique, dans le but exclusif de favoriser le gibier, et de créer de belles chasses. L'émigration forcée des populations des campagnes vers les villes et les centres industriels s'accentue chaque année, et l'agriculture est méthodiquement privée de bras.

Or, si vous demandez quels sont les propriétaires des terrains en friche, des gazons maigres et dévastés, des forêts en ruine complètement négligées, on vous répondra partout que c'est, ou l'aristocratie oisive, ou les Communes, c'est-à-dire la grande propriété.

Si vous demandez quels sont les propriétaires des terres en jachère, pauvrement cultivées, maigrement alimentées, ne fournissant que des rendements insignifiants, ne logeant que de rares habitants d'aspect misérable et triste, on vous répondra également que c'est l'aristocratie, la haute bourgeoisie, la classe des rentiers et des oisifs, ou de propriétaires non cultivateurs et vivant loin de leurs terres.

Il y a donc corrélation étroite entre : mauvaise culture ou inculture d'une part, et grande propriété de l'autre.

Certes, tous les grands domaines ne sont ni incultes ni mal cultivés, loin de là ; mais tous les domaines incultes et mal cultivés appartiennent à la grande propriété. Il faut même rendre cette justice à certains grands propriétaires, qu'ils ne négligent rien pour faire valoir leurs terres ; mais outre qu'ils forment l'exception, ils sont généralement si peu encouragés par leurs bénéfices, qu'ils ne trouvent guère d'imitateurs. Il est prouvé expérimentalement que la culture en grand n'est pas lucrative ; elle est au contraire onéreuse ; le salariat la rend de moins en moins possible. On peut, il est vrai, pour certains travaux, remplacer les bras par des machines ; mais les travaux qui doivent s'exécuter à la main et excluent les machines, deviennent d'autant plus nombreux, que la culture progresse davantage. Plus la culture est intensive, plus le personnel agricole doit être nombreux, adroit, intelligent et dévoué à la culture.

La culture intensive a des exigences que l'on ne peut méconnaître sous peine de ruine. Elle ne se concilie ni avec le salariat, ni avec le métayage, ni avec le système locatif. Elle ne se concilie pas non plus avec l'association. Elle ne prospère et n'est économique et lucrative que sous le régime du *petit faire-valoir direct* (1).

Or, le *petit faire-valoir direct* est, contrairement à la croyance générale, une exception, même en France. La Statistique décennale nous apprend que la plus grande partie du territoire français se trouve aux mains d'une poignée de grands propriétaires, et de personnes étrangères à l'agriculture. Ce qui domine en France, c'est le *grand faire-valoir direct* (ou la culture par le salariat), le système

(1) Il ne faut pas confondre le *petit faire-valoir direct*, avec la *petite culture*, ni avec la *petite propriété*. Ce sont trois choses différentes que l'on a malheureusement confondues dans la Statistique décennale comme dans beaucoup d'ouvrages prétendus scientifiques. Un petit propriétaire loue sa terre à un petit cultivateur ; il y a là : petite propriété d'un côté, et petite culture de l'autre. La propriété et la culture sont séparées. Si le propriétaire cultive lui même sa propre terre, si la culture et la propriété sont réunies dans la même main, il y a : *faire-valoir direct* grand ou petit.

locatif et le métayage. Quant au *petit faire-valoir direct*, il n'occupe qu'une étendue relativement restreinte (1).

Là est tout le secret de la situation sociale actuelle, et notamment de l'infériorité de l'agriculture.

La grande propriété nous écrase et nous tue. La séparation de deux choses qui demandent à être réunies : la culture et la propriété, est le grand fléau de la nation. La grande propriété, et le divorce agraire entre la culture et la propriété, sont les grands obstacles au progrès agricole, à la culture intensive et scientifique.

Qu'est-ce qui fait la rareté et la cherté des denrées alimentaires ? C'est la grande propriété et le divorce agraire.

Qui chasse les populations des campagnes, et les pousse violemment vers les villes et les centres industriels où elles vont offrir leurs bras au rabais ? C'est la grande propriété.

C'est la grande propriété qui détermine l'avilissement des salaires; c'est elle qui est responsable de l'arrêt dans le mouvement de la population; c'est elle enfin qui est la cause première de toutes les souffrances, de tous les maux, de tous les désordres.

En politique même, son souffle venimeux produit les plus grands maux. Qui conspire perpétuellement ? Qui convoite sans cesse le pouvoir ? Qui fomente les guerres et les révolutions ? Qui inspire les lois rétrogrades et les mesures réactionnaires ? Qui regrette l'ancien régime et en appelle le retour ? La grande propriété, l'aristocratie oisive !

Si les crises se succèdent sans interruption, si nous tombons successivement de crises commerciales en crises industrielles, de crises économiques en crises politiques, de crises gouvernementales en révolutions ; si enfin une nouvelle révolution est devenue inévitable, c'est uniquement parce que nous nous retrouvons aujourd'hui sous le rapport de la tenure du sol et des privilèges d'impôt, dans la même situation à peu près, qu'avant 1789.

II

Rien n'est plus utile que de rechercher la raison majeure de la grande propriété terrienne. Car les liens qui attachent l'aristocratie au sol, ne sont évidemment pas les mêmes que ceux qui existent

(1) La statistique décennale donne les chiffres suivants :

Pour le faire-valoir direct	10.980.089
Pour le métayage	4.539.322
Pour la location	8.953.118
Nombre d'hectares cultivés.	32.872.529

Ce tableau est évidemment incomplet et insuffisant. On devrait décomposer chacune de ces trois divisions, notamment le faire-valoir direct, en *très grand*, *grand*, *moyen*, *petit* et *très-petit*. Alors, seulement, on connaîtrait l'étendue réelle du domaine du paysan cultivateur.

entre le paysan et son lopin de terre. Si le paysan recherche la terre, c'est parce que la terre lui procure le travail et la subsistance. Mais ce n'est pas exclusivement pour les revenus que la terre leur procure que les grands propriétaires tiennent à leurs domaines, surtout quand ces domaines sont incultes ou sont si mal cultivés qu'ils ne rapportent presque rien. Il y a donc une autre raison à la grande propriété terrienne ; il y a une raison majeure, une raison *seigneuriale* qui intéresse toute la collectivité des grands propriétaires capitalistes, toute la classe dirigeante et dominatrice dans son ensemble.

Cette raison supérieure, nous allons l'examiner.

***

J'ai dit que la statistique décennale fait la description anatomique du corps social dans ses organes essentiels. Or, quel est le premier de tous les organes, le plus essentiel à la vie sociale ? C'est la terre.

La terre, en effet, est l'*habitat* de l'homme. C'est le moyen de vivre, de travailler, de produire, de jouir, de se souvenir, de perpétuer l'espèce.

L'homme privé de son habitat, c'est l'arbre privé de ses racines.

Sans la profession de la terre, l'homme est esclave.

Le maître du sol, est maître de la vie de ceux qui en sont privés et n'ont aucun moyen de s'en procurer. Il est armé du droit exorbitant de lever tributs et impôts sur le travail et la vie. Il dispose en réalité du droit de vie et de mort !

Or, la grande propriété a pour principale raison d'être : la possession du droit de vie et de mort.

Si les grands propriétaires ont intérêt à garder leurs domaines, ce n'est nullement pour les cultiver et les faire valoir, mais principalement, et souvent uniquement, *pour empêcher les travailleurs d'en devenir propriétaires*, et pour les garder, par ce moyen, dans leur dépendance. « Je ne possède la terre que pour que tu ne la possèdes pas. » Tel est sinon leur langage de parole, du moins leur langage d'action.

La raison suprême de la grande propriété est la jouissance du droit d'expulsion et d'exclusion, c'est-à-dire la jouissance du droit de vie et de mort.

Ce droit, elle en use et en abuse, ainsi que la Statistique décennale va nous le prouver.

***

Ce qui frappe au premier abord en ouvrant la statistique agricole, c'est l'immense étendue de territoire fermée au travail et à la production, et condamnée, soit à un chômage total — comme cela existe pour les sols en friche et en jachère — soit à un chômage partiel ou à

une production maigre et de peu de valeur, comme le sont les trois quarts de nos bois et forêts, de nos prés, pacages et pâturages, et même de nos cultures.

Sur 50 millions d'hectares cultivables, et qui seraient partout admirablement cultivés et couverts de riches moissons s'ils étaient aux mains des travailleurs, on en compte :

3.889.171 en landes, pâtis et bruyères ;
374.616 en terrains marécageux et bourbeux ;
3.643.798 en jachère

7.907.585 en état d'incultes, quoique parfaitement cultivables.

Notez bien que dans ces surfaces ne sont pas compris 1.958.750 hectares de sols incultivables, tels que rochers, glaciers, et le sommet des hautes montagnes.

On voit donc qu'environ 8 millions d'hectares sont absolument nus et incultes quoique cultivables.

Mais à cette première surface, il faut en ajouter d'autres.

La France compte 9.455.225 hectares de bois et forêts. Or, dans ce nombre il y a au moins 6 millions d'hectares qui sont peu ou point cultivés, remplis de morts-bois, de ronces, buissons, plantes parasites, animaux nuisibles ; privés de chemins d'exploitation, fermés absolument au travail et à la production utiles, nullement consacrés à la sylviculture, mais exclusivement à la multiplication du gibier et aux plaisirs de la chasse.

On pourrait rendre ces 6 millions d'hectares à la culture, sans diminuer en rien la production ligneuse ; cette production augmenterait même si les 3 millions et demi d'hectares restant étaient mieux cultivés, surtout, s'ils étaient complètement soustraits à la chasse, au pâturage, au maraudage ; s'ils étaient pourvus de bons chemins d'exploitation.

Aux forêts incultes, il faut encore ajouter 3 à 4 millions d'hectares de gazons et prés, absolument dévastés et ruinés par le pacage et la transhumance, par un pâturage immodéré, par l'absence de toute attention préservatrice, de tous soins d'entretien, de toute protection contre les ennemis naturels, par le manque absolu d'alimentation et de fertilisation.

Voici les surfaces affectées à des herbages à peu près incultes et peu productifs :

Prés temporaires	408.870
Prés naturels non irrigués	1.755.156
Herbages paturés de plaines, coteaux et alpestres	1.711.116
Total . . . . hectares.	3.875.142

Notez que dans cette surface ne sont pas compris plusieurs millions d'hectares de bonnes cultures fourragères telles que :

betteraves pour l'alimentation du bétail, carottes, panais, navets, raves, turneps, choux, rutabagus, topinambours, etc, vesces, trèfle, maïs, fourrage, seigle en vert, luzerne, sainfoin, légumineuses, prairies irriguées, etc., etc. Toutes ces cultures pourraient facilement remplacer les gazons et mauvais prés relevés plus haut.

Il y a donc à peu près 4 millions d'hectares de gazons qui poussent tout seuls, sans engrais, ni main-d'œuvre, et qui produisent ou ne produisent pas, au hasard. Une grande partie de cette surface est livrée au parcours, à la vaine pâture, à la transhumance, au pâturage à outrance d'usagers, de communiers et autres dévastateurs n'ayant qu'un souci : nourrir leur bétail, sans nullement songer, ni à empêcher ou réparer les dégâts, ni à restaurer et conserver le fond ; encore moins à améliorer une terre qui, souvent, ne leur appartient pas en propre.

En additionnant ensemble les surfaces en friche, en jachère, en bois et prés incultes, on obtient un total d'environ 18 millions d'hectares *cultivables*, absolument fermés au travail. C est plus que le tiers de la France.

A ce chômage total et complet, il faut ajouter le chômage partiel des terres soumises à la culture intensive et pauvre, qui ne donnent qu'un quart ou une demi-récolte, parce qu'elles ne reçoivent que peu d'engrais et de main-d'œuvre.

Ce chômage partiel s'étend sur une surface considérable si l'on en juge par le tableau des rendements. Le froment rend en moyenne 18 hectolitres par hectare. Or, cette production est si faible que le chiffre de 18 hectolitres devrait bien plutôt être un minimum qu'une moyenne ; il pourrait facilement être atteint et même dépassé sur toutes les terres, même sur les plus mauvaises, sans recourir à des moyens exceptionnels. Il suffirait pour cela de bons labours profonds, d'engrais et d'un choix de semences. Pourquoi, par exemple, la moyenne du département de la Seine atteint-elle 28 hectolitres et demi ? Est-ce parce que le terrain est meilleur ? Nullement ; il est souvent plus mauvais qu'en beaucoup d'autres départements qui ne rapportent pas la moitié. C'est tout simplement parce que la culture est mieux entendue. Mais une moyenne de 28 hectolitres suppose un maximum beaucoup plus élevé. Une bonne culture obtient facilement 40 hectolitres à l'hectare. L'on a atteint jusqu'à 60 à 70 hectolitres à l'hectare. Et l'on ira plus loin encore.

Or, le chiffre minime de 18 hectolitres, qui forme la moyenne de la production française, n'est dépassé que dans 31 départements. Il n'est pas atteint dans 56 départements.

C'est parce que dans ces 56 départements, le sol est condamné à un chômage partiel, c'est-à-dire qu'il n'occupe qu'un personnel

insuffisant, et n'emploie qu'une quantité d'engrais plus insuffisante encore.

Faire chômer la terre partiellement, équivaut à n'en utiliser entièrement qu'une partie pour laisser chômer le restant. Si la surface soumise à une demi-production contient 20 millions d'hectares, c'est comme si 10 millions d'hectares donnaient une récolte complète, et 10 millions restaient en friche ou en jachère.

Or, en ajoutant cette surface de 10 millions d'hectares aux 17 millions d'hectares relevés plus haut pour le chômage total, nous arrivons à un chômage réel de 27 millions d'hectares, ou la moitié du territoire français.

Que faire à cela, répondront les économistes prétendus libéraux, et tous les bourgeois bien pensants ? Les propriétaires ne sont-ils pas libres de faire de leurs terres tel usage que bon leur semble ? S'ils ne cultivent pas, c'est qu'ils n'ont aucun intérêt à cultiver. Ils usent de leur droit !

Oui, ils usent de leur droit, puisque, de par l'exonération de l'impôt foncier, ils jouissent du droit d'abus. Mais qu'en résulte-t-il ? C'est ce que nous allons voir.

***

Avant d'examiner s'il est juste de laisser aux propriétaires terriens le droit de condamner leurs domaines à l'inculture où à la culture extensive, nous avons d'abord à nous rendre compte des maux engendrés par ce droit, et des privations qu'il inflige à la nation. Cela nous donnera la facilité de distinguer le *droit*, de *l'abus* ; la matière *imposable*, du travail *non imposable* ; et la *propriété*, du *monopole*, toutes choses essentiellemént distinctes et différentes.

Or, quelles sont les conséquences sociales de l'inculture et de l'inhabitation du sol ?

Il y en a deux principales : *l'affamation* et *l'asservissement*.

La première conséquence et la plus visible, est la rareté et la cherté des denrées alimentaires. En réalité on peut dire que les propriétaires qui laissent leurs terres en friche, affament la population, en limitant la quantité de subsistances.

Cette première conséquence en entraîne d'autres, car le mal appelle le mal. La rareté et la cherté des denrées alimentaires en provoque la falsification et favorise l'empoisonnement lent des consommateurs ; elle impose des privations nuisibles à la santé ; l'insuffisance de nourriture amène l'épuisement, la maladie, la mort prématurée. En résumé : c'est la misère permanente.

Mais l'affamation n'est ni le seul, ni le plus grand mal imposé à la nation par le chômage du sol. La nation échapperait même à ce mal en faisant venir de l'étranger ce qu'elle ne produit pas, si sa

population trouvait dans l'industrie ou le commerce des ressources suffisantes pour acheter et payer sa subsistance. Mais ces ressources lui font défaut parce que, outre l'affamation, l'accaparement et le chômage du sol produisent l'asservissement de la population.

Cette seconde conséquence, à laquelle on n'avait guère songé jusqu'ici, est si grave, qu'à elle seule elle justifierait toutes les malédictions et les révoltes. Aussi nous y arrêterons-nous pour pouvoir bien l'étudier.

Il est visible que le principal avantage que les grands propriétaires terriens peuvent retirer de leurs terres, ne consiste pas à jouir de leurs revenus et produits, surtout lorsque ces terres restent incultes ou sont mal cultivées. Si l'aristocratie terrienne en était réduite aux revenus de ses domaines en friche et de ses territoires de chasse, elle ne parviendrait pas à tenir son rang dans la société; elle y ferait triste figure.

Quel intérêt majeur a-t-elle donc de posséder la terre, et de tout faire pour la garder?

C'est ici que se trouve la raison suprême des privilèges féodaux et fiscaux dont jouit la propiété foncière.

Le grand avantage pour les classes riches et dominatrices de garder entre leurs mains la plus grande partie du territoire, c'est *d'en priver l'immense majorité de la population*,c'est d'en rendre l'accès impossible aux travailleurs. Le grand propriétaire ne veut garder la terre que pour que le prolétaire ne s'en empare pas.C'est dans la privation de terre imposée à la grande masse que se trouve le bénéfice indirect et principal de l'accaparement du sol par une minorité.

Voici le langage que le grand propriétaire semble tenir; s'il ne le tient pas, il agit comme s'il le tenait.

« Je garderai la terre, non pour la cultiver, mais uniquement « pour t'empêcher de la prendre. Je n'ai nullement besoin de mes « grands domaines; je les condamne systématiquement au chômage, « à l'inculture, à la friche; j'en fais des territoires de chasse, mais « je ne veux pas te les abondonner; je ne veux pas que tu en « deviennes maître et propriétaire; je ne veux pas que tu t'émancipes. En t'empêchant de prendre la terre, je te garde sous ma « dépendance, je t'oblige à me servir, à travailler pour le salaire « que je voudrais bien te donner. Outre mes terres, je possède des « mines, des usines, des fabriques et manufactures et ateliers qui « ont besoin de bras en grand nombre; je veux te forcer à quitter « les champs et à aller travailler dans mes établissements industriels. Par ce moyen, tu seras toujours ma chose, mon esclave, et « mes usines ne chômeront pas. Tu m'appartiendras corps et âme, « et je ferai de toi ce qu'il me plaira, sous menace de la famine. »

Tel est le droit *d'exclusion, d'expulsion, d'asservissement* dans

toute son horreur; c'est un des plus odieux privilèges de la propriété terrienne sous le régime de l'exonération du sol. (1)

La grande propriété chôme ; des millions d'hectares sont fermés au travail ; des millions d'hommes sont chassés de leur habitat naturel. Que deviennent-ils ?

Sans ressource aucune, n'ayant que leurs dix doigts pour tout moyen de gagner leur vie, ils sont à la merci des employeurs.

Immense troupeau errant, sans feu ni lieu, sans un pouce de terre, ils fuient vers les villes et les centres industriels où ils ont l'espoir de trouver du pain. C'est là qu'ils se font une concurrence acharnée pour offrir leurs bras au rabais.

Les ateliers de l'agriculture étant fermés, il ne reste qu'une issue à l'armée d'affamés, chassés de la terre : le salariat dans toute son horreur.

Ainsi se trouve disponible, pour l'industrie et les grandes entreprises du capital, un nombreux personnel à vil prix.

L'avilissement des salaires dans toutes les branches du travail,est le résultat direct de l'accaparement et du chômage du sol.

Si la grande propriété ne tire pas de revenus de ses domaines, elle en recueille néanmoins des bénéfices indirects par l'immense quantité de main-d'œuvre à vil prix que la fermeture des ateliers de l'agriculture lui livre à discrétion.

L'accaparement du sol par quelques-uns, c'est l'asservissement de toute la classe non propriétaire. Le bénéfice de l'accaparement se trouve bien plutôt dans la privation d'habitat, imposée à la masse des travailleurs, que dans les revenus directs de la terre.

Chômage du sol et vileté des salaires sont corrélatifs. En vain les travailleurs se coaliseront-ils,se mettront-ils en grève pour obtenir une élévation des salaires, jamais cette élévation ne sera durable et sérieuse tant que les ateliers de l'agriculture seront fermés,et qu'un personnel considérable se trouvera sans ressource, absolument obligé, pour ne pas mourir de faim, de travailler au rabais.

Il y a encore un autre motif qui s'oppose à l'élévation effective des salaires, sous le régime actuel du privilège féodal et fiscal : c'est la cherté des denrées alimentaires. Et cette cherté provient précisé-

(1) Un Rothschild quelconque achète un domaine. Est-ce pour le cultiver ? Nullement ; c'est pour en faire un territoire de chasse. Dans son voisinage se trouvent des habitants qui dérangent le gibier ; il achète et démolit leurs maisons, détruit leurs cultures, les chasse de la localité. On cite un endroit où le nouveau propriétaire a acheté deux fabriques qu'il a fait démolir, dans le but unique de protéger et d'embellir sa chasse. On ne peut rien lui reprocher : il ne fait qu'user de son droit. Ce n'est pas lui qui est coupable, c'est le législateur qui l'exonère de tout impôt qui, par cette exonération, encourage l'inculture et les abus.

ment de la même cause qui jette sur le pavé des millions de travailleurs ; elle provient de la fermeture des ateliers de l'agriculture, du chômage de la terre.

Dans cet état de choses, toute augmentation de salaires reste illusoire et purement nominale ; elle ne tarde pas à être suivie d'une hausse des loyers et des denrées, ou d'un de ces malheurs domestiques qui pleuvent sans cesse sur le prolétaire.

Certes, on ne doit pas blâmer les travailleurs de lutter sans cesse pour obtenir le relèvement du prix de leur journée, pas plus qu'on ne peut blâmer la ménagère qui lutte pour obtenir quelques sous de rabais sur le prix de ses provisions. Individuellement, chacun cherche, sinon à améliorer sa position, du moins à en adoucir la rigueur. Mais au point de vue général, les salaires et les prix de subsistances dépendent toujours de l'ouverture ou de la fermeture de l'atelier agricole, qui détermine l'état général de l'offre par la demande des denrées et des bras.

Ce n'est pas seulement la classe nombreuse des salariés qui se trouve dominée et écrasée par le droit d'abus du monopole foncier, c'est aussi la classe assez nombreuse des petits patrons.

Le petit commerce et la petite industrie succombent sous la concurrence des grands magasins et des grands établissements. Or, qu'est-ce qui fait la force du gros capital ? C'est l'abondance de son marché de main-d'œuvre ; c'est la possibilité et la facilité de disposer d'un personnel nombreux ; c'est l'offre croissante des gens sans place et sans emploi.

Ce qui assure le succès des grands établissements de commerce et d'industrie, c'est le chômage du sol. Supposez la réouverture de l'habitat du travailleur, c'est-à-dire la destruction de la grande propriété,et dès lors cesse l'émigration des campagnes ; les travailleurs retournent à la terre, dont ils deviennent propriétaires, la main-d'œuvre fait défaut aux grands industriels et aux grands capitalistes.

La grande industrie ne triomphe et fait fortune que grâce à l'avilissement des salaires. Il est vrai que la modicité des salaires lui permet de vendre ses produits à bon marché ; mais que gagne le prolétaire à la baisse des produits industriels, si les produits agricoles enchérissent ? Certes, le calicot est à bon marché, mais la viande est si chère que pour des millions de français, elle est un luxe inabordable.

En résumé, salariés et petits patrons, sont fatalement les victimes de l'expulsion en masse des travailleurs des champs.

Si nous avons insisté sur cette situation générale, c'est pour bien montrer aux artisans et aux travailleurs des villes et de l'industrie, que leur condition, comme la condition générale du travail, est dominée, invinciblement dominée, par un grand fait écrasant, qui

pèse de tout son poids sur toutes la vie sociale, sur toutes les classes et toutes les institutions ; par le fait du chômage du sol ; par le fait de l'abus du droit de propriété terrienne.

Ce grand fait du droit d'abuser de la propriété du sol domine tout, écrase tout. Devant ce fait, tous les autres s'affaiblissent et pâlissent. Les questions relatives aux salaires et à la limitation des heures de travail, au prix des subsistances, à la falsification des denrées alimentaires, aux logements, à l'hygiène, à la santé et à la mortalité, à la salubrité et aux épidémies, à la bienfaisance et à la charité, à la criminalité et à l'inconduite, à l'ignorance des masses, au mouvement de la population, à l'ordre et à la paix, enfin à l'existence en général dans tous ses détails ; tout cela dépend entièrement d'une question préalable, de la question du droit d'abus de la propriété terrienne.

Tant que le droit d'abus restera debout, tout ce que l'on pourra dire, tenter et faire pour améliorer la situation, sera frappé de stérilité, d'impuissance. Grèves et coalitions ; associations et coopération ; syndicats et conseils de prudhommes ; bourses de travail ; participation aux bénéfices ; responsabilité des patrons, caisses de retraite et de secours ; pensions aux invalides du travail ; hospices et hôpitaux ; crèches, écoles, ateliers d'apprentissage, protection des faibles, et mille autres palliatifs, qui chaque jour sont préconisés comme des remèdes ou des moyens d'améliorer la condition du travailleur, tout cela, soyez en certain, fera l'effet de quelques gouttes d'eau sur un vaste incendie.

La vraie question sociale, la seule question sociale est la question agraire, la question du sol. Toutes les autres prétendues questions sociales dépendent de celle-là.

Ce n'est nullement le capital qui est l'objet de la question sociale. L'antagonisme entre le capital et le travail n'existerait plus si le droit d'abus était supprimé. Le capital n'est que le produit du travail, même quand le travailleur n'en jouit pas et s'en voit dépouillé par le capitaliste. Pour produire un capital, pour travailler, ce qu'il faut avant tout, c'est du sol, c'est un emplacement, c'est l'habitat.

Prendre le capital comme l'objet de la question sociale, c'est égarer le mouvement social. Toutes les questions de banque et de crédit, de monnaie et d'échange, de voies de communication et de moyens de transport, de débouchés et de colonies, d'importation et d'exportation, de douane et de libre échange, sont, malgré leur importance relative, d'intérêt secondaire, comme du reste les questions politiques elles-mêmes. La seule question capitale, celle qui domine toutes les autres en suspens, est la question agraire. Quand la question agraire sera résolue, toutes les autres trouveront facilement leur solution, tandis que celles-ci seront insolubles tant que celle-là sera à résoudre. (*à suivre.*) TOUBEAU.

L'AVENIR DE LA COOPÉRATION

Sous ce titre, l'éminent économiste Charles Gide a donné une éloquente et remarquable conférence qu'il a bien voulu nous envoyer sur notre demande.

On sait que les sociétés coopératives de consommation de France s'organisent en ce moment en fédération nationale. Ce mouvement fédératif, inauguré il y a quatre ans par M. de Boyve, le distingué coopérateur nîmois, est très-considérable ; et déjà sous le titre de *Fédération des Sociétés coopératives de France*, presque toutes les sociétés de province et trois ou quatre du département de la Seine, dont la *Revendication de Puteaux* et l'*Abeille suresnoise*, se sont fédérées et tiennent des congrès annuels. Les sociétés coopératives parisiennes n'ont pas jusque-là adhéré à la Fédération. C'est pour les décider que M. Charles Gide a été appelé à donner une conférence à Paris. La conférence était organisée par les sociétés de Bercy, de Picpus et du Bel-Air. Elle a eu lieu le 13 mai sous la présidence de M. Audéoud, salle Borel, rue du Rendez-vous. M. de Boyve a d'abord pris la parole pour donner un état du mouvement coopératif actuel, notamment en France et en Angleterre ; il a ensuite donné communication du rapport qu'au nom de la fédération des sociétés coopératives françaises il doit présenter au prochain congrès international de Dewsbury. Après quoi la parole a été au conférencier.

Nos lecteurs connaissent Charles Gide, l'auteur d'un remarquable traité d'Economie politique (1), le fondateur de la *Revue d'Economie politique* et l'éminent professeur d'Economie politique (2) à la Faculté de Droit de Montpellier. Ils savent — car nous l'avons noté avec éloge à plusieurs reprises — que M. Charles Gide a brisé avec les stationnaires de l'Economie bourgeoise, pour prendre dans l'ancienne Economie politique, la tête d'un mouvement réformiste analogue à celui qu'illustrent les de Laveleye en Belgique, les Schaw-Lelèvre en Angleterre, les Schmoller en Allemagne, les Max Wirth en Autriche, les Gabriel Rosa en Italie, les Walras en Suisse, les Balline en Russie, etc.

Là ne se borne pas l'activité réformiste de Charles Gide. Coopérateur militant, il a eu une action prépondérante dans les trois congrès coopératifs tenus en ces trois dernières années, et il s'est donné pour tâche, de faire de la coopération non pas seulement un instrument d'amélioration immédiate, mais encore un instrument d'émancipation progressive du prolétariat et d'abolition du salariat. A ce titre son activité coopératrice mérite l'approbation de tous les socialistes.

Nous croyons donc que nos lecteurs nous sauront gré de leur donner la

(1) *Principes d'Économie politique* par Charles Gide. Paris, 1884, Laroze et Forcel, 22, rue Soufflot.

(2) *Revue d'Économie politique*, Paris, Laroze et Forcel. Comité de rédaction : *Charles Gide*, professeur d'Economie politique à la Faculté de droit de Montpellier. *Alfred Jourdan*, professeur d'Economie politique à la Faculté de droit d'Aix. *Edmond Villey*, professeur d'Economie politique à la Faculté de droit de Caen. *Léon Duguit*, professeur agrégé à la Faculté de Droit de Bordeaux.

primeur du remarquable discours que nous allons reproduire où une pensée si haute et une science si sûre se marient à un sentiment si profond et à un style si attachant et si clair.

Il se peut que toutes les idées du savant professeur de Montpellier ne cadrent pas avec celles qui sont le plus généralement soutenues ici, mais la *Revue socialiste*, conformément à son programme inaugural, est ouverte à toutes les capacités et à toutes les bonnes volontés, dans le large champ de la République et du Socialisme.

Tout ceci dit, nous laissons donc la parole à Charles Gide, après l'avoir cordialement remercié de la préférence qu'il a bien voulu donner à notre recueil, qu'il sait ouvert à tous les pionniers de la science sociale. (*La Rédaction*)

Messieurs,

Il y a toujours eu dans le mouvement coopératif deux courants, je pourrais presque dire deux partis, qui correspondent à deux tendances éternellement en lutte dans la nature humaine ; l'une plutôt positive et qui poursuit dans la coopération des avantages immédiatement réalisables ; l'autre plutôt idéaliste et qui cherche dans la coopération moins ce qu'elle peut nous donner que ce qu'elle peut nous promettre.

De la première, je ne dirai que peu de mots. Certes, ces avantages pratiques de la coopération ne sont point à dédaigner, mais ils sont déjà familiers à de vieux coopérateurs comme ceux qui m'écoutent. Permettez-moi seulement de vous les rappeler en quelques mots.

I

Ce n'est point, par exemple, un médiocre avantage, dans un temps où les journaux nous apprennent qu'une trentaine d'habitants d'Hyères viennent d'être empoisonnés, pour avoir bu du vin de propriétaire, et un nombre à peu près égal d'habitants de Nîmes, pour avoir mangé du pâté, que de pouvoir se procurer des denrées loyales de bonne qualité et qu'on puisse voir figurer sur sa table sans un juste sentiment de méfiance. Quand on a le privilège de vivre à une époque où, grâce aux progrès de la science, on a résolu le problème de fabriquer des aliments avec des denrées qui ne sont rien moins qu'alimentaires, où l'on a réussi déjà à produire du café sans café, du chocolat sans cacao, du vin sans raisin, du beurre sans lait, et du lait, ô miracle ! sans vache ni chèvre ; — quand on rencontre des industriels qui vous montrent, avec un sentiment de fierté bien légitime d'ailleurs, une appétissante confiture de groseilles faite avec de la gelée de varechs, sucrée avec de la saccharine, qui est un produit extrait de la houille, et parfumée avec de l'essence de

---

(1) Les empoisonnés d'Hyères sont au nombre de 264, sur lesquels 11 sont morts et 62 gravement malades. Le coupable est un nommé de Villeneuve marchand de vin en gros qui avait imaginé de mêler l'arsenic à la drogue rougie qu'il vendait sous le nom de vin. (Note de la Rédaction)

groseille qui elle-même n'a jamais eu rien de commun avec la groseille, on ne peut s'empêcher de penser que les associations coopératives de consommation sont venues véritablement à leur heure, au moment psychologique ! Elles nous apparaissent comme des instruments de salut public, pour tous les consommateurs, mais plus particulièrement pour les classes ouvrières qui sont moins en mesure de se défendre contre ces falsifications éhontées... qu'il faut reprocher du reste bien moins aux marchands qui s'en rendent coupables, qu'à cette déplorable organisation commerciale, à cette concurrence acharnée, dont ils sont les premières victimes et qui leur fait en quelque sorte une nécessité de tromper pour vivre. Mais le développement de la coopération de consommation tend justement à réformer ces mœurs commerciales, en modifiant radicalement cette organisation elle-même.

Ce n'est pas non plus un avantage à dédaigner que de faire accepter comme règle et de faire passer dans les mœurs, comme ne manquent pas de le faire, je l'espère, toutes vos sociétés, le paiement au comptant et de libérer par là l'ouvrier de cette funeste habitude de l'achat à crédit, — funeste à sa bourse, car il est bien évident que le marchand finit toujours par rattraper l'arriéré en faisant payer la marchandise plus cher, et que même il se rattrape, sur le dos des honnêtes gens qui payent, de tous ceux qui ne le payent jamais ; — funeste à son repos, car en accumulant sur sa tête, de semaine en semaine et de mois en mois, les comptes et les dettes, par tous les soucis et l'amertume qu'elle lui cause, elle empoisonne aussi le pain qu'il mange !— funeste surtout à sa dignité et à son indépendance, car le travailleur qui s'est laissé prendre une fois dans ce fatal engrenage ne s'appartient plus : il appartient à ses fournisseurs !

L'avantage le plus connu et le plus palpable, si je puis dire, c'est d'assurer à l'ouvrier soit *une réduction de dépenses*, dans le cas où la société revend ses denrées au prix de revient. soit *un supplément de revenu*, dans le cas où la société revend au prix du détail et distribue à ses membres les profits ainsi réalisés. Les deux systèmes paraissent à peu près équivalents quant aux résultats : cependant c'est le second, connu sous le nom de système de Rochdale, qui est de beaucoup supérieur, et c'est celui du reste qui est consacré aujourd'hui par l'expérience presque unanime des sociétés coopératives de tous les pays. On m'assure pourtant que la plupart de vos sociétés préfèrent le premier système, celui de la revente au plus bas prix possible. Je le regrette, car les raisons qui expliquent la supériorité du système de la vente au prix de détail sont bien évidentes (1).

(1) Je les rappelle en quelques mots. La vente au prix de détail est préfé-

Enfin le plus grand avantage pratique peut-être que puisse conférer la société coopérative de consommation, c'est lorsque l'associé consent à laisser dans la caisse de la société la part de bénéfices à laquelle il a droit, la transformant ainsi en épargne pour lui et en capital pour l'association. Ici encore on me dit que la plupart de vos sociétés, à l'exception de quelques-unes qui sont fidèles au vrai principe coopératif, ne pratiquent pas ce système et que leurs membres s'empressent de toucher la totalité des dividendes qui leur reviennent, dividendes qui sont aussitôt mangés que touchés. En ce cas l'association de consommation n'a plus vraiment qu'une bien faible utilité. Si au contraire, comme dans les sociétés anglaises, les profits annuels étaient laissés en totalité ou du moins pour la plus grosse part dans la caisse de la société, l'association pourrait prendre un développement beaucoup plus considérable et l'associé se trouverait du même coup avoir réalisé une épargne sans s'en douter. Je sais que ce mot d'épargne est quelque peu importun aux oreilles de l'ouvrier. Peut-être en effet leur en a-t-on quelque peu rebattu les oreilles. Je ne suis pas de ceux qui pensent que l'épargne est facile à l'ouvrier et que s'il ne s'y livre point, c'est mauvaise volonté de sa part. Non, c'est chose dure et souvent impossible que l'épargne pour le travailleur. Mais pourquoi ? Parce que l'épargne suppose d'ordinaire une privation, un sacrifice, un retranchement : parce qu'elle constitue une opération toujours douloureuse, une véritable amputation que le travailleur est obligé de pratiquer sur quelqu'un de ses besoins essentiels. Mais songez donc qu'ici il s'agit d'une épargne qui ne coûte rien, qui n'exige de la part du travailleur aucune privation, qui ne l'oblige nullement à manger moins, — au contraire il mange mieux,— ni à réduire ses dépenses, — au contraire, plus il achète et plus il se trouve épargner ! Cette opération, à laquelle je la comparais tout à l'heure a donc perdu tout caractère désagréable pour le patient. Vous avez tous vu de ces cabinets de dentiste sur lesquels on lit cette inscription alléchante : Ici on arrache les dents sans douleur. Hé bien ! sur la devanture de tous les magasins coopératifs, on devrait faire graver cette inscription : Ici, on fait épargne sans douleur.

Les avantages pratiques de la coopération sont donc très-réels :

---

rable, d'abord :

1° Parce qu'elle permet à la société de prendre plus d'extension, justement à raison des bénéfices qu'elle lui fait réaliser.

2° Parce qu'elle procure un avantage plus réel pour l'ouvrier ; un supplément de revenu touché à la fin de l'année, sous forme d'une somme ronde, constituant une ressource beaucoup plus efficace et beaucoup plus agréable qu'une économie de quelques sous faite au jour le jour.

3° Parce qu'elle ne provoque pas une animosité aussi vive de la part des marchands que la vente faite au-dessous du cours exaspère.

Je ne cherche pas à les rabaisser : je serais même tenté de dire qu'ils représentent ce qu'on a trouvé de mieux en fait d'améliorations sociales immédiatement réalisables.

Et pourtant je ne m'y arrêterai pas davantage, parce que l'expérience a démontré que ces avantages-là, à eux seuls et si grands qu'ils puissent être, n'ont jamais suffi pour imprimer à la coopération un vigoureux effort, pour attirer les foules autour de son drapeau, pour en faire en un mot une puissance.

L'expérience nous prouve que si l'on veut que les hommes se passionnent pour l'idée coopérative, il faut leur montrer autre chose en elle que ce côté positif. On répète toujours que l'intérêt mène les hommes, c'est vrai pour les individus, faux pour la masse. Il faut dire au contraire à l'honneur de la nature humaine, que les peuples ne se passionnent que pour les idées qui leur apparaissent comme supérieures aux intérêts pratiques, et qu'elles ne donnent leur nom et leur foi que là où elles croient voir un idéal !

Cet idéal existe-t-il dans la coopération ? Je le crois. Je crois que l'association coopérative doit être considérée comme un mode d'organisation industrielle supérieur au régime économique actuel et destiné à le remplacer dans un avenir plus ou moins éloigné, mais qu'il dépend de nous de rapprocher. Et j'ajouterais même que si je ne le croyais pas, je ne serais pas ici aujourd'hui et ne vous aurais pas donné la peine de venir entendre parler de ce que vous connaissez déjà. Si la coopération n'était qu'un moyen de mieux vivre, ou de dépenser moins, ou de réaliser quelques économies, ou de faire passer quelques ouvriers de la condition de salariés à celle de patrons, elle ne serait pas devenue une véritable passion, une sorte de religion pour tant d'hommes que j'ai vus,— les uns vieux, comme ce trio d'inséparables, Francisco Vigano d'Italie, Vansittart Neale et Holyoake d'Angleterre, dont le plus jeune a 72 ans, je crois, dont le plus vieux est presque aveugle, et que nous avons vus à Lyon, à Milan, à Tours, s'en allant ainsi de congrès en congrès et de pays en pays, affirmer leur foi, toujours fidèle, dans la cause à laquelle ils ont consacré leur vie, — les autres jeunes encore, comme ce Ugo Rabbeno d'Italie, qui est venu l'année dernière visiter vos sociétés parisiennes et que plusieurs d'entre vous sans doute n'ont pas oublié ; nouvelles recrues toutes prêtes à remplacer les vétérans. Si la coopération n'avait d'autre but ni d'autre avenir, que de créer quelques boutiques d'épicerie perfectionnées ou d'un mécanisme d'épargne plus ou moins ingénieux, je vous prie de croire qu'elle n'aurait pas rallié dans une même foi et dans une commune espérance des millions d'hommes de tous pays et de toutes langues, Anglais, Italiens, Allemands, Américains ou même Russes, témoin ce russe de Kharkof, Nicolas Balline qui écrivait aux coopérateurs

français réunis à Tours cet automne, dans une lettre que je lus pour lui au milieu d'un auditoire ému jusqu'aux larmes: « Je suis heureux de penser que Français ou Russes, nous voyons dans la coopération le même idéal, de même que je suis heureux de penser, quand je regarde une étoile, que mon frère de loin la regarde aussi ! » Une étoile, c'est le mot; non point une boutique, mais une étoile vers laquelle des millions d'hommes ont levé les yeux pour chercher le mot de l'énigme sociale, et qui, si elle n'a pas encore révélé son secret, a du moins fait descendre d'en haut dans plus d'un cœur ulcéré, ce rayon d'or qui s'appelle l'espérance !

Êtes-vous de ceux-là ? Voyez-vous aussi dans la coopération une étoile ? On m'assure que non ; on me dit que vous n'attendez rien d'autre d'elle, que les quelques avantages pratiques que je viens d'énumérer, et que vous traitez de rêveurs et d'utopistes, ceux qui attendent de la coopération une transformation quelconque de l'ordre de choses actuel. Si cela est vrai, vous vous trouvez parfaitement d'accord, — vous en serez surpris sans doute et en tout cas vous n'en serez pas flattés, — avec les chefs de l'Economie politique libérale et bourgeoise qui déclarent aussi que de semblables perspectives sont chimériques, et estiment que ceux qui leur donnent asile dans leur cerveau sont hallucinés ; j'ai été moi-même quelque peu malmené à cet égard.

Eh bien ! je voudrais essayer de vous démontrer aujourd'hui que cette perspective d'une transformation de l'ordre économique actuel par l'association coopérative, n'est pas aussi chimérique qu'on veut bien le dire. Je voudrais vous persuader qu'il ne s'agit point ici de rêveries sentimentales, mais de prévisions qui ont un caractère rigoureusement scientifique et qui, si elles n'ont pas un caractère de certitude, — qui pourrait se flatter dans le domaine des sciences sociales de prévoir l'avenir avec certitude ? — constituent du moins l'hypothèse la plus rationnelle qu'il nous soit permis de former sur l'état de la science.

Ce mot d'association n'est pas nouveau. Répété mille fois, il était même devenu fatigant par sa banalité, et on ne pouvait plus guère l'employer sans prêter à rire, quand la science de nos jours est venue heureusement le venger du discrédit où il était tombé, en élevant cette banalité au rang des vérités scientifiques les plus hautes, et en démontrant que l'association était en réalité la loi la plus universelle de ce monde, celle qui régit à la fois les infiniment grands et les infiniment petits.

On savait depuis longtemps que notre système solaire n'est qu'une association de mondes, mais on ne savait pas que toutes les étoiles que nous voyons dans l'étendue des cieux sont associées entre elles en tourbillons et en nébuleuses. — On savait bien que

toutes les choses que nous pouvons voir et toucher sont des associations de molécules, mais on ne savait pas que ces molécules ne sont à leur tour que des associations d'atomes groupés suivant certaines lois, et qui, par leurs combinaisons multiformes, donnent à l'immuable matière ses propriétés diverses et ses formes changeantes. Il n'est aucun de vous, certainement qui n'ait vu maintes fois ce qu'on appelle des cristaux : eh bien ! ces cristaux ne sont pas autre chose que des associations de molécules qui se forment spontanément, quand elles se trouvent placées dans un milieu favorable, suivant certaines lois déterminées, que l'on pourrait appeler les statuts de ces sociétés, et prennent ainsi ces formes géométriques et ces couleurs éclatantes que vous connaissez bien. — On savait bien qu'il existait parmi les animaux certaines formes d'associations, telles que celles des fourmis et des abeilles, mais on ne savait pas que ces sociétés animales étaient infiniment nombreuses et que c'était justement avec les associations des plus petits que la nature accomplissait ses plus grands desseins, témoins ces associations d'animalcules qu'on appelle les coraux et qui sont en train de bâtir lentement au sein de l'Océan Pacifique, des récifs, des îles, des archipels et un continent tout entier, peut-être, pour servir d'asile aux races futures le jour où notre vieux monde sera devenu trop étroit pour les contenir !

On savait bien que le corps humain n'est qu'une association d'organes, muscles, nerfs, os, vaisseaux, cœur, poumons, chacun ayant sa tâche ou, pour employer le terme même scientifique, « sa fonction distincte », celui-ci occupé à donner l'impulsion au sang, celui-ci à le filtrer, celui-ci à chauffer la machine, chacun coopérant, c'est le mot propre, à la vie et au bien-être de l'ensemble, c'est-à-dire du corps tout entier. Mais on ne savait pas que chacun de ces organes n'était à son tour qu'une association d'unités trop petites pour être visibles à l'œil nu et qu'on appelle des cellules, chacune ayant son individualité et sa vie propre et toutes réunies dans un travail commun. Oui, vous qui m'écoutez, moi qui vous parle, et ceux-là même qui raillent l'illusion coopérative, tous, nous ne sommes que des associations coopératives composées de millions et de milliards d'individus microscopiques, des associations d'associations ! Ce sont elles qui nous donnent le mouvement et l'être et s'étendent du domaine du corps au domaine de l'esprit, c'est encore l'association qui, par une loi psychologique récemment constatée, enchaîne les pensées que j'expose en ce moment devant vous et peut seule me permettre de les exprimer comme à vous de les comprendre.

Et c'est une loi très certaine aussi de la science biologique que dans tout être vivant, la complexité de ces associations est d'autant plus grande, et la solidarité qui unit toutes ses parties d'autant plus

intime, que l'être lui-même occupe un rang plus élevé sur l'échelle de la vie. Le développement de l'association va en grandissant sans cesse du minerai au ver de terre et du ver de terre à l'homme, et elle nous apparaît ainsi comme le criterium même du progrès.

Eh bien ! cette loi qui gouverne la nature entière, doit gouverner aussi les hommes vivant en sociétés et en nations, et ici aussi on peut tenir pour certain qu'au fur et à mesure que le corps social se développera et qu'il atteindra une vie plus haute ; au fur et à mesure aussi la loi de l'association prendra plus d'importance. Non seulement le lien qui unit tous les membres d'une nation ou même du genre humain deviendra de plus en plus étroit, mais encore on verra se former, au sein de la masse, des groupements de plus en plus nombreux et de plus en plus variés, véritables organes eux aussi chargés de pourvoir aux diverses fonctions sociales.

C'est ce que nous voyons en effet et c'est même là un phénomène si visible qu'il crève les yeux. D'abord le lien de la coopération générale qui unit tous les hommes d'un même pays ou même de divers pays se fait de plus en plus sentir. Le garçon épicier qui pèse un sac de café dans la balance et la ménagère qui le fait bouillir dans sa cafetière, coopèrent sans s'en inquiéter avec le nègre qui en a cueilli les grains dans une plantation du Brésil et avec le pilote qui a tenu la barre du navire qui l'a porté dans nos ports.— Tous nous sommes liés les uns aux autres par d'invisibles chaînes et nous ne pouvons lever un doigt sans mettre en mouvement à l'autre extrémité du monde, comme un pantin au bout d'un fil, quelque Chinois ou quelque Australien. Tous nous sommes pris dans les mailles d'un gigantesque réseau que la solidarité humaine a jeté sur nous, comme un filet, et qui recouvre le globe tout entier.

Et dans cette association universelle, on voit se multiplier chaque jour les associations particulières. Qu'il s'agisse de politique ou de religion, en littérature pour protéger les droits des auteurs, dans les beaux arts pour organiser des Expositions comme le Salon des Champs-Élysées, pour assurer du secours aux blessés en temps de guerre, pour organiser des expéditions scientifiques, pour faire des exercices de tir ou de gymnastique ou des voyages, pour se divertir et pour s'amuser aussi, partout nous voyons se fonder quelque société nouvelle. Et dans le domaine économique proprement dit, qu'il s'agisse d'ouvrir un magasin, de planter des vignes ou d'exploiter une mine, partout aussi nous voyons se créer des associations commerciales, industrielles ou agricoles qui portent le nom de sociétés par actions. En un mot, il n'est pour ainsi dire pas un seul mode de l'activité humaine qui ne soit représenté par quelque association fondée spontanément.

La loi naturelle de l'association se trouve donc parfaitement véri-

fiée et par une analogie qui se poursuit jusque dans les moindres détails. Il y a toutefois, une différence à noter: c'est que les atomes, qui par leur groupement constituent les corps bruts ou inorganiques, sont des êtres dépourvus de volonté et la fonction qu'ils ont à remplir s'accomplit d'une façon inconsciente et fatale, tandis que les individus qui constituent les diverses formes d'associations humaines sont au contraire, ou doivent devenir du moins, conscients de la tâche qu'ils ont à remplir, et la fonction sociale qui leur est dévolue s'accomplira d'autant mieux, qu'ils se sentiront plus clairement agents et coopérateurs dans l'œuvre commune et qu'ils y apporteront le concours empressé et joyeux d'une bonne volonté.

Or, cette condition, il faut l'avouer, est encore très imparfaitement remplie dans nos sociétés modernes. Ces formes de l'association que je signalais tout à l'heure, en particulier ces grandes sociétés par actions qui tendent à absorber peu à peu tout le domaine de la production, ne peuvent être considérées que comme des formes encore très imparfaites de l'association et tandis que bon nombre d'économistes se plaisent à y voir la forme définitive de l'évolution sociale, nous n'y pouvons voir, en ce qui nous concerne, qu'une forme grossière et transitoire qui nous rapproche sans doute de l'association normale, mais qui en est encore fort éloignée.

Considérez en effet une de ces associations, par exemple une Compagnie de mines, que ce soit de Bessèges ou d'Anzin, peu importent ici les noms. Je vois bien des milliers d'hommes réunis dans une entreprise commune par certains intérêts, d'un côté quelques milliers de travailleurs fouillant la terre, de l'autre quelques milliers d'actionnaires ayant versé leurs capitaux, mais où y a-t-il là dedans une association proprement dite, dans le sens vrai de ce mot ? Y a-t-il association entre les travailleurs d'une part et les actionnaires d'autre part ? En aucune façon. Travailler pour le compte d'autrui, ce n'est pas être associé à autrui. Je vois au contraire entre eux non pas affinité naturelle, mais antagonisme, les uns se plaignant de toute élévation du salaire qui diminue les dividendes, les autres se plaignant de toute distribution de dividendes qui diminue d'autant leurs salaires, les uns travaillant à une entreprise dont ils ne recueillent point les fruits, les autres recueillant les fruits d'une entreprise dans laquelle ils ne travaillent pas — étrange association en vérité, où les uns n'apportent que leurs rancunes et où personne n'apporte son cœur ! — Y a-t-il du moins association entre les travailleurs ? l'association dans la bonne et dans la mauvaise fortune, association pour la vieillesse, pour les accidents, pour les infirmités ? Quelquefois, mais dans une mesure fort imparfaite. Y a-t-il association enfin entre les actionnaires eux-mêmes ? Pas même ! Association juridi-

que, en ce sens qu'ils ont tous dans leur portefeuille des titres de même couleur et revêtus des mêmes dessins, qu'on appelle des actions ; associés en ce sens qu'ils partagent les bénéfices et les pertes, mais sauf cela ne se connaissant nullement entre eux. Souvent même ne connaissant pas l'entreprise à laquelle ils sont soi-disant associés. Parmi les actionnaires d'Anzin, je suis bien sûr que le plus grand nombre n'a jamais vu les mines d'Anzin, et en tous cas parmi les 400.000 actionnaires qui constituent la compagnie dite du canal de Panama, croyez bien qu'il y en a un grand nombre qui ne sauraient pas même dire si Panama est en Asie ou en Amérique !

Est-ce donc là être associés ? Non vraiment, c'est profaner ce nom ; il ne suffit pas qu'il y ait union apparente pour qu'on ait le droit de dire qu'il y a association. L'arbre et le lierre qui l'entoure sont unis aussi puisqu'ils enlacent leurs rameaux et marient leur feuillage, ils sont associés, mais c'est pour s'étouffer. Ici aussi nous ne pouvons voir qu'une simple juxtaposition d'éléments hétérogènes qui, non seulement ne se combinent pas, mais se repoussent. La vraie association, la seule qui mérite ce nom, suppose l'identité des intérêts, la réciprocité des services rendus, le concours empressé et joyeux des bonnes volontés, le sentiment de coopérer à une œuvre commune qui est à la fois celle de tous et de chacun, en un mot tout ce qui caractérise l'association coopérative, celle que vous pratiquez vous-mêmes. Oui, vous avez cet honneur de représenter dans votre modeste sphère la forme d'organisation industrielle qui, par la force même des choses, deviendra celle de l'avenir et de pouvoir vous dire que vos petites sociétés sont l'image de ce que sera un jour la grande Société.

II

Voilà donc pourquoi nous croyons à l'avenir de la coopération. C'est parce que nous y voyons le résultat d'une loi naturelle, plus puissante que les hommes et qui agit malgré leurs hésitations et leurs défaillances.

Mais il ne faudrait pas en conclure que vous n'avez qu'à laisser faire et vous croiser les bras et que la force même des choses, sans que vous ayez besoin d'y prendre peine, assurera le triomphe des idées coopératives. Les lois sociales n'agissent point d'une façon mécanique et fatale, elles ne servent les hommes qu'autant que ceux-ci savent se servir d'elles. Elles peuvent bien les pousser en avant, mais à la condition que ceux-ci pousseront aussi de leur côté et coopéreront en quelque sorte avec elles. Si un peuple ou une classe, par indifférence ou ignorance, ne fait rien pour atteindre le but où l'évolution le mène, soyez sûrs qu'il ne l'atteindra pas, il restera en route et un autre plus heureux atteindra le but.

Il y a certains peuples et certaines classes qui sont entrés en plein dans ce mouvement, surtout la race anglo-saxonne, en Angleterre et aux États-Unis.

Je ne vous parlerai pas de l'Angleterre, vous savez quelle ampleur a pris dans ce pays le mouvement coopératif, il embrasse aujourd'hui 1.000.000 environ de personnes, ou plutôt 1.000.000 de familles par conséquent 5 ou 6.000.000 de personnes, la sixième partie de la population des Iles Britanniques. Vous savez que tous les ans ces sociétés se réunissent dans des congrès, qui sont un des événements de la vie publique en Angleterre, où mon ami de Boyve va se rendre dès demain. On nous a dit enfin que ces sociétés avaient entre leurs mains pour plus de 200 millions de capitaux, qu'elles consacrent en partie à fonder des industries coopératives et qu'elles destinent même à acheter des terres et des fermes sur lesquelles ces sociétés produiront elles-mêmes toutes les denrées alimentaires, blé, légumes, fruits, viande, volaille, lait, beurre, œufs, nécessaires à la consommation de leurs membres.

Mais je voudrais insister un peu plus sur le mouvement coopératif aux États-Unis, parce qu'il vous est peut-être moins connu et aussi parce qu'il présente un caractère démocratique, du moins plus nettement ouvrier qu'en Angleterre. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de cette grande association d'ouvriers américains qui porte le nom un peu solennel de Table et de Saint Ordre des Chevaliers du Travail et qui constitue une sorte de franc-maçonnerie fondée par un tailleur, Uriah Stéphen, il y a dix-neuf-ans ; elle compte aujourd'hui plus de 500.000 adhérents, et voici le but qu'elle s'est assignée par son programme :

Nous déclarons que nos vues sont :

1° De considérer la valeur morale et industrielle plutôt que la richesse, comme la véritable base de la grandeur d'un pays ;

2° D'assurer aux travailleurs la pleine jouissance des richesses qu'ils produisent... ainsi que tous les bénéfices, plaisirs et récréations que peut donner l'association.

Et pour atteindre ce but, ils commencent par énumérer diverses mesures législatives à réclamer de l'État, telles que création de Bureaux de Statistique du Travail, Assurances contre les accidents dans les usines, Abolition du système d'entreprise dans les Travaux de l'État ou des municipalités, Prohibition de la main-d'œuvre étrangère, défense de faire travailler dans les ateliers les enfants au-dessous de 15 ans, et enfin le programme se termine par cet article sur lequel j'appelle votre attention :

Pendant que nous présenterons les demandes ci-dessus aux gouvernants, nous essaierons de réunir nos propres efforts pour établir des institutions coopératives qui, grâce à l'introduction d'un nouveau système industriel, nous permettent d'arriver à l'abolition du salariat.

Et ce qu'ils ont dit là n'est pas resté à l'état de vaine parole ; ils l'ont fait ou du moins se sont appliqués à le réaliser. Ils ont créé un bureau coopératif ; ils fondent, partout où ils le peuvent, des associations coopératives de production et ont ouvert récemment à New-York un magasin pour la vente de leurs propres produits. Je relève sur un travail très récent et très complet du professeur Ugo Rabbeno une douzaine d'associations de production fondées par les Chevaliers du Travail, cordonnerie, imprimerie, gants, vêtements confectionnés, faïences, élastiques, etc. Il est à remarquer en effet qu'à la différence des sociétés coopératives anglaises qui se constituent d'une façon indépendante ou qui du moins ne versent dans la caisse de la Fédération qu'une cotisation minime, les associations coopératives des États-Unis fondées par les Chevaliers du Travail doivent verser dans la caisse générale de l'Ordre, une grande partie de leurs bénéfices, quelquefois 1/10 seulement, quelquefois le tiers, quelquefois la totalité, et ces bénéfices sont employés à subventionner et à fonder de nouvelles entreprises coopératives.

Le journal *Knights of labor* de Chicago déclare qu'il faut porter ce fonds à 30 millions de francs et il ajoute ; « Plus de fonds pour les grèves et tout pour le fonds coopératif : *down with the trike fund and up with the cooperative fund* ! »

En France, malheureusement nous n'en sommes pas là. La Fédération qui s'est constituée il y a trois ans, a toutes les peines du monde à obtenir des sociétés adhérentes la faible cotisation de 15 centimes par membre et par an et a été obligée de l'abaisser à 5 centimes.

Ainsi l'entreprise coopérative se trouve constituée non point au profit d'un groupe de travailleurs, mais au profit de la masse toute entière ; elle ne sert pas à faire passer quelques ouvriers de la condition de salariés à celle de patrons, mais tend à élever le niveau de la classe ouvrière dans son ensemble. Cela ne veut point dire qu'aux Etats-Unis aussi, les associatians coopératives ne présentent les mêmes imperfections que chez nous ; l'intérêt individuel tend aussi à l'emporter sur l'intérêt général : la coopération est souvent prise là aussi par ses petits côtés, mais néanmoins il y a lieu d'espérer que sous la puissante impulsion des Chevaliers du Travail, la coopération trouvera sa véritable voie.

En France, il n'en est pas de même, hélas ! Ce n'est point que nous ne comptions en France un nombre assez respectable de sociétés coopératives de consommation, moins sans doute qu'en Angleterre, mais autant ou plus que dans les autres pays, sans compter les syndicats agricoles dont le nombre s'accroît rapidement tous les jours. Nous avons aussi des sociétés de production ; ce n'est donc pas précisément au point de vue de la quantité que nous

sommes dans un état d'infériorité, mais l'idée coopérative n'a point entraîné la masse de la population ouvrière : elle n'a même pas réussi à grouper autour d'elle un grand parti coopératif comme en Angleterre ou aux États-Unis. Ce qui fait la vie même de la coopération, je veux dire la foi, fait défaut : la classe ouvrière ne croît plus aujourd'hui à la coopération, du moins en tant que mode de transformation de l'ordre social actuel.

Elle y croyait pourtant autrefois ! Elle n'a pas été la dernière à entrer dans le mouvement coopératif ; elle a été au contraire la première, comme dans tous les mouvements démocratiques du reste. C'est dix ans avant les pionniers de Rochdale, en 1831, que se fonda dans Paris, sous l'inspiration de Buchez, la première de toutes les sociétés de production, celle des ouvriers bijoutiers en doré — et en 1848 les ouvriers de Paris entraient dans cette voie avec une véritable *furia francese*. L'histoire de ces coopérateurs de 1848, pour être moins célèbre que celle des pionniers de Rochdale, n'a pas été moins héroïque ; témoins, pour ne citer que cet exemple entre mille, ces ouvriers fabricants de pianos qui, à leurs débuts, ne trouvèrent d'autre client qu'un boulanger amateur de musique qui leur offrit de leur commander un piano s'ils voulaient accepter d'être payés en nature, c'est-à-dire en pain, et qui en effet, vécurent pendant trois mois sur le pain que leur fournissait ce boulanger mélomane. Ils croyaient aussi à la coopération, trente ans plus tard, ces représentants du parti ouvrier réunis au Congrès ouvrier de Lyon en 1878, qui affirmaient leur foi par cette déclaration qui rappelle celle des Chevaliers du Travail :

> Les Syndicats ouvriers ne devront pas oublier que le salariat n'étant qu'un état transitoire entre le servage et un état innommé, ils devront mettre tout en œuvre pour l'établissement de sociétés générales de consommation, de crédit, de production, appuyées sur un contrôle sérieux dont l'absence est la cause des insuccès passés.

Malheureusement ce grand mouvement a avorté, il faut bien le dire, et il n'en est resté qu'un souvenir et une légende, légende glorieuse, il est vrai, pour notre pays et qui a fait le tour du monde, c'est que la France est la terre classique des sociétés coopératives de production. Toutes les fois que dans un congrès un étranger veut adresser à la France un compliment bien senti, il ne manque pas de lui adresser celui-là. Nous l'acceptons pour l'honneur du drapeau, malheureusement nous savons qu'il n'est pas tout à fait mérité : sur les 200 sociétés de production fondées à cette époque quelques-unes seulement survivent à cette heure ! Et il y a deux ou trois ans encore, sur 47 sociétés qui ont bénéficié du legs Rompal, la moitié sont en faillite plus ou moins déclarée.

On compte cependant aujourd'hui encore une soixantaine de

sociétés de production, mais beaucoup n'ont guère de coopération que le nom, puisqu'elles emploient des ouvriers salariés qui ne sont pas associés.

Pourquoi donc cet insuccès? On en a donné beaucoup de raisons, insuffisance du capital, mauvaise administration des gérants, indiscipline des associés, etc.; toutes ces raisons ont leur valeur, sans doute, mais je crois que l'avortement du mouvement coopératif tient à certaines causes d'un ordre plus général et plus élevé, mais qui sont peut-être un peu difficiles à exposer ici.

Cependant, puisque vous avez bien voulu m'inviter à prendre la parole sur ce sujet, je pense que vous me permettrez de vous les indiquer en toute franchise.

III

La première de ces causes est l'esprit de division, ce fatal esprit qui semble être une infirmité constitutionnelle de notre race. Je ne sais quel mauvais génie, jaloux sans doute de tant de qualités éminentes, a jeté un mauvais sort sur son berceau en lui disant : partout où deux Français seront assemblés, il se formera deux partis. Je n'exagère point. Permettez-moi de vous citer une anecdote bien caractéristique. J'ai l'occasion d'aller assez souvent dans une commune qui a le privilège d'être la seule de son espèce en France avec Paris, en ce sens qu'elle est la plus petite commune comme Paris est la plus grande : elle ne compte que 7 électeurs. Vous savez que la loi fixe à 10 le nombre minimum des membres d'un conseil municipal. Il y a donc plus de conseillers à élire que d'électeurs ! Vous pensez assurément : voilà une commune où l'on ne doit pas se quereller souvent les jours d'élection. Eh bien ! c'est ce qui vous trompe: aux dernières élections municipales, il y a eu deux listes en présence..., et peu s'en est fallu qu'il n'y eût ballottage.

Vous penserez peut être que c'est là un trait bien provincial. Mais à Paris ce ne sont pas les causes de division qui vous font défaut : ce ne sont pas les mêmes peut-être, mais il y en a tant d'autres ! On m'a prévenu, par exemple, que tous ici, vous détestez les bourgeois. « Ne leur en parlez pas, au moins », m'a-t-on soufflé à l'oreille. Permettez-moi au contraire de vous en parler. Je conviens que parmi les bourgeois il en est qui sont haïssables comme parmi les ouvriers du reste, mais cependant si vous étiez un peu plus pénétrés de l'idée que je développais tout à l'heure devant vous, à savoir que les formes successives de l'organisation sociale sont déterminées par certaines lois naturelles, vous ne leur en voudriez pas, parce que vous seriez alors convaincus que tous, propriétaires, capitalistes, entrepreneurs, ne sont, comme les salariés eux-mêmes, que les produits d'un ordre de choses dont ils bénéficient, c'est vrai,

mais dont ils ne sont pas responsables, car ils ne l'ont pas créé. Peut-être trouveriez-vous quelque chose à apprendre dans leur société, ne fût-ce que la façon de prendre un jour leur place.

Je ne sais pas si les ouvriers anglais ou américains ont plus de goût pour les bourgeois que vous ; peut-être bien que non ; mais ils ne les excluent pas de leurs rangs. L'Ordre des Chevaliers du Travail n'exclut de ses rangs que trois catégories de bourgeois pour lesquels, si vous voulez, je passe condamnation ; les politiciens, les avocats et les marchands de vins.

En province, la division des classes existe aussi, assurément, mais pas tout à fait au même degré.

Il y a quelque temps, je traversais un boulevard de Nîmes avec mon ami de Boyve, il pleuvait et deux balayeurs de rue étaient occupés à pousser sur la chaussée, avec leurs longs râteaux, la boue liquide ; l'un d'eux s'interrompit dans sa tâche en nous voyant passer et fit à M. de Boyve un petit signe amical en lui criant : à ce soir ! — A ce soir ! fis-je un peu surpris, qu'est-ce qu'il veut dire? Lui avez-vous donné rendez-vous au Bureau de Bienfaisance? Non, me répondit-il ; ces deux balayeurs sont de nos coopérateurs et nous avons ce soir notre réunion mensuelle. Et le soir, je me rendis à cette réunion. J'y retrouvai en effet nos deux balayeurs, et avec eux, des ouvriers, des bourgeois, des socialistes ; il y avait même, je m'en souviens bien, un anarchiste et un banquier. Et tout ce monde là, je vous assure, faisait très bon ménage.

Notre société de Montpellier est plutôt bourgeoise, au contraire ; nous avons pourtant des ouvriers — pas de balayeurs : j'ai bien été en chercher, mais ils n'ont pas voulu venir, — mais de vrais ouvriers, maçons, peintres en bâtiments, typographes : je vous assure qu'ils ne se laissent pas mener par nous, et que nous ne nous laissons pas mener par eux non plus, ce qui est une condition de bonne amitié. Nous nous réunissons aussi de temps en temps le soir dans notre magasin où il n'y a pas assez de chaises pour tous, et quand le gaz allumé et les volets fermés nous nous mettons à discuter, les uns assis sur des chaises, les autres sur le comptoir, les autres sur des sacs de pommes de terre, mais tous, même le plus pauvre, ayant le sentiment de se sentir chez soi et dans un magasin où il peut se dire le maître au même titre que les autres et dans une maison qu'il peut appeler ma maison, eh bien ! je puis vous dire que j'ai senti plus d'une fois passer en moi comme le frémissement d'un légitime orgueil, en pensant que dans cette modeste boutique, notre petite association présentait tous les caractères qui font les démocraties honnêtes, laborieuses, pacifiques, réalisant dans la véritable acception de ces mots et bien mieux que sur tant de devises menteuses, l'égalité des droits, la liberté des opinions, la

fraternité des services rendus et telle en un mot que les plus grandes républiques pourraient s'estimer heureuses et fières de lui ressembler !

La seconde cause qui a détourné le parti ouvrier de l'idée coopérative, ç'a été l'influence des idées socialistes et en particulier du collectivisme. Les socialistes ont représenté les coopérateurs comme n'étant que de vulgaires bourgeois. Cela dépend du point de vue. Il y a quelques semaines, les épiciers et bouchers de Montpellier effrayés du développement que prenait notre association coopérative, ont fait venir un orateur tout exprès de Paris pour la combattre dans une conférence publique. Et leur avocat a développé cette thèse que nous tous, coopérateurs, nous n'étions en réalité que des collectivistes et que nous faisions consciemment ou inconsciemment, le jeu des socialistes, — je ne me plains pas du reste de son argumentation, puisqu'elle nous a valu 200 adhérents de plus, — mais enfin il faudrait s'entendre sur ces épithètes contradictoires qui nous sont adressées. J'avoue que j'ai toujours eu une certaine confiance dans les gens qui se trouvent lapidés de deux côtés à la fois.

Je dois dire d'abord en quoi nous différons du parti collectiviste ou marxiste. Je ne veux pas avoir l'air de mettre ici notre drapeau dans ma poche. Nous en différons sur deux points très importants (1)

Le premier, c'est que nous ne voyons pas la nécessité d'abolir la propriété individuelle, même pour les instruments de production surtout dirai-je, pour ceux-là. Nous voulons au contraire arriver à rendre l'ouvrier propriétaire de ses instruments de production ; il l'était autrefois, alors qu'on ne connaissait d'autre instrument de production que l'outil. Alors il était un artisan indépendant, autonome ; il a cessé de l'être depuis que l'instrument de production est devenu la machine : depuis lors, l'instrument de production trop considérable pour l'ouvrier est devenu la propriété du capitaliste et ainsi s'est consommé le divorce fatal entre le producteur et l'instrument de production. Et nous voulons tout simplement que le divorce cesse et que l'ouvrier redevienne, non plus à lui seul, car il ne le pourrait plus, mais par l'association, propriétaire des instruments de production.

La seconde différence avec le collectivisme, c'est que nous nous défions un peu de l'État, du gouvernement, de l'autorité, de la Société avec un grand S ; nous admettons bien son intervention, j'appartiens du moins à la différence d'autres coopérateurs, à l'école

---

(1) Il n'y a pas synonymie, comme paraît le croire Ch. Gide. Le *Collectivisme* a plusieurs subdivisions et le marxisme est une de ces subdivisions, rien de plus. Ajoutons que les marxistes s'intitulent plus volontiers communistes que collectivistes. (La Rédaction.)

qui admet l'intervention du législateur pour protéger les individus, mais nous ne croyons pas beaucoup à l'efficacité de la loi pour créer par voie d'autorité un ordre social nouveau. Nous avons un peu peur, je l'avoue, de cette grande machine collectiviste dans laquelle nous serons tous engrenés, bon gré mal gré.

Mais ces réserves faites, nous sommes d'accord avec l'école socialiste sur des points importants, notamment sur le but même que nous assignons à la coopération, à savoir la substitution du travail associé au travail salarié, — rien n'empêche alors ceux d'entre vous qui appartiendraient au parti collectiviste, d'entrer dans le mouvement coopératif pour faire route avec nous, au moins pendant un certain temps et sauf à nous séparer plus tard pour tourner les uns à droite et les autres à gauche. Ce carrefour est encore loin; nous n'y arriverons en effet, que lorsque se posera la question de l'abolition de la propriété individuelle et je vous assure qu'elle ne se posera pas de sitôt; nous avons le temps de faire d'ici là un bout de chemin ensemble.

Rien n'empêche donc d'être à la fois coopérateur et socialiste : au reste vous en êtes vous-mêmes la meilleure preuve, puisque vous êtes pour la plupart, du moins je crois, l'un et l'autre.

Le socialisme et le coopératisme sont même, on peut le dire, deux frères d'origine, dans ce sens qu'ils sont nés des mêmes parents, Robert Owen en Angleterre, Charles Fourier en France : ils ont grandi ensemble ; sans doute de bonne heure ils ont marqué des tempéraments un peu différents, l'un plus pacifique, l'autre plus batailleur, l'un plus disposé à ne compter que sur la liberté, l'autre plus disposé à s'appuyer sur l'État, mais malgré cela on peut dire qu'ils ont marché la main dans la main jusqu'à il y a dix ans, en 1879, à ce congrès de Marseille où collectivistes et coopératistes se sont pour la première fois pris de querelle et brouillés sur cette malheureuse question de l'appropriation collective du sol, sous-sol, usines, machines, etc. Mais je constate avec joie que depuis peu de temps les collectivistes semblent reconnaître qu'ils s'étaient un peu trop pressés de rompre avec les idées coopératives. Les citoyens Benoit Malon et César de Paepe l'ont très loyalement et très expressément reconnu. Permettez-moi de vous lire quelques lignes d'un article que César de Paepe a publié il y a quelques mois dans l'*Avant-Garde*, sous ce titre : *Coopération et Socialisme* :

« On commence à comprendre que ces deux prétendus frères ennemis, — le coopératisme et le socialisme, — n'étaient pas aussi irréconciliables qu'on l'avait cru, qu'ils pouvaient fort bien marcher de compagnie, s'appuyant l'un sur l'autre... En Allemagne, nous avons vu, il y a quelques semaines le *Volks-Tribune* de Berlin, organe officieux du parti socialiste auquel collaborent Liebknecht et

Bebel, attirer l'attention de ses lecteurs sur la façon dont la coopération était pratiquée au sein du Parti ouvrier et conclure *en se demandant si les socialistes n'avaient pas eu tort de combattre le mouvement coopératif et s'il n'y avait pas lieu de revenir de cette erreur*. La même opinion est émise par la *Philadelphia Tageblatt*, organe socialiste de langue allemande aux États-Unis. »

Il est encore une troisième cause qui tend à détourner le parti ouvrier des idées coopératives. La plupart des ouvriers de France sont convaincus que pour arriver à l'émancipation de la classe ouvrière, il y a un moyen beaucoup plus expéditif et plus sûr que la coopération : c'est la Révolution ; le peuple n'a pas foi dans la coopération tout simplement parce qu'il a foi dans la Révolution. Voilà le principal obstacle.

Je ne veux pas discuter ici la légitimité de l'idée révolutionnaire. Ceux qui croient à l'évolution ne sauraient avoir beaucoup de confiance dans la révolution. Je ne voudrais pas cependant nier absolûment que ce moyen extrême ne puisse quelquefois s'imposer ; en tout cas je serais mal venu à le prétendre à la veille précisément du jour où la France entière s'apprête à célébrer le centenaire de la première de ses révolutions. Je voudrais simplement vous démontrer que pour ceux-là même qui croient à la vertu de la révolution, il n'y a pas là une raison suffisante pour se détourner de la coopération ; il y aurait là, au contraire, oserai-je dire, une raison de plus pour y entrer hardiment. Entendons nous bien : je ne veux point dire qu'il faut faire de la coopération à seule fin de se préparer à la Révolution, — comme on l'a soutenu dans une certaine école ; — nous pensons au contraire que la coopération aura justement pour résultat de rendre la Révolution inutile, mais je veux dire que si jamais cette Révolution doit avoir lieu, la coopération est le seul moyen préalable qui puisse permettre à la classe ouvrière d'en recueillir les fruits et de ne pas jouer une fois de plus le rôle de dupe.

Supposons, en effet, si vous le voulez, que la Révolution sociale soit faite dès demain. La sanglante journée est terminée et elle a réussi ; le peuple a triomphé sur toute la ligne ; la bourgeoisie a été supprimée en tant que classe ; la propriété individuelle a été abolie; le sol, sous-sol, usines, machines, magasins, chemins de fer, banques et encaisse de banques, tout est entre les mains du peuple : vous voyez que je vous fais la partie belle. Vous vous êtes couchés dans les lits des bourgeois et des rêves dorés y ont bercé votre sommeil... Et après ? Ces fermes, ces usines, ces chemins de fer, ces banques, ces magasins, il faut les faire marcher. Il s'agit de remettre en mouvement tout cet immense appareil économique, appareil de production,de circulation et de répartition qui entretient au jour le jour la vie économique du pays, et qui, s'il venait à s'ar-

rêter un seul jour, entraînerait la mort du corps social tout entier, de même que l'arrêt dans la circulation du sang entraînerait instantanément la suppression de la vie. Et ne dites pas que cela se fera petit à petit, que vous prendrez votre temps, ferez votre apprentissage... ! non, non, les exigences de la vie sociale ne vous accorderaient pas un jour, pas une minute ! c'est sur l'heure qu'il vous faudra prendre la direction économique et en assumer la responsabilité, sinon la société périra ou plutôt elle ne périra pas, mais dans un spasme d'agonie elle rejettera l'ordre de choses nouveau qui l'étouffe et reprendra son ancienne vie. Rappelez-vous que quelque soit le parti qui arrive au pouvoir, s'il n'est pas en mesure d'assurer sans interruption la continuation de la vie économique du pays, il est condamné! Les socialistes révolutionnaires peuvent être vainqueurs dans cent batailles, des légions ouvrières peuvent promener de capitale en capitale le drapeau rouge victorieux, si elles ne sont pas en mesure de remplacer sur l'heure les propriétaires, capitalistes, entrepreneurs, commerçants, par des hommes tirés de leur propre sein, tout cela ne servira de rien et tout sera à recommencer ! Et ce n'est pas moi qui parle de la sorte ; c'est un des pères du nihilisme, un des prédécesseurs de Bakounine, Herzen qui écrivait : « Quand bien même la poudre (il ne connaissait pas encore la dynamite) ferait sauter aujourd'hui ce vieux monde, on le verrait renaître de ses cendres, hélas ! toujours bourgeois ! »

Eh bien ! vous sentez-vous en état de remplacer ainsi, du jour au lendemain la classe qui a exercé jusqu'à ce jour la direction économique ? — Si vous me répondez oui, je me permettrai de penser que vous n'êtes pas modestes. Ne me dites pas en effet que pour la production et la fabrication des richesses, vous en saurez autant que les patrons, puisque ces richesses, c'est vous-même qui les produisez. Mais songez que la fabrication n'est aujourd'hui qu'un côté secondaire de l'entreprise : c'est la partie commerciale qui est la plus importante et qui seule décide du succès ou de la ruine. Or, cette science du commerce, cette administration des capitaux dans lesquelles il suffit d'une erreur de quelques centimes dans les prévisions pour soustraire des différences de plusieurs centaines de mille francs dans les résultats, cet art si parisien qui consiste à épier les caprices de la mode, à deviner et au besoin même à faire naître les demandes du public et de consommateurs qui se trouvent peut-être à l'autre extrémité du monde, le possédez-vous ? Et la classe ouvrière, au lendemain d'une Révolution et encore dans la première ivresse du triomphe, saura-t-elle s'assujettir librement et instantanément à cette discipline et à cette régularité dans le travail qui est la condition indispensable de toute entreprise collective ?

Et ne me dites pas que vous l'apprendrez, parce que vous êtes

aussi intelligents que les bourgeois. Je le crois, je ne suis pas de ceux qui pensent que la direction patronale suppose des mérites transcendants, mais, encore une fois, où et comment l'apprendrez-vous ? Ce ne sera pas en travaillant comme salariés ; ce ne sera pas non plus par l'enseignement gratuit et obligatoire, ni même par l'enseignement intégral que l'on réclame dans certains programmes, comme si l'on prêtait à ce mot « une vertu magique. Permettez à quelqu'un qui comme moi, a déjà fait passer pas mal d'examens dans sa vie, d'être assez sceptique à l'endroit de ce qu'on peut apprendre sur les bancs de l'école en fait d'enseignement pratique. Il n'y a qu'une seule façon pour la classe ouvrière, de s'exercer au maniement des capitaux, à la pratique commerciale, au mécanisme des entreprises collectives, c'est d'apprendre à faire elle-même ses affaires pour son propre compte, c'est-à-dire de s'organiser en associations coopératives. Et ce sont ces associations coopératives de consommation,de crédit ou de production qui fourniront à la classe ouvrière au jour voulu les cadres dont elle aura besoin. Je parlais au début de cette conférence des avantages pratiques de la coopération ; le principal avantage pratique, le voilà ! c'est de faire l'éducation économique de la classe ouvrière ; c'est de lui conférer les connaissances téchniques et les hautes facultés morales sans lesquelles jamais elle ne réussira à occuper dans l'ordre social la place à laquelle elle aspire et à laquelle elle a droit !

J'ai déjà exprimé cette opinion, il y a deux ans au Congrès de Lyon, et j'ai été heureux de la voir confirmer presque dans les mêmes termes par un témoignage venu il y a quelques jours à peine des États-Unis. C'est une brochure publiée par le secrétaire du Bureau Coopératif des Chevaliers du Travail, John Samuel. Il énumère les diverses raisons qui doivent déterminer une œuvre à se faire coopérateur et il termine par celle-ci :

« Parce que, dit-il, c'est la seule voie que j'aperçoive par laquelle les travailleurs puissent s'élever à la position qu'ils peuvent et qu'ils doivent occuper... parceque le magasin coopératif leur donnera, avec le capital, l'habitude des affaires, leur apprendra le mécanisme de la grande production collective, dans toutes ses parties, leur donnera les moyens d'exercer une action de propagande par des conférences,congrès,centres régionaux,leur donnant la puissance et leur apprenant en même temps à user de cette puissance pour leur plus grand avantage et pour le plus noble des desseins. »

Ceux donc qui vous disent que l'ordre économique existant peut être changé en un tour de main, se trompent, ou vous trompent. Quand il s'agit d'une révolution politique, c'est possible ; trois jours peuvent suffire pour renverser un trône, c'est chose si fragile qu'un trône par le temps qui court ! Mais quand il s'agit de remplacer l'organisme économique tout entier par un organisme nouveau, il y

faut le travail d'une longue élaboration préalable, semblable à ce travail lent et silencieux dont je vous parlais tantôt, qui fait surgir du sein de l'Océan Pacifique, par une poussée invisible et ininterrompue les îles de coraux, ou qui élève au fond d'un vase l'architecture mystérieuse de cristaux, à la condition toutefois qu'on ne trouble pas le liquide !

Je me rappelle à cette occasion une conversation que j'eus un jour avec un des chefs du parti socialiste. Il me parlait de la nécessité de la Révolution, je lui disais : « Vous croyez à l'évolution (il y croyait en effet), c'est-à-dire vous croyez que la société ne peut se transformer que par le jeu des lois naturelles et que ces transformations sont toujours lentes et insensibles. Que de siècles n'a-t-il pas fallu pour passer de l'esclavage au servage et du servage au salariat ! Comment pouvez vous penser que la Révolution sociale se fera en un jour ? »

Il me répondit : « L'Évolution n'est nullement incompatible avec la Révolution et la nature elle-même nous en donne l'exemple. Voyez le poussin dans l'œuf : il se forme suivant les lois naturelles qui président à l'évolution de tout être vivant, mais un jour vient où pour sortir de l'œuf, il doit briser à coups de bec la coquille qui lui sert de prison. C'est sa révolution à lui ! Et de même aussi la classe ouvrière le jour où elle voudra s'émanciper définitivement et sortir à la lumière du soleil, devra briser par la force cette croûte épaisse de lois, de préjugés, de monopoles que le temps a formée autour d'elle et qui l'enferme dans une véritable prison ; ce sera là notre révolution à nous, et elle sera parfaitement conforme aux lois naturelles. »

Ce n'était pas mal répondu. Voulez-vous me permettre de vous dire ce que je lui répondis à mon tour ? « Sans doute le poussin pour éclore est forcé de faire sa petite révolution, comme vous l'appelez, mais il a soin de ne briser sa coquille que le jour où il est déjà tout formé, où il a plumes, bec et ongles ; aussi à peine sorti de l'œuf, le voyez-vous qui va picorer comme père et mère ? S'il cassait sa coquille quelques jours trop tôt, il mourrait. Or, la question est justement de savoir si la classe ouvrière est en ce moment toute formée pour cette nouvelle vie et pour ces conditions d'existence auxquelles elle aspire ? Elle fera donc bien de ne casser la coquille que quand elle aura pris, elle aussi, plumes, bec et ongles... et c'est la coopération qui les lui donnera justement, en lui donnant ses instruments de production et en lui apprenant à s'en servir ! La classe bourgeoise, le tiers-État, comme on l'appelait, était prêt à prendre la direction économique de la société et l'exerçait en fait depuis longtemps déjà, quand elle a fait quatre-vingt neuf. »

IV

Vous voyez donc que les causes qui ont empêché le mouvement coopératif d'aboutir en France ou du moins de se généraliser, tiennent surtout à des malentendus ou à des notions inexactes sur le caractère de la coopération.— Si donc vous le vouliez, on pourrait très bien dissiper ces malentendus et constituer en France un grand parti coopérateur ouvrier comme les Chevaliers du Travail des États-Unis — que faudrait-il pour cela ? Simplement oublier toutes ces causes de division, toutes ces petites querelles mesquines de partis ou même quelquefois, de personnes, chercher ce qui rapproche et non ce qui divise. Que les collectivistes gardent leur foi dans l'abolition de la propriété individuelle, que les révolutionnaires même s'ils le veulent, continuent à penser qu'il faudra toujours en finir par la révolution, mais en attendant, rien ne les empêche de constituer un grand parti national ouvrier, à la condition de s'abstenir dans leurs programmes de considérants aux formules retentissantes et de rester sur le terrain coopératif.

On m'a reproché à Lyon d'avoir cherché à opposer les sociétés coopératives aux syndicats ouvriers. — Rien n'est plus loin de ma pensée, je crois au contraire que ce sont les syndicats ouvriers qui devraient prendre la direction du mouvement coopératif et entrer ainsi dans la voie qu'indiquait du reste le congrès ouvrier de 1878, dans la déclaration que je vous ai déjà lue. Croyez-vous que, si, comme ils le demandaient « les Syndicats ouvriers mettaient tout en œuvre pour l'établissement des sociétés coopératives », c'est-à-dire (car c'est ainsi que je comprendrais ce plan) si chaque chambre syndicale commençait par constituer une société de consommation, si au lieu de distribuer à ses membres les bénéfices du magasin coopératif, elle les gardait dans sa caisse, et lorsque le capital ainsi amassé serait suffisant, si elle s'en servait pour ouvrir un atelier social dans lequel au besoin tous les membres du syndicat pourraient trouver de l'ouvrage, et si enfin, ce qui serait le dernier acte et comme le couronnement de cette série d'opérations, elle ouvrait des magasins pour vendre directement au public les produits de ses ateliers sociaux, — ne croyez-vous pas qu'il y aurait là une grande et féconde révolution dans l'organisation économique actuelle ? — Et cette façon de faire aurait un autre avantage, ce serait de rendre une nouvelle vie et de donner un caractère plus pratique aux syndicats ouvriers. Pourquoi à cette heure encore rendent-ils si peu de services à la classe ouvrière, pourquoi ont ils tant de peine à se procurer par des cotisations les ressources qui leur sont nécessaires, pourquoi ne rallient-ils dans chaque corps de métier qu'une si faible minorité d'ouvriers ? Parce qu'ils ne peuvent offrir à leurs

membres l'aliment d'une activité féconde, parce qu'ils n'ont pas su établir entre eux le lien d'un intérêt commun, parce qu'ils sont organisés plutôt pour la guerre que pour le travail. Mais du jour où ils offriraient à leurs membres les avantages d'une société coopérative de consommation, du jour où ils pourraient, sans rien demander à personne, se procurer des ressources considérables, il est probable qu'ils attireraient peu à peu à eux toute la population ouvrière. Il y a 550.000 ouvriers dans Paris; s'ils étaient tous groupés en sociétés coopératives de consommation, chacun d'eux pourrait procurer en moyenne, par ses achats à la société, un bénéfice annuel de 100 fr. et les caisses sociales se trouveraient ainsi disposer d'un revenu annuel de 55 millions. Et si l'on supposait cette organisation étendue à la France entière, on pourrait arriver à un résultat d'une force considérable ! Cela en vaudrait bien la peine.

Si je cherche à me représenter l'organisation de la société future, dans la mesure toutefois où notre science à courte vue peut nous permettre de prévoir l'avenir, elle m'apparaît sous l'aspect d'une multitude d'associations de toutes sortes et de toutes proportions, les unes immenses, les autres petites, — associations dans lesquelles les travailleurs toucheront l'intégralité du produit de leur travail parce qu'ils posséderont leurs instruments de production, associations qui supprimeront les intermédiaires parce qu'elles échangeront leurs produits directement entre elles, associations qui ne mutileront par l'individu, parce que l'initiative individuelle restera comme le ressort caché qui fera mouvoir chacune d'elles, mais qui protégeront au contraire l'individu contre les hasards de la vie par la solidarité, — associations enfin qui sans supprimer cette émulation qui est indispensable au progrès atténuera la concurrence et la lutte en supprimant la plupart des causes du conflit qui mettent aujourd'hui les hommes aux prises. On ne remarque pas assez en effet que toute forme coopérative n'est autre chose que la solution d'un conflit.

Qu'est-ce en effet que la société de consommation, sinon la suppression du conflit entre le vendeur et l'acheteur ?

Qu'est-ce que la société de crédit ? la suppression du conflit entre le prêteur et l'emprunteur ?

Qu'est-ce que la société de production ? la suppression du conflit entre le patron et le salarié :

Voilà mon rêve : je souhaite qu'il devienne aussi le vôtre. On m'a reproché plus d'une fois, peut-être me reprocherez-vous à votre tour, de montrer trop souvent dans la coopération ces perspectives lointaines et l'on m'a dit qu'au lieu d'égarer ainsi les coopérateurs dans les étoiles, — à la suite de l'ami Balline, — je ferais bien mieux de leur indiquer les moyens de faire de bonnes affaires, de manger mieux et surtout de ne pas manger leur argent. Il y a du vrai dans ces criti-

ques, je ne m'en offusque pas. Il est certain que lorsqu'on veut marcher en avant, il ne suffit pas de regarder dans le bleu car on risque ainsi de se casser le cou. Au dernier Congrès de la Fédération des sociétés coopératives qui a eu lieu à Tours, le Président d'honneur, M. Frédéric Passy terminait son éloquent discours en recommandant aux coopérateurs qui l'écoutaient la sagesse et la prudence : « Ne regardez pas trop haut, disait-il, et en montant à l'échelle ne levez pas un pied avant que l'autre soit solidement assuré. » Je me disais ce sont là de sages conseils et pourtant tout en l'écoutant, je me rappelais une histoire qu'on m'avait souvent contée, celle d'un mousse qui montait pour la première fois à l'échelle du grand mât ; il suivait justement le conseil que je viens de vous répéter ; il regardait à ses pieds et ne les détachait pas de l'échelon sans avoir bien regardé où les il posait... et voilà qu'il sentait le vertige le gagner et la chûte devenir imminente. Il allait le lâcher, quand le capitaine prit son porte-voix et lui cria : Regarde en haut,tu ne tomberas pas !

Voilà pourquoi je dirai à mon tour aux coopérateurs, toutes les fois que j'aurai l'honneur de leur adresser la parole : Regardez en haut, vous ne tomberez pas ! C'est un crime sans doute de bercer le peuple d'illusions chimériques, mais, c'est un devoir de montrer le but à tous ceux qui sont aux prises avec les labeurs et les aspérités de la route et qui, s'ils n'entrevoyaient pas de temps en temps, à travers les nuages qui le leur dérobent, le sommet, sentiraient leurs forces et leur courage s'user dans une ascension sans terme !

Ch. Gide.

LA POLITIQUE POSITIVE D'AUGUSTE COMTE

LES FONDEMENTS SCIENTIFIQUES DE LA SOCIOLOGIE

III

La prépondérance de l'esprit relatif, toujours grandissante à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie des sciences, se manifeste dans sa plénitude, au seuil même de la biologie. Tant que dura la longue et difficile élaboration des sciences inorganiques, l'esprit absolu, chassé successivement de toutes les positions qu'il occupait, se concentra dans les conceptions vitales, encore livrées au pur théologisme. Depuis qu'à son tour, l'étude de la vie commence à être positive, un mouvement s'est déterminé en sens inverse, et les sciences inférieures, isolées les unes des autres, sont de nouveau envahies par un matérialisme ambitieux qui s'efforce de les assujettir au joug d'une unité objective illusoire. « Tandis que les géomètres, fiers d'avoir construit la mécanique céleste, rêvent, sous forme objective, la science absolue, les biologistes démontrent subjectivement l'inévitable relativité des conceptions humaines, en dévoilant les conditions organiques des manifestations vitales. »

Placée au-dessus des sciences cosmologiques, la biologie recueille le bénéfice de toutes les notions positives, acquises dans les recherches précédentes,et ébauche, en vue de la science finale, les méthodes, les doctrines et la synthèse qui vont dominer en sociologie. Mais le courant déplorable qui pousse les sciences inférieures à empiéter sur les sciences supérieures, a envahi la biologie. Dénués de connaissances suffisantes en mathématique, en physique, en chimie, les biologistes durent remettre la conduite de questions importantes à ceux qui les possédaient ; par suite, ils n'y purent maintenir assez le point de vue purement biologique. En outre, l'introduction d'entités métaphysiques produisit des résultats désastreux : on se paya de mots, les problèmes furent censés résolus alors qu'ils étaient à peine posés. D'un côté, des élucubrations mathématiques et chimiques sans fin ; de l'autre, des rêveries spiritualistes sans fond, — des deux côtés on tombait dans l'imaginaire.

Les médecins seuls, forcément ramenés à l'observation et au relatif, contiennent les divagations des biologistes. Ceux-ci peuvent bâtir leurs théories, sans souci de la réalité extérieure : ils bâtissent en l'air. Ceux-là, obligés d'étudier les maladies et les malades, ne peuvent se borner à des dissertations ; les phénomènes sont sous leurs yeux, il leur est plus difficile de les ignorer. Sciemment ou inconsciemment, les médecins nous conservent ainsi un bagage modeste, mais précieux, de notions positives. Le plus grand d'entre eux, Bichat, nous a permis de voir, au milieu de l'anarchie biologique, s'élever, intacte et inviolée, la plus haute notion qui ait surgi de l'étude réelle de la vie : le contraste de cette étude avec l'étude cosmologique.

La biologie est elle-même subordonnée à la sociologie, sans laquelle elle ne peut s'occuper des plus hautes spéculations vitales. Les phénomènes cérébraux, mentaux et moraux ne sauraient être étudiés sans l'aide de la sociologie ; ce sont là choses non plus de l'homme individuel, sujet de la biologie, mais de l'être social, sujet de la sociologie. Il ne suffit plus, pour les connaître, d'observer l'homme isolé complètement, pur trompe l'œil, du reste, sans nulle réalité ; il faut observer l'homme dans son évolution collective, qui devient plus compliquée, à mesure qu'elle est plus avancée, et donne alors naissance à des faits jusque-là inconnus. La meilleure preuve est l'apparition de la folie chez les peuples civilisés, maladie inconnue chez les sauvages.

Bornés à l'étude des phénomènes célestes et des phénomènes vitaux, les anciens s'efforcèrent vainement de les réunir en une synthèse objective insaisissable. Si vingt siècles d'efforts continus fournirent à l'astronomie cette immense suite d'observations qui lui ont permis d'être la plus parfaite des sciences, après la mathématique, ils ne purent trouver les lois vitales. Cependant, dès la plus haute antiquité, l'art médical, favorisé d'ailleurs par l'institution des sacrifices, animaux ou humains, recueillait les premières notions biologiques. Les travaux d'Hippocrate contiennent d'admirables vues sur la nature humaine.

C'est à partir du Moyen-Age que l'étude des phénomènes intermédiaires, d'abord physiques, puis chimiques, commença de former les anneaux qui manquaient à la longue chaîne des connaissances humaines. Par elle, en effet, l'étude du monde se lia indissolublement à l'étude de la vie ; par elle aussi, le véritable but de nos conceptions était dévoilé : « Rapporter toutes les études réelles, concrètes ou abstraites, à l'étude suprême de l'Humanité. »

Dans leur poursuite obstinée de l'unité, objective, les anciens avaient divisé la nature en trois règnes : minéral, végétal, animal. Pour eux, tout vivait, ou tout était capable de vivre. Les métamor-

CLASSIFICATION POSITIVE DES DIX-HU

OU TABLEAU SYSTÉMATIQU

P

10 Moteurs affectifs (Penchants dans l'état actif, et sentiments, dans l'état passif.)

7 Personnels

- Intérêt
  - Instincts de la conservation
  - Instincts du perfectionnement
- Ambition
  - Temporelle, ou orgueil, besoin de
  - Spirituelle, ou vanité, besoin d'ap

3 Sociaux

- Spéciaux
  - Attachement (8)
  - Vénération (9)
- Généraux
  - Bonté, ou amour universel, (symp

5 Fonctions intellectuelles

- Conception
  - Passive ou contemplation, d'où matériaux objectifs
    - Con
    - Abs
  - Active ou méditation, d'où constructions subjectives
    - Ind
    - Déd
- Expression. — Mimique, orale, écrite, d'où *communicatio*

I

3 Qualités pratiques

- Activité
  - Courage (16)
  - Prudence (17)
- Fermeté, d'où Persévérance (18)

›NCTIONS INTÉRIEURES DU CERVEAU
L'AME (PAR AUGUSTE COMTE)

---

lu, ou instinct nutritif (1)
instinct sexuel (2)
instinct maternel (3)
ction, ou instinct militaire (4)
uction, ou instinct industriel (5)
(6)
)
ınité (10)

Egoïsme

Altruisme

Décroissement d'énergie, et accroissement de dignité, d'arrière en avant, de bas en haut, et des bords au milieu.

(Le cœur)

Impulsion

ıtive aux êtres, essentiellement *synthétique* (11)
ative aux événements, essentiellement *analytique* (12)
ar comparaison, d'où *généralisation* (13)
par coordination, d'où *systématisation* (14)

(L'Esprit)

Savoir pour prévoir, afin de pourvoir.

Conseil

(Le Caractère)

Exécution

phoses qui remplissent leur mythologie le témoignent suffisamment ; leur imagination séduisante animait et déifiait également tous les objets qui nous entourent. Et encore aujourd'hui, le panthéisme domine en Allemagne, où les études biologiques sont le plus cultivées.

Le contraste que présentent la vie et la mort renverse cette unité chimérique. Les êtres organisés ne résultent pas plus des êtres inertes que ceux-ci de ceux-là. L'esprit positif, délaissant ici la méthode objective devenue impuissante, recourt à la méthode subjective, seule capable de construire une synthèse, et proclame qu'il y a deux grandes classes d'êtres : les êtres inertes et les êtres vivants.

Donc, d'un côté, la nature morte ; de l'autre la nature vivante. Tout espoir d'instituer entre elles l'harmonie et l'unité, autrement que par la voie subjective, doit être abandonné. Se bornant à l'étude des lois respectives qui les régissent, la Philosophie Positive est seule en mesure de fonder, entre les divers ordres d'êtres qui se partagent le monde, une unité subjective satisfaisante, basée sur des notions objectives irréductibles. Dès lors, nos conceptions théoriques évoluent dans un sens inverse à leur direction précédente. L'étude du Monde, d'abord prépondérante, ayant fourni les matériaux suffisants pour l'institution de l'étude vitale et sociale, celle-ci s'élève et la domine de toute la hauteur de sa supériorité intellectuelle et morale. L'étude du monde se dirigeait vers une entité : Dieu ; elle se dirige désormais vers une réalité : l'Humanité.

Cette volte-face décisive dans la marche scientifique a pour premier résultat de transporter à la biologie la présidence de la philosophie naturelle.

La biologie se présente ainsi sous un double aspect : l'aspect classique, si on l'envisage comme le dernier terme des sciences cosmologiques ; et l'aspect philosophique, sous lequel elle sert de préambule à la sociologie. Ce dernier aspect doit prévaloir dans une étude synthétique, où l'on suppose l'esprit déjà suffisamment initié à la classification élémentaire des sciences.

La nature morte diffère profondément de la nature vivante, en ceci : les corps inertes ne naissent pas les uns des autres, et leur composition reste fixe ; les êtres organisés se reproduisent entre eux, et leur vitalité ne persiste que grâce à une nutrition des plus actives ; de là leur instabilité si grande et le renouvellement fréquent de leurs parties constituantes. Absorber des substances, s'en assimiler certaines portions, exhaler ou excréter le résidu, tel est le travail incessant qui fait de chaque masse vivante un laboratoire chimique toujours en action. Dès que ce travail se ralentit, la vie décroît ; s'il cesse, elle s'éteint, et la masse vivante n'est plus qu'un agrégat de matières inertes. De ces fonctions grossières, dépendent toutes les propriétés vitales, depuis la simple activité, jusqu'à l'in-

telligence et la moralité. Naître, se développer, et mourir, voilà les trois phases de toute existence. Pourquoi, parvenu à la plénitude de sa vitalité, l'être organisé ne subsiste-t-il pas indéfiniment, et d'où vient que sa rénovation matérielle, après avoir atteint l'équilibre parfait de son fonctionnement, diminue, s'altère et finit? Pourquoi certains corps sont-ils seuls susceptibles de vivre? — Une philosophie qui recherche les causes intimes peut s'attarder et s'égarer à poursuivre la solution de ces problèmes. Une philosophie qui se borne sagement à la découverte des lois, se déclare incompétente, et passe outre.

Si les phénomènes vitaux devaient être étudiés de prime abord chez les animaux, le travail serait trop ardu; leur trop grande complexité égarerait l'esprit. Chez les végétaux, au contraire, la vie est plus simple, et il en est de même des fonctions qui la manifestent. Aussi la biologie s'occupe-t-elle d'abord des végétaux.

Là, les matériaux absorbés ne se composent que d'air et d'eau mêlés à quelques particules terreuses; la puissance d'assimilation propre aux végétaux transforme ces éléments, en tissus.

Ce qui fait de cette grande classe la véritable auxiliaire des animaux et de l'homme, c'est précisément cette simple et énergique élaboration nutritive des matériaux inorganiques, que les êtres supérieurs seraient impuissants à s'assimiler directement. Passés à l'état de tissus, ces matériaux deviennent, grâce aux végétaux, propres à l'alimentation animale. Ainsi, « la théorie générale de la vitalité conduit à distinguer deux grands ordres d'êtres organisés: les uns, moins élevés, mais plus indépendants, se suffisent à eux-mêmes dans les milieux convenables; les autres, plus nobles et plus rares, ne peuvent subsister qu'à l'aide des premiers. » Aussi a-t-on pu, sans choquer aucune règle logique, former cette hypothèse, que, dans l'état primitif de notre planète, le règne végétal seul existait, préparant l'avènement des animaux.

Avec la série animale, s'ouvre une étude plus compliquée. L'alimentation des animaux composée de corps vivants, appelle et suppose déjà le concours de diverses fonctions supérieures. Le végétal existe et subsiste, immobile, isolé, sans relations actives avec les êtres environnants; son alimentation est quasi-passive et toute mécanique. L'animal, contraint par son mode de nutrition, si différent, et par l'organisation de son appareil nutritif, doit se mouvoir pour aller vers les corps vivants dont il se nourrit, découvrir ceux qui lui sont utiles, les appréhender. L'exercice continu des fonctions végétatives « exclut toute satisfaction, quand même l'être serait pourvu de nerfs sensitifs, puisque tout plaisir exige une comparaison, alors impossible. » L'intermittence des fonctions animales suscite le sentiment de leur exercice, en provoque la répétition, et fait

naître l'habitude. Nous voici déjà très éloignés du type végétal : nous approchons du type humain. La vie, épanouissant ses aspects multiples, s'épure et s'ennoblit. Bornée d'abord à la seule nutrition passive, voici qu'elle fait naître des relations, dès rapprochements d'êtres entre eux, et chez ces êtres, des besoins, des désirs, des sensations, des mouvements, bref, une certaine existence morale, fondée sur le sentiment de la personnalité, et vaguement manifestée par les instincts. Les premiers germes de la sociabilité apparaissent. Dès que nous aurons dépassé les premiers et les plus infimes des êtres animés, nous verrons à leur tour poindre les rudiments des plus nobles instincts sociaux. Chez les organismes supérieurs, le besoin de reproduction suscite deux attributs nouveaux : l'instinct sexuel et l'instinct maternel. Si l'on remarque que, plus les fonctions supérieures sont actives, moins les fonctions inférieures le sont, on sent combien la personnalité égoïste se trouve alors contenue et modifiée. L'être ne songe plus exclusivement au présent ; il commence à se souvenir, et la nécessité de pourvoir à la subsistance des petits, lui fait une loi de penser à l'avenir. Ainsi, la vie de famille amène avec elle ses obligations et sa discipline morale. La dignité animale se revêt du suprême sentiment d'affection.

Tous les animaux se nourrissent de corps vivants, mais entre eux une distinction est nécessaire : les uns se nourrissent directement de végétaux, les autres tirent leur alimentation d'autres races animales. De là, deux degrés dans l'exercice de leurs fonctions générales, dont le premier a pour caractère l'activité purement pacifique, résultée de l'absence de toute résistance et de toute difficulté de la part des végétaux assimilés ; tandis que, au second degré, l'activité devient guerrière, ou même industrielle, par suite de la nécessité d'écarter les obstacles, de surprendre, d'attaquer et de vaincre les êtres vivants destinés à servir de proie. Ce second mode de vitalité développe et perfectionne, chez les carnassiers, les facultés existantes, à l'état stable chez les herbivores. L'obstacle provoque la force, la difficulté suscite la ruse, la résistance détermine l'effort individuel, et souvent collectif, d'où la première ébauche de la coopération.

De l'intermittence des fonctions animales, connaissant successivement l'activité et le repos, est née l'habitude, et avec elle les premiers sentiments de personnalité. Avec l'habitude se fonde et se développe le perfectionnement de l'individu et de la race, quant aux fonctions. Les organes se développent et se perfectionnent, en effet, par l'exercice, et les fonctions s'accomplissent avec une correction et une facilité de plus en plus caractérisées. Les résultats ainsi acquis artificiellement passent à l'état constitutionnel, dans la race, transmis par l'hérédité.

Jusqu'ici nous n'avons aperçu, chez les êtres organisés, d'abord que de simples fonctions nutritives ; puis, en nous élevant aux espèces supérieures, des fonctions plus compliquées, nécessitant l'emploi de facultés diverses, concourant presque toutes au développement et à la satisfaction du besoin personnel. Un pas de plus, et nous découvrons, dans les espèces sociables, des penchants que le pur égoïsme serait impuissant à y susciter. L'exemple du chien, quoique capital, n'est pas unique, et il peut s'étendre à tous les animaux qui se sont subordonnés à nous, volontairement, quoiqu'on en dise. Un penchant sympathique explique seul cette association spontanée à la race humaine de races auxiliaires, mentalement inférieures. Ainsi apparait, ébauché, « le grand principe sociologique qui représente l'amour comme la base nécessaire de toute union durable entre des êtres indépendants. » Le fétichisme, et après lui le polythéisme, sentirent dignement le prix de ce noble concours, et étendirent jusqu'aux animaux qui nous en offrent le bénéfice, le sentiment de fraternité universelle embrassant tous les êtres qui agissent dans un but commun. La religion finale, recueillant pieusement les précieux offices de ses devancières, fera revivre cette gratitude et cette sympathie, que le monothéisme et la métaphysique avaient proscrites. En rendant aux animaux qui nous assistent le tribut de reconnaissance et d'affection qu'ils méritent, l'esprit positif développe, par réaction, chez nous-mêmes, une plénitude morale de plus en plus efficace pour contenir notre égoïsme et nos instincts sanguinaires, toujours prêts à dominer. En même temps se dévoile la vivante unité des êtres organisés, constitués en une immense ligue, dont l'Humanité est le chef, les animaux les agents volontaires, et les végétaux les instruments matériels. Devant ce groupement de toutes les forces organiques associables disparaîtront bientôt les espèces ennemies, déjà considérablement diminuées. Rien alors ne pourra arrêter le développement des races utiles, et l'activité du Grand-Être sera bornée seulement par les limites infranchissables que « l'énorme prépondérance de la masse inerte lui oppose. »

L'animalité n'est réellement séparée de l'humanité que par la différence d'intensité des attributs généraux, l'intelligence et la moralité. Chaque espèce animale offre l'ébauche d'un Grand-Être, avorté plus ou moins, par suite d'une concurrence trop redoutable due à l'espèce humaine. Les lois sociologiques qui règlent l'existence de celle-ci, se vérifient, à l'état rudimentaire, chez les espèces inférieures.

La première loi, dite des trois états, suivant laquelle l'esprit est successivement théologique, métaphysique et positif, se retrouve chez les animaux ; mais aucune race ne la connait au-delà de la

première forme du théologisme : le fétichisme, sauf pourtant quelques-unes des espèces les plus intelligentes : celles-ci reçoivent de leurs fréquentes relations avec l'homme, une éducation qui les élève jusqu'à une sorte de polythéisme, dont nous sommes les dieux.

A l'égard de la seconde loi sociologique, qui règle l'ordre des conceptions, l'évolution mentale des animaux s'arrête aux idées de nombre. Beaucoup d'entre eux sont capables de compter jusqu'à trois, ce qui les place sous ce rapport presque au niveau des races humaines les plus dégradées, incapables de dépasser cette limite.

Quant à la dernière loi sociologique qui règle la marche de l'activité pratique d'abord conquérante, puis défensive, enfin industrielle, elle s'accuse nettement chez les animaux ; mais chaque espèce n'en reproduit qu'un terme, tandis que l'espèce humaine les connaît tous tour-à-tour.

Par quel privilège notre espèce seule donne-t-elle un essor complet aux facultés actives, intellectuelles et morales, à l'exclusion de toutes les autres races animales ? Il est important de le savoir.

D'abord, il est manifestement impossible que plusieurs races aient jamais pu parvenir simultanément à la suprématie terrestre. Les conflits amenés par le développement de chacune d'elles ont pour conséquence la subordination de toutes les autres à une seule, car toute lutte, — et ici la lutte est inévitable — suppose un vainqueur et des vaincus. Tel est d'ailleurs, en raccourci, le tableau de notre propre espèce, composée d'une multitude de races diverses, dont une seule est dominante.

Le développement collectif, qui accroît les forces individuelles, est surtout dû à l'impulsion des sentiments affectifs, seule source de sociabilité. Or, chez les animaux les plus intelligents, l'affection n'a jamais qu'un objet particulier ; elle s'individualise, et par suite, ne croît plus. Dans l'espèce humaine, au contraire, l'affection s'élargit et revêt un caractère collectif, dont la meilleure preuve est la vénération pour les morts, véritable culte inné et inaltérable, inconnu ailleurs que chez nous.

Il se détermine ensuite davantage par l'effort de l'intelligence, dont la supériorité chez la race humaine est assez apparente, et a tant aidé à la sociabilité. Des raisons organiques expliquent, d'ailleurs, cette supériorité : telles sont, la perfection de notre appareil vocal, qui permet vite l'institution du langage ; notre station bipède et la structure de nos mains, qui nous douent de la plus haute aptitude à la vie active ; notre nudité naturelle qui a immédiatement suscité l'ensemble des arts industriels ; et par dessus tout, couronnant et coordonnant les attributs physiques privilégiés, notre constitution cérébrale, qui offre la plus intime combinaison des trois grandes qualités pratiques : le courage, la prudence, la persévérance.

Tel est l'ensemble des titres théoriques de notre espèce à la suprématie sociale ; dans la pratique ils ont eu l'effet suivant : « Les attributs intellectuels et moraux, étant éminemment développables par l'exercice, ils ont du croître constamment en consolidant toujours l'ascendant qu'ils avaient fondé. De même, leur désuétude forcée a continuellement amoindri leur intensité primitive chez les espèces rivales. »

Il convient d'arrêter ici ces considérations sommaires, qui trouveront dans l'étude de la science sociale leur complément naturel, et de revenir à l'objet essentiel de la dernière partie de cette introduction : *la théorie abstraite de la vie.* Mais leur ensemble était indispensable pour faire concevoir la gradation harmonique de la nature vivante, de la végétalité à l'humanité. Un tel tableau nous fait, du reste, mieux sentir l'opportunité d'introduire l'esprit synthétique dans les études biologiques, puisque nous y avons vu les principaux phénomènes vitaux se manifester sur toute l'échelle organique, sans autre différence que leur intensité et leur complication croissantes.

La synthèse prévaut ici et n'accepte l'analyse que comme l'ouvrier accepte l'outil. Toute conception biologique doit d'abord s'appuyer sur la notion générale de l'être, avant d'éclaircir les notions particulières sur les organes qui le constituent. La marche de l'étude vitale est parallèle à la marche de l'étude sociologique, où l'on conçoit le tout, l'Humanité, avant de discerner les parties, les individus. Partant de là, le biologiste apprécie la relation de l'être ou organisme, avec le Milieu, relation qui constitue la fonction. Il passe ensuite à l'examen des relations spéciales entre les fonctions ainsi déterminées, et les organes respectifs. Il conclut en indiquant les fonctions de tous les organes, et les organes de toutes les fonctions. Telle est la destination de la biologie, et Bichat l'avait entrevue quand il créa l'Anatomie générale, où l'ordre statique, concernant les organes, et l'ordre dynamique, se rapportant aux fonctions, sont admirablement analysés. Arrivé à ce point, le biologiste sent et peut exprimer la liaison intime qui unit ces deux ordres, comme l'agent est uni à l'acte.

La biologie emploie les procédés de recherche familiers aux autres sciences ; mais il en est un, l'expérimentation, auquel elle donne un développement spécial. L'observation des maladies lui fournit des expériences indirectes, grâce à ce principe lumineux, qui relie l'état pathologique à l'état normal : « Les phénomènes de la maladie coïncident avec ceux de la santé, dont ils ne diffèrent jamais que par l'intensité. » La profession médicale, qui, au fond, est inséparable de celle de biologiste, revêt aussitôt un caractère vraiment scientifique : et ce noble office ne pourra plus être consi-

déré dans l'avenir que comme un accessoire de l'office sacerdotal, réservé aux philosophes. Le rôle de médecin, en biologie, aura pour pendant celui de l'homme d'État en sociologie, car il sera aussi facile de faire l'analyse pathologique d'une révolution politique que celle d'une maladie mentale ordinaire.

Enfin la logique comparative, et à sa suite la théorie des classifications, trouvent dans la biologie leur véritable terrain. La comparaison biologique comporte trois degrés, selon qu'elle s'applique aux différentes parties d'un même organisme, ou aux âges successifs de chacune d'elles, ou enfin aux êtres vivants, individus ou espèces.

Parvenue à ce dernier degré, elle suscita de nombreux essais de classification, entre autres ceux de Linné, Jussieu, Lamarck et Blainville : ces travaux demandent une révision. Toute classification doit avoir pour bases la formation des groupes naturels, leur coordination hiérarchique, la subordination des caractères et la substitution des différences intérieures aux distinctions extérieures. De plus, elle est surtout subjective ; la vouloir complètement objective, c'est rêver une utopie. La série animale vicieusement construite « comme une expression absolue de la réalité extérieure », n'est pas autre chose. Pour être adéquate à la réalité, une classification devrait embrasser tous les organismes sans exception et pouvoir les ranger dans un ordre tel, que l'un quelconque de ses termes fût supérieur au précédent et inférieur au suivant ; opération impossible par suite du grand nombre de caractères qu'il faut envisager et qui sont rangés dans un ordre différent, suivant telle ou telle espèce.

Nous aurons terminé l'étude philosophique de la Biologie, si nous donnons une théorie des fonctions intellectuelles et morales. Pour y parvenir, il faudra recourir aux connaissances sociologiques. Ces fonctions ont pour organe le cerveau dont l'étude sérieuse a été inaugurée par Gall. L'insuffisance scientifique de cet homme de génie le conduisit à voir mal les détails, tout en voyant bien l'ensemble. Le principe de la localisation, qui lui est dû, est juste ; presque toutes les applications qu'il en a faites sont fausses. Il commet aussi une erreur capitale, en considérant le cerveau isolément du reste de l'organisme ; les viscères végétatifs, de même que les appareils sensitifs et moteurs, exercent sur celui-ci une réaction affective si évidente et si considérable, que Bichat lui-même, par une erreur inverse, leur attribuait toutes nos passions et toutes nos impulsions mentales et morales. Malgré ces erreurs, Gall a mérité la gloire.

L'impossibilité de discerner objectivement, par voie anatomique, les diverses parties du cerveau, le contraignit à faire usage de la méthode subjective. Se basant sur ce principe que les sièges res-

pectifs des organes sont entre eux dans le même rapport que les fonctions correspondantes, il institua ses localisations. Mais après avoir divisé les fonctions cérébrales en affectives et intellectuelles, il s'égara en subdivisions arbitraires ; par exemple, la distinction entre les penchants et les sentiments. Une observation plus attentive lui eût appris que « chaque fonction affective constitue un vrai penchant quand elle devient active ; et un simple sentiment, tant qu'elle reste passive. »

Gall fut plus heureux quand il démontra que l'esprit est soumis au cœur. La classification positive confirmant ses vues à cet égard, assigne au cœur treize éléments, statiques ou dynamiques, et à l'esprit cinq seulement. « On doit même reconnaître que les organes moraux sont plus volumineux, en général, que les organes intellectuels ; ce qui achève de caractériser, anatomiquement, la prépondérance du *cœur* sur *l'esprit*.

Le cerveau est en relation avec les nerfs sensitifs, d'une part, les nerfs moteurs de l'autre. L'appareil sensitif fournit aux organes intellectuels les éléments de connaissance dûs à l'extérieur, que l'esprit combine : la place de ces organes est donc en avant du cerveau. L'appareil moteur, qui ne sert de rien aux opérations mentales, reçoit son impulsion des agents moraux, qui occupent, en conséquence, la partie postérieure du cerveau.

Les fonctions morales se subdivisent à leur tour en actives et en affectives. Cette division, la sagesse populaire l'a depuis longtemps exprimée à sa manière, par le double sens attaché au mot *cœur* qui tantôt signifie l'affection, tantôt le caractère.

Ces trois groupes de fonctions, spéculatives, actives et affectives, se distribuent ainsi le cerveau : les fonctions spéculatives occupent la partie antérieure, les fonctions actives la partie moyenne, et les fonctions affectives la partie postérieure, la plus considérable.

L'impulsion, qui détermine chacun de nos actes, a sa source dans la région affective. C'est toujours un motif, soit personnel, soit social, qui nous fait agir. L'esprit n'intervient que pour « éclairer l'activité, commandée par une passion quelconque.»

« Agir par affection, et penser pour agir », telle est la devise des êtres inférieurs. L'affection commande la spéculation et l'action, et tandis que les fonctions mentales et actives ne pourraient s'exercer d'une manière continue et sans l'assistance du moteur affectif, celui-ci peut fonctionner seul. C'est ce qui apparait avec évidence dans les phénomènes du rêve et du délire. Cette différence, dans l'exercice des deux ordres généraux de fonctions, peut s'exprimer ainsi : « on se lasse de penser, et même d'agir ; jamais on ne se lasse d'aimer. »

Cette vie affective, maitresse de notre existence, se décompose

d'abord en personnalité et en sociabilité. La personnalité, suscitée par les irrésistibles besoins de notre existence végétative, est le moteur prépondérant, énergique et continu de la plupart de nos pensées et de nos actes. Quant à la sociabilité, nous en apercevons les premiers germes chez les animaux, sous l'influence de l'instinct maternel et de la vie de famille. Elle grandit et se fortifie chez les hommes parallèlement à l'état social. Elle devient même assez puissante chez les races humaines supérieures pour dominer, en certains cas, la personnalité. Le sentiment altruiste, allant toujours s'élargissant de la Famille à la Cité, de la Cité à la Patrie, de la Patrie à l'Humanité, nous donne de plus en plus conscience du peu que valent nos efforts individuels, même pour la seule satisfaction de nos besoins, et de ce que nous devons à la collectivité. « Subordonner, autant que possible, la personnalité à la sociabilité, en rapportant tout à l'Humanité », nous apparaît alors comme la règle de notre conduite, privée et publique.

Entre ces deux moteurs principaux, — égoïsme et altruisme — se répartissent les diverses affections moyennes. Mais avant de les analyser, il convient de retenir cette loi « que les fonctions cérébrales deviennent plus élevées et moins énergiques, en procédant d'arrière en avant ». Appuyés sur ce principe, nous réservons « l'extrémité antérieure de la région affective aux sentiments sociaux,en consacrant sa principale masse aux instincts personnels, et les sièges les plus postérieurs aux moins nobles penchants. » Grâce à cette répartition, les inclinations bienveillantes, éminemment propres à diriger et stimuler l'intelligence, se trouvent placées près des organes intellectuels.

Les premiers penchants intermédiaires dont on doive constater l'existence, se révèlent d'après cette remarque, qu' « entre l'intérêt direct, propre à l'individualité, et le vrai sentiment social, il existe un intérêt indirect qui, sans cesser d'être personnel, se rapporte aux liaisons de chacun avec les autres, pour en tirer des satisfactions individuelles.» Ce groupe de penchants a son siège au sommet de la partie postérieure du cerveau.

L'intérêt direct a pour organe l'instinct de conservation et l'instinct de perfectionnement. L'instinct de conservation se dédouble en instinct nutritif, ou de conservation personnelle, et en instinct de conservation de l'espèce. Le premier, seul commun à tous les animaux, occupe la partie médiane du cervelet. Au deuxième, réparti en instinct sexuel et instinct maternel, est affecté tout le surplus de la portion du cervelet, non occupée par l'instinct nutritif.

L'instinct de perfectionnement se subdivise en deux instincts spéciaux : militaire et industriel. L'un et l'autre suggèrent à l'être organisé le désir d'améliorer sa condition, le premier par la destruc-

tion des obstacles, le second par la construction des moyens. Tous deux résident en arrière, l'un aux côtés, l'autre au-dessus de l'organe maternel.

Voici donc classés les cinq instincts égoïstes. Analysons maintenant le second groupe de penchants qui relie ces instincts aux instincts sociaux. Il comprend « l'orgueil, ou besoin de domination, et la vanité, ou besoin d'approbation » ; celui-là essentiellement égoïste, celle-ci plus accessible aux influences sociales. L'orgueil pousse à commander, la vanité à conseiller. Nous sommes ici à la source naturelle de la grande division des deux pouvoirs spirituel et temporel. L'orgueil siège aux côtés de l'organe industriel, la vanité au-dessus de lui.

La part de l'égoïsme est faite. Nous abordons maintenant les instincts supérieurs, attributs suprêmes de la vitalité. « Les instincts inférieurs dirigent la conduite de l'individu d'après des motifs purement internes, dont la multiplicité et la variété ne lui permettent aucune marche fixe, ni même aucun caractère habituel, sauf cependant les exigences périodiques des principaux appétits. Il faut que l'être se subordonne à une existence extérieure, afin de trouver la source de sa propre stabilité. Or, cette condition ne peut se réaliser assez que sous l'empire des penchants qui disposent chacun à vivre pour autrui. Tout individu, homme ou animal, qui, n'aimant rien au dehors, ne vit réellement que pour lui-même, se trouve, par cela seul, condamné à une malheureuse alternative d'ignoble torpeur et d'agitation déréglée. Le principal progrès de chaque être vivant doit, sans doute, consister à perfectionner le consensus universel où réside l'attribut essentiel de la vitalité. C'est pourquoi le bonheur et le mérite, même personnels, dépendent partout d'un juste ascendant des instincts sympathiques. *Vivre pour autrui* devient ainsi le résumé de la morale positive. »

Les penchants supérieurs sont : l'attachement, la vénération et la bonté, ou amour universel.

L'instinct d'attachement ne lie profondément que deux êtres à la fois, et il atteint sa pleine expression dans la vie domestique. La vénération, qui dispose à la soumission volontaire, forme la transition entre l'attachement et la bonté. Ce dernier sentiment est le plus grand de tous ; l'évolution humaine l'a manifesté sous ses trois caractères progressifs. Dans l'antiquité grecque et romaine, il s'appelait civisme ; au moyen-âge patriotisme ; aujourd'hui humanité, du nom de l'espèce qui le connaît le mieux.

Quant aux sièges de ces trois nobles instincts, l'ensemble de la théorie cérébrale les rend aisés à déterminer. La bonté réside dans la plus haute portion médiane du cerveau frontal, ayant derrière elle l'organe de la vénération, aux côtés duquel se place l'attachement, qui, incliné d'avant en arrière, se relie en dessous à la vanité.

On voit quelle harmonie règne entre le cœur et l'esprit ; le vieux terme âme l'exprime admirablement.

Nous arrivons ainsi aux fonctions intellectuelles, pour lesquelles surtout Gall fut insuffisant. Il faut ici renoncer aux doctrines métaphysiques qui érigent en attributs élémentaires les facultés d'attention, de mémoire, de volonté, etc., ainsi qu'à la théorie de Gall qui douait toutes les fonctions cérébrales de ces facultés. Les organes affectifs ne sont, en effet, capables ni de mémoire, ni de jugement, ni d'imagination. L'instinct populaire ne s'y est pas trompé : il les a qualifiés d'aveugles. La mémoire et l'imagination sont des attributs intellectuels, résultant du concours des fonctions spéculatives.

Il en est de même de l'observation et du raisonnement, considérés à tort comme des opérations distinctes. « Nos opérations intérieures ne sont jamais que le prolongement, direct ou indirect, de nos impressions extérieures. Comme Kant l'a senti, chacune de nos opinions est à la fois objective et subjective, et cette grande notion logique revient à étendre, aux fonctions intellectuelles, le principe fondamental de la biologie, sur le concours nécessaire entre l'organisme et le milieu, pour tout phénomène vital. » « Il n'y a jamais de notions efficaces, que d'après une suffisante réitération des impressions extérieures, et la marche logique vulgaire consiste toujours à construire la meilleure hypothèse propre à représenter les phénomènes constatés .» Toujours placée entre les impressions du dehors et les impulsions du dedans, il faut bien que l'intelligence se décide d'après ces dernières influences, quand les autres sont insuffisantes, à moins qu'elle ne s'abstienne d'apprécier, ce qui est souvent impossible.

Or, les phénomènes de mémoire et d'imagination sont soumis à des lois identiques. « Un souvenir intérieur exige souvent la même élaboration intellectuelle qu'une découverte extérieure » et à plus forte raison, « le concours de toutes les fonctions spéculatives existe-t-il dans l'imagination dont les tableaux supposent fréquemment des combinaisons aussi profondes, quoique moins abstraites, que les méditations scientifiques. »

Ceci dit, la détermination des cinq organes spéculatifs devient aisée.

Ils se divisent en deux groupes, affectés, l'un à la conception, l'autre à l'expression. Quoique, en général, celle-ci soit subordonnée à celle-là, il est bien des cas où elle agit séparément ; chez les enfants, par exemple, qui parlent avant de comprendre leurs paroles. Les écrivains peuvent aussi observer sur eux-mêmes que « l'expression précède quelquefois la conception, jusqu'à un intervalle de deux ou trois phrases » et même plus.

La conception est, ou active — on l'appelle alors contemplative —

ou passive, c'est alors la méditation. Les idées ou images appartiennent à la première ; la seconde produit les pensées. « Toutes deux existent, à divers degrés d'infériorité, dans la meilleure partie du règne animal. »

La contemplation siège dans la partie inférieure du cerveau frontal, où elle se trouve ainsi le plus voisine des organes sensitifs ; la méditation touche à la région affective, dont elle reçoit les impulsions qu'elle combine avec les informations extérieures.

Il y a deux modes de contemplation : l'une, synthétique et concrète, se rapporte aux êtres et procure des notions réelles, mais particulières ; l'autre, analytique et abstraite, apprécie les événements et fournit les conceptions générales, plus ou moins artificielles. La première convient à l'art, la seconde à la science. L'observation concrète étant plus liée aux impressions extérieures que l'observation abstraite, a son organe, par couple, au-dessus des yeux, tendant vers les oreilles. Les organes de la contemplation abstraite occupent la ligne médiane du cerveau frontal. Les organes propres à la déduction siègent au milieu de la partie supérieure du cerveau. Ceux propres à l'induction résident au-dessous, se relient avec ceux de la contemplation.

La clé de voûte des fonctions spéculatives, sans laquelle tout essor collectif serait impossible, c'est l'organe du langage. L'expression, mimique ou vocale, se lie aux fonctions affectives et aux fonctions actives. On doit assigner à cet organe chaque extrémité latérale de la région spéculative ; il commence ainsi au milieu des bords antérieurs de la région frontale et s'étend vers les tempes, à proximité de l'œil et de l'oreille, ses principaux auxiliaires.

« Tout être actif doit se trouver doué de courage pour entreprendre, de prudence pour exécuter, de fermeté pour accomplir. » La fermeté occupe un organe médian, derrière la vénération, et devant la bonté ; à ses deux côtés réside la prudence, inclinée en avant jusqu'à la région intellectuelle, et croisant au début l'organe de l'attachement, qui penche en sens inverse ; enfin, aux côtés de la vanité, se trouve le courage.

Ainsi est construite la théorie subjective du cerveau.

Le problème humain se pose ainsi : les trois instincts sociaux, assistés des cinq organes intellectuels, doivent surmonter habituellement l'impulsion des sept penchants personnels, en vue de la sociabilité. (*Voir le tableau pages 600 et 601*).

La Biologie formule le problème ; la Sociologie le résoudra.

Henri Aimel.



L'INTÉGRAL

DRAME SOCIAL

(*Suite*)

ACTE TROISIÈME *(suite)*

SCÈNE VI

A l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des séances.

L'Intégral, Turbule, Placide, le Président, Délégués.

Tumulte. Tous les Délégués parlent à la fois.

LE PRÉSIDENT.— Par grâce, citoyens, mettez de l'ordre dans la discussion.

UN DÉLÉGUÉ.— Mettons aussi de l'ordre dans l'État... Des plaintes nous viennent de partout.

TURBULE.— Nos ennemis se plaignent. Donc nous agissons bien. (*Ses amis l'applaudissent*).

AUTRE DÉLÉGUÉ.— Ce n'est pas des ennemis de l'ordre nouveau que viennent les plaintes, mais des administrés.

AUTRE.— On a pourvu de fonctions importantes des incapables.

TURBULE.— Ces incapables, comme tu les appelles, sont de bons citoyens, et cela suffit.

UN DÉLÉGUÉ.— Le civisme ne réside pas seulement dans les paroles et les opinions, mais dans l'accomplissement du devoir.

AUTRE.— Je proteste également contre le maintien et l'augmentation du personnel de la police. Il ne faut pas qu'on nous accuse d'imiter nos prédécesseurs.

TURBULE.— Cette police est nécessaire pour surveiller les mauvais citoyens.

(*Applaudissements et protestations*).

TURBULE.— Vous profitez de ce que vous délibérez loin des regards du peuple pour faire œuvre de réaction ; prenez garde !...

(*Le tumulte augmente*).

LES VIOLENTS, (*à Turbule*).— Propose que nos délibérations soient désormais publiques. Nous t'appuierons. Il faut que les piques populaires poussent en avant les timorés.

LES MODÉRÉS.— Nous voterons contre cette mesure qui mettrait l'État à la merci des factions. L'opinion publique est représentée ici par la presse ; cela suffit !

Les violents.— Vous craignez le peuple !

Les modérés.— Et vous la discussion !

Le Président, (*dominant le tumulte*).— Ne recommençons pas les affligeants débats qui perdirent la seconde Commune de Paris, et travaillons au statut organique de manière à résigner au plus tôt nos pouvoirs entre les mains du peuple.

Placide.— Je propose que la base du statut social porte sur l'organisation économique et qu'on en aborde immédiatement la discussion.

Turbule.— Pourquoi ne pas procéder plutôt à la réorganisation politique ?

Placide.— Parce que les organes politiques et juridiques de la société peuvent fonctionner par la seule force de l'habitude. A la rigueur on pourrait même s'en passer pour quelque temps ; il n'en est pas de même des organes économiques. Si la production et la répartition s'arrêtent seulement vingt-quatre heures, c'en est fait de la vie sociale.

Les Délégués.— Il a raison. Mais c'est là une tâche immense, et pour laquelle il faudrait des aptitudes variées à l'infini. Comment faire ?

L'Intégral.— Ce n'est pas à nous de régler les détails du fonctionnement de l'organisme économique ; mais nous pouvons mettre les intéressés à même de le faire avec la plus stricte économie de temps et de forces.

Les Délégués.— Par quel moyen ?

L'Intégral.— Instituons immédiatement huit comités dont nous trouverons les éléments organiques dans quelques-uns des anciens ministères...Le premier de ces comités serait chargé de la réorganisation industrielle.

Les Délégués.— Quels sont ceux qui en feraient partie ?

L'Intégral.— Je vous l'ai dit : les intéressés, c'est-à-dire des ouvriers, des chefs d'atelier et de chantier, des ingénieurs, choisis par vous actuellement, et, plus tard, élus par leurs pairs.

Les Délégués.— Soit. Mais quelle serait la tâche de ce comité ?

L'Intégral.— Il inviterait tous les travailleurs à se constituer par groupes corporatifs et, après avoir fait l'inventaire de tout le matériel : mines, usines, chantiers, ateliers, actuellement socialisés, il en confierait l'exploitation aux groupes, moyennant une redevance fixée contradictoirement.

Quelques Délégués.— Et, où ces groupes se procureront-ils les matières premières ?

Autres.— Et les avances nécessaires pour attendre la vente de leurs produits ?

L'Intégral.— La Banque d'État, administrée par votre comité

des Finances, leur délivrera des bons, garantis par la propriété nationale et qui auront cours légal.

Turbule.— C'est trop compliqué.

Placide.— Et cette complication est d'ailleurs inutile. Pourquoi ne pas faire de chaque producteur un fonctionnaire social direct, rémunéré par l'État au prorata du travail accompli ?

L'Intégral.— Parce qu'il est nécessaire que chaque travailleur sente peser sur lui-même une responsabilité directe ; parce que la concurrence, dépouillée de ses effets meurtriers, est encore le meilleur agent de progrès industriel ; parce qu'enfin il ne faut pas centraliser toute l'initiative industrielle aux mains de l'État dans un moment où l'État, depuis si longtemps discrédité pour les abus qu'il a causés ou permis, n'inspire pas à tous une confiance absolue.

Turbule.— Mais, par ce moyen de concession aux groupes, les uns peuvent facilement devenir riches et les autres courir à la faillite.

L'Intégral.— Non, et pour deux raisons : La première, c'est que tous les groupes d'une même industrie répandus sur le territoire français peuvent s'assurer mutuellement contre les risques d'incendie, de grêle, de chômage, etc., et qu'ils ne manqueront pas de le faire ; la seconde, c'est que les entreprises, réputées peu productives, seront vite abandonnées si l'État ne se décide à en abaisser le prix de fermage.

Turbule.— Voyez comme nous avons eu tort de ne point abolir totalement la propriété... Nous ne serions point contraints aujourd'hui de réglementer à l'infini.

L'Intégral.— C'est-à-dire qu'il vous eût fallu réglementer mille fois plus, et presque toujours à l'aveugle... D'ailleurs nous ne pouvions faire rentrer au domaine social que ce qui avait déjà été enlevé à l'exploitation individuelle par le capitalisme. Sans la mobilisation de la propriété industrielle, jamais nous n'eussions pu la socialiser... Nous n'avons eu d'action utile que là où le capitalisme avait déjà détruit la propriété individuelle de l'outillage, et avec elle les idées et les sentiments qui s'y rattachaient.

Placide.— C'est précisément pour cela que certaines industries peuvent être directement exploitées par l'État.

L'Intégral.— Certes, pour les transports, par exemple, et les travaux publics, cela peut se faire utilement.

Un Délégué.— Comment les groupes producteurs seront-ils mis en relation avec les consommateurs ?

L'Intégral.— Afin d'opérer une rapide répartition des produits, l'Etat doit aider à la constitution et au fonctionnement des magasins de vente et des bureaux de renseignements. C'est pourquoi je vous propose la création d'un Comité des échanges, ou du commerce, com-

posé de négociants, de courtiers et de commis, à la disposition duquel seront mis les grands magasins dont l'État vient d'opérer la reprise.

Le Président.— Je reçois des dépêches des départements dont je vous dois communication. Ces dépêches s'accordent à constater le mauvais vouloir des paysans à l'égard du nouveau régime.

L'Intégral.— Annonçons-leur, par une proclamation, que l'État achètera toute la récolte et le bétail invendus de cette année, au prix moyen de l'an dernier.

Un Délégué.— Avec quoi payerons-nous ?

L'Intégral.— Nous pouvons escompter le revenu que produiront les redevances industrielles.

Autre Délégué.— Et que ferons-nous de ce blé et de ce bétail ?

L'Intégral.— Le Comité des subsistances, que je vous propose de constituer, en fera la répartition aux communes.

Autre Délégué.— Qu'est-ce encore que ce comité ?

L'Intégral.— Un comité dont la fonction sera d'assurer à chaque membre du corps social un minimum de subsistances, de même que les communes seront tenues d'assurer à chacun le gîte gratuit. De cette manière, la concurrence, ou pour mieux dire l'émulation, ne s'exercera point pour l'indispensable, mais pour les mille formes du superflu qui constituent seules la jouissance sociale dans les pays civilisés.

Un Délégué.— Revenons aux paysans. Avec quoi les payerons-nous ? Avec nos bons d'État ? S'ils n'ont pas confiance, et les dépêches l'indiquent assez, ils déprécieront cette monnaie, refuseront de faire crédit à l'État et à leurs propres voisins, et mourront stupidement de besoin sur leurs tas de blé.

Placide.— S'il en est ainsi, nous procéderons par voie de réquisition.

Autre Delégué.— L'Amérique continue de nous inonder de ses blés et de son bétail à bas prix. Ne faudrait-il pas établir des taxes à l'entrée ?

Placide.— Inutile. Nous pouvons encore lutter, à présent que le prix des produits agricoles est débarrassé des frais de main-d'œuvre inutiles et du prélèvement capitaliste. D'ailleurs, quand la lutte sera devenue inutile, quand il sera démontré qu'il y a plus d'économie à faire venir ces produits de l'Amérique qu'à les tirer du sol, nous transformerons notre production agricole. Nous ferons plus de vin, de chanvre et de lin. Nous pourrons aussi varier l'alimentation des masses en transformant en jardins de rapport les superficies non cultivables par les procédés nouveaux.

L'Intégral.— Afin que les citoyens des campagnes sachent bien que nous n'entendons pas les laisser en dehors de notre œuvre de reconstitution sociale, je propose la création d'un Comité de l'Agri-

culture, recruté parmi les agronomes et les chimistes les plus instruits et aussi les plus aptes à se conformer aux vues qui ont été exposées ici.

Le Président.— Je mets donc aux voix la création des Comités de l'Industrie, de l'Agriculture, des Échanges, des Subsistances, des Travaux publics.

Placide.— Des Chemins de fer, des Postes et Télégraphes, des Transports maritimes.

Le Président.— Soit. Et des Finances.

Les Délégués votent sans discussion.

Le Président.— Il va de soi que les Délégués du peuple font, de droit, partie de ces différents comités et qu'ils s'y répartiront volontairement selon leurs aptitudes.

Les Délégués.— Oui, oui !

Un Délégué.— Il nous faut statuer à présent sur l'organisation de la défense nationale, des rapports internationaux, de la justice, de l'instruction publique...

Turbule.— Je propose le licenciement immédiat de l'armée.

Tous.— Adopté !

L'Intégral.— Mais il est entendu que nous gardons notre corps d'officiers et d'ingénieurs militaires et que nous en assurons le recrutement par nos écoles militaires, rendues accessibles à toutes les vocations reconnues.

Tous.— Adopté !

Placide.— On a parlé de la réorganisation judiciaire. Je n'y vois qu'un moyen : remplacer les tribunaux civils par des arbitrages libres, et les tribunaux criminels par des commissions médicales.

L'Intégral.— Pour les tribunaux chargés d'assurer l'exécution des contrats, Placide a raison. Mais je ne puis accepter sa manière de voir en ce qui concerne les violations du contrat social. Trop souvent les lois sont chose arbitraire et produite par les mœurs de la majorité à une époque donnée. C'est donc sur le principe de l'utilité publique qu'il faut se baser pour la répression des violations du contrat social. Il est des principes de droit public, universellement reconnus, dont la violation doit être réprimée, tant pour empêcher les criminels de poursuivre l'accomplissement de leurs mauvais desseins, que pour décourager ceux qui pourraient être tentés de les imiter. Établissons une législation conforme à ces principes et débarrassons le code du fatras légué par des mœurs d'un autre âge.

Placide.— Je prends ici en défaut ce socialiste qui se prétend scientifique et raille si volontiers la science de ceux qui ne pensent pas comme lui. Ignore-t-il que tout criminel est un malade ? que dans une société où chacun peut se développer librement et a tout

intérêt à se soumettre aux lois, quiconque sort des voies légales est inconséquent, aveugle, mal conformé ?

L'Intégral.— Non, je ne l'ignore point, et je prévois le jour où l'appareil répressif de la société ne sera plus qu'un souvenir. Mais ce que je n'ignore point non plus, c'est qu'entre l'absolu théorique et le relatif pratique, il y a un abîme que seul le temps peut combler, si toutefois l'absolu ne se complète et ne s'élargit pas à mesure que le relatif s'en rapprochera ; ce qui paraît démontré par tout le passé. Aussi, quand je parle de répression, je n'entends parler ni de vengeance ni de châtiment. Même, le respect de la personne humaine et de ses droits, vis-à-vis de ceux de la société, doit être poussé à ce point que mieux vaudrait affronter l'exemple démoralisant d'une série de crimes impunis que sacrifier un seul innocent.

Turbule, (*ironique*).— Vous continuerez cette intéressante discussion philosophique quand la paix sociale sera assurée ; pour le le moment, allons au plus pressé... Discutons l'organisation de l'instruction publique. Je propose que tous les cultes soient interdits, les prêtres dispersés, les églises et temples rasés.

L'Intégral.— C'est déchaîner la guerre civile dans un pays que nous venons à grand'peine de pacifier.

Turbule.— On a eu tort de pacifier. Mieux valait prolonger l'agitation et en finir avec tous les débris du passé... Mais il en est encore temps... Détruisons tout ce qui rappelle l'exploitation politique, économique et religieuse du peuple.

Plusieurs Délégués.— Oui, on a tort de laisser en paix nos ennemis naturels. C'est d'eux que peut partir un signal de révolte contre la République. Supprimons tout ce qui tient de près ou de loin au vieux monde disparu.

L'Intégral.— Supprimez-vous vous-même, alors, car à votre langage je reconnais l'éducation catholique et ses funestes intolérances... Croyez-moi, il suffit d'opposer la vérité à l'erreur, la raison aux superstitions, les réalités scientifiques aux hypothèses métaphysiques. Pour cela, réformons notre régime d'instruction publique et voyons grandir avec confiance les générations qu'il aura formées. Agir autrement, serait opposer une moitié de la nation à l'autre, et séparer de nous les hommes sages et instruits qui attendent nos œuvres pour se prononcer. Je propose donc la réforme de l'université, personnel et programme, et l'instruction gratuite à tous les degrés par voie de concours.

La majorité.— Adopté.

Un Délégué.— Nous sommes ici une centaine de délégués, envoyés par les différents comités et clubs révolutionnaires. Mais nous ne représentons qu'un parti victorieux, et non la France. Ne pourrions-nous demander au peuple de sanctionner nos pouvoirs, ou

le mettre à même de constituer à son gré le gouvernement ?

Autre Délégué.— De nombreux citoyens se plaignent en effet que nous ne tenions pas compte de l'opinion publique. On se lasse du provisoire.

Turbule.— Nous avons le pouvoir. Gardons-le jusqu'à ce qu'il ne reste plus un seul ennemi de la République sociale.

L'Intégral.— Gardons-le du moins jusqu'à ce que la nouvelle administration soit constituée et mise à même de fonctionner normalement.

Le Délégué.— Il y a des clubs qui protestent contre cette manière de procéder.

Turbule.— Ils ont tort. Leurs délégués ne siègent-ils pas à côté de nous ?

Le Délégué.— Soit pour ceux-là. Mais d'autres réclament.

Turbule.— Qui cela, les autres ? S'ils font partie des clubs, ils sont représentés ; s'ils n'en font pas partie, c'est qu'ils ne sont pas pour le régime actuel. Faut-il leur donner les moyens de combattre l'œuvre que nous édifions à grand'peine ?... Ce serait introduire les loups dans la bergerie.

SCÈNE VII

Place publique.

Simplice, Polydox, Gabriel, un cuisinier, un terrassier, deux hommes du peuple, deux anarchistes, foule.

Simplice.— Vous êtes dupés, vous dis-je, et la révolution est encore à faire.

Un vieillard.— Pourtant, hier je mendiais, et j'obtenais difficilement quelques croûtes ; aujourd'hui j'ai de la soupe tant que j'en veux.

Polydox.— Oui, tu manges, citoyen. Mais tu n'es pas libre.

Simplice.— Non, nous ne sommes pas libres.

Le vieillard.— Pas libre ! Quelle plaisanterie !... Ne fais-je pas ce que je veux ? N'ai-je pas ce que je veux ?

Simplice.— Parce que tu ne peux vouloir que la servitude.

Polydox. — Ton ignorance borne tes désirs à l'ignoble soupe commune que les nouveaux gouvernants te jettent par pitié, tandis qu'ils se gorgent des meilleures choses.

Un cuisinier.— C'est vrai. J'apprête les repas des citoyens de l'Hôtel-de-Ville... Rien n'est trop bon pour eux ; j'en pourrais citer qui ne dînent qu'au champagne.

Simplice.— Fais-les dîner à l'arsenic, compagnon, et débarrasse-nous de ces jouisseurs.

Un homme.— Il en serait bien empêché... Ne voyez-vous pas que cet individu ment.

Polydox.— De quoi vous mêlez-vous et qu'en savez-vous ?

L'homme.— J'en sais ce que tout le monde sait, et tout le monde

sait que les citoyens de l'Hôtel-de-ville ne dinent pas ensemble, sauf pendant les séances trop longues... (*Le cuisinier s'enfuit poursuivi par la risée publique*).

SIMPLICE.— Qu'importe... S'ils ne se gavent pas ensemble, c'est par hypocrisie. Mais ils se rattrapent chez eux.

POLYDOX.— Quelles noces ils doivent faire, ces gaillards-là !

L'HOMME.— Vous les jugez d'après vous-même.

UN AUTRE.— Oui, c'est parce qu'ils ne sont rien qu'ils trouvent à redire sur tout.

SIMPLICE.— Tu te trompes, camarade... Ces messieurs m'avaient fait place parmi eux. C'est moi qui ai refusé de m'associer à la restauration du pouvoir... Qui ? moi ! devenir dignitaire, fonctionnaire d'un État que j'exècre !

L'HOMME, (*ironique*).— C'est cela, plus de fonctionnaires...

SIMPLICE.— Certes.

L'HOMME.— Laissez-moi vous indiquer un moyen de supprimer les fonctionnaires.

SIMPLICE ET POLYDOX.— Quel est ce moyen ?

L'HOMME, (*riant aux éclats*).— C'est de supprimer les fonctions.

SIMPLICE, (*très grave*).— C'est en effet le seul moyen, celui que recommandent les anarchistes... Que chacun soit son propre fonctionnaire et son propre gouvernant.

L'HOMME.— C'est parfait. Mais pour organiser la production... ?

SIMPLICE.— Laissez les producteurs se grouper selon leurs sympathies.

AUTRE.— Et pour la répartition des produits?

SIMPLICE.— Que chacun prenne au tas.

L'HOMME.— Merci du conseil. Je serai donc de ceux qui y prendront, mais n'y mettront rien.

UN ANARCHISTE.— Oui, mais si tu abuses, nous te casserons la gueule.

L'HOMME.— L'ancienne société était moins dure aux délinquants.

AUTRE.— Sans doute parce qu'elle ignorait les principes de la fraternité anarchiste.

SIMPLICE.— Mais comprenez donc, camarades, que si vous laissez de nouveau ce qu'on appelle les pouvoirs publics s'organiser, c'en est fait de votre liberté. Ne pouvez-vous donc faire vos affaires vous-mêmes... Mefiez-vous !... Sous couleur d'organiser l'industrie, on va vous poser le joug sur les épaules, et vous n'aurez fait que changer de maîtres.

L'HOMME.— Cependant, surtout dans l'industrie telle qu'elle est constituée à présent, il faut de la discipline. Si ceux qui doivent travailler dans une usine ou dans une gare de chemin de fer ne

prennent pas l'engagement d'être à leur poste quand il le faut, qu'adviendra-t-il ?

L'ANARCHISTE.— Il en adviendrait ce qu'il pourrait, mais s'il me prenait fantaisie de planter là le travail, personne n'aurait rien à en dire.

L'HOMME.— Même si, mécanicien, vous descendiez de votre locomotive pendant le trajet ?

L'ANARCHISTE. — Ce serait mon droit, et s'il me plaisait j'en userais.

L'HOMME.— Eh bien, moi, voyageur pressé d'arriver et peu soucieux d'être tamponné par les autres trains en marche, je vous casserais la... figure.

L'ANARCHISTE, (*très calme*).— Ce serait votre droit. (*On rit*).

L'AUTRE HOMME.— Impossible de raisonner. Cet homme raisonne comme un primitif, et il entend refaire une société de primitifs comme lui. Heureusement que les progrès de la science dans l'industrie et dans la société rendent impossible un tel retour en arrière.

AUTRE ANARCHISTE.— La science, qu'est-ce que c'est ? Des moyens habiles employés par les plus canailles pour mener le pauvre monde... La science ne sert qu'à faire des dirigeants... On devrait prendre tous les livres et les jeter au feu, et les savants avec.

SIMPLICE.— C'est peut-être excessif, mais si nous ne devions pas, à la suite de cette révolution, aboutir à la liberté et à l'égalité absolues, mieux vaudrait retourner à l'état sauvage.

GABRIEL. (*survenant*).— Quoi ! encore des paroles de haine et de désespérance... Ne s'est-il donc rien passé et va-t-on s'attarder à maudire les enfers disparus, à rêver les paradis inaccessibles ? (*A l'autre anarchiste*). On comprenait, à la rigueur, tes imprécations, mon camarade, dans les temps où l'égoïsme triomphant voilait l'avenir et ôtait l'espérance aux plus tenaces... Mais aujourd'hui que le monde du travail a conquis sa place et transformé les rapports sociaux, c'est folie ou crime de parler comme tu l'as fait.

L'AUTRE ANARCHISTE, (*triomphant*).— Preuve que rien n'est changé depuis la prétendue révolution libératrice : Tu me tiens le même langage que jadis les bourgeois conservateurs.

GABRIEL.— Pauvre fou, c'est toi qui n'es point changé et n'as rien voulu voir de ce qui s'est accompli autour de toi. A vivre dans le rêve, on méprise les biens réels qu'on peut obtenir sans effort, et l'on traite en ennemis les laborieux qui ne consentent pas à rêver.

POLYDOX.— Beaux raisonnements incapables de masquer ce fait : l'exploitation humaine n'a fait que changer de forme et de nom.

UN VAGABOND, (*accourt en gesticulant comme un furieux*).— J'en appelle au peuple de l'infamie dont je suis la victime... Non,

les hommes ne sont pas égaux !... Non, ils ne sont pas libres !... On me traite en paria et l'on contrarie mes penchants !...

Tous. — Parle ! Expose tes griefs.

Le vagabond. — Voici : Je suis un indigent...

Un citoyen. — Il n'y a d'indigents que ceux qui refusent de travailler, à présent que les chantiers et les ateliers sont ouverts à tous.

Le vagabond. — Soit, mais moi, je suis un paresseux... Le travail me répugne...

Simplice. — Bravo ! en voici un qui a le courage de son opinion... La paresse est une vertu si rare que je ne puis m'empêcher d'approuver quiconque en fait hardiment profession... Mais, parle ; les nouveaux despotes auraient-ils attenté à ton droit sacré de fainéantise ?... Ils en sont bien capables, les scélérats.

Le vagabond. — Non, ils n'ont point osé et l'on n'inflige pas encore le travail forcé aux citoyens ; mais ils ont adopté, les jésuites ! un moyen détourné pour nous contraindre à faire comme tout le monde.

Tous. — Lequel ?

Le vagabond. — Vous savez que des refuges, où l'on trouve le vivre et le couvert, ont été institués pour les vieillards sans famille et les ci-devant vagabonds. Là, quiconque ne veut ou ne peut travailler, trouve gratis de quoi satisfaire les plus essentiels besoins... Eh bien, je proteste contre ce système ! Oui, je proteste et je dis que c'est une indignité, un abus sans nom, de nous parquer comme un bétail galeux et de nous contraindre, par la vie en commun, à nous donner les uns aux autres le spectacle de nos misères et de nos infirmités... Mais cela ne serait rien: pour ma part, je n'ai pas d'amour-propre. Seulement, la nourriture est abominable : la soupe, le bœuf bouilli, un quart de vin !... Ça du socialisme !... Allons donc ! Je demande une révolution qui nous ramène au régime de la bourgeoisie.

Gabriel. — Tu vivais donc mieux ?

Le vagabond. — Bien mieux. Il y avait des riches et, comme j'étais des plus malins, je savais apitoyer ces riches sur mon état ; en sorte que, sans effort, j'obtenais de l'un un vêtement, de l'autre ma nourriture avec ses valets, d'un autre le gîte, d'un autre un peu d'argent que je pouvais boire avec des donzelles... A présent, un repas de soldat et une couchette de moine dans une cellule blanchie à la chaux. Pouah !

Tous, *(sauf Simplice et Polydox)*. — Le pauvre diable ! *(Ils éclatent de rire)*.

Polydox. — Pourquoi riez-vous ?... C'est sincèrement qu'il faut plaindre ce vagabond... N'est-il pas un produit de la société ? Elle n'a pas le droit de le jeter aux déchets... S'il est manqué, à qui la faute ?

SIMPLICE.— Donc elle doit réparer sa faute en le traitant mieux que les autres.

GABRIEL.— Je croyais que la révolution avait été faite contre les parasites.

UN TERRASSIER — Je ne sais plus ni contre, ni pour qui elle a été faite ; mais ce que je sais, c'est que je n'en ai guère profité... Ainsi, j'avais demandé à changer d'état, partout on m'a rebuté : Terrassier j'étais avant, terrassier je suis après... Je voulais être garçon de bureau à l'Hôtel-de-ville (j'y avais droit, je me suis bien battu pour la sociale) ; on m'a refusé parce que je ne sais pas lire. Je voulais apprendre un métier délicat ; on m'a refusé parce que je suis trop vieux pour faire un apprentissage... Nous n'avons pas l'égalité, que je vous dis...

GABRIEL.— Voyons, voyons, on pourrait arranger cela, peut-être? Quel serait votre idéal, mon camarade ?

LE TERRASSIER.— Voilà : je ne demande pas d'en faire si peu que ces beaux messieurs les chefs de travail, puisqu'il faut avoir étudié pour ça... Mais je ne serais pas fâché que la vie me fût aussi agréable qu'à eux.

GABRIEL.— C'est raisonnable ; et m'est avis que cela dépend plutôt de vous-même que des autres. Ainsi, vous demandez ?...

LE TERRASSIER.— D'abord, me reposer aussi longtemps, aussi souvent que les messieurs.

GABRIEL.— A merveille et vous ne ferez qu'user d'un droit qui vous est reconnu par le statut industriel du nouvel ordre.

LE TERRASSIER.— Bah ! c'est mon droit ?

GABRIEL.— Si vous vous occupiez des affaires publiques, ou si vous aviez seulement assisté aux assemblées de votre corporation, vous sauriez que tous les travailleurs ont droit à des vacances qu'ils peuvent employer à se reposer ou à voyager. Est-ce tout ce que vous voulez?

LE TERRASSIER.— Je voudrais encore manger d'un tas de bonnes choses et boire de grands coups de vin, me soûler comme un monarque.

GABRIEL.— Qui vous empêche ? Épargnez sur votre semaine de quoi vous donner ce plaisir le dimanche.

LE TERRASSIER.— Oui, mais je le voudrais tous les jours.

GABRIEL.— Et, pendant ce temps, vos camarades travailleraient pour vous.

LE TERRASSIER.— J'ai dit ça ?... Ah ! non !... On a du cœur, si on est bête. (*Il se gratte un instant la tête et reprend d'un ton de regret*) C'est égal, je voudrais bien tâter de l'existence de ces aristocrates.

GABRIEL.— Nous allons voir si la journée de repos d'un travail-

leur de la pensée vous plairait... Se lever à six heures du matin, prendre un bain froid, ou une douche et faire un tour au bois, à cheval ou en voiture.

LE TERRASSIER.— Manger ma soupette dans mon lit et me rendormir jusqu'à midi, oui.

GABRIEL.— Avant midi, aller au Salon, à quelque exposition d'art ou d'industrie.

LE TERRASSIER.— Il n'est pas midi ; je ronfle... D'ailleurs, la peinture, les plâtres, tout ça m'ennuie. J'ai été au Louvre, un jour qu'il pleuvait... J'aime mieux les images des journaux et la Marianne de dessus ma cheminée. (*Avec conviction*) Et puis, il y a de bien belles photographies à très bon marché.

GABRIEL.— Occuper l'après-midi à suivre le cours d'un savant, écouter le récit d'un voyageur.

LE TERRASSIER.— Allez toujours... Je suis au cabaret.

GABRIEL.— Passer la soirée au concert symphonique, au Théâtre français ou à l'Opéra.

LE TERRASSIER.— L'Opéra ? J'y ai été un soir de fête nationale. La musique faisait tant de bruit que je n'y ai pas pu dormir. J'étais pourtant bien assis. (*Réfléchissant*). Ah ça ! on ne mange donc pas dans votre sacrée journée d'aristo ?

GABRIEL.— C'est vrai, il y a les repas. Légers, car on s'est peu fatigué.

LE TERRASSIER.— Peu fatigué ? Excusez !

GABRIEL.— Deux ou trois petits plats et quelques demi-verres de vin choisi.

LE TERRASSIER.— Larges rosbifs, énormes gigots, et de grands verres lestement vidés, le vin fût-il du broc... Et... la nuit ? Hé ! avec des particulières, fines de peau, douces de manières et qui sentent bon. (*Songeur.*) Non. Bégueules, ces dames ; elles m'intimideraient... J'aime mieux Margot, avec qui je fais l'amour à grandes bourrades. (*Il rêve un instant*).

GABRIEL.— A quoi pensez-vous ?

LE TERRASSIER.— A ceci : que le bonheur n'est pas de convoiter le plaisir des autres, mais de savoir le trouver chacun dans sa propre condition... Tout de même, je suis content de penser que mon fils, un petit gas de dix ans rudement malin pour son âge, pourra se plaire à ces distractions-là... Le petit bougre, il en sait déjà plus long que moi... Et pas fier, pas méprisant pour sa vieille bête de père que ces canailles de bourgeois d'autrefois ont laissé dans l'ignorance... Un vrai socialiste, quoi !

La foule se masse dans un coin de la place et entoure un homme qui colle une affiche contre un mur.

UN CITOYEN, (*lisant à haute voix*).— « Les administrateurs pro-

visoires de la République française informent le peuple que, vu l'état d'effervescence de nombreuses villes des départements, les élections générales pour la constitution définitive de l'administration nationale sont ajournées. »

Les uns.— C'est un coup d'État.

Les autres.— Mesure prudente et juste.

Les uns.— On viole la souveraineté du peuple.

Les autres.— Oui, par la faute des mauvais citoyens qui refusent les bienfaits de la Révolution.

Les uns.— Nous l'avions prédit. Voilà ce qui arrive quand on se donne des maîtres. Laisserons-nous, néanmoins, s'accomplir cette dernière violation de nos droits ?

Les autres.— Oui, car nous connaissons nos administrateurs et nous ignorons par qui le vote obscur de nos adversaires les remplacerait.

Polydox, (*montant sur un banc*).— C'en est trop, citoyens, et la coupe déborde... Par ce dernier attentat, ce qui restait de liberté en France est aboli... Êtes-vous donc des enfants pour qu'on vous impose ainsi cette humiliante tutelle ?... Votre conduite a-t-elle justifié ces tyranniques mesures ?... Et, d'ailleurs, de quel front vos serviteurs se font-ils vos maîtres ?... A nous, les bons citoyens ! marchons sur l'Hôtel-de-Ville et montrons à ces révoltés insolents que ce n'est jamais en vain qu'on brave le peuple souverain !

Voix dans la foule — Oui, allons !

Gabriel.— Arrêtez !... Vous allez combler de joie les ennemis de la Révolution, car c'est contre eux, non contre vous, qu'est dirigée la mesure des administrateurs .. En protestant, vous semblez vous ranger au nombre des réacteurs...

La foule.— Il nous insulte ! Qu'il se taise !... Partons !

Gabriel.— Votre démarche égare le peuple... Qu'avez-vous à craindre de ceux que vous avez délégués en toute connaissance de cause et de personnes.

La foule.— Ils nous ont trahis.

Gabriel.— Prouvez-le.

La foule.— C est tout prouvé !

Gabriel.— Réfléchissez, amis : Donnez-leur le temps de pacifier le pays et ne rendez pas leur tâche plus difficile.

Simplice.— N'écoutez pas cet endormeur, ce modéré. C'est un complice des tyrans. Compagnons, sus à lui, et portons-leur sa tête à l'Hôtel-de-Ville.

La foule massacre Gabriel et roule, tumultueuse, vers l'Hôtel-de-Ville en hurlant des chants de mort.

Fin du troisième acte.

E. Fournière.

LES RADICAUX SOCIALISTES ET LA RÉVISION

Entre tous les partis politiques qui existent, à cette heure où le mouvement révisionniste prend une nouvelle forme, il en est un dont la création, ou plutôt dont la dénomination ne remonte qu'à peu d'années, et qui risque fort de périr sans avoir justifié son existence : c'est le parti radical-socialiste.

Pourquoi d'abord ces deux mots accouplés ? Veut-on signifier des socialistes plus radicaux que les autres ? il s'en faut bien. Les deux termes s'ajoutent-ils sans se modifier l'un l'autre ; peut-on être à la à la fois radical et socialiste ? Il n'y a pas apparence. Ne serait-ce pas une manière d'être de certains radicaux qui les distingue des autres radicaux ou de ce qu'eux-mêmes ont été d'abord sous ce nom ? Peut-être plutôt une manière de redoublement affirmatif en présence de l'affaissement de beaucoup d'anciens amis ; et en même temps un effort conciliant pour appeler ou retenir une clientèle jusqu'alors assez méprisée.

En effet, il est trop visible que notre vieux radicalisme, après avoir longtemps inspiré de l'espoir, mis à l'épreuve par l'arrivée successive au pouvoir de plusieurs de ses couches, est absolument impuissant à garantir, incapable même de justifier son nom

En réalité, être *radical*, cela ne signifie rien qu'être plus pressant, plus exigeant envers qui détient le pouvoir ; plus prometteur aussi envers la clientèle ; mais de *racines* il n'est guère question : ce sont là choses bonnes aux philosophes ; s'il fallait l'être pour politiquer, le parlement serait vide !

Le programme radical donc est surtout fait d'un certain nombre de vieilles formules, articles de la foi des républicains qu'a imprégnés d'abord le catéchisme catholique : De ces formules les unes seraient bonnes ; telles :

La Séparation des Églises et de l'État, ou la Suppression du Budget des Cultes.

L'Instruction égale pour tous.

La libre accession de tous aux fonctions publiques

Les autres sont de purs préjugés de sentiment ; si bien que leurs plus chauds défenseurs d'un jour, les rejettent, ces prétendus principes, les combattent, aussitôt qu'à l'épreuve ils les ont vus profiter à leurs adversaires ; par exemple :

Une Chambre unique,

Le Scrutin de liste,

Quelles que soient ces formules, et les engagements pris à leur occasion, dès qu'il est mis à l'œuvre, le radical écarte les unes, par tactique, dira-t-il, renonce aux autres comme « actuellement irréalisables », mais en aucun cas il ne veut voir ni son insuffisance personnelle ni celle de son credo.

Cependant le Socialisme grandit.

Hésitante encore à se donner à lui, la masse des électeurs, dans les grandes villes surtout, témoigne chaque jour d'une moindre confiance en les élus ou les candidats radicaux, et leur reproche de ne savoir rien modifier des conditions sociales.

Alors vient un hardi, à l'esprit d'ailleurs peu lucide, qui se déclare « aussi socialiste que..... n'importe qui. » Mais celui-là même voudrait bien ne perdre ni sa clientèle. non encore socialiste, ni ses appuis chez les chefs radicaux ; il s'affuble de ce nom « radical-socialiste » ; et, pour un temps, le voilà tranquille.

Car le succès à ce mot est venu vite. Beaucoup ont imité. Les grands journaux des meneurs du radicalisme n'ont pu résister longtemps. A Paris on n'est plus autre chose dès qu'on dépasse l'opportunisme, et même eut-on usé sa vie à maudire le socialisme, à épuiser sur ses fauteurs les calomnies odieuses, les ironies imbéciles. les pires menaces.

Mais les choses ont leurs entraînements ; les mots souvent maîtrisent les habiles qui en veulent jouer, aussi bien que les naïfs qui en usent inconsciemment. Il est arrivé que, sur cette pente, quand ils étaient capables de recherches, les esprits sincères se sont aperçus du conflit des deux termes, ont constaté la viduité du premier, la valeur immense du second; et, dès lors, la nécessité de le faire vivre en eux. Peu à peu, plusieurs sont déjà devenus plus socialistes qu'ils ne l'avaient voulu d'abord. Tels, et brillamment, les deux groupes récemment formés, l'un à la Chambre des Députés, l'autre au Conseil Municipal parisien. Le mouvement ne s'arrêtera plus.

Il ne s'arrêtera pas ; mais il faudra un long temps encore avant que les socialistes soient en puissance et en nombre suffisant pour entraîner tout le monde, à faire cesser les résistances des autres groupes : radicaux revenus à l'opportunisme, modérés de toutes sortes, et enfin, réacteurs unis sous le cléricalisme. Les cléricaux surtout, les seuls conscients peut-être parmi les ennemis de nos

progrès, par toutes intrigues, voudront longtemps encore arrêter la mise en œuvre du Socialisme. En tous cas, et bien sûrement, le faisceau des résistances ne sera pas brisé sans un effort révolutionnaire qu'on peut bien redouter, tout en l'appelant de ses vœux, et en s'y préparant avec ardeur.

Ce sentiment d'effroi instinctif à l'approche de la bataille, est trop humain pour n'être pas très répandu : regret plus ou moins vague, illusoire peut-être, que la Révolution ne se puisse suppléer par une évolution, ou que, du moins, le saut terrifiant ne soit diminué de quelques pas, sagement faits d'avance.

C'est ce qui nous a fait rechercher souvent quels auraient dû ou pourraient être ces pas, soit qu'ils eussent pour but de diminuer la distance, soit qu'ils fussent le moyen de donner l'élan définitif ; et encore quels pourraient être les hommes, ou quel est le parti à qui en reviendrait l'honneur?

Le parti, si ce n'est les Socialistes, ce ne peut être que celui des Radicaux-Socialistes. Mettre en lui cet espoir, c'est peut-être illusion ; le placer en toute autre serait pure folie.

De fait, nous l'avons vu, disions-nous, préparer, faire éclore déjà de véritables socialistes. Mais cela ne suffit pas, et certainement ce n'était pas là son but, sa visée : un parti ne se crée pas pour servir seulement à prendre à sa droite des hommes qu'il transportera à sa gauche et qui le déserteront aussitôt ; c'est au progrès des choses qu'il a dû viser, ou qu'il doit penser enfin, s'il ne l'a fait encore, et quand ce ne serait que pour justifier sa propre existence, afin qu'un jour l'histoire ne vienne pas, constatant la vanité, la nullité de son rôle social, se demander par quelle supercherie il a pu se produire, par quelle sottise se faire accepter.

Eh bien, la force des choses est si grande que ces hommes qui ne cherchaient qu'un expédient, qu'un procédé, d'intention plus habile que pure, ont très réellement trouvé une base d'action, de mouvement transitoire qui pourrait à jamais illustrer leur souvenir s'ils savaient en reconnaître la valeur et si, conscients de la puissance qu'ils y pourraient trouver pour mettre la Société en bonne marche, ils savaient en dégager l'idée et la mener à sa réalisation.

Retenu par fausse honte au nom de radicaux, empêchés par faiblesse ou paresse d'intellect d'être de vrais socialistes, ne pourront-ils comprendre qu'ils doivent se faire un programme qui, du radicalisme, où la station n'est plus possible, nous mène sûrement et doucement, mais non pas lentement, au socialisme inévitable.

Inévitable, disons-nous. Beaucoup encore contesteront cela. Mais même voulut-on l'éviter, l'empêcher, le rendre inutile, que ce ne pourrait être que par la transformation en un ordre économique,

réel, de l'état décevant qu'on s'obstine à ne faire reposer que sur des mots.

Les avertissements, certes, ne manquent pas. Le Suffrage Universel, en sa forme naïve actuelle, perd des amis chaque jour. L'inaptitude forcée des parleurs qu'il envoie aux affaires est constatée jusqu'à l'excès ; la nécessité de faire place aux aptitudes économiques n'est plus à démontrer : on commence à chercher de ce côté et, timidement, à le dire un peu même au camp des radicaux. Mais on s'arrête vite, sans conclure ; on n'ose plonger la vue dans ce qui semble un abîme obscur.

Un peu d'habitude pourtant, et le courage viendrait, et l'on verrait que derrière cette obscurité il n'y a nul précipice. Un peu de lumière et voici qu'apparait une voie sûre, facile à parcourir.

Au fond, de quoi s'agit-il ?

C'est au point de vue des radicaux que nous parlons, de ceux qui disent vouloir le progrès par étapes réglées, et non par des bonds dangereux ; ce n'est pas à celui des socialistes faits, qui préféreront toute façon de marcher à la stagnation douloureuse. Ceux-ci voient clairement que la prochaine Révolution, prochaine d'autant plus qu'on s'y opposera plus aveuglément, sera collectiviste, et que le communisme qu'elle porte dans ses flancs sera dès lors bien près d'éclore.

Mais cette Révolution, forcément les résistances la feront dure à ses adversaires, douloureuse aussi sans doute à ceux qui l'auront produite et qui devront la défendre longtemps. Qui donc ne lui voudrait épargner ces duretés, ces douleurs, ou les atténuer, fût-ce même au prix d'un peu de retard imposé par une étape préalable à laquelle d'abord tout le monde marcherait d'accord ?

Enfin, voici qu'on parle fortement de réviser la Constitution, nulle en son origine, vaine en sa forme faussement républicaine, que nous a imposée l'Assemblée de 1871. C'est donc bien l'heure de rechercher ce que devra être une Constitution nouvelle.

De quoi donc s'agit-il, et quel est le problème ?

Constituer une Société démocratique égalitaire, dont l'organisme ne soit à aucun moment rebelle à aucun progrès, surtout aux progrès économiques.

Établir un gouvernement qui soit plutôt un Instituteur d'Économie qu'un pouvoir politique, et qui, de là, comme tout instituteur, puisse aller peu à peu, diminuant son rôle, à mesure que la nation aura mieux su s'organiser pour la satisfaction des besoins de ses membres, pour la généralisation et l'accroissement continu de leur bien-être.

Qu'il s'agisse d'édicter des lois nouvelles, ou plutôt d'émonder argement; de simplifier l'obscur réseau de celles qui nous enserrent,

l'en rectifier l'esprit fondamental, il faudra toujours pour cela une éunion de délégués, une assemblée législative. Mais quel doit être a base d'élection ? et d'abord n'en faut-il qu'une ?

Nous n'en sommes plus à croire qu'à tout moment, en toutes cir-onstances, une Chambre soit assurée d'éviter de formidables erreurs, le ne pas se heurter à ses propres contradictions, et de ne pas omber enfin dans l'inertie. Cependant, il était autrefois de formule hez tous les Républicains, et il l'est toujours chez les républicains vancés, qu'il ne peut être supporté une Chambre de Contrôle; mais 'est-ce pas seulement parce qu'on n'a pas trouvé encore comment lle pourrait être organisée ? Car le contrôle lui-même, on le désire, t voici que l'on songe à recourir au *Referendum* de la Constitution elvétique. Ne peut-on trouver mieux ?

En France, nous n'avons pas à sauvegarder l'indépendance de Cantons qui, d'Allemands à Français ou à Italiens, de Catholiques Protestants, ont réellement besoin d'être toujours à même de se éfendre pacifiquement. Cela doit nous permettre d'affiner le fonc-ionnement du Referendum, de lui retirer sa forme plébiscitaire en e rendant plus sûr qu'il ne serait, appliqué tel quel à un vaste ter-itoire.

On a beaucoup parlé, on parle toujours beaucoup, surtout chez es grands politiques, de ces Constitutions de Suisse, d'Angleterre, t des États-Unis de l'Amérique du Nord. Tous réclament des Assemblées de contrôle ; et les uns concluent que nous ne saurions nieux faire que d'imiter les autres, que nous n'en devons tenir ucun compte. D'où provient un tel désaccord ?

En Angleterre, la Chambre des Communes devient chaque jour lavantage une Chambre de suffrage universel, et la Chambre des Lords perd constamment de son pouvoir de faire obstacle aux Com-nunes. Mais ce n'est pas en cet état transitoire qu'il faut juger de a Constitution Anglaise.

Basé solidement sur le maintien de la Pairie, dont le roi n'était qu'une sorte de représentation abstraite, l'État anglais consentait ien que les groupes locaux, les communes traitassent ensemble de eurs besoins économiques ; mais il avait dû réserver tout au Con-rôle, et garder toute force aux Seigneurs.

En Suisse, quelques pauvres Cantons, de toutes langues, races t sectes chrétiennes, unis d'abord et seulement *confédérés* pour 'établissement et la sauvegarde de leur précaire indépendance, 'avaient voulu mettre en commun que le moins possible ; et chacun 'était réservé tout ce qui n'était pas opposé à ce grand souci de xistence libre menacée par le puissant voisin. Il fallait donc que Contrôle des Actes Communs appartînt à chaque Canton, véritable nité constitutive.

De même aux Etats-Unis.

Hollandais calvinistes, Anglais catholiques ou protestants, Écossais presbytériens, plus tard Français ou Espagnols, tous avaient besoin de s'appuyer contre la métropole anglaise oppressive, ou contre les velléités, des autres Puissances d'Europe. Tous les Etats ont donc suivi ce qu'avaient si bien fait les treize premiers, ceux qui avaient su conquérir l'indépendance.

Unis de ferme volonté, mais non moins fermement indépendants, ils devaient vouloir faire contrôler par des délégués des divers États les déterminations législatives.

Est-ce donc ces formes, si variées dans leur apparente similitude ou bien le fond, si sagement établi, si utilement à coup sûr, que nous devons examiner d'abord, et imiter ou rejeter à *priori*?

Or, le fond, quel est-il ?

Évidemment ceci ;

Le *Contrôle* est nécessaire en tout État ; mais *en chaque Etat, il appartient à la partie ou à l'organisme dans l'intérêt de qui est faite la Constitution:*

A la Pairie en Angleterre ;

Aux Unités Cantonales en Suisse ;

Aux États libres en Amérique.

Et à qui donc en France ? en notre France à la fois une et démocratique ?

Nécessairement à l'unité politique, au citoyen.

Le *Referendum* est d'allure plébiscitaire ; il le serait surtout en un pays où l'habitude de la liberté n'a pas encore jeté assez de racines. Ce sera donc par une Chambre élevée, élue par le Suffrage Universel, composée de délégués à mandat très court, et constamment ramenée dans le rang et remplacée, que devra être exercé le contrôle ou proposé le Referendum. La brièveté de durée du mandat assurera l'exactitude de son fonctionnement ; elle rendra peut-être superflu le Referendum. qu'il faut conserver néanmoins comme moyen pour l'élu de sortir d'inquiétude dans les cas graves.

Ici viennent les critiques.

Que vaut le contrôle exercé par une Assemblée tirant son origine de la même source que l'assemblée législative, inutile confirmation ou conflit sans issue ?

C'est vrai ; et ce n'est donc pas à la même nature, à la même qualité d'électeurs que nous demanderons les législateurs.

Eh quoi ! autre chose que le Suffrage de tous ? non certes ; mais un suffrage différemment organisé. L'homme n'est pas seulement une unité numérique, égale à toute autre ; il est aussi une fonction économique. A ce point de vue même, il est d'abord un consommateur, mais il est aussi un producteur de travail, un spécialiste.

Or, nous le répétons, on commence à voir que le manque de compétence est presque absolu chez ceux à qui le suffrage universel confie le soin d'élaborer ou de voter les lois. Qu'on en fasse donc sortir du milieu des spécialistes, du sein des groupes économiques.

Par exemple, organisons sur tout le territoire le groupement libre des fonctions d'ordre économique, les chambres de producteurs spéciaux. Demandons-leur d'étudier les questions relatives à leurs industries, à leurs intérêts et d'envoyer pour porter ou soutenir leurs propositions, des délégués à mandat précis et limité, réunis en une assemblée législative. C'en est fait d'abord de l'incompétence, des promesses fallacieuses, de l'inertie. Et voici déjà un contrôle, celui de la masse des producteurs sur les propositions de chaque groupe.

Mais il se pourrait que tous les spécialistes ensemble, par concessions mutuelles ou par coalition d'intérêt, missent en danger l'intérêt de tous les consommateurs, de tous les citoyens, ou de partie d'entr'eux. C'est ce qu'aurait à voir la Chambre des Contrôleurs, formée de délégués, préalablement avertis, des groupes numériques locaux.

Selon le degré d'intelligence démocratique, de bon vouloir humain d'esprit de solidarité, les groupes économiques sauront faire dès l'abord une plus large ou une moindre part d'influence à leurs travailleurs proprement-dits. Mais ce qui ne serait pas bien fait, équitablement établi au départ, se corrigerait assez vite : l'exemple des uns entraînerait les autres. Et déjà les contestations et les luttes d'influence seraient du moins limitées à leur champ d'action légitime ; elles seraient précisées, et pourraient moins troubler ceux qu'elles n'intéresseraient pas directement. Ne serait-ce pas la fin prochaine de la désolante anarchie qui règne dans la production, soit qu'on la regarde au point de vue de la consommation, soit qu'on veuille juger de la part qu'elle fait aux divers éléments dont chaque branche se compose ?

Nous pourrions, et on trouvera peut-être que nous devrions pousser plus à fond cette étude ; nous ne le pensons pas utile. Tout ce que pourrait faire notre effort, ne vaudrait jamais les déterminations nées de la réunion de spécialistes bien choisis d'une part, de philosophes éclairés de l'autre.

Le but de cet article est plus modeste.

Voir accepter son idée dans sa forme générale suffirait à l'auteur qui l'a portée mûrie depuis bien des années en attendant que de plus autorisés la missent au jour.

La voir adoptée, creusée par d'autres, individus ou groupes, et amenée par eux à s'imposer bientôt à la prochaine Constituante, tel est son seul désir, il n'ose dire son espoir.

CAMESCASSE



ÉCOLE DE SOCIOLOGIE

Sous ce titre : *École de Sociologie, de Philosophie et de Pédagogie,* viennent d'être fondés, par l'initiative du *Syndicat des Instituteurs* une série de Cours, dont l'ensemble devra former une sorte de synthèse des connaissances humaines.

Ces Cours ont été inaugurés le 15 avril, sous la présidence de M. Desmons, député, assisté de M. Jacques, vice-président du Conseil général de la Seine, et des éminents professeurs, MM. Letourneau, Hervé, Collineau, Francolin, Vinson, Prat, Konnacki, Donnat, Bouillet, Thulié, qui veulent bien donner, pour cette œuvre si démocratiqne, leur précieux concours au Syndicat.

Est-ce une création nouvelle, dira-t-on, et n'existaient-ils donc point, ces Cours d'enseignement supérieur, auxquels nous convient les fondateurs de *l'École de Sociologie* ?

Sans doute, chaque science a sa chaire, officielle ou libre ; mais cette étude de chacune d'elles est faite au point de vue purement analytique, et sans lien suffisant avec les autres sciences ; quel profit en ont tiré les travailleurs ?

Les quelques privilégiés qui peuvent suivre les travaux de l'École d'anthropologie sont trop peu nombreux pour que les résultats acquis par les savants de cette École se vulgarisent.

D'une part, manque de synthèse des connaissances scientifiques, d'autre part, manque de lien de ces connaissances avec la science sociale, dont elles sont cependant le lien nécessaire, telle est la situation.

C'est cette conviction profonde que la Science sociale doit être le but de toutes les autres sciences, qui fait désirer à l'auteur de ces lignes de voir les lecteurs de la *Revue socialiste* s'intéresser aux Cours qui viennent d'être institués.

Qu'on nous permette de jeter, avant de rendre compte de la séance d'inauguration, un coup d'œil en arrière sur l'œuvre du *Syndicat des Instituteurs*, plus connu peut-être dans les groupes socialistes, sous le nom de *Société pour la propagation de l'éducation intégrale.*

En 1878, suivant une initiative personnelle, dont M. Francolin, en faisant cet historique, a eu la modestie de taire le nom, la dite Société organisait le premier Congrès libre, dans lequel la culture

totale de l'être humain fut reconnue, le **droit** de *l'enfant*, le **devoir** et l'**intérêt** de la *Société*. Le principe énoncé, il s'agissait de le répandre, d'en chercher les moyens d'application.

Ce fut l'œuvre des deuxième, troisième et quatrième Congrès, et bientôt la création de *Cours Normaux*, où l'on formerait des professeurs aptes à cette tâche, fut résolue.

Mais l'homme ne peut exciter aucun intérêt, si on le considère en dehors du milieu dans lequel il se meut.

Voilà pourquoi le Syndicat trouvait son œuvre incomplète si elle se bornait à la Pédagogie. Aussi, tout en choisissant, travaillant la pierre qu'il doit apporter à l'édifice social, n'a-t-il cessé de croire qu'il devait encore examiner le terrain où l'édifice sera construit, les divers plans qui sont proposés, les matériaux qu'y pourraient apporter les autres groupes organisés.

Il avait d'ailleurs employé la bonne méthode, la méthode d'observation :

En tant que groupe pédagogique, à l'élaboration d'un programme encyclopédique, en envoyant ses délégués recueillir dans les cercles ouvriers, les principes généraux du travail ;

En tant qu'unité sociale, à l'utilisation de ses recherches, en se faisant représenter dans toutes les assises du Travail.

Avec un tel passé, n'était-il pas naturel que le groupe songeât à créer, à côté de l'*École de Pédagogie*, l'*École de Sociologie*, fille aussi de l'*Ecole de philosophie ?*

Cette triple visée nous a amenés à établir les Cours suivants :

1re Section *Philosophie des sciences mathématiques*
Philosophie des sciences physiques.
Philosophie des sciences biologiques
Philosophie des sciences sociales

2me Section *Philosophie anthropologique*
Embryogénie
Névrologie (cerveau)
Histoire de la Pédagogie.
Science de l'éducation
Méthodologie

3me Section *Sociologie*
Science économique ; Industrie, Agriculture, Mathématiques appliquées à la Sociologie
Morale
Politique expérimentale
Histoire des religions
Histoire générale et histoire de la Révolution.

C'est, on le voit, ainsi que l'a dit M. Desmons, une sorte d'Université

laïque libre, entre l'Université officielle et les Universités catholiques tel qu'il en existe aux États-Unis où n'existe pas de ministère de l'Instruction publique, et où l'éducation nationale est l'œuvre de l'initiative privée locale, libre.

La nécessité d'une nouvelle direction à donner à l'enseignement, M. Francolin l'a établie d'une façon irréfutable, en constatant ce fait que dix-huit ans de République ont peu changé le courant des esprits, de telle sorte que la jeune génération n'entrevoit pas les réformes désirables et serait peu apte à les faire aboutir.

« Sans doute, ajoute-t-il, les vieilleries de la religion et de la métaphysique, n'ont plus d'action sur la partie éclairée de la population; mais il nous manque à nous-mêmes une philosophie.

Est-ce le programme qui nous fait défaut? Non, mais un ensemble de vérités indiscutablement prouvées.

Les résultats fournis par les sciences, et à l'aide desquels on peut ébaucher une synthèse ne sont pas nombreux; mais il est nécessaire et déjà possible d'indiquer la méthode à employer pour les compléter et en découvrir de nouveaux; la coordination de ces résultats nous permettra de former la philosophie scientifique.

Les peuples doivent passer par certains états économiques et sociaux, avant d'arriver à une des solutions proposées par telle ou telle école socialiste; la méthode évolutionniste seule permet de résoudre ces questions.

Abordant ensuite la matière pédagogique, M. Francolin examine les divers ordres de connaissances nécessaires à l'éducateur moderne : physiologie, embryogénie, névrologie, et particulièrement l'étude du cerveau — histoire de l'Éducation linguistique, — doivent former la base de la *Science de l'Education*.

Il est nécessaire, en effet, de savoir comment on pourrait augmenter la puissance normale du cerveau, tandis que jusqu'ici nous opérons en aveugles. Nous commençons à peine à savoir comment les différents organes agissent à leurs centres mêmes; mais nous pouvons établir le programme et la direction des recherches à faire dans cette voie. Et c'est urgent, à voir ce qui sort de ces cerveaux, élite supposée, qui ont charge de nous faire des lois.

Le pédagogue doit développer l'être qui lui est confié en vue du milieu harmonique que nous prévoyons, en même temps que le sociologue recueille les éléments capables de faire une Société qui permette à l'individu d'évoluer librement vers le *Bonheur*.

Pour l'un comme pour l'autre, le succès est une question de méthode.

La religion est un ennemi à moitié mort; mais ce qui en est resté dans la philosophie et dans l'éducation, c'est-à-dire le principe métaphysique, voilà l'ennemi à combattre.

Faire prévaloir le procédé scientifique, la méthode expérimentale, tel est le but de nos Cours.

N'oublions pas que nous sommes fils de la Révolution, héritiers de cette grande pléiade de penseurs qui s'appellent les Encyclopédistes, et que ce double héritage nous fait un devoir de compléter notre affranchissement intellectuel et économique.

Notre fondation n'est encore qu'une petite cellule ; mais nous espérons qu'elle se développera, et qu'elle marquera une étape dans la voie du progrès humain. »

Après cet exposé, M. le docteur Collineau, voulant, lui aussi, donner la note des Cours, s'est livré à une étude des plus intéressantes sur Lamarck.

Il est toujours bon de rappeler à ceux qui l'oublient trop volontiers que le Transformisme est une théorie française, dont Lamarck est le père.

L'auditoire a montré par une vive attention qu'il en savait gré à l'orateur.

L'École que nous fondons, a dit en terminant M. Collineau, a pour principe l'Évolution. Elle est due à une double initiative : le Syndicat des Instituteurs et les Loges maçonniques, unis dans un même désir : science, lumière, progrès dans les esprits. »

Quelques Loges, en effet, ont apporté spontanément au Syndicat une aide précieuse.

Aussi, dans un fraternel banquet organisé par la loge l'*École mutuelle*, Loges et Syndicat ont-ils échangé leurs sentiments de sympathie et de solidarité.

Le mardi 17 avril, la série des leçons s'ouvrait par la *Science de l'Éducation*. Et depuis, un auditoire studieux, autant qu'assidu emplit la salle des Cours, dont nous apporterons ici, de mois en mois, un lointain écho, si les colonnes de la *Revue socialiste* nous sont hospitalières (1).

MARIE BONNEVIAL.



(1) Nous remercions notre méritante coréligionnaire de sa collaboration et prenons acte bien volontiers de sa promesse de tenir nos lecteurs au courant des travaux de l'*École de Sociologie, de Philosophie et de Pédagogie*, à laquelle nous sommes heureux de prêter le concours empressé de notre publicité, sûrs de servir en cela les grands intérêts moraux et sociaux de la démocratie.

(La Rédaction).

GERMINAL AU THÉATRE

Nous n'avons pas l'habitude de faire des comptes rendus de théâtre à la *Revue Socialiste*. Cependant nous ne pouvons passer sous silence la première représentation de la pièce de MM. Zola et Busnach : *Germinal*. Assurément ce drame n'est pas d'une gaîté folle. Comme la tragédie antique,c'est lugubre. Quel en est le sujet? l'oppression capitaliste s'appesantissant sur le mineur. Comme la tragédie antique cette œuvre est amère à boire et monotone à entendre ; mais comme elle aussi c'est fulgurant d'éclairs. Lorsque l'aubergiste Rasseneur dit à Lantier : Ta grève ne réussira pas. Je le sais bien, répond celui-ci.Eh bien, après... Sa réussite eut moins servi la cause que nos cadavres pourront le faire ! N'est-ce pas sublime ? — Quand l'ingénieur, personnage fort peu sympathique du reste, veut descendre au moment de l'effondrement du puits et s'écrie : il n'y a plus d'ouvriers ni de patrons à cette heure, mais simplement des malheureux qu'il faut sauver à tout prix, n'est-ce pas admirable ?— Quand la pauvre Catherine veut empêcher les mineurs d'aller au Voreux, parce qu'elle sait que la fosse est gardée, n'est-elle pas héroïque? Lorsque Souvarine,lui aussi le nihiliste,s'irrite de voir tant de monde descendre dans la mine qu'il va détruire et essaie de détourner Lantier de faire comme les autres, est-ce que cela ne vibre pas d'humanité ? — Enfin la réunion avant la grève, si vraie dans ses péripéties ; tout cela n'est-il pas humain et vécu ? — « Si au moins ce que « disent les prêtres était vrai, que ceux qui sont pauvres ici bas « seront les riches là-haut, dit la Maheude. Si c'était vrai, répond « Maheu, ils travailleraient un peu plus à se « faire une place dans l'autre vie ».Cette réponse n'est-elle pas d'une logique écrasante ?

Et c'est contre toutes ces vérités que la presse a été unanime à se ruer; c'est contre un tel drame que la critique entière s'est déchaînée ! Ah c'est qu'ils ont peur les bourgeois du grand jour qui éclaire leur infamie.— C'est là un monde dont ils ne peuvent pas admettre que l'on parle. Charles Dickens, Léon Cladel et Hector Malot en ont cependant touché quelques mots. Combien nous comprenons, nous, que les critiques en vue ne veuillent rien comprendre à ces choses.

Ils ont déblatéré contre la pièce parce que tous, depuis Vitu et Sarcey jusqu'à Fauchery, ne sont rien moins que socialistes et que c'est là une œuvre socialiste au premier chef.

Cependant ils sont demeurés jusqu'à la fin attachés par l'émotion à leur stalle. Mais pas un critique, contre l'usage ordinaire, n'est venu sur le théâtre pendant la représentation faire un bout de causette avec les interprètes de la pièce. Ah ! c'est que ceux-là aussi sont à mettre à l'index. Ceux-là ! c'est Marie Laurent, c'est Larray, c'est Garnier, c'est Courtès. S'ils allaient penser ce que l'auteur leur fait dire dans son drame. Quelle horreur ce serait! Voyez donc, avec leur talent quel éloquent plaidoyer ils auraient à faire en faveur des mineurs, ces opprimés du capital.— Aussi ce n'a-t-il été qu'un mot d'ordre d'un bout à l'autre de la presse : il faut les décourager.—Mlle Lainé est trop touchante. Mme Laurent et Larray sont trop stoïques, Garnier trop digne, Brémont et Courtès trop désespérants.— Tiens ! se sont dit Messieurs les critiques, partageons-nous la besogne pour tromper le public. Les uns diront du bien de Zola et du mal des acteurs, les autres du bien des acteurs mais du mal de la pièce. Comme cela chacun fera plaisir à sa clientèle et nous coulerons l'ouvrage. Ce qui fut fait. Un seul journal n'a pas suivi ses confrères dans cette triste campagne et a plaidé en faveur de l'œuvre et des interprètes; mais un autre, sur lequel on était en droit de compter, a pris parti pour le dénigrement à cause d'inimitiés personnelles. Il a eu tort.

Malgré tant de mauvaise foi qu'ils avaient montré le premier jour, sans pudeur ni vergogne, ces messieurs n'ont-ils pas eu la naïveté, pour la représentation gratuite, d'aller supplier la direction de leur accorder de nouvelles places.— Vous nous avez assez éreinté comme cela, leur-a-t-il été répondu. D'ailleurs la salle est au public aujourd'hui. Allez à la queue comme les autres.

Ajoutons que les boulevardiers ont bien favorisé l'œuvre des critiques. Lorsqu'Étienne Lantier à la fin du drame, se dresse décharné et crie tourné vers la salle : « Vous tous qui m'écoutez, ayez pitié des deshérités de ce monde ». J'ai vu quelques gommeux à cervelle plate ricaner niaisement. Riez Messieurs, le Déluge approche.

Pour revenir aux critiques, ils auront beau dire et beau faire et beau répéter sur tous les tons que Zola est un bourgeois, il n'en est pas moins vrai qu'il a fait là une belle et bonne œuvre socialiste. Le public ne s'y trompera pas.

CORBINELLI

LE MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

I

Fonsegrive : *Essai sur le Libre Arbitre, sa théorie et son histoire,* ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Paris Alcan, 1 vol. in 8° 592 p. 1887.— *Actes du premier congrès international d'Anthropologie criminelle.* Turin, Rome, Florence, 1 vol. in 8° 549 p. 1886-87.— R. Garofalo, agrégé de l'Université de Naples, substitut du procureur du roi : La *Criminologie, étude sur la nature du crime et la théorie de la pénalité.* Paris Alcan. 1 vol. in 8° VI — 420 p. 1888.— Ch. Féré *: Dégénérescence et Criminalité.* Paris,Alcan.1 vol. in 18, 177 p 1888.

Il n'est pas de question plus controversée, plus simple en apparence, plus compliquée en réalité, que celle du Libre Arbitre.Il n'en est pas non plus qui soient plus importantes à résoudre, au triple point de vue de la philosophie, de la politique et de l'histoire.

Je me rappelle toujours l'exclamation d'un de mes vieux maîtres, un des représentants les plus distingués de la science des maladies mentales en France, me criant avec l'accent de la stupeur la plus sévère :

— Quoi ! vous,démocrate et socialiste, vous êtes en même temps matérialiste ! Mais alors vous niez le Libre Arbitre, vous êtes l'ennemi de la liberté !

— Mais non, cher maître, nous ne nions pas la liberté, j'entends la *liberté politique,* c'est-à-dire la conscience, la parole et la presse devenues maîtresses d'elles-mêmes. Cette liberté-là, c'est la seule qui soit réelle et la seule qui soit désirable, étant la condition nécessaire du développement normal de l'esprit humain. Mais elle n'a rien de commun avec la soi-disant *liberté morale* ou Libre Arbitre, entité chère au concile de Trente, à la Sorbonne, à Victor Cousin. De cette variété-là, les libéraux et anti-socialistes de toute nuance font découler toutes les autres ; et avec raison, puisqu'à ces partisans de la liberté absolue, il faut pour base une conception absolue, c'est-à-dire, dans l'espèce, l'idée de l'âme immortelle, émanation de la Divinité et condition *sine quâ non* du Libre Arbitre.

Car c'est par là qu'il faut commencer lorsqu'on veut discuter le problème avec chance d'arriver à un résultat. Les adversaires croient vous confondre à l'aide de l'argument connu : rien de plus simple que la liberté morale ; tout le monde la sent, le plus grossier le moins lettré des hommes se sent libre et responsable de ses actions. Mais comme l'a fait justement remarquer un membre du Congrès d'Anthropologie criminelle, rien de plus simple que le mouvement du soleil : tout le monde le voit se lever et la grande majorité des gens est encore convaincue qu'il se lève en effet; au-dessus de la terre immobile. *E pur si muove* ! et pourtant, c'est elle qui se meut, comme l'a dit Galilée.

Ces appels au « simple bon sens » n'ont jamais rien prouvé ; le « sens commun, » se prononce, d'ailleurs, pour les solutions les plus diverses, selon les espèces. Un misérable affamé vole un pain ; un Juif, par une manœuvre malhonnête, gagne des millions à la Bourse, en ruinant des milliers de gens ; — le bon sens sera cette fois d'accord avec la science et la vérité, pour affirmer, contre les philosophes spiritualistes, que le misérable est moins coupable que le Juif : il aura nié le Libre Arbitre.

Je n'exagère rien. « Nous appelons Libre Arbitre, dit M. Fonsegrive, le pouvoir en vertu duquel l'homme peut choisir entre deux actions contraires, sans être déterminé par aucune nécessité » (p. 31). Mais comme l'homme est la résultante nécessaire des dispositions héréditaires et acquises, en rapport avec la descendance, l'éducation, la position, la fortune, le climat, le sol etc., il faut admettre chez lui, comme élément surajouté, un principe immatériel et, en conséquence, complètement indépendant des circonstances extérieures, l'âme en un mot, — des spiritualistes et des croyants, seule capable de se déterminer en dehors de ces circonstances.

Je n'ai pas à apprendre aux lecteurs de la *Revue socialiste* que la réalité de cette entité métaphysique n'a jamais pu être démontrée, et que l'âme est considérée aujourd'hui par l'unanimité des savants et par tous les philosophes dignes de ce nom, comme l'ensemble des activités psychiques, comme la résultante des fonctions du cerveau (1). Mais M. Fonsegrive nous la baille belle, quand il déclare que les déterministes, ou adversaires du Libre Arbitre, suppriment l'âme pour le nier : ce qui est dit-il une pétition de principe. La vérité est que les déterministes, constatant la réalité des choses et la non-existence de l'âme immatérielle, concluent naturellement contre le Libre Arbitre, dont l'élimination apparait comme le corollaire inévitable d'une vérité démontrée ; la pétition de principe, le cercle vicieux

---

(1) Voir pour la démonstration, L. Büchner, *Force et Matière* trad. A. Regnard p. 278 à 366. 6e édition, français. Paris, Reinwald, 1874.

sont précisément le fait de M. Fonsegrive et de ses amis, qui n'ont pas d'argument plus sérieux à apporter en faveur de l'existence de l'âme que la nécessité morale, selon eux, de la doctrine du Libre Arbitre. Mais la métaphysique a de ces surprises : en ce genre d'exercice, il ne faut s'étonner de rien, de la part de ses adeptes.

Ce n'était pas la peine de publier un gros volume, couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, pour arriver, après toutes sortes de considérations historiques et théoriques, à cette déclaration : « Le spiritualisme seul peut s'accorder avec la croyance au Libre Arbitre » (p. 499) : ce qui est l'exacte vérité. Mais alors il fallait commencer par nous démontrer la réalité des théories spiritualistes, donner les preuves de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme : le reste venait comme par surcroît. N'ayant rien démontré de tout cela — et j'avoue que la tâche était difficile ! — l'auteur a travaillé en pure perte. Tout ce que je puis dire à son avantage, c'est qu'il a renoncé aux grossièretés et aux invectives habituelles aux éclectiques, et qu'il emploie à l'égard de ses adversaires un langage à peu près convenable ; — ce à quoi nous n'étions pas habitués autrefois, dans le temps,il est vrai, où M. Paul Janet ne poussait pas ses concessions jusqu'au point de faire dessiner des cerveaux en tête de ses traités de philosophie,et où M. Waddington n'avait pas pour collègues à la Sorbonne des professeurs comme MM. Ribot et Jules Soury.

Je suis même fâché de ne pouvoir partager l'enthousiasme de certains critiques, touchant la partie historique du livre que nous examinons. M. Fonsegrive n'a pas voulu comprendre Aristote qui, ne croyant pas à l'immortalité individuelle, ne saurait, en aucune façon, être enrôlé parmi les partisans du Libre Arbitre, dans le sens réel du mot. J'accorde que la question n'est pas très clairement traitée dans le III[e] livre, de la morale, *à Nicomaque* — la seule authentique ;— l'immortel philosophe se croyant obligé d'exagérer ici le point de vue opposé à celui de Platon. Mais si l'auteur s'était reporté au VII[e] livre, qui comprend notamment la théorie de l'Intempérance, il aurait pu faire une moisson de formules et d'arguments contre la théorie de la Liberté morale. C'est ainsi qu'après avoir parlé des passions brutales etdes égarements de certains individus, Aristote ajoute : « Quand ces égarements n'ont pour cause que la nature, ceux qui les éprouvent ne sauraient réellement être appelés intempérants ; » et plus loin : « C'est qu'en effet tous ces excès de vice, de déraison, de lâcheté, de débauche, de cruauté sont tantôt les effets d'une nature brutale et tantôt les effets d'une véritable maladie (1). »

---

(1) Aristote, *Extrait Nicomaq.* VII. 5 p. 1149. a 4.

Il faudrait se montrer encore plus sévère pour la désinvolture avec laquelle M. Fonsegrive range du premier coup St. Augustin parmi les partisans du Libre Arbitre, « malgré toutes les atténuations que celui-ci lui a fait subir. Il eut été sans doute à propos, — dit M.Ch.Levêque,pourtant si favorable à notre auteur—d'énumérer en finissant, ces atténuations et de les replacer sous les yeux du lecteur. On comprendrait mieux ainsi que ceux qui ont étudié St Augustin, ne soient pas tous d'accord avec M. Fonsegrive, qui en convient lui-même. » (1) La conclusion de M. Fonsegrive,faite pour plaire au catholiques, disons le nettement, est un outrage manifeste à la vérité et au simple bon sens. Augustin est après Paul, et contre Pélage, le grand apôtre de la doctrine de la Grâce, doctrine qui est l'antithèse absolue, malgré qu'on en ait, de celle de la liberté morale. Cette théorie — monstrueuse — venant de gens qui croient à la « divine Providence » et à la damnation éternelle du plus grand nombre, souleva plus d'une fois la conscience publique. C'est pour cela que le Concile de Trente, se sentant quelque peu en contraction avec le concile d'Orange, de 549, déclara que : « Depuis le péché d'Adam, transmis avec toutes ses suites à sa postérité, le Libre Arbitre de l'homme a été affaibli (*viribus attenuatum*). Mais qu'il n'est pas entièrement éteint et que, mû et excité par Dieu, il peut coopérer à l'action divine, en consentant à la grâce qui l'excite et l'appelle » etc. Ce qui n'empêche pas Bossuet de déclarer — et avec raison — à propos de ce même concile, dans son *Exposition de la doctrine catholique*,« que tout notre salut n'est qu'une œuvre de miséricorde et de grâce... lorsqu'on coopère à la grâce, ce n'est point par ses propres forces naturelles, par ces forces nouvelles qui nous sont données par le Saint-Esprit. »

Voilà qui est clair, et l'on peut conclure.

— Conclure, quoi ? me crie un Sorbonnien ; l'Église, comme le Matérialisme, nie le Libre Arbitre. Soit : de quoi vous plaignez-vous, étant d'accord.

— Permettez ! L'Église condamne au feu à perpétuité quiconque n'a pas reçu la grâce, que le Saint-Esprit octroie selon son bon plaisir. Nous autres nous ne dammons, — et même nous voudrions ne condamner personne.

C'est ici le moment de dire quelques mots touchant la théorie de la pénalité des juristes orthodoxes, qui fondent précisément le droit de punir sur la réalité de la liberté morale ; de sorte que si cette soi-disant liberté n'existait pas, il ne nous resterait plus qu'à nous laisser égorger par les délinquants,à moins de leur riposter à l'aide de leurs propres armes,c'est-à-dire à coup de poignard ou de revolver.

---

(1) Ch. Lévêque, in *Journal des Savants*, 1887,p. 553.

Ce qui constituerait un joli petit état social, un retour à la vie aimable des cannibales de l'âge de pierre, alors que l'homme était vraiment, comme le dit très bien Hobbes, un loup pour l'homme, *homo homini lupus*.

Or, les récentes découvertes de la science, les travaux de Lombroso, de Benedith et de Bordier dont on trouvera un intéressant exposé dans les *Actes du premier congrès d'anthropologie criminelle*, ces travaux ont démontré de la façon la plus positive, que les criminels sont dans le plus grand nombre des cas, de véritables monstres au point de vue de la conformation de leur cerveau. Que l'on attribue le fait à une simple dégénérescence héréditaire ou à un retour, par atavisme, aux caractères de l'homme primitif, contemporain de l'ours des cavernes, les criminels habituels sont des « brutes », dans toute la force du terme, et des plus féroces, incapables comme le disait déjà Ferrur, en 1859, « de peser judicieusement le bien et le mal, et dès lors, de se pénétrer parfaitement des conditions morales de l'État social, et de se soumettre, avec connaissance de cause, aux lois sur lesquelles il est assis. »

Voilà donc le Libre Arbitre à tous les diables, et les métaphysiciens réduits à s'arracher les cheveux en face de ce naufrage où viennent de sombrer toutes les entités qui leur sont chères ; représentations vaines sur lesquelles se fondaient le salut social et la justice. Qu'ils se rassurent ! le monde ne périra pas pour si peu. Toutes les personnes familiarisées avec les écrits des maîtres, avec Aristote, Hobbes, Spinoza, Beccaria, savent que la justice, selon l'expression du plus grand d'entre eux, c'est précisément l'utilité sociale, l'intérêt général. (Aristot. *Polit.* III. 7). Elle commence avec la société civile, née peu à peu, non d'un contrat, mais de la nature des choses : elle n'a pas de place au dehors de l'État. Le premier droit comme le premier devoir du corps social, c'est de se conserver : « Les peines qui ne sont pas indispensables au salut public, dit Beccaria, sont injustes de leur nature : et les peines sont d'autant plus justes, que la sécurité de tous est plus inviolable et plus sacrée, en même temps que la liberté est plus grande (1). »

D'autre part, tout individu est responsable des dommages causés par son fait, quelle que soit la cause, interne ou externe, qui a déterminé sa volonté. Qu'un aliéné commette un meurtre, et immédiatement on l'enferme dans une variété particulière et plus confortable de prison appelée « asile », où on le retient justement.

L'assassin ordinaire, criminel par nécessité, en raison de la malformation cérébrale dont il est atteint le plus souvent, subit un sort analogue. Quelquefois tous les jours, plus rarement à mesure que

(1) Beccaria, *Des délits et des peines*, C. II.

nous nous éloignons de la barbarie primitive, on le fend ou on le coupe en deux ; il y a un siècle, on le faisait mourir à petit feu sur la roue en lui brisant les membres.

Quelque horribles et répugnants que puisse paraître à un homme, digne du titre de « civilisé », ces procédés d'un autre âge, la guillotine comprise, s'il était prouvé que la peine de mort eût une efficacité quelconque au point de vue de la diminution des crimes, et partant, de la préservation sociale, il faudrait, tout en gémissant, consentir à la conserver. Malheureusement, cette preuve n'a été nullement faite par M. Garofalo, un agrégé de l'Université de Naples qui a traduit lui-même, en excellent français, son livre de la *Criminologie*. Aussi est-ce avec le plus vif regret que nous voyons un penseur aussi distingué, exempt, en apparence au moins, de tout préjugé spiritualiste, se prononcer pour le maintien de la peine capitale, applicable selon lui dans certains cas qu'il détermine ainsi. « Il existe, dit-il, une classe de criminels qui ont des anomalies psychiques, et très fréquemment des anomalies anatomiques, non pathologiques, mais ayant un caractère dégénératif ou régressif, quelquefois atypique, dont plusieurs traits prouvent l'arrêt du développement moral, quoique leur faculté d'idéation soit normale, qui ont certains instincts et certaines convoitises comparables à ceux des sauvages et des enfants ; qui enfin, sont dépourvus de tout sentiment altruiste et partant, agissent uniquement sous l'empire de leurs désirs... Leur anomalie étant absolument congénitale, la société n'a aucun devoir envers eux : elle n'a envers elle-même que celui de supprimer des êtres qu'aucun lien de sympathie ne peut lui rattacher, et qui étant mûs par l'égoïsme, incapables d'adaptation, représentent un danger continu pour tous les membres de l'association » (Criminologie, p. 118).

On voit assez que l'auteur est « substitut du procureur du roi » et point du tout physiologiste. Car, en dépit de ses bonnes intentions, il arrive ici à une conclusion monstrueuse, puisqu'il proclame, chez ce criminel voué à l'échafaud, l'existence d'*anomalies anatomiques* ! M. Ch. Féré, dans son intéressant volume intitulé : *Dégénérescence et criminalité*, a très bien vu l'erreur et par quels arguments subtils, absolument sophistiques selon moi, M. Garofalo essaie d'établir entre le crime et la folie une distinction absolue, qui n'a point lieu dans la réalité. (*Dégénérescence* et *Criminalité* p. 83).

Non ! la peine de mort n'est admissible que si elle est juste, et elle n'est juste que dans les cas où elle peut être un acte de salut social. Avec Beccaria (1), le philosophe illustre, le premier légiste, qui ait proposé l'abolition de cette peine, et que M. Garofalo semble ignorer,

(1) Beccaria, *loc.* cit. G. XVI (p. 94 de l'édit. Guillaumin).

je n'en connais qu'un seul : c'est celui d'un citoyen qui,par ses relations ou par son crédit — le plus souvent usurpé — peut porter atteinte à la sûreté de la démocratie. La légitimité du châtiment réprouve ici son efficacité incontestable. Que de désastres épargnés à notre pays, comme je l'ai dit ailleurs, si, au lieu de prêter l'oreille aux « sublimes maiseries » des Jules Favre et des Louis Blanc, l'Assemblée Constituante de 1848 avait interdit à Louis Bonaparte le sol de la France, le déclarant hors la loi, bon à fusiller sur l'heure si on le surprenait en rupture de ban ! Cela soit dit sans récriminer contre le passé, mais pour rappeler ses leçons à mes concitoyens et les mettre à même d'éviter les fautes des hommes de ce temps-là. Pauvres gens, qui se croyaient généreux et n'étaient qu'insensés ! Hommes purs qui s'en allaient le cœur léger et la conscience tranquille, ignorant qu'en politique les fautes sont des crimes lorsqu'elles entraînent, avec la ruine de la bonne cause, celle de la République. (1).

Mais je le répète,en dehors de ce cas unique où la mort nécessaire d'un seul peut assurer le salut de tous, comme la peine capitale n'a aucune efficacité au point de vue préventif en ce qui regarde la criminalité proprement dite ; comme les circonstances héréditaires et l'atavisme d'une part, les vices de l'organisation sociale, de l'autre, et dans une certaine mesure, sont responsables de la genèse des criminels, il importe de renoncer au plus vite à massacrer officiellement et de sang froid, des misérables, souvent dignes de pitié au moins autant que d'horreur et de dégoût. « Dans quelques siècles, dit Büchner, alors que l'humanité sera devenue meilleure,plus sage et plus heureuse,on considérera les procès criminels de notre époque avec le même sentiment que celui qui nous est inspiré aujourd'hui par les condamnations de services et par les jugements de l'inquisition au Moyen-âge. » Ces réserves faites pour ce qui concerne la peine de mort, on voit qu'en dépit des apparences et des théories les plus contradictoires, la société a le droit absolu d'éliminer de son sein en les enfermant, — à peu près au même titre, — les criminels et les aliénés dangereux (2).

Je regrette que l'espace me manque pour insister comme il conviendrait sur le volume de M. Ch. Féré. Le savant médecin de Bicêtre montre à chaque page, qu'outre les questions de physiologie psychologique, dans lesquelles il est passé maître, il est parfaitement au courant des problèmes soulevés par des théoriciens du

---

(1) Voy. L'*État* p. 57-58.

(2) Voy. mon mémoire présenté au Congrès international des Libres-Penseurs (Anvers 1885) et reproduit dans la Revue *La Société Nouvelle*. Bruxelles. N° de mai 1887.

Socialisme. Ce qu'il dit contre les oisifs dans un chapitre (*Les nuisibles*),est de tous points excellent. Loin de partager les vues pessimistes et véritablement empreintes de cruauté, du magistrat Garofalo, lui, physiologiste et médecin, habitué à comprendre et à soulager les misères humaines, il n'hésite pas à déclarer qu'en ce qui concerne les « dégénérés »,— criminels des aliénés proprement dits, « l'utilité générale nous impose la solidarité. » Bien qu'il soit facile d'établir matériellement que, considérées en général,les infirmités et les maladies sont en somme une cause de déficit social, il ne serait pas légitime de laisser sans secours ceux qui en sont atteint. « Et il ajoute excellemment : « L'utilité de l'assistance n'a pour limite que l'encouragement à l'oisiveté et par conséquent au vice » (p.109) Ces indications suffisent pour montrer à tous ceux qui se préoccupent de la question sociale, quel fruit ils peuvent retirer de la lecture de « Dégénérescence et Criminalité. »

II

A. H. Sayce : *Lectures ou the origin and growth of Religion as illustrated by the religion of ancient Babylonians.* London,Williams and horgate.1 vol. in-8°,558 p. 1887. — E. Renan : *Histoire du Peuple d'Israël,* tome Ier. Paris, Calman Lévy 1 vol. in-8° XXIX — 455 p. 1887. — J. Vinson : *Les Religions actuelles,* leurs doctrines, leur évolution, leur histoire. Paris, Delahaye, 1 vol. in-8° XXXIV — 606 p. 1888.

Il est bien évident que la science des religions,pas plus que celle de l'Histoire, n'appartiennent au domaine de la philosophie pure. Mais sous le titre de « Mouvement philosophique », on n'a pas l'intention de comprendre uniquement ce qui a trait à la Psychologie, à la Morale et à la Logique. Le mot est pris dans son sens le plus compréhensif et on se réserve de rendre compte ici de tous les ouvrages les plus importants, ayant trait à l'évolution de l'esprit humain à travers les âges.

La science des Religions, considérée à tort comme entièrement nouvelle, a pourtant pris dans ces derniers temps, une importance qu'elle n'avait pas auparavant.Le mot fameux de Pétrone « *Primus in orbe deos fecit timor* » est une preuve manifeste,et suffisamment connue de son ancienneté. Avant lui, Lucrèce — ce précurseur universel de la science moderne — avait esquissé dans le cinquième chant de son poëme immortel, la théorie de l'animisme et montré dans les illusions des rêves une des causes de la croyance aux Dieux. Et,bien avant Lucrèce, Xénophanes de Colophon, dès le VIe siècle avant l'ère vulgaire,proclamait en termes très-clairs la réalité de l'anthropomorphisme : « Il semble aux mortels, dit-il, que les Dieux ont leur forme, leur aspect et leur langage. Les nègres ado-

rent des Dieux noirs au nez écrasé, les Thaces des Dieux aux yeux bleus et aux cheveux roux. Et si les bœufs ou les lions avaient des mains pour façonner des figures, ils représenteraient les Dieux à leur image.»

Je pourrais signaler le Leviathan de Hobbes et surtout le traité théologico-politique de Spinoza ; puis la grande École Française du xviiie siècle, Fréret, d'Holbach, Astruc, Volney, de Brosses, et surtout Voltaire, beaucoup plus savant que n'affectent de le croire ceux qui voudraient faire passer ses chefs-d'œuvre de critique religieuse comme de simples jeux d'esprit, futiles et sans portée. Mais il ne s'agit pas de faire ici une histoire de la science des religions ; j'ai voulu seulement marquer que les fondements de cette science avaient été posés depuis bien longtemps déjà — comme ceux de toutes les autres — par l'esprit aryen. L'importance très-réelle qu'elle a prise depuis peu est le résultat des remarquables travaux d'anthropologie et surtout de Linguistique, qui ont permis d'instituer la doctrine des Races.

Mais si le Polythéisme des Aryens et le Monothéisme des Sémites étaient assez bien étudiés et connus, la religion de la Chaldée, de l'ancienne Babylone,demeurent jusqu'ici une énigme à peu près indéchiffrable. Peut-être, quelque lecteur dira : qu'est-ce que cela peut bien nous faire, la religion de la Chaldée? Voici: nous sommes chrétiens, — je parle de la masse — et rien de ce qui se rapporte à cette religion, dont nous souffrons depuis si longtemps, ne doit nous demeurer étranger. Or le Christianisme dérive du Sémitisme — et point du tout du Mazdéisme, quoi qu'en dise M. J. Vinson ; maintenant les Sémites, et en particulier les Sémites Hébreux,ont séjourné dans la Chaldée,dont la religion a pu exercer une influence sur la leur. De là, l'intérêt pratique, en dehors de l'intérêt théorique si grand, si attrayant pour le penseur.

M.Sayce,professeur adjoint de Philologie comparée à l'université d'Oxford, auteur de l'*Introduction à la science du langage* et assyriologue des plus distingués, vient de publier l'ouvrage le plus important que nous possédions sur la matière. Autant il y a lieu de se méfier de ses conclusions quand il parle des Aryens,qu'il connait très mal, ou lorsqu'il veut faire de la philosophie — à laquelle il n'entend rien, — autant nous pouvons avoir confiance dans la sûreté de son coup d'œil et de son appréciation en matière d'Assyriologie. J'ajoute que la difficulté du sujet l'a contraint à une étude approfondie et lui a imposé des déductions serrées, basées sur les faits et où il y a le moins de place possible pour le bon plaisir et la divagation.

Ce qui résulte de la lecture de son livre, en dépit de répétitions et d'une certaine confusion,peut-être inévitables,c'est que les premiers

habitants de la Chaldée, très probablement Touraniens, possédaient un système religieux qui n'est autre que l'Animisme et le Polydémonisme à son plus haut degré de développement.

Pour moi, ce sont bien des esprits, et non des Dieux proprement dits,qu'adoraient ces Accadiens (c'est le nom qu'on leur donne), au milieu desquels vinrent s'installer plus tard des peuplades Sémitiques. La confusion des esprits divers — appelés Dieux à tort dans le langage courant — vient surtout de ce qu'on n'avait pas reconnu le caractère local des plus importants d'entre eux; je ne parle pas des autres, qui sont en nombre incalculable. Ainsi Ea, le premier demiurge, l'esprit des eaux fécondes et de l'abîme primordial, était surtout adoré à Éridon, Nebo à Borsippa, faubourg de Babylone, Moul-lil, l'esprit du monde des ombres, à Nipour. C'est ce dernier, ainsi qu'Ana, esprit du ciel, que supplanta plus tard le sémitique Bel, qui sous le titre de Bel-Merodach devint le Dieu prédominant de Babylone.

Car, remarquons-le bien, chaque peuplade sémitique avait son Dieu — *son Dieu unique* — qu'elle entendait bien, avec le temps et la force, imposer aux autres. C'est ainsi qu'Assur, le Dieu des Assyriens, arriva à jouer pendant quelque temps un rôle analogue à celui de Yahveh, en raison des conquêtes de ses adorateurs et de l'expansion de leur empire. Quoi qu'il en soit, le mélange des deux religions — Sémitique et Chaldéenne — installées côte à côte pendant si longtemps, n'a pas laissé de rendre très-obscure et embrouillée l'histoire du Monothéisme. C'est seulement quand les Phéniciens, les Hébreux et autres Canaanites, et les Araméens se trouvèrent en Syrie et en Palestine, que chaque Dieu un apparut avec son caractère propre — et uniforme d'ailleurs, — sous le nom de Baal, de Moloch, de Yahveh, de Kemosch etc., — désignant tous la même idole implacable et sanguinaire.

Le seul vestige de la religion accadienne qui se retrouve,pendant longtemps, dans celle des Sémites, c'est la notion de la divinité femelle, notion complètement étrangère, selon moi, au Sémitisme. J'ai exposé, dans cette *Revue* même, la théorie d'après laquelle je considère l'Istar accadienne comme l'origine unique des Astarté sémitiques et je n'y reviendrai pas ici. Ce n'est en aucune façon l'idée de M.Sayce,qui voit dans l'apparition des déesses sémitiques l'effet d'une circonstance d'ordre grammatical. Mais on trouvera dans son livre les détails les plus intéressants et les plus complets sur les amours et les malheurs de la déesse Istar et de son amant Tammouz (en accadien, Doumou-zi), qui est devenu Adonis.

Quant à Istar elle-même, elle subit aux mains des Sémites la plus hideuse transformation. Ce n'est plus, ni la chaste divinité de l'étoile du soir, ni la déesse de la terre et de la fécondation univer-

selle, ni l'aspect féminin du soleil vivifiant. « En son nom, dit M. Sayce, la prostitution devient un devoir religieux, dont le salaire lui est consacré. Elle est servie dans ses temples par des eunuques et par des troupes de jeunes garçons habillés en filles, qui s'abandonnent aux embrassements des femmes.... Ses temples sont remplis des victimes de la passion sexuelle et de la frénésie religieuse et ses fêtes ne sont plus que de saintes orgies. Ces pratiques révoltantes se propagent avec le culte de la déesse. Les prophètes d'Israël ne cessent de dénoncer les abominations commises au nom d'Ashtoreth et de Baal, et les écrivains grecs demeurent stupéfiés en face des outrages aux mœurs prescrits, comme des devoirs religieux, aux adorateurs de la déesse orientale.» (p. 266). M. Sayce, écrivain orthodoxe pourtant, n'hésite pas à attribuer à l'influence sémitique, cette perversion de l'ancien culte d'Istar qui, sous l'influence des Israélites et des Phéniciens, devint véritablement ce qu'elle n'était pas chez les Accadiens — la déesse de la fornication, la patronne des lupanars.

On apprend aussi dans le livre du savant assyriologue, qu'outre le sabbat et l'institution de la semaine,due manifestement aux Accadiens ; outre « l'arche d'alliance » (p. 65, 66), les Hébreux ont encore tiré de la Chaldée, le genre de littérature, connu sous le nom de psaumes et de litanies.

On trouvera à la page 348 et dans l'appendice, la traduction de nombreux échantillons de cette sorte de littérature, dont les litanies catholiques ne sont que l'écho éloigné, comme on en peut juger par l'exemple suivant :

> O Seigneur, mes péchés sont nombreux et mes fautes sont grandes !
> O mon Dieu, mes péchés sont nombreux et mes fautes sont grandes !
> Le péché que j'ai commis, je ne le connaissais pas !
> La chose maudite que j'ai mangée, je ne la connaissais pas !
> J'ai crié à l'aide et personne n'est venu à moi !
> J'ai pleuré et personne ne m'a consolé !
> J'ai crié et personne ne m'a entendu !
> O Dieu ! abaisse ton regard sur moi !
> O Déesse ! abaisse ton regard sur moi !

etc., etc., on se croirait à vêpres ou à « complies ».

Je ne puis insister plus longtemps ; j'en ai dit assez pour caractériser le livre de M. Sayce et montrer l'importance du service rendu par sa publication à l'histoire et à la science des Religions.

A. Regnard.

(à suivre).



LE MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. France : Les faux billets de la Banque de France.— Fin du lock-out de Pantin.— La proposition Félix Pyat.— La commémoration de la semaine sanglante.— La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen.

FRANCE

Les faux billets de la Banque de France. — Nous avons assisté le mois écoulé, a une singulière panique, laquelle a donné lieu à un concert de récriminations, d'autant plus extraordinaire, qu'il était presque unanime, contre le privilège de la Banque de France. On a frappé à faux, mais on a frappé sur le dos de la Banque, peu accoutumée aux sévérités d'une presse aussi ignorante que complaisante en matière de crédit. C'est qu'ici de hauts intérêts étaient en jeu : il s'agissait, en effet, de faux billets de 500 francs, très habilement contrefaits, et cette sorte de numéraire s'égare rarement dans des poches ouvrières. Tant qu'il ne s'agit que de la falsification de quelques louis ou de quelques écus, on se borne à enregistrer la chose sans éclat. Aussi, la fausse monnaie n'est-elle pas rare dans la circulation ; on peut même dire que depuis la baisse considérable, survenue dans le cours de l'argent tombé à 75 % de sa valeur légale, la fausse monnaie inonde littéralement notre marché. On ne crie pas contre la circulation de ces sortes d'assignats métalliques, parce que les pièces de cent sous constituent la base des échanges, dans le commerce de détail et des salaires. C'est Jean Populo, qui subit la dépréciation. Pour les billets de 500 francs, c'est autre chose : c'est M. Vautour qui les consomme. Or il ne digère pas aisément les faux billets de 500 francs. Les journaux ont donc crié à l'abus, et sus au privilège de la Banque, pour lui faire rembourser les billets contrefaits.

On irait loin, avec les théories qui ont été émises à ce propos. Pour moi, je ne saurai trop admirer combien MM. les Bourgeois sont interventionnistes en diable, lorsqu'il s'agit d'appeler l'Etat à leur secours. Juridiquement, on ne saurait nier que la Banque de France ne soit en droit de refuser le paiement des billets qu'elle

n'a pas souscrits.Ceci est une vérité de sens commun. Mais,s'écrie-t-on, la Banque est une institution privilégiée... Fort bien, mais si vous faites intervenir le privilège social, indûment attribué à la Banque, vous évoquez le principe de l'assurance sociale, en matière de risques ; et quels risques ! les risques de contrefaçon monétaire qui se multiplieraient, si, dans l'ordre de choses actuel, l'État — ou son pseudo-représentant, la Banque — en supportait les pertes.

Mais les porteurs de billets de 500 francs ne vont pas si loin dans les considérations d'ordre social que soulève la question. Ils se piquent moins d'être logiques que de ne pas perdre un centime sur les faux billets qui auraient pu se glisser dans leur portefeuille. Les journaux ont donc sommé la Banque de rembourser tous les billets au pair. A la chambre, le ministère a été interpellé ; bref, la Banque sentant qu'il n'était pas prudent de tenir tête aux réclamants, a fait promettre par le ministre qu'elle s'exécuterait. A l'heure où nous écrivons, on a reconnu, dans toute la France une circulation de 70 faux billets — soit 35.000 francs. La circulation des coupures de 500 francs s'élève à plus de 200 millions : c'est-à-dire la contrefaçon jusqu'ici reconnue est insignifiante ; elle fût passée inaperçue, si ceux qu'elle atteint n'appartenaient à la classe sociale qui ne souffre pas patiemment la plus légère atteinte à ses intérêts. Nous avons cru devoir mentionner le fait dans notre mouvement de ce mois, parce qu'il a provoqué une subite campagne contre la Banque, campagne à laquelle nous avons assisté avec plaisir, mais sans nous y associer ; le privilège de cette institution devrait être attaqué selon nous, avec d'autres arguments et sur le terrain des principes sociaux qui ne sont pas en jeu ici.

Fin du lock-out de Pantin. — Le lock-out patronal de Pantin a pris fin, après avoir passionné l'opinion publique pendant un mois et provoqué dans la classe ouvrière un mouvement de solidarité sociale, qui a été la cause déterminante de la victoire, remportée par les verriers. Car, la victoire est restée au Droit ; les patrons, malgré une coalition régionale formidable qui a failli, un instant, s'étendre à toutes les usines du Nord, du Centre et du Sud-Ouest, ont dû capituler devant la constance héroïque de leurs ouvriers, soutenus par la solidarité des verriers de toute la France, particulièrement des verriers de la région de Lyon,organisés en puissants syndicats.

Nous avons raconté dans le dernier numéro, les origines de cette grève patronale qui a jeté subitement 3000 ouvriers sur le pavé du chômage, soit plus de 10000 bouches affamées. Les patrons avaient surtout en vue la désorganisation de la Chambre syndicale, dont ils redoutent l'ingérence dans les règlements arbitraires de leurs ateliers et dans les réclamations des salaires.

La chambre syndicale des verriers s'est conduite en cette circonstance avec beaucoup d'habileté, alliant le calme et la modération du langage à l'énergie la plus tenace; elle a fait appel à l'opinion et aux pouvoirs publics, à la solidarité de la classe ouvrière. Aussitôt les souscriptions ont afflué, permettant aux victimes du lock-out de se maintenir. Un instant, les patrons avaient songé à faire appel à la solidarité de leurs confrères des autres régions ; une réunion générale des patrons verriers de France fut même tenue. Ils reculèrent devant les conséquences désastreuses que pouvait avoir une telle coalition et rien ne fut décidé.

Comme toujours le conseil municipal de Paris a fait son devoir, Le gouvernement, malheureusement, n'a pas fait le sien. Un subside de 10000 francs,voté par le conseil,a été annulé par M. Floquet sous prétexte que le gouvernement ne doit pas intervenir dans les conflits sociaux. Alors que signifie la promesse faite par lui à deux ou trois reprises d'améliorer la situation des classes ouvrières ? croit-il que les bonnes intentions suffisent — en admettant que les siennes soient telles pour garantir les ouvriers contre le despotisme patronal ? Le conseil, revenant sur son vote,décida que ces sommes seraient distribuées aux ouvriers *nécessiteux*, et M. Floquet, à la faveur de ce subterfuge,valida la décision.Le ministre de l'Intérieur croit donc que la question sociale se résoudra par la charité ? que l'État doit se borner à secourir les *nécessiteux* ; n'intervenir aucunement pour prévenir la misère ?... Et ces gens-là s'étonnent ensuite que les masses populaires se laissent aller aux excitations césariennes, quand on fait miroiter devant elles l'espérance d'un ordre de choses meilleur que l'ordre républicain libéral ! Parbleu, il n'est pas difficile de leur démontrer l'inanité de leur confiance, dans la forme républicaine, quand les ministres fournissent tous les jours des arguments de fait à cette démonstration.

Quoiqu'il en soit, et malgré la quasi-hostilité rencontrée par les délégués ouvriers dans le gouvernement, grâce à l'appui des journaux républicains, à la pression de l'opinion publique, les patrons ont dû céder. C'est là le fait essentiel. La coalition patronale a été vaincue, la chambre syndicale est restée maîtresse du champ de bataille.

La proposition Félix Pyat. — La moralité socialiste du conflit de Pantin à été fixée par notre vieil ami Félix Pyat, dans une proposition admirablement formulée et que nous nous bornons, pour cette raison, à reproduire in extenso, avec l'exposé des motifs qui la précèdent, sans aucun commentaire. La voici, telle que nous l'extrayons du compte rendu de *l'Officiel* :

FÉLIX PYAT.— Messieurs, les ouvriers verriers de MM. Vidié, à Pantin, maltraités par un employé belge de la maison, ont demandé le renvoi de cet employé, et n'ayant pu obtenir justice, ont fait grève.

Les maîtres verriers des départements de la Seine et de Seine-et-Oise, pour empêcher leurs ouvriers de soutenir les grévistes de la maison Vidié, se sont faits indignement solidaires de leurs confrères en famine ; ils ont fait grève eux-mêmes ; et par cette coalition injustifiable et inqualifiable (*Exclamations à droite*), ils ont éteint tous leurs fours, de sorte que trois milles ouvriers sont maintenant inoccupés. C'est une souffrance et un danger.

Le Conseil municipal de Paris, en votant 10.000 fr. aux victimes de cette étrange coalition, n'a pu que les secourir ; mais il me semble que vous pouvez plus et mieux. Il ne faut pas que trois mille ouvriers, réduits au désespoir, puissent aller à l'émeute, à la dictature ou à l'émigration. (*Interruptions*).

L'honorable et intelligent ministre de l'instruction, que je suis heureux de voir au ministère des réformes, quand il n'était que simple conseiller à l'Hôtel-de-ville, a fait un excellent rapport qui montrait l'article de Paris emporté dans toute l'Europe, par l'exode de nos meilleurs ouvriers. Prenons donc, à défaut du pouvoir judiciaire, une mesure législative efficace et prompte, pour assurer le travail parisien, le commerce national et le repos public.

M. LE COMTE DE DOUVILLE-MAILLEFEU.— Très bien !

FÉLIX PYAT,— Dans le cas présent, qu'on peut dire de force majeure, l'exposé des motifs du projet proposé ne saurait être long. Nécessité fait loi. C'est le besoin de 3.000 familles sans ressources ; c'est le cri de 10.000 bouches sans pain.

Et le motif de l'urgence, que je demande, sera plus bref encore : c'est l'urgence de la faim.

Considérant donc que 3.000 ouvriers de deux départements de la France, la plupart pères de famille sont, par la volonté de leurs maitres, privés de tout travail et livrés aux conseils de la misère, et que l'industrie verrière de Paris chôme ainsi au seul profit de la concurrence étrangère...

Plusieurs membres à l'extrême gauche.— Très bien ?

FÉLIX PYAT.— Considérant que le nombre des ouvriers, l'importance de l'industrie et l'agitation politique font de cette crise économique une grave question d'humanité, d'intérêt et d'ordre social, à laquelle une Chambre républicaine et française ne peut être indifférente, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de loi suivant :

« Art. 1er.— Il y a lieu d'expropriation pour cause d'utilité publique... (*Bruyantes exclamations*).

M. CUNÉO D'ORNANO.— De la Chambre des députés. (*On rit*).

FÉLIX PYAT.— ... à l'égard de toute usine fermée par la volonté du maitre. (*Nouvelles exclamations*).

M. CUNÉO D'ORNANO.— Il y en a qui en seraient très-heureux.

FÉLIX PYAT.— Ah ! la question du maïs pour le bétail vous importe, mais la question du pain pour l'homme ne vous importe pas !

M. FAURÉ.— Adopter votre système, ce serait une singulière façon de liquider les mauvaises affaires.

FÉLIX PYAT.— « Art. 2.— Après sommation de rouvrir, non suivie d'effet, une enquête et une estimation seront faites à bref délai, dans les formes prescrites pour l'expropriation.

« Art. 3.— Une somme équivalente au prix de l'estimation sera soldée par l'État au maitre exproprié ; et l'usine, avec un fond de roulement pour l'exploitation, sera remise aux ouvriers associés qui payeront à l'État l'intérêt de ses avances, au taux le plus bas de la rente publique. »

A droite.— Les ruraux payeront.

Félix Pyat.— Art. 4 .— Sur le produit et avant tout dividende, seront prélevés d'abord le salaire de l'ouvrier, puis l'intérêt dû à l'État, et enfin un fonds de réserve pour l'exploitation de l'usine et l'amortissement de la dette, en vue de soutenir d'autres ouvriers, mis par leurs maîtres dans le même besoin. » (Bruit.)

La Commémoration de la Semaine sanglante. — Paris est la ville des grands souvenirs et des grands morts. Elle garde pieusement leur mémoire, puisant aux fortifiants exemples d'un passé de grandeur, comme aucune ville au monde n'en a jamais connu, l'indomptable constance et la surhumaine énergie qui font d'elle la grande semeuse et l'héroïque martyre d'un martyrologe qui n'a point de fin. Jour de fête ou de deuil, de défaite sanglante ou de glorieuse victoire, elle célèbre les uns et les autres, avec la même fidélité et le même recueillement.

Voilà dix-sept ans déjà, que les soldats de la Commune, de la dernière heure, après avoir brûlé leur dernière cartouche, dorment du sommeil de la mort, dans l'enclos du Père-Lachaise, et tous les ans, au mois de mai, Paris révolutionnaire et recueilli vient solennellement déposer des fleurs sur cette large fosse où,côte à côte,nos derniers soldats se sont couchés, pour ne plus se relever.

Cette année, l'assistance était encore plus nombreuse que les années précédentes,et cette commémoration des sanglantes journées de mai eut été des plus belles, sans un incident malheureux qui s'est produit, dû au fanatisme d'un fou, un illuminé anarchiste qui a tiré au hasard, dans la foule, trois coups de révolver. Les citoyens Gutzenberger et Lognon ont été atteints. Leur blessure n'est pas mortelle, heureusement, et tout fait prévoir qu'ils en seront quittes pour un séjour plus ou moins prolongé à l'hôpital.

Le fou qui a commis cet odieux attentat est un nommé Lucas. Son exemple montre combien est déplorable la propagande parfois sauvage de certains organes anarchistes qui, sous couleur de révolutionnarisme et de droit individuel, aboutissent à tourner la cervelle de faibles malheureux, affolés par leurs prédications monstrueuses. La folie, capable de s'exaspérer jusqu'au crime insensé comme celui commis au Père-Lachaise, voilà le plus clair résultat de ces doctrines de haine qui depuis une dizaine d'années, déconsidèrent le socialisme français et le parti de la Révolution.

Ce malheureux incident a détruit en partie l'effet de la manifestation vraiment imposante du 27 mai dernier, manifestation qu'on peut évaluer à près de 15.000 personnes.

La Société des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Voici, à titre de document historique, la déclaration fondamentale de cette société, suivie du nom des membres de son comité.

Nous croyons devoir signaler cette fondation, à raison du caractère socialiste de certains de ces membres.

Appartenant aux fractions diverses de la grande famille républicaine, nous croyons qu'une entente, entre tous ceux qui sont demeurés fidèles à la République, est nécessaire pour mettre un terme à l'aventure boulangiste, si humiliante pour notre pays. L'entente durera autant que le péril.

Au saut dans l'inconnu où l'on veut entraîner la France, nous opposons le développement régulier de la République.

Nous sommes acquis à la politique révisionniste ; mais nous voulons l'application sincère de cette politique, et non l'exploitation qu'en veut faire un général qui se pose en prétendant et qui recrute ses adhérents dans tous les partis.

Fils de la Révolution française, admirateurs, non pas d'une seule période de cette Révolution, mais de toute cette marche en avant d'un peuple libre qui posa tous les problèmes et qui les eût tous résolûs s'il n'eût été arrêté, nous sommes déterminés à user de tous les moyens pour empêcher la réaction césarienne de ramener notre pays en arrière pour la troisième fois.

La révision est nécessaire : la révision républicaine, non la révision bonapartiste, réclamée comme expédient par les initiateurs du nouveau plébiscite, afin d'aboutir à l'installation d'un pouvoir personnel.

Mais la révision seule ne peut suffire. Il faut reprendre à son point d'arrêt le mouvement national de la Révolution française et en devenir les continuateurs. Il faut sauvegarder les libertés individuelles et les libertés publiques, libertés de propagande, de presse, de réunion, d'association, garanties par la forme républicaine.

Il faut poursuivre le développement intégral de la République, c'est-à-dire la réalisation progressive de toutes les réformes constitutionnelles, politiques, sociales, qu'elle contient. Aux tentatives de dictature qui nous menacent, il faut opposer la revendication des Droits de l'Homme et du Citoyen, proclamés par la Révolution.

Tel est notre but.

Nous trouvons l'instrument pour l'atteindre dans notre tradition républicaine, dans la renaissance des grandes associations politiques, qui, en groupant toutes les forces démocratiques de Paris et des départements, furent le stimulant des assemblées de la Révolution.

Nous fondons la Société des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Elle a pour objet la défense de la République, par la lutte sans merci contre toute entreprise de réaction ou de dictature.

Les membres qui composent le comité exécutif de la société sont : Allemane, Avrial, Boysset, Paul Brousse, Colfavru, Chabert, Chautemps, Clémenceau, Darlot, Fournière, Anatole de La Forge, Gaillard (Vaucluse), Joffrin, Labordère, René Laffon, Sigismond Lacroix, Ch. Laurent, Lavy, Ernest Lefèvre, Lissagaray, Henry Maret, Félix Mathé, Paulard, Pelletan, S. Pichon, Ranc, T. Révillon, Victor Simond, Schœlcher, Paul Strauss et Thomson.

Nous ne saurions discuter dans cette *Revue*, qui s'interdit toute polémique de politique, le but et la composition de cette Société. Je demanderai cependant, sans engager la neutralité que ce recueil s'impose, à présenter quelques observations sommaires qui, à mon sens, sont d'ordre purement socialiste :

Ainsi qu'on l'a vu, la société se réclame de la Révolution française. Ce n'est certes pas moi qui le lui reprocherai. Mais dans l'état de confusion que nous traversons, il est indispensable, croyons-nous, de préciser sur quelles données révolutionnaires on s'appuie et vers quel but on tend. La déclaration ne le dit pas, et c'est là son grand défaut. Elle est vague — et même contradictoire ; car elle annonce que la société n'aura plus sa raison d'être dès que cessera le péril boulangiste. Alors que signifie cet engagement pris de « poursuivre le développement intégral de la République, c'est-à-dire la réalisation progressive de toutes les réformes constitutionnelles politiques, sociales qu'elle contient » ? Il aurait fallu dire ce qu'on entend par cette formule que nous venons de guillemeter et dont tous les gouvernements se sont servis jusqu'à ce jour. Mais non seulement on ne dit pas, mais on annonce que l'entente cessera avec le péril créé par l'aventure politique du général Boulanger, autant de contradictions insolubles, qu'il n'eut pas fallu poser.

Un mot personnel, maintenant, à titre de simple constatation. Nous avions été convoqué à la réunion de la rue Cadet ; nous avons voté le texte cité plus haut,ainsi que la composition du comité ; mais sans croire qu'il y avait là engagement formel. Il était impossible de discuter une adresse dont on entendait la lecture pour la première fois et la composition d'un comité dont nous n'avions même pas la liste sous les yeux. Au moment du vote, M. Clémenceau spécifia formellement que le tout n'était que provisoire ; qu'on pourrait apporter telles modifications qu'on croirait indispensables. Comme en principe nous ne sommes pas adversaire d'une entente d'action réformiste avec les républicains moins avancés que nous, nous crûmes voter simplement le principe de cette entente dont les termes et les bases seraient discutées plus tard à loisir. Grande a donc été notre surprise, quand nous avons lu la déclaration plus haut, publiée comme manifeste de la société et son comité s'installer définitivement ! Surprise ou malentendu, il y a là une équivoque que je tiens à dissiper pour mon compte, en déclarant que je ne saurais m'associer à une action purement négative, comme celle préconisée par le manifeste de la Société des Droits de l'homme, ni à une coalition où l'opinion socialiste est insuffisamment représentée au sein du comité exécutif.

GUSTAVE ROUANET.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro, le mouvement social à l'Étranger.

REVUE DE LA PRESSE

SOMMAIRE.— Journal des Économistes.— Revue Occidentale.— Société nouvelle.— Association catholique.— Union des Travailleurs.— Revue philosophique.— Critique philosophique.

Le journal des Économistes.— M. Frédéric Passy, l'économiste libéral qui est un des plus fervents protagonistes de la paix en Europe, se demande avec angoisse si la plus effroyable guerre qu'ait vu l'histoire ne va pas ensanglanter cette fin de siècle. L'infernale habileté et la haine tenace de Bismarck ; les pantalonnades gallophobiques de Crispi, l'hostilité de Salisbury, l'accès de folie furieuse auquel Tizsa s'est récemment livré contre la France, à la Chambre hongroise, rendent vraisemblables les craintes pessimistes. Pourtant les peuples veulent la paix ; à eux de l'imposer. C'est le conseil que leur donne éloquemment F. Passy, dans un article intitulé : *Le moment psychologique* et que le *Journal des Économistes* publie en premier Paris :

« Est-ce dans le sang et dans les larmes ; est-ce dans la paix, dans la justice et dans la joie, dit-il, que nous verrons s'ouvrir les dernières années de ce siècle ? Est-ce, comme nous le disions en commençant, par une conflagration universelle ou par une réconciliation générale, dans le triomphe définitif de la Force sur le Droit, ou dans la consécration solennelle du Droit qui prime la Force, que sonnera la date mémorable du grand Centenaire ? Il dépend de nous, de nous tous et des plus humbles comme des plus considérables, de trancher ce redoutable dilemme et d'ouvrir celle des deux portes, la porte d'airain ou la porte d'or, par laquelle passera le prochain avenir. Ayons courage et, comme disait un jour Gambetta lui-même, « Ayons confiance, la paix a des ressources que l'on ne soupçonne pas encore ».

La Revue Occidentale. – Au même ordre d'idée se rattachent, sur un mode plus élevé, ces lignes du Dr Anton Nyström, le représentant le plus autorisé de la philosophie positive en Suède. Elles sont extraites d'une *Histoire de la Civilisation* que prépare le Dr Nyström et dont les premiers chapitres ont été accueillis par Pierre Lafitte dans la *Revue Occidentale* :

L'histoire de la civilisation est particulièrement propre à amoindrir l'idée que chaque nation peut se suffire à elle-même, comme aussi elle diminue les tendances guerrières qui, auparavant, se trouvaient chez chaque peuple. Elle nous montre que les guerres étaient inévitables dans les anciens temps, mais que maintenant, dans la plupart des cas, elles sont nuisibles et inutiles pour les nations civilisées dont elles bouleversent la culture supérieure.

L'histoire de la civilisation, qui voit les choses plus en grand, réunit et réconcilie les peuples, tandis que l'histoire nationale les sépare souvent. La première à des vues plus étendues et considère les différents peuples comme des parties d'un tout : l'Humanité ; la dernière prend en général pour sujet principal le peuple auquel l'auteur appartient. Ceci produit souvent une vanité nationale et fait oublier les mérites des nations étrangères. L'historien national doit être instruit à fond dans l'histoire de la civilisation, afin qu'il puisse embrasser l'ensemble de la culture humaine; ce n'est que de cette façon qu'il évitera l'exagération et l'égoïsme nationaux qui éveillent la haine et le cruel esprit de lutte qui déchirent encore de nos jours les Nations.

L'on peut être patriote et travailler pour l'indépendance de la patrie, et en même temps philosophe et se joindre à la confraternité occidentale, travaillant à une culture européenne unie et éclairée, et à une paix générale en Occident.

La réorganisation complète,nécessaire pour mettre un terme aux malheurs de notre temps, aux abus sociaux, au militarisme, au despotisme, etc., doit être fondée sur l'histoire scientifique qui seule explique l'ensemble de la vie humaine. C'est seulement par son appui que les grandes questions peuvent être éclaircies et que les passions subverstives,que la politique met en mouvement, peuvent être apaisées. Les agitations politiques extérieures doivent se changer en un mouvement philosophique intérieur,car la plus grande difficulté, pour mettre en ordre la vie sociale et politique, se trouve précisément dans le domaine moral ; c'est pour cela que les idées et les mœurs doivent subir une transformation nécessaire, avant que les institutions puissent être changées et les réformes utiles et durables introduites.

Pendant qu'ainsi les penseurs de toutes les nations jettent les assises de la paix européenne,des hommes de proie,embusqués dans les chancelleries et derrière les trônes, soufflent les haines entre peuples, préparant criminellement des égorgements mongoliques. Et rien n'arrache les peuples, pourtant assoifés de liberté, de paix et de justice, à la servitude monarchique qui ne peut se développer que par le despotisme,l'iniquité et la guerre.

La Société nouvelle.— Dans un article intitulé: *Les sciences sociales et leur méthode*, M. Louis Bridel signale l'anarchie morale et sociale dans laquelle nous nous débattons, sous le vent âpre et dépressif des égoïsmes, des cruautés, des conflits, des souffrances et des ignorances. Il conclut comme suit :

La gravité de la situation présente n'échappe à aucun de ceux qui ont quelque souci des affaires publiques. Et cependant que fait-on pour obvier à l'anarchie sociale envahissante ? Que fait l'État, le principal intéressé ? Assister en spectateur passif à l'œuvre de destruction qui se poursuit et s'aggrave de jour en jour, ce n'est assurément pas son rôle. Qu'il s'adresse donc à la science ! Il serait bien étrange qu'il n'en sortît pas quelque chose. Qu'il organise en particulier un enseignement intégral des sciences sociales, et cela de la manière la plus conforme au but poursuivi, en même temps qu'aux nécessités de la pratique.

Il s'agirait, en conséquence, d'ériger une grande École ou faculté des sciences sociales, subdivisée en un certain nombre de sections et comprenant dans son programme toutes les sciences sociales : Morale, Statologie, Droit, Économique, Pédagogie et Sociologie, ainsi que les sciences connexes, préparatoires ou auxiliaires, comme l'Anthropologie, l'Histoire, la Philosophie, la Statistique,

etc. Alors seulement l'État pourrait se rendre le témoignage de travailler effectivement à la solution du grand problème.

D'accord; mais la science sociale est-elle descendue du Sinaï des recherches dans les sanctuaires de l'État? Qui oserait le soutenir? L'enseignement économique officiel et la science sociale n'ayant encore pas grand chose de commun, c'est aux hommes de progrès et d'avenir à préparer l'apaisement social, en jetant à tous les vents les semences de paix et de justice et en aidant à l'organisation des travailleurs et de tous ceux qui veulent un meilleur avenir.

L'Association catholique.— Dans l'*Association catholique* du 15 mai nous remarquons, un éloquent article de M. de Ségur-Lamoignon portant pour titre: *La Dissolution sociale et le capitalisme*. En voici la conclusion que ne désavouerait pas notre ami Auguste Chirac :

Si telle est, en effet — et il est difficile d'y contredire — notre situation financière et économique, s'il est constant — ainsi que nous ne cessons d'en accumuler sans relâche les écrasants témoignages — que les valeurs mobilières, le capital, et avec eux la spéculation la plus effrénée, sont les maîtres du marché économique européen et surtout du marché français ; si les événements de chaque jour apportent une preuve nouvelle que le siècle est à la Juiverie et que les États, aussi bien que les particuliers, y perdent leur indépendance ; s'il est indiscutable que la terre, la richesse immobilière, non seulement se déprécie de plus en plus, mais tend à devenir elle-même une valeur mobile sous le régime des créances hypothécaires qui l'écrasent ; s'il en est ainsi, comment ne pas voir que nous marchons à grands pas vers cette solution redoutable que nous étalait avec une franchise et une perspicacité si saisissantes notre collaborateur La Tour-du-Pin dans ses remarquables articles sur le *Centenaire de 1789*? En serions-nous arrivés, grâce au capitalisme, à un état de dissolution économique et social tel, qu'il n'y eut plus désormais de salut que dans un cataclysme universel, comparable à la chûte de l'Empire romain et à l'invasion des Barbares, d'où les principes essentiels et permanents de l'ordre social sortiraient rajeunis par les enseignements, la plus terrible catastrophe ?

L'Union des Travailleurs.— Nous trouvons dans ce journal socialiste, que notre ami Élie Peyron publie à Nîmes, un relevé saisissant des méfaits financiers qui ont tant contribué à la crise gouvernementale actuelle et à la formation du boulangisme.

On ne peut pas invoquer comme atténuante l'indemnité de guerre, puisqu'il s'agit de nos finances seulement depuis 1876, c'est-à-dire à partir du moment où les cinq milliards, extorqués par l'Allemagne, étaient entièrement payés.

Depuis cette époque, opportunistes et wilsoniens, gouvernant tour à tour ou conjointement, ont porté notre dette de 26 milliards à 34 milliards, c'est-à-dire l'ont accrue de plus de 8 milliards.

Voici, d'après l'*Union des Travailleurs*, la liste des emprunts

d'État directs qui ne peuvent se justifier par aucune grande entreprise sociale :

		millions
1876	emprunts en obligations trentenaires	48
1878	prêt de la Banque de France.	80
1879	emprunt de 3 0/0 amortissable	440
1881	emprunt de 3 0/0 amortissable	1.000
1882	emprunt de 3 0/0 amortissable	1.200
1884	emprunt de 3 0/0 amortissable	350
1885	emprunt en obligations trentenaires pour la liquidation des caisses des chemins et écoles. . . . . , ...	335
1886	emprunt de 3 0/0 perpétuel	900
1885	emprunt en obligations sexennaires. . . . . , . . .	240
1880	emprunt pour garantie d'intérêt aux compagnies de chemins de fer.	63
1887	emprunt pour garantie d'intérêt aux compagnies de chemins de fer . . . . , ...	104
1887	emprunt pour le budget extraordinaire	171
1887	emprunt déguisé de . . . . , ... résultant de la conversion du 4 1/2 0/0 en 3 0/0 perpétuel	165
	Total . .	5.096

A ces 5 milliards il faut ajouter les ressources indirectes suivantes qui ont été transformées en accroissement de la dette.

	millions
1° Les versements par les compagnies de chemins de fer, de 1880 à 1883, des garanties d'intérêt qu'elles avaient reçues antérieurement . . . . , ...	47
2° Le produit de l'aliénation du reliquat des rentes de la caisse de la dotation de l'armée.	17
3° Les emprunts indirects ou par interposition comprenant :	
Les emprunts faits par les compagnies de chemins de fer sous le régime des conventions de 1883 s'élevant, d'après le rapport de M. Baïhaut à la Chambre des députés, pour la construction, à	601
et pour les travaux complémentaires à	294
Les avances des villes, chambres de commerce pour l'amélioration des ports de France	55
Id., en Algérie	8
5° Enfin, les avances aux communes pour constructions d'écoles, sous le régime de la loi du 20 juin 1885.	112
Total . .	1.134

Tout cela, avec les emprunts directs s'élevant à.	5,096
donne, en 12 années, un accroissement de la dette s'élevant à	6.230

soit un accroissement annuel de 540 millions.

A ces 6 milliards, il faut ajouter 2 milliards consommés, inscrits à la dette flottante, et qui seraient immédiatement exigibles.

En voici le décompte, toujours d'après Élie Peyron :

466 *millions* de « divers correspondants avec intérêts », lesquels proviennent, pour la majeure partie des fonds, des caisses d'épargne ; 15 *millions* de divers établissements de Paris ; 51 *millions* appartenant à la ville de Paris ; 17 *millions*

de bons du trésor en circulation ; 71 *millions* de fonds déposés sans intérêt ; 153 millions, moitié des 305 constituant les fonds d'avance des trésoriers payeurs-généraux, des fonds des communes et des départements ; enfin les 1200 *millions* de fonds de caisse d'épargne qui ont été remplacés dans la caisse des dépôts par des titres 3 0|0 amortissable à l'époque de la *prétendue consolidation* qui ne fut qu'un simple jeu d'écritures. Total un milliard 672 millions.

Nous avons donc bien pour total général de l'accroissement de la dette *8 milliards 22 millions.*

Voilà ce qu'un Parlement, incapable, a fait ou laissé faire. Peut-on s'étonner ensuite du mécontentement général et de l'agitation révisionniste? Et comment ne pas comprendre après cela, qu'il ne s'agit pas de combattre, cette dernière sous prétexte que des ennemis de la République la réclament ; mais qu'il faut la prendre en main, afin d'empêcher les plébiscitaires de s'en faire une arme périlleuse pour nos libertés républicaines et pour l'existence même de la patrie, que menace la nouvelle Sainte-Alliance de cinq ou six monarchies coalisées et à la remorque de M. de Bismarck.

Revue Philosophique.— Ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous voyons les organes philosophiques les mieux posés s'occuper avec une évidente sympathie des questions sociales. Aussi nous empressons-nous de signaler l'article que sous ce titre : *Questions sociales,* et sous la signature de Charles Secrétan, la *Revue philosophique* consacre à la journée normale et à la législation internationale du travail.

Rappelons les faits :

En 1881, M. Frey, député de Bâle-Campagne, aujourd'hui ministre plénipotentiaire de la Suisse aux États-Unis, déposa une proposition ayant pour but la création d'une *Législation internationale du travail,* dont le gouvernement suisse devait prendre l'initiative.

Cette proposition, dont l'idée première appartient au docteur De Paepe, qui l'avait développée, en 1880, au Congrès d'hygiène, de Bruxelles, fut adoptée par le Conseil National sans grands résultats.

Elle fut législativement reprise, le 11 mars 1884, par notre ami Édouard Vaillant, qui en fit l'objet d'une proposition au Conseil municipal de Paris. Elle le fut encore, le 7 décembre 1885, par notre ami Camélinat, qui déposa en son nom et au nom de Numa Gilly, A. Boyer, Basly, Prudon, Clovis Hugues, une proposition de loi dont voici le dispositif.

Article 1er. — Le Gouvernement français répondra favorablement aux ouvertures du Gouvernement suisse, concernant une législation internationale du travail.

Art. 2.— Le Gouvernement français prendra lui-même l'initiative, de concert avec le Gouvernement suisse, d'entamer le plus tôt possible, avec les Gouvernements étrangers, les négociations nécessaires, en vue d'une législation internationale du travail.

Art. 3.— Cette loi internationale aura pour but :

1° L'interdiction du travail industriel des enfants âgés de moins de 14 ans.

2° La limitation du travail des femmes et des mineurs spécialement protégés.

3° Les mesures d'hygiène, de salubrité et de sécurité dans les ateliers, dans le but de protéger la santé, le développement physique et moral et la vie des travailleurs.

4° La protection et l'assurance contre les accidents.

5° L'inspection des usines, manufactures, ateliers et chantiers, par des inspecteurs dont la moitié, désignés par le Ministre des Travaux publics, et la moitié élus par les travailleurs.

6° La fixation pour les adultes d'une journée normale de travail ou du moins d'une limite maxima.

7° Fixation d'un jour de repos par semaine.

8° L'institution d'un bureau international de contrôle général de statistique ouvrière et industrielle, chargé d'étudier et de proposer les moyens d'étendre et de codifier la législation internationale du travail.

Art. 4.— Il sera nommé une Commission de onze membres, chargée de présenter un projet détaillé de législation internationale du travail, après avoir pris l'avis des diverses sociétés ouvrières de France.

Nul n'osa combattre la proposition Camélinat, qui fut même appuyée par M. de Mun ; mais elle fut naturellement enfouie dans les cartons des Commissions, d'où elle n'est jamais ressortie. En Suisse, on y a mis plus de ténacité ; l'idée a été reprise. M. de Curtins, député des Grisons et M. Favon, député de Genève, ont, le 23 décembre dernier, déposé au Conseil national (Chambre suisse) la motion que le Conseil fédéral (pouvoir exécutif) :

« Soit invité à négocier avec les nombreux États qui possèdent ou qui préparent une législation sur le travail dont les principes concordent avec la législation fédérale, afin de régler les points suivants par des traités internationaux ou par une loi internationale :

« 1° Protection du travail des mineurs ;

« 2° Limitation du travail des femmes ;

« 3° Repos hebdomadaire ;

« 4° Journée normale de travail. »

C'est cette proposition qui a inspiré à Charles Secrétan, l'auteur de la *Philosophie de la liberté* et de *Le Mal et le Remède*, l'article approbatif publié par la *Revue philosophique*. Nous en donnerons la partie la plus caractéristique.

Après avoir démontré la légitimité et la possibilité d'une législation internationale du travail, Charles Secrétan en énumère comme suit les avantages :

La somme de travail disponible étant partout diminuée et par conséquent le travail plus recherché, les salaires n'en souffriraient pas. L'intérêt des capitaux se règlerait sur la demande, qui tendrait partout à s'élever, tant pour payer le surplus d'ouvriers nécessaires au maintien de certaines exploitations que pour le perfectionnement des outillages, dont le besoin deviendrait impérieux. A l'augmentation du prix de revient correspondrait l'élévation du prix de vente, puisqu'une quantité de produits, moins considérable, devrait satisfaire aux mêmes besoins. L'excès de production dont on se plaint aujourd'hui dispa-

raitrait. Certaines consommations superflues pourraient bien diminuer par l'effet du renchérissement général de la marchandise, mais tant que les produits s'écouleraient, leur prix laisserait un gain suffisant pour en déterminer la création. Il faudrait des connaissances pratiques très-étendues pour déterminer, sans arbitraire, la proportion moyenne du bénéfice au salaire soit dans une branche donnée, soit dans l'ensemble d'un pays et plus encore dans l'industrie en général. La proportion des salaires, au prix des matières premières et à l'amortissement du capital fixe, varie infiniment suivant le genre des productions. Cependant on en voit assez pour pouvoir dire avec une certaine confiance que, si l'on décompose le prix de revient dans ses éléments constitutifs, dont le salaire direct n'est pas en moyenne le plus important, la hausse de ce prix, correspondant à la réduction d'un sixième ou d'un cinquième de la journée, serait supportée aisément par la généralité des consommateurs et n'affecterait pas le chiffre total des transactions d'une façon très-sensible. Quant aux ouvriers, ils sont de si chétifs consommateurs d'articles manufacturés que le renchérissement n'en aurait pour eux aucune importance. Cette hausse des produits, cet intérêt des consommateurs et du prolétaire lui-même en sa qualité de consommateur, n'est qu'un fantôme au service des intérêts qui s'opposent aux réclamations les plus légitimes. On ne saurait mettre en balance l'avènement de la classe ouvrière à la santé, à la culture, à la liberté par le loisir avec une hausse de cinq pour cent sur les fers et sur les cotonnades.

Nous estimons donc qu'une mesure internationale, limitant la durée du travail salarié, serait économiquement justifiable et bonne pour le travailleur; mais c'est essentiellement au point de vue du droit que nous avons envisagé cette limitation et que nous avons essayé de la justifier.

On ne pouvait mieux dire. La proposition bien accueillie en Suisse, devrait l'être aussi en France. Il appartiendrait aux deux Républiques européennes de prendre cette haute initiative démocratique, surtout en ce moment. Ce serait une victorieuse réponse aux menées monarchiques ayant pour but de faire échouer la grande manifestation républicaine de 1889. Sans doute les gouvernements refuseraient, mais il serait bien avéré que seul le gouvernement républicain se préoccupe de l'affranchissement des prolétaires et les Républiques française et suisse y gagneraient la sympathie des peuples, nullement à dédaigner, en des temps si troublés et si menaçants.

La Critique philosophique.— Nous trouvons, dans la revue de M. Renouvier, l'annonce de la mort de M. Guyau, jeune philosophe de grande valeur déjà et de plus grande espérance.

J-M. Guyau est mort à Menton, le 31 mars dernier, à l'âge de 33 ans. Nous avons eu souvent à parler à nos lecteurs de ce penseur aux aspirations si nobles et au cœur si bon. Il s'annonça comme un futur maître de la philosophie française, dès l'âge de 17 ans, par son *Mémoire sur la philosophie d'Epicure dans ses rapports avec la doctrine contemporaine*. Il publia successivement, et toujours avec un succès croissant, la *Morale anglaise contemporaine*, l'*Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, l'*Irréligion de l'avenir*,

les *Vers d'un philosophe* et les *Problèmes de l'Esthétique contemporaine;* toutes œuvres maîtresses, qu'a publiées Félix Alcan,et sur lesquelles nous aurons à revenir dans une étude en préparation,sur le jeune et grand philosophe, si prématurément enlevé à la pensée humaine.

Dans la *Critique Philosophique,* M. Lionel Dauriac lui consacre quelques lignes d'appréciation ; nous reproduisons les suivantes :

L'écrivain, en Guyau, ne se séparait pas du philosophe ; une fois entré dans une question, il y allait de toute son âme, et il s'inclinait avec une déférence excessive devant les arrêts de la « science contemporaine » ; il ne perdait point de vue ce que Pascal eût permis d'appeler « les droits du cœur ». Entendait-il les respecter, lorsqu'il en modifiait si audacieusement les formules, ce moraliste ami de la morale, adversaire irréconciliable de l'obligation et de la sanction ; ce philosophe avide d'émotions métaphysiques,adversaire de toute forme définie de croyance ? Quand on est soi-même, par nature d'esprit, réfractaire aux attitudes ondoyantes, on hésite à se prononcer. Toutefois, nous estimons ne nous pas tromper de beaucoup, en prêtant à Guyau l'espoir de ramener le divorce, entre la science et la conscience, aux proportions d'un simple malentendu, de trouver à l'obligation morale, à la sanction, à la croyance en la vie future des « équivalents » efficaces et durables. Peut-être il s'est éteint dans cette espérance,car il est mort à l'âge des longs espoirs : il n'avait que trente-trois ans. D'autres essaieront de marquer son rang parmi nos philosophes, de se demander pendant combien de temps on continuera de parler de lui, de penser à lui, et, par intervalles, de le relire. Si cela dépendait de nous seuls, nous souhaiterions voir son nom et son exemple résister longtemps à l'invincible oubli, car il a bien vécu, bien rempli sa tâche ; car les doutes qu'il a si sincèrement et si poétiquement exprimés, méritent de secouer la torpeur dogmatique des uns, le scepticisme indolent des autres ; à tous, les méditations de Guyau seront profitables,à ceux-là, surtout, qui pensent autrement qu'il n'a voulu penser.

Les méditations du noble et glorieux élève d'Alfred Fouillée, seront profitables surtout à ceux qui pensent comme il pensait, que la question morale et la question sociale sont inséparables et sont en ce moment d'une égale urgence. Le mal étant à la fois dans l'anarchie intellectuelle la précarité politique et l'iniquité économique, il est clair que le remède est dans l'amélioration des hommes par la science et par la culture de l'équité et de l'altruisme autant que dans la transformation justicière des institutions politiques et économiques, ainsi que le proclamait le jeune philosophe dont nous ne saurions assez déplorer la perte et qui vivra, sympathique et honoré, dans le souvenir de ceux qui savent sentir, penser et aimer.

B. Malon

REVUE DES LIVRES

Bentham : *Principes de Législation et d'Economie politique.*

Réunir dans un format,à la fois économique et bon marché, tous ces auteurs, en faisant dans leurs œuvres un choix intelligent qui présente avec beaucoup de fidélité la pensée maîtresse de chacun, telle est la tentative que la librairie Guillaumin a essayée, en confiant à M. Joseph Chailley la direction de cette sorte d'anthologie des sciences sociales. Car, malgré le titre un peu étroit de *Bibliothèque économique*, cette publication comprendra une foule d'auteurs, n'ayant que peu ou point de rapports avec les économistes proprement dits. C'est ainsi que le premier volume est consacré à Vauban. Si Vauban, par sa *Dîme royale*, mérite une place — et non la moindre, certes — parmi les économistes, en revanche, Bentham fut surtout un philosophe. Comme tous les hommes de son temps, à la fois hommes de pensée et d'action, il fut souvent amené, par la nature même de ses doctrines utilitaires, à étudier la marche des sociétés, à signaler les abus de son époque. Il le faisait avec une indépendance de pensée courageuse et une générosité de cœur admirable, qui contrastaient avec sa paradoxale théorie de l'égoïsme, dont il exagérait l'aridité comme pour mieux faire ressortir les bontés natives de son génie. Sur l'économie politique, il n'écrivit que quelques pages, parues d'abord en France, dans le *Traité de l'Usure*, publiée par Étienne Dumont, à la fois son ami, son disciple, son traducteur et son éditeur.

Ces quelques pages, très-concises, sont reproduites dans l'Édition de la Bibliothèque économique sous le titre de : *Manuel d'Economie politique.* Ce titre n'est peut-être pas justifié, mais il a été consacré par l'édition anglaise des œuvres de Bentham.

L'œuvre capitale de Bentham est ses *Principes de Législation*, extraits d'un ensemble d'écrits fort lumineux. Il précède le *Manuel d'Economie politique* dans la publication que nous signalons. Ce traité eut suffi à donner une idée complète de la pensée de Bentham, car il contient à la fois l'exposé de ses idées philosophiques et sociales. « Le bonheur public doit être l'objet du législateur; l'utilité générale doit être le principe du raisonnement en législation. Connaître le bien de la communauté dont les intérêts sont en question, voilà ce qui constitue la Science ; trouver les moyens de la réaliser, voilà ce qui constitue l'Art. » — Ainsi débute le chapitre I[er], toute la philosophie sociale de Bentham, est dans ces prémisses. L'utilité de tous et de chacun, voilà en effet, la règle sûre, le critère du philosophe anglais, pour reconnaître la légitimité d'un acte, aussi bien privé que social.

Nous ne saurions entreprendre ici une analyse détaillée de l'utilitarisme dont Bentham est considéré, bien à tort, comme le père direct. Le philosophe anglais, en effet, a reconnu lui-même l'influence grande qu'Helvétius avait exercée sur lui. « Le livre de l'*Esprit*, a-t-il dit, dans la *Déontologie*, fut une acquisition pour la science de la morale et de la législation... Ce sont des éclairs d'éloquence qui illuminent pour un instant d'une clarté trop vive, et que l'œil ébloui échangerait volontiers contre la lumière régulière et paisible d'une lampe ordinaire. » (Sur l'utilitarisme et Helvétius, V. Guyau : *La*

Morale d'Epicure.) — Selon la remarque de M. Guyau, Bentham fut cette « lumière régulière et paisible » de la philosophie utilitaire. S'il n'incendia pas, des jets de sa lave ardente, le domaine de la pensée anglaise, il l'éclaira d'une lumière douce et tranquille et lui ouvrit des horizons que ses successeurs devaient étendre encore, surtout celui qui fut, à l'aurore de sa jeunesse, son élève et son collaborateur, et qui devait être un des grands philosophes dont l'Angleterre est fière : j'ai nommé J. S. Mill.

L'édition de Bentham, dont nous rendons compte, est précédée d'une notice par S. Raffalowich, pleine d'intérêt, sur ses œuvres diverses et sa vie. Il est un point, cependant, sur lequel nous aurions aimé voir l'éditeur de Bentham s'étendre avec un peu plus de détail : c'est celui relatif à l'influence considérable qu'il exerça sur le parti radical. A la fin de sa vie, Bentham jouissait d'une autorité immense dont il se servait pour préconiser les réformes qu'on lui proposait et qu'il défendait avec une rare vigueur, une fois qu'il les avait adoptées. Avec tous les grands penseurs, Bentham se prononça pour l'adoucissement progressif de la pénalité dans la répression des crimes et des délits. Il poursuivit même,toute sa vie durant,la réalisation d'un plan d'organisation pénitentiaire qu'il ne put atteindre,et ce fut un des grands malheurs de son existence. Ce détail est très bien mis en lumière dans l'Introduction de Madame Raffalowich. En revanche, nombre d'autres projets sont à peine indiqués, et même passés sous silence.

Ajoutons que les volumes de la Bibliothèque économique sont publiés en élégant format, pet. in-8. imprimés sur beau papier teinté, et qu'ils comprennent de 220 à 230 pages de texte, au prix modique de 1f50. — Vauban est le premier, Bentham le second volume de la collection. On annonce comme devant paraitre prochainement : Humes, Adam Smith, J-B. Say, Cavour, Michel Chevalier, Turgot, Mill, Quesnay, Fourier, etc.

Nul doute, si les prochains volumes tiennent ce que promettent les deux premiers, que le public ne fasse un excellent accueil à cette collection.

G. Rouanet.

La Révolution de 1788 *en Dauphiné. — Journée des Tuiles. — Assemblée de Vizille*, par Octave Chenavas. Grenoble. Alexandre Gratier, libraire éditeur, 23 Grand'Rue; prix 3 fr.

Au moment où la France républicaine et révolutionnaire traverse une des crises les plus périlleuses de sa glorieuse évolution et où une agitation trouble,d'une part,et une désastreuse politique stationnaire d'autre part menacent de la rejeter dans la période des conflits et des réactions, nous avons lu avec plaisir et confort l'improvisation enthousiaste de M. Octave Chenavas. Que ce mot, improvisation, ne soit pas pris ici comme une critique.

Octave Chenavas, enthousiasmé par son sujet et sentant fermenter en lui tous les héroïsmes dauphinois de 1788, a choisi la meilleure manière de faire revivre cette grande époque. Son récit, mouvementé, fiévreux, est illustré de tous les documents du temps,enfouis dans les in-folios.Lorsqu'il s'agit des dramatiques descriptions de l'épopée populaire qui se déroula notamment à Grenoble, à Vizille, à Romans, Octave Chenavas, bien que décrivant fort bien lui-même, emprunte avec modestie quelque inoubliable page de notre Michelet ou d'Edme Champion, paillettant ainsi son livre.

La gloire révolutionnaire de Paris a trop jeté d'ombre sur les événements précurseurs et notamment sur cet admirable soulèvement du Dauphiné qui fut le véritable prologue de la grande Révolution française et l'aurore de nos libertés républicaines.

Avec raison les Dauphinois ont voulu célébrer le centenaire des grands

jours de Grenoble, de Romans et de Vizille. Toute la France républicaine et démocratique est de cœur avec eux, et c'est justice, dans cette manifestation filiale, à la préparation de laquelle aura grandement contribué le jeune auteur de « *la Révolution de 1788 en Dauphiné.* »

Il nous est impossible de donner une analyse de ce livre, substantiel comme une relation de combat et de victoire ; nous nous bornons à le signaler à tous ceux qui ont le culte de la Révolution et un souvenir reconnaissant pour les héroïques révoltés qui combattirent et vainquirent le despotisme et jetèrent, au prix de leur liberté et de leur vie, les fondements de la France nouvelle, de la grande République, qu'il est de notre devoir de défendre contre les assauts du passé et de fortifier, en lui donnant son complément démocratique et socialiste.

Canzoniere socialista, di Carlo Monticelli, San Remo. E. Demetrio e Cie 50 cent.

Carlo Monticelli est un véritable poète, sa muse populaire et révolutionnaire chante virilement les douleurs, les colères et les espérances du peuple. Il y a du lyrisme et un sentiment profond dans ses vers, pourtant si faciles et si corrects. Cet opuscule et le précédent du même auteur *Schiopetate* placent Monticelli, tout près de Filippo Turatti, le poète socialiste milanais, au généreux talent et l'un des plus brillants écrivains de l'Italie ouvrière, républicaine et socialiste.

Notons aussi, en fait de publication socialiste italienne, une bibliothèque, ouvrière qui paraît en fascicule de cinq centimes. Le premier opuscule, signé Constantino Lazzari, porte pour titre : **Necessità sociale ed économica di un partito operaio** (Milano, Tipografia populare, via Vigevano 3). C'est simple, clair, bien conçu, bien déduit.

Le même auteur publie (Tipografia sociale. Cremona, 25 cent.) une traduction italienne de l'opuscule de Kropotkine : *Aux jeunes gens.* Il le fait suivre d'une touchante adresse aux jeunes filles : **Alle fanciulle**. Dans ces pages émues, Lazzari appelle éloquemment les jeunes filles à la religion nouvelle de l'émancipation humaine et des justices socialistes.

B. MALON.

Les principes du Droit, par Émile BEAUSSIRE, ancien député, membre de l'Institut, 1 volume in-8 de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine,* 7 fr. 50. (Félix Alcan, éditeur).

Les questions de droit ont tenu de tout temps la première place dans le développement des sociétés humaines. Ces questions se posent d'elles-mêmes, partout où s'éveillent la réflexion et le doute, sur les devoirs des hommes entre eux, ou sur les obligations réciproques d'une société et de ses membres. — L'auteur a étudié la question, non pas en juriste, mais en moraliste et en législateur.

Les principales divisions de son travail sont les suivantes ; LIVRE PREMIER : *Théorie générale du droit* ; fondement du droit, division des droits, le droit naturel et le droit positif. — LIVRE II : *Droit public* : théorie générale de l'État; principes du droit politique ; principes du droit civil dans ses rapports avec le droit public ; principes du droit pénal, les services publics; principes du droit des gens. — *Droit privé* : la famille, la propriété matérielle, la propriété intellectuelle, l'honneur, la vie et la liberté.

Les Rois de la République, 2 volumes, par AUGUSTE CHIRAC, nouvelle édition annotée et augmentée. Paris Dentu.

L'œuvre D'AUGUSTE CHIRAC, succédant à celle de *Toussenel* et précédant celle de *Drumont*, est plus scientifique que la première et moins partiale que la seconde. Pas de guerre de race, mais guerre aux agissements parasites, telle

est la thèse de l'auteur qui, avec sa perspicacité particulière, a annoncé, trois ans à l'avance, la déchéance de M. Grévy, causée par les manœuvres de M. Wilson, et a predit que l'année 1888 verrait se reproduire les crises de 1848, ce qui s'est réalisé.

Une *Synthèse historique* condense tous les enseignements du passé ; une *Synthèse éthologique* résume les conditions morales du siècle ; plus de quarante monographies, écrites dans un style vigoureux et mordant, montrent, dans les hommes, l'incarnation constante des agissements parasites.

L'édition actuelle, outre des notes nombreuses, contient deux lettres : l'une adressée au souverain pontife, et l'autre au Président de la Chambre des Députés qui, en 1885, était M. Charles Floquet. — A elles seules, elles sont un avertissement prophétique.

Cyniques, par Georges Beaune, Paris, 1888.

L'auteur de *Cyniques* n'appartient à aucune école littéraire, n'obéit à aucun préjugé artistique. Le livre nous offre une peinture, une description fort exactes, des lieux et des habitudes campagnardes.Il nous fait entrer dans la vie de ces pauvres serfs de la glèbe, qui ne connaissent, des jouissances humaines, que les simplicités brutales.

Le roman est d'un style sec, nerveux, frappant d'originalité.

Nous reviendrons sur ces trois ouvrages si intéressants à des titres divers ainsi que sur les suivants :

La Police des Mœurs en France et dans les principaux pays de l'Europe, par Louis Fiaux. Paris, Dentu prix 12 fr.

Les Planches, par Jean Blaise, Librairie illustrée, rue du Croissant, Paris.

Quelle est ma vie ? de Léon Tolstoï, traduction de Émile Pagès et Alexandre Gatzouck. Paris, librairie illustrée, rue du Croissant.

Les Symboles, par Maurice Bouchar. Paris, Charpentier éditeur.

Le Razze umane e il deritto nella questione coloniale,di A. Glusleri Savona, Tipo-litografia Miralta.

La suppression du parlementarisme, par Ch. Limousin. Paris, Guillaumin.

De la révision provisoire des tarifs civils, par Toay Joamon, avocat à St-Etienne (Loire). Paris, Vamier libraire-éditeur.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SEPTIÈME

Nº 37 — Janvier 1888

Nº 38. — Février 1888.

N° 39. — Mars 1888

N° 40.— Avril 1888

N° 41 — Mai 1888

N° 42 — Juin 1888



Le Directeur-Gérant : Benoit Malon.

Guise. — Imp. Baré.



